
3 1761 07831603 1

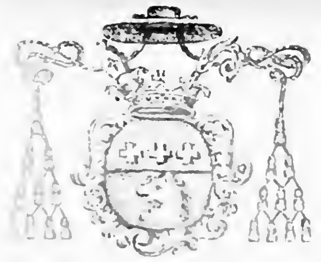
MONSEIGNEUR DE SAINT-VALLIER

ET

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC



On peut se procurer cet ouvrage en s'adressant à l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec.



APPENDICE — PAGE 70[illegible]

MGR JEAN-BAPTISTE DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAINT-VALLIER

MONSEIGNEUR

DE

SAINT-VALLIER

ET

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

HISTOIRE DU MONASTÈRE DE NOTRE-DAME DES ANGES
(RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS)
ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN

Mes filles, oubliez-moi après ma mort ;
mais n'oubliez pas mes pauvres.
Paroles de Mgr de Saint-Vallier.



QUÉBEC
C. DARVEAU, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

MDCCCLXXXII



Lettre de monseigneur ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, archevêque de Québec.

—

Archevêché de Québec, 27 janvier 1881.

Révérende mère supérieure,
Hôpital général, *Québec.*

Ma révérende mère,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et d'édification le manuscrit de l'histoire de votre monastère. J'approuve de tout mon cœur l'impression d'un ouvrage qui me paraît devoir être très utile à tous les fidèles de ce diocèse, et en particulier aux communautés religieuses.

C'est un beau monument élevé à la gloire, non seulement de votre maison, mais aussi de la religion, car rien n'est plus propre à la faire aimer et respecter que la connaissance des vertus et des dévouements dont cette histoire nous offre le tableau. Les nombreux extraits de vos annales donnent à ce récit un cachet tout particulier de charme et de véracité ; ils prouvent aussi avec quel soin et quel talent ces notes de chaque jour ont été rédigées depuis bientôt deux siècles.

Les religieuses du monastère de Notre-Dame des Anges, ne seront pas les dernières à profiter du fruit de ce bel *olivier*, que Dieu a béni d'une manière si spéciale. Elles pourront lire et relire plus facilement ce que vos annales offrent d'édifiant à chaque page. A la vue de

cette charité et de ce dévouement, qui ont fait la vie de leurs devancières, elles s'animeront d'une sainte émulation pour les imiter et les surpasser. En voyant la divine Providence venir d'une manière si admirable au secours d'une maison dont la ruine a semblé plusieurs fois inévitable, elles sentiront croître dans leurs cœurs une vive reconnaissance et une confiance sans bornes. La vie sainte et la mort précieuse de leurs aînées, les porteront à en imiter les vertus, pour en partager les couronnes immortelles.

On a dit que la vie des saints est un évangile en action : l'histoire du monastère de Notre-Dame des Anges sera, pour les religieuses qui l'habitent, comme un tableau qui représente sensiblement et au vif, ce qu'il y a de perfection et de bonheur caché sous la lettre, en apparence austère, de vos constitutions. Plus d'une de vos lectrices dans le monde, ne se contentera pas d'admirer ces belles pages, mais elle se surprendra elle-même enviant le calme et la félicité de la vie religieuse.

Il me semble que ce livre contribuera à procurer à votre monastère l'accomplissement des promesses que Dieu fit autrefois à son peuple par la bouche d'Osée (XIV, 6.) : " Je serai pour Israël comme " une rosée bienfaisante ; il germera comme le lis : sa racine poussera " avec force comme les cèdres du Liban. Ses branches s'étendront de " tous côtés ; sa gloire sera semblable à celle de l'olivier chargé de " fruits, et elle s'élèvera comme l'encens du Liban. On viendra se " reposer à son ombre ; on se nourrira de son froment ; il portera des " fruits comme la vigne et sa mémoire sera célèbre comme le vin du " Liban. "

C'est aussi le vœu que je forme, en me recommandant à vos prières et à celles de votre communauté.

✠ E.-A., Arch. de Québec.

PRÉFACE

—

Souvent, depuis un grand nombre d'années, les amis de notre monastère ont exprimé le vœu de voir mis au jour ce que nos annales contiennent sur la vie et les vertus de monseigneur de Saint-Vallier. C'est principalement pour répondre à un désir si légitime et si conforme à notre piété filiale, que nous donnons aujourd'hui au public ce modeste travail. Nous n'avons épargné aucune peine pour établir l'exactitude des faits et des dates. Des recherches attentives ont été faites, à notre intention et sur notre demande, dans les archives mêmes de la famille de Saint-Vallier, par ordre de Son Excellence, monsieur le comte de Saint-Vallier, ambassadeur de France à Berlin, arrière-petit-neveu du deuxième évêque de Québec. Ces recherches ont eu pour résultat de nous apporter la précieuse assurance, que les renseignements consignés dans nos

mémoires originaux, avaient été puisés à des sources authentiques.

Mais, comme les détails que nous possédons sur le vénérable prélat, se trouvent intimement liés à l'histoire de notre monastère pendant plus d'un quart de siècle, nous avons cru qu'il fallait laisser subsister cette liaison. Commencée de la sorte, incidemment pour ainsi dire, l'histoire du monastère ne pouvait être interrompue soudain en 1727, époque de la mort de monseigneur de Saint-Vallier. Nos bons amis auraient eu droit de nous en adresser des reproches. Nous avons donc continué, avec l'annaliste du cloître, à suivre le cours des événements publics, et des faits particuliers qui s'y rattachent et qui concernent notre famille religieuse. A la vérité, plusieurs de ces faits n'ont pas en eux-mêmes une grande importance; nous croyons cependant que, à raison de leur rapport plus ou moins direct avec l'histoire générale du pays, ils ne laisseront pas d'éveiller un certain degré d'intérêt.

Presque à chaque page, nous donnons le texte même des annales, persuadée qu'il s'y trouve un charme de simplicité que la plupart des lecteurs regretteraient de voir disparaître. Une expression surannée, un tour de phrase tombé en désuétude, peuvent encore n'être pas trop disgracieux sous une plume monastique d'un autre siècle. Du reste, hâtons-nous de le dire, l'unique but de ce livre, c'est l'édification.

En quelques endroits, pour compléter ou éclaircir le récit parfois inachevé ou obscur des annales, nous avons eu recours à la correspondance; nous avons, de plus, puisé divers renseignements dans des mémoires inédits, que nous ont communiqués des amis de notre monastère. Ces amis pleins de zèle, et ceux encore qui nous ont aidée de leurs conseils ou de leur encouragement, voudront bien

permettre que nous leur exprimions ici notre vive et sincère reconnaissance.

La première partie de notre travail, embrasse la période comprise entre l'époque du premier voyage de monseigneur de Saint-Vallier au Canada (1685), et la conquête du pays par les Anglais (1760). La seconde s'étend depuis la conquête jusqu'à nos jours. La troisième donne une idée générale des règles et des constitutions, et en montre la pratique douce et facile, dans un certain nombre de notices édifiantes et peu étendues. Cette partie est surtout destinée aux jeunes filles pieuses et sérieuses.

Si une seule âme puise dans ce livre quelque motif de mieux aimer et de mieux servir Dieu, de mener une vie plus chrétienne au milieu du monde, ou de se diriger à son tour vers les sentiers plus élevés de la vie religieuse, nous croirons que le Ciel a daigné bénir notre tâche, si humble et si défectueuse qu'elle soit à tous égards.

NOTRE-DAME DES ANGES, HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, ce 1er avril 1881, 188e anniversaire de la fondation du monastère.

DÉCLARATION

—

Si, dans le cours de ce livre, nous donnons à quelque personnage le nom de *saint* ou de *vénérable*, c'est d'après une manière de parler assez ordinaire parmi les fidèles, qui ont coutume de qualifier ainsi des personnes d'une piété éminente, sans néanmoins vouloir prévenir le jugement de l'Église. Du reste, nous nous soumettons humblement en tout aux décisions des premiers pasteurs.

PREMIÈRE PARTIE

1685-1760

MONSEIGNEUR

DE

SAINT-VALLIER

ET

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

PREMIÈRE PARTIE

1685-1760

—

CHAPITRE PREMIER

> Qui pensez-vous que sera cet enfant ?
> Luc, I, 66.
>
> Vous lui donnerez le nom de Jean... ; et il marchera devant le Seigneur dans l'esprit et la vertu d'Élie.
> Luc, I, 13 et 17.

Un jour du mois de juillet 1685, toute la population de Québec était en fête : le canon du fort, mêlant sa voix puissante à l'harmonie des cloches, et aux joyeuses fanfares des quelques bataillons stationnés dans la place, annonçait un événement de grande importance pour la colonie.

A une heure donnée, les principaux employés civils et militaires, avec l'élite des citoyens, ayant à leur tête une députation d'ecclésiastiques, se dirigèrent vers la basse ville ; de légères embarcations, gaî-

ment pavoisées, les y attendaient pour les conduire aux navires du roi qui venaient de jeter l'ancre assez au loin dans la rade.

Ces navires, au nombre de trois, étaient partis de la Rochelle dans les premiers jours de juin ; ils portaient, au départ, cinq cents hommes de troupes et plusieurs officiers de mérite ; M. le marquis de Denonville venait, avec le titre et l'autorité de gouverneur général, remplacer M. de la Barre que les infirmités, plus encore que l'âge, invitaient au repos.

Les secours ainsi envoyés au Canada par la cour de Versailles, quelque faibles qu'ils paraissent, ne pouvaient arriver plus à propos : la petite colonie se trouvait aux abois ; on y était dans l'attente d'un soulèvement des nations iroquoises, et l'on se flattait que le nouveau dépositaire de l'autorité royale, en frappant un coup décisif, effacerait la honte des récentes humiliations infligées au nom français par les fiers guerriers des bois. De là l'enthousiasme extraordinaire du peuple à l'arrivée de quelques centaines de soldats, et à celle d'un officier supérieur qui jouissait d'une réputation incontestable de valeur, de piété et de vertu.

Les envoyés choisis pour aller souhaiter la bienvenue à M. de Denonville, avaient encore pour devoir de présenter leurs soumissions respectueuses à un autre personnage, qui paraissait ne pas le céder en dignité au gouverneur lui-même. Ce dernier l'entourait à chaque occasion de mille témoignages d'estime ; tous ceux qui étaient sur les vaisseaux ne lui rendaient pas moins d'honneur ; les prêtres surtout, au nombre de huit, lui marquaient une entière déférence ; et messieurs les directeurs du séminaire de Québec, en se joignant à la députation des citoyens, avaient particulièrement en vue de lui présenter leurs civilités.

Le personnage en question cependant était un tout jeune homme à peine âgé de trente-deux ans ; il portait l'habit ecclésiastique ; son extérieur ne respirait que modestie et simplicité ; mais un observateur attentif n'eût pas manqué, au premier coup d'œil, de découvrir dans sa physionomie tout ce qui indique une âme grande et élevée, une énergie indomptable, jointe à cette souplesse de caractère qui sait se plier aux événements pour en tirer le meilleur parti possible, et atteindre, malgré les obstacles, à une fin déterminée. Son air, à la fois sérieux et doux, dénotait une certaine austérité d'esprit, tempérée par la réflexion et par l'ascendant d'une volonté absolue ; sa démarche pleine

de noblesse, ses manières distinguées, et son langage du meilleur ton, faisaient assez connaître sa haute position sociale : c'était l'abbé de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier. Avant de dire l'objet de sa mission au Canada, essayons de faire connaître, aussi bien que possible, son origine et ses jeunes années.

La famille dont il était issu, tenait le premier rang parmi les plus anciennes, les plus nobles, et les plus illustres du Dauphiné. Elle portait originairement le nom patronymique de *Guerre*, et, dans la suite des temps, ce mot devint le cri auquel les preux chevaliers de cette race, ralliaient leurs vassaux sur les champs de bataille pour les conduire, tantôt à la victoire, tantôt à une défaite glorieuse.

En remontant de siècle en siècle jusqu'au moyen âge, nous les retrouvons, ces preux chevaliers, parmi la foule brillante des hauts et puissants seigneurs qui, à la suite des rois et des princes, quittaient repos, plaisirs, famille, patrie, pour voler au secours des chrétiens opprimés et tenter, à tout prix, de délivrer les lieux saints du joug des infidèles. Dans ces expéditions, les plus ardents champions de la sainte cause se contentaient, pour l'ordinaire, d'imprimer sur leurs vêtements le symbole du salut, et de le faire briller avec splendeur sur l'étendard à la suite duquel ils devaient marcher au combat. Mais, quant aux ancêtres des Saint-Vallier, il semble qu'ils aient voulu, pour ainsi dire, identifier avec leur existence le souvenir du signe sacré de notre rédemption : témoin le nom nouveau qu'ils adoptèrent ; témoin leur blason sans tache qui porte d'azur à la tête de cheval d'or, et un chef cousu de gueules, chargé de trois *croisettes* d'argent ; témoin encore leur héroïque devise INDOMITUM DOMUÊRE CRUCES : *Les croix ont dompté l'indomptable ;* ce qui signifie qu'aucun guerrier ennemi, si indomptable qu'il parût, n'a pu résister au glaive des vaillants chevaliers de cette famille DE LA CROIX.

L'opulence, les grands emplois, les services rendus à l'État, faisaient le moindre mérite des membres de cette antique maison ; de tels avantages n'avaient de prix à leurs yeux, que lorsqu'ils étaient rehaussés par la piété et la vertu.

L'aïeul de celui dont nous étudions l'histoire, Jean de la Croix, seigneur de Chevrières, d'Ornacieux, de Pisançon, etc., comte de Saint-Vallier et de Vals, fournit une carrière des plus remarquables. A l'âge de vingt-deux ans, il fut fait conseiller au parlement du Dauphiné, puis avocat général au même parlement (1585). En ces jours-là

des luttes intestines désolaient la France. Si Jean de la Croix s'attacha par principe au parti de la *Ligue*, il sut faire preuve en toute circonstance d'une grande modération; aussi le vit-on jouir, dans la suite, des bonnes grâces de Henri IV, qui lui confia des charges importantes, le fit président à mortier au parlement de Grenoble, et le nomma son ambassadeur extraordinaire auprès du duc de Savoie.

L'évêque de Grenoble, François du Fléard, mourut en 1606. M. de la Croix était alors devenu veuf, et n'avait que cinquante ans; personne plus que ce digne magistrat, ne semblait propre à soutenir les intérêts de la religion contre les prétentions des calvinistes, et, sur les pressantes instances du roi, appuyées de celles du clergé et du peuple, il consentit à accepter le siège vacant. Cette nomination fut approuvée par la cour de Rome, qui expédia les bulles l'année suivante.

Les calvinistes étaient alors puissants dans le Dauphiné. Leur chef, François de Bonne, duc de Lesdiguières, était gouverneur de la province. Le nouvel évêque eut à défendre les droits de l'Église contre ces hérétiques, et il le fit avec autant de prudence que de fermeté. Le saint pasteur de Genève, François de Sales, lui prêta son concours; en 1617, il vint prêcher le carême à Grenoble. Les fruits de son zèle furent prodigieux: les protestants se convertirent en grand nombre. Lesdiguières lui-même fut ébranlé; il ne se rendit pourtant pas encore, mais la bonne semence fructifia dans son âme, et il abjura ses erreurs en 1622.

Pendant l'épiscopat de Jean de la Croix, on vit aussi refleurir parmi les catholiques la foi et les pratiques de piété. Ce prélat fut en grande estime auprès de Marie de Médicis; après la mort du roi, elle appela l'évêque de Grenoble à son conseil, puis elle le nomma conseiller d'État ordinaire. Il assista, en 1615, aux états généraux convoqués à Paris; il se trouva aussi à l'assemblée des notables tenue en 1618. Il mourut à Paris, au mois de mai suivant, pendant l'assemblée du clergé, et fut enseveli dans le tombeau de ses pères, dans l'église de Saint-Bernard de Romans (Drôme).

Les historiens du temps s'accordent à reconnaître que "M. de la Croix était un homme d'un esprit supérieur, d'un jugement parfaitement sain, et d'un savoir fort étendu. Il lisait beaucoup, et il avait coutume de dire que, dans les ouvrages les plus médiocres, il avait toujours trouvé quelque chose de bon [1]."

1. Notice chronologique sur les évêques de Grenoble par M. Albert Duboys.

Jean de la Croix laissait deux fils. Le plus jeune, Alphonse, seigneur d'Ornacieux, fut son successeur dans l'évêché de Grenoble ; il était depuis quelques années son coadjuteur, ayant été sacré sous le titre d'évêque de Chalcédoine ; il donna sa démission l'année suivante à cause de ses infirmités. L'aîné, Jean de la Croix, seigneur de Chevrières, hérita du titre de comte de Saint-Vallier et de Vals, et fut promu, comme l'avait été son père, aux plus hautes charges de la magistrature. Après son retour d'une ambassade à Rome, il fut créé marquis par lettres patentes de Louis XIV, en date du 10 avril 1645 ; nos anciens mémoires nous apprennent que c'était " un gentilhomme d'une droiture de cœur qui affranchit l'âme de toute autre loi que de celle du devoir, et qu'il avait pour principe l'honneur et l'équité. "

Celle qu'il choisit pour compagne de sa vie était digne à tous égards d'une aussi haute alliance ; Marie de Sayve — ainsi se nommait la jeune personne — était fille unique et héritière de messire Jacques de Sayve, chevalier, seigneur de l'Échigny et de Chamblanc, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, et président à mortier au parlement de Dijon. De cette union naquirent dix enfants. Le septième vit le jour à Grenoble le 14 novembre 1653, et reçut au baptême le nom de Jean-Baptiste. C'était comme un heureux présage de la vie mortifiée qu'il devait mener dans la suite, et du zèle dont il devait brûler pour le salut des âmes. Madame la comtesse de Saint-Vallier offrit cet enfant à Dieu d'une manière toute particulière, priant la divine Majesté de l'agréer pour être, plus tard, un digne ministre des saints autels. La pieuse dame pressentait-elle, dès lors, qu'on pourrait, un jour, appliquer à l'enfant de sa tendresse les paroles qu'on lit à la messe en l'honneur du saint précurseur : " Écoutez, îles, et vous, peuples éloignés... Je *l'ai* établi pour être la lumière des nations, et le salut que j'envoie jusqu'aux extrémités de la terre [1]." Quoiqu'il en soit, le Ciel eut pour agréable un vœu inspiré à la piété maternelle par les plus purs motifs de religion, et répandit sur celui qui en était l'objet une abondance de grâces.

Jean-Baptiste montra, dès ses premières années, une grande vivacité d'esprit et une haute intelligence ; il était doux et soumis, et sur son visage paraissait un air de candeur et de bonté qui prévenait en sa faveur. Sa pieuse mère ne laissait échapper aucune occasion de le

1. Isaïe XLIX, 1 et 6.

former de bonne heure à la vertu. Elle le conduisait elle-même à l'église ; elle lui inspirait du respect pour le saint lieu, pour la prière, les instructions, et tous les exercices de piété qui s'y pratiquent. Un des plus beaux traits du caractère de la comtesse, c'était sa charité pour les pauvres ; elle sut inculquer à son fils cette heureuse inclination. Dans ses visites de bienfaisance, il était son compagnon et le distributeur de ses aumônes ; à cet âge si tendre, où les enfants ordinaires ne sont occupés que de leurs plaisirs, Jean-Baptiste se montrait plein de compassion pour les malheureux ; il s'intéressait à leur sort et s'empressait de les soulager.

Madame de Saint-Vallier était secondée dans cette première éducation de son fils par un sage et vertueux gouverneur. Dès qu'il fut en âge de commencer ses études, Jean-Baptiste fut placé au collège de Grenoble. Ses progrès furent rapides. On remarquait particulièment en lui un jugement solide, une excellente mémoire, une grande facilité à s'énoncer. Les succès qu'il obtenait dans ses classes, ne lui firent rien perdre des sentiments religieux que la grâce avait jetés dans son cœur, et qui s'étaient développés sous le regard attentif de la tendresse maternelle. Bien persuadé que Dieu récompense avantageusement les heures qu'on emploie à son service, il était encore plus appliqué à ses devoirs de chrétien qu'il ne l'était à ses devoirs d'écolier ; il donnait une partie considérable de son temps aux exercices de piété, il assistait aux saints offices avec modestie et recueillement, et il ne pouvait souffrir que d'autres manquassent de respect dans le saint lieu. Sa dévotion envers la Reine du ciel était singulière : à l'exemple des plus grands saints, il jeûnait tous les samedis en son honneur ; et la récitation du chapelet était une pratiq·ı si chère à son affection filiale, qu'il n'eût pas voulu y manquer un seul jour.

M. de Saint-Vallier touche à la fin de son cours classique : l'heure est venue où il doit s'étudier sérieusement à connaître le genre de vie auquel la Providence le destine. Chacune des voies diverses qui semblent devoir mener aux premières dignités de l'État, à la faveur du prince, à la fortune la plus brillante, s'ouvre devant lui, l'invitant, par des attraits multipliés, à y porter ses pas et à y fixer son choix. Les avantages dont il est doué, ses talents naturels et acquis, sa belle éducation, l'influence de sa famille, le prestige d'un grand nom, tout se réunit pour réveiller en lui ce que l'ambition a de plus vif, et pour lui assurer le succès, quelque parti qu'il se décide à embrasser.

Se livrera-t-il à l'étude des lois, en vue de parvenir aux plus hautes distinctions de la magistrature ? entrera-t-il dans la carrière non moins enviable et non moins importante de la diplomatie ? ou plutôt, pourquoi ne pas ceindre la vaillante épée de ses pères, et aller chercher, comme eux, dans les hasards de la guerre, des dangers illustres et une gloire impérissable ? Pourquoi encore ne suivrait-il pas la route qui lui est frayée jusqu'aux palais des rois, où l'attendent de puissantes protections, et où, revêtu de quelque emploi honorable et lucratif, il pourra servir avec éclat le monarque et la patrie, tout en menant une vie douce, au milieu des fêtes et des plaisirs ?

Telles étaient les réflexions qui, parfois se présentaient à son esprit, et, dans chacune, quels rêves enchanteurs pour une imagination jeune et ardente ! quels tableaux tous plus séduisants les uns que les autres !

Cependant, à ses heures de solitude et de silence, il se plaisait à nourrir dans son âme des pensées d'une nature bien différente : il prêtait une oreille attentive à la voix intime, pressante et suave qui lui disait, avec des accents convaincus, et dans des termes empruntés aux saintes lettres, la vanité des grandeurs, la vanité des richesses, la vanité des plaisirs ; et qui encore lui peignait, sous de ravissantes couleurs, ce qu'il y a de beau, de digne, d'utile et de noble dans une vie consacrée tout entière au service du Roi du ciel.

Pour lui la lutte ne fut ni longue ni pénible. Un cœur aussi bien disposé aux opérations de la grâce que l'était celui du pieux collégien, ne pouvait balancer longtemps entre Dieu et le monde. Repoussant donc, avec un généreux mépris, les prétendus avantages dont il aurait pu, à tant de titres, se prévaloir, il s'écria dans la joie de son cœur, comme le prophète-roi : *Un seul jour passé dans vos tabernacles vaut mieux que mille jours... Vos autels, ô Dieu des vertus ! vos autels...seront à jamais mon asile !*

M. de Saint-Vallier néanmoins ne se décida pas à la légère, dans un moment de pieux enthousiasme ; il se donna tout le loisir de mûrir son projet ; il recourut à la prière et invita des personnes de piété à prier avec lui, pour lui obtenir du ciel les lumières dont il avait besoin dans une affaire de si grande importance.

" Il compara, nous dit un de ses panégyristes, dans des retraites réitérées entre les mains des directeurs les plus sages,...l'état ecclésiastique, cet état sublime, qui séparant l'âme de tout le profane

l'engage dans tout ce qu'il y a de plus saint, avec l'état séculier qui, quoiqu'il laisse toujours à l'homme l'obligation la plus étroite de se sanctifier..., ne laisse pas d'apporter les plus grands obstacles à la sanctification de l'homme... ; et il vit que, dans l'Église, il trouverait des moyens de salut plus sûrs, plus efficaces qu'on n'en trouve dans le monde [1]..."

Au nombre des personnes dont il prit les conseils avec la docilité d'une âme candide, il faut nommer monseigneur Étienne le Camus, évêque de Grenoble (plus tard cardinal), prélat d'une haute sagesse, qui avait été lié avec le célèbre abbé de Rancé, et qui pratiquait, dans l'épiscopat, les austères vertus dont son ami embaumait alors les saintes solitudes de la Trappe. Cet homme éminent, si expérimenté dans les voies de Dieu, ne tarda pas à reconnaître dans le jeune collégien toutes les marques d'une véritable vocation pour l'état ecclésiastique ; il remarqua aussi en lui un discernement et une pénétration d'esprit, qui le rendraient un jour propre à remplir les charges les plus importantes. Il l'engagea donc, avec connaissance de cause, à suivre l'attrait divin qui le portait à entrer dans le sanctuaire. Dès ce moment, M. de Saint-Vallier se sentit plus que jamais persuadé de la volonté de Dieu sur sa destinée future, et il ne songea plus qu'à se préparer à la carrière sublime et redoutable qui lui était montrée comme devant être bientôt la sienne.

Ce fut un beau jour pour madame la comtesse de Saint-Vallier que celui où son fils lui fit part de sa résolution définitive. Elle lui en témoigna une extrême satisfaction, et rendit de ferventes actions de grâces au Seigneur de ce que, dans son amour infini, il lui plaisait d'exaucer ainsi les vœux qu'elle n'avait cessé de lui offrir pour le bonheur de cet enfant bien-aimé.

Le jeune gentilhomme est donc admis au nombre des heureux aspirants au sacerdoce ; maintenant il ne songera plus qu'à s'élever à la perfection qui convient à l'état ecclésiastique. Quelque bien ordonnées qu'aient été jusqu'à cette heure sa conduite et ses occupations, il y mettra encore, s'il est possible, plus de régularité, plus d'exactitude ; surtout il fera de jour en jour des efforts soutenus pour parvenir à une plus grande pureté d'âme, comprenant, avec saint Jean Chrysostôme, que les ministres du sanctuaire doivent vivre ici-bas

1. R. P. de la Chasse, S. J.,—Oraison funèbre de monseigneur de Saint-Vallier.

comme s'ils étaient déjà dans le ciel au milieu des pures intelligences. Il se rendra familier, et savourera avec délices, l'enseignement du même saint docteur qui dit "qu'on exerce le sacerdoce sur la terre, mais qu'il mérite d'être mis au rang des choses célestes, vû que ce n'est point un homme, ni un ange, ni un archange, ni aucune puissance créée qui l'a établi, mais l'esprit de Jésus qui a inspiré à des hommes mortels le moyen de faire ici-bas l'office et le ministère des anges." Sa piété, toujours si tendre et si solide, prendra de nouveaux accroissements: il redoublera d'assiduité à la prière, à la méditation, à la lecture des livres saints; et, parce qu'il y apportera un cœur mieux disposé, il trouvera dans ses exercices ordinaires de dévotion un goût, une douceur, une force qu'il n'avait pas connus jusqu'alors. Comme il n'ignore pas que les lèvres du prêtre doivent distiller la science, il sera infatigable dans l'étude des auteurs sacrés, surtout dans celle de la théologie; et tels seront ses succès qu'à peine âgé de dix-neuf ans, il sera proclamé docteur en Sorbonne (16 décembre 1672).

Monseigneur le Camus suivait avec un affectueux intérêt les progrès de son jeune ami; il s'appliquait en toute occasion à cultiver et à développer le goût qu'il remarquait en lui pour ce qui touche au culte divin; il était émerveillé de voir que le pieux lévite eût appris par cœur, en fort peu de temps, les cent cinquante psaumes, et il se plaisait à les réciter avec lui, lorsqu'ils allaient ensemble faire une promenade à la campagne.

Toutes les fonctions propres aux ordres mineurs faisaient ses délices : il aimait à servir la messe, à sonner la clochette, ou à tenir un flambeau lorsqu'on allait administrer le saint viatique aux malades. Un jeune séminariste refusa un jour de porter la croix dans une procession; M. de Saint-Vallier la prit avec empressement, comme un honneur qui lui revenait de droit et qu'il n'eût pas voulu céder à personne.

L'inclination à faire l'aumône avait grandi avec lui, et l'argent que sa famille lui donnait pour ses menus plaisirs, passait entre les mains de quelques étudiants peu favorisés des biens de la fortune, mais qui, d'ailleurs, se montraient dignes d'encouragement.

Pour se préparer prochainement à son ordination, il voulut passer en retraite un mois entier, et il accompagna ses prières et ses méditations des exercices de la plus austère pénitence. Il se montra alors si édifiant que, dans la suite, on le proposait, dans le séminaire de Saint-

Sulpice, pour modèle à ceux qui se disposaient au saint ministère. La dévotion et le recueillement avec lesquels il célébra sa première messe, produisirent sur les assistants une profonde impression.

Toute la noblesse du Dauphiné se réunit ce jour-là au château de Saint-Vallier pour offrir des félicitations à la famille, et plus particulièrement au jeune abbé; mais la partie de la fête qui donna à ce dernier le plus de satisfaction, fut le dîner de vingt-quatre couverts que madame la comtesse, sa mère, avait fait préparer pour les pauvres, en honneur de l'heureux événement. De ses mains encore tout humides des onctions saintes qu'il venait de recevoir, le nouveau prêtre servit lui-même ces hôtes privilégiés, et leur fit ensuite à chacun une bonne aumône.

Il préludait ainsi aux immenses libéralités qui devaient, plus tard, le rendre si utile aux malheureux, et si cher au cœur de Dieu.

CHAPITRE DEUXIÈME

—

> Le Seigneur l'a glorifié devant les rois.
>
> Eccli.. XLV, 3.
>
> Soyez prêt ... je vous en conjure ... à vous dévouer à toutes les bonnes œuvres, plein de pitié pour les pécheurs, de miséricorde pour les infirmes de Dieu; consolez les douleurs, compatissez à toutes les misères.
>
> Saint Paulin d'Aquilée.

Dans le ciel mystique de l'Église, comme dans la voûte azurée du firmament, une étoile diffère d'une autre étoile; et quand on parcourt, soit la vie des saints canonisés, soit les histoires des personnages qui, à toutes les époques, ont excellé en vertu, il est facile de remarquer en chacun d'eux des qualités spéciales, des dons particuliers, une beauté propre et personnelle. Il y a néanmoins un endroit par lequel tous les amis de Dieu se ressemblent: tous ont l'instinct irrésistible

de vivre ignorés, d'ensevelir loin des regards humains ce qui pourrait leur attirer l'estime et les louanges de leurs semblables.

Ce trait distinctif de la sainteté se représente sans cesse dans la physionomie du grand prélat dont nous essayons d'esquisser le tableau. Pendant les premiers jours de son sacerdoce, nous le voyons, exempt de toute pensée ambitieuse, libre du soin importun d'accroître ses revenus, partager son temps entre la prière, l'étude, et les devoirs qui lui incombent comme chanoine de l'église collégiale de Grenoble. S'il se rend à Paris en 1675, comme député à l'assemblée du clergé de France, sa mission accomplie, il n'en aura que plus d'empressement à venir se replonger dans la paix et le repos de sa douce retraite. Cette quiétude allait à ses goûts si simples et si conformes, en tous points, aux plus pures maximes de l'Évangile; toutefois, il ne lui fut donné d'en jouir que fort peu de temps. Au gré de ses proches, une telle position semblait trop modeste, et ils songeaient à lui en procurer une autre plus en rapport avec le rang qu'ils occupaient eux-mêmes. Sans le savoir, ils servaient d'instruments à la Providence pour faire entrer le jeune prêtre dans la voie où Dieu l'appelait.

Henri-Bernard de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, était alors capitaine des gardes du roi, et gouverneur de la porte du château du Louvre. En sa qualité de chef de la famille, il crut qu'il était de son devoir de ne rien négliger pour procurer l'avancement de son jeune frère. Une occasion des plus favorables se présenta bientôt : une place d'aumônier ordinaire du roi était au moment de vaquer par la retraite de messire François Bouthillier de Chauvigny. A cette nouvelle le comte ne resta pas inactif; et il négocia l'affaire avec tant de promptitude et d'adresse, que Louis XIV voulut bien agréer M. l'abbé de Saint-Vallier pour remplir la charge vacante; la transaction avec M. de Chauvigny n'eut pas un résultat moins satisfaisant: acte en fut passé le 14 juillet 1676 [1].

Le nouvel aumônier est dans la fleur de la jeunesse : il ne compte pas vingt-trois ans révolus; qui ne craindra pour lui les suites de l'inexpérience, la contagion de l'exemple, l'enivrement des plaisirs, en un mot l'oubli du devoir, dans un lieu témoin de tant de tristes défections ! Est-il probable que, au milieu de dangers sans nombre, la

1. Reçu par Simonet et Galois, notaires au Châtelet de Paris, avec quittance du prix à la marge et au bas, — des 16 sept. 1676, 17 mai 1677, 17 mars et 18 août 1678.

candeur de sa belle âme ne reçoive quelque atteinte ? Son esprit de foi qui, par le passé, l'a mis en état de s'élever au-dessus de mille préjugés en honneur parmi ceux de son rang, triomphera-t-il désormais de l'esprit du monde qui règne ici avec empire ? ne perdra-t-il pas, au moins, quelque chose de l'estime amoureuse qu'il a jusqu'ici entretenue pour sa sainte vocation ? Voyons si la suite justifiera des appréhensions si bien motivées, du moins en apparence.

Dès qu'il se vit installé à la cour qui lui apparut, non sans raison, comme la *terre déserte, sans chemin, privée d'eau*, dont parle le Psalmiste, M. de Saint-Vallier eut soin de faire tout en son pouvoir pour attirer sur son âme la salutaire et abondante rosée du ciel, et cela par une exactitude scrupuleuse aux exercices de piété propres de son état. Il se fit une loi inviolable ou, pour mieux dire, une douce obligation de ne passer jamais un seul jour sans monter au saint autel pour offrir l'adorable victime du salut. Aucun prétexte ne put le détourner de cette pratique. Dans une grave indisposition dont il eut à souffrir, les médecins lui prescrivirent des potions pour le matin ; il s'en excusa, et on dut lui administrer le soir les remèdes qui lui étaient indispensables. Dieu agréa sa dévotion, et il recouvra en peu de temps une santé parfaite.

Il faisait tous les ans une retraite de dix jours dans un ermitage à quelques lieues de Paris. Pendant ce temps il exerçait sur son corps toutes les rigueurs de la pénitence ; il ne prenait d'autre nourriture que du pain de seigle et de l'eau, et il couchait sur la dure, revêtu d'un cilice. Dans ses profondes méditations, il se pénétrait de l'excellence et de la dignité du caractère sacerdotal, et il excitait en lui-même de fervents désirs de parvenir à la pureté de vie, et à la pratique des vertus qui doivent distinguer le prêtre du simple fidèle.

Quoiqu'il soit absolument vrai de dire que la robe ne fait pas le moine, il est néanmoins constaté que les insignes extérieurs d'un état quelconque, ne laissent pas d'exercer une certaine influence sur le caractère des personnes qui en sont revêtues, tout en servant à les distinguer de ceux qui s'appliquent à d'autres occupations. La justesse de cette remarque ne put échapper à M. de Saint-Vallier, et, agissant d'après ses convictions, il résolut de s'adresser au roi pour obtenir la permission de porter l'habit long des gens d'Église, ce qui ne s'était pas encore vu à la cour. Le prince qui, plus d'une fois, avait eu occasion d'admirer la vertu de son aumônier, ne put lui refuser la

faveur qu'il sollicitait. Une pareille nouveauté ne plut pas à son frère Henri-Bernard ; mais sans faiblesse comme sans respect humain, le jeune prêtre n'en continua pas moins de marcher dans la voie courageuse où il était entré.

On ne le vit jamais omettre une seule des fonctions propres de son emploi : loin de là, il cherchait sans cesse de nouvelles occasions d'opérer le bien dans la sphère d'action qui lui était assignée ; et ce fut ce désir de la gloire de Dieu, qui le porta à exposer à Louis XIV le dessein qu'il avait conçu de faire des instructions familières aux officiers du palais,—les meilleurs serviteurs et les plus loyaux sujets des princes de la terre, se trouvant toujours parmi ceux qui sont le plus fidèles à ce qu'ils doivent au souverain Maître. Ce projet parut au roi très recommandable ; il ne se contenta pas de donner à son auteur une simple approbation, mais il engagea l'abbé de Saint-Vallier à l'entreprendre sans délai, et lui promit l'appui de toute son autorité pour en procurer la prompte exécution. L'aumônier se mit à l'œuvre aussitôt ; les divers départements de la maison royale devinrent tour à tour l'objet de ses soins éclairés, et il eut la joie de recueillir partout des fruits abondants de salut. D'aussi heureux résultats ne passèrent pas inaperçus ; ils attirèrent même l'attention du monarque. — " Je loue fort votre zèle, dit-il un jour à M. de Saint-Vallier ; mais il y a pourtant un endroit qui a jusqu'ici échappé à votre vigilance... " Cet endroit n'était autre que la vénerie ; l'aumônier s'y transporta, et là, comme ailleurs, ses paroles pleines de grâce et d'onction produisirent leur effet : on vit en peu de temps refleurir la piété et les bonnes mœurs en ces lieux, où régnaient naguère l'irréligion et le libertinage.

Tous les actes de la charité la plus compatissante embellissaient dès cette époque la vie du jeune prêtre ; imitateur fidèle du divin Sauveur, il avait véritablement pour les pauvres, pour les malades, pour les affligés, des entrailles de miséricorde. — " Les actions les plus singulières, et que nous admirons le plus dans les saints en fait d'aumône, comme de céder son lit pour coucher sur la dure, de donner ses habits aux pauvres, lui étaient des actions ordinaires [1]."

Un soir, M. de Saint-Vallier étant retiré dans son appartement pour prendre son repos, entendit à sa porte comme le gémissement

1. R. P. de la Chasse, S. J., — Oraison funèbre.

d'une personne dans la souffrance. Il appela son domestique : celui-ci, qui ne voulait pas se déranger, répondit que ce n'était rien. L'abbé sortit alors lui-même, et trouva dehors un pauvre homme presque nu, transi de froid, et couvert d'ulcères. Il conduisit ce malheureux jusqu'à sa chambre, le fit asseoir sur un fauteuil près du feu, lui apprêta à manger, pansa ses plaies, le fit changer de linge, le coucha dans son propre lit, et passa la nuit à veiller auprès de lui. Il ne le quitta le matin que pour aller dire la sainte messe, mais à son retour il ne le trouva plus, et personne ne put lui dire comment l'inconnu s'était évadé.

M. de Saint-Vallier se plaisait à visiter fréquemment les asiles de la souffrance : l'atmosphère méphitique que l'on respire dans les hôpitaux ne rebuta jamais sa délicatesse ; il s'asseyait volontiers au chevet de quelque pauvre moribond auquel il parlait avec effusion de la bonté de Dieu, de son amour pour les hommes, surtout pour les pécheurs, de son désir de les sauver tous, en les attirant à lui par la voie du repentir ; à celui-ci il révélait, comme dans une lumière nouvelle, les célestes béatitudes de la douleur ; à celui-là, il proposait pour modèles de patience Jésus-Christ et ses saints ; à tous il montrait, comme terme de leurs misères et de leurs maux, une couronne sans prix et des délices éternelles.

Suivons maintenant l'humble ministre de l'Évangile jusque dans le sombre séjour où s'exercent, sur de malheureux condamnés, les arrêts de la justice humaine : là, plus encore que partout ailleurs, il répandra avec profusion les trésors de sa mansuétude, de sa tendresse ; il se fera ouvrir chacune de ces tristes cellules, et sa présence seule sera comme un rayon de soleil pour les infortunés captifs ; s'il ne peut faire tomber les chaînes de leurs mains et de leurs pieds, il aura, en plus d'une occasion, le bonheur de rompre les liens qui retiennent leurs consciences dans un esclavage mille fois plus déplorable.

Un jour, au moment où il allait se retirer, après sa visite ordinaire, il s'avisa de demander au geôlier s'il lui avait bien fait voir tous les détenus : " Il en reste un, répliqua le gardien, mais son cachot est si bas et si infect qu'il m'est impossible d'y conduire monsieur l'aumônier ; d'ailleurs, on ne peut pénétrer dans ce lieu qu'avec peine." — " C'est à celui-là que je dois le plus d'attention," répondit l'abbé de Saint-Vallier, et sans hésiter un instant, il descendit dans l'espèce d'abîme où gisait le pauvre détenu. Telle fut son émotion en y entrant

qu'il se sentit presque évanouir. Il trouva ce malheureux couché sur la pierre, vêtu à peine et tout couvert de vermine, enfin dans l'état le plus déplorable sous tous les rapports. Pressé par sa tendre commisération, il intercéda pour que le prisonnier fût transféré dans un cachot moins infect. Sa prière, et peut-être plus encore l'argent qu'il glissa dans la main du geôlier, toucha celui-ci et il consentit à ce que voulait le charitable aumônier. M. de Saint-Vallier n'était pas encore satisfait ; il lui fallut porter la compassion jusqu'à l'héroïsme. S'étant retiré à l'écart, il se dépouilla de ses habits de dessous et en fit revêtir le prisonnier ; ensuite il lui fit donner par le geôlier un peu de paille et une couverture. Le malheureux condamné fut attendri jusqu'aux larmes à la vue d'une si grande charité ; son cœur s'ouvrit au repentir, et il se confessa avec toutes les marques d'une sincère douleur.

S'agissait-il de faire cesser les discordes, d'éteindre les ressentiments, et de réunir par la charité les cœurs les plus aigris, M. de Saint-Vallier s'y employait avec une longue patience ; il usait pour cela de tous les moyens que peut suggérer le zèle le plus industrieux ; rien ne pouvait le lasser, et, comme le grand Apôtre, il se faisait tout à tous pour gagner tout le monde à Jésus-Christ.

Le crédit dont jouissait auprès du monarque le jeune aumônier était connu ; aussi des personnes de tous rangs s'adressaient-elles à lui avec confiance pour solliciter sa protection.

Ceux que la perte de leurs biens avait pour ainsi dire déclassés, ou qui, par suite de quelque autre disgrâce, se voyaient réduits à une infortune silencieuse, trouvaient auprès de M. de Saint-Vallier conseil, encouragement, consolation. Combien de fois, alors qu'il semblait n'être préoccupé que du sujet de leurs peines et de leurs malheurs, et des moyens d'y porter remède, ne se servit-il pas avec succès des grâces de son ministère, pour raviver doucement dans leurs âmes le souvenir des vérités religieuses trop longtemps mises en oubli ! Il ne négligeait pas de procurer au besoin à ses protégés d'abondants secours pécuniaires, et quand il avait épuisé ses propres ressources, il avait recours à la libéralité royale. Dans une de ces occasions Louis XIV lui dit : " Mais, l'abbé de Saint-Vallier, n'aurez-vous donc jamais scrupule de vider ainsi ma bourse ?" — " Sire, répondit l'aumônier, je multiplie vos richesses pour l'éternité. "

Cette inclination à faire le bien lui gagna la confiance et les bonnes grâces de madame de Maintenon qui, elle aussi, mettait son bonheur à

protéger les malheureux. — "Quand je vous vois ensemble, lui dit un jour le roi, en parlant de cette dame, je pense que vous faites encore de nouveaux projets de piété et de charité qui tendent à ma ruine."

M. de Saint-Vallier ne put échapper à l'envie et à la malveillance. Des abbés de cour, des évêques même, se formalisèrent de sa conduite qui condamnait peut-être la leur. Ils en parlèrent au roi, et lui dirent que la manière d'agir de son aumônier ne convenait nullement ; qu'il entreprenait trop pour un jeune homme ; qu'il semblait vouloir réformer le clergé et la cour. Louis XIV répondit à ces officieux courtisans : "L'abbé de Saint-Vallier ne fait rien sans mon approbation ; sa conduite est estimable, et il serait à souhaiter que tous ceux qui sont revêtus du même caractère, fissent paraître autant de sagesse et de vertu." Depuis ce jour personne ne s'avisa d'improuver hautement l'aumônier, et les mêmes bouches qui l'avaient blâmé lui donnèrent mille louanges, dont il ne fut pas plus touché qu'il ne l'avait été de leurs mépris.

Un jour qu'il accompagnait le saint sacrement une clochette à la main, il fit rencontre de son frère Henri-Bernard. De retour au palais celui-ci, avec une rondeur toute militaire, lui dit que, puisqu'il ne se lassait pas de faire des affronts à la famille par sa bigoterie, il ferait mieux d'aller se renfermer à la Trappe, afin qu'on n'entendît plus parler de lui.

Une autre fois, comme il se présentait à la porte du palais, un garde, nouvellement au service, et qui ne le connaissait pas, le voyant en habit long et simplement vêtu, lui refusa le passage, et poussa l'insolence jusqu'à lever sa canne sur lui, en disant qu'il avait ordre de ne laisser entrer *ni chiens ni prêtres*. Sans rien répondre, M. de Saint-Vallier se retira, et alla passer par une autre porte. Le soldat qui avait si mal agi à son égard, fut fort surpris d'apprendre que celui qu'il avait insulté était l'aumônier du roi, et le frère du capitaine des gardes ; il alla en toute hâte se jeter aux pieds de M. l'abbé de Saint-Vallier, qui le releva avec mille témoignages de bonté.

La mémoire des vertus éminentes dont M. de Saint-Vallier donna tant de preuves, pendant cette première période de son ministère, resta profondément gravée dans le cœur de tous ceux qui en eurent quelque connaissance, soit qu'ils en eussent été les témoins, ou qu'ils en fussent instruits par la renommée. Aussi, après le laps de près d'un demi-siècle, au milieu de la pompe funèbre préparée à la

cathédrale pour le second évêque de Québec, l'orateur sacré, portant ses regards en arrière, et faisant une heureuse allusion à cette époque lointaine, pourra-t-il s'écrier :

" Quel spectacle surprenant se présente à nos yeux ! Notre nouveau Jean-Baptiste se sanctifie à la cour des rois, au milieu des délices ; quel prodige ! Vous disiez autrefois, Seigneur, qu'on ne voyait là que des hommes de plaisir, vêtus mollement, et qui, semblables à des roseaux flexibles, se laissent agiter par tous les vents de l'inconstance et du changement. Mais jetez les yeux sur l'abbé de Saint-Vallier qui réside à la cour du plus grand des monarques. Ce n'est point un homme qui aime la bonne chère, ou qui recherche le luxe des habits ; ce n'est point un homme sujet à des vicissitudes de piété et de relâchement et qui, pour vouloir partager son cœur entre Dieu et le monde, se mette enfin au rang des adorateurs de la fortune, et devienne le zélé partisan du grand monde qui l'éblouit. Non : dans un lieu qu'on peut appeler l'écueil de la piété et de l'innocence, et où les plus sages perdent le sel de leur sagesse, on est dans l'admiration des vertus de l'abbé de Saint-Vallier ; on vante sa piété, sa religion, son recueillement, sa ferveur ; on admire son zèle qui lui fait remplir le ministère d'un apôtre, instruisant les uns, reprenant les autres, animant ceux-ci, exhortant ceux-là, avec une force, une charité, une onction semblable à celle de Jean-Baptiste lorsqu'il instruisait les soldats et les officiers de la cour du roi de Judée [1]."

Ces paroles laissent-elles à douter que celui dont elles consacrent la mémoire, n'ait porté avec honneur, avec dignité, avec une haute indépendance et une éclatante édification, dans un illustre emploi, la vénérable couronne sacerdotale ?

S'il fallait en sa faveur un nouveau témoignage de ce genre, et non moins flatteur que le précédent, nous le trouverions dans les accents convaincus d'une autre voix contemporaine, celle du père de la Chasse, de la société de Jésus.

" Promu au sacerdoce, dit-il, M. l'abbé de Saint-Vallier n'était pas un de ces ministres des autels qui...après avoir offert leur culte au vrai Dieu, ne laissent pas quelquefois d'encenser les idoles de la vanité ; qui ne sont presque distingués des laïques que par le caractère

1. Oraison funèbre de monseigneur de Saint-Vallier, dont l'auteur probable est M. l'abbé J. Fornel.

et l'habit ; dont l'état est saint, dont les fonctions sont redoutables, mais dont l'esprit, la conversation et les mœurs n'ont souvent rien que de léger et de mondain. Il savait combien celui qui a l'honneur d'offrir tous les jours à Dieu la victime sans tache, doit s'efforcer de mener une vie pure ; combien celui qui traite tous les jours avec le Saint des saints, doit être séparé des pécheurs ; combien celui qui, tous les jours, loge dans son cœur un Dieu pauvre, un Dieu humble, un Dieu anéanti, doit être humble, retenu, modeste, détaché de toutes les vaines espérances du siècle et de tous les engagements terrestres...

" Dès le temps qu'il était à la cour, tandis que ceux de sa profession, mais qui n'avaient pas cet esprit de grâce et de piété qui régnait en lui, perdaient leur temps dans les cercles et les conversations profanes, entraient dans des intrigues qui, en ruinant leur conscience devant Dieu, leur faisaient si peu d'honneur devant le monde, où trouvait-on M. de Saint-Vallier ? On le trouvait soit dans son cabinet, où il s'instruisait des devoirs de son état et de ce qu'il devait enseigner aux autres ; soit dans les prisons où il allait consoler les malheureux ; soit auprès des malades et dans les hôpitaux ; soit enfin au pied des autels, où il prenait déjà un singulier plaisir à répandre son cœur devant le Seigneur... Ne croyez pas le voir auprès du prince avec un esprit, des airs, et des manières moins édifiantes que celles qu'il a fait paraître ailleurs. La cour, dont l'air contagieux en a gâté tant d'autres, ne pourra jamais se vanter d'avoir changé les mœurs de celui-ci. Il est vrai que, comme il a reçu de la nature un génie supérieur, un esprit éclairé, une parole aisée et gracieuse, une taille avantageuse, des manières polies, il n'est point de courtisan qui fasse mieux sa cour, ni qui s'insinue plus avant dans les bonnes grâces de son roi. Mais, si M. l'abbé de Saint-Vallier, par une suite de l'heureuse disposition qu'il trouvait dans son fonds, et de la noble éducation qu'il avait reçue, faisait si bien sa cour aux princes de la terre, j'ose dire que, par suite de la piété solide dont il était animé, il la faisait encore beaucoup mieux au Roi du ciel.

" On ne voyait pas en lui ces parures séculières, ces recherches curieuses d'habits, ces airs dissipés, cette propreté affectée, ces légèretés, ces mondanités, qu'on ne remarque que trop souvent à la cour dans plusieurs de sa profession. Il était toujours dans des habits convenables et modestes, et toujours modeste dans ses habits. Une noble gravité accompagnait toutes ses démarches ; la prudence, la discrétion

réglait toutes ses paroles et tous ses pas. Loin de se laisser entraîner au torrent, il opposait à l'exemple des tièdes et des relâchés l'austérité et la ferveur de ses propres exemples. D'autres paraissaient plutôt servir le prince que Dieu ; lui paraissait servir Dieu dans le prince ; d'autres croyaient pouvoir s'émanciper, prendre part aux assemblées, aux joies, aux divertissements du siècle ; M. l'abbé de Saint-Vallier, religieusement resserré dans les bornes étroites de sa profession, ne s'occupe que de bonnes œuvres et des exercices propres d'un ministre de Jésus-Christ. Aussi quelle différence entre la réputation que sa régularité, sa piété lui acquièrent à la sour, et celle de ces abbés mondains qui n'ont rien d'ecclésiastique que le nom ? Tandis que ceux-ci, selon l'oracle du Saint-Esprit, pour se laisser infatuer des maximes corrompues du siècle, et être ce sel de la terre, sans force et sans vertu, dont il est parlé dans l'Écriture, sont le mépris, le jouet, la fable de la cour, M. de Saint-Vallier, pour sa conduite sage et sa régularité, en est regardé comme la perle et l'ornement."

Éloignons-nous maintenant des splendeurs de Versailles, sans toutefois reporter nos pas vers les palais dorés de la capitale. La trompette guerrière a sonné. Toujours soucieux de la gloire de ses armes, toujours jaloux d'accroître son prestige, et d'étendre son sceptre sur de plus nombreux territoires, Louis XIV va donner suite à ses projets interrompus contre l'Empire, la Hollande et l'Espagne. Depuis peu, Turenne dort son long sommeil de héros dans le caveau des rois : à Condé et à ses dignes émules, la tâche de soutenir aujourd'hui l'honneur du drapeau des lis. Néanmoins, pendant les campagnes qui vont avoir lieu simultanément, ou se suivre sans interruption jusqu'à la paix de Nimègue, le monarque lui-même se portera en personne tantôt sur un point, tantôt sur un autre, comme pour recueillir les lauriers que lui prépare le génie de tant d'hommes remarquables, auxquels son rare discernement a su assigner un rôle digne de chacun d'eux.

M. l'abbé de Saint-Vallier accompagna le roi dans une de ses expéditions de Flandre ; il y trouva une belle occasion de déployer toute l'ardeur de son zèle et de sa charité. Il se multipliait pour porter aux prisonniers, aux blessés, aux mourants, les secours et les consolations de son ministère ; et sa conduite ne fut ni moins réglée, ni moins recommandable au milieu du tumulte des camps qu'elle ne l'avait été au sein de sa patrie dans le calme et le repos.

Au retour de cette campagne, Louis XIV voulant reconnaître d'une manière signalée les services de son aumônier, lui offrit le siège archiépiscopal de Tours ; à la grande surprise du roi, le modeste abbé refusa d'accepter cette haute responsabilité. Le roi cependant ne s'en tint pas à une première offre ; il revint à la charge ; il engagea même M. Henri-Bernard de la Croix à joindre ses instances aux siennes : le comte, qui ne demandait pas mieux que d'user, en pareille occasion, de son ascendant et de son droit d'aînesse, fit tout ce qui dépendait de lui pour vaincre les répugnances de son frère, mais il ne put rien obtenir sur l'esprit de ce dernier ; les efforts tentés par d'autres personnes n'eurent pas plus de succès : M. de Saint-Vallier persista à refuser la mitre. Quelque temps après, Louis XIV lui fit proposer le siège de Marseille : à ceux qui vinrent lui faire part des intentions royales, l'humble prêtre fit cette réponse : " Sa Majesté me fait beaucoup plus d'honneur que je ne mérite ; j'ai pour elle tout le respect et toute la soumission dont je suis capable ; je la remercie infiniment de ses bontés à mon égard ; mais aussi je la supplie de ne plus penser à moi pour ces éminentes dignités." Comme le roi le pressait un jour de lui dire confidemment quelles étaient ses raisons pour agir ainsi, M. de Saint-Vallier répondit que les maximes de l'Évangile, qui faisaient la règle de sa conduite, lui prescrivaient de fuir les premières places ; que, à la vérité, puisqu'il avait embrassé l'état ecclésiastique, il ne se croyait pas dispensé de travailler dans le champ du Père de famille, mais qu'il était résolu de s'acquitter de cette obligation en s'employant à faire des missions dans les provinces du royaume ; qu'ainsi il pourrait procurer utilement le salut du prochain, sans prendre aucun engagement qui pût l'empêcher d'assurer son propre salut. Le monarque admira cet humble désintéressement, ce zèle si pur pour des intérêts d'un autre ordre que ceux qui préoccupent, pour l'ordinaire, la plupart des hommes ; il prédit néanmoins à son aumônier que la volonté de Dieu se manifesterait à son égard tôt ou tard, et que le jour viendrait où, par la force même des choses, il ne lui serait plus possible de se soustraire aux charges importantes de l'Église.

CHAPITRE TROISIÈME

—

La terre qui était désolée sera dans l'allégresse, et les lieux déserts se réjouiront...ils se réjouiront dans la jubilation et les louanges.
Isaïe, XXXV, 1 et 2.

Et j'entendis la voix du Seigneur disant : Qui enverrai-je, et qui ira en notre place ? Alors je dis : Me voici, envoyez-moi. Isaïe, VI, 8.

Dans les vastes et fertiles régions que le génie de Colomb a révélées à l'Europe, la France a, depuis longtemps, des droits à défendre, des intérêts à promouvoir, des idées grandes, généreuses, chevaleresques à propager ; elle a — c'est son privilège et sa gloire — elle a surtout à y implanter, avec les germes indestructibles d'une haute civilisation, les principes immuables de la foi chrétienne et catholique. Ses navigateurs et ses capitaines y font, à des intervalles peu éloignés les uns des autres, d'importantes découvertes, et prennent possession du sol au nom de Dieu et du roi. Une nouvelle France existe : *la solitude va refleurir et s'épanouir comme le lis ;* les voies sont ouvertes aux hérauts de la parole sainte, et, sur les pas des Cartier et des Champlain, vont apparaître, animés d'une ardeur indomptable, les premiers ouvriers de l'Évangile de la paix.

Ce qu'on peut appeler la période héroïque des missions de la compagnie de Jésus dans cette partie du nouveau monde, dura un demi-siècle et plus [1]. Les glorieux fils de Loyola, armés du glaive évan-

1. Ce que nous disons ici des jésuites, ne doit pas faire perdre de vue que les pères récollets de la province de Saint-Denis de Paris, furent les premiers missionnaires du Canada, où ils arrivèrent dix ans avant les jésuites. Du reste, nous serons amenée naturellement à parler, un peu plus au long, de l'histoire des récollets dans un autre chapitre.

gélique, sillonnèrent en tous sens les immenses espaces compris, du nord au sud, entre la baie d'Hudson, le golfe Saint-Laurent et le golfe du Mexique, et s'étendant, de l'est à l'ouest, entre la chaîne des Alléghanys, jusqu'au delà des grands lacs, vers les montagnes Rocheuses. Ni la faim ni la soif, ni les glaces ni les neiges, ni le cours impétueux des fleuves et des rapides, ni la barrière presque infranchissable des forêts, ne purent arrêter les courses de ces hommes intrépides. Ils ne reculèrent pas davantage devant le fer et le feu, devant les cruautés sans nom, devant la mort, avec ses horreurs inouies, que leur préparaient, dans de sombres conseils, les farouches Iroquois. Partout où il y avait des âmes à sauver, des peuplades à soumettre au joug salutaire du Christ, là l'humble religieux, fort de sa foi et de sa confiance en Dieu, portait ses pas, malgré des obstacles en apparence insurmontables.

Le zèle des pères jésuites ne se bornait point à la conversion des indigènes ; il avait aussi pour objet de maintenir la foi et les pratiques religieuses parmi les Français, qui venaient fonder des établissements dans le pays. Le centre de leurs opérations était à Québec. Les Trois-Rivières, à trente lieues plus loin ; les postes intermédiaires, ainsi que les forts bâtis en plusieurs endroits, autour des grands lacs et dans le *Pays d'en Haut* [1], pour tenir en échec les tribus sauvages, furent le théâtre du zèle de ces fervents missionnaires, et, pendant longtemps, aucun prêtre séculier ne vint partager leurs travaux.

L'arrivée des sulpiciens à Montréal, et leur prise de possession de toute l'île en qualité de seigneurs, consolidèrent l'existence de Ville-Marie, et donnèrent l'essor à ses naissantes institutions religieuses.

La population du Canada, d'abord faible et dispersée, s'augmentait d'année en année par l'arrivée de nouveaux colons. Les fortes races normande et bretonne prenaient peu à peu racine dans le sol ; on vit avec le temps, sur divers points, des commencements de paroisses calquées sur celles de la mère patrie, et basées sur le système féodal, légèrement modifié pour l'avantage des censitaires. Déjà, au début, chaque noyau d'habitants avait son chef civil, dans la personne de quel-

1. C'est cette contrée qui forme maintenant les états de la Nouvelle-York, de la Pensylvanie, de l'Ohio, du Kentucky, de l'Indiana, de l'Illinois, et les territoires qui sont de chaque côté du lac Michigan, entre les lacs Érié, Huron et le fleuve Mississipi. [Garneau, Histoire du Canada, t. II, livre 8e, chapitre III.]

que gentilhomme aventureux qui, décoré du titre de seigneur et pouvant, en bien des cas, exhiber ses lettres de noblesse, avait, assez souvent, pour toute fortune sa valeureuse épée, et pour domaine, ce qu'il pourrait conquérir par son travail sur la forêt encore vierge. A mesure que se multipliaient ces établissements, la tâche des missionnaires devenait plus onéreuse ; il leur était impossible de visiter, si ce n'est à de rares intervalles, les nouveaux centres de population : et les colons, qui ne pouvaient vivre heureux qu'à l'ombre d'un clocher, et sous l'égide d'un pasteur, ne souhaitaient rien tant que de voir au milieu d'eux des prêtres résidents ; ils appelaient donc de tous leurs vœux la formation d'un clergé canadien.

C'est pourquoi l'on songea en France à envoyer au Canada quelqu'un qui, revêtu du caractère épiscopal, pût pourvoir par lui-même aux besoins de cette Église naissante. Tandis que le souverain, les ministres, et les autres personnes intéressées à ce projet, préparaient les voies à son exécution, et jetaient les yeux de part et d'autre pour trouver sur qui réunir leurs suffrages, Dieu tenait tout prêt, à l'ombre du sanctuaire, celui sur lequel reposait sa prédilection. Il le tira du célèbre ermitage de Caen, et du milieu des plus fervents disciples de M. de Bernières de Louvigny.

Après avoir renoncé à toutes les prétentions qu'il aurait pu faire valoir, en sa qualité d'aîné d'une des plus illustres maisons du royaume, François de Laval de Montmorency, loin d'aspirer aux titres et aux dignités ecclésiastiques, ne songeait qu'à s'engager de plus en plus dans les profondeurs de l'humilité et de l'abjection, selon l'esprit et les leçons de son incomparable maître ; il ne réussit pas néanmoins, au gré de ses désirs, à ensevelir pour toujours dans l'obscurité son mérite et ses vertus. La reine mère, Anne d'Autriche, ayant été instruite de ses grandes qualités, le désigna au jeune monarque comme très propre par ses vertus, ses talents, sa naissance, à soutenir l'honneur de l'épiscopat. Toutefois l'humble lévite ne se décida à accepter cette charge que sur les instances des plus saints personnages, ses amis, et en particulier de M. de Bernières lui-même. Il fut sacré le 8 décembre 1658, sous le titre d'évêque de Pétrée, *in partibus infidelium*, et fit voile pour le Canada au printemps suivant, avec les pouvoirs de vicaire apostolique.

" Allez, Ange tutélaire de la Nouvelle-France, allez au delà des mers !... Dieu bénira tout ce que vous entreprendrez, et votre nom

sera célèbre à jamais dans le nouveau monde... Mais ne vous attendez pas de trouver vos brebis ramassées dans des villes, des villages, des hameaux : elles sont éparses çà et là, éloignées les unes des autres, logées dans des cabanes destituées de tout, excepté des misères temporelles et spirituelles dont elles regorgent... Quoiqu'elles soient en petit nombre, avant qu'elles aient toutes la consolation de voir leur pasteur, et lui celle de les consoler, il faudra qu'il fasse de longues courses, mal couché, mal nourri, marchant avec des raquettes aux pieds sur la neige, tantôt montant, tantôt descendant, par des chemins impraticables...

" Le Canada pour lors était entre les mains d'une compagnie [1] qui n'était ni assez puissante pour le soutenir, ni assez désintéressée pour l'abandonner ; dans cette situation la colonie ne faisait que languir. Il y avait plus d'un siècle que les fleurs de lis avaient été arborées sur cette terre, et cette terre ne produisait rien ; elle portait le nom de Nouvelle-France, et il n'y avait qu'une poignée de gens de l'ancienne ; point d'évêque titulaire, point de séminaire, point d'intendant, point de conseil ; les gouverneurs, n'ayant que de médiocres appointements...n'entreprenaient rien de considérable dans le pays ; c'était un corps informe et sans âme, qui n'avait que le commencement de l'être, et qui attendait une main secourable pour lui en donner la perfection...

" La haute naissance de monseigneur de Laval, l'accès que lui donnait son nom auprès du Roi, l'estime qu'il faisait de sa vertu, l'idée qu'il avait conçue de sa droiture et de sa probité, engagèrent ce prince à écouter et à suivre ses conseils. D'un côté, la compagnie, touchée de ses vraies et fortes raisons, et comme forcée par ses sollicitations, abandonna un fardeau qui était trop fort pour elle, et qui, entre ses mains, avait perdu beaucoup de son prix. De l'autre côté...sur les charitables et respectueuses instances du prélat, Louis XIV songea tout de bon à la conservation et à l'accroissement de la colonie ; il y envoya des troupes ; il augmenta les appointements des gouverneurs ; il fit un intendant et un conseil ; il donna des patentes pour le séminaire... mais le chef-d'œuvre de la bonté du monarque, et celui des travaux de l'infatigable prélat, fut l'érection de l'évêché...[2] " Cette érection eut

1. Celle des Cent Associés.
2. M. l'abbé de la Colombière, — Oraison funèbre de monseigneur de Laval.

lieu en 1674, par une bulle du pape Clément X, en date du 1er octobre ; le nouveau siège comprenait sous sa juridiction les immenses espaces sur lesquels s'étendait, de ce côté de l'Océan, le sceptre du roi très chrétien, savoir : outre le Canada proprement dit, l'Acadie, la Louisiane, le Pays d'en Haut, formant un territoire onze fois plus grand que l'ancienne France.

Déjà (1663) monseigneur de Laval avait jeté les fondements de son séminaire diocésain, uni à celui des Missions étrangères de Paris. Pendant vingt-cinq ans, le premier ange de cette lointaine chrétienté, avait employé toutes les ressources de sa haute intelligence, et de son esprit apostolique à procurer le bien des âmes confiées à sa sollicitude. Un sentiment intime de sa propre insuffisance, plus encore que le poids de l'âge et des infirmités, le pressait de se décharger du fardeau de l'épiscopat sur des épaules plus jeunes et plus vigoureuses.

Dans cette pensée, il fit prier en France plusieurs personnes fort sages et fort éclairées de prendre, sans bruit, des informations pour trouver un sujet sur qui il pût fixer son choix. M. l'abbé Tronson, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice fut consulté, ainsi que les révérends pères le Valois, de Mouchy et de la Chaise ; ces hommes si distingués, et qui étaient à même par leur position de porter un jugement impartial, ne trouvèrent, parmi le clergé de Paris, personne qui leur parût plus propre aux fonctions épiscopales dans la Nouvelle-France, que le jeune abbé de Saint-Vallier. La vive opposition qu'il avait jusque-là manifestée pour toutes les charges de cette nature, ne leur était pas inconnue ; comment se persuaderont-ils que, après avoir refusé des mitres dans sa patrie, il consentira à accepter celle du Canada ? " Les premières, en effet, ne sont-elles pas d'or pur, tandis que la seconde a, à peine, quelque légère superficie de ce précieux métal ?" Quelle différence du tout au tout !—" Être évêque en France, c'est être évêque parmi ses proches, au milieu de sa famille avec laquelle, si elle est illustre et dans les emplois...on peut partager tout ce qu'elle a de brillant et d'agréable selon le siècle, tandis qu'on répand réciproquement sur elle tout l'éclat et tous les avantages humains d'un riche et pompeux sacerdoce ; être évêque en France, c'est être évêque dans un pays charmant, sous un ciel tempéré ; parmi des peuples dociles et accoutumés, depuis près de quinze siècles, au joug de la religion et de l'obéissance. Mais être évêque en Canada...n'est-ce pas d'abord renoncer à toutes les douceurs de la patrie, et s'exposer pour arriver au

terme, à toutes les fureurs de la mer ? N'est-ce pas venir chercher, à travers cent écueils et cent dangers, une terre étrangère, des climats rudes, des saisons cruelles, des peuples dont la plus grande partie, bien loin d'être chrétiens, ne sont pas même hommes ; des peuples en un mot encore tout bruts, tout sauvages, tout idolâtres [1]."

Jamais le premier de ces deux tableaux, placé dans son jour le plus séduisant, n'avait obtenu de l'abbé de Saint-Vallier un regard favorable ; de quel œil envisagera-t-il donc les tristes et affreux aspects du tableau opposé ? Le R. P. le Valois, en qualité de guide de sa conscience, se charge de lui faire là-dessus les premières ouvertures ; à sa grande surprise, il trouve dans son pénitent de tout autres dispositions que celles qu'il s'attendait d'y rencontrer. Dans le pauvre évêché, rempli de croix et de misère qu'on lui présente aujourd'hui, M. de Saint-Vallier reconnaît un siège de la nature de ceux dont parlait l'Apôtre, quand il disait dans la primitive Église : "*Qui episcopatum desiderat bonum opus desiderat* [2] ;" et il n'oppose plus à ce qu'on paraît vouloir de lui ses invincibles résistances d'autrefois.

Il y a lieu de croire que ce fut en cette conjoncture qu'il demanda au roi la permission de se retirer de la cour, au moins pour un temps, ce qui ne lui fut accordé qu'à la troisième sollicitation. Il est vraisemblable aussi qu'il commença dès lors à s'occuper aux missions dans les pauvres villages de la campagne.

Le correspondant de monseigneur de Laval au séminaire des Missions étrangères, M. l'abbé Dudouyt, se hâta d'écrire au prélat pour lui faire part du résultat des informations qui avaient été prises. Sa lettre est du mois de mars 1684.

" Nous avons examiné, dit-il, sur qui on pouvait jeter les yeux... ça été à l'occasion de la proposition que nous a faite le P. le Valois, touchant M. l'abbé de Saint-Vallier dont voici les qualités pour et contre. Il est de naissance considérable, il a du bien, il est aumônier du roi qui a beaucoup d'estime pour lui ; il est d'un parfait exemple à la cour, où il travaille avec édification, il est austère pour lui-même. On le veut faire évêque en France, mais il s'en défend autant qu'il peut.

1 et 2. R. P. de la Chasse,--Oraison funèbre.

" Il a demeuré les six derniers mois avant Pâques au séminaire de Saint-Sulpice, où il a fort édifié. Le P. le Valois est son directeur, et lui fait faire ses retraites. C'est lui (le P. le Valois) qui a pensé qu'il serait propre pour le Canada et qui lui en a parlé ; et il (M. de Saint-Vallier) a dit que, pour éviter d'être évêque en France, il consentirait plutôt à l'être en Canada, et qu'il voudrait demeurer votre coadjuteur tant que vous vivrez ; on croit que l'estime que le roi a pour lui, ferait qu'il agréerait la chose.

" Les raisons qui nous ont paru contraires sont qu'il a un zèle un peu trop ardent, soit pour sa propre perfection, soit pour y porter les autres ; qu'il n'a pas encore beaucoup d'expérience, étant jeune ; qu'il est austère... J'ai parlé de cette affaire à M. Tronson ; nous en avons examiné les raisons pour et contre. M. Tronson convient qu'il a beaucoup d'ardeur et pas encore d'expérience...le P. le Valois m'a répondu qu'il se modère beaucoup dans son zèle et son ardeur, soit pour sa propre conduite, soit pour celle des autres ; qu'il a proposé de lui-même que lorsqu'il serait obligé de conduire le diocèse, il aurait un conseil composé des personnes les plus capables, par l'avis desquelles il se conduirait, et qu'il voulait demeurer votre coadjuteur tant que Notre-Seigneur vous conservera la vie...

" Nonobstant tout cela, je n'ai pas jugé à propos de faire aucune démarche ni de parler de lui. J'ai cru cependant qu'il fallait vous donner avis de tout, et savoir votre sentiment là-dessus. Ses parents voudront bien qu'il soit évêque en France, mais ils auront de la peine à souffrir qu'il soit évêque en Canada ; c'est pourquoi on n'ose faire paraître qu'il soit dans cette disposition. J'aurais souhaité qu'il fût venu passer six mois à notre séminaire de Paris, pour le bien connaître et afin qu'il y prît l'esprit qui lui serait nécessaire ; mais cela ferait juger à ses parents qu'il aurait quelque dessein pour les Missions étrangères, et ils s'y opposeraient. M. Tronson dit qu'il sera un bon évêque en France, et qu'il ne peut manquer de l'être... [1] "

Le contenu de cette lettre causa à monseigneur de Laval une entière satisfaction, et lui fit concevoir les plus flatteuses espérances ; il n'était probablement pas sans connaître, au moins de réputation, celui qu'on lui introduisait de la sorte comme digne de porter un jour la houlette

1. Histoire manuscrite du séminaire de Québec, par monseigneur E.-A. Taschereau.

pastorale ; peut-être même l'avait-il rencontré à la cour, dans les visites qu'il avait été obligé d'y faire lorsque, en vue des intérêts de son troupeau, il avait fait le voyage d'Europe ; mais il lui tardait de le voir de plus près, et de conclure avec lui, s'il y avait lieu, une affaire qu'il regardait comme étant de la dernière conséquence. Ayant donc mis ordre à tout ce qui concernait la conduite de son diocèse, il s'embarqua, malgré la saison avancée, pour passer en France, où il arriva à la fin de cette même année 1684. Tout ce qu'il apprit de nouveau sur le compte de l'abbé de Saint-Vallier, tout ce que lui-même remarqua en sa personne de vertu, de science, d'habileté, le confirma dans la haute opinion qu'il s'en était formée ; il crut voir dans ce jeune prêtre, si humble et si modeste, le successeur que le Ciel lui destinait ; et il le supplia de ne pas s'opposer au dessein où il était de le présenter au roi pour l'évêché de Québec.

M. de Saint-Vallier cependant avait fait ses réflexions : il se résignait à recevoir le caractère épiscopal, tout en continuant à déclarer qu'il ne voulait être que coadjuteur. Déjà messieurs les directeurs du séminaire de Québec, et messieurs des Missions étrangères de Paris, avaient tenté de gagner sur l'esprit de l'ancien évêque qu'il conservât le soin principal de son Église ; ils renouvelèrent plus vivement leurs instances au moment où il était question de prendre un parti définitif ; mais personne ne se montra plus décidément en faveur de cette mesure que M. de Saint-Vallier lui-même ; il allégua, pour appuyer son sentiment, tout ce que pouvaient lui suggérer et la pensée de sa propre incompétence, et son respect pour le vénérable patriarche du nouveau monde. Dans son humilité néanmoins monseigneur de Laval persista à demander non un coadjuteur, mais un successeur. En vain M. de Saint-Vallier essaya-t-il d'éloigner de lui cette haute responsabilité, il dut se rendre aux lumières des hommes éminents, qui lui montraient la volonté de Dieu dans l'acceptation qu'il ferait de la charge épiscopale.

Mais s'il se laisse enfin vaincre, s'il accorde à tant de sollicitations et de prières un consentement si longtemps refusé, c'est que — et il l'a bien compris — la mitre qu'on lui offre " n'est pas enrichie de perles et de diamants, et qu'il ne s'agit pas pour lui de se voir couronné de gloire et d'honneur. Non, cette Église naissante, encore au berceau, n'est point le parterre de l'Époux où l'on trouve la beauté du lis, l'odeur de la rose, du baume et du basilic. C'est un champ nouvelle-

ment découvert, encore tout hérissé de ronces et d'épines ; c'est une vigne sauvage qui ne porte point de fruits, ou qui n'en porte que de très amers ; c'est une épouse dont Jésus-Christ veut faire la conquête, mais qui n'est couverte que des vêtements de son ancienne infidélité, et qui n'est point encore parée des ornements de son Époux... [1] "

Il ira, lui, à la recherche de cette épouse, et pour l'avoir,... " il exposera sa tête à la rosée, et ses cheveux seront mouillés par les gouttes d'eau qui tomberont pendant la nuit [2]."

Monseigneur de Laval se chargea de faire connaître au roi les dispositions que manifestait M. de Saint-Vallier, par rapport à l'évêché de la Nouvelle-France : Sa Majesté en parut surprise, et, dans une audience qu'elle accorda peu après à son aumônier, elle lui reprocha le refus qu'il avait fait de plusieurs évêchés dans sa patrie ; mais M. de Saint-Vallier fit si bien valoir les motifs qui lui avaient fait donner la préférence au siège de Québec, que le roi en parut satisfait. Il n'en fut pas ainsi de la famille de la Croix de Chevrières ; tous ceux de cette famille qui se trouvaient à Paris, supplièrent Sa Majesté de ne pas permettre que M. de Saint-Vallier allât au Canada, et Louis XIV promit qu'il ne donnerait son consentement définitif que lorsque la mère du jeune abbé aurait donné le sien. M. de Saint-Vallier partit aussitôt pour aller le lui demander à Grenoble. La première ouverture qu'il lui fit de son dessein affligea extrêmement cette tendre mère. Elle le conjura, par toutes les raisons les plus touchantes, de ne pas lui donner le coup de la mort en se séparant d'elle pour accepter un évêché si éloigné, où il ne pourrait se rendre sans courir une infinité de dangers, et où il ne pourrait demeurer sans être exposé à toute sorte de souffrances, par la rigueur du climat, la pauvreté du pays, et la barbarie des sauvages qui l'habitaient. Mille réflexions, toutes plus accablantes les unes que les autres, se présentèrent à l'esprit de cette mère affligée ; mais elles n'ébranlèrent point le courage de son fils. Il lui parla avec tant d'énergie de la vanité des grandeurs humaines et du mépris qu'en doit concevoir un cœur chrétien, qu'il triompha de sa tendresse, et elle résolut de faire généreusement son sacrifice, dût-il lui en coûter la vie. Depuis ce moment, elle ne songea plus qu'à procurer à son fils tous les avantages possibles. Il avait déjà droit à un riche patrimoine ; elle

1. M. l'abbé Fornel, — Oraison funèbre.—2. Cant., V, 2.

lui assura, en outre, une pension viagère de cent pistoles, et le combla de présents pour sa lointaine Église. Les autres membres de la famille imitèrent cette générosité, et M. de Saint-Vallier reçut des dons pour une valeur considérable. Pendant le court séjour qu'il fit dans sa ville natale, il donna aux pauvres de grandes marques de son zèle et de sa charité. Il avait fondé peu auparavant (7 janvier 1683) à Saint-Vallier-sur-Rhône, en vue du château de ses ancêtres, un hôpital dont il avait donné le soin à deux sœurs de la congrégation de Saint-Joseph ; il avait obtenu ces religieuses de monseigneur de Villars, archevêque et comte de Vienne en Dauphiné.

Enfin vint le moment où il dut se séparer pour toujours de sa mère : les adieux furent déchirants, et la comtesse ne survécut que peu de temps à cette suprême épreuve.

De retour à Paris, M. de Saint-Vallier fit savoir au monarque que rien ne s'opposait plus à son départ pour le Canada. Sa Majesté n'avait plus de prétexte pour s'y opposer elle-même. L'aumônier du roi résigna alors sa charge sans vouloir accepter aucune indemnité, et ce fut sur ses instances que Louis XIV régla qu'à l'avenir cet emploi ne serait plus vénal.

Restait à solliciter à Rome l'institution canonique de M. de Saint-Vallier ; or, la chose pouvait traîner en longueur, à cause des démêlés qui existaient entre la France et le saint-siège depuis la trop fameuse *Déclaration* de 1682 ; plusieurs évêchés du royaume n'étaient pas pourvus canoniquement, et l'on ne savait combien de temps durerait une telle anomalie. M. de Saint-Vallier ne pouvait rester inactif pendant une période de temps indéterminée ; et comme monseigneur de Laval conservait encore tous ses droits, il donna à son successeur présumé des lettres de vicaire général ; celui-ci résolut de partir au plus tôt pour visiter le Canada, et connaître par lui-même le pays dont on lui avait fait jusque-là des peintures si peu attrayantes.

C'est au séminaire des Missions étrangères que M. de Saint-Vallier se retira, en attendant le jour du départ. Monseigneur de Laval y était aussi. La conformité de leurs sentiments rendait leur liaison des plus agréables. L'ancien évêque instruisait de l'état de l'Église qu'il gouvernait avec tant de bénédiction celui qui, bientôt, devait en être lui-même le pasteur.

Dès que la saison put lui permettre d'entreprendre le voyage

qu'il avait en vue, le nouveau grand vicaire se présenta à la cour pour recevoir les derniers ordres du roi ; puis, sans prendre congé ni de ses amis, ni de ses proches, il se rendit à la Rochelle où il devait s'embarquer pour Québec. Lui-même rend compte de son voyage dans une lettre qu'il écrivit quelques années après à un de ses amis. Nous ne saurions mieux faire que d'en citer quelques passages :

" Vous n'avez peut-être pas oublié, dit-il, que je partis de Paris au mois de mai de l'année 1685. Je m'embarquai à la Rochelle le mois suivant, dans le vaisseau que montait M. le marquis de Denonville, qui avait été nommé par le roi gouverneur de la Nouvelle-France, et qui menait avec lui madame sa femme et une partie de sa famille.

" De neuf ecclésiastiques qui avaient bien voulu me suivre, et qui avaient tous passé par le séminaire des Missions étrangères à Paris, où j'avais fait ma demeure depuis ma nomination à l'épiscopat, il n'y en eut que deux qui demeurèrent auprès de moi durant la navigation ; les autres furent partagés sur deux vaisseaux, cinq sur l'un et deux sur l'autre : les cinq avaient pour chef M. l'abbé d'Urfé, ci-devant doyen de la cathédrale du Puy, dont on connaît assez le nom et la vertu, sans qu'il soit nécessaire que je fasse connaître ici sa personne et son mérite...

" Deux des prêtres, qu'on avait fait embarquer avec cinq cents soldats qui passaient avec nous, furent les plus heureux de tous ; car, outre les exercices de piété qu'ils firent faire à l'équipage et aux passagers, comme on le faisait dans les autres navires où nous étions, il plut à Dieu de leur fournir une nouvelle matière de zèle, par la maladie qui se mit dans les troupes, et qui enleva cent cinquante hommes ; ils s'appliquèrent si fortement jour et nuit à secourir ces pauvres malades, qu'à force d'être auprès d'eux, pour leur donner les soulagements du corps, et pour leur administrer les sacrements, la longue fatigue jointe au mauvais air, les réduisit enfin au nombre de ceux qui avaient besoin de secours.

" Quelque soin que l'on prît de les assister, il fut impossible de vaincre la malignité du mal, et ils eurent autant de joie de perdre la vie en cette occasion, qu'ils causèrent de douleur à tout le monde par leur perte. L'un (M. l'abbé Mossu) mourut dans le vaisseau peu de temps avant qu'il touchât au port, et l'autre (M. l'abbé Bergier) languit encore quelques jours après son arrivée à Québec.

" J'avoue que je fus sensiblement touché de la mort de ces deux

ouvriers évangéliques, sur lesquels j'avais beaucoup compté pour le bien de la colonie, parce que je connaissais leur vertu et leur grâce : mais après tout, je leur portai plus d'envie que de compassion, et bénissant mille fois Dieu de l'honneur qu'il leur avait fait de les appeler à lui, par une espèce de martyre de charité, j'entrai autant que je le pus en leurs saintes dispositions, pour avoir quelque part au mérite de leur sacrifice, puisque je n'avais pas été jugé digne de participer à leurs souffrances et à leur sort. Quel bonheur pour moi si j'avais suivi mon premier instinct, qui me portait à la Rochelle à m'embarquer avec eux, et si, ayant couru les mêmes risques sur la mer, j'avais eu la même fortune ! Mais il fallut qu'on m'en empêchât sous prétexte de prudence, en s'opposant à mon désir, et je ne méritais pas de terminer sitôt mes jours par une fin si glorieuse.

" Si j'ai été privé de cette grâce avec justice, Dieu m'en a ménagé une autre dont je fais beaucoup de cas ; il a voulu que j'eusse durant tout le voyage la compagnie de M. le marquis de Denonville, dont j'ai eu le loisir de connaître plus à fond la piété et la sagesse. Il a autorisé, non seulement par ses avis, mais encore par ses exemples, tout le bien qui se pouvait faire dans le vaisseau pour l'équipage ; il était toujours le premier à tous les exercices de religion ; il assistait les dimanches et fêtes aux prédications, et il ne dédaignait pas de se trouver souvent aux instructions familières, que je faisais moi-même tous les jours en forme de catéchisme ; il passait presque tout son temps en prières ou en lecture de bons livres ; il avait sans cesse entre les mains les psaumes de David ; il était aisé de voir dans sa conversation qu'il les entendait bien, et qu'il les goûtait extrêmement ; tant que je fus avec lui sur mer, je ne lui vis pas faire une faute, et rien ne lui a échappé, ni dans ses paroles, ni dans ses manières, qui ne marquât une vertu bien établie et une prudence consommée, tant pour les choses qui regardent la vie chrétienne, que pour celles qui sont de sa profession et de la science du monde.

. . . .

" En arrivant à Québec, je fus descendre au séminaire des Missions étrangères qui est dépendant de celui de Paris, et qui a été jusqu'à présent le séminaire épiscopal de Canada ; messieurs les directeurs de cette maison vinrent au devant de moi, avec tout le respect et toute la cordialité que je pouvais en attendre, et, comme ce sont eux qui remplissent toutes les places de la cathédrale, ils me reçurent en chapitre,

dans les formes, en qualité de grand vicaire de monseigneur de Québec, qui m'avait donné cette qualité par lettres authentiques avant mon départ de France."

La maladie dont il est parlé dans cette lettre, continua de sévir parmi les soldats après leur débarquement de vaisseau, et, en fort peu de temps, les salles de l'Hôtel-Dieu furent remplies de ces pauvres gens attaqués, les uns de fièvres pourprées, les autres de scorbut. M. de Saint-Vallier ne pouvait manquer une si belle occasion d'exercer son zèle et sa charité ; il visitait avec empressement ces malheureux en proie à la souffrance ; il embrassait tendrement les plus affligés, disait à tous de bonnes paroles, et distribuait des aumônes en abondance. Il commença aussitôt à prendre part à toutes les bonnes œuvres qui se faisaient dans la ville, "charmant par ses honnêtetés les personnes avec qui il avait quelque rapport," comme s'exprime la mère Juchereau de Saint-Ignace dans son Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.

CHAPITRE QUATRIÈME

—

1685-1686

> J'irai moi-même chercher mes brebis et je les visiterai moi-même.
>
> Ez., XXXIV, 11.
>
> Il parcourut les villes de Juda...,et sa renommée se répandit jusqu'aux extrémités de la terre.
>
> 1 Mac., III, 8 et 9.

Quelle était en 1685 la condition de la colonie française du Canada ? Qu'avait-on fait, jusque-là, pour procurer la conversion et la *civilisation* des innombrables tribus sauvages, éparses sur l'immense

étendue d'un pays sans limites ? Même avant son départ de France, M. de Saint-Vallier s'était instruit là-dessus en détail, soit dans ses entretiens réitérés avec monseigneur de Laval, soit par la lecture attentive des comptes rendus qu'envoyaient régulièrement chaque année les gouverneurs, les intendants, les missionnaires. Maintenant il va voir de ses yeux ce qui a été accompli pendant plus d'un quart de siècle, dans l'ordre civil, en vertu des sages mesures administratives recommandées par Colbert ; et dans l'ordre moral et religieux, grâce aux efforts incessants du premier évêque préposé aux soins de cette nouvelle chrétienté.

Le nombre total des Français établis alors sur les bords du Saint-Laurent s'élevait, d'après le recensement, à dix mille sept cent vingt-cinq ; on y comptait soixante-quatre seigneuries, et quarante paroisses rurales ayant des curés résidents. Québec, pour sa part, avait une population de mille deux cent cinq âmes ; le chiffre cent quatre-vingt-sept représentait les édifices renfermés dans l'enceinte de la ville.

Sans parler du château Saint-Louis, demeure peu somptueuse des dépositaires de la puissance du monarque très chrétien, on voyait ici la cathédrale inachevée qui servait aussi d'église paroissiale ; là les solides bâtiments du séminaire diocésain ; dans un endroit, l'imposante structure du monastère des religieuses ursulines ; dans un autre, le couvent des hospitalières et l'Hôtel-Dieu ; le vaste et beau collège des pères jésuites occupait un site avantageux en face de la cathédrale. Ces constructions couronnaient le rocher de Stadacona, et dominaient par leur position les plus magnifiques perspectives que puisse présenter, en aucun lieu du monde, la riche et grandiose nature.

Dans le dessein qu'il avait formé de faire la visite du diocèse, M. de Saint-Vallier commença par les communautés religieuses de la capitale, et chacune d'elles lui parut digne d'admiration et d'éloge. Aux zélées institutrices chargées de l'éducation des jeunes filles françaises et sauvages, et aux humbles servantes des pauvres malades de Jésus-Christ, il décerna le témoignage que les unes et les autres travaillaient, selon l'esprit de leur vocation, avec grande fidélité, aux emplois de leur institut. Il trouva leurs cloîtres respectifs encore délicieusement embaumés du parfum des vertus angéliques qu'avaient pratiquées naguère, au milieu d'elles, les Marie Guyart de l'Incarnation et les Catherine de Longpré de Saint-Augustin,—âmes d'élite égales en sainteté aux

Thérèse, aux Catherine de Sienne, et non moins favorisées que ces dernières des dons de la grâce les plus merveilleux [1].

Les frères et les émules des Brébeuf, des Lalemant, des Jogues, ne lui parurent pas avoir dégénéré de l'esprit apostolique qui avait donné à l'Église de la Nouvelle-France des héros magnanimes, des martyrs glorieux. " La maison des jésuites, dit-il, est bien bâtie, leur église est belle, leurs classes ne sont pas aussi fortes en écoliers qu'elles le seront un jour ; mais leurs régents sont gens choisis, pleins de capacité et de zèle, qui remplissent leurs devoirs par esprit de grâce, et qui, par la fidélité qu'ils apportent à cet emploi passager, tâchent de se rendre dignes d'être appliqués à quelque mission de sauvages, dont ils apprennent la langue selon la destination que leur supérieur fait de leur personne. Ce supérieur est à présent le père Dablon, homme d'un mérite et d'une expérience consommés...; plus on le voit, plus on l'estime ; et dans le compte qu'il a bien voulu me rendre des qualités et des travaux de tous les religieux qui lui sont soumis, soit dans le collège, soit dans les missions, j'ai connu qu'ils sont tous des saints qui ne respirent que Dieu seul, et qui ne s'épargnent en rien pour convertir les infidèles, et pour sanctifier les chrétiens. Il faut avouer que parmi ces pères de la Nouvelle-France, il y a un certain air de sainteté si sensible et si éclatant, que je ne sais s'il peut y avoir quelque chose de plus en aucun autre endroit du monde où la compagnie de Jésus est établie."

Aux dignes fils de Saint-François, établis à une petite distance de Québec, le grand vicaire accorde également un juste tribut d'éloge, en ces termes : " Le couvent des récollets s'appelle Notre-Dame des Anges ; le lieu est agréable, c'est la promenade de la ville la plus belle, et on y va souvent par dévotion en pèlerinage. Il y a douze ou quinze religieux de bonne volonté, toujours prêts à aller partout où il plait à l'évêque de les envoyer... Mais, dit-il dans un autre endroit, quelque utilité qu'on tire des uns et des autres (des jésuites et des récollets), il reste toujours beaucoup de bien à faire qui se ferait assurément si le clergé était aussi nombreux qu'il le devrait être."

1. La mère Marie de l'Incarnation, première supérieure du monastère des ursulines de Québec, décédée le 30 avril 1672, a été déclarée *vénérable* par le souverain pontife, Pie IX, le 15 septembre 1877. La mère Catherine de Saint-Augustin, religieuse hospitalière, est décédée en odeur de sainteté à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 8 mai 1668.

M. de Saint-Vallier faisait sa demeure au séminaire fondé par monseigneur de Laval : il avait occasion d'admirer chaque jour les vertus des membres qui composaient cette vénérable institution, et il s'exprime à leur sujet de manière à faire connaître la haute estime qu'il en avait conçue. " Les directeurs qui le gouvernent, dit-il, sont en petit nombre, et s'ils avaient moins de grâce et d'activité qu'ils n'en ont, il leur serait impossible de faire tout ce qu'ils font au dedans et dehors de leur maison : le détachement dont ils font profession, la charité qui les unit, l'assiduité qu'ils ont au travail, et la régularité qu'ils s'efforcent d'inspirer à tous ceux qui sont sous leur conduite, m'ont donné une très sensible consolation : quelque ferveur que j'aie trouvée parmi eux, j'ai eu le plaisir de la voir redoubler dans leur maison... Tout le monde y fit les exercices de la retraite spirituelle avec tant de bénédiction que, depuis les plus jeunes clercs jusqu'aux ecclésiastiques les plus avancés dans les saints ordres, chacun apporta de son propre mouvement ce qu'il avait en particulier pour être mis en commun. Il me sembla pour lors voir revivre dans l'Église de Canada quelque chose de cet esprit de détachement, qui faisait une des principales beautés de l'Église naissante de Jérusalem du temps des apôtres."

Douze chanoines, un doyen, un grand chantre, un archidiacre, un théologal, un grand pénitencier : tels étaient les dignitaires du chapitre, tous choisis parmi les messieurs du séminaire de Québec.

" On fait l'office à la cathédrale, remarque M. de Saint-Vallier, avec une gravité et une pompe proportionnées à la solennité des jours ; et comme le clergé n'est pas fort nombreux, on élève dans la cléricature, selon l'esprit du saint concile de Trente, plusieurs enfants du pays qui, étant formés au chant et aux cérémonies, suppléent parfaitement bien, en ce qui regarde les ministères inférieurs, au défaut des prêtres..." M. l'abbé de la Tour rappelle dans ses mémoires que ces enfants portaient en hiver une soutane et un camail rouges, avec un surplis ordinaire ; le camail était remplacé en été par un bonnet carré rouge. Ils étaient au nombre de soixante, et présentaient dans le chœur un spectacle non moins intéressant que singulier.

Après avoir donné ses soins à la population de la ville épiscopale, M. de Saint-Vallier porta ses pas hors de l'enceinte de Québec. Il visita d'abord les paroisses de la seigneurie de Beaupré et de l'île d'Orléans.

La seigneurie de Beaupré était l'apanage du séminaire de Québec, et devait aux soins de monseigneur de Laval le développement relativement rapide de sa population. L'île d'Orléans, passée en d'autres mains, avait aussi appartenu à ce corps ; les quatre paroisses qui s'y étaient formées comptaient, réunies, autant d'habitants que la capitale.

Aux jours où M. de Saint-Vallier visita cette partie de la campagne canadienne, la nature avait dépouillé son riche manteau d'émeraude et se reposait, comme dans un long sommeil de mort, sous un épais linceul d'une éclatante blancheur. Lacs, rivières, cascades, tout était crystallisé, tout reflétait, dans les beaux jours, avec mille nuances, les brillantes couleurs du prisme, et l'œil ébloui par ces beautés d'un genre nouveau, cherchait avec complaisance à s'arrêter sur la sombre parure des pins et des sapins, vétérans de la forêt, que les plus puissants efforts de la tempête n'avaient pu découronner.

On aimera à entendre M. de Saint-Vallier lui-même rendre compte de ses observations sur les paroisses établies en ces endroits : " J'allai, dit-il, durant l'hiver au cap Tourmente, à la côte de Beaupré, et à l'île d'Orléans... Je vis tous les habitants qui se trouvèrent sur ma route, les invitant à se rendre chacun dans leurs paroisses, à mesure que j'y ferais ma visite ; ils s'y rendirent pour la plupart, et j'eus la consolation d'en voir plusieurs assister à nos prières et à nos exhortations, et s'approcher des sacrements pour gagner les indulgences que je leur portais.

" Mon principal soin dans le cap Tourmente, fut d'examiner l'un après l'autre trente et un enfants que deux ecclésiastiques du séminaire de Québec y élevaient, et dont il y en avait dix-neuf qu'on appliquait à l'étude, et le reste à des métiers ; l'éloignement où ils étaient de leurs parents et de toute compagnie dangereuse à leur âge, ne contribuait pas peu à les conserver dans l'innocence...

" Il n'y a dans cet endroit qu'une seule cure (celle de Saint-Joachim) qui est fort bien desservie ; il y en a trois à la côte de Beaupré, savoir : Sainte-Anne, Château-Richer, et l'Ange-Gardien ; et cinq dans l'île d'Orléans, qui sont la Sainte-Famille, Saint-François, Saint-Jean, Saint-Paul *(aujourd'hui Saint-Laurent)* et Saint-Pierre.

" Ces huit cures sont gouvernées par quatre prêtres, dont l'un est attaché à Sainte-Anne, lieu de pèlerinage où l'on va toute l'année ; l'autre dessert Château-Richer et l'Ange-Gardien ; le troisième partage ses soins entre la Sainte-Famille et Saint-François ; et le dernier est

chargé lui seul de Saint-Jean, de Saint-Paul, et de Saint-Pierre. Chaque paroisse aura dans la suite son curé, lorsqu'elle pourra lui fournir sa subsistance, et qu'il y aura plus de prêtres dans le pays. Tous ces lieux m'ont paru pauvres; il n'y a que trois ou quatre églises qui aient été bâties de pierre par les soins et les secours des messieurs du séminaire de Québec ; les autres ne sont que de bois, et elles ont besoin d'être, ou réparées ou rebâties, ou achevées, ou ornées au dedans, ou pourvues de quelques vaisseaux sacrés, d'ornements, de linge, de fonts baptismaux, ou accompagnées de cimetières fermés, et de presbytères qui manquent presque partout, les curés étant réduits à se mettre en pension dans des maisons particulières, où il serait à souhaiter qu'ils ne fussent pas : ils ont pourtant vécu jusqu'à présent avec beaucoup de sagesse, et j'attribue à leur exemple et à leurs soins le bon ordre que j'ai vu parmi les habitants de ces lieux-là, qui sont assez universellement gens de bien, et dont les enfants m'ont paru fort bien instruits.

A Montréal, la cité de Notre-Dame, M. le grand vicaire de Saint-Vallier reçut un accueil digne de ses hautes fonctions ecclésiastiques : le gouverneur de la place, M. le chevalier de Callières, lui témoigna à son arrivée beaucoup de joie, et lui rendit tous les honneurs dus à sa naissance et à sa dignité ; on peut penser que le clergé et le peuple lui donnèrent aussi des marques sensibles de leur respect et de leur allégresse ; pour sa part, il eut lieu d'être satisfait de l'état de la religion dans cette partie de son diocèse.

Ville-Marie, en effet, ne manquait ni de saints prêtres pour s'acquitter avec succès du ministère évangélique, ni de pieuses vierges pour s'employer aux œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles. Messieurs du séminaire de Saint-Sulpice suffisaient amplement aux besoins d'une population qui, en ce temps, ne dépassait pas sept cent vingt-quatre individus. Ils desservaient en outre les paroisses environnantes, fournissaient des missionnaires aux sauvages, et prenaient un soin paternel des deux communautés de filles qui s'étaient formées et développées sous leurs auspices et leur direction.

M. de Saint-Vallier ne fut pas moins édifié du dévouement avec lequel les hospitalières de Saint-Joseph s'appliquaient au soulagement des malades, que touché de l'extrême pauvreté où il les trouva réduites.

" L'hôpital, dit-il, est administré par dix-huit ou vingt religieuses

dont plusieurs sont venues de France. Ce sont de vertueuses filles, mais on ne peut guère être plus pauvres qu'elles ne le sont. Tout leur bâtiment consiste en un corps de logis dont le bas est une salle de malades, étayée par dehors et par dedans, et le haut est un grenier plutôt qu'un dortoir, où on est obligé de mettre plusieurs lits par cellule et où le froid et le chaud sont extrêmes, suivant la diversité des saisons. Il est surprenant que leur communauté et leur hôpital n'aient pas péri jusqu'à présent, et j'attribue à leur vertu les ressources extraordinaires qu'elles ont trouvées de temps en temps dans la divine Providence qui semble leur avoir ménagé des secours imprévus à proportion de leurs besoins et de leurs souffrances. On ne peut avoir plus de soin des pauvres ni plus de confiance en Dieu qu'elles n'en font paraître, et elles mériteraient bien que le roi augmentât à leur égard ses libéralités royales, pour soutenir une œuvre qui est si bien entre leurs mains et qui est absolument nécessaire à la colonie."

La vertueuse fondatrice de l'Hôtel-Dieu, mademoiselle Mance, s'était, depuis plusieurs années, endormie du sommeil des justes. Marguerite Bourgeois, au contraire, présidait encore avec vigueur aux destinées de sa famille religieuse, et jetait les bases de ce magnifique institut qui étend aujourd'hui ses ramifications sur toutes les parties du sol canadien, et qui a même envahi pacifiquement plusieurs endroits des États-Unis [1].

M. de Saint-Vallier sut apprécier à leur juste valeur les travaux des premières sœurs de la congrégation de Notre-Dame. " Il n'y a point de bien qu'elles n'aient entrepris et dont elles ne soient venues à bout, lit-on dans son rapport. Outre les petites écoles qu'elles tiennent chez elles pour les jeunes filles de Montréal, et outre les pensionnaires françaises et sauvages qu'elles élèvent dans une grande piété, elles ont établi une maison qu'elles appellent *la Providence* dont elles ont la conduite, et où elles instruisent plus de vingt grandes filles qu'elles forment à tous les ouvrages de leur sexe, pour les mettre en état de gagner leur vie dans le service.

" De cette maison sont sorties plusieurs maîtresses d'école qui se sont répandues en divers endroits de la colonie, où elles font des caté-

1. La sœur Marguerite Bourgeois, fondatrice de la congrégation des sœurs de Notre-Dame, décédée à Montréal le 12 janvier 1700, a été déclarée *vénérable*, par notre saint-père le pape Léon XIII, le 7 décembre 1878.

chismes aux enfants, et des conférences très touchantes et très utiles aux autres personnes de leur sexe qui sont plus avancées en âge."

Déjà à la prière de M. Lamy, curé de la Sainte-Famille, île d'Orléans, le zélé grand vicaire avait demandé pour cette paroisse deux sœurs du nouvel institut. Pendant son séjour à Montréal, il prit des mesures pour en avoir aussi quelques unes qui ouvrissent à Québec une maison de *Providence*.

Les habitations échelonnées sur les deux rives du Saint-Laurent ne furent pas privées de la présence et des encouragements de leur évêque élu. " Je visitai, dit-il, sur ma route toutes les églises que je trouvai des deux côtés du fleuve ; celle d'une petite ville qu'on appelle les Trois-Rivières [1], et qui est fermée de pieux, fut la seule qui me donna de la consolation ; toutes les autres étaient ou si prêtes à tomber en ruines, ou si dépourvues des choses les plus nécessaires que la pauvreté où je les vis m'affligea sensiblement ; et je ne doute pas que si les personnes de piété qui sont en France, avaient vu comme moi ces lieux saints, couverts de paille, tout délabrés, sans vaisseaux sacrés et sans ornements, elles n'en fussent vivement touchées, et qu'elles n'étendissent leurs aumônes jusque-là pour y faire célébrer les divins mystères avec décence."

Mais les enfants de la forêt ont-ils donc déserté les rivages du grand fleuve ? Les *peaux rouges* ont-elles disparu sans retour à l'approche des *visages pâles* ? Où sont ces hardis chasseurs qui maniaient l'arc avec tant de grâce et d'agilité, et qui lançaient loin et haut la flèche sûre et rapide ? Où sont ces guerriers formidables, ces chefs fameux, ces diplomates consommés, ces orateurs dont le langage métaphorique, empreint d'une simplicité pleine de noblesse, a plus d'une fois excité l'admiration des Européens nourris dans les écoles de la littérature, et formés avec soin aux rigoureuses exigences de l'art de la parole ?

C'était au loin, sous les grands bois, le long du courant des eaux, dans les plaines à perte de vue du Pays d'en Haut, partout enfin où se trouvaient les plus beaux terrains de chasse qu'habitaient ces tribus puissantes et belliqueuses, dont le nom seul était une menace

1. D'après le recensement, la ville des Trois-Rivières ne renfermait en 1685 que trente-six maisons, et deux cent vingt-sept habitants.

pour la faible colonie française des rives du Saint-Laurent. Plus d'une fois M. de Saint-Vallier aura occasion de voir, à Québec ou à Montréal, les députés des cinq nations iroquoises ou ceux d'autres tribus de mœurs plus douces,—Algonquins, Abénakis, Hurons, etc. Les uns viendront traiter de la paix ou de la guerre avec *Ononthio* [1] ; les autres apporteront sur les marchés de ces villes les précieuses fourrures qu'ils échangeront pour les produits de l'Europe, et trop souvent, à leur grand préjudice, pour *l'eau-de-vie* qui deviendra entre leurs mains un principe actif de destruction et de mort.

Ne pouvant se rendre ni dans les bourgades éloignées où les jésuites continuaient avec une étonnante constance leur œuvre de zèle, ni sur les terrains de chasse où ces mêmes pères suivaient leurs néophytes pour les affermir dans la foi, le grand vicaire adressa aux missionnaires une lettre afin d'en obtenir des renseignements sur les progrès de la religion parmi les peuplades qu'ils avaient charge d'évangéliser. Plusieurs lui écrivirent et lui rendirent compte de leurs travaux, des sujets de consolation que donnaient les convertis anciens et nouveaux, et des motifs d'espérance qu'ils entretenaient pour le salut des infidèles.

M. de Saint-Vallier néanmoins se trouva heureux de pouvoir visiter en personne quatre villages, dont deux situés près de Montréal, les deux autres près de Québec, et où vivaient sédentaires quelques centaines de sauvages chrétiens que l'on y avait réunis pour les former plus facilement aux bonnes mœurs, aux pratiques religieuses, à la culture des terres et aux arts mécaniques. Si ces néophytes, nouvellement arrachés à la barbarie la plus révoltante et aux superstitions les plus grossières, ne répondaient pas tous également aux soins qui leur étaient prodigués, un certain nombre, au moins, donnaient à leurs pasteurs beaucoup de consolation, et M. de Saint-Vallier fut ravi de la ferveur et de l'innocence qu'il remarqua en eux.

“ La mission de la Montagne, écrit l'illustre visiteur, est un village renfermé dans un petit fort assez bien muni et en état de se défendre ; il n'est éloigné de la ville de Montréal que d'un quart de lieue, et les habitants sont des Iroquois et des Hurons, non seulement bien conver-

1. Ce mot, qui signifie *grande montagne*, était le nom donné par les sauvages à M. le chevalier de Montmagny, deuxième gouverneur du Canada ; ils l'appliquèrent dans la suite à tous ses successeurs.

tis, mais parfaitement fervents, qui ont été assemblés et cultivés par les soins des messieurs de Saint-Sulpice... On y vit, non pas comme dans un fort, mais comme dans un cloître, et toutes les vertus s'y pratiquent selon les règles de la plus haute perfection évangélique. Il y a presque toujours quelqu'un qui prie dans la chapelle ; on n'y voit jamais parler personne, et plusieurs s'en interdisent l'entrée pour des fautes fort légères dont ils se punissent volontairement eux-mêmes, en se tenant par esprit d'humilité et de pénitence à la porte. Ils ont tous une merveilleuse application à conserver leur innocence ; ils n'ont pas moins de soin de se tenir partout dans une grande récollection, et, après qu'ils ont parlé à Dieu dans l'oraison avec une simplicité charmante, ils font retentir les cabanes et les champs de cantiques spirituels durant le temps de leur travail et de leurs occupations domestiques. Quand ils sont les uns avec les autres, ils s'animent à la vertu par la sainteté de leur conversation, et ils exercent entre eux en toute occasion une charité continuelle. Enfin l'idée qu'ils ont de la grâce du baptême leur imprime un zèle ardent pour le procurer à leurs amis, et encore plus à leurs enfants dès qu'ils sont venus au monde, et l'on a vu des femmes chrétiennes qui étant en voyage...sont revenues exprès de plus de cent lieues pour faire baptiser ces petites créatures par leur charitable missionnaire."

Parlant de leur pasteur, M. de Saint-Vallier ajoute : " Ce digne ouvrier (M. de Belmont) a un soin particulier de la jeunesse...il est maître de toutes choses à l'égard des jeunes garçons ; il ne se contente pas de leur apprendre la doctrine chrétienne et la manière de bien vivre ; il leur enseigne aussi à parler français, à chanter le plain-chant et la musique, selon qu'ils ont de la voix. Les uns ont appris sous lui à être tailleurs, les autres sont devenus cordonniers, il y en a même de maçons qui ont bâti de leurs propres mains de petites maisons à l'européenne...

" Il y a dans cette mission de la Montagne une école d'environ quarante filles sauvages, que les sœurs de la congrégation habillent et élèvent à la française, en leur apprenant en même temps les mystères de la foi, le travail des mains, le chant et les prières de l'Église, non seulement en leur langue, mais encore dans la nôtre, pour les faire peu à peu à notre air et à nos manières...

" La mission de Saint-François Xavier du Saut est établie à trois lieues de Montréal... Les fondements en furent jetés, il y a quelques

années, à la prairie de la Madeleine où les Français ont une église, et les sauvages qui la commencèrent ont vécu et sont morts en odeur de sainteté...Leur nombre s'augmentant de jour en jour, il fallut aller s'établir au Saut ; c'est là qu'on a vu, dans la personne de Catherine *Tégahcouita*, la première vierge chrétienne que la nation iroquoise ait donnée à l'Église de Jésus-Christ...et Dieu fait plusieurs prodiges au tombeau de cette merveilleuse fille... Deux autres ont eu le bonheur et le courage de la suivre, en faisant vœu de virginité à son imitation. Ce sont deux anges sur la terre ; elles vivent comme si elles n'avaient point de corps, et elles emploient tout leur temps au travail et aux exercices de piété...

" Les sauvages établis en cet endroit sont d'une grande utilité pour conserver la paix dans la colonie ; l'affection qui les y retient, à cause de la liberté qu'ils ont d'y servir Dieu, leur sert aussi de lien pour les attacher à nos intérêts. C'est par leur considération que les Iroquois, poussés à nous faire la guerre, ont suspendu longtemps l'exécution de leur dessein. On sait que les Agniers, qui ont grand nombre de parents au Saut, avaient déclaré hautement qu'ils ne pouvaient consentir à cette guerre, sans tirer auparavant leurs enfants et leurs neveux du pays des Français...

" Je fus les visiter pour la première fois le vingt et unième de septembre de l'année 1685, jour auquel tombe la fête de l'apôtre et évangéliste saint Matthieu. Quoiqu'ils fussent pour lors peu de monde, à cause du départ de la jeunesse qui était allée à la chasse de l'automne, la piété que je vis dans ceux qui étaient restés surpassa de beaucoup l'idée que j'en avais conçue par les rapports qu'on m'en avait faits. Je fis avancer le salut pour avoir la consolation de leur donner moi-même la bénédiction du saint sacrement, comme je l'ai pratiqué ailleurs dans la visite des missions ; et avant que de les quitter, les capitaines qui n'étaient pas encore partis pour la chasse, m'ayant prié d'entrer dans une cabane, le premier d'entre eux qui était le plus ancien chrétien, me harangua sur le champ, et me dit que leur joie eût été parfaite si je fusse venu dans un temps où on eût pu me rendre les honneurs qu'il semblait que j'avais voulu fuir par humilité ; que le roi leur avait fait un grand présent en leur envoyant de si loin, par une bonté particulière, un si bon prélat et un si puissant appui, et qu'ils me seraient éternellement obligés si, par mes soins, je leur obtenais de Sa Majesté un redoublement de protection, pour lever parmi eux tous les obstacles

qui pouvaient les empêcher d'être de parfaits chrétiens. Je leur répondis que j'avais pour eux de vrais sentiments d'estime et de tendresse, et que je serais toujours prêt à les servir en toutes choses, mais principalement en ce qui regarde l'avancement de la religion ; et je les assurai qu'ils ne pouvaient pas faire un plus grand plaisir au roi que de compter sur sa piété royale, et sur son autorité souveraine pour affermir la foi parmi eux, et pour maintenir le bon ordre...[1] "

Il nous faut maintenant entendre ce que dit M. de Saint-Vallier au sujet des Indiens établis en deux endroits non loin de Québec :

" La mission de Lorette, continue-t-il, n'est pas moins fervente que celle de Saint-François Xavier du Saut : elle s'appelle ainsi parce que la chapelle est bâtie de brique sur le modèle de celle qui est à Lorette en Italie. Les Hurons et les Iroquois qui se sont joints en cet endroit, ont une dévotion si tendre envers la sainte Vierge qu'ils veulent tous mourir auprès de sa sainte maison, et quelque invitation qu'on ait fait souvent à plusieurs d'aller s'établir ailleurs, on n'a jamais pu les y résoudre... La chapelle est presque toujours remplie de ces bons chrétiens, et quand ils sont retournés dans leurs cabanes, ils y sont presque comme dans les églises ; ils y parlent de Dieu, ils y chantent des cantiques, ils y récitent leur chapelet ou d'autres prières, et ils s'entr'animent les uns les autres à l'exercice de toute sorte de bonnes œuvres. La charité est parmi eux en un souverain degré : comme ils préviennent les besoins des pauvres, on ne voit personne qui mendie, et c'est à présent une de leurs pratiques les plus ordinaires de satisfaire à Dieu pour leurs péchés en rendant quelques services à ceux qui sont dans l'indigence, ou à ceux qu'ils croient avoir offensés. Ils vont leur

1. Le recensement de 1685 nous donne à connaître, comme suit, la population de chacun des quatre villages destinés par les Français à la résidence des Indiens :

SAUVAGES ÉTABLIS PROCHE DES FRANÇAIS.

	Population.	Cabanes.
Saint-François Xavier du Saut	682	68
Montagne de Montréal	222	36
Sillery	488	17
Lorette	146	18
Total	1,538 âmes.	139 cabanes.

D'après la même autorité, la population entière du Canada ne dépassait pas alors 12,264 âmes.

chercher du bois et le leur apportent sur leur dos; ils les aident à semer ou à recueillir leurs grains; et ils leur distribuent leurs propres provisions jusqu'à s'exposer eux-mêmes à manquer de toutes choses.

" Le zèle qu'ils ont pour le salut des âmes est incroyable ; on a vu des femmes entreprendre de longs voyages pour aller annoncer Jésus-Christ en leur pays, et en ramener avec elles un bon nombre de leurs parents, qu'elles avaient gagnés par leurs dévotes et puissantes exhortations. Ces mêmes femmes ont eu le courage, en passant par la Nouvelle-Hollande, d'essuyer les railleries des hérétiques, et de les citer au jugement de Dieu pour connaître un jour la vérité de la religion chrétienne.

" Sillery, nous dit encore M. de Saint-Vallier, est le dernier établissement qu'on ait fait pour les sauvages convertis, et il n'est éloigné de Québec que d'une lieue et demie. C'est proprement le pays des Algonquins qui faisaient autrefois une très florissante mission ; mais s'étant rendus indignes des grâces qu'ils avaient reçues, Dieu a substitué depuis peu d'années les Abénakis en leur place. Ces peuples sont limitrophes de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, sur le bord de la mer, à soixante lieues de Québec ; les fâcheuses affaires qu'ils avaient eues avec les Anglais les obligèrent à se réfugier auprès des Français ; on les reçut volontiers à Sillery, où ils furent adoptés par les Algonquins qui restaient en petit nombre, les autres s'étant retirés dans les bois où ils vivent dans un désordre pitoyable. Les premiers Abénakis qui reçurent le baptême furent si touchés des vérités de la foi que, ne pouvant souffrir que leurs parents qui demeuraient infidèles fussent séparés d'eux durant toute l'éternité, ils se résolurent d'aller sans délai travailler à leur conversion. Plusieurs retournèrent exprès en Acadie, et ils revinrent les uns avec leurs pères et leurs mères, les autres avec leurs frères et leurs sœurs, les autres enfin avec leurs parents et leurs amis, et ils prirent tant de soin de les instruire en chemin, qu'à leur retour le missionnaire les trouva presque entièrement disposés à recevoir le baptême : leur ferveur croît de jour en jour avec leur nombre...

" Outre les prières du soir et du matin qu'on fait en commun dans l'église, et qui durent environ une demi-heure, ils entendent volontiers une et deux messes ; il n'y a guère d'heures dans la journée où quelques uns ne soient devant le saint sacrement pendant un temps considérable ; et quand on les voit prier, ils paraissent si enflammés et si immobiles, qu'il serait difficile de paraître dans ce saint exercice

avec un air plus profondément appliqué, plus doucement recueilli, et plus sensiblement touché ; leur chant même a je ne sais quoi de plus dévot et de plus tendre que celui de tous les autres sauvages, et il est aisé de voir par tous les dehors de leurs exercices spirituels que Dieu a pris une entière possession du fond de leurs cœurs."

De ce que la plupart de ces Indiens sédentaires donnaient ainsi, après leur baptême, des preuves d'une piété remarquable, il ne s'ensuit pas qu'ils se fissent facilement aux mœurs et aux usages des peuples policés. Ils menaient, il est vrai, une vie chrétienne, digne d'être admirée, surtout si on la met en contraste avec les superstitions, les cruautés, les vices auxquels ils s'étaient livrés antérieurement, et auxquels se livraient encore leurs compatriotes idolâtres. Mais toutes les tentatives faites pour plier ces libres enfants de la nature à ce que nous appelons civilisation, en ce qui regarde la politesse, les sciences et les arts, échouèrent complètement. " Les sauvages, dit M. de la Tour, ont un fonds d'esprit et de jugement, et une éloquence naturelle ; mais ils n'ont jamais pu s'exercer sur des matières abstraites ; la guerre, la paix, la chasse, la pêche, le ménage, la politique à leur manière, et la piété sont les seuls objets auxquels leur esprit a pu s'étendre [1].

Le nouveau gouverneur du Canada, M. le marquis de Denonville, avait reçu, comme ses prédécesseurs, instruction de poursuivre le projet idéal de la francisation des naturels du pays ; toutefois l'expérience ne tarda pas à lui faire sentir que ce n'était là qu'une utopie comme une autre, que pouvaient caresser au fond de leur cabinet les rois et les ministres, mais qui perdait infiniment de son prestige dès qu'il s'agissait de la réduire en pratique dans les forêts du nouveau monde. " On a cru longtemps, écrivait-il à ses maîtres, qu'il fallait approcher de nous les sauvages pour les franciser ; il y a tout lieu de croire qu'on se trompait... Ceux qui se sont approchés de nous ne se sont pas rendus français, et les Français qui les ont hantés sont devenus sauvages... "

1. Mémoires sur la vie de M. de Laval, par M. l'abbé Bertrand de la Tour.

CHAPITRE CINQUIÈME

1686

> Commme le pasteur visite son troupeau lorsqu'il se trouve au milieu de ses brebis dispersées, ainsi je visiterai mes brebis.
>
> Ez., XXXIV, 12.
>
> J'ai été dans les périls sur les fleuves... et dans les déserts... J'ai été dans le travail et la peine, dans la faim et la soif, dans les jeûnes fréquents, dans le froid et la nudité.
>
> II Cor., XI, 26 et 27.

Si l'on jette les yeux sur la carte des possessions anglaises dans l'Amérique septentrionale, on aperçoit, à l'est de la province de Québec, les contrées que baignent le golfe Saint-Laurent et l'Atlantique. Elles sont couvertes aujourd'hui de florissants villages, de villes populeuses ; et une voie ferrée met Halifax, la clef des mers en ces parties, à vingt-quatre heures de Québec.

Il n'en était pas ainsi il y a deux cents ans. Alors ces vastes territoires, que le traité de Bréda venait de rendre à leurs premiers maîtres, avaient nom Acadie, et leurs forêts primitives n'avaient que peu souffert des envahissements de la civilisation. De loin en loin seulement, au milieu du désert, ou sur les rivages de l'Océan, quelques groupes de Français hardis et aventureux avaient jeté leurs tentes ; les uns pour exploiter les richesses du sol, les autres pour demander à la mer de nouvelles ressources propres à alimenter le commerce et l'industrie. Quelques hommes d'épée tenaient en ces lieux des forts pour le roi ; ils y dirigeaient la colonisation, imprimaient le mouvement aux entreprises maritimes, et, dans l'occasion, aux expéditions

militaires. A tous ceux-là, il ne suffisait pas de chercher à se créer un bien-être matériel : ils appelaient auprès d'eux les ministres de la religion pour en être bénis, consolés, encouragés. Des capucins, des récollets, des pères pénitents, exerçaient au milieu d'eux leur œuvre de zèle et de dévouement. Ces religieux, néanmoins, étaient en trop petit nombre, et monseigneur de Laval avait dû envoyer, du séminaire de Québec, quelques renforts pour travailler dans les postes où les Français étaient établis, ou pour procurer la conversion des sauvages.

C'est vers cette partie du diocèse que M. de Saint-Vallier va diriger ses pas, et au prix de quelles fatigues, de quels dangers, de quelles privations ! Tout ce qu'il a pu souffrir jusqu'ici, soit de l'inclémence des saisons, soit de l'âpreté des chemins, soit du mode de transport à sa disposition, n'est rien en comparaison de ce qu'il aura à essuyer dans cette nouvelle course apostolique. L'unique voie ouverte devant lui est celle des rivières et des lacs, avec leurs portages ; un frêle canot d'écorce est la seule embarcation qu'on puisse lui offrir ; pour tout bagage, il devra se contenter des objets les plus indispensables : sa chapelle portative, quelques vêtements de première nécessité, quelques provisions. Lorsque ces dernières viendront à faire défaut, le noble fils de la maison de Chevrières, l'ex-aumônier du *grand roi*, acceptera avec gratitude la part de *sagamité* [1] et de viande de chasse que lui feront de pauvres sauvages, envoyés sur sa route par la Providence ; et, après des marches forcées à travers mille obstacles, par des chemins impraticables, tantôt sous un soleil brûlant, tantôt sous une pluie torrentielle, accompagnée de foudres et d'éclairs, où prendra-t-il enfin le repos de la nuit dont il a un si impérieux besoin ? Parfois, sans doute, il pourra atteindre quelque toit hospitalier, où lui et ses compagnons de voyage seront reçus à bras ouverts et traités en conséquence ; mais en combien d'autres rencontres aura-t-il pour toute couche le fond de son canot d'écorce, ou quelques branches d'arbres étendues par terre, sous la voûte des cieux !

“ Le voyage le plus long et le plus fatigant que j'aie fait est celui de l'Acadie et du Port-Royal, qui est distant de Québec de près de deux cents lieues,” — ainsi s'exprime dans son récit l'illustre ecclésiastique. “ Je partis le mercredi d'après Pâques, second jour du mois d'avril (1686), malgré les glaces qui nous mirent plusieurs fois en péril, et

1. Espèce de potage.

qui nous retardèrent extrêmement. Comme notre marche était lente, j'eus le loisir de visiter en passant la mission du sud ; le premier jour on ne put faire qu'une lieue ; on s'arrêta à la pointe de Lévi, et je fus voir l'emplacement du presbytère qu'on espérait construire de pierres, auprès d'une chapelle qui est une des plus propres et des mieux bâties du Canada, et qui est dédiée à Dieu sous l'invocation de saint Joseph, patron de toute la Nouvelle-France. Quelques jours après, je vis le nouvel édifice d'une autre qu'on élève à la pointe à la Caille (*Saint-Thomas de Montmagny*), et qu'il faudra pourvoir de toutes choses ; elle sera desservie par le même missionnaire qui est au cap Saint-Ignace, dont l'église qui n'est que de bois est assez jolie, mais aussi pauvre que les autres, quoiqu'elle soit dans le lieu le plus peuplé de la mission. Je séjournai à la rivière de Trois-Saumons, où je fus surpris de ce qu'on n'avait pas encore commencé la chapelle...; après avoir confessé les enfants qui n'avaient pu être confessés à Pâques, nous arrivâmes le lendemain à la Bouteillerie (*Rivière-Ouelle*), dont les habitants avaient été plus diligents à bâtir la leur. Je fus fort consolé de la trouver si avancée ; mais je fus affligé en même temps de voir qu'il n'y avait qu'un seul missionnaire pour cet endroit, pour la grande Anse (*Sainte-Anne de la Pocatière*), et pour la Rivière-du-Loup qui est la dernière habitation du Canada, et qui est un endroit fort propre pour y assembler les sauvages : on y en attendait une centaine, dont le nombre s'augmenterait beaucoup en peu de temps, si on pouvait leur donner un missionnaire, comme ils le désirent... C'est là qu'étant un peu affaiblis par les fatigues de plusieurs jours de navigation et de marche très pénible, nous nous préparâmes par huit ou dix autres jours de repos à en essuyer de nouvelles. Nous nous remîmes donc en chemin le septième de mai ; j'avais avec moi deux prêtres, et cinq hommes qui devaient me servir de canoteurs, c'est-à-dire de gens destinés à conduire les canots sur l'eau, et à les porter sur terre quand il faut passer à pied d'un lac à un autre, ce qui arrive fort souvent, et qui rend cette manière de voyager très incommode.

" Comme nos guides, pour prendre le plus court chemin, nous menaient par une route non fréquentée, où il fallait tantôt naviguer et tantôt marcher, dans un pays où l'hiver durait encore, nous rompions quelquefois les glaces sur les rivières pour faire un passage aux canots, et quelquefois nous descendions des canots pour passer sur les neiges et dans les eaux, qui étaient répandues dans les espaces de terre

qu'on appelle des *portages*, parce qu'il y faut porter les canots sur les épaules."

De la Rivière-du-Loup, M. de Saint-Vallier navigua sur celles des Branchs (?) et de Saint-François pour se rendre à celle de Saint-Jean. "La rivière Saint-Jean, dit-il, a bien plus d'étendue et de beauté que celle de Saint-François ; on dit qu'elle a près de quatre cents lieues de course, et l'on en compte cent soixante depuis le lieu où nous la prîmes jusqu'à son embouchure ; son cours est toujours égal, et les terres qu'on voit sur ses bords paraissent bonnes... Dès le second jour de notre navigation sur ce fleuve, nous rencontrâmes pour la première fois une cabane de sauvages chrétiens de la mission de Sillery qui, pour aller à la chasse, étaient venus se poster à l'embouchure d'une rivière qu'ils appellent Madouaska... On ne peut expliquer combien ces pauvres chrétiens eurent de joie de nous voir, et combien nous en eûmes aussi de les trouver ; ils nous firent présent d'une partie de leurs vivres, dans un temps où les nôtres nous manquaient ; et le même jour nous en trouvâmes d'autres en plus grand nombre, dans trois cabanes, qui nous régalèrent de même, et qui nous demandèrent avec instance un missionnaire pour les instruire...

" Le jour suivant, dix-septième de mai, nous vîmes l'endroit qu'on appelle le grand saut Saint-Jean-Baptiste *(Grand Falls)*, où la rivière Saint-Jean faisant, du haut d'un rocher fort élevé, une terrible cascade dans un abîme, forme un brouillard qui dérobe l'eau à la vue, et fait un bruit qui avertit de loin les navigateurs de descendre de canot. Ce fut là qu'un homme sortant de l'Acadie, où il avait été envoyé par M. l'intendant me donna une de ses lettres, et je me servis de l'occasion pour donner aussi de mes nouvelles à M. le gouverneur, qui pouvait être en peine de nous.

" Le dix-huitième nous fûmes coucher à Médogtek, premier fort de l'Acadie, où je consolai extrêmement une centaine de sauvages lorsqu'étant allé les visiter, je leur dis que je venais exprès pour établir en leur faveur une mission dans le pays. Il serait à souhaiter que les Français qui ont des habitations sur la route, fussent assez réglés dans leurs mœurs pour attirer, par leur exemple, ces pauvres gens au christianisme ; mais il faut espérer, qu'avec le temps, la réforme des uns servira à la conversion des autres.

" Jusqu'ici je ne m'étais pas séparé de la petite troupe que j'avais amenée avec moi de Québec ; mais je fus obligé de me détacher avec

un prêtre, et d'envoyer le reste de mon monde au bas de la rivière Saint-Jean, attendre une commodité pour passer au Port-Royal, pendant que j'irais par le fort de Richibouctou où il y a environ cinquante sauvages, et celui de Miramichi, où il était important que je visse moi-même en quel état était la petite mission qu'on y avait commencée pendant l'hiver.

" Nous n'y arrivâmes que la veille de la Pentecôte, après avoir mis trois jours à faire dix-huit lieues, partie en côtoyant la mer, partie en marchant sur le rivage, non seulement le jour, mais aussi la nuit, par la pluie et le mauvais temps... J'eus la consolation d'entretenir les sauvages de ce lieu plusieurs fois par interprète durant sept jours, de leur dire la messe tous les jours dans leurs cabanes, et de leur entendre chanter les prières du soir et du matin d'une manière fort dévote, et qui me parut assez harmonieuse. Ils s'efforcèrent à l'envi de me témoigner leur reconnaissance des fatigues que j'avais prises pour venir de si loin les voir, et de la grâce qu'on leur avait faite de pourvoir aux besoins de leurs âmes et de leurs corps, en leur donnant un missionnaire qui avait pris des mesures pour procurer, en même temps, le temporel et le spirituel à leurs familles. Avant de me séparer d'eux, j'exhortai extrêmement les Français qui les fréquentent à se souvenir qu'ils étaient étroitement obligés à leur donner l'exemple de la sobriété, et de la chasteté chrétienne, pour ne pas les scandaliser dans un temps où leur foi était encore faible et susceptible de toutes les tentations humaines.

" Comme je devais parcourir autant que je le pourrais toutes les habitations françaises de l'Acadie, pour connaître par moi-même l'état de cette nouvelle colonie, je passai à Richibouctou, à Chédiak, à l'île Saint-Jean *(du Prince Edouard)* qui me sembla belle, au cap Louis, au Petit-Passage, à Fronsac, à Chedabouctou... Il y a dans ce dernier poste cinquante Français occupés à la pêche et au travail, que deux pères pénitents de la province de Normandie ont grand soin d'instruire... Pour passer de là à Beaubassin, nous eûmes assez à souffrir, principalement durant les trois derniers jours, dans le portage d'une prairie où la chaleur de la saison nous exposa aux piqûres insupportables des maringouins; et il semble que cette expérience nous était nécessaire pour nous apprendre à plaindre les pauvres gens qui, dans cette saison-là, sont exposés à la cruelle persécution de ces petits moucherons, en travaillant dans les bois et dans la campagne."

A Beaubassin le grand vicaire trouva cent cinquante Français, et

trois familles de sauvages chrétiens. Ils avaient été jusqu'alors assistés par un père récollet qui venait d'être rappelé à Québec par son supérieur; M. de Saint-Vallier leur laissa un de ses prêtres pour leur servir de curé. Après s'être arrêté aux Mines le temps nécessaire pour exhorter les familles qui y faisaient leur demeure, et pour leur conférer les sacrements, l'infatigable ouvrier de l'Évangile se mit en route pour Port-Royal, terme de son pénible voyage. "Dans le trajet qu'il fallut faire pour nous y rendre, dit-il, après neuf jours d'une fâcheuse navigation où l'on ne dormit presque point et où nous pensâmes périr, enfin le jour de saint Jacques, manquant de vivres, et ne nous pouvant résoudre à relâcher de dix lieues, nous fûmes contraints de débarquer pour prendre le chemin des bois qui nous conduisit au terme. M. de Villebon, qui commandait dans la place en l'absence du gouverneur, me reçut avec ses gens sous les armes, et me fit en son particulier toutes les honnêtetés possibles; mais ma principale joie fut de voir, le jour de sainte Anne, la ferveur avec laquelle la plupart reçurent les sacrements... Ils étaient tous fort attentifs à la parole de Dieu, et ils me parurent sincèrement disposés à modérer, nonobstant leurs intérêts, le commerce de l'eau-de-vie avec les sauvages...L'église est assez jolie et raisonnablement pourvue de toutes choses. J'y ai mis un second ecclésiastique pour soulager le premier, qui ne pouvait suffire à tout...; le service s'y fera mieux; on y gardera, à proportion, les mêmes cérémonies qu'à Québec; on ira plus aisément durant l'hiver baptiser les enfants dans les maisons écartées, où les laïques les baptisaient trop librement; et on pourra plus facilement soutenir l'instruction de la jeunesse qu'on a jusqu'ici bien cultivée. J'ai reconnu avec plaisir qu'une bonne sœur (de la congrégation de Notre-Dame) que j'avais envoyée devant moi de Québec en ce lieu-là, y avait déjà fait beaucoup de bien pour les femmes et pour les filles..."

Il était temps de songer au retour, après quatre mois d'une vie comme celle que nous venons de décrire. Le prélat missionnaire avait parcouru un pays immense, entrecoupé de baies, de fleuves, de lacs, de savanes, couvert de futaies séculaires ou de prairies naturelles. Il pouvait dire, avec connaissance de cause, ce qu'il en coûte aux serviteurs du Père de famille pour aller à la recherche du *sauvage inconnu*; il savait tout ce qu'il faut au soldat du Christ de courage, d'intrépidité, de sainte audace, pour porter son nom sur des plages non fréquentées, et pour arborer dans un nouvel empire l'étendard de la

croix. Cependant son âme d'apôtre avait encore soif de travaux, et repassant à Beaubassin, à Miramichi et à divers autres postes, il s'y attarda de nouveau, y réitéra ses exhortations, et acheva d'y régler certaines difficultés qui étaient restées indécises lors de sa première visite. Au lieu de prendre la route ordinairement suivie de Ristigouche et de Matane pour se rendre à Québec, il prit celle qui conduisait d'abord à Percé. "Je n'y arrivai, dit-il, que le vingt-sixième d'août, après avoir essuyé beaucoup d'incommodités ; et pendant le séjour que j'y fis, j'eus le temps d'aller visiter tous les lieux où les pêcheurs font leur pêche. Il y en a quelques uns qui ont profité de ma visite, et dont j'ai lieu d'être content, mais j'ai trouvé en plusieurs peu de disposition à vivre chrétiennement, nonobstant les soins d'un bon religieux de l'ordre des récollets, à qui l'on rend témoignage qu'il vit parmi eux avec beaucoup de régularité..." C'est là qu'une barque envoyée de Québec vint prendre l'infatigable abbé ; il conduisait avec lui trois jeunes filles sauvages qu'il devait placer, l'une dans sa maison de Providence, les deux autres chez nos mères ursulines.

On ne peut dire le temps qu'il mit à remonter le fleuve sur sa nouvelle embarcation, mais il dut être retardé maintes fois par les tempêtes, les vents contraires, et les brumes épaisses qui, surtout vers le temps de l'équinoxe, rendent la navigation si périlleuse, même pour les navires, dans le bas du Saint-Laurent ainsi que dans le golfe. Il n'y a pas de doute qu'il ne souffrit beaucoup pendant ce trajet, par le manque de plusieurs choses nécessaires à la vie, et par une foule d'autres inconvénients qu'il eut nécessairement à subir. La saison était bien trop avancée pour qu'il pût songer à s'arrêter à Tadoussac, d'où probablement les sauvages devaient être partis pour la chasse d'automne.

Le retour de M. de Saint-Vallier était ardemment désiré à Québec où l'on avait des inquiétudes sur sa longue absence, et où l'on n'ignorait pas à quels périls il avait été exposé. Tout le monde lui témoigna à son arrivée une joie bien sincère, et la sienne répondit à celle de tout le monde.

Un événement fâcheux, qui fut un véritable malheur pour la ville et pour la colonie entière, arriva peu après, et causa à son cœur si bon une peine sensible : ce fut l'incendie du monastère des ursulines. Lui-même, dans sa relation, donne un compte rendu du désastre en des termes qui révèlent, à son insu, toute la délicatesse de son âme, et la

compassion si tendre dont il était pénétré pour les victimes d'une telle catastrophe. Admirons, de plus, dans ce récit, la vertu héroïque des dignes filles de la vénérable Marie de l'Incarnation.

" Cet accident, dit-il, arriva le vingtième jour d'octobre 1686, sans qu'on en sache bien la cause. Lorsque les religieuses entendaient la messe, on vint brusquement les avertir que toute leur maison était en feu ; il était si furieux et si ardent qu'aucun remède humain ne put empêcher un incendie général ; il n'épargna rien, il consuma tout, provisions, meubles, bâtiments, excepté un petit corps de logis ; leur église même n'en fut pas exceptée, et à peine M. l'abbé d'Urfé, qui était pour lors à l'autel, eut-il le loisir d'achever la messe et de prendre le saint sacrement, pour le porter tristement dans l'église des jésuites. Je les fis conduire aussitôt chez les religieuses hospitalières, qui les reçurent avec toute la douceur et toute la joie que la compassion et l'hospitalité pouvaient inspirer à des filles aussi charitables qu'elles le sont ; elles les conduisirent d'abord en cérémonie et en silence, les larmes aux yeux, dans leur chapelle devant le saint sacrement, où toutes étant prosternées ensemble, celles qui venaient d'être réduites à une extrême indigence, s'abandonnèrent avec courage à la volonté de Dieu, et le remercièrent tendrement de les avoir mises en état de goûter réellement les fruits de la sainte pauvreté, et de lui offrir leur misère en esprit d'hommage à sa justice et à son amour : de sorte que le lendemain, jour de leur mère sainte Ursule, ayant jugé à propos d'aller me consoler avec elles par un discours paternel, je trouvai que, bien loin d'avoir besoin de consolation, elles étaient capables de donner une joie sensible à tous ceux qui, comme moi, furent témoins de leur résignation et de leur confiance. Ce qui les affligea le plus, c'est qu'elles se virent obligées à renvoyer leurs pauvres petites filles sauvages, qu'elles ne pouvaient plus loger ; car il ne leur restait plus qu'une petite maison de trente pieds de long sur vingt de large ; c'est là qu'elles sont enfin retournées, bien résolues d'y souffrir toutes sortes d'incommodités, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu leur envoyer de France quelque secours extraordinaire, et bien reconnaissantes des services qu'elles ont reçus durant cinq ou six semaines des religieuses hospitalières... Il n'y eut personne qui ne prît part à leur douleur, et qui ne s'efforçât à réparer selon son pouvoir leur perte : tous les corps du clergé séculier et régulier, qui sont parfaitement unis ensemble, donnèrent l'exemple et contribuèrent à l'envi à secourir ces pauvres filles ; il y eut des com-

munautés qui se dépouillèrent de leur propre nécessaire, pour le donner en cette occasion à celles qui se trouvaient dépourvues de tout."

M. de Saint-Vallier se garde bien d'ajouter qu'il fit à ses chères ursulines une offrande généreuse, et qu'il adressa, en leur faveur, à tous les curés éloignés de Québec, une circulaire dans laquelle il les exhortait à porter leurs paroissiens à assister, par tous les moyens en leur pouvoir, une communauté qui rendait à la colonie des services inappréciables.

Quoique l'évêque élu de Québec eût lieu d'être satisfait des dispositions si chrétiennes des peuples de son vaste diocèse, néanmoins, à raison des observations qu'il avait pu faire en certains endroits, il crut devoir, dans une exhortation paternelle, sous forme de mandement, mettre ses ouailles en garde contre l'irrévérence et l'immodestie dans les églises, contre la profanation des saints jours de dimanche et de fête, contre le peu de respect et de préparation avec lequel plusieurs s'approchaient de l'adorable sacrement de nos autels. S'adressant en particulier aux pères et aux mères, et à toutes les personnes chargées de la conduite des autres, il les pria et conjura, par la crainte qu'ils devaient avoir des justes jugements de Dieu, par le soin qu'ils étaient obligés de prendre de leur propre salut, par tout ce qu'il y a, dans la religion, de plus saint et de plus capable de toucher les âmes vraiment chrétiennes, de vouloir bien entrer dans ses sentiments, et de prouver leur zèle en secondant ses bons desseins, et leur amour pour Jésus-Christ en coopérant avec lui dans un point de si grande importance.

Vers la fin de sa lettre si belle sur l'état de la religion au Canada, M. de Saint-Vallier résume, en quelques lignes saisissantes, tout ce qu'il avait dit jusque-là à la louange des fidèles de cette Église et de leurs dignes pasteurs :

" Le peuple, communément parlant, dit-il, est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On y remarque je ne sais quoi des dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles ; la simplicité, la dévotion et la charité s'y montrent avec éclat ; on aide avec plaisir ceux qui commencent à s'établir, chacun leur donne ou leur prête quelque chose, et tout le monde les console et les encourage dans leurs peines.

" Il y a quelque chose de surprenant dans les habitations qui sont les plus éloignées des paroisses, et qui ont même été longtemps sans voir de pasteurs. Les Français s'y sont conservés dans la pratique du

bien, et lorsque le missionnaire qui a soin d'eux fait sa ronde, pour aller administrer les sacrements d'habitation en habitation, ils le reçoivent avec une joie qui ne se peut exprimer; ils font tous leurs dévotions, et on serait surpris si quelqu'un ne les faisait pas ; ils s'empressent à écouter la parole de Dieu ; ils la goûtent avec respect ; ils en profitent avec une sainte émulation ; celui qui donne sa maison pour y célébrer les divins mystères, s'estime infiniment heureux et honoré ; il donne ce jour-là à manger aux autres ; le repas qu'il fait est une espèce d'agape, où sans craindre aucun excès, on se réjouit au Seigneur. Cela se remarque surtout dans l'Acadie, où l'on ne se sert d'aucune boisson enivrante, et où l'on réserve le peu qu'on a de vin pour la sainte messe et pour les malades. La conversation qui suit le dîner est une instruction familière, où les plus âgés n'ont point de honte de répondre aux questions que fait le missionnaire. On l'informe ensuite des petits démêlés qui peuvent être entre les familles ; et s'il se trouve quelque différend, ce qui est rare, il l'accommode sans que les parties résistent. Chaque maison est une petite communauté bien réglée, où l'on fait la prière en commun soir et matin, où l'on récite le chapelet, où l'on a la pratique des examens particuliers avant le repas, et où les pères et les mères de famille suppléent au défaut des prêtres, en ce qui regarde la conduite de leurs enfants et de leurs valets. Tout le monde y est ennemi de l'oisiveté ; on y travaille toujours à quelque chose ; les particuliers ont eu assez d'industrie pour apprendre des métiers d'eux-mêmes, de sorte que, sans avoir eu le secours d'aucun maître, ils savent presque tout faire. Il est vrai qu'on n'est pas dans le même embarras dans les lieux qui sont plus proches de Québec ; mais il y a encore beaucoup à souffrir partout, et la plupart portent avec une grande résignation les souffrances inséparables de leur état, dans un pays où peu de gens sont à leur aise.

" Si les prêtres sont édifiés de la vie des laïques, les laïques ne le sont pas moins de la conduite des prêtres, qui se sont soutenus jusqu'à présent dans une grande estime et réputation de sagesse ; quoique la plupart aient été exposés par la nécessité où ils ont été, et où ils sont encore en plusieurs endroits, de loger dans des maisons séculières, mêlés avec toutes sortes de personnes. La fidélité qu'ils ont à la grâce les conserve dans ce mélange ; on ne s'aperçoit pas qu'ils perdent rien de l'esprit intérieur qu'ils ont pris dans les séminaires, où ils ont demeuré quelque temps pour se sanctifier eux-mêmes avant que d'être

appliqués au salut des autres, et où ils retournent de temps en temps pour entretenir la ferveur qu'ils y ont puisée ; ils font tous les jours leur oraison, et tous les ans leur retraite ; ils aiment la pauvreté, et ils vivent dans un parfait abandon à la divine Providence : à peine ont-ils eu durant plusieurs années le nécessaire, et cependant ils n'ont pas laissé de travailler infatigablement sans argent et sans maison, logés, comme on a dit, par charité, dans des lieux fort incommodes, mangeant ce qu'on leur donnait comme par aumône..."

A peine remis des fatigues qu'il avait essuyées dans son voyage d'Acadie, et des émotions que lui avait causées l'accident arrivé au couvent des ursulines, M. de Saint-Vallier dut mettre à la voile pour l'Europe dans le cours de l'automne.

" Je m'embarquai, écrit-il, le dix-huitième de novembre de l'année 1686, et comme toute la navigation, qui dura quarante-cinq jours, fut une tempête presque continuelle, on se vit souvent en danger de faire naufrage. Le vaisseau pensa une fois s'entr'ouvrir ; une autre fois il demeura quelque temps sur le côté ; mais surtout ce fut une merveille qu'étant battu des flots et des vents durant trente-six heures entre les terres, il ne se brisa point mille fois. L'équipage et les passagers crurent le péril si grand que tout le monde se confessa. J'eus même la consolation, dans le reste de la traversée, de recevoir plusieurs confessions générales, de communier plus d'une fois les mêmes personnes, et de voir tout le monde si réglé et si retenu, qu'il y avait sujet de bénir Dieu de nous avoir menés jusqu'aux portes de la mort. Il arriva aussi un certain jour que notre bâtiment toucha, et on crut périr dans le moment ; les cris qu'on jeta confusément me parurent capables d'effrayer les plus intrépides. O qu'il est avantageux dans ces rencontres d'avoir une bonne provision de fermeté et de confiance en Dieu ! c'est le meilleur viatique que puissent prendre ceux qui entreprennent ces voyages.

" Nous prîmes port à la Rochelle le premier jour de l'année 1687, et après y avoir passé quelques jours pour rendre nos actions de grâces à Dieu, je me rendis incessamment à Paris..."

CHAPITRE SIXIÈME

1687-1690

L'esprit d'Élie s'est reposé sur Élizée.
IV Rois, II, 15.

Comme un astre brillant, dans la force de l'âge,
On le vit aborder en ce pays sauvage.
Il y vint, successeur de l'illustre Laval ;
De toutes ses vertus il parut le rival ;
Il imita sa foi, sa prudence, son zèle ;
. . . .
Épitaphe de Mgr de Saint-Vallier.

De retour dans sa patrie après une assez longue absence et des travaux si pénibles, M. de Saint-Vallier fut loin de se livrer à un repos oisif. Après s'être acquitté, en arrivant à Paris, de tous les devoirs que lui imposait la bienséance à l'égard de sa famille et de ses amis, il se retira au séminaire des Missions étrangères, où il donna à la retraite et à la prière tout le temps qui n'était pas employé à promouvoir les intérêts de son diocèse. Il ne tarda pas à obtenir de Louis XIV une audience dans laquelle il rendit au monarque un compte détaillé de son voyage, de ses missions, et de l'état de la religion chez les Français et chez les sauvages de la Nouvelle-France et de l'Acadie. Le prince daigna écouter ce récit avec le plus bienveillant intérêt ; il témoigna se ressouvenir de tout le bien qu'il avait naguère entendu dire de son aumônier, et lui réitéra l'offre d'un évêché dans sa patrie au cas que celui-ci se décidât à ne pas accepter le siège de Québec. M. de Saint-Vallier exprima au roi toute sa reconnaissance, et lui fit entendre qu'il ne désirait rien tant que de recevoir au plus tôt ses bulles, afin de pouvoir travailler plus efficacement à cette portion de la vigne du Seigneur qui allait lui être confiée. Sa Majesté voulut bien lui promettre de poursuivre sans délai l'affaire auprès de la cour

de Rome ; elle la fit en effet solliciter par l'entremise du cardinal d'Estrées et du marquis de Lavardin. Quoique les questions en litige entre le saint-siège et l'Église gallicane fussent encore loin d'une solution, le souverain pontife Innocent XI, considérant que les bulles demandées étaient, non pour un prélat du royaume, mais pour l'évêque d'une colonie lointaine, les fit expédier à Rome le 27 juillet 1687. Ce furent les dernières que le pape accorda sur la demande de Louis XIV.

Ne voulant rien négliger de ce qui pouvait attirer sur son épiscopat les bénédictions célestes, M. de Saint-Vallier se rendit en pèlerinage au tombeau du modèle des pasteurs, l'illustre évêque de Genève, saint François de Sales. Il fit ce voyage en homme apostolique, sans suite ni faste, sans aucune marque extérieure qui pût faire connaître ni sa naissance ni son rang. Le souvenir de son passage à Annecy se trouve consigné dans une circulaire rédigée au premier monastère de la Visitation, et portant la date du 27 septembre 1687.—“ Monsieur de Chevrières, évêque de Québec, y est-il dit, est venu exprès demander à saint François de Sales l'esprit d'humilité, de douceur et de simplicité ; il arriva en cette ville la veille de la Fête-Dieu, et vint aussitôt dans notre église pour savoir s'il pourrait dire le lendemain notre messe de communauté, et communier les religieuses. M. notre confesseur, qui est un ecclésiastique de grande exactitude pour les devoirs de son état et le soin de notre église, ne le connaissant pas, lui représenta la difficulté qu'il y a de célébrer dans ce diocèse sans donner des marques particulières de ce que l'on est ; ce vertueux prélat lui répondit tout simplement qu'il était évêque de Canada. Cette réponse ne fit qu'augmenter le zèle de M. notre confesseur, parce qu'il voyait que la suite de celui qui se disait évêque ne correspondait pas à sa dignité ; ce qui l'obligea de s'offrir à lui pour lui faire compagnie jusqu'au palais de M. l'évêque, notre illustre prélat, qui le reconnut pour l'avoir vu à Paris, aumônier chez le roi. Le lendemain ces deux illustres prélats vinrent en notre église, où monseigneur de Québec demeura quelques heures dans une sainte et profonde méditation ; après sa messe il vit notre communauté et nous, qu'il entretint un assez longtemps des merveilles que Dieu opère pour la conversion des pauvres sauvages [1].”

1. Cette circulaire se conserve aux archives de Thonon. Lors d'un voyage qu'il fit en 1866, monsieur l'abbé L. N. Bégin, du séminaire de Québec, en obtint une copie qui parut depuis dans l'*Abeille*. (Vol. XI, No. 6 20 décembre 1877.)

Au retour de ce pieux pèlerinage, et dès qu'il fut assuré de l'approbation du saint-siège par l'arrivée de ses bulles, M. de Saint-Vallier se retira de nouveau dans la solitude. Il s'y disposa par une retraite de dix jours, et par toutes les rigueurs de la plus austère pénitence, à recevoir, avec la consécration épiscopale, la plénitude des grâces du sacerdoce. La cour de Rome ayant agréé que monseigneur de Laval se démît de la charge pastorale, ce vénérable pontife signa sa résignation le 24 janvier 1688, et son successeur fut sacré le lendemain, jour de la conversion de l'apôtre saint Paul, dans l'église de Saint-Sulpice à Paris, par monseigneur Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Carthage et coadjuteur de l'archevêque de Rouen.

Dès qu'il fut devenu évident qu'ils ne réussiraient pas à retenir en France une personne qui leur était si chère, monsieur le comte de Saint-Vallier, madame la comtesse, sa femme ; madame la baronne de Saint-André, sa sœur [1] ; et tous les autres membres de la famille avaient pris le parti de seconder son héroïque dessein. Ils lui firent des présents magnifiques à l'occasion de son sacre ; le comte, pour sa part, lui présenta une crosse d'argent massif et une chapelle épiscopale complète. Des dames de la cour voulurent aussi lui témoigner leur respect en lui faisant de généreuses offrandes, et la riche dentelle de l'aube que le prélat portait à la cérémonie, était le cadeau de madame de Maintenon. Il reçut de plusieurs communautés religieuses du linge d'autel, des ornements, des vases sacrés et différentes autres aumônes pour son pauvre diocèse. Le roi surtout se montra très libéral à son égard.

On a affirmé, et avec raison, au sujet de la nomination de M. de Saint-Vallier au siège de Québec, que, dans un temps où l'Église de France et l'État étaient si étroitement unis et en dépendance mutuelle,

1. Anne de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier avait épousé à Grenoble le 6 août 1665, Gabriel de Prunier de Saint-André, second fils de Laurent de Prunier de Saint-André, et, comme lui et ses autres prédécesseurs, successivement conseiller au parlement du Dauphiné, président à mortier au même parlement, conseiller d'État, etc. Le troisième des cinq fils issus de ce mariage, fut connu sous le nom d'abbé de Bochaine ; il mourut dans une grande réputation de vertu. Son unique sœur, Catherine-Thérèse de Prunier de Saint-André, se fit religieuse visitandine au premier monastère de Sainte-Marie de Grenoble.

Cette famille portait *de gueules, à une tour d'argent crénelée et sommée d'un donjon de même, maçonnée de sable.* Le premier du nom qui soit connu, est Jean Prunier, originaire d'Anjou, seigneur de Fouchaut, de Puischart, de la Bresche, maître d'hôtel de Louis XI. Il fut un des gentilshommes que ce prince envoya en Calabre chercher saint François de Paule, par qui il espérait obtenir la prolongation de ses jours.

et où par conséquent, les évêques avaient un besoin absolu du secours du roi, il n'était pas possible de faire un choix plus propre à attirer sur l'Église du Canada les faveurs royales qui lui étaient si nécessaires [1]. Déjà, en effet, à la date du 9 février 1685, Sa Majesté avait, comme marque spéciale d'estime, conféré au nouvel élu, l'abbaye de Lestrées pour être unie à l'évêché et au chapitre de Québec ; elle lui avait accordé quelque temps après, à sa demande, un emplacement à la basse ville pour y construire une église ; une somme d'argent pour aider à cette construction ; d'autres sommes encore pour la réparation et l'achèvement de la cathédrale, pour la construction des églises et des presbytères, et pour l'entretien de plusieurs curés, dont le nombre fut porté tout de suite de vingt à trente-six, et puis bientôt à quarante dans les parties dépendantes du séminaire de Québec. Louis XIV ne s'en tint pas là : il voulut payer les frais des bulles du nouvel évêque ; il lui fit rembourser le prix de sa charge d'aumônier ; il lui renouvela les gratifications accordées l'année précédente, et y en ajouta d'autres pour diverses fins ; en dernier lieu, le roi s'engagea à verser dans l'espace de trois ans une somme de quinze mille livres, pour mettre l'évêque en état de se bâtir un palais épiscopal.

C'est donc avec beaucoup de justice que monseigneur de Saint-Vallier rend hommage à la libéralité du prince, et fait, dans les termes suivants, l'énumération de ses bienfaits :

" Le roi, connaissant la nécessité de pourvoir à la subsistance des ouvriers évangéliques, dont on a été obligé depuis peu d'augmenter le nombre, qui pourra croître encore dans la suite, a bien voulu suppléer, par sa libéralité royale, à ce qui nous manquait pour l'entretien de quarante curés qu'on a établis ; il nous aide même à leur bâtir des églises et des presbytères dans les campagnes, sans rien retrancher de ce qu'il nous donne chaque année pour achever notre cathédrale, et pour contribuer au soutien des missions, des hôpitaux, des séminaires et de toutes les autres communautés.

" C'est lui qui, par un surcroît de bonté et de magnificence, m'a accordé une abbaye pour unir à l'évêché de Québec, un fonds pour élever dans la basse ville une chapelle qui serve d'aide à la paroisse, et de quoi payer non seulement mes bulles, mais encore une maison épiscopale que j'ai cru devoir acheter pour loger à l'avenir mes suc-

1. Histoire manuscrite du séminaire de Québec, par monseigneur Taschereau.

cesseurs, sans être à charge au séminaire où j'ai fait jusqu'ici, à l'exemple de mon prédécesseur, ma résidence.

" Le témoignage que je rends en cet endroit à la piété de ce grand prince, est la moindre reconnaissance que je lui doive, et je n'aurai point assez de vie pour reconnaître, devant Dieu, les grâces générales et personnelles que j'ai reçues de lui, pour mon Église et pour moi-même."

La relation écrite par monseigneur de Saint-Vallier, et dont nous avons fait les extraits qui précèdent, fut publiée, à Paris, au mois de mars 1688, sous le titre d'*Estat présent de l'Église et de la colonie française dans la Nouvelle-France*[1]. Le monarque, qui voulut en prendre connaissance, s'en montra très satisfait ; les personnes les plus riches et les plus influentes du royaume lurent également ce compte rendu ; et il n'est pas douteux que cela n'ait attiré au nouvel évêque des ressources considérables pour subvenir aux nombreux besoins de la colonie.

Toutefois ces avantages matériels n'étaient pas ce qui occupait le plus son attention. Il pensait surtout à se procurer le concours de quelques prêtres vertueux et zélés ; il alla lui-même les chercher en différentes provinces ; et il en réunit un bon nombre d'un grand mérite, qui se firent un honneur et un plaisir de le suivre et de vivre sous ses ordres dans son diocèse.

Quoique monseigneur de Laval eût cru devoir se soustraire à la responsabilité de l'épiscopat, son cœur néanmoins restait tendrement attaché à cette Église qu'il avait fondée avec tant de peines ; pour laquelle il avait tout sacrifié : fortune, honneurs, patrie, bien-être et délices de la vie ; au service de laquelle il s'était consacré jusqu'à l'épuisement de ses forces, jusqu'à l'entière abnégation de lui-même. Son désir le plus ardent, après trois ans d'absence, était donc de contempler une fois encore les rivages de cet autre monde ; de fouler de nouveau ce sol qu'il avait arrosé de ses sueurs ; de revoir ce peuple dont il restait toujours le père, et ce séminaire, son œuvre chérie, dont les membres appelaient son retour de tous leurs vœux. La cour toutefois ne goûta pas d'abord le projet qu'avait formé le prélat de revenir

1. Cette première édition était disparue du commerce, et les amateurs de documents sur l'histoire du Canada, la croyaient entièrement perdue. Mais notre communauté put en fournir un exemplaire ; et l'ouvrage fut republié en 1856, aux ateliers de MM. Côté et Cie., par les soins de M. l'abbé Ferland.

en ce pays : il y eut à ce sujet divers pourparlers entre le roi, le ministre, le père de la Chaise, etc. ; monseigneur de Saint-Vallier lui-même intervint, et fit si bien valoir la cause de son prédécesseur auprès du monarque et de M. de Seignelay, que l'affaire fut décidée à la satisfaction de l'ancien évêque : dès l'ouverture de la navigation, celui-ci prit passage sur un vaisseau nommé le *Soleil d'Afrique*, et débarqua heureusement à Québec le 3 juin 1688.

Le sentiment de joie universelle avec lequel on avait accueilli le digne et vénéré prélat durait encore lorsque, au mois d'août, on vit apparaître cet autre homme apostolique que le Ciel propice envoyait aux peuples de ces contrées. La réception que lui firent en cette occasion le clergé et les citoyens, fut d'autant plus solennelle qu'elle était rehaussée par la présence de monseigneur de Laval lui-même. Les précieuses annales du monastère des dames ursulines nous en ont conservé le charmant détail.

" Dès quatre heures du matin, toute la population était en mouvement pour hâter les préparatifs : les uns disposaient l'avenue par où devait passer le nouveau pasteur ; d'autres élevaient çà et là le pavillon des lis. Dans le cours de la matinée, monseigneur de Laval, accompagné de plusieurs prêtres, se rendit au vaisseau pour saluer son successeur que les lois de l'ancienne étiquette française retenaient à bord du navire, jusqu'à ce qu'il eût répondu à tous les compliments qu'on lui avait préparés. Enfin, vers deux heures de l'après-midi, tout le clergé, les autorités civiles et militaires et le peuple s'étant rendus au quai, monseigneur de Saint-Vallier se présenta à eux.

" Harangué d'abord par M. de Bernières, au nom du clergé, il fut ensuite complimenté par le maire, au nom de toute la ville ; puis la procession se mit en marche, musique militaire en tête , et l'on conduisit le nouvel évêque à la cathédrale, entre deux haies de mousquetaires qui ne manquèrent pas de saluer et de faire feu tout le long de la route."

L'hymne d'action de grâces qui retentit sous les voûtes du saint temple, trouva un écho dans tous les cœurs, et le moins heureux n'était pas celui du digne prélat qui inaugurait de cette sorte sa longue et laborieuse carrière épiscopale.

Il tardait à monseigneur de Saint-Vallier de témoigner à ses chères ouailles toute son affection, et de les faire jouir des avantages qu'il leur avait procurés par son crédit à la cour. Les communautés

religieuses furent les premiers objets de ses soins paternels; nos mères de l'Hôtel-Dieu, qui avaient beaucoup de malades et peu de moyens, se ressentirent de ses libéralités ; il en fut ainsi de nos mères ursulines, à qui il avait obtenu des secours extraordinaires pour le rétablissement de leur monastère incendié. La cathédrale eut sa part aux largesses du prélat, et l'office s'y fit dès lors avec plus de solennité qu'auparavant par l'augmentation des prêtres, des clercs et des enfants de chœur. Le charitable pasteur ne se borna pas à donner aux principaux établissements des marques de sa bienveillance : chaque famille de la ville reçut en particulier l'honneur de sa visite ; tous les citoyens sans distinction purent jouir à l'aise de ses entretiens, prendre sur leurs affaires les conseils de sa sagesse, et recueillir avec joie et gratitude les paroles de salut qui tombaient de ses lèvres. A ceux qui vivaient dans une gêne étroite, comme à ceux qui souffraient des rigueurs de l'indigence, il fit distribuer des aumônes en proportion de leurs besoins ; et l'on pouvait dire de lui, comme du divin Sauveur, qu'il passait en faisant le bien.

A Montréal, où monseigneur de Saint-Vallier se rendit le plus tôt possible, il suivit à peu près le même programme qu'à Québec. Les hospitalières de Saint-Joseph et les sœurs de la congrégation de Notre-Dame, éprouvèrent particulièrement les effets de sa bonté et recueillirent les fruits de sa protection.

Combien le pieux prélat s'estima-t-il heureux de pouvoir contribuer à la décence extérieure du culte divin, en distribuant aux pauvres églises des paroisses rurales le linge, les ornements, les vêtements et les vases sacrés qu'il avait apportés de France! Il prit des mesures efficaces pour faire réparer les temples qui en paraissaient susceptibles ; " il fit abattre, disent nos annales, ceux qui n'étaient que de pieux et recouverts de paille, pour les faire construire de pierre, ou au moins de pièces sur pièces enduites et lambrissées." Telle fut l'émulation qu'il sut inspirer pour un objet si louable et si digne de sa sollicitude que, ses aumônes aidant, on vit, en moins de quatre ans, plus de quarante églises édifiées ou réédifiées en différents endroits. Dans son désir de voir les curés et autres prêtres desservants logés d'une manière convenable, il fit travailler avec la même activité à la construction des presbytères.

Digne pontife des biens invisibles, monseigneur de Saint-Vallier se préoccupait surtout de l'édifice spirituel des âmes où l'esprit divin

daigne établir sa demeure: aussi se mit-il à l'œuvre sans retard pour faire disparaître tous les désordres et tous les scandales de la maison du Seigneur. Dans ses instructions pastorales, il ne cesse de rappeler aux fidèles les obligations particulières attachées aux diverses conditions de la vie chrétienne; il indique sans relâche aux pères et aux mères le devoir rigoureux qu'ils ont de veiller sur la conduite de leurs enfants, et de procurer à ces êtres chéris l'avantage de l'instruction religieuse; il inculque fortement l'assistance aux offices de paroisse, l'assiduité à entendre la parole de Dieu, la fréquentation des sacrements avec les dispositions requises, l'observation du jeûne et de l'abstinence aux jours prescrits.

Malgré le peu de ressources de la plupart des familles, le luxe dans les habits, dans les meubles et dans la manière de vivre, était un mal que tous les efforts du premier évêque de ce pays n'avaient pu extirper, et qui tendait à s'aggraver de jour en jour. " Il n'y a point de mode qui ne soit apportée dans la colonie par les vaisseaux, dit M. de la Tour, et qui ne soit rapidement adoptée."

Pour modérer chez les personnes du sexe l'amour excessif de la parure, monseigneur de Saint-Vallier leur trace des règles de modestie et de simplicité empreintes de l'esprit qui animait en pareille rencontre l'Apôtre des nations. Il cherche à déraciner et à détruire, ici la médisance, source féconde de péchés, là le funeste abus des boissons enivrantes avec le cortège de maux qu'il traîne toujours à sa suite: il veut épurer de plus en plus les mœurs de ses ouailles, et établir en tous lieux le règne de Dieu et de la vertu. Sûr de trouver dans ses prêtres de fidèles coopérateurs, il ne tarde pas à les réunir autour de lui dans un synode solennel, afin de conférer avec eux sur les moyens à prendre pour procurer le bien des âmes et l'avancement de la religion. Les mesures arrêtées dans cette première réunion et dans des assemblées subséquentes, donnèrent lieu à la rédaction des statuts et des ordonnances, qui forment encore aujourd'hui la base de la discipline ecclésiastique dans l'archidiocèse, et même dans toute la province de Québec.

En arrivant dans sa ville épiscopale, avant d'avoir fait l'acquisition d'une maison de modeste apparence qu'il occupa dans la suite, monseigneur de Saint-Vallier prit son logement au séminaire, où monseigneur de Laval avait, lui aussi, sa résidence. M. l'abbé Fornel nous peint en quelques mots leur manière de vivre à tous deux: " N'était-ce

pas, nous dit-il, un spectacle digne de l'admiration des anges et des hommes, de voir le premier évêque de Québec et son successeur s'efforcer l'un et l'autre, par une noble émulation et par un combat de ferveur, à qui l'emporterait dans les exercices de piété ? Ne les a-t-on pas vus l'un et l'autre unir et concilier ensemble les fonctions de séminaristes et de chanoines : de chanoines par leur assiduité aux heures canoniales, et de séminaristes en s'abaissant aux plus bas emplois, comme de balayer et de servir à la cuisine [1] ?"

Voulons-nous savoir en quelle singulière estime le nouvel évêque tenait son illustre prédécesseur ? Il nous faut écouter ce qu'il en dit dans sa relation :

" La noble maison de Laval dont il est sorti ; le droit d'aînesse de sa famille auquel il a renoncé en entrant dans l'état ecclésiastique ; la vie exemplaire qu'il a menée en France avant qu'on pensât à l'élever à l'épiscopat ; le zèle et l'application avec lesquels il a gouverné si longtemps l'Église de Canada, soit en qualité de vicaire apostolique, évêque de Pétrée, soit en qualité de premier évêque de Québec, dont le titre a été érigé à Rome en l'année 1674, à l'instance de Louis le Grand qui a doté l'évêché ; la constance et la fermeté qu'il a eues à surmonter tous les obstacles qui se sont opposés, en diverses occasions et en différentes manières, à la droiture de ses intentions et au bien de son cher troupeau ; les soins qu'il a pris de la colonie des Français et de la conversion des sauvages ; les navigations qu'il a entreprises plusieurs fois pour les intérêts des uns et des autres ; le zèle qui le pressa de repasser en France, il y a trois ans, pour venir se chercher un successeur ; son désintéressement et l'humilité qu'il a fait paraître en offrant et en donnant de si bon cœur sa démission pure et simple ; enfin toutes les grandes vertus que je lui vois pratiquer chaque jour dans le séminaire où je demeure avec lui, mériteraient bien, en cet endroit, de solides louanges ; mais sa modestie m'impose silence, et la vénération qu'on a pour lui partout où il est connu, est un éloge moins suspect que celui que j'en pourrais faire : l'honneur qu'il m'a fait de jeter les yeux sur moi pour remplir sa place, m'a mis sur les épaules un fardeau si fort au-dessus de mes forces, qu'il me semble que, sans être ingrat, il me serait permis de n'en être pas tout à fait reconnaissant ; il lui était aisé de mieux choisir, et je sens bien qu'il me sera

1. Oraison funèbre de monseigneur de Saint-Vallier.

difficile de soutenir l'idée qu'il a eue de ma personne quand il m'a proposé au roi, tout indigne que je suis, pour un si redoutable ministère."

Peu satisfait des grandes choses qu'il opérait pour le bien de son troupeau, monseigneur de Laval avait, à une certaine époque, conçu le dessein de fonder à Québec un hôpital général pour servir d'asile aux pauvres, qui n'étaient que trop nombreux au milieu d'une population peu considérable, et surtout peu à l'aise. Plusieurs personnes de piété pressaient fort le prélat de mettre la main à cette entreprise. "Madame Anne Gasnier du Wault de Monceaux, veuve en secondes noces de monsieur Bourdon, premier procureur général du conseil souverain en ce pays, dame très pieuse et très charitable qui prenait part à tous les biens et à toutes les bonnes œuvres, ne fut pas celle qui entra le moins dans le projet de l'ancien évêque, prévoyant bien l'avantage que retirerait la colonie d'un si bon établissement [1]." D'autres personnes, au contraire, envisageant la question sous un point de vue différent, s'opposèrent fortement à la réalisation d'un pareil dessein. On disait qu'une nouvelle maison ferait tort à l'Hôtel-Dieu, en lui ôtant les aumônes des citoyens et même les gratifications du roi. Ces obstacles firent juger à monseigneur de Laval que le temps n'était pas favorable à un projet de ce genre, et il sembla ne plus y penser. On prit néanmoins des moyens efficaces pour subvenir aux besoins des indigents : il leur fut défendu de mendier, et des comités furent établis dans les villes et dans les campagnes pour leur procurer ou du travail ou des secours, suivant le cas [2].

Lorsque monseigneur de Saint-Vallier prit la conduite du diocèse en 1688, il trouva le bureau des pauvres en opération à Québec, sous la direction du curé et des principaux citoyens. Il aimait à présider lui-même à leurs assemblées ; et si sa parole était éloquente quand il plaidait la cause des nécessiteux, son exemple était encore plus persuasif. Tantôt il versait au tronc commun des sommes considérables ; tantôt il faisait apporter des couvertures, des pièces de toile et d'étoffe qui étaient distribuées, partie à ceux qui se présentaient, partie aux

1. Annales.—Mme de Monceaux qui avait paru avec honneur à la cour, nous dit M. l'abbé Ferland, soignait les sauvages dans leurs maladies, recueillait les restes des prisonniers brûlés, et plusieurs fois, de concert avec Mme d'Aillebout, les porta elle-même au cimetière.

2. Édits et Ordonnances, t. II., page 119, édition de 1855.

pauvres honteux dont on avait découvert les besoins. Cependant une classe de malheureux restait toujours fort à plaindre : c'était celle des vieillards et des invalides sans ressources. Où les mettre à couvert ? à qui confier le soin d'adoucir leur sort ? Ces questions que, dix ans auparavant, s'était proposées à lui-même le premier évêque de Québec, se présentèrent avec une insistance toute nouvelle devant l'esprit de son successeur. La réponse de ce dernier fut de réunir un certain nombre de ces infortunés dans la maison de Providence qu'il avait établie à la haute ville. Ce petit grain de sénevé allait devenir un grand arbre. Monseigneur de Saint-Vallier méditait dès lors la fondation d'une œuvre "qui, comme s'expriment nos annales, devait enrichir sa mitre pour le ciel d'autant de pierres précieuses qu'il y aurait de pauvres reçus dans son HÔPITAL GÉNÉRAL, et qui y seraient repus corporellement et spirituellement."

Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à obtenir pour son entreprise le concours des directeurs du bureau, mais dès qu'il s'en vit assuré, le zélé prélat ne perdit pas un seul instant. Sachant par expérience les bénédictions que Dieu se plaisait à verser sur les travaux des sœurs de Notre-Dame, il jugea qu'elles étaient très propres à procurer le succès du nouvel établissement ; et en conséquence, au printemps de l'année 1689, il écrivit à la sœur Marguerite Bourgeois pour l'engager à faire le voyage de Québec afin d'en conférer avec elle. L'héroïque vierge n'eut pas plus tôt appris les désirs du prélat qu'elle se mit en chemin à pied, car la navigation n'était pas encore libre à cause des glaces. "Dans ce voyage, dit son historien, M. l'abbé Faillon, elle eut à endurer des peines incroyables, étant obligée souvent de se traîner sur les genoux, tantôt dans les neiges, tantôt sur la glace, et quelquefois dans l'eau. A Québec elle apprit de monseigneur de Saint-Vallier le dessein qu'il avait de la charger de l'hôpital général, qu'il voulait substituer à la maison de Providence. Quoiqu'elle vît bien qu'une œuvre de cette nature était peu compatible avec la fin de son institut, la sœur Bourgeois entra néanmoins aveuglément dans les vues du prélat, et se livra à des travaux durs et humiliants, portant elle-même sur ses épaules, de la basse ville à la haute, les meubles et les ustensiles nécessaires. Bien plus, après avoir employé à ce pénible travail les quatre premiers jours de la semaine sainte, elle passa la nuit entière du jeudi au vendredi à genoux et immobile devant le très saint sacrement. Enfin, pour seconder les desseins de son évêque, elle appela à Québec la sœur

Anne Hioux [1] qui, depuis près de quatre ans, dirigeait la mission de la Sainte-Famille dans l'île d'Orléans. "

Nos annales nous ont transmis le nom d'une excellente femme nommée Marie Pelletier, veuve du sieur Denis Jean, qui fut adjointe à la sœur Anne pour le soin des pauvres dans ce premier hospice. Elle s'y employait avec un entier dévouement. Malgré son grand âge, elle parcourait les campagnes, hiver et été, pour recueillir ce que la charité des habitants de la colonie voulait bien lui donner en vue de faire subsister les internes de l'hôpital, et les indigents qui dépendaient du bureau.

Tout le monde n'eut qu'à se louer des avantages que retirait la ville de cet établissement ; et les sœurs qui en avaient la conduite donnaient toute la satisfaction que l'on pouvait attendre d'elles. Mais monseigneur de Saint-Vallier avait trop de sagesse et d'expérience pour ne pas prévoir qu'une œuvre fondée de cette manière, par un bureau public, ne pouvait guère subsister au delà de la vie ou de la surveillance immédiate des personnes intéressées. Il jugeait d'ailleurs, non sans beaucoup de raison, que la décadence des affaires et du commerce pourrait, par la suite, mettre les particuliers dans l'impuissance de la soutenir, quelle que fût leur bonne volonté à cet égard.

Chercher à faire du bien aux pauvres pendant qu'on vit et qu'on a le cœur ému de leur misère, c'est l'effet d'une charité compatissante ; mais vouloir que ce même bien leur soit continué après sa mort, lorsqu'on n'a plus leur détresse sous les yeux et qu'on n'en peut plus être touché, c'est l'effet d'une charité parfaite, généreuse et héroïque. Telle était la charité de monseigneur de Saint-Vallier. Il songea donc aux moyens de rendre son œuvre stable et permanente. Les révérends pères récollets, comme il a été dit dans un des chapitres précédents, possédaient alors à quelque distance de Québec une habitation assez avantageuse. Ces religieux désiraient depuis longtemps de se fixer en ville. Ayant appris que monseigneur de Saint-Vallier cherchait pour son hôpital un lieu plus convenable que celui qu'occupait la maison de Providence, ils offrirent à Sa Grandeur leur couvent de Notre-Dame des Anges. L'évêque goûta fort cette proposition, mais il ne voulut rien conclure avant d'en avoir conféré avec le révérend père provincial à Paris.

1. La sœur Anne Hioux était une des compagnes que la sœur Bourgeois avait emmenées avec elle de France en 1659.

Lors de son premier séjour en ce pays comme vicaire général, M. de Saint-Vallier avait été tellement frappé et édifié de la vie exemplaire des prêtres du séminaire de Québec, surtout du détachement de toutes les choses de la terre dont ils faisaient profession, à l'exemple de leur fondateur, qu'il n'avait pas hésité de mettre ses biens en commun avec ceux de la maison, afin de vivre, comme ces vertueux ecclésiastiques, dans un esprit de pauvreté et de dépouillement. Mais, dès qu'il se vit chargé de la conduite du diocèse, il ne tarda pas à sentir ce qu'il y avait pour lui d'onéreux dans un pacte de cette nature. Ne pouvant agir en bien des cas qu'avec le concours des officiers du séminaire, il se trouvait extrêmement gêné dans l'exercice des bonnes œuvres qu'il désirait entreprendre : il crut donc qu'il était de son devoir de rompre un engagement qu'il avait conclu sans en avoir bien calculé les conséquences. Il s'éleva des difficultés sur cette matière comme sur la question de savoir si l'évêque, de sa seule autorité, pourrait nommer aux cures, ou bien si les cures demeureraient unies au séminaire, et si les directeurs de l'établissement continueraient de les pourvoir comme par le passé. Le séminaire de Québec étant dans la dépendance du séminaire des Missions étrangères de Paris, il fallut référer les sujets en litige au supérieur de cette dernière maison, ce qui, en ce cas, comme dans une foule d'autres semblables, ne fit que compliquer de plus en plus la situation. Et comme il est toujours plus facile de s'entendre de vive voix, qu'au moyen d'une correspondance longue et surchargée de détails, monseigneur de Saint-Vallier prit le parti de passer en France pour y poursuivre la solution de ces affaires, et de plusieurs autres qui concernaient les intérêts de son diocèse. Il se serait mis en route dès l'automne de 1690, sans l'apparition inattendue dans les eaux du Saint-Laurent d'une flotte anglo-américaine, sous le commandement de Sir William Phipps (16 octobre).

On sait l'accueil chevaleresque fait à l'ennemi par le noble comte de Frontenac nommé, depuis peu, pour la seconde fois, au poste de gouverneur général du Canada. Enhardis par l'attitude ferme de leur chef, les Français défendirent la ville avec un courage et une entente admirables. Une partie des troupes anglo-américaines étaient parvenues à débarquer entre la rivière Saint-Charles et l'église de Beauport (18 octobre) ; mais grande fut leur surprise de rencontrer, même sur ce point, une vigoureuse résistance. Dans la nuit du 11 au 22 du

même mois, ils se retirèrent en désordre, et se jetèrent pêle-mêle dans leurs chaloupes. Ils avaient laissé après eux cinq canons, quarante à cinquante boulets et cent livres de poudre. Les navires ennemis levèrent l'ancre dans l'après-midi du même jour.

Monseigneur de Saint-Vallier, de concert avec le gouverneur et le conseil, fit rendre à Dieu de solennelles actions de grâces pour une victoire si signalée. Il institua en mémoire de cet heureux événement la fête de Notre-Dame de la Victoire, qui devait être célébrée tous les ans le dimanche le plus proche du 21 octobre, et il dédia sous ce vocable la petite église de la basse ville dont il avait fait commencer la construction en 1688.

Quel que fut l'enthousiasme universel produit par la complète déroute des Américains, il fut impuissant à faire perdre de vue qu'un autre ennemi, la disette, était assis à tous les foyers. Pendant près de six mois, monseigneur de Saint-Vallier eut la douleur d'être témoin des souffrances de son peuple; il fit pour les soulager tout ce qui était en son pouvoir. On vit renaître la sécurité avec le retour du printemps, qui permit de se livrer sans alarmes aux travaux de la culture des terres; et le prélat, qui n'avait rien changé à son projet de voyage, se confia de nouveau à l'Océan sous la garde de Dieu.

CHAPITRE SEPTIÈME

—

L'extrême affection que j'ay toujours euë aux descouvertures de la nouuelle France, m'a rendu désireux de plus en plus à trauerser les terres, pour enfin auoir vne parfaite cognoissance du pays...et aussi recognoistre les peuples qui y habitent, à dessein de les amener à la cognoissance de Dieu.

Voyages de Champlain, 1615.

Et le roi me dit: Pourquoi ton visage est-il triste... ? Cela ne peut être sans cause : quelque mal que je ne connais pas est dans ton cœur... Et je dis au roi : O roi, vivez à jamais ! Comment mon visage ne serait-il pas triste, voyant que la ville où sont les sépulcres de mes pères est désolée.

II Esdras, II, 2 et 3.

Nous avons vu que les récollets ne demandaient qu'à vendre à monseigneur de Saint-Vallier leur couvent et ses dépendances ; il ne sera peut-être pas inutile de faire connaître brièvement au lecteur l'histoire de ces bons religieux. Ce récit aidera à mettre davantage en relief les origines du monastère actuel de Notre-Dame des Anges, et rappellera les glorieux souvenirs qui s'y rattachent par une tradition non interrompue.

L'habitation des pères est située non loin de Québec, dans un endroit agréable, où la solitude et l'isolement portent l'âme au recueillement et à la contemplation. Là, au milieu des arbres séculaires, s'élève une modeste église ; tout auprès on voit un corps de logis solide, mais de bien humble apparence : c'est l'église et le couvent des franciscains. Les bâtiments paraissent être de construction récente. En effet, il y a vingt ans à peine, ce lieu, aujourd'hui d'un aspect si riant,

ne présentait qu'un monceau de ruines. Il y a là toute une histoire : c'est celle de l'établissement au Canada des enfants de Saint-François.

Ce ne furent ni les rois très chrétiens, ni même les princes de l'Église qui, les premiers, songèrent à introduire dans cette partie du nouveau monde des missionnaires, pour y porter avec eux les bonnes nouvelles du salut [1]. A Samuel de Champlain, est dû, dans une entreprise de si haute importance, l'honneur de l'initiative. Encore plus fidèle dans son attachement au souverain Monarque de l'univers, qu'il n'était dévoué au service du prince qui portait ici-bas le sceptre et la couronne, le fondateur de Québec ne pouvait rien rêver de plus glorieux que "de faire fleurir le lys avec l'unique religion catholique, apostolique et romaine dans les terres de la Nouvelle-France [2]."

Toutes les pages de ses relations révèlent dans l'habile navigateur saintongeais le chrétien sincère, le juste éclairé des plus purs rayons de la lumière évangélique. "Le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire, et les rois ne doivent songer à étendre leur domination dans les pays où règne l'idolâtrie, que pour les soumettre à Jésus-Christ." Après avoir recueilli sur les lèvres de Champlain ces paroles dignes d'un apôtre, on n'est plus surpris de sa sollicitude à procurer pour le Canada le ministère de quelques hommes apostoliques. Dans le compte rendu de son voyage de 1615, on remarque avec un singulier plaisir le passage que voici : "Il est à propos de " dire qu'ayant recogneu... qu'il y auoit en quelques endroicts des peu- " ples arrestez, et amateurs du labourage de la terre, n'ayans ni foy ni " loy, viuans sans Dieu et sans religion, comme bestes brutes,... je " jugay à part moy que ce seroit faire vne grande faute si je ne m'em- " ployois à leur préparer quelque moyen pour les faire parvenir à la " cognoissance de Dieu." Il raconte ensuite comment il s'efforça de chercher quelques bons religieux qui eussent du zèle et de l'affection pour la gloire de Dieu, et qui voulussent bien se transporter avec lui dans ces lointains pays pour essayer d'y planter la foi, ou du moins y faire ce qui serait possible selon leur vocation. Il réussit enfin à

1. Il s'agit ici du Canada proprement dit; car une des préoccupations du roi Henri IV avant sa mort tragique, avait été d'envoyer des jésuites en Acadie. Favorisés par la veuve du monarque et les plus grandes dames de la cour, les pères Biard et Masse y vinrent effectivement en 1611 ; ils y avaient été précédés par un prêtre du diocèse de Langres, M. Fléché, envoyé par Robert Ubaldini, nonce du pape à Paris. (Lescarbot.)

2. Lettre à Marie de Médicis, Œuvres de Champlain, t. 3, éd. 1870.

obtenir quatre récollets de la province de Saint-Denis de Paris. Ce furent les pères Denis Jamay, Joseph le Carron, Jean d'Olbeau et le frère Pacifique Duplessis.

" S'étant tous disposés par fréquentes oraisons et bonnes œuvres " à une entreprise si pieuse et si méritoire, ils se mirent en chemin pour " commencer leur glorieux voyage, à pied et sans argent, à l'apostolique, " selon la coutume des vrais frères mineurs, et s'embarquèrent à Hon- " fleur l'an 1615 le 24e d'avril, environ les cinq heures du soir que " le vent et la marée leur étaient favorables [1]."

Le vaisseau qui apportait ainsi sur les rives du Saint-Laurent les prémices du salut, aborda à Tadoussac le 25 mai. Le père Jamay resta quelque temps à ce poste, et le père le Carron alla visiter les sauvages du saut Saint-Louis. Le père d'Olbeau fut désigné pour Québec avec le frère Pacifique. Quelques semaines suffirent aux deux religieux pour élever, avec le secours des Français, un modeste sanctuaire, et le 25 juin le père d'Olbeau y célébra la première messe qui fût dite en ces lieux depuis les jours de Cartier et de Roberval [2].

" Rien ne manqua pour rendre cette action solennelle, autant que " la simplicité de cette petite troupe d'une colonie naissante le pouvait " permettre. Le célébrant et les assistants tout baignés de larmes, par un " effet de la consolation intérieure que Dieu répandait dans leurs âmes, " de voir descendre pour la première fois le Dieu et Verbe Incarné sous " les espèces du sacrement dans ces terres auparavant inconnues ; s'étant " préparés par la confession, ils y reçurent le Sauveur par la communion " eucharistique : le *Te Deum* y fut chanté au bruit de leur petite artil- " lerie, et parmi les acclamations de joie dont cette solitude retentissait " de toute part ; l'on eût dit qu'elle était changée en un paradis ; tous y " invoquaient le Roi du ciel, bénissant son saint nom, et appelant à leur " secours les anges titulaires de ces vastes provinces, pour attirer ces peu- " ples plus efficacement à la connaissance et adoration du vrai Dieu [3]."

1. Sagard, Histoire du Canada, p. 22.

2. " Le 25 de juin, écrit le père d'Olbeau lui-même à son ami, le père Didace David, " en l'absence du Révérend P. Commissaire, j'ay célébré la sainte Messe, la première qui " ait esté dite en ce pays, dont les habitants sont véritablement Sauvages de nom et d'ef- " fet." (Lettre citée par le père le Clercq, Premier établissement de la Foy, t. I, p. 62-65.) C'est sans doute par erreur que le R. P. F. Martin, S. J., dans sa *Vie du P. Jean de Brébeuf* (1877) chap. II, p. 17, dit que cette messe fut célébrée le 24 juin. Cette date, néanmoins (24 juin), est bien celle de la première messe dite par le P. Joseph le Carron à la rivière des Prairies. (Mémoire pour les récollets, 1637.)

3. Le Clercq, — Établissement de la Foy, t. I, pages 60-62.

Les récollets obtinrent pour leur mission du Canada l'autorisation du pape Paul V ; le roi Louis XIII leur donna aussi permission de bâtir, non seulement à Québec, mais encore où ils jugeraient à propos, autant de résidences qu'ils voudraient. Ce prince voyait de bon œil ceux des religieux que les affaires de la mission appelaient en France, surtout le père Joseph le Carron qui avait été son aumônier lorsqu'il n'était encore que dauphin.

Après avoir pris connaissance du pays par divers voyages qu'ils firent dans toutes les directions, les premiers apôtres des peuples du Canada résolurent de former à Québec une habitation permanente, d'où les missionnaires seraient envoyés au besoin chez les nations sauvages. L'emplacement qui leur parut le plus propre à ce dessein était à une demi-lieue du fort ; ils en devinrent propriétaires en vertu d'une transaction passée avec le sieur Louis Hébert, à qui ils cédèrent un autre terrain dans la ville même. Pour marquer leur prise de possession, les pères plantèrent la croix sur leur nouveau domaine dès l'année 1618.

"Ce lieu, dit le père le Clercq, représente une espèce de petite " île entourée de forests naturelles, où passent et serpentent agréable- " ment les eaux des sources claires et douces qui tombent d'une mon- " tagne voisine, et qui y sont conduites insensiblement, ayant au nord " une petite rivière qui se décharge tout proche, et à l'est le fleuve " Saint-Laurent. Le terrain y est gras, fertile, commode et aisé ; la vue, " grande, étendue et fort agréable ; l'air y est extrêmement pur et sain, " avec tous les agréments que l'on peut souhaiter pour la situation."

La petite rivière au nord était le *Cabirecoubat* des sauvages, et la *Sainte-Croix* de Jacques Cartier. Les récollets lui donnèrent le nom de *Saint-Charles*, pour y attacher le souvenir de leur bienfaiteur, M. Charles des Boues, grand vicaire de Pontoise.

"Ce fut en cet endroit, continue le père le Clercq, que nos pères " entreprirent de bâtir la *première église, le premier couvent, et le pre-* " *mier séminaire* qui fût jamais dans ces vastes païs de la Nouvelle- " France. Le père supérieur fit faire tout proche un four à chaux. On " prépara incessamment les matériaux qui furent conduits sur la place " durant l'hiver, avec les planches et toutes les autres choses néces- " saires [1]. Il fit percer partout dans le bois et aux environs des allées

1. Le frère Sagard nous apprend que ce fut le 7 septembre (1619) que *l'on commença d'amasser des matériaux et de joindre la charpente.* (Histoire du Canada, p. 56.)

" fort agréables, et défricher les terres pour commencer les jardins ; les
" Français et les sauvages, sous la conduite du sieur de Pontgravé, y
" contribuèrent également de leur travail ; on y employa douze ouvriers
" de métier qu'on payait des aumônes."

La première pierre de l'église, marquée aux armes de France et à celles du prince de Condé, vice-roi du Canada, fut posée solennellement, en leur nom, le 3 juin 1620, par le père d'Olbeau, supérieur de la mission en l'absence du père Jamay. Le père supérieur lui-même ne tarda pas à arriver de France avec plusieurs ouvriers ; " il pressa fort les travaux pendant la belle saison, et fit accommoder pendant l'hiver le dedans de l'église, en sorte qu'elle fut en état d'être bénite le 25 mai 1621 [1]." Elle fut dédiée sous le vocable de Notre-Dame des Anges, nom cher aux enfants de Saint-François, comme devant leur rappeler, à perpétuité, le souvenir de l'humble et pieux berceau de leur ordre à Assise. Tous les écrits des récollets portent que cette église fut la première érigée dans les possessions françaises de l'Amérique septentrionale : ils ne donnaient pas le nom d'église à la petite chapelle de charpente qu'ils avaient élevée à Québec, où ils continuèrent de faire les fonctions curiales pour les Français de l'habitation, selon l'ordre du souverain pontife [2].

La maison conventuelle fut achevée et habitable même avant l'église ; on en trouve une description exacte dans une lettre du père Jamay, écrite de Québec le 15 août 1620, peu après son retour de France.

" A notre arrivée, dit ce père, nous sceumes que le sieur du
" Pontgraué, Capitaine pour les marchands de l'habitation, auait com-
" mencé à nous faire bastir une maison (laquelle depuis notre arriuée
" nous auons fait acheuer) dont je fus fort resioüy tant pour l'assiette du
" lieu, que de la beauté du bastiment. Le corps du logis donc est faict
" de bonne & forte charpente, & entre les grosses pièces vne muraille de 8.
" & 9. pouces jusques à la couuerture ; sa longueur est de trente-quatre
" pieds, sa largeur de vingt-deux ; il est à double estage : nous diuisons le
" bas en deux : de la moitié nous en faisons nostre Chappelle en attendant
" mieux : de l'autre vne belle grande chambre, qui nous seruira de cui-
" sine & où logeront nos gens : au second estage nous auons une belle

1. Le Clercq.

2. Ils bâtirent aussi une chapelle au cap Tourmente, qui fut brûlée par les Anglais en 1628. (Mémoire pour les récollets, 1637.)

" grande chambre, puis quatre autres petites : dans deux desquelles, que
" nous auons faict faire tant soit peu plus grandes que les autres, y
" a dès cheminées pour y retirer les malades à ce qu'ils soient seuls : la
" muraille est faicte de bonne pierre, bon sable & meilleure chaux que
" celle qui se faict en France, au dessoubs est la caue de vingt pieds en
" carré & sept de profondeur [1]."

Dans la nécessité où ils étaient de se tenir en garde contre les surprises des sauvages ennemis, les pères eurent l'heureuse idée de faire de leur couvent comme une petite forteresse. Ils venaient de mettre la dernière main aux travaux de défense, lorsqu'ils se virent attaqués par une bande d'Iroquois ; ces barbares, toutefois, ne réussirent pas à forcer les retranchements franciscains ; ils furent au contraire repoussés avec perte des leurs.

Les supérieurs de la province de Paris jugèrent à propos d'établir un noviciat à Québec, au couvent de Notre-Dame des Anges. Le père Guillaume Galleran y fut envoyé en qualité de supérieur, avec le pouvoir de recevoir à l'habit, non seulement les Français, mais encore les sauvages qui, après avoir passé un certain temps dans le séminaire, et y avoir vécu en bons chrétiens, seraient jugés assez constants pour qu'on pût espérer de les voir s'avancer jusqu'à la perfection évangélique.

" A son arrivée à Québec, dans l'été de 1622, dit le Clercq, le père
" Guillaume fut surpris de trouver une maison aussi avancée qu'était
" celle de Nostre-Dame des Anges ; les terres et les jardins étaient en
" bon état ; il y avait même une petite solitude défrichée, avec de petites
" cabanes dévotes dans les bois, où l'on conduisait les sauvages par ma-
" nière de station."

Laissons maintenant la parole au frère Sagard qui vint au Canada une année seulement après le père Guillaume Galleran.

"Nostre petit couvent, écrit-il, est...en vn très-bel endroit, et
" autant agréable qu'il s'en puisse trouver, proche vne petite rivière que
" nous appellons de Sainct Charles...où les Sauvages peschent vne infi-
" nité d'anguilles...et les François tuent le gibier qui y vient à foison :
" les petites prairies qui la bordent sont esmaillées en Esté de plusieurs
" petites fleurs...

"Nostre jardin et verger est aussi très-beau... je ne seay si on

1. Lettre du père Jamay, citée par Sagard, Hist. du Canada, pages 58, 59.

" pourroit rencontrer vne plus agréable demeure : car outre la beauté et " bonté de la contrée avec le bon air, nostre logis est fort commode pour " ce qu'il contient, ressemblant néantmoins plustôt à vne petite maison " de Noblesse des champs, que non pas à vn Monastère de Frères " Mineurs...Le corps du logis est au milieu de la court comme vn " donjon, puis les courtines et les remparts faicts de bois, avec quatre " petits bastions aux quatre coins, eslevés de douze à quinze pieds... " sur lequel on a dressé et accommodé des petits jardins ; puis la " grand'porte avec vne tour quarrée au dessus faicte de pierre laquelle " nous sert de Chapelle, et un beau fossé naturel qui circuit tout l'entour " de la maison et du jardin [1]."

Après un séjour de quelques années au Canada, les franciscains, considérant que d'autres religieux pourraient, aussi bien qu'eux, s'employer avec avantage dans un champ aussi vaste, prirent des mesures pour y faire venir les jésuites. Ceux-ci entrèrent avec empressement dans un dessein si généreux, et six missionnaires furent choisis : trois frères et les pères Charles Lalemant, Enemond Masse et Jean de Brébeuf.

Les obstacles n'avaient pas manqué jusque-là au succès de leur entreprise : de fâcheux contretemps les attendaient encore à leur arrivée dans la rade de Québec le 19 juin 1625. Les esprits de ténèbres, sentant que leur empire sur les peuples de ces contrées serait de plus en plus ébranlé, à mesure qu'il y viendrait de nouveaux renforts d'hommes apostoliques, soulevèrent contre les jésuites la cupidité et le fanatisme des agents du commerce qui avaient des comptoirs à Québec. Satisfaits d'avoir obtenu du roi et du ministre une autorisation verbale, les pères ne s'étaient pourvus d'aucun écrit pour prouver l'authenticité de leur mission. Ce fut là le prétexte dont se servirent les marchands pour s'opposer à leur débarquement. Calvinistes pour la plupart, ces marchands étaient plus attentifs à leurs intérêts particuliers qu'à l'avancement de la colonie, au bien des âmes et à la gloire de Dieu. Au moyen d'un écrit diffamatoire qu'ils firent circuler dans l'habitation, ils réussirent à indisposer les esprits contre les nouveaux missionnaires. Forts aussi de l'absence de Champlain, ils parlèrent en maîtres, et firent défense aux jésuites de mettre le pied dans la ville.

Les pères récollets éprouvaient une véritable peine du man-

1. Sagard, Le grand Voyage du Pays des Hurons, édition de 1865.

vais accueil fait à leurs courageux frères d'armes; ne pouvant se résoudre à les voir retourner en France par les mêmes vaisseaux qui les avaient amenés, ils s'intéressèrent si efficacement en leur faveur, qu'ils obtinrent enfin la permission de leur offrir l'hospitalité au couvent de Notre-Dame des Anges.

" On aurait cru, dit le père le Clercq, que les Pères Jésuites ayant " bien voulu se sacrifier au païs & commencer leur Mission par vn " nombre aussi considérable de bons sujets, ils y auroient esté reçus avec " toute la reconnaissance possible, & même avec agrément; mais bien " loin de cela, il ne se trouva personne ny des chefs ny des habitans " qui n'y témoigna de la repugnance : tous refusèrent unanimement de " les recevoir s'ils ne voyaient des ordres absolus & vn commandement " du Roy pour leur établissement : ils ne trouvèrent même personne " qui les voulut loger. Car comme on s'estoit contenté de tirer pure- " ment vn consentement verbal de Sa Majesté, on n'avoit pas trouvé lieu " d'obtenir des lettres authentiques pour l'établissement de ces Révé- " rends Pères. Si bien que l'entreprise alloit échoüer : ils estoient sur " le point de repasser en France par les mêmes navires, & d'abandonner " entièrement leur dessein, lorsque nos Pères après bien des allées et " des venües, obtinrent enfin de Monsieur le Général & des habitans, " qu'on trouveroit bon que les PP. Jésuites fussent logez chez nous " pour ne faire qu'vn esprit & qu'vn corps de Missionnaires, sans estre " à charge au païs... Cet accommodement estant fait, le P. Commis- " saire & ses religieux partirent avec la chaloupe du Couvent, pour " aller à bord faire honneur au RR. PP. Jésuites & les conduire chez " nous avec toute la joye qu'on peut juger. Nos Religieux voyans " leurs souhaits accomplis par l'arrivée de ces Pères, le *Te Deum* fut " chanté en action de grâce, & on leur fit du reste tout l'accueil que " l'état du païs & la sainte pauvreté pouvoit permettre [1]."

Les récollets cédèrent à leurs hôtes le lieu le plus commode de la maison, avec l'usage des terres et des jardins. Les enfants de Saint-François et ceux de Saint-Ignace vécurent ainsi quelque temps sous le même toit, et ce petit couvent de Notre-Dame des Anges devint le centre d'où les lumières de la foi s'étendaient sur le reste du pays, par le moyen des prédications et des autres œuvres des zélés apôtres qui y faisaient leur séjour.

1. Le Clercq, Prem. Établis. de la Foy, 1., pages 309 et suivantes.

Les jésuites désirant ne pas demeurer à charge aux récollets, choisirent, pour y placer leur établissement, un terrain situé à une petite distance du couvent franciscain ; et dès que le nouveau logis fut en état de les recevoir, ils prirent congé des bons pères qui leur avaient accordé une hospitalité si bienveillante. Quoique séparées d'habitation, les deux familles religieuses continuèrent de concert leurs travaux apostoliques, éprouvant l'une et l'autre tantôt des succès, tantôt des revers. Ce ne fut pas pour longtemps, car un événement qui eut les plus graves conséquences, vint tout à coup arrêter le cours de leur zèle.

En 1629 les Anglais, sous la conduite des frères Kertk, s'emparèrent du fort de Québec. Ces ennemis du culte catholique ne purent tolérer au Canada la présence des missionnaires : récollets et jésuites durent prendre le chemin de l'Europe.

Quel triste jour pour les pères récollets que celui où ils se virent contraints d'évacuer leur paisible demeure de Notre-Dame des Anges ! Leurs regrets ne se portaient pourtant pas sur les quelques arpents de terre dont ils avaient jusque-là tiré une partie de leur subsistance. L'humble frère mineur trouve partout le riche héritage que lui a légué son séraphique père, et, avec la pauvreté évangélique, il se contente du pain que lui donne la charité. Ce qui causait une sensible douleur aux courageux missionnaires, c'était la pensée d'abandonner à leur malheureux sort les pauvres enfants des bois, et de laisser aussi sans secours religieux les quelques Français qui consentaient à rester dans le pays après le départ de Champlain, et de ceux qui devaient le suivre. Mais Dieu veillait sur la petite colonie qui, à force de courage et de sacrifices, était parvenue à se faire une habitation sur les bords du Saint-Laurent, et l'échec qu'elle venait de subir ne devait pas lui être aussi funeste qu'on l'avait d'abord pensé.

Le traité de Saint-Germain-en-Laye anéantit la prétendue domination des Kertk sur le rocher de Stadacona (29 mars 1632), et le 13 juillet de la même année le fort de Québec fut remis aux mains des Français.

Chose étrange ! lorsqu'il fut question de renvoyer des missionnaires au Canada, on ne songea pas aux récollets mais à leurs frères, les capucins ; ces derniers cependant refusèrent, et Richelieu donna ordre d'y faire passer les pères Anne de Noüe et Paul le Jeune, jésuites.

Les récollets songeaient eux aussi à reprendre leur lointaine mission. Ils s'adressèrent pour cela à ceux qui avaient en main les

affaires de la Nouvelle-France, mais on écarta leur requête sous prétexte que le pays ne convenait pas à un ordre mendiant. Un pareil résultat était de nature à causer aux religieux de Saint-François le plus sensible déplaisir. En effet, n'avaient-ils pas été les premiers à traverser les mers pour venir, au prix de mille sacrifices, planter l'étendard de la croix dans ces vastes régions ? Le père Joseph le Carron fut si fort affligé de ne pouvoir reprendre ses travaux apostoliques, qu'il en tomba malade. Ce premier apôtre des Hurons mourut, plein de mérite et en odeur de sainteté, quelques jours avant le départ de la flotte destinée à reprendre Québec.

Enfin, après des sollicitations réitérées, les récollets obtinrent en 1669, par l'entremise de M. Talon, la permission de passer au Canada. Quelques pères s'embarquèrent à la Rochelle au mois de juillet de cette année en compagnie de l'intendant ; leur vaisseau fit naufrage à une petite distance de Lisbonne où l'avait jeté la tempête, et les passagers, après s'être sauvés avec grande peine, se virent obligés de retourner en France.

" Un succès si malheureux et si contraire aux bonnes intentions " de nos pères, dit le Clercq, ne fit qu'augmenter leur zèle pour retour- " ner au Canada, en exécution des ordres du roi que Sa Majesté réitéra " à la province, commandant même par une lettre de cachet...au R. P. " Germain Allart, provincial, d'y passer en personne avec quatre reli- " gieux ; d'autres lettres de cachet furent expédiées à monsieur l'évêque " de Pétrée, à messieurs de Courcelles, gouverneur, et Talon, intendant " du païs, pour la même fin...

" Il est dit du prophète Néhémias, un des favoris d'Artaxercès, " que, touché de la désolation de Jérusalem et du temple du Seigneur, " dont il ne restait plus que de tristes mâsures, pour toute marque de " son ancienne splendeur, il conjura le roi d'autoriser le zèle qu'il avait " d'aller rétablir la ville et le temple ; il demanda et obtint des lettres " auprès des gouverneurs et lieutenants généraux *trans flumen*, au " delà du fleuve.

" Le R. P. Allart, rempli de ce même zèle du prophète pour " réparer la maison qui avait servi autrefois de *premier couvent*, de " *première église*, et de *premier séminaire* dans ce nouveau monde, " muni de lettres de faveur du roi et des ministres qui commandaient " sous ses ordres dans le païs *trans flumen*, après avoir pris congé de " Sa Majesté, partit pour la Rochelle où les pères Gabriel de la Ribourde

" Simple Landon, Hilarion Guénin, et les frères Luc Lefrançois, diacre, " et Anselme Bardon, laïc, s'étaient rendus. La flotte leva l'ancre à la " fin de mai 1670, en compagnie de M. Talon, et après une navigation " assez périlleuse, elle arriva à Québec le 18 août.

" Nos pères furent reçus par M. de Pétrée, M. de Courcelles, les " RR. PP. jésuites et le grand concours des habitants, avec toutes les " marques de joie qu'on pouvait attendre d'un païs où ils étaient " désirés depuis tant d'années."

Les récollets, à leur arrivée, reprirent possession des terres qui avaient appartenu à leur ordre avant 1629. Mais leur couvent, autrefois l'ornement du pays, ne présentait plus qu'un amas de ruines. Les Anglais, pendant leur courte domination, s'étaient emparés de tous les objets qui leur avaient paru être de quelque utilité, et les Français, bien loin de chercher à conserver cette première maison religieuse, n'avaient pas peu contribué à son entière décadence. Quelques familles françaises à qui M. de Lauzon donna permission de s'y loger, avaient fait occuper l'étage inférieur par des animaux.

Quand les jésuites furent de retour en 1632, après une absence de trois années seulement, eux aussi avaient trouvé toute délabrée la maison qu'ils avaient bâtie peu auparavant sur la rivière Saint-Charles : les portes et les fenêtres avaient été ou brisées ou enlevées. Le couvent des récollets était encore en plus mauvais état ; les jésuites néanmoins s'y logèrent en attendant mieux. Dès qu'ils eurent rétabli leur propre maison, comme ils n'espéraient pas que les récollets dussent jamais revenir au Canada, ils y transportèrent, entre autres choses, le titre même de Notre-Dame des Anges [1], et la solitude franciscaine, abandonnée comme inhabitable, fut livrée pendant près de quarante ans à une entière décadence.

1. Le R. P. Félix Martin, dans sa vie du père de Brébeuf, p. 38, dit que ce titre vint à la maison des jésuites parce qu'on y avait ménagé une petite chapelle dédiée à Notre-Dame des Anges, à l'occasion du tableau qui la décorait. Il fonde probablement cette assertion sur un passage d'une lettre attribuée au père Charles Lalemant, et reproduite dans la dernière édition de la *Relation des Jésuites*, t. 1, année 1626. On y lit : " L'aduis que V. R. me donne touchant la dédicace de nostre première Église est fort " conforme à ma deuotion ; si les Supérieurs m'en laissent la liberté, elle ne sera iamais " appelée autrement que N. Dame des Anges. C'est pourquoy je supplie V. R. de " nous faire auoir quelque beau tableau enuironné d'anges. C'est une des grandes " festes des Pères Récollets, qui ont dédié leur Chapelle à S. Charles " Le père Chrétien le Clercq, que nous avons suivi dans notre récit, fait à propos de cette assertion la remarque suivante : " Je n'obmetteray pas une observation sur la lettre faussement attri-

" On laisse à penser, dit le père le Clercq, avec quel sentiment de " douleur et de zèle, le père Allart, cet autre Néhémias, considéra les " tristes débris de notre ancienne maison... On lui marqua tout l'em- " placement que les constructions avaient occupé autrefois. Il fut long- " temps à délibérer, mais enfin il résolut de bâtir au même endroit, à " une demi-lieue de la ville. Secondé des charitables secours de Mes- " sieurs le gouverneur et intendant, l'on eut, en moins de six semaines, " élevé un bâtiment de bois qui servit de chapelle et de maison ; Mon- " sieur l'Évesque de Pétrée nous fit l'honneur d'y célébrer la première " messe le jour de Nostre Père Séraphique, S. François, quatrième d'Oc- " tobre. La Croix y fut plantée au concours de tout ce qu'il y avait de " plus considérable à Québec, avec les cérémonies ordinaires, au bruit " du Canon et de la mousqueterie, rien n'ayant manqué pour rendre " cette action des plus solennelles. "

On se mit sans retard à déblayer le terrain, et à préparer les matériaux pour les nouvelles constructions. Tout étant ainsi disposé, la première pierre de l'église fut posée le 22 juin 1671, par l'intendant Talon. Le temple rebâti fut en état de recevoir la bénédiction en 1673, peu après l'arrivée du nouveau supérieur, le père Eustache Maupassant. " Le R. P. Dablon, supérieur des jésuites, dit le Clercq, honora cette cérémonie d'un très beau sermon. "

Quoiqu'en petit nombre, les récollets ne tardèrent pas à reprendre leurs rudes labeurs au milieu des pauvres enfants de la forêt. Ils obtinrent aussi la permission de s'établir aux Trois-Rivières, à Montréal, à Percé. Le père de la Ribourde, illustre par sa naissance et vénérable par ses vertus, fut le premier missionnaire du fort Frontenac.

Cependant il arrivait de France plusieurs sujets pour prendre part aux travaux apostoliques. Le local qu'avaient jusque-là occupé

" buée au R. P. Charles l'Allemant, écrite à Québec en 1626, insérée au troisième tôme " du *Mercure français*, par laquelle il témoigne à son provincial qu'il entre dans ses senti- " ments de dédier leur Église à Nostre-Dame des Anges, et que la nostre était consacrée " au nom de Saint-Charles ; ce qui m'a fait juger que cette lettre ne pouvait être du Père " l'Allemant, c'est qu'il n'ignorait pas que les Historiens du même temps avaient témoi- " gné que la première Église du Canada appartenait aux Récolets et avait été consacrée " sous le titre de Nostre-Dame des Anges."

(Prem. Étab. de la Foy, t. II, ch. XIV, p. 444.)

Quoiqu'il en soit de cette apparente contradiction entre les deux écrivains, il est certain que rien, ni dans nos traditions, ni dans nos plus anciens documents, ne milite en faveur de la dédicace à saint Charles. Au contraire, on trouve partout en honneur le titre revendiqué par les récollets : NOTRE-DAME DES ANGES.

les religieux, se trouva trop étroit pour loger les nouveaux venus. Cela nuisait à la régularité des observances, et au bel ordre de l'office divin ; mais comment remédier à un pareil inconvénient ? On était dans cette perplexité quand Dieu suscita un bienfaiteur aux enfants de Saint-François. Le comte de Frontenac, qu'ils avaient choisi pour syndic apostolique [1], leur fit élever à ses frais, vers l'année 1677, un corps de logis de soixante pieds de long sur vingt et un de large. Le pieux gentilhomme s'y réserva un appartement où il se retirait plusieurs fois chaque année, à l'approche des grandes fêtes, pour se reposer de l'embarras des affaires et vaquer aux exercices de la retraite.

" En l'année 1678, dit le Clercq, on ajouta une très belle chapelle " en rond point à nostre église de Nostre-Dame des Anges, et l'année " suivante une grande sacristie par le bas et un chœur au-dessus pour " chanter l'office divin, un grand dortoir de pierre qui fut achevé les " années suivantes, avec tous les offices réguliers et un grand cloître."

Toutes ces constructions terminées, le couvent de Notre-Dame des Anges était une des maisons les plus belles et les plus commodes du pays. C'est en cet état que nous l'avons trouvé au commencement de ce chapitre.

1. Dans l'ordre de Saint-François, on donne ce nom à des protecteurs laïques choisis par les supérieurs, et qui consentent à faire pour le couvent, au nom du saint-siège, les contrats de vente, d'aliénation de biens meubles et immeubles, et autres actes semblables dont les religieux de cet ordre sont incapables. Dans quelques uns de leurs actes (nos archives en fournissent la preuve), les récollets, sans doute d'après un usage reçu, donnent au comte de Frontenac le titre de *père ;* néanmoins, dans leurs statuts, le syndic apostolique n'est désigné que comme *ami spirituel.* (Statuts des Frères mineurs *recolets* de la province de Saint-Denis de Paris, année 1698, article V.)

CHAPITRE HUITIÈME

1691-1692

La vie est dans la gaîté du visage du roi, et sa clémence est comme la pluie du soir.
Prov., XVI, 15.

Et le roi l'exalta...et Jonathas revint à Jérusalem dans la paix et la joie.
I Mac., X, 65 et 66.

L'apparition à Paris de l'évêque de Québec, arrivant d'une ville qui venait de soutenir si glorieusement l'honneur du drapeau français, ne pouvait qu'exciter, à la cour et dans les hauts cercles de la capitale, un sentiment plus qu'ordinaire d'intérêt pour sa personne, et une légitime curiosité au sujet des récents événements.

La nouvelle de l'entreprise des Anglo-Américains contre le Canada, celle de la déroute de leur armée de terre, et celle des déceptions de l'amiral Phipps, avaient été portées en France par les derniers vaisseaux de l'automne (1690). Le nom du comte de Frontenac était dans toutes les bouches : quelles louanges ne méritait pas en effet le vieux général qui, par son habileté consommée et son sang-froid imperturbable, avait conservé au roi ses possessions d'Amérique, en défendant, avec une poignée de gens, une forteresse sans garnison comme sans munitions de guerre ! Monseigneur de Saint-Vallier n'eut qu'à confirmer les nouvelles qui l'avaient précédé, en y ajoutant quelques détails particuliers dont tout le monde se montrait avide ; et, quand les auditeurs du prélat, charmés au récit de ces piquants épisodes, laissaient éclater leur admiration enthousiaste, quelle plus favorable occasion pouvait avoir le bon pasteur pour attirer sur ses ouailles la sympathie des riches et des grands, en leur faisant connaître l'état de détresse auquel la colonie se trouvait alors réduite !

Monseigneur de Québec, en visitant sa famille, n'apprit pas sans une peine sensible qu'on destinait un de ses neveux, fils du comte de Saint-Vallier, à devenir page à la cour de France. Quels dangers allaient assaillir cette âme jeune et candide ! Tout entier à cette pensée, mettant de côté les considérations humaines, oubliant même, par un effort héroïque, les liens de la chair et du sang, le prélat, dans son zèle et sa douleur, adressa sa prière à Dieu, et lui demanda avec instance qu'il lui plût de retirer son neveu de ce monde, si la place qu'il allait occuper devait être préjudiciable à son salut. Peu de temps après, une courte maladie conduisit au tombeau le noble enfant qui alla, paré d'innocence, occuper un trône parmi les anges.

Cependant le roi avait nommé monseigneur de Harlay, archevêque de Paris, et le R. P. de la Chaise pour prendre connaissance des affaires sur lesquelles l'évêque de Québec désirait un règlement, et pour en faire rapport à Sa Majesté. Au sujet de la séparation de ses biens d'avec ceux du séminaire, les arbitres jugèrent que cet établissement, ayant joui des bienfaits de monseigneur de Laval, devait être en état de se passer de ce qui appartenait au nouvel évêque ; et qu'il fallait que ce dernier eût la libre disposition de ses revenus, afin de pouvoir les appliquer à d'autres œuvres pour l'avantage de la colonie. Monseigneur de Saint-Vallier obtint aussi une solution favorable à diverses questions concernant les droits respectifs de l'évêque, du séminaire et du chapitre. Le règlement préparé par les arbitres fut approuvé par le roi en conseil le 11 février 1692 [1].

Louis XIV lui accorda encore la permission d'établir des religieux de Saint-François en divers endroits du Canada et de l'Acadie, ainsi que des lettres patentes pour l'érection d'un hôpital général à Québec, avec les droits et les privilèges des hôpitaux généraux de France. Ces lettres furent expédiées au mois de mars 1692. Muni d'une si haute approbation, l'évêque de Québec s'adressa au père provincial des récollets de Saint-Denis pour négocier l'achat du couvent de Notre-Dame des Anges. Celui-ci acquiesça volontiers à la proposition, y ayant été préalablement disposé par les lettres des RR. PP. récollets de Québec, et l'accepta par une permission du définitoire du couvent royal de Versailles, en date du 26 février 1692, et signée le 17 mars de la même année à la province de Saint-Denis de Paris.

1. Édits et Ordonnances, t. I, page 265, édition de 1854.

Un mois après, M. l'abbé de Brisacier, supérieur du séminaire des Missions étrangères de Paris, pouvait écrire à ses confrères de Québec : " Monseigneur votre évêque ayant fini ici fort agréablement ses affaires, s'en retourne fort content de tous les bons traitements qu'il a reçus de la cour... " — Puis parlant de Louis XIV, l'abbé ajoute : " Vous seriez charmés, messieurs, si vous aviez entendu, comme moi, parler ce grand roi en père lorsqu'il expliqua ses intentions à monseigneur et à moi... [1] "

Le prélat se mit donc en route avec un renfort de quatorze récollets, et un certain nombre d'ecclésiastiques qui venaient augmenter son clergé. Le bataillon apostolique et son chef débarquèrent à Québec le 15 août.

Sans retard aucun, monseigneur de Saint-Vallier s'occupa de l'œuvre qu'il méditait en faveur des pauvres, cette partie de son troupeau qu'il semblait chérir avec plus de tendresse. Le 13 septembre 1692, il conclut définitivement l'achat du couvent des récollets. Le contrat en fut passé en présence du " seigneur évêque de Québec, et de haut et puissant seigneur, messire Louis de Buade de Frontenac, chevalier, comte de Palluau, conseiller du roi en ses conseils, et son gouverneur et lieutenant général en tout le pays de Canada, et autres de la Nouvelle-France septentrionale, faisant et stipulant en cette partie au nom et comme syndic apostolique des RR. PP. récollets de ce dit pays, père et protecteur de toutes leurs missions, etc. "

Par les clauses de ce contrat, les récollets cédèrent à monseigneur de Saint-Vallier les cent six arpents de terre qu'ils possédaient sur la rivière Saint-Charles, leur église et leur couvent de Notre-Dame des Anges consistant, comme l'acte même l'explique, " en un cloître en carré long, composé de sept et huit arcades de chaque côté : dont l'un des dits côtés, au sud, était le long de la dite église ; le deuxième était sous partie et le long d'un dortoir bâti de pierres, contenant vingt-quatre cellules ; sous lequel dortoir étaient les dépense, cuisine, réfectoire et vestibule et les caves au-dessous ; par dessus un grenier de toute la longueur ; le troisième des dits côtés du dit cloître était le long d'un bâtiment de colombages, qui consistait en chambres et offices que monseigneur le comte de Frontenac avait fait bâtir, lequel était appelé pour ce sujet *le bâtiment de monsieur le comte* ; et le qua-

1. Histoire manuscrite du séminaire de Québec, par monseigneur E.-A. Taschereau.

trième côté, au nord-est, était une simple allée de cloître sans bâtiment [1]."

Monseigneur de Saint-Vallier faisait cette acquisition moyennant la somme de seize mille livres du pays, à payer une fois ; de plus, la somme de seize cents livres aussi du pays, une fois chaque année pendant cinq ans ; la somme de deux mille livres pour certains effets laissés au dit couvent, savoir : " le retable et le balustre de l'autel, les lambris du réfectoire et du chœur, les planches qui fermaient les arcades du cloître ; le bois de chauffage ; deux tables du réfectoire ; les deux confessionnaux et bancs de l'église ; les ferrures et serrures de toutes les portes ; tous les chassis doubles et toutes les vitres du dit couvent." Les récollets pour leur part devaient emporter les tableaux, les armoires, les pupitres du réfectoire, les grabats et les tables des chambres ; les chaises ; le balustre de la chapelle ; les bancs du chapitre et le dessus de la chaire de l'église.

" Moyennant aussi la cession d'un terrain à Québec, acquis par monseigneur de Saint-Vallier du sieur de la Durantaye." Ce terrain, d'un arpent, était situé près du petit hospice que les récollets possédaient à la haute ville, au bout de la place d'armes, vis-à-vis du château ; les bâtiments dessus construits, et qui servaient alors d'hôpital général, consistaient en deux corps de logis, " l'un en face entre cour et jardin, l'autre en aile entre deux cours."

Les récollets eussent bien voulu réserver de leur terre de Notre-Dame des Anges au moins quatre arpents, pour un jardin dont ils auraient tiré les légumes et les racines nécessaires à leur subsistance, et aussi pour y bâtir *un petit hermitage à y faire leurs retraites ;* mais monseigneur de Saint-Vallier préféra leur donner une nouvelle somme de douze cents livres, pour l'acquisition d'un autre terrain, sur le bord de l'eau, où ils auraient un lieu de débarquement pour leur chaloupe. Il leur permit d'établir en cet endroit le *dit hermitage pour y faire les dites retraites, et d'y avoir une chapelle avec un petit clocheton pour y sonner la messe* [2].

1. En comparant ce passage avec ce qu'écrit le père le Clercq sur le corps de logis construit pour les récollets par le comte de Frontenac, on est porté à croire que ce zélé protecteur des franciscains du Canada fit faire, à ses frais pour eux, deux constructions différentes, l'une de pierre qui subsisterait encore, et où se trouveraient aujourd'hui le *petit chapitre, etc. ;* et l'autre de bois qui fut démoli pour faire place à l'aile élevée en 1712 par ordre de monseigneur de Saint-Vallier.

2. C'est le petit hospice de Saint-Roch dont il est parlé dans nos annales.

En outre, monseigneur de Saint-Vallier permit aux pères d'ériger en couvent régulier leur maison de la haute ville ; il leur promit par charité annuelle la somme de cinquante écus, &c., et leur donna le droit de venir chaque année une fois en procession, et chanter la grand'-messe à l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Notre-Dame des Anges.

A la suite de ces clauses, on voit les bons pères déclarer formellement que, " fermant les yeux à des vues d'intérêt que des personnes d'une autre profession, ou d'une autre règle que la leur pourraient avoir, ils ont agi dans toute cette transaction pour la gloire de Dieu, et pour l'utilité, commodité et édification des peuples."

Le R. P. Hyacinthe Perrault était alors commissaire provincial et gardien du couvent de Notre-Dame des Anges. Les autres religieux présents au contrat étaient les pères Daniel Dumoulin, maître des novices, et Juconde Drué, prêtre missionnaire. En tout il se trouvait en ce temps au couvent des récollets dix prêtres, outre les étudiants et les frères laïcs.

Les pères de la province de Saint-Denis de Paris n'avaient pas d'autres sentiments que ceux de leurs frères de Québec. Voici comment s'exprime là-dessus l'assemblée du définitoire du couvent royal de Versailles : " Le tout vu et considéré, n'ayant en vue que la plus grande gloire de Dieu, mus par les sentiments d'affection et de reconnaissance pour les peuples de Canada, et pour leur faciliter les grands avantages qu'ils retireront de l'établissement d'un hôpital général, et aussi pour être nous-mêmes, dans la ville, plus à portée de leur rendre tous les secours de notre ministère, que nous n'étions dans notre solitude de Notre-Dame des Anges. Et voulant principalement contribuer, autant qu'il est en nous, aux pieux desseins de monseigneur l'évêque de Québec pour l'établissement du dit hôpital, dont il est le fondateur, et déférer au désir qu'il nous en a témoigné et aux prières qu'il nous en a souvent réitérées, pour le bien spirituel et temporel de son diocèse, et aussi pour donner à Sa Grandeur cette marque de la reconnaissance que nous avons de la protection toute spéciale qu'elle donne à nos religieux, et de la bonté qu'elle a eue de favoriser nos établissements de Montréal, de Trois-Rivières et de Terre-Neuve."

Aussitôt que les pères récollets eurent livré les bâtiments, monseigneur de Saint-Vallier y fit faire les réparations et les distributions indispensables. Le 30 octobre 1692, il y fit venir les pauvres qu'il entretenait dans la maison de Providence à Québec. Quelques voitures

portaient les plus infirmes ; les autres marchaient en ordre sous la conduite de la sœur Ursule, de la congrégation de Notre-Dame, et de madame veuve Denis dont nous avons parlé plus haut. Le vénérable prélat les attendait dans l'église, pour les offrir à Dieu avant de les mettre en possession de leur nouvelle demeure.

Ce fut un moment de joie indicible pour le cœur du charitable pasteur, et n'est-il pas permis de croire que Dieu versa alors dans son âme une douce et profonde impression du bonheur que ses bienfaits devaient procurer, dans la suite des temps, aux membres souffrants de Jésus-Christ ?

Figurons-nous encore avec quelle satisfaction il introduisit ses chers pauvres dans l'asile qu'il leur avait préparé, au prix de tant de sacrifices ; et quels étaient les sentiments de ceux qui se voyaient ainsi les objets de sa tendre et pressante sollicitude !

Dès qu'il eut installé à Notre-Dame des Anges ceux qui en devaient être désormais les habitants, monseigneur de Saint-Vallier continua de leur montrer le même intérêt, le même zèle qu'auparavant ; et il n'était pas rare de le voir enlever de sa maison épiscopale les objets de première nécessité, pour en meubler son hôpital. Il ne se contentait pas d'être le bienfaiteur de ses pauvres, il était au milieu d'eux comme un père au milieu de ses enfants. S'il prenait ici son frugal repas, il ne manquait pas d'en faire asseoir quelqu'un à sa table, ce qu'il était dans l'habitude de faire, au moins une fois chaque semaine, à sa maison de Québec.

La sœur Ursule resta chargée du soin des pauvres, se faisant aider dans cette bonne œuvre par des personnes charitables dont elle avait la surveillance. Les administrateurs choisis furent les mêmes qui avaient jusque-là géré les affaires du bureau de charité. Nous trouvons leurs noms au bas de l'acte par lequel ils acceptèrent la donation faite, par monseigneur de Saint-Vallier, du couvent de Notre-Dame des Anges aux pauvres du même bureau :

François Dupré, curé de Québec.

René-Louis Chartier de Lotbinière, lieutenant général.

Paul Dupuy, procureur du roi, au siège de la prévoté de Québec.

Charles Aubert de la Chesnaye, conseiller.

Pierre de Bécard, sieur de Grand'ville, conseiller.

Peuvret du Mesnu, greffier en chef au conseil souverain.

Un seul des membres, M. François Magdeleine Ruette d'Auteuil,

procureur général, crut ne devoir pas apposer sa signature à l'acte dont nous parlons.

M. le comte de Frontenac, gouverneur général, et M. de Champigny, intendant, étaient, avec l'évêque, les chefs de l'administration, selon la teneur des lettres patentes.

CHAPITRE NEUVIÈME

1692-1694

Toute œuvre excellente sera justifiée, et celui qui l'aura accomplie en recueillera l'honneur.
Eccli., XIV, 21.

Je me suis réjoui des choses qui m'ont été dites : Nous irons en la maison du Seigneur.
Ps. CXXI., 1.

Le fondateur de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, ne voulait pas une œuvre passagère. Il pensa que, pour rendre son établissement durable, il fallait en donner la conduite à des personnes qui fussent attachées par état au soin des pauvres et des infirmes. Cela lui paraissait d'autant plus urgent que, dans un pays nouveau comme était alors le Canada, il n'était pas facile de trouver des femmes actives, entendues et dévouées qui voulussent se charger de la surveillance des internes, et des détails de l'économie domestique. Il n'y avait dans l'hospice qu'une seule sœur de la congrégation de Notre-Dame pour veiller à tout ; cela pouvait suffire pour le commencement, mais il fallait aussi s'occuper de l'avenir. Monseigneur de Saint-Vallier songea donc à fonder à Notre-Dame des Anges une communauté de religieuses hospitalières, et son choix se porta aussitôt sur celles de la Miséricorde de Jésus, déjà chargées de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Dès que les religieuses de cette maison eurent été informées des intentions de Sa Grandeur, elles lui firent savoir qu'elles étaient toutes

disposées à accepter la fondation; que ce serait leur faire beaucoup d'honneur de les choisir à cet effet, et qu'elles ne voyaient rien dans cette œuvre que de très conforme à leur institut. Le prélat fut satisfait d'une réponse si fort en harmonie avec ses désirs. Cependant les administrateurs ayant appris le dessein de monseigneur de Saint-Vallier, y formèrent beaucoup d'opposition. "Ces messieurs, disent nos annales, voulaient que l'hôpital fut desservi par des personnes séculières, qu'ils y commettraient eux-mêmes, afin d'en être par là plus parfaitement les maîtres." L'évêque avait de son côté M. le comte de Frontenac et M. de Champigny qui, de concert avec lui, travaillaient à lever les obstacles. Les administrateurs firent jouer toute sorte de ressorts pour engager dans leur sentiment l'ancien évêque, monseigneur de Laval. Le vénérable prélat convenait de la nécessité d'établir une communauté à Notre-Dame des Anges, et ce fut sans doute dans le but d'apaiser les esprits qu'il proposa de s'en occuper lui-même, et d'en décharger monseigneur de Saint-Vallier. Ce dernier, voyant que le moment d'agir n'était pas encore venu, laissa passer quelque temps sans parler de rien, et se contenta de prier Dieu, qui est le maître des cœurs, de faire tourner les événements de la manière qui serait le plus convenable pour sa gloire. "On en fit de même à la communauté de Québec, dit encore notre récit, car on y avait un grand désir de venir à la nouvelle fondation, et malgré les difficultés que chaque jour faisait naître, on y avait une certaine confiance que les choses changeraient."

Cette confiance ne fut pas vaine, car avant la fin de l'année 1692 tous les brouillards parurent se dissiper. Le calme entra dans les esprits et les guérit si bien de leurs préventions, que les négociations se renouèrent plus fortement que jamais dans un temps où l'on semblait ne plus y penser. Monseigneur de Laval, bien loin de vouloir prendre la conduite de l'hospice, approuva le choix qu'avait fait son successeur des religieuses hospitalières de Québec, et monseigneur de Saint-Vallier se rendit sans délai à l'Hôtel-Dieu, pour proposer officiellement à la communauté la fondation qu'il avait en vue. Tout le chapitre acquiesça à la demande de Sa Grandeur, regardant le choix qu'elle faisait de leur communauté, préférablement à toute autre, comme une marque de particulière affection. L'évêque, les voyant très contentes et remplies de bonne volonté, demanda quatre religieuses pour la nouvelle œuvre, ce qui lui fut promis par acte capi-

tulaire en date du 9 janvier 1693. De son côté, monseigneur de Saint-Vallier s'engagea à fournir une somme annuelle de mille livres du pays, pour la nourriture et l'entretien tant des hospitalières que de l'ecclésiastique qui les desservirait; pour les réparations nécessaires à l'église, à la sacristie, et à la partie de la maison qui serait occupée par les religieuses; aussi pour l'entretien des cierges et des autres choses nécessaires pour dire la messe; et cela sans qu'elles eussent à en rendre compte à autre qu'à leurs supérieurs ecclésiastiques. Elles devaient gouverner l'hôpital selon les ordres qu'elles recevraient de monseigneur de Saint-Vallier, et elles s'engageaient à rendre compte aux administrateurs du bien qui leur serait confié pour la subsistance des pauvres.

Le lendemain, 10 janvier, monseigneur de Québec fit dresser par Genaple, notaire *garde-notes du roi*, l'acte par lequel il donnait et aumônait, à perpétuité, aux pauvres de l'HÔPITAL GÉNÉRAL les terres et les bâtiments qu'il avait acquis des récollets. Cet acte, où se trouve expliqué au long les intentions du prélat à l'égard des religieuses, fut accepté et signé le même jour par la supérieure de l'Hôtel-Dieu et son conseil. Le 12 du même mois, dans une assemblée des administrateurs, tenue au palais de l'intendant, le contrat de donation et de fondation fut de nouveau ratifié et confirmé par l'évêque, le gouverneur, l'intendant, le curé de Québec et les autres membres du bureau. Cette fois encore, M. Ruette d'Auteuil refusa de souscrire aux conditions proposées par monseigneur de Saint-Vallier, mais son opposition n'empêcha pas les autres administrateurs d'entrer pleinement dans les vues du prélat. Dès que le généreux donateur se fut retiré, l'assemblée vota des remercîments au *seigneur évêque*, et pria le *seigneur gouverneur* de vouloir bien les lui transmettre de la part de tous les membres du bureau.

Avant de permettre à la communauté de l'Hôtel-Dieu de procéder à l'élection des fondatrices, monseigneur de Saint-Vallier voulut que toutes les vocales se rendissent sur les lieux pour voir l'église, la maison et ses dépendances, afin qu'on n'eût dans la suite aucun sujet de mécontentement. Ce fut le 17 janvier que la mère Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace se transporta à Notre-Dame des Anges, avec les discrètes et les plus anciennes; elles trouvèrent l'endroit fort propre pour y mener une vie régulière, et elles en témoignèrent leur satisfaction à monseigneur.

Quand il fallut élire les quatre religieuses demandées, le choix du chapitre tomba sur la mère Marie-Marguerite Bourdon de Saint-Jean-Baptiste, la mère Louise Soumande de Saint-Augustin, la sœur Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine, professes de chœur, et la sœur Madeleine Bâcon de la Résurrection, professe converse. La sœur Sainte-Madeleine était encore au noviciat. La mère Saint-Jean-Baptiste avait déjà exercé les charges d'assistante, d'hospitalière et de discrète; la mère Saint-Augustin avait été aussi tour à tour hospitalière et dépositaire des pauvres, et elle occupait alors la charge d'assistante, quoiqu'elle ne fût âgée que de vingt-neuf ans. Pour se procurer plus efficacement les lumières qui viennent d'en haut, elles consacrèrent huit jours aux exercices d'une retraite spirituelle. Après avoir retrempé leurs âmes dans la prière, et s'être munies de force pour le jour de l'épreuve, nos Mères durent se résigner à dire un suprême adieu à la communauté au sein de laquelle elles avaient vécu si heureuses. Elles reçurent leur obédience du prélat fondateur le 30 mars, et celle de la mère Saint-Ignace le 31 du même mois [1].

La veille du jour fixé pour le départ, monseigneur de Saint-Vallier jugea à propos qu'elles allassent saluer les communautés religieuses de la ville. Leur première visite fut pour le séminaire, où messieurs les directeurs les félicitèrent du courage avec lequel elles se disposaient à quitter leur premier monastère, pour aller à un nouvel établissement où il y a toujours beaucoup à souffrir. De là, elles allèrent chez les révérends pères jésuites qui leur firent mille honnêtetés.

Chez les révérendes mères ursulines, elles reçurent l'accueil le plus aimable et le plus cordial; elles s'y trouvèrent pour ainsi dire en famille, presque toutes ayant été élèves de cette maison. De ce nombre étaient la mère Saint-Augustin et la mère Saint-Jean-Baptiste. Un plaisir plus intime encore était réservé à cette dernière : celui de revoir et d'embrasser deux personnes chéries : la mère Geneviève Bourdon de Saint-Joseph, sa sœur aînée, et la mère Anne Bourdon de Sainte-Agnès, sa cadette.

Tandis que l'on se donnait de part et d'autre mille marques de la plus cordiale affection, on vit arriver au monastère un capitaine des gardes suivi de plusieurs subalternes. C'était une députation envoyée par M. le comte de Frontenac, pour inviter les fondatrices à se rendre

1. Appendice, note a.

au château Saint-Louis. Elles se mirent donc de nouveau en route, escortées cette fois par les gardes et leur premier officier, qui devaient les conduire au lieu du rendez-vous. " Le gouverneur, qui les attendait, les reçut avec toutes les démonstrations possibles de bienveillance et d'honnêteté, et leur témoigna avoir bien de la joie de ce nouvel établissement. Il leur fit servir une collation magnifique, pendant laquelle il leur fit rendre toute sorte d'honneurs, les regardant, disait-il, comme les épouses du grand Roi. Tout cela était accompagné de cet air de politesse qui lui était si naturel. Il leur promit publiquement sa protection, et cette promesse, le bon gentilhomme l'a tenue jusqu'à la mort. "

La dernière station de la journée fut la maison épiscopale ; il est facile de concevoir avec quelle bonté monseigneur de Saint-Vallier reçut chez lui celles qu'il regardait dès lors comme ses filles bien-aimées, et qui, à leur tour, le considéraient comme leur père et leur protecteur. Dans toutes ces visites nos Mères étaient accompagnées de la mère Saint-Ignace, supérieure de l'Hôtel-Dieu. Madame de Champigny tenait à honneur de les conduire partout dans son carrosse ; elles avaient pour escorte monseigneur de Saint-Vallier et M. l'abbé Joseph de la Colombière, vicaire général.

Au jour fixé pour le départ, mercredi, 1er avril 1693, vers six heures du matin, la communauté étant assemblée, les quatre religieuses de la fondation demandèrent pardon à la révérende mère supérieure et à toutes leurs sœurs. Ce fut un moment d'émotion vive et profonde : toutes fondaient en larmes à la pensée d'avoir à se séparer, après avoir vécu tant d'années dans une parfaite union. Les adieux se firent de part et d'autre avec tous les témoignages de l'amitié la plus sincère. La mère supérieure donna sa bénédiction aux fondatrices ; la communauté les conduisit ensuite jusqu'au lieu où étaient les voitures que madame de Champigny avait fait préparer, et après un dernier mot, un dernier baiser, les hospitalières de Notre-Dame des Anges franchirent le seuil de l'Hôtel-Dieu. La mère Saint-Ignace et la mère Marie Forestier de Saint-Bonaventure voulurent venir les introduire dans le nouvel établissement ; elles menèrent aussi avec elles une jeune professe, la sœur Marie-Madeleine Soumande de la Conception, sœur de la mère Saint-Augustin.

Dès qu'elles voient apparaître le clocher de Notre-Dame des Anges, les fondatrices saluent et implorent avec amour et confiance

celle que, sous ce vocable, elles reconnaissent pour leur mère et leur souveraine : encore quelques instants et elles seront à la porte du monastère. Le vénérable fondateur de l'œuvre, monseigneur de Saint-Vallier s'avance pour les recevoir sur le seuil de l'église. Vous voyez auprès de lui son grand vicaire, M. Joseph de la Colombière, M. Dupré, curé de Québec, MM. des Maizerets, Glandelet, de Bernières, et quelques autres ecclésiastiques du séminaire. M. le comte de Frontenac, dont le nom est déjà attaché si avantageusement à l'antique demeure des fils de Saint-François, veut signifier par sa présence, en cette solennelle occasion, qu'il approuve le transport qui en est fait aujourd'hui entre les mains de quelques humbles servantes des pauvres de Jésus-Christ ; il se fait d'ailleurs un honneur d'y figurer en sa qualité de chef de la direction du bureau de charité. M. de Champigny y assiste au même titre, et avec des sentiments de bienveillance non moins distingués ; on y voit aussi messieurs les administrateurs de l'hôpital, et plusieurs autres personnes les plus considérables du pays.

Aussitôt que nos fondatrices furent descendues de voiture, elles se mirent à genoux pour recevoir la bénédiction de monseigneur, qui les accueillit avec toute l'affection et toute la tendresse d'un bon pasteur. Elles entrèrent d'abord dans l'église pour adorer Notre-Seigneur, et pour s'offrir à le servir selon son bon plaisir. Monseigneur les fit ensuite monter au chœur ; pour marquer leur prise de possession, elles posèrent en ce lieu une petite statue de la très sainte Vierge ; puis elles chantèrent en l'honneur de cette puissante Reine le *Memorare* et le *Salve Regina*, la reconnaissant pour fondatrice et première supérieure du nouveau monastère, et lui rendant hommage en cette qualité en baisant les pieds de son image vénérée. Après cette consécration à Marie, commença la messe solennelle à laquelle les religieuses communièrent. Monseigneur y officia pontificalement ; le chant fut exécuté par les messieurs du séminaire.

A l'issue de la sainte messe, les fondatrices furent introduites dans le monastère. Toutes les personnes de distinction qui les avaient accompagnées y entrèrent à leur suite, et chacun témoignait sa joie de voir l'œuvre entre les mains de ces vertueuses filles, déjà fort estimées et aimées pour leurs vertus religieuses. La première visite des hospitalières fut pour les pauvres infirmes qui devaient être désormais les objets de leurs soins. Elles durent pourtant se dérober bien vite aux témoignages de joie et d'affection que leur donnait cette nouvelle

famille, car ce n'étaient pas elles qui avaient réglé l'ordre du jour. Madame de Champigny s'était chargée, pour sa part, de faire préparer le dîner. Il fut présenté au réfectoire, et si jamais un aussi somptueux repas ne fut servi dans cette modeste salle, jamais, non plus il ne s'y est trouvé réunie une compagnie aussi distinguée. A une table étaient placés monseigneur de Saint-Vallier, M. le comte de Frontenac, M. de Champigny, les messieurs du séminaire, messieurs les administrateurs de l'hôpital, et autres personnes de qualité. Madame de Champigny faisait les honneurs de la seconde table aux révérendes mères Saint-Ignace et Saint-Bonaventure, aux quatre fondatrices, et aux dames les plus considérables de la ville qui les avaient accompagnées.

Après le dîner, tout le monde se mit en devoir de visiter les différentes parties de la maison: chaque endroit présentait un aspect sévère et monastique, particulièrement les étroites cellules des récollets laissées désertes par le départ de leurs premiers hôtes. On n'oublia pas les pauvres, qui reçurent mille témoignages de bienveillance et d'intérêt. La journée était déjà assez avancée quand l'honorable compagnie reprit le chemin de la ville, laissant les nouvelles habitantes de Notre-Dame des Anges en liberté de vaquer à leurs occupations.

Pendant huit jours encore les fondatrices purent jouir de la présence de leurs mères Saint-Ignace, Saint-Bonaventure et Madeleine de la Conception; et ce ne fut pas sans un nouveau déchirement de cœur qu'elles se séparèrent définitivement de celles qui étaient venues les installer dans leur nouvelle demeure [1]. On peut penser que les hospitalières prirent en même temps congé de la bonne sœur Ursule, qui avait été chargée jusque-là du soin de l'hospice,— emploi dont elle s'était acquittée si dignement.

A propos de la substitution qui fut faite alors en faveur des religieuses cloîtrées, on lit dans l'histoire de la vénérable mère Marguerite

1. Dans l'histoire de l'Hôtel-Dieu par la mère Juchereau de Saint-Ignace, suivie en cela par M. l'abbé Casgrain, on lit en cet endroit que l'évêque fit venir à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, dans le cours de l'été, toutes les religieuses vocales de l'Hôtel-Dieu pour voir le nouveau monastère, et aussi pour entretenir l'union entre les deux maisons. Nos annales ne font pas mention de cette visite, tandis que l'Histoire de l'Hôtel-Dieu passe sous silence celle dont nous avons parlé plus haut, et dont nous avons donné la date précise (17 janvier 1693); mais il est facile d'accorder les deux récits en supposant, ce qui est tout à fait vraisemblable, que les religieuses de l'Hôtel-Dieu visitèrent deux fois Notre-Dame des Anges, une fois avant, et une fois après l'installation des fondatrices.

Bourgeois : " Dieu voulut sans doute que M. de Saint-Vallier changeât ainsi de vues à l'égard des sœurs de la congrégation, pour les faire rentrer dans les fonctions propres de leur institut : l'instruction et la sanctification des jeunes filles. Car ce prélat, en leur ôtant la direction de l'hôpital général, ne priva pas sa ville épiscopale de leurs services [1]. " Les sœurs, en effet, après avoir vendu la maison que leur avait donnée monseigneur, et qui ne présentait pas les avantages qu'elles désiraient pour leur œuvre, firent l'acquisition d'une autre propriété à la basse ville, où elles eurent bientôt un établissement des plus florissants [2].

Nos Mères, laissées à elles-mêmes dans leur nouvelle résidence, se mirent tout de nouveau sous la protection de la sainte Vierge et de son glorieux époux saint Joseph, et se lièrent entre elles par les liens d'une union très étroite, afin de pouvoir par là s'adoucir toutes les peines qui viendraient les assaillir.

Il n'avait pas été jugé à propos de nommer une supérieure pour le nouvel établissement ; tout s'y réglait, par conséquent, sous le bon plaisir de la mère Saint-Ignace, supérieure de l'Hôtel-Dieu. Ici la mère Saint-Jean-Baptiste, en sa qualité d'ancienne, veillait aux observances régulières, et la mère Saint-Augustin avait le maniement des affaires temporelles. La besogne ne manquait ni à l'une ni à l'autre, et elles étaient fidèlement secondées par leur jeune compagne, la sœur Sainte-Madeleine ; de son côté, la sœur de la Résurrection commença dès lors à se dévouer aux travaux de sa condition avec une ardeur infatigable.

" Nos Mères, dit le récit, trouvèrent l'hôpital dans un grand dénûment de toutes choses ; car, pour quarante-deux personnes, il n'y avait que six pains, deux livres de beurre, dix-huit harengs, et un minot de fèves. Le blé coûtait alors jusqu'à huit francs le minot. Les religieuses n'étaient pas sans ressentir elles-mêmes, et dans toute leur rigueur, les effets de la sainte pauvreté ; mais au milieu des privations, elles étaient aussi joyeuses que si elles eussent eu toutes choses en abondance." Cependant elles ne manquaient pas de faire valoir, autant que possible, les faibles ressources qu'elles avaient entre les mains ; leur premier soin fut de peupler la basse-cour : elles employèrent à cela les petites sommes d'argent qu'elles reçurent de quelques amis.

1. Vie de la sœur Bourgeoys, par M. l'abbé Faillon.

2. L'établissement de la basse ville, commencé en 1695, fut transféré en 1844 au faubourg Saint-Roch.

" Madame veuve Montmorency [1], de la Sainte-Famille, île d'Orléans, leur donna une vache et une jeune génisse. Avant la fin de la première année, une autre personne nommée Houimet, de la même paroisse, demanda à se retirer dans l'hôpital, non à cause de sa pauvreté, mais pour s'y disposer à bien mourir. Elle fit don d'une somme de trois cents livres, ce qui fut d'un grand secours ; elle amena aussi deux bœufs et un cheval pour le profit de la ménagerie."

Jusque-là le seul moyen de transport à l'usage du monastère avait été une ânesse, dont monseigneur de Saint-Vallier avait fait l'acquisition. Il s'en servit plusieurs fois lui-même, soit pour venir à son HÔPITAL GÉNÉRAL, soit pour se rendre en ville, et la même charrette qui *voiturait le produit du jardin*, et les denrées de toute espèce, était le véhicule dans lequel ne dédaignait pas de se placer l'ancien aumônier de Louis XIV.

" M. Charles Aubert de la Chesnaye donna, cette même année, une aumône de mille livres pour les besoins de l'hôpital, ce qui facilita pour lors la nourriture et l'entretien des pauvres."

M. Charles Patu de Courneuve, marchand de Québec, avait par son testament, en date du 12 novembre 1691, légué à perpétuité aux pauvres du bureau de charité, la somme de deux mille livres, pour être constituée en rente au denier vingt, ce qui donnait cent livres par année. Cette rente commença d'être appliquée à l'hôpital au mois de janvier 1694. M. Patu est regardé, après monseigneur de Saint-Vallier, comme le premier bienfaiteur de nos pauvres.

Quatre mois après leur installation à Notre-Dame des Anges, nos Mères eurent le plaisir de recevoir chez elles la visite de six religieuses ursulines. Monseigneur de Saint-Vallier avait permis à ces dames de sortir pour aller voir leur terre de la rivière Saint-Charles. Deux des aimables visiteuses étaient la mère Geneviève Bourdon de Saint-Joseph et la mère Anne Bourdon de Sainte-Agnès : nous les connaissons déjà comme les sœurs de notre mère Saint-Jean-Baptiste. Quels doux moments que ceux qu'il leur fut donné de passer ensemble ! Ils s'écoulèrent rapidement comme toutes les joies de la terre. Ce fut la dernière fois que les trois sœurs se réunirent ici-bas.

1. Cette femme était probablement la veuve de Guillaume Bauché, décédé à la Sainte-Famille, I. O., en 1687, et qui aurait adopté le surnom de *Montmorency* du lieu de son origine. (Dict. gén. de M. l'abbé Tanguay, t. 1, art. Bauché.)

Arrivées ici vers midi, les ursulines durent prendre congé de leurs hôtesses avant trois heures, et cela pour se rendre à la pressante invitation qui leur avait été adressée par nos bonnes mères de l'Hôtel-Dieu.

Un puissant motif d'encouragement pour nos fondatrices, fut l'amitié toute singulière que leur témoigna, dès le commencement, la vénérable communauté de Dieppe. Écoutons quelques passages de la première lettre que leur adressa la révérende mère de la Transfiguration, supérieure de cette première maison de l'ordre :

A Dieppe, le 6 mars 1694.

" *A la révérende mère de Saint-Jean-Baptiste, supérieure des religieuses du nouvel établissement de Notre-Dame des Anges à Kébec.*

" MA RÉVÉRENDE ET CHÈRE MÈRE,

"A ce que j'apprends, Notre-Dame des Anges vous a donné des ailes pour vous transporter en son nouvel établissement de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Il convient bien à saint Jean-Baptiste [1] d'avoir un désert, et à la révérende mère de Saint-Jean-Baptiste d'avoir ce beau désert si bien orné de pauvres, pour y exercer son zèle et sa fidélité. Je me réjouis, ma chère mère, du bon choix que Dieu a agréé sur votre personne et celles de vos chères compagnes, que l'on me nomme être la chère mère de Saint-Augustin pour assistante, la sœur de Sainte-Madeleine aux soins des filles, et la chère sœur de la Résurrection pour le ménage. Je les embrasse toutes avec vous, ma chère mère, et me réjouis de la sainte union avec laquelle vous vivez ensemble... Je vous souhaite de continuer à vivre dans cette union, comme aussi de la conserver avec votre chère et religieuse première communauté, dont vous sortez dans le dessein de glorifier Dieu et dans votre sanctification exécuter les volontés de monseigneur votre évêque, et faire honneur à notre saint institut, qui attend de vous un accroissement rempli de piété pour Dieu, de zèle pour la sainte religion et les observances, et de charité pour les pauvres. C'est ce que je présume de vos saintes dispositions, sous la conduite d'un si digne prélat auquel j'offre mes

1. Allusion à monseigneur de Saint-Vallier qui portait le nom de Jean-Baptiste.

humbles respects, et témoigne mes sentiments de reconnaissance des bontés que Sa Grandeur a pour votre chère communauté de Kébec, et pour celle où sa puissance pastorale et paternelle vous a établies avec tant de soin..."

Des trois religieuses venues de Dieppe en 1639 pour fonder l'Hôtel-Dieu de Québec, deux, la mère Marie Guenet de Saint-Ignace et la mère Anne Lecoîntre de Saint-Bernard, avaient été trouvées mûres pour le ciel dans un âge encore peu avancé. A la troisième, la mère Marie Forestier de Saint-Bonaventure, Dieu donna une longue carrière; elle était âgée de soixante-dix-sept ans, lorsqu'elle accompagna jusqu'à leur nouvelle demeure les fondatrices de L'HÔPITAL GÉNÉRAL. "La mère Forestier de Saint-Bonaventure, dit l'annaliste de l'Hôtel-Dieu, était entrée dans un couvent à l'âge de huit ans, et, n'ayant jamais connu les dangers du monde, elle vécut toujours dans une grande innocence. Elle reçut de Dieu des dons très particuliers et des grâces extraordinaires. Elle était naturellement bienfaisante, affectueuse et accommodante, elle souffrait les faiblesses du prochain avec une grande patience. Il ne se pouvait rien ajouter à la charité, à la douceur, et au zèle avec lesquels elle servait les pauvres. Elle avait, même dans sa vieillesse, un air si agréable que les sauvages ne l'appelaient pas autrement que *la belle, la bonne, la gentille.* Elle succéda dans la supériorité à la mère Marie Guenet de Saint-Ignace, et elle a exercé cette charge vingt et un ans en différents triennats. Elle a travaillé sans relâche pour l'établissement du premier monastère des hospitalières à Québec, et Dieu a tellement béni ses soins et ses prières qu'elle a vu sa maison florissante." Cette vénérable mère éprouva une consolation indicible quand elle vit l'Olivier de la Miséricorde de Jésus, qu'elle avait aidé à planter sur les bords du Saint-Laurent, pousser un nouveau rejeton pour abriter de son ombre l'aimable solitude de Notre-Dame des Anges. La mère Saint-Bonaventure décéda le 25 mai 1698, âgée de quatre-vingt-deux ans.

Nous avons parlé plus haut d'une image de la très sainte Vierge, devant laquelle nos Mères se consacrèrent à Marie dès le jour de leur entrée dans cette maison. C'est une statue de buis de la hauteur de neuf pouces. Elle était en grande vénération dans la communauté de l'Hôtel-Dieu, comme ayant fait des miracles en faveur de la mère Catherine de Saint-Augustin à qui elle appartenait. "Jamais, disent

nos annales, on n'eût consenti à la laisser sortir de ce monastère, si ce n'avait été en considération de la nouvelle fondation pour laquelle on avait tant de zèle dans cette première communauté." La tradition ajoute que la statue fut, dans une occasion, rapportée à l'Hôtel-Dieu et replacée dans l'endroit qu'elle avait occupé jadis, mais que, à la grande surprise de tout le monde, elle fut retrouvée le jour suivant retournée dans sa niche, de manière à regarder vers L'HÔPITAL GÉNÉRAL : le même *phénomène* s'étant reproduit le lendemain et le surlendemain, on en conclut que la *Vierge de buis* ne se plaisait plus dans son ancienne demeure, et qu'il fallait la remettre entre les mains des fondatrices, ce qui fut exécuté.

CHAPITRE DIXIÈME.

1694-1698

Allez à Joseph. Gen., XLI, 25.

Maintenant donc, puisque le Seigneur vous a choisies ... prenez courage et accomplissez son œuvre.
1 Par., XXVIII, 10.

Dès les premières pages de nos annales, nous voyons les fondatrices noter avec une affectueuse reconnaissance les grâces obtenues par l'entremise du glorieux époux de Marie. Elles n'ont pas voulu laisser ignorer à celles qui devaient leur succéder ici, qu'elles avaient pris possession de cet établissement le *mercredi*, jour consacré par la piété des fidèles au culte de saint Joseph. Cette circonstance était pour elles d'un heureux présage ; aussi, dès ce premier jour, elles se mirent d'une manière toute spéciale sous la protection de celui qu'elles regardaient comme leur père et leur pourvoyeur. On ne lira peut-être pas sans intérêt le récit de quelques faveurs dues à sa puissante intercession.

" Au commencement du printemps de 1694 la révérende mère Saint-Augustin se trouva fort embarrassée pour payer une somme de cent livres qu'elle devait à un habitant de la *côte* de Beaupré, pour du blé. Ne sachant où prendre de l'argent et se voyant fort pressée par cet homme, elle voulut au moins gagner du temps, et le remit à quelques jours. Dans sa détresse, elle s'adressa avec confiance au saint protecteur de la maison. Le lendemain, à cinq heures du matin, un jeune garçon vint sonner au tour, et demanda la mère Saint-Augustin. Celle-ci, qui était allée au guichet, répondit à l'étranger qu'elle était la personne à qui il voulait parler. Il lui remit un papier plié qui ne *montrait pas beaucoup*, et lui dit que c'était une charité que faisaient des personnes qui voulaient rester inconnues, et qui se recommandaient aux prières. Ce jeune garçon s'en alla sans qu'on ait jamais su qui il était, ni de la part de qui il était venu. Dans ce papier se trouva la somme de quatre-vingt-douze livres, qui faisaient juste le compte de ce qui était dû à l'habitant, en y ajoutant huit livres qu'elle avait entre les mains.

" Cette même année M. Delorme Soumande, officier dans la marine, et M. Soumande, marchand de Montréal, tous deux frères de la mère Saint-Augustin, firent une aumône d'une manière qui ne paraissait venir que de l'attention du grand saint Joseph sur les besoins de la maison. L'un d'eux s'était senti pressé par une dévotion toute particulière de donner, comme par forme de vœu fait à saint Joseph, la somme de mille livres si leurs affaires temporelles réussissaient bien. Le succès répondit à leurs espérances, et la somme promise fut comptée au profit de notre établissement, et cela dans un temps où l'on en avait grand besoin."

Ces faveurs et d'autres semblables excitaient de plus en plus la dévotion de nos Mères envers leur saint protecteur. Elles se crurent obligées par reconnaissance de dédier à Dieu une chapelle sous son invocation. Le rond-point des récollets, au sud de l'église, fut destiné à cette fin. On y fit élever un autel, et monseigneur donna l'autorisation d'y célébrer le saint sacrifice. Cette chapelle servit de chœur aux religieuses ; il n'y avait pourtant pas de grille régulière, et la communion se donnait dans le petit vestibule ou avant-chœur.

Dès qu'on eut érigé l'oratoire de saint Joseph, plusieurs personnes de la ville y vinrent faire des neuvaines dont elles obtinrent tout l'effet désiré. Dieu voulant faire connaître par là combien est

grand dans le ciel le crédit du père nourricier de son Fils, et du chaste époux de Marie. " Ceci, remarque l'annaliste, doit bien apprendre à celles qui succéderont aux premières religieuses de la fondation, la dévotion et la confiance qu'elles doivent avoir envers ce glorieux patriarche de la loi nouvelle."

La pauvreté de nos Mères ne leur avait pas permis d'avoir un tableau pour la chapelle de saint Joseph. Elles avaient dû se contenter d'une gravure d'environ deux pieds de hauteur, renfermée dans un cadre de bois fort simple. Ici encore les parents de la mère Saint-Augustin donnèrent une nouvelle preuve de leur généreuse piété. Un de ses frères, M. Soumande de Canauville, encore adolescent, était tombé violemment malade ; le délire survint aussitôt, et fit craindre qu'il ne mourût sans recevoir les sacrements. Ses parents, avec cet esprit de foi qui les distinguait, promirent que si le malade recouvrait la connaissance pour pouvoir se confesser et recevoir le saint viatique et l'extrême-onction, ils feraient faire pour notre chapelle un tableau de saint Joseph. A peine eurent-ils formulé ce vœu que le délire cessa ; le jeune homme reçut avec un plein jugement tous les secours de l'Église ; puis il retomba dans son premier état, et bientôt la mort mit fin à ses souffrances. La famille, reconnaissante d'avoir obtenu la grâce demandée par l'intercession du saint protecteur des mourants, fit faire le tableau de la hauteur de six à sept pieds. Saint Joseph y était représenté menant d'une main l'enfant Jésus, et portant de l'autre une tige de lis.

Comme nous l'avons vu au dernier chapitre, les religieuses du nouvel établissement étaient restées entièrement dépendantes de l'Hôtel-Dieu. Cet état de choses, entre deux maisons cloîtrées, ne pouvait durer longtemps, car on s'aperçut bientôt qu'il entraînait une foule d'inconvénients. Cela nécessitait une correspondance qui devenait onéreuse à des personnes déjà surchargées de travail. D'un autre côté, à une telle distance, il n'était guère possible à la mère Saint-Ignace de juger de ce qui pouvait être le plus avantageux à la nouvelle œuvre, quelles que fussent d'ailleurs sa capacité pour le gouvernement, et sa bonne volonté pour la consolidation et l'avancement de cette maison. Monseigneur de Saint-Vallier jugea donc qu'il était à propos d'établir ici une supérieure ; l'élection eut lieu à l'Hôtel-Dieu le 26 juin 1694 ; les trois religieuses de chœur de la fondation donnèrent leurs suffrages qu'elles envoyèrent cachetés, par M. de la Colombière,

leur supérieur. La mère Saint-Augustin fut élue à l'unanimité. Le même jour, monseigneur de Saint-Vallier prit la peine de venir en personne confirmer l'élection, et faire reconnaître officiellement la nouvelle supérieure. La cérémonie eut lieu dans l'église et fut suivie du chant du *Te Deum*.

Monseigneur avait aussi demandé à la communauté de Québec deux religieuses de bonne santé, pour venir en aide à leurs sœurs de Notre-Dame des Anges. Nos mères de l'Hôtel-Dieu ne purent en cela satisfaire pleinement Sa Grandeur ; leurs propres occupations étaient très considérables, et il leur était impossible de disposer de deux sujets tels qu'on les demandait. Voulant pourtant témoigner leur bonne volonté, elles donnèrent la sœur Marie-Gabrielle Denis de l'Annonciation qui, depuis longtemps, désirait de venir se mettre au service des pauvres dans cet hospice. Elle se rendit à Notre-Dame des Anges le jour de l'élection de la première supérieure.

Dans l'automne de 1694, monseigneur de Saint-Vallier se vit obligé de passer en France pour les affaires de son diocèse. Ce départ fut pénible aux religieuses de la fondation. Elles allaient se voir privées de la présence de celui qui, par l'affection qu'il leur portait, adoucissait toutes leurs peines. Avant de partir, Sa Grandeur les recommanda d'une manière toute spéciale aux soins de M. Joseph de la Colombière, qu'il avait établi supérieur des deux maisons d'hospitalières. Cet ecclésiastique entra parfaitement dans les vues de son évêque, et pendant l'absence de ce dernier, il conduisit toutes choses avec une prudence et un dévouement dont nos Mères n'eurent qu'à s'applaudir. Le premier service qu'il leur rendit, fut de leur procurer la faculté d'administrer elles-mêmes le revenu de mille livres que monseigneur de Saint-Vallier leur assurait chaque année pour leur subsistance. L'Hôtel-Dieu s'était réservé cette administration, ce qui occasionnait de part et d'autre beaucoup de gêne et d'embarras. Ce fut aussi à la prière de M. de la Colombière que la communauté de Québec consentit à donner encore une religieuse pour soulager les fondatrices dans les travaux de l'hôpital. Nos Mères avaient témoigné le désir d'avoir la sœur de la mère Saint-Augustin. La communauté de l'Hôtel-Dieu eut égard à ce désir, et les suffrages se réunirent sur la sœur Madeleine Soumande de la Conception.

La mère Saint-Augustin, quoique supérieure de la petite famille religieuse de Notre-Dame des Anges, continuait d'agir à l'égard de la

supérieure de l'Hôtel-Dieu comme si elle eût été son assistante. Elle prenait en tout conseil de cette révérende mère, et déférait à ses avis avec une soumission respectueuse. En cela la mère Saint-Augustin montrait beaucoup de sagesse, car il était d'autant plus nécessaire d'user de ménagement envers la communauté de Québec, que celle-ci avait paru un peu peinée des démarches qui avaient été faites pour en venir à une séparation du temporel. Cette séparation cependant présentait un avantage réel à la communauté naissante, en donnant lieu d'agir avec plus de liberté, et de faire différentes réparations d'une nécessité urgente. Ces réparations se firent petit à petit pendant les années 1695 et 1696. Les petites épargnes de 1697 furent employées à accommoder l'église. Comme il a été dit ailleurs, "les révérends pères récollets avaient emporté les lambris, les tableaux, le tabernacle, et en général tout ce qu'ils avaient pu détacher; ils n'avaient laissé que le retable nu, sans doute parce qu'il paraissait si vieux et si usé qu'ils n'avaient pas daigné le défaire pour l'emporter. Le plancher était tout en pièces de pourriture, et les murs étaient si noirs et si sales que l'église, dans ce délabrement, ressemblait à une vieille maïson ruinée."

La mère Saint-Augustin ne négligea rien pour rétablir l'ordre et la beauté dans le temple du Seigneur. Le plancher fut renouvelé, les murs furent lambrissés jusqu'à la hauteur des fenêtres ; la chaire, la balustrade, le retable, le tabernacle, tout fut restauré. On fit orner de peintures les panneaux des lambris ; on procura deux tableaux pour placer de chaque côté du retable : ce sont ceux de notre père saint Augustin et de sainte Marie-Madeleine, patronne de la vie contemplative. Il est aisé de juger de l'effet de toutes ces améliorations. "Les personnes de la ville venaient par curiosité voir cette agréable métamorphose, et plusieurs pensaient qu'il fallait que les nouvelles *fondées* eussent bien de l'argent pour faire de telles dépenses. Il n'en était rien cependant; une partie des frais avait été acquittée au moyen de quelques aumônes faites à ce dessein par des personnes de bien; le reste était dû au savoir-faire de la révérende mère Saint-Augustin."

Outre les objets ci-dessus mentionnés, les récollets avaient emporté la cloche de l'église. Monseigneur de Saint-Vallier y en avait substitué une petite qui servait aux exercices de la maison. Un ami des religieuses, M. l'abbé Baudouin, missionnaire des sauvages de l'Acadie, se chargea de leur en procurer une plus grosse. Se trouvant un jour au

palais épiscopal, il demanda à monseigneur de Saint-Vallier à quoi il destinait une cloche qu'on venait de bénir. Sa Grandeur lui répondit qu'elle était pour telle paroisse qu'il désigna.—" Mais, monseigneur, répondit M. Baudouin, ne trouvez-vous pas qu'elle ferait très bien pour l'église de l'HÔPITAL GÉNÉRAL ? "—" Eh bien, répliqua l'évêque, elle est à vous si vous pouvez l'emporter,"—et il continua de s'entretenir d'autres choses. Ces paroles cependant ne tombèrent pas à terre ; le rusé missionnaire sut en tirer parti. Il fit enlever adroitement la cloche par deux sauvages qui la portèrent à Notre-Dame des Anges. M. Baudouin la fit placer immédiatement au clocher, puis il manda à monseigneur ce qu'il avait fait. Le bon évêque fut d'abord un peu déconcerté, mais il trouva le tour si bien joué qu'il prit le parti d'en rire comme les autres. Ceci arriva en 1694.

Le revenu de mille livres que monseigneur de Saint-Vallier assurait chaque année pour l'entretien de trente pauvres, suffisait à peine aux premières nécessités. Il fallait tout acheter, et les provisions, surtout le blé, étaient fort chères. Néanmoins, quoiqu'il parût que l'on fût toujours à la veille de manquer, les secours venaient à point nommé. Il est arrivé très souvent qu'il n'y avait dans les greniers ni blé, ni farine, et cependant il s'en est toujours trouvé quand il a fallu cuire, et cela soit par le moyen d'aumônes, soit par d'autres voies providentielles.

Le magasin du roi fournissait chaque année quelques provisions ; les révérends pères jésuites, nos révérendes mères ursulines, MM. Baudouin et Levallet, prêtres, M. Aubert de la Chesnaye, et divers membres de la famille Soumande, figuraient au nombre de ceux qui venaient en aide aux fondatrices. Le produit de quelques dispenses, de quelques quêtes et du tronc, grossissait encore la recette, à quoi il faut ajouter les petites sommes que nos Mères retiraient parfois de leur travail. Avec cela elles mettaient tant de sagesse et d'économie dans l'administration domestique, que ceux qui ne connaissaient pas l'état des finances, ne se doutaient guère de la gêne réelle où elles se trouvaient, et le public s'est souvent étonné de voir cette œuvre se soutenir avec autant de facilité que si la maison eût eu de grands revenus.

Nous voici à l'automne de 1697. Il y a trois années entières que monseigneur de Saint-Vallier est absent de son diocèse. Depuis

longtemps il souhaite de se réunir à son troupeau ; mais des difficultés de tout genre sont venues traverser ses desseins. Le prélat, qui voulait conduire son diocèse à la manière des diocèses de France, avait, on le sait, cru devoir, en vue de l'avenir, modifier notablement le système d'abord établi avec avantage par son prédécesseur dans l'Église du Canada, pour répondre aux exigences du moment. Il devait s'attendre à ce que cette innovation, nécessaire pourtant, ne fût pas d'abord généralement goûtée ; mais il passa outre, résolu de faire face aux obstacles par lesquels on chercherait à entraver sa marche.

Les personnes qui, avec les meilleures intentions, s'opposaient aux projets de l'évêque, ne voulaient rien moins que son éloignement. A leurs yeux, la démission du prélat était une mesure indispensable pour procurer la paix à l'Église de la Nouvelle-France, et, afin d'obtenir ce résultat, elles firent jouer auprès du roi et des ministres toutes les influences possibles : tantôt celle du duc de Beauvilliers et de l'archevêque de Paris ; tantôt celle du père le Valois et du père de la Chaise ; tantôt encore celle de madame de Maintenon. M. de Pontchartrain ne put s'empêcher de reconnaître, et de déclarer à Louis XIV, que les mémoires contre le prélat lui avaient paru *fâcheux, mauvais et outrés ;* et madame de Maintenon, de son côté, conserva l'impression que ces écrits étaient artificieux et dérogeaient au respect dû au caractère épiscopal [1].

Le monarque, pour sa part, ne pouvait se départir des sentiments de haute estime qu'il entretenait pour un évêque en qui il avait toujours admiré une conduite irréprochable ; néanmoins, peut-être en vue d'apaiser les esprits, il crut devoir s'opposer pour un temps au retour du prélat dans son diocèse, et il chargea M. de Pontchartrain de le lui faire savoir. L'évêque de Québec reçut l'ordre du monarque avec une résignation et une humilité dont le ministre fut extrêmement touché.—“ Sire, dit M. de Pontchartrain au roi, en lui rendant compte de cette entrevue, il serait à souhaiter qu'il y eût en France plusieurs évêques aussi vertueux que monseigneur de Saint-Vallier.”—Dans une autre occasion, le même ministre remarqua “que c'était une piété bien singulière que de faire arracher un évêque de son Église par violence.” Une semblable appréciation de la part du ministre, servit à confirmer le roi dans la crainte où il était d'être trompé sur le compte du prélat.

1. Histoire manuscrite du séminaire de Québec.

" Quant à monseigneur de Saint-Vallier, en faisant connaître les intentions de Louis XIV à M. de Brisacier, supérieur du séminaire des Missions étrangères, il parla dans les mêmes termes qu'à M. de Pontchartrain. Il témoigna acquiescer humblement aux vues de Dieu, et pardonner sincèrement à ceux qui étaient la cause de ce retardement... Il alla de même voir le père de la Chaise, le père provincial des jésuites, le père de Lamberville, le père le Valois, à qui il tint le même langage... Il combla de marques d'estime et d'affection la personne qui avait travaillé contre lui avec le plus d'acharnement ; il confia à cette personne plusieurs affaires, et lui rendit service en plusieurs occasions avec une bonté particulière [1]."

Écrivant à M. Glandelet, en date du 25 mars 1696, monseigneur de Saint-Vallier lui dit : "Ma santé est si parfaitement rétablie que je me disposais à mon retour au Canada, pour continuer à servir une Église dans laquelle, comme vous le savez très bien, on trouve bien des moyens de sanctification. Mais la Providence, qui sait le besoin que j'ai de retraite et de prières, m'a encore voulu ménager une année de temps pour me mettre en état de mieux servir mon diocèse. J'eus la consolation l'année passée de faire deux fort belles missions dans les dépendances de l'abbaye de Bénévent. Le bon Dieu me ménagea, pour l'une et pour l'autre mission, un nombre de bons ouvriers ; j'en eus jusqu'à douze, quinze et dix-sept. J'emploierai celle-ci à en faire deux autres dans les dépendances de celles de Meaubec, dans lesquelles je puis vous assurer qu'il y a d'extrêmes besoins... Si la Providence continue mon exil une troisième année, j'en pourrai faire à l'abbaye de Lestrées. Je crois inutile de vous apprendre la manière dont le roi m'a fait signifier l'ordre de retarder mon retour ; la cause de mon exil m'a beaucoup plus affligé que l'exil même. Quand la Providence voudra que j'y retourne, elle saura bien employer les moyens les plus efficaces et les plus suaves en même temps pour m'y ramener..."

C'est dans le même esprit de douceur et de soumission que le prélat, écrivant peu de temps après à son clergé, exhale la peine qui l'oppresse.

"Mes très chers et très honorés frères, leur dit-il, avec qui j'ai l'honneur de participer à un même sacerdoce, et qui êtes appelés avec moi en participation de la sollicitude pastorale, je ne puis vous expri-

1. Histoire manuscrite du séminaire de Québec.

mer la douleur que je sens d'être obligé d'être si longtemps séparé de vous, et principalement dans un temps où nous aurions besoin de nous animer les uns les autres à procurer la gloire de Dieu, et à travailler au salut des âmes. Je sais que le devoir d'un bon pasteur est de se tenir près de son troupeau, et qu'une marque du mercenaire est de craindre et de s'enfuir ; mais, outre mes obligations, il me semble que la tendresse de l'amour que Notre-Seigneur m'a donné pour celui qu'il m'a confié, me sollicite bien davantage de lui rendre cette assistance, et me fait porter avec plus de déplaisir la malheureuse nécessité d'en demeurer une année et demie éloigné. Je ne sais si les raisons qui m'en ont séparé sont bonnes et agréables à Dieu ; mais je sais bien qu'il me donne un si grand penchant pour retourner à vous, que je ne puis résister ; je suis en esprit avec vous ; et quelque douceur que je puisse avoir dans un lieu que je puis considérer comme celui de ma naissance, quelque sujet de satisfaction qu'il puisse présenter à mon esprit, je proteste cependant que je ne suis point en repos, et que je soupire après les bois et la solitude de notre cher diocèse ; je connais mieux en cette occasion qu'en toute autre, qu'il vaut mieux être au lieu que la grâce nous a marqué qu'en celui que la nature ou nos inclinations pourraient choisir, que l'obligation de l'épiscopat est plus forte que toutes les autres, et qu'on n'a point de droit à la moisson quand on sème dans une terre étrangère.

" Comme l'obligation des pasteurs de l'Église est de travailler à détruire le péché et à établir le royaume de Dieu dans les âmes, vous devez sans cesse veiller avec moi aux moyens d'avancer ce divin ouvrage, en faisant paraître pour elles une charité ardente et infatigable...

" Souvenez-vous que le sacerdoce que le Fils de Dieu a laissé à son Église n'est pas un caractère inutile : il est de lui-même agissant et accompagné d'une autorité toute divine, quand elle est employée avec prudence et générosité, et qu'il y a peu de maux où elle n'apporte des remèdes efficaces. Le premier moyen que vous devez mettre en usage, est le ministère de la sainte parole qui est toute-puissante. Je ne vous répète point ici l'obligation indispensable où vous êtes d'en user continuellement : nous vous l'avons assez fait connaître en toutes occasions. J'ajoute seulement que la véritable charité ne se doit point lasser de parler incessamment contre les vices et les mauvaises coutumes enracinées ; joignez à ces exhortations les avis particuliers à

ceux qui en ont besoin, qui produiront des fruits de grâces extraordinaires si vous les donnez avec la charité et la discrétion convenables...

" Qu'il s'exhale de votre maintien, de vos regards, de vos discours et de toute votre personne, une odeur de bonne vie et un parfum de sainteté ; enfin conservez, ou plutôt augmentez toujours avec grand soin, cet esprit intérieur de piété qui est le fondement de tout le bien que vous pourrez faire ; marchez continuellement en présence de Dieu ; faites toutes choses au nom de N.-S. Jésus-Christ, dans le mouvement de sa grâce et de ses adorables dispositions. Jusqu'ici nous avons tout sujet de nous louer de vous, et de bénir la miséricorde de Dieu qui vous a donné des cœurs véritablement paternels, et toutes les conditions nécessaires à des pasteurs fidèles ; que mon absence ne soit cause d'aucun relâchement, et qu'à mon retour, qui sera prompt, s'il plaît à Dieu, je vous trouve tels que je n'aie lieu de me servir que de louanges et de congratulations... "

Cependant le roi était fort embarrassé sur le parti ultérieur qu'il convenait de prendre au sujet de monseigneur de Québec. Voulant se décharger de la responsabilité qu'entraînait l'absence d'un évêque retenu loin de son diocèse, il appela auprès de sa personne pour les consulter, les deux grandes lumières de l'Église gallicane, savoir l'archevêque de Cambrai et l'évêque de Meaux. Fénelon ne se jugea pas assez éclairé sur les affaires de l'Église du Canada pour hasarder une opinion définitive. Quant à Bossuet, il déclara, de concert avec l'archevêque de Paris, que si l'évêque de Québec ne donnait pas de lui-même sa démission, il était contre les canons de le retenir en France. Quelques semaines plus tard, Louis XIV, animé du désir de concilier tous les partis, manda à Versailles monseigneur de Saint-Vallier et lui parla à peu près en ces termes :—" Je sais que je m'adresse à un saint évêque, tout dévoué à la gloire de Dieu et rempli de zèle pour mon service ; je sais aussi que, à raison des circonstances, il est devenu très difficile à cet évêque de faire le bien au Canada, tandis qu'il pourrait sans peine en faire beaucoup ailleurs."— Sa Majesté ajouta qu'elle aurait de l'obligation à monseigneur de Saint-Vallier s'il entrait dans ses intentions, et qu'elle aurait soin de lui. A tout cela l'évêque ne fit que des protestations de respect, de reconnaissance et d'attachement.—" Mais, dit le roi, vous ne répondez pas à ce que je vous demande."—" Sire, repartit le prélat, il y a des choses sur lesquelles il est plus respectueux de ne pas répondre à Votre Ma-

jesté [1]. Le monarque lui fit alors diverses recommandations au sujet de la paix, le laissant libre de partir pour son diocèse quand bon lui semblerait.

Heureux d'un résultat dû à son invincible persévérance, monseigneur de Saint-Vallier dit encore une fois adieu à son pays natal, et prit passage sur la *Gironde* qui faisait partie de l'escadre commandée par M. de Nemont. La traversée fut longue et pénible, et, pour comble de détresse, les fièvres malignes se déclarèrent sur presque tous les vaisseaux. Elles sévirent avec plus de force sur la *Gironde*, et l'évêque de Québec en fut gravement atteint. Par bonheur, le médecin du roi, monsieur Michel Sarrazin, se trouvait sur l'escadre. Il se dévoua au service des malades avec une charité et une assiduité dignes de tout éloge. Il entoura de soins encore plus particuliers le vénérable prélat qui, grâce à ces secours opportuns, fut arraché à une mort imminente. Des quinze ecclésiastiques que monseigneur de Saint-Vallier emmenait avec lui au Canada, il y en eut cinq qui succombèrent à la contagion. Un grand nombre d'autres passagers et plusieurs hommes de l'équipage en furent aussi les victimes. Tous ceux qui échappèrent au péril, reconnurent devoir leur guérison aux soins intelligents du docteur Sarrazin. Ce dernier pensa mourir lui-même, d'épuisement d'abord, puis de la maladie, dont il fut atteint vers la fin du voyage. Il n'était encore que convalescent quand il arriva à Québec; il commença, néanmoins, avec un zèle tout nouveau à prodiguer les secours de son art à tous ceux qui en avaient besoin.

Quel beau jour pour nos Mères que celui où il leur fut donné de revoir leur vénérable fondateur ! Ce jour-là l'église était parée comme aux plus belles fêtes, et Sa Grandeur, en y entrant, ne put dissimuler sa surprise et sa joie de voir comme tout avait changé de face. Il en fut de même dans les autres parties de la maison. Monseigneur en témoigna à ses filles, non seulement de la satisfaction, mais même de la reconnaissance, et il leur donna aussitôt de nouvelles marques de son affection paternelle en leur faisant don de quelques ornements d'église, de deux burettes, et d'un calice d'argent ciselé. Il leur confia, en outre, une certaine quantité d'effets pour être vendus au profit de l'œuvre.

Pendant son séjour en France, monseigneur de Saint-Vallier

1. Histoire manuscrite du séminaire de Québec.

n'avait rien négligé pour avancer les intérêts de son HÔPITAL GÉNÉRAL. Sa première sollicitude avait été de placer sur l'hôtel de ville la somme de vingt et un mille livres de France, ce qui assurait le revenu de deux mille livres du Canada, moitié pour les religieuses, moitié pour les pauvres,— à quoi il s'était engagé par le contrat de fondation. Outre cela, il avait fait l'acquisition de la terre des *Islets* qu'il destina également aux pauvres et aux religieuses, à la charge toutefois pour ces dernières de pourvoir aux travaux du défrichement. Ce nouveau bienfait de leur bon père causa aux fondatrices une vive satisfaction. La terre des *Islets*, appelée aussi comté d'Orsainville, quoique encore inculte, leur promettait de grandes ressources pour l'avenir, tant pour les pauvres que pour elles-mêmes.

Monseigneur de Saint-Vallier ne tarda pas à faire encore pour son hôpital l'acquisition de plusieurs parties de rentes sur des personnes de la ville, et avant la fin de l'année 1697, il ajouta trois cents livres au revenu de mille livres qu'il avait affecté à l'entretien des religieuses.

Le prélat travaillait en ce temps à l'établissement d'une communauté de religieuses ursulines dans la ville des Trois-Rivières ; la première supérieure du nouvel établissement fut la mère Marie Drouet de Jésus, choisie, ainsi que ses compagnes, dans le monastère des ursulines de Québec.

Fidèles administratrices des talents confiés à leur saint institut, elles allaient les faire valoir au centuple sur un théâtre où l'on se montrait si bien disposé à seconder les efforts de leur zèle apostolique. A ce bienfait inappréciable pour la population trifluvienne, monseigneur de Saint-Vallier voulait ajouter un autre avantage ; tout en pourvoyant à l'instruction chrétienne de la jeunesse, dont il reconnaissait l'importance vitale, il ne pouvait perdre de vue cette autre classe de la société pour laquelle étaient toutes ses prédilections, savoir : les déshérités de la fortune, les infirmes, les malades ; mais, comme il n'était guère possible d'ouvrir deux maisons religieuses dans une ville aussi petite que celle des Trois-Rivières, le prélat prit le parti de confier les deux œuvres à une même communauté, et les dignes filles d'Angèle de Mérici, entrant dans les projets du bon pasteur, consentirent à unir dans leurs personnes les fonctions d'institutrices et celles d'hospitalières.

Depuis qu'il s'était retiré du séminaire, monseigneur de Saint-

Vallier avait pris son logement, avec deux ecclésiastiques et trois serviteurs, dans une maison louée de très humble apparence. Au retour de son dernier voyage, il put prendre possession de son palais épiscopal dont il avait fait commencer la construction en 1694. « Le palais épiscopal, nous dit La Potherie, est sur la côte. C'est un grand bâtiment de pierre de taille, dont le principal corps de logis avec la chapelle qui doit faire le milieu, regarde le canal ; il est accompagné d'une aile de soixante-douze pieds de longueur, avec un pavillon au bout, formant un avant-corps du côté de l'est. Et dans l'angle que fait le corps de logis avec cette aile, est un pavillon de la même hauteur, couvert en forme d'impériale, dans lequel est le grand escalier. Le rez-de-chaussée de la principale cour, étant plus élevé que les autres cours et le jardin, fait que dans cette aile, le réfectoire, les offices et la cuisine sont en partie sous terre, tous voûtés de brique, et ne prennent jour que du côté de l'est. La chapelle est de soixante pieds de longueur ; son portail est de l'ordre composite, bâti de belle pierre de taille qui est une espèce de marbre brut. Ses dedans sont magnifiques par son retable d'autel, dont les ornements sont un raccourci de celui du Val-de-Grâce. Il y aurait peu de palais épiscopaux en France qui pussent l'égaler en beauté s'il était fini. Tous les curés de campagne qui ont des affaires particulières à la ville, y trouvent leur chambre, et mangent ordinairement avec monsieur l'évêque qui se trouve presque toujours au réfectoire [1]."

A cette description du plus bel édifice qu'on eût encore vu dans cette partie du nouveau monde, l'auteur eût pu ajouter que le palais épiscopal occupait un site magnifique, et commandait une vue des beautés incomparables que présentent en cet endroit les deux rives du Saint-Laurent.

Pendant l'absence de monseigneur de Saint-Vallier, M. Joseph de la Colombière avait veillé avec une sincère affection aux intérêts de notre communauté, et lui avait rendu tous les services imaginables,

1. La Potherie, tôme Ier, lettre Xe.— On lit dans l'*Abeille*, tôme IIIe, 19 décembre 1850 : "Sous la pierre angulaire de l'ancien palais épiscopal, aujourd'hui la maison du parlement, on a trouvé une plaque de plomb sur laquelle est gravée l'inscription suivante: *Anno Domini MDCXCIV* INNOCENTII *Papæ XII, anno III,* LUDOVICI *XIIII Francorum regis LI, primum palatii sui episcopalis lapidem posuit* JOANNES *à Cruce de Saint-Vallier, Ecclesiæ Quebecenses Episcopus, Deiparâ et Divo Ludovico, eiusdem Ecclesiæ patronis, auspicibus.*"

tant en qualité de confesseur qu'en qualité de supérieur. Dans l'automne de 1697, il se vit obligé de faire un voyage à Montréal où il passa l'hiver ; monseigneur nomma pour le remplacer un autre de ses grands vicaires, M. de Montigny, ecclésiastique très zélé et très vertueux. Il demeurait au palais épiscopal et venait deux fois la semaine à Notre-Dame des Anges confesser les religieuses. Elles eurent pour chapelain le révérend père Juconde Drué. Ce bon religieux de l'ordre de Saint-François, avait son logement au petit hospice de Saint-Roch, d'où il venait tous les jours, avec beaucoup de bienveillance, dire ici la sainte messe.

" Le printemps de 1698, disent les annales, nous ramena notre digne supérieur, qui reprit incontinent le soin de sa petite communauté et des pauvres. Tout l'été se passa fort tranquillement ; mais, vers l'automne, les religieuses se virent dans la même peine que l'année précédente, à cause du voyage qu'il fut encore obligé de faire à Montréal. Les frères Charon travaillaient alors à l'établissement de l'hôpital général, et monseigneur en confia la conduite spirituelle à M. de la Colombière. Il fallut encore que ses filles supportassent cette séparation, qui ne leur parut pas moins pénible que la première fois. Il fut remplacé dans sa charge de supérieur par M. Louis Ango des Maizerets, supérieur du séminaire de Québec."

Cependant, dans l'éloignement où l'on était de la ville, il y avait bien des incommodités à être sans prêtre jour et nuit ; les fréquents voyages qu'il fallait faire pour mener et ramener le chapelain et le confesseur, n'étaient pas non plus sans inconvénients. Sur les représentations que lui fit à ce sujet la mère Saint-Augustin, monseigneur de Saint-Vallier reconnut qu'il serait à propos de placer ici un prêtre résident ; et dès lors les religieuses se plurent à espérer que l'évêque leur donnerait un ecclésiastique qu'il avait emmené avec lui de France tout récemment. C'était M. Daniel-Guillaume Serré de la Colombière, natif de Grenoble. Il s'était attaché à monseigneur de Saint-Vallier dans le voyage que Sa Grandeur avait fait en Dauphiné, en 1696, pour voir sa famille. Le jeune abbé était encore au séminaire quand le prélat arriva à Grenoble. Il crut que la divine Providence lui faisait naître cette occasion pour donner lieu à l'exécution du dessein qu'il avait de se consacrer aux missions étrangères, et il alla aussitôt représenter à l'évêque de Québec ses sentiments et son désir. Après un mûr examen, monseigneur de Saint-Vallier l'admit pour le service de son diocèse.

Il n'était alors que sous-diacre ; il fut ordonné prêtre à Québec le 16 février 1698.

" Dès la première fois que la mère Saint-Augustin vit M. Guillaume de la Colombière, elle lui reconnut beaucoup de mérite ; il lui parut qu'il était très affectionné pour cette œuvre ; et quoiqu'il n'eût encore que vingt-cinq ans, il faisait preuve de beaucoup de sagesse et de prudence. Il y avait bien un peu de témérité de prétendre que monseigneur fît le sacrifice de cet ecclésiastique pour lequel il avait beaucoup d'affection, et qu'il gardait auprès de lui. D'un autre côté, M. de la Colombière ne paraissait avoir aucune inclination pour un tel emploi. Il fallait tout le tact de la mère Saint-Augustin pour venir à bout d'un pareil dessein ; et elle sut si bien s'insinuer dans l'esprit des deux personnes les plus intéressées, qu'elle obtint tout ce qu'elle voulut." M. Guillaume de la Colombière fut nommé chapelain et confesseur en 1698. Ce choix rappelle celui de saint François de Sales qui prit pour guide de sa conscience et donna, en cette même qualité, à sainte Jeanne de Chantal et aux premières religieuses de la Visitation, un ecclésiastique âgé de vint-cinq ans, M. Michel Favre, ayant remarqué dans toute sa conduite " une modestie vraiment sacerdotale et quelque chose d'extraordinairement pieux." Nous verrons M. de la Colombière travailler pendant quatorze ans aux intérêts de notre communauté avec un zèle que rien ne pourra ralentir.

Les bienfaits de monseigneur de Saint-Vallier et les progrès de l'œuvre, fournissaient ample matière à la correspondance avec les communautés de notre ordre en France. Dans celle de Dieppe on portait un intérêt particulier au nouvel établissement, surtout depuis que l'évêque fondateur avait, pendant ses voyages, fait visite au berceau de notre saint institut. En date du 7 mars 1698, la mère de la Transfiguration écrivait à la " très digne supérieure de Notre-Dame des Anges, à Kébec :

" Ma révérende mère,

" Je reçois l'honneur de la vôtre plus heureusement que celles de l'an passé, en ayant été privée comme de toutes vos chères nouvelles. Je me conjouis avec vous, ma chère mère, de ce que monseigneur votre digne évêque s'est favorablement tiré du péril où la maladie l'avait réduit, et de ce que Sa Grandeur veille toujours sur les besoins

de votre hôpital... dans lequel vous augmentez la gloire et le mérite de notre saint institut, au secours de tant de misérables, et sous la sainte conduite d'un prélat tout rempli de zèle et de bonté, ainsi que de prudence et de générosité pour soutenir une si noble entreprise. Je vous y compte donc à présent six de notre chère maison de Kébec; mais ne recevrez-vous pas aussi chez vous des novices? On espère y voir un jour une communauté capable en bons sujets pour soutenir la fatigue d'un plus grand nombre de pauvres. Je prie le Seigneur d'y verser ses plus singulières bénédictions..."

CHAPITRE ONZIÈME

1699-1701

Seigneur, faites-nous connaître celui des deux que vous avez choisi. Act. I, 24.

C'est un effet des miséricordes du Seigneur que nous n'ayons pas été consumés... Il est bon d'attendre en silence le salut que Dieu promet. Lament. de Jérémie, III, 22 et 26.

Les quatre fondatrices et les deux compagnes qui leur avaient été adjointes vivaient dans la paix et la charité. Cette intime union des cœurs adoucissait les peines et les amertumes qui leur venaient du dehors, et les aidait encore merveilleusement à soutenir les privations de la pauvreté et les fatigues de la vie d'hospitalière. Leur courage cependant était au-dessus de leurs forces. Sur cinq religieuses de chœur, il n'y en avait que trois qui fussent en état de rendre un service effectif. Il fallait pourtant subvenir aux travaux de l'hôpital où les pauvres infirmes réclamaient des soins assidus. Aucune des sœurs ne s'épargna dans l'acquit de ses devoirs, mais un travail forcé eut pour résultat d'affaiblir davantage des santés déjà chancelantes. Dans les premiers mois de 1699, la mère Saint-Jean-Baptiste fut prise d'un crache-

ment de sang qui faillit être mortel, et qui lui laissa une dangereuse maladie de poitrine. Les soins les plus assidus lui furent prodigués ; mais le médecin, ne voyant pas d'amélioration, jugea qu'il fallait la faire transporter à la communauté de Québec, où elle serait plus à sa vue, et où il pourrait la traiter plus à propos. Monseigneur de Saint-Vallier donna volontiers la permission requise, et les religieuses de la maison mère firent à la malade l'accueil le plus charitable. Après six semaines elle se trouva mieux, mais non parfaitement rétablie. Il lui tardait pourtant de se réunir à ses sœurs de Notre-Dame des Anges ; celles-ci de leur côté, trouvaient bien long le temps de son absence, et ces six semaines leur avaient paru comme autant de mois. La mère Saint-Jean-Baptiste revint donc ici, quoiqu'elle fût encore languissante. et incapable de prendre part aux travaux communs. Mais elle se trouvait là où étaient ses affections, et cette pensée lui donnait du courage pour souffrir et contribuait même à alléger ses douleurs.

Sur ces entrefaites, les fondatrices représentèrent à la mère Saint-Ignace le besoin où elles étaient d'avoir quelques sujets de la maison mère ; monseigneur s'employa aussi à cet effet, et fit la demande de deux religieuses, l'une de chœur, l'autre converse. La communauté de l'Hôtel-Dieu se trouvait elle-même à cette époque dans une grande gêne ; plusieurs de ses sujets avaient succombé depuis quelques années aux maladies apportées par les vaisseaux, et un bon nombre d'autres étaient restés faibles et infirmes par suite de ces mêmes maladies. Il parut néanmoins à monseigneur de Saint-Vallier que les hospitalières de Québec, étaient en nombre suffisant pour pouvoir donner de l'aide à leurs sœurs de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. S'étant donc transporté à l'Hôtel-Dieu le 21 février 1699, il fit assembler la communauté pour voir quelles seraient les deux religieuses qu'on pourrait y envoyer. La mère Saint-Ignace témoigna un grand désir de satisfaire son évêque, et lui dit qu'il n'avait qu'à voir celles de toutes ses sœurs qui lui conviendraient le mieux. Sa Grandeur jeta les yeux sur la sœur Catherine Thibierge de Saint-Joachim, professe de chœur encore au noviciat, et sur la sœur Saint-Nicolas, professe converse, toutes deux jeunes et de bonne santé. Elles se montrèrent très contentes, surtout la sœur Saint-Joachim, car depuis longtemps elle désirait de venir à cette nouvelle maison, et c'était ce qui avait déterminé Sa Grandeur à la demander plutôt qu'aucune autre. Il fut réglé qu'on les enverrait au temps le plus commode et là-dessus l'évêque se retira, après avoir exprimé à

toute la communauté combien il était satisfait de ce qui lui avait été accordé.

Le même jour, à cinq heures du soir, madame de Champigny, accompagnée d'une sœur de la congrégation, se rendait en voiture à la porte du monastère de Québec ; ces dames avaient bien voulu se charger de conduire les deux hospitalières à Notre-Dame des Anges. Au moment assigné pour le départ, la sœur Saint-Nicolas ne parut point, ayant, depuis le matin, changé de sentiment ; la sœur Saint-Joachim monta seule dans la voiture de madame de Champigny, et, comme si la défection de sa compagne eût éveillé en elle une trop vive sensibilité, elle ne put, pendant tout le trajet, retenir ses larmes, qui ne cessèrent de couler que quand elle se vit au milieu des religieuses de la nouvelle fondation. Le lendemain, qui était un dimanche, elle se confessa à M. de la Colombière, et après la sainte messe et la communion, elle se montra fort contente et fort tranquille.

On ne fut pas peu surpris d'apprendre dans la matinée que les parents de cette jeune sœur étaient au parloir ; ils venaient en conséquence du bruit qui s'était déjà répandu dans la ville, que monseigneur de Saint-Vallier avait fait mener de force leur fille de l'Hôtel-Dieu à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Nos Mères dépêchèrent aussitôt un messager pour informer Sa Grandeur de cette circonstance. Elle se rendit immédiatement sur les lieux, accompagnée de M. Glandelet, vicaire général, et de M. de la Colombière. Après avoir pris connaissance des choses par lui-même, monseigneur de Saint-Vallier se détermina à renvoyer à l'Hôtel-Dieu la sœur Saint-Joachim ; mais elle fit tant d'instances pour demeurer dans cette maison ; elle demanda si humblement pardon d'avoir, par son imprudence, donné occasion à tous ces troubles, que le prélat se rendit à sa prière, à la condition toutefois qu'elle s'engageât à apaiser ses parents, et surtout sa mère qui se désolait. La jeune sœur fit si bien, en effet, qu'ils demeurèrent convaincus qu'elle était ici de son bon gré, et s'en allèrent pleinement satisfaits. Mais les personnes qui voulaient le retour de cette fille, ayant appris que les choses avaient ainsi tourné, ne s'en tinrent pas là. " Elles renversèrent l'esprit de ces bonnes gens et leur firent entendre que, quoique leur fille fût contente, il fallait, pour leur honneur, qu'elle retournât à Québec, du moins pour quelques jours, afin d'ôter au public toute occasion de croire qu'on l'avait menée à l'HÔPITAL GÉNÉRAL contre son inclination.

"Le lendemain donc on vit revenir ces mêmes parents aussi désolés que le premier jour. La mère dit à sa fille qu'elle ne serait satisfaite que quand elle la verrait de retour à l'Hôtel-Dieu, ne fût-ce que pour quelque temps; qu'elle pourrait ensuite revenir ici afin que l'on crût qu'elle y venait de bonne volonté. Cela surprit fort la sœur Saint-Joachim : elle sentit bien qu'elle serait la victime de toute la tragédie, et que si elle sortait une fois d'ici, elle n'y reviendrait plus. Monseigneur de Saint-Vallier, ayant été de nouveau prévenu de ce qui se passait, se rendit encore sur les lieux. Cette fois il ne voulut rien entendre aux prières de la jeune sœur ; il la fit rendre à sa mère pour qu'elle eût à la ramener à Québec. Dès qu'elle fut de retour à sa communauté, on n'entendit plus parler de rien."

Après cet incident monseigneur de Saint-Vallier, ne pouvant laisser sans secours les religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, résolut de les mettre en état de se suffire à elles-mêmes, en leur permettant de recevoir des novices, et en faisant de leur maison une communauté distincte et séparée de celle de Québec, comme, au reste, cela se pratique dans tout l'institut conformément aux constitutions ; néanmoins, les religieuses de l'Hôtel-Dieu crurent avoir plusieurs fortes raisons pour prier monseigneur de ne pas donner suite à ce dessein ; elles craignaient que la colonie ne pût fournir assez de sujets pour deux établissements d'hospitalières ; elles craignaient que les jeunes personnes ne se présentassent plus volontiers pour l'HÔPITAL GÉNÉRAL que pour l'Hôtel-Dieu, attendu la situation plus agréable de l'HÔPITAL GÉNÉRAL et l'attrait de la nouveauté ; elles craignaient encore quelque préjudice considérable à leur revenu, si les gratifications et les aumônes venaient à être partagées entre les deux hospices. Monseigneur de Saint-Vallier eut tous les égards possibles aux observations qui lui furent faites sur ces divers articles ; il voulut bien consentir à ce que le nombre des religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL fut fixé à douze, si cela était jugé convenable par les autres monastères de l'ordre, particulièrement par celui de Dieppe ; il donna ensuite pour la séparation ses lettres pastorales dont voici la teneur :

" Jean, par la grâce de Dieu et du saint-siège apostolique, évêque de Québec, à nos chères filles en Notre-Seigneur, les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec et de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, salut et bénédiction.

" Comme nous avons été pleinement informé, dans les différentes visites que nous avons faites en vos deux maisons depuis notre retour de France, de l'état dans lequel se trouve présentement votre communauté de Québec, qui a été si notablement affaiblie par les maladies que les religieuses ont contractées dans les soins qu'elles ont pris des soldats et matelots arrivant de France depuis quelques années, dont plusieurs professes sont mortes, et quelques autres sont demeurées tellement languissantes que, de longtemps, leur santé ne pourra être rétablie; comme aussi par les deux professes accordées pendant notre absence à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, outre les quatre portées par votre acte capitulaire du 9 janvier 1693; nous avons connu parfaitement l'impossibilité dans laquelle vous êtes de pouvoir fournir dorénavant d'autres religieuses à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, dont toutefois il a un besoin si pressant, par le grand nombre de pauvres qui y ont été reçus par les malheurs de la guerre et de la famine, que, si les religieuses qui en ont la conduite ne sont promptement secourues, elles se verront en état de succomber, ou dans la nécessité de mettre dehors une partie des dits pauvres.

" Toutes ces extrémités nous paraissent également fâcheuses ; et comme notre devoir nous oblige de veiller à la conservation de votre maison de l'Hôtel-Dieu de cette ville, en pourvoyant en même temps au maintien de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, nous avons cru qu'un des meilleurs moyens était de séparer vos deux maisons, et de vous décharger de l'obligation à laquelle vous vous êtes soumises, par le dit acte capitulaire, de fournir, à perpétuité, quatre religieuses au dit HÔPITAL GÉNÉRAL, comme aussi de la reddition du compte que vous aviez promis par le même acte du bien des pauvres, que vos quatre religieuses auraient en maniement.

" C'est pourquoi nous ordonnons que dès ce jour, à l'avenir, vos deux maisons demeureront séparées, et qu'elles seront conduites, chacune par sa supérieure, en la manière de vos autres communautés de France, qui ont pouvoir de faire leurs élections et d'admettre des novices à l'épreuve et à la profession, vous déchargeant de l'obligation de fournir à perpétuité quatre religieuses, et de rendre aucun compte du bien des pauvres du dit HÔPITAL GÉNÉRAL tant pour le passé que pour l'avenir, promettant de faire soumettre à cette charge et obligation, en votre lieu et place, les religieuses du nouvel établissement, et de vous indemniser des poursuites qu'on pourrait vous faire à cet effet.

" C'est de quoi nous croyons être obligé de vous informer, pour vous engager à vous y soumettre, et à y acquiescer avec amour comme à l'ordre de la sainte volonté de Dieu qui vous est manifesté. Et afin qu'aucune des deux maisons n'en prétende cause d'ignorance, nous ordonnons que la présente sera portée dans les deux maisons par l'un de nos grands vicaires, et lue en pleine communauté qui sera assemblée à cet effet.

" Donné à Québec, dans notre palais épiscopal, le 7me avril, mil six cent quatre-vingt-dix-neuf, sous notre seing et celui de notre secrétaire, et scellé du sceau de nos armes. "

(Signé) JEAN, évêque de Québec.

" Par monseigneur, "

(Signé) LEVALLET, prêtre.

La communauté de Québec donna son adhésion à cette ordonnance par un acte capitulaire dont voici la copie :

"Nous, religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Hôtel-Dieu de Québec, assemblées capitulairement, ayant examiné l'ordonnance de monseigneur de l'autre part, portant séparation de nos deux communautés pour les raisons qui y sont exprimées, nous y donnons notre consentement, et nous nous y soumettons avec respect. En foi de quoi nous avons signé le 7e avril 1699."

(Signé) MARIE DU SACRÉ-COEUR DE LA STE VIERGE, SUPÉRIEURE,

MARIE DE LA VISITATION,	MARIE-MADELEINE DE STE-CATHERINE,
MARIE DE L'ASSOMPTION,	MARIE-MADELEINE DE ST-LOUIS,
J.-FRANÇOISE DE ST-IGNACE,	MARIE-FRANÇOISE DE ST-PIERRE,
MARIE-F. DES ANGES,	MARIE-ANNE DE JÉSUS,
MTE DE LA NATIVITÉ,	M.-J.-G. DE LA CROIX,
M.-C. DE ST-CHARLES,	M.-L. DE STE-ANNE,

MARIE-M. DE ST-FRANÇOIS XAVIER, SECRÉTAIRE DU CHAPITRE.

La mère Marie Fiquenel du Sacré-Cœur, professe de l'Hôtel-Dieu de Tréguier, dont le nom paraît ici pour la première fois, avait été élue supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec le 20 mars 1699, en remplacement de la mère Saint-Ignace, qui avait exercé cette charge pendant deux triennats successifs.

La question de la séparation ayant été ainsi réglée de part et d'autre, monseigneur de Saint-Vallier enjoignit aux religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de se préparer à faire leurs élections, en la manière

ordinaire aux communautés de l'institut. En conséquence, elles s'acquittèrent pendant trois jours des devoirs prescrits au cérémonial, et chaque soir avait lieu le salut du très saint sacrement. Le choix d'une supérieure en cette circonstance ne paraissait présenter aucune difficulté. Il était tout naturel de porter la vue sur celle qui avait si dignement rempli cette place, depuis l'élection qui avait été faite à l'Hôtel-Dieu le 26 juin 1694. La mère Saint-Augustin seule fut d'un avis contraire. Elle crut, pour des raisons qu'elle expliqua à monseigneur, qu'il n'était pas à propos qu'elle eût dans l'élection qui se présentait aucune voix passive, du moins pour les premières charges. Du reste, elle s'engageait à prendre toujours soin des affaires temporelles autant qu'on voudrait les lui confier. L'évêque goûta ses raisons et les trouva très judicieuses. Il dit donc aux vocales de ne pas penser à la mère Saint-Augustin pour les emplois de supérieure et d'assistante. Toutes durent se soumettre à une nécessité qui leur paraissait bien pénible. La suite fera voir cependant que ce fut là une conduite admirable de la Providence, qui voulait ménager à cette petite communauté une ressource et un appui pour les circonstances fâcheuses dans lesquelles elle devait bientôt se trouver.

Le 11 avril 1699, notre vénéré fondateur se rendit à Notre-Dame des Anges pour présider les élections. Il célébra la sainte messe, ayant pour assistants MM. des Maizerets et de la Colombière. Les suffrages se réunirent sur la mère Gabrielle Denis de l'Annonciation. Elle fut reconnue et confirmée en la manière prescrite, et, après le chant du *Te Deum*, on procéda au choix des officières. La mère Saint-Jean-Baptiste fut élue assistante, la mère Saint-Augustin, maîtresse des novices, la mère Sainte-Madeleine, hospitalière, et la mère de la Conception, dépositaire des religieuses et des pauvres.

Le tout étant terminé, monseigneur se rendit à la salle de communauté, et là, en présence des deux ecclésiastiques assistants, il fit aux religieuses une exhortation très pathétique pour les animer à l'étroite observance des règles, leur recommandant surtout la pratique persévérante de cette charité parfaite dans laquelle elles avaient vécu jusque-là, et qui lui avait causé tant de joie. A la fin de cette exhortation toutes voulurent s'accuser de leurs fautes ; le prélat leur imposa la pénitence ; puis il les bénit avec toute l'affection d'un cœur paternel.

En ce jour encore, monseigneur pria M. des Maizerets de vouloir bien continuer à cette nouvelle maison les soins qu'il lui donnait depuis quelque temps en qualité de supérieur. Le digne ecclésiastique acquiesça aux désirs du prélat, d'autant plus volontiers qu'il portait lui-même beaucoup d'affection et d'intérêt aux religieuses, à cause de l'union et de la simplicité qu'il remarquait en elles.

L'œuvre de monseigneur de Saint-Vallier était donc assise sur des bases solides et délivrée, ce semble, des entraves qui, jusque-là avaient empêché sa prospérité, et le vénérable fondateur pouvait contempler avec satisfaction le fruit de ses travaux. Nos Mères aussi allaient respirer à l'aise, et se livrer avec une ardeur toute nouvelle à leurs devoirs de religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus.

Le projet de la séparation des deux communautés fut à peine connu du public, qu'il se trouva des jeunes personnes qui pensèrent à se consacrer au service de Dieu et des pauvres dans la nouvelle maison d'hospitalières. En moins de six semaines, la mère Saint-Augustin accueillit au noviciat les trois premiers sujets qu'elle devait initier aux exercices de la vie religieuse. Celle qui se présenta d'abord fut mademoiselle Angélique Hayot, native de Sillery, mais résidente à la Pointe-aux-Trembles de Québec ; elle sentait depuis longtemps un grand désir de se consacrer à Dieu dans cette maison ; aussi s'empressa-t-elle d'en solliciter l'entrée dès qu'elle sut qu'il était permis d'y recevoir des novices. Admise le 25 avril 1699, elle avait, peu de temps après (14 mai) le plaisir de saluer l'arrivée d'une compagne, mademoiselle Marie Le Noir-Rolland, de Lachine, près de Montréal. L'acte de sa réception nous apprend que cette jeune fille se présenta à nos Mères de la part de notre illustre fondateur. Plusieurs personnes qui la connaissaient, en avaient rendu au prélat un témoignage très avantageux ; il se chargeait de pourvoir à sa dot. La première postulante converse fut la sœur Marie-Madeleine Fournier ; elle entra le 4 juin.

Avant la fin de l'été, mademoiselle Marie-Anne Trothier arrivait de Batiscan. La communauté avait été prévenue en sa faveur par le père Laurent Vathier. Ce religieux de l'ordre de Saint-François, homme d'un grand mérite et d'une haute vertu, avait dans le cours de ses missions, remarqué cette jeune personne ; il avait reconnu en elle une âme d'élite, et l'avait recommandée à monseigneur de Saint-Vallier. Mademoiselle Trothier justifia pleinement l'opinion qu'on avait conçue d'elle ; à un extérieur avantageux, elle joignait un grand fonds de

sagesse, et elle s'attirait tout d'abord les cœurs par sa douceur et sa modestie. Elle entra au noviciat le 19 septembre, âgée de dix-sept ans.

Monseigneur de Saint-Vallier ne céda pas à un autre le plaisir de donner l'habit aux deux premières postulantes : la cérémonie eut lieu le 30 juillet. M. l'abbé Charles Glandelet, théologal du chapitre, et M. de la Colombière, chapelain des religieuses, assistaient Sa Grandeur. La sœur Hayot ayant été reçue en l'honneur de saint Joseph, prit, avec le voile blanc des novices, le nom de ce glorieux patriarche ; la sœur Rolland fut placée sous la protection de saint Ignace de Loyola.

Quelques semaines plus tard la sœur Madeleine Fournier était admise à la vêture, sous le nom de Sainte-Marthe ; enfin au mois de janvier 1700, la sœur Trothier recevait la même faveur, avec le nom de Sainte-Thérèse.

" Sur la très humble prière de nos Mères anciennes, disent les annales, monseigneur de Saint-Vallier donna, en 1699, deux fêtes titulaires à notre église. La très sainte Vierge étant la première patronne, et la fête de Notre-Dame des Anges n'ayant pas d'office propre, Sa Grandeur choisit le jour du saint nom de Marie pour en faire l'office, comme première fête titulaire. Elle fixa la seconde au 22 juillet, jour de sainte Marie-Madeleine. Cette dernière fête se fit cette année fort solennellement ; nos deux seigneurs évêques s'y trouvèrent, et il y eut un tel concours de prêtres que les deux autels ne suffisaient pas pour toutes les messes qui furent dites, depuis quatre heures du matin jusqu'à midi. Monseigneur de Laval officia solennellement, assisté de monseigneur de Saint-Vallier et des principaux membres du clergé. A l'issue de la messe, les deux prélats et leur suite entrèrent à la salle de communauté. L'ancien évêque donna aux religieuses de grandes marques d'estime et de bienveillance ; il les exhorta fortement à entretenir entre elles cette union qu'il savait y exister déjà, et cet éloignement de l'esprit du monde, qui était une marque certaine que l'esprit de Dieu était avec elles. Il leur promit sa protection dont il leur donna dans la suite de fortes preuves."

Ce ne fut pas une petite consolation pour les fondatrices de voir que, dans un temps où cette nouvelle communauté était en butte à la contradiction de la part d'un grand nombre de citoyens, tout ce qu'il y avait de personnes de Dieu et de gens de bien se déclarassent pour elles. La haute approbation de monseigneur de Laval leur fut surtout un motif de grand encouragement ; l'opinion de ce vénérable prélat.

encore plus illustre par son mérite et sa haute vertu que par sa noble naissance, était d'un grand poids dans la conjoncture où nos Mères se trouvaient à l'égard du public.

La maison était toujours dans une extrême pauvreté ; les denrées étaient très chères, et le blé se vendait sept et huit livres le minot. Les hospitalières se trouvaient fort en peine pour subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs pauvres. " Dans un moment de plus grande détresse, il arriva qu'un *bonhomme* nommé Guillaume Fury, âgé de plus de soixante et dix ans, vint un dimanche matin se présenter à la mère Saint-Augustin. Il lui dit qu'il demeurait depuis plusieurs années comme domestique à la ferme des pères jésuites, mais qu'il désirait se donner à cette nouvelle maison avec le peu de bien qu'il avait.—" Mon ami, lui dit la mère Saint-Augustin, à votre âge on se félicite rarement d'un changement de domicile ; vous êtes bien avec les bons pères : il faut donc y rester pour le peu de temps que vous avez encore à vivre."— " C'est parce que je n'ai que peu de temps à vivre, répliqua le vieillard, que je tiens à venir dans cette maison. On y fait de bonnes instructions ; je pourrai y entendre tous les jours la sainte messe, et j'y serai plus tranquille pour me disposer à la mort." — M. de la Colombière était présent à cette conversation : de concert avec la mère Saint-Augustin, il conseilla au vieillard de réfléchir mûrement à son projet, et il remit au dimanche suivant à lui donner une réponse. La somme qu'offrait le *bonhomme* était mille cinq cents livres en argent, et dans l'embarras où l'on se trouvait, ce secours, pour petit qu'il parût, n'était pas à dédaigner ; c'est pourquoi on eut recours, comme à l'ordinaire, à l'intercession du grand saint Joseph, le priant de prendre soin des intérêts de la communauté. Le mercredi suivant, à l'issue de la sainte messe, on fut agréablement surpris de voir arriver de nouveau le père Fury. Il déclara qu'il ne pouvait attendre plus longtemps ; qu'il avait senti quelque chose qui le pressait de venir ce jour-là, nonobstant tout ce que certaines personnes lui avaient dit pour l'en détourner. Il remit à la mère supérieure deux ou trois cents livres, lui en faisant don pur et simple. Quelques jours après, il alla retirer ce qui lui restait d'argent entre les mains du père procureur du collège des jésuites et ailleurs, et il ne se donna point de repos jusqu'à ce qu'il eût retiré les quinze cents livres. Il ne s'en réserva pas un *double*, ce qui est assez extraordinaire en ces sortes de personnes, qui ne consentent pas volontiers à se dessaisir avant la mort du fruit de

leurs épargnes: on s'en servit très utilement pour s'acquitter envers des habitants à qui on devait pour du blé acheté pendant l'hiver; le reste fut employé à se procurer des toiles dont on avait grand besoin.

" Ce bon vieillard, pour avoir fait une si grosse aumône, n'a guère été aux charges de la maison. Il mourut en prédestiné au bout de cinq ou six mois. Pendant ce temps il n'avait jamais cessé de travailler, quelque chose qu'on pût lui dire pour l'en empêcher; il était toujours content de ce qu'on lui donnait, comme si on lui eût fait une charité. Nous ne manquâmes pas de bien prier Dieu pour lui, et celles qui apprendront ceci doivent encore le faire, car il a rendu un très grand service à la maison. Une chose assez remarquable, c'est qu'il est venu ici un *mercredi*, et qu'il est mort un *mercredi* ; Dieu, ce semble, voulant faire voir que comme il était venu dans cette maison sous les auspices de saint Joseph, il en a été retiré pareillement par sa faveur pour être introduit dans la maison du Père céleste, dont il s'est ouvert la porte par sa vie bonne, simple et innocente. On peut dire de lui qu'il était un véritable Israélite sans ruse ni malice."

L'hiver de 1699 se passa assez doucement pour les fondatrices. Elles n'ignoraient pas néanmoins que leurs sœurs de Québec ne voyaient qu'avec peine le nouvel ordre de choses. Ceux des citoyens qui s'étaient opposés à l'œuvre dès le principe, continuaient à se montrer mal disposés à l'égard de monseigneur de Saint-Vallier et des religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Certaines rumeurs mal contenues, certaines paroles mystérieuses parvenaient à leurs oreilles, et leur donnaient assez à entendre que quelque chose de fâcheux se tramait dans l'ombre, et qu'il se faisait des poursuites secrètes du côté de la France.

Cependant l'année de probation des deux novices étant expirée, elles furent admises à la profession. Elles s'y disposèrent avec toute la ferveur possible, comme à une démarche très importante ; mais ni elles ni d'autres ne se doutaient que, de cette démarche faite sans le moindre retardement, dépendait l'avenir de la communauté à laquelle elles allaient être incorporées. Il en était ainsi pourtant ; et, en considérant la suite des événements, on ne manquera pas de remarquer comment la divine Providence, tout en préparant aux religieuses de cette maison les plus cruelles épreuves, disposait en même temps toutes choses pour l'affermissement de la nouvelle fondation.

Le 31 juillet 1700, était l'époque fixée pour la profession des sœurs Saint-Joseph et Saint-Ignace. Quelques jours auparavant, monseigneur de Saint-Vallier ne fut pas peu surpris de recevoir, de M. de Callières [1], une lettre par laquelle le gouverneur priait le prélat de retarder, jusqu'à l'arrivée des vaisseaux du roi, la cérémonie qu'il avait à faire à son HÔPITAL GÉNÉRAL. M. de Callières, donnait pour prétexte que, *peut-être*, la cour avait fait quelque règlement sur ce qui s'était passé l'année précédente au sujet de la séparation des deux communautés ; mais monseigneur, qui ne voyait pas que la cour eût rien à régler sur une affaire qui avait été traitée ici entre les parties d'un commun accord, trouva à propos de ne rien changer à son premier projet.

L'avant-veille du jour fixé pour la cérémonie, la mère de l'Annonciation se fit un devoir d'écrire à la supérieure de l'Hôtel-Dieu, pour recommander les deux novices aux prières de sa communauté, afin qu'il plût à Notre-Seigneur de les faire entrer dans les dispositions nécessaires pour rendre leur sacrifice agréable à Dieu son Père. La réponse de la mère du Sacré-Cœur arriva ici le lendemain au soir tout tard. Elle n'était pas de nature à donner beaucoup de joie à celles qui étaient chargées de cette maison naissante ; on y lisait ce qui suit :

" De l'Hôtel-Dieu de Québec, 30e juillet 1700.

" NOS TRÈS CHÈRES SŒURS,

" Sur ce que nous apprîmes hier, par vous-mêmes, que vous allez demain faire faire profession à vos novices, vous voulez bien que nous vous donnions avis des dispositions où nous sommes à leur égard. Vous savez, comme nous, que la cour n'approuve pas les nouveaux établissements en Canada, et qu'elle a parlé ce printemps et *peut-être* résolu de vous faire revenir dans votre ancienne maison.

" Soyez, s'il vous plaît, persuadées, nos très chères sœurs, que ce ne sera pas par force ni avec aucune peine que nous vous recevrons, si la cour l'ordonne, mais avec joie et plaisir ; car nonobstant tout ce qui s'est passé à votre occasion, nous vous aimons toujours comme nos très chères sœurs. Mais nous sommes fort éloignées d'en user de

1. Successeur de M. de Frontenac. Ce dernier gouverneur était mort à Québec en 1698, dans sa 78e année.

même à l'égard de vos novices ; ainsi, si vous avez encore quelque reste d'amitié pour nous, et quelque considération pour une maison d'où vous sortez, et à laquelle vous avez des obligations infinies pour vous avoir fourni les moyens les plus assurés pour faire votre salut, détournez vous-mêmes le coup qui vous sera peut-être plus fatal qu'à nous ; du moins, retardez-les jusqu'à l'arrivée des vaisseaux qui ne sauraient tarder longtemps.

" Nous vous en supplions, nos très chères sœurs ; vous le pouvez, même sans nous porter préjudice auprès de monseigneur. Ce faisant, vous obligerez, nos très chères sœurs,

" Vos très humbles et très affectionnées
sœurs et servantes,

" (Au nom de toutes)

" Sr Marie du Sacré-Cœur de la sainte Vierge,
" Supérieure. "

Le contenu de cette lettre ne laissait plus de doute sur les intentions de la communauté de Québec : évidemment, elle voulait revenir sur sa première décision, et remettre cette maison dans son premier état de dépendance à l'égard de l'Hôtel-Dieu.

La supérieure de Notre-Dame des Anges expédia la réponse suivante.

" A l'hôpital général, le samedi matin, 31e juillet 1700.

" Mes révérendes mères,

" Permettez-moi de vous dire, avec tout le respect que je vous dois, que nous n'avons pas été peu surprises à la lecture de la lettre que vous m'avez écrite, par laquelle vous semblez témoigner avoir de la peine que nous fassions faire profession à nos novices. Je crois qu'en cela nous ne faisons rien dont nous ne soyons bien en droit, puisque nous tenons entre les mains l'agrément et consentement du chapitre de notre communauté de Québec, signé de toutes les vocales. S'il y a à attendre quelque nouvelle de France, ce ne peut être que sur le nombre que nous pourrons être, ce qui n'est pas un empêchement à la réception à la profession des deux novices dont le temps est expiré. Si la cour a pu témoigner de la peine qu'on fît de nouveaux établisse-

ments en Canada, cela n'est que pour l'avenir, puisque ceux qui ont été établis longtemps après le nôtre, la cour les a laissés dans leur état. Un établissement fait depuis huit ans, ne peut pas être appelé nouveau, et encore moins être compris dans ce que la cour a pu dire il y a un an.

" Nous ne doutons pas de vos bontés à notre égard ; mais nous vous supplions de ne pas trouver mauvais que nous soyons attachées à une œuvre qui nous donne, tous les jours et à toute heure, occasion de pratiquer l'hospitalité, et que vous nous avez fait connaître, en nous y envoyant (lorsque nous vous en avons témoigné nos peines), être de l'ordre et de l'esprit de notre institut.

" Non contentes de cela, nous en avons, comme vous, consulté nos communautés de France,— entre autres celle de Dieppe — qui nous ont répondu, comme nous en avons les lettres, que cela n'était que glorieux et avantageux à l'ordre ; qu'elles en avaient une reconnaissance très grande à monseigneur notre fondateur, et qu'elles voudraient pouvoir trouver des occasions de lui en donner des marques. Il y a près de quatre ans qu'elles nous firent des reproches de ce que nous ne leur disions rien des ferveurs de notre noviciat. Sans doute qu'il fallait qu'elles crussent que nous en avions un. Nous sommes prêtes à exécuter les ordres de monseigneur notre évêque et fondateur, aussitôt qu'il nous les fera connaître.

" Nous sommes, mes révérendes mères, disposées à vous donner des marques, quand l'occasion s'en présentera, de l'attachement très sincère que nous avons pour notre communauté de Québec, que nous reconnaissons pour notre mère ; mais, dans le temps présent, nous ne pouvons retarder ni empêcher la profession de nos novices, les choses étant trop avancées, et étant sur le point même de commencer la cérémonie, à laquelle tout le monde s'attend.

" Vous auriez pu prévoir les choses d'un peu plus loin, et en parler à monseigneur, et nous aurions été fort contentes de ce qu'il aurait déterminé, ne voulant que la volonté de Dieu.

" Nous vous prions de vouloir bien témoigner l'estime que nous conserverons toujours à notre communauté, et le véritable respect avec lequel nous sommes,

" Mes révérendes Mères,

" Vos très humbles servantes,

" Sr de l'Annonciation, supre,

" Au nom de toutes."

Après l'envoi de cette lettre, la cérémonie de la profession ne tarda pas à commencer. Monseigneur de Saint-Vallier reçut lui-même les vœux des deux novices. Les prêtres assistants étaient MM. des Maizerets et de la Colombière.

Cela fait, on attendit fort tranquillement l'arrivée des vaisseaux, pour voir si ce dont on était menacé allait se réaliser. Le prélat, qui s'appuyait sur la bonne foi qu'on lui avait fait paraître dans les accommodements, n'avait pas voulu écrire au ministre touchant cette affaire. Il se persuadait, et ses amis se persuadaient aussi, qu'il n'y avait pas d'apparence que la cour se prononçât d'une manière si forte sans l'avoir auparavant entendu. Il semblait donc qu'il ne restât plus qu'à savoir le sentiment des communautés de l'ordre, sur les conditions que les religieuses de Québec avaient mises à la séparation.

Ce fut au commencement de septembre qu'arriva le vaisseau du roi, attendu depuis si longtemps. Il apportait les plus fâcheuses nouvelles qu'on puisse imaginer au sujet de la communauté de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Ces nouvelles n'étaient autres que celles qui étaient déjà parvenues à la connaissance des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Elles avaient en effet pris des mesures pour savoir, par les premiers vaisseaux marchands venus le printemps, ce que la cour avait déterminé au sujet du nouvel établissement, et c'était ce qui les avait portées à écrire avec tant d'assurance pour s'opposer à la profession des deux premières novices.

M. le comte de Pontchartrain, ministre d'État, écrivait donc à monseigneur de Québec, que le roi ne voulait pas la multiplicité des établissements de communautés dans un pays aussi peu avancé que celui-ci, et que Sa Majesté souhaitait qu'il renvoyât à l'Hôtel-Dieu les religieuses qui étaient à l'HÔPITAL-GÉNÉRAL, et qu'il laissât le soin de cet hôpital aux personnes que les administrateurs y mettraient eux-mêmes. Le ministre mandait encore au gouverneur et à l'intendant qu'ils eussent, de la part du roi, à tenir la main que le dit ordre fût exécuté dans sa teneur, et, au cas de refus, à le faire exécuter eux-mêmes, gardant néanmoins en tout cela le respect dû au seigneur évêque et à son caractère.

Cet ordre fut comme un coup de foudre pour monseigneur de Saint-Vallier, et pour les religieuses de la nouvelle communauté. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu en eurent aussi une très grande peine. Ces dernières en effet ne voulaient pas l'entière destruction de l'œuvre

commencée ; tout ce qu'elles prétendaient, était de remettre les choses dans l'état où elles se trouvaient avant la séparation, et de tenir les religieuses de l'HÔPITAL-GÉNÉRAL dans leur dépendance. Mais ceux sur qui elles s'étaient appuyées pour cela, ayant eux-mêmes le dessein de faire sortir les religieuses, portèrent les choses beaucoup plus loin que ne l'eût souhaité la communauté de Québec ; et cette sorte de mésintelligence, qui semblait devoir contribuer à l'entière destruction de l'œuvre, ne servit, au contraire, dans les desseins de Dieu, qu'à l'affermir sur un fondement inébranlable.

Les ordres de la cour étaient formels, et paraissaient ne présenter aucune difficulté dans leur interprétation. Toutefois, quand on parla d'en venir à l'exécution, les autorités se trouvèrent fort embarrassées. Le point difficile de l'affaire était les deux nouvelles professes de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. La communauté de Québec avait déclaré ne vouloir pas les recevoir : là était leur unique moyen de défense ; là était aussi l'unique espoir de la nouvelle communauté ; et tandis que les puissances agitaient cette question, tous les partis gagnaient du temps.

Il y eut au château Saint-Louis plusieurs assemblées auxquelles assistèrent monseigneur de Saint-Vallier, monseigneur de Laval, le gouverneur, l'intendant, le procureur général, les administrateurs, etc. La première de ces assemblées se tint le 30 septembre. On mit d'abord en considération les ordres du roi pour le renvoi des religieuses. Ensuite on examina qui on pourrait mettre en leur place pour conduire l'HÔPITAL GÉNÉRAL, afin que l'œuvre ne fut pas abandonnée au préjudice de la colonie, ce qui eût été contraire aux intentions de Sa Majesté. Les mémoires écrits du Canada, avaient donné à entendre au roi que l'hôpital pouvait être desservi par des personnes salariées, à la manière ordinaire des hôpitaux généraux de France. Ce point avait été longuement discuté dès l'année 1693, et tous ceux qui voyaient les choses sans prévention, étaient convenus alors que c'était là un système impraticable en ce pays, soit pour le présent, soit pour l'avenir, et cela pour deux raisons : 1o par le défaut de sujets qui ne se trouvaient pas au Canada comme en France ; 2o par le défaut de bien, ce qui serait cause que l'hôpital se trouverait plus chargé des conducteurs que des pauvres eux-mêmes. On n'en jugea pas autrement en 1700. M. d'Auteuil seul soutint encore que la chose n'était pas impossible, et il assurait que dès qu'on aurait ôté les religieuses, il se chargeait lui-même de trouver des personnes propres à

conduire l'œuvre sous les ordres des administrateurs. L'assemblée n'entra pas néanmoins dans les vues du procureur général, monseigneur de Saint-Vallier ayant déclaré que, dès qu'on aurait retiré les religieuses, il retirerait les fonds qu'il avait affectés à leur entretien. D'ailleurs, le gouverneur et l'intendant étaient inclinés à empêcher le retour des religieuses à Québec, sur ce qui leur avait été représenté par la communauté de l'Hôtel-Dieu. Ils proposèrent donc un expédient qui allait à contenter la cour, et à maintenir le nouvel établissement. Cet expédient était de renvoyer toutes les anciennes religieuses, à la réserve d'une qui resterait avec les nouvelles professes et les novices à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, jusqu'à ce que la cour eût fait connaître ses intentions sur ce qu'il fallait faire de ces jeunes personnes. Ce fut là tout le sujet des délibérations de cette première assemblée, et elle fut ajournée sans qu'on réglât rien.

Quelques jours après, le 5 octobre, le conseil se réunit de nouveau. Monseigneur de Saint-Vallier n'y parut pas. Il avait abandonné toute l'affaire à la conduite de Dieu, et se contentait de le prier de faire connaître sa sainte volonté. Il se reposait, d'ailleurs, sur la sollicitude de monseigneur de Laval. Ce prélat, qui gémissait de voir une si bonne œuvre à deux doigts de sa perte, avait lui-même demandé une seconde assemblée : il s'y trouva pour plaider la cause de la religion et des pauvres. On y remit en délibération tout ce qui avait été proposé précédemment pour empêcher la destruction de l'œuvre. Cette fois, M. d'Auteuil fit naître tant de difficultés, il se prononça si fortement sur la possibilité de faire conduire l'hôpital par d'autres que par des religieuses, que le gouverneur et l'intendant, quelque bonne volonté qu'ils eussent pour détourner le coup, se virent contraints de céder, et déclarèrent que les ordres du roi seraient exécutés de point en point.

Ce fut M. des Maizerets qui alla en porter la nouvelle à monseigneur de Saint-Vallier. Le prélat était dans sa cathédrale ; là, en présence du très saint sacrement, il attendait le résultat des délibérations. Il est aisé de juger combien une pareille conclusion lui fut sensible : il s'y soumit néanmoins avec un entier abandon à la Providence, et se disposa à venir lui-même l'annoncer aux religieuses. Toutefois M. de la Colombière arriva de Québec avant Sa Grandeur, et ayant fait assembler les fondatrices, il leur fit part de ce qui venait d'être conclu. En ami fidèle et dévoué, il n'avait pas épargné ses peines pendant tout le cours de l'affaire, et maintenant qu'il la voyait terminée

d'une manière en apparence si affligeante, il aurait eu lui-même besoin d'encouragement et de consolation, car tout ce qui touchait aux intérêts de la petite communauté confiée à ses soins, ne lui était pas moins sensible que ce qui le touchait personnellement. Il dut donc en cette occasion faire un grand effort pour ne pas trahir son émotion, et pour trouver quelques paroles propres à inspirer à ses chères filles de l'énergie et de la résolution. " Jusqu'ici, leur dit ce bon père, il a paru que la volonté de Dieu était que vous fussiez appliquées à cette œuvre, puisque vous n'avez fait qu'obéir aux personnes établies pour vous manifester ses ordres. Maintenant il paraît demander autre chose de vous, et en ceci, comme en tout le reste, il faut adorer les desseins de la divine Providence."

Après cette première ouverture, M. de la Colombière conduisit les religieuses à l'église ; là, prosternées devant le très saint sacrement, elles offrirent à Dieu le sacrifice qu'il exigeait d'elles. Cela étant fait, elles se levèrent, sinon consolées, du moins résignées ; aucune plainte n'échappa de leurs lèvres, et elles demeurèrent très tranquilles en attendant la venue de leur fondateur. Il ne tarda pas à arriver accompagné de M. des Maizerets. Monseigneur gardait toute sa douleur au dedans de lui-même ; néanmoins nos Mères ne purent contenir leurs larmes. Sa Grandeur, croyant que c'était la peine de quitter cette maison, leur parla quelque temps de la soumission qu'il faut avoir à la volonté de Dieu quand il nous afflige, comme quand il nous caresse. Elle ajouta qu'il fallait le laisser agir sans se plaindre, de crainte que, mécontent de leurs dispositions, il ne les traitât conformément aux désirs de leurs cœurs, ainsi qu'il le fait à l'égard des réprouvés. Nos Mères lui témoignèrent que le sujet de leurs larmes n'était pas leur douleur personnelle, mais bien la peine que Sa Grandeur devait éprouver en voyant son œuvre à la veille d'être détruite.—" Non, non, leur dit l'évêque, ne vous faites pas de peine de cela, mes chères filles, sachez que ce n'est pas pour rien que je m'appelle JEAN DE LA CROIX... Ce n'est pas la première qu'il a plu à Dieu de m'envoyer, et j'espère que ce ne sera pas la dernière ; car il n'y a que ce lien qui m'attache à cette église."

Ce discours de leur vénéré fondateur ranima le courage de nos Mères, sans toutefois diminuer leur peine. Monseigneur régla dès lors avec elles comment il fallait faire les préparatifs du départ. Elles commencèrent tout de suite à empaqueter le linge, les vêtements, et les autres choses détachées ; et il leur semblait en le faisant que ce

n'était qu'un jeu ; elles ne pouvaient du reste se résoudre à toucher à un seul clou, comme si elles avaient eu un certain pressentiment qu'elles ne devaient pas sortir de ce lieu, malgré toutes les apparences du contraire.

Deux ou trois jours se passèrent dans l'attente de l'ordre officiel enjoignant aux religieuses de retourner à Québec ; mais elles furent agréablement surprises quand, après cet intervalle, M. de la Colombière vint de la part de monseigneur leur dire de ne pas trop se presser de défaire ce qui tenait dans la maison ou dans l'église, vu qu'on avait une petite espérance de pouvoir tenter une voie d'accommodement, mais qu'il fallait garder là-dessus un grand secret. Cette voie d'accommodement fut en effet suscitée par les religieuses de l'Hôtel-Dieu. Elles tenaient, heureusement, à ne pas recevoir les deux nouvelles professes de l'HÔPITAL GÉNÉRAL : elles mirent donc tout en œuvre pour empêcher l'exécution de ce qui avait été conclu à l'assemblée du 5 octobre. Le 9 du même mois le gouverneur et l'intendant tinrent une conférence secrète, à l'insu de M. d'Auteuil, et, après avoir de nouveau considéré toutes choses, ils en vinrent aux résolutions suivantes :

" Que, attendu l'impossibilité de faire desservir l'HÔPITAL GÉNÉRAL par d'autres que par des religieuses ;

" Attendu encore que les religieuses hospitalières préposées à cet effet, s'étaient acquittées de leurs fonctions à la satisfaction générale, ils ne jugeaient pas à propos de les renvoyer toutes à l'Hôtel-Dieu ; car ce faisant, ils exposeraient l'œuvre à être abandonnée, contre les intentions de Sa Majesté et au préjudice de la colonie ;

" Que, en attendant les nouveaux ordres de la cour, ils croyaient ne pouvoir mieux s'acquitter de ce que Sa Majesté souhaitait là-dessus, que de renvoyer à l'Hôtel-Dieu de Québec la supérieure de la nouvelle maison et les novices, afin qu'il n'y eût point de multiplicité de communautés contre les désirs du roi."

La question étant ainsi réglée entre MM. de Callières et de Champigny, ils convinrent d'en écrire en ce sens dans une lettre commune à M. le comte de Pontchartrain.

En annonçant aux religieuses qu'on avait pris à leur sujet une nouvelle et dernière décision, et que quelques-unes d'entre elles devaient se rendre à l'Hôtel-Dieu, M. de la Colombière ne leur laissa pas d'abord entrevoir sur qui le sort allait tomber, persuadé que celles-là le sauraient toujours assez tôt. L'ordre officiel ne se fit pas attendre :

il était porté en des termes qui ne souffraient aucun retard dans l'exécution. Ainsi, le même jour, 9 octobre, à quatre heures de l'après-midi, la mère Marie-Gabrielle Denis de l'Annonciation, la sœur Marie-Anne Trothier de Sainte-Thérèse, novice de chœur, et la sœur Madeleine Fournier de Sainte-Marthe, novice converse, faisaient leurs adieux aux autres membres de la petite communauté. Il serait difficile d'exprimer quelle fut la douleur de toutes au moment de la séparation ; elles cherchèrent pourtant à se consoler mutuellement par la pensée que leur sacrifice ne resterait pas sans récompense, et par l'espoir de se réunir un jour dans des circonstances plus heureuses.

Ce fut à ce moment critique que l'on eut lieu de s'applaudir de ce que la mère Saint-Augustin n'avait pas été choisie pour supérieure aux dernières élections. Elle était en effet l'âme de la petite famille religieuse qui se trouvait réunie autour d'elle ; et la mère de l'Annonciation elle-même s'était jusque-là conduite d'après ses conseils, dans toutes les circonstances les plus difficiles. Ses talents et son mérite n'étaient pas attachés à telle ou telle charge, mais il était de la plus haute importance pour le soutien de l'œuvre qu'elle fût résidente à Notre-Dame des Anges. Tous ceux qui avaient à cœur les intérêts de la communauté naissante, ne manquèrent pas de reconnaître en ceci une conduite amoureuse de la divine Providence : ils y virent un bon augure pour l'avenir de l'établissement dont l'existence était menacée d'une manière si sérieuse.

Cependant monseigneur de Saint-Vallier commençait à concevoir quelque espérance de voir subsister, selon ses vues, l'asile qu'il avait ouvert aux pauvres et aux malheureux ; mais il comprit que ceux qui avaient agi jusque-là pour en procurer la destruction, étaient disposés à continuer leurs poursuites avec plus de chaleur que jamais. Il résolut donc de faire un nouveau voyage en France pour soutenir et défendre les intérêts si gravement compromis de son HÔPITAL GÉNÉRAL.

Si le départ de la mère de l'Annonciation et des deux novices avait été pénible aux anciennes religieuses de cette maison, à combien plus forte raison durent-elles être pénétrées de douleur en voyant partir leur vénéré fondateur ! D'une part, elles craignaient tout pour sa personne, à cause de la rigueur du froid à cette saison, et des dangers de la guerre ; de l'autre, elles étaient accablées de tristesse à la pensée de l'abandon dans lequel elles allaient se trouver, étant privées de la consolation et de la protection que sa présence leur procurait.

Monseigneur de Saint-Vallier, peu touché des raisons qui le regardaient personnellement, se montra très sensible à celles qui intéressaient directement ses chères filles ; aussi fit-il tout ce qui pouvait dépendre de lui pour adoucir l'amertume de leur sacrifice. Quelque désir qu'il eût d'emmener avec lui en France M. Guillaume de la Colombière, il se priva néanmoins des services de ce digne ecclésiastique, à cause de la nécessité qu'il voyait de le laisser dans notre maison; il n'y avait, en effet, personne sur qui nos Mères pussent compter avec plus de confiance que sur cet ami dont le dévouement était à toute épreuve. Afin qu'il fût plus en état de les servir et de les défendre, monseigneur de Saint-Vallier lui donna tous les pouvoirs nécessaires pour agir selon qu'il le jugerait à propos, en vue du bien de l'établissement et de celui des religieuses en particulier; Sa Grandeur lui recommanda très expressément d'avoir soin de la mère de l'Annonciation et des deux novices, pendant tout le temps qu'elles seraient à l'Hôtel-Dieu.

Pour obvier aux embarras pécuniaires dans lesquels ses filles pourraient se trouver pendant son absence, à cause de leur grande pauvreté, l'évêque pria M. Hazeur, négociant de Québec, de fournir à la maison tout ce qui serait nécessaire. M. Hazeur s'y engagea bien volontiers; il était porté d'ailleurs à rendre aux religieuses tous les services d'un bon ami, tant par l'affection qu'il avait toujours eue pour cette œuvre que par considération pour la mère Saint-Augustin, sa belle-sœur. Ayant pourvu de la sorte à tout ce qui concernait les religieuses, monseigneur de Saint-Vallier crut devoir prendre une mesure décisive à l'égard des pauvres qui étaient dans l'hôpital: il régla qu'ils seraient tous renvoyés à l'exception de huit ou dix. Ce fut un surcroît de peine pour nos Mères de se voir dans l'obligation de congédier ces malheureux, qui les attendrissaient par leurs larmes ; mais elles durent se rendre aux bonnes raisons du prélat. Sa Grandeur, pour ne pas courir le risque de voir tomber son bien entre les mains de personnes séculières, ne voulait pas fournir davantage aux dépenses jusqu'à ce qu'il se fût assuré des dispositions de la cour à l'égard des religieuses. Ayant mis ordre aux affaires de son diocèse, le prélat partit de Québec le 13 octobre dans le vaisseau du roi nommé *la Seine*.

La mesure prise à l'égard des pauvres eut sur le public tout l'effet que s'était proposé monseigneur de Saint-Vallier. Quelques-uns de ces vieillards furent reçus à l'hôpital général des frères Charon, à

Vill ò Marie ; quelques autres se réfugièrent chez des personnes de leur parenté ; mais la plupart restèrent d'abord sans asile ; ils étaient toujours dans les rues de Québec, aux portes des bourgeois, demandant un morceau de pain et déplorant leur malheureux sort. Ce spectacle fit ouvrir les yeux à bien des gens ; ils commencèrent à comprendre que la maison contre laquelle ils s'étaient laissé prévenir sans trop savoir pourquoi, était effectivement d'une grande utilité. Lès fondatrices cependant éprouvaient une douleur sensible de voir leur hôpital dépeuplé ; et leur affliction augmentait chaque jour par les nouvelles qu'elles recevaient de la misère où se trouvaient réduits leurs chers pauvres. La mère Saint-Augustin fit paraître alors toute la tendresse de son cœur envers les membres souffrants de Jésus-Christ : de concert avec ses sœurs elle fit revenir dans l'hôpital tous ceux qui étaient ainsi délaissés. Une pareille démarche pouvait paraître téméraire ; car, selon la prudence humaine, il n'y avait pas d'apparence que la maison pût faire subsister tout ce monde avec le mince revenu dont elle pouvait disposer. Mais tout l'appui de nos Mères était en la bonté de Dieu ; jusque-là il ne leur avait pas fait défaut ; elles eurent confiance qu'il en serait ainsi dans la suite ; elles crurent encore que cette confiance toucherait en leur faveur le cœur du Tout-Puissant.

" Mes chères sœurs, disait à ce propos la mère Saint-Augustin, je ne vois rien qui puisse attirer plus de bénédictions sur la maison, et sur le voyage de notre vénéré prélat que la charité que nous ferons à ces pauvres abandonnés. Leurs prières feront plus aux yeux de Dieu, qui tient en ses mains les cœurs des rois, que non pas toutes les créatures sur qui nous pourrions compter le plus."

Un bon vieillard, nommé Pierre Gosselet, avait été recueilli par ses enfants qui demeuraient dans le village de Saint-Bernard, paroisse de Charlesbourg. C'était un homme de bien que tout le monde respectait ; ses enfants en particulier le vénéraient comme un saint. Pauvres eux-mêmes, ils ne pouvaient que partager avec leur père la gêne dans laquelle ils se trouvaient. Celui-ci se serait volontiers contenté de son sort, s'il eût été capable de se rendre tous les jours à l'église ; mais, à son âge, ce n'était pas chose possible. Vers le temps de Noël, il pria ses enfants de le mener à l'HÔPITAL GÉNÉRAL pour y passer les fêtes, et voir la crèche qu'on y faisait tous les ans pour représenter le mystère de la naissance de Jésus-Christ. Ses enfants

firent ce qu'il souhaitait. Étant arrivé ici, il demanda avec instance qu'on voulût bien le garder. Il eut pour réponse qu'on ne pouvait alors l'admettre ; que s'il voulait être reçu au retour des vaisseaux, il eût à bien prier pour monseigneur l'évêque, et pour la réussite de ses affaires. Là-dessus il réitéra sa demande au nom de la sainte Vierge et du bon saint Joseph ; il assurait en même temps que monseigneur obtiendrait ce qu'il désirait. La mère Saint-Augustin se laissa vaincre encore cette fois. Touchée de la simplicité et de la confiance du bon vieillard, dont elle connaissait d'ailleurs la piété et la vertu, elle résolut de le garder. Il mourut en prédestiné six mois après.

" La vie de cet homme a été si exemplaire pendant les cinq ou six années qu'il a passées dans notre maison, que les pauvres, de quelque humeur qu'ils aient été, ont toujours eu pour lui une vénération particulière. Il avait un si grand attrait pour la prière qu'on le trouvait à tout moment devant le très saint sacrement ; là il répandait son cœur en la présence de Dieu, se sentant pénétré de dévotion jusqu'à verser des larmes. Il portait suspendu à son cou un crucifix qu'il avait presque toujours entre les mains ; il tenait sans cesse les yeux attachés sur cet objet, et il produisait de tendres affections en se rappelant l'amour que Notre-Seigneur lui avait témoigné en mourant pour le racheter. Il n'avait aucune attache à quoi que ce fût, il ne désirait rien en ce monde, et il était toujours content de ce que la Providence lui envoyait. Il était très dévot à saint Joseph et à la sainte Vierge qu'il appelait sa *bonne mère*. Il y a tout lieu de croire que cette puissante protectrice qui aime ceux qui l'aiment, lui a apparu sans qu'il l'ait su lui-même. Voici le récit de cette faveur en la manière qu'il la raconta dans sa grande simplicité :

" Pierre était de la congrégation de Notre-Dame, et tant qu'il fut en état de marcher, il avait soin d'aller tous les dimanches à Québec pour se trouver à l'assemblée des congréganistes. Il sortit un jour de grand matin lorsqu'il faisait encore un peu noir ; et comme il avait la vue fort affaiblie, il s'égara du grand chemin, et alla s'embarrasser dans du bois et des souches. Il tourna et retourna sans pourtant se retrouver ; se sentant enfin fatigué, et craignant de ne pouvoir se rendre à l'assemblée, il se mit à prier la sainte Vierge de cette façon.—" Hé, hé ! ma bonne mère, je ne sais où je suis ; ayez pitié de moi." A l'instant, raconta-t-il, une belle dame se trouva à mon abord, et me prenant par la main, elle me dit : " Venez, mon ami, je m'en vais vous remettre

dans le chemin." — Elle m'y conduisit et me dit : " Allez maintenant, vous y voilà."— Pierre continua sa route après avoir remercié sa conductrice, et se retournant pour voir si elle le suivait, il ne vit plus personne. Comme ce n'était pas là une heure ni un lieu où aucune dame se fût aventurée seule, il est permis de croire que celle qui vint au secours de Pierre n'était autre que la très sainte Vierge, qui voulut elle-même le tirer de l'embarras dans lequel il s'était engagé pour son service, et pour le zèle de son culte. On ne doute pas non plus qu'il n'ait été particulièrement assisté à la mort par la Reine du ciel, et son glorieux époux saint Joseph. Ses enfants qui, jusqu'à son dernier soupir, lui ont toujours donné des marques de leur affectueuse vénération, étaient inconsolables de sa perte. Ils se seraient volontiers ensevelis avec lui, tant ils avaient de douleur de s'en voir séparés.

" Une des plus grandes consolations que les religieuses aient eue depuis qu'elles sont dans ce nouvel établissement, continue le récit, a été de voir les bénédictions qu'il a plu à Dieu d'y répandre en faveur des pauvres qui y sont morts. La plupart d'entre eux étaient des gens que la misère accablait, et qu'un esprit fort grossier empêchait d'en faire un saint usage ; quelques-uns, par suite d'une vie peu réglée, étaient devenus comme insensibles à leur salut. Cependant ils ont pris, en entrant dans cette maison, de tout autres sentiments ; ils se sont dès lors adonnés aux exercices de piété, prenant leur mal en patience et se disposant chaque jour à faire une bonne mort.

" A l'exception d'une femme pécheresse, frappée subitement par la main de Dieu, sur cinquante personnes décédées dans notre hôpital depuis sept ans, il n'y en a eu aucune qui n'ait paru rendre le dernier soupir dans les plus heureux sentiments ; la plupart même sont morts en vrais prédestinés."

Il est facile de comprendre que ce ne fut qu'à force d'économie et de privations que nos Mères fondatrices parvinrent à nourrir, pendant l'hiver, le surplus des personnes qu'elles avaient admises dans l'hôpital. Ces vraies filles de la Miséricorde de Jésus avaient compris toute la beauté de leur vocation et, entrant dans les sentiments qu'exigent et inspirent nos saintes règles, elles étaient convaincues que " leur repos, leur aise, leurs soins, leurs travaux n'étaient plus à elles, mais qu'elles avaient tout donné à Dieu dans la personne des pauvres."

Une des plus belles pages de nos annales est celle qui fait con-

naître quels étaient les sentiments de nos Mères, et leur manière d'agir pendant toute la durée de la tempête que l'ennemi de tout bien avait suscitée contre elles. Nous lisons au chapitre vingtième, années 1700-1701 :

“ Nous passâmes l'hiver fort tranquillement par rapport aux conjonctures dans lesquelles nous nous trouvions, car la véritable et sincère union qui était entre nous, nous maintenait dans un état de contentement et de satisfaction inexprimables ; si nous avions quelque peine, elle ne venait que de l'inquiétude où nous étions au sujet de notre vénéré fondateur, et de ce que nous nous voyions séparées de la mère de l'Annonciation et de nos deux chères novices... Nous n'avions jamais pu croire fermement que nous sortirions de cette maison, même dans le temps que nous faisions nos malles pour cela. Ce qui ne servit pas peu à maintenir cette confiance dans le fond de nos cœurs, ce fut la lecture des œuvres de sainte Thérèse, et de ce qui lui arriva dans un de ses premiers établissements dédié au glorieux saint Joseph. Nous nous plaisions particulièrement à lire et à relire le chapitre trente-sixième de sa vie, où il est parlé des peines qui lui furent faites par les religieuses de la communauté d'où elle était sortie, et qui avaient prévenu contre elle et contre son établissement le provincial de l'ordre. Il s'éleva dans la ville à cette occasion une grande émotion et un grand trouble : le maire et les échevins s'assemblèrent pour conclure qu'on ne devait aucunement consentir à la fondation du nouveau couvent.”

Rien ne pouvait mieux convenir dans la circonstance que cette lecture; il y avait une si parfaite analogie entre la situation de nos Mères et celle que décrit sainte Thérèse ! Nos fondatrices aimaient à se persuader que le rapprochement se continuerait, et que l'issue de toutes ces affaires serait aussi heureuse pour elles, que l'avait été pour la séraphique réformatrice du Carmel la suite des événements dont il vient d'être parlé.

Ce n'était pas uniquement sur de stériles considérations qu'elles appuyaient leurs espérances. Pour ce qui est des moyens humains propres à faire réussir leurs desseins, elles en laissaient l'emploi à monseigneur de Saint-Vallier et aux quelques amis qui leur étaient encore dévoués. De leur côté, elles avaient recours à ce que la piété a de plus tendre et de plus ingénieux pour fléchir le Ciel. “ Vœux, prières, mortifications, tout, nous disent-elles, fut mis en œuvre pour obtenir qu'il plût à la divine bonté d'éclairer le ministre du roi de

cette lumière de vérité qui dissipe le faux jour de l'illusion... Nous demandions en même temps qu'il plût à Dieu d'incliner le cœur de Louis XIV, notre invincible monarque et le meilleur de tous les rois, afin qu'il affermît notre établissement par son autorité royale, et qu'il dissipât en cette occasion, comme il l'avait fait en tant d'autres, les ennemis du bien qui n'ont jamais pu prévaloir contre sa sagesse et sa piété."

La mère de l'Annonciation et la petite sœur Sainte-Thérèse s'unissaient à toutes les intentions de celles qu'elles avaient laissées à Notre-Dame des Anges, et quoique séparées de corps, elles leur demeuraient très étroitement liées de cœur, pour présenter à la divine Majesté les mêmes vœux et les mêmes supplications.

Ce n'est pas sans beaucoup d'à propos que l'annaliste applique, en cet endroit, aux chères exilées ce que dit sainte Thérèse des novices qu'elle avait laissées dans sa fondation lorsqu'elle en fut rappelée, et qu'on travaillait à la ville et à la cour à détruire sa petite communauté. "Ces servantes de Dieu, écrit la sainte, étaient seules, et elles faisaient plus par leurs oraisons que moi avec toutes mes poursuites. Car comment Dieu, qui se laisse fléchir par les pécheurs, ne se serait-il pas laissé vaincre par des âmes innocentes, qui lui demandaient avec larmes et gémissements une chose qui ne pouvait que lui être très agréable, par la gloire qui en reviendrait à sa suprême Majesté?"

Dans la ville de Québec, on croyait généralement que la communauté commencée à l'HÔPITAL GÉNÉRAL ne se soutiendrait pas: on le croyait de même à l'Hôtel-Dieu. Seules dans ce dernier monastère, la mère de l'Annonciation et sa jeune compagne nourrissaient, au plus intime de leur âme, l'espérance d'un meilleur succès pour les démarches de leur évêque. La situation faite alors à la sœur Sainte-Thérèse était des plus délicates: elle était encore novice au voile blanc, et tout semblait devoir la convaincre que jamais elle ne ferait profession dans la maison où elle était entrée d'abord. D'autre part, son charmant caractère, ses aimables qualités d'esprit et de cœur, lui avaient gagné l'estime et l'amitié de toutes les religieuses de l'Hôtel-Dieu, et elles se plaisaient à penser qu'un aussi excellent sujet serait un jour de leur nombre. La mère du Sacré-Cœur la voyait de temps à autre dans sa cellule, lui témoignait beaucoup d'intérêt et d'affection, lui demandait quelle était sa pensée sur le voyage de monseigneur de Saint-Vallier, et si elle croyait qu'il obtînt du roi la permission de faire une commu-

nauté à l'HÔPITAL GÉNÉRAL.—"J'espère qu'il en sera ainsi, ma mère," répondait la novice.—"Vous n'ignorez pas pourtant, reprenait la mère supérieure, vous n'ignorez pas que Sa Majesté ne veut pas de nouvelles communautés en ce pays, et de crainte que l'HÔPITAL GÉNÉRAL ne se soutienne pas, ne vaudrait-il pas mieux vous déclarer vouloir demeurer dans la maison où vous êtes actuellement?"—La sœur Sainte-Thérèse répondait qu'elle ne pouvait nullement se résoudre à prendre ce parti; qu'elle aimait l'HÔPITAL GÉNÉRAL; que son cœur y était quoiqu'elle en fût séparée de corps; puis elle remerciait la mère supérieure de la bonne volonté qu'elle voulait bien lui témoigner, et la priait de lui continuer cette bonne volonté, au cas que la cour ne voulût pas absolument qu'il y eût de communauté à Notre-Dame des Anges.—"Il n'en sera plus temps alors, répliquait la mère du Sacré-Cœur,—sans doute pour éprouver la fermeté et la constance de l'admirable jeune fille,—il n'en sera plus temps alors. Si les choses en viennent là, comme il est tout probable, il vous faudra quitter l'habit et retourner dans le monde."—"Je ne saurais que faire à cela, répondait la sœur; car pour ce qui est de renoncer à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, auquel je suis redevable de mon bonheur, je ne le ferai point que je ne voie comment les affaires tourneront, et j'espère qu'elles tourneront bien."

CHAPITRE DOUZIÈME

1701-1703

Regarde vers l'orient, ô Jérusalem, et vois la joie qui te vient de Dieu. Baruch, IV, 36.

Je ramènerai les captifs de mon peuple Israël.... je les rétablirai dans leur propre terre, et je ne les ferai plus sortir de la terre que je leur ai donnée, dit le Seigneur. Amos, IX, 14.

On était au printemps de 1701. Tous ceux qui s'intéressaient, d'une manière ou d'une autre, aux négociations qui s'étaient poursuivies en France pendant l'hiver, portaient leurs regards du côté du Saint-Laurent et attendaient, avec des sentiments divers, l'arrivée des premiers vaisseaux. Quelles étaient alors les pensées, quelles étaient les émotions de nos chères et vénérées fondatrices, à qui chaque jour pouvait apporter, ou un arrêt sans miséricorde, ou une sentence conforme à tous leurs vœux ! Une voix du temps va nous raconter avec une actualité saisissante comment les choses se passèrent. Continuant à parler de la mère de l'Annonciation et de la sœur Sainte-Thérèse, l'annaliste s'exprime de cette sorte :

" Après leurs longs gémissements, les chères exilées entendirent, pour parler selon les termes de la sainte Écriture, la voix de l'Époux qui leur dit : *Levez-vous, mes bien-aimées, hâtez-vous et venez ; car l'hiver est déjà passé ; les pluies ont cessé ; les fleurs commencent à paraître ; la voix de la tourterelle s'est fait entendre dans notre terre ; levez-vous, mes bien-aimées, et venez.* (Cant. II, 10-12.)

" L'hiver des persécutions était en effet fini ; les pluies et les orages des contradictions et des oppositions étaient dissipés ; la voix de ces tourterelles gémissantes s'était fait entendre dans le ciel, puisque, au commencement de juin, un vaisseau arriva dans lequel étaient M. de Ramezay, alors commandant des troupes en ce pays, et M. de

la Chesnaye, conseiller au conseil souverain, qui tous les deux étaient naturellement affectionnés et attachés aux intérêts de l'Hôtel-Dieu, à cause de leurs alliances et parenté... Ils publièrent tout d'abord que monseigneur notre illustre fondateur avait été parfaitement bien reçu en cour ; qu'il avait obtenu tout ce qu'il souhaitait pour l'établissement de l'HÔPITAL GÉNÉRAL ; qu'il avait rendu service à tous ceux du pays qui s'étaient trouvés en France qui avaient employé son crédit auprès du ministre ; que Sa Majesté lui avait accordé des lettres patentes pour l'établissement déjà fait des religieuses ursulines à Trois-Rivières, qu'on menaçait de sa ruine comme celui de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec... De telles nouvelles, qui ne pouvaient être révoquées en doute, étaient bien différentes de celles que le public en général s'attendait à recevoir ; car presque tout le monde s'était fait une idée que, comme on avait prévenu l'esprit du ministre contre monseigneur de Québec et contre son œuvre, il n'aurait pas d'agrément de son voyage. La joie occupa dès lors le cœur de la mère de l'Annonciation et de la sœur Sainte-Thérèse ; elles commencèrent à goûter les fruits de leurs larmes et de leurs vœux, et à expérimenter combien il est doux de mettre sa confiance en Dieu plutôt qu'en la fausse prudence des hommes.

" Les religieuses de la fondation n'éprouvèrent pas moins de bonheur au bruit d'une nouvelle qui leur était d'une si grande conséquence, et elles en rendirent à Dieu leurs très humbles actions de grâces. "

Heureusement ces nouvelles, comme nous l'allons voir, étaient bien l'écho de la vérité.

Après une traversée dont les débuts n'avaient pas été sans périls, monseigneur de Saint-Vallier était arrivé à Rochefort le 29 novembre 1700. De là il s'était rendu à Paris, et son premier soin avait été de présenter à la cour des mémoires sur les affaires importantes qui étaient le sujet de son voyage. Son exposé concernant l'HÔPITAL-GÉNÉRAL était un tableau fidèle des événements que nous venons de voir s'accomplir sous nos yeux. Le prélat démontrait, d'un côté, que s'il fallait confier l'hospice à des personnes séculières, les gages qui leur seraient dus absorberaient, en peu de temps, le modique revenu déjà à peine suffisant pour la nourriture et l'entretien d'un petit nombre d'invalides ; et que de cette sorte, l'établissement se trouverait plus chargé des conducteurs que des pauvres eux-mêmes ; de l'autre côté,

il faisait voir clairement le grand avantage qu'il y avait à laisser aux religieuses des fonctions dont elles s'étaient acquittées jusque-là selon l'esprit de leur règle, à la satisfaction générale, avec une grande économie pour le temporel, et avec des bénédictions visibles pour le bien des âmes. Monseigneur ajoutait que dès que l'on retirerait les religieuses, il retirerait les sommes qu'il avait affectées à leur entretien, *étant assez naturel à un homme de faire ce qu'il veut de ce qui est à lui.* Les bonnes et solides raisons de l'évêque furent goûtées du roi et du ministre : Sa Majesté étant en conseil le 31 mai 1701, se fit représenter les lettres patentes par elle accordées précédemment, le contrat de fondation, ainsi que l'ordonnance de monseigneur de Saint-Vallier pour la séparation des deux communautés. Toutes ces pièces et quelques autres ayant été de nouveau examinées et discutées, le conseil rendit un arrêt pour le maintien de la communauté établie à l'HÔPITAL GÉNÉRAL ; le nombre des religieuses fut fixé à douze comme l'avait demandé monseigneur de Saint-Vallier, et comme il en était convenu d'avance avec la communauté de l'Hôtel-Dieu.[1]

Le gouverneur et l'intendant ne furent pas plus tôt instruits des nouvelles dispositions émanées de la cour, qu'ils donnèrent des ordres pour renvoyer à l'HÔPITAL GÉNÉRAL les religieuses qui étaient à Québec. Ce fut le 7 septembre, après onze mois d'absence, qu'elles vinrent se réunir aux premières fondatrices et à leurs compagnes, pour ne plus former désormais qu'une seule et même famille. La joie et le contentement des unes et des autres étaient au comble : elles ne pouvaient assez bénir Dieu de la protection dont il les avait jusque-là entourées, et de l'heureuse issue qu'il lui avait plu de donner aux poursuites de monseigneur de Saint-Vallier.

Mais quels étaient en particulier les sentiments de la chère sœur Sainte-Thérèse ? — " Rien, disent nos annales, n'est capable d'exprimer les transports d'allégresse de cette fidèle novice, lorsqu'elle se vit revenue dans le lieu où elle avait pris naissance à la sainte religion. Sa joie ne peut se comparer qu'à celle des personnes qui, après avoir couru de grands dangers sur la mer, se voient enfin en sureté sur le rivage. Pendant les premiers huit mois qu'elle avait vécu à l'Hôtel-Dieu, il ne lui était resté au fond du cœur qu'une petite lueur d'espérance qui, souvent, par une permission de Dieu,

1. Appendice E,— Arrêt du conseil d'État, 31 mai 1701.

semblait s'éteindre et la laisser dans l'agitation et l'inquiétude. Se voyant donc arrivée au port, elle considérait avec étonnement les périls auxquels elle venait d'échapper par la miséricorde de Dieu, et dans lesquels sa compagne s'était laissé prendre et envelopper."

Il n'est pas sans intérêt de savoir comment les diverses communautés de l'ordre envisagèrent les événements que nous venons de raconter, et quelles étaient leurs dispositions à l'égard de leurs sœurs de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec.

" Les religieuses de la nouvelle fondation au milieu de leur douleur, disent les annales, reçurent de leurs communautés de France des lettres qui les consolèrent fort, leur faisant bien voir qu'elles étaient dans l'ordre de Dieu et que leur manière d'agir avait été fort bonne... Parmi celles de nos maisons qui se déclarèrent le plus hautement en faveur de l'entreprise, était celle de Dieppe qui avait alors pour supérieure la mère Anne-Marie de Radiolles de l'Incarnation. Cette religieuse, par son esprit pénétrant, son jugement solide et sa rare vertu, s'est rendue vénérable à tout l'ordre, dont elle a augmenté la gloire par l'établissement auquel elle donna naissance à Chinon en Touraine (1674). Elle a bien voulu écrire plusieurs lettres à nos mères de Saint-Augustin et de Saint-Jean-Baptiste. Elle a toujours fait paraître beaucoup de reconnaissance envers monseigneur l'évêque, pour l'honneur qu'il avait fait à la congrégation en en tirant des sujets pour son nouvel établissement. Elle dit dans un endroit qu'elle eût été fâchée de mourir avant que les affaires fussent terminées au contentement des religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, qu'elle engagerait les communautés à y contribuer, et que s'il se faisait des diligences secrètes et particulières à d'autres fins, elle n'y aurait point de part.

" Ces lettres de la mère de l'Incarnation, reçues en différents temps, furent montrées à nosseigneurs les évêques nouveau et ancien. L'un et l'autre en furent charmés, y remarquant un bon esprit, un jugement très solide et beaucoup de grâce... Toutes les maisons se déclarèrent de la sorte pour la nouvelle communauté, à la réserve de deux ou trois... qui, depuis, sont parfaitement bien revenues, après avoir eu pleine connaissance des choses, et ce sont celles-là même qui écrivent le plus exactement et le plus cordialement chaque année, savoir celles de Bayeux et de Paris."

Voyant la fondation affermie par la faveur royale et par l'autorité des puissances de ce pays, nos Mères voulurent mettre au plus tôt

dans le monastère toute la régularité possible. La chapelle de Saint-Joseph, dans le rond-point des récollets, où jusque-là les religieuses s'étaient réunies pour les exercices communs, paraissait très propre à être convertie en chœur ; et quelque peine qu'elles éprouvassent à voir démolir l'autel sur lequel la sainte messe se célébrait pour l'ordinaire chaque mercredi de l'année, comme le bon ordre demandait ce sacrifice, elles surent le faire généreusement. Tous les travaux furent terminés avant le 16 octobre, jour auquel la sœur Sainte-Thérèse prononça ses vœux. M. des Maizerets, supérieur de la communauté, présida à la cérémonie, et M. de la Colombière prononça le sermon. Tout se passa de la manière la plus consolante, et Dieu seul, qui sonde les cœurs, put connaître la joie et le contentement de la nouvelle professe lorsqu'elle se vit en possession d'un bonheur qu'elle avait souhaité si ardemment, et qu'elle avait si bien mérité par de si longues et de si rudes épreuves.

Depuis trois ans la mère Saint-Augustin exerçait l'emploi de maîtresse des novices ; elle rendait d'ailleurs à la maison tous les services dont elle était capable, contribuant en toutes manières au bonheur de ses sœurs, et s'attirant de plus en plus leur estime et leur affection. Ce fut donc une joie indicible pour toutes lorsque le 11 avril 1702, époque des élections triennales, elle fut remise à la place de supérieure qu'elle avait déjà remplie si dignement. "Elle avait des manières si engageantes, un cœur si tendre et si compatissant, qu'il était impossible, dit l'annaliste, qu'on ne l'aimât préférablement à toute autre. D'ailleurs, comme toutes les affaires roulaient sur elle, et que c'était à elle qu'un chacun du dehors avait rapport, il était très naturel de la remettre en charge."

Une des plus grandes sollicitudes de nos Mères était d'apporter de l'amélioration dans le traitement des pauvres. Durant le dernier hiver, elles avaient eu beaucoup de peine à procurer pour leur usage les choses les plus indispensables. Le blé surtout leur avait coûté fort cher. Au printemps de 1702, elles prirent des mesures pour mettre à exécution un projet déjà formé depuis longtemps : c'était de construire un moulin à eau proche de leur hôpital. Toutefois cela ne pouvait se faire sans l'agrément des administrateurs, parce qu'il s'agissait de bâtir sur le terrain des pauvres. On avait d'ailleurs en vue de se servir pour cette construction d'une somme de deux mille livres, que devaient à l'hôpital les révérends pères jésuites. Monseigneur

de Saint-Vallier avait déjà déboursé quinze cents livres, pour réunir dans un même canal les eaux qui tombaient au pied des côteaux circonvoisins, et pour élever la muraille de la chaussée. Outre cela, les religieuses, prévoyant bien qu'il faudrait plus de deux mille livres pour une pareille construction, offraient de fournir le surplus de la dépense à condition qu'elles auraient la moitié du profit. " La chose ayant été mise en délibération, il parut bien que ceux qui n'avaient pu auparavant nuire à cette petite communauté, n'avaient pas changé de disposition à son égard ; ils agirent comme à l'ordinaire par dessous main pour faire rompre l'entreprise projetée ; mais leurs menées ne leur réussirent pas. "

M. de la Colombière s'employa fortement pour cette affaire, comme il le faisait dans toutes les autres occasions où les intérêts de la maison se trouvaient en jeu. Les religieuses eurent encore pour elles MM. de Callières et de Champigny. Ils firent si bien que l'assemblée des administrateurs donna son consentement par un acte du 6 avril. Dès les premiers jours de la belle saison on fit commencer les travaux, et, à l'automne, le moulin fut en état de fonctionner. Quoique l'eau manquât en certains temps de l'année, et que les profits fussent par là diminués, le produit néanmoins suffit pendant longtemps à la nourriture des personnes de la maison, sans qu'on fût obligé, comme auparavant, d'acheter trois ou quatre cents minots de blé.

M. Jean-Henri Tremblay, du séminaire de Québec, premier prêtre ordonné en ce pays par monseigneur de Saint-Vallier, étant passé en France depuis 1696, consentit à accepter une procuration pour tirer sur l'hôtel de ville les rentes que monseigneur y avait constituées, et pour acquitter les lettres de change qu'on lui présenterait au nom de la communauté. L'excellent ecclésiastique était déjà surchargé d'affaires de ce genre ; différents établissements du Canada et plusieurs particuliers se reposaient sur lui de leurs intérêts ; c'était une responsabilité onéreuse ; aussi écrivait-il en ces termes à la mère Saint-Augustin :

" Paris, ce 12 juin 1703.

" Ma très révérende mère,

" Je vous avoue que quelque respect que j'aie pour vous, et quelque considération que j'aie pour les instantes prières que monseigneur de

Québec m'a faites de me charger de vos affaires, je ne l'aurais pas fait, si vous n'aviez employé nos messieurs, et surtout monseigneur l'ancien, pour m'ordonner de vous faire ce plaisir; car quoique ce ne soit rien actuellement que ce soin, vous savez que cela peut augmenter, et qu'une maison naissante comme la vôtre, qui prend soin d'un hôpital général, peut devenir opulente en revenus, et par conséquent, en soins et en embarras. Quoique je sache le mérite qu'il y a de servir les pauvres, il ne m'est pas possible de me charger de trop de ces soins. J'en ai déjà plus que je n'en puis porter, et même je puis avoir le mérite d'y servir les pauvres; car depuis notre séminaire jusqu'à tous ceux dont je prends soin, je puis tous les regarder comme pauvres, puisqu'ils le sont très réellement, et qu'on peut faire de tout le Canada un bon hôpital général, plus général que le vôtre... Nous sommes dans une si triste position que je suis obligé, malgré ma répugnance, de devenir quêteur pour le séminaire... Il faut vous avouer que ce qui me fait peine de me charger de vos affaires, c'est que, quoiqu'elles ne consistent qu'à recevoir votre rente deux fois l'année, c'est un grimoire que ces recettes de rentes dont peu de personnes sont capables... Cependant, ma très révérende mère, je m'en suis chargé, et j'ai reçu votre procuration.

" Je me recommande à vos saintes prières et à celles de toute votre communauté, et je suis parfaitement,

" Votre très humble et obéissant serviteur,

" Tremblay."

Le bon abbé, tout en gardant sa responsabilité comme procureur, faisait percevoir par une personne entendue les sommes dues à la communauté, service très considérable qui excitait à un haut degré la reconnaissance de nos premières Mères.

On a pu remarquer dans un des articles de ce chapitre, comme en bien d'autres rencontres, l'intervention, en faveur des religieuses, de MM. de Callières et de Champigny. C'est la dernière fois que les noms de ces illustres protecteurs paraissent dans les pages de nos annales.

M. de Champigny passa en France dans l'automne de 1702: il avait été nommé intendant du Hâvre-de-Grâce; M. François de Beauharnais le remplaça comme intendant du Canada. La communauté

doit garder un souvenir reconnaissant de M. de Champigny qui, dans toutes les difficultés au sujet de la fondation, s'est toujours montré favorable aux vues de monseigneur de Saint-Vallier. Déjà on a pu apprécier la gracieuse politesse de madame de Champigny envers nos Mères fondatrices ; dans la suite elle se montra sans cesse pleine d'estime et d'affection pour les religieuses.

M. le chevalier de Callières nous a rendu dans l'occasion de très grands services. Ce digne gouverneur fut surpris par la mort, au moment où il pourvoyait avec autant de sagesse que d'intelligence à la sureté de la colonie, menacée par les Anglais de la Nouvelle-York. Il mourut à Québec le 26 mai 1703, laissant la réputation d'un excellent général, d'un homme intègre, et d'un véritable ami du pays où il avait passé une grande partie de sa vie. Il eut pour successeur Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil.

CHAPITRE TREIZIÈME

1703-1706

> Pleurez les morts, car leur lumière s'est éteinte... Mais ne les pleurez que peu, car ils ont trouvé le repos. Eccli., XXII, 10-11.
>
> Louez le Seigneur dans sa sainteté... Louez-le en chœur...sur les instruments à cordes et sur l'orgue. Ps. CL, 1 et 5.

Nos cœurs se sont épanouis un instant au récit des événements heureux qui ont assuré à nos Mères le calme et la paix. Mais voici que le Seigneur s'apprête à leur faire goûter de nouveau toute l'amertume de son calice : il va choisir ses premières victimes parmi la famille d'hospitalières déjà si peu nombreuse. Écoutons ici l'annaliste :

" La fin de l'année 1702 fut tristement remarquable par les ravages que commença à faire la petite vérole, qui fut apportée à

Montréal par un sauvage venu de la Nouvelle-Angleterre. Cette maladie, qui en France n'est point méchante et qui, au plus, ne fait mourir que quelques enfants, fut si cruelle en ce pays, qu'elle enleva un grand nombre de personnes de tous les âges, depuis un bout de la colonie jusqu'à l'autre. Dans la ville de Québec, il mourut la quatrième partie des habitants en moins de trois mois : des familles entières furent détruites. Il est aisé de juger de la consternation dans laquelle était un chacun. L'Église avait sans cesse les mains levées au Ciel : les vœux, les prières, les saluts, furent mis en usage pour supplier la divine Majesté de commander à l'ange exterminateur de remettre l'épée dans le fourreau, et de cesser de frapper son peuple. Mais Dieu, irrité des désordres qui se commettaient en ce pays, semblait se rendre sourd à toutes les supplications. Il enlevait sans distinction le juste et le pécheur, afin de châtier l'un en purifiant l'autre, et de faire connaître combien il est équitable en ses jugements et admirable en toutes ses œuvres.

" Nous paraissions en quelque sorte exemptes de ce fléau... car il y avait plus de trois mois que la mort sévissait dans Québec et aux environs, sans néanmoins entrer dans notre maison. Il semblait même, depuis quelque temps, qu'elle voulût s'arrêter et donner quelque trêve, lorsque nous la vîmes pénétrer jusqu'au fond de notre cloître, pour porter dans le sein de quelques-unes de nous le glaive qu'elle tenait encore à la main, souillé du sang de tant de victimes qu'elle venait de faire. La première parmi nous qu'elle immola à sa cruauté, fut la mère Marie-Madeleine Soumande de la Conception. Elle fut prise du mal le 7 février de la présente année (1703), d'une manière si violente qu'il n'y avait pas moyen d'y résister longtemps ; elle mourut au cinquième jour.

" Marie-Madeleine Soumande, la dernière d'une famille de douze enfants, naquit à Québec le 13 janvier 1672. Elle reçut chez nos mères ursulines une très bonne éducation laquelle, jointe à une humeur douce et toujours égale, la faisait aimer de tout le monde. Étant encore dans la maison paternelle, elle faisait tous les ans une retraite et s'adonnait à la pratique des mortifications ; cela ne servit pas peu à la détacher du monde qui l'aimait, et que, naturellement, elle ne haïssait pas. A peine avait-elle atteint sa quinzième année que Notre-Seigneur lui fit connaître intérieurement qu'il la voulait toute à lui, et que, à quelque prix que ce fût, il fallait rompre avec le monde. Son confes-

seur, à qui elle fit part de ses dispositions, voyant bien que c'était la grâce qui agissait dans son âme, s'appliqua à l'y faire correspondre.

" La vocation de Mlle Soumande a paru d'autant plus sensible qu'elle avait été prédite par la mère Irouïn [1] de la Conception, religieuse professe de la maison de Dieppe, et morte à l'Hôtel-Dieu de Québec en grande réputation de vertu. Peu de temps avant son décès, cette vénérable hospitalière dit à la mère Saint-Augustin que sa sœur Marie-Madeleine prendrait sa place et son nom, et qu'elle eût à le dire de sa part à la jeune fille. Comme il n'y avait alors aucune apparence que cette prophétie dût se réaliser, la mère Saint-Augustin ne fit d'abord qu'en rire ; la malade s'apercevant de son incrédulité, répéta une seconde fois et d'un ton plus ferme les mêmes paroles.

" La mère de la Conception mourut le 14 novembre 1687, après une courte maladie. Le jour même des obsèques, Marie-Madeleine déclara sa vocation, et peu après elle demanda à être reçue au noviciat. La communauté de Québec, ne voyant en elle que de bonnes qualités, n'eut pas de peine à consentir à son admission. Elle entra le 8 décembre. Le 1er juin de l'année suivante, elle prenait, selon son désir, avec l'habit religieux, le nom de sœur de la Conception ; jusque-là se trouvait vérifiée la prédiction de la Mère Irouïn. La fervente novice mérita d'en voir l'entier accomplissement : elle fut admise à prononcer les vœux de religion le 2 juin 1689.

" La sœur de la Conception n'eut jamais de peine à se porter aux pratiques du cloître, ayant une grande docilité, et une entière soumission à faire ce qu'on lui apprenait être nécessaire pour son avancement dans la vertu. Elle aimait fort l'hospitalité, et nous avons su depuis sa mort de celles qui ont été ses compagnes, qu'elle avait une sainte émulation pour assister les pauvres et pour leur rendre les services les plus répugnants à la nature. Au sortir de son noviciat, elle fut nommée sacristine, emploi dont elle s'acquitta parfaitement bien. Dès qu'elle fut arrivée en cette nouvelle maison (1696), on lui confia l'office de dépositaire. Elle se faisait aimer de tout le monde par la manière religieuse, douce et honnête dont elle agissait envers ceux avec qui elle avait rapport pour les affaires, et cela sans jamais se compromettre. Il n'y a que l'obéissance qui a pu lui faire garder ce poste,

1. Ou Kirwin, d'après le Dictionnaire généalogique de M. l'abbé Tanguay. Cette religieuse, née en France, était d'origine écossaise, et d'une famille alliée à celle de la reine Marie Stuart.

par la raison, disait-elle, qu'un emploi aussi dissipant devait être donné à des filles qui avaient plus d'esprit intérieur qu'elle n'en avait. Elle aurait souhaité être toujours renfermée au dedans du cloître, afin d'y être plus retirée, et de ne plus voir le monde, pour lequel elle avait une antipathie très grande depuis qu'elle l'avait quitté.

" Elle aimait en tout la régularité et l'exactitude, mais particulièrement la sainte pauvreté. Depuis deux ou trois ans, elle s'appliquait avec une industrie admirable à avoir dans le linge et les habits ce qu'il y avait de plus méchant ; elle s'y prenait si bien auprès de la lingère et de la *robière* qu'elle avait tout ce qu'elle souhaitait, sans qu'il parût en cela d'affectation.

" Elle avait une grande dévotion au saint enfant Jésus, à la sainte Vierge, à saint Joseph, et à son ange gardien ; elles les honorait tous les jours par des pratiques de piété propres à chacun. Sept ou huit mois avant sa mort, on remarqua en elle une augmentation de ferveur très grande ; aussitôt qu'elle avait un moment libre, elle allait le passer devant le très saint sacrement, où elle faisait un grand nombre de génuflexions, nonobstant une enflure continuelle qu'elle avait aux jambes. Elle avait un attrait particulier à prier pour les personnes en péché mortel et pour les âmes du purgatoire, et l'on a remarqué que, dans une maladie qu'elle eut quelques mois avant la petite vérole, elle souffrait avec une tranquillité aussi grande que si elle n'eût point eu de mal, s'occupant à dire grand nombre de chapelets pour les trépassés. Quand on lui demandait comment elle pouvait faire tant de prières vocales, elle répondait qu'il fallait bien offrir quelque chose pour les pauvres âmes que Dieu purifie.

" Depuis sa dernière retraite, elle faisait tous les jours sa préparation à la mort ; aucune indisposition ne l'a fait manquer à cette pratique, et quand elle ne pouvait elle-même lire les actes, elle priait une de ses sœurs de lui rendre ce service. A cela elle joignait la lecture d'un testament spirituel de saint Charles Borromée, qu'elle signa de sa main huit ou dix jours avant de tomber malade de sa dernière maladie.

" Ce sont là des marques que Notre-Seigneur la disposait à quitter la terre pour aller jouir de lui. Afin de la faire entrer dans une préparation plus prochaine, il voulut lui donner quelque part à ses souffrances ; elle eut à endurer pendant les derniers jours de sa vie des douleurs inconcevables. Elle souffrit d'une manière si douce et si

paisible qu'on ne remarqua point en elle la moindre impatience, ni le moindre désir d'être soulagée, si ce n'est par le saint viatique qu'elle demanda avec empressement, dans la confiance que Notre-Seigneur, par sa présence et sa grâce, adoucirait son mal. Elle le reçut avec édification, après avoir demandé pardon à la communauté, comme il est prescrit au cérémonial. Au cinquième jour de sa maladie, elle tomba dans un violent délire qui continua plus d'une heure, et fut suivi d'une agonie fort douce et fort courte. Elle mourut entre dix et onze heures du matin le 11 février 1703, munie des sacrements de l'Église, et assistée de monsieur notre confesseur. Elle venait de compléter sa trente et unième année, et elle en comptait quatorze de profession."

Quelle ne dut pas être la douleur de nos Mères en présence de cette première tombe !... Mais plus que toutes les autres, la mère Saint-Augustin ressentit le coup qui venait de lui enlever une sœur tendrement aimée. "Nous sommes inconsolables de cette perte, écrivait quelque temps après l'annaliste.—Nous avions en la mère de la Conception un sujet très accompli, elle nous a été enlevée à un âge où elle pouvait rendre le plus de service à la maison ; et quoiqu'il semble que le temps soit un remède à la douleur que causent la mort ou l'absence des personnes qui nous sont chères, cependant nous n'avons pu nous remettre de la peine que nous a causée celle-là."

A la suite de la notice sur la mère de la Conception, nous trouvons ce qui suit :

" Le même jour, vers les cinq heures du soir, Notre-Seigneur nous visita encore, en retirant à lui une vertueuse fille nommée Catherine Gobeil, qui s'était donnée à la communauté la première année de la fondation pour servir les religieuses et les pauvres. Elle a rendu aux uns et aux autres de très bons services, vaquant à toutes les affaires du dehors, tant pour les travaux des terres que pour les achats, commissions et autres choses de cette nature, dont elle s'acquittait parfaitement bien. Outre cela, elle se donna de grands soins pour la boulangerie, la ménagerie, la basse-cour. Rien n'est comparable à l'attachement et à l'affection qu'elle faisait paraître pour les intérêts de la maison. Elle avait de l'esprit, du jugement, et elle entendait très bien les choses dont elle était chargée.

" A tant de belles qualités, il faut joindre surtout celle qui l'a rendue recommandable : la piété. Elle était réglée dans ses exercices

comme une religieuse, et cela sans bigoterie et sans se rendre aucunement incommode. Ses divers travaux ne l'empêchaient pas de vaquer à son règlement, et pour ne rien omettre de ce qu'elle s'était prescrit, elle se couchait après les autres et se levait la première, faisant l'office d'excitatrice. Elle tomba malade le même jour et de la même maladie que la mère de la Conception, et fut mise dans la même infirmerie... Se sentant très mal, elle demanda à monsieur notre confesseur de lui administrer les sacrements...Elle rendit son âme à son Créateur après avoir donné toutes les marques d'une prédestinée. "

Vingt jours s'étaient à peine écoulés depuis le décès de la mère de la Conception, lorsque le Seigneur demanda un nouveau sacrifice en la personne de la chère sœur Marie-Anne Trothier de Sainte-Thérèse. En nous rappelant tous les titres qu'avait cette jeune religieuse à l'affection de nos premières Mères, nous pouvons comprendre combien cette seconde épreuve leur fut douloureuse. L'esprit de prudence, de sagesse et de discrétion dont la sœur Sainte-Thérèse était douée, donnait lieu de fonder sur elle les plus grandes espérances. " Mais, dit la notice, c'était un fruit mûr que le Seigneur a cueilli. Elle était d'une grande pureté et d'une rare innocence ; elle avait une âme simple, un cœur droit. Elle était très dévote à la sainte enfance de Jésus et à la sainte Vierge.

" Elle quitta la terre le 4 mars, au huitième jour de sa maladie, après avoir été munie des sacrements de l'Église, et assistée jusqu'au dernier moment de monsieur notre confesseur. A peine cette chère sœur commençait-elle sa vingtième année, et il y avait près de quatre ans qu'elle était entrée en religion. Il semble qu'elle ait eu un pressentiment de sa fin prochaine, car longtemps avant que de tomber malade, elle s'était jointe à une de ses sœurs du noviciat pour faire des neuvaines, afin d'obtenir la grâce d'une sainte mort. Pendant son séjour à l'Hôtel-Dieu de Québec, elle avait fort édifié les religieuses par son exactitude, sa régularité, sa modestie, et cette première communauté lui a rendu le témoignage que c'était un très bon sujet, et que nous faisons une perte considérable par sa mort."

Sur les traces de ces deux premières religieuses députées de notre maison vers le ciel, suivirent de près les bien-aimées mères de l'Annonciation et Saint-Jean-Baptiste. Nous allons essayer de faire connaître leur mérite et leurs vertus.

Le 19 août 1658, fut baptisée solennellement à l'église de Notre-

Dame de Québec, par M. l'abbé de Queylus, — qui fut aussi parrain de l'enfant—Marie-Gabrielle, fille d'*honorable homme* Simon Denis et de *demoiselle* Françoise du Tertre. Moins de seize ans après, M. de Queylus donnait aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec la somme de six mille livres, pour fonder une dot en l'honneur des sacrés anéantissements de Jésus-Christ dans son Incarnation. Le donateur témoignait souhaiter que sa filleule participât la première à ce bienfait, si elle en était jugée digne par la supérieure et la communauté. Mlle Denis, qui était pensionnaire dans la maison depuis plus de huit mois, entra au noviciat le jour de l'Assomption 1674. Elle sut répondre par sa ferveur aux espérances de son pieux parrain. La douceur, la droiture, la simplicité, formaient le fonds de son caractère ; à cela elle joignait une tendre piété et une grande exactitude à tous ses devoirs. Marie-Gabrielle ne pouvait ignorer que les premiers de sa famille qui avaient traversé l'Atlantique, n'avaient quitté leur beau pays de Touraine qu'en vue de contribuer à leur manière à la conversion des peuplades sauvages de la Nouvelle-France. Plusieurs d'entre eux, parmi lesquels un de ses frères, avaient péri sous les coups de ces barbares. Ni moins généreuse, ni moins ardente, la pieuse novice brûlait de s'immoler, quoique sur un autre théâtre, pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. La ferveur dont elle donna des preuves pendant le temps de sa probation, la fit juger digne de faire le dernier pas, et de prononcer les saints vœux (2 décembre 1675).

" Quoique d'une très faible santé, la sœur de l'Annonciation s'employa avec ardeur et générosité au service des pauvres malades, d'abord comme compagne à l'hôpital, puis comme première hospitalière. Nous savons comment elle fut appelée en aide aux fondatrices de cette nouvelle maison, et quelles épreuves elle eut à subir lors de la séparation des deux communautés. Après son retour de l'Hôtel-Dieu, elle remplit ici successivement les charges de maîtresse des novices et d'hospitalière. Elle n'était que depuis peu de mois dans ce dernier emploi quand elle commença à éprouver les atteintes du mal qui devait la conduire au tombeau : la goutte sciatique. Devenue en peu de temps très infirme, par suite de deux chutes qu'elle fit coup sur coup, elle ne pouvait changer de position ni se donner aucun mouvement sans un secours étranger. Pendant l'espace d'une année qu'elle fut dans cet état, la mère de l'Annonciation édifia la communauté par ses sentiments religieux et son parfait abandon à la sainte

volonté de Dieu. Elle eut jusqu'à la fin l'esprit parfaitement libre ; elle voyait venir la mort sans en éprouver aucune crainte, et, au milieu de ses cruelles souffrances, elle se disposait au dernier passage d'une manière fort touchante. Elle reçut tous les sacrements en présence de la communauté, à laquelle elle demanda pardon avec beaucoup d'humilité. Elle mourut le 27 octobre 1704, à l'âge de quarante-six ans, dont elle avait passé trente dans la sainte religion."

Avant de parler des vertus de la mère Marie-Marguerite Bourdon de Saint-Jean-Baptiste, et des services qu'elle a rendus à notre communauté, disons d'abord un mot de sa respectable famille.

Les notes de M. l'abbé Ferland sur les registres de Notre-Dame de Québec nous apprennent que le sieur Jean Bourdon, propriétaire des fiefs Saint-Jean et Saint-François dans la banlieue de Québec, ingénieur en chef, puis procureur général de la Nouvelle-France, vint en ce pays vers 1633 ou 1634. Il obtint peu après la seigneurie de Dombourg qui, depuis, a reçu les noms de Neuville et de la Pointe-aux-Trembles. M. Bourdon s'occupa activement à attirer des colons sur ses terres ; il jouissait d'une haute réputation de probité et d'intelligence, et il a rendu de grands services à la colonie naissante du Canada. Ses découvertes sur les côtes du Labrador et dans la baie des Esquimaux, lui ont procuré un rang distingué parmi les découvreurs de l'Amérique du Nord.

En 1635, le père Paul le Jeune bénissait le mariage de Jean Bourdon et de Jacqueline Potel. Sept enfants, dont quatre filles, naquirent de cette union. Ils trouvèrent sous le toit paternel l'exemple de ces vertus fortes et vigoureuses qui font le citoyen distingué et le chrétien fidèle. M. et Mme Bourdon étaient secondés dans leur zèle pour l'éducation de leur jeune famille par M. Lesueur, ancien curé de Saint-Sauveur en Normandie, et venu à Québec avec son ami M. Bourdon en 1634.

Les ursulines et les hospitalières arrivèrent au Canada en 1639. La famille Bourdon ne fut pas celle qui prit le moins de part à un aussi heureux événement : elle ne devait pas non plus être la dernière à avoir des représentantes dans les deux communautés.

Geneviève Bourdon, après avoir grandi jusqu'à l'âge de quatorze ans sous les yeux de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, fut la première novice canadienne qui se soit enrôlée sous la bannière de sainte Ursule.

Marie n'avait que six ans et demi lorsqu'elle fut placée comme pensionnaire chez nos mères de l'Hôtel-Dieu. M. Bourdon, par une dévotion toute spéciale, l'avait, dès sa naissance, consacrée et dédiée au précieux sang de Notre-Seigneur, pour être religieuse hospitalière ; il en avait fait un acte signé de sa main : ce fut une semence de vocation. A l'âge de treize ans et demi, Marie pressa son père de tenir la promesse qu'il avait faite à son sujet ; il se rendit à ses instances. Entrée au noviciat en 1653, elle fit profession à seize ans sous le nom de Sainte-Thérèse de Jésus.

M. Bourdon, resté veuf depuis quelques années, donna, en 1655, une seconde mère à ses enfants, en la personne de Mme Anne Gasnier du Wault de Monceaux dont nous avons parlé dans un des chapitres précédents. Les exemples non moins que les conseils de cette vertueuse dame, contribuèrent à affermir dans leur vocation Marguerite et Anne Bourdon. Toutes deux recevaient leur éducation au pensionnat des dames ursulines, et elles n'aspiraient qu'au bonheur de marcher sur les traces de leurs aînées. — " Quand donc pourrai-je instruire les petites filles sauvages ? " disait à sept ans la petite Anne. Ce fut à treize ans que l'aimable enfant vit la réalisation de son vœu le plus cher [1].

" Marguerite, plus tard la mère Saint-Jean-Baptiste, dit la notice, était très aimée des révérendes mères ursulines, et elles auraient fort souhaité l'avoir ; mais comme ce n'était pas là le lieu où la divine Providence la voulait, elle permit que monsieur son père la retirât chez lui, la trouvant trop jeune pour prendre un parti : elle n'avait que quatorze ans."

L'avenir s'offrait à Marguerite sous toutes les couleurs qui peuvent flatter et fasciner une jeune imagination. A peine admise dans la société d'élite que fréquentaient ses parents, elle en fut aimée et recherchée. Le fils du gouverneur lui offrit son alliance ; mais prévenue, comme ses sœurs, d'une vocation précoce, Marguerite préféra aux honneurs et aux agréments que lui présentait le monde, le titre et les devoirs d'une sœur hospitalière. " Elle n'avait passé que fort peu de temps dans sa famille, quand elle sentit naître ce désir dans son cœur, et elle fit si bien qu'elle engagea monsieur son père, qui était un homme de vertu, à la laisser entrer chez nos mères de Québec où elle

1. Histoire des Ursulines de Québec.

fut reçue avec bien de la joie. Elle fit paraître tant de ferveur qu'on lui donna le saint habit, et elle fut admise à la profession le 15 octobre 1658.

" Elle avait beaucoup de zèle pour le service des pauvres, ce qui fit qu'on lui en donna plusieurs fois le soin, d'abord comme seconde hospitalière, et ensuite comme première... Elle s'était appliquée dès le commencement à l'étude et à la pratique de la pharmacie ; par une charité tout industrieuse et toute bienfaisante, elle trouvait moyen de soulager les malades les plus désespérés, et cela en se servant des remèdes les plus simples ; elle a même réussi en bien des rencontres à guérir des plaies que les chirurgiens avaient déclarées incurables. Son amour pour Notre-Seigneur Jésus-Christ au très saint sacrement de l'autel, et son désir de le glorifier dans ce mystère ineffable, ont paru avec éclat pendant qu'elle fut employée à la sacristie. Elle s'acquittait des devoirs de cet office avec un esprit de foi et de religion qui charmait.

" Comme elle aimait extrêmement la régularité, et qu'elle avait beaucoup d'ordre et d'exactitude, elle fut élue en deux différents temps pour assistante en cette première maison,"

Lors de la fondation de notre monastère en 1693, la mère Saint-Jean-Baptiste, en sa qualité d'ancienne, était chargée de guider ses compagnes, sous l'autorité de la mère Saint-Ignace, supérieure de l'Hôtel-Dieu. A l'élection de la mère Saint-Augustin, qui se fit l'année suivante, la mère Saint-Jean-Baptiste continua de la seconder avec zèle et dévouement. Voici le témoignage que la mère Saint-Augustin lui rendit dans la lettre circulaire qu'elle écrivit aux maisons de l'ordre : " Comme j'ai toujours été chargée des affaires temporelles, ce m'était un grand soulagement d'avoir en elle un soutien pour maintenir au dedans la régularité par son exemple. Elle était d'une très bonne santé et infatigable pour les travaux auxquels elle se portait avec ferveur. Elle a rempli dans cette maison les charges d'hospitalière, de maîtresse des novices et d'assistante, et c'est dans cette dernière qu'elle est décédée, après avoir donné aux jeunes sœurs de grands exemples de ferveur, de régularité et de mortification. Nous avons eu la consolation, au milieu de nos douleurs, de la voir mourir comme elle avait vécu, portant le précieux caractère de la prédestination. Elle s'est endormie dans le Seigneur le 11 octobre 1706, après avoir reçu tous les sacrements de l'Église, et assistée jusqu'au dernier soupir de M. de la Colombière, notre confesseur."

Des trois sœurs de la mère Saint-Jean-Baptiste, deux l'avaient précédée dans la patrie céleste, Marie Bourdon de Sainte-Thérèse de Jésus était décédée en 1660, à l'âge de vingt ans ; et il y en avait six qu'elle portait l'habit de notre saint ordre. " Sa douceur, sa patience, son ardente dévotion, jointes à son grand amour pour la pauvreté, l'avaient rendue en peu de temps une parfaite religieuse... Sa mort, qui arriva le 29 novembre, répondit parfaitement à une vie aussi innocente et aussi fervente que celle qu'elle avait menée. Les douleurs de la maladie firent éclater ses vertus. Sa résignation était telle qu'elle ne voulait demander ni la vie ni la mort, mais seulement l'accomplissement de la sainte volonté de Dieu. Elle avait même plus de tendresse pour la mort que pour la vie. Je porte, disait-elle, le paradis dans mon cœur, et je n'eusse jamais cru que la mort fût si douce. Monseigneur de Laval la vint voir plusieurs fois pendant sa maladie, et il était charmé des saintes dispositions où il la trouvait toujours... Pour mieux se préparer au dernier passage, elle désira d'être dépouillée de tout comme Notre-Seigneur. Après qu'elle eut reçu l'extrême-onction des mains de monseigneur de Laval, elle le pria de lui faire ôter le crucifix qu'elle avait au cou, n'ayant plus que cela au monde. Elle ne s'était rien réservé ni de ses souffrances, ni de ses prières ; elle avait tout cédé aux âmes du purgatoire, même les suffrages qu'on devait faire pour elle après sa mort. Sa devise était celle de sainte Thérèse : *Ou souffrir ou mourir*. Elle disait souvent qu'elle avait une obligation spéciale de ressembler à Jésus-Christ crucifié, à qui son père l'avait donnée pour honorer son précieux sang. Elle demanda à être enterrée avec l'acte qu'il avait signé à cet effet. Monseigneur de Laval voulut lui-même l'assister à ses derniers moments, et passa toute la nuit auprès d'elle avec un amour de père. Voyant qu'elle approchait de sa fin, il lui donna la dernière absolution et l'indulgence plénière ; elle expira peu après, avec une paix qui marquait par avance qu'elle allait entrer en possession de celle qui ne finira jamais." Tels sont les détails contenus dans la lettre circulaire de cette jeune et fervente religieuse.

La mère Geneviève Bourdon de Saint-Joseph et la mère Anne Bourdon de Sainte-Agnès, fournirent toutes les deux une longue et utile carrière. Formées aux vertus du cloître par la mère Marie de l'Incarnation, elles purent transmettre à une nouvelle génération l'esprit et les vertus de la vénérable fondatrice. La première, après

avoir passé par toutes les charges du monastère, excepté celle de supérieure, est décédée en 1700. La seconde a été la première supérieure ursuline canadienne, comme sa sœur Geneviève avait été la première professe ursuline canadienne. La mère Anne Bourdon de Sainte-Agnès survécut cinq années à la mère Marie-Marguerite Bourdon de Saint-Jean-Baptiste.

Monsieur Bourdon avait vécu assez longtemps pour voir ses quatre filles consacrées au service de Dieu. Il n'eut pas néanmoins la satisfaction de voir se former la nouvelle communauté d'hospitalières, où l'une d'elles devait se rendre si recommandable. Il mourut en 1668, vingt-cinq ans avant la fondation de notre monastère. " C'était, dit M. l'abbé Ferland, un des magistrats les plus estimables et un des citoyens les plus utiles à la colonie. A la création du conseil supérieur en 1663, il y avait pris place comme procureur-général. Fort attaché à l'évêque de Pétrée et lié avec les jésuites, il était par là tombé dans la disgrâce de M. de Mézy, qui s'imaginait être en butte aux attaques des ecclésiastiques et des religieux." M. Bourdon reçut de ce gouverneur l'ordre de passer en France pour y rendre compte de sa conduite ; il revint à Québec l'année suivante. Dans l'intervalle, M. de Mézy lui-même avait été appelé au tribunal de Dieu, et il fut trouvé plus expédient d'assoupir toutes les affaires que sa mauvaise administration avait suscitées.

Comme dans la primitive Église, le sang des martyrs était une semence de chrétiens, de même la grâce de la vocation religieuse semble se propager et se multiplier, et lorsque, du milieu du cloître, une vierge pieuse et fidèle est appelée à l'heureuse consommation de l'union divine, et aux noces éternelles de l'Agneau, la voix de l'inspiration céleste ne tarde pas à se faire entendre à quelque autre âme pure et douce ; et celle-ci, éprouvant à son tour une sainte langueur, veut fuir au plus tôt vers les solitudes sacrées où elle trouvera, selon ses désirs, la paix, le repos, la joie, tels que Dieu les donne au cœur généreux qui a compris et goûté le mot sublime de *sacrifice*.

Pour nos Mères, obligées de se borner dans la réception des novices au nombre de douze, le grand embarras n'était pas de recruter ce nombre, mais bien de faire un choix sur toutes les jeunes personnes qui se présentaient, et de se voir contraintes d'attrister par un refus ou par un délai indéfini la plupart d'entre elles. Les places des ferventes hospitalières que la mort venait de moissonner se trouvèrent donc

bientôt remplies, et nous voyons presque aussitôt au noviciat les sœurs Dorothée Lessard de Sainte-Thérèse, Charlotte Beaudoin de Sainte-Agnès, Catherine Maufait de Saint-Hyacinthe, Thérèse Langlois de Saint-Jean-Baptiste, et Marie-Anne Maufait de Saint-Pierre.

Dès que les premières religieuses avaient vu cette fondation affermie, par la protection de Dieu et le bon plaisir du roi, il n'avait plus été question pour ces fidèles épouses de Jésus-Christ que de s'adonner à une parfaite observation des règles ; et les plus anciennes prirent à cœur d'inculquer un bon esprit à celles qui étaient encore au noviciat. Elles s'étaient donc mises sur le pied de chanter la grand'-messe et les vêpres aux dimanches et aux fêtes, afin d'honorer la divine Majesté d'un culte plus parfait, propre à inspirer de la dévotion aux pauvres et aux domestiques, et à entretenir dans les religieuses l'esprit de ferveur qui se nourrit et se fortifie par ces sortes d'exercices angéliques. En cela nos Mères ne faisaient qu'imiter les exemples qu'elles avaient eus sous les yeux à l'Hôtel-Dieu de Québec. Les ferventes anciennes de cette première communauté, lorsqu'elles n'étaient encore que sept ou huit, y compris deux novices, soutenaient avec solennité l'office du chœur ; et, outre la grand'messe et les vêpres des dimanches et des fêtes, elles chantaient chaque samedi un salut en l'honneur de la très sainte Vierge, et plusieurs autres choses de dévotion ;—" tant il est vrai, remarque l'annaliste, que Dieu donne des forces à celles qui ont un véritable désir de s'employer à son service, et que ce n'est pas tant le nombre qui y fait que la ferveur."

La mère Saint-Augustin tenait plus peut-être qu'aucune autre à l'honneur et à l'éclat du culte divin. Néanmoins, après quelques années d'expérience, elle vit bien que le chant du chœur ne pourrait se soutenir longtemps avec un si petit nombre de religieuses. Tandis qu'elle s'ingéniait à chercher les moyens de tout concilier, il lui vint en pensée qu'un petit orgue serait très avantageux pour aider les voix. C'était chose assez facile de se procurer un tel instrument, mais la question était d'avoir quelque personne qui sût le toucher. Il y avait bien à Québec un maître qui montrait à jouer du clavecin ; mais qui envoyer à son école ?... La mère Saint-Augustin trouva bientôt la solution de la difficulté. " Elle persuada, dit le récit, à M. de la Colombière, notre confesseur, qu'il fallait qu'il prît des leçons de ce maître. La proposition ne surprit pas peu cet ecclésiastique qui ne s'attendait à rien moins. Cependant, comme il ne concourait pas moins que cette

vertueuse mère à ce qui concernait l'office, il y consentit et se mit à l'œuvre. Un orgue qui était au palais épiscopal fut acheté; on le mit sur un petit jubé ménagé à cet effet, et, au bout d'un an, M. de la Colombière fut en état de figurer, non plus seulement comme chapelain, mais encore comme *organiste*, à la grande satisfaction de tout le monde."

Ceci arrivait en 1705.

CHAPITRE QUATORZIÈME

1702-1708

> Trois ans après, je vins à Jérusalem pour voir Pierre. Gal. I, 18.
>
> Or je veux que vous sachiez que ce qui est arrivé, a servi à un plus grand progrès de l'Évangile, et que mes liens sont devenus célèbres en Jésus-Christ. Phil., I, 12 et 13.

Nous avons suivi pendant trois années le développement de l'œuvre de monseigneur de Saint-Vallier. Pour nos Mères ces trois années n'ont pas été sans consolations ; elles n'ont pas été non plus sans épreuves, mais ce qui leur était surtout pénible, c'était l'absence prolongée de leur vénéré fondateur.

Comme il avait été impossible au prélat de régler définitivement une foule d'affaires avant le départ des vaisseaux de 1702, et comme d'ailleurs il avait fort à cœur d'obtenir du saint-siège l'union canonique des abbayes de Bénévent, de Maubec, et de Lestrées à l'évêché, au séminaire et au chapitre de Québec, il résolut de mettre à profit le délai qui lui était imposé pour faire à cet effet le voyage de Rome.

"Ces sortes d'unions à des gens de mainmorte, dit l'Histoire manuscrite du séminaire de Québec, souffraient toujours d'innombrables difficultés. Il fallait le consentement des habitants, des curés,

des évêques, des magistrats, de la cour ; il fallait enquête sur enquête, et des formalités dont le moindre défaut rendait tout invalide... L'abbaye de Bénévent relevait de l'abbé de Sainte-Geneviève, général de la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Augustin ; celle de Maubec dépendait de l'ordre des bénédictins de Saint-Maur, et celle de Lestrées, de l'ordre de Cîteaux." Les généraux des deux premiers ordres s'étaient d'abord opposés à l'union ; mais monseigneur de Saint-Vallier, de concert avec les messieurs du séminaire des Missions étrangères, avait réussi à lever cet obstacle, et avait obtenu des lettres patentes pour assurer ses droits sur les bénéfices ; il ne restait plus qu'à recevoir une bulle qui sanctionnât toutes les transactions précédentes, et déjà, depuis longtemps, on la sollicitait en vain. Confiant dans un meilleur succès, et muni de lettres de recommandation de la part du roi et de plusieurs prélats fort distingués, monseigneur de Saint-Vallier se mit en route au commencement de septembre pour l'Italie. " A cette vue, s'écrie M. l'abbé Fornel dans l'oraison funèbre du prélat, représentez-vous l'Apôtre des gentils allant à Jérusalem pour rendre compte de son évangile à Pierre, le prince des apôtres, et pour lui parler des fruits de son apostolat."—" Son voyage, écrivait M. Tremblay, a été le plus prompt que l'on puisse faire..., et il a plus fait en trois mois qu'il est resté à Rome qu'on ne fait ordinairement en dix ans."

Pendant son séjour dans la ville éternelle, le prélat eut plusieurs audiences du souverain pontife, Clément XI, qui l'accueillit avec distinction comme l'ange chargé d'une des églises les plus éloignées de la capitale du monde chrétien. Sa Sainteté donna des ordres très précis pour que l'on accordât à l'évêque de Québec toute la satisfaction qu'il pouvait désirer.—" Elle ne voulut pas que l'affaire des abbayes fût portée à la congrégation des évêques, où elle ne serait jamais passée, mais elle assigna pour en connaître une congrégation spéciale de sept prélats. En l'examinant, on trouva qu'elle avait déjà été sollicitée et rejetée trois fois. La congrégation s'assembla trois fois sans vouloir conclure [1]..."— mais la volonté du pape était expresse, et monseigneur de Saint-Vallier, qui ne pouvait attendre l'expédition de la bulle, eut l'assurance que tout réussirait à son gré, ce qui arriva effectivement.

" L'évêque de Québec partit de Rome en février 1703, huit jours

1. Hist. manus. du séminaire de Québec.

avant le tremblement de terre qui mit cette ville à deux doigts de sa ruine totale. Il revint en France si promptement qu'il fit en quatre jours le voyage de Livourne à Marseille, voyage que monseigneur de Lionne, évêque de cette dernière ville, mettait vers ce temps tout un mois à faire [1]."

Le souverain pontife avait fait don à monseigneur de Saint-Vallier de trois corps saints ; il l'avait chargé en même temps d'une portion de la vraie croix pour présenter de sa part au roi de France, avec un bref à l'adresse de ce prince. " Nous avons cru, dit l'annaliste, devoir insérer dans notre récit la copie de ce bref, afin qu'en en donnant connaissance à celles qui nous succèderont, elles puissent par là connaître l'estime qu'à fait paraître un si grand pape pour notre illustre fondateur."

" A NOTRE TRÈS CHER FILS EN NOTRE-SEIGNEUR,

" LOUIS, ROI TRÈS CHRÉTIEN.

" NOTRE TRÈS CHER FILS EN NOTRE-SEIGNEUR, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

" Cette lettre sera rendue à Votre Majesté par l'évêque de Québec qui part d'ici, après y avoir donné de grandes preuves de sa piété et de son zèle pour la propagation de la foi.

" Nous l'avons chargé de porter à Votre Majesté les plus amples et les plus sincères témoignages de cet amour paternel et très tendre avec lequel Nous la lui envoyons, et ensemble du désir très ardent que Nous avons de le lui témoigner par les effets ; elle peut ajouter une foi entière à ce qu'il lui dira.

" Après avoir offert nos prières à Dieu pour attirer toujours sur Votre Majesté et sur sa famille royale toute sorte de prospérités, Nous donnons à l'un et à l'autre, avec toute la plénitude de notre affection la bénédiction apostolique.

" Donné à Rome, à Saint-Pierre, le onzième jour de janvier 1703, la troisième de notre pontificat."

En présentant au roi la précieuse relique de la vraie croix, l'évêque de Québec devait lui dire de la part de Clément XI :

1. Hist. manus. du sém. de Québec.

" Que le saint-père lui souhaitait comme au grand Constantin de surmonter ses ennemis par ce signe : *In hoc signo vinces.*

" Qu'il voyait bien que les autres princes chrétiens cherchaient leurs intérêts particuliers : *Omnes quæ sua sunt quærunt,* mais que Sa Majesté cherchait à procurer la gloire de Dieu, le bien de l'Église et le progrès de la religion ; qu'il lui recommandait de nouveau cette même Église, l'épouse de Jésus-Christ, qui saurait bien la récompenser de tant de travaux entrepris pour ce grand dessein.

" Que ce n'était pas seulement en la personne de Sa Majesté que le saint-père reconnaissait ces grands sentiments, mais dans les personnes de Monseigneur le Dauphin, de monsieur le duc de Bourgogne, et de toute la famille royale qu'il considérait et qu'il aimait d'une affection toute singulière et toute paternelle, et qu'il offrait à Dieu tous les jours.

" Que Sa Sainteté avait témoigné une joie sincère et véritable en apprenant la grossesse de madame la duchesse de Bourgogne, et qu'elle souhaitait et demandait de bon cœur à Dieu qu'une si grande, si royale et si admirable famille se multipliât de plus en plus.

" Que Sa Sainteté conservait une estime et une affection singulière pour Monseigneur le Dauphin et pour monsieur le duc de Bourgogne, et qu'elle priait le Ciel qu'ils marchassent tous les deux sur les traces de leurs pères et qu'ils imitassent leurs vertus."

Après que monseigneur de Saint-Vallier se fut acquitté de ce dont Sa Sainteté l'avait chargé, le roi fit ses remercîments au souverain pontife, et d'une manière qui dut être très glorieuse à notre illustre fondateur, ce qui lui attira peu après un bref du pape dont voici la copie :

" CLÉMENT XI, A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE, L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC.

" VÉNÉRABLE FRÈRE, salut et bénédiction apostolique,

" Nous avons assez connu, par la lettre pleine de reconnaissance que Nous a écrite notre très cher fils en Notre-Seigneur, le roi très chrétien, avec combien de soin et d'agrément vous vous êtes acquitté de la commission que Nous vous avons donnée d'expliquer tous les sentiments d'estime et de tendresse paternelle que Nous avons pour Sa Majesté, en lui rendant la petite et précieuse relique que vous lui avez donnée de notre part. Nous ne pouvons Nous empêcher de louer

votre exactitude et votre diligence, et de vous assurer en même temps que Nous sommes toujours prêt à satisfaire à vos demandes, comme Nous vous l'avons promis lorsque vous étiez auprès de Nous, aussitôt que Nous aurons appris par notre nonce, Philippe-Antoine, archevêque d'Immola, que les choses seront en état d'être expédiées.

" Au reste, comme Nous ne pouvons pas répondre à l'estime que vous faites paraître avoir de Nous, ni Nous persuader être tel que vous le pensez, connaissant, comme Nous le faisons, notre propre infirmité, Nous pouvons au moins vous assurer que rien n'égale le penchant que Nous avons de répondre à toute l'affection et bonne volonté que vous jugez avec raison que Nous avons pour vous, à cause du zèle admirable que vous faites paraître pour la religion catholique.

" Nous vous souhaitons et accordons avec tendresse notre bénédiction apostolique.

" Donné à Rome à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, le 15e mai de l'année 1703, de notre pontificat la troisième."

Au mois de juin 1704, monseigneur de Saint-Vallier put enfin se mettre en route pour son diocèse. La navigation fut d'abord assez heureuse, mais, après trois semaines, il arriva qu'une flotte anglaise rencontra les vaisseaux de la marine royale en route pour l'Acadie et le Canada. Celui qui était pour l'Acadie s'aperçut assez tôt du danger et trouva son salut dans la fuite. Celui qui venait au Canada et qui convoyait plusieurs navires marchands était une grosse flûte nommée *la Seine*, commandée par M. le chevalier de Maupeaux. Soit témérité, soit surprise, celui-ci se vit bientôt serré de près ; les navires marchands déployèrent alors leurs voiles, et parvinrent à se retirer, laissant *la Seine* aux prises avec l'ennemi. M. de Maupeaux et les braves officiers qu'il commandait firent une vigoureuse résistance ; mais, par égard pour les passagers, ils commirent la faute de ne pas jeter à la mer une quantité d'effets qui encombraient le pont, ce qui empêchait l'équipage de se battre librement et de se servir de plusieurs canons. Après un combat de quelques heures, M. de Maupeaux se vit contraint de céder à l'ennemi. Ceci arriva le 26 juillet, fête de la bonne sainte Anne. " Aussitôt, disent nos annales, selon la coutume en ces rencontres, on ôta les passagers du vaisseau prisonnier pour les mettre dans un vaisseau de la flotte anglaise ; monseigneur notre fondateur qui était alors malade, crut qu'il lui serait plus doux de ne pas changer de navire et

de demeurer dans le sien ; mais il lui en coûta bon, car les Français en étant sortis, il se trouva seul au milieu d'hommes grossiers, qui ne respectèrent ni sa naissance ni son caractère. Un d'eux le prit à la gorge pour avoir sa croix pectorale ; un autre lui arracha son anneau, et tous ensemble lui firent plusieurs insultes que le prélat souffrit avec une grande patience. Il n'avait garde de se plaindre de ce qui ne s'attaquait qu'à sa personne, étant d'ailleurs trop pénétré de douleur à la vue du mépris des hérétiques pour les corps des saints martyrs qu'il apportait dans son diocèse. Ces sacrilèges poussèrent l'impiété jusqu'à les brûler en guise de bois pour servir à leur cuisine."

Le chef de l'escadre anglaise ne tarda pas à être instruit des mauvais traitements qu'on faisait subir au prélat. Il apprit en même temps, des passagers français, que l'évêque de Québec était un homme de qualité, d'un caractère fort distingué. Sur le champ ce digne gentilhomme envoya une chaloupe pour faire venir l'évêque à bord de son vaisseau, où il lui fit toute sorte d'honnêtetés.

On conduisit *la Seine* d'abord à Plymouth, puis à Londres ; elle y fut vendue treize cent mille livres. La reine Anne voulut voir les prisonniers qu'elle traita avec égard, assignant à chacun d'eux une pension convenable. Ils furent ensuite dispersés en différents endroits. Monseigneur de Saint-Vallier et ses prêtres, au nombre de douze, suivant nos annales, eurent d'abord pour résidence la ville de Rochester, puis celle de Farnham.

Avant la fin de l'année, tous les Français furent mis en liberté, " excepté toutefois les ecclésiastiques, ajoute l'historien du séminaire de Québec. Ceux-ci furent retenus plus longtemps sur les instances de quelques calvinistes réfugiés en Angleterre, qui avaient intérêt à obtenir, par l'entremise du Parlement et de la reine, l'élargissement de plusieurs ministres de leur secte retenus par le roi de France." Le même auteur nous apprend que monseigneur de Saint-Vallier avait avec lui non seulement douze, mais " seize ou dix-huit ecclésiastiques, entre lesquels étaient trois messieurs de Saint-Sulpice, et M. de Bouteville, du séminaire de Québec... Monseigneur ne garda auprès de sa personne que MM. de Saugeon, de Fraize, Olivier et un autre... Il pria les autres messieurs de se mettre en leur particulier..."

Des raisons d'État fort importantes empêchèrent la mise en liberté de monseigneur de Saint-Vallier, comme nous allons le dire.

Louis XIV, pour des fins politiques, avait fait enlever le baron

de Méan, grand doyen de l'église cathédrale de Liège, et le retenait captif dans une de ses villes de Flandre. L'empereur d'Allemagne, à qui cette détention faisait de la peine, ayant su la prise faite par les Anglais de l'évêque de Québec, demanda à la reine de ne point relâcher le prélat avant que le roi de France eût rendu la liberté au baron de Méan. Cinq années durent se passer avant que ces trois grandes puissances pussent en venir à un accommodement. Ce furent cinq années de précieux apostolat pour monseigneur de Saint-Vallier. La reine Anne lui alloua pour son usage une somme assez considérable ; Louis XIV, de son côté, lui envoya quinze cents écus en dédommagement des pertes qu'il venait d'essuyer.

" Monseigneur de Saint-Vallier dans une lettre au pape, datée de Farnham le 25 novembre 1704, dit qu'il fut pris par une flotte de cent cinquante vaisseaux qui revenait de la Virginie. Il dit encore que, arrivant en Angleterre, il éprouva une longue et douloureuse maladie, dont il ne faisait que relever lorsqu'il écrivit en novembre [1]."

Le souverain pontife, qui avait connu par lui-même le mérite de l'évêque de Québec, parut extrêmement sensible à l'accident qui avait privé le prélat de sa liberté, et, pour lui donner une preuve non équivoque d'estime, il accompagna son compliment de condoléance d'une grâce très appréciable, savoir : la remise des frais occasionnés par la bulle des abbayes et qui se montaient à plus de vingt mille livres. Ayant appris peu après la raison pour laquelle on prolongeait l'exil de l'évêque de Québec, le pape en écrivit à l'empereur d'Allemagne sans toutefois rien obtenir que de belles paroles. Sa Sainteté cependant avait fait parvenir à monseigneur de Saint-Vallier des lettres de vicaire apostolique pour l'Angleterre ; muni de ces pouvoirs, le prélat s'était mis à exercer son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

En s'employant ainsi au service d'une Église intéressante, sans doute, mais étrangère, le bon pasteur n'avait garde d'oublier ses propres ouailles. Dans la prévision qu'il pourrait être longtemps sans sortir de captivité, il chercha à pourvoir, autant que la chose dépendait de lui, au bien de la religion dans son pauvre diocèse ; et la pensée lui vint de demander un coadjuteur qui serait envoyé en sa place au Canada. Il fit parvenir pour ce sujet plusieurs mémoires à l'archevêque de Paris, au père de la Chaise, et à d'autres personnages

1. Hist. manus. du sém. de Québec.

influents, avec prière d'appuyer sa demande auprès de Louis XIV. Le prince toutefois ne jugea pas à propos d'accéder à la pétition du prélat exilé; il n'accueillit pas non plus la requête de ceux qui, poursuivant toujours leur première idée de la démission de monseigneur de Saint-Vallier, s'efforçaient d'obtenir que le roi assignât à l'évêque de Québec non un *coadjuteur*, mais un *successeur*.

Écoutons ici le rapport de M. de Prévil, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice, et compagnon de captivité de notre illustre fondateur.

" Il est certain, dit ce digne ecclésiastique, que monseigneur de Saint-Vallier a été de tout temps un modèle accompli de toutes les vertus; mais on peut dire qu'il les a portées jusqu'à l'héroïsme dans cette terre de tribulation. Nourri du pain d'angoisse, il a toujours conservé une résignation si parfaite aux ordres de la Providence, qu'il semblait n'avoir jamais été si heureux; il trouvait de la consolation au milieu des plus rudes épreuves. Son zèle infatigable avait transformé sa prison en une église, où il exerçait les fonctions de son ministère de manière à gagner au Seigneur les âmes les plus endurcies.

" Des catholiques romains que leurs intérêts retiennent en Angleterre, et un bon nombre de prêtres et de religieux qui y vivent cachés, se rassemblaient dans son appartement où il leur distribuait la parole de Dieu et leur conférait les sacrements. Quoique le prélat prît des précautions pour tenir secrètes les saintes pratiques de religion qu'il exerçait, on en eut connaissance et il eut ordre de changer de ville; mais quelque endroit qu'on lui assignât pour prison, il sut toujours en faire une maison de prière et y gagner des âmes à Jésus-Christ. "

Le changement de demeure dont il est ici question, fut de la petite ville de Farnham, où monseigneur avait passé deux ans, à celle de Peterhead où il séjourna encore deux ans et quelques mois.

Dans une autre lettre, M. de Prévil annonçait que l'évêque de Québec avait éprouvé une longue et fâcheuse maladie, pendant laquelle il avait reçu des marques de grande considération de la part de la reine d'Angleterre; Sa Majesté, qui s'intéressait beaucoup au rétablissement de la santé du prélat, l'avait fait traiter par son propre médecin.

Pour achever le récit des vertus éclatantes dont le vénéré pontife donna tant de preuves dans le lieu de son exil, nous emprunterons encore les paroles d'un de ses contemporains. M. l'abbé Fornel, après avoir loué la piété du digne évêque, continue en ces termes:

“ Ne croyez pas que cette piété ait été passagère ; il l’a fait paraître jusque dans l’adversité, et je puis dire, avec le plus sage des rois, que cette sagesse l’a suivi jusque dans les cachots et au milieu de la captivité. *Descenditque cum illo in foveam, et in vinculis non dereliquit eum.*

“ Le philosophe Sénèque dit que le combat d’un homme de bien contre la mauvaise fortune est un spectacle si grand et si beau, qu’il mérite que Dieu lui-même se détourne quelques moments de son ouvrage, qui est la conduite de tout l’univers, pour voir ce sage combattre généreusement contre les disgrâces, et triompher par sa constance de ses malheurs. *Spectaculum dignum ad quod divertat intentus operi suo Deus vir bonus cum mala fortuna compositus.* Et, pour faire l’application de cette pensée du philosophe romain, n’était-ce pas un spectacle plus divin et plus capable de charmer les yeux de Dieu,— spectacle qui mit toute l’Angleterre en admiration— de voir dans l’évêque de Québec la piété d’un saint prélat et la constance d’un héros ?... Vous dirai-je que sa prison était un temple où il célébrait tous les jours les saints mystères, et où il communiait de sa main les ecclésiastiques et les laïcs qui étaient prisonniers avec lui ? Vous dirai-je qu’il était la consolation des catholiques déguisés, qui venaient secrètement s’adresser à lui pour être encouragés par ses paroles, et pour recevoir de lui les sacrements de pénitence et d’eucharistie ? Vous dirai-je que, dans les villes où il fut retenu prisonnier, les habitants, quoique protestants et ennemis de l’Église romaine et de toute hiérarchie, avaient conçu une si grande idée de sa sainteté, qu’ils publiaient hautement qu’il n’y avait point dans toute l’Angleterre d’évêque d’un mérite si distingué ? Mais ce n’est pas assez dire : les évêques mêmes d’Angleterre ne firent-ils pas son éloge ; entre autres, l’évêque de Winchester, pénétré de son rare mérite et de ses vertus, ne vint-il pas plusieurs fois en personne le visiter... et n’envoyait-il pas tous les jours des officiers de son palais lui donner des marques de son estime, et lui faire des offres de service ? Un saint Louis dans les fers fit-il paraître plus de grandeur d’âme et de religion ?... Est-il question de l’échange des prisonniers, et les Anglais se proposent-ils d’écrire au roi de France, offrant la liberté de l’évêque de Québec pour prix de celle du baron de Méan, homme d’État de très grande considération ?—Bien loin de consentir à être mis en parallèle avec un doyen de Liège, le prélat répond généreusement qu’il aime

mieux rester en captivité toute sa vie, que d'ôter à son prince un prisonnier dont il pouvait tirer avantage pour le bien de l'État."

De toutes les peines qu'eut à endurer monseigneur de Saint-Vallier pendant son séjour en Angleterre, une des plus douloureuses fut celle que lui causa l'apostasie d'un de ses prêtres, savoisien d'origine. " Ce malheureux, comme un autre Judas, disent nos annales, se sépara de ses frères, trahit son ministère et sa religion, et chercha même à perdre son évêque, en faisant courir contre lui un libelle qui ne tourna cependant qu'à sa propre confusion. Il persévéra dans son égarement malgré toutes les poursuites que fit monseigneur de Saint-Vallier, comme le bon Pasteur, pour ramener cette brebis égarée ; il se fit maître d'école en ces lieux-là après avoir renoncé à son caractère et à sa croyance. "

Le sort de *la Seine* ne fut connu au Canada qu'une année après sa capture (1705) : les navires marchands, honteux de l'avoir abandonnée, n'avaient rien dit de ce qui était arrivé. Tout le pays se ressentit de la perte de ce vaisseau, car il était chargé d'effets de toute sorte pour la valeur de plus d'un million. Notre monastère en particulier en éprouva un très grand dommage. " Monseigneur, dit le récit, venait cette année avec des biens immenses, si on peut parler ainsi. Jamais il n'avait apporté tant d'effets : toiles, étoffes, couvertures en grande quantité pour les pauvres. Mais ce que nous regrettons le plus, et avec raison, ce sont les corps saints, l'un desquels était destiné par Sa Grandeur à enrichir et à orner l'église de son HÔPITAL GÉNÉRAL. "

Les lettres que notre illustre fondateur adressait chaque année à nos Mères, étaient remplies de témoignages de la plus paternelle affection. La bonté et la sensibilité de son cœur paraissent particulièrement dans celles qu'il écrivit après avoir été informé de la mort des quatre premières religieuses. S'adressant à la mère Saint-Augustin, Sa Grandeur s'exprime ainsi :

" Quoi ! est-il possible, ma très chère fille, que je ne verrai plus cette chère dépositaire (la mère Madeleine Soumande de la Conception), que je comptais tant dédommager des peines qu'elle avait dans son dépôt, en lui apportant des étoffes, des toiles, etc. Je ne puis vous dire combien j'ai été sensible à sa mort et combien j'ai pris part à votre peine. C'était un bon sujet sur lequel je comptais beaucoup, parce qu'elle était capable de rendre de bons services à votre maison.

Dieu ne s'est pas contenté d'une victime,—il en a pris une seconde dans la personne de la sœur Sainte-Thérèse, de qui j'étais si content pour la bonne conduite qu'elle avait gardée pendant son séjour à l'Hôtel-Dieu de Québec, et que je m'attendais de congratuler pour sa fermeté, son courage et sa sagesse. Son sort est plus digne d'envie que de pitié, cependant je ne puis m'empêcher d'être très sensible à sa mort. "

En 1707, le prélat écrivait au sujet de la mère de l'Annonciation et de la mère Saint-Jean-Baptiste :

" Je ne saurais vous dire, ma chère fille, combien je crains l'abord de votre maison quand je pense que je ne verrai plus celles que j'y ai laissées. Je me sens le cœur pénétré de douleur quand je pense que, depuis mon départ, en voilà quatre de mortes, et que les deux qui restent sont bien infirmes ; j'entends parler de vous, ma très chère fille, et de la sœur Sainte-Madeleine. Ménagez-vous l'une et l'autre, je vous en prie, pour le bien de l'œuvre que Dieu vous a confiée. "

Il est agréable de remarquer ici, avec l'annaliste, que, à l'époque où nous sommes, les idées désavantageuses qui avaient eu cours dans le public au sujet de l'HÔPITAL GÉNÉRAL avaient fini par s'évanouir peu à peu. " Tous les orages de la tempête suscitée contre cette maison, dit le récit en 1706, se sont insensiblement dissipés en ce pays-ci comme en France, ce qui a paru par les lettres que nous avons reçues du comte de Pontchartrain, ministre d'État, qui paraît bien disposé pour l'œuvre. Depuis que ceux qui étaient le plus fortement prévenus contre l'établissement sont morts, tout a fini avec eux. M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur général, et Mme la marquise, ainsi que MM. Raudot, père et fils, intendants, l'ont honoré de leur protection. Ces derniers surtout lui ont donné dans toutes les rencontres des marques d'une particulière bienveillance [1]. "

Nous avons vu comment aux jours de fêtes plus solennelles, nos Mères ne négligeaient aucun moyen pour donner un éclat tout extraordinaire aux cérémonies du culte. Ces jours-là étaient pour elles des

1. Messieurs Jacques et Antoine-Denis Raudot vinrent au Canada en 1705, pour remplacer M. François de Beauharnais qui était rappelé en France, et nommé intendant général de la marine. Le père, ancien conseiller de la cour des aides, s'occupait de la justice et de la police, tandis que le fils, qui n'avait pas encore vingt-cinq ans, réglait les affaires de finance.

jours de joie et de bonheur, et elles ne manquaient pas d'en insérer les circonstances dans leurs modestes chroniques. " A la fête de sainte Madeleine, patronne de notre église, écrivaient-elles en 1704, nous avons eu la consolation de voir monseigneur de Laval officier pontificalement le matin et le soir, sur la très humble demande que lui en avaient faite nos révérendes Mères anciennes. Il était accompagné d'un clergé nombreux tant du séminaire que des missions circonvoisines. L'office fut chanté en musique, et toutes les puissances y assistèrent. On regarda cette faveur comme une marque de l'affection qu'avait ce saint prélat pour notre établissement, car il n'officiait jamais hors de la cathédrale ; encore ne l'y faisait-il que très rarement à cause de sa grande vieillesse. Il avait alors plus de quatre-vingts ans. La présence d'une personne aussi vénérable par son caractère, ses vertus et son grand âge releva beaucoup cette fête. Il donna aux religieuses de grandes marques de sa bienveillance dans la visite qu'il voulut bien leur rendre à la salle de communauté. "

Ce fut probablement la dernière fois que nos Mères eurent le bonheur de voir le vénérable prélat. En 1708 nous trouvons le récit de sa mort en ces termes :

" Monseigneur de Laval de Montmorency, premier et ancien évêque de Québec, est décédé le 6 mai, au séminaire qu'il a fondé dans la ville épiscopale de ce diocèse, où il a vécu en saint solitaire l'espace de vingt-trois années. Il a fait éclater les vertus d'un apôtre durant les vingt-sept ans qu'il a gouverné cette Église naissante. En moins de deux ans il avait eu la douleur de voir son séminaire devenir deux fois la proie des flammes. "

Les obsèques de monseigneur de Laval se firent avec une pompe tout extraordinaire. Les diverses communautés religieuses ayant témoigné le désir de voir les dépouilles mortelles du vénérable prélat, il fut résolu qu'on les porterait processionnellement dans les quatre églises de la haute ville. Elles furent préparées à cet effet et tendues de noir. Le troisième jour après son décès, le précieux dépôt, porté sur les épaules de six ecclésiastiques, fut transporté à l'église des révérends pères récollets, de là à la chapelle de nos mères ursulines ; ensuite à l'église des pères de la compagnie de Jésus, puis à la chapelle de nos mères de l'Hôtel-Dieu, après quoi le convoi funèbre retourna à la cathédrale. Le corps fut inhumé au pied du grand autel. M. Joseph de la Colombière prononça l'oraison funèbre. Nous aimerons à l'en-

tendre dans les passages où il présente, agissant de concert pour le bien de la religion, le premier titulaire de l'Église canadienne et son digne successeur.

" Ne vous souvient-il pas, mes frères, s'écrie l'orateur, d'avoir vu ces deux prélats, l'un arrivant de France où il était allé pour le bien de son diocèse, l'autre sortant de son désert où il priait sans relâche pour le bien du même diocèse, entrer en communauté de zèle et de travaux, tantôt pour l'établissement de l'HÔPITAL GÉNÉRAL à Québec, tantôt pour celui des Trois-Rivières; une fois pour les petites écoles, une autre fois pour les missions du Mississipi. Il me semble que je les entends s'entretenir ensemble, et s'entre-dire l'un à l'autre ce que l'épouse dit à l'Époux dans le Cantique : *Veni, dilecte mi, egrediamur in agrum...* (Cant., VII, 11.) venez, mon bien-aimé, entrons dans le champ de ce vaste diocèse au service duquel nous nous sommes tous deux dévoués. Ne pourrons-nous pas trouver quelque ouverture pour percer les ténèbres dans lesquelles vivent tant de nations nouvellement découvertes ? n'y aurait-il point ici des sujets propres pour aller porter le flambeau de la foi dans ces régions reculées, et pour y accomplir les desseins de bénédiction que le Ciel nous inspire pour le salut de ces pauvres âmes ?—*Commoremur in villis...* Mais prenons garde qu'en secourant les extrémités du corps, le cœur ne soit abandonné; voyons si dans les paroisses de la colonie française, les âmes sont bien nourries ; si elles font quelques progrès dans le christianisme, et établissons dans chacune autant qu'on le pourra des sœurs de la congrégation, qui travaillent avec grâce et avec succès à l'éducation des petites filles. Ce qu'elles font à l'égard du sexe, faisons en sorte que les frères de Montréal le fassent à l'égard des petits garçons. Qu'on me fasse aller dans la maison de ces frères, disait notre illustre mort, je m'y sens fortement attiré; c'est un ouvrage qui tout visiblement a été inspiré de Dieu; je mourrai content pourvu qu'en mourant je puisse contribuer quelque chose à former et à soutenir cette maison.—*Mane surgamus ad vineas...* entrons dans les vignes du Seigneur... dans les communautés religieuses ... Ne pourrions-nous point nous prévaloir des fruits que produisent la prière et la mortification ? N'y a-t-il point à l'Hôtel-Dieu des sujets assez mûrs, assez avancés pour pouvoir être transplantés à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, qui ne peut subsister s'il n'est conduit par des personnes désintéressées et pleines d'amour pour les pauvres ? Les religieuses ursu-



Sr Louise de St Augustin Superieure

lines ne pourront-elles pas nous fournir un détachement pour la petite ville des Trois-Rivières, où il y a à craindre que le sexe ne languisse dans l'ignorance et dans l'oisiveté, faute d'exemples et d'instruction ?...

" Tel fut le zèle de ces deux pasteurs pour ce pauvre troupeau. La mort nous a ravi l'un pour toujours ; un triste accident nous tient séparés de l'autre pour un temps dont le terme n'est connu que de Dieu. "

CHAPITRE QUINZIÈME.

1708

La femme forte, qui la trouvera ?
Prov., XXXI, 10.

Le Seigneur l'avait donnée, le Seigneur l'a ôtée ; il a été fait comme il a plu au Seigneur.
Job, I, 22.

Depuis six années la mère fondatrice gouvernait l'établissement avec une bénédiction particulière. Toujours elle veillait aux intérêts de la communauté avec ce coup d'œil qui embrasse tous les détails, et ce savoir-faire qui trouve des ressources pour tous les besoins. Au mois de mai 1708, eurent lieu les élections triennales, et, au grand regret de toutes les sœurs, il fallut, selon la règle, se décider à faire choix d'une nouvelle supérieure. La mère Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine fut élue, et les deux emplois d'assistante et de maîtresse des novices dévolurent à la mère Saint-Augustin. Celle-ci ne devait pas faire longtemps les fonctions de sa double et importante charge, car au mois de novembre elle fut ravie à l'affection de ses filles, et cela d'une manière si prompte et si imprévue que sa perte se fit sentir doublement à tous les cœurs.

Plusieurs fois déjà, dans les pages précédentes, nous avons eu occasion de faire ressortir le mérite, les talents, et la vertu de notre

vénérée mère. Mais nous n'avons vu encore que les grands traits de ce caractère si éminemment religieux; il reste des détails intimes qui sont pour nous d'un précieux intérêt.

Louise était le septième des douze enfants issus du mariage de M. Pierre Soumande et de Mme Simonne Côté. Elle naquit à Québec le 16 mai 1664, et fut baptisée le lendemain dans l'église paroissiale par M. Henri de Bernières. " Ses parents, disent nos annales, étaient bons et pieux; ils craignaient Dieu, et vivaient dans la justice. " Honorables encore selon le monde, ils occupaient le premier rang dans la bourgeoisie.

Madame Soumande, qui avait une âme noble, généreuse et bien chrétienne, s'appliquait à inspirer à sa fille tous les sentiments dont elle était animée elle-même. Ce fut probablement vers l'époque de sa première communion que la petite Louise fut confiée aux soins de nos mères ursulines. La piété et la vertu jetèrent alors de nouvelles racines dans son âme; ses talents aussi se développèrent fort rapidement, et en peu de temps elle eut acquis toutes les connaissances qu'on exigeait alors d'une jeune personne de sa condition. Revenue dans sa famille, elle donna aussitôt à ses parents des preuves que leur sollicitude pour son éducation n'avait pas été infructueuse. Notre récit nous apprend qu'elle était fort aimée de sa vertueuse mère à cause de son naturel vif, caressant et enjoué; cette enfant était d'ailleurs d'un génie propre à l'aider beaucoup dans ses affaires de négoce car, quoiqu'elle n'eût encore que treize ou quatorze ans, elle était fort laborieuse et agissante, et plus formée à cet âge pour le corps et pour l'esprit que d'autres ne le sont pour l'ordinaire à vingt ans.

Louise avait aussi beaucoup d'attachement pour sa bonne mère, et, outre cela, elle commençait à aimer le monde dont elle se voyait déjà aimée. Un jeune homme très sage, fils d'un riche marchand de Blois, et venu en ce pays pour des intérêts de commerce, témoignait avoir de l'estime pour elle. Mais Dieu avait d'autres desseins sur ces deux cœurs que celui d'un établissement dans le monde. Il se servit pour leur faire connaître sa volonté d'un religieux de la compagnie de Jésus, le R. P. Chastellain, grand serviteur de Dieu, et confesseur de l'un et de l'autre. S'apercevant de leur mutuelle amitié, ce sage guide leur dit que Dieu était jaloux de leurs cœurs, qu'il les voulait avoir sans partage; et de crainte que leurs liens ne se fortifiassent, il proposa à la jeune fille d'entrer à l'Hotel-Dieu de Québec. Là-dessus elle

déclara ne point vouloir être religieuse, et madame Soumande, de son côté, y montra beaucoup d'opposition; mais le bon père, qui était aussi le directeur de cette dame, fit si bien auprès d'elle qu'elle consentit à ce que sa fille se retirât à l'Hôtel-Dieu, mais seulement en qualité de pensionnaire. Par un acte d'obéissance courageuse, la jeune fille se rendit aussi à l'avis de son père spirituel, et le jour de la fête de saint Joseph, 19 mars 1678, elle se présenta à nos Mères qui l'admirent avec bonheur parmi les quelques élèves qu'elles formaient alors à la piété et à la science. A peine y eut-elle passé quelques mois que ses dispositions changèrent entièrement; par le secours du père Chastellain, qui était le confesseur de la communauté, elle reconnut que Dieu l'appelait à le servir dans l'état d'hospitalière, et elle entra au noviciat le 21 novembre de la même année.

Il ne sera pas hors de propos de dire que le jeune homme passa en France ; fidèle à la grâce, et suivant le conseil du même directeur, il entra dans l'ordre des carmes qui était alors dans toute la ferveur de la réforme que venait de lui faire subir la séraphique mère Thérèse de Jésus. Il mourut quatorze ou quinze ans après, laissant les religieux de son couvent tout embaumés de la bonne odeur de ses vertus.

Lorsque Mlle Soumande entra à l'Hôtel-Dieu, le noviciat était aux soins de la mère Catherine-Marie le Contre de Sainte-Agnès, professe de notre communauté de Dieppe. Elle joignait à une grande vertu tous les talents nécessaires à une personne dans cette charge; c'est ce qui a paru par la manière dont elle a formé toutes celles qui ont été sous sa conduite. La nouvelle postulante ne fut pas une de celles qui profitèrent le moins des leçons de cette sage maîtresse; comme elle avait un très beau naturel, de l'esprit, du jugement, beaucoup de piété, et que, avec tout cela, elle était fort courageuse, elle fut revêtue du saint habit le 4 mai 1679. Son année de probation se passa avec toute la ferveur possible, et, par les suffrages unanimes de la communauté, elle fut admise à la profession le 20 mai 1680, jour de saint Bernardin de Sienne : elle venait de compléter sa seizième année.

Sa ferveur ne finit point avec ce premier temps d'épreuve; au contraire, on la vit augmenter par de nouveaux progrès dans la régularité, l'humilité, la mortification. Combien de fois ne s'est-elle pas évanouie le matin à l'oraison, par la violence qu'elle se faisait pour se lever tous les jours à quatre heures ! L'amour qu'elle avait pour l'exactitude aux observances allait si loin qu'elle en était troublée, même

pendant son sommeil ; en telle sorte qu'on peut lui appliquer cette parole du Cantique : *Je dors, mais mon cœur veille.* Il arrivait quelquefois qu'étant fort occupée pendant tout le jour dans son emploi, elle ne pouvait trouver le temps de reprendre quelqu'un de ses exercices de piété, et l'heure du coucher survenant, elle se mettait au lit sans y avoir satisfait. A peine endormie, cette inquiétude lui revenait ; elle se levait alors et se mettait sur son prie-Dieu, soit pour faire son oraison, soit pour dire son chapelet, etc. Elle a été trouvée plusieurs fois en cet état, toute transie de froid ; et comme on lui demandait ce qu'elle faisait, elle répondait qu'elle n'en savait rien, qu'elle n'avait pas fait tel ou tel exercice, et qu'elle s'était mise dans le songe en devoir de le faire.

Quelque emploi qu'on lui confiât, la sœur Saint-Augustin était toujours la même ; " car, disent nos annales, elle était d'un caractère à ne pas tirer vanité de bien des choses dont d'autres se glorifieraient." Elle savait profiter de toutes les occasions où il s'agissait pour elle de se renoncer et de s'humilier. On la voyait dans les offices faire elle-même ce qu'elle aurait pu faire faire aux sœurs converses. Elle a agi de cette sorte même étant supérieure, sachant s'abaisser à propos quand il fallait pratiquer la charité et l'humilité. Un air noble et grand accompagnait toujours ses manières bonnes, simples et naïves ; c'est ce que remarquaient en elle des personnes du premier rang.

Elle affligeait son corps par de continuelles mortifications,— haires, cilices, ceintures de fer, discipline,— ne s'épargnant pas dans le temps même qu'elle était accablée de plusieurs infirmités. Tout lui offrait une occasion de se vaincre ; elle se mortifiait surtout dans le boire, et le manger, et cela dans la maladie comme dans la santé. Pendant les quinze dernières années de sa vie, elle était presque toujours infirme et souffrante ; personne cependant n'a été si peu à charge. S'il y avait avec elle à l'infirmerie d'autres malades, elle suffisait seule pour les récréer, et elle s'oubliait elle-même pour ne songer qu'à leurs besoins et à leur consolation. Voici le témoignage qu'a rendu d'elle la mère Marie-Madeleine Gloria de l'Assomption, supérieure de l'Hôtel-Dieu, dans une lettre en date du 8 décembre 1708, adressée à notre mère Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine : " Vous me demandez un petit mémoire des vertus que j'ai remarquées en la révérende mère Saint-Augustin ; elle les a emportées de chez nous et exercées chez vous. Je n'ai pas été sa supérieure, cependant je vous dirai qu'elle

avait beaucoup d'amour et de tendresse pour les pauvres ; qu'elle était infatigable et industrieuse à les secourir, fort agréable et prévenante envers toutes les religieuses, bien fervente et laborieuse, fort zélée à tout entreprendre pour la gloire de Dieu, très aimée et chérie de tout le monde. D'ailleurs, elle a fait paraître tant de vertus dans sa bonne conduite, qu'il ne vous sera pas difficile de les rapporter toutes."

La mère Saint-Augustin n'était pas encore arrivée à la vingt-neuvième année de son âge, qu'elle avait passé dans la communauté de Québec par la plus grande partie des emplois électifs, ayant été successivement hospitalière, dépositaire des pauvres, et assistante. Dans la charge de première hospitalière, où doit surtout paraître l'esprit de notre vocation, elle continua de faire éclater sa ferveur, comme elle l'avait fait en qualité de seconde. Elle s'était formée en cela sur les exemples de la mère Catherine Vironceau de Saint-Joseph, professe de Dieppe, digne fille de cette première maison de l'ordre, et qui s'acquittait de ses emplois auprès des malades et des pauvres de manière à charmer les anges et les hommes. Au décès de la mère Saint-Joseph, personne ne parut plus propre à la remplacer que sa jeune compagne dont elle s'était si souvent louée. La sœur Saint-Augustin se montra digne de la confiance qu'on avait mise en elle ; elle veillait jour et nuit auprès des malades avec autant de tendresse, d'amour et d'application que si elle eût été leur mère. Son esprit de foi lui faisait regarder Jésus-Christ dans la personne des pauvres, et cette pensée, dont elle a été animée toute sa vie, a fait qu'elle n'a jamais été rebutée du travail pour grand qu'il fût, ni dégoûtée de tout ce qui se peut trouver dans cet exercice de plus répugnant à la nature. " Etant sous elle seconde hospitalière, dit la mère Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine, je l'ai vue se réjouir quand elle voyait augmenter le nombre des malades, et venir de pauvres sauvages : *Bon, bon*, disait-elle, *réjouissons-nous ; voilà notre famille qui augmente. Allons ! il faut nous remuer pour recevoir nos hôtes ;*—et elle faisait en même temps tout ce que la charité la plus ardente pouvait inspirer envers de pauvres gens qui venaient des vaisseaux, et des côtes circonvoisines tout sales et tout couverts de vermine. Je l'ai vue panser de pauvres femmes sauvages remplies de plaies, et une, entre autres, qui était toute gâtée d'écrouelles depuis les pieds jusqu'à la tête, qu'elle seule a soignée plus d'un an avec une affection qui me charmait. A la fin, cette pauvre femme étant venue à mourir, la compatissante hospitalière en eut une si vive dou-

leur qu'elle pleura amèrement ce décès, tant sa charité l'avait fait s'attacher à un objet qui n'avait rien d'attrayant que l'image de Jésus-Christ souffrant qu'elle portait en elle.

" Tout ce qu'il y avait de plus bas, de plus vil, de plus incommode, la mère Saint-Augustin ne le laissait pas aller à d'autres. Les nuits lui servaient à nettoyer les immondices de l'hôpital, tous les vaisseaux et autres choses de cette nature. Je le dis pour en avoir été témoin, et pour avoir eu l'honneur de participer à ses travaux dans les occasions qui se sont heureusement rencontrées pour moi ; car je puis ajouter que c'est un grand avantage pour de jeunes religieuses quand elles ont sous les yeux de tels exemples, et qu'elles se trouvent placées sous de si bonnes mains.

" Enfin sa charité était si grande, son esprit si accommodant, elle savait si bien se faire toute à tous, qu'il n'y a eu personne, ni habitant, ni soldat, ni officier qui ait été malade dans l'Hôtel-Dieu pendant qu'elle était hospitalière qui ait cessé dans les rencontres de louer ses soins et son zèle ; c'est par là même qu'insensiblement elle commença à être connue au dehors et à être en réputation. "

Après que la mère Saint-Augustin eut passé deux ans dans cet office, la communauté jeta les yeux sur elle pour la mettre dépositaire du bien des pauvres. Elle n'avait alors que vingt-cinq ans ; mais chez elle la maturité de l'esprit et la solidité du jugement suppléaient au défaut des années. Elle s'acquitta parfaitement bien de ce nouvel emploi, et ce fut en cela qu'on connut plus particulièrement de quoi elle était capable. Elle prévoyait ce qui était de son office sans s'embarrasser aucunement, prévenant l'hospitalière en tout ce dont elle pouvait avoir besoin, et fournissant abondamment ce qui était nécessaire pour donner mille douceurs aux malades. Toutefois sa manière généreuse ne lui faisait pas prodiguer le bien des pauvres : elle savait qu'elle n'en était que l'économe, et qu'elle en devait rendre compte un jour au Père de famille. Elle administrait avec tant d'intelligence et d'industrie le patrimoine de Jésus-Christ que, dans l'espace de trois ans, elle fit une épargne très considérable, quoique, pour lors, il y eût un grand nombre de malades et que le blé fût très cher.

A l'élection de 1692, la mère Saint-Augustin fut choisie pour être assistante ; et comme elle était fort aimée et goûtée de toutes ses sœurs, il est à présumer qu'elle n'eût pas donné dans cet office moins de satisfaction à la communauté que dans les autres. Mais elle n'y

était que depuis peu de mois, quand il plut à Dieu de la choisir pour être en quelque sorte la pierre fondamentale d'une nouvelle maison d'hospitalières de la Miséricorde de Jésus. Elle fut, en effet, une des premières sur qui monseigneur de Saint-Vallier et la communauté de Québec jetèrent les yeux, quand il fut question d'envoyer des religieuses à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Elle acquiesça sans peine à la proposition qui lui en fut faite, ne sachant ce que c'était que d'avoir une autre volonté que celle de Dieu qui lui était déclarée par son évêque, son confesseur, sa supérieure et toute sa communauté, qui jugeaient d'un commun accord qu'il était de la gloire de la divine Majesté qu'elle fît cette démarche.

On connut alors que les desseins de la Providence, en la faisant passer avec tant de rapidité et en si peu de temps par les principaux emplois, avaient été de lui donner lieu d'acquérir l'expérience qui lui était nécessaire pour commencer un nouvel établissement. En acceptant la responsabilité d'une telle entreprise, la mère Saint-Augustin n'ignorait pas que, pour être purifiées de tout l'humain et affermies sur le bon fondement, les œuvres de Dieu doivent souffrir contradiction. Ce qui la soutenait au milieu des plus rudes épreuves, c'était sa confiance inébranlable dans le secours d'en haut. Ce secours, elle l'implorait par l'intercession de la très sainte Vierge, et du glorieux saint Joseph à qui elle avait une dévotion spéciale. Par suite de l'extrême pauvreté de la maison, elle se voyait souvent, avec ses sœurs dans un entier dénuement de toutes choses. Alors elle répétait de bon cœur : *Notre père qui êtes aux cieux... donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien...* et toujours elle ressentait les effets de ces paroles ainsi que de celles que Pharaon adressait aux Israélites qui venaient lui demander du blé : *Ite ad Joseph,* allez à Joseph. Plus tard, l'établissement se trouva dans de meilleures conditions par suite de l'acquisition de la terre des *Islets,* et de quelques rentes constituées en France par monseigneur de Saint-Vallier.— " Jamais, disait alors la mère Saint-Augustin, jamais nous n'avons eu moins d'argent que depuis que nous paraissons être bien. Dans les premières années, où nous avions autant de *charges* qu'à présent, qu'il nous fallait tout acheter, et que nous n'avions pas les mêmes ressources qu'aujourd'hui, je voyais venir l'argent de tous côtés par la libéralité des âmes charitables. "

La mère Saint-Augustin possédait à un haut degré les qualités

nécessaires pour bien gouverner. " Elle s'acquittait très dignement, disent nos annales, de la charge de maîtresse des novices ; et, se souvenant de toutes les instructions qu'elle avait reçues de la mère Sainte-Agnès, elle s'appliquait à les insinuer aux jeunes plantes qui lui étaient confiées. Elle était fort intérieure et bien versée dans la connaissance des choses spirituelles, dont elle parlait avec beaucoup d'aisance. Elle avait un air grave et modeste, un extérieur aisé qui donnait un facile accès vers elle. Sa fermeté était grande quand il s'agissait de faire entrer en elles-mêmes celles qui tombaient en quelque faute, mais dès que celles-là se reconnaissaient coupables, rien n'égalait sa facilité à pardonner. Tout était mis en oubli ; ou si elle se souvenait du passé, ce n'était que pour en témoigner plus de franchise et d'affection à celles qui étaient rentrées dans la voie du devoir. Cela faisait qu'on ne pouvait s'empêcher de l'aimer, même quand elle reprenait et corrigeait, tant on était persuadée qu'elle ne le faisait ni par passion, ni par antipathie, mais par l'amour et le zèle qu'elle avait pour la perfection de chacune.

" Jamais on n'a remarqué en elle de préférence des unes aux autres ; jamais on n'a pu connaître pour qui elle avait de l'antipathie, car elle était toute à toutes ; et s'il y avait quelqu'une d'entre ses sœurs dont l'humeur, le caractère et les manières ne convinssent pas aux siens, elle se donnait bien de garde de le laisser apercevoir ; elle s'appliquait au contraire à témoigner à celle-là plus de bonté.

" Si toutes ces qualités sont nécessaires à une bonne maîtresse des novices, elles ne le sont pas moins à une supérieure pour la bonne conduite de sa communauté. Elles ont paru avec encore plus d'avantage dans la mère Saint-Augustin pendant le temps qu'elle a gouverné le monastère. Telle a été son application à tout ce qui pouvait contribuer au bien spirituel et temporel de la maison que, comparé à ce qu'il était dans les premières années, notre établissement n'est plus reconnaissable.

" Le zèle qu'elle avait pour la maison de Dieu a éclaté par la manière dont elle a fait réparer et orner notre église qui, de l'avis de tout le monde, est une des plus propres et des plus dévotes du pays.

" La mère Saint-Augustin s'appliquait elle-même à enseigner aux jeunes sœurs le chant grégorien, et, comme dans les commencements, les jeunes filles ne sont pas sûres d'elles, et que cette chère mère était souvent arrêtée par ses infirmités, on la voyait se lever, malgré ses

souffrances, pour venir les soutenir au chœur pendant la messe ou l'office ; et elle le faisait d'un ton et d'une force qui nous surprenaient, et qui eussent pu faire juger à d'autres qu'à nous qu'elle n'était pas malade. Cela provenait du désir qu'elle avait que Notre-Seigneur fût honoré par ses épouses d'un culte qui lui fût agréable. La manière dont elle parlait sur cette matière était capable d'animer les plus tièdes.

"Toutes les fêtes et les solennités lui inspiraient une nouvelle ferveur ; intimement pénétrée des mystères dont on célébrait la mémoire, elle chantait avec une âme tout enflammée les antiennes et les hymnes de la sainte liturgie, de sorte qu'elle eût pu dire avec le Psalmiste : *Je chanterai de cœur, je chanterai d'intelligence.* Elle trouvait dans ce divin exercice une grâce et une onction indicibles, et elle a avoué plus d'une fois qu'il ne lui fallait pas d'autre marque pour connaître la vérité de notre religion, que ce qu'elle ressentait en prenant part aux cérémonies et au chant de l'Église."

De tels sentiments font assez connaître quelles étaient les dispositions intérieures de son âme. Elle avait une grande facilité à se tenir en la présence de Dieu ; elle rapportait toutes choses à leur dernière fin, et elle se servait de la vue des créatures animées et inanimées pour s'élever à l'amour du Créateur. Cette pratique lui avait été enseignée par sa mère maîtresse, la mère le Contre de Sainte-Agnès.

Les croix de toute sorte qu'elle a eues à souffrir, n'ont pas peu contribué à la faire avancer dans les voies de la vie intérieure. Il a plu à Dieu de tenir sur elle une conduite toute crucifiante, telle qu'il a tenue, et qu'il tient encore tous les jours sur les grandes âmes dont il veut se servir pour l'exécution de ses desseins. Outre cela, elle a porté le poids de l'infirmité et des maladies pendant près de seize ans, ayant été plusieurs fois réduite à un tel état que les médecins jugeaient qu'elle n'en pouvait revenir. Dans ces occasions, la douleur qu'éprouvaient ses filles, n'était égalée que par la ferveur des prières qu'elles adressaient au Ciel pour obtenir la conservation d'une personne si chère et si utile ; et Dieu se laissait fléchir par leurs ardentes supplications. Une fois, entre autres, il parut visiblement qu'elle avait été guérie comme par miracle, selon le sentiment même des personnes qui l'ont traitée pendant sa maladie.

La croix de l'infirmité était accompagnée de celle des remèdes ; elle en avait une extrême répugnance ; cependant elle n'en refusa

jamais aucun, et cela par condescendance pour celles qui la soignaient, et pour obéir à Dieu qui envoie la maladie pour mortifier la nature.

Sa faible santé et ses fréquentes indispositions ne l'empêchaient pas de s'appliquer aux affaires, et de conduire la communauté. Elle était toujours en action et vaquait à tout par elle-même. Il faut dire qu'elle avait un courage peu ordinaire, et une force d'âme que rien ne pouvait abattre. On ne voyait point en elle une humeur fâcheuse et rebutante, comme cela n'arrive que trop aux personnes toujours infirmes, qui ont parfois de la peine à se souffrir elles-mêmes. Elle était en tout temps douce, charitable, prévenante. Rien n'égalait la bonté de son cœur : elle ne pouvait voir personne dans la peine. Ceux mêmes qui avaient été les ennemis de notre maison et qui auraient voulu la détruire, étaient pour la mère Saint-Augustin les objets d'une tendre commisération; et quand il arrivait à ces personnes quelque affliction ou quelque disgrâce, elle se sentait le cœur percé de douleur.

Les talents exceptionnels et les belles qualités de la mère Saint-Augustin, lui avaient acquis le respect et la confiance de tous ceux avec qui elle était en rapport. Les personnes les plus haut placées témoignaient avoir pour elle une singulière bienveillance. De ce nombre étaient M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur général, Mme la marquise, et MM. Raudot, père et fils, intendants.

Elle était fort estimée de monseigneur de Laval. " Comme ce prélat, disent nos annales, était du nombre de ceux qui ne donnent pas indifféremment leur estime à tous, mais qui, auparavant, en veulent bien connaître le mérite, sans doute qu'il avait bien connu celui de notre chère mère, puisque, dans toutes les occasions qui se sont présentées, il en a parlé d'une manière très avantageuse. C'est ce dont nous avons été informées particulièrement par des ecclésiastiques qui approchaient le plus près de Sa Grandeur."

Monseigneur de Saint-Vallier reposait une pleine confiance dans la capacité de la mère Saint-Augustin pour la conduite des affaires, et pour l'affermissement de l'œuvre qu'il avait tant à cœur. Il lui donnait dans toutes les occasions des marques particulières de son affection paternelle.

La mère Saint-Augustin avait toujours entretenu des relations très intimes avec notre communauté de Dieppe. Elle honorait cette première maison de l'ordre comme sa mère, se disant redevable de tout ce qu'elle était aux ferventes religieuses qui en sont sorties

pour venir au Canada. Elle recevait chaque année des lettres pleines d'affection des révérendes mères de l'Incarnation, de la Transfiguration et de Sainte-Croix, qui y ont occupé successivement la charge de supérieure, et qui étaient toutes les trois des personnes d'un mérite fort distingué.

Au sein de la petite communauté pour laquelle elle avait toujours travaillé avec un dévouement sans bornes, notre vénérée fondatrice rencontrait un retour de tendresse et de reconnaissance. Chacune de ses filles avait pour elle l'attachement qu'on peut avoir pour la meilleure des mères, et quand, pour obéir à la règle, elles avaient été obligées de donner à une autre leurs suffrages pour la supériorité, c'était toujours la mère Saint-Augustin qui était l'âme des affaires, et l'appui et la consolation de la famille religieuse. Il serait difficile de donner une idée de la consternation qui s'empara de tous les cœurs aux premiers symptômes de la maladie qui devait leur enlever une personne si justement chère. Laissons une plume du temps nous raconter ces douloureux détails :

" Il a plu à l'Époux de sang de faire couler dans nos cœurs non pas une goutte de fiel, mais d'y répandre avec abondance son calice d'amertume, en enlevant du milieu de nous et avec une promptitude incroyable, la révérende, très chère, et très honorée mère Louise Soumande de Saint-Augustin.

" Il y avait huit jours qu'elle souffrait de grandes douleurs de tête. La retraite de la rénovation étant survenue, elle se fit violence pour assister aux principaux exercices, et aux entretiens que nous faisait chaque jour monsieur notre confesseur. Elle a avoué ensuite qu'elle en avait fait plus qu'elle ne pouvait ; mais, semblable au cygne, elle avait voulu réunir le peu de force qui lui restait pour rendre sa fin glorieuse, en renouvelant une fois encore ses saints vœux et en chantant le cantique d'action de grâces. Après la rénovation (21 novembre), son mal de tête alla toujours en augmentant, et le lundi, 26 du même mois, à neuf heures du soir, elle eut une attaque d'apoplexie. Le bruit de cet accident s'étant répandu dans la ville, tout le monde en parut fort affligé. Madame la marquise de Vaudreuil vint en notre monastère, apportant avec elle quelques remèdes qu'on lui avait envoyés de France. Étant entrée en notre infirmerie, elle nous témoigna la part qu'elle prenait à notre peine, et combien monseigneur le gouverneur était affligé de savoir cette chère mère en un tel état.

Elle voulut même se joindre à nous dans les services que nous rendions actuellement à la malade. Cependant tous les soins que nous pûmes lui prodiguer restèrent sans effet. Nos prières mêmes semblaient ne plus trouver accès au cœur de Dieu. Touché des maux que souffrait depuis longtemps sa servante, il voulait y mettre fin, et lui rendre ce à quoi il s'est engagé par sa parole, qui est de payer au centuple ce que l'on aura fait aux pauvres en son nom.

" Comme la malade ne donnait aucun signe de connaissance, elle fut privée du bonheur de recevoir le saint viatique. Le mardi après-midi, néanmoins, elle parut avoir l'esprit plus libre pendant quelques instants, et elle proféra avec affection un acte d'amour de Dieu. Monsieur notre confesseur, qui était toujours auprès d'elle, profita de ce moment pour lui suggérer quelques passages des psaumes qui renferment des actes de contrition et de confiance ; ces paroles étaient familières à notre chère mère ; elle les continuait dès qu'elle les entendait commencer. Notre confesseur lui demanda si elle ne serait pas bien aise de recevoir les sacrements de l'Église ; sur sa réponse affirmative, il lui donna l'absolution, et la malade retomba aussitôt dans son premier état d'assoupissement et d'insensibilité. Fortifiée par l'extrême-onction, elle mourut le lendemain, mercredi, 28 novembre 1708, à trois heures après-midi. Elle avait auprès d'elle, avec monsieur notre chapelain, un des grands vicaires de monseigneur l'évêque.

" La mère Saint-Augustin était dans la quarante-cinquième année de son âge et la vingt-neuvième de sa profession ; elle était depuis quinze ans et demi à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, qu'elle a gouverné pendant onze ans en qualité de supérieure.

" Tout le monde a pris une grande part à notre perte ; et nous avons encore plus connu en cette occasion combien notre chère défunte était généralement estimée, par les regrets universels qu'on a fait paraître avoir de sa mort. Les lettres que nous avons reçues depuis ce temps-là des communautés, des prêtres et des missionnaires tant séculiers que réguliers, qui sont dans toute l'étendue de la colonie, en sont des preuves constantes. Voici comment s'exprime à ce sujet un très vertueux ecclésiastique de la communauté de MM. les prêtres de Saint-Sulpice, de la ville de Montréal :

"Je ne manquerai pas de faire ce que vous me recommandez " pour votre chère défunte. Le pays y perd beaucoup ; et quoique je " n'aie eu qu'une conversation avec elle, j'en ai vu assez pour apprendre

" par moi-même ce que sa réputation et les bruits publics m'avaient " déjà fait connaître sur sa grande vertu, jointe à des talents très con- " sidérables. Votre communauté y perd plus que toute autre, et il " faut espérer que le bon Dieu vous consolera."

Outre les suffrages ordonnés par la règle pour les religieuses décédées, nos Mères offrirent pendant une année des prières spéciales pour le repos de l'âme de la mère Saint-Augustin. La reconnaissance et l'affection leur faisaient sentir le besoin de rendre à sa mémoire un culte particulier. Nous avons l'avantage de posséder le portrait de cette digne religieuse, en buste de grandeur naturelle.

CHAPITRE SEIZIÈME

1709-1712

Les Égyptiens dirent : Fuyons les enfants d'Israël, car le Seigneur combat pour eux contre nous. Ex., XIV, 25.

Alors Moïse et les enfants d'Israël chantèrent ce cantique au Seigneur : Chantons au Seigneur, car il a fait éclater sa puissance, il a précipité dans la mer le cheval et le cavalier.
Ex., XV, 1.

A la fin de 1709, l'annaliste écrit : " Depuis le premier établissement de notre maison, aucune année ne s'est écoulée aussi tristement que celle-ci. La mort de la mère Saint-Augustin a fait une plaie si profonde dans nos cœurs, que nous avons eu peine à supporter le poids de la douleur qu'elle nous a causée. La tristesse avait tellement pris le dessus qu'il semblait que rien ne pouvait plus nous faire plaisir. Pour surcroît de peine, il nous fallut encore partager les malheurs de notre infortunée colonie, menacée d'être envahie par ses ennemis, les Anglais."

Si nous ouvrons ici les pages de l'histoire, nous trouverons qu'en effet, vers cette époque, les Français et les Anglais se faisaient une guerre, tantôt sourde, tantôt ouverte, dans toutes les parties de l'Amérique du Nord. Les Français formaient des établissements à la Louisiane et obtenaient quelques succès du côté de Terre-Neuve. D'autre part, les Anglais ne méditaient rien de moins que de chasser les Français tant de ce dernier poste que du Canada et de l'Acadie. Un projet présenté à cet effet à la reine Anne, avait obtenu l'approbation des ministres. " Cinq régiments des vétérans de Marlborough allaient être envoyés d'Angleterre ; douze cents hommes levés dans le Massachusetts et le Rhode-Island se joignaient à eux pour attaquer Québec. Quinze cents Anglais levés dans la Nouvelle-York et les provinces voisines, et soutenus par un gros corps de sauvages, devaient pénétrer dans la colonie française par le lac Champlain [1]. "

" Nous avions appris leurs projets dès le mois de juin, dit l'annaliste, et les nouvelles qui nous venaient de jour en jour, augmentaient la crainte où nous étions de voir soumettre le Canada à la puissance britannique. "

A la première rumeur des mouvements de l'ennemi, le marquis de Vaudreuil, avec un nombre d'officiers et les meilleurs soldats qui se trouvaient à Québec, était monté à Montréal pour être plus à portée d'avoir des nouvelles certaines, et de s'opposer à une attaque subite. Cependant on travaillait aux fortifications de Québec : " mais, dit encore l'annaliste, ces préparatifs ne pouvaient rassurer vu la supériorité des troupes anglaises.

" N'ayant donc d'espérance que dans le secours de Dieu, on tâcha de le fléchir par les prières et les larmes, le suppliant d'avoir pitié de son peuple et de rompre les desseins de ses ennemis.

" Hélas ! la consternation, au lieu de diminuer devint générale, lorsque le samedi, 17 août, dès les trois heures du matin, on apprit que la flotte anglaise n'était qu'à quarante lieues de Québec, qu'on avait compté jusqu'à dix gros vaisseaux de guerre, et entendu le bruit des canons. On ne douta plus alors que, favorisée du vent de nord-est, elle ne fût devant Québec en moins de vingt-quatre heures.

" Chacun donc songea à mettre ce qu'il possédait à l'abri du pillage. Toutes les maisons de la basse ville furent vidées en très

1. M. l'abbé Ferland, Cours d'Histoire.

peu de temps. Des ordres furent envoyés de tous côtés aux habitants pour les commander de se rendre à Québec au premier signal, et de mettre leurs bestiaux dans les bois et leurs effets en sureté, aussi bien que leurs familles.

« Quant à nous, cette nouvelle nous fut apportée à quatre heures du matin. M. de la Colombière tâcha de nous rassurer. Ne voulant rien faire par précipitation, il envoya un exprès chez l'intendant pour savoir ce que l'on devait penser d'une pareille rumeur ; M. Raudot lui manda que les Anglais venaient, et qu'il fallait songer à déménager.

« Avant de faire exécuter cet ordre, M. de la Colombière fit assembler la communauté, et nous encouragea à supporter cette épreuve avec résignation. Il nous dit qu'il allait célébrer la messe de la sainte Vierge, pendant laquelle nous chanterions des motets en son honneur. Toutes les religieuses communièrent à cette messe. Etant munies de ce pain des forts, nous nous mîmes à faire les ballots ; ils étaient portés à mesure au palais épiscopal. En moins de deux jours la maison se trouva vide, à l'exception de l'église, car nous n'avions pas voulu toucher aux objets qui y étaient attachés, craignant de trop les endommager par le transport ; mais tout le reste fut ôté, même les bancs.

« Tous nos pauvres, quatre ou cinq des plus infirmes exceptés, furent congédiés. De toutes les circonstances de cette affligeante catastrophe, on peut dire que nulle ne causa une sensation plus douloureuse que de voir ces pauvres gens s'éloigner de leur asile, ne sachant où aller pour s'abriter.

« Nous restâmes ainsi seules avec M. notre chapelain qui devait, selon l'ordre du gouverneur, nous conduire à l'Hôtel-Dieu à la première apparition de l'ennemi.

« Plusieurs jours se passèrent ainsi dans l'anxiété, sans qu'on vît revenir ceux qui avaient été envoyés à la découverte, et sans qu'on pût avoir de confirmation de cette première nouvelle. M. Desplaines, officier, fils de feu M. Damour, arrivant de sa terre, et qui avait donné cette alarme, soutenait avoir vu et entendu ce qu'il en avait écrit au gouverneur ; mais la suite fit bien voir qu'il s'était trompé. Cette méprise fut expliquée par l'avis que donnèrent des voyageurs, que, dans le temps des marées basses, quantité de pointes d'îles, qu'on dirait être des vaisseaux à la voile, paraissent à la surface du fleuve. Les brumes épaisses qui y sont si fréquentes, en empêchant de distinguer les objets, contribuent encore à augmenter l'illusion. Quant au bruit

des canons, que M. Desplaines assurait avoir entendu, ce n'était autre que celui que font les baleines en se jouant dans l'eau. Quoiqu'il en soit, l'alarme n'en était pas moins grande ; et quoique l'on eût lieu de la croire fausse, on continua les préparatifs de la défense jusqu'à ce qu'on eût reçu des nouvelles définitives. Enfin, au mois de septembre, on vit arriver les vaisseaux marchands pour la destinée desquels on avait beaucoup craint.

" Les capitaines assurèrent que non seulement ils n'avaient pas rencontré la flotte ennemie, mais que les vaisseaux de l'Angleterre destinés à faire le siège de Québec, n'étaient pas venus à Boston ; qu'ils avaient été envoyés à Lisbonne, où le mauvais succès des armes portugaises sur la frontière de Castille faisait craindre que le roi de Portugal, Pierre II, ne fût contraint de faire la paix avec l'Espagne s'il n'était promptement secouru."

Quant à l'armée de terre destinée à surprendre la ville de Montréal, elle s'était avancée jusqu'au lac Champlain. Soudain de graves maladies se déclarèrent parmi les soldats ; il en périt un grand nombre et le général Nicholson donna ordre à ceux qui restaient de rebrousser chemin. Il fut connu plus tard que cette retraite avait été occasionnée par un stratagème des Iroquois infidèles. Ces sauvages faisaient la chasse dans les environs du lac Champlain. Dans la rivière Chicot, qui fournissait de l'eau à l'armée anglaise, ils jetèrent des masses de peaux ; les eaux se corrompirent, et de là les maladies qui décimèrent les troupes de Nicholson. La nouvelle de la retraite de l'armée anglaise causa la plus vive joie dans toute la colonie.

" Alors les esprits étant rassurés, chacun put reprendre ses travaux. Pour nous, nous avions selon le besoin fait venir nos effets de l'évêché ; nous avions aussi fait revenir nos pauvres ; de sorte que le 15 septembre, où tombait cette année la fête du saint nom de Marie, nous eûmes la consolation de la célébrer avec autant de solennité que les années précédentes, et de voir l'ordre rétabli dans notre monastère. "

Cependant cette apparence de paix ne rassurait que fort peu, et l'on ne fut pas longtemps sans s'apercevoir que les Anglais n'avaient point renoncé à leurs desseins. L'année suivante, le général Nicholson s'empara du Port-Royal qui fut dès lors connu sous le nom d'Annapolis. " Animé par le succès qu'il venait d'obtenir, Nicholson passa en Angleterre afin d'y solliciter des secours assez considérables pour réduire le Canada. Le ministère se montra favorable à sa demande,

et fit préparer un armement proportionné à l'importance de l'entreprise. Nicholson arriva à Boston au mois de juin 1711, et communiqua aux colonies du nord les instructions de la cour, qui désirait que l'on réunît les milices de manière à ce qu'elles fussent prêtes à se joindre aux troupes envoyées d'Angleterre [1]."

Laissons parler ici notre annaliste : " Les afflictions prévues, écrit-elle, causent pour l'ordinaire moins de peine que celles qui viennent inopinément. Cependant, quoique nous fussions informées, depuis deux ans, du dessein de l'Angleterre de prendre le Canada, le bruit de guerre, qui retentit pour la seconde fois dans toute la colonie, nous causa les plus vives alarmes.

" Nous apprîmes en effet que les Anglais venaient de faire un grand armement pour s'emparer du pays ; que, dans cette vue, trois mille hommes étaient partis de la Nouvelle-York, avec de petites pièces de canon, pour surprendre Montréal par terre, tandis qu'une flotte allait attaquer Québec. La ville de Montréal, qui n'était environnée que d'une palissade de pieux et incapable de résister à l'ennemi, crut être à la veille des derniers malheurs. A Québec, on avait travaillé activement aux fortifications, mais on n'avait encore ni les provisions, ni les munitions nécessaires pour soutenir un siège. Chacune des deux armées anglaises était supérieure en force à tout ce que le Canada pouvait leur opposer de combattants ; de plus, on était sans espoir d'obtenir aucun secours du côté de la France. Tout le monde comprit alors plus que jamais que la seule ressource était dans la miséricorde de Dieu, qui sait dissiper en un instant les projets les mieux concertés. Des prières publiques furent ordonnées. Celles des quarante heures eurent lieu dans toutes les églises. Jamais peut-être on ne vit les cœurs plus ouverts à la grâce, et plus disposés à la pénitence que dans cette extrémité."

Notre illustre fondateur ayant appris au delà des mers les mesures de nos ennemis, et connaissant la destitution du pays et son peu de force, jugea que, sans un miracle du Tout-Puissant, ils devaient s'en rendre les maîtres. Ce pieux pontife, pénétré de la plus amère douleur, exhalait son cœur en présence de Dieu, et, comme un autre Moïse, s'offrait en victime au pied des autels : " Seigneur ! disait-il, souvenez-vous de vos anciennes miséricordes pour mon peuple... Quelque ingrat qu'il soit, faites-lui sentir les effets de votre clémence, et ne l'aban-

1. M. l'abbé Ferland, Cours d'Histoire.

donnez pas à la fureur de ses ennemis qui détruiront notre sainte religion... Que ce cher troupeau que vous avez confié à mes soins, ne périsse pas ! Déchargez votre colère sur le pasteur ; je m'offre à votre justice..."

" Un jour, vers la fin d'août, continue le récit, les découvreurs, qui s'étaient rendus jusque dans le bas du fleuve afin de pouvoir donner avis de l'apparition de la flotte, envoyèrent promptement avertir qu'ils avaient vu et compté soixante et quelques vaisseaux, dont quelques-uns étaient de ligne ; peu de jours après d'autres personnes réitérèrent le même avertissement. On apprit encore par quelques prisonniers anglais que firent nos sauvages, qu'une seconde armée venait par en haut pour investir le pays de tous côtés, et qu'elle devait se mettre en marche dans le temps concerté avec l'armée navale pour livrer le combat en même temps.

" L'ordre fut immédiatement donné aux citoyens de la basse ville de se rendre à la haute, afin de laisser leurs maisons libres pour le logement des soldats et des habitants qui venaient pour soutenir le siège. Le gouverneur assembla le conseil afin de délibérer sur les moyens à prendre pour la défense de la colonie ; M. de la Colombière, en sa qualité de grand vicaire, y fut appelé pour donner son avis sur ce qui concernait les communautés. Il fut arrêté que la nôtre, étant située hors de la ville, et conséquemment exposée aux insultes des ennemis, il était nécessaire de nous en retirer et de nous faire passer dans une des communautés de Québec.

" Pour comble de malheur, on jugea qu'il était à propos de démolir nos bâtiments, de peur qu'ils ne servissent de retraite ou de fortifications à l'ennemi. Il est plus facile de concevoir que d'exprimer la douleur que nous causa cet arrêt. Laisser une maison que tout nous rendait chère ; renvoyer encore nos pauvres qui se trouveraient, comme la première fois, sans asile et sans ressource ; voir détruire nos murs, lesquels ne se rétabliraient peut-être jamais, même si le pays ne passait pas sous une domination étrangère... C'était là pour nous autant de pénibles sacrifices. Il fallut donc vider une seconde fois notre maison. Nos effets furent de nouveau portés dans les voûtes de l'évêché. La révérende mère Sainte-Madeleine, notre supérieure, écrivit à celle de l'Hôtel-Dieu pour la prier de nous accorder un petit endroit dans leur maison. Nos mères se trouvèrent dans l'impossibilité de nous faire ce plaisir ; leur hôpital était encombré de malades, et elles craignaient

pour nous la contagion dont elles souffraient elles-mêmes. Nous nous adressâmes alors aux révérendes mères ursulines, par l'entremise de M. de la Colombière. Elles accueillirent notre demande avec la plus affectueuse charité, et, non contentes d'accorder un asile aux religieuses, elles offrirent de procurer un logement à la plus grande partie de nos pauvres. L'époque de notre départ fut fixée au moment de l'apparition de l'ennemi."

" Vers le commencement de septembre, dit M. l'abbé Ferland, Nicholson fit avancer ses troupes vers le Canada. On forma à Montréal un détachement pour aller observer l'ennemi du côté de Chambly: la conduite en fut confiée à M. le baron de Longueil dont la valeur et la prudence étaient généralement reconnues. Avant de partir, il reçut des mains de M. de Belmont, grand vicaire, un drapeau autour duquel la célèbre recluse, mademoiselle Jeanne Leber, avait brodé une prière à la sainte Vierge. Peu après son arrivée à Chambly, M. de Longueil apprit, à son grand étonnement, que l'armée de Nicholson avait rebroussé chemin ; que les forts sur la route avaient été brûlés, et leurs magasins détruits. On ne savait à quoi attribuer cette retraite subite, mais comme elle était très avantageuse au Canada, elle ranima le courage de tous les habitants. Les troupes et les miliciens de Montréal descendirent à Québec, où ils arrivèrent gaîment, montrant de l'impatience pour la venue de la flotte anglaise."

" Cependant, continuent nos annales, on désespérait complètement de recevoir des secours de France, lorsque le 2 octobre [1], après trois jours d'un gros vent de nord-est, au moment où l'on s'attendait à voir entrer dans le port de Québec la redoutable flotte anglaise, quelle ne fut pas l'agréable surprise de tout le monde en voyant apparaître un vaisseau du roi, nommé *le Héros*, qui apportait les provisions et l'argent nécessaire pour les dépenses de la guerre ! Le commandant, M. de Beaumont, dit qu'il n'avait rencontré sur sa route aucun bâtiment portant le pavillon d'Angleterre. Cet avis, qui laissait néanmoins des doutes sur la retraite des Anglais, fit naître quelque espérance. Nous redoublâmes nos prières, et, comme nos ennemis mettaient leur confiance dans leurs armes, nous mîmes la nôtre dans la protection de Marie et des saints anges, spécialement dans celle des esprits célestes députés par Dieu à la garde de ce pays. Nous nous étions engagées

1. Charlevoix dit que ce fut le 7 octobre.

par vœu à faire chaque semaine pendant une année des dévotions particulières en leur honneur."

Ce que nos Mères imploraient si ardemment ; ce que l'on demandait avec tant et de si vives instances dans toute l'étendue de la colonie, était déjà fait... Dieu s'était déclaré d'une manière visible pour les Canadiens : la victoire était à eux sans qu'ils le sussent, et sans qu'elle leur eût coûté une goutte de sang. Voici comment :

Le moment fatal semblait venu où les ennemis devaient porter partout la terreur de leurs armes. Ils se tenaient si sûrs de la victoire et pensaient si bien entrer, comme de plain-pied, dans leurs nouvelles possessions, qu'ils ne se préoccupaient que du souci d'hiverner leurs vaisseaux, après qu'ils auraient touché au port de Québec. Ils emmenaient des ouvriers, des artisans, des familles entières pour peupler le pays ; mais ils avaient compté sans la fureur des éléments déchaînés, et sans les récifs et les écueils de nos Sept-Iles. Arrivée en cet endroit si dangereux du fleuve, la flotte anglaise se vit d'abord enveloppée de brumes épaisses, puis assaillie par une affreuse tempête, accompagnée d'éclairs et de tonnerre. Le naufrage de huit vaisseaux transports fut l'œuvre d'une seule nuit : plus de neuf cents hommes perdirent la vie, et la flotte entière faillit périr. Cette catastrophe arriva le 22 août, vis-à-vis de l'île aux Œufs. Chose à peine croyable aujourd'hui, la nouvelle en fut répandue dans les colonies anglaises et même en Europe avant d'être connue au Canada, et ce n'était qu'après avoir été instruit du malheur arrivé aux vaisseaux, que Nicholson avait fait rebrousser chemin à l'armée de terre, comme nous l'avons dit ci-dessus.

L'amiral anglais, Sir Hovenden Walker, reprit la route de l'Angleterre, avec les vaisseaux qui avaient échappé au naufrage ; mais n'osant se présenter devant sa souveraine, après un si mauvais succès, il fit sauter son navire à l'entrée du port, et périt avec tout son équipage [1].

Au printemps de l'année suivante (1712), des hommes envoyés par le gouverneur pour visiter le théâtre du sinistre, y trouvèrent, outre les cadavres qui jonchaient le rivage, des effets de toute sorte en grande quantité. Le gouverneur en fit faire un encan, et le produit se monta à une somme considérable.

1. L'historien Garneau et M. l'abbé Ferland donnent à entendre que le feu prit par accident aux poudres : nous rapportons le fait tel qu'il se trouve consigné dans nos annales.

La facile victoire que l'on venait de remporter sur un ennemi formidable, excita dans toute la colonie une explosion d'allégresse. Les poètes de l'époque épuisèrent leur verve à rimer sur la défaite des Anglais. Mais là ne se borna pas la reconnaissance du peuple pour une protection si visible du Ciel. A Montréal comme à Québec, on rendit à Dieu de solennelles actions de grâces. Dans une assemblée des citoyens de Québec, il fut convenu de faire célébrer une messe chaque mois pendant une année ; à cette messe devait être chanté le cantique de Moïse après la défaite de Pharaon, le joyeux *Cantemus.* On fit une collecte pour bâtir le portail de l'église de la basse ville, et son nom de *Notre-Dame de la Victoire*, fut changé en celui de *Notre-Dame des Victoires.*

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

1708-1713

> Priez pour moi... Je vous en conjure avec une nouvelle instance, afin que je vous sois plus tôt rendu. Héb., XIII, 18-19.
>
> J'aurais changé le lieu de ma demeure et je serais bien loin de vous, mais ce ne serait que de corps; mon amitié, elle ne se serait pas éloignée, car l'amitié qui peut oublier ne fut jamais véritable. Saint Paulin d'Aquilée.

La captivité de notre illustre fondateur se prolongeait ; mais de son lointain exil, il ne perdait pas de vue les intérêts de notre communauté. On lui avait écrit pour lui faire connaître le mauvais état des bâtiments des pauvres et du cloître, qui tombaient en ruine. En 1708 il répondit à M. de la Colombière :

" Je suis très convaincu de la nécessité de bâtir, et je vois bien qu'il ne faut pas différer davantage, de crainte que la mort ne nous empêche de faire ce que nous avons toujours eu dessein d'exécuter.

J'ai pensé que le premier plan que nous avions fait dresser il y a huit ans, est trop vaste; c'est pourquoi il vaut mieux se borner à quelque chose de moins et exécuter. Voici donc ce que je crois qu'il faudrait faire : c'est de bâtir une aile ou corps de logis qui prenne depuis le pignon au bout de l'aile du bâtiment des religieuses, et qui vienne jusque vers le chemin de l'écluse du moulin, et ensuite une autre aile qui retourne vers l'église et qui couvre même le pignon de l'église, souhaitant qu'on ménage là un appartement pour moi qui ait une ouverture sur l'église pour voir le saint sacrement.

" Voyez entre M. Levallet, la sœur Saint-Augustin et vous, avec le sieur Mailloux, à examiner les choses sur les lieux, afin de faire un petit dessin et devis que vous m'enverrez, afin que je voie la somme que je pourrai donner chaque année à cet ouvrage jusqu'à son parachèvement, et que je puisse vous en rendre réponse l'année prochaine, au cas que je ne sois pas encore hors de l'Angleterre."

On fit ce que souhaitait le prélat, et l'année suivante il écrivit à MM. de la Colombière et Levallet pour approuver le plan proposé, et prier ces messieurs d'y faire travailler au plus tôt. Les vaisseaux de 1709 apportèrent une autre nouvelle qui causa à nos Mères une indicible joie : monseigneur de Saint-Vallier était enfin sorti de la terre de captivité, la reine Anne ayant consenti à son élargissement pour prix de la liberté que Louis XIV accordait au baron de Méan. Voici en quels termes l'illustre prélat annonçait lui-même à la communauté cet heureux événement :

" L'adorable Providence de mon Dieu qui, toute crucifiante qu'elle paraît à mon égard, m'est toujours respectable et aimable, a levé enfin le principal obstacle qui, depuis si longtemps, empêchait ma réunion à mon cher troupeau, malgré le désir immense que j'ai d'être au milieu de lui, le regardant comme mon centre. J'ai sorti d'Angleterre le 15e jour de juin 1709, et suis arrivé à Paris au commencement de juillet. Si Sa Majesté ne s'opposait à mon retour dans mon diocèse, dans la crainte que je n'éprouve encore les mêmes risques auxquels j'ai été exposé, je braverais volontiers ces dangers afin de satisfaire le désir insatiable que j'ai de me voir en possession de mes chères ouailles, et de travailler de toutes mes forces à leur salut pour lequel je souhaite me sacrifier. Mais comme l'on se trouve où est le cœur, elles peuvent se persuader que j'ai toujours été au milieu d'elles, et qu'il n'y a que mon corps qui est forcé de résider dans ce lieu qui en est si éloigné.

Ce séjour n'a aucun charme pour moi, envisageant cette terre comme très étrangère, quoique naturellement elle soit ma patrie. Il faut attendre avec soumission aux ordres de Dieu la cessation de mon long exil, et espérer de sa bonté qu'il me mettra en possession de ce que je souhaite. Priez pour la paix si vous voulez me revoir bientôt. "

Il n'est pas possible de peindre quels furent les sentiments de nos Mères à la lecture de cette lettre. Les larmes que la captivité de notre vénérable fondateur leur faisait verser depuis cinq ans consécutifs, furent changées en accents de la plus vive allégresse, et un fervent *Te Deum* fut chanté pour rendre grâces à Dieu. Elles se flattaient qu'il leur serait bientôt donné de revoir leur bon père ; mais l'épreuve, quoique adoucie, devait durer encore avec l'absence de celui qui leur était cher à tant de titres. Dans ses lettres de 1710, monseigneur de Saint-Vallier s'exprime de cette sorte :

" Dieu, dont les desseins sont toujours adorables, suspend encore mon retour, et m'oblige à lui faire le sacrifice de mes plus ardents souhaits. Unissez vos vœux, mes chères filles, aux prières de tant de saintes âmes pour fléchir la justice du Tout-Puissant, afin que le fléau de la guerre, source de tous les malheurs, cesse ; sans cela, j'aurai bien de la peine à faire consentir à mon départ ; cependant si la guerre continue l'année prochaine, je hasarderai tout pour aller à mes chères ouailles, et mettre fin à mon exil. Je me repose entièrement sur les soins de M. de la Colombière Serré pour ce qui concerne votre maison, connaissant son zèle pour vos avantages."

Dans ces mêmes lettres monseigneur de Saint-Vallier marquait encore à nos Mères qu'il accorderait chaque année la somme de dix mille livres (ancien cours) pour la construction des deux ailes projetées ; il recommandait aussi d'y travailler avec diligence, " de crainte, ajoutait-il, que la mort ne me surprenne avant que cet ouvrage soit terminé."

Avant d'entreprendre les grands travaux des nouveaux bâtiments, nos Mères avaient dû s'occuper de la construction d'un moulin à vent ; " celui que nous possédions, dit l'annaliste, manquait souvent d'eau, et nous craignions que le blé du roi qu'on nous donnait à moudre, ne nous fût ôté si nous ne fournissions la farine au besoin. De l'avis de personnes expérimentées, et avec l'agrément de MM. les administrateurs, les fondements en furent jetés sur une petite éminence, au sud, peu éloignée de notre maison... Nous le fîmes construire à peu de

frais, c'est-à-dire de bois, assis sur un *solage* de pierre. Par la vigilance de M. de la Colombière, qui en dirigea la construction, les travaux furent terminés en moins de trois mois."

Cependant les préparatifs pour le nouveau bâtiment se poursuivaient. On fit transporter durant l'hiver la plus grande partie des matériaux. Au mois d'avril on fit enlever les corps du cimetière : c'était le terrain destiné à élever l'aile où devait être pratiqué l'appartement de monseigneur de Saint-Vallier, et cette aile fut d'abord mise en construction. Les fondations en étant creusées, M. de la Colombière pria MM. Raudot de vouloir bien se rendre sur les lieux pour poser la première pierre. Ils y acquiescèrent, et la cérémonie, qui eut lieu le douze des calendes de juin (21 mai 1710), fut faite avec beaucoup de pompe *et au bruit des boîtes et des fusils*[1]."

Les travaux se poursuivirent avec activité. C'était dans le temps où l'on appréhendait l'invasion du pays par les troupes anglaises ; et il y avait défense expresse de la part du roi de travailler à d'autres ouvrages qu'à ceux des fortifications. Il ne fallait rien moins que le crédit de M. de la Colombière auprès de M. Jacques Raudot pour obtenir quelques ouvriers ; ils firent tant de diligence qu'ils achevèrent en 1711 les murs de la seconde aile. Les travaux durent être interrompus à la première nouvelle de l'approche des Anglais ; mais dès le printemps de 1712 on se remit à l'œuvre avec une nouvelle ardeur. L'appartement de monseigneur et celui du chapelain furent terminés, et l'on posa la couverture des salles.

Les années difficiles que nous traversons ne se passèrent pas sans laisser quelques souvenirs bien agréables aux habitantes du cloître. Ainsi, en 1711, notre communauté reçut la visite de la révérende mère Lemaire des Anges, supérieure des dames ursulines de Québec ; elle était accompagnée de trois de ses sœurs. " Obligées de visiter une terre qu'elles possédaient près de notre monastère, elles demandèrent la permission de nous venir voir en passant ; nous les reçûmes avec une extrême joie et avec toutes les marques de l'affection la plus sincère."

Au printemps suivant ce fut le tour de nos mères de l'Hôtel-Dieu. " Nous avons eu, dit l'annaliste, le plaisir de voir la révérende mère Saint-Ignace et plusieurs de sa communauté. Elles étaient sorties pour

1. Appendice **c**, — **Inscription sur la première pierre.**

voir une terre qu'elles ont près des nôtres. Comme leur visite fut inopinée, il ne nous fut pas possible de les recevoir aussi bien que nous l'eussions désiré ; mais la joie et l'empressement que nous fîmes paraître suppléèrent au reste. Nous leur servîmes à souper de notre mieux, et, après tous les témoignages d'une parfaite cordialité de part et d'autre, elles nous laissèrent à neuf heures du soir.

" Quelque temps après, nos bonnes mères de l'Hôtel-Dieu demandèrent elles-mêmes à messieurs les grands vicaires de vouloir bien permettre que notre communauté allât passer une journée chez elles. M. de la Colombière, en nous apprenant cette démarche de leur part, nous trouva disposées à nous y prêter de tout notre cœur. La mère Saint-Ignace, leur supérieure, écrivit à la nôtre pour lui marquer son empressement de nous voir ; le rendez-vous fut fixé au 2 juillet, fête de la Visitation. Après avoir entendu la messe et reçu la sainte communion, nous nous mîmes en route, ne laissant dans la maison que deux religieuses pour en prendre soin. Il était six heures du matin. Nous trouvâmes à notre porte les carrosses de monseigneur le gouverneur et de monsieur l'intendant ; ces commodes voitures nous transportèrent en quelques instants à l'Hôtel-Dieu. Les religieuses assemblées nous attendaient à la porte conventuelle. Elles nous reçurent avec les plus grands témoignages d'affection. Nous nous rendîmes au chœur : M. Thibout, leur chapelain, célébra la messe pendant laquelle furent chantés des motets. Nous allâmes ensuite à la salle de communauté où on nous présenta un très bon déjeûner. MM. Thibout et de la Colombière partagèrent la satisfaction de cette journée en la passant avec nous. La matinée se passa à visiter la maison... les instants en furent si adroitement ménagés que, l'heure du dîner venue, nous n'avions que le réfectoire à voir. Nous y trouvâmes une table de seize couverts ; nous y prîmes place, MM. les chapelains et quatorze religieuses. Le repas fut très gai ; on nous présenta trois services magnifiques, et l'on nous servit au soir des mets aussi délicats qu'au dîner. Après avoir passé la journée la plus agréable qu'on puisse souhaiter, nous fîmes nos adieux et nous partîmes à six heures du soir."

Quelques années avant cette époque, notre communauté avait eu le privilège d'entrer dans une étroite participation de prières, de bonnes œuvres, de souffrances avec les révérendes mères ursulines, et cela par acte capitulaire passé dans chacune des deux maisons. Les ursu-

lines et les hospitalières s'obligeaient réciproquement à cette union spirituelle, et à cette particulière communication de mérites pendant la vie ; elles réglèrent de plus que, arrivant dans une des deux communautés le décès d'une religieuse, les membres de l'autre maison offriraient pour le repos de son âme une communion de la règle et un chapelet [1].

Les noms de Pierre Mortrel [2] et d'Adrienne de Lastre sont parvenus jusqu'à nous, entourés d'un souvenir reconnaissant. Ils furent les premiers bienfaiteurs de nos Mères fondatrices. Nos annales en parlent en ces termes : " Au mois de mars 1696, les religieuses furent agréablement surprises de voir arriver Pierre Mortrel et Adrienne de Lastre, sa femme, habitants de Charlesbourg, gens désireux de faire quelque chose pour assurer leur salut. Ils témoignèrent avoir dessein de donner en pur don à la communauté tout ce qu'ils possédaient, savoir : deux terres situées l'une à Charlesbourg, l'autre à Saint-Joseph, village du même lieu, avec tous leurs bâtiments, et généralement tous leurs biens, meubles et immeubles. Le contrat fut passé le 21 juillet, et les donateurs déclarèrent avoir été portés à faire cette aumône pour reconnaître en quelque façon les témoignages de bienveillance et d'affection que les dames religieuses leur avaient donnés et pour les engager à se souvenir d'eux en leurs dévotes et saintes prières ; à la charge aussi de faire, selon leur discrétion et volonté prier Dieu pour le repos de leurs âmes, après leur décès."

Quoique ces bonnes gens se fussent réservé l'usufruit de leurs biens, ils apportaient, néanmoins, chaque année aux religieuses une quantité de denrées, leur laissant en outre l'usage de leurs bestiaux. Ils firent bâtir à leurs frais une maison dans la cour de la ménagerie, et, au besoin, ils déboursaient des sommes d'argent pour aider à payer les dettes de la communauté.

" Pierre Mortrel mourut en notre hôpital en 1711. Il avait enduré avec une patience vraiment chrétienne de cruelles douleurs causées par l'hydropisie. Il fut inhumé avec distinction dans l'église, et on lui fit les mêmes suffrages que pour les religieuses.

" A la mort de son mari, Adrienne de Lastre demanda à se retirer

1. Appendice d,— Actes passés entre les deux communautés.

2. De Rouen, et venu au Canada entre 1641 et 1666, suivant M. l'abbé Ferland. On ne trouve pas le nom de Pierre Mortrel dans le *Dictionnaire généalogique* de M. l'abbé Tanguay.

dans une petite chambre près de la salle, ce qui lui fut accordé avec plaisir. Elle promettait de servir la communauté en qualité de *sœur tourière*. C'est là qu'elle acheva l'ouvrage de sa sanctification, en se livrant sans réserve aux exercices de la pénitence. Sur son corps, extenué par le travail et l'âge, elle portait une ceinture de fer qu'elle ne quittait jamais.

" Un jour revenant de Québec, extrêmement fatiguée, elle voulut se mettre dans une de nos charrettes ; elle tomba, et la roue qui lui passa sur la tête devait lui ôter la vie dans le même moment. Elle attribua sa conservation à une protection spéciale de la Mère de Dieu à qui elle avait une tendre dévotion. La blessure qu'elle avait reçue à la tête se guérit après quelque temps, mais les douleurs ne cessèrent point, et la fièvre étant survenue, on proposa à la malade de recevoir les derniers sacrements. Son respect et son humilité lui faisant surmonter sa faiblesse, elle voulut se rendre à l'église pour le saint viatique. Elle ressentit du mieux pendant tout le jour qu'elle passa dans un profond recueillement, louant Dieu de toutes les grâces qu'il répandait sur elle. On la veilla jusqu'à minuit, malgré les instances qu'elle fit pour qu'on la laissât seule ; enfin, pour ne pas la contrister, on se rendit à ses désirs. Le lendemain, jour de l'Assomption (1713), on alla de grand matin à sa chambre ; la pieuse veuve était là à genoux, appuyée contre la muraille, et tenant à la main son chapelet : en s'approchant, on trouva qu'elle avait rendu l'âme à son Créateur. Elle fut inhumée auprès de son mari et avec les mêmes suffrages."

Les terres de Charlesbourg et de Saint-Joseph furent vendues successivement, et le prix appliqué d'une manière plus avantageuse pour la communauté.

" C'est vers la fin de 1711 que mourut le premier pauvre admis dans notre hôpital. Ce respectable vieillard possédait toutes les vertus à un degré éminent. Son amour pour Dieu était si fort et si tendre, qu'il ne cessait de verser des larmes de ce qu'il ne l'aimait pas assez. Il se réjouissait d'avoir perdu la vue depuis plusieurs années, parce que cette cécité lui rendait plus facile l'exercice de la présence de Dieu. Il passait la plus grande partie de ses jours devant le très saint sacrement ; il y recevait du Ciel des lumières toutes particulières. Il a prédit plusieurs choses qui se sont depuis accomplies."

Au printemps de 1712 les religieuses de cette petite communauté furent plongées dans la plus amère désolation... les vaisseaux

avaient apporté la nouvelle du décès de monseigneur de Saint-Vallier ! ...

Nos Mères restèrent quelque temps sous le poids accablant de cette fâcheuse rumeur. Ce fut M. le marquis de Vaudreuil qui vint mettre fin à leurs angoisses, en leur faisant part d'une lettre de Mme la marquise qui était depuis quelques années à la cour de France. Cette dame mandait à son mari que, à la vérité, monseigneur de Québec avait été dangereusement malade ; mais qu'il lui avait écrit depuis peu, l'assurant que sa santé était rétablie, et qu'il espérait revoir bientôt son cher Canada.

Le deuil qui était dans tous les cœurs fit de nouveau place à la joie la plus vive ; les religieuses offrirent encore leurs vœux les plus ardents pour la conservation d'une vie si chère. A cette intention, elles s'engagèrent à chanter tous les jours, à la suite de la messe conventuelle, l'hymne *O gloriosa*, avec l'antienne *Si quæris miracula* en l'honneur de saint Antoine de Padoue, et à faire célébrer une messe solennelle d'action de grâces au retour de monseigneur de Saint-Vallier. Dans leur affection et leur reconnaissance, elles aimaient à envisager ce retour comme très prochain ; mais, hélas ! la saison d'automne, où elles croyaient pouvoir enfin fixer le terme de leurs espérances, ne leur fut pas plus favorable que ne l'avait été le printemps !

Quelles circonstances avaient donc retardé cette fois le départ du prélat ? Des personnes de son diocèse, toujours injustement prévenues contre lui, s'étaient de nouveau servies de leur crédit auprès de M. le comte de Pontchartrain pour engager ce ministre à procurer la démission de l'évêque de Québec. Monseigneur, ignorant ou feignant d'ignorer l'intrigue tramée contre lui, était résolu de se rendre à la Rochelle afin de s'embarquer dans le premier vaisseau qui devait faire voile pour le Canada. Avant de quitter Paris, il voulut prendre congé du ministre : celui-ci saisit adroitement l'occasion pour représenter à l'évêque le danger qu'il allait courir en se risquant sur de petits navires marchands, ajoutant que l'on devait l'année suivante armer un vaisseau du roi pour Québec, et qu'il ferait bien d'attendre jusque-là. Voyant que ces spécieuses raisons ne tendaient qu'à empêcher son retour, monseigneur de Saint-Vallier remercia M. de Pontchartrain de l'intérêt qu'il prenait à sa conservation, l'assura que rien n'était capable de l'arrêter, qu'il braverait avec joie les plus grands dangers pour se réunir à son cher troupeau. Le ministre lui fit alors sentir qu'il ne

devait plus songer au voyage; que son âge avancé ne lui permettait plus de soutenir les fatigues attachées à l'administration d'un diocèse comme celui du Canada; puis, pour adoucir ce qu'il pouvait y avoir d'amer dans une telle insinuation, M. de Pontchartrain ajouta que, dans peu, on pourvoirait le prélat d'un autre siège beaucoup plus avantageux. L'humble prélat répondit que le pauvre diocèse auquel la divine Providence et son choix l'avaient lié, avait pour lui des charmes si puissants qu'il ne le changerait pas pour le plus riche du royaume; que Sa Majesté connaissait là-dessus ses sentiments, lui ayant offert d'autres évêchés dans un âge où ces sortes d'attraits pouvaient le toucher davantage; que, au reste, il ne connaissait aucune raison légitime qui pût justifier devant Dieu son abdication. Le ministre ne s'en tint pas à des représentations privées; il employa encore son autorité officielle, en signifiant au prélat, de la part du roi, plusieurs propositions qui tendaient toutes à un même but. A chacun des articles proposés, monseigneur fit une réponse pleine de sagesse et de fermeté apostolique, comme on peut s'en convaincre par la lecture de la pièce suivante :

1re Proposition de M. le comte de Pontchartrain à monseigneur l'évêque de Québec.

Donner la démission de son évêché à des conditions honnêtes.

Réponse.—Je supplie très humblement Sa Majesté de considérer que n'ayant aucune raison canonique, quant à présent, de quitter mon évêché,—que d'ailleurs l'amour de la croix doit me rendre précieux,—je ne puis consentir à cette proposition.

2e Proposition.—Demeurer ici encore une année, la paix n'étant pas encore faite.

Réponse.—L'obligation de résider étant de droit divin, nul prétexte ne doit m'arrêter, surtout après qu'une absence de tant d'années rend mon retour si nécessaire pour empêcher la perte des âmes, l'abandon des paroisses, le découragement des peuples et le délaissement des pauvres.

3e Proposition.—S'en retourner présentement dans son diocèse, promettant de donner sa démission dans peu d'années.

Réponse.—Comme après quelques années de résidence, il n'y aura pas peut-être plus de raison de quitter qu'à présent, je ne puis rien promettre pour l'avenir.

4e Proposition.—Aller cette année dans son diocèse, en demandant auparavant un coadjuteur qui sera accordé, et qui se rendra le plus tôt qu'il pourra les années suivantes ; sur cela, faire promesse de revenir dans quelques années donner sa démission.

Réponse.—J'accepte avec actions de grâces de partir incessamment, comme aussi de demander un coadjuteur, afin qu'il se puisse former de bonne heure au gouvernement d'un diocèse des plus difficiles à gouverner ; mais je conjure derechef Sa Majesté de faire réflexion que je ne puis rien promettre de plus, attendu le précepte divin qui oblige tous les évêques à travailler, par leur exemple, par leurs paroles, par l'administration des sacrements, par leurs visites, par leurs synodes, au salut de leurs diocésains ; ce qu'ils ne peuvent faire sans résider dans leur diocèse, ainsi que l'a reconnu le concile de Trente. (Session 23, ch. 1.)

Après avoir pris connaissance de ces réponses, M. de Pontchartrain, voyant qu'il ne gagnait rien, voulut faire entendre au prélat que le roi ne consentirait pas à son départ ; pour en finir, monseigneur lui dit qu'il allait s'instruire des raisons qui obligeaient Sa Majesté à le retenir. Il écrivit en effet au roi, le suppliant de lui intimer ses ordres au sujet de son retour au Canada. On remarque dans sa lettre les passages suivants :

" Au commencement de mon épiscopat, Votre Majesté jugea ma présence si nécessaire dans le diocèse de Québec, qu'elle voulut qu'on passât par dessus toutes les difficultés qui se rencontraient pour lors, à cause des différends qu'on avait avec le pape Innocent XI. Elle fit demander et obtenir mes bulles de ce pape, qui n'en a point accordé d'autres, et aujourd'hui elle souffre que *treize* ans de suite se passent, sans m'obliger par son autorité royale à me rendre dans mon diocèse pour le gouverner, ou pour mieux dire, le servir ; les besoins cependant y sont bien différents. L'Église de Canada avait été secourue dans ce premier temps, et le pouvait être par mon prédécesseur ; et aujourd'hui elle est tout à fait abandonnée ; les paroisses sont sans curés ; les missions, sans pasteurs ; les pauvres, sans secours ; l'Église, sans autorité légitime qui la conduise ; tout se renverse, et personne n'en prend assez de compassion pour le dire à Votre Majesté. Si elle me le permettait, j'oserais lui avancer qu'en me laissant retourner, elle remédierait à tous ces maux et au soulagement de plusieurs pauvres communautés religieuses, qui ne peuvent se soutenir à cause de la

diminution de leur temporel ; au lieu qu'en me retenant, elle se charge devant Dieu de toutes les suites fâcheuses qui prennent leur source dans mon absence.

" N'y ayant point de cause canonique qui puisse déterminer Votre Majesté à me retenir, puisque je n'ai rien fait contre la foi, contre les bonnes mœurs, et contre le service de Votre Majesté, et qu'au contraire, ces trois choses, c'est-à-dire, la foi, les bonnes mœurs, et le service de Votre Majesté, souffrent de mon absence, il ne doit pas rester indifférent à la religion et à l'Église de Canada qu'on retienne ici son évêque. Si j'osais, j'ajouterais à Votre Majesté, en finissant cette lettre, qu'elle sera peut-être un jour bien surprise de voir que Dieu ne m'imputera pas à faute d'en avoir trop fait, mais de n'en avoir pas assez fait.

" Je ne puis moi-même soutenir le poids des difficultés considérables qui se trouvent dans le gouvernement de cette Église, et j'accepte de bon cœur le secours d'un coadjuteur tel que Votre Majesté voudra me le donner.

" Ce sont les sentiments d'un évêque qui s'estimerait plus heureux dans l'exil et dans les souffrances anciennes, que dans l'état où Votre Majesté, le laisse à Paris au milieu de ses proches et de ses amis ; d'un évêque, dis-je, qui est avec un très profond respect et une parfaite vénération

" de Votre Majesté,

" Le très humble et très obéissant serviteur et sujet,

(Signé) JEAN, évêque de Québec.

" A Paris, ce 4e avril 1713."

Peu après l'envoi de cette lettre, monseigneur de Saint-Vallier obtint une audience dans laquelle il rendit compte à Louis XIV de la manière dont il conduisait son diocèse ; il exposa les propositions que le comte de Pontchartrain lui avait faites, faisant voir en même temps que son devoir d'évêque ne lui permettait pas de s'y conformer. Le roi l'écouta avec satisfaction, l'assura qu'il ne s'opposait plus à son retour, étant persuadé que sa présence était nécessaire à son troupeau, lui permit de s'embarquer quand bon lui semblerait, et recommanda la famille royale à ses prières.

Monseigneur ne songeait donc plus qu'à son départ, quand il apprit que le vaisseau de la marine royale destiné pour le Canada avait levé l'ancre ! Le prélat fut extrêmement sensible à cette nouvelle épreuve. Il s'explique là-dessus dans un mandement écrit de Paris au clergé du Canada.

" Vous savez, dit-il, nos très chers frères, comment le Seigneur nous a éloigné de vous dans le temps même que nous nous en approchions, et que nous espérions de vous rejoindre, après quatre ans de séparation et de voyages pour les nécessités de notre Église. Vous savez, dis-je, sans doute, que la divine Providence nous a conduit en Angleterre, et que, pendant l'espace de cinq années, nous avons éprouvé une compensation rude et amère de toutes les douceurs et consolations spirituelles que nous avions goûtées dans la sainte cité de Rome, auprès des corps des saints apôtres, et sous les yeux du père commun des fidèles. Mais ce que vous ne savez pas peut-être, et ce que je voudrais, s'il était possible, dérober à vos yeux, c'est une épreuve bien plus fâcheuse que nous souffrons maintenant, semblable à celle dont saint Paul se plaint, et néanmoins se glorifie dans plusieurs de ses épîtres : c'est la persécution des faux frères, persécution qu'il appelle même, selon saint Chrysostôme, *l'ange de Satan.*

" La charité que nous conservons pour ces faux frères, et l'amour de la paix nous ont fait dissimuler jusqu'ici cette persécution, peut-être au delà de notre devoir ; nous nous sommes contenté d'en gémir devant Dieu ; nous nous sommes flatté que notre longue patience les toucherait ; nous avons cru que les excès mêmes où ils se sont portés, les feraient rentrer en eux-mêmes ; enfin nous avons espéré que la présence du pasteur rendu à son troupeau, pourrait dissiper cet orage ; mais nous voyons avec une vive amertume de cœur que rien ne les touche, et que ce qu'ils craignent le plus est cette présence du pasteur. Ils voudraient, s'il leur était possible, nous tenir toujours éloigné de l'Église de Québec, notre épouse, et, ne pouvant, après de vains efforts, rompre les liens qui nous attachent à elle, autant par inclination que par devoir, ils nous retiennent dans une espèce d'exil en ce pays, en faisant naître des obstacles à notre départ, et en rendant inutile tout ce que nous faisons pour les surmonter.

" Quoique nous nous regardions avec justice comme étant infiniment au-dessous du grand apôtre, cependant nous nous estimons heureux d'avoir à souffrir comme lui, et, comme lui, nous ne voulons

pas céder à un ange de ténèbres, et nous refusons de nous assujétir à ce qu'il veut, afin que la vérité de l'Évangile demeure parmi vous. Cette divine vérité se réduit tout à l'amour, comme dit saint Augustin. L'amour, selon l'expression du Sage, est l'observation des lois, et l'attention à les observer est l'affermissement de la parfaite pureté."

Dans la suite de ce mandement, monseigneur signale à l'attention du clergé divers abus qui s'étaient introduits dans le diocèse, et trace des règles pour le maintien de la discipline ecclésiastique.

L'éloquent panégyriste que nous avons déjà cité si souvent, peint d'une manière fort expressive et fort touchante, les tendres sentiments qu'entretenait au fond de son cœur, pour son lointain troupeau, le vénérable pasteur exilé. Après avoir parlé de la détention prolongée du prélat en Angleterre, M. l'abbé Fornel continue :

" On croira peut-être qu'une si longue captivité lui aura fait oublier son Église... Non, non, c'est un autre Jacob qui, pour posséder Rachel, consentirait encore à un plus grand nombre d'années de servitude, tant son amour est véhément. S'il est privé si longtemps de revoir son Église, son amour s'en console par les lettres qu'il écrit tous les ans, dans lesquelles il n'a d'autre intention que de recommander son épouse.

" Son amour va encore plus loin ; sa captivité finie, à son retour en France, en vain s'efforce-t-on de le retenir en Europe ; en vain lui offre-t-on des évêchés considérables ; c'est un Jacob indifférent pour Lia, et qui n'a des yeux que pour sa belle Rachel... Que fera-t-il donc pour vaincre les obstacles qu'on forme à son retour en ce pays ? Il y a trop longtemps que le feu de son zèle est resserré dans des bornes trop étroites ; il faut qu'il brise toutes les digues qu'on lui a opposées. Pour cela on le verra dans la suite se retirer secrètement de la cour, quitter la France et s'embarquer pour venir dans son diocèse, sur un très petit vaisseau prêt à faire voile, sans que les dangers de son précédent voyage puissent l'effrayer, ni lui faire différer davantage. A cette vue, ne faut-il pas dire ce que l'épouse des Cantiques dit de son Époux, que l'amour est fort comme la mort ; que le zèle de l'amour est inflexible comme l'enfer, et que, semblable au feu le plus ardent, il consume tout et dévore tout. *Fortis est ut mors dilectio, dura sicut infernus ; æmulatio lampades ejus, lampades ignis atque flammarum.* (Cant., VII, 6.) "

Comme pour augmenter encore ses peines et ses difficultés, mon-

seigneur de Saint-Vallier avait perdu, dans les premiers mois de 1712, le seul prêtre du Canada qu'il eût avec lui pour l'aider dans ses affaires. C'était M. Étienne Levallet, passé en France depuis deux ans et mort à l'abbaye de Bénévent des mêmes fièvres malignes qui avaient réduit à l'extrémité le prélat lui-même. Ne pouvant se passer de quelqu'un qui connût son diocèse, et qui eût en même temps pour sa personne de l'intérêt et du dévouement, monseigneur écrivit dans l'automne à M. Guillaume de la Colombière, notre chapelain, pour le prier de se rendre auprès de lui. Les religieuses consentirent volontiers à faire, en faveur de leur fondateur, le sacrifice (toutefois bien pénible) de celui qui leur en avait tenu lieu pendant si longtemps, et avec une affection si singulière. Le digne ecclésiastique se préparait à faire le voyage au printemps suivant ; mais il plut à Dieu d'en disposer d'une manière toute différente, et autrement douloureuse pour la communauté.

" M. Guillaume-Daniel Serré de la Colombière, dit notre récit, succomba le 23 décembre 1712, à neuf heures du matin, aux fièvres malignes ; il fut inhumé le même jour dans le sanctuaire, près de la grille du chœur, et l'on remit à faire ses obsèques après Noël[1]. " Il était dans la quarantième année de son âge, et il travaillait depuis quatorze ans avec un zèle infatigable au bien de notre établissement. Toutes les persécutions suscitées contre cette maison, et contre lui, à cause de l'intérêt qu'il y prenait, ne purent jamais lasser sa patience. Il portait ses propres peines avec joie ; dans les diverses épreuves qu'il plut à Dieu de ménager aux religieuses, il savait les consoler et les soutenir, en les leur faisant envisager comme des faveurs du Père céleste ; et il a puissamment contribué à maintenir parmi elles l'esprit d'union et l'amour de la règle.

Sa sollicitude s'étendait à tout : il surveillait les domestiques et les ouvriers ; il se faisait, au besoin, ou secrétaire ou organiste ; et il enseigna aux religieuses à toucher le clavecin. Sa charité pour les pauvres personnes de l'hôpital lui avait attiré toute leur confiance. Il logeait, pour ainsi dire, au milieu des pauvres puisqu'il n'avait qu'une petite chambre à la salle des hommes ; jamais on ne l'entendit se plaindre des incommodités d'un pareil logement. Il n'avait d'autre

1. M. l'abbé Noiseux, dans sa *Liste chronologique*, fait *partir* M. G. D. de la Colombière en 1728 ; M. l'abbé Tanguay, dans le *Répertoire du clergé canadien*, donne comme date de sa mort le 22 octobre 1713.

domestique qu'un idiot, choisi parmi nos invalides. Sa nourriture était celle des religieuses. Il ne recevait aucune rétribution, et il n'avait pour vivre qu'une modique pension que lui faisait sa famille. Avec cela, il trouvait moyen de faire chaque année quelque don à la communauté, et il offrait de préférence des ornements ou autres objets destinés à l'église. Nous pouvons mentionner en ce genre un superbe gradin doré, six chandeliers des mieux travaillés, et deux châsses. Ces châsses servirent à renfermer les précieuses reliques de saint Juste, martyr, et de sainte Émilienne, vierge et martyre, données par M. Charles Glandelet, en 1696 ; et dès lors ces reliques furent exposées à la vénération des fidèles.

M. de la Colombière était non moins remarquable par ses qualités extérieures, que par celles de l'esprit et du cœur. Il avait une grande droiture de caractère, et beaucoup d'intelligence pour les affaires. Monseigneur de Saint -Vallier, qui savait apprécier son mérite, l'avait nommé grand vicaire et grand pénitencier ; il mourut avant d'avoir pris possession de cette dernière charge.

En mandant à M. de la Colombière de passer en France, monseigneur avait envoyé une procuration à M. Philippe Boucher, curé de la Pointe-Lévis pour prendre en main le soin de ses affaires et la conduite de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Ce ne fut toutefois qu'au printemps que M. Boucher put venir fixer ici sa résidence. M. Louis Ango des Maizerets, supérieur du séminaire et de notre communauté, pourvut dans l'intervalle à la desserte de l'hôpital, et se chargea lui-même du confessionnal des religieuses.

“ Le 27 juillet 1713, à quatre heures après midi, dit l'annaliste, le tonnerre tomba sur notre église ; ce qui mit la communauté dans le plus grand effroi. La sœur Sainte-Agnès, sacristine, l'entendant rouler, pensa l'éloigner en sonnant la cloche ; mais, voyant qu'elle ne réussissait pas, elle jugea prudemment qu'il fallait chercher un lieu de sûreté, et elle alla s'agenouiller sur le marche-pied de l'autel. L'orage parut un instant se dissiper, et chacun se croyant hors de danger bénissait son sort, lorsque soudain la foudre éclata sur le clocher qu'elle brisa entièrement. Ce fut le prélude de l'épouvante. Le tonnerre perça le retable, enleva la dorure du tabernacle et du gradin, déchira une nappe, brûla l'autre, entra dans le tabernacle, renversa les saintes hosties sur le corporal, noircit le soleil, ouvrit la porte de la custode et sortit pour venir frapper la sacristine qui n'avait pas laissé son

poste. Elle sentit un coup près de l'oreille, reçut dans le dos l'empreinte d'une croix, et une brûlure à la jambe; puis elle fut jetée dans un coin du sanctuaire, tandis qu'un de ses souliers alla rouler à la porte de l'église.

" Plusieurs religieuses s'étaient réfugiées au chœur ; là aussi le tonnerre exerça ses ravages ; il arracha, en le déchirant, le rideau de la grille, et porta très loin une autre grille de fer qui était à la croisée de la sacristie. Le mortier qui était à cette fenêtre, fut appliqué en plusieurs endroits du plafond, et n'en put être détaché qu'avec un grand travail. Le fluide électrique entra encore dans une armoire où étaient plusieurs tableaux dont il gâta les cadres ; il mit en morceaux une croisée de la salle, cassa des flacons dans l'apothicairerie, tira la liqueur des autres sans les endommager, et sortit par une brèche qu'il fit à une porte de chêne, épaisse de six pouces qui ouvrait dans le cloître ; tout cela fut fait dans un clin d'œil.

" La sœur Sainte-Agnès, que l'on croyait plus morte que vive, n'avait été que légèrement brûlée ; elle ressentit pendant trois jours des douleurs universelles dont elle guérit en peu de temps. L'épaisse vapeur de souffre qui s'était répandue dans la maison, et surtout dans l'église, fut deux heures à se dissiper.

" On travailla incessamment à réparer les brèches que le tonnerre avait faites à nos bâtiments ; mais le clocher ne put pas être restauré aussi promptement que le désirait M. Boucher, qui attendait monseigneur."

CHAPITRE DIX-HUITIÈME

1713-1715

> En même temps, préparez-moi aussi un logement : car j'espère que, par vos prières, je vous serai donné *encore une fois.*
>
> Philé., 22.

> Annoncez la parole... Soyez vigilant ; portez-vous à toute sorte de travaux ; faites l'œuvre d'un évangéliste ; remplissez votre ministère.
>
> II Tim., IV, 2 et 5.

" Nous voici, dit l'annaliste, arrivées à l'heureuse époque, qui, depuis treize ans, faisait l'objet de nos vœux. Le 17 août 1713, à cinq heures du matin, comme on ouvrait la porte de l'hôpital, on vit venir deux émissaires qui semblaient, par précipitation, vouloir se disputer à qui arriverait le premier. L'un était envoyé par M. Bégon intendant, et l'autre, par quelques amis pour nous apprendre que des personnes étaient arrivées à Québec avec commission d'annoncer monseigneur de Saint-Vallier ; il venait dans un petit vaisseau appelé *la Manon*, et n'était qu'à une petite distance du port !... Il serait impossible d'exprimer la joie que nous causa cette nouvelle.

" Tous les citoyens de la ville, qui touchaient au moment de jouir de la présence de leur premier pasteur, donnèrent des marques de la plus vive allégresse. Le vent n'étant pas favorable, ils craignaient de ne pas le voir arriver assez tôt, au gré de leurs désirs. Ils firent immédiatement équiper un bateau du roi ; plusieurs personnes y embarquèrent, entre autres deux prêtres et deux jésuites, pour aller au devant de Sa Grandeur, et lui témoigner leur joie au nom de tout son peuple. Vers trois heures après-midi, on vit revenir le même bateau : — cette fois il portait le vénérable évêque. Dès qu'on l'aperçut, on le salua par une décharge de tous les canons du fort et des

vaisseaux de la rade. M. de Vaudreuil, gouverneur général, M. Bégon, intendant, les magistrats, l'état-major, le clergé séculier et régulier, se trouvèrent au débarcadère.

" M. Joseph de la Colombière, archidiacre, et M. l'intendant complimentèrent le prélat ; il leur répondit en peu de mots avec cette facilité gracieuse qui lui était naturelle.

" Toute la ville s'empressa de témoigner à son évêque sa joie et sa vénération : les rues et les maisons ne pouvaient contenir la foule de ceux qui voulaient le voir. Il ne voulut pas se servir du carrosse qu'on lui avait amené ; et l'on peut dire qu'il fut porté à la cathédrale sur les ailes de l'amour de son peuple, au son des cloches, de l'artillerie, des hautbois et des tambours.

" Tous ces honneurs qu'on lui rendait à l'envi, lui étaient à charge ; mais ce qui le flattait infiniment, c'était de voir briller sur toutes les figures la plus vive allégresse : cela répondait si bien aux sentiments de son propre cœur.

" Dès que le prélat fut entré dans l'église, on entonna le *Te Deum.* Monseigneur fit un discours bref, mais si touchant qu'il n'y eut personne qui ne répandit des larmes ; il donna ensuite la bénédiction du très saint sacrement ; et tous se retirèrent faisant l'éloge de leur illustre pasteur, et lui souhaitant autant d'années qu'aux anciens patriarches.

" Ce soir-là, monseigneur, accompagné de quelques membres du clergé, alla prendre le souper chez M. de Vaudreuil. Le lendemain, il célébra le saint sacrifice à la cathédrale où il y eut un grand concours de peuple. Tous admiraient l'esprit intérieur avec lequel il paraissait à l'autel. L'après-midi fut employée à visiter les communautés religieuses de Québec, et le prélat donna partout des marques de la plus affectueuse bonté.

" Notre communauté avait un désir infini de voir son saint fondateur, mais elle n'eut cette consolation que le troisième jour. Il se déroba alors aux visites et partit secrètement pour son HÔPITAL GÉNÉRAL. Vers quatre heures de l'après-midi, des personnes postées aux fenêtres des salles, aperçurent de loin le carrosse de Sa Grandeur. Aussitôt nous envoyâmes à sa rencontre tous les pauvres capables de marcher, sachant bien que c'était là ce qui pouvait lui donner le plus de satisfaction.

" Dès que le prélat les vit, il descendit de voiture, les bénit, les releva, et les embrassa avec une tendresse qui marquait bien qu'il

considérait Jésus-Christ en leurs personnes. Il assura ces pauvres vieillards qu'ils seraient désormais les objets de son attention et de ses soins, ajoutant qu'il allait fixer sa demeure parmi eux ; et qu'il serait tous les jours à même de les voir, de les instruire, de les consoler et d'adoucir leurs maux. Ces pauvres gens étaient étonnés et ravis d'un tel accueil. Monseigneur marcha avec eux le reste du chemin, et ce fut avec ce cortège qu'il arriva à la porte de l'église. La communauté l'attendait dans le vestibule. M. Boucher, notre chapelain, le complimenta sur son heureux retour dans son diocèse, et lui exprima la joie que causait sa présence à tous les membres de cet établissement.

" Sa Grandeur étant entrée dans l'église, M. Boucher entonna le *Te Deum* qui fut continué par les religieuses. Monseigneur passa quelques instants dans un profond recueillement au pied de l'autel ; il entra ensuite à la salle de communauté ; il donna de grandes marques d'intérêt à toutes les religieuses, s'enquit de leurs noms de famille et de religion, puis, suivant le penchant de son cœur, il nous parla du bonheur de ceux qui servent Dieu avec fidélité. De là il se rendit aux salles pour voir ceux des pauvres qui, à cause de leurs infirmités, n'avaient pu aller à sa rencontre. Il les consola et les encouragea à souffrir en union avec Notre-Seigneur Jésus-Christ pour mériter une félicité éternelle.

" Monseigneur témoigna ensuite le désir de voir l'appartement que nous lui avions fait préparer. Il le trouva de son goût, parce qu'il n'y avait ni tapisseries, ni meubles de prix. Des murs blanchis, des sièges très communs et des images de papier, une petite bibliothèque, un lit d'une étoffe fort grossière,—voilà la magnificence du logement que son esprit d'humilité et de pauvreté lui fit préférer à d'autres plus commodes et plus convenables à sa dignité. Il nous dit qu'il en prendrait possession à l'instant si la visite de ses chères ouailles ne lui réclamait encore quelques jours ; il nous dit encore que, quoique son arrivée eût été vraiment triomphale au milieu de son peuple, qui lui avait donné mille bénédictions, rien ne lui avait fait éprouver une satisfaction aussi vive que la joie extraordinaire que montraient ses chères filles et ses pauvres."

Monseigneur passa huit jours à Québec. Ce fut une fête continuelle. Grands et petits eurent le bonheur de le voir dans leurs maisons. Il n'y eut pas une seule famille qu'il ne visitât, et les plus pauvres furent celles à qui il donna plus de marques de bonté. Le

dernier jour, il administra dans la cathédrale le sacrement de confirmation à un grand nombre de personnes de tout âge ; il prêcha en cette occasion avec tant de force et de suavité qu'il tira les larmes de tout son auditoire. Après la cérémonie, qui ne finit qu'à une heure de l'après-midi, il alla prendre le dîner chez les messieurs du séminaire. Là, en présence de tous les membres du clergé, il exposa la résolution où il était de ne pas occuper son palais épiscopal [1]. Ses revenus étant très modiques, il ne se croyait pas en état de soutenir une telle dépense. Il venait de perdre considérablement par la déduction des rentes sur l'hôtel de ville ; les constructions commencées depuis quelques années à l'HÔPITAL GÉNÉRAL étaient coûteuses, et se faisaient à ses frais ; et il ne pouvait abandonner cette œuvre dont il était le fondateur et le seul bienfaiteur. Les religieuses ursulines des Trois-Rivières avaient, elles aussi, grand besoin de ses attentions. Il était endetté en France de plus de vingt-cinq mille francs pour des effets qu'il avait achetés pour les distribuer aux pauvres ; il prévoyait, en outre, qu'il serait dans la nécessité de contracter de nouvelles dettes après avoir fait la visite de son diocèse. Toutes ces raisons l'obligeaient à user personnellement d'une stricte économie, et pour cela il était dans l'intention de se retirer à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Ces messieurs durent se rendre à l'avis du prélat ; il fut conclu qu'il aurait une chambre réservée au séminaire, pour s'y retirer quand ses affaires l'appelleraient à la ville.

Le jour même de cette conférence il vint prendre possession de son appartement. Plusieurs prêtres accompagnaient Sa Grandeur ; parmi eux se trouvait M. des Maizerets qui, en sa qualité de supérieur, avait pris un soin tout particulier de la communauté. Il la remit aux mains de monseigneur qui le remercia de son dévouement, et des bontés de père qu'il avait eues pour les pauvres de son hôpital.

La joie des religieuses fut au comble quand elles virent au milieu d'elles leur vénéré fondateur. L'église resta parée plusieurs jours comme aux fêtes solennelles, et pendant ce temps il y eut un concours extraordinaire à la messe que célébrait monseigneur.

Des voyages longs et pénibles, de graves maladies, des contradictions étranges, des anxiétés cruelles, des peines amères et cuisantes, cinq années de captivité, treize années d'une sorte d'exil... tant d'é-

1. M. Bégon, arrivé en 1712 pour remplacer MM. Raudot, faisait, avec sa famille, sa demeure à l'évêché depuis le mois de janvier 1713, époque à laquelle un désastreux incendie avait réduit en cendres la demeure des intendants.

preuves réunies ont laissé sur la personne du vénérable prélat des effets sensibles. Ceux qui l'ont connu autrefois, dans la vigueur de l'âge et la plénitude de sa force, sont péniblement affectés en contemplant aujourd'hui ses traits et tout son extérieur profondément altérés. Mais loin de prendre un repos devenu, ce semble, nécessaire, il se met tout de suite à l'œuvre en faveur de ses chères ouailles. Dans un corps affaibli par la souffrance, sous la couronne de cheveux blancs qui orne son front, le vertueux pontife conserve l'énergie indomptable que nous l'avons vu jadis déployer en tant de circonstances. Semblable à la vapeur longtemps comprimée, et qui, une fois mise en jeu dans les conditions voulues, opère des prodiges dans l'ordre naturel, le zèle apostolique du pieux prélat, contenu pendant des années dans des bornes trop étroites, va maintenant s'exercer avec un développement et une force qu'aucun obstacle ne pourra ni entraver, ni ralentir.

L'évêque de Québec avait emmené avec lui de France un petit nombre de prêtres, et il n'ignorait pas que quinze ou seize autres ecclésiastiques attendaient à la Rochelle une occasion favorable de prendre la mer. Quelques-uns d'entre eux appartenaient à la société de Saint-Sulpice; quelques-uns, à la compagnie de Jésus; et les autres, au nombre de huit, étaient du clergé séculier. Monseigneur de Saint-Vallier prévoyait bien que ce renfort ne suffirait pas pour combler les vides du sanctuaire, et ce fut pour son cœur une joie sensible de pouvoir conférer tout de suite les ordres sacrés à plusieurs jeunes clercs qui, au séminaire aussi bien que chez les jésuites et les récollets, attendaient, depuis longtemps, dans une sainte impatience, l'imposition des mains du pontife. Il eut dès lors la consolation de pourvoir aux besoins spirituels des paroisses et des missions les plus abandonnées, et il prit de sages mesures pour que tous les autres lieux encore dépourvus de prêtres fussent secourus efficacement, jusqu'à ce qu'il lui fût possible d'y placer des curés ou des missionnaires.

Son empressement pour le bonheur de son troupeau ne lui permettait aucun délai: il ne put laisser passer la saison d'automne sans se mettre en route pour visiter plusieurs paroisses des environs de Québec, et quelques-unes de celles de la rive sud et de la rive nord en descendant le fleuve. Il partit, accompagné de deux prêtres, qui partagèrent l'extrême fatigue de ce voyage. Dès les trois heures du

matin on trouvait le prélat à l'église ; il entendait les confessions et accueillait tous ceux qui venaient à lui, jusqu'à l'heure de sa messe. Après avoir donné la confirmation, le pasteur bénissait une fois encore ses ouailles chéries ; puis il repartait pour aller porter aux autres brebis de son bercail les faveurs et les grâces dont l'évêque est le dépositaire sacré.

Monseigneur de Saint-Vallier mit à profit les intervalles de loisir qu'il eut pendant l'hiver pour faire la visite canonique dans les maisons religieuses de Québec. Nos mères de l'Hôtel-Dieu, nos mères ursulines virent tour à tour au milieu d'elles leur vénéré pasteur. " Son ardente charité ainsi que son zèle s'étendit encore plus particulièrement sur notre communauté : il voulut lui-même nous donner une retraite (probablement celle de la rénovation) ; il nous fit chaque jour deux discours, nous montrant, tantôt le malheur et la disgrâce d'une âme qui se livre à la tiédeur et au relâchement, tantôt l'importance de nos saints devoirs, et l'estime que nous devons faire des grâces de la vocation religieuse ; il traita ces sujets d'une manière si pathétique, que ses paroles produisirent dans les cœurs une sincère résolution de se renouveler dans l'exacte observance des règles et des constitutions, et dans la pratique des vertus qui conviennent à des épouses de Jésus-Christ. Ce fut à peu près vers le même temps qu'il nous donna pour confesseur le R. P. Duparc, jésuite, homme d'une haute vertu, et très propre à conduire les âmes dans les voies de la perfection évangélique.

" L'attention du prélat s'étendit encore sur les besoins spirituels des personnes de notre hôpital : il ordonna d'abord que le règlement qu'il avait fait pour leur usage fût exactement gardé, en attendant que ses occupations lui permissent de travailler plus efficacement à leur réforme et à leur sanctification ; il ne tarda pas à leur donner, à elles aussi, les exercices d'une retraite qui produisit des fruits admirables. Le prélat était alors convalescent d'une douloureuse maladie, dont il avait ressenti les premières atteintes à la suite d'une cérémonie religieuse très longue et très fatigante : celle de la bénédiction de quarante pierres d'autel. Comme on le pressait de se ménager et de prendre quelque repos :—" Ne serais-je pas trop heureux, répondit-il, de mourir au milieu des travaux entrepris pour la gloire de Dieu ! "

Dès le commencement de janvier, au milieu de la saison la plus rude, et quoiqu'il souffrît encore des effets de la maladie dont il vient

d'être parlé, on le vit reprendre le cours de ses visites. S'il revint à Québec à l'approche du carême, ce ne fut que pour s'exercer à un autre genre d'apostolat. Il inaugura dans la cathédrale la carrière de la pénitence en distribuant de sa propre main les cendres à un peuple nombreux ; il ne se contenta pas d'exhorter les fidèles à observer exactement le précepte du jeûne, il leur en donna l'exemple, en jeûnant lui-même très rigoureusement pendant toute la sainte quarantaine.

A peine le fleuve fut-il débarrassé des glaces, que le prélat se mit de nouveau en route dans la direction des Trois-Rivières et de Montréal. Qu'on se figure une fois encore les difficultés et les dangers de cette navigation de soixante lieues, avec les moyens de transport dont on pouvait disposer à cette époque. Mais quelque peine qu'eût à endurer, en ces rencontres, monseigneur de Saint-Vallier, " il crut toujours, selon l'expression de nos annales, avoir acheté à vil prix le plaisir de se trouver au milieu de ses ouailles, et celui de les instruire, de les consoler, de les encourager, de les secourir."

Lorsqu'on apprit aux Trois-Rivières que l'évêque était proche, le gouverneur et les personnes les plus distinguées vinrent au-devant, lui présenter le respect et la soumission de tous les habitants de cette petite ville ; on y mit les troupes sous les armes, et on fit tirer le peu d'artillerie qui se trouvait dans la place. C'est de cette sorte que monseigneur fut conduit à l'église paroissiale. Après le chant du *Te Deum*, il fit au peuple un discours qui ne dura qu'un quart d'heure ; il donna ensuite sa bénédiction, et promit de faire une visite particulière dans chaque famille. M. le gouverneur le conduisit chez lui où il lui présenta à souper. Le prélat, qui était préoccupé du désir de voir sa chère communauté d'ursulines, s'y rendit dès le soir même. On le reçut à la lumière des flambeaux, et avec toute la satisfaction que peuvent éprouver des cœurs reconnaissants en revoyant leur fondateur et leur père. Le prélat eut la consolation de voir que ses desseins pour le soulagement des pauvres malades, étaient admirablement secondés par le zèle et la charité des religieuses, sans que, pour cela, elles s'appliquassent moins aux fonctions propres de leur institut en faveur de la jeunesse. Il leur donna de grandes preuves d'intérêt pour le spirituel comme pour le temporel, leur laissant des marques non équivoques de sa libéralité. Elles s'estimèrent heureuses pour leur part de lui offrir l'hospitalité pendant les douze jours qu'il s'arrêta aux Trois-Rivières. Quel bonheur pour chaque famille de recevoir

tour à tour leur saint pontife ; quelle joie surtout pour les malades, pour les pauvres, pour les affligés, de recueillir sur ses lèvres des paroles d'encouragement, de consolation, de paix et d'espérance !

Au moment où il allait diriger ses pas vers une autre localité, le prélat s'aperçut qu'il ne lui restait presque rien des douze mille livres dont il s'était nanti pour le voyage : sa seule ressource fut d'emprunter une somme de dix mille livres. Il n'avait fait que fort peu de chemin, lorsqu'un orage des plus violents l'obligea de chercher un abri sous le premier toit qu'il lui fut possible d'atteindre. C'était une chaumine isolée ; y étant entré tout *pénétré de pluie*, il y trouva des misères bien dignes de ses pieuses profusions. Là habitait une pauvre veuve, chargée de cinq enfants en bas âge, et dans la dernière pauvreté, sans pain, sans feu... A cette vue, le cœur si tendre du bon prélat fut ému de compassion ; après avoir caressé ces petits innocents, à l'exemple du divin Sauveur, il leur distribua les rafraîchissements que les religieuses ursulines avaient préparés pour son voyage ; il fit à la mère une aumône proportionnée aux besoins de sa famille ; il la consola et lui donna des instructions sur la manière de rendre ses croix méritoires pour l'éternité. Quelque reconnaissance qu'eût cette pauvre femme pour son bienfaiteur, elle ne put la lui témoigner autrement qu'en lui offrant, ainsi qu'aux ecclésiastiques de sa suite, un peu de paille pour s'y reposer pendant la nuit. Ils acceptèrent avec satisfaction, surtout monseigneur ; le prélat aimait à répéter dans la suite que cette chaumière avait eu des charmes pour lui, à cause de sa ressemblance avec l'étable de Bethléem.

A Montréal, de même qu'à Québec et aux Trois-Rivières, la population se porta à la rencontre de son premier pasteur avec des démonstrations extraordinaires de joie. " Il en témoigna sa reconnaissance dans un discours qu'il fit après le chant du *Te Deum*. Il fut conduit chez le gouverneur et ensuite chez les messieurs de Saint-Sulpice, où lui avait été préparé un appartement qu'il occupa tout le temps de son séjour à Ville-Marie. Dès le lendemain de son arrivée, il commença ses visites dans les communautés auxquelles il donna toutes les preuves de sa tendresse paternelle ; il donna aussi des marques de son affection à tous les citoyens par ses visites, ses largesses et son zèle pour leur sanctification.

" Apprenant que la traite d'eau-de-vie avec les sauvages était la cause funeste des désordres qui régnaient en cette ville, il monta en

chaire et parla avec la fermeté dont il était capable lorsque la circonstance l'exigeait, assurant son peuple que si les coupables se rendaient sourds à la voix de l'exhortation, il se servirait de l'autorité qui lui était confiée pour faire observer la loi de Dieu."

Le retour du pontife dans sa ville épiscopale, au mois de septembre, fut marqué par de nouvelles réjouissances. " Nous eûmes le bonheur de le voir à l'autel le jour de notre fête titulaire, revêtu du magnifique ornement de drap d'or, don de Louis XIV à la cathédrale de Québec, et que le prélat avait apporté de France l'année précédente ; il officia pontificalement assisté de tout son clergé qui chanta la messe en musique. M. J. de la Colombière, excellent prédicateur, fit un sermon sur les merveilles du sacré nom de Marie. Monseigneur en fut d'autant plus flatté qu'on y faisait hommage à la Mère de Dieu, dont il était le plus zélé et le plus fidèle serviteur ; mais l'orateur faillit tout gâter en mêlant à son discours l'éloge de l'évêque, qu'il montra comme retraçant vivement l'image du souverain Pasteur, par son zèle pour le salut des âmes.—" Vous m'avez chargé de confusion, lui dit ensuite le prélat, et je ne vous pardonne qu'à la condition qu'il ne vous arrive jamais de tenir sur mon compte de pareils propos." —M. de la Colombière se vit contraint d'en faire la promesse."

Dans le cours de l'année 1715, monseigneur de Saint-Vallier reçut des lettres de la Louisiane et du Cap-Breton ; elles lui apprenaient que l'irréligion régnait en ces endroits si éloignés, mais appartenant à son diocèse ; il s'affligea de n'avoir pas visité ces peuples, et forma la résolution de se mettre en chemin pour aller travailler en personne à leur réforme et à leur salut. Il ne se désista de son projet que sur les instantes prières des messieurs du clergé, qui prirent la liberté de représenter fortement à Sa Grandeur les dangers de deux entreprises aussi pénibles que hasardeuses ; il députa donc vers ces régions lointaines des grands vicaires et des missionnaires munis d'instructions spéciales et pressantes. Mais s'il se vit obligé de restreindre ainsi son zèle, ce ne fut pas sans en ressentir une douleur profonde.

Afin de n'avoir à se reprocher, devant Dieu, la négligence d'aucun des moyens mis à sa disposition pour procurer le bien de son immense diocèse, monseigneur de Saint-Vallier écrivit en France par les premiers vaisseaux pour faire connaître à son coadjuteur le triste état de la religion en ces lieux-là, et pour le presser de venir sans

retard au secours des âmes ; mais les années se passèrent sans que l'on vît apparaître sur les rivages de l'Amérique monseigneur François Duplessis de Mornay. Quoique demeurant en France, il assuma néanmoins le gouvernement de l'Église de la Louisiane, en qualité de grand vicaire de l'évêque de Québec. Comme il appartenait à l'ordre des capucins, il donna, nous dit M. l'abbé Ferland, la desserte de la Nouvelle-Orléans à des religieux de sa congrégation qui en demeurèrent longtemps chargés.

Le Canada reçut vers ce temps la visite d'un personnage mystérieux, fort singulier dans ses allures, et affectant une grande austérité de mœurs. Il se retira dans une campagne éloignée [1], où il vécut en solitaire et se fit révérer comme un saint. Peu ébloui par ces dehors séduisants, et soupçonnant le loup déguisé sous les apparences de la brebis, monseigneur de Saint-Vallier manda à l'étranger de se rendre auprès de lui ; mais la soumission aux autorités légitimes ne comptait pas parmi les vertus du pieux anachorète : il sut éluder l'ordre de l'évêque, et persévéra dans sa manière de vivre jusqu'à ce qu'un incendie, en ruinant sa cabane, le força à prendre le chemin de Québec. Cependant on avait appris dans l'intervalle qu'il se nommait dom George-François Poulet ; qu'il était prêtre et bénédictin ; qu'il s'était enfui de son convent et avait passé les mers dans l'espérance de professer en toute liberté, dans les forêts du nouveau monde, les doctrines du jansénisme dont il était fortement imbu. Monseigneur de Saint-Vallier, qui avait toujours été en garde contre ces pernicieuses erreurs, et qui avait accepté et fait publier dans son Église la bulle *Unigenitus*, n'eut garde d'encourager dans sa révolte le moine réfractaire. Afin qu'il pût être reconnu pour ce qu'il était, et pour l'empêcher d'en imposer par ses discours aux personnes peu éclairées et peu défiantes, le zélé pasteur le força de reprendre l'habit de son ordre, et le renvoya en Europe par les premiers vaisseaux : il avait passé quatre ans en ce pays.

C'est à propos de ce fait que le père de la Chasse s'écrie dans l'oraison funèbre du prélat : " Vous savez comme il se déclara toujours hautement pour la foi orthodoxe, dans les temps mêmes les plus critiques, dans les jours de tentation et d'épreuve ; vous savez comme il se tint inviolablement attaché aux décisions du saint-siège ; avec

1. Notre récit ne désigne pas autrement l'endroit, mais on lit dans l'Histoire de l'Hôtel-Dieu par la mère Juchereau de Saint-Ignace, que ce fut à Kamouraska.

quel respect il reçut toujours, et fit recevoir de tout son diocèse, tout ce qui en était émané. Je ne dis rien de l'hérésie : vous n'ignorez pas l'horreur qu'il eut toujours de ce monstre ; et comment, l'ayant une fois aperçu qui venait de surgir sur ces bords pour infecter son diocèse, le vertueux prélat ne se donna pas un moment de repos qu'il ne l'eût frappé de sa houlette, qu'il ne l'eût contraint de fuir, de rebrousser chemin, de se replonger presque aussitôt dans la mer qui, je ne sais par quelle bizarre aventure, l'avait vomi sur ce rivage."

Le même père de la Chasse rapporte encore, comme témoin oculaire, un trait que nous ne saurions omettre ici : " J'ai eu, dit-il, l'honneur d'assister à une conférence où l'on mit tout en œuvre et en usage pour faire approuver à monseigneur de Saint-Vallier la traite d'eau-de-vie ; on lui représenta fortement les raisons les plus plausibles pour le faire consentir à ce qu'on la permît chez les sauvages. Le saint évêque, qu'une longue expérience n'avait que trop instruit que rien, en effet, ne sera jamais plus pernicieux au bien de la religion et de la colonie que le libre commerce de cette boisson enivrante, crut devoir être ferme en cette occasion et il le fut. On crut (tant il s'anima) voir et entendre dans sa personne le saint pontife Éléazar qu'on voulait, sous des raisons apparentes, induire à manger des viandes défendues. On eut beau disputer, on eut beau le presser, jamais on n'en put rien obtenir que cette sentence mémorable, qui fit si bien ressortir la grandeur de son courage et la fermeté de son zèle : — " Voulez-vous donc, lui dit-on, faire perdre ce pays au roi de France, le livrer à nos voisins qui, donnant aux sauvages autant d'eau-de-vie qu'ils en veulent, vont les attirer tous à eux, et mettront ensuite, avec eux, toute cette colonie en combustion ?..."

" Voulez-vous, répondit le saint pontife, voulez-vous que nous conservions ce pays au roi de France en offensant le roi du ciel ?... Notre monarque a trop de piété pour vouloir être maître du Canada, s'il n'en peut être maître qu'à cette condition. D'ailleurs, si les sauvages, à qui nous devons toujours refuser ce que nous ne pouvons leur accorder sans péché, nous mettent à mort, ah ! ne vaut-il pas mieux que nous mourions innocents que de vivre coupables !..."

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

1713-1725

Bienheureuses celles qui l'ont connu, et qui ont été honorées de son amitié.
Eccli., XLVIII, 11.

Soyez l'exemple des fidèles, dans la parole, dans la manière d'agir, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté. I Tim., IV, 12.

Les annales du monastère rendent compte en ces termes de l'élection triennale de 1714 : " Désirant donner à notre illustre fondateur des marques de notre confiance, nous le priâmes de nous choisir lui-même une supérieure, persuadées que celle qui nous serait présentée par un père si tendre, ne pourrait manquer de nous être chère. Il acquiesça pour cette fois à notre désir : le 4 mai il se rendit à l'église, et en présence du père Duparc, notre confesseur, il nomma la mère Angélique Hayot de Saint-Joseph, première professe de cette communauté, pour remplacer la mère Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine dont les deux triennats étaient expirés. Après le chant du *Te Deum* et les autres cérémonies prescrites, Sa Grandeur nomma les principales officières comme suit :

" La mère Sainte-Madeleine, assistante et maîtresse des novices ;

" La mère Geneviève Juchereau Duchesnay de Saint-Augustin, hospitalière ;

" La mère Thérèse Langlois de Saint-Jean-Baptiste, dépositaire ;

" Les mères Charlotte Beaudoin de Sainte-Agnès et Catherine Maufait de Saint-Hyacinthe, discrètes. "

Les autres membres de la famille religieuse étaient les mères Madeleine Lenoir-Rolland de Saint-Ignace, Marie-Anne Maufait de Saint-Pierre, Dorothée Lessard de Sainte-Thérèse, Marie-Joseph Duchesnay de l'Enfant-Jésus et Charlotte Foucault de la Croix. La sœur

Marie Chorest de Saint-Paul, première professe converse, secondait admirablement le zèle et l'activité de la sœur Madeleine Bâcon de la Résurrection.

Avant de se mettre en route pour la visite du diocèse, monseigneur de Saint-Vallier avait chargé M. Boucher de faire travailler au bâtiment du côté de la rivière. Cette aile fut terminée vers l'automne de 1714, et procura la commodité de plusieurs offices : un dépot, une dépense, une apothicairerie, une salle pour la communauté, une autre salle pour le noviciat. Pour joindre le nouveau bâtiment à celui des récollets, Sa Grandeur fit construire, l'année suivante, au prix de deux mille cinq cents livres, une aile en forme de pavillon : ce qui donna deux cellules dans le second étage et agrandit la boulangerie. Les précédents travaux étaient montés à la somme de quarante-cinq mille livres.

Le prélat avait trouvé dans sa bonne ville de Québec quelques désordres bien propres à le faire gémir. Après avoir pris l'avis de son conseil, il résolut de faire venir dans une des salles de notre hôpital les malheureuses victimes du vice ; et il eut la consolation de voir le plus grand nombre de ces âmes égarées revenir à Dieu par une sincère pénitence, et mener dans la suite une vie chrétienne. Dans les avis qu'il donnait aux religieuses chargées de les instruire, il recommandait avec instance de leur inculquer une tendre dévotion envers la Reine des anges, miroir de pureté sans tache, modèle de toute sainteté, puissante médiatrice des pauvres pécheurs. Quand il jugeait ces personnes bien affermies dans leurs bonnes résolutions, il leur procurait les moyens de vivre honnêtement. Il en maria plusieurs à des soldats, ce qui lui attira quelques démêlés avec le gouverneur, mais il soutint sa cause, en s'appuyant d'une ancienne permission obtenue de Louis XIV.

Il manquait encore en ce pays un lieu où l'on pût recevoir et traiter les personnes atteintes d'aliénation mentale ; monseigneur de Saint-Vallier fit bâtir pour cela auprès de son hôpital une maison de petites dimensions ; il en dirigea lui-même les travaux, et les pressa de telle sorte qu'en fort peu de temps on put y loger quelques sujets, au grand soulagement des familles dont les membres étaient affligés d'une manière si fâcheuse. Monseigneur fit encore retirer dans cette maison plusieurs femmes pécheresses, que sa douceur n'avait pu gagner à Dieu et à la vertu : on les y tenait renfermées dans des cellules séparées.

Dans le temps que monseigneur de Saint-Vallier faisait ces dépenses pour notre établissement, il était loin de négliger les autres bonnes œuvres: les histoires de toutes les communautés religieuses en font foi. Pour ne rapporter ici qu'un seul exemple de sa libéralité, nous le voyons en 1715 ajouter une aile au couvent des ursulines des Trois-Rivières. "Comme on ne bâtit en cet endroit qu'à très grands frais, n'y ayant là ni pierre ni chaux, Sa Grandeur voulut y aller, et voir à combien pouvait monter cet ouvrage. Son voyage ne fut que de quinze jours, et ce fut une grande joie pour ses chères filles ursulines de voir leur fondateur, et une surprise à son arrivée qui n'avait point été annoncée. Il fournit tout à cette entreprise et leur donna des marques de sa bonté paternelle."

Pendant le séjour du prélat aux Trois-Rivières, une demoiselle de noble maison vint se jeter à ses pieds. Elle déclara que depuis longtemps son désir était de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse, et elle supplia le charitable pasteur de l'aider à effectuer son dessein, car la fortune de ses parents n'était pas en rapport avec leur condition. Celle qui faisait une si humble démarche était Marie-Joseph, fille de Jean Amador Godfroy de Saint-Paul, écuyer, et de madame Françoise Le Pelé. Le père Joseph qui la présentait en rendit un bon témoignage ; il dit, entre autres choses, que Mlle de Saint-Paul allait soigner et veiller les malades dans leur petite ville,— éloge très propre à intéresser le prélat en faveur de l'aspirante. Elle partit sur le champ pour Québec avec une lettre adressée à la mère supérieure de notre maison. Monseigneur y marquait que, vu les excellentes qualités de cette demoiselle et son amour pour les pauvres, il souhaitait qu'elle fût admise au noviciat afin que l'on pût juger de sa vocation. Il s'engageait à lui donner sa dot et tout ce dont elle aurait besoin. Avec une telle recommandation, elle fut reçue du chapitre très agréablement le 26 juillet.

L'évêque lui-même arriva quelques jours après en bonne santé. Il trouva à Québec plusieurs familles étrangères qui implorèrent son secours: elles venaient de l'Acadie, alors sous la domination des Anglais. Ces nouveaux maîtres molestaient les catholiques, sans tenir compte des stipulations du traité d'Utrecht qui leur assurait une entière liberté en matière de religion. Monseigneur de Saint-Vallier accueillit avec empressement les familles dont nous parlons ; il conçut une estime particulière pour des personnes qui avaient abandonné

leurs biens et leurs établissements, en vue de conserver leur foi; il en plaça six dans son hôpital, et les recommanda d'une manière pressante aux soins des religieuses. Par son crédit auprès du gouverneur et de l'intendant, il obtint des terres pour les autres, ce qui n'empêcha pas les aumônes qu'il leur distribua. Il avait une singulière affection pour les peuples de ces contrées, parce qu'il leur trouvait, disait-il, une heureuse simplicité et une grande docilité pour la pratique des vertus. Afin de maintenir parmi eux la foi et les pratiques religieuses, il choisit des missionnaires pleins de zèle et les envoya travailler dans cette partie de la vigne du Seigneur. Il écrivit aussi à la cour, pour faire savoir au roi et au ministre la violation que l'on faisait des traités dans la péninsule acadienne, et pour les engager à y porter remède.

Nos mères de l'Hôtel-Dieu avaient un grand désir de voir de leurs yeux les nouvelles constructions de Notre-Dame des Anges, et toutes les améliorations que le prélat fondateur, de concert avec les premières religieuses, avait opérées pour le bien de l'œuvre. Elles demandèrent donc à monseigneur la permission de venir passer un jour au milieu de leurs sœurs de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, ce que le prélat accorda volontiers à la mère supérieure et à celles de ses compagnes qu'il lui plairait de choisir. " Sa Grandeur n'oublia rien pour qu'on leur fît une réception honorable ; il leur donna splendidement à manger dans sa salle, et dîna avec elles ; quelques prêtres s'y trouvèrent ainsi que notre mère supérieure et plusieurs de la communauté. Tout se passa avec l'agrément qu'on pouvait souhaiter, et elles se retirèrent comblées des bontés de monseigneur. Peu de temps après, les révérendes mères ursulines obtinrent de Sa Grandeur la même permission, et vinrent passer une journée avec nous. "

Jalouses pour leur part de n'avoir rien à se reprocher sur le chapitre des convenances, les religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, représentées par leur mère supérieure et quelques anciennes, rendirent peu après aux deux communautés de Québec leur aimable et gracieuse visite. En outre, nos mères de l'Hôtel-Dieu gardèrent chez elles un mois notre chère sœur Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin, pour l'initier aux secrets de l'art de la pharmacie ; elles lui enseignèrent de plus, avec beaucoup d'affection et d'empressement, à faire des fleurs artificielles, et lui firent présent de tout ce qu'il fallait pour continuer à y travailler. Nos mères ursulines, de leur côté, rendirent un service

analogue à notre chère sœur Marie-Joseph Duchesnay de l'Enfant-Jésus, en lui montrant à dorer à la colle et à broder en or et en argent.

Soit qu'elle ressentît le besoin d'une quiétude plus profonde que celle dont (à raison du petit nombre de sujets, et pour d'autres causes inévitables) il lui était donné de jouir dans la nouvelle fondation ; soit que la rencontre et la conversation de ses compagnes d'autrefois, eussent fait naître en son cœur le désir bien légitime de se réunir à sa première communauté, la mère Sainte-Madeleine, seule survivante des cinq religieuses de chœur venues ici de Québec, témoigna, en 1715, son intention de retourner au lieu qu'elle n'avait jamais cessé de chérir comme le berceau de sa vocation religieuse. Monseigneur de Saint-Vallier chercha à combattre cette résolution, car il avait pour la mère Sainte-Madeleine beaucoup d'estime. Les religieuses l'entouraient aussi d'amour et de respect, et étaient remplies de reconnaissance pour les services qu'elle avait rendus à la maison pendant une période de vingt-deux ans. Elles firent donc tout en leur pouvoir pour l'engager à rester au milieu d'elles. Aux questions qui lui furent faites pour connaître les motifs de son retour à l'Hôtel-Dieu, la mère Sainte-Madeleine répondit : " Je veux y mourir, "— assurant que d'ailleurs aucun chagrin, aucun mécontentement n'influait sur sa détermination. Monseigneur de Saint-Vallier n'accorda qu'à regret son consentement ; la sœur de la Résurrection obtint la même permission ; elles firent leurs adieux à Notre-Dame des Anges le 28 avril.

La communauté de l'Hôtel-Dieu sut apprécier à leur valeur les excellentes qualités de la mère Sainte-Madeleine. Elle y fut élue en différents temps aux charges d'assistante et de maîtresse des novices. Il nous serait agréable de faire, en cet endroit, le récit des vertus qu'elle pratiqua pendant les vingt-quatre années qu'elle vécut encore ; mais les annales de l'Hôtel-Dieu, si riches d'ailleurs, présentent quelques lacunes à l'époque que nous traversons. Elle mourut le 7 janvier 1739, à l'âge de soixante-douze ans.

La sœur Marie-Madeleine Bâcon, fille de Gilles Bâcon et de Marie Tavernier, après avoir passé quelque temps à l'Hôtel-Dieu en qualité d'élève pensionnaire, était entrée au noviciat à l'âge de quatorze ans, comme religieuse de chœur. Quatre mois plus tard, 25 mars 1668, sa mère qui était restée veuve fort jeune, et qui n'avait encore que trente-cinq ans, demanda à être admise dans la même

communauté en qualité de sœur converse. Elle consentait volontiers à occuper dans la religion la dernière place, et à voir sa fille au-dessus d'elle. Il est à présumer que Marie-Madeleine ne partagea pas cet avis, et avec l'agrément de monseigneur de Laval et de tout le chapitre, il fut décidé qu'elle serait sœur converse comme sa mère. "Elles prirent l'habit ensemble, et firent profession le même jour. La mère prit le nom de Sainte-Monique, et la fille, celui de la Résurrection. Ce fut le père Jérôme Lalemant qui prêcha à leur cérémonie. Il prit pour texte de son sermon ces paroles du Lévitique (XXII, 28) : *On n'offrira point en un même jour la vache ou la brebis avec leurs petits.* Au commencement de son discours il fit des reproches aux religieuses de ce que, contre la loi de Dieu, elles immolaient dans un seul sacrifice la mère et l'enfant ; après avoir fort ingénieusement fait allusion à ces paroles de l'Écriture, il fit voir avec beaucoup d'éloquence que ce qui était défendu dans la loi écrite, était permis dans la loi de grâce, et qu'ainsi l'action de la fille et de la mère était fort louable ; il les exhorta ensuite à profiter d'une si grande faveur [1]."

" Elles n'ont pas manqué de le faire," ajoute la mère Juchereau ; il fallait, en effet, que toutes deux eussent au cœur un grand esprit de sacrifice, pour consentir à une seconde immolation d'elles-mêmes plus douloureuse mille fois que celle qu'elles accomplirent au jour de leur profession religieuse ;— nous voulons parler de leur séparation lors de l'établissement de cette communauté en 1693. On ne voit point que l'une ou l'autre se soit récriée dans cette occasion contre l'ordre de la Providence ; mais brisant généreusement les liens que la nature et la religion avaient formés entre elles, la mère et la fille se dirent un adieu suprême.

La sœur de la Résurrection a partagé pendant vingt-deux ans les travaux et les privations de nos premières mères. C'est dire assez pour rendre son souvenir cher à toutes celles qui habitent cette maison. Nous regrettons pourtant qu'il ne nous soit parvenu aucun détail particulier sur ses bonnes qualités, sur sa vie humble et laborieuse ; et comme la vertu des parents rejaillit en quelque sorte sur leurs enfants, nous prenons plaisir à reproduire ici l'éloge que fait la mère Juchereau de la sœur Marie Tavernier de Sainte-Monique :

" Elle avait véritablement l'esprit de son état ; elle n'agissait que

1. Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, par la mère Juchereau de Saint-Ignace.

dans des vues de soumission et d'humilité ; elle était laborieuse, obligeante, paisible, obéissante et propre à tous les offices. Elle édifia grandement la communauté pendant sa dernière maladie, souffrant avec patience les douleurs qui l'accablaient, prenant les remèdes avec une généreuse mortification, quoiqu'elle souhaitât de mourir plutôt que de vivre. Elle témoignait tant de reconnaissance des services qu'on lui rendait, qu'elle paraissait toute confuse de l'empressement qu'on mettait à la soulager. Elle avoua à sa supérieure qu'elle s'occupait avec plaisir de la pensée de la mort ; que sa conscience était dans une grande paix ; qu'elle avait une entière confiance en Dieu, et qu'elle comprenait mieux que jamais le bonheur qu'il y a de vivre et de mourir sous l'obéissance. Sa mort arriva le 2 février 1700." La sœur de la Résurrection survécut vingt-sept ans à sa mère, et mourut à l'âge de soixante-neuf ans.

Au départ de M. Boucher en 1714, monseigneur de Saint-Vallier avait pris sur lui les fonctions de chapelain. Comme il s'informait de l'heure fixée pour la messe conventuelle, on lui répondit qu'elle se disait à sept heures, mais qu'on priait Sa Grandeur de ne pas s'y assujétir, à cause de ses nombreuses occupations : "Je vous ferai voir, mes chères filles, repartit le prélat, que, quand on aime l'ordre et qu'on s'est proposé l'exactitude, les affaires les plus multipliées ne sauraient en détourner, à moins que ce ne soit de ces choses qui arrivent rarement." Il se prescrivit donc de la dire à sept heures, et jamais on ne l'a vu y manquer, ni même retarder d'un moment. "Il ne se trouvera point, ajoutent nos annales, il ne se trouvera point de chapelain plus ponctuel ni plus exact." Aux plus rudes froids de l'hiver, il ne voulut jamais souffrir qu'on lui mît du feu sur l'autel ; il continua ainsi trois ans, et s'il consentit, après ce temps, à dire la messe dans une des salles pendant cette saison rigoureuse, ce ne fut que pour la commodité des pauvres infirmes.

Ceci nous amène à parler de la manière de vivre tout apostolique du vénérable évêque. On ne servait sur sa table qu'un seul plat de viande bouillie, avec du vin le plus commun ; c'était seulement quand il y avait des étrangers qu'on présentait d'autres mets, et monseigneur usait alors d'une sainte adresse pour ne pas y toucher, alléguant pour cela des raisons de santé. En carême il observait le jeûne le plus rigoureux ; pendant son unique repas, il faisait faire à haute voix quelque

sainte lecture ; et, joignant l'aumône à la piété et à la mortification, il faisait asseoir à sa table quelque pauvre à qui il servait toujours le meilleur morceau. En tout autre temps, cette première portion était envoyée aux salles. Deux fois l'année, à la fête de l'Épiphanie et le 25 janvier, jour anniversaire de son sacre, il présidait au dîner des pauvres, après avoir fait tous les frais du festin. En pareille occasion, les personnes les plus distinguées se faisaient un plaisir de prendre part à ce charitable exercice.

Le prélat se réduisit à n'avoir qu'une voiture des plus simples et des plus incommodes, dans laquelle il se trouvait exposé à toutes les intempéries de l'air. Il n'avait que deux serviteurs dont l'un lui servit plus tard de secrétaire, car il se priva après quelques années des services d'un ecclésiastique qui remplissait auprès de lui cet office. Deux habits de laine lui ont duré quinze ans : tout ce qui était à son usage portait l'empreinte de la simplicité et du dénûment que prescrit l'Évangile : il était magnifique seulement en aumônes.

Quand les devoirs de l'épiscopat ne l'appelaient pas ailleurs, le prélat ne cédait à personne sa place auprès des pauvres. Il les consolait dans leurs maladies, leur administrait les derniers sacrements, recueillait leurs derniers soupirs, disait la messe pour chacun de ceux qui mouraient, et quelque temps qu'il fît, allait lui-même au cimetière les inhumer.

« Les fièvres malignes firent de grands ravages en ce pays pendant l'année 1718, et en moins de trois mois, dit l'annaliste, elles moissonnèrent dans l'hôpital le tiers de nos pauvres. Sa Grandeur montra alors ce que peut une ardente charité, car lorsque nous vîmes ces malades couverts de pourpre, nous craignîmes avec raison pour la santé de notre illustre prélat ; et, joignant nos instances à celles de tous les ordres de ce diocèse, nous le suppliâmes de prendre un chapelain, et de ne pas exposer une vie si précieuse à son peuple. Quelques personnes cherchèrent même à lui persuader que ces occupations étaient au-dessous de sa dignité. A cela il répondit : « Je ne crains pas d'avilir mon sacerdoce en exerçant la charité tant recommandée par celui qui a adopté les pauvres pour ses membres ; quant à ma santé, il y a longtemps que je l'ai sacrifiée pour mon troupeau. » — Il ne mit alors plus de bornes à son zèle. On le voyait sans cesse auprès des malades : aucun service n'était trop bas ou trop pénible pour lui. Il accommodait ces pauvres personnes dans leurs lits, il essuyait leurs sueurs, il

leur offrait les rafraîchissements qu'il croyait devoir leur faire plaisir. A ces exemples si persuasifs, il joignait de touchantes paroles : " Aimez les pauvres, disait-il sans cesse aux religieuses,— et que cet amour vous les fasse servir avec tendresse, comme vous serviriez Jésus-Christ. "— Aussi c'était à qui montrerait le plus de ferveur pour les devoirs de l'hospitalité ; et monseigneur témoignait une affection particulière à celles en qui il remarquait plus de zèle pour ce fatigant exercice. De là la parfaite estime qu'il fit toujours paraître pour la mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin. Elle était hospitalière quand monseigneur revint de France, et elle attira aussitôt l'attention du prélat. Il la voyait avec satisfaction vaincre ses répugnances auprès des malades les plus dégoûtants ; panser les ulcères et les plaies, soigner les galeux et les teigneux ; et cela elle le faisait avec une allégresse qui témoignait assez de l'amour qu'elle portait aux membres souffrants de Jésus-Christ.

La charité de monseigneur de Saint-Vallier ne se bornait pas au nombre comparativement petit de ceux qui trouvaient asile dans son HÔPITAL GÉNÉRAL. Tous les pauvres qui recouraient à lui en recevaient quelques secours. Il avait donné ordre de ne renvoyer jamais aucun de ceux qui se présentaient pour demander l'aumône. Il les recevait dans sa chambre ; sa patience, sa douceur, son amabilité faisaient que tous approchaient de lui comme d'un père. Peu après son arrivée, il avait fait déposer dans un appartement de notre maison une quantité d'effets qu'il avait apportés de France ; ce lieu fut désigné sous le nom de magasin des pauvres. Il ne fallut que peu de temps pour épuiser ce fonds de réserve ; alors on vit le prélat vendre sa bibliothèque, puis le retable et autres objets faisant partie de sa chapelle épiscopale ; il eut enfin recours à son linge, à ses chaussures, et aux couvertures de son lit. On lui en donna d'autres, mais avec la marque de la communauté ; quant à son linge, on le remettait à son valet de chambre selon que la nécessité le requérait.

Au sujet de la vie privée du vénérable prélat dans son HÔPITAL GÉNÉRAL, et de sa tendresse pour les membres souffrants de Jésus-Christ, comme dans une foule d'autres cas, le précieux témoignage des contemporains, en appuyant et en particularisant les faits, sert à corroborer merveilleusement et fort à propos le récit simple et fidèle des pages monastiques.

" J'ai, nous dit M. l'abbé Fornel, à vous présenter un prélat

humble dans la grandeur, qui, par son humilité, son détachement, sa pauvreté, a fait l'honneur de son épiscopat, et a soutenu avec éclat la gloire de la mitre. Vous ne verrez point dans sa maison une nombreuse livrée, de superbes équipages, de riches ameublements, beaucoup de vaisselle d'argent, une table délicatement servie et avec profusion, ni tout ce qui accompagne un grand train. Tout cela est trop éloigné de son humilité : une table frugale, des habits très simples, une chambre qui n'a point d'autre ornement que la blancheur des murs : voilà tout ce qui accompagne l'extérieur du prélat. Ne vous semblait-il pas, le voyant venir de son HÔPITAL GÉNÉRAL, et entrer dans cette ville pour officier à la cathédrale, sans suite, sans équipage, seul le plus souvent, dans une très pauvre voiture, n'ayant d'autres enseignes pour le faire connaître que l'humilité et la pauvreté qu'il faisait triompher dans sa personne, — ne vous semblait-il pas voir le Sauveur du monde entrer en triomphe dans Jérusalem avec un semblable appareil ?

" Il vous a semblé plusieurs fois qu'il aurait mieux convenu qu'il eût fait sa demeure dans le palais épiscopal qu'il avait fait bâtir, où il eût paru avec plus d'honneur et d'éclat ; mais son humilité lui avait fait choisir une retraite dans son HÔPITAL GÉNÉRAL, sans avoir égard à sa délicatesse, pour en faire le théâtre de ses humiliations. A cette vue il faut nous taire... et nous contenter d'admirer sa vertu qui le porta à se faire le chapelain, le seul aumônier d'un hôpital ; disant tous les jours la messe aux malades, les prêchant, les visitant, les consolant par sa présence, par ses exemples, par ses paroles. Qui pourrait dire avec quelle humilité il s'abaissait jusqu'à rendre toute sorte de services aux malades les plus dégoûtants ? Les confesser, leur administrer les sacrements, les exhorter à la mort, et les conduire à la sépulture : voilà quelles étaient ses fonctions ordinaires, qu'il a toujours exercées jusqu'à la fin de sa vie. Avouez que tout cela est héroïque et sans exemple pour un prélat."

Si nous interrogeons sur le même sujet le père de la Chasse, il nous répondra par ces paroles :

" Monseigneur de Saint-Vallier aimait les pauvres ; et, persuadé que Jésus-Christ est dans le pauvre, il les aimait tendrement. Que le temps ne me permet-il de vous le représenter tel que nous l'avons vu et admiré durant tant d'années... dans ce lieu qui sera un monument éternel de sa prodigieuse charité ! Non, ni les palais des rois, ni leurs

appartements superbes, ni leurs jardins délicieux, n'eurent jamais pour lui les mêmes charmes qu'il trouvait ici en visitant les salles de ses pauvres... parce qu'il les regarda toujours avec les yeux de la foi. Les visiter, les consoler, c'étaient ses délices. Jamais en faisant les fonctions d'aumônier de son prince, il n'avait senti le même goût, le même agrément, la même satisfaction intérieure qu'il trouvait ici à servir de chapelain à ses pauvres. Il s'estimait bien plus heureux et plus honoré de les desservir, de leur dire la messe dans son hôpital, comme le plus simple prêtre... que, lorsqu'à la tête de son clergé vénérable, en qualité d'évêque, il officiait pontificalement dans la cathédrale de son diocèse, avec cet air de noblesse et de dignité que nous lui avons connu. Administrer les sacrements à ses pauvres, les veiller, les assister à la mort, étaient des fonctions qu'il n'eût pas voulu céder à d'autres pour aucun prix... Quelque las, quelque fatigué qu'il fût des autres occupations de son épiscopat, on le voyait, dans les saisons les plus rudes de l'année, se traîner péniblement dans les neiges pour inhumer ses pauvres, et mettre leur corps dans la terre, après avoir fait tous ses efforts pour conduire leurs âmes dans le ciel."

Il y avait depuis longtemps dans la ville de Québec un athée qui en faisait le scandale ; plusieurs personnes avaient tenté de le ramener dans la voie du salut, mais sans pouvoir rien gagner sur ce cœur de bronze. Monseigneur de Saint-Vallier entreprit la cure de ce malade désespéré, et il n'employa pour cela d'autres remèdes que l'attrait de sa douceur et de ses bienfaits. Ce malheureux n'accueillit que par des rebuts les premières avances de son évêque ; mais celui-ci, loin de cesser ses poursuites, le visita plus souvent, lui marqua l'intérêt le plus affectueux, l'assurant qu'il donnerait ses biens et sa vie même pour sauver son âme ; et comme ce pauvre pécheur privé de la grâce, était encore dans un état de fortune plus que médiocre, monseigneur le convia à venir demeurer dans son hôpital où il serait pourvu à tous ses besoins. L'amour de la liberté et de l'indépendance lui fit rejeter des offres si gracieuses ; il avoua cependant qu'il était sensible aux bontés de l'évêque. Combien plus eût-il été touché s'il lui eût été donné de connaître les jeûnes, les macérations, les prières que le charitable pasteur offrait en secret pour le retour de sa pauvre brebis ! Enfin le zèle et la charité triomphèrent de l'orgueil et de l'endurcissement. Une maladie cruelle fut l'instrument dont le Seigneur se servit pour ouvrir les yeux de cet aveugle. Se voyant privé

par la paralysie de l'usage d'un bras et d'une jambe, il consentit à se laisser transporter dans notre hôpital. Monseigneur le reçut lui-même entre ses bras, le recommanda à l'hospitalière, et lui porta de sa propre main des rafraîchissements. Enfin le malade se laissa subjuguer par les attraits intérieurs de la grâce ; il se rendit à tout ce que voulut de lui son incomparable bienfaiteur ; le prélat l'instruisit et reçut sa confession générale ; après avoir persévéré six mois dans les dispositions d'un véritable pénitent, l'heureux converti fut appelé à comparaître au tribunal de ce Dieu plein de miséricorde qui ne rejeta jamais un cœur contrit et humilié.

Les habitants d'une paroisse près de Québec se mirent en tête un jour qu'il y avait parmi eux des sorciers ; en conséquence ils maltraitèrent sur de simples apparences plusieurs personnes, et, entre autres, une pauvre famille dont les membres vinrent porter leurs plaintes à monseigneur. Il les reçut avec bonté, et leur donna un asile dans son hôpital, jusqu'à ce qu'il eût fait sa visite dans la paroisse en question, où il réussit à mettre les esprits en repos.

Nos annales font foi que des fléaux de divers genres désolèrent tour à tour la colonie pendant sept ou huit années consécutives, de 1715 à 1722 : — maladies, disette, incendies, sécheresse, — et toutes ces calamités offrirent au prélat autant d'occasions de signaler sa charité et sa confiance en Dieu.

" En 1716 il y eut une si grande disette que le blé valait douze livres le minot. Monseigneur augmenta alors ses aumônes. Ayant épuisé ses propres ressources, il fit distribuer du blé, de la farine et du pain sur la provision de la maison. Elle n'était pas plus forte qu'à l'ordinaire ; néanmoins, par une protection visible de la Providence, elle suffit pour toute l'année quoique, à voir les libéralités de Sa Grandeur, nous eussions lieu de croire qu'il ne nous en resterait pas pour six mois.

" Il y eut en 1720 une si grande quantité de chenilles que nous perdîmes toute espérance pour la récolte. Nous avions près de notre maison deux pièces de blé ; les insectes y fourmillaient tellement que nous avions peine à voir les épis. Monseigneur nous permit de faire une procession autour de ces champs en chantant les litanies des saints ; il voulut y prendre part et il fit partout l'aspersion avec l'eau bénite. Le lendemain les chenilles furent trouvées en monceaux dans les fossés. On s'empressa d'en informer Sa Grandeur ; elle répondit

que cette délivrance était due à l'invocation des saints et à la vertu de l'eau bénite ; mais s'apercevant qu'on l'attribuait à ses prières, elle en parut si confuse qu'on n'insista pas davantage.

" L'année 1722 fut remarquable par une si grande sécheresse que l'on craignit la famine. Les campagnes étaient désolées : depuis trois mois que les semences étaient faites, il n'était pas tombé une goutte de pluie. L'herbe était desséchée jusqu'à la racine, et les animaux mouraient de faim. Monseigneur, voyant la consternation générale, ordonna des prières publiques. Le peuple, rempli de confiance en la Mère de Dieu, demanda à venir en procession à Notre-Dame des Anges. Au jour assigné, le clergé sortit de la cathédrale portant les châsses où reposaient les reliques du grand apôtre saint Paul, et celles des bienheureux martyrs, saint Flavien et sainte Félicité. Monseigneur de Saint-Vallier assista à cette procession ; il y fit chanter les litanies des saints et le *Miserere*. Dès que le cortège arriva à notre église, les saintes reliques furent déposées dans le sanctuaire, sur des crédences que nous avions préparées à cet effet, et que nous avions ornées de notre mieux. La grand'messe fut chantée fort solennellement ; Sa Grandeur donna ensuite la bénédiction du très saint sacrement, et les prêtres se rechargèrent de leur précieux fardeau pour retourner à Québec. A peine furent-ils en chemin que la pluie commença à tomber ; elle continua pendant trois jours avec tant d'abondance que la terre en fut tout abreuvée. Cette miséricorde de la Reine des anges augmenta la confiance en sa puissante intercession, et l'on vit plusieurs fois les habitants de Charlesbourg, de Beauport, de Lorette, et de Sainte-Foye, venir en procession avec leurs curés respectifs, pour obtenir un temps favorable aux biens de la terre."

Le désastreux incendie du 19 juin 1721, qui réduisit en cendres une partie de la basse ville de Montréal, fut un douloureux événement pour toute la colonie. Monseigneur de Saint-Vallier donna encore à cette occasion des marques de sa tendre charité. A peine eut-il été instruit du malheur qui venait de frapper une portion de son troupeau, qu'il adressa une lettre pastorale aux fidèles de toute la colonie, les invitant à soulager, par leurs aumônes, ceux de leurs frères qui souffraient du manque des choses les plus indispensables. Il se rendit le plus tôt possible dans cette partie de son diocèse qu'il visita ; et, ne pouvant donner aux incendiés que quelques faibles secours pécuniaires, il y suppléa par des paroles encourageantes, leur démontrant

que les biens de ce monde sont infiniment au-dessous de ceux de l'autre vie qu'ils pouvaient acquérir en portant leurs croix avec patience. Les religieuses hospitalières de Saint-Joseph avaient été les premières victimes du fléau, le feu ayant pris accidentellement à leur église pendant la procession du très saint sacrement. Cette maison fondée par M. de la Dauversière, Mme de Bullion et Mlle Mance, n'avait que cinquante ans d'existence lorsqu'elle fut pour la première fois réduite en cendres (1695) ; elle était à peine relevée de ses ruines quand arriva l'incendie de 1721. En moins de trois heures tous les bâtiments, qui avaient plus de trois cent cinquante pieds de longueur, devinrent la proie des flammes : meubles, linge, vêtements, provisions de bouche, tout fut enveloppé dans une même destruction ; il ne resta aux hospitalières que leur vie sauve, et ce qu'elles portaient sur elles. Monseigneur de Saint-Vallier leur fit une aumône de cinq mille livres, et, satisfait de l'assistance que leur avait rendue les messieurs de Saint-Sulpice, il les engagea à continuer leurs charités, et promit aux religieuses d'écrire à la cour pour leur obtenir quelque gratification. MM. de Vaudreuil et Bégon appuyèrent la demande du prélat, et l'année suivante une certaine somme fut accordée pour le rétablissement du monastère.

L'absence de monseigneur en cette occasion avait été de trois mois, et ce ne fut pas sans le plus grand plaisir que nos Mères saluèrent son retour au milieu d'elles. En apprenant les tristes détails de l'incendie, elles eurent tout lieu de s'applaudir de l'idée qu'avait eue Sa Grandeur d'établir, en 1717, la procession de chaque dimanche en l'honneur de la sainte Vierge pour obtenir que leur maison fût préservée de semblables accidents. Cette procession se faisait par les pauvres : un vieillard portait le crucifix, et monseigneur de Saint-Vallier lui-même portait la statue de la Mère de Dieu [1]. Les religieuses ne firent d'abord qu'y assister ; mais après la mort de leur fondateur, elles se firent un devoir de continuer une pratique de dévotion qui lui avait été chère, et le privilège de porter l'image de la sainte Vierge fut accordé à l'officière de semaine. On a toujours attribué dans la maison à cette pieuse pratique la singulière protection

1. Cette statue de bois doré sert encore aujourd'hui au même usage auquel l'avait destinée notre illustre fondateur. Le prélat, d'après nos annales, assistait chaque année à la procession solennelle que font les religieuses à toutes les chapelles du monastère le jour de l'Assomption.

qui a écarté de nous, jusqu'à présent, les désastres d'un incendie. Voici deux traits remarquables de cette protection arrivés du vivant de monseigneur de Saint-Vallier.

Un jour une religieuse mit, par mégarde, un linge tout en feu dans une armoire où l'on conservait des éclats de bois sec ; le lendemain elle trouva ce linge réduit en cendres, et le bois sur lequel il avait porté seulement noirci.

Une autre fois le feu prit à la cheminée de la cuisine ; c'était en été et il faisait un fort vent de nord-est. La flamme se communiqua au toit, et menaça d'envahir en un clin d'œil la couverture qui était de bardeaux. En ce moment il ne se trouvait pas à la maison un seul domestique ; tous étaient à travailler aux champs. On alla porter la nouvelle à monseigneur de Saint-Vallier. Le danger lui parut imminent; néanmoins, plein de confiance, il se rendit au sanctuaire pour implorer le secours de Dieu, et pour prier Marie de se ressouvenir qu'elle était la protectrice du monastère. Les vœux du pieux pontife furent exaucés : le feu de la cheminée s'éteignit ; celui de la couverture ne fit aucun progrès, et put être étouffé en peu de temps. Cependant monseigneur continuait sa prière ; dès qu'on l'eut informé que tout danger était passé, il en fit rendre grâces à Dieu.

CHAPITRE VINGTIÈME

1713-1727

> Nous nous sommes réjouis pour les jours où nous avons été humiliés, pour les années où nous avons éprouvé des maux. Ps. LXXXIX, 15.
>
> On visita *leurs* ossements, et... ils prophétisèrent. Eccli., XLIX, 18.

Rappelons-nous avec quel sentiment pénible monseigneur de Saint-Vallier avait appris dans son exil que quatre des religieuses venues de Québec, et dont Dieu s'était servi pour en faire les quatre

premières colonnes de cette maison naissante, étaient tombées une à une à des intervalles très rapprochés, moissonnées avant le temps par l'ange de la mort. Rappelons-nous combien le bon pasteur se montra affecté de la perte d'une cinquième, encore au printemps de la vie, mais si grande, si forte, si admirable, par sa sagesse, sa prudence, son courage, et si digne par là même de porter le nom de l'héroïque réformatrice du Carmel.

Était-ce pour le dédommager en quelque sorte de ces premiers sacrifices que, après son retour en ce pays, le Ciel lui épargna la douleur de voir descendre dans la tombe aucune de ses filles ? En outre, la communauté prit un notable accroissement en vertu de deux permissions obtenues de la cour de France, la première en 1716, pour une augmentation de quatre religieuses ; la seconde en 1720, pour une nouvelle augmentation de dix. On vit alors accourir à Notre-Dame des Anges des jeunes personnes du premier rang dont plusieurs, d'un caractère de même trempe que l'épée de leurs pères, devaient former, avec le temps, des sujets d'élite, capables de conserver, de soutenir, d'augmenter l'œuvre à laquelle elles ambitionnaient de se dévouer pour toujours. Ces ferventes auxiliatrices venaient les unes de Ville-Marie ou de Québec, et les autres de Louisbourg dans la lointaine Ile-Royale ; c'étaient mesdemoiselles Marie-Charlotte de Ramezay, Jeanne-Françoise Bermen de la Martinière, Marie-Charlotte et Thérèse Pinguet-Vaucour, Marie d'Aillebout de Mentet, Marie-Joseph Dégoutin, Marie-Joseph le Gardeur de Repentigny, Marie-Louise le Gardeur de Beauvais, Madeleine Duplessis Faber, etc. Quelques-unes des aspirantes apportaient pour dot des *congés* obtenus du marquis de Vaudreuil. Or le *congé*, en ces temps-là, n'était autre chose qu'une permission de faire la grande chasse sur les terres de la couronne. On en tirait parti en le cédant à un tiers, pour une somme plus ou moins considérable, selon l'étendue du privilège qui y était accordé. De semblables permissions faisaient l'objet des désirs d'une foule de jeunes gens, sans sou ni maille, fils d'officiers, et, à raison de leur première éducation, peu amateurs du travail agricole.

Comme témoignage d'une particulière bienveillance, et pour laisser à la communauté une marque distinctive, qui fût en même temps un souvenir perpétuel de son fondateur, monseigneur de Saint-Vallier fit faire en 1718, et distribua aux religieuses des croix pecto-

rales sur lesquelles étaient gravés les instruments de la passion et les armes de famille du prélat. Il est de tradition dans notre monastère que, pour donner à ses filles cette nouvelle preuve d'affection, monseigneur de Saint-Vallier dut faire fondre le bâton de la crosse d'argent qu'il avait reçue de son frère Henri-Bernard, avant sa consécration comme évêque de Québec.

Nos mères ursulines des Trois-Rivières ne pouvaient être oubliées dans cette distribution ; elles reçurent également le précieux symbole qui devait leur rappeler, dans la suite des années, ce qu'un évêque nommé JEAN DE LA CROIX avait fait pour leur ville et pour elles. M. l'abbé de la Tour nous apprend que le prélat fit la même faveur aux sœurs de la congrégation de Notre-Dame. On lit au livre huitième de ses Mémoires : " Elles portent comme les filles de la Visitation une croix d'argent sur la poitrine, que M. de Saint-Vallier leur a donnée, à l'exemple de saint François de Sales. "

Nous en sommes aux jours où le père de Charlevoix, recueillant dans un journal historique ses impressions de voyage, pouvait écrire :

" L'HÔPITAL GÉNÉRAL est la plus belle maison du Canada, et elle ne déparerait point nos plus grandes villes de France. Les pères récollets occupaient autrefois le terrain où elle est située. M. de Saint-Vallier, évêque de Québec, les a transférés dans la ville, a acheté leur emplacement et y a dépensé cent mille écus en bâtiments, en ameublements et en fondations...

" Le prélat fondateur a son appartement dans la maison, et y fait sa résidence ordinaire ; il a loué son palais, qui est encore son ouvrage, au profit des pauvres. Il ne dédaigne pas même de servir d'aumônier à l'hôpital aussi bien qu'aux religieuses, et il en remplit les fonctions avec un zèle et une assiduité qu'on admirerait dans un simple prêtre qui vivrait de cet emploi. Des artisans ou autres, à qui leur grand âge ou leurs infirmités ôtent le moyen de gagner leur vie, sont reçus dans cet hôpital jusqu'à la concurrence du nombre de lits, et trente religieuses sont occupées à les servir. C'est un essaim de l'Hôtel-Dieu de Québec ; mais, pour les distinguer, l'évêque leur a donné quelques règlements particuliers, et leur fait porter des croix d'argent sur la poitrine. La plupart sont filles de condition, et comme ce ne sont pas les plus aisées, le prélat en a doté plusieurs [1]."

1. Nouvelle-France, t. IIIe,—Journal d'un voyage fait par l'ordre du roi, lettre IIIe, octobre 1720.

Pourrions-nous jamais assez redire les bienfaits de notre illustre fondateur ! Sa sollicitude à l'égard de cette communauté ne connut aucunes-bornes. Nous l'avons vu faire lui seul les frais des nouvelles constructions, destinées au logement tant des pauvres que des religieuses. Dans la distribution de ses aumônes, il réservait une certaine somme pour couvrir les dépenses annuelles, outre qu'il se chargeait de faire venir de France, chaque année, des effets de diverses sortes dont il disposait en faveur de ses chères filles et de ses pauvres ; mais toujours son désir était de rendre durable l'œuvre qu'il avait commencée. Voulant que la communauté eût sa part de biens immeubles, il acheta pour la somme de trente mille livres une terre constituée en seigneurie et qui avait appartenu à M. de la Durantaye. Le nouveau domaine, rehaussé du nom de *Saint-Vallier*, passa en pur don aux religieuses ; monseigneur les conduisit sur les lieux comme pour leur en faire prendre l'investiture, et afin qu'elles connussent mieux les ressources que pourrait offrir dans la suite cette propriété, encore alors en plus grande partie inculte. Quelques-unes d'entre elles eurent plusieurs fois occasion d'y retourner dans le même but ; c'est ce que prouvent les registres de la paroisse, où l'on voit apparaître à différentes dates les signatures de nos mères Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin, Marie-Charlotte de Ramezay de Saint-Claude et Catherine Maufait de Saint-Hyacinthe, agissant comme marraines de trois enfants de leurs censitaires, à qui elles conférèrent respectivement les noms d'Augustin-Pierre, Périnne-Charlotte, et Pierre-Hyacinthe [1]. Le curé-parrain était M. Pierre Leclair. Autre temps, autres mœurs.

Le douaire de madame de la Durantaye (dix mille livres) était resté sur le domaine de la seigneurie. Pour obvier à cet inconvénient, monseigneur de Saint-Vallier acheta au prix de seize mille livres la seigneurie de Kamouraska ; il y transporta le douaire en question, et laissa à la communauté la jouissance de ce que les terres pourraient produire en sus. L'intention du prélat en faisant ces acquisitions, était de prévenir toutes les difficultés que pourraient faire naître dans la suite les administrateurs, sous prétexte de zèle pour le bien des pauvres à qui appartenait en entier la seigneurie de Notre-Dame des Anges.

1. Augustin-Pierre, baptisé le 2 novembre 1723, fils d'Étienne Corrivaux et de Jeanne Babouin ; Périnne-Charlotte, baptisée le 4 août 1727, fille de Louis Boutin et de Charlotte Chorel ; Pierre-Hyacinthe, baptisé le 12 juillet 1731, fils de Pierre Beneto et de Madeleine Larrivé.

La monnaie de cartes qui avait cours dans le pays depuis 1688, commença à être décriée en 1714 ; les années suivantes elle ne put être reçue que pour la moitié de sa valeur ; progressivement sa réduction devint telle qu'en 1719, à peine pouvait-on retirer cent livres en argent pour cinq cents livres en papier monnaie. Quelques sommes provenant des dots des religieuses étaient en cartes ; monseigneur engagea la communauté à en faire immédiatement usage pour l'achat des provisions, etc., se réservant de rembourser plus tard cet argent de manière à couvrir toutes les pertes. Une partie de ces dots fut employée à faire des défrichements sur le domaine de Saint-Vallier ; la communauté avait un grand désir d'y voir des terres en valeur qui pussent rapporter du blé. De son côté, monseigneur, qui ne perdait jamais de vue la décoration des autels, fit fournir à l'église de cette paroisse des ornements et du linge dont elle était fort dépourvue ; il voulut aussi que les religieuses donnassent le tabernacle qui avait été endommagé par le tonnerre en 1713 ; il le remplaça par un autre beaucoup plus beau qui lui coûta deux mille livres.

Il y eut en France une grande crise financière en 1720 : les rentes sur l'hôtel de ville subirent une baisse considérable. Au lieu de quatre mille livres que Sa Grandeur percevait chaque année pour être appliquées à notre établissement, elle n'en toucha plus que quinze cents. Ce fut une peine pour le généreux prélat ; mais il lui fallait peu de temps pour se résigner aux divers événements de la vie. " Mes chères filles, dit-il alors aux religieuses, plus vous serez dénuées des biens de ce monde, plus vous aurez droit de puiser dans les trésors de la divine Providence." Cependant il n'était plus en état de créer de nouvelles rentes ; pour la première fois donc il sollicita, de la cour de France, une gratification en faveur de la maison qu'il avait fondée à si grands frais, et qu'il soutenait seul depuis vingt-huit ans. On eut égard à sa demande et la somme de deux mille livres fut accordée, moitié pour les pauvres, moitié pour les religieuses.

Tout en travaillant à obtenir pour son œuvre des secours étrangers, le prélat voulait en outre que les religieuses missent à contribution toute leur industrie. Elles retiraient un certain profit de la pension de quelques dames âgées ou infirmes qui avaient leur logement dans la maison ; quand il vit la communauté assez nombreuse pour que quelques-unes pussent être employées à l'instruction des jeunes filles, sans que cela préjudiciât au service des pauvres, il les engagea à

prendre de petites pensionnaires, leur donnant à cet effet une permission par écrit.

La dévotion spéciale de monseigneur de Saint-Vallier envers la Mère de Dieu, le porta à faire ériger en notre église une chapelle en son honneur. Un enfoncement qui s'y trouvait lui parut propre à son dessein; il y fit travailler en diligence, et, comme cette chapelle était fort petite, elle fut achevée en peu de temps. Il y fit placer un tableau dans lequel, d'après la tradition, il est lui-même représenté en prières, devant l'image du Saint-Cœur de Marie ; et c'est sous ce dernier vocable que la chapelle fut dédiée. Il en fit l'inauguration fort solennellement le jour consacré à honorer ce saint cœur. Il est vraisemblable que ce jour n'était autre que le 3 juillet ; il est vraisemblable encore que la communauté avait le privilège de chômer chaque année cette fête ; tel était au moins l'usage chez nos mères de l'Hôtel-Dieu. Elles en avaient obtenu la permission en 1690, ayant été portées à faire cette demande en reconnaissance de la déroute des Anglais qui avaient tenté vainement d'envahir le pays. La lettre par laquelle monseigneur de Saint-Vallier accorda la faveur désirée, respire les sentiments les plus tendres et les plus affectueux envers la Reine du ciel.

" Comme il n'y a rien, dit-il, de plus doux et de plus salutaire aux fervents chrétiens, et surtout aux âmes religieuses, que d'entrer dans le sacré cœur de la très sainte Vierge, et que le vrai moyen de parvenir à un si grand bonheur, c'est de l'honorer autant qu'on le peut, nous ne pouvons nous empêcher d'approuver la demande que nous ont faite nos très chères filles en Notre-Seigneur, les religieuses hospitalières de cette ville de Québec, d'en célébrer la fête avec toute la solennité et toute la ferveur dont elles sont capables.

" Nous jugeons par là qu'elles connaissent les inclinations de leur Époux, puisqu'elles ne sauraient rien faire qui lui plaise davantage, ni qui l'oblige plus efficacement à leur communiquer les grâces dont elles ont besoin pour soulager ses membres qui sont les pauvres. D'ailleurs, ce cœur sacré étant la source précieuse d'un ruisseau plus précieux encore, qui est le sang de Jésus-Christ, auquel elles sont obligées par leur institut et par leur fondation, de rendre des hommages particuliers, elles ne peuvent choisir une dévotion plus conforme à leur règle et aux intentions de leur fondatrice [1].

1. Une clause du contrat de la fondation de l'Hôtel-Dieu est comme suit : " L'hôpital sera dédié à la mort et au précieux sang du Fils de Dieu, répandu pour faire miséri-

" Nous avons même sujet de croire que la Mère de Dieu qui, par plusieurs miracles, vient de nous délivrer des Anglais, ses ennemis et les nôtres, a inspiré à ses filles de rendre à son aimable cœur des honneurs nouveaux dans la Nouvelle-France, pour graver plus profondément dans tous les cœurs le souvenir d'un bienfait si signalé. Ainsi, pour satisfaire à un devoir si pieux, et si propre à immortaliser la victoire dont nous sommes redevables à la Reine du ciel...nous permettons à nos dites filles de chanter solennellement la messe et l'office du très Saint Cœur de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, tous les ans le trois juillet, ainsi qu'elles l'ont souhaité. "

Le prélat choisit la nouvelle chapelle pour le lieu de sa sépulture, et y fit creuser sa tombe. C'est là qu'il aimait à se retirer pour se livrer à la méditation des vérités éternelles : il y passait ordinairement cinq heures chaque jour, dans les communications les plus intimes avec Dieu.

Le chœur des religieuses était fort petit. Monseigneur résolut de le rebâtir, il y fit travailler avec activité dès le printemps de 1726.— " C'est le dernier ouvrage que je fais faire pour votre maison, disait-il à ses chères filles, et je voudrais voir à sa perfection avant ma mort." Il eut en effet cette satisfaction, puisque dans l'automne il ne restait que peu de chose à faire. Vers le même temps on répara le clocher qui avait été endommagé par le tonnerre en 1713. La croix qui surmontait l'ancien étant trop petite, une plus grande y fut substituée. On lit sur un côté : *Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Vallier, évêque de Québec*, 1725 ;—et de l'autre : *Jésus, Marie, Joseph. Fait par Lauzon.* Cette croix domine encore aujourd'hui l'église et le monastère [1].

Quand les travaux du chœur furent entièrement terminés, on pensa à relever de l'ancien caveau les corps des religieuses décédées, pour les inhumer dans le neuf. Monseigneur ayant donné à cet effet les permissions nécessaires, on procéda le 3 juillet 1727 à l'ouverture des tombeaux. Le premier cercueil que l'on ouvrit pour en retirer les ossements, fut celui de la mère Marie-Anne Trothier de Sainte-Thérèse,

corde à tous les hommes." — Quel heureux rapprochement avec l'article de nos constitutions qui dit que " à proprement parler notre office est de recueillir les gouttes du précieux sang de Jésus-Christ, et de les appliquer par nos petits travaux au salut des âmes pour lesquelles il a été répandu ! "

1. Appendice e,— Érection de l'église de l'HÔPITAL GÉNÉRAL en cure.

morte de la petite vérole le 4 mars 1703. Mais quelle surprise ! le corps était entier, le visage, ferme et vermeil ; les mains et les pieds avaient toute la souplesse d'une personne vivante. Dans l'admiration de ce prodige, on alla en informer monseigneur de Saint-Vallier : il se transporta dans l'endroit où se faisait l'exhumation, et, tout étonné lui-même de ce qu'il voyait, il écrivit à M. Sarrazin, médecin du roi, pour le prier de vouloir bien être témoin d'un fait aussi surprenant. Ce fut en présence de M. Sarrazin qu'on fit l'ouverture du cercueil de la mère Marie-Madeleine Soumande de la Conception, morte aussi de la petite vérole le 11 février 1703, et celui de la révérende mère Louise Soumande de Saint-Augustin, morte le 28 novembre 1708. Le corps de la mère de la Conception était presque entier ; celui de la mère Saint-Augustin était tout consumé, à l'exception des pieds qui furent trouvés parfaitement sains.

Étonné d'un fait qui lui parut pour le moins problématique, le docteur Sarrazin voulut faire un examen attentif des corps, et du lieu où ils avaient été inhumés ; il s'adjoignit pour cet examen M. Berthier, chirurgien du roi. Leurs observations se trouvent consignées au long dans un écrit dont l'original se conserve dans nos archives [1]. Elles servent à confirmer les détails donnés ci-dessus et plusieurs autres dont nous allons parler.

On comprend avec quel amour, avec quel respect nos Mères contemplèrent les restes vénérables de celles dont le souvenir s'identifiait dans leur pensée avec celui des plus hautes vertus religieuses ; dans le prodige dont elles avaient le bonheur d'être les témoins, elles voyaient une preuve et une récompense de ces mêmes vertus. Monseigneur de Saint-Vallier, à son tour, rendait grâces à Dieu de ce qu'il lui plaisait de manifester ses desseins miséricordieux sur ses fidèles épouses, sur celles qui avaient porté une si large part de travaux et de privations dans les premiers jours de notre établissement.

Dès que l'on fut informé à Québec de cette merveille, grands et petits demandèrent à voir ces religieuses que plusieurs avaient connues ; ils seraient entrés de force, si monseigneur n'eût permis d'exposer les corps dans un parloir d'où les séculiers les pouvaient voir. Ils y restèrent plus de quinze jours, dans les plus grandes chaleurs de l'été, sans exhaler aucune odeur. Durant ce temps, il y eut un concours nombreux des personnes de la ville et des campagnes. Les malades s'y

1. Appendice f. — Certificat du docteur Sarrazin.

faisaient apporter pour obtenir la délivrance de leurs maux. Plus de trente attestèrent qu'ils avaient été guéris par l'intercession des servantes de Dieu. Des personnes dignes de foi furent témoins de ces guérisons ; elles eurent tant d'éclat que le père de la Chasse, alors confesseur de la communauté, fut chargé d'en dresser les procès-verbaux. Dans l'écrit qu'il prépara sur la déposition de témoins assermentés, pour l'attestation du fait lui-même, on trouve les lignes suivantes :

" Je finis par la réflexion que j'ai entendu faire à M. de Sarrazin et à M. Berthier ; ce dernier est pourvu de la charge de chirurgien du roi à l'Hôtel-Dieu de cette ville, charge qu'il exerce très honorablement. Ces messieurs, que je regarde comme les meilleurs juges dans l'affaire présente... disent que c'est un fait avéré qu'on ne peut contredire sans démentir : 1° Toute une communauté ; 2° Six domestiques des dites religieuses ; 3° Toute la ville de Québec, et même les personnes les plus considérables de ce pays, comme sont messieurs l'intendant, lieutenant et procureur du roi, et plusieurs autres qu'un cas si extraordinaire a attirées pour en être témoins, et voir de leurs propres yeux les corps presque entiers de deux religieuses, savoir : le corps de la mère Sainte-Thérèse et celui de la mère de la Conception, ainsi que les pieds de la révérende mère Saint-Augustin, qui se sont conservés les vingt et vingt-cinq ans sous la terre, et qui en ont été tirés ayant la peau, la chair, la couleur, la souplesse et la consistance des corps vivants ; que le sang même et un sang vermeil en a coulé. Qu'ayant été exposés près de quinze jours, pendant les plus grandes chaleurs de l'année au mois de juillet, sans aucune mauvaise odeur ; que ni la terr , ni l'eau, ni la chaux dont ils avaient été couverts ne les avaient point endommagés ; aussi l'air et le jour que la Providence a voulu qu'ils vissent, ne les a point altérés...

" Au reste, dit encore le même père, personne de ceux qui ont connu ces trois religieuses, ne disconvient qu'elles n'aient été dignes que Dieu fît quelques miracles en leur faveur ; on leur rend au contraire publiquement justice de croire qu'elles ont été toutes les trois d'une éminente sainteté, et qu'il peut se faire que le Seigneur pour les récompenser, ainsi que le vertueux prélat qui les mit en œuvre, ait voulu rendre ainsi leur sépulcre glorieux.

" L'hôpital général de Québec, par les soins et la libéralité de monseigneur de Saint-Vallier, par le choix et le mérite des sujets qui en composent la communauté, par le nombre de pauvres qu'il entre-

tient, est maintenant très florissant. Mais personne n'ignore que, dans son établissement, il eut les plus grandes contradictions à essuyer; ce qui procura d'abord à ces trois religieuses, qui en furent comme les trois pierres fondamentales, les plus grandes croix; on sait aussi qu'elles surent toujours en profiter, de sorte qu'on n'a pas de peine à comprendre pourquoi Dieu, juste rémunérateur, semble avoir voulu si fort les honorer de nos jours, quand on fait réflexion à la patience héroïque avec laquelle elles supportèrent les plus grands travaux et les plus grandes traverses.

" M. Delorme Soumande, chanoine de la cathédrale de Québec, actuellement à Paris en qualité de député pour les affaires de son chapitre, compte deux tantes maternelles parmi ces religieuses, la mère Saint-Augustin et la mère de la Conception, sœurs de madame Delorme, sa mère; elles sont sorties toutes deux de l'Hôtel-Dieu de Québec pour être mises à la tête de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. La troisième, Marie-Anne Trothier de Sainte-Thérèse en fut une des premières novices, et y donna, comme les précédentes, les plus grands exemples de vertu; elle était cousine de la sœur Trothier, aujourd'hui supérieure des sœurs de la congrégation de Notre-Dame, de Montréal. Mais quel sujet de joie et de bénir Dieu pour monseigneur de Québec qui, depuis plus de quarante ans, et malgré l'âge le plus avancé, travaille encore avec une vigueur infatigable au salut de ses ouailles, de voir qu'en voulant donner des mères à ses pauvres, il a aussi donné des saintes à sa communauté!"

Après avoir satisfait aux désirs et à la dévotion du peuple, il fallut rendre à la tombe ces dépouilles vénérées. " Nous plaçâmes derechef les corps de nos chères défuntes dans de nouveaux cercueils de bois, et les déposâmes ensuite dans le caveau du nouveau chœur, près de la chapelle du Saint-Cœur de Marie, suivant l'ordre que nous en avait donné Sa Grandeur. Ce dernier devoir fut pour nous un pénible sacrifice; il fallut pourtant le faire, et souffrir que la terre nous ôtât pour la seconde fois les corps de celles dont le ciel avait enlevé l'âme. Durant le cours de cette imposante cérémonie nous fûmes, comme on peut le penser, plus portées à demander leur assistance et à révérer leur mérite qu'à offrir pour elles des suffrages. Pénétrées de reconnaissance envers Dieu qui se montre si admirable en ses élus, nous lui demandâmes avec ardeur que les merveilles dont il venait de nous rendre les témoins, fussent pour nous un motif de

nous renouveler dans l'esprit de notre sainte vocation, et de nous animer d'un vif désir d'imiter les vertus et de suivre les traces de nos vénérables Mères. C'est une joie qu'elles ont le droit d'attendre dans le ciel de tous les membres qui composent cette communauté, pour le bonheur de laquelle elles se sont sacrifiées si généreusement. "

Dans les années que nous venons de parcourir, la France avait perdu son grand roi, décédé presque octogénaire, le 1er septembre 1715. Louis XIV aimait le Canada. Les longues guerres qui occupèrent une partie de son règne, ne lui permirent pas de faire pour la prospérité et l'agrandissement du pays tout ce qu'il aurait désiré. Néanmoins, il avait vu avec satisfaction le progrès de la colonie, et jusqu'à ses derniers jours, il témoigna porter intérêt à l'extension de la religion tant parmi les Français que parmi les sauvages.

M. de Vaudreuil avait demandé en 1714 la permission de passer en France. Il revint deux ans après, et quoique fatigué par le travail, et déjà avancé en âge, il s'occupa comme auparavant à procurer l'avantage de la colonie. Il fit connaître à la cour que, vu le petit nombre d'habitants qui s'y trouvaient alors, il était expédient de réveiller dans la mère patrie le goût de l'émigration. C'est sur cet avis que, en 1725, le *Chameau*, vaisseau du roi, qui portait deux cent cinquante passagers, outre une riche cargaison, mit à la voile pour le Canada. On connaît le sort de ce vaisseau : après une navigation heureuse jusque-là, il fut assailli par la tempête dans la nuit du 27 au 28 août, et jeté sur les récifs du Cap-Breton, à deux lieues de Louisbourg. Le désastre fut complet : le lendemain, les débris du navire et les cadavres des passagers, dont pas un n'échappa, jonchaient les sables du rivage !

Parmi ceux qui périrent se trouvaient des ecclésiastiques, des jésuites, et bon nombre d'officiers, entre autres M. de Chazel qui venait remplacer M. Bégon comme intendant du Canada, M. de Louvigny, le nouveau gouverneur des Trois-Rivières, et M. de Ramezay de la Gesse, frère de notre chère mère Saint-Claude, de la Croix, qui avait perdu son père l'année précédente. Une des filles de M. de Louvigny, laissée presque sans ressources, vint, quelques années après, demander un asile à cette maison hospitalière.

Le naufrage du *Chameau* ne fut pas l'unique cause de deuil qu'eût la colonie en 1725 ; la mort du marquis de Vaudreuil, arrivée le 10 octobre, fut vivement ressentie par toutes les classes de la société. Madame de Vaudreuil, après avoir passé sept ans à la cour, en

qualité de sous-gouvernante des enfants de France, était revenue au Canada avec son mari en 1716.

Cette dame aimait beaucoup notre communauté, et nous l'avons vue, en 1708, entourer de soins et de respects les derniers moments de notre révérende mère Louise Soumande de Saint-Augustin. A la mort de son mari, elle retourna en France et mourut à Paris en 1740.

Le successeur de M. de Vaudreuil fut M. Charles de la Boische, marquis de Beauharnais, frère de M. François de Beauharnais qui avait été intendant du Canada quelques années auparavant. Le nouveau gouverneur arriva dans l'automne de 1726 avec M. Dupuy, qui venait remplacer M. l'intendant Bégon.

CHAPITRE VINGT ET UNIÈME

1725-1728

> Pratiquez ce que vous avez appris et reçu de moi, ce que vous avez entendu dire de moi, ce que vous avez vu en moi ; et le Dieu de paix sera avec vous. Phil., IV, 9.
>
> Car pour moi je suis sur le point d'être immolé, et le temps de ma mort approche.
> II Tim., IV, 6.

Notre vénérable fondateur avait mis, pour ainsi dire, la dernière main à son œuvre. Il avait épuisé ses ressources pour consolider et même pour embellir cet établissement, et Dieu lui faisait trouver un ample dédommagement à ses sacrifices dans le bien qu'il en voyait résulter. La vie édifiante des pauvres qu'il retirait dans son hôpital, était pour lui une source de grandes consolations. Il était surtout heureux d'être témoin de la mort chrétienne de tous ceux qu'il plaisait à Dieu d'enlever de ce monde. Quelques-uns, qu'il avait jugés dignes de soins tout particuliers, rendaient le dernier soupir en donnant des

marques sensibles de prédestination ; et ces âmes, en se présentant au tribunal de Dieu, obtenaient sans doute pour leur généreux bienfaiteur des grâces toutes spéciales.

Cependant la santé du prélat commençait à s'altérer ; c'était moins le poids des années qui se faisait sentir, que celui des travaux de tout genre auxquels il s'était livré sans relâche. En 1725, et quoique déjà plus que septuagénaire, il entreprit une fois encore la visite de son diocèse, commençant par les paroisses de Montréal, où il fut reçu avec des démonstrations de joie qu'on ne peut exprimer. Il donna à son peuple de nouvelles preuves de sa sollicitude pastorale ; il prêchait plusieurs fois le jour et écoutait tous ceux qui s'adressaient à lui. Persuadé qu'il ne retournerait jamais en ces lieux-là, il administra le sacrement de confirmation aux plus jeunes enfants. Après s'être acquitté de tous les devoirs d'un pasteur charitable et zélé, il revint à Québec et se retira dans la solitude de son HÔPITAL GÉNÉRAL. Il arriva extrêmement fatigué, et quoiqu'il parût se remettre un peu, après quelques jours de repos, il ne fut jamais, depuis ce temps, sans souffrance : une fièvre lente le minait intérieurement, et faisait présager à la communauté le moment fatal qui devait enlever à son amour l'ami le plus sincère et le père le plus dévoué. Néanmoins, vers la fin de l'année suivante, il sembla reprendre de nouvelles forces, et nos Mères se persuadaient que le Ciel, se rendant favorable à leurs vœux, voulait encore le conserver et lui rendre la santé. Lui seul ne se flattait pas de cette vaine espérance : au contraire, il paraissait ne plus rien faire que comme préparation à sa fin prochaine.

Le 25 janvier, jour anniversaire de son sacre, était toujours pour la communauté et pour les pauvres une fête de prédilection. Elle fut célébrée d'une manière tout extraordinaire en 1727 : ce fut la dernière fois. Peu auparavant, monseigneur, qui voulait profiter de la circonstance pour recommander son HÔPITAL GÉNÉRAL au nouveau gouverneur et au nouvel intendant, avait prié le père de la Chasse de composer à cet effet une pièce de vers. " Représentez-moi, lui dit le prélat, représentez-moi comme Jacob sur le point de quitter la vie, demandant à son fils Joseph de prendre soin de ses autres enfants." Le bon père entra pleinement dans la pensée du vénérable pontife, et lui prêta les paroles les plus touchantes en faveur de ses chers protégés. Cette pièce fut récitée par les élèves du pensionnat avant le dîner des pauvres ; elles s'y adressaient alternativement au marquis de Beauharnais, à

M. et à Mme Dupuy, aux pauvres, aux religieuses, et à monseigneur lui-même. Imaginons-nous être présents à cette charmante scène d'intérieur, et prêtons une oreille attentive à ce que dira chacune de ces naïves enfants.

MADEMOISELLE DE SAINT-MICHEL

Ces climats, autrefois barbares,
Ne le sont plus aujourd'huy,
Puisqu'on y voit briller les vertus les plus rares,
Et que tout malheureux y trouve un noble appuy.
Un prélat bienfaisant, des indigens le père
Qui depuis quarante ans ne leur épargna rien,
Pour les pauvres, toujours plein d'un zèle sincère,
Jusqu'à la fin les aime et cherche leur bien.

MADEMOISELLE ANGÉLIQUE GUILLIMIN

Que pour eux sa tendresse est grande !
Que son cœur est sensible aux rigueurs de leur sort !
Avec empressement sa charité demande
Qu'on ait soin d'eux après sa mort.

MADEMOISELLE MARIE-JOSEPH GUILLIMIN

Écoutez son discours, généreuse noblesse,
Vous surtout qui tenez ici les premiers rangs ;
Car c'est surtout à vous que ce prélat s'adresse
Et recommande ses enfants.

MADEMOISELLE ANGÉLIQUE GUILLIMIN

Imaginez-vous donc, dans son amour extrême,
Qu'il parle ici luy-même.
Pour vous ouvrir son cœur, de nous il a fait choix.
Écoutez : vous l'allez entendre par ma voix.
" Comme autrefois Jacob, sur le point de paraître
" Devant Celuy de qui tout homme a reçu l'estre,
" Assembla ses enfants et, formant mille vœux,
" S'efforça d'attirer les dons du Ciel sur eux ;
" Et perçant l'avenir, touché de leur misère,
" Pria Joseph, son fils, de leur servir de père,
" D'employer son crédit pour adoucir leur sort,
" Enfin de les aider en tout après sa mort ; —

" De même, maintenant que ma force affaiblie,
" M'avertit que, dans peu, je dois quitter la vie,
" Illustre gouverneur, et, vous, sage intendant,
" Je vous assemble icy pour vous en dire autant.
" Ces pauvres ramassés, mes plus chères ouailles,
" D'un père en moy toujours trouvèrent les entrailles ;
" L'Évangile dans eux me fit voir le Sauveur ;
" Je les crus, sous ce nom, dignes de ma faveur ;
" Puisque le Ciel pour eux veut que je m'intéresse,
" Jusqu'au dernier soupir, ils verront ma tendresse.
" Quand je ne serai plus, montrez-vous leurs tuteurs,
" Et de ces orphelins, soyez les défenseurs.
" Proche de mon trépas, je vous les recommande ;
" Que votre charité sur eux aussi s'étende ;
" Dans leur infirmité, vous leur devez vos soins,
" Et le Ciel veut, par vous, soulager leurs besoins.
" Tandis que la santé me le permit et l'âge,
" Je fis ce que je pus pour avancer l'ouvrage ;
" Mais pour cette maison, non, je ne puis plus rien ;
" Vous seuls estes en lieu de procurer son bien ;
" Comme un sacré dépost, j'ose vous la remettre,
" Et je mourray content si vous daignez promettre
" Jamais après ma mort de ne la délaisser,
" Et toujours pour son bien de vous intéresser,
" C'est ce que mon amour attend de votre zèle,
" Ce qu'en vous bénissant je demande pour elle ;
" Sûr que, pour faire aller tout au gré de vos vœux,
" Vous devez vous charger du soin des malheureux."
Ainsi donc, messeigneurs, vous parle par ma bouche,
Un prélat dont je croy que le discours vous touche.
De ses enfants chéris vous estes les aînés ;
Il remet à vos soins les plus abandonnés.

MADEMOISELLE ELIZABETH GATIN

A monseigneur, au nom du gouverneur et de l'intendant

Vous désirez, prélat illustre,
Que deux hommes remplis de vertus, de raison,
Veuillent bien se charger d'une sainte maison
Où votre piété paroît dans tout son lustre :
N'en doutez pas ; ils ont reçu tous deux
De la nature un cœur trop généreux, trop tendre
Pour se défendre
De répondre à vos vœux.

A vos justes souhaits ils sont prêts de se rendre :
De cent pénibles soins, déchargez-vous sur eux.
Le Ciel, pour prolonger votre sainte carrière
Et vous procurer du repos,
Veut, qu'entrant dans les soins d'un pieux ministère,
Ils adoucissent vos travaux.
Mais, pour y travailler avec plus d'avantage,
Ils veulent avec vous achever votre ouvrage.

MADEMOISELLE FOUCAULT *(toute jeune enfant)*

N'allez donc pas songer à suivre
Le penchant qui vous fait désirer votre fin ;
Si vous cessiez sitôt de vivre
De vos enfants, hélas ! quel serait le destin !

MADEMOISELLE CHARLOTTE GUILLIMIN

Toute leur envie,
Pour répondre au choix
Du plus grand des roys,
C'est d'adoucir les maux de cette colonie.
Ils n'ont passé les mers et bravé le danger
Que pour venir vous soulager.

MADEMOISELLE LOUISE CUGNET

Non, non, ne craignez pas que ce saint édifice
Que la miséricorde a su fonder, périsse ;
Leur foy doit soutenir des établissements
Dont la religion jetta les fondements.

MADEMOISELLE FRANÇOISE DE SAINT-MICHEL

Aux pauvres

Vous, des biens d'icy-bas qui vivez dépourvus,
Vous, le jouet de l'infortune,
Qu'une foule de maux nuit et jour importune,
Du reste des humains, pitoyables rebuts !
Par des chants meslez d'allégresse,
Chassez de vos cœurs la tristesse :
Suspendez vos ennuis, goûtez le doux espoir
Que ce jour fortuné vous ordonne d'avoir ;
Après les secours salutaires
Que deux nouveaux appuis, deux anges tutélaires
Aujourd'huy vous font espérer,
Pourquoy de noirs chagrins vous laisser dévorer ?

MADEMOISELLE ANGÉLIQUE GUILLIMIN

Pauvres, puisqu'en ce jour vos langueurs, vos misères
Pour des cœurs généreux n'ont rien de rebutant,
Et, ce qui doit, pour vous, être consolant,
Qu'ils veulent consentir à vous servir de pères,
Montrez un cœur reconnaissant.

MADEMOISELLE MARIE-JOSEPH GUILLIMIN

St-Vallier vous combla des faveurs les plus amples ;
Il sut vous procurer l'abondance et la paix ;
Beauharnois et Dupuy vont suivre ses exemples :
Ils vous combleront de bienfaits.

MADEMOISELLE LOUISE CUGNET

Puisqu'au bonheur public ils sont si nécessaires,
Ciel ! prolonge leurs ans ;
Que ces trois anges tutélaires
Nous gouvernent longtemps !
Ils rendront cet asile
Tranquille ;
Loin de le voir périr,
Par leurs soins vigilants, on le verra refleurir.

A madame Dupuy

Ils trouvent icy plus d'un père :
Ils en ont un, madame, en votre illustre époux ;
Ils se flattent touts
Qu'en vous
Ils trouveront aussi une mère.
Vous ne bornerez pas vos libéralités
A celles qu'en ce jour charme votre présence,
Car toute la Nouvelle-France
Compte sur vos bontés.

MADEMOISELLE ELIZABETH GATIN

Aux religieuses

Vous qu'une vocation sainte,
Pour plaire à la Divinité,
Attache dans cette enceinte,
Aux œuvres de la charité ;
Vierges, qui pleines d'un saint zèle,
Pour imiter votre modèle,
Dans ses membres souffrants, regardez Jésus-Christ,
Triomphez aujourd'huy, puisque dans cette feste,
Une triple puissance et s'unit et s'appreste
D'aider votre maison de son plus grand crédit.

MADEMOISELLE CHARLOTTE GUILLIMIN

La tendre charité forme seule le nœud
De cette union respectable ;
Par vos soupirs et par vos vœux
A l'envi travaillez à la rendre durable ;
De vos trois protecteurs, admirez la bonté,
Priez pour leur prospérité.

Que celuy qui, lassé de languir icy-bas,
Comme un autre St Paul, après son Dieu soupire
Et conjure le Ciel d'avancer son trépas,
Ne s'élève que tard dans le céleste empire.
....
De Jacob il a les vœux ;
Qu'il vive autant que luy, témoin de la sagesse
Des deux nobles appuis qu'on donne à sa vieillesse ;
Se reposant sur eux qu'il ne fatigue plus.
Qu'en la joie de ce jour, sa santé s'affermisse ;
Que, comme l'aigle, il rajeunisse
Pour, aux pauvres, assurer de nouveaux revenus.

MADEMOISELLE MARIE-JOSEPH GUILLIMIN

Le Seigneur, toujours secourable,
A vos vœux se rend favorable ;
Rendez à son saint Nom des honneurs immortels !
Par des cantiques solennels,
Bénissez en ce jour sa providence aimable ;
Célébrez ses grandeurs, encensez ses autels ;
Priez-le d'accorder au riche charitable
Ses tabernacles éternels.

MADEMOISELLE FRANÇOISE DE SAINT-MICHEL

Oui, tout grand, du petit que la misère touche,
Qui de la soulager se fait un intérest,
Seigneur, un jour de votre bouche,
Plein de joye, entendra ce salutaire arrest :
Venez, le béni de mon Père,
Venez régner avecques moi ;
Venez recevoir le salaire
Que j'ai promis à votre foy ;
Je veux qu'une gloire immortelle
Soit le prix des soulagements
Que le pauvre de votre zèle
Reçut en mon nom dans le temps.

MADEMOISELLE ELIZABETH GATIN

La Providence aimable
Veille sur nos besoins ;
On n'est pas raisonnable
De mépriser ses soins ;

Tous les jours on voit naistre
De signalés secours ;
En elle doit donc croistre
Notre espoir tous les jours.

MADEMOISELLE ANGÉLIQUE GUILLIMIN

Pour être bienfaisante,
Dans ces lieux elle a mis
Une illustre intendante
Qui charme ce pays.

Son accès est facile,
Son cœur est généreux :
Sa piété, l'azile
De tous les malheureux.

STROPHES CHANTÉES

Un prélat sur la fin d'une illustre carrière,
Des indigens plus que jamais le père,
Cherchant deux successeurs de ses pieux travaux,
Les trouve, et, plein d'ardeur, leur adresse ces mots :
“ Vous que je vois orné du brillant assemblage
“ De cent éclatantes vertus ;
“ Vous qui vous trouvez revêtus
“ Du pouvoir d'un monarque à qui tous rendent hommage,
“ Acceptez aujourd'huy mon plus cher héritage.”

Triomphez, prélat auguste !
Vivez, vivez satisfait :
Votre demande est trop juste
Pour n'avoir pas son effet.
A vos souhaits, ils sont prêts de se rendre ;
Ils ont reçu tous deux
Un cœur trop tendre pour se défendre
De répondre à vos vœux.

Un cœur sensible aux maux du misérable
Peut compter sur un sort heureux ;
Un jour viendra qu'un bien toujours durable
Sera le prix de ses soins généreux.

Vous des biens d'icy-bas qui vivez dépourvus,
Vous, le jouet de l'infortune,
Qu'une foule de maux nuit et jour importune,
Du reste des humains, pitoyables rebuts,
Par mille doux transports d'une vive allégresse,
Éloignez de vos cœurs pour jamais la tristesse ;
Goûtez l'espoir
Qu'un jour si fortuné vous ordonne d'avoir !

Fuyez tristesse languissante
De nos cœurs satisfaits :
Une aimable intendante
Vient remplir nos souhaits ;
A sa tendresse maternelle
Sans cesse ayons recours ;
Sa douceur et son zèle
Promettent cent secours.
Au Ciel demandons pour elle
De longs et d'heureux jours.

—

La Providence aimable
Veille sur nos besoins ;
On n'est pas raisonnable
De mépriser ses soins.
C'est elle qui fait naistre
Un si puissant secours ;
En elle doit donc croistre
Notre espoir tous les jours.

—

Chacun dans cette feste
Chante pour Beauharnois ;
De fleurs ornons sa teste ;
Réunissons nos voix.
De louer sa personne
Est un soin superflu ;
Il trouve sa couronne
Dans ses propres vertus.

ÉPILOGUE

MADEMOISELLE CHARLOTTE GUILLIMIN

Les tables sont rangées,
Les viandes desjà se trouvent partagées ;
C'est assez déclamer, car les pauvres ont faim,
Et je croy qu'il est temps de faire leur festin ;
Et laissant loin d'icy les vers et la musique,
De leur donner un mets qui davantage applique ;
Servons-les, et pensons à l'extrême bonheur
Que nous avons en eux de servir le Sauveur.

Quoique cette scène ne parût d'abord que de convenance, elle était trop expressive pour ne pas produire une vive impression ; aussi il n'y eut personne parmi les assistants qui ne fût attendri jusqu'aux larmes.

Monseigneur de Saint-Vallier continuait à vaquer avec assiduité aux affaires de son diocèse. On ne voyait en lui aucune marque de caducité : son port était droit et majestueux, il conservait toujours ses manières gracieuses et prévenantes ; rien dans son extérieur ne faisait appréhender un accident prochain.

Ici commence pour ainsi dire le récit des dernières actions de notre vénérable fondateur. Nos Mères ont tout receuilli avec une religieuse exactitude. " Au mois de septembre, il fit la révision de ses papiers... et expédia toutes ses affaires de France ; comme la communauté faisait aussi des mémoires, il nous dit de demander des *cierges pour ses services,* la cire étant très chère en Canada. A cela nous répondîmes que nous nous proposions de demander plutôt

pour lui un habillement complet; sa soutane était si vieille que le plus pauvre curé n'en aurait pas voulu. Il nous dit qu'il n'en aurait plus besoin, ce qui n'était que trop vrai. Nous en fîmes néanmmoins la demande à son insu.

" Le jour de la Toussaint, il se trouva extraordinairement faible, ayant éprouvé dans la nuit un violent accès de fièvre. Nous le priâmes de ne pas se rendre à la cathédrale pour y officier pontificalement, ce qu'il ne manquait jamais de faire aux grandes fêtes. Il acquiesça à nos instances, nous dit la messe, après laquelle il prêcha sur la magnificence divine dans la récompense des bienheureux, mais avec tant de force et d'onction qu'on eût dit qu'il n'éprouvait aucune indisposition. Depuis ce jour il ne fit que s'affaiblir de plus en plus. Le jour de saint André, il souffrait d'un grand mal de gorge, joint à une fièvre si violente qu'il avait peine à se soutenir. Nous le pressâmes de dire la messe à sa chambre; ce fut en vain; il voulut, à son ordinaire, la célébrer à l'autel de la salle ; mais, comme il se sentait très mal, il dit à son valet de chambre : *Tenez-vous auprès de moi tout le temps du saint sacrifice pour me soutenir*. La communauté et les pauvres assistèrent à cette messe, et reçurent la sainte communion de la main du prélat; ce fut la dernière fois. Avant de se retirer de l'autel, il prononça ces quelques paroles qui furent les dernières qu'il dit en public :

" Mes enfants, l'extrême faiblesse que j'éprouve, ne me permet " pas de faire d'exhortation aujourd'hui. Je laisse à vos réflexions les " deux grands objets que l'Église nous présente en ce jour. La fin de " l'année ecclésiastique nous doit remettre devant les yeux avec quelle " rapidité tout passe. Nous touchons à notre dernière fin: pour s'y " disposer, il faut faire un saint usage du temps, porter sa croix, à l'imi-" tation du grand amateur de la croix, le glorieux apôtre saint André, " dont on célèbre la fête. C'est elle qui a fait son triomphe et sa " gloire ; et c'est par la parfaite résignation avec laquelle vous porterez " la vôtre que vous acquerrez la vie éternelle, que je vous souhaite " de toute l'étendue de mon âme. "

" Après son action de grâces, il visita les malades qui étaient au lit, et leur dit quelques paroles de consolation. Il fit ensuite approcher les autres pauvres infirmes, leur dit adieu, en les assurant qu'il était sur le point de les laisser. Il ajouta que ce qu'il demandait d'eux, en considération de l'amour qu'il leur avait toujours porté, c'était qu'ils travaillassent à leur salut, en mettant en pratique les instruc-

tions qu'il leur avait données ; qu'ils vécussent en paix ; qu'ils estimassent leur état qui est le plus conforme à celui de Jésus-Christ sur la terre ; enfin qu'ils ne l'oubliassent pas dans leurs prières. *Vous êtes,* leur dit ce bon père, du ton le plus affectueux, *vous êtes mon précieux héritage. Mon amour pour vous ne se terminera pas au tombeau ; si vous m'obtenez miséricorde du Seigneur, comme je l'espère, sans cesse je prierai pour vous.* Il leur donna ensuite sa bénédiction avec une bonté et une tendresse inexprimables, et se retira. Après un peu de repos il fit appeler la communauté. Il nous représenta combien l'établissement de cette maison lui avait coûté de peine et de sollicitude, et nous assura que son plus grand désir était que Dieu y fût servi et glorifié ; puis, avec les paroles les plus enflammées de l'amour divin, il nous conjura de travailler à notre sanctification par l'exacte observance de nos règles. Il nous recommanda surtout avec beaucoup d'instance ses pauvres, ses chers pauvres. " *Oubliez-moi,* nous dit-il avec une ardeur tout extraordinaire, *mais* " *pour eux, ne les oubliez jamais !...* Pour le temporel, je ne vous " laisse pas grand bien ; cependant, vous savez que je me suis réduit " à la mendicité pour vous faire des rentes. Plusieurs événements vous " ont fait perdre une partie de celles que je vous avais faites. Confiez-" vous en la Providence, ne vous appuyez pas sur l'humain, cherchez " Dieu dans la simplicité d'un cœur chrétien et religieux, et rien ne " vous manquera. Je vous donne, mes chères enfants, dans mon " testament le titre de légataires universelles. Vous n'y gagnez pas " beaucoup, car vous n'ignorez pas que je suis très pauvre ; aussi je " ne vous charge que de très peu de choses. J'ai ménagé en France " vingt-quatre mille livres entre les mains de mon agent ; vous les " emploirez à ce qui sera le plus convenable pour l'avantage de cette " maison, pour laquelle je ne puis plus rien que d'implorer le secours " de Dieu sur elle, et sur moi qui n'ai plus que très peu de temps à " vivre ici-bas... Ne cessez, mes chères filles, de prier et de faire prier " vos pauvres, afin que le Seigneur n'entre point en jugement avec son " pauvre serviteur."

" Il est impossible de rendre l'impression que de telles paroles produisirent sur nous toutes : nous nous retirâmes le cœur pénétré de la plus vive douleur.

" Dans la journée, l'état du malade s'aggrava, une forte dyssenterie étant venue s'ajouter à ses autres maux. Le médecin et le chirur-

gien ne voyaient aucun danger, mais monseigneur assurait que cette maladie serait sa dernière. Nous le priâmes de se mettre au lit ; il y consentit ; il dit néanmoins la messe les trois jours suivants, mais le médecin lui ayant représenté qu'il se fatiguait trop, et que cela l'obligeait à interrompre l'ordre des prescriptions, il se soumit à tout ce qu'on voulut. Se voyant privé du bonheur de célébrer lui-même les saints mystères, il pria le R. P. de la Chasse, qui était toujours auprès de lui, de vouloir bien dire chaque jour la messe en sa présence ; ce que le bon père fit fort obligeamment. Quoiqu'il fût extrêmement souffrant, monseigneur se faisait mettre sur son séant, et apportait une aussi grande application à tout ce qui se faisait à l'autel que s'il eût été en parfaite santé. Il se montra tel dans la maladie et à la mort qu'il avait été pendant toute sa vie : toujours occupé de Dieu et de son service ou de celui du prochain, mais avec une douce tranquillité, plein de soumission aux ordres de Dieu et de confiance en sa miséricorde. Accoutumé qu'il était à mépriser le monde, et à regarder la vie présente comme un exil, il vit augmenter son mal avec une joie calme ; jamais on ne lui entendit faire aucune plainte ; il se trouvait toujours trop bien servi et trop bien traité. M. et Mme Dupuy l'étant venus voir, lui offrirent un lit commode pour se délasser de la fatigue qu'il devait éprouver du sien ; Sa Grandeur les remercia, et les pria de ne pas prendre tant de peine... ce qu'ils firent néanmoins.

" Cependant comme la maladie prenait des symptômes plus alarmants, tout Québec fut dans la désolation. Le saint sacrement fut exposé dans toutes les églises, pour demander la guérison du premier pasteur. On ne voyait qu'émissaires envoyés de toutes parts pour avoir de ses nouvelles ; les personnes les plus considérables venaient lui rendre visite ; il les recevait avec sa douceur ordinaire, et avec un visage aussi serein que s'il n'avait eu rien à souffrir. S'étant aperçu que nous étions sensiblement affligées de son état, — " Réjouissez-vous " plutôt, mes chères filles, nous dit-il, réjouissez-vous de ce que je parti- " cipe aux souffrances de Jésus-Christ, car j'espère de son infinie bonté " que je participerai un jour à ses divines consolations."

" La veille de Noël, à cinq heures du soir, le docteur Sarrazin ordonna un remède qui eut le plus mauvais effet. On appela de nouveau le docteur ; en le voyant, monseigneur le pria de lui dire sans déguisement ce qu'il pensait de son état, ajoutant que, pour lui, il se trouvait extraordinairement mal. M. Sarrazin avoua avec peine qu'il

le trouvait ainsi. Le prélat en parut satisfait ; il remercia le médecin et le chirurgien des services qu'ils lui avaient rendus, les assurant qu'il était persuadé qu'ils n'avaient rien négligé de ce qu'ils devaient faire pour le rétablissement de sa santé ; il ajouta que l'arrêt fatal était prononcé ; qu'il s'y soumettait avec amour ; que la vie n'est qu'un dépôt, qu'il en faisait volontiers le sacrifice à celui qui avait donné la sienne pour lui.

" Dès que la déclaration du médecin fut connue dans la maison, on n'entendit plus que pleurs et que sanglots. Les pauvres se tenaient prosternés devant le très saint sacrement, demandant avec larmes la conservation de leur protecteur, de leur bienfaiteur, de leur père. Monseigneur de Saint-Vallier seul ne perdit pas sa tranquillité. Il dit au père de la Chasse, son confesseur, d'envoyer en diligence chercher M. de Lotbinière, archidiacre, pour lui administrer les sacrements. Il voulut que cet ecclésiastique vînt seul, et que tout se fît sans cérémonie, et cela pour ne pas déranger le clergé qui était tout occupé à la célébrité de la naissance de Notre-Seigneur. A l'arrivée de M. de Lotbinière, le prélat lui dit : " Je vous attends avec impatience, mon " cher archidiacre, afin que vous m'administriez les sacrements de " l'Église, notre mère. Me voilà près d'arriver au port... j'espère de " l'infinie miséricorde de mon Dieu qu'il voudra bien m'ouvrir la " porte de la véritable vie... Demandez-lui pour moi cette grâce."

" A dix heures, il reçut le saint viatique avec de grands sentiments de foi et de piété. Il répondait aux prières avec application et liberté d'esprit. M. de Lotbinière, troublé par la vue de son évêque mourant, manquait à quelque cérémonie du rituel : le prélat lui fit remarquer ce qu'il avait omis. Les assistants ne pouvaient retenir leurs larmes ; la communauté surtout était en proie à la plus amère douleur. Après quelque temps, le vénérable malade annonça à M. Dupuy qu'il l'avait choisi pour son exécuteur testamentaire. Il fit ensuite approcher les religieuses et leur dit : " Mes enfants, recevez pour la der- " nière fois ma bénédiction. Je vous bénis, au nom du Père qui vous " a crées ; au nom du Fils qui vous a rachetées ; au nom du Saint- " Esprit qui vous a sanctifiées. Qu'il enflamme vos cœurs de son divin " amour ; qu'il soit le principe de toutes vos actions ; qu'il vous donne " la force de porter vos croix avec résignation ! Bénédiction de paix, de " charité, et d'union... Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, " Ainsi-soit-il." Il ajouta : *Retirez-vous maintenant, mes chères*

filles, afin que je ne m'occupe plus que de Dieu seul... De là nous allâmes à la messe de minuit qu'il ne nous fut pas possible de chanter.

" Le jour de Noël, le saint sacrement fut exposé de nouveau. Tous les pauvres, non seulement ceux de la maison, mais encore ceux de la ville et des environs qui avaient été les objets des soins du prélat, venaient en foule à notre église pour implorer l'assistance du Ciel, et demander à Dieu de prolonger une vie si précieuse. De son côté le pieux malade, les yeux attachés sur son crucifix, n'était occupé que de la céleste béatitude, et ne soupirait qu'après la possession du souverain Bien. A neuf heures du matin, le gouverneur étant entré, monseigneur le fit approcher et lui dit : *Vous n'êtes plus à moi, mon cher marquis, ni moi à vous... Souvenez-vous que la figure de ce monde passe, qu'il n'y a que les œuvres qui nous accompagnent dans l'éternité* ;— puis il se détourna pour n'être plus interrompu dans ses entretiens avec Dieu. On l'entendait sans cesse prononcer de courtes mais vives aspirations tirées des saintes Écritures. Toutes les personnes présentes étaient pénétrées d'admiration et de respect, et plusieurs d'entre elles demandèrent qu'il leur fût permis d'assister à ses derniers moments, voulant, disaient-elles, être témoins de la mort d'un saint. Plus il approchait de l'heure suprême qui devait le réunir à son Dieu, plus il y avait de paix et de sérénité dans tous ses traits. Il ne parlait plus que pour former des actes d'amour, de confiance, de désir. Les dernières paroles qui s'échappèrent de son cœur et de ses lèvres, furent les deux premiers versets du psaume quarante et unième : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus. Sitivit anima mea ad Deum fortem, vivum ; quando veniam et apparebo ante faciem Dei !...* Puis élevant un peu les mains, il rendit son esprit à Dieu. L'horloge venait de marquer minuit et un quart, le 26 décembre 1727. Le vénérable pontife, âgé de soixante-quatorze ans, un mois et douze jours, était dans la quarante-troisième année de son épiscopat, si l'on compte depuis sa nomination, et la quarantième si l'on compte depuis son sacre.

" Après quelques heures, on dressa un autel dans la chambre funèbre. M. de Lotbinière, les RR. PP. Duparc et Justinien y dirent leur messe. La communauté communia à la première, et resta longtemps à prier auprès du corps de son fondateur que toutes arrosaient de leurs larmes. M. Berthier, chirurgien du roi, et le frère Hubert, envoyé par M. de Saint-Ferréol, supérieur du séminaire de Québec, vinrent embau-

mer le corps, en présence de M. Dupuy. Le cœur fut mis dans un cœur de plomb, que l'on enferma dans un autre cœur d'argent. Les entrailles furent aussi mises dans une boîte de plomb, que l'on remit dans une boîte de bois. Le corps fut ensuite revêtu des habits pontificaux et posé dans la bière. On le porta à la *salle* qui était tendue de noir, et illuminée d'un grand nombre de lustres et de cierges. Des autels furent placés de chaque côté de la chapelle ardente ; plusieurs prêtres et les révérends pères récollets et jésuites y dirent la messe. M. de Saint-Ferréol et les messieurs du séminaire vinrent en corps rendre leurs devoirs à leur évêque. Les chanoines seuls n'y parurent pas ; ils nous firent même dire d'envoyer sonner les cloches par qui bon nous semblerait, et demandèrent la cire nécessaire au service qu'on devait lui faire à la cathédrale." Le motif de ces étranges procédés paraîtra bientôt.

" M. Dupuy, pour sa part, faisait préparer un char et un dais pour transporter le corps aux portes de la ville, où le clergé devait l'attendre. Il nous procura des étoffes noires et blanches pour la tenture de notre église, avec quantité de cierges pour l'illuminer ; il la fit somptueusement armorier, ainsi que le char et le dais ; il n'épargna rien pour que les obsèques se fissent avec toute la magnificence possible. Les pères récollets, qui s'étaient chargés de la veille, voulurent aussi prendre soin de l'église, de sorte que tout était disposé de la manière la plus convenable. Pendant sept jours que le corps fut exposé dans la chapelle ardente, le concours du peuple ne cessa point. Ils venaient en foule de la ville et des environs, pour donner à la dépouille mortelle de leur premier pasteur des marques de leur vénération. Ils baisaient avec respect ses vêtements, faisaient toucher à son corps des médailles et des chapelets, demandaient à emporter quelque chose qui lui eût appartenu ; ils en seraient venus jusqu'à couper ses habits si on ne les en eût empêchés."

C'était là sans doute un spectacle consolant pour tous ceux qui chérissaient la mémoire de monseigneur de Saint-Vallier. Pourquoi faut-il que nous ayons à évoquer ici d'autres souvenirs ! mais la vérité historique ne nous permet pas de passer sous silence les événements regrettables qui en ces jours, d'ailleurs si pleins d'angoisses, vinrent mettre le comble à la douleur et aux embarras de cette communauté. Nous voulons parler des difficultés survenues entre les autorités ecclésiastiques et les civiles, à l'occasion des obsèques de monseigneur de Saint-Vallier.

Les sentiments étaient partagés sur la question de l'administration diocésaine. Le chapitre nomma trois vicaires généraux : MM. Boullard, Plante et Hazeur. M. Dupuy et le conseil supérieur refusèrent de les reconnaître, et déférèrent toute l'autorité à M. de Lotbinière, archidiacre. Quand il fallut faire l'inhumation, on ne sut pas s'arranger à l'amiable. M. Dupuy se persuada que les chanoines avaient l'intention de faire enterrer à la cathédrale le corps du prélat, qui avait marqué d'avance son tombeau dans l'église de son HÔPITAL GÉNÉRAL. Comme exécuteur testamentaire, l'intendant se crut autorisé à prendre une mesure décisive et tranchante. Le 2 janvier, veille du jour fixé pour l'enterrement, il se rendit ici à l'entrée de la nuit avec M. de Lotbinière, M. André de Leigne, lieutenant général, et M. Hiché, procureur du roi. " Il manda auprès de lui la mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin, supérieure, à qui il enjoignit de faire fermer les portes des vestibules des salles ; ensuite il donna ordre, de la part du roi, à toutes les personnes qui étaient dans la maison de se rendre dans le vestibule de l'église, pour entendre ce qu'il avait à intimer. Tout le monde obéit. Alors M. Dupuy déclara qu'il venait faire sans le moindre délai l'enterrement de monseigneur, parce que MM. les chanoines étaient déterminés à l'inhumer dans la cathédrale; il ajouta qu'il agissait ainsi pour conserver à notre communauté ces restes précieux. Parmi les personnes présentes, se trouvait M. Leclair, curé de Saint-Vallier et chanoine ; il voulut faire quelque observation : l'intendant n'en tint aucun compte. M. de Lotbinière, le père de la Chasse, jésuite, le père Antoine de Lino et le frère Thomas Bertrand, récollets, prêtre et diacre, se revêtirent de leurs surplis ; M. Leclair se vit obligé d'en faire autant. Ils se rendirent dans la chapelle ardente, et, après les prières prescrites, ils prirent le corps de monseigneur qu'ils renfermèrent dans deux cercueils, l'un de plomb, l'autre de chêne, et le portèrent à l'église. M. Dupuy, les personnes venues avec lui, et nos pauvres, portant des cierges, formaient le cortège funèbre. Ce fut M. Dupuy qui entonna le *Libera*, et les hommes de sa suite déposèrent le cercueil dans le tombeau préparé, au pied de l'autel du Saint-Cœur de Marie [1]. La communauté se tenait au chœur; toutes étaient inconsolables de voir leur fondateur et leur père privé des honneurs d'une sépulture convenable. "

1. Appendice **g**, — Acte de sépulture de monseigneur de Saint-Vallier.

Cependant on se disposait dans les églises de Québec à rendre au pasteur décédé les devoirs dus à son caractère, et les chanoines avaient fait préparer une pompe funèbre à la cathédrale, d'où après le service, ils devaient transporter solennellement le corps à Notre-Dame des Anges pour l'inhumation. Ces messieurs apprirent dès le soir même du 2 janvier que l'inhumation était déjà faite : ils s'en émurent ; une partie de la population s'en émut aussi, et quelques individus sonnèrent le tocsin, et publièrent que le feu était à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Les grands vicaires se rendirent ici ; ils interdirent l'église, suspendirent la supérieure de sa charge et nommèrent une autre religieuse pour la représenter. La sainte messe fut célébrée à l'autel de la salle tant que dura l'interdit de l'église, qui ne fut levé que le dernier jour du mois, et par l'entremise de M. de Beauharnais.

Nos Mères firent célébrer aussitôt les premiers services de monseigneur, depuis celui de ses obsèques jusqu'à celui du trentième jour. M. de Lotbinière et les révérends pères jésuites officièrent tour à tour. Tout se fit fort solennellement. L'église, qui était restée tendue de noir depuis le décès, était, avec le mausolée qui s'élevait jusqu'à la hauteur de la voûte, illuminée par quinze cents cierges. Le père de la Chasse prononça l'oraison funèbre dans notre église, et dans celle de la compagnie de Jésus à Québec. On attribue à M. l'abbé Fornel celle qui fut prononcée à la cathédrale, et dont nous avons donné de nombreux extraits. Ces deux pièces, qui se complètent l'une l'autre, sont un précis des vertus et des œuvres admirables de monseigneur de Saint-Vallier, et un monument précieux élevé à sa gloire.

Empruntons encore ici au premier des deux orateurs quelques-uns de ces passages si saillants dans lesquels, parlant d'après ses propres observations de la piété du saint prélat, il nous le dépeint tel sur son lit de douleur, qu'il l'avait été dans les jours de sa meilleure santé :

" L'esprit de prière, nous dit-il, l'âme et le soutien de la vraie piété, le préservatif contre les dangers que l'on trouve répandus dans tous les états de la vie, et que monseigneur de Saint-Vallier avait souvent demandé à Dieu, lui avait été accordé. Outre les trois et quatre heures qu'il passait régulièrement en prière, presque tous les jours, devant le très saint sacrement, dans le temps même des plus grandes occupations de son épiscopat, on peut dire qu'il priait continuellement, pensant continuellement à Dieu ; et la preuve que ce

saint évêque pensait continuellement à vous, ô mon Dieu ! c'est qu'il parlait de vous continuellement, et à toutes sortes de personnes.

" Grands et petits qui m'écoutez, ecclésiastiques et laïques, prêtres et religieux, qui que vous soyez,— dans tous les entretiens que vous avez eu l'honneur d'avoir avec ce saint prélat, soit que vous vinssiez le trouver dans un lieu où l'amour de la retraite, l'horreur du faste, l'envie de faire du bien à ses pauvres, l'avait fait retirer, soit que lui-même, plein de bonté et de courtoisie pour ses ouailles, allât vous visiter dans vos maisons,— s'est-il passé une seule conversation entre lui et vous, où Dieu n'entrât et de laquelle vous ne sortissiez merveilleusement édifiés ? Que dirai-je de ce monument si authentique de sa piété — je parle de son tombeau—où, selon l'expression du prophète, pour acquérir la vraie sagesse, il descendit si souvent en esprit durant sa vie, avant que d'y être placé après sa mort... et où, pour se préparer à mourir de la mort des justes, il venait s'humilier comme pécheur... et se convaincre d'une manière palpable et sensible de la fragilité des biens de la vie présente, et du néant de tout ce qui brille à nos yeux ?...

" Mais quoi de plus exemplaire et de plus édifiant que la crainte qu'eut toujours ce digne prélat, depuis qu'il fut promu au sacerdoce, de passer un seul jour sans offrir à Dieu l'hostie sans tache ! On ne sera pas surpris de ce que, tandis qu'il était encore à la fleur de l'âge et dans une parfaite santé, il eût cru commettre un grand crime de s'en dispenser seulement une fois ; mais quand je le vois, ce vertueux pontife, chargé d'années, épuisé de travaux, miné d'une fièvre interne qui... l'a enfin conduit au tombeau ; quand je le vois, dis-je, dans cet état d'infirmité, vouloir absolument profiter tous les jours du droit et du fruit de son sacerdoce, ne pas laisser passer un seul jour sans célébrer la sainte messe, puis-je n'être pas charmé de sa piété ?

. . . .

" Il faudrait un discours entier pour vous dire tout ce qu'il a fait paraître de piété durant sa dernière maladie et à sa mort. Obligé de garder le lit, et ne pouvant plus célébrer les saints mystères, il veut du moins avoir la consolation de les faire célébrer dans sa chambre tous les jours. Vous, prêtres et religieux, qui lui avez rendu alternativement ce pieux office, vous savez avec quelle gratitude il le recevait, et combien c'était l'obliger sensiblement que de l'aider à satisfaire en cela sa dévotion. Ne fallut-il pas l'engager par la conscience à ne plus réciter l'office divin, et lui faire entendre que Dieu, qui ne veut pas qu'on

soit homicide de soi-même, non seulement l'en dispensait à raison de sa maladie, mais lui ordonnait de laisser là ce saint exercice, puisqu'il ne pouvait le continuer sans un danger évident de sa vie ? Encore, pour contenter sa piété, put-on jamais s'empêcher de réciter le bréviaire devant lui, afin qu'au moins il eût la satisfaction d'en entendre la lettre, pour en méditer le sens ?

" Que dirai-je des saintes lectures qu'on lui faisait nuit et jour ? La vie de Jésus-Christ et des saints, le saint livre de l'*Imitation*, qui l'avaient délassé dans ses voyages, et qui avaient assaisonné tous ses repas durant sa santé, furent mis en usage par ses ordres durant tout le cours de sa maladie. *Faites-moi quelque bonne lecture*, disait-il de temps en temps aux personnes qui l'approchaient ; *je sens qu'elles me fortifient et m'encouragent à prendre mon mal en patience.* Il ne parle que de la mort... il soupire sans cesse, comme l'Apôtre, après le moment qui doit briser ses liens... le réunir à son Dieu et le faire jouir de la céleste patrie...

" Vous, vénérable ministre de Jésus-Christ, qui lui administrâtes l'extrême-onction... dites-nous avec quelle résignation, avec quelle ferveur il reçut ce sacrement des mourants. Vous, illustres personnes, qui eûtes la consolation de le voir et de l'entendre dans ses derniers moments... qui recueillîtes ses derniers soupirs, racontez-nous combien ce qu'il fit, ce qu'il dit alors vous parut édifiant. Tous ses sentiments ne vous parurent-ils pas dignes de la vie sainte qu'il avait menée ? Vous, saints ecclésiastiques et saints religieux, qui l'assistâtes dans ce passage terrible du temps à l'éternité, où les plus forts ont besoin qu'on soutienne leur faiblesse, oublierez-vous jamais la tranquillité, la paix, la sainte assurance qu'il fit paraître ? Avec quelle dévotion portait-il à ses lèvres mourantes l'image de Jésus-Christ crucifié ! Avec quelle confiance cherchait-il dans l'invocation de Marie... dans les mérites et dans les plaies d'un Dieu Sauveur, les gages assurés de son salut et de sa prédestination ?

. . . .

" *Oubliez-moi, mes enfants*, disait le pontife mourant aux religieuses de cette communauté, en leur recommandant ses pauvres, et voulant leur laisser pour héritage sa charité tendre envers les membres de Jésus-Christ,— *oubliez-moi après ma mort, mais n'oubliez pas mes pauvres.*

" Elles se souviendront toujours et de vous et de vos pauvres,

vertueux prélat... De vous, parce que vous vous êtes souvenu d'elles, parce que vous avez pensé à elles, parce que vous avez tout fait pour elles ; de *vos pauvres*, parce qu'ils sont *vos pauvres*, et que tout ce qui vous aura appartenu, ne pourra jamais leur être indifférent. D'ailleurs... si l'on pouvait jamais oublier dans cet HÔPITAL GÉNÉRAL tant de marques sensibles de vos grâces et de vos bienfaits, toutes les pierres de ce vaste édifice ne s'élèveraient-elles pas pour parler, et ne seraient-elles pas toutes comme autant de bouches qui, en publiant hautement vos dons... reprocheraient à tous les cœurs ingrats leur peu de reconnaissance et leur insensibilité ! *In memoria æterna erit justus; ab auditione mala non timebit.*"

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

1728

La mémoire du juste sera éternelle ; il ne craindra point les langues méchantes.
Ps. CXI, 7.

Toute l'assemblée des saints racontera ses aumônes. Eccli., XXXI, 11.

Quarante jours après l'enterrement de monseigneur de Saint-Vallier, nos Mères demandèrent la permission de l'exhumer, appréhendant qu'il n'eût pas le visage et les mains couverts. L'ouverture du tombeau se fit en présence des pères de la Chasse et Rey, de quelques personnes amies, et de toute la communauté. On le trouva aussi vermeil et aussi souple que s'il eût été vivant. Les deux religieux s'agenouillèrent auprès du corps, lui baisèrent les mains et les firent baiser à tous les assistants ; puis le père de la Chasse éleva un peu la main droite, comme pour lui faire bénir encore une fois la communauté de sa bénigne et paternelle bénédiction.

L'acte par lequel M. Boullard avait levé l'interdit lancé contre

notre église, ne changeait rien aux dispositions prises par les grands vicaires à l'égard de la révérende mère Saint-Augustin : la suspension prononcée publiquement contre elle subsistait toujours. Cet état de choses se faisait péniblement sentir dans l'intérieur du monastère. Placées, d'une part, entre deux autorités ecclésiastiques, et, de l'autre, entre deux supérieures claustrales, les religieuses en éprouvaient une gêne et un malaise faciles à comprendre. Ce ne fut qu'au mois d'octobre, et par la médiation de M. de Beauharnais, que tous ces troubles cessèrent. Voici comment la mère Saint-Augustin s'explique à ce sujet dans une requête, en date du 4 octobre 1728, adressée à M. le comte de Maurepas, secrétaire d'État, pour lui demander sa protection : " Cette communauté, affligée au delà de toute expression, a eu le bonheur, monseigneur, que M. le marquis de Beauharnais, comme un bon père, plein de charité, s'est donné toutes les peines imaginables pour faire cesser ces troubles, et pour donner la tranquillité à cette maison... Ce très digne gouverneur s'est donné la peine de venir ici, le 2 octobre, avec M. Boullard, vicaire général, qui a assuré cette communauté qu'elle aurait la paix. " De son côté, M. de Beauharnais écrivait au ministre, le 8 du même mois : " J'allai à l'HÔPITAL GÉNÉRAL avec M. Boullard ; je rapatriai toute la communauté, et depuis ce temps-là il n'a plus été question que de paix. " Notre maison ne fut pas la seule qui eût à souffrir de ces malheureuses affaires. Elles eurent leur retentissement dans les autres communautés, et dans toute l'étendue des trois gouvernements de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières.

" La lutte avec le conseil, dit M. l'abbé Ferland, ne se termina qu'au mois de septembre, lorsque le roi eut fait connaître sa volonté, et eut déchargé M. Dupuy de ses fonctions d'intendant. Il s'était trompé sur l'étendue de ses pouvoirs ; car, comme président du conseil supérieur de Québec, il s'était cru à la hauteur des premiers présidents des parlements de France, et avait voulu agir en maître absolu. " Il partit au commencement d'octobre. L'année suivante, M. de Saint-Senoch, agent de notre communauté, écrivait de France : " Vous aurez un nouvel intendant. Je ne le connais point ; le pauvre M. Dupuy est absolument exclu de cette place. Il a eu raison en bien des choses, mais il a eu bien tort dans d'autres ; s'il avait bien pris garde à lui, tous les torts seraient tombés sur M. le gouverneur, et il n'aurait jamais été rappelé de son intendance ; ce qui nous fait bien connaître que les plus grands esprits font les plus grandes fautes. J'ai eu

l'honneur de le voir ; il ne m'a pas parlé de la dépense qui a été faite à l'occasion des obsèques de monseigneur de Saint-Vallier. Vous jugez bien que je ne lui en ai point ouvert la bouche, et je ne lui ai donné aucune connaissance de l'état de la succession, parce que cela ne le regarde plus. " M. d'Aigremont fut chargé de remplacer temporairement M. Dupuy, comme commissaire ordonnateur. Cet officier, dont tout le monde faisait des louanges, mourut le 1er octobre de la même année, universellement regretté. Après la mort de M. d'Aigremont, M. Hocquart exerça les fonctions d'intendant, sans en avoir le titre qu'il ne reçut qu'en 1731.

Dès qu'il eut été informé du décès de l'évêque de Québec et de ses dispositions testamentaires, M. de Saint-Senoch s'était mis en devoir de recueillir sa succession, au profit de notre communauté. Il écrivait à ce sujet de Paris le 27 juin 1728 :

" J'ai appris avec bien du chagrin, mesdames, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du neuf janvier dernier, la perte que nous avons tous faite de monseigneur de Québec, qui m'a été tout à fait sensible. Je ne m'y serais pas attendu sitôt, sur ce que vous m'avez fait la grâce de me mander l'année passée qu'il ne s'était jamais mieux porté ; il me l'avait mandé lui-même, ce qui me faisait espérer qu'il pouvait vivre au moins une douzaine d'années. Je comprends facilement, mesdames, la perte que vous faites de ce saint évêque, qui est bien grande et pour vous et pour tout son diocèse ; et je suis persuadé qu'on s'en apercevra encore plus dans la suite qu'à l'heure qu'il est. Il faut cependant se soumettre à la volonté de Dieu. Pour moi, je perds un bon ami qui avait bien des bontés et des attentions pour moi, et je vous avoue, mesdames, que je comptais si peu sur la perte que nous venons de faire que j'avais déjà fait mes lettres et mes mémoires de recettes et dépenses, et avais mis le tout dans une boîte avec quelques effets. Je prie M. D. de vous les faire tenir sûrement et en main propre... Vous verrez que j'étais redevable à monseigneur de la somme de sept mille et tant de livres qui vous appartiendront... après cependant que le testament aura été exécuté en ce qui concerne l'ancienne France... Outre cette somme, j'aurai à faire le recouvrement de l'année entière 1727 des rentes que monseigneur avait sur l'hôtel de ville, et dont il s'était réservé l'usufruit. D'ailleurs, je compte de toucher encore quelque chose de son abbaye de Bénévent..."

Nous devons dire ici que, par ses dernières volontés, monseigneur

de Saint-Vallier léguait à ses successeurs évêques son palais épiscopal, pourvu toutefois qu'ils consentissent à décharger sa succession des réparations qu'il y aurait à faire à l'abbaye de Bénévent ; mais un tel arrangement ne put avoir lieu, et M. de Saint-Senoch, qui se croyait obligé de prendre à cœur les intérêts des religieuses comme s'ils eussent été les siens propres, en conçut une véritable peine. Voulant au moins ménager à la communauté quelque petit bénéfice, il se rendit à Bénévent pour être présent aux procès-verbaux et aux adjudications des ouvrages. Tout ce qu'il put obtenir par sa présence et par ses instances, fut un rabais de huit cent livres sur les adjudications.

Ces affaires traînèrent en longueur pendant dix années, et cela au grand désagrément de la communauté, et avec mille tracasseries pour M. de Saint-Senoch. Ce ne fut qu'en 1738 que, les réparations étant complètement terminées, il put enfin livrer ses comptes comme exécuteur testamentaire. Les travaux de l'abbaye avaient absorbé neuf mille deux cent cinquante-huit livres, et il revenait à la communauté mille neuf cent quatre-vingt-deux livres (moins de quatre cents piastres), comme légataires universelles de monseigneur de Saint-Vallier. Peu flatté d'un pareil résultat, M. de Saint-Senoch comptait obtenir quelque dédommagement sur un autre terrain, et il fit valoir auprès des religieuses leurs droits sur le palais épiscopal : " Monseigneur de Mornay, leur écrivait-il, ayant pris le parti de renoncer, purement et simplement, au don que feu monseigneur de Saint-Vallier a fait à ses successeurs évêques du palais épiscopal qu'il a fait bâtir à Québec, il est certain, mesdames, que vous en devenez propriétaires... parce que tout évêque qui fait bâtir sur un terrain qu'il achète et qui lui appartient, il n'y a nulle difficulté que ce terrain et ces bâtiments n'appartiennent à sa succession, à moins qu'il ne fût bien justifié que le prince n'eût fait fournir une partie des deniers ; en ce cas-là il faudrait faire évaluer le palais épiscopal, et ce qui se trouverait au-dessus vous appartiendrait de droit. Vous devez donc, mesdames, commencer par vous faire informer si effectivement le roi a fait fournir quelque somme pour cela."

D'après ces avis de M. de Saint-Senoch, on prit des informations, et il se trouva, comme nous l'avons dit ailleurs, que le roi avait donné quinze mille livres pour l'érection de cet édifice. La communauté, paraît-il, fit quelques démarches en vue d'obtenir une indemnité pour le surplus de la valeur du terrain et des bâtiments, mais ce fut sans

succès. M. le comte de Maurepas, ministre d'État, déclara nul l'acte de donation du palais épiscopal aux religieuses, et le 8 mai 1743, il écrivit à monseigneur de Pontbriand lui annonçant que le roi avait réuni cet édifice au domaine royal, pour le remettre ensuite aux évêques du Canada.

Mille neuf cent quatre-vingt-deux livres!... Voilà donc tout ce que possédait à sa mort notre charitable fondateur! N'avait-il pas raison mille fois lorsqu'il déclarait dans ses derniers jours qu'il s'était réduit à la mendicité, de telle sorte qu'il mourut dans un lit d'emprunt, et que lorsque l'exécuteur testamentaire ouvrit le bureau du prélat, il ne s'y trouva pas un denier! " Si vous demandez que sont devenus les biens de patrimoine dont il a hérité, et l'emploi qu'il a fait des revenus de son évêché, je vous répondrai ce que le lévite saint Laurent répondait à ceux qui lui demandaient les trésors de l'Église, en leur montrant un grand nombre de pauvres auxquels il les avait distribués: *Voilà ceux qui possèdent les trésors de notre prélat.* La charité a dissipé tous ses biens ; elle l'a rendu prodigue, elle l'a épuisé... jusque-là qu'elle l'a fait mourir pauvre, sans qu'il lui restât rien dont il pût disposer par testament... C'était un Augustin, un Ambroise, un Charles Borromée qui eût dépouillé les temples,... qui eût employé jusqu'aux vases sacrés pour soulager les pauvres [1]. "

" Il a répandu des libéralités : parcourons les bords de ce grand fleuve, n'en verrons-nous pas de tous côtés les plus magnifiques vestiges ? Combien de temples ou bâtis ou réparés ? Combien d'ornements, de vases sacrés distribués ? est-il une église qu'il n'ait pas enrichie de ses dons ?... Mais passons d'une mer à l'autre ; de l'Ile-Royale, remontant le grand fleuve, traversons jusqu'au bas d'un autre grand fleuve qu'un illustre Canadien [2] en le découvrant a joint à la domination française,—je parle du fleuve Mississipi ; ne verrons-nous pas dans tout cet espace, qui n'est pas moins de onze cents lieues, des preuves de sa libéralité ? Si la jeunesse des deux sexes trouve partout dans ce continent des écoles de sagesse et de piété, à qui en est-elle redevable qu'aux attentions et aux bienfaits de ce vertueux prélat ? Après avoir procuré tout dernièrement par ses lettres et ses recommandations des secours de charité et d'instruction à la Louisiane,... n'a-t-il pas encore.... pour terminer glorieusement sa carrière, et comme

1. M. l'abbé Fornel, Oraison funèbre. 2. Cavelier de la Salle, après Marquette et Joliet.

dans la onzième heure de sa vie, fourni de ses revenus pour communiquer la même grâce au Cap-Breton et à l'Acadie ?

« Monseigneur de Saint-Vallier a distribué des aumônes. Écoutez la voix publique, et elle vous dira qu'on ne vit jamais peut-être un plus grand aumônier que lui... Il a distribué des aumônes : mais quelles aumônes ! Je ne parle point de celles qu'il répandait continuellement dans le sein du pauvre, aumônes qui sont sans nombre, puisqu'il n'a jamais refusé personne de ceux qui se sont adressés à lui. Je parle seulement de celles qui ont été plus sensibles, et que Dieu a voulu qui parussent à nos yeux pour l'édification de nos âmes. Quelles aumônes d'avoir fondé plusieurs missions en France pour le salut des pauvres ; d'avoir doté de rentes considérables son séminaire de Canada pour aider à la subsistance de pauvres ecclésiastiques ; d'avoir fait bâtir à si grands frais dans cette ville un palais épiscopal, qu'on peut regarder comme une aumône que ce vertueux prélat, grand et magnifique en tout, a cru devoir faire à son diocèse et à sa dignité ! A-t-il donc peu contribué à bâtir ou à réparer les deux hôpitaux de Montréal ? Sont-ce des aumônes médiocres que trois autres grands hôpitaux dont il a été seul le fondateur, avec les dépenses extraordinaires qu'il est aisé d'imaginer, l'un en son pays natal, les deux autres en Canada, région qui lui fut toujours plus chère que sa patrie [1] ? »

Ce sont les paroles du révérend père de la Chasse. Après avoir charmé ses auditeurs en leur présentant de cette sorte un tableau raccourci, mais vif et saisissant, des œuvres de la piété, du zèle et de la charité de l'illustre prélat dont nous parlons, le digne religieux s'écrie à bon droit, avec toute l'énergie de langage et toute la force de persuasion qui naissent de la connaissance entière, intime et personnelle du sujet :

« Voilà donc ce qui doit rendre immortelle la mémoire de monseigneur de Saint-Vallier, surtout dans ce diocèse. Voilà ce qui l'égalera aux Laval et aux noms les plus fameux en vertus qu'il plaira à Dieu de donner à cette Église... Il a été un grand évêque par sa piété, encore plus grand par son zèle, et très grand par sa charité. *Ab auditione mala non timebit.* Voilà non seulement ce qui doit rendre son nom recommandable de siècle en siècle, et jusques à la postérité la plus reculée, à tous les gens de bien, mais ce qui doit en même

1. Monseigneur de Saint-Vallier a dépensé au Canada 200,000 mille écus, dont 200,000 livres étaient des biens de patrimoine.

temps fermer la bouche à tous ses pâles envieux et à tous les ennemis de sa réputation et de sa gloire.

" Je me trompe..., il ne faut plus parler d'ennemis ni d'envieux quand on parle d'un saint évêque, que les plus éclatantes vertus, que la supériorité de son mérite, que sa persévérance dans la justice, qu'une vie et une mort si saintes, ont déjà mis au-dessus de tous ses jaloux, et que nous voyons aujourd'hui si universellement regretté. Mais supposons que l'ingratitude et la malignité, qui ne peuvent se taire, voulussent encore parler, une piété si solide, un zèle si actif et si laborieux, une charité si patiente et si compatissante, tant de retenue dans les mœurs, tant de travaux apostoliques, tant d'âmes gagnées à Dieu, tant de veuves secourues, tant d'orphelins aidés, tant de nécessiteux soulagés, tant de saints établissements fondés ; des communautés de vierges qui, entrant dans ses saintes intentions, perpétueront jusqu'à la fin des siècles les effets admirables de son zèle et de sa charité ; tant d'injures pardonnées ; tant de persécutions, en France, en Angleterre, dans ce pays, patiemment souffertes ; tout cela, dis-je, ne parlera-t-il pas plus haut en faveur du saint évêque que nous pleurons, que ne pourraient faire contre lui la triste envie, le ressentiment injuste, ou la noire malignité. *Ab auditione mala non timebit.*"

Il n'y a dans le monastère presque aucun lieu où l'on ne conserve précieusement quelque objet donné par notre illustre fondateur ou lui ayant appartenu. Ici c'est un tableau du crucifiement ; là, une antique image de la Mère de Dieu devant laquelle bien des fois, en des temps d'afflictions et d'épreuves, le vénérable prélat a épanché son âme. Un calice d'argent, un ciboire, des burettes avec leur plateau, servent encore tous les jours à la célébration des divins mystères. Nous avons de plus à la sacristie, venant de la même source, un crucifix, une clochette, quatre chandeliers, un encensoir, d'argent ; une ampoule pour les saintes huiles, six chandeliers, un encensoir et un bénitier, de cuivre argenté ; une boîte à hosties, brodée en fil d'argent ; un prie-Dieu, des fauteuils, trois chasubles de différentes couleurs (vert, violet, noir), avec les étoles et les manipules, et l'aube magnifique que le prélat reçut en cadeau de madame de Maintenon ; un pontifical et un missel romains ; sur le porte-missel, se trouve sculpté l'écusson des Saint-Vallier : on peut voir les mêmes armes dans l'église, sur la chaire et sur le gradin du tabernacle. Aux jours de nos réjouissances inaccoutumées on voit apparaître sur les tables du réfectoire,

au lieu des écuelles et des sauciers d'étain du service quotidien, la vaisselle de terre que monseigneur de Saint-Vallier avait substituée, pour son usage, à des vases plus précieux. On montre avec complaisance cette vaisselle antique aux personnes de qualité qui, en certaines occasions, sont admises à visiter le monastère.

Monseigneur de Saint-Vallier, visitant un jour la prison de Québec, trouva parmi les détenus un homme qui, placé devant un bloc de bois haut de quatre à cinq pieds, sans autre outil qu'un couteau, s'occupait à sculpter une statue de la sainte Vierge; et sans doute l'humble ouvrier, tout en se livrant ainsi au travail de son choix, élevait souvent son cœur et sa pensée, avec repentir et confiance, vers celle qu'on n'invoque jamais en vain. Ravi de ce spectacle et des pieux sentiments qu'il reconnut dans le pauvre détenu, le prélat convint avec lui que l'image une fois terminée appartiendrait à l'évêque. Bien plus, par son crédit auprès des magistrats, il obtint l'élargissement du *statuaire*. Placé d'abord au palais épiscopal, la *Madone du Prisonnier* ne devint la propriété de nos Mères qu'après la mort de monseigneur de Saint-Vallier. Elle fut apportée ici dans le cours de l'année 1728. Les religieuses allèrent la recevoir à la porte conventuelle, et la portèrent processionnellement au chœur en chantant le *Sub tuum*; elles la déposèrent à droite de la grille et l'entourèrent de flambeaux; puis, tombant à ses pieds, toutes la saluèrent comme la mère du bel amour et la douce consolatrice des cœurs affligés, la conjurant de les prendre sous sa puissante protection.

Mais nous n'avons rien dit encore du plus précieux de tous les cadeaux que nous ait légués notre bien-aimé père ; ce don, symbole éloquent de toute l'affection qu'il porta à cette communauté, souvenir perpétuel de sa sollicitude pour nos intérêts, n'est autre que son cœur même. Le mausolée qui le contient, soutenu par un ange, est placé dans le lieu de nos exercices religieux. Les inscriptions qui se lisent de part et d'autre ont été dictées par le R. P. de la Chasse, jésuite, et écrites en lettres d'or par le R. P. François Rey, récollet.

Ce cœur dont la plus grande envie
Fut de mettre entre vous l'union et la paix,
Et qui la cimenta des plus rares bienfaits,
Vous dit encore, quoyque sans vie :
"Aimez-la, mes enfants ; ne la troublez jamais."

Ce cœur qu'icy vous conservez,
Tandis qu'il respira n'eut d'autre inquiétude
Que de vous procurer les biens que vous avez.
Sanctifiez-vous donc, Vierges, vous le devez :
C'est tout ce qu'il attend de votre gratitude.

Ce fut le cœur d'un séraphin ;
Il brûla des plus saintes flammes :
La gloire de Dieu et le salut des âmes
De tous ses mouvements fut le but et la fin ;
Il fut tout embrâsé de charité, de zèle ;
De votre illustre Fondateur
Formez-vous, Vierges, sur le cœur :
Vous ne pouvez choisir un plus parfait modèle.

Des anges soutenus, si tranquille aujourd'huy,
Ce cœur fut agité des plus grandes traverses
Mais, dans ces épreuves diverses,
Comme il n'aimait que Dieu, le Ciel fut son appuy.

Ce cœur entre les mains des anges,
Est autant charmé qu'autrefois
Lorsque de ses enfants il entendait la voix
Qui de Dieu chantait les louanges.

Le père de la Chasse dicta encore au père François deux épitaphes, qui furent placées d'abord aux deux côtés de la chapelle du Saint-Cœur de Marie, et ensuite transférées dans le vestibule de l'église.

Tableau à gauche en entrant dans l'église

ÉPITAPHE

de l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Messire JEAN-BAPTISTE de la CROIX de CHEVRIERE de ST. VALLIER second Evêque de Québec, et fondateur de cette Maison.

Grenoble fut le lieu de sa haute naissance.
Sa piété parut dès sa plus tendre enfance.
Engagé dans l'Église, aumônier de son roy,
Son mérite brilla dans cet illustre employ.
Tandis que par ses mains Louis faisait largesse,
Ses mœurs aux courtisans inspiraient la sagesse.
Son exemple toucha plusieurs abbés de cour,
Ils luy deurent vers Dieu leur sincère retour.

Loin d'être ambitieux, de briguer de vains titres,
De France constamment il refusa les mitres,
Celles de sa patrie avaient trop de douceurs,
Celle du Canada, luy plut par ses rigueurs ;—
Cette mitre, d'un saint est faite pour la tête,—
Qui l'aime, pour l'avoir, doit braver la tempête ;
Venir, malgré les flots et les monstres marins,
La chercher au pays des noirs Américains.
A travers cent écueils. de pointes hérissée,
Cette mitre s'offrit, et flatta sa pensée :
Le désir de souffrir la luy fit accepter,
Il traversa la mer pour venir la porter.
Comme un astre brillant dans la force de l'âge,
On le vit aborder dans ce pays sauvage.
Il y vint successeur de l'illustre Laval,
De toutes ses vertus il parut le rival.
Il imita sa foy, sa prudence, son zèle,
Peut-être en plusieurs points passa-t-il son modèle.
Son art pour mettre l'ordre et pour le maintenir,
Pourra servir d'exemple aux prélats à venir.
En lui tout était grand, tout était respectable :
Son port majestueux, et son front vénérable.
Évêque dans un lieu dont il avait fait choix,
Il eut, selon ses vœux, les plus pesantes croix.
Il fit toujours paraître un courage invincible ;
Aux pertes d'icy-bas il était insensible.
Captif chez les Anglais et cinq ans arrêté,
Sa vertu triompha dans sa captivité.
Dans les plus grands périls, jamais le vit-on craindre ?
Toute sa crainte était la loi de Dieu d'enfreindre,
De la voir violer, de manquer aux besoins
Du troupeau que le Ciel conduisait par ses soins.
Plus que sa propre vie il aima ses ouailles,
Pour toutes il avait d'un père les entrailles.
Pour les sanctifier il n'omit jamais rien.
Il leur distribua plus d'un million de bien.
La tendre charité forma son caractère :
Du pauvre vivement il sentait la misère,
La soulagea toujours, le Ciel l'a secondé ;
Témoins trois hôpitaux que luy seul a fondé.
Son cœur brûlant pour Dieu des plus ardentes flâmes
Il vécut, il est mort en lui cherchant des âmes,
Et la religion luy doit tous les progrès
Qu'en quarante-trois ans dans ces lieux elle a faits.
Ces vierges dont il fut le père le plus tendre,
Gardent comme un trésor sa précieuse cendre.

Cette cendre entretient les divines ardeurs,
Que leur saint fondateur alluma dans leurs cœurs.
Cette cendre leur parle, et lorsque, désolée,
Leur âme de son deuil remplit ce mauzolée,
Et gémit de penser que leur père n'est plus,
Cette cendre leur dit qu'il vit dans ses vertus:
Qu'il doit être imité, que leur plus douce étude,
Doit être de montrer par là leur gratitude.
Que c'est ce qu'il attend pour fruit de ses bienfaits,
De voir icy reigner la ferveur et la paix.

Tableau à droite

Icy des saints prélats repose le modèle :
On admira toujours sa rare piété ;
Par cent nobles travaux il signala son zèle :
Trois hôpitaux fondés marquent sa charité.
Son esprit, ses talens, son illustre naissance,
Devaient le faire évêque en l'ancienne France.
Son prince, qui l'aimait, voulut l'y retenir;
Mais, méprisant le faste et les grandeurs humaines,
Pensant combien un jour elles paraîtront vaines,
Il vint en Canada pour chercher à souffrir.
Durant quarante et trois années,
La foy dans ces vastes contrées
A fait, par son moyen, de merveilleux progrès.
Son amour, son respect envers l'Etre suprême,
Pour son troupeau, ses soins et sa tendresse extrême,
Le rendront à jamais digne de nos regrets.
Vous, Vierges, qu'en mourant il fit ses légataires,
De son cœur, de sa cendre, icy dépositaires,
Conservez chèrement ce précieux trésor.
S'il ne vous laissa pas des revenus bien amples,
Il vous laissa de grands exemples
Qui vous serviront plus que l'argent et que l'or.

Hic jacet
Illustrissimus Ecclesiæ Princeps Joannes Baptista
De la Croix de Chevrière de St. Vallier
Gratianopolitanus
Nobilissimo genere ortus primùm Lud XIV. ab elee,
Mosynis, deinde secundus Quebecensis antistes
Pietate ac zelo animarum alter Borromæus, morum
Suavitate, ac regendi ratione alter Salezius.

Pauperum
Dum viveret pater, mortuus inter pauperes quibus
Se, suaque omnia devoverat quiescere voluit in
Hoc valetudinario a se summis curis atque im,
Pensis constructo diem extremam obiit 26 dec.
Anni 1727. Ætatis 75. episcopatûs 43.
Patri
Amantissimo, ac munificentissimo Fundatori suo
Hujusce domus sanctimoniales hoc
Grati animi munumentum
Posuêre.
REQUIESCAT IN PACE.

Par le contrat de fondation, monseigneur de Saint-Vallier n'avait imposé à la communauté d'autres charges que celle de lui faire dire chaque année douze basses messes. Les religieuses, pour leur part, s'étaient engagées à faire la sainte communion une fois chaque mois à son intention ; à dire pour lui le chapelet une fois chaque semaine ; à réciter le *Salve Regina* une fois chaque jour avant l'office de matines, et à le faire réciter chaque jour aux pauvres : ce que le prélat avait bien voulu approuver, mais non pas exiger. Une clause particulière de son testament, réduisait à une seule le nombre de quatre religieuses que la communauté était obligée de recevoir gratuitement, en vertu d'un article du contrat de fondation. Du reste, suivant les sentiments généreux qui étaient ordinaires à sa grande âme, il ne demandait rien pour lui-même. Ce fut une raison pour nos Mères de ne pas mettre de bornes à leur reconnaissance. Le 25 janvier 1728, la mère Saint-Augustin assembla le chapitre, pour déterminer quelles marques d'amour et de respect elles pourraient donner à la mémoire de leur incomparable bienfaiteur, et cela tant pour le présent que pour l'avenir, tant en leur nom qu'au nom de celles qui devaient leur succéder dans cette maison. Il fut résolu d'une commune voix :

1° Que les pratiques ci-dessus mentionnées seraient continuées à perpétuité.

2° Que, outre les services déjà chantés, et les trois cents messes déjà offertes pour le repos de son âme, il serait célébré au jour anniversaire de son inhumation un service des plus solennels ; et que jusqu'à ce jour le psaume *De profundis* serait récité cinq fois chaque

jour par les religieuses, savoir : aux trois angélus, et à l'issue de la messe et de l'office de matines ; et deux fois par les pauvres, savoir : à leur prière du matin et à celle du soir.

3° Que, jusqu'au dit anniversaire, l'office des morts serait récité par toutes les religieuses, en chœur les jours ouvrables, et en particulier les dimanches et les fêtes.

4° Qu'il serait célébré chaque année, à perpétuité, dans notre église, un service solennel, précédé de l'office des morts à neuf leçons, récité en chœur.

5° Que tous les jours, à perpétuité, le psaume *De profundis* serait récité par les religieuses, à l'issue de la messe et de l'office de matines, et par les pauvres comme ci-dessus à leurs prières du matin et du soir.

M. Thierry Hazeur en sa qualité de supérieur de la commuuauté, voulut mettre quelques restrictions aux clauses ainsi conclues ; entre autres choses, il voulut retrancher l'office des morts que nos Mères récitaient tous les jours ; mais elles lui représentèrent que cette récitation ne préjudiciait en rien aux observances, et il ne fit plus aucune objection. Toutefois pour que cet acte fût plus valable, et eût son plein effet à perpétuité, il ne fut conclu définitivement qu'après l'arrivée de monseigneur Dosquet. Ce prélat y donna son approbation verbale, et l'acte fut dès lors enregistré et signé de tout le chapitre.

Parmi ceux qui versèrent sur la tombe de monseigneur de Saint-Vallier les larmes les plus sincères, nous aimons à distinguer son digne serviteur, le sieur Rolland Tessier. Il pensa mourir lui-même de douleur, après avoir perdu un maître qui avait eu pour lui toute l'affection du meilleur des pères ; depuis ce temps jusqu'à la fin de sa vie, il ne passa pas un seul jour sans aller prier sur le tombeau du prélat, et sans donner à sa mémoire des marques d'une particulière vénération. Le sieur Tessier appartenait à des parents craignant Dieu, qui lui avaient inspiré des sentiments chrétiens, et l'avaient placé chez les frères Tellier qui vivaient à Paris en communauté. Ce fut le principal de cette maison qui le recommanda à monseigneur de Saint-Vallier, l'assurant qu'il trouverait en lui toutes les qualités désirables dans une personne de sa condition. Rolland suivit dès lors le prélat dans tous ses voyages, et lui fut toujours très attaché ; de son côté, monseigneur estimait ce jeune homme à cause de sa vertu et de sa conduite régulière ; et dans ses rapports avec son fidèle valet, il était facile de connaître que ses sentiments n'étaient autres que ceux du

divin Sauveur lui-même lorsqu'il disait à ses apôtres : *Je ne vous appellerai plus désormais mes serviteurs, mais mes amis.*

Tessier était inépuisable lorsqu'il rapportait les actes de vertu et de mortification qu'il avait vu pratiquer à son évêque, ainsi que les peines et les fatigues qu'il lui avait vu endurer dans les visites qu'il avait faites en différents diocèses de France, et en celui du Canada. Il disait qu'il avait appris du prélat à jeûner rigoureusement ; et il disait vrai, car il le faisait deux fois la semaine et la veille de toutes les fêtes de la sainte Vierge. Il faisait usage de tous les instruments de pénitence. Ses chemises étaient de serpillière dont nos pauvres n'auraient pas voulu se servir. Ses mortifications étaient l'effet de sa charité : ce qu'il se refusait à lui-même, était destiné au soulagement des indigents,— pratique de vertu qu'il avait héritée de son bon maître. Il mourut dans notre maison le 1er février 1738. On lui avait offert de l'inhumer dans l'église, aux pieds de celui qu'il avait servi si longtemps avec un si filial dévouement, mais il avait refusé cette distinction, et, sur sa demande, on déposa son corps dans le cimetière de l'hôpital. Il légua à la communauté ses épargnes, qui s'élevaient à une valeur de six mille livres tant en argent qu'en effets [1].

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

1728-1743

> Ne vous attristez pas comme ceux qui n'ont point d'espérance. I Thess., IV, 13.
>
> Je vous donnerai des pasteurs selon mon cœur, et ils vous nourriront dans la science et la doctrine. Jérémie III, 15.

Depuis bientôt deux années l'Église du Canada était veuve de son pasteur, et ce long deuil avait été encore assombri par les difficultés

1. Appendice h,— Notes supplémentaires sur monseigneur de Saint-Vallier ; état actuel de sa famille en France ; hôpital de Saint-Vallier-sur-Rhône.

et les malentendus dont nous avons dit quelque chose aux précédents chapitres. " En France, monseigneur de Mornay avait donné sa démission de la charge de coadjuteur quelques semaines après la mort de monseigneur de Saint-Vallier. Or, comme il était alors devenu lui-même évêque de Québec, cet acte se trouva nul. Sa rénonciation, envoyée au printemps de 1728 à monseigneur de Saint-Vallier que l'on croyait encore vivant, fut suivie presque aussitôt des lettres qu'il adressait à M. de Lotbinière, le chargeant de prendre possession de son évêché. Mais comme, à cause de son grand âge et de ses infirmités, il ne pouvait se rendre dans son diocèse, le roi lui fit nommer un coadjuteur 1" M. de Saint-Senoch annonçait cette nouvelle à notre communauté au mois de juin 1729 :

" Vous n'aurez pas monseigneur de Mornay ; la cour n'a pas jugé à propos à son âge de le faire passer au Canada. On lui a nommé un coadjuteur que vous devez connaître, car il a été missionnaire au Canada, et, étant à Rome pour les intérêts de MM. des Missions étrangères de Paris, le pape lui a reconnu tant de mérite qu'il l'a fait évêque. Je ne me souviens pas de son nom de famille, mais il me paraît fort propre pour ce pays-là, étant d'une grande douceur. Je suis persuadé que vous en serez contentes ; au moins, dans la conversation, il m'a paru qu'il vous aimait bien, et qu'il avait envie de vous faire plaisir en tout ce qu'il pouvait, et de vous procurer tous les secours qui pourront dépendre de lui pour le soulagement de vôtre hôpital."

Ce coadjuteur était monseigneur Pierre-Herman Dosquet. Né à Lille, au diocèse de Liège, dans les Pays-Bas, il entra au séminaire de Saint-Sulpice à Paris en 1715, ayant déjà reçu l'ordre du sous-diaconat. Six années plus tard il s'offrit à M. LeChassier, supérieur du séminaire de Montréal, pour aller travailler à l'œuvre de Ville-Marie. Pendant les deux années qu'il y passa, il fut chargé de la direction des sœurs de Notre-Dame. Comme sa santé paraissait souffrir de la rigueur du climat, ses supérieurs l'obligèrent à passer en Europe. Il s'agrégea dans la suite au séminaire des Missions étrangères, et fut envoyé à Rome où il resta trois ans en qualité de procureur. Le pape Benoît XIII le sacra lui-même le jour de Noël 1725, sous le titre d'évêque de Samos *in partibus infidelium*, et le nomma assistant au trône pontifical ; il était alors destiné à être vicaire apostolique des

1. M. l'abbé Ferland, Cours d'Histoire du Canada, t. IIe, ch. XXVIII.

Indes orientales; mais quand il fut question de donner un coadjuteur à l'évêque de Québec, on crut ne pouvoir mieux faire que de jeter les yeux sur celui qui connaissait déjà la Nouvelle-France et ses habitants. L'évêque de Samos, chargé d'administrer le diocèse, au nom de monseigneur de Mornay, débarqua à Québec au mois d'août 1729. Son arrivée causa à toute la colonie une joie d'autant plus grande qu'on avait appris le naufrage du vaisseau qui le portait. Il était vrai que l'*Éléphant* avait donné sur un écueil près du cap Brûlé, à une douzaine de lieues de Québec, et avait sombré après qu'on eut débarqué les passagers. Des marchandises et autres effets en quantité furent perdus, mais personne ne se noya.

Aussitôt après l'arrivée de monseigneur Dosquet, notre révérende mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin s'empressa de lui écrire pour lui rendre ses devoirs au nom de la communauté. Sur l'invitation du marquis de Beauharnais, le prélat vint après quelques jours faire une visite aux religieuses. Elles le reçurent en corps dans le vestibule de l'église. Le R. P. François Rey, leur chapelain, le complimenta, et dans son discours il fit plusieurs fois allusion à la mémoire de monseigneur de Saint-Vallier. Monseigneur Dosquet donna sa bénédiction, puis il entra dans l'église; dès que Sa Grandeur eut pris place sur le prie-Dieu préparé, le père François entonna le *Te Deum* que le chœur poursuivit. Les religieuses se réunirent ensuite à la salle de communauté; monseigneur ne tarda pas à s'y rendre. Les manières du prélat étaient distinguées, il parut pourtant à nos Mères qu'il se mêlait à sa politesse un peu de froideur; peut-être cette impression venait-elle du souvenir encore tout récent des rapports si intimes qu'elles avaient toujours eus avec leur bien-aimé père.

Peu après cette visite, monseigneur Dosquet vint de nouveau à l'HÔPITAL GÉNÉRAL; ce fut le 20 octobre, jour choisi pour faire le service anniversaire de monseigneur de Saint-Vallier. Il y officia sur la demande des religieuses; celles-ci, animées par la reconnaissance, et voulant témoigner de plus en plus leur vénération pour la mémoire de leur fondateur, n'avaient rien négligé de ce qui pouvait contribuer à rendre ce service solennel; aussi paraît-il que jusqu'alors il ne s'était rien fait en ce genre de plus pompeux: un catafalque fut élevé au milieu de l'église; on dit que ce fut le premier en ce pays. Sa Grandeur accepta le dîner avec tout son clergé; le gouverneur, l'intendant, et quelques autres personnes de considération s'y trouvèrent aussi.

Le prélat avait emmené avec lui de France plusieurs ecclésiastiques de mérite ; de ce nombre était M. l'abbé Louis Bertrand de la Tour, docteur en théologie de la faculté de Sorbonne. Avant la fin de 1729, il fut député en sa qualité de vicaire général pour faire la visite de notre monastère. Il rendit compte de ses observations à monseigneur de Samos, qui adressa à la communauté une lettre sous forme d'ordonnance, en date du 8 janvier 1730. Il y donne plusieurs avis fort sages sur la charité mutuelle, et la fidélité aux observances religieuses. Par une nouvelle lettre en date du 7 mars, monseigneur annonce aux religieuses la nomination de M. de la Tour comme supérieur majeur de la communauté. Cette nomination fut agréable à nos Mères quoiqu'elles eussent, dès le commencement, prié l'évêque de vouloir bien prendre la peine de gouverner lui-même la communauté. Écoutons en quels termes la mère Charlotte Beaudoin de Sainte-Agnès enregistrait la réception du nouveau supérieur. Après avoir décliné les titres et les qualités de M. de la Tour, elle continue : "Notre révérende mère supérieure a répondu autant qu'il lui a été possible aux effets d'une attention si prévenante et a témoigné à monseigneur, au nom de toutes, sa vive reconnaissance de ce qu'il nous a mis sous la conduite d'un si sage et si habile guide... qu'il honore de toute sa confiance, qui est pour ainsi dire un autre lui-même, et qui s'est acquis tous ces avantages par son éminente vertu, et le mérite infini dont il est rempli... Le dit messire de la Tour s'est transporté dans notre église, accompagné de monsieur Elzéar Vallier, le onzième mars 1730. Toute la communauté étant assemblée au chœur au son de la cloche, icelles religieuses professes tant de chœur que converses, sont venues en ordre lui rendre leur soumission en la manière prescrite par notre rituel... ensuite de quoi le dit messire de la Tour a donné à toutes les religieuses sa sainte bénédiction en qualité de supérieur de ce monastère."

Après avoir exercé ses nouvelles fonctions pendant un peu plus d'un an et demi, M. de la Tour passa en France au mois d'octobre 1731 pour les affaires du chapitre de la cathédrale de Québec. Il ne revint pas au Canada. S'étant fixé dans sa patrie, il fut fait successivement chanoine et official de Tours, curé de Saint-Jacques de Montauban, doyen du chapitre de cette ville, etc. L'abbé de la Tour était un homme très instruit ; sa facilité à composer était extrême ; il a écrit des Mémoires sur la vie de monseigneur de Laval, et une foule d'ouvrages sur la liturgie, la morale et la théologie. Il avait un grand

talent et non moins de zèle pour la prédication. M. l'abbé Hazeur Delorme, agent du chapitre de Québec, écrivait en 1732 de Paris à son frère le chanoine : " Il s'agit de régler mes comptes avec M. le doyen... J'ai saisi, avec beaucoup de peine, tous les moments où il n'était point occupé de ses prédications et de ses retraites dans les communautés religieuses ; car il a un mérite infini, c'est à qui l'aura dans les endroits où il passe. " Ce ne fut qu'en 1738 que M. de la Tour se démit de son titre de doyen du chapitre de Québec ; M. Eustache Chartier de Lotbinière fut alors promu à cette dignité. M. de la Tour continua de porter aux maisons religieuses de Québec le plus bienveillant intérêt ; nous en trouvons la preuve dans sa correspondance. En 1750, il écrivait à notre communauté : " J'envoie trois volumes de la seconde édition de mes ouvrages, qui seront suivis de plusieurs autres que j'enverrai à mesure qu'ils paraîtront. Il y en a un pour vous, un pour les ursulines, un autre pour l'Hôtel-Dieu. Vous vous les communiquerez mutuellement... Vous verrez l'année prochaine deux ouvrages que je fais imprimer : le premier tome de la vie de M. de Laval et les annales de l'Hôtel-Dieu [1]. Si vous voulez m'envoyer des mémoires sur votre communauté ou sur M. de Saint-Vallier, j'en ferai usage dans ce qui me reste de la vie de M. de Laval. J'en suis à présent au temps de l'élection de son successeur ; ainsi tout ce que vous me communiquerez pourra trouver place dans le second ou troisième volume. " Nous ne saurions dire si nos Mères se sont rendues en cela au désir de l'excellent abbé ; ce qu'il y a de certain, c'est que le second volume de la vie de monseigneur de Laval n'a jamais été donné au public, l'impression en ayant été empêchée par la famille de monseigneur de Saint-Vallier. M. de la Tour mourut à Montauban le 19 janvier 1780 [2]. Il était né à Toulouse vers 1700.

Depuis le mois de mars 1732 jusqu'en septembre 1734, la communauté eut pour supérieur M. l'abbé Yves Le Riche, ecclésiastique d'une grande piété, ancien curé de Saint-Laurent, île d'Orléans, et chanoine du chapitre de Québec. Il était venu de France en 1701, et

1. Ouvrage de la mère Juchereau de Saint-Ignace, que nos mères de l'Hôtel-Dieu avaient confié à M. de la Tour, non pas toutefois avec l'intention de le livrer à la publicité.

2. C'est du moins ce qu'on lit dans une intéressante notice sur cet ecclésiastique, publiée le 14 décembre 1822, dans le journal l'*Ami de la religion et de la patrie*, et due à la plume de M. l'abbé Capmas, curé de Montauban. D'après M. Noiseux, il serait mort en 1761.

avait d'abord été missionnaire chez les Abénakis. Il mourut à l'Hôtel-Dieu en 1755. A l'époque de sa nomination comme supérieur, il était déjà très infirme. Ce fut M. François-Elzéar Vallier, théologal du chapitre et supérieur du séminaire, qui le remplaça en cette qualité. "Il vint officier solennellement le jour de notre fête du sacré nom de Marie. La cérémonie de sa réception se fit à l'issue de la bénédiction du très saint sacrement, en présence du R. P. Félix Pain, récollet, et de maître Duchouquet, ecclésiastique." M. Vallier n'avait encore que vingt-six ans ; il était originaire du diocèse d'Apt en Provence, et il avait fait sa philosophie à douze ans ; monseigneur Dosquet l'avait emmené avec lui au Canada pour y former le clergé dans les sciences. D'après le témoignage de son évêque, il avait un esprit supérieur, des talents extraordinaires, et surtout celui de se faire aimer de tout le monde.

Lorsque monseigneur Dosquet prit en main l'administration du diocèse, les esprits étaient encore sous l'influence des pénibles affaires qui avaient suivi le décès de notre vénéré fondateur, et notre monastère, on le comprend, se ressentait en particulier de cet état de malaise ; à cela venait s'ajouter la gêne pécuniaire causée par les délais apportés à l'exécution du testament de monseigneur de Saint-Vallier. L'évêque de Samos prit ces choses fort à cœur ; il en écrivit à la cour dans des termes très énergiques ; il présenta même un projet tendant à remettre cette communauté sur l'ancien pied, savoir de douze religieuses, et dépendante de l'Hôtel-Dieu. Mais MM. de Beauharnais et Hocquart, qui connaissaient mieux le pays pour y avoir fait un plus long séjour, et notre communauté pour avoir eu avec elle des rapports plus fréquents, se hâtèrent d'informer M. de Maurepas qu'il y avait de l'exagération dans les appréhensions de l'évêque. "Cette communauté, écrivaient-ils en 1731, rend un service essentiel en retirant les pauvres invalides et insensés, qui sont aujourd'hui au nombre de quarante-quatre des deux sexes... On ne peut donc songer à réduire le nombre des religieuses à douze, et à faire passer les autres à l'Hôtel-Dieu. C'était le premier projet de M. le coadjuteur, mais il y aurait trouvé bien de l'opposition. La situation de cet hôpital est des plus fâcheuses, si vous n'avez agréable, monseigneur, d'obtenir de Sa Majesté une gratification que nous n'osons proposer que de mille livres." Cette lettre commune du gouverneur et de l'intendant eut tout son effet ; une somme de six mille livres, à recevoir en quatre années, par parties

égales, fut accordée par la cour à notre établissement, et il ne fut plus question du projet de monseigneur de Samos.

Ce prélat partit en 1732 pour exposer à monseigneur de Mornay et à la cour l'état de l'Église du Canada. Il ne revint que deux ans après, mais comme évêque titulaire, monseigneur de Mornay ayant donné sa démission en 1733. Le nouvel évêque de Québec ne fit qu'une année de résidence dans son diocèse : le mauvais état de sa santé le força à repartir en 1735. " Cette année, disent nos annales, monseigneur Dosquet repassa en France. Il nous donna en partant de grandes marques de son affection paternelle, et nous laissa M. Vallier pour supérieur, avec les pouvoirs de grand vicaire, afin qu'il pût agir avec plus d'avantage pour la conduite de notre maison, et qu'il ne fût pas obligé de recourir à M. de Miniac, vicaire général pour le diocèse. La révérende mère de l'Enfant-Jésus, notre supérieure, lui en exprima sa satisfaction au nom de toute la communauté. Le prélat témoigna le désir de venir avant son départ prendre le dîner à l'HÔPITAL GÉNÉRAL; sa proposition fut accueillie avec reconnaissance ; il s'y rendit, accompagné de plusieurs membres de son clergé, du gouverneur et de l'intendant, de M. de l'Estaudière, commandant, et de quelques officiers du vaisseau du roi le *Rubis* sur lequel il devait s'embarquer, et de plusieurs autres personnes de distinction. Monseigneur fut satisfait de la réception que nous avions essayé de lui faire le plus convenablement possible... Il nous fit présent de deux tableaux à l'huile, celui de saint Jérôme et celui de sainte Madeleine qui furent placés au chœur."

Aux élections du mois de mai 1729, la mère Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin avait été réélue supérieure. Elle avait porté sa bonne part d'inquiétude et de chagrin depuis la mort de notre vénéré fondateur, et ce fut sans doute ce qui contribua à abréger ses jours. Elle mourut le 27 mars 1730, dans sa quarante-septième année. Sa vocation à la vie religieuse avait été le fruit de mûres réflexions. Elle était l'aînée de nombreux frères et sœurs, et, comme telle, l'objet d'une affection particulière et des égards les plus délicats. Et puis, les réunions brillantes et choisies n'étaient pas chose rare au manoir seigneurial de Beauport, car la famille Juchereau Duchesnay était alliée à tout ce qu'il avait dans le pays de noms honorables et distingués. L'opulence se joignait à la noblesse pour rendre plus attrayante encore cette vie qu'elle coulait auprès de sa mère, madame Marie-

Catherine Peuvret du Mesnu. Le récit des nobles actions et des hauts faits d'armes de ses aïeux, de son père, de ses oncles, et de ses autres parents, développait dans son âme les sentiments les plus élevés et les plus généreux ; mais elle se plaisait davantage à entendre parler des vertus aimables et modestes de celles de ses parentes qui s'étaient dévouées à Dieu dans la vie du cloître. Et combien n'en pouvait-elle pas nommer à tous les degrés, soit au monastère illustré par la vénérable Marie de l'Incarnation et ses compagnes, soit en celui à l'ombre duquel avait vécu l'angélique Catherine de Saint-Augustin ! Si, d'ailleurs, il plaisait à mademoiselle Duchesnay de reporter ses pensées vers l'ancienne France, en combien de nobles abbayes ne se trouvait-il pas d'autres femmes éminentes à qui la rattachaient les liens du sang les plus étroits ? C'est ce que prouve suffisamment la copie suivante d'un billet d'affiliation, dont l'original se conserve dans nos archives :

" Nous, sœur Marie-Antoinette de Beauvillier, Prieure de ce monastère de Notre-Dame de Montargis, et toute la communauté supplions les Dames Hospitalières de Québec en Canada, de vouloir faire avec nous une sainte association, qui nous rende participantes du mérite de toutes leurs bonnes œuvres, c'est-à-dire de leur office, oraisons, austérités, et services et charités qu'elles rendent aux pauvres, leur promettant de notre part une pareille participation aux mérites que Dieu voudra bien accorder à nos prières, jeûnes, austérités, et à l'office divin, où nous sommes la plus grande partie du jour employées ; et cela pour satisfaire aux pieux désirs de Madame du Chesnay ditte de Saint-Augustin, Religieuse Hospitalière de ce même monastère, pour laquelle nous avons beaucoup de considération, étant petite-nièce de nos trois premières Mères Prieures, et de trois autres saintes religieuses de notre communauté. En foy de quoy j'ai sousigné cette présente association.

" Sr Marie-Antoinette de Beauvillier, Prieure."

Une intelligence précoce, une vivacité et une pénétration d'esprit peu communes, avec une grande fermeté de caractère, semblaient être l'apanage de tout ce qui portait le nom de Duchesnay. Et il est bien constaté par les mémoires des communautés, que les religieuses de cette famille possédaient ces qualités dans un degré remarquable. Geneviève, qui n'était pas moins bien partagée que les autres à cet égard, comprit de bonne heure que le vrai mérite est dans la piété et

la vertu ; et dès qu'elle eut entendu la voix intérieure et mystérieuse qui l'appelait à une vie de sacrifice et d'immolation, elle ne balança pas un instant. Ses parents s'opposèrent d'abord à l'exécution de son pieux dessein, mais ils durent céder enfin à ses vives instances, et son père, le seigneur Ignace Duchesnay, vint lui-même la présenter au monastère, où elle entra le 8 décembre 1709. Elle était âgée de vingt-six ans. On remarqua en elle dès son noviciat beaucoup de sagesse, de fermeté, et un grand amour pour le service des pauvres. C'est surtout cette dernière vertu qui l'avait rendue chère et recommandable à monseigneur de Saint-Vallier. Pendant les vingt années de sa vie religieuse, elle fut trois ans première hospitalière, trois ans assistante et dix ans supérieure. La mère Marie-Joseph Duchesnay de l'Enfant-Jésus, qui avait déjà partagé avec sa sœur les soucis du gouvernement en ces temps difficiles, fut choisie pour lui succéder dans cette charge.

En 1734, la cour proposa à notre communauté de recevoir les militaires à demi-paye hors d'état de faire leur service, et placés de côté et d'autre dans les campagnes. La plupart de ces pauvres gens étaient perclus de leurs membres, et infectés de plusieurs maladies souvent dangereuses ; mais l'occasion était belle pour des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus, et nos Mères l'embrassèrent dans toute l'ardeur de leur âme. La présence de ces nouveaux hôtes et l'accroissement aussi de la famille religieuse, faisaient sentir le besoin d'un local plus vaste que celui qui, à la rigueur, avait suffi jusque-là. La mère de l'Enfant-Jésus s'en occupa avec zèle et ardeur. De concert avec la mère Charlotte de Ramezay de Saint-Claude, dépositaire, elle prit, en 1736, des mesures pour faire construire une aile de cent vingt pieds. Ce n'est pas que l'on eût des fonds en réserve pour faire face à la dépense : l'argent de quelques dots y fut d'abord employé, et on compta pour le reste sur les secours providentiels. On commença dès l'automne à préparer les matériaux ; les fondements furent creusés au printemps de l'année suivante, et le 6 juin M. Paul-Thomas de Gannes Falaise posa solennellement la première pierre.

Jamais il n'y avait eu dans le pays une plus belle apparence de récolte qu'en cette année 1737 ; mais le blé fut tout rouillé et échaudé par les brumes et les chaleurs excessives du mois d'août. M. de Miniac, grand vicaire, ordonna à cette occasion des prières publiques ; et MM. de Beauharnais et Hocquart écrivirent au ministre pour demander des

secours en faveur des habitants, qui se trouvaient exposés à une disette des plus grandes. Que feront nos Mères en de si pénibles conjonctures ? vont-elles se désister de leur projet ou en remettre l'exécution à des jours meilleurs ? Écoutons leur récit, et nous verrons par quels moyens elles surent se tirer d'embarras. " Cette entreprise ne pouvait que paraître extrêmement difficile dans un temps de disette comme était celui-là; car le blé étant si rare, comment s'obliger d'ajouter à la provision ordinaire de sept à huit cents minots, ce que devaient en dépenser une vingtaine d'hommes pendant plusieurs mois ? Cependant la confiance de la révérende mère de l'Enfant-Jésus ne défaillit pas à la vue de cette difficulté ; et, non contente de pourvoir à la subsistance des personnes de la maison et des ouvriers, elle ordonna qu'on ne diminuât pas les aumônes envers les pauvres du dehors. Chaque jour apportait le pain de chaque jour, et au moment où l'on semblait devoir en manquer, la Providence y pourvoyait par des expédients qui n'étaient pas moins merveilleux que des miracles mêmes.

" Un jour destiné à cuire le pain, toutes nos provisions de blé et de farine se trouvaient épuisées: il ne nous restait pour toute ressource qu'un monceau de son de soixante à quatre-vingts minots, qui paraissait fort *écuré*. Notre courageuse mère se rendit elle-même au bluteau avec la boulangère ; elle fit repasser ce son et récita le *Pater* tant que dura l'opération; on en obtint d'abord deux fournées de pain ; et pendant trois semaines qu'on ne put trouver de blé à acheter, ce son, que l'on remettait au bluteau chaque fois que la farine manquait, en fournit assez pour donner à manger aux cent soixante personnes que nous étions obligées de nourrir.

" Une pauvre femme, chargée de plusieurs petits enfants, vint un jour exposer sa détresse à la mère de l'Enfant-Jésus, en lui disant qu'elle et sa famille n'avaient pas mangé depuis trois fois vingt-quatre heures. Il n'en fallut pas davantage pour exiter la compassion de notre charitable mère ; elle dit à la sœur boulangère de donner un pain à cette pauvre femme ; la sœur lui représenta qu'il n'en restait que cinq, ce qui était à peine suffisant pour le déjeûner du lendemain. La mère de l'Enfant-Jésus réitéra l'ordre qu'elle avait donné, ajoutant qu'il ne fallait pas s'inquiéter du lendemain, et que Dieu y pourvoirait. La bonne sœur n'eut qu'à obéir. Le jour suivant, quelle ne fut pas sa surprise lorsque, allant toute chagrine ouvrir la huche, elle la trouva pleine de pain ! Sa première action fut de se jeter à genoux

pour demander pardon à Dieu de son manque de confiance ; elle alla ensuite avertir la mère supérieure, car elle attribuait avec raison ce trait de Providence à la foi et à la charité de cette vénérable mère. "

Le nouveau bâtiment fut terminé dans l'automne de 1738, sous la supériorité de la mère Marie-Charlotte de Ramezay de Saint-Claude. " Les travaux avaient été conduits avec beaucoup de prudence et d'économie, et diverses circonstances nous avaient épargné plusieurs déboursés. Nous avions un bon ouvrier qui s'était donné à la maison deux ans auparavant ; il fit toute la menuiserie avec l'assistance d'un second. La main-d'œuvre ne nous coûta pas à beaucoup près ce qu'elle aurait valu dans une année ordinaire, car, d'après toutes les personnes expertes, cet édifice était estimé à trente mille livres ; il ne nous revint cependant qu'à la somme de treize à quatorze mille ; car la disette de blé avait arrêté tous les travaux, ce qui obligeait les ouvriers de se donner à vil prix, trop heureux encore de trouver à ce compte leur nourriture. De plus, notre bateau et nos voitures avaient servi à transporter sur place tous les matériaux, et, malgré la cherté des provisions, nous y trouvâmes encore notre compte. "

MM. de Beauharnais et Hocquart, écrivant vers ce temps au ministre pour l'instruire de l'état de la colonie, disaient : " Le sieur Vallier, théologal, et supérieur de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, nous a rendu des témoignages très favorables de la régularité qui s'y observe. La communauté y est aujourd'hui de vingt-six religieuses de chœur y compris cinq novices, et de neuf sœurs converses. Les invalides des deux sexes et les insensés qui y sont soignés, sont au nombre de cinquante-cinq ; de sorte que cette maison est sur un bon pied : mais elles se sont trouvées, par toutes ces augmentations, obligées de bâtir un autre corps de logis consistant en un rez-de-chaussée et un premier étage, où elles doivent établir leur infirmerie et distribuer des logements aux jeunes personnes du sexe qu'elles reçoivent comme pensionnaires, et à quelques veuves aisées qui sont dans le dessein de s'y retirer."

Au sein de la famille religieuse, on reconnaissait avec amour et gratitude les attentions du Père céleste, qui avait favorisé d'une manière si sensible le commencement, le progrès et la fin des travaux de construction. On ne voyait encore, néanmoins, dans les nouvelles dimensions du cloître, que les facilités et les avantages qu'offre ordinairement, pour la vie régulière, un local spacieux et bien conditionné. Personne ne songeait que, dans un avenir prochain, nos vastes salles

et leurs dépendances, se trouveraient trop exiguës pour les hôtes nombreux qui viendraient y chercher un dernier asile. Celui-là seul qui, dans sa prescience, dispose toutes choses avec force et suavité, eût pu dire à quel dessein miséricordieux il avait fait préparer ici à heure marquée, une demeure hospitalière.

Depuis 1735 le diocèse était aux soins de MM. de Lotbinière et de Miniac; mais le troupeau souffrait de l'absence prolongée du premier pasteur. Monseigneur Dosquet, dont la santé ne se rétablissait pas, ne songeait nullement à revenir au Canada; il se démit de son évêché en 1739 en faveur de M. Louis-François Pourroy de Lauberivière, qui fut sacré le 21 décembre de la même année par monseigneur de Mornay, ancien évêque de Québec. Le jeune pontife sentait combien sa présence était nécessaire dans sa lointaine Église; aussi se hâta-t-il de faire ses préparatifs de départ, et dès l'été suivant, il s'embarquait sur le *Rubis* pour se rendre au Canada. Nos annales nous ont transmis en quelques lignes l'histoire de son épiscopat, ou plutôt de son martyre: " Le 8 août arriva à Québec monseigneur de Lauberivière, sur un vaisseau infecté de la peste, et dans un si déplorable état que, sur tout l'équipage, à peine se trouvait-il assez de bras pour manœuvrer. Il y avait tout à craindre pour la vie du nouveau pasteur: on le vit cependant aborder au port, sans autre indisposition qu'une extrême fatigue contractée auprès des malades de son vaisseau. Son air de santé remit la joie dans tous les cœurs, et on fit sa réception avec de grandes démonstrations d'allégresse. Comme notre mère supérieure lui avait présenté son respect et sa soumission avant même qu'il fût descendu de vaisseau, il s'était dès lors hautement déclaré le protecteur de notre établissement; il voulut même venir le visiter le second jour après son arrivée, à l'issue de son dîner chez M. l'intendant; mais quelqu'un lui fit observer que, comme nous n'étions pas les plus anciennes, nous ne devions pas avoir l'honneur de sa première visite: nous fûmes ainsi privées de la vue de celui qui faisait déjà la consolation et le bonheur de son peuple par ses manières gracieuses, par son mérite et ses qualités personnelles. Il fut tout à coup frappé de la maladie contagieuse, dont il mourut le 20 du même mois, à l'âge de vingt-neuf ans, au grand regret du clergé et du peuple. Ainsi le siège épiscopal se trouva encore vacant, et les messieurs du chapitre prirent de nouveau l'administration des affaires ecclésiastiques." Le cinquième prélat dont l'ancienne France avait fait

don à la nouvelle, était, comme le deuxième, natif de Grenoble en Dauphiné [1].

Il y avait six ans que M. Elzéar Vallier exerçait la charge de supérieur, et cela avec beaucoup de sagesse, de zèle et d'affection lorsque, au printemps de 1740, il résolut de faire un voyage dans sa patrie en vue du rétablissement de sa santé. M. de Miniac, vicaire général pensa d'abord à se réserver la conduite de notre communauté pour laquelle il avait beaucoup d'estime ; mais les affaires du diocèse, si nombreuses et si difficiles, ne lui laissaient aucun loisir ; il pria donc M. André-Joseph-Mathurin Jacreau, un des directeurs du séminaire, d'accepter cette charge pendant la vacance du siège. Au mois de septembre, M. Charles Plante, curé de Québec, fut nommé pour le remplacer ; il fit la visite du monastère au mois de juillet 1741, et bientôt après il remit la communauté entre les mains du nouvel évêque de Québec.

On avait compris, à Versailles et à Rome, la nécessité urgente de donner sans retard un successeur au jeune apôtre que la mort avait frappé si inopinément, et monseigneur Henri-Marie Dubreil de Pontbriand fut sacré à Paris le 9 avril 1741. Il arriva à sa ville épiscopale le 17 août, à la grande joie de toute la colonie. " Notre mère supérieure n'avait pas manqué de lui écrire pour le saluer au moment de son arrivée ; il lui répondit aussitôt, même avant d'être descendu de vaisseau, par une lettre pleine d'affection et de bienveillance. Nous eûmes l'honneur de sa visite quelques jours plus tard, ce qui nous fut doublement agréable par l'attention qu'il eut de se faire accompagner par M. Elzéar Vallier, qui était aussi revenu de France. Nous reçûmes Sa Grandeur dans le vestibule de l'église, où le père Maurice Imbault lui adressa quelques compliments ; elle nous donna sa bénédiction, et nous allâmes chanter le *Te Deum* au chœur. Nous nous rendîmes ensuite pour le saluer chez M. le chapelain ; car il n'entra pas cette fois dans le monastère ; mais il vint peu de temps après, à notre invitation, visiter plusieurs malades à l'infirmerie.

Dans son mandement d'entrée en date du 27 septembre, monsei-

1. La famille de monseigneur de Lauberivière subsiste encore en France, et l'on y conserve religieusement le souvenir du jeune et vertueux évêque de Québec. Au mois de décembre 1880, monseigneur E. A. Taschereau recevait de Grenoble une somme d'argent envoyée par une arrière-petite-nièce de monseigneur de Lauberivière pour être employée en aumône, et cela en reconnaissance de grâces demandées et obtenues par l'entremise de son vénéré parent.

gneur de Pontbriand fait un bel éloge du clergé et des fidèles de son diocèse. "Vous avez, dit-il, nos très chers frères, justement regretté la perte des illustres pontifes que la divine Providence, toujours attentive aux besoins des peuples, vous avait envoyés. La présence de celui que le Ciel propice donna l'année dernière à ce vaste diocèse, arrêta vos soupirs. Les fidèles, témoins de sa charité et de son zèle, avaient prévenu son arrivée ; déjà sa sainteté et sa vertu avaient répandu dans vos cœurs la joie et la consolation, lorsqu'une mort aussi affligeante que précipitée vous replongea dans une nouvelle tristesse. Vous en donnâtes alors les preuves les plus sensibles, et vous n'avez cessé de solliciter le Ciel de lui donner un successeur qui pût, s'il était possible, vous dédommager de sa perte.

" Pour nous, revêtu du même pouvoir et envoyé par la même autorité, nous vous portons écrits dans notre cœur. Nous vous sommes aussi sincèrement et aussi entièrement attaché, et, nous osons le dire, aussi porté à sacrifier notre repos, notre santé, notre vie même, pour concourir au salut de vos âmes. Quelque sincères que soient nos dispositions, nous ne pouvons condamner vos larmes ; nous en sentons nous-même toute l'amertume, et si elles sont inutiles pour un pasteur que le Ciel, qui couronne également et les mérites et les désirs, aura sans doute récompensé au centuple, répandez-les pour nous, nos très chers frères, ces précieuses larmes ; répandez-les pour nous devant le Dieu des miséricordes, afin que nous en obtenions les grâces et les lumières nécessaires pour remplir dignement les fonctions du redoutable ministère auquel nous sommes appelé.

" La piété que nous remarquons dans le peuple, le zèle que nous avons admiré dans plusieurs missionnaires, les témoignages qui nous viennent des autres, et les grandes idées que nous nous en formons, nous assurent, nos très chers frères, du succès de nos vœux et de vos prières. Cette confiance nous anime, et nous fait espérer des secours tout-puissants et capables de suppléer à nos dispositions. Nous ne pouvons même différer plus longtemps à vous exprimer les tendres sentiments de notre cœur, qui vous est et vous sera toujours inviolablement attaché en Notre-Seigneur. Quelle joie pour nous de trouver dans une terre étrangère et nouvellement soumise à l'empire de Jésus-Christ, des pasteurs dont la vertu retrace le zèle des ministres que nous avons vus dans les églises les plus anciennes, et un peuple, fidèle imitateur des vertus de ceux qui sont préposés pour le conduire ! Fasse le Ciel,

nos très chers frères, que le témoignage que nous nous trouvons obligé de vous rendre en arrivant dans ce diocèse, loin de s'affaiblir, se confirme de plus en plus !"

Monseigneur de Pontbriand se réserva à lui-même la supériorité des communautés religieuses. Au mois d'octobre de l'année suivante, il voulut faire sa visite dans notre maison. " Le père Imbault, notre chapelain, lui céda son appartement, et se retira dans son couvent de Québec. Le vertueux prélat passa ici huit jours pendant lesquels, après avoir dit la messe à la salle des femmes, il se rendait au parloir où il entretenait en particulier un certain nombre de religieuses, et cela avec tant de bonté, de charité, de douceur, que toutes lui ouvrirent leur cœur avec confiance, de sorte qu'il acquit une connaissance parfaite de la communauté ; il apprécia en particulier le mérite et la capacité de la révérende mère de l'Enfant-Jésus, alors supérieure, à qui il donna son estime jusqu'à sa mort ; il se reposait entièrement sur sa prudence pour toute la conduite de la maison. Le dernier jour de la visite il tint le chapitre, selon le cérémonial de notre institut. Il nous donna tous les avis qu'il jugeait nécessaires à notre position actuelle ; il entrait avec tant d'intérêt dans tout ce qui pouvait contribuer à notre bonheur, que nous croyions voir en lui notre saint fondateur lui-même. Il visita ensuite la maison : tous les lieux d'office lui parurent dans le meilleur ordre possible, particulièrement le bâtiment neuf dont il approuva les distributions, excepté toutefois les cellules qu'il fit remarquer être trop grandes. Le vénérable évêque nous laissa après mille marques d'attention et de bonté, et nous ne le vîmes partir qu'à notre sensible regret." Monseigneur de Pontbriand reviendra bien des fois encore encourager et réjouir nos Mères dans les jours d'épreuves et d'angoisses.

Dans l'année 1743 nous lisons ce qui suit à la mémoire d'un ancien serviteur : " Le sieur Jean Chapeau est mort dans notre hôpital le 3 d'avril, à l'âge de quatre-vingts ans ; il était notre contre-maître depuis cinquante ans, c'est-à-dire depuis la fondation. Nous perdîmes en lui une personne extrêmement attachée aux intérêts de la maison et très entendue dans toutes nos affaires, qu'il gérait avec beaucoup de sagesse et de vigilance. Nous lui devons de la reconnaissance, non seulement pour ses services, mais encore pour une certaine somme dont nous lui étions redevables, et qu'il nous légua à sa mort. Nous lui donnâmes une sépulture honorable en le faisant inhumer dans notre église."

L'HÔPITAL GÉNÉRAL a un demi-siècle d'existence, et, pendant cette période, que de tempêtes ont menacé de le détruire sans ressource ! combien de fois aussi les pieuses servantes des pauvres, après s'être crues sur le point de leur ruine et de leur dispersion, se sont-elles étonnées dans leurs cœurs en voyant les plus épais nuages disparaître comme par enchantement, le ciel se rasséréner, et les éléments en fureur se remettre peu à peu dans le calme et le repos ! Le Seigneur qui a jusqu'ici ménagé à ses enfants des jours de lumière et des jours de ténèbres, qui ne les a conduites jusqu'au tombeau que pour les en ramener miséricordieusement, et leur apprendre à ne chercher qu'en lui seul la sécurité et le salut, n'en usera pas envers elles à l'avenir d'une autre manière. Et toujours elles sauront, pour l'avoir expérimenté mille fois, que la prière de l'invocation sur les lèvres du juste, n'est que le prélude obligé des tendres effusions de sa reconnaissance.

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

1743-1752

De la peste, de la famine et de la guerre, délivrez-nous, Seigneur ! Litanies.

Mes bien-aimés, ne soyez pas surpris quand vous êtes dans le feu ardent des tribulations... mais, participant ainsi aux souffrances de Jésus-Christ, réjouissez-vous. I Pierre, IV, 12-13.

Les mauvaises récoltes de plusieurs années consécutives, causèrent dans le pays une détresse comme on n'en avait pas jusqu'alors connu. Le blé manqua en 1742 : ce qui n'avait pas été rouillé et échaudé par les brumes et les chaleurs excessives, fut rongé et détruit par les vers. " Notre récolte ne fut presque rien, disent nos annales. Cependant nous n'en manquâmes pas malgré la grande cherté : nous en achetâmes quinze cents minots à quatre et cinq francs le minot ; et, selon le principe de la révérende mère de l'Enfant-Jésus, notre supérieure, nous ne

laissâmes pas d'assister, comme à l'ordinaire, tous les pauvres qui se présentaient pour demander l'aumône."

L'année 1743 fut encore plus pénible que la précédente par la rareté et la cherté de toutes les provisions de bouche : car non seulement le blé manqua, mais la récolte des grains pour les engrais n'ayant pas été plus abondante que celle du blé, toutes les denrées s'en ressentirent. Pour se faire une idée de la misère du peuple, il suffit de savoir qu'à Québec, les acheteurs se pressaient en si grande foule chez les boulangers, que plusieurs personnes y perdirent la vie, sans parler de celles qui furent blessées ; ce qui obligea les autorités de faire appeler la milice à la distribution du pain, dont la portion était réglée pour chaque famille ; de sorte, qu'avec son argent, il aurait été impossible de s'en procurer davantage. Quand notre provision de blé fut achevée, la communauté se trouva fort heureuse de ce que M. Hocquart voulût bien nous en faire délivrer quelques minots des magasins du roi ; nous le payâmes bien à la vérité ; mais nous ne laissâmes pas de considérer cela comme une faveur, vu surtout qu'il était sur le point d'en manquer pour les troupes.

Voici en quels termes MM. de Beauharnais et Hocquart rendaient compte au ministre de la détresse du pays ; ce document est du mois d'octobre 1744 ; " L'événement a justifié les craintes que nous eûmes l'année dernière de l'extrême modicité de la récolte ; ce n'a été qu'avec des peines infinies que nous avons pourvu aux nécessités publiques. Nous avons épuisé toutes nos ressources ; celles que nous avons trouvées chez les habitants aisés, a été une des principales et la plus efficace. Ils se sont portés sans aucune contrainte, et comme d'eux-mêmes, à fournir tous les secours qu'ils étaient en état de donner et au delà. C'est avec une vraie satisfaction que nous avons l'honneur de rendre compte à Sa Majesté du zèle que la plupart ont montré dans cette occasion pour le bien public. Le peuple a vécu misérablement ; plus de la moitié des habitants de la campagne se sont passés de pain depuis le printemps jusqu'aux récoltes. Ils ont vécu par leur industrie : la pêche, la chasse, les herbes et le laitage ; personne n'a péri par la faim. Les provisions envoyées de France ne sont arrivées que quinze jours avant la récolte." Monseigneur de Pontbriand avait secondé de tout son pouvoir les efforts du gouverneur et de l'intendant. Il avait une liste de tous les indigents, et il avait marqué à chaque communauté ceux qu'elle devait nourrir à proportion de ses facultés ; lui

même faisait distribuer quatre-vingts pains par semaine. C'est la mère Duplessis de Sainte-Hélène, religieuse de l'Hôtel-Dieu, qui nous apprend ce détail dans une de ses lettres.

D'après l'ordre établi à cette époque dans l'Église du Canada, il n'y avait dans l'année pas moins de trente-cinq fêtes chômées. Les autorités ecclésiastiques et les civiles s'accordaient à dire que c'était beaucoup trop. Monseigneur de Pontbriand jugea à propos de régler qu'à l'avenir, la solennité de dix-neuf de ces fêtes serait renvoyée au dimanche. Il donne les raisons de ce tempérament dans sa lettre pastorale du 24 novembre 1744.

" Par la visite que nous avons faite des paroisses, dit le prélat, nous avons reconnu, nos très chers frères, qu'un grand nombre de peuples étaient souvent dans l'obligation indispensable de vaquer, même les jours de fête, aux travaux ordinaires. Les temps qui y sont convenables sont si rares, qu'à peine peut-on pour la semence, pour la récolte, pour le labour des terres, trouver dans l'année six mois entiers. La fonte des neiges est tardive ; les semences sont précipitées ; la quantité de fourrage qui se consume pendant six mois d'hiver redouble les travaux. La récolte s'ouvre tout à coup, et exige du laboureur toute la promptitude possible. Succèdent les préparations des terres, que les neiges et les gelées n'arrêtent que trop souvent. Les pêches qui se font au bord de la rivière ne souffrent aucun retardement. L'arrivée et le départ des vaisseaux, la construction et le transport des bois qui y sont propres, les envois dans les pays d'en haut, occasionnent de nouveaux travaux. L'hiver, où les peuples paraissent moins chargés, a ses occupations ; et il s'y trouve tant de jours insupportables que les ouvrages les plus ordinaires sont retardés, s'accumulent, et deviennent par là extrêmement pressants...

" Toutes ces raisons ont porté plusieurs personnes à nous demander la suppression de quelques jours de fête, dont le nombre, en effet, dans cette colonie, est plus grand que dans plusieurs diocèses de France. D'autres motifs nous ont arrêté jusqu'à présent : les malheurs que ressent depuis quelques années cette colonie nous persuadent qu'elle ne peut avoir dans le ciel trop de protecteurs ; et tandis que les dérèglements s'augmentent de jour en jour, nous conviendrait-il de ne pas proposer au peuple des exemples illustres, capables de les exciter à la pratique des vertus chrétiennes ? Non, sans doute. Nous voulons donc conserver le culte public aux saints que ce diocèse regarde comme

ses protecteurs, et nous avons pensé qu'en fixant leurs fêtes à certains dimanches, ce culte n'en serait que plus solennel, puisque la sanctification du dimanche et la solennité de ces fêtes réunies dans un même jour, doivent naturellement porter les peuples à les observer avec plus de fidélité."

Le nouvel ordre de choses reçut dans la suite l'approbation du saint-siège. Monseigneur n'avait pu y recourir tout d'abord, l'état de l'Europe rendant les communications avec le centre de la chrétienté très difficiles, pour ne pas dire impossibles.

Tous les souverains étaient engagés, depuis 1740, dans la fameuse querelle de la succession d'Autriche. Cette attitude des puissances au delà de l'Océan n'était rien moins que rassurante pour le Canada. On savait que les colonies voisines n'avaient pas abandonné leur idée fixe de chasser les Français de l'Amérique du Nord, et que le moindre prétexte pouvait allumer le feu de la discorde. Aussi le gouverneur général prit-il des précautions. Sa tâche à lui n'était pas facile : mettre un pays affamé en état de soutenir une guerre formidable... Il fit pourtant l'impossible pour accomplir ce que lui dictaient le patriotisme et l'honneur. Il fortifia les postes avancés ; il conclut des traités avec les nations indiennes ; il tint les soldats et les miliciens prêts à marcher au premier avis. Ce ne fut pas en vain. Les hostilités commencèrent en 1744. Elles eurent pour principal théâtre le Cap-Breton et l'Acadie. Laissons nos pères poursuivre avec des alternatives de succès et de revers, une lutte aussi glorieuse qu'elle était inégale, et voyons comment les grandes querelles des nations pouvaient affecter dans leurs intérêts privés les paisibles habitantes du cloître.

Pour se procurer du pain au jour du besoin, nos Mères avaient dû contracter dettes sur dettes. Cela les obligeait à payer aux marchands de gros intérêts. Les marchands eux-mêmes étaient fort gênés dans leurs affaires, car la destruction des vaisseaux de la mère patrie par ceux de la marine anglaise, paralysait complètement le commerce. Pour satisfaire un peu les créanciers, on faisait de temps en temps le sacrifice de quelques dots ; mais c'était là une petite ressource, et d'année en année les finances s'embarrassaient de plus en plus. D'un autre côté, M. de Saint-Senoch ne pouvait prélever en entier les rentes de France ; il ne pouvait pas non plus envoyer à nos Mères certains effets dont elles avaient le plus grand besoin, et cela soit parce qu'il n'avait pas entre les mains l'argent nécessaire, soit parce qu'il craignait

que ces objets ne fussent enlevés par l'ennemi. Quelques extraits des lettres qu'il écrivait à cette époque feront mieux apprécier la situation.

" A Paris, ce 20 mai 1744.

" J'ai reçu, mesdames, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par duplicata dans le temps ordinaire ; je crains bien que par la suite ce ne soit pas de même, en ce que le roi a déclaré la guerre aux Anglais et à la reine de Hongrie (Marie-Thérèse d'Autriche). J'appréhende aussi que vous ne receviez pas vos lettres de France aussi exactement que par le passé. Je hasarde cependant celle-ci, et je l'adresse à monsieur D... pour qu'il vous la fasse passer par la meilleure voie qu'il lui sera possible. Je suis extrêmement mortifié, mesdames, de voir que votre situation n'est pas aussi heureuse que je le souhaiterais ; s'il dépendait de moi de vous la rendre plus gracieuse, je le ferais du meilleur de mon cœur ; c'est ce dont je vous prie d'être persuadées."

" A Paris, ce 15 mai 1745.

" Je n'osais me flatter, mesdames, de recevoir aussi exactement que je l'ai fait toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à cause de la guerre ; je ne crois pas qu'il en ait manqué une. J'en ai d'autant plus été charmé qu'il me paraît que vous êtes toutes en parfaite santé, prenant, je vous assure, un vrai intérêt à tout ce qui vous regarde... Je suis extrêmement mortifié, mesdames, de n'avoir pu faire les petites commissions dont vous me chargiez par vos lettres ; mais, outre que je suis en avant avec vous de près de cent écus, ainsi que vous le verrez par mon compte, l'argent est ici d'une rareté qui surpasse l'imagination."

" A Paris, ce 30 avril 1746.

" J'ai reçu, mesdames, les trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'année passée, aussi exactement que si la mer était libre et que nous fussions en pleine paix. J'aurais bien souhaité que vous eussiez reçu de même celle que je vous ai écrite... à laquelle j'avais joint le mémoire de la recette et dépense que j'ai faite pour vous depuis le dernier que vous m'avez arrêté. Comme vous ne m'en accusez pas la réception, il faut que le tout soit resté à la Rochelle [1]. Je m'en vais prier monsieur D. de faire son possible pour vous le faire passer avec cette lettre...

1. Aucun vaisseau ne put parvenir au Canada en 1745, ce qui ne s'était jamais vu.

" Comme vous devez depuis quatre ans à M. D. quatorze cent et tant de livres, et qu'il me persécute continuellement à lui permettre de tirer sur moi cette somme, je n'ai pu lui refuser, d'autant qu'il m'a marqué qu'il était dans la peine, et extrêmement pressé par ses créanciers. Cela absorbera la plus grande partie de vos revenus de cette année ; ainsi je vous prie, mesdames, de ne donner, au plus, que pour six cents livres de lettres de change pour être payées l'année prochaine. Je m'y suis d'autant plus déterminé que nous sommes encore en guerre, et qu'il y a apparence que la mer ne sera pas encore libre de quelque temps, quoique l'on parle beaucoup de paix, ce qui serait bien à souhaiter pour tout le monde et surtout pour le Canada. Vous êtes extrêmement à plaindre de ce que vous ne pouvez tirer aucun secours de France, et qu'il faut que vous achetiez au poids de l'or ce que vous ne pouvez pas prendre en Canada. Il faut espérer que cela finira, et comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer ci-dessus, on compte sur une prochaine paix. Cependant, je n'ai pas cru devoir hasarder encore cette année *la pièce d'étamine à voile* que vous me demandez par vos lettres, dans la crainte que j'avais qu'elle ne pût pas parvenir jusqu'à vous, et que les ennemis ne s'en emparassent ; car sans cela je l'aurais fait, quoique vos fonds soient absorbés par les lettres de change que vous avez tirées sur moi. Je puis donc vous assurer qu'il n'y a que cette raison-là qui m'en empêche absolument ; d'autant plus que je vois bien par vos lettres que vous en avez un extrême besoin ; mais il serait fâcheux qu'en vous envoyant cette *pièce d'étamine*, elle fût prise ; par là vous ne vous en trouveriez pas mieux, et la dépense n'en serait pas moins faite. Par la même raison, je ne vous envoie pas non plus la frange que vous m'aviez demandée par vos lettres, que j'ai reçues l'année dernière. Si nous sommes assez heureux pour avoir la paix cette année, vous pouvez compter que l'année prochaine je vous enverrai toutes ces choses. Au surplus, nous avons bien des remercîments à vous faire de ce que vous voulez bien nous faire la grâce, à madame de St-Senoch et à moi, de vous souvenir de nous dans vos saintes prières. Nous vous en demandons la continuation. "

" A Paris, ce 20 avril 1747.

" Il m'a paru par vos lettres, que j'ai reçu toutes celles que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'année passée, ce qui n'est pas malheureux, surtout en temps de guerre. Je souhaite que celle-ci ait

le même sort quoique je n'ose m'en flatter, en ce que les Anglais ont sur mer un très grand nombre de vaisseaux ; c'est pour cela que l'on m'a conseillé de ne point encore hasarder à vous envoyer la *pièce d'étamine* que vous me demandez. Il faut espérer que l'année prochaine il y aura moins de risque. Je suis cependant fâché que cela ne se puisse, car vous me paraissez en avoir besoin, mais aussi si elle venait à être prise, ce serait une perte qui ne laisserait pas d'être disgracieuse, d'autant plus que je vois par vos lettres que vous êtes déjà très à plaindre, ce dont je suis, je vous assure, extrêmement mortifié, et je souhaiterais de tout mon cœur trouver les moyens de vous procurer une situation plus heureuse ; je le ferais avec le plus grand plaisir du monde. Je croirais cependant, mesdames, que vous feriez parfaitement bien d'engager monsieur le gouverneur général et monsieur l'intendant, à faire connaître à la cour la fâcheuse situation où vous vous trouvez, qui n'a été occasionnée que par le grand nombre de pauvres que vous avez été obligées de recevoir pendant les années de disette que le Canada a essuyées, et je suis persuadé que la cour y aurait égard et que l'on vous procurerait quelques secours...

" Vous trouvez que votre partie de rente sur les tailles est extrêmement arriérée pour le payement. Il est cependant certain que je n'en ai touché que les années 1743 et 1744... et ainsi les autres années en sont dues jusqu'à ce jour ; ce dont tout le monde a connaissance, ces sortes de rentes étant extrêmement reculées pour le payement, à cause de la guerre. De plus, j'aurai l'honneur de vous dire, mesdames, que, quoique je me charge en recette de toutes les parties de rentes que vous avez sur l'hôtel de ville, cependant il y en a quelques parties dont on m'a refusé le payement depuis l'année passée, parce que l'on trouve que votre procuration, que j'ai soumise aux payeurs, est trop ancienne, et ces messieurs demandent que j'en apporte une nouvelle..."

" A Paris, ce 1er avril 1748.

" J'ai été assez heureux, mesdames, pour avoir encore reçu cette année, toutes les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; ce qui m'a fait un sensible plaisir. Je souhaite de tout mon cœur que celle-ci ait le même sort ; mais je crains bien que cela n'arrive pas, y ayant sur mer plus de dangers que jamais, en ce que nous sommes en guerre avec les Hollandais ; ce qui me fait prendre le parti, après avoir consulté plusieurs commerçants, de ne point encore vous envoyer cette

année la *pièce d'étamine* que vous m'avez demandée, mais j'espère le faire l'année prochaine avec plus de sûreté, en ce que nous pouvons avoir la paix, toutes les puissances, pour y parvenir, ayant nommé des plénipotentiaires qui sont tous partis pour se rendre au congrès. Dieu veuille qu'ils nous procurent cette paix si désirée !"

" A Paris, ce 12 avril 1749.

" Nonobstant que nous fussions en guerre lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, mesdames, je compte les avoir toutes reçues, ce qui m'a fait beaucoup de plaisir. J'espère que, par la suite, je les recevrai encore plus exactement, puisque la paix a été publiée au mois de février dernier entre toutes les puissances. Je vous en fais, mesdames, mon compliment de tout mon cœur, ne doutant nullement que cela ne vous fasse un grand bien, par l'abondance de toutes choses qui vont arriver en Canada. Enfin, mesdames, je souhaiterais trouver moyen d'adoucir vos peines; je m'y porterais avec toute la satisfaction imaginable, ce dont je vous prie d'être bien persuadées..."

On reconnaît dans la paix annoncée par M. de Saint-Senoch celle qui avait été conclue par le traité d'Aix-la-Chapelle. Ce traité, qui ne fut qu'une trêve pour l'Europe, fit à peine cesser les hostilités dans le nouveau monde. La marine française était anéantie ; le pavillon britannique dominait les mers, et, plus que jamais, l'Angleterre et ses colonies se montraient menaçantes. Le Canada ne vit point arriver cette abondance de toutes choses que lui souhaitait le bienveillant procureur ; il continua de végéter sans secours efficace, et presque sans sympathie du côté de la France, qui penchait elle-même sur le bord d'un abîme.

Mais reprenons les récits monastiques. Si M. de Saint-Senoch ne pouvait rien faire, en réalité, pour adoucir le sort d'une communauté qu'il aimait, c'était toujours quelque chose que cet intérêt cordial qu'il témoignait à nos Mères, et les services qu'il leur rendait avec un entier désintéressement, n'avaient pas à leurs yeux une médiocre valeur. Elles comptaient encore d'autres amis qui leur donnaient des preuves non équivoques de leur bon vouloir, et parmi eux il faut placer au premier rang monseigneur de Pontbriand et MM. de Beauharnais et Hocquart. Outre la protection qu'ils accordaient en toute occasion, ils faisaient chaque année des dons généreux. Les messieurs du séminaire de Québec offraient aussi de précieux secours.

Monseigneur de Pontbriand veillait sans relâche, avec l'œil vigilant du bon pasteur, aux intérêts spirituels des âmes religieuses. Nos annales nous en fournissent des preuves réitérées. A la date de 1743 nous lisons : "Depuis longtemps nous avions les révérends pères récollets pour confesseurs, et ils s'acquittaient de ce ministère avec beaucoup de zèle et de charité. Cependant nous aurions préféré un des membres du clergé séculier, comme il est porté dans nos constitutions. Notre mère supérieure exprima ce désir à monseigneur de Pontbriand, qui l'écouta favorablement et lui promit qu'il ferait son possible pour nous satisfaire. Après quelques mois, il combla nos vœux en nous donnant M. Elzéar Vallier, théologal de la cathédrale de Québec et supérieur du séminaire ; il avait été notre supérieur les années précédentes. C'était un ecclésiastique plein de zèle et de mérite, qui ne cherchait que la gloire de Dieu et le salut des âmes."

L'année suivante nous lisons encore : "Monseigneur de Pontbriand nous a fourni une preuve bien spéciale de sa sollicitude paternelle, en nous donnant, avec M. Vallier, notre confesseur, une retraite de huit jours. Sa Grandeur a pris son logement dans l'appartement du père récollet, chapelain de l'hôpital — c'était le père Collet ; il avait remplacé le père Maurice Imbault. Les exercices de cette retraite étaient réglés comme suit : le prélat faisait la première oraison sur quelqu'une des pricipales vérités de la religion ; et l'après-midi, il nous entretenait de quelque point relatif à la vie religieuse. M. Vallier nous faisait aussi deux discours par jour : une heure le matin et une heure le soir. Dans les temps libres, le prélat entendait toutes celles qui voulaient s'adresser à lui, soit au parloir, soit au confessionnal, et toujours avec cette patience et cette bonté qu'on ne pouvait assez admirer dans une personne chargée, comme il l'était alors, des affaires de son diocèse. Sa sollicitude ne fut pas infructueuse, non plus que celle de M. Vallier : car si ces deux zélés pasteurs jetèrent en abondance la semence de la parole divine, ils eurent la consolation de voir qu'elle n'était pas tombée sur un terrain pierreux, mais dans un sol bien préparé par la soumission et la docilité, et par une entière volonté de se donner tout de nouveau à la pratique des saintes règles ; ils eurent encore la joie de voir se perpétuer ce feu de la charité qu'ils avaient allumé dans les âmes par leurs paroles brûlantes d'amour."

Le jubilé de l'année sainte, accordé par le pape Benoit XIV, fut publié au Canada en 1751. Ce fut encore monseigneur de Pontbriand

qui en donna les exercices à notre communauté, sous forme d'une retraite qui dura cinq jours. Il en fit autant à l'Hôtel-Dieu et chez les dames ursulines.

Grâce au bon prélat, nos Mères purent être témoins, deux fois, d'une cérémonie bien imposante dont voici le compte rendu : " Le 18 septembre 1745, monseigneur nous donna une marque de son affection paternelle, en nous procurant le plaisir d'assister à l'ordination de trois prêtres, qu'il vint faire à cette intention dans notre église. Cette faveur fut surtout sensible à notre chère sœur Sainte-Pélagie qui avait un frère parmi les ordinands, M. Ambroise Renoyer ; les autres étaient M. Alexis Leclair et M. François Morisseaux Bois-Morel. Nous tâchâmes de disposer toutes choses le mieux possible, et en effet Sa Grandeur en parut satisfaite, et nous en témoigna son contentement.

" Ce fut dans la salle des femmes qu'eut lieu l'ordination de M. Louis Brassard, le 21 décembre 1749. Nous y montâmes un trône pontifical. Tout fut préparé avec grand soin, de manière que la cérémonie se fit avec décence et facilité, quoique le local ne fût guère spacieux."

A la demande du saint prélat, nous reçûmes en 1745 comme pensionnaire perpétuel, M. Jacques de Lesclache, et cela avec d'autant plus de plaisir que ce vénérable ecclésiastique était un des ouvriers de l'Évangile que monseigneur de Saint-Vallier avait emmenés avec lui de France, lors de son dernier voyage. M. de Lesclache avait consacré sa vie à instruire les sauvages dans les missions de l'Acadie. Il termina ici sa carrière le 31 octobre de l'année suivante, à l'âge de soixante-seize ans, en ayant trente-deux de prêtrise. Il fut inhumé dans l'église le jour des Morts. Son corps fut exposé près de la grille du chœur, et servit de représentation pour le service du jour, comme il est spécifié dans l'acte de sa sépulture.

En ce temps tous les fléaux semblaient s'abattre à la fois sur notre malheureuse colonie ; et tandis qu'elle souffrait encore des suites inévitables de la guerre et de la disette, une maladie pestilentielle vint décimer ses habitants. Les salles de l'Hôtel-Dieu ne suffisaient pas pour recevoir les personnes atteintes des fièvres malignes. " M. Hocquart se trouva fort en peine où placer une cinquantaine de matelots, qu'il avait fait venir pour servir sur un vaisseau du roi qu'on venait de construire à Québec. Il s'adressa à la mère de l'Enfant-Jésus, notre

supérieure, qui les accepta après avoir eu l'assentiment de la communauté. C'était dans l'automne de 1746. Après trois mois nous pûmes les congédier tous, excepté cinq dont la convalescence se prolongea jusqu'au printemps. Parmi nos pauvres plusieurs contractèrent cette maladie, et nous donnèrent beaucoup d'*exercice*. Nous avions été obligées de les déplacer pour loger les malades du roi, mais nous n'avions pas voulu les déranger de leurs lits, et comme nous n'avions qu'un petit nombre d'autres lits en réserve, une bonne partie des religieuses donnèrent leurs matelas et couchèrent sur la paille. Le froid qu'elles en ressentirent, avec la fatigue des veilles et le mauvais air, en fit succomber plusieurs. Toutes se relevèrent heureusement et en furent quittes cette fois pour un peu de repos."

A l'arrivée des vaisseaux en 1747 nos salles furent de nouveau encombrées de malades. La mère Marie-Joseph de Repentigny de la Visitation était alors supérieure, les élections ayant eu lieu au mois d'avril. Parmi les religieuses qui contractèrent les fièvres, huit furent à l'extrémité; il en mourut une le 5 novembre: la mère Jeanne-Françoise Bermen de la Martinière de Sainte-Hélène. Elle était âgée de quarante-huit ans, et avait trente et un ans de religion. Quoique d'une famille distinguée en ce pays par la noblesse et les emplois, la mère Sainte-Hélène ne semblait se rappeler sa première condition dans le monde, que pour chercher à l'éviter et à en être oubliée. A cette modestie, elle joignait beaucoup de candeur et de simplicité, et elle affectionnait singulièrement le service des pauvres.

Deux de nos domestiques trouvèrent aussi la mort dans les soins qu'il leur fallait rendre aux personnes de l'hôpital: l'un d'eux se nommait Michel Lecours, natif de Basse-Normandie; l'autre était Joseph-Nicolas du Saint-Amour, décédé le 27 septembre. Depuis longtemps attaché au service des pauvres, il avait su se ménager dans ce pénible exercice un trésor de mérites et de bonnes œuvres, par sa complaisance et sa charité dans ses fonctions de frère hospitalier. Il mourut en odeur de sainteté. C'est l'éloge qui lui fut donné dans l'acte de sa sépulture.

Une autre victime de la contagion fut le R. P. Justinien Durand, confesseur de la communauté. Il fut atteint des fièvres en exerçant son ministère auprès des religieuses malades. Il n'avait été désigné une seconde fois pour cette fonction que depuis quelques mois, en remplacement de M. Pierre Boucault, chanoine et secrétaire du diocèse. Celui-ci avait succédé à M. Elzéar Vallier.

Au nom de M. Vallier, nous éprouvons en nos cœurs tous les sentiments qui animaient nos devancières envers ce digne ministre des autels, sentiments qu'elles étaient si heureuses d'exprimer, et qui reviennent souvent sous la plume de l'annaliste. Elle nous dit en 1746 : " Depuis trois ans nous avions pour confesseur M. Vallier; mais il a été nommé à la cure de Québec, et nous sommes privées des services qu'il nous prodiguait, pour ainsi dire, avec un zèle et une charité dignes de toute notre reconnaissance; aussi est-il vivement regretté de la communauté qui conserve pour lui la plus grande estime."

Le zèle de M. Vallier ne fut pas moins actif dans son nouvel emploi; au contraire, comme il ne trouva plus de bornes pour le restreindre, il se livra à toute son ardeur. On le voyait nuit et jour auprès des malades atteints des fièvres malignes. Il ne tarda pas à en être lui-même la victime. Il mourut le 16 janvier 1747, dans sa quarantième année. Son corps repose dans le chœur de la cathédrale.

Après le décès du père Justinien Durand, le père Julien Rainville, nouveau supérieur des récollets, confessa la communauté pendant six mois; puis vint le père Saint-Pé, jésuite, pendant une année. "Nous étions, dit l'annaliste, fort contrariées de ces changements fréquents; mais en 1749, nous fûmes dédommagées et consolées par la nomination de M. Jean-Olivier Briand, chanoine et secrétaire du diocèse."

L'année 1750 a laissé dans notre monastère des souvenirs ineffaçables. Les fièvres malignes sévirent avec plus d'intensité que jamais. Depuis l'arrivée des vaisseaux jusqu'à la fin de l'hiver, les malades en grand nombre se succédèrent dans notre hôpital. Chaque religieuse dut se multiplier pour rendre à ces pauvres gens les services qu'exige notre vocation, et qu'elles étaient si heureuses de leur prodiguer. Cependant les forces s'épuisaient, et la santé ne répondait plus au courage et au désir de faire le bien. Au mois d'octobre, un grand nombre tombèrent malades; pour quelques-unes ce n'était que l'effet de la fatigue des veilles et des autres travaux; mais plusieurs se trouvaient atteintes des fièvres, et dans un peu plus de deux mois, depuis le 21 octobre jusqu'au 28 décembre, il n'y eut pas moins de six victimes, qui furent nos chères sœurs Félécité Hiché de Sainte-Marguerite, Louise Hiché de Sainte-Gertrude, Louise le Gardeur de Beauvais de Saint-Vallier, Jeanne Bastien de Saint-Barthélemy,

Marie-Louise Chartier de Lotbinière de Saint-Eustache et Marie-Louise Dagneau de Muy de Saint-Pierre [1].

En ces jours de douleur et de deuil, c'était à la mère de l'Enfant-Jésus qu'incombait le devoir de soutenir, de consoler, d'encourager ses sœurs. Elle avait été réélue le 5 mai après un repos de trois ans, si toutefois on peut appeler de ce nom la sollicitude et le travail qu'exigeaient, dans ces temps difficiles, les affaires du dépôt où elle avait été placée.

Les pauvres de notre hôpital eurent leur tour pour la maladie au commencement de la nouvelle année ; il en mourut treize en fort peu de temps, après quoi les choses reprirent insensiblement leur aspect ordinaire.

Cependant la communauté ne sortait en aucune manière de ses embarras financiers. La petite solde que l'on avait reçue pour les malades du roi, avait suffi à peine pour les dépenses les plus nécessaires. Nos Mères présentèrent donc, en 1752, une requête au ministre de la cour de France pour demander à avoir les malades des troupes. Elles croyaient voir là un moyen de mettre l'équilibre dans leurs affaires, tout en exerçant avec ferveur les œuvres de miséricorde, et en rendant service à l'autorité, car les militaires, en arrivant dans ce pays, n'étaient pas plus exempts que les marins des maladies contagieuses. La réponse à cette supplique, ne viendra que dans trois ans ; elle sera nécessitée par un événement désastreux que nos Mères eussent voulu détourner au prix de n'importe quel sacrifice.

On pourrait croire qu'en ces temps difficiles, où la communauté avait à soutenir une lutte de chaque jour contre une épreuve ou une autre,— on pourrait croire que les sujets se tenaient éloignés d'une maison où la vie devait offrir si peu d'attraits. Il n'en était rien cependant ; et, à mesure qu'un vide se faisait dans les rangs des sœurs hospitalières, tout aussitôt quelque jeune vierge, à peine sortie de l'enfance, mais possédant déjà dans son cœur le germe de toutes les vertus de la femme forte, venait solliciter comme une faveur de se dévouer, à son tour, aux travaux et aux privations qui, peut-être, avaient hâté la fin de celle qu'elle venait remplacer au chevet des malades et des mourants.

1. Pour ne pas interrompre le récit des événements, nous réservons pour la troisième partie la plupart des notices de nos Mères décédées.

Il ne sera plus question dans ces pages de deux personnes éminentes, auxquelles nos Mères reconnaissaient avoir des obligations infinies : MM. de Beauharnais et Hocquart. Le premier partit en 1747, après avoir exercé pendant vingt ans, à la satisfaction de tout le monde, les fonctions de gouverneur général. Jacques-Pierre de Taffanel, marquis de la Jonquière, avait été nommé pour lui succéder, mais il avait été pris sur mer par les Anglais et fait prisonnier. Pendant sa détention, Rolland-Michel Barin, comte de la Galissonière, fut envoyé comme administrateur. Après la paix d'Aix-la-Chapelle, M. de la Jonquière put se rendre dans son gouvernement. Il y était depuis à peu près trois ans lorsqu'il mourut à Québec, le 17 mai 1752. M. de Menneville, marquis de Duquesne lui succéda. Le nom de M. de la Jonquière est porté sur le registre de nos bienfaiteurs, à cause de plusieurs dons qu'il fit à la communauté.

M. Gilles Hocquart, après avoir passé dix-sept ans au Canada, eut pour successeur, en 1748, M. François Bigot. C'est le dernier intendant, et un des hommes dont l'administration a été le plus funeste à la colonie.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

1750-1758

> Que mes yeux versent jour et nuit des torrents de larmes... parce que la vierge, fille de mon peuple a été accablée sous la grandeur de ses ruines... Si je sors à la campagne, je trouve des gens que l'épée a transpercés, si j'entre dans la ville, j'en vois qui sont consumés par la famine. Jérémie, XIV, 17-18.
>
> O glaive du Seigneur, ne te reposeras-tu jamais ?
> Jérémie, XLVII, 6.

A l'époque où monseigneur de Saint-Vallier travaillait à l'établissement de son HÔPITAL GÉNÉRAL, un vertueux citoyen de Ville-Marie, M. Charon de la Barre, songeait à ouvrir, dans cette dernière ville, une maison pour y retirer les hommes âgés, pauvres et infirmes.

Il fut secondé dans son pieux dessein par M. Jean Fredin et M. Pierre Leber, et tous trois voulurent consacrer leurs personnes et leurs biens à cette œuvre de charité. En 1694 le roi approuva par lettres patentes la fondation commencée, et monseigneur de Saint-Vallier reconnut aux fondateurs le nom de *Frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix.* Leur maison fut appelée l'hôpital général de Montréal, et, outre le soin des vieillards infirmes, ils se proposaient, d'élever des orphelins dans la crainte de Dieu et l'amour du travail, et de former des maîtres d'école pour les campagnes.

" Tout sembla d'abord assurer à ces frères une existence prospère et durable... mais la suite ne tarda pas à montrer que, quoique entreprise par les motifs les plus purs de zèle et de désintéressement, cette œuvre manquait de la condition la plus essentielle. Les instituteurs se virent incapables de former aux vertus de leur état les sujets qu'ils avaient réunis. L'érection d'un nouvel institut dans l'Église n'étant pas une chose triviale et ordinaire, Dieu ne donne pas son esprit indifféremment à toute sorte de personnes pour en établir. C'est en vain que M. Charon frappa à toutes les portes pour se procurer des coopérateurs dévoués. Les uns manquaient de probité; les autres, de piété; et en 1747, un peu plus de cinquante ans après la fondation de l'hôpital général, l'établissement criblé de dettes, ne contenait que deux frères, dont un frappé d'interdit ; et on y donnait asile seulement à quatre vieillards, qui y végétaient dans l'indigence et le délaissement.

" Ce fut à ce moment qu'une femme se présenta pour administrer l'héritage des pauvres, qui se dilapidait en d'autres mains. Cette femme fut Marie-Marguerite Du Frost de la Jemmerais, née en 1701, à Varennes, près de Montréal, fille d'un brave officier de marine, et veuve de M. You d'Youville. Sous la conduite des MM. de Saint-Sulpice, elle avait commencé par visiter les malades à domicile, et par recevoir quelques estropiés dans sa maison. Bientôt plusieurs saintes filles s'étant jointes à elle, Mme d'Youville put étendre le cercle de ses charités, et le zèle intelligent qu'elle mettait à toutes ses actions la désigna aux sulpiciens, qui étaient seigneurs de Montréal, pour prendre la direction de l'hôpital général. Elle en fut chargée provisoirement en 1747 ; mais aussitôt il se forma une cabale fâcheuse contre elle parmi les plus honorables habitants. Malgré les infructueux efforts des frères hospitaliers, on tenait par patriotisme à la conservation de cet institut, d'une existence déjà ancienne, et le peuple lui-

même, ingrat et égaré, s'abandonna à d'incessantes insultes contre la vertueuse dame qui se dévouait à soulager la misère des pauvres. Le gouvernement et les autorités se liguèrent pour faire expulser Mme d'Youville de l'hôpital général, et l'on écrivit à Paris tout ce que l'on put imaginer de plus défavorable contre elle [1]." Divers projets furent discutés au sujet de l'établissement. Enfin il fut arrêté entre l'évêque, le gouverneur et l'intendant que l'hôpital général de Montréal serait réuni à l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, et que, s'il était nécessaire d'avoir à Montréal une maison pour les pauvres, ce ne serait qu'un petit hospice desservi par des religieuses détachées de l'établissement de Québec. M. Bigot, intendant, rendit un arrêt en ce sens le 15 octobre 1750. Le procureur du roi, M. Foucher, fut chargé de prendre possession, au nom de cette communauté, de tous les biens meubles et immeubles de l'hôpital de Montréal. Cette affaire néanmoins n'eut point de suite. La cour cassa l'arrêt de M. Bigot, et confirma Mme d'Youville et ses compagnes dans la propriété d'un établissement qu'elles avaient administré pendant trois ans avec zèle et désintéressement.

Nos annales ne disent qu'un mot de ce projet d'union entre les deux hôpitaux, mais il n'existe ni acte capitulaire, ni écrit quelconque qui fasse connaître quelle fut, dans toute cette affaire, la conduite de notre communauté.

Dieu bénit l'humble et courageuse persévérance de Mme d'Youville. Les préventions qu'on avait conçues contre elle se dissipèrent peu à peu, et malgré les calamités publiques qui affligeaient le pays, elle trouva moyen de relever le crédit de l'hôpital général de Montréal. Il est vrai qu'elle était fortement secondée par les MM. de Saint-Sulpice. Le 25 août 1755, avec l'approbation de monseigneur de Pontbriand, elle et ses onze compagnes reçurent des mains de M. l'abbé Normand, le costume qu'elle avait choisi pour son nouvel institut. Les sœurs de la Charité de Montréal étaient dès lors fondées. Madame d'Youville mourut en 1771.

Comme nous l'avons dit précédemment, le traité d'Aix-la-Chapelle n'avait pas assuré la paix entre les Français et les Anglais en Amérique. Malgré les conventions signées de part et d'autre, la lutte

1. M. l'abbé Faillon, *Vie de Mme d'Youville*, — M. de la Roche Héron, *Servantes de Dieu en Canada*.

continuait sous divers prétextes. Les Anglais réclamaient comme leur appartenant tout le pays compris entre l'Atlantique, le Saint-Laurent et le lac Ontario, et prétendaient réduire le Canada au pays situé au nord du Saint-Laurent et des lacs. Les Français, au contraire, voulaient maintenir leurs droits incontestables sur tout le magnifique territoire qu'ils appelaient la vallée de la Belle-Rivière, et le Pays d'en Haut, qui est représenté sur les cartes entre les lacs Ontario, Érié, Huron et Michigan, le haut Mississipi et les Alleghanys. Une ligne de forts était établie sur la frontière, et l'on se tenait sur la défensive.

D'année en année la situation devenait plus critique, et, quoique la guerre ne fût déclarée entre les couronnes qu'en 1756, on en était aux hostilités ouvertes dans les colonies depuis 1753. Les Anglais avaient à leur disposition des troupes trois ou quatre fois plus nombreuses que celles qu'on pouvait leur opposer. Ils payaient néanmoins chèrement les avantages qu'ils remportaient, et si les Français avaient à enregistrer des échecs, ils léguaient en même temps à l'histoire une série de faits d'armes, tels qu'il ne s'en trouve pas de plus beaux dans les annales d'aucun peuple.

La Belle-Rivière, Chouagen, Fort-George et Carillon furent les principaux théâtres de leurs succès; mais ces efforts désespérés ne pouvaient aboutir qu'à retarder quelque peu la ruine entière de la puissance française en Amérique.

L'ennemi luttera pendant cinq ans encore avant de pouvoir pénétrer jusqu'au cœur de la colonie, car, par une sage prévoyance, la France, donnant encore des signes de son ancienne supériorité dans la conduite des affaires militaires, avait porté loin du centre du Canada sa ligne défensive, de manière à obliger l'ennemi à diviser ses forces. L'isthme étroit de l'Acadie, la vallée inconnue et sauvage de l'Ohio, la gorge montagneuse du lac Saint-Sacrement; tels furent les théâtres épars choisis pour les opérations de ses soldats, les champs de bataille séparés par de grandes distances, où elle retint les nombreuses armées de l'ennemi pendant cinq ans, sans pouvoir être forcée, et où elle leur fit essuyer les plus sanglantes défaites dont l'Amérique eût encore été témoin [1].

Après ce coup d'œil rapide sur les événements des cinq années qui ont précédé la conquête anglaise, notre tâche nous rappelle plus près du foyer domestique et à des détails plus précis.

1. Garneau. — Histoire du Canada.

En 1755, M. de Vaudreuil succéda à M. Duquesne de Menneville comme gouverneur de la colonie. Il était troisième fils du premier gouverneur de ce nom. Peu après, arriva M. le baron de Dieskau, général de l'armée, avec quelques bataillons des régiments de la Reine, de Guienne, de Languedoc, de Béarn, de Bourgogne et d'Artois. Les documents du temps et les lettres des officiers généraux, font le plus grand éloge du zèle que ces hommes montraient pour le service du roi. Même avant leur départ de Brest, il y avait parmi eux des maladies, occasionnées par la fatigue des marches qu'il leur avait fallu faire par un temps affreux et des chemins impraticables. La traversée des mille cinq cents lieues qui les séparaient du Canada ne se faisait pas alors à la vapeur, et les bâtiments les mieux conditionnés laissaient toujours grandement à désirer quant à la salubrité et au bien-être. Il en fut cette année comme les années précédentes : à l'arrivée des vaisseaux vers la mi-juin, il y avait à bord plusieurs centaines de malades, et, pour comble d'affliction, ces malades ne trouvèrent plus en débarquant leur asile accoutumé,— l'Hôtel-Dieu de Québec ayant été consumé par les flammes (7 juin 1755).

Après cette catastrophe, il ne restait plus aux autorités d'autre alternative que de placer à l'HÔPITAL GÉNÉRAL les militaires aussi bien que les marins. " Nos Mères se mirent à l'œuvre avec allégresse, embrassant avec ardeur un exercice dans lequel Dieu sait faire trouver tant de douceurs et de charmes, que les plus grands amateurs des plaisirs mondains n'en sauraient jamais goûter de semblables, au milieu des divertissements et des délices. " Elles eurent cette année jusqu'à quatre cents militaires à la fois; cependant la mortalité ne fut pas très grande, et, après le mois de juiliet, les salles se vidèrent peu à peu. Les braves soldats eurent plusieurs mois pour se remettre, et purent rejoindre leurs frères d'armes à la campagne de 1756.

A l'époque où nous sommes, on ne compte plus dans la communauté que dix des religieuses qui y ont été reçues du vivant de monseigneur de Saint-Vallier. Sur ce nombre il y a quatre sœurs converses. Les six autres sont la révérende mère de l'Enfant-Jésus, supérieure, la mère de la Visitation, assistante, la mère Sainte-Agnès, maîtresse des novices, la mère Saint-Claude de la Croix, dépositaire et discrète, la mère Dorothée Lessard de Sainte-Thérèse, hospitalière et discrète, et la mère Marie-Madeleine Lefebvre Duplessis Faber des Séraphins. Ce petit noyau va être réduit rapidement ; deux seulement d'entre

elles survivront à la conquête anglaise qui ne se fera pas longtemps attendre.

Outre les mères anciennes dont nous venons de donner les noms, outre leurs quatre coadjutrices et six autres professes converses, il restait au monastère pour veiller et pour prier, pour travailler et pour souffrir :

La mère Madeleine d'Amour de Louvières de Saint-Antoine.
" " Elizabeth Deschaillons de Saint-Ours de Sainte-Clotilde.
" " Louise-Michel Gâtin dite Thérèse de Jésus.
" " Catherine de la Ronde de Saint-Elzéar.
" " Françoise Hiché de Saint-Henri.
" " Marie-Joseph Aubert de Gaspé de Sainte-Claire.
" " Catherine Payen de Noyan de Saint-Alexis.
" " Marie-Catherine Bermen de la Martinière de Saint-Joseph.
" " Marie-Joseph-Antoinette Chossegros de Léry de Sainte-Marie.
" " Louise-Catherine Drouard de Saint-Michel.
" " Louise Parent de Saint-Charles.
" " Hélène Cotton de Saint-Augustin.
" " Marie Renaud de Saint-Pierre.
" " Geneviève de Salaberry de Sainte-Catherine.
" " Catherine Juchereau Duchesnay de Saint-Ignace.
" " Angélique Lagaraine de Sainte-Pélagie.
" " Jeanne-Françoise Cotton de Saint-Barthélemy.
" " Louise-Elizabeth Cotton dite Marie de Jésus.
" " Thérèse d'Adhémar de Lantagnac de Sainte-Radegonde.
" " Marie-Anne de la Corne de Chapt dite de la Croix.

Bien dignes étaient toutes ces âmes généreuses de recueillir l'héritage des vénérables hospitalières qui les avaient devancées ; bien grands aussi le courage, la force, l'esprit de foi et de sacrifice, l'amour de Dieu et l'amour du prochain dont elles allaient avoir plus que jamais besoin.

Pendant l'hiver, Français et Anglais s'étaient préparés à la lutte. Au mois de février monseigneur de Pontbriand ordonnait des prières publiques : il animait le peuple à opposer une vigoureuse résistance au progrès de l'ennemi ; il recommandait l'obéissance aux chefs, et signalait les défauts qu'il fallait éviter, comme pouvant mettre obstacle aux secours que l'on sollicitait du Dieu des armées. C'est ainsi que l'autorité ecclésiastique soutenait et appuyait les autorités civile et

militaire. Nos Canadiens partaient donc pleins d'ardeur et de confiance, sans souci des privations et des dangers ; ils ne laissaient pour vaquer aux travaux des champs que les prêtres, les vieillards, les femmes et les enfants.

On attendait de France un renfort de six mille hommes, qui arrivèrent dans le cours du mois de mai 1756, sur six vaisseaux. C'étaient les bataillons de la Sarre et de Royal-Roussillon, avec quatre cents recrues pour combler les vides que la mort avaient faits dans les autres bataillons. Mais on avait compté sans la maladie. Elle sévit parmi ces pauvres gens avec encore plus de violence que l'année précédente. On en compta jusqu'à six cents dans notre hôpital en même temps, et il en mourut un grand nombre. Il se trouvait parmi eux quelques calvinistes, dont neuf eurent le bonheur d'ouvrir les yeux à la foi catholique avant de partir pour l'éternité. Il y eut de plus une femme anabaptiste qui reçut le sacrement de la régénération. On ne cite que deux officiers qui succombèrent : M. Gabriel Barnabé de Kéroullas, seigneur de Romainville, lieutenant des vaisseaux du roi. Il mourut le 9 juin et fut inhumé dans l'église, en présence des officiers du *Héros*, de l'*Illustre*, de la *Sirène* et de la *Licorne*. M. d'Arcis, enseigne, mourut le 27 du même mois, et fut aussi inhumé fort solennellement dans notre église.

Les révérends pères franciscains étaient chargés du soin spirituel de tout ce monde. Chacun d'eux s'y prêtait avec zèle et charité ; mais les pères Gabriel Anheiser, Augustin de Louche, et Hyppolite Collet y furent plus particulièrement employés, ainsi que M. Gilles Eudo, missionnaire. Le père Hyppolite contracta les fièvres et mourut le 8 juillet. Un autre religieux de l'ordre de Saint-François, le père Paul Floque, cordelier de la province de Touraine, âgé d'environ trente-six ans, était mort le 1er juin, et avait été inhumé le même jour dans l'église par le père de Louche. Le père Floque avait été aumônier sur le *Léopard*, celui des vaisseaux du roi qui était le plus infecté de la peste. " Pour détruire ce foyer de contagion, nous dit M. l'abbé Casgrain dans son Histoire de l'Hôtel-Dieu, l'administration militaire ne vit d'autres moyens que de mettre le feu au navire, et de le laisser sombrer dans le port de Québec." M. Doreil, commissaire-ordonnateur, qui était venu de France au printemps, écrivait peu après à la cour : " Le vaisseau le *Léopard* est arrivé empesté d'une maladie d'autant plus sérieuse qu'elle est devenue épidémique. A mon arrivée

ici nous avions plus de trois cents soldats à l'hôpital, dont deux cent quatre-vingts de ce vaisseau... Je ne puis, à cette malheureuse occasion, faire un trop grand éloge des dames religieuses de l'Hôtel-Dieu et de l'HÔPITAL GÉNÉRAL qui soignent les malades. Les dernières se sont sacrifiées au point de se retrancher dans un coin de leur maison, et de se priver de leurs lits, de leur linge, et du plus simple nécessaire à leur usage pour secourir les malades, dont elles ont eu presque la totalité. Depuis six jours, onze de ces religieuses ont été attaquées de la maladie du *Léopard*." Un peu plus tard M. Doreil aurait pu ajouter que trois d'entre elles en avaient été les victimes ! La première qui succomba fut la mère Dorothée Lessard de Sainte-Thérèse, doyenne de notre communauté ; celles qui la suivirent de près au tombeau, furent les sœurs Marie Nadeau de Sainte-Madeleine et Louise Colombe de Sainte-Barbe, religieuses converses et professes de monseigneur de Saint-Vallier.

La maladie continua ses ravages dans notre hôpital jusqu'au commencement de février 1757 ; puis elle se ralentit peu à peu et enfin cessa entièrement. " Alors, dit le récit, nous voyant un peu plus à nous-mêmes, nous en profitâmes pour remettre l'ordre et la propreté dans la maison, mais surtout pour reprendre avec une nouvelle ardeur cette exacte régularité d'observance, que la multiplicité des occupations auprès des malades nous avait souvent forcées de suspendre. Nous étions à peu près dans cet état lorsque, au mois de mai, époque du retour des vaisseaux, nous dûmes nous remettre à l'œuvre. Ils apportaient à la colonie quelques secours en vivres, en munitions, en vêtements pour les troupes, et deux bataillons du régiment de Berry, à peu près mille trois cents hommes. Les Anglais s'étaient emparés en passant d'une partie des approvisionnements, et les fièvres s'étaient mises, comme à l'ordinaire, parmi les passagers. En peu de temps donc six cents malades remplirent la plus grande partie de la maison, sans en excepter les lieux les plus réguliers. Trente à quarante officiers de tous grades, occupaient notre salle de communauté et notre infirmerie. Comme les années précédentes, nos classes furent converties en hôpital ; nous avions placé nos pensionnaires dans le noviciat, les novices étant pour le moment réunies aux religieuses de la communauté ; cela ne pouvait offrir de grands inconvénients, vu qu'aucun des exercices qui sont propres aux premières ne pouvait être suivi. A mesure qu'il nous arrivait de nouveaux

hôtes, nous continuâmes de les placer dans les lieux d'office qui ne nous étaient pas indispensablement nécessaires. Tous ces endroits étant remplis et bon nombre de malades venant encore, monseigneur nous permit de les placer dans l'église.

" Pendant tout l'été, la communauté entière put se dévouer au soulagement de ces pauvres infortunés, et cela avec tant de ferveur qu'il semblait que chaque religieuse se fût multipliée à mesure que les besoins augmentaient. Mais le mois de septembre changea toute la face des choses, et, au lieu de ce courage et de cette allégresse, on ne vit que la plus cruelle douleur. Cinq de nos chères sœurs nous furent enlevées en moins de quinze jours, depuis le 9 jusqu'au 23 de ce mois, et deux autres dans les mois suivants. Les fièvres ne s'attaquèrent pas seulement à ces sept victimes, qui étaient déjà en assez grand nombre, mais vingt-deux en furent atteintes en même temps : c'était plus de la moitié de la communauté. Comment donner à ces chères malades tous les soins que nécessitait leur état ! L'impossibilité de le faire n'était pas une petite peine pour celles qui étaient en santé. Cependant les unes et les autres reçurent d'en haut la grâce de soutenir l'épreuve ; et la douceur, la soumission et le contentement avec lesquels chacune fit son sacrifice, montraient bien que Dieu voulait lui-même être le consolateur de celles qui n'avaient rien négligé pour soulager leurs semblables.

" Monseigneur de Pontbriand, qui prenait part à notre affliction avec une bonté et une charité toutes paternelles, ne manquait pas de visiter nos chères malades pour les consoler et les encourager. Il fut toujours très édifié de leurs dispositions, et quoiqu'il regrettât beaucoup celles que la mort nous avait enlevées,— pour la perte qu'en éprouvait notre communauté,— il témoigna, en plusieurs occasions, la joie qu'il ressentait du bonheur que ces chères sœurs s'étaient acquis par leur dévouement aux œuvres de leur sainte vocation. Voyant que nous succombions sous le travail du jour et de la nuit, il nous fit prendre des femmes, une dans chaque salle, tant pour veiller que pour aider le jour, et une garde de dix hommes, qui servaient à veiller la nuit dans toutes les parties de la maison occupées par les malades militaires. De plus, il nous amena sept religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec pour nous aider. Elles étaient très contentes, et nous l'étions aussi de les posséder. Pendant les deux mois environ qu'elles sont restées chez nous, elles ont signalé leur zèle et leur charité... Quelques-

unes étant tombées malades, elles demandèrent à s'en retourner, et nous ne nous séparâmes qu'avec peine. Quoique leur hôpital ne fût pas encore rebâti, elles avaient chez elles, dans leur nouveau monastère, près de deux cents malades, malgré la quantité que nous en avions. Elles ont donné tout ce qu'elles ont pu de logement."

Outre les sept religieuses de l'Hôtel-Dieu dont il est ici fait mention, le prélat en fit venir trois autres et c'est à toutes les dix que nos Mères rendent, dans un autre endroit, le beau témoignage que voici : " Pleines de l'esprit de leur vocation, elles nous ont édifiées par leur régularité, et secourues avec un zèle infatigable, tant de jour que de nuit, dans tous les services qu'il fallait rendre aux malades. La pauvreté de notre maison ne nous a pas permis, à la perte de la leur, de faire pour elles tout ce que nous aurions souhaité ; mais le peu que nous leur avons donné a été d'un grand cœur."

Les membres du clergé qui exerçaient leur ministère auprès de nos malades, ne furent pas plus exempts que les religieuses de ces fièvres dévorantes ; il en mourut quatre, dont trois dans le mois de septembre. Monseigneur de Pontbriand les assista lui-même avec une charité et une tendresse qu'on ne pouvait assez admirer. Ce fut à cette occasion que le bon pasteur régla que les aumôniers de l'HÔPITAL GÉNÉRAL seraient relevés de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures, et que tous les prêtres séculiers et réguliers y viendraient à leur tour. Il commença lui-même cet exercice le 25 septembre. Le vénérable prélat ne se contentait pas de son tour : il suppléait aux absents, il aidait à tous. Chaque jour il faisait régulièrement sa visite à nos pauvres malades... " Il passait au milieu des souffles de la mort qu'exhalaient de toutes parts ces hommes pestiférés, pour écouter les pénitents, consoler les affligés, donner les onctions saintes ou le pain de vie aux mourants, et procurer la sépulture aux morts [1]."

1. Oraison funèbre de monseigneur de Pontbriand, par M. Jolivet, S. S.

On lit au journal de M. Récher, curé de Québec, à la date du 18 septembre 1757.—Mort de M. Rousseau, directeur du séminaire, à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, où il a été enterré le lendemain (*nos registres disent le même jour*), et du père Gélase, récollet, qui a été enterré aux récollets.

25 septembre.—Monseigneur, voyant que la mort de deux récollets et de M. Rousseau, et que la maladie du père Bansais, jésuite, et de M. Lamiq, l'empêchaient de trouver des aumôniers pour l'HÔPITAL GÉNÉRAL, prit le parti d'y aller lui-même un jour en faire les fonctions, et de faire faire la même chose par chaque prêtre, régulier ou séculier, tour à tour.

30 septembre.—Mort de M. de Tonnancour, théologal.

1er octobre.—Mort de M. Lamiq, directeur du séminaire, qui avait contracté la maladie en faisant les fonctions de vicaire à la basse ville. (Histoire manuscrite du sém. de Québec.

Les choses continuèrent à peu près dans le même état pendant deux années, avec une petite interruption vers la fin de l'hiver. Enfin, au mois de mars 1759, les fièvres cessèrent tout à fait. "A la vérité, comme le dit l'annaliste, et comme nous le verrons bientôt, ce ne fut que pour faire place à d'autres circonstances avec lesquelles nulle de celles qui avaient fait jusqu'alors sensation dans le pays, ne pouvait être comparée."

Le nombre des catholiques décédés en notre hôpital s'éleva en 1757 à quatre cents, et en 1758 à trois cents,— total sept cents personnes : trois cent quatre-vingt-dix-huit étaient militaires ; deux cent neuf étaient matelots ; les autres étaient de la ville ou de la maison. Dans chacune de ces deux années, il y eut trois calvinistes qui embrassèrent la religion catholique. Il n'y eut pas de mortalité parmi les aumôniers en 1758. La communauté aussi fut épargnée. C'est ce que nous apprenons par une lettre de la mère Saint-Claude de la Croix.

" Si cette lettre vous parvient, écrivait-elle à la mère supérieure d'une de nos communautés de France, elle ne vous laissera plus de doute sur la réception de vos chères nouvelles ; car j'ai reçu de vos lettres tous les ans, et je n'ai pas manqué d'y répondre, et de vous assurer de la sincère et tendre amitié que notre communauté conserve pour la vôtre. J'ai reçu avec un singulier plaisir la boîte que vous m'avez envoyée, bien conditionnée et bien assortie. Quoique je vous en aie déjà témoigné ma reconnaissance dans plusieurs de mes lettres, je vous en fais de nouveaux remercîments, et ne sais comment je pourrai reconnaître vos politesses. Toutes les petites dévotions qui y étaient m'ont fait grand plaisir, et à toutes mes religieuses à qui je les ai distribuées, et qui en ont fait le plus grand cas. Les différentes soies ne m'ont pas moins flattée, parce que nous travaillons chez nous en toute sorte de broderies. Les Canadiennes sont naturellement fort adroites à tous ces ouvrages, et elles les font en perfection. Nous sortons de nous faire un magnifique ornement d'une étoffe toute or et argent. Nous avons fait nos dalmatiques cramoisies que nous avons brodées en bosse d'or et d'argent, et nous espérons faire la chape dans le même goût. Tous les ornements d'église sont fort beaux et de belles étoffes d'or, d'argent et de soie. Nous sommes accoutumées d'en voir, car jusqu'aux servantes s'en habillent dans notre pays. Le luxe y est aussi grand qu'à Paris, les dames y sont d'une magnificence qu'on

n'y peut rien ajouter; et même elles portent des étoffes d'or et d'argent. Je crains bien que cela n'attire la malédiction de Dieu sur notre colonie. L'amour des richesses et des parures fait la principale occupation de nos dames.

" Le Seigneur paraît irrité contre nous. Nos ennemis s'avancent de jour en jour ; ils ont déjà conquis plusieurs forts du Pays d'en Haut. A la vérité ce sont les moindres, et nous leur en avons pris de plus considérables et mieux gardés [1] ; mais nous avons tout à craindre que notre pays ne soit pris l'année prochaine, s'ils ont l'avantage de prendre le Pays d'en Haut. Cependant toutes nos forces y sont rendues qui consistent en dix mille hommes. Dieu se laissera-t-il fléchir par les prières des bonnes âmes ?... C'est ce qu'on n'ose se promettre. Lui seul peut nous préserver et nous donner la victoire. A cette calamité, est jointe une famine générale. Tout le peuple et nous, nous n'avons qu'un quart de livre de pain par jour. Depuis l'année dernière, les autres vivres et denrées sont d'une cherté exorbitante ; ce qui ne coûtait que six livres ne se donne qu'à cinquante et soixante, et tout à proportion, du petit au grand. Si Dieu n'a pitié de nous, nous périrons de façon ou d'autre. On nous fait espérer que nous aurons la demi-livre de pain bientôt.

" Depuis trois ou quatre ans il est venu huit bataillons des régiments de France; c'est beaucoup dans des temps de disette, mais ce n'est pas assez pour mettre notre pays en sûreté... Cette année nous avons eu six vaisseaux du roi, qui nous ont donné du secours par les farines et les lards qu'ils ont apportés, et beaucoup de soldats de recrues pour remplacer les morts, car les fièvres malignes en ont bien fait mourir dans notre hôpital, sans compter ceux qui ont été tués dans les combats. Tous les régiments qui sont venus ont apporté ces sortes de maladies des vaisseaux, qui n'ont pas discontinué depuis quatre ans dans notre pays. Nous avons perdu dix religieuses depuis ce temps des mêmes fièvres malignes qu'elles ont contractées en les soignant. Je vous envoie leurs circulaires...

1 Les Français eurent tout l'avantage de la campagne de 1756. La prise du fort Oswego (Chouagen) sur le lac Ontario (15 juillet), préparée par M. de Vaudreuil et exécutée avec audace par M. de Montcalm, déconcerta l'ennemi et dérangea cette fois tous ses plans d'opérations. L'année suivante M. de Montcalm enleva encore aux Anglais le fort William-Henry (Fort-George, sur le lac Saint-Sacrement, 10 août) non moins important par sa position que celui d'Oswego. Les Canadiens avaient pris une part glorieuse à chacune de ces deux actions, qui entouraient d'une si brillante auréole le drapeau de la France dans le nouveau monde.

" Il nous est mort quatre aumôniers l'année dernière. Cette année nous n'avons eu qu'une novice au voile blanc qui a eu les mauvaises fièvres; par bonheur, elle en est échappée. Monsieur Briand, notre confesseur, les a eues bien fortement ; mais il est en état de revenir bientôt reprendre son poste : c'est ce que nous désirons avec bien de l'empressement.

" Le nombre de nos novices n'est pas grand : il consiste en trois voiles blancs et une postulante. Il est à croire que ces temps critiques éloignent les sujets d'entrer dans notre maison. Tout le monde nous fuit et nous regarde comme des pestiférées. Nous rendons grâces à Dieu de nous avoir épargnées cette année, et de ce que nous sommes toutes assez bien portantes. Je souhaite que cela dure..."

La famine dont il est parlé dans cette lettre, qui commença à se faire ressentir en 1756, et qui eut des effets si désastreux les années suivantes, avait été occasionnée par l'intempérie des saisons : des pluies continuelles pendant deux étés consécutifs, avaient presque anéanti les récoltes. A cette cause, il faut ajouter l'abandon forcé de la culture des terres, bon nombre d'habitants étant retenus loin de leurs foyers par la nécessité du service militaire. Toutefois la cherté exorbitante de toutes les provisions de bouche, était due aux spéculations intéressées de M. l'intendant Bigot et de ses complices, qui exploitaient à leur compte la misère et les souffrances du peuple. Ils achetaient à bas prix tout ce qu'il y avait soit sur le marché, soit chez les particuliers, et le revendaient ensuite à un taux fixe et très élevé. La farine et le bœuf étaient à vingt et vingt-cinq sous la livre ; le beurre, à trente sous ; les œufs, à trente-cinq et quarante sous la douzaine. Le vin coûtait six francs le pot, et l'eau-de-vie, douze. Pendant quelque temps le peuple ne reçut que deux onces de pain par jour. Les plus pauvres n'avaient pas même cette ressource ; ils ne mangeaient que de la morue sèche et de la viande de cheval. La faim en fit périr un grand nombre, surtout parmi les infortunés Acadiens réfugiés au Canada pour éviter la déportation dans les colonies anglaises.

Monsieur Bigot cependant se montrait favorable à notre établissement ; il ne manquait pas de faire honneur aux comptes qui lui étaient présentés pour la pension des malades du roi. Avec ce dernier secours nos Mères avaient pu acquitter toutes leurs anciennes dettes, et lorsque la mère Saint-Claude retourna au dépôt au mois d'avril 1759, elle trouva sur les livres une petite balance en sa faveur. C'était presque un événement parmi les événements de l'époque.

Comme nous l'avons dit plus haut, plusieurs religieuses étaient descendues dans la tombe, victimes de leur charité pour les malades. Ni la vieillesse, ni l'âge mûr, ni la première jeunesse, n'avaient mis à l'épreuve de l'influence meurtrière des fièvres malignes ; et ces trois catégories se trouvent représentées par celles qui passèrent de la terre au ciel en 1757. Les premières frappées furent les sœurs Cécile Urtibuse de Saint-Louis et Marie Choret de Saint-Paul, et la dernière, la sœur Charlotte Beaulieu de Sainte-Ursule, toutes les trois religieuses converses. Les quatre autres étaient les mères Marguerite-Charlotte Beaudoin de Sainte-Agnès, Charlotte Saint-Hubert de Saint-Louis de Gonzague, Marie-Joseph Foucher de Saint-Etienne, et Marie-Angélique Deschamps de Boishébert de Sainte-Geneviève.

Les mémoires du temps nous parlent en termes élogieux du beau caractère de la sœur Cécile Urtibuse de Saint-Louis, décédée le 11 septembre, dans la cinquante-sixième année de son âge, et la quarantième de sa profession. " Elle a constamment édifié la communauté par sa piété, son esprit de foi, son humilité et sa charité. Elle était très laborieuse, et a beaucoup travaillé, malgré des infirmités habituelles. Elle était gracieuse et obligeante, *rangée et d'ordre* dans tous les offices où elle a été employée. Pendant sa dernière maladie, elle a reçu tous les sacrements avec les cérémonies ordinaires et avec une affectueuse dévotion, l'ardeur de la fièvre ne lui ayant pas ôté le libre usage de son plein jugement."

La vocation religieuse de la sœur Marie Choret de Saint-Paul, première professe converse de ce monastère, se manifesta avec des circonstances toutes providentielles. Elle était sur le point de contracter des engagements d'une nature bien différente : les bans étaient proclamés à l'église et toutes choses disposées pour la noce. La jeune fille cependant ne se sentait pas le cœur à l'aise ; la sollicitation de ses parents entrait pour beaucoup dans son premier choix, et une voix intérieure lui disait que Dieu ne la voulait pas dans cet état, mais bien dans un autre plus parfait. Elle fit la déclaration de ses sentiments à son pasteur, M. Dauric, curé de Saint-Pierre, île d'Orléans. Le bon prêtre répondit que, dans une affaire de cette importance, il fallait beaucoup réfléchir, consulter Dieu et recourir à l'intercession de la très sainte Vierge. — " Je prierai en union avec vous, ajouta-t-il, et puis, nous verrons." A partir de ce jour, Marie entendit chaque matin la sainte messe pour implorer les lumières d'en haut ; le dernier

jour de sa dévotion, qui était un samedi, monsieur le curé l'appela auprès de lui dans la sacristie, à l'issue de son action de grâces. — " Ma bonne enfant, lui dit-il, il me paraît que les desseins du Ciel se manifestent de plus en plus en votre faveur... j'ai reçu hier une lettre par laquelle la mère supérieure de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, me prie de lui ménager les services de quelque vertueuse fille de ma paroisse, qui désirât se consacrer à Dieu dans la condition de sœur converse. Êtes-vous dans la disposition de profiter de cette grâce ? "— A ces mots, Marie Choret n'hésite plus ; elle déclare que son désir est de correspondre fidèlement et sans délai à l'appel du Seigneur. Le futur époux est aussitôt congédié, et, deux jours plus tard, la jeune fille prenait la route du monastère sous la conduite du bon M. Dauric.

Entrée le 5 mars 1703, à l'âge de dix-huit ans, la sœur Saint-Paul est décédée le 11 septembre 1757, dans sa soixante-quatorzième année. — " Elle fait le sujet de nos plus sensibles regrets, est-il dit dans sa lettre circulaire ; nous la regardions comme attirant les bénédictions de Dieu sur notre maison. Elle a beaucoup travaillé pendant plus de cinquante ans, et elle a épuisé au service de la communauté ses forces et sa santé. Ne pouvant, dans ses dernières années, vaquer à ses travaux ordinaires, elle a été employée comme aide à l'infirmerie, et telle était sa charité pour les sœurs malades que c'était à qui l'aurait auprès d'elle.. Cette âme si douce envers les autres, n'avait pour elle-même que des rigueurs : il fallait toute l'autorité de l'obéissance pour modérer son ardeur pour la mortification et les austérités. A cet esprit de pénitence, elle joignait une grande exactitude à tous ses devoirs et à l'observation de nos saintes règles. Une humilité sincère faisait sa principale étude, et elle n'éprouvait aucune peine à se considérer comme la plus grande pécheresse du monde. Elle avait une prompte obéissance qui la faisait se soumettre jusqu'à la plus jeune des sœurs; aussi était-elle aimée et chérie de toute la communauté. Dès qu'elle avait un moment libre, elle l'employait à la prière. On la voyait devant le saint sacrement *des quatre heures* de suite sans s'appuyer ni s'asseoir. Elle avait une tendre dévotion à la sainte Vierge, à saint Joseph et à son ange gardien. Elle a eu beaucoup de peines intérieures, et la patience avec laquelle elle a porté cette croix pendant bien des années, lui aura, sans doute, mérité une plus grande récompense du père des miséricordes. "

Ce fut par une voie parsemée de souffrances physiques, qu'il plut

à Dieu de faire marcher la jeune sœur Charlotte Beaulieu de Sainte-Ursule. Peu après sa profession, on s'aperçut qu'elle était atteinte de la phtisie pulmonaire ; alors, entrant elle-même plus que jamais dans l'esprit de sacrifice, elle résolut de conquérir par la patience une couronne de justice et de gloire. Elle travaillait autant que ses forces pouvaient le lui permettre ; elle était obligeante et toujours prête à rendre service à celles qui la voulaient employer. L'aménité de son caractère la rendait chère à toutes ses mères et sœurs. Elle fut frappée des fièvres malignes auxquelles se joignit une attaque de paralysie, qui l'enleva en peu de temps. Elle eut le bonheur de recevoir les derniers sacrements avec une pleine connaissance, et expira doucement dans le baiser du Seigneur le 21 novembre, fête de la Présentation de Marie au temple. Elle était dans la vingt-septième année de son âge, et la septième de sa profession.

La mère Marie-Marguerite Beaudoin de Sainte-Agnès naquit d'une famille honorable et très distinguée en ce pays. Les leçons de la vertu, jointes aux pénétrantes lumières de l'exemple, éclairèrent son berceau : les fruits qui en résultèrent furent non moins précieux que précoces. Elle n'était encore que dans sa onzième année lorsqu'elle eut le malheur de perdre son père, M. Gervais Beaudoin [1], chirurgien, de la ville de Québec ; son éducation ne fut pas pour cela négligée, non plus que celle de ses nombreux frères et sœurs. Madame Anne Aubert, sa vertueuse mère, eut le bonheur de voir trois de ses filles se consacrer au service de Dieu, dont deux au monastère des dames ursulines de cette ville : les mères Geneviève Beaudoin de Saint-Augustin et Elizabeth Beaudoin de Thérèse de Jésus.

" Au moment que Marguerite-Charlotte fut capable de faire un juste discernement, elle se persuada, dit sa notice, que le plus grand bien de l'homme est de porter le joug du Seigneur dès sa plus tendre jeunesse, et elle ne différa pas à s'en charger. Animée et poussée par l'impression de l'Esprit-Saint, elle embrassa les pratiques de la vie religieuse dès l'âge de quatorze ans et demi, et soutint les épreuves d'un noviciat qui, dans les maisons commençantes, comme l'était alors, la nôtre, sont pénibles et très laborieuses. Mais on ne pouvait rien proposer à cette fervente novice, que son courage et son zèle ne lui fissent accomplir avec joie, dans l'intention de se disposer au sacrifice

1 Originaire de Saint-Brice, évêché de Chartres.

de ses vœux. Elle les prononça à l'âge de seize ans, avec les sentiments d'une victime qui ne fait usage de sa volonté que pour l'immoler à la gloire de celui dont elle tient l'être et la vie. Elle a toujours conservé le souvenir de ce sacrifice, pour rendre grâce au Seigneur de l'avoir appelée si jeune à le servir dans une si sainte vocation, et pour s'animer à en remplir les devoirs avec fidélité.

" Son obéissance envers ses supérieures ne connaissait point de bornes ; elle avait une humilité sincère et une grande charité pour les pauvres malades. Sa tendresse et sa compassion s'étendaient à tous également, et elle se retranchait sur ses repas pour leur donner quelque chose qu'elle savait devoir leur faire plaisir. Elle était obligeante et officieuse et suppléait volontiers dans quelque emploi ou occupation que ce fût, étant charmée de trouver l'occasion de faire de bonnes œuvres et de rendre service à ses sœurs. Toujours nous avons vu la mère Sainte-Agnès fidèle au lever de quatre heures. Elle était la première à tous les exercices de communauté, avec une ponctualité et une ferveur qui édifiaient beaucoup, et qui ne se sont jamais démenties. Elle a soutenu le chœur pendant plusieurs années, chantant et psalmodiant avec un zèle admirable. Elle ne montra pas moins d'intérêt pour tout ce qui regardait le bien et le bon ordre de la maison ; et elle s'est acquittée avec sagesse de toutes les charges où elle a été employée. Elle a été secrétaire du chapitre près de quarante ans ; en outre, elle a été sacristine, dépositaire, assistante, et elle est décédée dans l'emploi de maîtresse des novices.

" La mère Sainte-Agnès avait un esprit vif et pénétrant, un air affable et gracieux. Sa piété était solide, intérieure et édifiante ; elle donnait à la prière tout le temps que ses emplois lui laissaient libre, et elle nourrissait son âme par de saintes lectures qu'elle savait appliquer à propos. Elle priait beaucoup pour la conversion des pécheurs, et pour le soulagement des pauvres âmes du purgatoire. Elle avait une tendre dévotion à la sainte Vierge, à saint Joseph, à notre père saint Augustin, aux neuf chœurs des anges et surtout à son ange gardien. " Trois ou quatre fois la semaine, cette fervente épouse de Jésus-Christ s'unissait à son Seigneur par la sainte communion. Son amour pour le cœur sacré du même divin Sauveur lui fit adopter, de concert avec plusieurs autres religieuses de la communauté, une pratique spéciale de dévotion : c'était de passer chaque soir depuis sept heures jusqu'à matines devant le très saint sacrement, et d'y faire, en union

avec celles de sa société, amende honorable pour toutes les fautes qui se commettaient dans la maison, et pour tous les outrages que Notre-Seigneur Jésus-Christ reçoit dans ce mystère adorable. Là, elle n'oubliait pas de prier pour ses sœurs décédées, et d'invoquer le secours de Dieu en faveur de toutes celles qui étaient encore dans cette terre d'exil. La mère Sainte-Agnès est décédée le 14 septembre 1757, munie des sacrements, qu'elle a reçus avec une présence d'esprit et une piété admirables. Doyenne de notre communauté, elle était dans la soixante-huitième année de son âge, et la cinquante-quatrième depuis son entrée en religion.

Maintenant c'est le tour de la plus jeune professe, sœur Charlotte Saint-Hubert de Saint-Louis de Gonzague, âgée de dix-sept ans, qui mourut trois jours après sa mère maîtresse (17 septembre), n'ayant pas encore dix mois de profession. S'étant rendue parfaite en peu de temps, *elle a fourni une longue carrière*, comme s'expriment les saints livres ; *car la vieillesse vénérable ne se mesure pas par le nombre des années... l'âge parfait consiste dans une vie sans tache.* Dès son enfance la petite Charlotte ne montrait du goût que pour la vertu, et madame Saint-Hubert cultiva avec soin les heureuses dispositions qu'elle découvrit dans sa jeune plante. Elle fut mise de bonne heure à nos classes, et dès lors elle commença à faire paraître de l'inclination pour se consacrer à Dieu dans notre communauté. Elle ne tarda pas à solliciter, même avant l'âge requis, l'entrée du noviciat, ce qu'elle obtint à quatorze ans et demi. La jeune aspirante fut reçue avec agrément ; et elle ne fut pas plus tôt entrée en lice dans la maison du Seigneur, qu'on la vit marcher d'un pas ferme et assuré dans la pratique de toutes les vertus. La ferveur, l'exactitude et le courage avec lesquels elle fit son postulat, donnèrent de grandes espérances qu'elle ferait une bonne religieuse ; elle fut admise au saint habit et à la profession au grand contentement de toute la communauté. Comme le jeune et aimable saint dont elle portait le nom, la sœur Saint-Louis de Gonzague avait un extérieur qui prévenait en sa faveur. Son air était doux et affable, et la candeur peinte sur son visage la faisait aimer de tous ceux qui la voyaient. Elle était toujours disposée à rendre service à tout le monde, et elle se serait privée même du nécessaire pour en faire part à celles qu'elle aurait cru en avoir besoin. Sa charité s'étendait aussi sur les pauvres malades. Pendant l'année de son voile blanc, elle fut placée en seconde dans une de nos salles.

Telle fut sa joie d'être jugée digne de cet emploi, qu'il semblait qu'elle eût des ailes pour subvenir à tous les besoins. Après sa profession, elle fut mise dans une salle de cinquante malades, où elle ne montra pas moins de zèle. Cependant les veilles fréquentes et le travail continuel ne tardèrent pas à altérer sa santé ; elle dissimula néanmoins sa faiblesse pendant quelques semaines, jusqu'à ce que ce qu'elle se vît contrainte de céder à la violence du mal. On reconnut bientôt qu'elle était sous l'influence des fièvres malignes, avec les symptômes les plus alarmants. On lui fit recevoir sans délai les derniers secours de l'Église, et le délire survint aussitôt. " Au cinquième jour de la maladie, l'âme pure de la jeune vierge alla se réunir aux chœurs angéliques.

La sœur Saint-Louis de Gonzague fut suivie au tombeau par une de ses compagnes du noviciat, autre âme d'élite sur qui Dieu s'était plû à verser de bonne heure ses grâces de choix : la sœur Marie-Joseph Foucher de Saint-Étienne, âgée de vingt ans, et dans la deuxième année de sa profession.

Son père, François Foucher, écuyer, procureur du roi dans la ville de Montréal, lui donna une très belle éducation, car elle avait perdu très jeune sa mère, madame Marie-Joseph le Gardeur de Courtemanche. Le prêtre plein de zèle qui eut d'abord à veiller sur l'âme de Marie-Joseph, lui reconnut dès l'enfance un jugement solide, beaucoup de vivacité et de pénétration, et il s'appliqua à lui donner des leçons de toutes les vertus. Cette bonne semence ne fut pas jetée dans une terre ingrate, et mademoiselle Foucher comprit sans peine que le vrai mérite consiste dans la piété. Quand elle fut en âge de connaître le monde, elle s'aperçut que sa modestie et sa pudeur y seraient exposées à bien des dangers, et elle résolut de garder la solitude,— ce qu'elle fit exactement, ne sortant de la maison de son père que pour aller à l'église. Dieu récompensa bientôt sa fidélité, en lui faisant concevoir un parfait détachement pour tous les avantages de la jeunesse, de la fortune, de la beauté, dont la nature l'avait si généreusement pourvue. Elle communiqua ses sentiments à monsieur son père, et lui demanda la permission d'entrer dans notre communauté pour s'y consacrer sans réserve au service du Seigneur, à l'exemple de plusieurs jeunes personnes ses parentes ou ses amies. Aux pressantes instances de sa fille, M. Foucher ne répondit d'abord que par des refus fondés sur sa trop grande jeunesse ; mais les prières et les importunités de Marie-

Joseph triomphèrent, et elle vint en toute hâte se ranger sous l'étendard de Jésus-Christ.

La douce et aimable enfant fut reçue du chapitre avec joie et satisfaction, "les vocales lui ayant donné leurs suffrages sur sa bonne renommée. Son caractère liant et ses manières gracieuses lui concilièrent bientôt tous les cœurs. Elle embrassa avec ferveur les pratiques journalières de notre saint institut, et dans le peu de temps qu'elle a vécu avec nous, elle nous a beaucoup édifiées par sa rare piété et sa dévotion au saint sacrement. Son amour pour Dieu lui faisait ardemment désirer de lui être unie dans l'autre vie. Elle avait une conscience délicate et timorée, et elle était très fidèle aux petites choses, ou, pour mieux dire, elle n'en regardait aucune comme petite dès qu'il s'agissait de son devoir. Elle se fortifiait dans ses bonnes dispositions par l'oraison, et la lecture des livres de piété dont elle tirait beaucoup de fruit.

"La sœur Saint-Étienne était très affectionnée au service des pauvres malades. C'est là qu'elle a fait paraître son zèle et sa charité pour les membres souffrants de son divin Époux. Elle les préparait à bien mourir. Plusieurs lui ont dû le bonheur de rentrer en grâce avec Dieu. Elle avait une patience admirable et une constance sans bornes à les exhorter et à les instruire, et elle trouvait son délassement dans cet exercice. Si on la blâmait de ce qu'elle ne se ménageait pas assez, elle répondait fort agréablement qu'elle voulait être martyre de la charité. Elle le fut en effet, et trop tôt selon nos vues naturelles, mais trop tard pour son amour qui ne lui faisait souhaiter que de s'unir à son céleste Époux. Elle reçut les derniers sacrements avec sa ferveur ordinaire et avec une entière présence d'esprit. Le 23 septembre fut le jour où cette âme si chère au cœur de Dieu s'envola vers la patrie céleste."

Le dernier nom inscrit sur le nécrologe du cloître pour l'année 1757, est celui de la mère Marie-Angélique Deschamps de Boishébert de Sainte-Geneviève. Nous avons sur elle des détails non moins édifiants, que ceux que nous venons de retracer sur les six autres victimes.

C'est en notre pensionnat que Marie-Angélique fit sa première communion "avec une dévotion qui nous charma toutes," dit le récit. Si mademoiselle de Boishébert soupirait par fois après la fin de son cours d'étude, ce n'était point qu'elle désirât de rentrer sous le toit paternel

pour y jouir de la douce société d'une mère chérie, d'un frère unique, de sœurs non moins pieuses et aimables qu'elle ne l'était elle-même. Elle donnait sans doute à des personnes si chères et si dignes, toute leur part d'amour et de tendresse, mais cela avec un dégagement qui lui permettait de réserver pour son Dieu les affections les plus tendres et les plus délicates de son cœur.

Grande fut la surprise de madame de Boishébert, lorsque Marie-Angélique lui demanda la permission de passer de nos classes à notre noviciat. Cette dame, toute vertueuse qu'elle était, ne put goûter une telle proposition ; elle prit dès lors le parti de retirer sa fille auprès d'elle ; et, voulant la distraire de ses idées monastiques, elle chercha à lui procurer tous les divertissements qu'une jeune personne de son rang peut désirer. " Cette conduite, dit la notice, eut sur Marie-Angélique un effet tout contraire à celui qu'on en attendait, et ne servit qu'à la dégoûter de plus en plus des maximes et des vanités du monde." Les brillantes alliances de ses sœurs n'eurent pas la vertu de l'éblouir davantage. Il semblait qu'elle portât sans cesse au fond de l'âme le deuil de monsieur son père, qu'elle avait perdu dans son enfance et dont elle conserva toujours un tendre souvenir. L'ennui la suivait partout et, ne pouvant plus vivre contente loin de son cloître aimé, elle redoubla ses prières, qui finirent par vaincre la résistance maternelle. Alors elle s'empressa de venir s'enrôler parmi les épouses de Jésus-Christ, où elle fut reçue *très gracieusement*.

" Nous la vîmes embrasser les pratiques de la vie religieuse avec une ferveur et un courage qui nous édifiaient toutes. De si heureux commencements présageaient ce qu'elle serait dans la suite. Elle avait un bon cœur et un esprit droit, ennemi de tout artifice. Elle était bienfaisante et charitable, non moins que généreuse et désintéressée, aimant à faire plaisir et à rendre service, dût-elle se gêner beaucoup pour cela.

" La mère Sainte-Geneviève a été sacristine pendant plusieurs années, et elle a signalé son zèle et sa piété dans la décoration des autels. C'était là son élément, parce qu'elle y trouvait une occasion favorable et toujours présente de s'entretenir avec son divin Époux. Elle avait d'ailleurs un bon goût pour s'acquitter de cet office, et elle employait avec joie à l'embellissement de la maison du Seigneur tout l'argent qu'elle recevait de sa famille. Nous lui avons l'obligation d'un superbe ornement qu'elle a donné avec la permission des supérieures.

Elle faisait elle-même un des plus beaux ornements de notre chœur, car elle avait une voix magnifique, douce et agréable qu'on ne pouvait se lasser d'entendre, et qu'elle a consacrée à chanter de toutes ses forces les louanges du Seigneur. Elle évitait avec grand soin les applaudissements qu'on voulait lui donner à ce sujet, disant qu'elle ne le faisait pas pour plaire aux créatures, et encore moins pour en recevoir des éloges, mais en vue de Dieu seul qui lui avait confié ce talent pour le faire servir à sa gloire.

" Deux ans avant sa mort, comme elle voyait la maison surchargée de malades, elle demanda à notre mère Charlotte de Ramezay de Saint-Claude, sa tante maternelle, de vouloir qu'elle se sacrifiât à leur soulagement, et, sur sa prière, elle fut chargée d'une salle de cent cinquante lits. Elle contracta presque aussitôt les fièvres malignes ; après quelque temps, nous eûmes le bonheur de la voir revenir à la santé, et dès qu'elle se sentit assez de forces, elle reprit son poste avec la même ferveur qu'auparavant. Le travail du jour ne suffisait pas à son zèle ; il fallait encore y joindre les veilles fréquentes et fatigantes ; mais sa complexion délicate ne répondit pas à son courage. Elle lutta pendant deux mois contre la faiblesse et la souffrance, sans vouloir user d'aucun soulagement. La fièvre s'étant déclarée de nouveau, on contraignit la malade à garder l'infirmerie ; on lui fit même recevoir les sacrements comme par mesure de prudence. Cependant les remèdes eurent un bon effet ; la mère Sainte-Geneviève prit du mieux, et parut se rétablir rapidement. Un matin, après avoir reçu les soins de l'infirmière, elle se plaignit de la fatigue et demanda à se reposer. Plusieurs heures s'étant écoulées, on trouva son sommeil un peu long. L'infirmière s'approcha de son lit et lui trouva un air souffrant ; elle en parla à celles qui étaient présentes, qui lui conseillèrent de la laisser tranquille. Cependant, après un peu de temps, elles prirent le parti de voir ce qui en était. Hélas ! toutes nos espérances étaient évanouies... Nous mîmes en usage tous les remèdes, mais ce fut inutilement ; la malade ne donna plus aucun signe de connaissance et rendit le dernier soupir la nuit suivante (4 octobre)." Elle était âgée de trente ans, et comptait douze ans de profession religieuse.

Tels furent les événements qui marquèrent cette fois la supériorité de la mère Saint-Claude. Le 18 mai 1759, monseigneur de Pontbriand présidait à une nouvelle élection : les suffrages se réunirent sur la mère de l'Enfant-Jésus.

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

1758-1760

Regrettez-vous encore ces jours de Carillon,
Où sur le drapeau blanc, attachant la victoire,
Nos pères se couvraient d'un éternel renom,
Et traçaient de leur glaive une héroïque histoire ?

OCTAVE CRÉMAZIE.

Qui peut dire la fin de ce drame terrible ?
Et qui peut demander au pouvoir invisible
Qui mène les humains, quel sera l'avenir ?
. . . .

LE MÊME.

Nous touchons au dénouement du grand drame dont nous avons entrevu de temps en temps les actes sur différents points de nos frontières. Les Anglais ont gagné immensément en 1758. Vainqueurs à Louisbourg, ils sont maîtres de la mer et du golfe. Dans une autre direction, la vallée de l'Ohio leur appartient aussi, et le fort Duquesne a changé son nom pour celui de Pittsburgh. Ils ont rasé les fortifications de Frontenac, l'arsenal de la marine française sur le lac Ontario. Les voici en marche pour Carillon, d'où ils n'auront qu'à se porter sur Montréal par un chemin libre... Ils sont quinze mille hommes (quelques-uns disent vingt mille) sous les ordres du général Abercromby. Montcalm les attend sur les hauteurs avec ses trois mille braves. Une lutte acharnée s'engage. A droite, à gauche, au centre, les colonnes anglaises sont enfoncées, culbutées. Six fois Abercromby revient à la charge pour forcer les retranchements français : six fois il est repoussé avec une vigueur opiniâtre. Le combat dure depuis midi jusqu'à sept heures du soir, et se termine pour les Anglais par une défaite des plus humiliantes. Abercromby, honteux, se retire précipitamment à la faveur de la nuit. Il a perdu cinq mille hommes, et les Français, moins de quatre cents. La victoire de Carillon arrê-

tait une fois encore l'invasion étrangère, et jetait le dernier rayon de gloire sur les armes françaises en cette partie de la Nouvelle-France.

Malheureusement, il existait un funeste germe de division entre les chefs de l'administration au Canada ; et après la journée de Carillon,— dont le succès n'était pas moins dû aux Canadiens qu'aux Français,— le dissentiment se manifesta plus ouvertement. Le cabinet de Versailles, instruit de cet état de choses, recommanda la concorde. Messieurs de Vaudreuil et de Montcalm, *l'homme de la colonie et l'homme de la métropole*, parurent se rapprocher ; mais ils n'en vinrent jamais à cette entente parfaite qui eût rendu leurs services communs si éminemment utiles. Avec des conseils et des efforts réunis, nul doute qu'ils n'eussent évité une partie des fautes qui n'ont que trop contribué aux succès de leurs adversaires. Toutefois, l'histoire, en portant sur ces deux hommes un jugement impartial, n'ôte ni à l'un ni à l'autre la part qu'ils ont prise aux événements heureux de l'époque,— part assez distinguée pour leur assurer à tous deux une place d'honneur parmi ceux qui ont le plus fait pour le service de leur roi et de leur pays.

A la vue des immenses préparatifs de l'ennemi pour la campagne de 1759, les défenseurs de la colonie firent un suprême appel à la pitié de la métropole. Des troupes, des vivres, des munitions, — voilà ce qu'on demandait toujours. " Le gouvernement de Louis XV était alors occupé à réparer les échecs continuels que ses armées éprouvaient en Allemagne ; il était sans finances, sans marine ; il vivait d'expédients, frappant monnaie avec l'argenterie que le patriotisme des Français lui donnait. Il était servi par une administration inintelligente, détraquée et corrompue ; par des généraux, des amiraux, des officiers plus que malhabiles et indisciplinés ; il était aux prises avec l'opinion soulevée contre lui ; il était battu sur terre et sur mer, en Allemagne, aux Indes, au Sénégal, aux Antilles. L'armée du Canada seule avait été presque constamment victorieuse ; mais elle avait besoin de secours, et on ne pouvait lui en envoyer ; la mer était aux Anglais, et les finances de la France complètement épuisées. Aussi le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, répondit le 19 février 1759, aux demandes de secours que lui adressait M. de Montcalm, en lui disant qu'il ne devait pas compter recevoir des troupes de renfort. — " Outre " qu'elles augmenteraient la disette des vivres, que vous n'avez que " trop éprouvée jusqu'à présent, il serait fort à craindre qu'elles ne

" fussent interceptées par les Anglais dans le passage ; et comme le " roi ne pourrait jamais vous envoyer des secours proportionnés aux " forces que les Anglais sont en état de vous opposer, les efforts que " l'on ferait ici pour vous en procurer, n'auraient d'autre effet que " d'exciter le ministère de Londres à en faire de plus considérables, " pour conserver la supériorité qu'il s'est acquise dans cette partie du " continent [1]."

C'est avec cette consolante perspective que la petite armée de Montcalm se mit en campagne au printemps. Le dernier dénombrement donnait quinze mille hommes en état de servir, et portait la population entière du Canada à quatre-vingt-deux mille âmes. Ce dernier chiffre était à peu près celui de l'ennemi qui allait attaquer le pays par trois endroits à la fois : les troupes de terre, sous les généraux Amherst et Prideaux, par le lac Champlain; les troupes de mer, sous le général Wolfe, par le Saint-Laurent.

Ici nous laisserons la mère Catherine de Saint-Ignace nous faire la relation de ce qui s'est passé avant, pendant et après le siège de Québec. Cette relation a été écrite en 1765, et adressée à nos communautés de France. Après avoir dit un mot des événements dont nous avons parlé au long dans le chapitre précédent, la narratrice continue :

" Revenons, mes chères mères, à vous faire un petit détail d'une guerre et d'une captivité que nos péchés nous ont attirées. Le Ciel jusqu'ici favorable à nos vœux, nous avait préservés plusieurs fois. La très sainte Vierge, patronne de ce pays, avait renversé les chariots de Pharaon, et fait passer nos vaisseaux à la vue de nos ennemis sans craindre les flots ni la tempête, qui n'étaient excités que pour eux : mais notre peu de reconnaissance ne nous a pas mérité la continuation de sa protection. Nous en jouissions encore aux premières attaques que nous ont faites nos ennemis ; partout où ils ont paru, ils ont été battus et repoussés avec une perte considérable des leurs. La prise de Chouagen, du Fort-George, et de plusieurs autres que nous avons pris sur eux, en est la preuve. Les victoires que nous avions remportées à la Belle-Rivière et à Carillon étaient des plus glorieuses. Nos guerriers revinrent chargés de lauriers. Ils n'en firent peut-être pas l'hommage au Dieu des armées, car ces victoires tenaient du miracle, leur petit nombre sans le secours du Ciel n'aurait pu les leur donner

1. Dussieux,— *Le Canada sous la domination française.*

si complètes. Pour lors les ennemis désespérèrent de nous vaincre, et la honte de reculer leur fit prendre la résolution d'armer une flotte formidable, munie de toute l'artillerie que l'enfer a inventée pour la destruction du genre humain."

Dans les rangs de l'armée anglaise, chaque homme en effet nourrissait un désir immense de contribuer à la conquête du Canada. Même au milieu de leurs réunions et de leurs fêtes, ils ne perdaient pas de vue cet important objet; et, parmi les officiers de tous grades, aucun *toast* n'était accueilli avec de plus vifs applaudissements que celui-ci : *Les couleurs britanniques dans tous les forts, dans tous les ports, dans toutes les garnisons que possèdent les Français en Amérique* [1]. L'entreprise, il faut le dire, était bien digne d'exciter dans des cœurs nobles et généreux le plus haut degré d'enthousiasme.

Dès avant le 25 juin 1759, quelques vaisseaux de guerre anglais étaient à l'ancre dans notre fleuve, à un mouillage de l'île d'Orléans. Le 26, sous une pluie battante, accompagnée d'éclairs et de tonnerre, le reste de la flotte s'achemina avec lenteur et précaution vers le même endroit, vis-à-vis de l'église Saint-Laurent. La situation agréable de l'île, et surtout la proximité de la capitale, invitaient fortement les nouveaux venus à y mettre pied à terre. Le débarquement s'effectua en ordre et en règle dans la matinée du 27.

Si le spectacle grandiose de ce déploiement militaire, excita alors l'admiration, ce ne fut pas du moins parmi les malheureux habitants qui voyaient ainsi envahir leurs paisibles foyers. Déjà tous s'étaient enfuis, laissant leurs églises, leurs presbytères, leurs maisons, et leurs champs ensemencés à la merci des soldats anglais. Ceux-ci, pour leur part se sentaient heureusement arrivés auprès du théâtre de leurs futures opérations, et animés d'une confiance extraordinaire dans le succès de leur entreprise.

" Cependant nos troupes et nos miliciens étaient descendus à leur approche, et s'étaient fortement retranchés dans le camp de Beauport. MM. nos généraux avaient laissé des garnisons dans les postes avancés, que nous avions en grand nombre au-dessus de Montréal, pour empêcher la jonction de leurs armées de terre que l'on disait en marche pour Orange (*Albany*). Nos généraux n'avaient pas manqué de s'emparer de tous les endroits où les ennemis pouvaient faire des descentes, mais il fut impossible de les garder tous. La maladie que nos

1. Knox's Journal, vol. 1st. — June 6th, 1759.

troupes avaient *essuyées* à leur arrivée de l'ancienne France, et les pertes que nous avions faites en deux ou trois actions que nous sortions d'avoir avec eux, nous avaient fait perdre bien du monde..."

Par malheur, les maîtres du sol n'avaient pu placer une garnison à Lévis. Les Anglais s'emparèrent sans coup férir de cette position si avantageuse en face de la ville ; et, s'y trouvant en sûreté, à l'abri de hautes futaies, ils y dressèrent en toute confiance leurs batteries redoutables, qu'ils commencèrent à faire jouer le 12 juillet au soir.

Le ciel sombre de cette nuit pluvieuse, ne fut que trop illuminé par la lueur sinistre des projectiles incendiaires. Nos remparts répondirent à l'ennemi par une canonnade bien soutenue ; et les décharges de notre artillerie, aussi bien que celles de l'artillerie étrangère, réveillaient de moment en moment, avec tout l'éclat de la foudre, les mille échos des Laurentides. Toute la population de Québec était dans la stupeur. Comme les principaux édifices servaient particulièrement de point de mire à l'ennemi, les églises, les couvents et les plus belles maisons de la haute ville, ne tardèrent pas à être criblés de coups. Nous nous trouvions heureusement, à cette distance, hors de la portée du canon des Anglais. Il n'en était pas de même de nos mères de l'Hôtel-Dieu. Dans l'appréhension du danger imminent qui les menaçait, elles prirent le parti de sortir de leur monastère pour venir se réfugier auprès de nous (13 juillet).

" Nous reçumes à bras ouverts nos chères sœurs de Québec, dit la relation. Les larmes que nous versâmes et la tendresse que nous leur témoignâmes, leur firent voir que nous étions charmées de partager avec elles le peu qui nous restait. Nous leur donnâmes nos chambres pour les mettre plus à l'aise, et nous nous mîmes dans les dortoirs. Le lendemain, à six heures du soir, nous vîmes dans nos prairies les révérendes mères ursulines qui venaient à pied, saisies de frayeur : les bombes et les boulets avaient percé en plusieurs endroits leurs murailles. Il fallut trouver place pour trente et quelques filles, que nous ne reçûmes pas avec moins de tendresse et d'affection que nous n'avions reçu nos chères hospitalières. "

Quelle sauvegarde pour notre maison que ce double renfort de vierges ! Autrefois, on s'en souvient, avant les jours des frères Kerkt, toute la milice du sanctuaire avait ses quartiers généraux à Notre-Dame des Anges, les enfants d'Ignace y ayant été appelés par les disciples de saint François d'Assise. Maintenant ce sont les filles de

saint Augustin et de sainte Angèle, cette autre élite du peuple de Dieu, qui y viennent gémir et pleurer entre le vestibule et l'autel. Aux heures ordinaires de l'office divin, les trois communautés se réunissaient pour la sainte psalmodie et le chant des hymnes sacrées. Jamais assistance aussi nombreuse ne s'était pressée dans le lieu de nos observances ; jamais plus puissante harmonie ne s'était élevée de là vers le Ciel. Après avoir confondu dans la prière et leurs cœurs et leurs voix, les ursulines et les hospitalières se partageaient les travaux à faire pour le service du prochain, et, dans la louable émulation dont chacune faisait preuve, il eût été difficile de dire si la plus grande charité, la plus douce compassion, le plus héroïque dévouement se trouvait, ou sous l'habit noir des filles d'Angèle, ou sous la blanche robe des augustines de la Miséricorde.

Cependant les ennemis continuaient de bombarder la ville, et les alarmes des habitants augmentaient avec le danger. Le sinistre grondement du canon se faisait entendre jusque dans notre solitude, et la récitation de l'office divin en était même parfois interrompue. " Les pots à feu et les boulets rouges, poursuit la relation, saisissaient de frayeur celles qui veillaient. Elles avaient la douleur de voir réduire en cendres les maisons de nos citoyens... il y en eut de brûlées dans une seule nuit, à la basse ville, plus de cent cinquante des plus magnifiques. Les voûtes où l'on avait renfermé les marchandises et ce que l'on avait de plus précieux, ne furent point à l'épreuve. Nous ne pouvions opposer à cet affreux incendie, comme à tant d'autres désastres, que les gémissements et les larmes que nous répandions sans cesse au pied des autels."

Notre maison s'emplissait chaque jour par l'arrivée d'un grand nombre de personnes, pour la plupart parents ou amis des religieuses ; ne se trouvant pas en sûreté dans Québec, elles venaient demander ici un asile. Le pauvre peuple aussi ne manqua pas d'affluer de ce côté. Ces malheureux se logèrent comme ils le purent, avec leurs grabats, dans les greniers, à la maison des domestiques, dans nos étables, nos hangars, nos granges. On sentit alors mieux que jamais, et avec un redoublement de gratitude, combien douce avait été la conduite de la divine Providence en inspirant et en favorisant les travaux d'agrandissement et d'extension entrepris, peu d'années auparavant, par nos mères de l'Enfant-Jésus et de Saint-Claude. Le jour n'était pas loin où les motifs secrets de cette sage et amoureuse prévoyance allaient ressortir de plus en plus.

Déjà on commençait à souffrir des effets de la disette ; nos Mères, néanmoins, partageaient volontiers avec tous ceux qui s'étaient réfugiés sous leur toit le peu de vivres qu'on leur faisait passer des magasins du gouvernement. Elles avaient pourtant des craintes de voir tarir cette dernière ressource ; car les provisions étaient au moment de manquer, même pour les troupes.

Au milieu de leurs embarras et de leurs inquiétudes, il restait aux religieuses des trois communautés une bien douce consolation : c'était de voir tous les jours monseigneur de Pontbriand venir les exhorter et encourager à ne point se désister de leurs travaux. Le prélat lui-même était en proie aux souffrances physiques, et livré à de mortelles angoisses sur le sort de son pauvre troupeau. On l'avait engagé à se retirer de la capitale, comme il n'y trouvait plus, pour ainsi dire, où reposer sa tête, la cathédrale ayant été incendiée dans la nuit du 26 juillet, et l'évêché aussi étant presque réduit en cendres. Ne voulant s'éloigner que le moins possible de sa ville épiscopale, il s'était logé chez monsieur le curé de Charlesbourg, à une lieue de Québec.

Les occupations des religieuses auprès des blessés des deux camps, commencèrent après la journée de Montmorency (31 juillet 1759). Elles prodiguèrent également leurs soins aux *amis* et aux *ennemis :* ceux-ci, il faut le dire, se montrèrent profondément touchés, et ne laissèrent pas ignorer à leur chef militaire les attentions dont ils étaient les objets de la part des dames hospitalières. Le chevaleresque Wolfe crut devoir en témoigner sa reconnaissance dans une lettre très flatteuse, ajoutant avec courtoisie que, si la fortune favorisait ses armes, il ferait honorer et respecter une maison où l'on rendait de tels services à l'humanité souffrante, et où l'on avait tant d'égards pour des étrangers et des adversaires.

Après leur défaite du côté de Beauport, les Anglais n'osèrent tenter une seconde descente. Pour ne pas rester dans l'inaction ils prirent le parti de brûler nos campagnes sur les deux rives du fleuve, depuis l'Ange-Gardien jusqu'aux montagnes du cap Tourmente, avec la Malbaie et la baie Saint-Paul, d'un côté, et les paroisses de Saint-Nicolas et de Sainte-Croix, de l'autre. " Ils montèrent leurs vaisseaux à la faveur de la sonde à sept ou huit lieues au-dessus de Québec. C'est là qu'ils firent un grand nombre de prisonniers, tant femmes qu'enfants, qui s'étaient réfugiés en cet endroit ; c'est là qu'ils essuyèrent encore le courage et la valeur d'une petite garnison de soldats

invalides, — commandés par un officier qui n'avait qu'un bras, — que l'on avait posée pour garder les effets de l'armée. A force de monde qu'ils y perdirent, ils s'en emparèrent ; mais ils avouèrent que cela leur avait coûté cher.

" Après avoir été près de trois mois à l'ancre à se morfondre au port... les ennemis allaient prendre le parti de s'en retourner, avant les froids de l'automne, n'espérant plus réussir dans leur entreprise ; mais le Seigneur, dont les vues sont impénétrables et toujours justes, et qui avait résolu dans son conseil de nous livrer, inspira au général anglais de faire encore une tentative avant son départ. Il la fit de nuit par surprise. On devait cette nuit-là même envoyer des vivres à un corps de troupes qui gardait un poste sur une hauteur proche de la ville. Un malheureux déserteur en instruisit les ennemis, et leur persuada qu'il leur serait facile de nous surprendre, et de faire passer leurs berges sous le *Qui vive* de nos Français qui devaient s'y rendre..." La trahison réussit, et le matin du 13 septembre les régiments britanniques défilaient en ordre sur le plateau d'Abraham.

" L'ennemi se trouva par cette entreprise aux portes de Québec. M. de Montcalm, notre général, s'y transporta en diligence, à la tête de ses troupes ; mais une demi-lieue de chemin qu'il lui fallut faire, donna le temps aux Anglais de faire ranger leur artillerie, et de se mettre en état de recevoir les nôtres. Nos premiers bataillons ne prirent pas le temps d'attendre que notre armée fut arrivée et en état de les seconder : ils donnèrent à leur ordinaire avec impétuosité sur les ennemis qu'ils tuèrent en grand nombre, mais ils furent bientôt eux-mêmes accablés par l'artillerie anglaise et forcés de prendre la fuite. Les Anglais demeurèrent maîtres du champ de bataille, mais ils perdirent de leur côté leur général et un grand nombre d'officiers. Notre perte n'égala pas la leur en nombre, mais elle ne fut pas moins douloureuse. M. de Montcalm et ses principaux officiers y perdirent la vie [1]. Plusieurs officiers canadiens chargés de famille eurent le même sort. Nous vîmes de nos fenêtres ce massacre... C'est en ce

1. Dans son Journal historique, t. IIe, page 76, le capitaine Knox écrit, à la date du 14 septembre 1759, que l'infortuné marquis de Montcalm était alors dans notre maison, qu'il se mourait de sa blessure, qu'il était assisté par Mgr de Pontbriand et ses chapelains ; il dit formellement, dans un autre endroit, que le général français est mort à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Rien ni dans nos mémoires, ni dans les registres, ni dans la correspondance ne vient à l'appui de cette assertion ; et l'on se demande comment le narrateur, qui a dû enregistrer, jour par jour, des faits venus à sa connaissance ou dont il était

moment que la charité triompha, et nous fit oublier nos propres intérêts et les risques que nous courions à la vue de l'ennemi. Nous étions au milieu des morts et des mourants que l'on nous emmenait par centaines à la fois, dont plusieus nous touchaient de très près. Il fallut ensevelir notre juste douleur et chercher à les placer.

" L'ennemi était maître de la campagne et à deux pas de notre maison : il semblait que nous eussions tout à appréhender ; néanmoins nous ne manquâmes ni de foi ni d'espérance, et ce fut alors que nous expérimentâmes la vérité de cette parole de l'Écriture : *Celui qui est sous la garde du Seigneur n'a rien à craindre.* Cependant la nuit qui approchait redoubla nos inquiétudes. Les religieuses des trois communautés, à l'exception de celles qui étaient répandues dans la maison, se prosternèrent au pied des autels pour implorer la miséricorde divine. Semblables à Moïse, nous ne faisions parler que notre cœur. Le silence et la consternation qui régnaient parmi nous, nous donnèrent lieu d'entendre les coups violents et répétés que l'on donnait dans nos portes. Deux jeunes religieuses, qui portaient des bouillons aux malades, se trouvèrent, sans pouvoir l'éviter, à l'ouverture." La pâleur et l'effroi dont elles furent saisies touchèrent le visiteur qui paraissait être un officier britannique de haut grade. Il entra sans escorte, et demanda à voir les trois supérieures qu'il savait être ici réunies. Les révérendes mères de Sainte-Hélène, de la Nativité et de l'Enfant-Jésus se présentèrent, avec une contenance calme et digne, mais non pas toutefois sans trahir quelque peu leur surprise au sujet de cette visite nocturne. — " Rassurez-vous, mesdames, et veuillez aussi rassurer toutes vos sœurs : vous ne serez inquiétées en aucune sorte," leur dit avec courtoisie le brigadier général Townshend, car c'était lui. — " Seulement, ajouta-t-il, afin de pouvoir mieux vous protéger, et de crainte aussi que les braves guerriers de la France, en cherchant à prendre contre nous leur revanche, ne tirent avantage de l'asile qu'ils pourraient trouver ici, je vais faire investir votre maison." Nos Mères n'eurent qu'à s'incliner et à subir leur sort. Aussitôt un détachement de deux cents hommes se rangea en ordre sous nos fenêtres ; les trois familles religieuses se trouvaient constituées prisonnières de guerre. Mais qu'était-ce là après tout pour des âmes qui,

témoin oculaire, a pu se tromper sur un article si intéressant. D'après l'opinion la plus accréditée, M. le marquis de Montcalm est mort dans la ville, le matin du 14 septembre. Son acte de sépulture fait foi qu'il fut inhumé le même jour dans l'église des dames ursulines.

depuis longues années déjà, ne demandaient d'autre liberté que celle de n'en point avoir, et qui, glorieuses dans leur captivité volontaire, pouvaient chanter avec assurance :

Le Seigneur est ma lumière et mon salut, qui craindrais-je ?
Le Seigneur est le protecteur de ma vie, de qui aurais-je peur ?

. . . .

Quand des armées camperaient autour de moi, mon cœur ne serait point ébranlé.
Quand le signal du combat serait donné, je tressaillerais d'espérance.
J'ai demandé une grâce au Seigneur, et sans cesse je la rechercherai : c'est d'habiter tous les jours de ma vie dans la maison du Seigneur.

Il serait impossible de peindre toutes les scènes navrantes que nos Mères eurent sous les yeux à chaque heure de cette mémorable journée, et pendant cette triste nuit. Plus occupées des autres que d'elles-mêmes, elles ne nous ont pas laissé le détail de leurs sacrifices, de leurs souffrances, de leur dévouement ; mais tout cela s'entend assez, se sent, se devine. L'œil divin l'a vu, les anges l'ont inscrit dans le livre de vie, et pendant l'éternité Dieu lui-même en sera la récompense magnifique.

Comme jadis pour les malades atteints des fièvres, et à beaucoup plus forte raison, il fallut mettre dans l'église même une partie des blessés. Monseigneur de Pontbriand permit alors aux aumôniers de dire la messe dans le chœur des religieuses, seul endroit de la maison resté vide. Qu'on se figure, resserrés dans cet étroit espace, le ministre sacré et ses assistants, plus de cent religieuses, toutes les personnes de leur famille réfugiées ici, et les autres dont il a été parlé plus haut ; nos pauvres invalides, plusieurs militaires et *tout le peuple des environs*, comme s'exprime la relation ; et l'on aura une idée de la foule pieuse et diverse, qui venait chercher chaque jour au pied de l'autel improvisé les grâces et les secours qui découlent du divin sacrifice.

" M. de Lévis, second général des troupes, reprend la mère Saint-Ignace, et devenu le premier par la mort de M. de Montcalm, était parti depuis le 9 du mois d'août, emmenant avec lui huit cents hommes, pour renforcer les garnisons des postes d'en haut qui étaient harcelés journellement par nos ennemis. M. de Bougainville était aussi absent du camp avec trois mille hommes échelonnés sur la rive gauche du fleuve, au-dessus de Québec, pour observer les mouvements de l'ennemi. La perte que nous venions de faire et l'éloignement de

ceux-ci, fit prendre à M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur général, le parti d'abandonner Québec qu'il n'était plus en état de sauver. Les ennemis avaient formé leurs retranchements et dressé leur camp à la principale porte... et leurs vaisseaux fermaient l'entrée du côté du port... M. de Ramezay, lieutenant du roi, qui commandait avec une faible garnison, sans vivres et sans munitions, y tint ferme jusqu'à l'extrémité. Les bourgeois lui représentèrent à la fin qu'ils avaient sacrifié de grand cœur leurs biens et leurs maisons, mais que pour leurs femmes et leurs enfants, ils ne pouvaient se résoudre à les voir égorgés. On était à la veille d'être pris d'assaut ; il fallut donc se résoudre à capituler. Les Anglais accordèrent sans peine les articles que l'on avait demandés, tant pour la religion que pour l'avantage du citoyen. La joie qu'ils avaient de se voir en possession d'un pays où ils avaient échoué plus d'une fois pour en faire la conquête, les rendit les plus modérés de tous les vainqueurs.

" Tout ce qui était resté de familles et de personnes de distinction suivit l'armée à Montréal après la capitulation. Monseigneur notre saint évêque fut forcé de prendre ce parti, n'ayant plus où se retirer. Avant son départ, il mit ordre à tout ce qui regardait cette partie de son diocèse. Il nomma pour vicaire général M. Briand, un des premiers membres du chapitre... qui fut encore chargé des trois communautés de filles en qualité de supérieur. Monseigneur, qui, depuis son arrivée dans ce pays, nous avait toujours protégées et je pourrais dire *préférées*, le chargea plus particulièrement de notre maison, et l'engagea à y fixer sa demeure. Il nous voyait sans ressources, chargées d'un peuple infini, et exposées à tous les dangers ; il ne nous crut en sûreté que sous les yeux de ce charitable ami ; il ne se trompa pas. M. de Rigauville fut nommé en même temps confesseur de la communauté et chapelain de l'hôpital.

" La réduction de Québec du 18 septembre 1759, ne nous rendit pas la tranquillité ; elle ne fit au contraire qu'augmenter nos travaux. MM. les généraux anglais se transportèrent à notre hôpital, pour nous assurer de leur protection et nous charger en même temps de leurs blessés et de leurs autres malades ; ils nous obligèrent en outre à loger une garde de trente hommes. Le seul endroit que nous pussions mettre à la disposition de ces nouveaux hôtes, fut une petite décharge au bas du chœur, où étaient entassés beaucoup d'effets appartenants aux parents de nos religieuses."

Il y avait deux mois que nos chères mères de l'Hôtel-Dieu et des ursulines se voyaient forcément éloignées de leurs monastères respectifs. Dans l'incertitude où elles étaient pendant ce laps de temps sur leur sort à venir, pouvaient-elles avoir d'autres sentiments que ceux qui se pressent pour l'ordinaire dans l'âme des exilés ? Trois jours après la capitulation, elles reprirent tristement le chemin de Québec où elles devaient voir, au passage, tant de ruines et de débris. Comme leurs cœurs durent se resserrer à l'aspect de leur propres demeures, où les bombes et les boulets avaient laissé des traces trop visibles et trop nombreuses ! La séparation des trois communautés sœurs ne se fit pas sans qu'il y eût de part et d'autre des larmes répandues, tant de circonstances avaient contribué à multiplier entre elles les liens de l'estime, de la tendresse, de l'union la plus étroite !

" La révérende mère Sainte-Hélène, supérieure des hospitalières, poursuit l'annaliste, touchée de nous voir accablées sous le faix du travail qui augmentait tous les jours, nous laissa pour quelque temps, douze de ses chères filles qui nous furent d'un grand secours.

" La révérende mère de la Nativité, supérieure des ursulines, offrit de nous en laisser plusieurs des siennes, ce que nous aurions accepté avec reconnaissance, si les ouvrages dont nous les savions surchargées nous eussent permis sans indiscrétion de les garder. Les soins et les fatigues qu'elles avaient voulu partager avec nous auprès des malades, leur avait donné sous un habit d'ursuline un cœur d'hospitalière. Elles eurent, à leur départ, la douleur de laisser ici la dépouille mortelle de deux de leurs chères sœurs de chœur, qui avaient terminé leurs jours dans nos dortoirs. C'était la mère Jeryan de Saint-Joseph et la mère Charlotte de Muy de Sainte-Hélène. Elles moururent toutes les deux le 13 septembre. Nous fûmes dans l'obligation de leur donner pour sépulture un petit jardin renfermé dans notre clôture, n'y ayant aucune possibilité d'ouvrir notre chœur.

" Le départ de ces chères mères ne laissa de vide qu'un petit dortoir où elles étaient bien resserrées. Il fallut y placer les malades anglais que le général nous envoya aussitôt qu'il se vit maître."

La garde de trente hommes dont nos Mères furent obligées de subir la présence, était sous les ordres d'un capitaine. Il devait protéger la maison, tous ses habitants, toutes ses dépendances, jardins, champs cultivés, etc. ; accorder des passeports aux médecins, chirurgiens, infirmiers, domestiques et autres employés ; s'assurer de la nature des

effets apportés à l'établissement, comme aussi de ceux qui en sortaient ; ne pas souffrir qu'aucune voiture ou charrette chargée passât pour aller ou venir sans examen et sans permis. De plus, il devait veiller à ce qu'il ne se fît dans les environs aucun rassemblement ; saisir les armes, munitions et autres choses de cette espèce, et donner un signal à la garnison si quelques Français paraissaient en armes. Il était d'ailleurs défendu à qui que ce fût, soldat, officier ou autre, de s'approcher de notre enclos sans un passeport bien en règle. La garde était renforcée en quelques occasions particulières, comme il arriva le 20 octobre, à cause de la présence de M. de Bougainville, dont l'attitude belliqueuse était, paraît-il, tant soit peu inquiétante pour MM. les Anglais. Au reste, les officiers des deux armées se rencontraient ici à la même table, et se portaient mutuellement tout le respect dû par des hommes d'honneur et de courage à ceux en qui ils reconnaissent ces qualités du gentilhomme.

" Revenons à nos Français. Nos généraux ne se trouvant pas en état de revenir prendre sitôt leur revanche, prirent le parti de faire construire un fort à cinq lieues au-dessus de Québec, et d'y mettre une garnison capable de s'opposer aux entreprises des ennemis et de les empêcher de pénétrer plus avant ; cette garnison ne demeura pas oisive, et il y eut sans cesse des camps volants pour inquiéter les Anglais." Ces hardis excursionnistes s'en retournaient assez rarement les mains vides de pillage. L'histoire raconte même qu'il se permirent parfois quelques peccadilles de ce genre à notre préjudice : en voici un exemple. Un détachement de cavalerie s'avança jusque dans les environs de la capitale, le 23 octobre, au point du jour. Quelques-uns des leurs, sans doute à la faveur de l'obscurité, pénétrèrent jusque dans notre enclos et enlevèrent un nombre assez considérable de bêtes à cornes. Ce méfait fut bientôt connu de la garde et rapporté en haut lieu. Le général anglais s'en fâcha, et, si l'on en croit le capitaine Knox, pour y porter remède, il s'avisa sur le champ d'un moyen aussi étrange et singulier qu'il paraît avoir été efficace : ce fut d'envoyer en toute hâte un exprès chez le supérieur des jésuites, avertissant ce dernier que, si les animaux enlevés à l'HÔPITAL GÉNÉRAL n'étaient pas rapportés dans un certain espace de temps, les pères de la compagnie seraient bannis de la capitale, et ne pourraient plus y reparaître sous peine de mort. Les *rusés* [1] jésuites firent savoir le tout au comman-

1. Knox's Journal, vol 1st. — October 24th, 1759.

dant des troupes françaises, et justice était faite à qui de droit, même avant la fin du jour.

Nous disions donc avec l'annaliste que les Anglais n'étaient pas en sûreté aux portes de Québec. "M. Murray, gouverneur de la place, s'y trouva plus d'une fois à la veille de perdre sa liberté, et, sans les faux frères, on ne l'aurait pas manqué. En outre on leur faisait souvent des prisonniers, ce qui mit le gouverneur de si mauvaise humeur qu'il envoya des soldats brûler et piller nos pauvres habitants.

" Le désir de reprendre ce pays et d'acquérir de la gloire coûta cher aux citoyens. On ne vit tout l'hiver que combats ; la dureté de la saison ne fit point mettre bas les armes ; partout où paraissaient les ennemis, on les poursuivait à toute outrance, ce qui leur fit dire qu'il n'avait jamais vu de nation si attachée et si fidèle à leur prince que les Canadiens. Les Anglais n'avaient pas manqué d'exiger le serment de fidélité pour leur roi ; mais malgré cette sorte d'engagement forcé, — que nos habitants ne se croyaient pas dans l'obligation de garder, — ils se joignaient à nos camps volants partout où ils en trouvaient l'occasion. Nos Français ne faisaient pas moins de dégâts dans nos campagnes ; ils vivaient aux dépens de qui il pouvait en appartenir. Nous y perdîmes considérablement à une seigneurie (celle de Saint-Vallier) que nous avions à six lieues au-dessous de Québec. L'officier qui y commandait s'empara de tous les bestiaux de notre métairie qui étaient en grand nombre, et des blés de nos moulins, et cela pour faire vivre sa troupe. Malgré cette perte, il nous fallut soutenir plus de trois cents blessés qui nous étaient venus de la bataille du treize. Les magasins du roi de France, qui étaient au pouvoir des Anglais, ne pouvaient plus rien ; il fallut avoir recours à l'ennemi. Ils nous donnèrent *des farines et des lards*. Mais quelle nourriture pour de pauvres blessés ! nous n'avions ni vin, ni autres rafraîchissements à leur offrir ; épuisées que nous étions depuis longtemps par le grand nombre, il ne nous restait que la bonne volonté, mais cela ne les contentait pas. Nos officiers firent représenter au gouverneur anglais qu'ils n'avaient pas coutume d'être traités de cette façon à la solde du roi de France. Le gouverneur, piqué de ce reproche, rejeta la faute sur nous, et nous obligea de faire un mémoire de tout ce qui était nécessaire pour le soulagement de ces messieurs, qu'il nous a fait, après, payer de nos deniers. Nous espérions que la cour de France, plus judicieuse, se ferait gloire de nous rembourser tous les faux frais

qu'on ne peut éviter en pareille conjoncture. Le désir de rentrer dans nos droits et de reprendre le pays, nous fit seconder de notre mieux l'idée qu'on en avait conçue. Comme nous avions à notre hôpital plusieurs soldats de la garnison de Québec, et de la bataille qui s'était donnée pour en empêcher la prise, ils nous demandaient en grâce, quand ils se voyaient rétablis, de les laisser sauver pour aller rejoindre l'armée. Nous le faisions de grand cœur et à nos dépens, leur fournissant à cet effet des vivres et des hardes... ce qui nous attira les reproches les plus durs de la part de l'ennemi qui nous menaçait de nous laisser mourir de faim.

" Comme notre maison était encore pleine de malades, M. le grand vicaire, qui veillait de près à nos intérêts, renvoya un grand nombre d'aumôniers qui ne pouvaient que nous être à charge, par la cherté et la rareté des vivres. Il se chargea avec M. de Rigauville... d'administrer les sacrements aux malades, et de veiller jour et nuit auprès des moribonds. Ils avaient encore tous les habitants des environs à confesser et à assister dans le besoin. Ce qui occupait et affligeait infiniment, M. notre grand vicaire, c'était de ne pouvoir remettre la clôture. Nous avions alors plus de deux cents anglais qui occupaient nos salles et nos dortoirs, et autant de Français dans notre communauté et nos infirmeries, et nous n'avions pour nous retirer qu'un petit appartement. C'est là que toutes ensemble, abîmées dans nos réflexions, nous ne savions que penser du présent ni ce que nous devions attendre de l'avenir.

" Les Français étant dépourvus de tout moyen de communication avec le Pays d'en Haut, ignoraient complètement ce qui se passait en ces endroits. Nos ennemis, mieux instruits que nous, nous annonçaient tous les jours l'arrivée de notre armée ; ils prenaient cependant leurs mesures pour s'opposer aux entreprises des nôtres, en augmentant les fortifications de Québec qui était déjà soutenu d'une garnison nombreuse. Nous avions de notre côté de faux prophètes... qui formaient un siège en peinture, et qui, sans mortiers ni canons, prenaient la ville d'assaut... Il n'en fallait pas davantage pour ranimer ceux qui ne demandaient qu'à combattre.

" Aussitôt que la saison parut propre à se mettre en campagne, on suivit les glaces, peu muni de vivres et encore moins d'artillerie propre à former un siège. Nos généraux ne doutaient point de la valeur de nos troupes, mais ils ne se flattaient de réussir qu'à la fa-

veur d'un secours promis de la part de la France... Quoi qu'il en dût arriver, notre armée se mit en marche ; et arriva près de Québec le 26 avril 1760." Au premier moment, M. de Lévis assembla son conseil et y mit en délibération une mesure dont le seul souvenir, après le laps de plus d'un siècle, réveille encore dans nos cœurs des sentiments pénibles, et fait monter à nos yeux des larmes involontaires. L'HÔPITAL GÉNÉRAL, par sa situation avantageuse, par ses vastes proportions, pouvant servir de retraite ou de retranchement à l'ennemi, n'était-il pas expédient et même indispensable d'en démolir les bâtiments ? Les avis furent divers, et enfin on vota pour le négatif. Le général prit alors le parti d'écrire aux religieuses par une voie secrète, leur enjoignant de faire sortir de chez elles toutes les personnes qui s'y étaient réfugiées, et leur recommandant d'avance les blessés du siège qu'il allait entreprendre. Nos Mères répondirent par le même courrier qu'elles allaient travailler à vider leur maison ; qu'il leur était impossible cependant de renvoyer les deux cents malades anglais, mais que, du reste, elles étaient toujours prêtes à seconder ses intentions et à rendre tous les services en leur pouvoir.

" Le 27 avril fut employé à faire passer le peu de canon que l'on avait eu de Montréal, dit encore la mère Saint-Ignace. Un canonnier, en voulant monter la côte, tomba sur une glace qui le porta directement vis-à-vis de la maison qu'occupait le gouverneur. La voiture extraordinaire de cet envoyé frappa les sentinelles. Elles avertirent : le gouverneur ordonna qu'on le secourût promptement. Il se le fit amener et le questionna. Le pauvre homme saisi et effrayé des risques qu'il venait de courir, ne fut pas en état de dissimuler. Il dit avec franchise qu'il était un des canonniers de l'armée française qui était à deux lieues de Québec ; qu'en voulant monter un canon, le pied lui avait manqué ; que la glace l'avait emporté et fait dériver malgré lui. Jusque-là la marche de l'armée avait été secrète. Pour le moment, ce secret développé nous parut de mauvais augure, et dirigé par une puissance à laquelle on ne peut s'opposer.

" Le gouverneur, instruit par cette voie, ne perdit pas un instant. Il commença par retirer une forte garnison qu'il avait mise à une lieue de Québec pour s'opposer aux courses des nôtres. Il emporta ses canons, et fit sauter l'église de Sainte-Foye qui servait de retraite à ses troupes ; après quoi il assembla son conseil, et fut presque seul d'avis de sortir de la ville, de s'emparer d'un poste avantageux, d'y

dresser des batteries, et d'attendre de pied ferme notre armée. Sa proposition ne fut pas du goût du grand nombre ; mais cependant elle fut exécutée comme il l'avait projetée.

" Notre armée, ignorant le trait de Providence qui venait de se passer à l'avantage de l'ennemi, continua sa marche. La nuit du 27 au 28 fut des plus terribles. Le Ciel semblait vouloir combattre contre nous. Le tonnerre et les éclairs peu communs dans cette saison, en ce pays, nous annonçaient par avance les coups de foudre auxquels les nôtres allaient être exposés. La pluie qui tombait à verse, et les chemins impraticables par la fonte des neiges, ne leur permettaient pas de marcher en ordre. M. de Bourlamaque, second général des troupes de terre, se trouva à la vue des ennemis, à la tête des premiers bataillons et sans avoir le temps de les ranger. L'artillerie anglaise ne manqua pas, en les voyant paraître, de faire une décharge qui en mit beaucoup hors de combat. M. de Bourlamaque fut blessé et obligé de se retirer. Le fort de l'armée était encore à une demi-lieue de l'endroit où commença le premier feu. Nos troupes de la marine et nos milices, plus au fait des chemins, arrivèrent à temps pour soutenir un régiment qui se faisait tailler en pièces plutôt que de reculer. Ce fut alors que le combat devint furieux et des plus sanglants. Comme l'Anglais avait été à même de se choisir le terrain le plus avantageux, il ne le manqua pas. Notre armée en arrivant, ne s'attendait pas à trouver l'ennemi rangé en bataille. Elle fut obligée de faire halte, et ne trouvant pas le terrain propre à se déployer, il n'y eut que la première colonne qui fut en état de combattre. Le choc se donna à quelques pas de Québec, sur une hauteur vis-à-vis de notre maison. Il ne se tira pas un coup de canon ni de fusil qui ne vint retentir à nos oreilles. Jugez par là de notre situation !... L'intérêt de la nation était en jeu, ainsi que celui de nos proches qui se trouvaient au nombre des combattants ; cet état de souffrance ne se peut peindre.

" M. notre grand vicaire, qui ne souffrait pas moins que nous, nous exhorta à soutenir cet assaut avec résignation et soumission aux ordres de Dieu, après quoi il alla se renfermer dans l'église, pénétré de la plus vive douleur. Comme le grand prêtre Aaron, il courut au pied des autels, et faisant monter l'encens de sa prière jusqu'au trône du Tout-Puissant, il demandait avec confiance au Dieu de toute miséricorde d'arrêter ses coups, et d'épargner le troupeau qu'on venait de lui confier. Il se leva plein d'espérance au milieu de l'action, pour se

transporter sur le champ de bataille, malgré notre opposition qui n'était pas sans raison, car il y courut des risques. Ce qui lui fit prendre ce parti c'était, nous dit-il, qu'il n'y avait pas assez d'aumôniers pour assister les mourants qu'il croyait être en grand nombre.

" M. de Rigauville, notre aumônier, plein de zèle, l'y voulut suivre. Il n'était pas sans inquiétude ; monsieur son unique frère et plusieurs de ses proches étaient dans l'armée. Ils eurent la consolation de voir l'ennemi tourner le dos et prendre la fuite. L'action avait duré deux heures. La valeur et l'intrépidité du Français et du Canadien repoussèrent l'ennemi de la position avantageuse où il se trouvait. Cependant on le menait toujours battant sous le canon de la ville. Nous demeurâmes maîtres du champ de bataille et de toute l'artillerie, et nous fîmes quantité de prisonniers. L'ennemi, renfermé là, n'osant plus paraître, nous pouvions bien chanter victoire. Nous l'avions bien gagnée, mais qu'elle nous coûta cher, et qu'elle fut arrosée de larmes !

" Après le gain de la bataille, M. de Lévis nous envoya un officier avec une garde française, sans que cela nous délivrât de l'anglaise. Il fallut encore trouver à la loger. Mais ce n'était là que le prélude de ce qui allait nous arriver. Il faudrait une autre plume que la mienne pour peindre les horreurs que nous eûmes à voir et à entendre pendant vingt-quatre heures que dura le transport des blessés, —les cris des mourants et la douleur des intéressés. Il faut dans ces moments une force au-dessus de la nature pour pouvoir se soutenir sans mourir.

" Après avoir dressé plus de cinq cents lits que nous eûmes des magasins du roi, il en restait encore autant à placer. Nos granges et nos étables étaient remplies de ces pauvres malheureux. Nous avions dans nos infirmeries soixante-douze officiers ; il en mourut trente-trois. On ne voyait que bras et jambes coupés. Pour surcroît d'affliction, le linge nous manqua : nous fûmes obligées de donner nos draps et notre linge de corps. Ce n'est point qu'on n'eût pris des précautions pour en apporter de Montréal, mais le vaisseau fut pris par les Anglais qui le guettaient. Il n'en était pas de cette bataille comme de la première. Nous ne pouvions espérer de secours des hospitalières de Québec,—les Anglais s'étaient emparés de leur maison ainsi que de celle des ursulines, pour loger leurs blessés qui étaient encore en plus grand nombre que les nôtres. Il nous vint encore une vingtaine d'officiers

qu'ils n'eurent pas le temps d'enlever, et dont il nous fallut aussi nous charger ; en outre plusieurs officiers des leurs nous avaient été envoyés pour les loger."

Le soir même du 28 avril, M. de Lévis, avait fait commencer les travaux du siège de Québec. Les Anglais, de leur côté, se fortifiaient dans la ville, et tant les assiégés que les assiégeants tournaient avec anxiété leurs regards du côté de la mer,— la persuasion générale étant que le pays resterait à celle des deux nations qui, la première, recevrait un secours de l'Europe. Le 9 mai il parut une voile à l'horizon... tous les cœurs battaient entre la crainte et l'espérance. Enfin le vaisseau entra en rade et, à sa vue, les assiégés poussèrent des cris de joie et de triomphe... il portait le pavillon britannique. Six jours après, les Anglais saluaient l'arrivée de deux autres navires. M. de Lévis dut se persuader enfin que la partie était perdue : il leva le siège et se replia sur Montréal. Il y fut bientôt rejoint par les autres débris de l'armée française refoulés, d'un côté, par les trois mille cinq cents hommes du brigadier Haviland, et de l'autre par les onze mille hommes du général Amherst. Le général Murray, ayant reçu de nouveaux renforts de troupes, partit de Québec vers la mi-juillet pour remonter le Saint-Laurent. Il ne trouva plus d'opposition à sa marche : au contraire, il reçut à son passage la soumission de plusieurs paroisses. Dès les premiers jours de septembre, Montréal était cerné par les trois armées anglaises. Il ne restait aux généraux français qu'à obtenir une capitulation aussi honorable et avantageuse que possible. Elle fut signée le 8 septembre, et dès ce jour le Canada appartenait enfin et définitivement à la couronne britannique.

A propos de cette capitulation et de la reddition entière du pays, la mère Saint-Ignace écrit : " Le plus grand nombre de nos Canadiens se sont fait ensevelir plutôt que de céder ; et le peu de troupes qui nous restaient, manquant de munitions et de vivres, ne se sont rendues que pour sauver la vie aux femmes et aux enfants qui, autrement, eussent été exposés aux derniers malheurs où l'assaut ne manque pas de plonger les villes. "

M. le marquis de Vaudreuil, M. Bigot, la plupart des officiers civils et militaires, et à peu près trois mille soldats, s'embarquèrent pour la France dans le cours de l'automne.

Le général Amherst fut nommé gouverneur en chef des nouvelles possessions anglaises. Il se retira à New-York, laissant pour le repré-

senter, comme gouverneurs particuliers, le général Gage à Montréal, le colonel Burton aux Trois-Rivières, et le général Murray à Québec.

Sur le grand nombre de blessés français qui furent apportés à notre hôpital, il en mourut, après le 13 septembre 1759, cent quatre-vingt-treize, et après le 28 avril 1760, un peu plus de trois cents. Quant aux soldats anglais, qui étaient presque tous protestants, ils furent inhumés dans le champ au nord-est du cimetière. Un siècle plus tard, nous verrons la postérité reconnaissante élever un monument à la mémoire des généreux guerriers du 28 avril, et nous entendrons une voix patriotique décerner aux vainqueurs et aux vaincus un commun éloge,— et cette voix dira aux uns et aux autres :

" Guerriers que nous vénérons, vous avez payé votre dette à la patrie... Votre journée est remplie, votre tâche laborieuse et sanglante est terminée... Vous vous êtes couchés dans la gloire, ne vous levez pas !... Dormez en paix... entourés de notre vénération, de notre amour, de notre perpétuel enthousiasme... Dormez jusqu'à ce qu'éclatent dans les airs les sons d'une trompette plus retentissante que celle qui vous sonnait la charge, accompagnés des roulements d'un tonnerre mille fois plus formidable que celui qui célébrait vos glorieuses funérailles ; et alors, Anglais et Français, grenadiers, montagnards, miliciens et sauvages, vous vous lèverez tous, non pas pour une gloire comme celle que nous, faibles mortels, entreprenons de vous donner ; non pas pour une gloire d'un siècle ou de plusieurs siècles, mais pour une gloire sans terme et sans limites, et qui commencera avec la grande revue que Dieu lui-même passera quand les temps ne seront plus.[1]"

1. Discours prononcé le 18 juillet 1855, par l'honorable M. P. J. O. Chauveau.

DEUXIÈME PARTIE

1760-1882

MONSEIGNEUR

DE

SAINT-VALLIER

ET

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

DEUXIÈME PARTIE

1760-1882

—

CHAPITRE PREMIER

1760-1763

Samuel mourut, et tout Israël assemblé, le pleura. I Rois, XXV, 1.

Assis sur les bords des fleuves de Babylone, nous répandons des larmes au souvenir de S on. Ps. CXXXVI, 1.

Nous en avons fini avec les récits de combats, mais non pas avec les souvenirs douloureux ; car cette époque est fertile en épreuves de toute sorte, particulières et publiques.

Au moment où elle allait passer sous une domination étrangère, la malheureuse colonie du Canada se vit frappée dans son chef spirituel. Combien de fois, depuis que l'ennemi avait mis le pied sur ce sol canadien, le digne pontife s'était-il présenté à l'autel comme une

victime, pour apaiser la colère du Seigneur irrité contre son peuple ! C'était en exerçant les charitables fonctions du bon Pasteur auprès des malades atteints des fièvres dans notre hôpital, que monseigneur de Pontbriand avait contracté les premiers germes du mal qui l'a conduit au tombeau. " Lorsque nous apprîmes sa mort, arrivée le 8 juin 1760, nous le savions depuis longtemps malade à Montréal. Le clergé et tout le diocèse en furent extrêmement affligés ; mais personne ne ressentit plus cette perte que notre communauté, dont il était le père chéri comme le plus tendre et le plus charitable."

Monseigneur Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, sixième évêque de Québec, naquit à Vannes en Bretagne, l'année même de la mort de monseigneur de Laval (1708). Il embrassa de bonne heure la carrière ecclésiastique, et il exerçait les fonctions de grand vicaire à Saint-Mâlo lorsque le siège de Québec vint à vaquer par la mort de monseigneur de Lauberivière. La cour proposa cet évêché à M. de Pontbriand, lui promettant, en cas de refus de sa part, une prélature dans sa patrie. A cette époque, comme aux jours où l'on faisait de pareilles propositions à l'abbé de Saint-Vallier, " il fallait pour le Canada un pasteur détaché de sa famille et de la cour ; qui aimât la pauvreté et méprisât les honneurs ; qui, outre toutes les qualités que saint Paul exige d'un évêque, eût assez de zèle pour entreprendre de longs et pénibles voyages, et assez de force et de courage pour en soutenir la fatigue. Tel était M. de Pontbriand ; aussi répondit-il au ministre que, tout indigne qu'il se reconnaissait de l'épiscopat, si on lui laissait le choix parmi les évêchés, il choisirait celui de Québec, parce qu'il pensait y avoir plus à travailler pour la gloire de Dieu. Il s'exprima dans les mêmes termes à un de messieurs ses frères qui était venu l'accompagner jusqu'à la Rochelle. " Quand je serais sûr, lui dit-il, de trouver " des millions en arrivant à Québec, rien ne serait capable de me faire " embarquer, tant est grande la répugnance que j'ai pour la mer ; " mais il est question de la gloire de Dieu et du salut des âmes, — " rien ne me retardera." Il partit en disant ces dernières paroles, et toute la conduite qu'il a tenue pendant son épiscopat, a été une preuve continuelle qu'elles n'étaient que l'expression des sentiments de son cœur [1]."

Monseigneur de Pontbriand a gouverné ce diocèse pendant dix-neuf ans. Il a eu la douleur de voir son troupeau affligé par la peste,

1. Oraison funèbre de monseigneur de Pontbriand par M. Jolivet, S. S.

la famine, la guerre ; et, semblable en cela à l'illustre évêque d'Hippone, notre père saint Augustin, ce fut pour lui une consolation de mourir avant d'avoir vu la fin des maux qu'il prévoyait devoir désoler son peuple. Il y avait tout lieu de craindre alors que l'épiscopat catholique ne s'éteignît avec lui en ce pays ; et c'est sous l'impression de ce sentiment que le ministre sacré termina l'oraison funèbre du regretté prélat :

" Pleurez, infortunée colonie ! parce que le pasteur frappé, vous avez tout lieu de craindre de voir bientôt le troupeau dispersé, et d'être comme des brebis errantes, sans pasteurs et sans guides, exposées à la fureur des loups. Pleurez, terres fécondes en fruits de grâce et de salut tant qu'il vous a cultivées de ses mains, et arrosées de ses sueurs ; pleurez, dans la crainte de voir bientôt le froment des élus ravagé par les incursions des méchants, ou étouffé par les mauvaises herbes que l'homme ennemi y fera croître en abondance."

Monseigneur de Pontbriand fut inhumé le 10 juin 1760, dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Ville-Marie. Trois grands vicaires furent aussitôt choisis pour administrer les affaires ecclésiastiques : M. Joseph-François Perrault pour les Trois-Rivières, M. Étienne de Montgolfier pour Montréal, M. Jean-Olivier Briand pour Québec ; et enfin, pour veiller en France aux intérêts de ce diocèse, M. Pierre de la Rue, abbé commandataire de Notre-Dame de l'Isle-Dieu qui, depuis trente ans, était vicaire général des évêques de Québec, à Paris [1].

Nos Mères ont partagé la douleur de l'Église du Canada, blessée au cœur par la perte de son chef et de son père. Elles se sont associées au deuil de la patrie conquise et humiliée. Elles ont offert à Dieu le sacrifice de personnes bien chères tombées au champ de l'honneur. Elles ont pleuré tout récemment sur les tombes de trois de leurs sœurs ravies à leur affection dans l'espace de quelques mois. Le calice d'amertume n'est-il pas encore épuisé, et peut-il rester d'autres douleurs à ajouter aux douleurs précédentes ?

O Dieu, vous me tourmentez admirablement ! s'écriait le saint

1. La famille Dubreil de Pontbriand n'est pas éteinte. En 1878 monsieur le comte de Palys, marié à une arrière-petite-nièce du sixième évêque de Québec, s'adressait à un prêtre du séminaire de cette ville pour se procurer un portrait du prélat. Notre communauté possède une *Vie* manuscrite de madame de Pontbriand, mère du même prélat, due, paraît-il, à la plume de la mère Charlotte de Muy de Sainte-Hélène, religieuse ursuline, de Québec.

homme Job au plus fort de ses tribulations. Ces paroles, nos Mères purent les redire dans un amoureux abandon, lorsque le 20 novembre de cette même année 1760, elles virent enlever par la mort la révérende et très chère mère Marie-Joseph Duchesnay de l'Enfant-Jésus.

Après les difficultés qui suivirent le décès de monseigneur de Saint-Vallier (1727), celle qui, en sa qualité de supérieure, en avait plus que personne, porté le poids et savouré l'amertume, fut appelée bientôt à recevoir la couronne de ses vertus. Son énergie indomptable l'avait soutenue d'une manière merveilleuse pendant une lutte inégale; mais comme un flambeau s'épuise d'autant plus vite que sa lumière est plus vive et plus brillante, de même la constitution de la mère Saint-Augustin fut ébranlée par les soucis, les chagrins, les embarras qui furent son partage, et nous l'avons vue, jeune encore, succombant sous le fardeau que Dieu avait voulu lui faire si rude et si pesant.

Coïncidence remarquable, à un intervalle de trente années, sa digne sœur, placée comme elle à la tête de notre établissement, dans des circonstances différentes mais non moins épineuses, ne put non plus survivre aux épreuves qui ont déchiré son cœur. Et pourtant la force morale ne faisait pas défaut chez cette autre fille des Juchereau Duchesnay : Marie-Joseph en avait donné des preuves dès sa jeunesse. N'est-ce pas elle qui, presque aussitôt après qu'elle eût été admise pour la première fois au banquet eucharistique, ayant déjà entendu au plus intime de son être la voix douce et persuasive qui dit à l'âme choisie : *Levez-vous, ma bien-aimée, hâtez-vous et venez,* sut, à l'exemple de tant de vierges héroïques dont l'histoire lui était familière, dédaigner les plaisirs, fouler aux pieds les avantages de la fortune, et triompher de la résistance que ses pieux parents croyaient devoir opposer, pour un temps, aux vœux d'une enfant si jeune ? N'est-ce pas elle qui, à l'âge de quatorze ans, munie enfin de la permission si ardemment désirée, franchit le seuil du noviciat avec une joie indicible, et qui, prenant sa place au rang des postulantes, pouvait néanmoins, dès le premier jour, offrir aux sœurs déjà anciennes des exemples de ferveur et d'exactitude, de douceur et de piété ? Le nom de sœur de l'Enfant-Jésus, que mademoiselle Duchesnay reçut à sa vêture, était comme une expression de l'aimable candeur, de l'innocente simplicité, de la beauté céleste de son âme angélique ; et, comme le divin exemplaire qui lui était ainsi proposé d'une manière toute

spéciale, elle s'appliqua sans cesse à croître en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes.

Entre l'âge de Marie-Joseph et celui de sa sœur Geneviève, il y avait une différence de seize ans ; elles se suivirent de plus près dans la carrière religieuse, la plus jeune n'y ayant été devancée que de quatre ans par son aînée. Nous les y trouvons toutes deux au premier rang peu d'années après : la mère Saint-Augustin, supérieure, ayant pour assistante la mère de l'Enfant-Jésus, âgée seulement de vingt et un ans. C'est ainsi que cette dernière, sous une direction à la fois sage et suave, s'initiait de longue main aux graves responsabilités qu'impose la conduite des autres. Elle eut aussi occasion de connaître par elle-même les devoirs des offices de première hospitalière, de dépositaire et de discrète, y ayant été employée alternativement jusqu'en 1732 (17 avril), époque à laquelle elle fut élue supérieure pour la première fois. Réélue en sept différents triennats, la mère de l'Enfant-Jésus à passé dix-neuf ans et demi dans les soins et les soucis du gouvernement, et près de vingt autres années dans les emplois que nous avons nommés ci-dessus.

Nous avons parlé ailleurs des travaux qu'elle entreprit et exécuta pour l'agrandissement de la maison (1746). Nous avons dit quelles étaient sa confiance en Dieu et sa tendre commisération pour les pauvres. Son zèle pour le bien des âmes confiées à ses soins, n'était pas moindre que sa sollicitude pour les intérêts matériels de l'établissement. Ici sa charité compatissante trouvait à s'exercer ; là sa bonté, sa patience, sa fermeté, son amabilité, brillaient de tout leur éclat. Dans les occasions journalières où il lui fallait déployer la plus grande activité, elle ne perdait rien de son recueillement intérieur. Sans cesser d'être, selon l'expression du livre des Proverbes, la *femme forte qui veille aux sentiers de sa maison*, elle personnifiait encore la sainte épouse du sacré Cantique qui n'aspire qu'à son bien-aimé. Chez elle, c'était l'esprit de foi et d'amour qui opérait par les bonnes œuvres.

Et quelles bonnes œuvres que celles où il fut donné à la mère de l'Enfant-Jésus de prendre une si large part ! Nous l'avons vue, dans l'encombrement de notre hôpital, partager avec ses sœurs le soin des marins et des militaires malades en grand nombre à la fois. Chacune de ses visites à ces lits de souffrances, était pour ces pauvres pestiférés comme une vision céleste, leur laissant dans l'âme, avec les pensées

de ce qui survit à la tombe, un sentiment profond et inexprimable de paix, de joie, de sereine et douce résignation.

Si cette mère nous a paru admirable de confiance et d'abandon lorsque, en des jours de disette, elle ordonnait à la sœur boulangère de donner à une pauvre femme le dernier pain qui lui restât entre les mains, que dirons-nous quand, plus tard, après avoir épuisé les autres ressources, elle commandera d'employer au pansement des soldats blessés tout le linge tenu jusque-là en réserve pour l'usage des religieuses ? Quelle épreuve pour son esprit de foi que l'alternative où elle se trouve de laisser ces centaines de malheureux en proie à la douleur, sans nourriture suffisante et sans soulagement efficace, ou bien de risquer en leur faveur, par un acte de charité sublime, toutes les dépenses qu'exige leur triste position ! On sait de quel côté pencha la balance, et l'on s'incline avec respect au souvenir de celle qui s'étant, dès l'aurore, élancée comme un géant pour parcourir sa carrière, l'a remplie jusqu'au soir par des actions toujours plus grandes, toujours plus dignes de ses héroïques débuts.

En nous approchant de l'humble couche où repose en ses derniers jours de souffrances notre mère bien-aimée, ne cherchons pas sur son front des traces de tristesse et d'inquiétude au sujet des récents événements. A la vérité, elle ne voit autour d'elle que le dénûment le plus absolu ; mais lorsque ses sœurs viennent, avec émotion, lui exprimer leur amer regret de ne pouvoir lui procurer même les choses les plus nécessaires à son état, la sainte mourante les accueille avec un sourire, essuie leurs larmes et leur montre le ciel... le ciel qui devait bientôt s'ouvrir pour livrer passage à son âme purifiée sept fois dans le creuset des plus amères tribulations [1].

La mère Marie-Joseph de Repentigny de la Visitation fut choisie pour remplacer la mère de l'Enfant-Jésus dans la charge de supérieure. L'élection eut lieu le 26 novembre, en présence de MM. Briand et de Rigauville et du révérend père Emmanuel Crespel, récollet.

Le départ des nombreux hôtes de passage civils et militaires qui avaient occupé les diverses parties de la maison, s'opéra petit à petit dans le cours de l'hiver (1760-61). On n'entendit plus le profane

1. Une sœur de la mère de l'Enfant-Jésus, Mme Louise Juchereau Duchesnay, veuve de Philippe d'Amours, sieur de la Morandière, était décédée au mois de septembre 1759, dans une chambre de nos dames pensionnaires où elle s'était retirée.

langage des camps dans l'enceinte monastique ni sous les parvis du saint temple ; les lieux réguliers reprirent leur aspect religieux ; l'ordre, le silence, le recueillement, remplacèrent le bruit, les allées et les venues, et les libres allures des gens de guerre. Rendues à elles-mêmes et à leurs occupations, les religieuses purent goûter de nouveau les charmes de la solitude, et toute la douceur qu'apporte la fidèle pratique des observances journalières de la vie du cloître. De l'autre côté, elles purent reconnaître la position dans laquelle elles se trouvaient, et calculer toute l'étendue des pertes qu'elles avaient faites. Au dedans comme au dehors, tout était en décadence : les bâtiments, les jardins, les fermes. Le besoin des choses les plus indispensables se faisait péniblement sentir ; le linge manquait, les provisions de bouche étaient épuisées. Les terres autour de la maison avaient subi d'affreux bouleversements : on y avait pratiqué d'énormes fosses pour la sépulture des soldats anglais. Les clôtures avaient été enlevées, et ce n'était partout que dégâts et destruction.

Mais les comptes de la dépositaire présentaient peut-être de quoi se rassurer, car on se souvient qu'au mois d'avril 1759, l'état des finances était assez satisfaisant. Hélas ! depuis lors les choses avaient changé de face. La gratification annuelle du roi n'était pas parvenue à la communauté ; tous les autres paiements avaient été également suspendus. Les petites épargnes donc avaient servi depuis longtemps à acheter quelques articles indispensables ; puis il avait fallu s'endetter chez les négociants.

La communauté avait deux principaux créanciers, les sieurs Terroux et Méthot, qui avaient consenti à fournir ce qui était nécessaire à la nourriture des blessés, et des autres soldats et officiers français cantonnés à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Mais ces dettes étaient à proprement parler les dettes du roi, et, comptant avec certitude sur leur entier remboursement, nos Mères envisageaient l'avenir avec moins d'effroi et se soumettaient de meilleure grâce aux dures privations de l'heure présente. D'ailleurs, elles partageaient en cela le sort commun de leurs compatriotes ; car, “ dans toute l'étendue du pays, les suites malheureuses d'une longue et sanglante guerre se faisaient sentir. Partout des dévastations avaient été commises ; partout, et dans le gouvernement de Québec plus encore qu'ailleurs, on ne voyait que des cendres et des ruines. Ce district avait été occupé pendant deux ans par des armées hostiles ; la capitale avait été assiégée deux fois,

bombardée et presque anéantie. Les environs, qui avaient servi de théâtre à trois batailles, portaient toutes les traces d'une lutte acharnée. Les habitants ruinés et décimées, ne songeaient qu'à se renfermer dans leurs terres pour réparer leurs pertes [1]."

Les choses étant ainsi, quel secours les religieuses pouvaient-elles attendre du dehors, soit pour leurs pauvres soit pour elles-mêmes? Il se trouva pourtant des âmes compatissantes pour leur faire de fois à autre quelque aumône. Deux pourvoyeurs charitables, MM. Briand et de Rigauville, s'étaient chargés, il est vrai, de plaider leur cause ; et ils étaient plus à même que personne de connaître leur détresse et leur embarras.

Une année se passa sans que les religieuses fussent trop inquiétées par leurs créanciers ; mais le 2 février 1762, une sentence fut rendue contre elles par les tribunaux anglais en faveur du sieur Méthot, les condamnant à 36,270 livres pour valeur reçue en fourniture de bœuf. Sur leur réponse que la communauté ne pouvait rien faire qu'à la liquidation des affaires du Canada avec la cour de France, une première hypothèque privilégiée fut appliquée sur leurs biens. Au mois de novembre de l'année suivante, il survint une nouvelle hypothèque en faveur du sieur Terroux. Dans cette conjoncture, les religieuses profitèrent de la bonne volonté de M. Benjamin Comte, qui consentait à débourser la somme due au sieur Terroux. Cette somme, qui n'était d'abord que de 1,973 livres, était montée avec les intérêts à 2,268 livres. En 1765, M. Comte paya encore au sieur Méthot 41,783 livres. Sur cette somme, 5,441 livres étaient pour les intérêts et quelques frais de justice. De cette sorte, M. Comte se trouvait saisi de tout ce que la communauté possédait de biens-fonds, et il était autorisé à les vendre après le mois de juin 1767. Tout l'avantage que la communauté prétendait retirer de cette délégation était de gagner du temps, et elle espérait que, dans l'intervalle qui lui était accordé, la France se mettrait en règle avec le Canada. Il nous importe donc de savoir au juste où en étaient les négociations de la cour de Versailles avec le cabinet de Saint-James, au sujet de son ancienne colonie.

Par la capitulation de Montréal, la guerre de Sept-Ans était finie dans l'Amérique du Nord. Elle se termina pour l'Europe par le traité de Paris (10 février 1763). Aux termes de ce traité Louis XV cédait la Louisiane à l'Espagne, et garantissait à l'Angleterre la possession

1. Garneau, Hist. du Canada. 2e éd. tome IIe, livre 9e, chap. 1er.

du Canada, de l'Acadie, de l'Ile-Royale et de toutes les îles et côtes de la rivière Saint-Laurent, à l'exception des îles Saint-Pierre et Miquelon. Ainsi, pour nous servir des expressions d'un historien de nos jours, " il ne resta plus à la France dans cette partie du monde que quelques rochers nuageux et stériles,— derniers débris d'un empire écroulé, qui surnageait sur les flots d'une mer déjà fatiguée du joug de l'Europe [1]. "

Le traité de Paris fut publié dans le Canada à l'arrivée des vaisseaux. Plusieurs fois, pendant les trois dernières années, les grands vicaires chargés d'administrer les différentes parties du diocèse, avaient élevé la voix pour rappeler au peuple leurs devoirs envers le nouveau gouvernement. Le 3 février 1762, M. Briand avait prescrit, à Québec, des actions de grâces publiques pour le mariage du jeune roi George III avec la princesse Charlotte de Mecklenburg Strelitz. Il avait enjoint de prier pour " George, notre roi très débonnaire ; pour Charlotte, notre reine très débonnaire; pour Son Altesse Royale la princesse douairière de Galles; pour Son Excellence, monsieur notre gouverneur, et pour tous ceux qui nous administrent la justice. " Par son mandement donné à l'HÔPITAL GÉNÉRAL le 4 juin 1763, il ordonna un *Te Deum* solennel pour le bienfait de la paix. L'hymne de la reconnaissance monta donc vers le Ciel. Le peuple, fidèle et religieux, s'acquitta de ce devoir selon le désir et à l'exemple de ses pasteurs. Mais, du reste, quel deuil dans les âmes ! quelle douleur profonde empreinte sur tous les fronts ! Les brillantes couleurs d'Albion flottaient fièrement ce jour-là sur les remparts de Québec ; mais les enfants de la France, accablés de tristesse, en détournaient leurs regards, et, dans leurs intimes pensées, ils replaçaient avec orgueil sur la vieille citadelle le glorieux drapeau des lis.

Malgré les stipulations et les traités qui assuraient à l'Angleterre la paisible possession de sa nouvelle conquête, les Canadiens se flattaient encore que quelque événement imprévu, quelque révolution soudaine changerait pour eux une destinée qui leur semblait si malheureuse. *Nos bonnes gens reviendront* se disaient-ils, dans la persuasion que, avec le temps, la France tirerait une vengeance éclatante des revers qu'elle venait d'essuyer de ce côté de l'Atlantique. Ces cœurs fidèles étaient loin de soupçonner combien peu l'ancienne mère patrie savait apprécier la perte du Canada, combien peu il lui

1. Garneau.

restait de cœur et d'entrailles pour soixante et dix mille de ses enfants qui tournaient vers elle des regards d'amour et d'espérance.

Les amers regrets du peuple et ses douces illusions, trouvaient un écho sympathique jusque dans le fond des cloîtres. " Hélas ! écrivaient nos Mères, hélas ! il est bien malheureux pour nous que l'ancienne France n'ait pas pu nous envoyer au printemps (de 1760) quelques vaisseaux, des vivres et des munitions ! Nous serions encore sous sa domination. Elle perd un pays immense, un peuple fidèle et attaché à son roi — perte que nous ne pouvons trop regretter, tant pour la religion que pour la différence des lois auxquelles il faut se soumettre. Nous nous flattions, mais en vain, que la paix nous remettrait dans nos droits, et que le Seigneur nous traiterait en père et ne nous humilierait que pour un temps, mais son courroux dure encore. Nos péchés sont sans doute montés à leur comble ; ce qui nous fait appréhender que cela ne soit pour longtemps, c'est que l'esprit de pénitence n'est pas général dans le peuple, et que Dieu y est encore offensé malgré le désir et l'espérance qu'il conserve de rentrer dans peu sous la domination de ses anciens maîtres...

" Quant aux Anglais, nous ne pourrions sans injustice nous plaindre de la façon dont ils nous ont traités... Quoiqu'il en soit, leur bon traitement n'a point encore tari nos larmes. Nous ne les versons point comme les bons Hébreux sur les bords du fleuve de Babylone, puisque nous sommes encore dans la terre promise ; mais nous ne ferons retentir nos cantiques que quand nous serons purgés du mélange de ces nations, et que nos temples seront rétablis. C'est alors que nous célébrerons pleins de reconnaissance les miséricordes du Seigneur."

Les sentiments contenus dans les lignes que nous venons de citer se retrouvent dans une supplique en date du 27 septembre 1763, adressée au ministre de la cour de France, par notre révérende mère de la Visitation. Elle y expose en outre l'indigence de la communauté ; elle ose même élever la voix en faveur de l'Église du Canada qui, depuis trois ans, était privée de son premier pasteur. Écoutons ses paroles pleines d'une noble hardiesse :

" Monseigneur,

" La paix est conclue, et nous en gémissons, en voyant perdre à cette infortunée colonie le glorieux titre de la Nouvelle-France. Elle en serait encore en possession si le Canadien, toujours victorieux des

Anglais, avait été seul à la défendre... Je ne prétends pas, monseigneur, par cette réflexion que je prends la liberté de faire, ôter aux troupes françaises la gloire de savoir vaincre leurs ennemis. Nos fastes sont remplies de leurs exploits, et des victoires qu'elles ont remportées de siècle en siècle... L'esprit de discorde, qui souffle dans tous les coins du monde, a causé nos malheurs. Sensible à la perte que vient de faire l'ancienne France d'un immense pays dont elle ne connaît pas la valeur, l'Anglais, plus attentif aux intérêts de sa nation, n'oubliera rien pour se le conserver; nos regrets en seront aussi longs que nos jours.

" On ne peut, monseigneur, dépeindre au naturel la douleur et l'amertume qui s'est emparée de tous les cœurs à la nouvelle de ce changement de domination ; on se flatte que quelque révolution que la Providence suscitera nous remettra dans nos droits. Pour nous, l'indigence où nous nous trouvons met le comble à nos maux. Nous sommes la seule communauté religieuse de ce pays exposée à mendier son pain. La honte qui en rejaillirait sur la France nous fait ensevelir ici nos plaintes ; mais elle nous donne la hardiesse de les porter jusqu'au trône de Sa Majesté très chrétienne. N'est-il pas temps, monseigneur, après trois ans d'attente et de souffrances, d'être remboursées des sommes que nous avons avancées pour la guérison et le rétablissement de ses troupes ? Nos fonds, s'il en fallait faire la vente, suffiraient à peine à payer les dettes que cela nous a mises dans l'obligation de contracter. L'Anglais, témoin de la générosité avec laquelle nous nous sommes exposées à toutes les horreurs de la guerre passée sous nos yeux, et de la dépense que cela nous a causée, — notre maison ayant été le refuge de toutes les personnes de la ville pendant le siège, — a cru faire beaucoup d'arrêter pendant quelque temps les poursuites de nos créanciers, sans nous dispenser cependant de payer les intérêts auxquels ils nous ont condamnées : voilà ce dont nous leur sommes redevables.

" Faites attention, monseigneur, s'il vous plaît, que les rentes dont notre bon et bien-aimé roi avait gratifié cette maison, nous sont retenues depuis cette malheureuse guerre. Elles sont retournées dans ses coffres : ne pourraient-elles pas en sortir pour faire un acte de justice tel qu'est notre dû ?

" Pardonnez, monseigneur, la liberté que je me donne ; la réputation que Votre Grandeur s'est acquise dans l'ancienne et la nouvelle

France, de probité, de générosité, et d'une élévation capable de remédier aux malheurs du temps, me fait hasarder ce que la douleur et la nécessité me dictent. Je ressens vivement la perte que nous faisons de la domination française, et le mélange des nations auxquelles on nous agrège ; conduite bien différente de celle de Louis le Grand qui, pour maintenir la religion, ne craignait point d'affaiblir ses états, et aima mieux risquer de donner des forces à ses ennemis, persuadé que le Dieu des armées serait avec lui tant qu'il ferait observer sa sainte loi. C'est sur ces principes qu'on se flatte que Votre Grandeur, remplie des mêmes sentiments, travaillera efficacement à nous procurer un évêque, plus nécessaire dans ce temps de tribulation que jamais. Quelles bénédictions, monseigneur, cela n'attirerait-il pas sur la France à qui nous désirons de voir reprendre son ancienne splendeur : nous reprendrons pour lors l'espérance de vivre sous ses lois."

. . . .

Cette lettre, il faut le croire, fut trouvée digne d'une certaine attention, puisqu'on lui assigna une place dans les archives de Versailles. Mais quel effet produisit-elle sur l'esprit du ministre de France ? Nous n'avons rien qui l'indique d'une manière précise. Seulement, dans les manuscrits de M. l'abbé Ferland, à la suite de la supplique ci-dessus, dont il apporta une copie en 1856, nous lisons ce qui suit :

Demandes du ministre, 1763.

" Les religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec voudraient-elles aller tenir l'hôpital à l'île de France *(Mauritius)* ? Combien en est-il resté en Canada ? Voudraient-elles revenir en Europe ? Y en a-t-il à Rochefort ? "

Ces questions étaient probablement soumises à quelque personne chargée de négocier en France les affaires de la communauté, ou de veiller à ses intérêts. Voici au reste la solution qui les accompagne :

" Les religieuses hospitalières étant fondées en Canada, où elles possèdent des biens, il n'y a pas apparence qu'elles voulussent quitter leur établissement, et nous ne devons pas croire que les Anglais les laisseraient aller ; ainsi il serait inutile de compter sur cette ressource pour l'hôpital de l'île de France. Ces religieuses étaient au nombre de trente en 1760."

CHAPITRE DEUXIÈME

1763-1768

Mon fils, Dieu y pourvoira. Gen., XXII, 8.

Souvenez-vous, Seigneur, de ce qui nous est arrivé... notre héritage est passé à des étrangers. Lament. de Jér., V, 1-2.

Les braves soldats de la France, en mettant bas les armes à Ville-Marie, avaient exigé de leurs vainqueurs une promesse qui assurât aux vaincus le libre exercice du culte catholique. Il nous importe beaucoup de voir en quels termes nos droits les plus sacrés et les plus chers ont été alors protégés. Les articles de la capitulation qui y ont le plus de rapport, sont les suivants :

Art. 27.—Le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, subsistera en son entier, en sorte que tous les états et peuples des villes et des campagnes, lieux et postes éloignés, pourront continuer de s'assembler dans les églises, et fréquenter les sacrements comme ci-devant, sans être inquiétés en aucune manière ni directement ni indirectement.

Art. 28.—Le chapitre, les prêtres, curés et missionnaires continueront avec une entière liberté leurs exercices et fonctions curiales dans les paroisses des villes et des campagnes.

Art. 30.—Les communautés de filles seront maintenues dans leurs constitutions et privilèges; elles continueront d'observer leurs règles; elles seront exemptes du logement des gens de guerre; et il sera fait défense de les troubler dans les exercices de piété qu'elles pratiquent, ni d'entrer chez elles; on leur donnera même des sauvegardes si elles en demandent.

Ces stipulations du 8 septembre 1760, paraissaient assurer aux catholiques une liberté entière, mais le traité de Paris sembla apporter quelque restriction à cette liberté. En effet, dans l'article quatrième de ce traité, les diplomates anglais insérèrent la clause suivante : "Sa Majesté britannique consent d'accorder le libre usage de la religion

catholique aux habitants du Canada, *autant que les lois de la Grande-Bretagne le permettent.*" Mais Dieu lui-même veillait à la garde de la foi en nos contrées : il suscita pour défendre ce trésor des hommes qui, éclairés de son esprit, surent déjouer tous les ressorts de la politique humaine ; et le protestantisme, malgré sa toute-puissance, n'osa mettre en force, dans ce pays, les lois perfides et persécutrices qui pesaient ailleurs sur les fidèles enfants de l'Église catholique, sujets de la Grande-Bretagne.

La vacance du siège épiscopal de Québec durait depuis plus de trois ans. C'était un sujet de continuelles inquiétudes pour le clergé et les fidèles. Enfin le chapitre crut entrevoir la possibilité d'user de ses droits, et il se réunit à l'HÔPITAL GÉNÉRAL le 15 septembre 1763 pour délibérer sur cette importante question. M. Briand présidait l'assemblée ; les autres membres présents étaient : MM. Perrault, Resche, de Rigauville et Saint-Onge. Leur choix tomba sur M. Étienne de Montgolfier, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice de Montréal, et qui se trouvait alors à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Le résultat de cette assemblée fut tenu secret. M. de Montgolfier partit peu après pour se faire sacrer en Europe, mais il ne put obtenir l'agrément du roi d'Angleterre. De retour au Canada, il signa volontiers un acte de renonciation à la dignité épiscopale. Restait encore au chapitre l'embarras du choix.

" Messieurs les chanoines, dont le nombre était réduit à quatre depuis la prise du Canada,— les autres étaient passés en Europe, et deux décédés dans cet intervalle,— après plusieurs conférences entre eux, et ayant consulté plusieurs anciens prêtres sur ce projet de la dernière importance, vinrent ici s'assembler pour dernière délibération (11 septembre 1764), dans la chambre de M. le grand vicaire. Cette assemblée dura depuis huit heures jusqu'à midi. Quelles n'étaient pas nos très justes inquiétudes ! car à travers ces murs impénétrables nous voyions déjà la personne sur laquelle le sort devait tomber. Comme nous étions dans ces perplexités, il se détacha un de ces messieurs qui fut le cher abbé de Rigauville, pour venir dire à la mère supérieure de faire assembler les religieuses au chœur pour chanter le *Te Deum*, et recevoir l'évêque élu...

" Quels furent nos sentiments quand nous aperçumes notre père Briand au pied de l'autel, tout courbé sous le poids dont on venait de le charger ! Il entonna le *Te Deum*, mais ce ne fut qu'en fondant en larmes, car il envisageait dès lors tout ce qui devait lui arriver

dans la suite. Voilà donc notre cher et honoré père Briand devenu notre illustre prélat, au grand contentement de tout le monde. Pour nous, il nous fallait sans cesse combattre nos sentiments et nos intérêts particuliers, pour les soumettre aux intérêts généraux de la colonie, et consentir de force à une séparation où nous ne voyions d'autres ressources que nos larmes. "

Muni d'une lettre très flatteuse du général Murray, M. Briand partit au mois de novembre pour se rendre à Londres. Il lui restait à obtenir la permission de passer en France pour se faire sacrer, mais les choses traînèrent en longueur. Le 23 avril 1765, M. l'abbé de l'Isle-Dieu écrivait à nos Mères : " M. Briand est encore et toujours à Londres, où ses affaires ne finissent point, la cour d'Angleterre ne se décidant point, et lui faisant essuyer des délais continuels. "

Dans l'automne de la même année, nos Mères écrivaient à leur tour aux communautés de l'ordre en France : " Vous aurez sans doute appris, nos très chères mères, que l'Anglais, touché et lassé de nos poursuites, accorde un évêque à cette infortunée colonie ; et leur choix ainsi que celui des Français, est tombé sur un sujet qui a pris naissance dans votre province de Bretagne. Cela ne doit pas vous être indifférent, puisque le seul mérite d'un homme a fait quelquefois le bonheur et la gloire de sa patrie. Je ne vous ferai point le détail du mérite et des vertus de celui qui va faire le *nôtre* : le seul choix que l'on en fait dans un temps aussi critique, en dit assez. Je dirai seulement qu'ayant été choisi par feu monseigneur de Pontbriand, qui le connaissait parfaitement, l'ayant toujours eu auprès de lui, il le chargea de la conduite de son diocèse pendant sa maladie. Il s'en acquitta si dignement qu'à la mort de ce saint évêque, le chapitre le nomma vicaire général, à la satisfaction des Français et de l'Anglais, qui l'ont fait passer l'année dernière à Londres pour le faire sacrer dans quelque province, et revenir prendre possession de son diocèse. Joignez donc, mes très révérendes mères, vos prières aux nôtres pour avancer son retour. Nous nous flattions que son absence ne durerait que sept à huit mois, et voilà bientôt l'année expirée sans savoir le temps que la Providence a destiné pour combler nos vœux, et assurer le salut de ce pauvre peuple qui n'a d'espérance que dans son évêque, pour le renouvellement et la continuation de ses mystères. Pour nous, l'intérêt général nous fait désirer de le revoir bientôt,— outre que nous en avons un particulier, — la perte de ce pays aurait entraîné la nôtre sans sa

charité et sa protection qui nous a mérité celle des Anglais. Notre monastère et nos biens seraient vendus pour payer les dettes que nous ont fait contracter les troupes du roi de France, et nos créanciers n'ont arrêté leurs poursuites que par ordre du gouverneur, à qui notre maison est redevable de subsister encore.

" Pour M. Briand, nous lui devons la gloire d'avoir su nous maintenir dans notre clôture, ce qu'il nous aurait été impossible de faire s'il n'avait pourvu par sa charité, et par des moyens que la Providence lui fournissait pour soulager notre indigence, se refusant le nécessaire pour subvenir au nôtre. Nous lui faisions d'autant plus de pitié, qu'il était témoin que le dérangement de notre temporel ne venait pas de notre faute, mais bien de la part de la cour, par laquelle il nous est dû cent vingt mille livres des avances que nous avons faites pour les troupes du roi de France. Nous ne demandons ni récompense ni gratification de nos services ; celui pour qui nous avons travaillé saura bien nous récompenser et nous rendre au centuple. On nous menace de nous mettre au taux du public, ce que je ne peux croire, qu'à la vue de la cour d'Angleterre, la France veuille nous faire un tort si considérable ; si cela arrive nous serons obligées de nous abandonner à la Providence."

. . . .

Le divin Sauveur en se séparant de ses disciples leur promit son Esprit consolateur. " Quoiqu'il n'y ait aucune comparaison à faire, remarque notre annaliste, on peut dire que M. Briand a fait quelque chose de semblable en se séparant de nous, puisqu'il nous a laissé pour notre consolation M. de Rigauville qu'il regarde comme un second lui-même, et en qui il a une confiance sans égale, connaissant parfaitement son mérite. Il nous a bien recommandées à lui, et quoiqu'il ait laissé M. Perrault, chanoine et grand vicaire de Québec, pour supérieur des communautés de filles, nous ne nous adressons à ce dernier que pour les choses qui sont du ressort d'un supérieur ; mais pour ce qui regarde les conseils et autres choses semblables, nous nous adressons à celui qui a déjà gagné toute notre confiance par les *bonnes façons* qu'il a pour nous, et par tous les mouvements qu'il se donne, n'épargnant rien de ce qui peut adoucir la juste consternation où nous a réduites la perte que nous venons de faire de notre père Briand, qui nous a conduites pendant seize ans, en qualité de confesseur, et pendant cinq ans comme supérieur. Ce qui nous attache encore plus à ce

digne M. de Rigauville, c'est le respect, la tendresse, la grande confiance et le sincère attachement qu'il fait paraître pour son évêque. Nous sommes témoins de toutes ses inquiétudes sur le temps de l'absence de Sa Grandeur, non seulement pour sa santé, dont la conservation nous est si avantageuse, mais encore pour la réussite de cette importante négociation. "

Pendant les longs mois de son exil involontaire, M. Briand, en pasteur tout dévoué, s'occupa des intérêts spirituels et temporels de ses chers diocésains. Notre communauté, en particulier, fut l'objet de sa sollicitude. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le mémoire qu'il prépara et qu'il présenta, aussitôt que la chose lui fut possible, à M. de Choiseul, à monseigneur l'évêque d'Orléans, à M. le contrôleur général, et à M. de Fontagnieux (*Fontanieu ?*), président de la Commission pour les affaires du Canada. Ce document fait connaître d'une manière authentique, et dans un grand détail, l'état de détresse où notre établissement se trouvait réduit.

" Jamais affaire n'a peut-être plus mérité l'attention et la commisération d'un ministre juste et équitable que celle-ci, écrivait le bon pasteur. Une communauté de filles religieuses se voit aujourd'hui plongée dans la plus grande et déplorable indigence ; accablée de dettes auxquelles elle est dans l'impossibilité de satisfaire ; exposée par conséquent aux poursuites les plus rigoureuses, pour s'être livrée sans réserve à l'esprit de charité et d'hospitalité qui l'a toujours animée, et au zèle sans bornes qu'elle a eu de servir utilement le roi et ses sujets, dans un cas de la plus pressante nécessité. Voilà la cause que s'est chargé de solliciter auprès de Votre Grandeur le sieur Briand, nommé à l'évêché de Québec.

" La victoire remportée le 28 avril 1760, sur les hauteurs de Québec par l'armée française, commandée par M. le marquis de Lévy, ne fut due qu'à l'expérience de ce général et à la bravoure de nos troupes ; d'ailleurs elle nous coûta cher par le nombre de blessés que nous y eûmes. Il en fut transporté onze cents dans l'HÔPITAL GÉNÉRAL, où ils trouvèrent tous les secours que l'on doit à des sujets fidèles, qui viennent de verser leur sang pour se maintenir sous l'obéissance de leur roi, et défendre leur patrie.

" Depuis le 28 avril jusque sur la fin du mois d'octobre de la même année, les religieuses de cet hôpital ont fait toutes les dépenses nécessaires à la subsistance et au traitement de ces malades. Les

circonstances ne pouvaient pas permettre à l'administration du roi d'y pourvoir ; il n'était pas possible de les suspendre : elles les ont faites, et pour les faire, elles se sont servies du crédit qu'elles ont trouvé chez les négociants français et anglais. Ce sont ces mêmes fournitures pour lesquelles elles ont été actionnées en 1762, et condamnées par corps en 1764, — prise de corps qui n'est encore suspendue que par la médiation du gouverneur général, afin de leur donner le temps de se pourvoir à la cour de France pour obtenir leur payement, et sous la condition absolue qu'elles consigneraient, pour la sûreté de leurs créanciers, les titres et les contrats de leur maison. Cependant elles payent des intérêts rigoureux, auxquels elles ont d'abord été condamnées ; mais les délais de faveur vont expirer, et cette maison va se trouver exposée à toutes les rigueurs des poursuites, des exécutions, de la misère la plus déplorable, enfin de sa dissolution totale. Serait-il donc possible que des filles, jusqu'ici trop à plaindre, fussent exposées à un sort aussi malheureux, pour avoir eu la plus généreuse compassion des sujets du roi, de leurs compatriotes, et pour avoir fait, avec la plus entière confiance, les avances des fournitures que Sa Majesté ne pouvait faire alors ? Serait-il possible qu'elles fussent traitées suivant la rigueur des arrêts rendus à l'occasion des monnaies du Canada, ces filles à qui leur zèle, leur confiance et leur désintéressement donnaient lieu d'attendre, — indépendamment des avances qu'elles ont faites — des grâces du roi et des gratifications proportionnées aux dépenses extraordinaires, et aux dégradations qu'à causées dans leur maison le nombre prodigieux de malades dont elles ont été chargées ?

“ La justice et l'humanité réclament donc ici les droits des religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec. Elles osent se flatter qu'elles en seront quittes pour les alarmes que leur a causées jusqu'à présent leur état, et qu'elles ne demeureront plus les victimes de leur devoir et de leur zèle. Elles savent avec quelle sollicitude et quelle bienfaisance Sa Majesté protège tous ses sujets, mais particulièrement ceux qui l'ont servie avec fidélité et avec un entier dévouement ; elles sont donc assurées que sa bonté ne se refusera pas à leur justes représentations.

“ Dépositaire de l'autorité du roi, c'est votre protection spéciale que sollicite le nouvel évêque de Québec, pour une communauté qui n'a point à se reprocher d'avoir négligé les devoirs qu'elle devait à la religion et à l'humanité, et qui cependant se trouve dans la circons-

tance la plus désolante. Ne l'abandonnez pas dans ses malheurs, ordonnez que les mémoires des dépenses et des fournitures qu'a faites cette maison, pour la subsistance et le pansement des troupes de Sa Majesté, lui soient payés dans le plus prompt délai. J'ose espérer cette grâce de votre justice et de votre bonté. "

. . . .

Cette supplique, comme toutes les autres démarches de M. Briand en faveur de notre communauté, resta sans effet.

L'évêque de Québec fut plus heureux à Londres. Le ministère anglais finit par lui accorder une permission tacite de se faire consacrer. Ses bulles lui furent expédiées par le pape Clément XIII, en date du 31 janvier 1766. Il reçut la consécration épiscopale le 16 mars des mains de monseigneur Charles Gilbert Demay de Fermont, évêque de Blois, dans la chapelle de Sainte-Marie de Merry, paroisse de Surenne, à Paris. Il quitta cette ville, le 21 mars pour repasser au Canada par la voie d'Angleterre, et arriva à Québec le 28 juin. Cet événement ne fut connu au monastère que le lendemain.

Écoutons notre annaliste raconter l'impression que produisit sur tous les cœurs une si joyeuse nouvelle :

" Nous voilà rendues à ce jour heureux pour nous, et qui va changer nos larmes en une joie la plus complète. A quatre heures du matin, le jour de Saint-Pierre, on vint dire au cher M. de Rigauville que notre illustre prélat était arrivé à Québec, lequel monsieur fit prier la mère de la Visitation, notre supérieure, de se rendre au chœur avec toutes ses religieuses, pour remercier Dieu d'avoir ainsi rempli nos désirs. Il nous donna tout de suite la sainte communion, afin d'aller avant sa messe rendre ses très humbles devoirs à son cher et bien-aimé pasteur. Il voulut bien se charger aussi de toutes nos commissions à cet effet."

La *Gazette de Québec* parle du retour de monseigneur Briand en des termes pleins de bienveillance que nous aimons à reproduire :

" Samedi dernier, vingt-huit juin, à onze heures du soir arriva de Londres en cette ville sur le *Commerce*, M. Briand, évêque de Québec pour les catholiques romains, qui ont fait voir en cette occasion leur affection pour tout ce qui concerne leur religion. Le lendemain, à cinq heures du matin, les cloches de toutes leurs églises annoncèrent son arrivée à toute la ville, ce qui causa une si grande satisfaction à tous les Canadiens qu'on en vit plusieurs pleurer de joie.

C'était quelque chose de touchant de les voir se féliciter les uns les autres partout où ils se rencontraient, et se dire sans cesse : *C'est donc vrai... Nous avons donc un évêque... Dieu a eu pitié de nous,* — et de les voir courir en foule à l'église de la paroisse pour voir cet évêque, qu'ils regardent comme le soutien de leur religion et comme un gage de la bonté du roi pour eux. En même temps qu'ils bénissaient publiquement le Seigneur de leur avoir donné un évêque, ils marquaient hautement leur reconnaissance envers le roi de ce qu'il avait eu égard à leurs requêtes, et il y a apparence que ce bienfait du roi attachera de plus en plus les Canadiens au gouvernement britannique. Ce qui les flatte encore beaucoup, c'est de recevoir les félicitations de tout ce qu'il y a ici de personnes considérables de notre nation qui, en effet, ont paru prendre beaucoup de part à leur joie, et nous ne doutons pas que les Canadiens, qui nous paraissent susceptibles de reconnaissance, n'en deviennent plus unis avec nous [1]."

Le cri d'allégresse parti de la capitale trouva partout un écho fidèle parmi les catholiques : dans toute l'étendue du pays ce fut le même élan de foi, d'amour et de gratitude, à mesure que se répandit la nouvelle d'un événement de si haute importance pour le bien de la religion et de la patrie.

" Quand Sa Grandeur se fut un peu reposée, disent nos annales, elle vint nous voir un instant pour nous remplir de consolation, et nous promit qu'elle aurait soin de nos intérêts, restant notre supérieur comme avant son départ. Cela fait, il lui fallut donner quelques jours aux visites et aux réceptions ; après lequel temps notre vigilant pasteur ne pensa plus qu'à travailler au bien et aux intérêts de son cher troupeau. "

Après la capitulation de Montréal et pendant quelques années encore, un grand nombre de familles canadiennes-françaises prirent la route de la mère patrie. Ainsi nos religieuses avaient vu s'éloigner plusieurs de leurs proches et de leurs amis les plus chers. C'était un sacrifice à ajouter à tant d'autres sacrifices. Heureuse encore celle qui ne comptait pas quelqu'un des siens parmi les naufragés de l'*Auguste* [1] !

1. Gazette de Québec, 3 juillet 1766. Ce journal anglais et français est le premier publié à Québec. Il parut pour la première fois le 21 juin 1764.

1. Ce petit vaisseau, parti de Québec le 17 octobre 1761, avait à bord plusieurs officiers canadiens qui se rendaient en France. Il se brisa sur les côtes de l'Ile-Royale le 15 novembre, à trente lieues de Louisbourg. Le capitaine et six passagers, du nombre desquels fut M. Saint-Luc de la Corne, se sauvèrent seuls.

Il fallut sans doute un motif bien puissant pour engager nos mères Catherine Denis de la Ronde de Saint-Elzéar et Marie-Anne de la Corne de Chapt de la Croix à affronter, elles aussi, les dangers de l'Océan. Leurs parents les pressaient de prendre ce parti ; elles s'y déterminèrent à la vue de la ruine imminente qui semblait alors menacer notre maison. En se séparant de ces deux chères sœurs, notre communauté leur accorda à chacune une pension viagère de deux cents livres. C'était en vérité bien peu de chose ; néanmoins ceux qui étaient chargés de percevoir en France les minces revenus de l'établissement, se récrièrent contre *une telle générosité.* Le bon et compatissant abbé de l'Isle-Dieu lui-même, chercha des raisons pour ne point payer cette somme annuelle *parce que*, disait-il, *chacune des autres religieuses n'en a pas autant ;* mais il ne paraît pas que pour cela nos Mères aient consenti à revenir sur leur parole.

La tradition nous apprend que la mère Saint-Elzéar se retira dans notre communauté de Dieppe, et qu'elle ne survécut que peu de temps à son arrivée en France. Nous ignorons l'année de sa mort. Elle avait cinquante ans d'âge et trente ans de religion à son départ du Canada.

La mère de la Croix avait aussi cinquante ans en 1766, mais elle ne comptait que onze ans de profession. Elle choisit pour sa retraite en France la communauté des hospitalières de Loches. Quelques passages d'une des rares lettres de l'époque qui soient parvenues jusqu'à nous, semblent prouver qu'elle a entretenu avec ses sœurs de Québec une correspondance affectueuse. L'existence de notre chère exilée se prolongea jusqu'en 1797 : c'est dire qu'elle fut témoin et, en partie, victime de la révolution. Après avoir été chassée de son couvent, elle éprouva dans sa vieillesse toutes les rigueurs de l'indigence, et mourut reléguée dans un pauvre grenier. C'est encore la tradition qui nous transmet ce détail.

Nous avons fait une longue digression à l'article des finances : l'ordre naturel des dates et des événements nous y ramène.

" A la paix il restait dû aux Canadiens, nous dit l'historien Garneau, quarante et un millions de livres : trente-quatre millions en ordonnances et sept millions en lettres de change. La créance des Canadiens, immense pour le pays, fut presque entièrement perdue. Des marchands et des officiers de l'armée anglaise achetèrent à vil prix une partie de ces papiers, en revendirent une portion à des facteurs

français sur la place de Londres, pour de l'argent comptant, et ayant ensuite, par leur influence auprès de leur gouvernement, fait stipuler au traité de 1763 un dédommagement de 3,600,000 francs, pour la réduction opérée par la France de la moitié sur les lettres de change et des trois quarts sur les ordonnances, — réduction qui avait eu l'effet de faire perdre d'un seul coup 29,000,000 aux Canadiens sur leurs créances, — ces marchands et ces officiers furent les seuls qui retirèrent quelque profit de ce dédommagement. Le papier dont les Canadiens étaient encore nantis, resta longtemps sans valeur ; enfin, en 1765, ils furent invités à en faire la déclaration à des commissaires préposés à cet effet, et à en laisser des bordereaux entre leurs mains pour être envoyés en Angleterre. Mille six cent trente-neuf bordereaux furent faits, se montant à une somme considérable ; mais, livrée à l'agiotage, cette somme fut presque toute absorbée par des spéculateurs pour des valeurs nominales. En mars 1766, une nouvelle convention fut signée entre les agents de France et d'Angleterre pour liquider ce qui restait du papier du Canada. Il fut arrêté qu'il serait soldé en reconnaissances ou contrats de rente à 4½ pour cent d'intérêt, lesquels suivraient pour le remboursement le sort des autres dettes de l'État."

Peu s'en fallut que les religieuses de notre communauté ne perdissent entièrement ce qui leur était dû par la cour de France. Elles avaient confié à M. des Meloises, pour être remis à M. l'abbé de l'Isle-Dieu, les rôles de fourniture, les titres et autres papiers concernant cette affaire. Mais ces papiers n'étaient pas revêtus de toutes les formes légales, et un temps précieux s'écoula avant qu'ils pussent être présentés à la commission. M. des Meloises, M. de Roveray, M. Melin, successeur de M. de Saint-Senoch, s'employèrent avec zèle en faveur de la communauté ; mais l'âme de tous leurs mouvements était M. l'abbé de l'Isle-Dieu.

C'est en 1758 que commence la correspondance avec ce vénérable ecclésiastique, et cela au sujet d'une petite rente de cent livres accordée à notre hôpital sur un fonds légué par Son Altesse Sérénissime, Louis, duc d'Orléans. Le bon abbé reprit en 1762 les relations qui avaient été interrompues pendant la guerre. Laissons lui la parole :

" A Paris, ce 15 mars 1762.

" Je vous ai écrit au mois de juin, madame, et par la voie de Londres, en ayant obtenu la permission du gouvernement d'Angleterre,

comme pour vous de me faire réponse par la même voie ; mais j'ignore si vous avez reçu ma lettre, comme toutes les personnes à qui j'avais écrit en même temps, et j'en suis d'autant plus inquiet que j'en ai reçu du mois d'octobre, et qu'on ne me parle ni de mes lettres ni de mon envoi du mois de juin...

" Vous devez être tranquilles sur les lettres de change que vous avez tirées sur moi... j'y ai fait honneur et je les ai toutes acquittées. Ce qui me reste à désirer, c'est que les nouvelles démarches que je fais pour vous obtenir une nouvelle gratification du *Bureau des Communautés de l'intérieur du Royaume*, puissent encore réussir en votre faveur, car jusqu'à extinction de chaleur naturelle, je chercherai à vous procurer tous les secours qui pourront dépendre de moi. J'y suis porté d'ailleurs par sentiment, comme vicaire général de votre diocèse, continué en cette qualité par le chapitre, et, de plus, chargé par le roi et par une lettre du ministre de la part de Sa Majesté de prendre soin de vous jusqu'à la paix...

" A Paris, ce 24 avril 1764.

" A l'égard des certificats que vous m'avez adressés, cela ne me paraît guère en règle, et pour peu qu'on trouve de prétexte et de motif de les rejeter, je crains fort qu'on ne les saisisse volontiers. Comme vous en avez les doubles, s'il vous était possible de leur donner une forme différente et un peu plus d'authenticité, en les faisant viser et légaliser même par le gouvernement présent, cela leur aurait donné plus de valeur, et à moi plus de facilité à leur procurer un sort favorable.

" C'est avec douleur, madame, que je me trouve forcé de vous avouer ici que je n'ai pu rien obtenir cette année de la Commission du *Bureau des Communautés de l'intérieur du Royaume*, pour le soulagement des vôtres qui me sont et seront toujours chères. Mais, hélas ! quoiqu'on m'ait apporté pour raison du refus, qu'il n'y avait assez de fonds que pour payer les pensions fixes et réglées, je crains bien qu'on ne s'accoutume peu à peu à vous regarder comme n'appartenant plus à l'État ; et si cela était, que deviendraient donc les services que vous avez rendus, et depuis si longtemps, aux différents sujets de Sa Majesté ?... Pour moi, je pense bien différemment, et vos intérêts me seront toujours chers.

" Je ne saurais, en finissant ma lettre, m'empêcher de vous recommander de vous conduire..toutes avec toute la sagesse dont vous

êtes capables, et sous le nouveau gouvernement où vous vous trouvez, avec toute la circonspection, le ménagement et la prudence possibles, pour ne vous attirer aucun reproche et vous en ménager la confiance et la protection. Quant à la fidélité que vous lui devez, le traité respectif entre les deux couronnes vous en fait une loi d'État, et la religion même un précepte, puisque toute puissance vient de Dieu, et que quiconque y résiste et refuse de s'y soumettre, désobéit à Dieu même.

" A Paris, ce 25 avril 1765.

" Je vas faire en sorte de répondre à vos deux lettres, madame, la première du 3 août 1764, la seconde du 19 septembre suivant. Je dois vous avertir encore que les simples bordereaux que vous m'avez envoyés, ne suffiront pas pour faire passer les certificats dont ils contiennent les copies, et quoique la déclaration en ait été faite, elle ne pourra avoir aucun lieu ni effet que sur la représentation des originaux. D'ailleurs, j'ai déjà eu l'honneur de vous dire que ce qui a été fourni par vous du temps que le sieur Cadet a été munitionnaire général, à son fait et pour son compte, des troupes du roi, doit être payé par lui ; et en cela, madame, j'aime mieux que vous vous trouviez vis-à-vis de lui que du roi, d'autant qu'il est en état de payer, et qu'il est actuellement occupé à arranger ses affaires vis-à-vis du roi et des particuliers à qui il doit, et que j'en aurai plus facilement raison par le moyen des commissaires qui lui ont été donnés ; et j'avoue franchement que, si j'en étais le maître, lui et ses semblables seraient chargés de payer les dettes de toutes les communautés, puisque ce sont eux qui les ont mises dans l'état où elles sont, et en particulier celles de Québec, qui a été le premier théâtre de la guerre après la prise de Louisbourg et la dévastation de l'Acadie. Et sur cela, madame, bien loin que vous soyez obligée de me prier de vous rendre service, c'est moi qui vous demande en grâce de me mettre en état de le faire...

" Quant à la pension de deux mille livres que le roi vous faisait par manière d'indemnité et de gratification, n'ayant plus de domaine en Canada, je doute qu'il y ait lieu d'obtenir la continuation de cette gratification annuelle, et je vous trouverais bienheureuses si Sa Majesté voulait vous payer en plein ce qu'elle vous doit, sans aucune réduction ni sur les lettres de change et les rôles de fourniture, ni sur les ordonnances et cartes que vous pouvez avoir...

" A Paris, ce 10 avril 1766.

" Quoique mon grand âge, madame, et mes infirmités exigent maintenant plus de repos et de tranquillité que d'occupation et de travail, je ne saurais abandonner vos intérêts qui me seront toujours également chers et jusqu'à mon dernier soupir ; mais je ne puis m'empêcher de vous avouer que vos affaires, pour être trop partagées et en trop de mains, ne s'en font que plus mal...

" Quant à vos effets déclarés par M. Melin, il y a été formé des contredits que je me suis fait présenter à l'effet d'y répondre, et monseigneur votre nouvel évêque et le bon monsieur Jacreau vous diront que je n'ai rien négligé de ce qui pouvait être nécessaire pour détruire la prétention ou paraissait être la Commission, qu'il ne devait vous être rien alloué et passé en dépense de toutes les fournitures que vous avez faites aux troupes du roi, officiers et soldats blessés ou malades, depuis la prise et la reddition de Québec, et je crois qu'il est difficile de répondre aux observations que j'ai faites et présentées sur cela à la Commission...

" A Paris, ce 19 avril 1767.

" Je ne puis vous le dissimuler, madame, il est fâcheux que les affaires des différentes communautés du Canada, soient restées sous le secret et dans l'inaction où elles ont été, depuis la mort de M. Savary, jusqu'au moment où vous m'avez fait parvenir votre nouvelle procuration, et deux autres communautés la leur ; d'autant que les délais du temps qu'on a été à présenter leurs effets liquidés par la Commission de Paris à celle de Londres, les en a fait rejeter comme vous, et privées de la part qu'elles auraient dû avoir à l'indemnité accordée par le roi de France aux sujets de Sa Majesté britannique ; et je vous avoue, madame, que j'ai été pénétré de la plus vive douleur quand on m'a laissé apercevoir cet inconvénient... auquel malheureusement il n'était plus temps de remédier. Je n'ai pas cependant perdu courage, et mon zèle pour vous et pour toutes vos chères et respectables mères et sœurs, m'en fera toujours trouver pour les tentatives les plus difficiles. Ne voyant plus d'espérance du côté de la cour de Londres, je me suis enfin replié du côté de celle de France, et j'y vois plus que jamais de l'espérance. J'en attends la réponse sous quinze jours ; vous pouvez en prévenir M. B. Comte, s'il veut bien encore vous accorder quelque délai ; et mon premier soin sera d'informer monsei-

gneur l'évêque de Québec de la réponse plus ou moins favorable que j'aurai reçue, et ni lui ni vous, madame, n'en serez pas plus satisfaits que moi.

" Ne vous figurez donc pas, madame, que le parti que j'avais pris de vous prier de vouloir bien choisir quelqu'un qui pût désormais veiller sur vos intérêts, puisse venir d'un défaut de zèle pour vous. Mon grand âge seul, mes infirmités et le mauvais état de ma vue, presque entièrement éteinte, en ont été la seule cause, et ce qui même m'a fait supplier monseigneur l'évêque de Québec de me retirer ses pouvoirs de vicaire général en France... Ne me sachez donc pas mauvais gré du parti que j'ai pris de me procurer un peu de repos et de tranquillité, pour ne m'occuper que de mon salut et de mon éternité, dont je suis maintenant bien proche, et ne soyez pas moins persuadée de l'intérêt que je continuerai de prendre, jusqu'au dernier soupir de ma vie, à tout ce qui pourra vous regarder.

" Je me recommande aux suffrages, prières et communions de toutes mesdames vos chères mères et sœurs, et aux vôtres, et je suis, comme je serai toujours en N.-S. et en sa divine charité, avec la plus singulière et la plus parfaite vénération,

" Madame,

" Votre très humble et très obéissant serviteur,

" L'abbé de l'Isle-Dieu. "

Il nous reste à faire connaître les démarches de M. du Roveray, qui agissait de concert avec M. de l'Isle-Dieu. A cette fin, il suffit de reproduire, sans commentaire, un mémoire qu'il présenta, au mois d'avril 1767, à monseigneur le duc de Praslin, ministre et secrétaire d'État au département de la Marine.

" Monseigneur,

" Les religieuses de l'Hôpital Général de Québec se trouvant redevables au sieur Benjamin Comte du dit lieu, d'environ mille huit cents livres sterling, elles lui donnèrent le 3 octobre 1765, une procuration pour percevoir les sommes qui leur étaient dues par le roi, et pour faire vendre un contrat de rente sur l'hôtel de ville au principal de quarante mille livres tournois. Leur créance vis-à-vis du roi est encore pendante, et fait l'objet de ce mémoire ; mais leur contrat sur l'hôtel de ville n'ayant pu se vendre, attendu que toute communauté est de mainmorte, elles donnèrent au dit sieur Comte le 15 novembre

1766, du consentement de M. l'évêque de Québec, un acte de délégation, soit hypothèque générale de tous leurs biens en Canada. On verra par la copie de cet acte, annexé au présent mémoire que, leur ayant accordé un délai jusqu'au mois de juin 1767, si, pour lors, elles ne se sont pas acquittées envers lui, il est autorisé à faire vendre tous leurs biens et effets, meubles et immeubles, et qu'il en demeure saisi jusqu'à la fin du paiement.

" Les prétentions des religieuses sont un objet de 169, 112 livres tournois, employées à alimenter et à médicamenter les soldats malades durant les années 1759 et 1760. Cette somme a été réduite par arrêt du conseil d'État du roi, du 14 mai 1766, à celle de 131,846 livres, pour déduction faite de 78,018 livres qu'elles ont reçues en différents paiements...

" Le dernier terme fixé par le traité entre les cours de France et d'Angleterre pour constater la propriété britannique, était le 1er octobre 1766. S'il est quelque chose qui porte en soi le caractère d'une telle propriété, c'est sans doute l'objet que l'on réclame dans ce mémoire... Les papiers des religieuses ayant requis beaucoup de formalités, et pris beaucoup de temps à être mis en ordre, on n'en reçut à Londres la déclaration que le 3 octobre dernier ; elle fut sur le champ présentée aux commissaires préposés à la liquidation, qui répondirent que leurs pouvoirs en cette qualité avaient été dissous deux jours auparavant. Le 4 novembre on s'adressa à milord Shelburne, secrétaire d'État ; il fit réponse qu'il ne pouvait se mêler de cette affaire, ayant promis à monsieur le comte de Guerchy qu'il n'admettrait plus rien pour propriété britannique. On n'ignore cependant pas que divers objets ont été reçus à Londres, et revêtus de cette propriété depuis l'époque du 1er octobre.

" Cela étant, on se flatte que si Votre Grandeur, animée des sentiments de justice et d'humanité qu'on lui connaît, veut bien s'intéresser à cette affaire, le ministre anglais est trop patriote pour ne pas s'y croire essentiellement intéressé lui-même.

" Il serait superflu d'observer que la créance des religieuses, provenant de sommes employées à l'entretien des soldats indigents et malades, devrait par sa nature être privilégiée ; que ce qui intéresse l'humanité entière, ne devrait pas être gêné par des prescriptions ; que ce qui serait une faveur vis-à-vis de particuliers, la plupart possesseurs usuraires, semble être une justice sitôt qu'il s'agit des intérêts d'une

communauté charitable, et qu'on ne pourrait objecter aucune négligence de la part de celui qui en serait chargé ; qu'on manquerait son but si l'on en faisait supporter la peine aux religieuses, et qu'on punirait l'innocent en la place du coupable.

" Ces considérations toutes naturelles qu'elles sont, paraissent plaider si fortement cette cause, qu'on craindrait d'offenser la pénétration de Votre Grandeur en y insistant davantage, et l'on se persuade qu'on ne la désobligera pas en lui fournissant le moyen de faire un acte de justice."

. . . .

M. du Roveray eut la consolation de voir ses démarches, unies à celles de M. l'abbé de l'Isle-Dieu, couronnées de quelque succès, et cela malgré les mauvais offices d'une personne en crédit à la cour qui, pour mieux avancer ses propres intérêts, cherchait à nuire à ceux des religieuses. C'était une personne de qui on avait droit d'attendre d'autres procédés, et cela pour bien des raisons.

Le duc de Praslin, après avoir pris connaissance du mémoire ci-dessus, écrivit au comte de Guerchy, ambassadeur de France en Angleterre, pour le prier de travailler efficacement à faire admettre la créance de l'HÔPITAL GÉNÉRAL comme propriété britannique. Dans sa lettre, le ministre posa en fait que les religieuses dont il plaidait la cause avaient été, jusqu'à la fin, les meilleurs sujets que le roi avait eus au Canada. Milord Shelburne, à son tour, recommanda l'affaire au comité anglais, et, après mille pourparlers et mille retards, il fut enfin résolu qu'elles n'auraient point de part à l'indemnité, mais que leur créance serait payée sur le même pied que les autres dettes de l'État.

Toutes ces négociations n'avaient pu se conclure avant le terme fixé par M. Benjamin Comte pour le paiement des sommes qui lui étaient dues. En vain M. du Roveray lui écrivit-il de la manière la plus pressante pour l'engager à accorder aux religieuses un nouveau délai. Monsieur Comte, à bout de patience, signifia sa résolution de procéder en toute rigueur de justice. Dans cette pénible situation nos Mères eurent recours à la prière. Puis la mère Thérèse de Jésus assembla le chapitre : on envisagea la question sur tous les points de vue ; monseigneur Briand et M. de Rigauville mirent dans la balance le poids de leurs sages conseils. Pour dernière mesure, on se décida à vendre la seigneurie de Saint-Vallier à M. de Lanaudière pour

30,000 livres comptant, et cette somme fut remise le même jour (16 novembre 1767) entre les mains de M. Benjamin Comte.

La seigneurie de Saint-Vallier avait coûté beaucoup par les améliorations qu'on y avait faites d'année en année. Le sol y était productif en toute espèce de grain. On y trouvait en grande quantité le hêtre, le merisier, l'épinette, la pruche et l'érable ; le chêne même n'y était pas étranger. Un bateau transportait facilement ces produits jusqu'à Notre-Dame des Anges. Les lods et ventes, les cens et rentes, ainsi que les autres redevances, figuraient bien aussi sur les comptes de la dépositaire. En faisant le sacrifice de cette propriété, nos Mères se dépouillaient d'un seul coup de leur principal moyen de subsistance, et de l'unique bien qui leur appartînt en propre ; et, pourtant, elles ne se trouvaient pas encore quittes avec M. Comte. Elles purent enfin le satisfaire pleinement dans le cours de l'année 1768, quand elles touchèrent la somme de 26,914 livres qui leur revenait comme paiement final de la dette du roi, c'est-à-dire un peu plus d'un cinquième des 131,846 livres qui étaient portées sur leurs mémoires.

La mère Marie-Charlotte de Ramezay de Saint-Claude n'apposa pas son nom à l'acte de vente de notre seigneurie. Elle était décédée le 15 novembre 1767, veille du jour où fut passé le contrat. Minée par une assiduité continuelle aux devoirs de sa charge, soit comme supérieure, soit comme dépositaire, elle avait succombé à une fièvre lente, à l'âge de soixante et dix ans. Pendant sa carrière religieuse d'un demi-siècle, elle a été un sujet d'édification par sa ferveur, tout en servant utilement le monastère par ses talents et son activité.

La mère Saint-Claude était dépositaire à l'époque du siège de Québec. Obligée par son emploi d'avoir des rapports journaliers avec des personnes de tout rang, elle se montra, par la noblesse de ses manières et la délicatesse de ses procédés, toujours digne de sa haute naissance, et plus digne encore de sa sublime vocation par son humilité, sa modestie, son dévouement. Sa sympathie pour ses compatriotes malheureux était bien connue. Les officiers britanniques respectaient sa fermeté, et redoutaient en quelque sorte son influence. Ces messieurs lui reprochaient, entre autres griefs, d'avoir inventé et fait circuler industrieusement, en plus d'une occasion, des rumeurs propres à relever le courage des Français et à produire un effet tout contraire sur l'esprit des troupes anglaises ; comme, par exemple, la nouvelle d'une prétendue défaite du général Amherst à l'île aux Noix ;

celle de plusieurs désastres qui seraient arrivés à l'ennemi sur les lacs et dans le Pays d'en Haut ; celle d'une paix universelle qui aurait été publiée en Europe, et qui obligerait bientôt tous les partis à poser les armes, etc. Le général Murray lui-même ne fut pas loin d'ajouter foi à d'aussi absurdes accusations, et, jugeant sans doute qu'il serait avantageux de gagner à son parti une femme de cette trempe, il s'engagea à réserver pour la sœur du commandant de Ramezay la première place de *sergent* qui viendrait à vaquer ! Cependant, ô injustice ! la légende n'ajoute pas que la mère Saint-Claude ait jamais obtenu ce petit honneur. Elle ne fut pas non plus enrôlée dans les *grenadiers*, comme le même général Murray l'avait, paraît-il, si authentiquement promis.

Quelle que fût la différence d'intérêts, d'opinions, de sentiments, qui existât entre la mère Saint-Claude et ses sœurs, d'une part, et les officiers de l'armée anglaise, de l'autre, ceux-ci ne manquèrent pas de reconnaître et de publier hautement, les services rendus par les religieuses à leurs blessés et à leurs malades. " Nos pauvres hommes, écrit le capitaine Knox, se sentaient heureux au delà de toute expression, quand ils se voyaient transférés de nos affreux hôpitaux militaires à cet asile général." Il entre ensuite dans le détail de ce qui contribuait le plus au bien-être des bons soldats : le régime, la propreté des lits, la bonne tenue des salles, le soin de désinfecter et de renouveler l'air des appartements, l'attention des sœurs sur les besoins particuliers de chaque malade ;—toutes choses naturelles et ordinaires, ce semble, en pareil cas. Le narrateur fait aussi l'éloge du traitement que recevaient les officiers de la part des hospitalières. Sur un certain article, néanmoins, il paraît révoquer en doute l'expérience culinaire de ces dames ; et il raconte à l'appui comment la mère Saint-Claude, lui ayant une fois présenté au déjeûner une tasse de thé, l'assura que le breuvage devait être fort bon, attendu qu'on n'avait pas manqué de le faire *bien bouillir*. Inutile d'ajouter que l'excellent capitaine trouva quelque beau prétexte pour ne prendre ce matin-là que du lait.

Du reste, la petite méprise des religieuses ne surprenait alors personne. Au Canada, comme en France, les feuilles de l'arbuste chinois étaient une drogue médicinale qu'on achetait, en petite quantité, chez le pharmacien, et encore n'en pouvait-on toujours avoir. On faisait aussi un usage très discret du café, et l'agent de notre communauté en France écrivait à nos Mères peu d'années auparavant qu'il

n'avait pas cru devoir acheter à Paris les *six livres de café et les deux livres de thé* qu'elles demandaient, parce que ces articles y étaient fort cher; mais qu'il avait donné ordre qu'on les achetât à la Rochelle.

Pour compléter nos renseignements sur la mère Saint-Claude disons qu'elle avait survécu quarante-deux ans à sa sœur Marie-Catherine de Ramezay de Sainte-Radegonde, religieuse au monastère des ursulines de Québec, décédée en 1725. Une autre de ses sœurs, madame Geneviève de Ramezay, veuve de Louis Deschamps de Boishébert, seigneur de la Bouteillerie, voulut passer les dernières années de sa vie dans la maison où avait vécu sa fille, notre chère sœur Sainte-Geneviève. La fortune de sa famille avait subi le choc des événements; mais le cœur de cette noble dame était demeuré grand et généreux, et, jusqu'à la fin, elle fit à la communauté tout le bien que lui permettaient ses modestes ressources. Les religieuses avaient pour elle beaucoup d'estime et d'affection. Elle mourut le 15 octobre 1769, et fut inhumée dans notre église. Monseigneur Briand présida à ses obsèques, assisté de MM. les chanoines Perrault et de Rigauville, du R. P. Emmanuel Crespel, commissaire des récollets, et du R. P. de Glapion, supérieur des jésuites et confesseur de notre communauté.

CHAPITRE TROISIÈME

1768-1775

Le Seigneur dit à Josué : Ne craignez point, ne vous épouvantez point; car le Seigneur votre Dieu sera avec vous en toutes vos démarches.
Josué, I, 9.

Oh ! qu'il fait beau voir les servantes de Dieu vivre du travail de leurs mains, et n'avoir d'autre lendemain que la Providence !
Ste Jeanne de Chantal.

L'extrême dénûment où la maison se trouvait réduite, ne pouvait manquer d'inspirer à ses amis les plus vives appréhensions. Monseigneur Briand en éprouvait une peine profonde : la ruine complète de

notre établissement lui paraissait imminente, et, dans sa douleur et son embarras, il élevait sans cesse les yeux et les mains au Ciel d'où il attendait son secours.

Un jour que ce charitable pasteur était tout absorbé dans ses tristes réflexions sur ce sujet, il vit entrer chez lui M. l'abbé de Rigauville. Il ouvrit à cet ami son cœur affligé. — " Que dois-je faire, lui dit-il, de ces pauvres filles de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, si elles ne peuvent subsister, comme je le prévois ?... C'est l'œuvre d'un de mes prédécesseurs dont la mémoire m'est chère et respectable... Faut-il se résoudre à détruire une pareille fondation ?... D'un autre côté, je prévois qu'une réunion forcée à l'Hôtel-Dieu ne peut avoir que des suites très fâcheuses..."

A ces paroles, M. de Rigauville se sentit pénétré jusqu'au fond du cœur, et il ne put répondre sans verser des larmes. Le prélat, charmé de voir dans son interlocuteur des dispositions si avantageuses, chercha à en profiter adroitement : " Hé bien, mon cher ami, poursuivit-il, voulez-vous vous charger du soin de ces pauvres filles, faire leurs affaires, veiller sur leurs biens... en devenir le père... Vous en êtes bien capable si vous le voulez ; vous voyez qu'il ne m'est pas possible de faire cela à la place où je suis, chargé d'un diocèse."

La proposition était inattendue, et M. de Rigauville demanda quelque temps pour y penser. Dans un second entretien avec monseigneur, il lui dit : " Je n'ai pour tout bien que la moitié d'une seigneurie, et encore faut-il que je partage avec mon frère qui est établi, et qui n'est pas à son aise. Si elle était à moi seul, je la donnerais à l'heure même à ces pauvres religieuses, ayant beaucoup de pitié de leur triste situation. Mais en quoi pourrais-je leur être utile, n'ayant rien à leur donner ?" — " Je vous aiderai de tout ce que je pourrai fournir pour elles, répondit monseigneur du ton le plus encourageant. Je sais de quoi vous êtes capable et je suis persuadé que vous remplirez mes intentions, si vous voulez bien avoir cette complaisance pour moi."

M. de Rigauville ne fit plus aucune objection, et il accepta la tâche qui lui était proposée, suivant en cela l'exemple de son évêque lui-même, qui s'était sacrifié par ses conseils en se chargeant du fardeau de l'épiscopat. Monseigneur Briand, au comble de la joie, lui fit expédier sans retard la commission de supérieur de notre maison. Nos Mères reçurent avec la plus vive satisfaction la lettre par laquelle

le prélat leur faisait part du nouvel ordre de choses. Si nous voulons connaître leurs sentiments en cette occasion, écoutons leur propre récit plein de charmes et de naturel:

" Quels furent les transports de notre joie à cette heureuse nouvelle, qui nous retirait dans l'instant de toutes nos inquiétudes sur notre sort à venir! De quelle reconnaissance ne sentîmes-nous pas nos cœurs se pénétrer pour nos deux libérateurs qui, conjointement, travaillaient à trouver le moyen de nous maintenir chez nous! Aussitôt après avoir reçu la lettre de Sa Grandeur, nous méditâmes avec notre mère supérieure, la mère Thérèse de Jésus, sur le moyen de recevoir notre père de Rigauville avec la convenance et les cérémonies dues à sa nouvelle qualité. Mais lui,— qui se doutait apparemment de cela, et rempli d'une humilité peu commune, sur laquelle étaient établies ses autres vertus,— fit mander la mère supérieure à sa chambre, et lui dit que son intention était qu'elle fît assembler ses religieuses à la communauté, et que là il viendrait se faire recevoir à la manière d'une visite ordinaire, sans autre cérémonie que celle de nous donner sa bénédiction. Nous la demandâmes avec des sentiments de respect et de joie qui ne s'exprimèrent que par nos larmes. Cela fini, notre nouveau et vigilant supérieur, dans une courte exhortation, nous manifesta son attachement et son affection sincère pour nous, nous dit tont ce que l'on peut dire de gracieux et de favorable pour relever notre courage et nous engager à le seconder dans ses entreprises. "

Deux mois après la nomination de leur nouveau supérieur, les religieuses reçurent de monseigneur Briand une autre preuve de sa sollicitude. Il vint passer quelques jours au milieu d'elles dans l'intérêt de leurs âmes. Cette visite du prélat eut tout l'effet qu'il s'était proposé. Elle produisit un redoublement de ferveur, de charité, d'union. Monseigneur s'était surtout attaché à inculquer ces vertus tant dans ses instructions générales, que dans ses entretiens avec chaque religieuse en particulier. Dans la suite, ce bon pasteur se reposa entièrement du soin de notre communauté sur M. de Rigauville. Celui-ci, pour sa part, ne faisait rien que de l'avis et avec le concours de son évêque. Nous allons constater avec bonheur les fruits de leurs communs efforts.

Le nouveau supérieur commença l'exercice de sa charge en se faisant rendre un compte exact des affaires du dedans et du dehors. Il eut là-dessus plusieurs conférences avec la révérende mère Louise

Gâtin de Thérèse de Jésus et la mère Marie-Catherine de Noyan de Saint-Alexis. Dans les questions épineuses, il faisait nombre de fois le voyage de Québec pour consulter des personnes dignes de sa confiance, et capables de lui donner l'aide de leurs conseils. Vers la fin de l'année 1768, il partit pour Montréal malgré la rigueur de la saison et la difficulté des chemins. Son but était d'exposer à ses confrères de cette partie du diocèse la triste situation des religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, et de porter ces messieurs à leur envoyer des commandes pour les ouvrages en dorure, les ornements d'église, les fleurs artificielles, etc. Déjà les curés des paroisses voisines de Québec commençaient à donner à notre communauté cette sorte d'encouragement.

M. de Rigauville ne demeura étranger à aucun détail de l'économie domestique. Il se nomma lui-même le premier contre-maître et il en fit les fonctions. Dans les plus grandes chaleurs de l'été, il visitait presque chaque jour les terres et les jardins pour surveiller les travaux, et donner aux serviteurs et aux autres employés les avis qui pouvaient leur être utiles.

Le pensionnat fut l'objet particulier des soins de notre vénéré père ; le nombre des élèves s'augmenta par son entremise. En un mot, tous les départements de la maison se ressentirent en peu de temps de la vigilante attention, et de la sollicitude laborieuse de celui qui avait pris en main ses intérêts.

Les aumônes des personnes charitables devinrent plus abondantes à cette époque. Parmi les bienfaiteurs nous trouvons les noms de M. Jacreau, supérieur du séminaire de Québec, et qui avait été autrefois supérieur de notre maison ; de M. Gervaise, curé de Saint-Antoine de la rivière Chambly ; de M. Mercereau, curé de Verchères ; de M. Cherrier, curé de Saint-Denis ; de MM. de Saint-Onge, d'Youville, Renoyer, Renaud ; de M. Hamelin de la Jonquière ; de M. Jacques Degeay, curé de Saint-Pierre du Portage de l'Assomption ; des RR. PP. Floquet et Lefranc, jésuites, et du père de Glapion, aussi jésuite et confesseur de notre communauté, dont nons signalerons ailleurs en détail les nombreux bienfaits.

Depuis 1764 le docteur Adam Mabane, médecin de l'établissement, était connu des religieuses pour sa bienfaisance et sa charité. En 1770 il commença à fournir l'apothicairerie de bois de chauffage ; il en procurait chaque année six, dix ou douze cordes, y ajoutant parfois quelques provisions.

Les religieuses continuaient avec ardeur leurs divers travaux. Elles vivaient elles-mêmes de privations ; elles faisaient vivre leurs pauvres du produit de leur industrie, et de ce qui leur était fourni par les soins d'une Providence bienfaisante. Non seulement elles se livraient aux ouvrages de goût dont nous avons parlé plus haut, mais elles faisaient même des blanchissages pour le dehors.

En 1768, à la demande du général Carleton, elles ouvrirent les portes de l'hôpital aux soldats malades. Ces pauvres gens étaient atteints d'une espèce de fièvre. Il en mourut quatorze sur trois cent vingt-huit qui avaient été reçus dans l'espace de sept mois.

Les pensionnaires perpétuels étaient en bon nombre dans les années que nous parcourons ; les messieurs du clergé, eux aussi, se dirigeaient volontiers vers les modestes appartements qui leur étaient réservés. Quelques-uns, après un court séjour, retournaient à leurs occupations, laissant pour l'ordinaire le souvenir de quelque bienfait, et emportant dans leurs cœurs un sentiment de reconnaissance qui durait autant que la vie [1].

Parmi les ecclésiastiques qui occupaient de temps en temps une chambre à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, était M. Jean-Baptiste Petit Maisonbasse, curé de Saint-Thomas. Touché de la détresse de nos Mères, il leur envoyait tantôt une certaine quantité de blé, tantôt quelques lots de denrées, etc. En 1771, le bon curé fit aux religieuses un bienfait plus considérable, sous forme de donation, dont voici le détail authentique :

“ Une terre de deux arpents, deux perches de front, sur quarante de profondeur, avec maison, grange, étable, écurie, et généralement tous les bâtiments construits sur la dite terre.

“ Un morceau de terre d'un arpent environ, à un quart de lieue de celle ci-dessus.

“ Une terre à bois d'un arpent dans la seconde concession de la rivière du Sud.

“ Un demi-arpent de terre, proche la nouvelle église, dont le donateur se réserve la jouissance, ainsi que de la maison qui est dessus, tant qu'il sera curé de Saint-Thomas.”

Les charges imposées aux religieuses par cette donation étaient :

1° De recevoir M. Maisonbasse s'il arrivait que quelque raison

1. On trouvera à l'appendice une liste de tous les prêtres décédés dans notre maison.

l'obligeât de se retirer du service de sa cure; de lui donner une chambre avec lit, table et feu, un domestique pour son service et tout entretien convenable à son état.

2° De lui faire chanter à sa mort trois services simples.

3° De recevoir madame Maisonbasse, sa mère, quand bon lui semblerait de se retirer dans notre maison; et, au cas qu'elle lui survécût, de la faire inhumer dans l'église, avec les services accoutumés, et cinquante basses messes pour le repos de son âme.

4° Enfin à partir du jour où la communauté acceptait la donation (14 novembre 1771), jusqu'à l'anniversaire du décès de M. Maisonbasse, chaque religieuse devait, une fois tous les mois, offrir une communion, passer un quart d'heure devant le saint sacrement, et y demander à Dieu salut et miséricorde pour le donateur.

M. Maisonbasse resta dans sa cure jusqu'à sa mort, arrivée le 21 décembre 1780 [1].

Déjà nous avons dit un mot du délabrement de la maison à l'époque de la conquête. Il avait été impossible tout d'abord de remédier d'une manière efficace à cet état de choses, et l'on avait dû se contenter de faire, de côté et d'autre, quelques raccommodages grossiers. Cependant en certains endroits, malgré cette précaution, tout tendait à se détériorer chaque jour davantage. C'est ce que voyaient avec peine monseigneur Briand et M. de Rigauville, et, sur leur avis, nos Mères se décidèrent à faire entreprendre des réparations devenues indispensables.

Les travaux commencèrent au mois de juin 1769, par l'église. Tout y fut renouvelé. Il y avait alors deux chapelles latérales, l'une du côte de l'épître, dédiée à saint François d'Assise; l'autre du côté de l'évangile, dédiée à Notre-Dame de Pitié. On supprima ces chapelles pour donner au sanctuaire la même largeur que la nef. On mit la chaire à la place qu'avait occupée la chapelle de Saint-François d'Assise, et vis-à-vis l'on pratiqua une arcade pour la chapelle du Saint-Cœur de Marie. On profita de la nécessité où l'on était de reconstruire en entier cette chapelle pour la rapprocher du chœur des religieuses. Elle s'en trouvait auparavant à une distance de huit pieds et demi, étant contiguë à la chambre de monseigneur de Saint-Vallier. Un nouveau caveau fut creusé pour recevoir les restes de

1. La ferme de Saint-Thomas ou *le terrain des Mères*, resta en la possession des religieuses jusqu'en 1851.

notre illustre fondateur. On plaça d'un côté son épitaphe, avec les armes de sa famille, et l'on peignit sur les lambris, en divers compartiments, quelques scènes de sa vie. Dans un endroit le saint prélat était représenté au milieu de ses pauvres, et leur faisant une instruction paternelle ; dans un autre, il consolait un mourant sur son lit de douleur, ou il présentait à un malade dégoûté quelque rafraîchissement de sa table. Il disait ici la messe dans une des salles ; là il portait la statue de la mère de Dieu à la suite des pauvres vieillards marchant en procession.

Après cent ans d'existence, notre église montrait encore son toit aigu recouvert d'ardoise ; on substitua à cette couverture une couverture de bardeaux. On fit le clocher à deux étages pour recevoir la cloche du service des pauvres, qui était placée auparavant dans un petit clocheton sur le frontispice du bâtiment des récollets. Le chœur, le réfectoire, l'infirmerie des religieuses, le dépôt, l'apothicairerie, le pensionnat, les chambres des dames pensionnaires, les appartements du chapelain et des prêtres malades, reçurent tour à tour la visite des ouvriers.

Avant la fin de 1775 la maison était non seulement sortie de ses ruines, mais encore restaurée et embellie dans toutes ses parties ; les anciennes dettes étaient presque entièrement acquittées, et, y compris les aumônes, la recette annuelle balançait la dépense. M. de Rigauville commençait à jouir du fruit de ses soins et de sa sollicitude. Nos Mères bénissaient la Providence et leurs deux insignes bienfaiteurs, lorsqu'un événement public des plus graves, vint une fois encore jeter dans tous les cœurs de mortelles inquiétudes. Avant d'en donner le détail, nous rappellerons quelques souvenirs religieux qui se rattachent aux années que nous venons de parcourir.

Depuis sa prise de possession, monseigneur Briand célébrait avec son clergé les offices divins dans la chapelle du séminaire. Les citoyens s'étaient occupés de reconstruire la cathédrale, et notre communauté, malgré la gêne qu'elle éprouvait, avait voulu contribuer pour sa petite part au rétablissement de l'édifice sacré. " Nous avons permis, est-il écrit aux registres de 1770, nous avons permis aux marguillers de la ville de Québec de faire couper deux cents pieds de bois de charpente sur nos terres du fief Saint-Joseph, pour la réparation du clocher de la cathédrale." Le nouveau temple fut livré au culte le dimanche de la Quasimodo, 17 avril 1771. Mais ce jour-là les cœurs

fidèles ne purent s'ouvrir pleinement à la joie. De graves raisons avaient empêché monseigneur Briand de se rendre en personne à la cérémonie, et l'absence du premier pasteur ôtait à la fête toute sa solennité, toute son allégresse.

Dans leurs diverses transactions au sujet de la reconstruction de l'église, les marguillers n'avaient pas voulu reconnaître en entier les droits de l'évêque. Ces nuages ne se dissipèrent complètement qu'en 1774. Le 16 mars de cette année, huitième anniversaire de son sacre, monseigneur Briand fit sa première entrée dans sa cathédrale. Le digne pasteur se félicitait sans doute, il félicitait aussi son peuple du rétablissement de l'édifice matériel destiné au culte divin ; cependant une joie autrement profonde et intime encore pénétrait ce jour-là son âme, au sujet de l'édifice spirituel qu'il voyait se raffermir de plus en plus.

Par une sagesse et une prévoyance qu'on pourrait en quelque sorte appeler divines, en vue de conserver au Canada la succession non interrompue de ses pontifes, monseigneur Briand avait senti la nécessité indispensable de s'adjoindre un coadjuteur avec future succession, afin que, advenant la mort de l'évêque en titre, il n'y eût aucune obligation pour son successeur de passer les mers afin de se faire sacrer. Ce dernier système, il le savait par expérience, se trouvait environné de trop de périls. " Je conçus, dit le saint prélat, dans la lettre pastorale qu'il écrivit à cette occasion, je conçus que l'épiscopat tomberait infailliblement si, à chaque vacance, il fallait que le nouvel élu fît le voyage d'Europe, voyage extrêmement dispendieux, et qu'il essuyât toutes les difficultés et les lenteurs que j'avais éprouvées ; je savais que l'évêché n'était plus doté et n'avait plus aucun fonds ; je connaissais la pauvreté de la colonie ; que ces vacances et ces voyages en Europe pourraient arriver fréquemment et, par conséquent, devenir fort onéreux pour un pauvre peuple dont j'étais devenu le père, peut-être ralentir son zèle et enfin le détacher de sa religion. Pour parer à ces inconvénients, dont vous devez ressentir tout le poids, j'imaginai le projet dont vous voyez l'exécution sous vos yeux, c'est-à-dire, qu'il y eût toujours en Canada deux évêques dont l'un serait titulaire, et l'autre coadjuteur avec droit de succéder. De cette façon, si l'un des deux vient à mourir, l'autre aussitôt...se choisira un coadjuteur, postulera et obtiendra ses bulles de Rome et le consacrera, et ainsi successivement, sans aucun frais, et sans aucune obligation au voyage d'Europe.

"Mon projet fut agréé des cours de Londres et de Rome: il doit vous tranquilliser, N. T. C. F., sur la perpétuité de l'épiscopat dans votre Église. Il n'est point onéreux au peuple, et ne peut être que très conforme à l'esprit du gouvernement. Il ne reste à craindre que le cas où les deux évêques mourraient dans la même année, malheur qui, je l'espère de la divine Providence sur l'Église du Canada, n'arrivera jamais ou presque jamais. Si vous aimez sincèrement votre religion, vous devez être extrêmement attentifs, et vous intéresser vivement à ce qu'on ne s'écarte jamais de ce plan, que vous voyez si heureusement exécuté dans la personne de monseigneur d'Esgly, évêque de Dorylée, que vous voyez à présent revêtu de toutes les marques de l'épiscopat; il est né parmi vous et d'une famille distinguée; c'est le digne coadjuteur et successeur que nous nous sommes donné. Vous n'avez pas ignoré sa consécration, quoique, pour des raisons dont quelques-unes ne vous sont point inconnues, nous ne vous l'ayons pas, jusqu'à ce moment, canoniquement annoncée... N'étant pas moi-même universellement reconnu selon tous mes droits, et en possession de mon siège, j'attendais avec confiance de la part de notre Dieu, des jours plus calmes et plus sereins; ils sont enfin arrivés ces jours heureux. Je suis entré en Sion, j'ai chanté les louanges du Seigneur dans l'église que le Seigneur m'avait destinée; j'y ai offert à sa gloire le sacrifice de son Fils pour mes chères ouailles. J'en ai une joie si grande que je n'ai plus rien à désirer sur la terre. Oui, c'est en toute vérité, Seigneur, que je puis vous dire avec le saint vieillard Siméon: *Nunc dimittis servum tuum in pace.*"

Tel est le compte rendu par monseigneur Briand. Aucun commentaire n'est requis pour nous faire reconnaître, dans l'heureux succès de ses démarches, la conduite miséricordieuse de Dieu sur l'Église du Canada,— conduite qui, dans la suite, se révélera à tous avec des traits toujours plus marqués de sagesse et d'amour.

Une faveur spirituelle que nos Mères estimaient à un très haut prix leur fut accordée en 1775, par le premier monastère des bénédictines de Paris: c'était une participation à tout le bien qui se ferait dans leur institut, dédié au culte et à l'amour de la divine eucharistie. L'acte d'association s'étend non seulement aux religieuses qui formaient alors notre communauté, mais encore à celles qui devaient en faire partie dans la suite des temps. Il est conçu en ces termes:

LOUÉ SOIT ET ADORÉ A JAMAIS LE TRÈS SAINT SACREMEENT DE L'AUTEL !

" Nous, sœur Marie de Sainte-Euphrasie, humble prieure des religieuses bénédictines du premier monastère établi à Paris sous le titre de l'*Adoration perpétuelle du très saint sacrement,* ayant reçu de madame Louise Gâtin dite Thérèse de Jésus, ancienne supérieure de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, et actuellement assistante de la révérende mère prieure, les noms de toutes les personnes de sa dévote communauté, et étant requise par elle d'associer la dite communauté à l'adoration et réparation d'honneur qui se fait jour et nuit, dans tous les monastères de notre congrégation, à Jésus-Christ dans l'état d'humiliation où il a bien voulu se réduire pour l'amour de ses créatures, nous acceptons avec beaucoup de joie et de reconnaissance l'offre que ces saintes filles nous font, de nous aider par leur zèle et leurs prières à rendre à ce divin Sauveur, dans l'adorable eucharistie, l'honneur et les hommages qu'exigent sa divine Majesté, sa miséricorde infinie, son ineffable bonté et sa tendresse pour les hommes. Ainsi, en vertu du pouvoir qui nous a été donné par le saint-siège apostolique, nous leur accordons la dite association et la participation que leur humilité leur fait désirer, pour toute leur sainte communauté présente et à venir, de tous les biens spirituels qui se font par la grâce de Dieu dans tout le corps de notre institution, les priant très humblement de vouloir bien nous faire la charité de suppléer par leur ferveur à nos défauts, dans la pratique de l'exercice de l'adoration perpétuelle que nous avons vouée à Notre-Seigneur dans son très divin sacrement. Nous supplions la divine Majesté de confirmer et de combler de ses bénédictions la présente association, dont nous avons signé le témoignage en notre dit monastère du Saint-Sacrement ce douzième jour de mars de l'année mil sept cent soixante et quinze."

CHAPITRE QUATRIÈME

1775-1776

Rassemble tes soldats, ville des ravages, l'ennemi assiège nos portes. Michée V, I.

Ils ont été arrêtés et ils sont tombés ; mais nous nous sommes relevés et nous avons été redressés. Seigneur, sauvez le roi et exaucez-nous au jour où nous vous aurons invoqué. Ps. XIX, 8-10.

" Ma mère, ils ont voulu savoir quelle était cette maison de belle apparence qu'ils voyaient de loin ; et, sur notre réponse que c'était un hôpital où les religieuses prennent soin des infirmes et des malades, ils ont dit qu'ils y viendraient la nuit, mais qu'ils ne feraient aucun mal à personne. "

Tel était l'avis donné en bonne part à la mère Saint-Alexis, le 15 novembre 1775, par des *habitants* bien intentionnés qui avaient fait rencontre, aux environs de Québec, de quelques soldats d'assez piteuse mine, qu'ils avaient reconnus sans peine pour être du nombre des *frères et amis* bostonnais venus en ce pays pour soumettre les Canadiens par les armes, s'ils ne pouvaient les gagner par la persuasion. Ces soldats faisaient partie des troupes commandées par le colonel Arnold, et campées depuis deux jours sur les hauteurs historiques d'Abraham.

" Les malheurs que nous avait causés la dernière guerre n'avaient pu encore être entièrement réparés, beaucoup moins oubliés, disent nos annales. Quelles ne furent donc pas nos appréhensions à la vue d'une seconde crise ! Le général Carleton était à Montréal lorsque fut annoncée l'arrivée des Américains. Il partit aussitôt déguisé, et s'embarqua dans un canot sauvage pour n'être point reconnu, avant que d'arriver à Québec où sa présence était requise ; il n'échappa néan-

moins qu'avec peine, et sous le couvert de la nuit, à la vigilance des soldats de Montgomery.

" Cependant, dès que nous fûmes averties pour notre part des intentions de l'ennemi sur notre maison, nous fîmes veiller nos serviteurs cette nuit-là même, 15 novembre. La révérende mère Saint-Alexis, notre supérieure, voulut aussi veiller ; mais la nuit se passa tranquillement sans que l'on vît paraître personne. Après avoir donné le signal du réveil des religieuses, notre mère se retira à sa chambre pour prendre quelque repos. Elle n'y était que depuis peu de temps lorsqu'une sœur vint en toute hâte l'avertir que les Bostonnais arrivaient ; qu'on les avait vus à travers les ténèbres descendre la côte d'Abraham, et qu'ils avaient avec eux beaucoup de sauvages. Il ne faisait pas encore grand jour que déjà les soldats américains envahissaient les abords de notre maison ; leurs officiers eurent néanmoins l'attention de faire dire aux religieuses qu'elles ne couraient aucun risque, et qu'il ne leur serait fait aucun dommage. Ils donnèrent ordre à nos serviteurs de renfermer les animaux domestiques qui pourraient se trouver dans nos cours, de crainte que les sauvages ne s'en emparassent à l'insu de leurs commandants et même contre leur défense expresse.

" Notre père de Rigauville était alors à l'autel ; au sortir de son action de grâces, il vit passer un second détachement devant l'hôpital : les officiers de ce nouveau corps donnèrent les mêmes assurances que ceux du premier. Comme le froid de l'automne se faisait vivement sentir, ils demandèrent si l'on ne permettrait pas à leurs hommes de se chauffer. M. de Rigauville ne put se refuser à cette prière ; il fit entrer les officiers dans sa chambre où il leur présenta à déjeûner ; quant aux soldats, il fallut leur ouvrir les portes de l'hôpital et de la maison des serviteurs. Ces pauvres gens étaient dans un état à faire compassion : les habits en lambeaux qui les couvraient, et leurs figures décharnées et misérables inspiraient vraiment la pitié. Ils demandèrent un peu de nourriture à nos domestiques qui nous en avertirent ; pour tout secours, nous ne pouvions donner à cette troupe affamée et épuisée par la fatigue que quelques pains. La charité nous les faisait plaindre ; mais il nous eut sans doute été fort peu avantageux de fortifier nos ennemis. Comme ils ne savaient où aller, ils rôdèrent toute la journée autour de notre maison, et tirèrent sur une garde royaliste qu'ils voyaient d'assez loin. Le lendemain un boulet

fut envoyé (probablement par cette même garde) sur les Américains, qui étaient devant la maison de nos domestiques ; mais ils n'en reçurent aucun mal non plus que la maison. Le samedi, 18 novembre, ils se retirèrent un peu plus loin, restant toujours dans notre voisinage, et nous faisant défense de laisser entrer aucun étranger chez nous."

Pour attaquer Québec, le colonel Arnold devait attendre l'arrivée d'un autre corps d'armée sous les ordres de Montgomery. Ce général s'avançait sans opposition sérieuse ; il avait reçu au passage la soumission des forts Chambly et Saint-Jean ; Montréal lui avait ouvert ses portes ; Sorel et les Trois-Rivières s'étaient rendus sans résistance. Pour couronner ses exploits, il ne lui restait plus qu'à se rendre maître de la ville de Champlain. Il arriva sous ses murs au commencement de décembre.

" Quelques jours après, il nous envoya quatre cents soldats pour être logés dans nos salles,— toutes gens d'une grossièreté et d'une hardiesse détestables. Notre père de Rigauville fit entendre à l'officier qui les commandait que nous ne pouvions en loger un si grand nombre, et le pria d'aller lui-même représenter la chose au général Montgomery. Celui-ci donna pour réponse que nous en avions logé beaucoup plus en 1760 : il se rendit ici en personne et voulut visiter tous les lieux d'office en compagnie du colonel Arnold. Notre père de Rigauville les conduisit. Les soldats remplissaient tellement la salle et le vestibule qu'à peine pouvait-on passer ; il y en avait de plus un nombre considérable devant la maison à la vue des royalistes, ce qui devait donner à ces derniers une forte tentation de tirer de notre côté. Nos Mères exprimèrent leur crainte à un officier qui les rassura, disant que le général Carleton avait strictement défendu à ses troupes de tirer sur nous, et que c'était là la principale raison qui engageait les Américains à se réfugier ici.

" Après la visite domiciliaire du général, il fallut nous décider à loger une partie des soldats dans la salle basse, et l'autre dans la maison des domestiques. L'ancienne salle de monseigneur de Saint-Vallier fut cédée aux officiers. Le major chargé de placer les soldats eut beaucoup à souffrir de leur part. Cet officier fit dire à notre mère par mademoiselle Desgoutins qu'il était bien fâché du trouble qu'il nous causait, mais que ce ne serait pas long ; qu'il espérait que les siens seraient maîtres de la ville dans quelques jours. Mademoiselle Desgoutins se permit de n'être pas de cette opinion, et ajouta que la

ville était bien fortifiée. Il répondit qu'eux aussi l'étaient, et qu'ils avaient l'espoir de la prendre.

" Le 7 décembre, un officier vint de nouveau de la part du général Montgomery voir si nous pouvions loger plus de monde que nous n'en avions. M. de Rigauville le conduisit chez les dames pensionnaires, dans les classes et dans les salles. Arrivé à la porte de notre dortoir, il dit à l'envoyé du général que cet appartement était aux religieuses. L'officier répondit poliment qu'il ne voulait point entrer dans leurs chambres, et qu'il voyait par lui-même que nous ne pouvions point le satisfaire. Quelques jours après (probablement le 9) le général, voulant faire une batterie vis-à-vis la porte Saint-Jean, vint avec le colonel Arnold trouver notre mère supérieure pour se faire conduire dans le clocher. Elle les y conduisit avec quelques anciennes, non sans crainte que les royalistes ne les aperçussent, et ne tirassent sur notre maison. A la sortie de leur chef militaire, les soldats voulurent se mettre sous les armes, mais Montgomery leur fit signe de la main de se tenir dans leur appartement afin de n'être pas aperçus de Québec. Le 10 décembre de grand matin, les Bostonnais tirèrent quelques coups sur la ville ; les Anglais y répondirent.

" Avant la fin du mois, le général américain se décida fermement à réaliser son projet sur la ville. Étant dans cette résolution, il écrivit à sa femme, lui marquant qu'il allait tenter de prendre Québec d'assaut, et lui faisant ses adieux dans la crainte de ne plus la revoir. Il se faisait fort d'emporter la capitale d'un coup de main, connaissant la faiblesse de la garnison et le ressentiment des Canadiens à l'égard du général Carleton, par suite de la méfiance qu'il leur avait témoignée, et des termes injurieux dont il s'était servi dans sa proclamation au sujet de cette guerre. Ayant assemblé ses troupes, Montgomery leur fit une harangue pour les exhorter à se montrer braves et courageuses au combat, les assurant qu'il donnerait lui-même l'exemple en montant le premier à l'assaut. Cet officier jouissait de l'estime générale : il était si bon, qu'il était impossible de ne pas l'aimer, l'admirer et s'attacher à lui [1]. Il défendait de faire mal aux femmes et aux enfants, et à ceux qui mettaient bas les armes, menaçant de punir ceux qui contreviendraient à ses ordres.

1. Nous ferons remarquer, en passant, que ceci s'accorde parfaitement avec ce que dit Bancroft sur le beau caractère de Richard Montgomery. Il en est ainsi de ce que rapportent nos annales sur le dénûment et la misère des pauvres soldats venus par la Nouvelle-Beauce, à la suite d'Arnold.

" Enfin, le dimanche, 31 décembre, nous entendîmes gronder le canon et sonner fortement toutes les cloches de Québec. Nous nous jugeâmes par là arrivées au jour fatal, dans lequel nous craignions que plusieurs de nos proches ne trouvassent la mort... Nous regardions avec effroi la ville qui nous paraissait toute en feu. Nous eûmes le bonheur d'entendre la première messe et d'y communier. Tout notre refuge était dans la prière ; ne sachant quels seraient notre sort et celui de la ville de Québec, nous cherchions au pied des autels une pleine résignation à la volonté de Dieu. Vers huit heures, nous vîmes revenir quelques soldats sans armes, et, à leur air triste et découragé, nous nous rassurâmes sur la perte entière de la ville. Peu après, quelques blessés arrivèrent et nous dirent que la chaleur du combat n'avait fait que se ralentir pour un instant. Quelques *habitants* nous dirent aussi que les Américains s'étaient emparés d'une batterie et de la basse ville, et qu'ils escaladaient les murs, ayant forcé un jeune homme de la campagne à charger sa voiture d'échelles pour leur en faciliter l'entrée."

D'autres nouvelles circulèrent avant longtemps. En voici la substance. Pendant la nuit, qui était obscure, le général Montgomery s'était avancé avec une partie de ses troupes par Près-de-Ville. Ils furent aperçus par le capitaine Malcolm Fraser qui donna l'alarme, et les assiégés se disposèrent à recevoir chaudement les assiégeants. Ceux-ci s'approchèrent d'un petit poste qu'ils croyaient sans défense, mais où l'on avait érigé une batterie masquée, et creusé secrètement des fosses recouvertes de trappes. Ce poste était gardé par des Canadiens qui firent feu sur l'ennemi. Le général Montgomery, qui s'était avancé le premier, fut aussi la première victime ; il tomba avec la plupart de son état-major, et ses troupes se retirèrent en désordre.

Pendant que ceci se passait à Près-de-Ville, une autre action était engagée dans l'endroit appelé Saut-au-Matelot. Le colonel Arnold, qui s'y était rendu, fut blessé en voulant emporter une barricade, et obligé de laisser le commandement. Son parti força les assiégés de retraiter jusqu'à la basse ville. Le général Carleton, voyant l'ennemi engagé dans ce défilé, fit sortir un détachement par la porte du Palais pour les prendre en queue. Les Américains, se trouvant entre deux feux, mirent bas les armes et se rendirent prisonniers de guerre au nombre de quatre cents.

Telle fut l'affaire du 31 décembre 1775. Les assiégés n'avaient

perdu que très peu de monde. Dans la journée, on trouva le corps de Montgomery, à moitié enseveli dans la neige avec douze autres cadavres, à une petite distance de la barrière par où il avait voulu pénétrer dans la ville. On mit sa tête au bout d'une pique que l'on promena partout en triomphe. Les officiers de son armée qui étaient prisonniers, et qui ne savaient pas d'abord ce qu'il était devenu, ayant reconnu son épée entre les mains d'un officier de la garnison, n'eurent plus de doute sur son sort et se mirent à verser des larmes. Le gouverneur le fit enterrer décemment dans l'intérieur de la ville, avec les honneurs militaires, voulant rendre hommage au courage d'un guerrier qui le méritait d'ailleurs par la modération et l'humanité avec lesquelles il s'était conduit depuis qu'il commandait les troupes du Congrès [1].

M. Philippe de Gaspé raconte dans ses mémoires au sujet de Montgomery un trait qu'il tenait de la tradition, et que nous rapporterons sur sa responsabilité.

" L'hospice de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, dit-il, situé hors des murs de la cité de Québec, et protégé du consentement du général anglais Lord Dorchester *(Guy Carleton)* par le drapeau noir, servait d'asile en 1775, pendant le siège de Québec, aux malades et aux blessés de l'armée américaine, commandée par le général Montgomery. L'abbé de Rigauville passant dans les salles le matin du premier janvier 1776, entend des lamentations dont il ne peut deviner la cause, ne comprenant pas un mot de la langue anglaise. Les Américains élevaient les mains au ciel en criant : *Montgomery is dead !* L'abbé comprenait parfaitement que *Montgomery* voulait dire *Montgomery* leur général, mais là s'arrêtait toute sa science. Supposant avec raison que la nouvelle que l'on venait de communiquer aux Américains n'avait rien de flatteur pour eux, mais qu'elle devait nous être favorable, il s'empresse de raconter à la supérieure et aux religieuses du couvent les paroles qu'il a entendues. Mais les pauvres religieuses sont aussi empêchées que les magiciens de Balthasar, à la vue des caractères tracés sur les murs de la salle du festin. On répétait sur tous les tons *Montgomery is dead* sans être plus avancé, lorsque mademoiselle Desgoutins, jeune acadienne de Louisbourg, qui demeurait dans l'hospice, les tira d'embarras en leur apprenant que *dead* voulait dire *mort*, et que ce mot appliqué à Montgomery annonçait l'heureuse nouvelle que le général

1. Garneau—Histoire du Canada, t. IIIe, lv. IIe chap. 1er.

américain était passé de vie à trépas. Mais, comme les religieuses n'étaient pas les plus fortes chez elles, elles se donnèrent bien de garde d'en témoigner de la joie ; au contraire tout le monde feignit d'être très sensible à cette perte, en répétant d'un accent pitoyable avec nos ennemis : *Poor Montgomery is dead !* "

Malgré la défaite qu'ils venaient d'essuyer, les Américains n'abandonnèrent pas leur entreprise. Ils se rallièrent au nombre d'à peu près quatre cent cinquante. Le colonel Arnold fut remis en peu de temps de sa blessure, et prit le commandement de ce petit corps.

" Pendant le choc du 31 décembre, dit notre récit, un jeune Canadien, partisan des Américains, blessé et presque mourant, ayant été apporté en notre hôpital, pria M. de Rigauville de vouloir bien l'administrer. Dans un danger aussi pressant, M. de Rigauville obligea ce jeune homme à confesser publiquement qu'il se reconnaissait très coupable, et qu'il s'en repentait sincèrement. Il lui fit ensuite une sévère réprimande, lui représentant la grandeur de sa faute, en présence de quelques *habitants* et des Américains qui s'y trouvaient, et lui donna seulement l'absolution sans lui accorder la sépulture ecclésiastique. Les Américains murmurèrent fort de la fermeté de M. de Rigauville, surtout un officier de la garde, disant que cela découragerait les Canadiens qui étaient de leur parti, et qu'ils ne voudraient plus les servir. Il alla aussitôt porter plainte à son supérieur (probablement le colonel Livingston) qui écrivit quelque temps après à M. de Rigauville le menaçant de l'éloigner de l'hôpital, et de mettre un autre prêtre à sa place. Cette lettre contenait en outre quelques griefs contre les religieuses. On disait qu'elles avaient fait manquer le coup aux Bostonnais de prendre la ville, en sonnant les cloches comme par signal, et en montrant des lumières la nuit.

" Voici la réponse que notre vénérable père de Rigauville se vit obligé de faire à la lettre du commandant (30 janvier 1776) :

" J'ai pesé, monsieur, les termes de votre lettre le mieux qu'il m'a été possible. Les deux chefs d'accusation qu'elle contient m'affligent d'autant plus sensiblement que le premier est faux et très faux, et qu'il ne m'est pas possible de remédier au second.

" Le premier est faux. Un peu de réflexion, monsieur, et vous apercevrez qu'un tel grief n'a nulle apparence de vérité. Quels signaux ont donnés ou peuvent donner les religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL à la ville de Québec ? On voit, dites-vous, des chandelles dans des en-

droits où il ne devrait pas y en avoir. Mais, dans une maison aussi vaste, où il y a continuellement des malades, et dont pendant la nuit on visite les appartements dans la crainte du feu, y ayant un nombre de cheminées allumées, plusieurs par une troupe qui n'a pas toute l'attention convenable, est-il extraordinaire qu'on aperçoive de temps à autre quelques lumières ? Cependant hier, ayant déjà eu connaissance de ce grief par monsieur l'officier de garde, j'ai donné ordre que l'on remédiât à cet inconvénient. D'ailleurs, pour faire des signaux, il faudrait convenir de la nature de ces signaux. Quelle relation peut avoir cet hôpital avec la ville de Québec ? Vous avez une garde et des sentinelles ; serait-il possible que nos relations demeurassent longtemps cachées, et que, tôt ou tard, elles ne fussent manifestées au grand jour ?

" Quant au second grief, je ne puis y remédier suivant tous les principes de la plus saine théologie. Je ne puis accorder à aucun de nos catholiques romains qui font partie de votre troupe, et qui ont les armes à la main, le secours de mon ministère, même à la mort, à moins d'y être par lui appelé, et que publiquement et hautement il ne désavoue sa conduite, et n'avoue avoir commis un crime en faussant son serment de fidélité fait à son roi, et en venant tremper volontairement ses mains dans le sang de ses compatriotes. A ces conditions je lui risquerais une absolution, peut-être l'extrême-onction et rien de plus ; j'assisterais peut-être à son inhumation comme témoin, sans surplis, et ne disant rien des prières prescrites dans notre rituel. Aucune puissance terrestre ne peut rien sur les fonctions de notre ministère ; la mort présente à nos côtés ne peut nous forcer à en faire aucune contre notre conscience ; elle ne me forcerait pas non plus à me rendre aux désirs de monsieur le commandant qu'aux conditions ci-dessus exprimées. Il est faux et très faux que j'aie refusé d'aller à vos Canadiens malades. On m'a demandé et j'y suis allé, mais j'avoue que je ne me suis mis en devoir de les confesser qu'après avoir exigé d'eux l'aveu ci-dessus exprimé.

" Voilà, monsieur, mes sentiments : ils sont conformes à l'honnête homme et à mon caractère. S'ils déplaisent à monsieur le commandant, j'en aurais une vraie mortification, 1° Parce que je laisserais une communauté très embarrassée, et qui ne subsiste que par mes soins et ma vigilance ; 2° Parce que celui que monsieur le commandant mettrait à ma place ne pourrait la servir en rien pour le spirituel,

n'ayant aucun pouvoir à cet effet de son supérieur ecclésiastique, et que tout ce qu'il y pourrait faire de nos fonctions ne serait de nulle valeur."

. . . .

" On voit par cette réponse admirable, continue le récit, quels étaient la sainteté, la sagesse, la fermeté, la force et le courage invincibles que notre vénérable père à montrés dans cette occasion et nombre d'autres de même nature. Ce n'est là qu'un léger crayon de ce qu'il a eu à souffrir et à craindre pendant le siège. Cependant ces gens n'ont pu s'empêcher de rendre justice à ses raisons et arguments, et de les admirer ainsi que sa conduite pleine de prudence. Ils n'ont cessé depuis d'en faire les éloges les plus magnifiques ; ils le respectaient, l'aimaient et le craignaient.

" Nous n'avons qu'un seul exemple du contraire. Un jour un officier se rendit au dépôt où il demanda notre mère supérieure, et lui fit avec hauteur de vifs reproches de ce qu'on ne prenait pas assez de soin des soldats malades dans nos salles, ajoutant qu'il venait de la part du roi lui ordonner de leur faire préparer des lits. *Quel est votre roi?* lui demanda sans s'émouvoir la mère Saint-Alexis. — *Si ce n'est pas le roi, c'est le Congrès,* reprit l'officier. *Eh bien !* répliqua notre mère, *ni pour l'un ni pour l'autre, nous ne pouvons leur donner des lits, car nous n'en avons pas, et d'ailleurs nous n'avons aucune obligation de soigner vos malades.* L'officier, fort mécontent de cette fermeté, se retira brusquement et se rendit chez M. de Rigauville. Ne le trouvant pas mieux disposé en sa faveur, il poussa l'insolence jusqu'à lever sur lui le sabre deux ou trois fois. Un médecin qui se trouvait présent et qui eut aussi à souffrir, se plaignit le lendemain au commandant de la mauvaise conduite de cet officier et le fit casser.

" Un soldat français, qui avait embrassé la cause américaine, croyant mieux réussir, vint aussi faire ses représentations, disant, entre autres choses, qu'il était surpris du peu de soin que nous prenions des soldats américains, que nous ne pouvions manquer d'être bien récompensées du Congrès, etc. ; mais, voyant qu'on ne portait aucune attention à ce qu'il disait, il prit le parti de se retirer. Cependant notre mère alla le même jour faire une visite aux malades ; elle ne put se refuser à un sentiment de compassion en voyant ces pauvres malheureux couchés sur un peu de paille rougie de sang ; elle leur envoya du linge pour panser leurs plaies et quelques couvertures, disant que la charité envers nos ennemis est toujours agréable à Dieu."

Dans le cours de l'hiver il vint de temps en temps quelques renforts au camp des Bostonnais, mais ils n'osèrent faire aucune tentative sur la ville où les royalistes se tenaient toujours renfermés. Aux premiers jours d'avril le colonel Arnold fut remplacé par le général David Wooster. Celui-ci érigea sur des monceaux de glace quelques batteries qu'il tenta de faire jouer, mais sans succès. Le général Thomas ne fut pas plus heureux. Il reconnut tout de suite qu'il lui serait impossible de s'emparer de Québec. Le 5 mai, quelques jours seulement après son arrivée, il convoqua un conseil de guerre dans lequel il fut jugé expédient de lever le siège parce que le fleuve se dégageait de ses glaces, et que les assiégés attendaient avec assurance des secours d'Angleterre. " Effectivement, continue notre récit, le 6 vers midi arrivèrent deux bâtiments de cinquante canons, l'*Isis* et le *Merlin* [1], portant deux compagnies de soldats du 29e régiment et un parti de matelots qui, avec environ mille hommes de la garnison, marchèrent à l'ennemi. Les Américains se retirèrent si précipitamment qu'ils abandonnèrent leurs canons, leurs munitions et tout ce qu'ils avaient et gagnèrent Sorel.

" Les malades et les blessés, avertis de ce départ précipité furent saisis de frayeur. S'imaginant qu'on ne leur ferait pas de grâce, ils cherchaient à se sauver avec leurs paquets sous lesquels ils tombaient à chaque instant. De quarante qu'ils étaient chez nous, il n'en resta que cinq ; deux autres nous furent ramenés par les royalistes qui les avaient trouvés presque mourants. Le général Carleton, après avoir poursuivi les Bostonnais jusqu'à une certaine distance, revint à Québec. Il envoya aussitôt faire la visite de notre hôpital. Notre mère supérieure et quelques anciennes s'y trouvèrent pour rassurer les pauvres malades américains, qui s'étaient persuadés qu'on venait leur ôter la vie.

" Le 12 mai, dimanche, un *Te Deum* fut chanté à la cathédrale, pendant lequel la milice catholique se tint sous les armes. Trois coups de canon l'annoncèrent et trois coups de fusil le terminèrent. Nous chantâmes une grande messe ce jour-là, la première pour nous depuis cinq mois ; et nous eûmes pour lors toute liberté de sonner nos cloches, dont nous avions été privées pendant une partie du siège. Le

1. Bancroft, qui parle ailleurs du *Merlin*, dit ici *the Martin ;* néanmoins nous croyons notre récit exact. L'auteur de nos annales en cette partie, écrivant à l'époque même des événements, u'a pu inventer ce nom propre.

13, nous reçûmes une proclamation du général Carleton, qui ordonnait aux capitaines de la campagne de faire la recherche dans les bois de tous les malades et blessés américains, et de les ramener dans notre hôpital, promettant de les renvoyer après leur guérison. Notre mère lut elle-même cette proclamation à ceux qui étaient restés avec nous, pour les rassurer entièrement ; mais bientôt après on les vint tous chercher pour les réunir à ceux qui étaient à l'Hôtel-Dieu, à l'exception d'un seul qui ne put être transporté.

" Pendant ce triste hiver toute communication avec la ville avait été interceptée. Aussi, après le départ des Américains, nous venait-on voir de toutes parts avec empressement, pour nous féliciter du bonheur que nous avions d'en être délivrées. Nous avions nous-mêmes peine à le croire, et nous nous demandions quelquefois s'il était bien vrai que nous fussions seules chez nous, et que nous pussions reprendre tranquillement nos exercices. Nous avions sans doute eu beaucoup à souffrir de la grossièreté des soldats, et de la situation gênante où nous étions pour les loger ; mais aussi nous avons de grandes actions de grâces à rendre à Dieu de nous avoir conservées dans l'esprit de notre sainte vocation, au milieu d'occupations si multipliées et si dissipantes. Enfin, dans la réalité, nous en sommes quittes pour avoir eu plus de peur que de mal. Quant à notre père de Rigauville, quelles ne furent pas pendant ce temps ses peines d'esprit, ses inquiétudes à notre sujet ! Encore les dévorait-il sans nous les vouloir communiquer, dans la crainte d'éveiller nos alarmes. Une autre de ses peines était de se voir renfermé, sans pouvoir avoir aucune relation avec notre très respectable prélat, qui faisait le sujet de ses inquiétudes, ne pouvant non plus que nous avoir aucune nouvelle de Sa Grandeur."

Notre vénérable père eut encore à souffrir dans ses affections de famille. Son unique frère, M. Jean-Baptiste des Bergères de Rigauville, était parti au début de la campagne, à la tête d'un détachement de milice, pour s'opposer à la marche des ennemis ; à la première rencontre, il eut le malheur de commettre une imprudence qui fut cause de la perte de sa liberté. Dans les colonies anglaises, il partagea le sort des autres officiers canadiens faits prisonniers comme lui ; mais il ne lui fut pas donné, comme à la plupart d'entre eux, de revoir sa patrie. Il mourut à Bristol (Pensylvanie), le 30 octobre 1776.

Plusieurs de nos religieuses eurent, comme notre père de Rigau-

ville, la douleur d'apprendre que des personnes de leurs familles, en combattant glorieusement pour leur roi, avait été blessées, ou bien étaient tombées au pouvoir de l'ennemi. Nous ne ferons mention que de M. Louis de Salaberry, frère de nos chères mères Saint-Michel et Sainte-Catherine. Ce brave militaire, père de celui qui devait être plus tard le héros de Châteauguay, était retenu à l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de Montréal, par suite des blessures qu'il avait reçues à la défense du fort Saint-Jean. C'est dans cet asile de la souffrance qu'il reçut de sa sœur, la mère Saint-Michel, la lettre suivante qui dut réjouir son cœur si plein d'affection pour les membres de sa famille.

« HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, 4 décembre 1775.

« Je viens de recevoir, cher enfant, une de tes lettres du 22 de novembre ; c'est l'unique depuis ton départ de Québec. Je viens de faire diligence pour faire parvenir celle de ta chère tante, ainsi que celle de madame d'Albergati. Que de grâces à rendre au Seigneur, mon cher Salaberry ! il ne faut pas cesser de l'en remercier. Si c'est un crime d'être ingrat envers les hommes, on devient bien plus criminel à l'être envers Dieu. Je ne cesse, cher ami, de lui témoigner ma reconnaissance de nous avoir conservé un cher petit frère que nous aimons plus que nous-mêmes. Te voilà hors de danger à tous égards ; il est vrai que tu l'as bien gagné, et d'une façon bien distinguée ; tu t'es acquis l'estime de tous les braves gens, c'est un apanage que je mets au-dessus de la fortune qui ne peut te manquer. Nous ignorions ta seconde blessure ; le récit est capable de faire évanouir de douleur ; nous en avons été toutes deux malades.

« Nous avons été faites prisonnières le jeudi, 16e de novembre par la troupe de M. Arnold, qui est venue par la Nouvelle-Beauce ; et le 18 au soir, il mut sa garde pour la camper plus loin de notre maison, qui allait être bien incommodée par les canons de la ville. Par ce moyen, mon cher ami, nous sommes en sûreté, non seulement notre hôpital, mais encore tous nos biens. Semblablement à la ville de Montréal, nous nous sommes rendues sans tirer un seul coup de fusil ; cela n'est pas surprenant : des religieuses qui aiment la paix, la souhaitent ardemment en tous lieux, mais tu m'avoueras qu'il est honteux qu'une ville se rende sans figurer un peu. Je crois qu'il n'en sera pas ainsi de celle de Québec ; si vos vainqueurs deviennent les nôtres, ils y acquerront plus de gloire, car je crois qu'ils auront beau-

coup de peine à y pénétrer. La ville n'est remplie que de gens déterminés à vaincre ou à périr.

" Donne-nous de tes nouvelles autant qu'il sera possible. Sainte-Catherine t'embrasse mille fois ainsi que

" Ta tendre sœur
" SAINT-MICHEL."

M. de Salaberry répond :

" MA CHÈRE PETITE SŒUR,

" Voici la sœur *Danio* (Dagneau?), ma bonne hospitalière, qui me charge de vous présenter ses compliments ; elle vous prie de dire à madame Saint-Amable : premièrement, de lui écrire s'il est possible ; vous êtes chargée en second lieu de l'assurer que ma sœur Danio se porte tout à fait bien ainsi que les dames Douville. On peut dire que les dames de Montréal sont d'une charité exemplaire et charmante pour les pauvres guerriers dangereusement blessés. Nous avons eu le plaisir d'être veillés par madame Douville ; je l'appelle la québecquoise ; c'est celle que vous connaissez ; si vous ne la connaissiez pas, je vous dirais comme nous la trouvons aimable. La sœur Danio salue ma cousine Saint-Ignace, et moi, je lui réitère mes assurances d'amitié et de respect. La sœur Guillon, qui est bien une de mes meilleures amies et une habile apothicairesse comme vous, veüt absolument que je vous fasse ses compliments, et moi je ne demande pas mieux. J'allais vous dire que je me porte comme le pont neuf, mais je me souviens qu'un de mes arches n'est pas tout à fait aussi solide que les siennes. Vous pouvez assurer madame Saint-Amable que la sœur Danio a fermé les yeux à M. de Contrecœur le 13 du courant. Je n'ai pas absolument la place de saluer personne, mais j'ai dressé mon intention, appliquez-là. Embrassez pour moi notre chère Sainte-Catherine.

" LS SALABERRY."

" P. S. Voici la sœur Guillon qui fait des éclats de rire à dérouter le meilleur écrivain sur l'orthographe du nom de *Danio*, et surtout sur ce que j'ai mis en galoppant qu'elle veut *absolument* que je vous salue de sa part ; mais moi, quoique *absolument* soit mis sans réflexion, je ne veux pas par *entêtement* l'effacer. Je dis comme Sancho : *quod gripsi, gripsi*. Comme je suis après écrire, voici madame Douville qui nous fait l'honneur de venir nous voir ; elle se porte bien, c'en est une bonne preuve, assurez-en madame Saint-Amable et de mes respects.

" LS SALABERRY."

Il est bon de dire ici que le *cher petit frère* de nos mères Saint-Michel et Sainte-Catherine, était d'une taille colossale et d'une force herculéenne. Un trait raconté à ce sujet par M. de Gaspé, vient ici fort à propos se placer sous notre plume.

" Le fort Saint-Jean était assiégé par les Américains en 1775, lorsqu'une bombe éclata sur une barraque dans laquelle était M. de Salaberry avec plusieurs officiers ; tous, excepté lui, eurent le temps d'évacuer le vieil édifice avant d'être écrasés sous ses débris. Chacun s'empressa ensuite de voler au secours de leur frère d'armes, sous l'impression cruelle qu'ils ne retireraient qu'un cadavre des décombres, quand, à leur grande surprise, ils trouvèrent le nouveau Samson, plus heureux que le premier, soutenant sur ses robustes épaules un pan de l'édifice [1]. "

Autre exemple rapporté par un des compagnons d'armes de M. de Salaberry, et qui se rattache à une de ses expéditions de 1777 :

" Nous étions assis le soir dans une cabane, lorsqu'un énorme serpent à sonnettes, attiré sans doute par le feu autour duquel nous étions groupés, surgit tout à coup au milieu de nous. Nous étions tous saisis d'horreur et paralysés par la frayeur, lorsque M. de Salaberry, conservant tout son sang-froid, empoigne l'affreux reptile, l'étouffe dans une étreinte puissante, et le jette dans le brasier ardent de notre bivouac [2]. "

Nous avons laissé à Sorel nos amis bostonnais. Ajouterons-nous qu'ils y furent rejoints par des troupes nombreuses que leur envoyait le Congrès, pour continuer le siège de Québec ? Mais leur étoile avait pâli au Canada. Décimés par la maladie, poursuivis de poste en poste par les royalistes, ils durent évacuer successivement toutes les places dont ils s'étaient emparés depuis quelques mois, et le 18 juin 1776, ils étaient conduits au delà de nos frontières.

1. *Mémoires*.—2. Histoire des grandes familles françaises du Canada.

CHAPITRE CINQUIÈME

1776-1780

> La vieillesse est une couronne d'honneur lorsqu'elle se trouve dans la voie de la justice.
> Prov., XVI, 31.
>
> Et vous avez agi envers nous, Seigneur notre Dieu, selon votre bonté et selon toute cette grande miséricorde qui est la vôtre.
> Baruch, 11, 27.

Sur les trente-neuf religieuses qui composaient notre communauté en 1776, nos Mères avaient le regret de ne plus compter que deux des professes de monseigneur de Saint-Vallier: la sœur Jeanne-Angélique Lemarié de Sainte-Monique, la plus ancienne des sœurs converses, et la mère Marie-Joseph le Gardeur de Repentigny de la Visitation. Parvenue à l'âge de près de quatre-vingt-trois ans, cette vénérable doyenne touchait au terme de sa carrière. Le 10 juin fut le jour où elle s'endormit doucement dans le Seigneur. Ses obsèques furent présidées par monseigneur Briand, qui voulut ainsi reconnaître le mérite personnel de cette digne religieuse, et faire honneur aux liens particuliers qui la rattachaient, par le souvenir et les traditions, à notre illustre fondateur.

Originaires de Thury-Harcourt en Normandie, et passés au Canada dans la première moitié du XVIIe siècle, les le Gardeur s'étaient de tout temps fait remarquer par leurs vertus chrétiennes et civiques, par leurs exploits militaires, et par leur tact dans les affaires délicates dont ils furent chargés en différents temps pour le bien de la colonie.

Parlant du premier membre de cette famille venu au Canada, la vénérable mère Marie de l'Incarnation lui décerne cet éloge flatteur

" Voici, écrit-elle à son fils le 15 septembre 1644, l'occasion d'un honnête gentilhomme, lieutenant de monsieur le gouverneur de la Nouvelle-France, et qui est un de nos meilleurs amis... Vous le prendrez pour un courtisan, mais sachez que c'est un homme d'une grande oraison, et d'une vertu bien épurée. Sa maison, qui est proche de la nôtre, est réglée comme une maison religieuse... Je dis ceci afin que vous honoriez monsieur de Repentigny, c'est ainsi qu'il se nomme, et pour vous faire voir qu'il y a de bonnes âmes en Canada. Il passe en France pour les affaires du pays. "

Notre mère Marie-Joseph eut pour parents Pierre le Gardeur, sieur de Repentigny et d'Arpentigny, et madame Agathe Saint-Per [1]. Elle vit le jour à Ville-Marie le 9 septembre 1693, l'année même où les hospitalières de la Miséricorde de Jésus furent appelées à prendre possession de Notre-Dame des Anges ; et, comme si elle eût pressenti qu'elle devait devenir dans la suite une des colonnes vivantes du monastère, cette enfant de bénédiction grandit avec le désir de se consacrer à Dieu au sein de la nouvelle communauté. Ces premières touches de la grâce d'en haut dans l'âme candide de Marie-Joseph, devinrent de plus en plus pénétrantes avec les années ; elles ne reçûrent aucune atteinte de l'air contagieux du monde, ni des rapports de la jeune fille avec la belle société qui fréquentait le salon de sa mère, et qu'elle retrouvait à chaque pas, soit qu'elle séjournât dans sa ville natale, soit qu'elle vînt passer quelque temps auprès de ses proches ou de ses amis de Québec.

Quand elle fut parvenue à l'âge où elle put croire qu'il lui serait permis de satisfaire les aspirations qu'elle nourrissait depuis si longtemps au fond de son cœur, un obstable invincible s'opposa à l'exécution de son pieux dessein. Le nombre des sujets, fixé alors à douze, était au complet, et, comme il a été dit ailleurs, on ne pouvait le dépasser sans une autorisation expresse du roi. Mademoiselle de Repentigny attendit en vain quelques années encore ; mais comme on ne put, après ce laps de temps, lui donner plus d'espoir que le premier jour, elle prit le parti de se présenter à notre communauté de l'Hôtel-Dieu. C'était en 1716. Ayant été revêtue du saint habit à la suite des épreuves ordinaires, elle passa avec ferveur l'année du noviciat et mérita les suffrages du chapitre pour être reçue à la profession.

1. Dans son *Dictionnaire généalogique*, t. 1, pages 370 et 555, M. l'abbé Tanguay écrit tantôt *Saint-Per*, tantôt *de Saint-Pair*.

Déjà elle se préparait à cette importante démarche, lorsqu'elle fut attaquée des fièvres malignes. Pendant le retard que lui occasionna sa maladie, elle sentit se réveiller plus fortement que jamais son premier attrait pour l'HÔPITAL GÉNÉRAL.

Monseigneur de Saint-Vallier venait d'obtenir de la cour de France la permission d'augmenter de quatre le nombre des religieuses de chœur: la circonstance était favorable pour mademoiselle de Repentigny. Elle sollicita de nouveau son admission, et employa plusieurs personnes influentes pour négocier cette affaire auprès du prélat. Monseigneur eut égard à sa persévérante prière, et, de concert avec M. le marquis de Vaudreuil, il présenta la novice à notre communauté. Nos mères de l'Hôtel-Dieu en rendirent un témoignage avantageux. Monseigneur de Saint-Vallier approuva le noviciat qu'elle avait fait dans cette première maison; elle en sortit le 21 mars 1718 et entra ici le même jour. Le 30 mai suivant elle prononça ses vœux entre les mains de notre vénérable fondateur, sous le nom de sœur de la Visitation qu'elle avait porté à l'Hôtel-Dieu.

En ce temps, la communauté jouissait d'un bonheur sans mélange. Monseigneur de Saint-Vallier veillait avec une sollicitude toujours croissante sur une œuvre qu'il voyait grandir chaque jour: sa protection en éloignait désormais tous les dangers; sa vigilance pourvoyait à tous les besoins. La mère de la Visitation eut tout le temps de connaître ce père tendre et dévoué, ce zélé promoteur de nos plus chers intérêts. Mais cette douce quiétude, cette félicité sans alarmes, ne devait pas durer toujours. L'heure du repos et de la récompense sonna pour le bon pasteur. Le petit troupeau resta faible et sans appui ; s'il ne fut pas dispersé, au moins eut-il à subir les douleurs les plus poignantes et les contradictions les plus étranges.

Des épreuves de ce genre ne purent jamais être mises en oubli par celles qui y eurent quelque part; et combien d'autres événements d'une haute gravité vinrent, tour à tour, s'imprimer d'une manière ineffaçable dans la mémoire de la mère Marie-Joseph de la Visitation! Pour ne pas répéter ici des faits déjà racontés au long, il nous suffira de dire que sa carrière religieuse embrasse les époques les plus mémorables de notre histoire, si l'on en excepte celle qui suivit immédiatement la fondation.

Que de vertus à admirer et à imiter dans une vie si pleine! A l'ouverture du pensionnat en 1725, on confia à la sœur de la Visita-

tion le soin des jeunes élèves. Elle fit paraître dans cet emploi beaucoup de sagesse et de prudence. C'était surtout à l'époque de la première communion qu'elle redoublait de zèle. Elle mettait alors en œuvre tout ce que sa ferveur pouvait lui suggérer pour inspirer à ces chères enfants les dispositions de piété et d'amour qu'elle désirait les voir porter au banquet divin. Son amour de l'ordre et du travail et sa charité compatissante parurent particulièrement dans l'office d'hospitalière ; elle trouvait toujours quelque moyen de contenter et de soulager les pauvres, spécialement dans leurs maladies. S'apercevait-elle que quelqu'une de ces personnes était en danger de mort, elle s'empressait plus que jamais à disposer son âme à comparaître au tribunal du souverain Juge. Ce soin des âmes l'occupa tout entière pendant les dix années qu'elle fut maîtresse des novices. Elle sut mettre au cœur de toutes celles dont elle guida les premiers pas dans les voies rudes et difficiles de la perfection chrétienne, l'esprit et les principes dont elle était elle-même si profondément pénétrée.

La mère de la Visitation gouverna notre monastère pendant neuf ans ; elle exerça treize ans la charge d'assistante ; et toujours et partout sa conduite fut la règle en action. Sa tendre charité la portait à compatir aux moindres maux de ses sœurs ; elle n'était rigide et sévère que pour elle-même, et, jusque dans son extrême vieillesse, elle persista à s'abstenir des soulagements que les supérieures se faisaient un devoir de lui procurer. Sa fidélité aux observances régulières ne se ralentit jamais. Le lever de quatre heures était pour elle une loi inviolable, et dans les dernières années de sa vie elle avouait que cela avait été pour elle un acte de grande mortification ; qu'il lui en coûtait autant alors que dans les jours de son noviciat, et que néanmoins elle n'en avait jamais éprouvé que du bien. En rendant ce témoignage, la vénérable octogénaire avait pour but d'exciter la ferveur des plus jeunes, à qui ce point de règle est quelquefois pénible. "Ayez courage, mes bons enfants, ajoutait-elle, vous n'en vivrez pas moins vieilles pour avoir toujours quelque petite violence à vous faire." Ces petites violences de chaque jour ne l'empêchèrent pas de vivre quatre-vingt-trois ans et de compléter ses cinquante-huit ans de profession.

L'année où cette humble et fervente religieuse remettait à Dieu son âme si pure et si pleine d'espérance des biens du ciel, son unique frère Jean-Baptiste-René, plus jeune qu'elle de cinq ans, terminait

aussi sa vie, non sans gloire, sous un ciel étranger, loin de cette terre canadienne que ses pères et lui avaient servie si longtemps avec un si loyal dévouement. Les journaux de l'époque annoncèrent ainsi son décès : "Le marquis le Gardeur de Repentigny, brigadier des armées et gouverneur de Mahé, est mort dans cette partie de l'Inde qu'il avait par sa valeur et sa bonne conduite conservée à la France, malgré les entreprises d'un prince du pays. Cet officier a servi en Canada avec toute la réputation qu'un vrai militaire doit acquérir." M. de Repentigny avait, comme une foule d'autres officiers, quitté la colonie après la conquête.

Deux sœurs de la mère de la Visitation sont décédées dans les chambres de nos dames pensionnaires, savoir : le 8 avril 1763, madame Agathe le Gardeur de Repentigny, veuve de M. Bonat, chirurgien, âgée de soixante-quatorze ans ; et, le 10 octobre 1766, mademoiselle Marie-Catherine, agée de soixante-seize ans. Elle était très affectionnée à notre communauté, et elle légua aux religieuses un fonds de 1587 livres tournois qu'elle possédait et qui était placé sur l'hôtel de ville, à Paris. La *lampe qui brûle toujours* en l'honneur de N.-D. de Grand-Pouvoir au monastère des dames ursulines de Québec, redit à chaque nouvelle génération comment mademoiselle Marie-Madeleine de Repentigny dut à la Vierge fidèle de correspondre enfin à la grâce qui lui montrait, comme devant être siennes, les voies étroites du renoncement et de l'abnégation évangéliques. Connue dans le cloître sous le nom de sœur Sainte-Agathe, elle mourut toute jeune encore, quarante-trois ans avant son aînée, notre mère Marie-Joseph de la Visitation.

C'est en 1776 que le gouvernement de la province commença à gratifier notre hôpital d'une petite pension alimentaire pour un certain nombre d'invalides. Le paiement était fait par le secrétaire de Son Excellence le gouverneur en chef sur la présentation de l'extrait de nos registres. De plus, il y avait pour l'ordinaire dans l'hôpital des malades passants dont les dépenses étaient au compte de bons protecteurs. Les soldats et les matelots malades y étaient aussi reçus au besoin, à la demande du gouvernement. On trouve quelques détails sur ce sujet dans une lettre de la mère Marie-Catherine Duchesnay de Saint-Ignace, adressée à notre chère exilée de Loches, la mère Marie-Anne de la Croix. Comme cette lettre du 24 octobre

1777, contient une foule de faits intéressants, nous allons en reproduire les principaux passages. Après avoir donné en toute confiance à sa compagne d'autrefois des nouvelles intimes et personnelles, et lui avoir raconté la mort de sa mère arrivée en notre maison le 29 décembre 1776, la sœur Saint-Ignace continue :

" Mon frère (Antoine Juchereau Duchesnay) qui, après avoir été dix-huit mois prisonnier dans les colonies bostonnaises, a été échangé à la Nouvelle-York par le général Howe, conquérant de cette ville, avec tous ceux qui avaient été faits prisonniers en Canada, a eu cette pesante croix pour comble de malheur à son arrivée,— triste dédommagement des peines de son exil et du désastre de ses biens. Mais j'eus cependant la consolation de lui voir sur tous ces points une grande soumission à la providence de Dieu, qui a ses temps pour éprouver et qu'elle fait durer comme il lui plaît.

" Tous nos Canadiens sont arrivés le 26 mai, à l'exception de messieurs de Montesson et de Rigauville qui sont morts à Bristol et ont été enterrés à Philadelphie qui est à six lieues de cet endroit, et où il y a des églises catholiques. Cette nouvelle fut bien terrible pour notre père de Rigauville, quoiqu'il l'eût bien prévue par rapport au dérangement dans lequel était la santé de ce cher frère lorsqu'il partit. Mais il eut au milieu de sa douleur un grand sujet de consolation, apprenant que les parents et amis qu'il avait auprès de lui, lui avaient procuré tous les secours spirituels, dont il avait profité avec beaucoup d'édification. Tous nos Canadiens prisonniers nous dirent qu'ils avaient été à même de vivre en bons catholiques, y ayant dans cet endroit des prêtres d'un zèle et d'une piété admirables.

" M. de Saint-Luc [1] se portait à merveille, et s'est trouvé en état de partir sur le champ à la tête d'un parti sauvage pour suivre l'armée royaliste dans ses nouvelles entreprises. Notre général Carleton se transporta aussitôt après au fort Saint-Jean pour mettre l'armée en marche sous le commandement du général Bourgoyne, et il revint ensuite à sa ville capitale. Nous avons appris depuis plusieurs actions dans lesquelles les royalistes ont eu le dessus quoiqu'il leur en ait un peu coûté, étant entrés dans quelques retranchements l'épée à la main, ce qui a fait carnage et causé la perte d'une partie des Allemands qui étaient venus les secourir ; mais celle des ennemis a été, dit-on, très considérable. Pour le fort Sainte-Anne, il a été

1. Frère de notre mère de la Croix.

évacué et brûlé ; celui de Carillon, abandonné aux royalistes après quelque temps de bombardement ; les ennemis y laissèrent leur équipage, leurs munitions, mousquets, artillerie et toute sorte de provisions dont ils étaient bien garnis, et cela pour profiter d'un passage libre qu'on leur avait laissé exprès. Mais l'entreprise d'un autre qui avait été attaqué par un parti de six cents hommes, dans lequel étaient plusieurs de nos officiers canadiens, a manqué par rapport aux approches d'un renfort de trois mille hommes qu'envoyait le général Arnold, en conséquence de la destruction d'un premier de huit cents qui avait été surpris avant son arrivée, et dont la plupart avaient été massacrés par les sauvages qu'avaient les royalistes avec eux, et ces misérables en ayant été informés, les pillèrent et abandonnèrent les royalistes, ce qui obligea ces derniers de décamper [1]. Cela donna lieu aux Bostonnais de faire l'entreprise d'une nouvelle tentative sur le fort Carillon qu'ils vinrent aussitôt investir, pensant que le général Bourgoyne n'y avait laissé qu'une très petite garnison avec le général Howe. Le général Carleton, qui ne manqua pas d'être bientôt averti, se rendit promptement à Saint-Jean pour envoyer secourir la garnison de ce fort qui n'était que de mille hommes, et apprit à son arrivée qu'elle avait fait une sortie, tué plusieurs Bostonnais et donné la chasse aux autres. Nous ignorons les opérations des généraux Bourgoyne et Howe. Beaucoup de nouvelles nous parviennent à ce sujet sur lesquelles nous ne pouvons nous fonder, ce qui nous maintient toujours dans l'inquiétude sur notre sort à venir [2]. Le général Carleton est actuellement à Québec ; M. de Saint-Luc, à Montréal, et tous les Canadiens du parti manqué sont revenus chacun chez eux, sans accident, quoiqu'ils aient été exposés à de grands dangers dans l'attaque de ce fort (Stanwix) auquel ils étaient parvenus à la portée de pistolets, ouvrant la tranchée et le choc avec ce premier renfort qu'ils ont surpris en chemin, et que les sauvages ont presque en entier détruit.

1. Il s'agit ici de l'attaque du colonel Saint-Léger sur le fort Stanwix (aujourd'hui Rome dans le comté d'Onéida, N. Y.). Cet officier avait été envoyé par le Saint-Laurent sur le lac Ontario pour opérer une division à l'ouest, et rejoindre ensuite le général Bourgoyne à Albany. Il ne put suivre que la première partie de son programme. Repoussé au fort Stanwix par le général américain Herkimer, il fut obligé de fuir précipitamment.

2. A la date de cette lettre, le général Bourgoyne avait mis bas les armes, après avoir subi une défaite des plus humiliantes sur les hauteurs de Saratoga. Il était entré dans les colonies rebelles quelques mois auparavant, à la tête d'une armée de dix mille hommes.

Ces misérables ont eu de leur nation trente-six tués, et je ne sais si c'est l'esprit de vengeance qui les a engagés à faire des cruautés, mais on dit qu'ils en ont exercé d'horribles. Un village où ils ont été a péri en entier ; ils n'ont épargné ni femmes ni enfants. Je pense bien que cela ne vous surprend pas, car vous devez connaître parfaitement cette malheureuse nation.

" J'allais oublier de vous dire que monsieur le général a composé un régiment de Canadiens le printemps dernier, dans lequel il a placé pour officiers des jeunes gens de condition ; il a mis à la tête de chaque compagnie un capitaine anglais. Du nombre des officiers sont : messieurs de Boucherville, les chevaliers de Saint-Ours, de Gaspé, de Salaberry et plusieurs autres que j'ai ouï nommer en ce temps, mais que je ne me remets pas. Les pères de famille sont restés cette année tranquilles chez eux.

" Pour les *habitants* dont on a voulu se servir, ils ont reçu les ordonnances sans résistance, quoiqu'ils ne soient pas encore revenus de leur erreur au sujet du retour des Français dans ce pays. Plusieurs fois depuis le printemps, même avant le départ des glaces, ils les ont vus en une flotte considérable prête à paraître devant Québec ; et, de plus, des nations qui leur étaient jointes, que l'on ne connaissait pas, et qui étaient tout encuirassées. Plusieurs histoires de cette nature se sont débitées jusqu'à la mi-octobre, mais à petit bruit. Cependant il y en a eu quelques-uns d'assez sots pour s'être fait mettre en prison pour leur hardiesse à débiter des nouvelles, particulièrement pour avoir annoncé hautement et avec menace le retour de leurs *chers amis* bostonnais. Des aventures très extraordinaires arrivées, selon eux, en différentes occasions, et qu'ils donnaient comme vérités évangéliques, leur en étaient des preuves certaines... Je ne veux pas vous laisser ignorer celles du printemps... En avril, ils firent courir le bruit qu'une perdrix blanche était apparue à un *habitant* de la Pointe-Lévis qui allait faire ses semences, et lui avait dit de remporter son blé parce que l'on ne pourrait semer cette année, qu'il allait y avoir trois hivers de suite, et que le pont devant Québec prendrait le premier mai. A Beauport, une corneille en dit autant ; on accusa aussi un cheval d'avoir prédit qu'une boule de feu tomberait du ciel qui embraserait la ville de Québec. Un chien dit qu'une pluie de sang tomberait dessus dans laquelle on irait jusqu'à la jarretière. La *bonne femme* Lebé (?) dont je pense vous avez ouï parler,

qui ne parlait que lorsqu'on la saignait, seulement pour faire des prédictions, et que l'on avait dit morte il y a deux ou trois ans, fut ressuscitée en ce temps pour avertir que les Bostonnais prendraient cette ville dans le mois de juillet cette année, et la remettrait aux Français dans celui d'août. Voilà bien le temps passé, et nulle de ces prédictions ne s'est vérifiée... Dieu veuille, s'il lui plaît nous rendre à nos chers Français, le faire à moindre prix; mais c'est, je pense, ce que nous ne verrons jamais, car il y a toute apparence que nous sommes les moindres objets de leurs soucis.

" Nous avons un gouverneur qui n'épargne rien pour adoucir les peines des Canadiens à ce sujet, ne pouvant être surpris de cette attache naturelle à sa propre nation que l'on ne peut oublier. La religion étant surtout un des principaux motifs de regret dans les bons catholiques, le général Carleton procure une liberté très grande de l'exercer publiquement et avec agrément; il exige des protestants un très grand respect lorsqu'ils se rencontrent à quelqu'une de nos cérémonies. Les processions se font dans les rues comme du temps des Français, avec la milice sous les armes, faisant leurs décharges de mousqueterie, mais non de canon sur quoi les Canadiens n'ont eu de droit que pendant le siège. Nous avons pourtant eu la satisfaction de *les* entendre cette année, à la première Fête-Dieu, par une aventure que quelques Anglais imaginèrent être arrivée avec dessein; monsieur le général étant sorti du château pour le voyage de Montréal, au même instant que la procession sortait de la cathédrale, cela lui occasionna une rencontre dans laquelle il fit arrêter ses voitures pour laisser le passage libre, et aussitôt les canons commencèrent à résonner. Lorsque nous les entendîmes, vous pouvez croire quelle fut notre joie, nous persuadant que les catholiques avaient obtenu cet honneur pour notre Créateur... mais non; notre gouverneur est protestant, et sa bonté pour ce peuple n'a pu s'étendre jusque-là; nous ne tardâmes pas à apprendre que ce qui nous avait si fort réjouies, n'avait été que l'effet du hasard.

" Le 31 décembre dernier, les canons tirèrent aussi pendant un *Te Deum* chanté en action de grâces, à la suite d'une messe pontificale, pour la victoire de l'année précédente remportée sur l'ennemi à pareil jour dans Québec,—y ayant la milice catholique présente sous les armes qui firent leurs décharges de mousquets à la porte de la cathédrale pour terminer tout. Douze prisonniers canadiens qui avaient pris les armes contre le roi, eurent leur grâce, après avoir fait amende

honorable la veille, dans la prison, et avoir été conduits le jour à la porte de la cathédrale, au sortir de la cérémonie, pour demander pardon du scandale qu'ils avaient donné ; après quoi ils furent renvoyés chez eux avec ordre d'en faire autant chacun dans leur église paroissiale.

" Voilà je crois, très chère sœur, assez de temps employé aux nouvelles du gouvernement séculier ; celles qui regardent notre communauté à laquelle vous témoignez toujours être fort attachée, vous intéresseront plus particulièrement, et je tâcherai sur cet article de vous satisfaire le plus brièvement qu'il me sera possible...

" Donc, pour venir aux faits, je vous dirai que notre maison, bâtie comme vous savez sur le sable mouvant, se vit débarrassée des soldats malades le 20 novembre, ce qui nous mit dans le cas de replacer nos invalides dans leurs anciennes salles. Le 3 décembre, les matelots nous furent envoyés pour être placés dans la salle de nos hommes invalides, qui en a été remplie tout l'hiver, ce qui nous obligea de mettre nos pauvres dans les anciennes classes ; les pensionnaires occupent le noviciat. Le nombre des matelots ayant beaucoup augmenté à l'arrivée des vaisseaux, nous fûmes contraintes d'en mettre au-dessus de notre buanderie, autrefois moulin à eau, où ils ont été en nombre une partie de l'été ; présentement ils n'occupent que la salle basse.

" Monsieur Pressart, grand vicaire de Québec, qui a toujours été dans un état fort souffrant depuis une attaque d'apoplexie et de paralysie qu'il eut pendant le siège, prit le parti, peu après l'ouverture de cette ville, de se venir rendre à notre hôpital. Il fut placé dans la chambre construite d'une partie de la salle de monseigneur de Saint-Vallier, où il eut plusieurs attaques qui, quoique moins violentes, ont rendu sa situation de plus en plus triste, et que son courage lui a fait soutenir en marchant jusqu'au 24 octobre (1776). Une attaque très considérable qu'il eut dans la nuit du 10 au 11 septembre de la présente année, lui ayant fait craindre de mourir sans avoir le bonheur de recevoir le saint viatique, lui fit prendre la résolution de se le faire donner dès le jour même, et, pour cette fin, il se fit transporter à l'église devers les trois ou quatre heures du soir, accompagné de M. Bailly, présentement curé de la Pointe-aux-Trembles, de M. Raizenne, de M. Perrault, curé de Saint-Jean de l'île d'Orléans, et neveu de l'ancien grand vicaire ; du R. P. de Berey, et de notre père de Rigauville de la main duquel il le reçut. Nous n'avions pas encore été témoins de pareilles

cérémonies et je vous assure qu'on ne peut rien voir de plus touchant. Tous les spectateurs en furent dans un saisissement qui leur rendit le teint à peu près semblable à celui de ce vénérable ministre du Seigneur dont la chevelure blanche, qui ne se distinguait presque pas d'avec la pâleur de son visage, inspirait un respect des plus grands, et un saint frémissement d'admiration pour cette fermeté d'âme avec laquelle il semblait recevoir, au pied du saint autel, l'arrêt prononcé contre lui par le souverain Juge.

" Après cette cérémonie, il continua d'aller et de venir à son ordinaire pour les affaires de son district dans cette partie du diocèse, et pour les siennes propres auxquelles il mit ordre, attendant de moment en moment le jour décisif, continuant toujours de rendre service à toutes les personnes qui s'adressaient à lui tant pour les affaires temporelles, sur lesquelles il était d'un excellent conseil, que pour les spirituelles ; et quoiqu'il eût beaucoup de difficulté à parler à cause de sa grande faiblesse et d'une oppression considérable, jointes à la paralysie qui s'était en partie fixée sur sa langue, il trouvait toujours de la force dès qu'il était question de faire plaisir à quelqu'un ; il le payait bien cher ensuite, mais cela ne l'a jamais mis dans le cas de se refuser à personne. Le 22 octobre, se sentant extrêmement mal, il se fit apporter le saint viatique dans sa chambre, vers huit heures et demie du soir, qu'il reçut dans son fauteuil, ainsi que l'extrême-onction, ne pouvant un instant rester au lit. Il mourut le 27, à trois heures et demie du matin, et fut inhumé le 28 dans notre église après un service pontifical par monseigneur de Québec, chanté par son clergé ; nous y avons assisté en habits de cérémonie. Vous pouvez croire, très chère sœur, combien il en coûta à Sa Grandeur, sachant combien elle avait d'attachement pour le digne grand vicaire ; il ne se trouva personne parmi les prêtres assistants et même parmi les jeunes ecclésiastiques qui ne versât des larmes pendant tout le temps des funérailles. Notre cher prélat était si pénétré de douleur qu'il ne lui fut pas possible de nous accorder la consolation de le voir ce jour-là. Ce très digne évêque, connaissant à monsieur Pressart un grand amour pour les pauvres, jugea à propos de faire régaler ceux de notre hôpital en son honneur [1].

. . . .

1. " Monseigneur Briand donna près de 300 livres pour le dîner ce jour-là, tant pour celui du clergé que du reste de la maison. " (Annales.)

" Comme je vous marquai l'année dernière, que malgré les grands dangers auxquels nous avions été exposées, la divine Providence nous avait préservées des malheurs qui avaient affligé notre désolé voisinage, il sera bon de vous apprendre que le mois d'après cette relation, faite en novembre, il lui a plu de nous en faire ressentir un échantillon par la perte que nous fîmes de notre ménagerie, qui a été incendiée le 27 décembre, sans qu'il ait été possible de sauver autre chose que notre troupeau de moutons et nos porcs ; encore de ces derniers plusieurs ont péri dans le feu. Pour les volailles de toute espèce dont elle était très étoffée,— ce qui nous est extrêmement nécessaire avec la quantité de pensionnaires distingués et malades qui nous viennent de tous côtés pour se faire soigner,— nous n'en pûmes sauver que sept oies ; tout le reste fut consumé avec quantité d'autres choses dont les greniers de ce bâtiment étaient remplis, ce qui nous a fait un tort considérable. Les matelots en cette occasion nous furent d'une grande utilité pour préserver notre maison qui courut beaucoup de risque. Monseigneur, qui était venu coucher chez nous pour nous donner le plaisir de voir une ordination [1] qu'il fit le lendemain, fut témoin de notre malheur ; vous jugez, très chère sœur, avec quelle douleur. Cette bonté de cœur et cette tendresse que vous lui connaissez, dont nous avons en tant d'occasions éprouvé la magnificence, vous la doivent bien vivement représenter, ainsi que celle de notre père de Rigauville dont la santé est extrêmement dérangée par les peines qu'il s'est données pour le rétablissement de nos affaires. Un assaut comme celui-là dans un temps où elles semblaient prendre un tour qui commençait à lui promettre un peu de tranquillité, lui dut être bien dur à digérer. Cependant Dieu, en l'affligeant avec nous par cette nouvelle épreuve, l'a fait jouir du plaisir de voir qu'il ne voulait pas encore nous anéantir, ne permettant même pas que nous en souffrissions beaucoup. Il a plu à sa divine bonté de bénir son industrie et de récompenser sa piété, en nous facilitant la réparation de cet essentiel bâtiment que nous faisons en partie cette année et que nous espérons achever l'année prochaine. Le feu prit par les dedans, et nous ne le vîmes qu'à deux heures du matin. Ayant été aperçu à Québec devers les cinq heures, monsieur le général envoya un régiment avec des pompes pour nous secourir, mais lorsqu'il arriva notre ménagerie était toute embrasée

1. Celle de deux diacres : MM. Dudevant et Lahaille. La cérémonie se fit à huit heures et demie du matin dans la salle des femmes.

et notre maison hors de danger. Nous eûmes le bonheur dans notre malheur de voir le vent constamment porter le feu du côté de la Petite-Rivière, où nous n'avons aucun de nos bâtiments, ce que nous regardâmes comme un effet de la miséricordieuse protection de Dieu pour laquelle nous ne saurions jamais assez lui rendre d'actions de grâces. Il ne cesse, malgré ses menaces, de nous combler de ses bienfaits en nous procurant tous les moyens de satisfaire nos raisonnables désirs. Un dont nous brûlions cette année, et que personne ne saurait désapprouver, était de faire, pour la cinquantième depuis la mort de monseigneur de Saint-Vallier, un service convenable à la dignité de ce très respectable fondateur, et la bonté divine nous a donné cette consolation en nous faisant trouver des ressources pour lui en faire un, le 22 de ce mois, des plus magnifiques qu'il y ait encore eus dans notre église. Monseigneur de Québec y a officié pontificalement et monseigneur de Dorylée y a assisté.

. . . .

" Voilà tout ce que j'ai à vous apprendre de particulier; il ne me reste qu'à vous assurer de l'attachement le plus sincère avec lequel je serai toute la vie, ma très chère sœur,

" Votre très humble et très obéissante servante,

" Sr Saint-Ignace. "

Qui ne remarque comment, dans cette simple relation, préparée uniquement pour le plaisir d'une amie, la mère Saint-Ignace, en observatrice attentive des événements publics et particuliers, constate, à chaque article, avec une sensibilité touchante, les motifs de confiance en Dieu et de gratitude pour ses soins paternels qui, en toute occasion, s'imposaient comme d'eux-mêmes aux cœurs de nos devancières. Si elle nous montre d'abord le côté affligeant du tableau, ce n'est que pour nous réjouir bientôt, d'une manière inespérée, en laissant tomber sur le tout un rayon consolateur qui en illumine les parties mêmes les plus sombres, et nous force à nous écrier avec un sentiment non moins vif que celui qui l'anime elle-même: Que rendrons-nous au Seigneur pour tous les biens dont il nous comble !

Le matin du 2 novembre 1778 les cloches funèbres faisaient entendre comme à l'ordinaire leurs sons lugubres et touchants, et les religieuses chantaient au chœur le *Libera* à la suite de la messe solennelle pour le repos des fidèles trépassés.

" Au moment où l'officiant eût dû prendre à son tour, disent les annales, nous n'entendîmes rien... ce silence nous alarma. Il se produisit en même temps dans la nef un mouvement qui n'était pas propre à nous rassurer, et quelques religieuses en s'approchant de la grille, virent sur la balustrade la chape dont s'était servi notre père de Rigauville... elles le crurent mort, et aussitôt la panique se communiqua de proche en proche. Toutefois cette cruelle incertitude ne dura guère, car on ne tarda pas à venir nous avertir que, à la vérité, un malheur était arrivé, mais que, grâce à Dieu, ce n'était pas celui que nous redoutions. Le feu s'était déclaré à la maison de nos domestiques que nous venions de réparer à grands frais ; à la première nouvelle, M. de Rigauville, dans sa surprise, avait cru devoir interrompre l'office pour voler au secours... Bientôt les messieurs du séminaire et leurs élèves accoururent sur les lieux avec leurs pompes ; quatre ou cinq de nos voisins de la Petite-Rivière travaillèrent aussi avec activité à éteindre les flammes, mais leurs efforts n'eurent aucun succès. Tout fut consumé : la maison, l'écurie avec tout le foin qu'elle renfermait : heureusement que les chevaux n'y avaient pas encore été placés."

Monseigneur Briand, qui avait donné 1200 livres pour aider à reconstruire la ménagerie, fit encore réparer à son compte la chambre qu'il occupait ordinairement quand il venait visiter la communauté. Il surveilla lui-même et paya quelques travaux qu'il avait ordonnés au portique de l'église, ainsi que certaines réparations dans le vestibule, le jubé et les deux chambres. Ses largesses de 1778 montèrent à près de deux cents louis ; sur cette somme £8 „ 11 „ 2 étaient destinés pour le repas du clergé et celui de la communauté le 22 décembre, jour de la soixantième de profession de notre chère sœur Sainte-Monique, en considération de ce qu'elle était la dernière professe de monseigneur de Saint-Vallier. Nous lisons encore à l'article des aumônes en 1779 : " Monseigneur Briand a surpassé notre attente par ses libéralités ; il s'est chargé d'acquitter tous les comptes de la maison de nos domestiques, ce qui est monté à la somme de 3,222 livres. Cette maison est faite de bon bois et tout y est bien fini."

Un peu avant cette époque nos Mères avaient conçu comme un vague espoir d'obtenir, par l'entremise de madame Louise de France, une indemnité pour les pertes qu'elles avaient subies en 1759 et 1760 ; elles avaient même préparé des mémoires pour être envoyés à l'auguste princesse ; mais elles furent dissuadées de leur projet par leur

agent, M. Maury, qui n'y voyait aucune chance de succès, la fille de Louis XV étant déjà accablée de demandes de cette nature auxquelles, malgré sa bonne volonté, il lui était impossible de satisfaire.

M. l'abbé de l'Isle-Dieu conservait toujours à notre communauté son affection d'autrefois. La correspondance du temps en fournit des preuves abondantes. Cependant le poids des années se faisait sentir chez cet ami si dévoué. Il se dispensa d'écrire en 1772 et fit transmettre à la communauté par M. Maury un souvenir affectueux. Nos Mères en furent affligées et elles se permirent d'en témoigner leur peine à celui qui en était la cause. La lettre que M. de l'Isle-Dieu leur écrivit en réponse est la dernière que nous ayons de lui. Dans la suite ce fut M. Maury qui donna d'année en année des nouvelles de son vénérable ami ; il prépara peu à peu la communauté à un sacrifice qui devait lui être bien pénible. M. de l'Isle-Dieu mourut en 1779, à l'âge avancé de quatre-vingt-onze ans.

Cette perte ne fut que le prélude d'une autre beaucoup plus douloureuse que nos Mères eurent à essuyer en 1780. Leur généreux bienfaiteur, M. l'abbé de Rigauville, leur fut enlevé le vingt-quatre décembre.

Nous tâcherons de retracer dans le chapitre suivant le souvenir de ses vertus et de ses bienfaits.

CHAPITRE SIXIÈME

—

Je me susciterai un prêtre fidèle qui agira selon mon cœur. I Rois, II, 35.

J'ai été l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, le père des pauvres. Job, XXIX, 15 et 16.

Au commencement du XVIIIe siècle, les tenanciers de Berthier-Bellechasse reconnaissaient pour dame et seigneuresse une toute jeune femme, dont le nom de famille était Marie-Françoise Viennay Pachot.

Bien éphémère avait été son union avec Alexandre Berthier, sieur de Villemur, enseigne dans les troupes du détachement de la marine entretenu en ce pays. Dix mois après leur mariage, elle avait dû échanger sa brillante parure de fiancée pour les sombres vêtements de la veuve. Le fief en question ne lui était pas échu de droit, mais comme une gracieuseté de la part de son beau-père, " pour lui donner le moyen de vivre plus honorablement et plus commodément dans l'état de vie qu'il lui plairait de choisir." Madame Berthier de Villemur demeura neuf ans sans changer de nom. Après ce laps de temps, elle donna sa main à Nicolas-Blaise des Bergères, sieur de Rigauville, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine. Dieu bénit cette seconde union par la naissance de cinq enfants : Nicolas-Ange, Marie-Joseph, Jean-Baptiste-Marie, Louise-Françoise et Charles-Régis.

Ce dernier naquit à Québec le 23 septembre 1724. D'après nos chroniques, on découvrit de bonne heure en lui " quelque chose de prématuré, ce qui fit dire dès lors à tous ceux qui le connaissaient que cet enfant devait être un jour grand devant Dieu." Ses heureuses qualités se développèrent rapidement, et chacun se plut à admirer l'élévation de son esprit, la beauté de son caractère, la sagesse de sa conduite et la douceur de ses manières. Comme il était d'une santé délicate, ses parents, qui l'aimaient avec tendresse, ne purent consentir à l'éloigner de la maison paternelle pour son éducation. D'ailleurs, ils ne cherchaient pas à lui inspirer d'une manière particulière le goût des lettres et des sciences ; toute leur ambition pour cet enfant si cher se bornait à lui faire embrasser la carrière des armes, comme une des plus honorables selon les vues du monde. Mais le Ciel avait d'autres desseins sur Charles-Régis. Le service d'un roi mortel n'avait pas d'attraits pour son cœur : il aspirait au service du Roi des rois. A l'âge de seize ans, il demanda à entrer au collège de la compagnie de Jésus à Québec, pour y poursuivre ses études jusque-là trop souvent interrompues. Ses progrès répondirent à son courage et à son application, et surprirent ses maîtres. Le R. P. de Glapion, qui fut longtemps chargé de sa conduite, a rendu plusieurs fois témoignage de la pénétration, de la vivacité et de la justesse de son esprit.

Son cours terminé, le monde s'offrait encore au jeune homme avec ses prétendus avantages et ses plaisirs mensongers. Aux uns et aux autres Charles-Régis se montra également insensible : il dédaigna *l'épée qui tue pour embrasser la croix qui sauve.* Admis au nombre

des clercs par monseigneur de Pontbriand, il obtint en théologie le même succès que dans ses études classiques. Quand il fut question de se disposer prochainement aux saints ordres, le jeune lévite eut bien des fois à lutter contre lui-même, à la seule pensée des sublimes mais redoutables engagements qu'il allait contracter. Ces combats intérieurs, qui provenaient d'une sincère humilité, attirèrent dans sa belle âme de nouvelles grâces ; et son esprit de foi, son amour pour Dieu, sa ferveur, sa dévotion parurent sensiblement lorsqu'il se présenta à l'autel pour recevoir l'onction du sacerdoce (20 septembre 1749). M. de Rigauville terminait sa vingt-cinquième année. Il ne tarda pas à être mis en possession de la cure de Saint-François-du-Sud, l'une des deux paroisses de la seigneurie qui, avec le temps, allait devenir son apanage.

L'amour et le respect dont il se vit bientôt entouré de la part de ses paroissiens, furent pour lui une douce récompense et un ample dédommagement des peines et des travaux qu'il s'imposait avec tant de bonheur pour le bien de leurs âmes, et même pour améliorer leur condition matérielle. Après un séjour de trois ans seulement au milieu de ce bon peuple, le jeune prêtre fut rappelé à Québec pour être fait chanoine de la cathédrale ; il se distingua dans sa nouvelle charge par son assiduité à l'office divin et par la piété et la modestie avec lesquelles il y assistait. A cette époque M. de Rigauville n'était pas tout à fait étranger à notre communauté. Sa grand'mère maternelle était madame Charlotte-Françoise Juchereau, *comtesse de Saint-Laurent :* il était donc allié à différents degrés aux religieuses de ce nom et à celles de la famille de Salaberry ; néanmoins il ne venait ici que rarement et pour des affaires. Ce fut au temps des fièvres malignes qu'il commença à être connu plus particulièrement. Il venait à son tour, comme les autres messieurs du clergé, faire le service de notre hôpital selon l'ordre établi par monseigneur de Pontbriand.

La contagion ne cessa que pour faire place aux horreurs de la guerre. Un seul jour suffit, hélas ! pour remplir de blessés et de mourants notre monastère tout entier. Dans des conjonctures si critiques, il fallait à nos Mères quelqu'un qui sût calmer leurs justes alarmes et leur donner des conseils et des encouragements. Monseigneur de Québec pria son cher ami, M. Briand, de vouloir bien se charger de ce soin, et le nomma supérieur de notre communauté dont il était confesseur depuis trois ans. M. Briand réunit dès lors les deux attributions ; en venant résider ici, il amena avec lui M. de Rigauville qu'il

chargea de la desserte de notre hôpital. Nos Mères ne purent mettre à la disposition des deux ecclésiastiques qu'une chambre commune ; ils se partagèrent les travaux du saint ministère, et c'était à qui serait le plus actif, le plus vigilant, le plus dévoué.

D'après le témoignage des religieuses et surtout des hospitalières qui l'ont vu à l'œuvre, notre père de Rigauville a parfaitement imité monseigneur notre fondateur quant à l'esprit de cette fondation, qui est de retirer de la misère les membres souffrants de Jésus-Christ, et de leur procurer tous les secours spirituels et temporels. Il chérissait ces malheureux : il n'épargnait rien pour les soulager et les consoler. " Combien de fois a-t-il ramassé, pour ainsi dire, dans les rues de pauvres abandonnés, ou d'autres qui étaient sortis de chez nous par *folie* ou par ingratitude ! Il leur parlait comme un bon père, leur faisait connaître leur faute, et les prenant ensuite dans sa voiture, il les ramenait ici et priait la mère supérieure de vouloir bien les reprendre en sa considération. Nonobstant les grandes occupations qui remplissaient sa journée, il ne se serait jamais couché tranquille, si, avant ou après le souper, il n'avait parcouru tous les endroits de la maison et des salles où il savait qu'il y avait des malades, pour les consoler par sa présence et les encourager à souffrir en esprit de résignation à la volonté de Dieu.

" Tout le monde trouvait un libre et favorable accès auprès de lui : prêtres, religieux et religieuses ; séculiers, pauvres et riches ; il ne faisait acception de personne quand il s'agissait de rendre service ou d'exercer la charité. Cette admirable vertu était si éminente dans ce vénérable père qu'elle distillait continuellement un miel suave, suivant l'expression de saint François de Sales. Ennemi de toute partialité, singularité et préférence, il portait tout le monde dans son cœur ; il était par conséquent universellement aimé et respecté d'un chacun. Que de ressources ne trouvait-on pas auprès de lui dans les différentes circonstances de la vie ! Bons conseils, avis salutaires, mille inventions admirables pour consoler, rassurer, encourager. Se trouvait-il parfois obligé de faire quelque réprimande un peu sévère, la violence qu'il s'imposait en pareille rencontre le rendait malade, et il n'était heureux de nouveau que quand il avait effacé par mille témoignages de bienveillance l'impression pénible que ses paroles avaient pu laisser dans le cœur de la personne envers laquelle il s'était acquitté d'un devoir indispensable.

" Nos pauvres, malades et infirmes, chérissaient particulièrement M. de Rigauville. Parmi eux se trouvait un jeune homme sourd-muet qui ne pouvait témoigner son affection que par ses gestes et ses cris. Or, un jour de grande fête chez les révérends pères récollets, notre cher père y était allé célébrer les saints mystères ; et comme il avait été prié à souper chez ces bons religieux, il ne put être de retour ici à son heure accoutumée. Cette circonstance ne passa pas inaperçue pour le pauvre sourd-muet ; nous le vîmes s'agiter étrangement ; il allait à chaque instant jusqu'à la chambre de M. de Rigauville, et, ne le trouvant pas, il faisait toute sorte de gestes pour nous témoigner sa peine et son embarras. A huit heures du soir, voyant que la voiture ne revenait pas, il courut à Québec et se rendit successivement dans tous les endroits où il savait que son ami avait coutume de s'arrêter, poussant toujours des cris qui ressemblaient à des hurlements. Enfin, il s'avisa d'aller s'asseoir sur les marches du couvent des révérends pères récollets. Quelle ne fut pas sa joie lorsqu'après quelque peu de temps il vit paraître celui qui faisait l'objet de son inquiétude et de ses recherches !... Notre père le fit monter avec lui dans sa voiture, et le pauvre enfant de crier de plus en plus comme pour faire part de son allégresse à tout le monde. Il ne se tranquillisa que lorsqu'il vit M. de Rigauville rentré sain et sauf au logis."

Quelques années après que M. de Rigauville eut été nommé supérieur de notre communauté, monseigneur Briand lui fit l'offre d'une des meilleures cures de Montréal, lui représentant que cela lui faciliterait les moyens de faire du bien à ses religieuses, et que le changement d'air contribuerait à améliorer sa santé. Notre bon père répondit à Sa Grandeur que tous les profits matériels qu'une riche cure pourrait lui procurer pour ses chères filles, ne compenseraient pas le dommage qui résulterait pour elles de son absence ; et que, quant à sa santé, elle aurait plus à souffrir qu'à gagner à ce changement, à cause des inquiétudes continuelles qui ne manqueraient pas de le poursuivre à notre sujet. Les mêmes motifs le déterminèrent plus tard à renoncer pour toujours à faire le voyage de France. Et pourtant elle se montrait à lui parée de mille attraits, cette patrie de ses pères ! La beauté de son climat, l'efficacité de ses eaux minérales, les remèdes qu'il pourrait s'y procurer, tout semblait lui promettre là-bas l'entier rétablissement d'une santé sans cesse chancelante ; puis il y reverrait une foule de parents et d'amis ; il formerait des connaissances qui seraient avan-

tageuses à notre maison ; il recueillerait de tous côtés pour elle des secours abondants... Ces projets lui roulèrent dans l'esprit pendant plus d'une année, et il prit extrêmement à cœur d'en voir la réalisation ; mais enfin d'autres considérations prévalurent : il résolut d'abandonner à Dieu le soin de ce qui le regardait personnellement, et de rester au Canada pour travailler par lui-même à l'œuvre de son choix.

Que dirons-nous de M. de Rigauville en sa qualité de prêtre du Seigneur ! Notre récit va nous le dépeindre. " L'air de modestie majestueuse avec lequel il s'acquittait des moindres cérémonies enchantait, et inspirait la piété à tout le monde. C'est ce qui a fait dire à plusieurs personnes, en parlant de lui, ce que l'on avance de quelques saints, qu'il était un ange à l'autel et un apôtre en chaire et au confessionnal. Il faisait ses délices de chanter les louanges de Dieu avec ferveur, et ne lui avons-nous pas entendu dire souvent qu'il n'était jamais plus satisfait que lorsqu'il était appliqué aux exercices du culte divin ? "

Aux fonctions qu'il avait à remplir dans notre maison, M. de Rigauville joignait celles de confesseur de nos mères de l'Hôtel-Dieu ; il avait aussi une ample permission de confesser ici toutes les religieuses qui désiraient s'adresser à lui. Il était chargé du soin spirituel des habitants de la Petite-Rivière ; en outre, il allait fréquemment rendre service à ses confrères des paroisses environnant Québec, et son nom se trouve maintes fois dans les registres de Notre-Dame de Beauport.

La communauté de l'Hôtel-Dieu avait des droits tout particuliers à son affection : deux de ses tantes maternelles, les mères Marie-Joseph des Séraphins et Marie-Anne de Sainte-Nathalie, y avaient été religieuses ; il y comptait encore plusieurs cousines et une sœur, Louise-Françoise de Saint-Joseph. Celle-ci, d'après les annales de l'Hôtel-Dieu, " était fille d'esprit et instruite, fervente et très mortifiée, partageant avec ses sœurs ce que sa famille, qui était à l'aise, lui donnait, dont elle ne gardait que la moindre partie ; elle était pieuse, bonne, gaie, assidue aux observances. Elle a été dépositaire des pauvres et de la communauté, et assistante. Elle mourut âgée de cinquante-cinq ans, le 9 mai 1777. " C'était peu de temps après le décès de son frère Jean-Baptiste-Marie, et, ainsi, notre père de Rigauville restait le seul survivant de sa famille. Cette circonstance l'impressionna extraordinairement, et il se laissa frapper de la pensée qu'il

suivrait de près des personnes si chères. *On ne vit pas vieux dans ma famille,* disait-il souvent. Il commença dès lors à se préparer plus prochainement à sortir de ce monde, et l'on s'aperçut bientôt qu'il dépérissait à vue d'œil. "Son extrême sensibilité lui faisait prendre le chagrin fort à cœur; il était d'ailleurs dans des soucis continuels sur le sort de la communauté. Les deux incendies dont nous avons parlé ne firent qu'accroître ses inquiétudes, à quoi il faut ajouter la cherté de toutes choses, l'inconstance des saisons, l'incertitude des récoltes qui, depuis plusieurs années, nous menaçait d'une disette générale, de sorte qu'il était toujours dans des craintes que nous ne vinssions à manquer, ce qui, cependant, n'est jamais arrivé, grâce à sa vigilance et à ses soins.

"Dans l'été de 1780, M. de Rigauville fit ses dernières dispositions testamentaires ; puis il continua de vaquer par lui-même à ses devoirs particuliers et à tout ce qui intéressait notre maison. Au commencement d'octobre il éprouva les premières atteintes d'une affection à la tête. Tout le monde, excepté lui, crut d'abord que cela n'aurait pas de mauvaises suites. Ses souffrances étaient aiguës ; mais son courage, sa patience, sa douceur, les lui faisaient endurer sans se plaindre ; d'ailleurs il cherchait à dissimuler son mal pour ne pas augmenter le chagrin de la communauté ; il se recommandait aux prières afin d'obtenir une parfaite conformité à la volonté de Dieu, soit pour la vie, soit pour la mort. Malgré des pansements fréquents, il ne voulait pas discontinuer les fonctions de son ministère. Jusqu'à deux semaines avant sa mort, il avait presque toujours confessé les religieuses de l'Hôtel-Dieu et plusieurs personnes d'ici ; et il allait souvent visiter des malades qui étaient dans un état moins alarmant que le sien. On avait toute sorte de peine à l'empêcher de dire la sainte messe les jours qu'il souffrait le plus, tant il avait envie de prouver à Dieu jusqu'à la fin son zèle et son amour. Il la dit à l'autel de la salle Sainte-Marthe trois jours seulement avant celui qui fut pour lui le dernier. Il fallut toute l'autorité de son évêque et de son directeur pour lui interdire la récitation du bréviaire.

"Le temps approchait où le sacrifice devait être consommé. Une attaque d'apoplexie vint compliquer le mal dont souffrait déjà notre bon père. Un second accès plus violent encore suivit d'assez près, de sorte qu'on fut obligé de faire avertir précipitamment monseigneur, sans avoir le temps de le prévenir sur un sujet qui lui était si sensible.

Il se rendit promptement auprès de son ami, lui administra les derniers sacrements de l'Église, lui appliqua l'indulgence et lui donna une dernière fois sa bénédiction. Peu après, notre vénérable père rendit sa belle âme entre les mains de son Créateur, en présence du R. P. de Glapion, son confesseur, de M. Raizenne, prêtre résident ici, et d'une partie de la communauté. C'était le dimanche veille de Noël, 24 décembre 1780, à une heure et demie du matin." M. de Rigauville était âgé de cinquante-six ans et trois mois ; il comptait trente et un ans et trois mois de prêtrise, et il était revêtu depuis trois ans de la dignité de grand vicaire.

" Pour lors, continuent nos annales, quels furent nos soupirs et nos larmes sur la perte que nous venions de faire et qui nous paraissait en quelque sorte irréparable ! Tout l'intérieur de notre pauvre maison retentissait de nos plaintes au Seigneur. Les personnes de nos salles et en général tous ceux qui avaient connu notre père, prenaient part à notre juste affliction. Les uns disaient : *Le père des pauvres vient d'expirer...* ; les autres répétaient : *nous n'avons plus de conseiller ni de consolateur... où en trouverons-nous jamais un pareil !...* et mille choses de cette nature qui nous perçaient le cœur et augmentaient de beaucoup notre peine. Dans le fort de notre affliction nous vîmes arriver notre illustre prélat qui, après avoir prié auprès de son ami, entra au milieu de nous à notre salle de communauté et nous fit une très belle exhortation pour nous engager à nous soumettre à la volonté de Dieu, en lui faisant chrétiennement et religieusement le sacrifice de l'objet de notre douleur.

" Nous eûmes la consolation de posséder pendant deux jours les précieux restes de notre père, exposés dans sa chambre. Le concours du peuple fut tel jusqu'au moment de l'inhumation, qu'à peine pouvions-nous trouver place pour y prier et veiller plusieurs ensemble. Enfin il fallut nous résoudre à le perdre pour toujours... Monseigneur vint lui-même avec tout son clergé faire les obsèques le mardi, seconde fête de Noël. Après la levée du corps, on chanta un nocturne de l'office des morts avec les laudes ; ensuite Sa Grandeur célébra les saints mystères et fit le reste de cette lugubre cérémonie. "

Notre père de Rigauville a été inhumé près de l'autel du côté de l'évangile, appuyé contre le pilastre qui touche à la grille des religieuses. Tel avait été son dernier vœu. Il avait réglé d'avance dans son humilité que tout, à son inhumation, se ferait le plus modestement

et le plus pauvrement possible ; mais sur ce point nos Mères se persuadèrent qu'il leur était permis de suivre, non les prescriptions du vénérable défunt, mais les mouvements de leur piété filiale et de leur profonde reconnaissance.

" Le matin de la cérémonie monseigneur Briand s'en était allé chez lui en toute hâte à l'issue du service. Sur le soir nous vîmes revenir notre cher et bon prélat, qui prit beaucoup sur lui pour venir nous consoler dans un jour où lui-même aurait eu grand besoin qu'on le consolât. Il nous donna l'assurance qu'il aurait soin de nous, et qu'il serait notre supérieur... Cette bonne parole nous releva un peu le courage, et nous fit remercier Dieu de nous avoir fait part d'une si heureuse nouvelle au fort de notre affliction."

La bienfaisante charité de M. de Rigauville pour celles dont il avait été pendant douze ans la providence visible, devait s'étendre au delà de la tombe. Il voulut, comme dernier témoignage d'amour, les faire héritières de tous ses biens en leur léguant sa seigneurie de Berthier. Il se croyait même *obligé en justice* de prendre ce parti. Nous verrons tout à l'heure avec surprise et attendrissement quels étaient les motifs de cette obligation d'une nouvelle espèce. Avant de dicter son testament, M. de Rigauville mit par écrit toutes les raisons qui lui paraissaient les plus propres à combattre les prétentions que l'on pourrait élever contre l'exécution de ses dernières volontés. La lecture d'une partie de cet écrit fera voir à découvert dans son cœur paternel toute la tendresse de ses sentiments pour notre communauté.

" 1°—La seigneurie que je possède n'était point venue à ma mère par héritage, mais par pur don de la part d'un étranger avant son mariage avec feu mon père... Je ne dois donc rien à mes parents du côté de mon père. D'ailleurs, il n'y en a qu'un dans le pays, et il a trois mille livres de rente.

" 2°—Mes vrais héritiers selon la loi, du côté de ma mère, ne sont pas régnicoles pour moi ; ils sont en Europe où ils ont toujours été ; ils sont issus d'un premier mariage du père de ma mère, contracté à la Rochelle et dont il a eu un fils...

" 3°—Les parents que j'ai en Canada sont à leur aise... à l'exception d'une cousine germaine de ma mère (mademoiselle Madeleine de l'Estringan Saint-Martin), fort âgée, dont j'ai soin, et d'une issue de germain (mademoiselle Angélique de Villeray), à qui je procure depuis trois ans quelques secours, et qui a bon nombre de parents du

côté de monsieur son père, plusieurs riches, et d'autres plus à l'aise que moi.

" 4°— J'ai déjà fait du bien à mes parents selon mes facultés, ce que je continuerai tant que le Seigneur me conservera la vie. Je suis disposé à faire passer après ma mort deux mille livres à un filleul (M. Charles-Michel de Salaberry), mon parent au sixième degré, et une pension viagère à mon ancienne cousine.

" Ces observations faites, ne puis-je pas en conscience profiter du privilège de la loi anglaise qui donne toute liberté en fait de testament ?...Ne puis-je pas faire mes *légataires universelles* la communauté de l'HÔPITAL GÉNÉRAL près de Québec, afin de *les* aider à soutenir l'œuvre à laquelle leur illustre fondateur, monseigneur de Saint-Vallier *les a destinées*, aux charges ci-dessus... aussi de trois cents messes à mon intention, et six chaque année, à perpétuité, tant pour mes parents défunts que pour moi...

" Mettant mon testament sous la protection de la loi anglaise, je supplie le gouvernement de faire attention : 1°— Que la seigneurie de Berthier, qui seule forme mon immeuble, n'est pas d'un objet bien considérable ; partagée entre tous mes parents du Canada seulement, elle n'augmenterait pas leur fortune sensiblement. 2°— Que ce legs accordé à cette pauvre maison, ne devrait pas être regardé comme une nouvelle acquisition, mais comme un faible remplacement de la belle seigneurie de Saint-Vallier... le double plus forte en concessions, et, par conséquent, en rentes foncières... laquelle faisait et formait le principal objet de la fondation de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, et qu'il a été obligé de vendre à bas prix, pour satisfaire à des dettes que la charité et la bonne foi lui avaient fait contracter pour les malades français en 1759 et 1760, dont il ne lui a été tenu compte par la cour de France que du quart...

" En léguant ma seigneurie à un hôpital général, je fais du bien en même temps à mes nombreux parents qui, comme les autres colons, sont membres de cette province ; je fais un bien durable, à perpétuité, et un bien général. Je dis surtout *un bien général*,— car un hôpital général est d'un bien général, étant le refuge et l'asile des affligés de corps et d'esprit, des deux sexes, pauvres, qui, avec les secours temporels, y trouvent les spirituels ; j'ajouterai même, le refuge de tous les états et de toutes les conditions même aisées de ceux et de celles qui veulent, surtout à un certain âge et dans l'infirmité,

être plus à portée des secours de l'âme et du corps, et mener une vie tranquille.

"Le gouvernement a des preuves de l'utilité de cet institut ; il le loue et y place continuellement des pauvres des deux nations. Ainsi donc, le bien que je ferais à mes parents, en leur laissant ma seigneurie, n'intéresserait que quelques particuliers dont elle ne ferait pas la fortune, et je suis assuré de faire celle de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Si je ne lui laisse ma seigneurie, il tombera infailliblement... Après mon décès, qui voudra y faire ce que j'y fais ? S'il s'en trouve quelqu'un qui le veuille, en aura-t-il les facultés, je veux dire une seigneurie à sa disposition, dont les revenus depuis quelques années assurent au moins le pain aux religieuses et aux pauvres ? Elles n'ont plus ni fief ni moulin ; il ne leur reste qu'une petite ferme à Saint-Thomas et les terres ingrates qui environnent leur maison et qui leur coûtent beaucoup à faire valoir. C'est le moins qu'elles aient à acheter six cents minots de blé chaque année. Pour cela je suppose que leurs terres en produisent neuf cents minots, ce qui n'arrive pas toujours...

" Ma mère a eu à l'HÔPITAL GÉNÉRAL près de Québec deux cousines germaines (les RR. MM. Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin et Marie-Joseph Duchesnay de l'Enfant-Jésus), excellents sujets qui l'ont successivement servi, et qui y ont beaucoup travaillé, et plusieurs autres parentes religieuses dont quelques-unes vivantes et infirmes, en particulier la sœur Duchesnay de Saint-Ignace. J'ai eu dans cette maison pendant plusieurs années, moyennant une modique pension, un frère aîné (Nicolas-Ange), né infirme.

" D'ailleurs, n'y aurait-il pas pour moi, dans cette disposition en faveur des religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, *une espèce de justice ?* Monseigneur Briand, à son retour de France, de l'avis d'une grande partie des notables, pensait à les *fondre* dans d'autres communautés, ne voyant pas jour, leur seigneurie aliénée, de leur assurer du pain pour l'avenir... Je fus le seul qui insistai à les conserver : sans moi, elles étaient *fondues* l'année suivante... A mon décès, elles se trouveraient, — j'ai lieu de le croire, toutes les apparences y sont, — plongées dans un second abîme d'où elles ne sortiraient qu'avec plus de difficultés, plus d'amertume que du premier, si toutefois elles avaient le bonheur d'en sortir, ce dont je doute. Ainsi, mon zèle, mon amitié, ma commisération, qui m'avaient fait entreprendre leur conservation dans les premières circonstances, deviendraient, dans les secondes, la cause,

la source d'une catastrophe plus affligeante, plus accablante que n'eût été celle dont les menaçaient les premières.

" Donc, dans toutes les circonstances, surtout dans celles du gouvernement, je suis absolument maître de mon bien et libre d'en disposer de cette manière que je juge raisonnable et chrétienne."

Tels sont les motifs sur lesquels s'appuyait M. de Rigauville pour s'obliger en quelque sorte à suivre à notre égard le penchant irrésistible de son cœur. Il cherchera encore dans son testament même à faire ressortir ces considérations sous un nouveau jour ; aux raisons déjà alléguées, il ajoutera qu'il désire " reconnaître, par ce don, les soins et les attentions que les dames religieuses ont eus pour la personne du testateur, pendant le temps qu'il a demeuré dans leur monastère, et aussi les soins qu'elles ont eus de feu monsieur son frère et des infirmes que le testateur a recommandés à leur zèle et secours." Combien était-elle sensible, tendre et délicate l'âme du saint prêtre qui dicta ces lignes !

Est-il besoin de dire ici que le premier devoir de nos Mères, après la perte qu'elles venaient de subir, fut de faire acquitter au plus tôt les trois cents messes que M. de Rigauville avait prescrites ? Mais là ne se bornèrent pas les témoignages de leur affectueuse gratitude ; elles sentaient le besoin de transmettre à celles qui devaient venir après elles dans cette maison, le souvenir de leur reconnaissance et de ses bienfaits, et elles arrêtèrent par acte capitulaire :

1°—De faire célébrer pendant l'espace de vingt ans, le 22 décembre, un service solennel pour l'âme de leur bon père.

2°—D'offrir à cette intention pendant le même espace de temps la communion et le chapelet de chaque premier dimanche du mois.

3°—De rendre commun pendant ces vingt années à monseigneur de Saint-Vallier et à M. de Rigauville le *De profundis* qui se dit chaque jour à l'issue de la messe conventuelle.

Le chapitre renouvela cette convention en 1802 pour vingt autres années, après lequel temps les supérieurs ecclésiastiques jugèrent à propos de ne plus la permettre.

Le gouvernement n'apporta aucune entrave à l'exécution des dernières volontés de M. de Rigauville ; loin de là, le général Haldimand accorda sans aucune difficulté *don et remise* du droit d'amortissement dû à la couronne par les nouvelles propriétaires du fief de Berthier. Il est permis de croire que la recommandation du docteur

Mabane était pour quelque chose dans la facilité avec laquelle nos Mères obtenaient à cette époque les faveurs du gouvernement. Le docteur Mabane était juge des plaidoyers communs, membre du conseil législatif et aussi du conseil privé de Son Excellence. Quoiqu'il en soit, une chose est certaine, c'est que notre communauté, pour sa part, n'eut pas à se plaindre de ce redoutable gouverneur Haldimand qui, pendant son administration, fit peser sur la province un joug de fer.

Mademoiselle Madeleine de l'Estringan Saint-Martin, à qui M. de Rigauville avait destiné une rente viagère de deux cents livres, ne survécut que cinq mois à son bienfaiteur, et dès lors madame Charlotte Aubert, veuve du marquis d'Albergati, eût droit à la somme annuelle de cent vingt livres ; mais, à la première échéance, elle refusa l'argent qui lui fut offert, et ainsi pendant quatre années consécutives. Enfin, au mois d'avril 1785, madame d'Albergati fit savoir par lettre à notre révérende mère Thérèse de Jésus qu'elle croyait se devoir à elle-même de faire valoir ses *prétentions sur les biens de feu messire de Rigauville son parent, et que les cours de justice en décideraient.*

Certes, une pareille nouvelle n'était rien moins qu'agréable ; mais il ne pouvait être question de céder devant l'orage ; c'eût été sacrifier les intérêts essentiels de la communauté, peut-être même compromettre son existence. Quelque juste éloignement qu'eussent nos Mères pour toute poursuite judiciaire, elles en prirent bravement leur parti cette fois, se confiant dans le secours de Dieu et dans la justice de leur cause, et l'affaire fut portée devant les tribunaux. Le docteur Mabane se montra dans cette occasion, comme toujours, un ami plein de zèle. Il sut inspirer ses sentiments à M. Gray, avocat, qu'il choisit pour défendre les intérêts des religieuses, et la cour rendit sa sentence en leur faveur le 30 juillet.

Madame d'Albergati cependant ne se tint pas pour vaincue, et elle se décida à intenter une nouvelle action. En annonçant aux religieuses qu'elles allaient subir un second procès, le docteur Mabane s'empressa de les rassurer ; c'est ce que fit également M. Gray, et tous deux leur donnèrent de précieux conseils sur la manière dont elles devaient agir dans une affaire de cette conséquence. Nos Mères, comme on peut le penser, attendaient de Dieu seul leur principal appui. Elles commencèrent aussitôt une neuvaine en l'honneur du saint cœur de Marie. Neuf longs mois se passèrent dans des alter-

natives de crainte et d'espérance. Enfin arriva le jour ou le jugement devait être rendu ; c'était le 3 juillet 1786. Pendant les heures de la matinée, plus ardentes que jamais furent les supplications adressées au Ciel ; chacune demandait surtout une parfaite résignation à la volonté de Dieu quelle que dût être la sentence.

" Soudain, disent nos annales, nous aperçûmes un cabriolet qui venait avec une célérité telle qu'à chaque instant la poussière en dérobait la vue. Après quelques minutes d'attente, nous vîmes arriver M. Cugnet, un de nos avocats, nous annonçant avec joie que tout était en notre faveur... Un envoyé du docteur Mabane, qui se flattait d'être le premier porteur de la bonne nouvelle, suivit de près MM. Cugnet et Gray, et alternativement, toute l'après-midi, plusieurs amis se succédèrent pour nous féliciter de cet heureux succès. Ayant témoigné notre juste reconnaissance à tant de personnes si dévouées à notre cause, nous satisfîmes l'impatience qui nous pressait d'aller rendre gloire à notre divin Sauveur, par le chant du *Te Deum*. Puis, désirant laisser un monument perpétuel de cette assistance de Dieu sur notre maison, et de la protection visible de la Reine du ciel, nous promîmes, avec l'agrément des supérieurs majeurs, d'en célébrer chaque année le jour anniversaire par un salut à l'autel du Saint-Cœur de Marie."

CHAPITRE SEPTIÈME

1783-1793

> O Dieu, donnez votre jugement au roi, et votre justice au fils du roi. Ps. LXXI, 2.
>
> Béni soit le Seigneur qui a comblé Jérusalem de gloire, et qu'il règne sur elle dans les siècles des siècles ! Amen. Tobie, XIII, 23.

En consultant les actes capitulaires de notre communauté pour l'année 1784, on n'est pas peu surpris d'y trouver un assez long article relatif à la loi de l'*Habeas Corpus*. Quelle singulière matière à déli-

bération, dira-t-on, pour les paisibles recluses de Notre-Dame des Anges au XVIIIe siècle ! Nos Mères établissent d'abord en principe que cette loi — qu'il était alors question de mettre en force au Canada, consacre un des droits les plus précieux et les plus chers à l'individu ; elles constatent ensuite, non sans quelque étonnement, que les honorables membres du conseil législatif ont, dans une assemblée toute récente, formulé un projet tendant à exclure de ce privilège les communautés religieuses ; elles se demandent quel peut être le motif d'une pareille exception, et si, par hasard, on la croit nécessaire pour les maintenir dans leur cloître ; elles concluent enfin, avec beaucoup de raison et de sagesse, qu'elles se manqueraient à elles-mêmes si, dans une affaire de cette conséquence, elles ne prenaient pas tous les moyens convenables pour revendiquer auprès des représentants de la couronne, leurs droits et leurs prérogatives comme sujets fidèles de la Grande-Bretagne.

M. Henri-François Gravé de la Rive, vicaire général, et supérieur du monastère, fut prié de prendre en main leur cause. Il est probable que les autres communautés religieuses confièrent également leurs intérêts à ce digne ecclésiastique. Peu de jours après, M. Gravé adressait à l'honorable Henry Hamilton, lieutenant-gouverneur et président du conseil, de respectueuses et fortes réclamations qui peuvent se résumer comme suit :

« Les honorables membres du conseil sont assemblés pour procurer aux habitants de la province les bénéfices de la constitution anglaise... à l'ombre de laquelle on jouit des avantages de la monarchie, de l'aristocratie et de la liberté démocratique ; constitution chère à tout sujet britannique, mais qui ne peut demeurer sans atteinte si les intérêts de toutes les classes ne sont également protégés. Cependant, au moment où notre très gracieux souverain désire étendre à ses sujets du Canada l'excellent privilège de la loi de l'*Habeas Corpus*, il se trouve, paraît-il, au milieu du conseil des membres qui prétendraient en priver les personnes engagées par les vœux de religion. N'y a-t-il pas en cela de l'injustice ? N'a-t-on pas souvent entendu notre gouverneur s'appitoyer sur l'esclavage des religieuses liées par des vœux ; C'est donc entrer dans les vues du gouvernement que de leur accorder tout le bénéfice de l'*Habeas Corpus*. D'ailleurs, vit-on jamais le gouvernement britannique forcer là-dessus les individus ? la liberté pleine et entière ne fut-elle pas toujours la fin qu'il se proposa ? ne la

regarda-t-il pas toujours comme le privilège le plus précieux dont il est lui-même le sage dépositaire ? L'intérêt du conseil concourt heureusement avec celui du peuple à ce que la restriction proposée n'ait pas lieu ; car il n'importe pas moins aux gouvernants d'assurer au peuple sa liberté, qu'il n'importe au peuple lui-même que cette liberté lui soit assurée. Or la liberté n'est assurée au peuple qu'en vertu de la loi de l'*Habeas Corpus* : le roi l'accorde... mais cette exception l'infirmerait dans un point si essentiel, qu'elle tomberait d'elle-même.... Si je considère les intérêts, non pas de la religion qui a peu à faire dans cette matière, mais des personnes qu'on veut soustraire au bénéfice de la loi, je regarde cette exception comme un monument de honte pour elles ; car on pourrait dire qu'elles avaient besoin de cette exception pour être retenues à la maison ; le contraire est prouvé par l'expérience d'un quart de siècle. Par où auraient-elles mérité cette odieuse distinction ? N'ont-elles pas toujours fait paraître le zèle le plus épuré pour le service de Sa Majesté et du gouvernement, dans toutes les occasions que leur a fournies la Providence ? et pendant les troubles de ces dernières années, ne peuvent-elles pas se vanter que leurs conseils et leurs exemples n'ont pas peu contribué à maintenir dans le devoir un grand nombre de particuliers ? ne se sont-elles pas même rendues odieuses aux yeux de plusieurs, à cause de leur zèle et de leur fidélité ? Vous êtes donc priés de ne faire aucune exception à leur préjudice, et de ne point restreindre ainsi les faveurs que notre gracieux souverain veut accorder à tous ses sujets canadiens sans distinction."

Cette lettre de M. Gravé portait, outre sa signature, celles de M. Thomas-Laurent Bédard, supérieur du séminaire de Québec, de M. Jean-Baptiste Lahaille, directeur du même séminaire, et du R. P. de Berey, supérieur des récollets. Nous ne saurions dire de quel poids leurs observations pesèrent devant le conseil ; mais l'acte fut passé sans restriction, sous le titre d'*Ordonnance pour la sûreté de la liberté du sujet dans la province de Québec, et pour empêcher les emprisonnements hors de cette province.*

Tel est le dernier acte de l'administration du général Haldimand qu'il nous importe de noter. Il passa en Angleterre l'année suivante, et Guy Carleton, sous le nom de Lord Dorchester, vint gouverner notre pays pour la troisième fois.

Au temps où le Canada formait encore un des plus beaux fleu-

rons du diadème des monarques très chrétiens, on voyait les plus grands personnages de la cour se placer volontiers à la tête du mouvement que le roi et ses ministres cherchaient à imprimer à la colonie, et ajouter même avec une sorte de fierté à leur titre de duc, de pair, de maréchal, etc., celui de vice-roi ou de lieutenant général de la Nouvelle-France. Parmi eux cependant il ne s'en trouva qu'un seul, le somptueux marquis de Tracy, qui franchit les mers pour réjouir quelque temps de sa présence les colons du nouveau monde. Mais l'histoire ne nous dit pas que des princes du sang royal de France aient jamais songé à entreprendre un pareil voyage.

Il était réservé à la maison de Hanovre de faire connaître par une telle marque de distinction le haut prix qu'elle attachait à sa récente conquête. Aussi quelle allégresse vit-on éclater de toutes parts lorsque, le 14 août 1787, la frégate *Pegassus* entra dans la rade de Québec, ayant à son bord, en qualité de commandant, le prince William-Henry, duc de Clarence, troisième fils du roi George III ! Nous ne parlerons pas ici de la réception enthousiaste faite à Son Altesse Royale par les autorités et les citoyens de notre ville : fêtes brillantes, feu de joie, illumination, etc.,— tout fut mis en œuvre pour prouver au jeune prince que la terre où il venait d'aborder n'était pas trop inhospitalière. Après quelques jours passés dans la cité de Champlain, le duc de Clarence se rendit à Montréal, puis à Chambly, à Sorel, etc. D'après nos annales, le prince fut de retour à Québec le 23 septembre, et dès le soir même nos Mères eurent l'agréable surprise de recevoir sa visite. Il était sans suite, et accompagné seulement de l'*amiral*, de l'honorable M. de Salaberry et de quelques personnes de la famille de ce dernier.

" L'heure des matines coïncidant avec l'arrivée du prince, nous en remîmes à plus tard la récitation pour nous rendre à la porte conventuelle et recevoir notre illustre visiteur. Nous le conduisîmes au flambeau jusqu'à la salle de communauté, et de là dans tous les lieux d'office. Son Altesse Royale parut très satisfaite, et acquiesça avec plaisir à la demande que lui fit, pour nous, M. de Salaberry de vouloir bien honorer de sa présence une cérémonie religieuse qui devait avoir lieu le lendemain dans notre église. C'était la vêture de deux postulantes, mesdemoiselles Marie-Angélique Pâquet et Marie-Esther Chaloux."

La nuit ne fut pas trop longue pour faire les préparatifs de rigueur, et toutes choses furent disposées le mieux possible d'après

les suggestions de M. de Salaberry. Un trône fut préparé dans le jubé des femmes. Le prince y prit place pendant la célébration du saint sacrifice. Le R. P. de Glapion prononça le sermon de circonstance. Après avoir complimenté Son Altesse Royale, il félicita les héroïnes de la fête et leur fit sentir d'abord l'honneur qui leur était fait d'avoir pour témoin de leur premier renoncement au monde le fils de leur souverain. Entrant ensuite dans son sujet, le prédicateur développa des pensées d'un autre ordre. Il remit sous les yeux des deux aspirantes toute la grandeur et toute l'étendue du privilège que leur accordait en ce jour le Roi du ciel ; il leur rappela que si elles entraient dans la voie des sacrifices et de l'immolation, elles avaient pour exemplaire et pour appui le Fils même de Dieu, et que si elles participaient de grand cœur à ses souffrances, elles auraient aussi, selon l'expression de l'Apôtre, une large part à sa gloire. Les fêtes du monde, les plaisirs d'ici-bas ne seraient plus désormais leur partage, mais dans la terre promise du cloître, n'entreraient-elles pas en possession de ces dons meilleurs que le même Apôtre nous exhorte à rechercher sans cesse ? Sur le seuil de la maison de Dieu, elles se sépareraient de parents tendrement chéris, dont elles-mêmes faisaient tout le bonheur ; elles laisseraient aussi pour toujours des amies d'enfance dont l'affection leur était si douce. Et si, au moment de voir se briser à la fois tant de liens si forts et si sensibles, leurs cœurs éprouvaient un cruel déchirement, quoi de plus propre à leur inspirer dans cette épreuve un courage magnanime que la parole immuable du divin Sauveur : " Celui qui aura quitté pour moi son père et sa mère, ses frères et ses sœurs, recevra le centuple en ce monde et possédera la vie éternelle en l'autre " ? Le renoncement aux parures du siècle n'est-il pas la figure du dépouillement intérieur qu'exige l'état saint qu'elles désiraient embrasser ; et les saintes livrées des fiancées du Christ dont on allait les revêtir, ne marquent-elles pas la victoire, ou pour mieux dire, la série de victoires qu'elles s'apprêtaient à remporter sur le monde, en foulant aux pieds avec un généreux mépris tout ce que le monde admire et recherche avec le plus d'ardeur ?

Nous ne sommes pas en mesure de dire jusqu'à quel point ces développements et ces applications de la morale évangélique furent goûtés du jeune prince ; nous savons seulement que la messe et le sermon finis, le duc de Clarence et sa suite furent conduits au chœur des religieuses. Là était encore un trône pour Son Altesse Royale.

L'*amiral* et les officiers prirent leurs places dans les stalles d'un côté, et les dames, de l'autre. Selon l'usage alors autorisé par les supérieurs ecclésiastiques, chaque novice avait la faculté d'inviter à la cérémonie cinq dames de sa famille ou de ses amies. " Les religieuses revêtues du long manteau de chœur, sortirent processionnellement, ayant le voile baissé, et portant des cierges allumés pour aller recevoir les postulantes à la porte conventuelle et revinrent dans le même ordre, chantant l'hymne *O Gloriosa Domina*... Après l'inclination ordinaire au très saint sacrement, elles se retournaient et avançaient quelques pas vers le trône du prince qu'elles saluaient deux à deux, et prenaient ensuite leurs places assignées au bas de l'estrade des formes. "

En l'absence de l'évêque, M. Gravé de la Rive interroge solennellement sur leurs intentions les deux jeunes filles qui, présentées par la mère Saint-Alexis, supérieure, viennent l'une après l'autre s'agenouiller devant lui. Alors d'une voix émue mais ferme, au milieu du silence respectueux de l'auditoire, chacune répond que son seul désir est d'être admise au nombre des servantes des pauvres malades de Jésus-Christ, et que, pour cet effet, elle demande très humblement l'habit de la sainte religion. Mais celui qui agit au nom et par l'autorité de l'Église procède avec lenteur et prudence ; il veut savoir si celles qui aspirent à s'immoler de la sorte ont pesé toutes les conséquences d'une telle démarche. De nouveau il les interroge et avec plus d'insistance encore que la première fois.

" Êtes-vous, leur dit-il, en volonté de persister constamment sous le doux joug de Jésus-Christ, pour son seul amour ; de mépriser et de fouler aux pieds les vanités, les richesses, les vains plaisirs de ce siècle, et d'endurer ce qui vous a été enseigné des austérités, des peines et des travaux qu'il convient d'embrasser pour le service de Dieu, avec une continuelle mortification de votre propre volonté et de votre jugement en ce saint état et en cette vocation religieuse ? "

A ce tableau raccourci de la vie du cloître, plus d'un parmi la nombreuse et brillante assistance sent son cœur défaillir ; et tel guerrier qui, sur maints champs de bataille, a bravement affronté l'ennemi, se demande peut-être s'il ne lui faudrait pas ici rendre les armes et se déclarer vaincu. Mais nos jeunes postulantes, pleines de confiance dans le Seigneur et dans ses magnifiques promesses, répondent au ministre sacré que, "appuyées sur la grâce et la miséricorde de Dieu et sur les prières de cette sainte congrégation," elles espèrent pouvoir

marcher avec courage dans la voie parsemée de croix qui leur a été montrée, afin d'atteindre par là aux hauteurs sereines de la perfection et de la béatitude. " Notre-Seigneur vous en fasse la grâce, afin que vous puissiez parvenir au royaume des cieux ! " répond le célébrant.

Après avoir entendu ce souhait, les postulantes radieuses et fortes, se retirent pour aller avec une sainte joie quitter les livrées du monde, et en leur nom le chœur entonne le psaume *In exitu Israël de Egypto*, qui dépeint si admirablement le bonheur du peuple de Dieu délivré de la servitude. Le prince et son entourage se rendent attentifs à ce chant de triomphe de l'âme religieuse sur toutes les vanités de la terre : ils suivent aussi avec un croissant intérêt ce que fait l'officiant. On vient d'apporter devant ce dernier les habits nouveaux qui vont être donnés aux deux aspirantes : il les bénit avec des paroles graves et solennelles.

" Seigneur, dit-il, qui avez daigné revêtir l'enveloppe de notre mortalité, nous supplions votre infinie bonté de daigner bénir et sanctifier ces vêtements, que nos pères ont voulu faire porter à ceux qui renoncent au siècle, comme indice de l'innocence et de l'humilité, afin que vos servantes, ayant revêtu ces habits, méritent aussi de se revêtir de vous qui vivez et régnez dans les siècles des siècles. Amen.

" O Dieu, poursuit le ministre du Seigneur, qui tenez si fidèlement la promesse que vous nous avez faite des biens éternels ; qui avez promis à vos fidèles le vêtement du salut et de l'éternelle félicité, nous supplions votre clémence de bénir ces vêtements, symboles de l'humilité du cœur et du mépris du monde, dont vos servantes doivent se revêtir, afin que le saint habit de la religion qu'elles reçoivent par votre inspiration, les garde par votre protection, et que celles que vous revêtez ainsi sur la terre de votre adorable promesse, puissent un jour se revêtir de la bienheureuse immortalité. Par N. S.-Jésus-Christ qui vit et qui règne avec vous et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen."

Les derniers accents du psaume ont retenti ; l'orgue a cessé de faire entendre ses accords ; et voici qu'apparaissent nos heureuses novices, portant une partie seulement de leur nouveau costume. Il faut invoquer sur elles l'Esprit des lumières, et l'on chante à cette fin le *Veni Creator Spiritus*. Cependant elles s'avancent vers l'autel pour faire l'offrande de leurs cierges ornés de fleurs. On les voit ensuite s'agenouiller devant la révérende mère Saint-Alexis, pour recevoir de sa main ce qui leur manque encore du vêtement religieux ; et des lèvres du prêtre s'élève la prière suivante :

" Que le Seigneur vous revête de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu dans la justice et la sainteté de la vérité. "

" Seigneur, Dieu des vertus, nous supplions humblement votre clémence, dans la grandeur de votre miséricorde, de daigner purifier de toute souillure vos servantes, et de les rendre capables d'une vie nouvelle dans la sainteté. Amen.

" Seigneur, écoutez favorablement notre prière ; daignez bénir vos servantes à qui nous donnons l'habit de cette sainte congrégation ; faites que, par votre secours, elles continuent à être ferventes dans l'Église et méritent la vie éternelle. Amen.

Déjà sur les voiles transparents et purs qui lui ont été présentés, il a fait entendre cette invocation :

" Nous vous demandons humblement, Seigneur, de faire descendre votre bénédiction sur ces vêtements qui doivent être mis sur la tête de vos servantes, et que ces vêtements soient bénis, consacrés, sans tache, et saints. Amen.

Il dira en imposant ces voiles à chacune des novices :

" Recevez ce voile blanc, symbole de la pureté intérieure, afin que vous puissiez suivre l'Agneau sans tache, et marcher avec lui vêtue de blanc. Amen. "

L'attention de l'assistance se concentre en ce moment plus que jamais sur les deux fiancées du Christ qui, empruntant les paroles prononcées autrefois par Agnès la Romaine, chantent dans leur transport :

" *Regnum mundi*... J'ai méprisé le royaume du monde et tous les ornements du siècle pour l'amour de Jésus-Christ que j'ai vu, que j'ai aimé, en qui j'ai cru, en qui j'ai mis toute ma joie. Mon cœur a prononcé une heureuse parole : c'est au Roi que s'adressent mes chants... *Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto*, etc. "

Élevant de nouveau la voix à son tour, le prêtre prie :

" O Dieu de miséricorde et de clémence, à qui tous les biens sont agréables...défendez vos servantes à qui, en votre saint nom, nous avons donné ce voile et ce vêtement. Défendez-les de toute vanité du monde, de tout embarras séculier, de tout désir illicite ; accordez-leur de persévérer dans leur pieux dessein, et qu'après avoir reçu le pardon de tous leurs péchés, elles partagent heureusement le bonheur de vos élus. Amen.

" O Dieu, nous vous supplions très humblement de répandre sur vos servantes qui renoncent aux vanités du siècle, la grâce abondante de votre miséricorde, afin qu'enrôlées sous votre étendard, elles combattent généreusement dans cette vie, et qu'elles reçoivent un jour de votre main la récompense de leurs victoires ; et puisque, par votre inspiration, elles

désirent se joindre à cette sainte communauté pour vivre de la vie commune, faites qu'elles puissent un jour partager avec vos élus la récompense promise. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen."

Mais voici que de nouveaux accents d'allégresse retentissent sous les voûtes du saint temple. Quelle est cette suave harmonie qui remue doucement les âmes, et fait monter aux yeux des larmes que l'on ne songe pas à refouler ? C'est le chant du baiser de paix, de l'accueil fraternel des anciennes du monastère aux tendres vierges qui aspirent à devenir leurs sœurs et leurs émules : *Ecce quam bonum...* " Qu'il est bon et agréable pour des frères d'habiter ensemble dans l'union ! "

O vertu des vertus, quelle est ton excellence,
Divine Charité !
Tu fais que les humains n'ont qu'une intelligence
Et qu'une volonté.

L'encens n'a point d'odeur qui soit plus estimée,
Quand le pontife Aaron de sa douce fumée
Accompagne ses vœux.
Ni le baume sacré lorsqu'en un jour de fête,
Une main prodigue, le versant sur sa tête,
En parfume à la fois sa robe et ses cheveux.

Pendant les nuits d'été moins douce est la rosée,
Quand du haut de l'Hermon
Elle est, par les zéphyrs, mollement déposée
Sur les fleurs de Sion.

Divine Charité, la clémence divine
En toi de tout bien met la première origine
Et le terme plénier.
De toutes les vertus souveraine bénie,
L'homme trouve en ton sein le bonheur de sa vie,
Et de tous ses combats l'arc et le bouclier 1.

Tout rentre dans le silence ; les ministres sacrés se retirent ; le prince et sa suite sortent du chœur. En parlant de la fête du jour à M. de Salaberry, Son Altesse Royale lui dit : " Je l'ai trouvée beaucoup plus magnifique que celle qui eut lieu lorsque le roi mon père me fit recevoir du *cordon bleu.* Je regrette, ajouta le prince, de m'y être présenté sous un si simple costume ; si je m'étais attendu à une

1. Traduction du psaume 132e, d'après Racan.

réception aussi honorable et à une pareille solennité, j'aurais revêtu pour l'occasion mon habit de parade."

Les novices du 24 septembre 1787 furent connues en religion sous les noms de Sainte-Clotilde et de Saint-Joseph ; elles prononcèrent leurs vœux l'année suivante, avec moins d'éclat il est vrai, mais avec non moins de bonheur qu'elles n'en avaient éprouvé en se revêtant pour la première fois de la livrée des hospitalières de la Miséricorde de Jésus.

Peu après la mort de M. de Rigauville, nos Mères eurent les plus vives appréhensions sur la santé du vénérable pasteur de ce diocèse, monseigneur Briand. Au commencement de janvier 1783, il fit une maladie des plus sérieuses qui l'obligea de venir se mettre sous les soins de ses filles hospitalières. Celles-ci eurent le regret de ne pouvoir procurer à leur bon père qu'un soulagement passager, et furent inhabiles à combattre les causes et à prévenir les effets d'un mal inexorable. Fidèle au plan qu'il s'était proposé pour la conservation de l'épiscopat, et voulant obvier à tout accident, le prélat prit en 1784 le parti de se démettre de son siège en faveur de son coadjuteur. Plus âgé que celui qu'il était appelé à remplacer, monseigneur Mariaucheau d'Esgly n'accepta la charge épiscopale que comme un dépôt, et réserva pour un autre le titre de *successeur* de monseigneur Briand. A cette modeste appréciation de son mérite, l'humble évêque joignait la plus haute estime pour son illustre prédécesseur, à qui il laissa, pour ainsi dire, la conduite du diocèse, demeurant lui-même dans sa cure de Saint-Pierre, île d'Orléans, où il mourut le 4 juin 1788, âgé de soixante-dix-huit ans. L'évêque d'Almyre, monseigneur Jean-François Hubert, coadjuteur depuis près de quatre ans, fut aussitôt reconnu comme titulaire de Québec et prit possession de son siège le 12 juin. Il choisit à son tour pour auxiliaire monsieur Charles-François Bailly de Messein, curé de la Pointe-aux-Trembles, et lui conféra la consécration épiscopale, sous le titre d'évêque de Capse.

Encore coadjuteur, en 1787, monseigneur Hubert avait donné à notre communauté une preuve de son zèle pour le maintien de la discipline religieuse par la visite canonique du monastère. Quelques réparations et améliorations lui ayant paru indispensables en certains endroits, il les avait ordonnées, avec la clause bien entendue qu'il en acquitterait lui-même les frais. C'est ainsi que nous trouverons constam-

ment en monseigneur Hubert un digne émule de monseigneur Briand, versant sur nos Mères, avec une profusion généreuse, les dons de sa libéralité. Le 27 février 1789, sept mois seulement après son installation comme évêque de Québec, il adressa aux communautés de son diocèse une instruction pastorale remarquable pour le fond et pour la forme : on en donne lecture dans notre monastère chaque année pendant la retraite du mois de novembre pour la rénovation des vœux, et aujourd'hui encore, comme au siècle dernier, chacune savoure avec bonheur les avis paternels qui y sont contenus. C'est un précis de nos devoirs, mais aussi de nos privilèges, et quand l'illustre prélat n'aurait donné aux âmes religieuses aucun autre témoignage de sa sollicitude, cette lettre si belle resterait comme une preuve incontestable de sa piété, de son zèle, de son esprit apostolique, de toutes les vertus qui ornaient sa personne et qu'il eût désiré de voir fleurir en tous lieux, mais surtout dans les cloîtres, ces jardins choisis de l'Époux.

Dans une de ses visites à notre église, monseigneur Hubert reconnut que les reliques qui y étaient exposées, ne se trouvaient pas revêtues de toute l'authenticité requise ; il retira lui-même ces reliques de leurs châsses, et le R. P. de Glapion s'engagea à procurer aux religieuses d'autres précieux ossements. Pour cela le bon père n'eut qu'à puiser dans le trésor de l'église et du collège des jésuites à Québec.

Il serait difficile d'exagérer les obligations de notre communauté envers les révérends pères de la compagnie de Jésus, surtout après la conquête du pays par les armes britanniques. On sait que le nouveau gouvernement permit aux membres de la société qui se trouvaient alors au Canada de jouir jusqu'à la mort de l'usufruit de leurs biens, qui devaient ensuite retourner à la couronne. En 1774, leur beau collège de Québec fut assigné au logement des troupes, et les religieux obtinrent, comme par grâce, d'avoir, dans cette ancienne demeure, un petit coin pour y passer leurs derniers jours.

Le décret de suppression qui, en Europe, venait de frapper l'ordre tout entier fut signifié par monseigneur Briand aux jésuites du Canada, qui l'acceptèrent avec une soumission parfaite ; mais il ne fut pas promulgué publiquement,— un gouverneur anglais et protestant, Guy Carleton, disons-le à sa louange, s'y étant opposé par pitié pour la position qui leur était déjà faite en ce pays,— et les fils de Saint-Ignace, sous le nom et l'habit de *jésuites*, continuèrent d'exercer leur utile ministère jusqu'à leur mort.

Les révérends pères Pierre Floquet, Martin-Louis Lefranc et Pierre-Luc du Jaunay apparaissent souvent sur nos registres, soit pour une certaine somme donnée par eux en aumône, soit pour avoir acquitté sans rétribution les douzes messes de monseigneur de Saint-Vallier. Mais c'est surtout le R. P. Augustin-Louis de Glapion qu'il nous importe de connaître particulièrement. Confesseur de notre communauté pendant vingt-quatre ans et demi, ce vénérable religieux mérite à juste titre un reconnaissant souvenir. Plein de zèle et de charité dans la direction intérieure et spirituelle, il était aussi d'un très bon conseil dans les affaires même temporelles. Il présidait parfois à nos élections et y assistait toujours. Les secours abondants qu'il accordait si volontiers à nos Mères forment dans leur ensemble une valeur considérable, qui devait être appréciée doublement à une époque où l'on vivait au jour le jour, sans autre ressource que le mince produit d'un travail opiniâtre ou les généreuses offrandes de la charité. Dix-huit messes et cent minots de blé : telle était chaque année la *dîme obligatoire* du R. P. de Glapion. Il donna en outre pour les divers offices de la maison, notamment pour l'apothicairerie, un grand nombre d'ustensiles dont la plupart sont encore aujourd'hui de service. Ce digne ouvrier de la vigne du Seigneur, ayant atteint l'âge de soixante et onze ans, mourut le 24 février 1790 ; il était enrôlé depuis cinquante-cinq ans dans les rangs de la compagnie de Jésus.

" Le père de Glapion, dit la *Gazette de Québec*, sortait d'une noble et ancienne famille du Perche ; il était natif d'Arras. Le zèle des missions l'ayant engagé à demander à ses supérieurs la liberté de s'y consacrer, il fut envoyé au Canada où il a travaillé plus de quarante ans. Le clergé perd en lui un prêtre pacifique et zélé et un fervent religieux ; les hôpitaux, un soutien aussi généreux que compatissant. Uniquement occupé des devoirs de son état, il ne paraissait en public que pour y exercer son ministère. Ses obsèques ont été célébrées avec beaucoup de solennité à la cathédrale. Le R. P. de Berey célébra la messe. L'évêque de Capse officia à matines et prononça l'oraison funèbre, après laquelle le corps fut déposé dans la tombe, au pied de l'escalier de la chaire. Le père de Glapion était un de ces hommes qui ne devraient jamais mourir."

Au décès de cet éminent religieux, il ne restait au Canada que trois jésuites : le R. P. Jean-Joseph Casot, continuateur des bonnes œuvres du père de Glapion ; le R. P. Jean-Baptiste Well qui en

1757, alors que la contagion exerçait ses ravages dans notre hôpital, y avait rempli pendant quelques mois les fonctions d'aumônier ; et le R. P. Étienne-Thomas Girault de Villeneuve. Ce dernier, quoique résidant à Québec, desservait le village huron de la Jeune-Lorette. Dans l'été de 1790, il conduisit ses bons Indiens en pélerinage à notre église, et nos annales font foi " qu'ils y chantèrent la grand'messe en leur langue avec beaucoup d'ensemble et de précision, et y offrirent un superbe pain bénit. Le tout pour témoigner leur reconnaissance de ce que nous leur avions fait présent pour leur chapelle d'une garniture de *bouquets.* " Cette visite ne fut pas la seule que ces fervents chrétiens firent à notre monastère. Monseigneur de Capse, qui avait autrefois desservi la mission, leur permit l'entrée de la clôture le 2 août pour chanter un salut à la chapelle de Notre-Dame des-Anges. Cette chapelle n'était terminée que depuis peu. "La statue de la sainte Vierge, haute de trois pieds, avait été faite par le sieur Noël Levasseur, sculpteur, qui résidait ici en qualité de pensionnaire perpétuel. Notre chère sœur Marie-Joseph Hallé de Saint-François d'Assise, sa nièce, avait fait sous sa direction tous les autres ouvrages : le gradin, les anges qui entourent la statue, les colonnes, les petites galeries et les chandeliers."

Nos finances étaient encore dans un état assez critique, et, malgré toute l'économie possible, la pauvre dépositaire avait peine à solder ses comptes ; puis, il restait sur ses livres d'anciennes dettes pour lesquelles elle se reconnaissait insolvable. Ses justes inquiétudes étaient partagées par la révérende mère Saint-Alexis qui, voyant approcher la fin de son second triennat, eût bien voulu épargner à une nouvelle supérieure au moins une partie des embarras dont elle avait elle-même tant souffert. Un désir si légitime et si désintéressé ne devait pas rester entièrement sans effet. Pour aider à le réaliser la bonne Providence suscita un docile instrument dans la personne de mademoiselle Jeanne-Geneviève de Saint-Ours, fille de Roch d'Eschaillons, seigneur de Saint-Ours et de l'Assomption, et de madame Charlotte Deschamps de Boishébert. Jeanne-Geneviève avait été placée en notre pensionnat vers 1752 lorsqu'elle n'avait encore que cinq ans, et les liens d'affection qui l'attachèrent dès son enfance à notre communauté, ne devaient dans la suite de sa vie que se multiplier et se fortifier toujours davantage. Nièce de nos mères Sainte-Geneviève, Sainte-Clotilde et Sainte-Radegonde, parente à différents

degrés de plusieurs autres de nos religieuses, elle se fit l'amie de toutes. Répandre autour d'elle des bienfaits : tel paraissait être le besoin le plus impérieux de son ardente nature, et, à l'époque où nous sommes, il y avait longtemps que l'on connaissait à Notre-Dame des Anges ce trait distinctif de son caractère. Désormais cette insigne bienfaitrice de nos Mères ne mettra plus de bornes à ses généreuses et délicates libéralités. Au reste, il ne faut que lire les deux lettres qui suivent pour connaître plus à découvert les sentiments de son grand et noble cœur. Elles sont adressées à la mère Saint-Alexis. La première est du 9 septembre 1790.

" Chère et trop aimable amie et cousine,

" Je me proposais depuis quelques jours de t'écrire, et j'attendais pour cela que nos affaires fussent finies, afin de te dire de quelle manière nous avons terminé celle qui vous intéresse. Vous nous restiez redevables de dix mille livres. Cette somme, partagée entre nous quatre, nous produirait à chacun deux mille cinq cents livres. J'ai proposé à mes frères de leur abandonner ma part sur la seigneurie de la Rivière-du-Chêne, ce qui me rendrait maîtresse au moins de trois mille livres sur votre obligation. *Chevalier* a consenti à cela, et *Saint-Ours* étant absent, nous n'avons pu savoir ce qu'il en pense ; mais *Chevalier* partant demain lui en parlera définitivement. Il me paraît du côté de ce que vous pouviez craindre de *Saint-Ours* et de *Chevalier*, que ce dernier ne sera pas moins charmé que moi de vous obliger. Ainsi, chère amie, renfonce tes larmes et sois tranquille, même sur le compte de *Saint-Ours*, car je sens que mon cœur ne se plaindrait pas s'il fallait encore un sacrifice de ce côté... Sois, je t'en prie, bien tranquille et rassure celles qui se sont inquiétées à ce sujet... je me charge de tout et je te verrai sûrement bientôt...

" Ta cousine et amie,

" TOURETTE."

Les deux frères dont parle mademoiselle de Saint-Ours étaient Paul-Roch, seigneur d'Eschaillons, et Charles-Louis-Roch, le *Chevalier*. Un troisième frère était passé aux *Isles* ; elle avait aussi une sœur, Geneviève-Charlotte. Quelques mois se passèrent avant que les arrangements de famille pussent avoir lieu. Dans l'intervalle, made-

moiselle de Saint-Ours prit le parti de se retirer dans notre maison en qualité de pensionnaire. Le résultat de ses transactions avec messieurs ses frères se trouve consigné dans la seconde des deux lettres dont il est fait mention ci-dessus. " Ma chère cousine, écrivait-elle à la mère Saint-Alexis, je te prie de faire lecture de la lettre suivante à la communauté assemblée pour laquelle je l'écris."

" Mesdames et amies,

" L'amitié sans preuves est sujette à bien des doutes. Si celles que je vous ai données jusqu'ici de la mienne ont suffi pour vous en convaincre, elles n'ont pas satisfait en moi le désir que j'ai de vous obliger. En conséquence, je vous apprends que, par l'abandon que j'ai fait à mes frères d'une partie de mes droits sur une de nos seigneuries, je me trouve maîtresse d'une obligation de sept mille livres tournois, portant intérêt, que vous avez contractée avec la famille en 1765, ce qui fait jusqu'au terme où nous sommes vingt-six années, dont les profits de l'intérêt montent à dix mille cent onze livres, ce qui, joint au capital, produit dix sept mille huit cent quatre-vingt-neuf livres, argent de la province ; sur laquelle somme vous avez payé trois mille cent livres. Restent quatorze mille sept cent quatre-vingt-neuf livres dont vous nous seriez redevables ; mais j'anéantis cette obligation en ce moment, remettant l'acte entre vos mains... Je ne veux pas vous laisser ignorer que mes frères, désirant vous obliger, ont bien agi avec moi dans la transaction que j'ai faite avec eux. Je prie que ma lettre soit insérée dans le livre des actes de votre maison, et qu'il n'en soit donné aucune communication au dehors, les supérieurs majeurs exceptés... Je me flatte que mon désintéressement à votre égard me donnera de nouveaux droits sur vos cœurs dont cependant je n'ai jamais douté.

" J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

" Mesdames et amies,

" Votre très humble et obéissante servante et amie,

" GENEVIÈVE ST-OURS."

A L'HÔPITAL GÉNÉRAL, ce 12ème mai 1791.

Il est digne de remarque que les attentions particulières de mademoiselle de Saint-Ours commencèrent au moment où nos Mères

allaient se voir privées d'une ressource qui, bien que peu considérable, ne laissait pas de leur être fort utile. Il s'agit des quelques parties de rentes qu'elles percevaient encore en France. Déjà la tempête révolutionnaire bouleversait ce malheureux pays. Néanmoins malgré les difficultés qui surgissaient de toutes parts, le bon M. Maury s'occupa jusqu'au bout des affaires de notre communauté. Il écrivait le 11 mars 1791 :

" J'ai été bien affecté, madame, du renvoi que l'on a fait de la lettre de change que vous avez tirée sur moi ; mais vous ne pouvez ignorer les malheureux événements de notre royaume : la voix publique vous en aura instruite. Tout y est bouleversé, renversé. Jusqu'à l'année dernière j'avançais toujours une forte partie de vos rentes jusqu'à l'échéance de vos effets... mais les nouvelles opérations ont jeté une si grande incertitude sur les dettes de l'État que l'on ne peut plus compter sur l'avenir... c'est ce qui m'a déterminé à ne pas payer votre lettre. Le porteur s'est ennuyé d'attendre et vous l'a renvoyée. J'en ai été désolé, mais dans l'état où sont les choses, je ne puis rien risquer d'avance... Nous ne connaissons plus l'argent monnoyé. Tous les payements se font en papiers que l'on appelle assignats ; il en coûte cinq et demi pour cent pour les changer en argent, et encore a-t-on de la peine, tant le numéraire est rare. Nous sommes vraiment dans une position fâcheuse, et nous ne voyons pas comment nous en sortirons."

Quelques lignes au sujet d'une transaction monétaire suivirent de près cette missive ; puis il ne vint pendant plusieurs années aucune nouvelle du pauvre agent ; inutile d'ajouter qu'il n'y avait plus à faire valoir aucune prétention sur les *rentes de France*. Il s'en suivit nécessairement pour notre communauté une plus grande gêne. Il fallut s'imposer de nouvelles privations, se livrer au travail avec encore plus d'ardeur qu'on ne l'avait fait jusque-là. Ce fut alors que les religieuses entreprirent de faire elles-mêmes en grande partie les travaux des champs. Monseigneur Hubert accorda à cet effet la permission requise pour sortir de la clôture. Dans la saison propice, celles qui étaient destinées à ce genre d'occupations, après avoir entendu la sainte messe, se rendaient aux *Islets* d'où elles ne revenaient que sur les huit heures du soir.

Cependant, combien le sort fait à nos Mères devait leur paraître doux ; combien il leur était facile de se soumettre de jour en jour à

quelque nouveau sacrifice, lorsqu'elles venaient à faire réflexion sur ce qui se passait alors dans leur ancienne mère patrie à l'égard des communautés religieuses en général, et de celles des hospitalières de la Miséricorde de Jésus en particulier ! Déjà les plus tristes nouvelles à leur sujet avaient traversé l'Océan, portant ici dans tous les cœurs une profonde angoisse et laissant entrevoir, dans un avenir prochain, des événements auxquels on ne pouvait songer sans effroi. La situation faite à presque toutes nos chères maisons, au début même de la tourmente, se trouve décrite dans l'extrait suivant d'une lettre adressée à l'Hôtel-Dieu de Québec, en date du 23 juillet 1790, par la révérende mère Saint-Michel, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Quimper.

" Je suis certaine que nos mères de l'HÔPITAL GÉNÉRAL s'intéressent, comme vous, aux maux inexprimables et sans nombre qui affligent depuis deux ans la France tout entière. Tous les corps sont désunis, savoir : le clergé, la noblesse, le tiers. L'État est obéré ; pour se relever, on s'est emparé de tous les biens du clergé, et *tous* sont présentement réduits à une simple pension, plus ou moins forte, selon le plus haut ou le plus bas degré des ministres de l'autel. L'ancienne constitution est abolie pour en établir une nouvelle : contents et mécontents, tous sont tenus de l'admettre. La religion souffre de toutes parts ; les ordres religieux sont détruits, à l'exception de cinq ou six, nommément celui des ursulines et le nôtre ; mais les vœux perpétuels sont abolis pour tous : on n'en permet plus que d'annuels en France. Pour comble de maux, les messieurs de ville nous menacent de prendre notre maison pour en faire l'hôtel du département... ils prétendent être les maîtres de nous transférer dans celle des capucins... nous n'en sommes encore qu'à la menace ; mais vous jugez, ma révérende mère, qu'il n'est que trop à craindre qu'elle ne se réalise."

Trop justement fondés, hélas ! étaient les douloureux pressentiments des religieuses de Quimper ! " Elles furent chassées de l'asile qui avait reçu leurs vœux, et condamnées à errer de ville en ville jusqu'au moment où elles furent jetées dans les prisons publiques, pour faire partie des malheureuses victimes destinées à la noyade." Un sort presque identique devait être le partage de tous les monastères de notre congrégation, deux seulement exceptés, savoir : ceux de Vitré et d'Eu. Mais nous ne pouvons nous arrêter présentement sur un sujet si propre à réveiller nos plus ardentes sympathies. Nous reviendrons ailleurs sur les détails de cette cruelle persécution qui, dans les

desseins adorables de la Providence, devait faire briller d'un si vif éclat la foi et le courage de tant d'illustres martyrs.

Au milieu de ces tristes événements, nos Mères voyaient arriver le premier centenaire de la fondation de notre hôpital. Ces anniversaires font toujours époque dans l'histoire d'une famille comme la nôtre. Ils sont mémorables surtout dans une maison qui a couru tant de dangers et qui n'a échappé à la ruine que par une protection spéciale de la Providence. Le premier demi-siècle n'avait fourni parmi les religieuses que quinze décès ; le second en donna quarante-huit. Le premier avril 1743, la communauté se composait de trente-quatre professes ; il en faut ajouter huit à ce nombre pour avoir le personnel du monastère au premier avril 1793. Afin que cette époque remarquable fut pour elles l'occasion d'un renouvellement dans l'esprit des fondatrices, ou pour mieux dire dans celui de l'institut, nos Mères s'y disposèrent d'une manière exceptionnelle par divers exercices de piété. Le jour même du centenaire tombant dans la semaine de la Passion, elles en transférèrent la solennité au 13 avril, et l'allégresse du temps pascal ne fit qu'ajouter à celle qui régnait dans nos murs séculaires. "Rien ne fut épargné pour donner à cette réjouissance religieuse toute la splendeur possible. L'église fut décorée de ce que nous avions de plus riche et de plus précieux. Le saint sacrement fut exposé pendant trois jours consécutifs ; il y eut chaque jour grand'messe, vêpres, salut et sermon de circonstance ; et chaque prédicateur se plut à faire ressortir les vertus et les bienfaits de notre illustre fondateur, et des autres personnes auxquelles cette maison est redevable après Dieu de sa conservation. Les messieurs du clergé séculier et régulier étaient présents en grand nombre. Les élèves du pensionnat et les invalides de l'hôpital apportèrent la piété la plus édifiante à cette fête qui fut terminée par le chant solennel du *Te Deum.* "

CHAPITRE HUITIÈME

1793-1801

> La fille de Juda s'est retirée dans un pays étranger à cause de la servitude qui l'affligeait... ses prêtres ne font que gémir, ses vierges sont accablées de douleur.
>
> Lament. de Jérémie, I, 3 et 4.
>
> Quand tu seras entré dans la terre que je te donnerai, tu... compteras sept semaines d'années... qui ensemble font quarante-neuf ans. Alors tu feras sonner la trompette... dans toute la terre... et tu sanctifieras la cinquantième année. Lév., XXV, 2, 8-10.

Nous en sommes au moment où, en France, la fureur révolutionnaire dispersait aux quatre vents du ciel tous les éléments de la civilisation, de la loyauté, de la vertu. Le trône était renversé, les autels étaient profanés et les fidèles ministres du Seigneur, condamnés à l'exil quand ils avaient été assez heureux pour se soustraire au couteau de la guillotine.

Chose étrange ! la protestante Angleterre, qui ne pouvait souffrir la foi romaine chez ses propres enfants, tendit alors une main protectrice aux sujets catholiques d'une autre nationalité ; et les exilés français, ecclésiastiques et laïques, trouvèrent l'accueil le plus bienveillant et l'hospitalité la plus généreuse sur le sol de la Grande-Bretagne. De là un bon nombre de prêtres, appelés par monseigneur Hubert, évêque de Québec, et protégés par le gouvernement colonial, se dirigèrent vers le Canada, bienfait inappréciable pour notre pays à une époque où les nouvelles vocations sacerdotales ne suffisaient pas à combler les vides réitérés du sanctuaire. C'est ainsi que de précieuses semences enlevées du sol qui les a vues naître et portées au loin sur les ailes des vents, deviennent en d'autres lieux les germes

d'une végétation luxuriante, et une source de richesse sur laquelle on n'avait eu jusque-là aucun droit de compter.

Nos Mères eurent le bonheur d'accueillir plusieurs de ces dignes confesseurs de la foi. MM. Pierre Gazel, Jean-André Raimbault et Philippe-Jean-Louis Desjardins arrivèrent à Québec le 3 mars 1793 par la voie des États-Unis. Le premier entra chez nous le 18 du même mois ; le second y vint le 5 mai ; et le troisième, le 5 novembre. Monsieur Raimbault, nommé peu après à la cure de la Pointe-Claire, n'eut pas occasion de revoir souvent les hospitalières de Notre-Dame des Anges. Il en fut autrement de M. Desjardins. Fixé à Québec pendant plus de dix-neuf ans, et devenu vicaire général du diocèse, il compta parmi les amis les plus sincères et les plus dévoués de notre communauté. Quant à M. Gazel, chanoine de Genève et docteur en Sorbonne, il fut nommé chapelain de notre hôpital le premier octobre, en remplacement de M. Pierre Robitaille, transféré à la cure de Rimouski.

Il fut donné l'année suivante à M. Philippe Desjardins de presser sur son cœur un frère plus jeune que lui et, comme lui, engagé dans le sacerdoce. Avec l'abbé Louis-Joseph Desjardins, trois autres exilés arrivèrent le 24 juillet 1794 ; c'étaient : MM. Jean-Denis Daulé, François-Gabriel le Courtois et Jean-Baptiste-Marie Castanet. Tous les quatre, à des intervalles plus ou moins rapprochés, vinrent chercher sous notre humble toit le repos et les soins que réclamait leur état de fatigue et d'épuisement. Il en fut ainsi dans la suite pour la plupart de leurs compatriotes.

Ces persécutés du Christ apparaissaient aux yeux des religieuses comme couronnés de l'auréole du martyre ; et dès lors elles croyaient faire peu de chose en les entourant de tout ce que la compassion, la charité, le respect, peuvent inspirer de plus délicat et de plus empressé. Quant aux dépenses que la pauvreté de la maison ne permettait pas de faire pour leur soulagement, c'était monseigneur Hubert qui y pourvoyait avec une paternelle sollicitude. Tous ces cœurs généreux conservèrent jusqu'à leurs derniers jours le souvenir des attentions dont ils avaient été les objets de la part de nos Mères, et ils ne manquèrent pas de leur donner en plus d'une rencontre des témoignages non équivoques de leur reconnaissance. Ce motif, si puissant sur les belles âmes, ne permit pas à M. Gazel de recevoir de rétribution pour ses services comme chapelain pendant près de trois ans. A une complexion frêle et délicate s'ajoutait chez cet excellent

ecclésiastique une souffrance particulière aux pauvres exilés: la nostalgie le faisait dépérir. Aussi après la chute de Robespierre, il crut qu'il ne lui serait pas impossible de revoir la terre natale. C'est dans cet espoir qu'il partit le 4 juillet 1796, pour se rendre d'abord en Angleterre, puis gagner la France, et enfin la Savoie. M. Gazel atteignit le but de ses désirs, mais ce ne fut que pour courir de nouveau les plus grands dangers. Cette fois encore il eut le bonheur de se soustraire aux recherches des agents de la révolution, et de se retirer en Angleterre pour y attendre de meilleurs jours.

A la date même du départ de M. Gazel, un de ses compatriotes, M. Antoine Villade entrait en notre maison pour le remplacer temporairement, et aussi pour réparer un peu ses forces; il était arrivé à Québec le 28 juin dans le plus complet dénûment. Sa compatissante hospitalière, la mère Angélique Lagaraine de Sainte-Pélagie, s'employa pour lui auprès de plusieurs personnes charitables et lui procura bien vite le nécessaire. M. Villade fut nommé à l'automne curé de Sainte-Marie de la Beauce, où il mourut en 1839.

De toutes les épaves humaines jetées sur nos bords par la tourmente de 93, ce fut M. Pierre-Joseph Malavergne qui fit en notre maison le plus long séjour, et qui y laissa les plus doux souvenirs. Nous croirons voir revivre en ce digne ecclésiastique notre très excellent père de Rigauville qui, lui-même, retraçait d'une manière si frappante, aux yeux de nos Mères, la touchante image de monseigneur de Saint-Vallier. Confesseur des religieuses depuis l'automne de 1796, M. Malavergne prit ici sa résidence en qualité de chapelain au mois de juin de l'année suivante.

Le premier que la mort moissonna parmi cette petite phalange d'ouvriers évangéliques, fut M. Castanet du diocèse de Rodez. Son faible tempérament ne lui permit pas de continuer longtemps ses travaux de missionnaire à la baie des Chaleurs. Obligé de rendre les armes, il entra à notre infirmerie des prêtres le 30 mai 1798, et y décéda le 26 août, à l'âge de trente-deux ans. Il fut inhumé le lendemain dans le sanctuaire de notre église. Ses amis, et en particulier les MM. Desjardins et notre père Malavergne ne purent se consoler d'une mort si précoce que par cette pensée de foi : *Nous avons un confrère au ciel.*

Le nom de M. Charles-François Bailly de Messein, curé de la Pointe-aux-Trembles, se trouve fréquemment sur la liste de nos prêtres

malades, plus fréquemment encore sur celle des amis et des bienfaiteurs. Devenu évêque de Capse et coadjuteur de l'évêque de Québec avec future succession, monseigneur Bailly de Messein ne quitta point sa cure. Retiré une dernière fois à l'HÔPITAL GÉNÉRAL le 3 mai 1794, il y mourut le 20 du même mois, à cinq heures du soir, après s'être préparé à ce dernier passage " par tous les actes de religion et de piété, surtout par les sentiments de la plus sincère humilité...[1]" Ses restes mortels furent transportés à la Pointe-aux-Trembles et inhumés dans le sanctuaire de l'église du lieu.

Le vénérable patriarche de l'Église du Canada, monseigneur Jean-Olivier Briand, avait donc vu descendre dans la tombe *le coadjuteur du coadjuteur de son coadjuteur*, et lui-même, parvenu à l'âge de soixante-dix-neuf ans, ayant la pleine jouissance de toutes ses facultés, attendait en paix le suprême appel de Dieu. Miné par une longue et cruelle maladie, il y succomba dans sa retraite du séminaire de Québec, le 25 juin 1794, un mois seulement après le décès de monseigneur Bailly de Messein. Les obsèques du pontife furent célébrées à la cathédrale avec toute la pompe qui convenait à sa dignité et à son mérite. M. Joseph-Octave Plessis, curé de Notre-Dame, prononça l'oraison funèbre dans laquelle il retraça les vertus et les travaux qui avaient illustré les cinquante-cinq ans de son sacerdoce et les vingt-huit ans de son épiscopat.

Pendant trente-cinq ans, nos annales ont dit et redit les bontés, les libéralités, les innombrables bienfaits de monseigneur Briand ; sa prédilection pour notre communauté, comme étant la plus pauvre de son diocèse et la plus voisine de sa destruction ; les moyens que lui suggéra sa sollicitude pour en empêcher la ruine entière, et le succès qui vint couronner ses soins et ses peines. Les religieuses défuntes elles-mêmes ne cessaient pas d'être les objets de sa charité, et, parmi les actes de la bienfaisance du vénérable prélat, on remarque la rétribution d'un grand nombre de messes pour le repos de leurs âmes ; il en célébra lui-même près de cent à cette intention l'année qui précéda sa mort. On peut dire en un mot qu'il prenait part à tout ce qui se faisait ici de bonnes œuvres, et que partout il voulait laisser

1. Acte de sépulture.— Notre communauté possède le portrait de monseigneur Bailly de Messein : c'est un buste de grandeur naturelle. En 1879 M. Ulric Rousseau, curé de la Pointe-aux-Trembles, en fit faire, par M. Plamondon, une copie pour compléter une collection de tableaux dont il désire doter sa paroisse.

des souvenirs de sa libéralité. Combien de fois n'a-t-il pas favorisé les vocations pour notre monastère, en fournissant de ses deniers à la dot des jeunes personnes ? Chaque année deux ou trois élèves du pensionnat et quelques infirmes de notre hôpital avaient leur pension payée par ce charitable père.

Monseigneur Jean-Olivier Briand, septième évêque de Québec, naquit à Plérin, diocèse de Saint-Brieuc en Bretagne. Il s'engagea de bonne heure dans le sacerdoce et son mérite ne tarda pas à être remarqué. On lui offrit dans sa patrie plusieurs bénéfices qu'il refusa pour suivre la vocation qui l'appelait au delà des mers. C'est en qualité de secrétaire de monseigneur de Pontbriand, et en sa compagnie, que le jeune lévite arriva à Québec au mois d'août 1741. Jouissant déjà de la confiance et de l'affection de son évêque, il ne tarda point à conquérir l'estime du clergé auquel il apportait le concours de ses talents et de ses travaux. M. Briand fut successivement chanoine, théologal, doyen du chapitre, et enfin vicaire général.

" Les dix-neuf premières années de son séjour à Québec furent employées de la manière la plus fructueuse, soit à la direction de deux communautés religieuses (l'Hôtel-Dieu et l'HÔPITAL GÉNÉRAL), soit au professorat dans le séminaire, soit à soulager son évêque dans les travaux de l'épiscopat. Son caractère était de la plus aimable gaieté, et les ressources variées de son enjouement contribuèrent à prolonger de plusieurs années la vie de son prédécesseur qui était, depuis les désastres de la guerre, miné par une tristesse mortelle [1]."

Nous avons dit en quelles circonstances monseigneur Briand consentit à accepter la charge épiscopale. " La conquête ayant privé l'évêque de la plus grande partie des ressources qu'il recevait de France, les séminaires de Québec et de Montréal offrirent de lui fournir le nécessaire. Le prélat demeura au séminaire de Québec le reste de ses jours, partageant la vie simple et frugale des directeurs de cette maison, et prenant ses repas dans le réfectoire commun des jeunes élèves. Ayant donné sa démission le 29 novembre 1784, il vécut encore près de dix ans, honoré comme un patriarche, et consulté avec empressement dans toutes les affaires importantes du diocèse. Dans tous ses rapports avec les gouverneurs anglais, monseigneur Briand sut allier la prudence et la fermeté, et maintenir les droits de l'Église

1. Notice sur Mgr Briand.

qu'une domination protestante cherchait trop souvent à entraver pour favoriser l'introduction de l'hérésie en Canada. Il vécut assez pour apprendre les malheurs de la religion en France: la spoliation de l'Église, le meurtre et l'exil du clergé, l'abolition du culte catholique décrétée au milieu des échafauds de la terreur. Le vénérable prélat put alors comparer l'édifice religieux au Canada tel qu'il avait résisté à la domination anglaise, avec ce qu'il serait devenu sous la tyrannie des démocrates français. La philosophie et l'infidélité, présentées sous la forme séduisante de la langue et de l'esprit de Voltaire, auraient pu s'infiltrer parmi les Canadiens, tandis que le protestantisme, apporté par une langue et une nationalité étrangères, avait laissé intactes la foi catholique des colons et la simplicité de leurs mœurs. Monseigneur Briand dut se consoler de n'avoir pas suivi l'exemple de tant de prêtres qui, après la conquête, quittèrent le Canada pour rentrer en France, si bien qu'en 1783 il y avait soixante-quinze paroisses sans curés dans le diocèse de Québec. Il dut se féliciter de n'avoir pas désespéré du catholicisme au milieu des épreuves et des vexations d'une domination protestante, et d'avoir été, à force de courage et de prudence, l'instrument de la conservation de l'épiscopat en Canada [1]."

A la veille du 24 août 1797, on faisait dans le monastère les préparatifs d'une réjouissance extraordinaire. Ce n'était pas cette fois une simple prise de voile, comme nous avons vu dans le dernier chapitre ; ce n'était pas non plus la profession solennelle de quelque novice privilégiée, admise à consommer avec joie son sacrifice. Au jour que nous venons de dire, on devait voir au pied de l'autel une vierge chargée d'années, mais riche aussi des fruits de la vertu cueillis sur sa route depuis les premiers pas qu'elle avait faits dans les sentiers de la vie religieuse.

La révérende mère Marie-Catherine de Noyan de Saint-Alexis, élue supérieure au mois de mai, a atteint le cinquantième anniversaire de sa consécration au Seigneur ; après avoir renouvelé à chaque aurore pendant dix lustres ses doux et sacrés engagements, elle veut chanter aujourd'hui un nouveau cantique au Dieu de son cœur ; elle veut lui protester solennellement une fois de plus " que le joug de son saint service n'est ni rude ni pesant, qu'elle ne se trouve point embarrassée

1. Même notice.

de ses liens, qu'elle voudrait au contraire les multiplier et en resserrer les nœuds chaque jour davantage."

Monseigneur Denaut, coadjuteur, descendit de Montréal pour la circonstance, ainsi que plusieurs messieurs du clergé et plusieurs citoyens, parents et amis de la mère Saint-Alexis. L'église était parée comme aux plus grandes solennités. Depuis quatre heures du matin jusqu'à neuf, il y eut des messes au maître autel, à la chapelle du Saint-Cœur de Marie et aux chapelles des deux salles. A la messe de communauté, célébrée par monseigneur Denaut, la mère Saint-Alexis renouvela ses vœux et toutes les religieuses communièrent. Après l'action de grâces et un léger déjeûner, Sa Grandeur se rendit à la porte conventuelle où la communauté attendait en corps. Les religieuses saluèrent le prélat qui passa au milieu des rangs, conduisant la mère Saint-Alexis, et suivi du clergé, — il n'y avait pas moins de trente-six prêtres. Lorsque le cortège fut arrivé à la salle de communauté, monseigneur présenta un fauteuil à l'héroïne de la fête ; toute la compagnie prit place, puis les récits et les chants commencèrent. Il serait long de faire parler ici à son tour chacun des membres de la famille du cloître ; écoutons cependant ce que disent les plus jeunes religieuses à leur mère vénérée, en lui présentant une couronne d'immortelles.

I

La tendresse a plus d'un langage ;
Chacun l'exprime à sa façon.
Sous cet emblême est notre hommage;
Tout ce qui vient du cœur est bon.

II

Vos filles se disent entre elles,
En admirant vos cinquante ans :
C'est une chaîne d'immortelles
Que ne flétrira point le temps.

III

Si chaque anneau de la tresse
Rappelle ce temps qui n'est plus,
Nous y voyons ce qu'il laisse :
L'esprit, le cœur, les vertus.

IV

Oh ! la guirlande fortunée !
Qu'elle conserve sa fraîcheur,
Et longtemps encore chaque année,
Puissions-nous y joindre une fleur !

De plus joyeux refrains suivirent ces premiers couplets : il y eut des scènes charmantes où la piété filiale se montra dans toute sa grâce et sa tendresse ; puis deux des compagnes du noviciat de la mère Saint-Alexis, les mères Françoise Hiché de Saint-Henri et Louise Parent de Saint-Charles, entonnèrent en son honneur un chant nouveau.

I

Alexis, jeune encore,
Pour Dieu seul brûlait d'amour ;
Une si belle aurore
Annonçait le plus beau jour.
Vivre parmi les novices
Et consacrer au Seigneur
De sa raison les prémices
Fut le seul vœu de son cœur.

II

D'un monde qu'elle abhorre,
Méprisant tous les faux biens,
Et ces nœuds qu'on décore
Du nom des plus doux liens,
Suivant l'attrait qui l'inspire,
Alexis dans ce saint lieu,
A un monde qui l'admire,
Dit un éternel adieu.

III

Des lois, des saints usages
L'étude remplit son temps ;
Bientôt tous les suffrages
L'appellent aux premiers rangs.
Ce choix, que chacun approuve,
Hors la modeste Alexis,
En elle aussitôt découvre
e ses talents tout le prix.

IV

A ses devoirs fidèle,
Rien n'égale sa ferveur ;
Tout plaît, tout charme en elle :
Sa charité, sa candeur.
Par sa bonté naturelle
Elle gagne tous les cœurs ;
Alexis est le modèle
Et l'idole de ses sœurs.

V

Déjà, depuis dix lustres,
Alexis, en ces saints lieux,
Tes qualités illustres
Rendent tous les cœurs heureux.
Adressons notre prière,
Demandons que le Seigneur,
En prolongeant ta carrière,
Prolonge notre bonheur.

Après de gais couplets chantés sur un autre ton par toutes les voix, la vénérable *jubilaire* prit la parole à son tour, pour offrir à monseigneur Denaut une boîte sur le couvercle de laquelle était représenté saint Alexis, sous un escalier, dans la maison de son père. Elle pria aussi Sa Grandeur d'inviter les messieurs présents à prendre ce qui leur ferait plaisir parmi les objets de goût qui se trouvaient exposés sur une table, ou suspendus aux branches de deux sapins. Là-dessus monseigneur s'écria : *Au pillage, messieurs !* — et chacun des trente-six ecclésiastiques emportèrent un souvenir de la fête.

Il y eut un dîner magnifique pour *toute la maison*, donné par les parents et les amis de la mère Saint-Alexis.

Les élèves du pensionnat prirent une part très active à la fête

par la représentation d'une pastorale due à la plume complaisante de M. Jean-Baptiste Raimbault. On n'a pas voulu nous laisser ignorer que, pour la circonstance, "toutes les actrices, au nombre de neuf, étaient coiffées en cheveux frisés et couronnées de roses blanches et de lis." A défaut des noms propres de ces demoiselles, qui ne nous ont pas été transmis, nous donnons celui que portait chacune suivant son rôle :

Récit

Agnès

Pourquoi, Myrtil, tous ces apprêts,
Pourquoi tous ces bouquets ?
Voulez-vous de ces fleurs, de ces guirlandes
Décorer les autels ?
Voulez-vous ainsi qu'aux jours solennels
A la Divinité consacrer ces offrandes ?

Myrtil

Quoi ! dans ce jour heureux
Où le cœur se déploie,
Où le plaisir et la joie
Brillent dans tous les yeux,
Du beau transport qui nous anime
Vous seule ignorez l'objet....
Vous seule, Agnès, ignorez le sujet
Qui nous remplit d'une joie unanime....
Interrogez les cœurs,— interrogez les yeux—
Tout parle pour vous dire....
Mais, Chloé, c'est à vous qu'il convient de l'instruire
De la fête d'aujourd'hui qu'on célèbre en ces lieux.

Chloé

De tout mon cœur, Agnès, je veux bien vous apprendre
Ce qu'avec tant d'ardeur vous désirez d'entendre.
Alexis, de ces lieux l'ornement et l'honneur,
S'est depuis cinquante ans consacrée au Seigneur ;
De cette époque heureuse et mémorable
Ce jour nous célébrons le retour agréable.

Agnès

Cet espace si long s'est sitôt écoulé !
Ah ! que le temps s'envole avec rapidité

Pour ceux qui, près de cette tendre mère,
Ont à passer leur vie entière.
Pour eux un demi-siècle est tout au plus dix ans....
Les années sont des jours, et les jours des moments.
Allons sans tarder davantage
Allons lui présenter nos vœux et notre hommage ;
Que rien n'arrête plus nos généreux transports ;
Par nos chants, par tous nos efforts,
Laissons à sa bonté de notre amour un gage.

STROPHES CHANTÉES

I

Clémence

O vous, filles de l'aurore,
Fleurs que les rayons naissants
Ce matin ont fait éclore,
Répondez à nos accents !
C'est Alexis qu'on honore ;
Prodiguez-lui votre encens,
Portez-lui nos sentiments

II

Hortense, portant un jasmin

Air : *Triste raison.*

De sa bonté, de sa douceur extrême,
Qui rend ici nos jours purs et sereins
Ce doux jasmin est à nos yeux l'emblême :
Peut-il passer en de plus dignes mains?

III

Rosalie, tenant une rose

Air : *Ah ! vous dirai-je maman.*

La rose de nos jardins
Des fleurs règle les destins ;
Ainsi des cœurs, sans partage,
Alexis reçoit l'hommage.
La rose est reine des fleurs,
Alexis, reine des cœurs.

IV

Prudence, présentant des pensées

Air : *Avec les jeux du village.*

Les talents qu'en elle on admire,
Et sa prudence et sa candeur ;
Les respects que son front inspire
Sont exprimés par cette fleur.
Que ne puis-je sans lui déplaire,
Louer son mérite éclatant ?
Cet éloge serait sincère ;
Mais sa vertu me le défend.

V

Flore, tenant des œillets

Air : *Charmante Gabrielle.*

Le Ciel orna son âme
Des dons les plus parfaits ;
Du feu divin la flamme
Brille dans tous ses traits :
Ferveur, piété tendre,
Transports secrets—
Vous devez tout comprendre
Dans ces œillets

VI

Delphine, ayant un bouquet composé de myrthe, d'iris et d'immortelles.

I

Air : *Du confiteor.*

L'autre matin d'un air rêveur,
Assise à l'ombre d'un bocage,
Je méditais de quelle fleur
Je composerais mon hommage ;
Soudain plusieurs à la fois
Viennent embarrasser mon choix.

II

Parmi les roses et les lis
Je voyais briller l'immortelle,
Du myrthe vert et des iris
Croissaient là et autour d'elle ;
J'allais cueillir, mais une voix,
Par ces mots, suspendit mon choix :

III

" L'immortelle et la tendre iris
" Du ciel marquent la récompense ;
" Réunis-les pour Alexis
" Au myrthe,—c'est l'espérance."
Et de ces fleurs je fis mon choix.
Daignez les agréer toutes les trois.

Notre Mère du ciel devait avoir sa part d'amour dans cette douce fête de famille ; aussi y eut-il, l'après-midi, un salut solennel à la chapelle de Notre-Dame des Anges.

Mais, le dirons-nous ? ... quelque heureux qu'il fût, à tant d'égards, ce jour, néanmoins, laissa dans tous les cœurs un souvenir pénible : monseigneur Hubert n'était pas venu réjouir par sa présence les habitantes du cloître. Des sollicitudes d'une bien autre gravité préoccupaient alors le vénérable évêque de Québec : il ne songeait à rien moins qu'à se démettre de son siège, ce qu'il exécuta le premier septembre de la même année. La santé de monseigneur Hubert, quoique naturellement robuste, n'avait pu résister aux effets des fièvres tremblantes qu'il avait contractées dans le cours de ses pénibles missions au Détroit ; et le fardeau accablant de la charge épiscopale n'était pas propre à lui rendre sa vigueur primitive. Plusieurs fois chaque année le bon prélat se voyait contraint de se retirer ici, soit pour se reposer de ses fatigues, soit pour se remettre de quelque indisposition. C'est aussi dans notre maison qu'il termina sa carrière le 17 octobre 1797, quelques semaines seulement après avoir donné sa démission. Dans l'éloge funèbre du vénéré pasteur, M. l'abbé Philippe-Louis Desjardins rendit un hommage éclatant à son mérite personnel, à ses travaux et à ses vertus apostoliques. Faisant allusion aux démarches de monseigneur Hubert pour attirer dans son diocèse les ecclésiastiques exilés de France, l'orateur s'exprima en cette sorte :

" Je n'aurais garde de passer sous silence les douleurs amères que lui causaient les désastres d'une antique et illustre portion de l'Église, si je ne craignais de vous entretenir de nos malheurs particuliers. J'aime mieux, quoi qu'il en coûte à la reconnaissance, supprimer le récit des largesses que ce digne prélat a prodiguées pour recueillir auprès de lui quelques faibles débris d'un grand naufrage. Mais du moins, mon tendre père, ces traits de votre belle âme resteront à jamais gravés dans notre mémoire ; et si la divine Providence renvoie

des étrangers sur les ruines de leur patrie, ils y porteront le souvenir de vos vertus, ils y raconteront vos bienfaits."

Monseigneur Denaut, devenu évêque de Québec, continua de séjourner à Longueuil, laissant tout pouvoir dans sa ville épiscopale à M. Plessis, curé de Notre-Dame, vicaire général et coadjuteur élu. Il n'y avait pas lieu d'espérer que les bulles du souverain pontife pour confirmer ce choix pussent être obtenues de sitôt. Les événements s'étaient précipités dans le vieux monde, et partout triomphait le génie du mal. Rome était tombée au pouvoir des révolutionnaires français et Pie VI, âgé de quatre-vingts ans, avait été arraché de son palais et traîné en exil.

Le 10 janvier 1799, une messe solennelle fut chantée dans toutes les églises du diocèse de Québec pour rendre grâce à Dieu de l'importante victoire remportée sur Bonaparte, dans la Méditerranée, en vue d'Aboukir, par le contre-amiral Nelson. Notre père Malavergne, poussé par un sentiment facile à comprendre, voulut donner ici à cette manifestation le plus grand éclat. Dès la veille au soir notre maison fut brillamment illuminée. Chaque croisée des deux salles était ornée de tableaux, et les armes de la mère patrie, couronnées de feuilles de laurier, occupaient la place d'honneur. L'église avait aussi sa décoration particulière. " Devant la grille du chœur, s'élevait une espèce de pyramide, garnie de soie, de fleurs et de bougies. Ici encore brillait l'écusson britannique, et au bas était écrit en lettres d'or : *Vivent George III et l'amiral Nelson.* Après la messe on chanta le *Te Deum*, le *Domine salvum fac regem*, et l'oraison pour le roi. Notre respectable père fit un discours de circonstance. Il exprima avec bonheur la part particulière qu'il prenait aux réjouissances du jour en sa qualité d'émigré accueilli et protégé par cette noble et généreuse nation. Avant de se retirer il s'écria au bas des degrés de l'autel : *Vivent le roi et l'amiral Nelson.* Un grand nombre de personnes étaient venues la veille pour voir l'illumination ; et à la messe l'église était remplie comme aux jours de fête solennelle. Il s'y trouvait beaucoup d'Anglais dont quelques-uns prirent des notes du discours de M. Malavergne pour les mettre sur la *Gazette de Québec*, mais il les pria de n'en rien faire."

A cette époque les communications avec l'Europe étaient devenues fort difficiles et d'une lenteur désespérante. Il se faisait dans le diocèse des prières publiques pour la restauration de Pie VI, et déjà,

depuis quelques mois, le doux et saint pontife était mort au lieu de son exil. Mais Dieu, qui veille toujours sur son Église, n'avait pas tardé à lui donner un digne successeur. Un des premiers actes du nouveau vicaire de Jésus-Christ fut une preuve de sa sollicitude pour l'Église du Canada, cette partie lointaine de son universelle principauté. Pie VII fit partir sans retard les bulles instituant M. Plessis évêque de Canathe et coadjuteur de Québec avec future succession (26 avril 1800). La cérémonie de sa consécration eut lieu à la cathédrale le 25 janvier 1801, avec un éclat tout extraordinaire, en présence des principaux officiers de la couronne et de Son Excellence Sir Robert Shore Milnes. C'est le premier événement dont nos annales fassent mention au XIXe siècle : ces mêmes annales nous apprennent que monseigneur Plessis était supérieur de la communauté depuis le décès de monseigneur Hubert.

CHAPITRE NEUVIÈME

1801-1812

> Dieu l'avait choisi pour exercer les fonctions du sacerdoce, pour chanter ses louanges, et annoncer en son nom sa gloire à son peuple.
> Eccli., XLV, 19.

> Comment te consolerai-je, ô vierge, fille de Sion ? ta douleur est grande comme la mer ; qui te guérira ? Lament. de Jérémie, II, 13.

Les peuples d'Amérique n'étaient pas sans ressentir le contrecoup des événements désastreux qui bouleversaient le vieux monde. Le commerce était partout paralysé, et, par une conséquence nécessaire, le prix des articles les plus indispensables avait subi une hausse progressive. Cette circonstance, jointe à la modicité des revenus du monastère, rendait bien pénible la tâche de celles qui avaient à pour-

voir aux besoins de notre grande famille. Vivement touchés de cet état de choses, nos protecteurs ecclésiastiques se préoccupaient des moyens d'y apporter remède. Tandis que monseigneur Plessis cherchait à aplanir certaines difficultés survenues dans la gestion des affaires du fief de Berthier, M. Malavergne s'employait à tirer le meilleur parti alors possible de la seigneurie des *Islets*, en y faisant de nouvelles concessions de terrain. Dans cette vue il se mit en frais de préparer un papier terrier, travail ingrat qui l'occupa une année entière et lui coûta mille soucis. Quelques anciens tenanciers, qui devaient depuis longtemps les arrérages des cens et rentes, firent difficulté de lui livrer leurs titres ; mais, par sa prudence et son urbanité, M. Malavergne réussit à vaincre leur opposition et à leur épargner des frais de justice.

Notre bon père ne se contentait pas de ses efforts personnels pour améliorer le sort des religieuses et de leurs pauvres ; il s'intéressait en leur faveur auprès de plusieurs personnes haut placées. Dans un temps où les effets de la pauvreté se faisaient le plus vivement sentir, on avait présenté requête sur requête à Sir Robert Shore Milnes pour lui exposer les besoins urgents de notre établissement. Plus d'une fois, M. Malavergne se rendit auprès de Son Excellence pour appuyer la demande des religieuses. Le lieutenant-gouverneur le reçut toujours avec bienveillance et lui promit de recommander à l'attention de la législature l'objet de la supplique ; en effet, après les lenteurs officielles, quelques secours furent accordés pour aider aux réparations de la maison.

Voulant améliorer le sort des personnes atteintes d'aliénation mentale, la chambre provinciale venait de voter une somme pour leur pension et leur entretien, et il fut proposé à nos Mères de prendre soin d'un certain nombre de ces malheureux. La communauté n'hésita point à seconder les bienveillantes intentions du gouvernement. Le mémoire dressé en réponse à la première proposition du comité fait connaître en détail l'état de notre établissement à cette époque. En voici la teneur :

“ L'HÔPITAL GÉNÉRAL est chargé par sa fondation de recevoir… le nombre de trente pauvres invalides. Ce nombre a toujours été rempli, souvent même excédé de plusieurs. Privé depuis le commencement de la révolution française de la rente d'un capital de quarante mille livres qu'il avait sur l'hôtel de ville à Paris et dont l'intérêt

fidèlement payé... était d'un grand secours pour remplir ses charges, l'hôpital se trouve réduit, pour la subsistance et l'entretien tant des dits pauvres invalides que des religieuses qui les servent, au revenu de ses terres qui se monte à neuf mille livres ancien cours, et à deux mille livres de rente constituée. Il supplée à la modicité évidemment extrême de ce revenu par le travail forcé et assidu des religieuses, et par les aumônes des supérieurs ecclésiastiques et d'autres personnes charitables, nonobstant lesquelles cette communauté est obligée de s'endetter... surtout depuis que la mort du dernier jésuite (le père Casot) l'a privée d'une aumône de cent minots de blé qu'elle prenait chaque année au moulin de l'Ancienne-Lorette.

" Outre ces trente pauvres dont l'HÔPITAL GÉNÉRAL est habituellement chargé, on y compte encore neuf invalides placés par la charité du gouvernement, qui paie pour chacun d'eux une pension alimentaire de quinze louis courant. De plus, cinq demoiselles ont été heureuses de trouver cet asile dans leur indigence et leurs infirmités, moyennant une pension très modique.

" Le gouvernement français avait fait construire sur le terrain de l'hôpital un bâtiment pour accommoder douze aliénés... et entretenait à ses frais ce logis dont la moitié est tombée en ruine, et dont l'autre partie est en très mauvais état. Le désir qu'ont toujours eu les religieuses de se rendre utiles au public, les a engagées, malgré leur indigence, à faire quelques réparations à ce reste de bâtiment pour pouvoir y loger six personnes, et pendant les dix dernières années ces *loges* ont toujours été occupées et le sont encore. Elles accepteront, quand on voudra, un plus grand nombre d'invalides et d'insensés ; elles offrent même le terrain nécessaire pour placer les bâtiments que le gouvernement voudra faire construire et entretenir à cet effet. Elles se dévoueront avec joie au service de ces infortunés ; mais, outre leurs soins qu'elles comptent pour rien et pour lesquels elles ne demandent aucune rétribution, il faudrait que le gouvernement voulût bien payer pour chaque invalide additionnel la pension alimentaire de quinze louis courant."

Après la présentation de ce mémoire et différentes autres formalités, il fut conclu que l'on placerait à l'HÔPITAL GÉNÉRAL douze aliénés ; on commença en conséquence la construction d'un bâtiment contenant douze cellules. C'était au printemps de 1802. Quelques

patients purent y être admis dès le 4 octobre, et le nombre voulu ne tarda pas à être rempli.

La fondation à perpétuité dans notre maison de deux pensions d'invalides dite *fondation Badelard* appartient aussi à cette année 1802. Les pauvres en ont obligation à M. Louis-François Badelard, médecin, décédé à Québec le 7 janvier de la même année ; il avait légué pour cette bonne œuvre un capital de deux mille piastres. Son exécuteur testamentaire, M. Antoine Panet, avocat, traita l'affaire avec notre communauté d'une manière fort obligeante.

Le 12 août, neuvième dimanche après la Pentecôte, il y eut dans toutes les églises de Québec des actions de grâces publiques pour le rétablissement de la paix en Europe. Le traité d'Amiens venait d'être conclu : ce ne fut à vrai dire qu'une suspension d'armes, et les peuples fatigués d'une guerre de neuf ans, n'eurent que quelques mois pour se préparer à de nouvelles hostilités. Pour la France du moins ce trop court intervalle ne se passa pas sans résultats heureux. Déjà Napoléon, après avoir relevé les autels, s'occupait à réorganiser les administrations ; et des lois empreintes de clémence et de justice allaient remplacer les édits de proscription, de spoliation et de mort. La confiance publique renaissant faisait sentir ses heureux effets jusque dans les contrées lointaines. Le Canada ne fut pas étranger à ce sentiment de bien-être, et notre communauté en particulier conçut quelque espérance de recouvrer les fonds placés à Paris sur l'hôtel de ville. M. l'abbé Philippe-Louis Desjardins, qui passait en France, promit de s'intéresser à cette affaire ; il s'entendit là-dessus avec M. Maury pour lequel nos Mères lui avaient remis une lettre ; mais les démarches de ces deux fidèles amis ne purent avoir de suite, et la guerre qui se ralluma de nouveau en 1803 rendit impossible pour longtemps toute tentative de ce côté. Ce fut avec un plaisir extrême que nos Mères reçurent de M. Maury lui-même une lettre pleine de détails sur les années néfastes de la révolution. La suivante écrite de Londres à la mère Saint-Alexis, le 22 novembre 1802, est de notre ancien chapelain, M. Pierre Gazel.

" Excusez, ma très chère et excellente mère, si, sur le point de partir pour Hamburg, et ayant peine à écrire je me sers d'une main étrangère, à la vérité, mais que vous connaissez depuis deux ans.

. . . .

" Depuis près de deux mois les nouvelles du Concordat et de la

paix me donnaient l'espérance de pouvoir prendre prochainement la route la plus courte par Calais et Paris, mais on continue d'exiger la promesse de fidélité à la constitution partout et sans aucune restriction, ce qui me détermine à partir vendredi pour Harwick (24 lieues) et dimanche par le paquebot pour Hamburg (140 l.), d'où je traverserai toute l'Allemagne et la Suisse (250 à 300 l.) par des chemins détestables et sur des chariots découverts et non suspendus. J'espère avec l'aide de Dieu que ma santé ne souffrira pas trop, quoique je continue à me plaindre d'affections nerveuses. Je ne vous dirai pas combien ce serait une cruelle privation pour moi de ne pas recevoir de vos nouvelles et vous donner des miennes, au moins trois ou quatre fois par an. Je pars avec une vive inquiétude sur la santé de M. Gravé dont la dernière lettre, postérieure à toutes les autres nouvelles que j'ai eues de sa santé, annonçait un mieux. Tant que je vivrai il aura droit à ma reconnaissance et à mes prières ; sa perte serait pour moi celle d'un bon et respectable ami ; il vous aura fait part, comme je l'en priais, de ma longue lettre écrite en avril. Il y avait un article qui n'était confié qu'à vous et à lui : je ne le répète pas ; vous ne l'aurez pas oublié.

. . . .

" Je n'ai pas besoin de vous répéter que je n'oublie absolument personne de la communauté : toutes les marques d'attachement que j'ai reçues de la part de tous les individus qui la composent me sont si précieuses que je ne me suis défait d'aucune. Une très grande malle prête à partir par la voie de Calais... est, au moins en moitié, remplie des cadeaux de l'HÔPITAL GÉNÉRAL : boîtes en talque, sac à ouvrage, etc., de la chère mère par excellence ; boîte porc épic, de la mère Saint-Pierre ; beau tapis sauvage, etc., de ma fille Saint-Charles ; canne, boîte sculptée, de la mère Saint-Olivier ; commode, de ma fille Sainte-Agathe ; canot, sauvages empaquetés dans de l'étoupe, couverture de coton piqué, casseau marqué *B T.* (Barthélemy) ; oreiller et sac *E L B.* (Élizabeth) ; les deux peaux de loup marin de mon petit *Louison* qui couvrent une charmante petite malle qui va avec moi, etc., etc., etc.

" M. Chaumont aura mon adresse pour Genève, et M. Desjardins, que je prie de m'excuser si je ne lui écris pas, pourra lui envoyer quelques billets pour M. de Varicourt, lesquels M. Chaumont aura, j'espère, facilité de me faire tenir pour les lui remettre. Vous savez

les personnes à qui j'avais coutume dans mes précédentes de vous prier de présenter mes compliments et respects : MM. de Lanaudière, Grant, etc., etc., etc... Je serais beaucoup trop long si je vous parlais de toutes les personnes dont je voudrais vous parler, et si je vous écrivais tout ce que je désirerais vous dire. Je serais encore plus embarrassé si je voulais vous exprimer, ma très chère mère, toute la reconnaissance, tout l'attachement, toute l'estime respectueuse que je conserverai toujours pour vous, qui êtes la personne du monde de la part de qui j'ai reçu les plus grandes et les plus douces consolations au milieu de nos malheurs. La mort peut m'enlever tous mes autres amis, mais il en est un qu'elle ne peut m'enlever : cet ami, c'est la communauté de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, car c'est un proverbe que *communauté ne meurt pas.* Je me recommande à vos prières et à celles de toute la communauté à qui je présente mes respects, et que je prie Dieu tous les jours de combler de ses plus abondantes bénédictions spirituelles et temporelles. Vous recevrez, ma très chère mère, la copie de mon discours en trois parties... Quoiqu'il ait été composé pour des prêtres, la matière n'en est pas tout à fait étrangère à des religieuses... La gravure de la petite chanoinesse de Saint-Augustin partira avec moi ; j'emporte deux petites malles et mon porte-manteau, vos vœux pour mon heureux voyage, la mère Saint-Alexis et toute sa communauté dans mon cœur, qui ne se trouve pas chargé, mais très allégé par cette espèce de poids. Vive Alexis un siècle avant le paradis ! "

. . . .

On voit assez par cette lettre en quelle singulière estime était la mère Saint-Alexis auprès des vénérables exilés du sanctuaire français, qui avaient passé quelque temps dans notre maison. La suivante, écrite de Paris le 10 juillet 1805, par M. P. L. Desjardins en fournit une nouvelle preuve.

" Ma très révérende et vénérable mère,

" J'ai été bien paresseux, il en faut faire l'aveu, et ma négligence tourne à mon détriment, puisqu'elle m'a privé du plaisir bien sensible de converser avec vous. Ne m'a-t-elle pas donné même un certain air d'ingratitude et d'oubli de tout ce que je dois à l'HÔPITAL GÉNÉRAL et à la mère Saint-Alexis qui, depuis si longtemps, en fait l'ornement ? Puisse-t-elle le faire longtemps encore ! Non, ma chère mère,

vous ne me jugerez pas avec sévérité, vous êtes si bonne et si indulgente... Vous accuserez les événements, la maladie, toute autre chose que mon cœur, et vous serez en tout cela aussi juste que bonne. Je conviendrai pourtant d'une assez forte dose de paresse, — maladie extrêmement invétérée chez moi, et contre laquelle je n'ai encore trouvé de remède en aucune apothicairerie. Peut-être s'y en trouve-t-il dans celle de l'HÔPITAL GÉNÉRAL depuis que Saint-Hubert en est chargée.

" Je me flattais d'aller moi-même faire mon apologie ou plutôt mon accusation ; mais la Providence n'approuve point mes projets ; elle ne me juge pas digne d'être exaucé. Je ne le vois que trop, il faut conserver le souvenir du Canada, et perdre l'espoir d'y retourner jamais. Une complication d'obstacles m'en ferme l'accès, comme un rempart d'épines sanglantes. Hé bien ! donc, je m'en consolerai en parcourant de la pensée les lieux que j'ai le plus chéris, et j'irai souvent de Québec à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Mon frère (M. Joseph Desjardins, chapelain de l'Hôtel-Dieu) ne m'a pas laissé ignorer que vous daignez vous souvenir de moi ; monseigneur Plessis m'en a plusieurs fois assuré. Je vous en remercie : rien ne m'est plus sensible. Je vous prie aussi, ma chère mère, d'être assurée que jamais je n'oublierai votre maison, votre personne très particulièrement, et celles qui s'étant pénétrées de votre esprit, ont rendu ce séjour si intéressant, et se sont acquis tant de droits à ma reconnaissance spéciale. J'espère que mon frère travaille à m'acquitter de tout ce que je vous dois de soins, de bonté, d'intérêt, de bonne amitié. Je voudrais nommer toute la communauté sans oublier une sœur converse, ni même un domestique : mais je vous prie de rendre aux cœurs qui vous entourent ce que chacun a droit d'attendre de moi. Je salue avec respect la révérende mère supérieure (c'était alors la mère Marie-Angélique Sédilot de Saint-Vallier), et tous les *gros bonnets*, mais sans oublier les *petits*.

" Je ne vous donne point de nouvelles : nous n'en savons point, et quand nous en saurions, nous n'exportons point ces denrées. Cependant je vous dirai que les religieuses de France commencent à respirer et à s'avouer pour telles. Les hospitalières seules ont reçu la permission de reparaître sous leur costume ; les autres sont sans uniforme et sans clôture. Elles sont tolérées et non reconnues ; et néanmoins elles reçoivent des novices, mais en petit nombre ; elles sont pauvres et obligées, pour vivre, de fouiller chaque jour, comme vous, dans les poches de la Providence. En hommes, il n'y a que les missionnaires

qui soient rétablis ; ainsi nos Missions étrangères ont repris leur maison qu'ils avaient achetée par un tiers. Vous avez sans doute lu dans vos papiers les détails du séjour du saint-père (Pie VII) à Paris ; mais il eût fallu l'y voir. Rien de plus touchant, de plus vénérable. Entendre sa messe, recevoir sa bénédiction, c'était une joie céleste, tant le saint homme inspirait de respect, d'admiration. Il nous a bénis souvent et nous a comblés d'indulgences, en les attachant à des milliers de chapelets, de médailles, de crucifix qu'on lui a présentés. Je vous en réserve quelques-uns que je vous enverrai quand nous aurons cessé d'être *ennemis*. Je vous prie bien, ma chère mère, de ne me jamais regarder comme tel, et je proteste d'avance contre toutes les batailles qui pourraient avoir lieu entre vous et moi. Or, entre nous deux est un grand espace où il peut s'en livrer un grand nombre ; ni vous ni moi ne serons de la mêlée, et soit avant, soit après le combat, je vous prie que nous soyons toujours bons amis. Cependant, je serais bien aise qu'un petit traité de paix rendît ce titre légal. Cela épargnerait du sang qu'il est affreux de répandre.

" Adieu, très chère et vénérable mère ; puissiez-vous voir la *centaine* que nous vous avons souhaitée si solennellement ! Faites comme monseigneur l'archevêque de Paris, qui marche d'un pas ferme sur la 97e sans presque s'apercevoir qu'il vieillit. Votre conservation est une des bénédictions que je demande à Dieu pour l'HÔPITAL GÉNÉRAL. J'ai reçu dernièrement des nouvelles de Chambéry qui m'annoncent que M. Gazel est en bonne santé, quoiqu'un peu souffrant des nerfs ; il a pris une place d'aumônier dans un hôpital où sa santé se refait à vue.

" Je suis avec un tendre respect, ma révérende mère,

" Votre très humble et très obéissant serviteur,

" PH. DESJARDINS."

Un événement désastreux pour la communauté des religieuses ursulines des Trois-Rivières donna occasion à nos Mères de lier des rapports encore plus intimes qu'auparavant avec ces dignes filles de monseigneur de Saint-Vallier. Nous voulons parler de l'incendie de leur maison, arrivé le 2 septembre 1806, vers les huit heures du soir. Les religieuses au nombre de vingt se sauvèrent toutes quoiqu'avec beaucoup de peine. La classe des externes ayant été épargnée, six institutrices restèrent sur les lieux pour continuer l'œuvre de l'éduca-

tion et veiller au rétablissement du monastère ; les autres trouvèrent la plus cordiale hospitalité chez leurs sœurs ursulines de Québec, où elles passèrent plus d'une année.

Cependant, par les soins de monseigneur Plessis et les généreuses contributions recueillies de toutes parts, le couvent des Trois-Rivières se releva de ses ruines plus vaste et plus beau qu'il n'avait jamais été. Au mois de janvier 1808, sept des religieuses qui étaient à Québec retournèrent chez elles. Les six autres ne repartirent que le 15 février. C'était la révérende mère Saint-Pierre, assistante, les mères Sainte-Marie, Sainte-Hélène, Sainte-Elizabeth, Saint-Jean, et la sœur Saint-Charles, converse. Avant leur départ elles vinrent faire une visite à Notre-Dame des Anges. " Grande fut leur joie de trouver dans presque tous les offices de notre maison des souvenirs de leur fondateur et du nôtre. Lorsqu'elles entrèrent pour la première fois dans notre chœur, elles furent émues jusqu'aux larmes ; pour un moment elles pouvaient se croire dans celui de leur monastère incendié, tant il y avait de similitude : les chaires surtout leur parurent fort ressemblantes aux leurs par la forme et la sculpture. Nous avions obtenu permission d'offrir à ces chères mères ce qui nous plairait parmi les livres et les petits objets de piété laissés à notre usage ; chacune fut heureuse de se prévaloir d'un tel privilège."

A l'automne de 1809 il y eut dans l'administration spirituelle de notre maison un changement, devenu nécessaire, mais qui ne laissa pas de causer à la communauté une peine vivement sentie : M. Malavergne se démit entre les mains de monseigneur de ses fonctions de confesseur et de chapelain. Toutefois ce bon père ne nous quitta pas. Sa santé était gravement compromise ; il avait même subi une forte attaque de paralysie ; les soins les plus assidus lui étaient devenus indispensables, et ses filles hospitalières se firent un bonheur de les lui prodiguer jusqu'à sa mort qui arriva le 5 avril 1812.

M. Pierre-Joseph Malavergne naquit à Bordeaux le premier janvier 1738. Après avoir terminé ses études classiques, il se sentit du goût pour le barreau, mais sur la fin de son cours de droit, il tourna ses vues vers l'état ecclésiastique ; il fut ordonné prêtre le 22 mai 1763 et s'attacha à une collégiale. Il était depuis vingt-cinq ans confesseur d'une communauté de visitandines lorsque la révolution éclata. Ses filles spirituelles subirent le sort des autres religieuses : elles furent

chassées de leur monastère, dépouillées de leurs biens, et jetées en prison au nom de la *Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité.* M. Malavergne fut conduit lui-même au tribunal révolutionnaire, et, sur son refus de prêter le serment de la constitution civile du clergé, il fut condamné à périr sur l'échafaud.

Si l'on en croit une tradition respectable parvenue jusqu'à nous, le digne confesseur de la foi trouva parmi les siens peu d'imitateurs : il avait, paraît-il, onze frères qui tous se déclarèrent partisans de la révolution. Il dut cependant son salut à l'un d'eux qui lui fit savoir indirectement le temps fixé pour son exécution, et lui facilita les moyens de s'évader. Quoiqu'il en soit de ce fait, qui ne manque pas de vraisemblance, il est certain que M. Malavergne fut assez heureux pour s'échapper de prison, à la faveur d'un déguisement, la veille même du jour où l'on devait le conduire à la guillotine. Ce fut sous un costume de Jacobin qu'il sortit de France pour passer en Angleterre, où il exerça pendant quatre ans les fonctions d'instituteur. A l'exemple de plusieurs de ses compatriotes, il vint en ce pays où il arriva le 28 mai 1795 ; il fut placé comme procureur au collège des jésuites jusqu'à sa nomination en qualité de chapelain de l'HÔPITAL-GÉNÉRAL, deux ans plus tard. Dès lors notre communauté devint le cher objet de ses affections et de ses soins paternels. La connaissance qu'il avait du droit, jointe à une aptitude naturelle, le rendait habile dans le maniement des affaires ; il se munit d'une procuration en règle afin de pouvoir s'occuper des nôtres avec plus d'avantage et de profit pour nous.

Comme directeur spirituel, tout dans notre père Malavergne inspirait la plus haute estime, la plus entière confiance : la droiture de son caractère, la sûreté de son jugement, sa modération, sa science approfondie de toutes les matières qui ont rapport à la vie religieuse. Il aimait en Dieu les âmes confiées à son zèle, et il était toujours à leur service pour leur donner à propos de suaves encouragements ou de sages conseils. C'était notre père Malavergne qui enseignait aux jeunes sœurs les rubriques et le plain-chant. Deux fois par semaine il donnait des conférences à la communauté ; tous les ans, pendant la retraite de la rénovation, il prêchait deux fois chacun des trois jours ; et il lui arrivait fréquemment d'être invité à répéter dans d'autres églises de Québec les sermons qu'il faisait régulièrement tous les dimanches dans la nôtre.

Pour résumer en peu de mots son éloge, disons que ce vertueux ecclésiastique a donné constamment l'exemple d'une vie laborieuse, pure et sainte. Lorsque ses infirmités ne lui permirent plus de s'acquitter des fonctions de son ministère, ou de s'appliquer à aucun autre travail, il n'eut pas de peine à diriger toutes ses pensées, toutes ses affections vers les biens meilleurs de la vie éternelle. Sa piété envers l'adorable sacrement de l'eucharistie était tendre et respectueuse : lorsqu'on lui apporta pour la dernière fois le saint viatique, il voulut par un suprême effort le recevoir assis dans un fauteuil, revêtu de sa soutane, d'un surplis et d'une étole. Au jour où il quitta cette terre d'exil pour ceindre la couronne d'immortalité, notre bon père était âgé de soixante-quatorze ans, et il en comptait quarante-neuf de sacerdoce. Il fut inhumé le 8 avril dans le sanctuaire de notre église du côté de l'épître.

Celui dont nous rappelons ici le souvenir n'avait pas thésaurisé pour la terre : la révolution l'avait privé de ses biens de famille ; la charité le dépouilla même des minces revenus qu'il aurait pu retirer de l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques. Son désintéressement était tel qu'il remettait, presque chaque année, entre les mains de notre mère supérieure la modeste somme qui lui était due à titre d'honoraires. Par son testament, M. Malavergne ordonna que sa montre d'or fût vendue, et qu'avec le produit on fît dire des messes pour le repos de son âme et pour les âmes de ses parents. Il ne lui restait en outre que son linge, sa garde-robe, d'ailleurs assez peu fournie, sa bibliothèque et quelques petits meubles qu'il légua à notre communauté.

La lettre de M. l'abbé Desjardins nous a laissé entrevoir qu'on accordait en France un peu de liberté à certaines familles religieuses, en particulier aux hospitalières. Maintenant ce sont des communications directes qui nous arrivent de la première maison de notre saint ordre. Écoutons ces mères bien-aimées nous raconter elles-mêmes leurs épreuves et leurs espérances, dans des pages qu'on ne peut lire sans émotion.

" Dieppe, 28 mai 1810.

" Vous n'ignorez pas sans doute, mes très honorées mères, à quels désastres a été réduite la religion en France durant les années d'anarchie où l'impiété l'a jetée. L'état religieux en a reçu les plus cruels

coups, tous les ordres monastiques ayant été détruits. Le nôtre a succombé sans ménagement... les religieuses ont été persécutées, poursuivies, emprisonnées... il vous est facile de comprendre le nombre de sujets qu'a perdu la congrégation dans une telle dispersion. Cette maison-ci surtout s'est vue toucher à son entière destruction par la mort d'un grand nombre de sujets... Nous avons perdu toutes nos anciennes et nous sommes réduites à six professes de chœur et deux novices, et quatre professes converses. Le rétablissement de toutes les sociétés religieuses n'est encore que provisoire, en sorte que jusqu'au premier juillet prochain nous n'avons qu'une existence chancelante. Nous espérons néanmoins que notre *bon monarque* prononcera en notre faveur..."

" Dieppe, 16 février 1812.

" Il faudrait un volume pour contenir les différentes épreuves que nous avons subies pendant les années révolutionnaires, — épreuves d'autant plus accablantes que nous ne pouvions ni les prévoir, ni les détourner. Quoique sur le même sol, nos maisons ne pouvaient se communiquer leur manière de se conduire dans les procédés dont on se servit pour les détruire. Ici nous n'avons été expulsées qu'en 1797 et nous avons été rétablies en 1802. Durant ce temps nous avons vécu dans une maison que nous louâmes à nos propres frais, et là, en corps de communauté, nous travaillions pour fournir à toute espèce de besoins, ayant à notre tête la vénérable mère Saint-Augustin, alors supérieure. Cette position bien différente de celle dont on nous avait arrachées, était pourtant agréable comparée à celle où ont été réduites nos sœurs des départements insurgés. Elles ne pouvaient être ensemble plus de deux sans être taxées de rassemblement. Leur résidence rendait suspectes les maisons que la charité leur ouvrait, et, par les principes de cette même charité, elles ne voulaient pas y prendre leur demeure. Ainsi isolées et privées de toute ressource, combien d'entre elles ont été réduites à ce que l'indigence a de plus cruel !... Des jours sereins sont enfin venus chasser ces années ténébreuses ; notre existence reconnue et autorisée par un brevet impérial donné à Fontainebleau le 2 novembre 1810, nous met en droit et en possibilité de remplir nos saintes règles, de recevoir des sujets par des vœux solennels formés pour cinq ans seulement, il est vrai, mais qui équivalent pour des personnes vraiment appelées de Dieu à des engagements per-

pétuels. Une de nos mères de la maison du faubourg Saint-Marcel (Paris), après avoir travaillé avec zèle et succès à l'obtention des brevets impériaux pour chacune des maisons de la congrégation, est venue jouir dans la nôtre des fruits de ses pieux travaux et de l'expression de notre reconnaissance [1].

" Tous nos biens ont été séquestrés par les décrets de 1790 et dispersés en mains étrangères qui, ayant su les prendre, savent aussi les garder. D'ailleurs ces possessions sont légitimées par la loi ; en conséquence nous n'avons plus rien à y prétendre. Nous existons actuellement d'une pension annuelle que nous fait l'administration de l'hospice, mais cette pension est si précaire qu'elle peut à peine fournir un strict nécessaire."

. . . .

Ainsi s'exprimait la révérende mère Hugues de Saint-Pierre.

Neuf professes et trois postulantes de chœur, et trois professes converses, formaient à cette époque le personnel de la communauté de Dieppe. Il y avait dans l'Hôtel-Dieu de cent à cent vingt malades. Les autres maisons de l'ordre en activité étaient celles d'Eu, de Château-Gontier, de Bayeux, de Lannion, de Rennes, de Vitré, de Fougères, d'Harcourt, de Guingamp, de Vannes, d'Auray, de Quimper, de Tréguier, de Carhaix, de Caderousse (Vaucluse). Cette dernière existait encore en 1821, mais elle n'a pu se soutenir. Les deux communautés de la capitale ne se sont pas rétablies. Si nous voulions en rechercher la cause éloignée et occulte, ne la reconnaîtrions-nous pas dans le fait que les hospitalières de Saint-Mandé et de Saint-Marcel étaient malheureusement, depuis longtemps, infectées de jansénisme. Est-il étonnant dès lors que, parmi tant d'âmes illusionnées, il se soit trouvé une vierge infidèle qui donna à tout l'ordre le sujet d'une amère affliction en renonçant à ses engagements, et en remerciant l'Assemblée nationale de l'avoir délivrée de l'esclavage du cloître ? Quel contraste entre ces tristes paroles et le mot sublime d'une autre vierge digne fille de notre saint institut !

" Les hospitalières de Carhaix avaient protesté contre les menées sacrilèges des envahisseurs du couvent ; elles l'avaient fait de vive voix et par écrit. L'une d'elles, que le commissaire aurait voulu sauver, n'avait pas encore apposé son nom sur la page de protestation, page

1. Celle qui a rendu à l'ordre de si éminents services, est la mère Marie-Geneviève de Ligny de St-Charles, décédée à Dieppe le 8 octobre 1813.

aussi glorieuse que fatale pour les signataires. Elle s'approchait pour signer : *Mais, citoyenne,* dit le commissaire, *il n'y a plus d'encre dans l'encrier... Citoyen,* répondit l'héroïque sœur, *il y a du sang dans mes veines...*[1]"

Le récit de la mère Sainte-Rosalie, supérieure à Harcourt, nous présente également des traits d'une foi forte et magnanime :

" Nous avons été expulsées en 1790. Sur notre refus de prêter le serment, on nous incarcéra dans les prisons. On nous appelait réfractaires à la loi parce que nous refusions de trahir nos croyances et d'assister à la messe des prêtres assermentés... On nous fit partir de nuit pour nous rendre dans une ville à six lieues d'Harcourt. Les troupes qui nous conduisaient faisaient arrêter les charrettes, pour nous donner le triste spectacle de voir abattre toutes les croix qui se trouvaient sur la route. Dans quel état étions-nous, ma chère mère ! Arrivées à dix heures du soir au département, il nous fallut comparaître devant nos juges ; mais Dieu mettait sur nos lèvres des paroles de force pour leur résister et pour déjouer leur fourberie. On nous chassa avec indignation parce que nous avions eu le courage de confesser notre foi. Nous étions quatre-vingt-dix religieuses de différents ordres couchées sur des grabats. Les communautés les plus vastes de chaque ville servaient de prison, et partout c'était plein... On faisait tous les jours l'appel et il nous fallait paraître. On vint un jour mettre sur la porte de notre prison un écrit : *Ou faire le serment, ou être déportées dans huit jours.* Une religieuse se leva et dit de toutes ses forces : *Pourquoi, pourquoi huit jours ?... Dans huit jours vous nous trouverez dans les mêmes sentiments.*

"Nos persécuteurs faisaient des motions nocturnes pour nous égorger ; et nous, nous dormions tranquilles et nous étions encore en vie le lendemain : une main plus puissante que la leur nous protégeait. Quelques religieuses moururent en prison ; elles disaient aux autres d'être tranquilles sur leur sort ; qu'il n'y avait pas un long trajet de la prison au ciel... Ces incarcérations durèrent quinze mois ; mais le grand tyran (Robespierre), qui avait formé le projet de nous faire toutes périr, *se tua lui-même.* Alors vint un petit adoucissement ; on nous mit dehors ; hélas ! les colombes ne savaient où poser le pied à

1. Ce fait, consigné dans les *Archives de la Retraite, de Quimper*, a été reproduit dans le *Messager du Sacré-Cœur* (octobre 1878).—La communauté des hospitalières de Carhaix est aujourd'hui transférée à Pont-l'Abbé-Lambour (Finistère).

cause du déluge de maux qui inondait encore la France. Chacune se réfugia dans quelque réduit. Nous avions tout perdu ; il ne nous restait d'autres effets que quelques lambeaux de vêtements. Il y avait longtemps qu'il nous avait fallu nous décostumer ; on nous connaissait pourtant toujours pour ce que nous étions ; bien entendu que nous n'en étions pas fâchées."

La révérende mère Sainte-Agathe, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien, Château-Gontier, écrivait le 31 janvier 1812 :

" Pour répondre à votre désir, je vais vous donner le détail des événements par lesquels il a plu à Dieu de nous faire passer. Nous fûmes assez tranquilles à peu près jusqu'au mois d'octobre 1793, époque où notre ville fut prise par une armée de quarante à cinquante mille hommes, tandis qu'un autre corps d'armée non moins formidable, éloigné seulement de deux lieues de Château-Gontier, en disputait la possession au premier et nous mettait au théâtre de la guerre. Vous jugerez facilement quelles durent être nos craintes et nos frayeurs au milieu de tant de dangers, et quel dut être le surcroît d'occupations que cette circonstance nous occasionna. Nous étions obligées d'être nuit et jour en pleine activité pour secourir ces malheureux qu'on nous apportait à demi-morts. Nous passâmes ainsi le temps entre la crainte et quelques instants d'espérance jusqu'au 19 février 1794, jour où l'on nous somma par trois fois de sortir de notre asile ; nous dûmes nous rendre à une force armée composée de près de cent hommes qui, nous ayant investies de toutes parts, nous rangea deux à deux au milieu d'elle et nous traîna ainsi escortées jusqu'au palais, où une suite nombreuse de parents, d'amis et de spectateurs nous avaient devancées, non pour nous servir d'appui, mais pour être, s'il leur eût été possible, une occasion d'affaiblissement à nos principes.

" Sorties victorieuses de cette première épreuve, nous fûmes exposées à une seconde qui fut d'être interrogées l'une après l'autre et séparément ; mais nous n'eûmes qu'à bénir Dieu de cette nouvelle tentative, puisque toutes,— au nombre de trente-quatre,— nous eûmes le bonheur de tenir ferme et de ne point dévier de notre foi ; ce qui nous valut l'honneur d'être conduites à la maison d'arrêt, à laquelle six de nos anciennes Mères infirmes furent transférées le lendemain. Nous trouvâmes dans cette maison plus de trois cents détenus qui tous s'empressèrent de nous secourir, jusqu'à se priver eux-mêmes pour subvenir à nos nécessités. Placées dans un lieu séparé, nous y

menions la vie commune et suivions toutes nos saintes observances ; nous y restâmes jusqu'au sept mars de l'année suivante. Mises en liberté, nous acceptâmes des logements qui nous furent offerts par des personnes aussi charitables que zélées. Quoique placées en différentes maisons, nous continuâmes de vivre en commun autant que possible, jusqu'au moment où le zèle de nos bienfaiteurs nous ayant procuré une maison entière, nous nous y réunîmes toutes et y reprîmes l'exercice de tous nos saints devoirs, gardant la clôture, portant même une espèce de costume fait de nos étoffes, et ayant adopté une espèce de coiffe plate, ce qui nous fit donner le nom de *bataillon blanc.* C'est ainsi que nous vécûmes assez paisiblement, à quelques frayeurs près, jusqu'au 24 juin 1801 où nous eûmes le bonheur de rentrer dans notre maison et d'y reprendre l'exercice des devoirs de l'hospitalité ; mais nous ne reprîmes notre saint habit que le jour de Pâques 1805.

" Parmi les vingt-huit religieuses que nous avons à regretter, se trouve notre chère sœur l'Huillier de Sainte-Monique, qui a payé de sa vie son attachement à la foi. Compromise dans une affaire d'effets cachés, son refus de prêter le serment acheva de la perdre, et lui valut la couronne du martyre qu'elle reçut le 25 juin 1794, jour où elle fut exécutée dans la ville où siège notre département. Elle désirait depuis longtemps une telle fin, et nous avons lieu d'espérer qu'elle est auprès de Dieu notre meilleure avocate... ce qui nous est un juste sujet de consolation."

. . . .

Tels sont les détails qui concernent nos mères de l'Hôtel-Dieu de Saint-Julien. Cette communauté est la seule de tout l'ordre qui ait fourni une victime à la fureur révolutionnaire.

L'histoire de toutes les autres maisons de l'institut pendant cette période mémorable peut se résumer en quelques mots : expulsion des religieuses, emprisonnement, séquestration de leurs biens, avanies de toute sorte de la part de leurs barbares persécuteurs ; et du côté de ces vierges héroïques, persévérance constante dans la foi de la sainte Église, admirable charité pour se consoler, se soutenir, s'encourager mutuellement ; fidélité inébranlable à leur heureuse vocation. Aussi avec quelle ardeur, avec quelle sainte allégresse reprirent-elles, les unes après les autres, leurs fonctions respectives dès que cela leur fut possible et permis ! Faut-il s'étonner si, dans un sentiment intime de reconnaissance, elles appelèrent du nom de *bon monarque* celui

qui avait tendu une main favorable à la congrégation en la mettant, ainsi que les autres instituts dévoués au service de l'humanité souffrante, sous la protection de *Madame, sa très chère et très honorée mère* [1]. Pouvaient-elles croire que, dans ce temps-là même, l'empereur s'apprêtait à donner aux fidèles enfants de la sainte Église de nouveaux sujets d'une juste et profonde tristesse ! Mais les foudres de l'excommunication lancées contre le persécuteur par le pauvre prisonnier de Savone et de Fontainebleau, provoquèrent les divines vengeances ; et les événements, en se précipitant dans leur marche sinistre, préparaient l'île d'Elbe et Sainte-Hélène.

Cependant le fléau de la discorde avait franchi l'Océan. La jeune république américaine, fatiguée des entraves que la Grande-Bretagne mettait à son commerce, avait déclaré la guerre à cette puissance (juin 1812). Le Canada fut souvent le théâtre des opérations. Chacune des parties belligérantes eut sa part de gloire, soit sur terre ou sur mer ; soit à Châteauguay, à Plattsburg ou à la Nouvelle-Orléans. Mais les acclamations de la victoire comme les cris de la détresse, se perdirent également dans les solitudes du nouveau monde. L'Angleterre y fit à peine une légère attention, absorbée qu'elle était alors dans une lutte suprême contre le premier Napoléon.

Que faisaient les âmes religieuses tandis que l'Église, leur mère, était en proie à l'affliction, et le père commun des fidèles dans les fers ? Que faisaient-elles encore tandis que la patrie subissait tous les désastres qu'entraîne une invasion ennemie ? Dans la quiétude du cloître, obéissantes à la voix de leur pasteur, et pressées encore plus par un sentiment irrésistible, naturel à tout cœur catholique, elles adressaient à Dieu des vœux humbles et ardents pour le pontife suprême et tous les ministres du sanctuaire, pour la cessation des hostilités, le bonheur des peuples, et la pacification du monde.

1. Décret de Napoléon, donné aux Tuileries, le 18 février 1809.

CHAPITRE DIXIÈME

1814-1825

Et j'ai pris deux houlettes ; l'une que j'ai appelée *Douceur*, et l'autre, *Union*, et j'ai conduit ce troupeau. Zacharie, XI, 7.

Il a été aimé de Dieu et des hommes ; sa mémoire est en bénédiction. Eccli., XLV, 1.

On a pu remarquer que dans presque chaque chapitre de cet ouvrage le souvenir de notre vénéré fondateur a été évoqué, directement ou indirectement, avec une filiale reconnaissance. En effet, si, selon l'heureuse expression déjà citée d'un de ses panégyristes, toutes les pierres du vaste édifice qu'il légua pour demeure à ses pauvres et à ses hospitalières, sont autant de voix qui publient hautement et ses bienfaits et son grand cœur, n'est-ce pas trop peu pour notre reconnaissance de faire briller, en cent endroits de nos annales, le nom révéré de monseigneur Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier ? L'année 1814 nous en fournit une nouvelle occasion par le récit qui va suivre :

" Dans le mois de novembre, nous fîmes faire certaines réparations à la chapelle du Saint-Cœur de Marie. Avant de mettre la dernière main à l'ouvrage, nous voulûmes nous assurer si l'humidité, après avoir endommagé le plancher, n'avait pas pénétré jusqu'à l'endroit où reposaient les restes mortels de notre illustre fondateur. M. André Doucet, vicaire général, et chapelain de notre maison, voulut assister lui-même à l'ouverture du tombeau. Le caveau, formé de parois en maçonnerie, était fermé dans la partie supérieure par une petite voûte légèrement arquée ; cette voûte menaçait ruine. Une pierre brute cassée en deux, couvrait le cercueil qui était posé horizontalement sur le sol. Quand on eut levé cette pierre, on trouva le premier cercueil

de bois de chêne fort endommagé ; mais une petite boîte du même bois, contenant les entrailles de monseigneur de Saint-Vallier, n'avait pas du tout souffert. Restait à constater l'état du corps de notre vénérable prélat après un laps de quatre-vingt-sept ans. Contempler ce que le temps avait épargné de cette précieuse dépouille, était une curiosité trop légitime pour que la communauté ne s'empressât pas de profiter du privilège qui lui était offert. La révérende mère Marie-Esther Chaloux de Saint-Joseph, supérieure, les discrètes et les anciennes se rendirent donc à l'église au temps assigné, et les autres religieuses se rangèrent au dedans de la grille auprès de la chapelle. Alors M. Doucet fit ouvrir le cercueil de plomb qui avait été retiré du caveau. Aucun des ossements du vénérable prélat ne s'était déplacé ; ceux des bras étaient encore croisés sur la poitrine. Le crâne, comme les ossements, était solide et blanchâtre, mais les cheveux s'en étaient séparés et s'étaient mêlés à la cendre qui formait au fond du cercueil un demi-pouce d'épaisseur.

“ Il est plus facile de s'imaginer que de décrire les sentiments qui se pressèrent dans les cœurs à la vue de ces restes vénérés. Jeunes et anciennes s'estimaient heureuses de les contempler, de les toucher. Elles se rappelaient quelle avait été à l'égard de leur devancières la sollicitude paternelle de celui qui reposait là sous leurs yeux ; quels sacrifices il s'était imposés, quels travaux il avait entrepris pour la gloire de Dieu et le bien permanent de l'Église du Canada. La bonne mère Saint-Vallier crut pouvoir se permettre de détacher pour la conserver une phalange d'un doigt du vénérable défunt ; mais M. Doucet n'approuva pas sa dévotion, et elle dut rendre à la tombe ce qui avait fait l'objet de son pieux larcin. L'empressement de la famille religieuse étant enfin satisfait, le cercueil fut recouvert et exposé dans la nef sur un lit funèbre. Pas moins de cinquante flambeaux brûlèrent constamment autour pendant les trois jours qu'il y resta. Ce temps fut employé à réparer le caveau ; on renouvela le cercueil de bois, et mademoiselle de Saint-Ours donna une pierre pour remplacer celle qui avait été cassée. Dans l'après-midi du 8 novembre, M. Doucet, accompagné de M. Laurent-Thomas Bédard, vicaire à la cure de Québec, se rendit à l'église. Il fit aux religieuses une exhortation laquelle étant terminée on chanta l'absoute, et ce qui restait de la dépouille mortelle de notre illustre fondateur fut de nouveau confié au caveau funèbre. ”

Continuez, saint pontife, continuez, sous le regard de Marie, votre doux et long repos ! Vous sommeillez au milieu de votre grande famille... ou plutôt, ne faudrait-il pas dire que vous veillez encore et toujours sur elle ? Du lieu fortuné où votre âme vit dans la paix stable et sereine des justes, ne souriez-vous pas chaque jour à vos enfants lorsque, dans la lumière de Dieu, vous les voyez poursuivre avec joie et amour, en votre nom et selon vos nobles et saintes intentions, l'œuvre qui vous a été si chère et qui, en continuant à procurer le soulagement des infirmes, le bien des âmes et la gloire de Dieu, doit contribuer là-haut à votre propre bonheur ?

En 1818 mourut la vénérable doyenne de notre communauté, la mère Marie-Catherine de Noyan de Saint-Alexis. Ce que nous savons de sa vie si pleine d'innocence et de vertu peut servir à vérifier une fois de plus les paroles des saints livres : *Il est bon pour l'homme d'avoir porté dès sa jeunesse le joug du Seigneur.* Née à Montréal, elle eut pour mère madame Catherine d'Aillebout de Mentet et pour père Pierre-Alexis Payen, écuyer, sieur de Noyan, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Cette âme privilégiée ne connut le monde qu'à distance, à travers les grilles de son cloître chéri, puisque, ayant été placée sous les soins de nos Mères à l'âge de dix-huit mois, elle demeura toujours dans la suite au monastère, n'en sortant qu'à de rares intervalles, et pour des temps assez courts, afin d'aller rendre visite à ses parents ou à ses amis. Nous ne saurions dire pourquoi une enfant si jeune a pu avoir été confiée aux religieuses. Il est toutefois évident que son éducation n'en souffrit pas, et que " son riche naturel joint aux plus heureuses dispositions," comme s'exprime l'acte de sa réception, en fit un sujet des plus précieux pour notre communauté.

Lorsque, après des sollicitations réitérées auprès de sa famille, mademoiselle de Noyan obtint de passer de nos classes au noviciat, elle en était à peine à son quinzième printemps. Ce fut une tâche facile et douce pour la mère de la Visitation, et après elle pour la mère Sainte-Agnès, de cultiver l'esprit et le cœur de la jeune postulante. Candeur, piété, modestie, douceur, fermeté : telles étaient les vertus qui formaient le fond de son caractère ; on apercevait encore en elle ces aptitudes diverses qui devaient la rendre dans la suite si utile. Admise au saint habit à la satisfaction générale, la sœur Saint-

Alexis eut tout le temps de s'exercer à la pratique des devoirs qu'elle désirait embrasser ; car, à raison de quelques difficultés survenues du côté de sa famille, on dut retarder sa profession de neuf mois au delà du temps ordinaire. Le 24 août 1747 fut le jour où la fervente novice put prononcer à la face des autels les vœux sacrés que déjà, depuis longtemps, elle avait formés au fond de son cœur. Monseigneur de Pontbriand sanctionna avec joie les solennels engagements de cette âme pure et ardente, qui n'avait pu être détournée de son généreux dessein ni par les obstacles suscités du dehors, ni par crainte de la contagion qui sévissait alors dans l'enceinte même du monastère.

Le soin des pauvres malades atteints des fièvres malignes formait à cette époque la principale occupation des religieuses ; jeunes et anciennes s'y dévouaient avec une égale ardeur. La nouvelle professe ne montra pas pour cette œuvre de miséricorde moins de zèle que ses héroïques compagnes, et elle y donna des preuves d'une sagesse et d'une maturité bien au-dessus de ses dix-sept ans. Ainsi formée de longue main aux fonctions de notre saint institut, elle fut élue en 1761 à la charge de première hospitalière. Son application dans cet emploi ne se borna pas au soulagement des douleurs physiques ; avant tout, la charitable religieuse voulait porter la consolation au cœur et à l'âme de ses pauvres et de ses malades.

Deux ans plus tard les suffrages unanimes de ses compagnes désignèrent la mère Saint-Alexis comme maîtresse des novices ; mais les vocations étaient rares en ces jours mauvais, et la nouvelle directrice n'eut à exercer son zèle qu'auprès de deux jeunes personnes, dont l'une retourna dans sa famille après une assez courte épreuve. L'office de dépositaire qui lui échut en 1766 offrit beaucoup plus d'aliment à son activité, ou plutôt il exigea tout ce qu'elle put déployer d'énergie et d'économie. On sait où en étaient les finances de l'établissement à la suite de la conquête du pays par les armes britanniques ; on connaît aussi quels labeurs, quelles privations s'imposaient les religieuses pour procurer à elles-mêmes et à leurs pauvres le strict nécessaire. Il n'est donc pas difficile de se faire une idée des embarras d'une pauvre dépositaire qui se voyait tantôt aux prises avec d'avides créanciers, et tantôt à bout de ressources pour faire face aux pressants besoins du moment.

L'amour et la confiance de ses sœurs portèrent la mère Saint-Alexis à la charge de supérieure en 1772. Sa manière de gouverner

présentait un agréable mélange de fermeté et de douceur. Sa vigilance toute maternelle la rendait attentive aux besoins et aux souffrances de ses filles, habile à écarter les petits sujets de peine, à prévenir les commencements d'abus, et à réparer, sans bruit comme sans éclat, les suites de quelque oubli involontaire ou même de quelque manquement un peu plus considérable; aussi cette mère si bonne devenait-elle de jour en jour plus chère à sa famille religieuse. Elle jouissait de cette confiance et de cette affection : c'était pour elle un adoucissement à ce qu'il pouvait y avoir de pénible dans la pensée de l'état de gêne pécuniaire où se trouvait la communauté, mais même sous ce rapport, il y avait alors de l'amélioration, grâce à la généreuse initiative de notre père de Rigauville.

Pendant six triennats, en différents temps, nous trouvons cette sage supérieure à son poste ; elle occupa dans les intervalles la charge d'assistante. Son tempérament vigoureux que l'âge n'avait presque point affaibli, lui permettait encore de s'acquitter des devoirs de ce dernier emploi dans sa soixante-dix-septième année. Il y avait longtemps néanmoins qu'elle souhaitait de se voir dégagée de toute occupation de ce genre. Le chapitre acquiesça à ses désirs en 1806, mais uniquement dans le but de conserver une santé si précieuse, et toujours en continuant la mère Saint-Alexis dans l'office de discrète. L'année suivante cette chère mère célébra le soixantième anniversaire de sa profession. Monseigneur Plessis et son clergé honorèrent la fête de leur présence. A l'issue de la messe, ils entrèrent dans le monastère ; après avoir offert ses compliments à celle qui faisait l'objet des réjouissances du jour, Sa Grandeur félicita la communauté de ce que, pour son bonheur et son édification, Dieu lui conservait pleines de force et de santé tant de vénérables anciennes. En effet on remarquait avec satisfaction dans l'assemblée plusieurs religieuses septuagénaires. Monseigneur et son cortège s'étant retirés, le reste du jour se passa dans la plus douce allégresse. Le soir on célébra en prose et en vers les vertus et les mérites de la bien-aimée mère Saint-Alexis.

Pendant onze ans encore cette chère mère continua de donner à la communauté le touchant exemple de toutes les vertus religieuses. On la voyait plus qu'octogénaire se rendre ponctuellement aux observances, et prouver à toutes combien il est facile et doux de suivre dans un âge avancé l'étroit sentier de la perfection, après y avoir cheminé avec courage dès ses premiers ans. Au soixante-dixième anni-

versaire de sa profession, la communauté, à sa demande, ne lui fit qu'une fête ordinaire. Enfin, étant parvenue à l'âge de quatre-vingt-huit ans, jouissant du plein usage de ses facultés intellectuelles, ayant reçu tous les sacrements, cette vénérable mère termina sa belle carrière le 9 novembre 1818. Elle avait de profession religieuse soixante et onze ans, deux mois, et quinze jours. Ses restes mortels furent inhumés dans le chœur des religieuses. Monseigneur Plessis présida aux obsèques.

Une grande agitation régnait en ce moment dans le pays. La question brûlante des subsides soulevait depuis plusieurs années de violents débats au sein de notre législature provinciale, et, qui le croirait, ces tempêtes parlementaires ne laissaient pas de jeter quelques nuages sur le ciel ordinairement pur et serein des cloîtres.

Donc, à propos de l'emploi des deniers publics, certains personnages s'inquiétaient des sommes octroyées aux maisons religieuses pour aider au soutien de leurs différentes œuvres; ils se récriaient contre l'*augmentation effrayante de telles dépenses*, et, dans leur sollicitude pour la santé morale du peuple, nos sages législateurs paraissaient craindre de fournir en cela de l'*encouragement à l'imprévoyance et à la paresse.* Ce fut sous l'impression de ces sentiments que le conseil législatif nomma un comité spécial, chargé de "faire rapport sur les établissements... pour la réception et la cure des insensés, et pour le soulagement et la guérison des pauvres, infirmes et malades, avec les dépenses d'iceux défrayées à même le revenu de la province."

Il fut réglé que le comité se composerait des honorables messieurs Richardson, Cuthbert, Bell, Duchesnay et Coffin, et qu'ils auraient pouvoir d'envoyer quérir et d'examiner les personnes, les papiers, les registres. Dès leurs premières séances, ces messieurs adoptèrent la résolution de s'adresser par écrit aux supérieures des différentes maisons religieuses, les réponses de ces dames devant contenir les informations nécessaires sur les points soumis à l'investigation du comité.

" On appela ensuite devant le comité Thomas Wilson, écuyer, et le docteur Holmes, père, tous deux commissaires pour l'emploi des deniers accordés aux maisons religieuses, et le docteur Hackett qui donnait des soins aux invalides de l'hôpital général de Québec; et après avoir conversé avec eux sur les divers objets en référé, le comité fut d'opinion que, pour en venir à des délibérations réfléchies et à des

réponses précises sur ces objets, il valait mieux leur soumettre à chacun par écrit une suite de questions auxquelles ils devaient répondre de même."

Les ennemis de notre culte et de nos institutions se flattaient que, de toutes ces démarches si bien calculées, ressortirait au moins quelque discrédit pour les établissements catholiques de charité et de bienfaisance ; mais ils se trouvèrent frustrés dans leur attente. L'enquête se passa fort innocemment, sans mettre au jour les abus qu'ils auraient souhaité peut-être de voir exister ; et la législature n'apporta aucun changement à un ordre de choses auquel il n'y avait rien à redire.

Le rapport officiel du comité, publié au mois de février 1824, nous fournit le texte des questions dont il a été parlé ci-dessus, et des réponses faites, soit par la révérende mère Saint-Joseph, soit par M. Thomas Wilson, et MM. les médecins Holmes et Hackett ; et nous constatons avec plaisir que ces messieurs ont rendu ample justice à notre communauté, en reconnaissant hautement les services rendus par elle à l'humanité souffrante. Ne pouvant reproduire en entier toutes les pièces de ce procès, nous nous bornerons à glaner ça et là, dans les témoignages rendus, quelques passages des plus saillants.

La vingt-cinquième question posée à M. Wilson, était celle-ci :

" Les sommes du public reçues par l'HÔPITAL GÉNÉRAL ont-elles excédé la dépense, ou ont-elles été au-dessous de la dépense encourue pour les objets pour lesquels elles ont été accordées, et quel est le montant de l'excédant ou du déficit ?"

La réponse de M. Wilson est ainsi conçue :

" Les sommes pourvues par le public pour l'HÔPITAL GÉNÉRAL n'ont jamais excédé la dépense à laquelle elles étaient destinées, attendu que les dames... rendent leurs comptes régulièrement pour lesquels, au meilleur de ma connaissance, elles ne sont jamais payées d'avance ; et si les sommes fournies ne couvrent pas les dépenses de l'année, l'excédant en est porté sur les comptes de l'année suivante et il y est pourvu par la législature. On peut prendre connaissance du montant des sommes accordées et des retours de la dépense en recourant aux comptes publics. Les réponses des dames de l'HÔPITAL GÉNÉRAL m'ont été communiquées et je ne puis que les approuver pour autant que je sache."

M. le docteur Holmes répondit avec beaucoup de détails aux questions qui lui furent soumises. Nous donnons au sujet des aliénés un résumé de ses dépositions :

" Le comité, dit-il, peut se rendre compte des sommes allouées sur le revenu provincial, ainsi que de l'emploi de ces sommes, en consultant le registre de l'HÔPITAL GÉNÉRAL et le rapport officiel des commissaires de cette institution à la législature provinciale.

" Il y a à l'HÔPITAL GÉNÉRAL pour les aliénés dix-huit cellules *communes* de huit pieds de long, sur huit pieds de haut, et sept et demi de large, ayant chacune pour admettre la lumière un de ces œils de bœuf patentés, employés sur le pont des vaisseaux ; et six cellules *morales* de neuf pieds de haut, neuf pieds de long, et huit pieds de large, avec une fenêtre de huit carreaux de vitre dans chacune.

" Les cellules sont bien chauffées... On n'a jamais recours à des mesures sévères à l'égard des internes ; mais on emploie la camisole de force et la chaîne, lorsque ces moyens paraissent nécessaires à la protection et à la santé.

" Les aliénés reçoivent un traitement médical pour leur guérison, selon Pinel de Paris et Haslam de Londres. Les religieuses reçoivent les instructions nécessaires relatives à ce traitement. Il résulterait un bien très essentiel de l'établissement d'un asile pour les aliénés qui serait commun à toute la province, et qui serait adapté au système perfectionné du traitement médical et moral de cette terrible maladie."

M. le docteur Hackett appuie fortement cette opinion du docteur Holmes : " Les avantages d'une telle institution seraient immenses, incalculables, écrit l'homme de l'art. Les établissements aujourd'hui destinés dans cette province à la réception des personnes dérangées dans leur esprit, me paraissent plutôt propres à entretenir l'aberration casuelle des facultés mentales, incidente à la nature humaine sous des circonstances particulières ; le mal peut être peu grave dans le principe ; mais des causes secondaires, — comme la détention dans des lieux si misérables, — peuvent lui faire prendre un caractère tout à fait différent et la fixer pour toujours.

" A ce propos, je joins à ces réponses un mémoire que j'ai eu l'honneur de présenter à Son Excellence Sir John Sherbrooke en 1816, sur sa réquisition, lorsque je fus chargé des malades du gouvernement dans l'HÔPITAL GÉNÉRAL. On y trouvera quelles étaient déjà à cette époque mes idées sur ce sujet ; ce qui suit en est une copie :

" Qu'il plaise à Votre Excellence,

" M'ayant fait l'honneur de me nommer comme médecin et chirurgien des malades du gouvernement dans l'HÔPITAL GÉNÉRAL, je

crois de mon devoir de ne pas différer un seul instant de mettre sous vos yeux ce qui me paraît demander impérieusement l'attention, l'assistance et l'interposition de la législature, afin de mettre cette partie de l'institution appropriée pour l'accommodement des aliénés sur un pied préférable à celui sur lequel il est actuellement : sinon elle doit rester ce qu'elle a été par le passé, un réceptacle de *maniaques*, sans permettre au médecin de mettre en usage dans son enceinte les moyens que la science et l'expérience recommandent pour la guérison de cette terrible maladie.

" Ceci ne doit être attribué à aucun manque d'attention de la part des dames de l'institution, en faveur desquelles Votre Excellence voudra bien me permettre de rendre témoignage du zèle avec lequel, à ma propre connaissance, ces dames s'efforcent sans cesse de contribuer au bien-être et à la propreté des malheureux confiés à leurs soins — quelque désagréable et pénible que soit ce devoir ; — mais cela vient de l'erreur fondamentale de la conformation même du bâtiment qui me paraît n'avoir été construit que pour une seule espèce de folie, savoir celle arrivée au degré de *furie*. "

. . . .

Dans la suite de son mémoire, le docteur Hackett expose les principes d'un traitement tout autre que celui qui avait été suivi jusque-là. On voit aujourd'hui l'heureuse application et les salutaires résultats de ces principes dans les soins donnés aux aliénés à l'asile de Beauport.

Nous possédons, en souvenir du bon docteur Hackett, la belle *Vierge à la Colombe* qui sert chaque année à la procession solennelle de l'Assomption. Il laissa le Canada en 1825 pour passer aux Indes, et fut remplacé, à la recommandation de monseigneur Plessis, par les docteurs Joseph Parent et Joseph Painchaud, frère et beau-frère de notre chère mère Marie-Louise Parent de Saint-André. Le médecin des religieuses était toujours le docteur Holmes ; mais comme le poids des années se faisait sentir chez lui, ses deux jeunes confrères consentaient volontiers à le remplacer au besoin, et à son décès, qui arriva en 1834, ils furent chargés du soin de tout l'établissement.

De toutes les religieuses qui ont vécu dans cette communauté depuis sa fondation jusqu'à nos jours, une seule a atteint l'âge de quatre-vingt-seize ans, savoir : notre chère mère Marie-Joseph-Antoinette Chossegros de Léry de Sainte-Marie, fille de Gaspard Chossegros

de Léry, écuyer, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, ingénieur du roi, chevalier de Saint-Louis, et de madame Marie-Renée le Gardeur de Beauvais. Elle était nièce de la mère Marie-Louise le Gardeur de Beauvais de Saint-Vallier ; cousine de la mère Marie-Joseph le Gardeur de Repentigny de la Visitation, des deux sœurs de Saint-Ours (les mères Sainte-Radegonde et Sainte-Clotilde), des trois sœurs Hiché (les mères Sainte-Gertrude, Sainte-Marguerite, Saint-Henri), et probablement de plusieurs autres.

Lorsque mademoiselle de Léry entra au noviciat le 28 juillet 1745 dans sa dix-septième année, rien en elle n'annonçait qu'elle dût pousser si loin sa vigoureuse existence, et servir comme de trait d'union entre le dix-huitième et le dix-neuvième siècle. Elle était d'une constitution en apparence si délicate que, après un séjour de quelques mois au monastère, elle fut obligée de retourner dans sa famille afin de recevoir des soins et un traitement particulier. Mais telles étaient à son égard l'estime et l'affection de la communauté que, avec l'agrément de monseigneur de Pontbriand, on promit de lui tenir compte à son retour de son temps de postulat. De plus, pendant ses deux années de *vacances*, elle avait ses entrées dans la clôture quand elle venait faire visite aux religieuses, et pour cela on lui avait laissé son *passe-partout*.

Loin de souffrir d'une épreuve aussi prolongée, sa vocation n'en parut que plus inébranlable. Elle vécut pendant ce temps au milieu du monde comme n'y étant pas ; et, comme la colombe hors de l'arche, ne sachant où poser le pied, elle soupirait après le jour où il lui serait possible de rentrer sous le toit béni du cloître dans lequel étaient concentrées ses affections. Avec quel bonheur reprit-elle enfin son modeste costume, sa pauvre cellule, ses humbles exercices de postulante, mais surtout ses heures réglées pour la prière, la contemplation, la sainte psalmodie ! La profession de l'heureuse novice eut lieu le 13 mars 1748, et fut présidée par monseigneur de Pontbriand.

Ce qui distingua éminemment la mère de Léry de Sainte-Marie, ce fut l'aménité constante de son caractère, la douceur de ses rapports avec tout le monde. Elle était douée d'une âme riche des vertus qui font le charme de la vie commune : son humeur étant toujours égale, sa charité toujours compatissante, sa piété pleine d'édification. Quelques années avant sa mort, elle fut réduite à garder l'infirmerie, ayant perdu l'usage de ses jambes. Lorsqu'arriva le soixante-dixième anni-

versaire de sa profession, on la porta au chœur ; elle y renouvela ses vœux, y entendit la messe pendant laquelle M. Odelin entra pour lui donner la sainte communion. Il paraît que la vénérable nonagénaire avait conservé beaucoup de gaieté et un petit grain de malice ; de retour à l'infirmerie elle riait de tout cœur en imitant le ton tant soit peu faux sur lequel le *Te Deum* avait été entonné, car le bon M. Odelin, bien qu'il fût excellent chapelain, ne pouvait se vanter d'être un chantre de première force.

Par un privilège dont on ne voit que d'assez rares exemples dans des personnes d'un âge si avancé, la mère Sainte-Marie conserva jusqu'à la fin l'usage de ses facultés intellectuelles. Chaque semaine selon la règle, on lui apportait à l'infirmerie la sainte communion. Elle reçut les derniers sacrements avec sa pleine connaissance, et remit son âme entre les mains de son Créateur le 25 septembre 1825, dans la soixante-dix-huitième année de sa consécration au service de Dieu et de ses pauvres. A compter du jour de sa première entrée, il y avait quatre-vingts ans et trois mois qu'elle avait commencé sa carrière religieuse.

Pendant les années 1824 et 1825, le monastère subit diverses réparations et améliorations. Les travaux exécutés dans l'église furent considérables ; mais dans cette entreprise les religieuses ne laissèrent aux peintres et aux décorateurs que ce qu'il leur était impossible de faire elles-mêmes. Tandis que les unes travaillaient dans l'église, les autres s'occupaient dans l'intérieur de la maison à la dorure des diverses pièces qu'il avait été facile de transporter. Afin de gagner du temps sans rien retrancher sur les exercices religieux, ces diligentes ouvrières se levaient une heure plus tôt que ne le prescrit la règle, c'est-à-dire à trois heures du matin.

Pour compléter les décorations de notre antique chapelle, la communauté fit l'acquisition de neuf tableaux peints par M. Joseph Legaré, artiste de Québec. Sept de ces tableaux furent placés dans l'église, savoir, du côté de l'épître : *Jésus en croix*, *la Piscine probatique*, *Saint-Jérôme*, *l'Enfant Jésus au temple* ; du côté de l'évangile : *Saint-Pierre-aux-Liens*, *la Visitation*, *la Nativité de Notre-Seigneur*, *Saint-Antoine* et *Saint-François Xavier* ont leur place au grand jubé.

L'encouragement et l'approbation de monseigneur Plessis ne manquèrent pas pendant toute la durée des travaux. Après avoir si souvent et si généreusement contribué pour sa part aux réparations

qu'il avait été nécessaire de faire à diverses époques, notre bon et dévoué supérieur se réjouissait de ce que la communauté pouvait, en cette occasion, subvenir elle-même à l'embellissement de la maison de Dieu. Il fut encore possible à nos Mères de contribuer par une légère aumône à la reconstruction d'une église au centre de la chrétienté : nous voulons parler de la basilique de Saint-Paul à Rome. Ce temple auguste avait été incendié ; et, dans le but de réparer un tel désastre, le souverain pontife Léon XII, digne successeur de l'illustre Pie VII, s'adressa dans une encyclique à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques pour solliciter par eux le concours des fidèles du monde chrétien. C'était la première fois que le saint-siège faisait à l'Église du Canada une demande pécuniaire, et le mandement par lequel monseigneur Plessis en informa son clergé fut la dernière lettre commune qu'il lui écrivit (18 novembre 1825).

Déjà en effet, depuis le 18 octobre, le bon prélat, était retiré dans notre maison. Des enflures douloureuses aux pieds et aux jambes l'avaient arrêté précédemment : cette fois la maladie se montrait plus rebelle qu'à l'ordinaire, sans néanmoins inspirer de graves appréhensions. Quelquefois le vénérable malade se sentait assez de force pour se rendre à la salle des femmes, afin d'assister au divin sacrifice et de recevoir la sainte communion. Il eut le bonheur de célébrer lui-même la messe le dimanche 4 décembre.

Après avoir dîné gaiement et de bon appétit, il reçut la visite de son coadjuteur, monseigneur Panet, évêque de Saldes, et celle de plusieurs membres de son clergé, qui tous prirent congé de leur premier pasteur satisfaits de l'état où ils l'avaient trouvé. M. Laurent-Thomas Bédard, notre chapelain, se retira à son tour pour vaquer aux devoirs du saint ministère. Resté seul avec son médecin, M. le docteur Fargues, monseigneur Plessis continua de s'entretenir sur divers sujets. Il était assis dans son fauteuil et ne paraissait pas éprouver de fatigue. Vers trois heures, regardant la foule des fidèles qui sortait de l'église Saint-Roch : — " Voyez, ce bon peuple, dit-il, avec quelle assiduité il se rend aux offices... avec quel zèle... " Il voulut ajouter quelque chose, mais les paroles expirèrent sur ses lèvres, il demeura immobile et ne donna plus aucun signe de vie ! A cette vue, le docteur Fargues fut saisi d'étonnement ; une pâleur de mort se répandit sur sa figure, et c'est à peine s'il put appeler quelque secours en sonnant la cloche des hospitalières. Averti au plus vite, notre père Bé-

dard accourt auprès de son évêque, et lui applique conditionnellement les dernières onctions ; puis il se rend en toute hâte à la ville pour annoncer au clergé la fatale nouvelle.

Tout Québec partagea bientôt la consternation et la douleur qui s'étaient d'abord répandues dans l'intérieur de notre cloître. Dès que l'illustre prélat, revêtu de ses habits pontificaux, fut exposé dans la chambre funèbre, on vit affluer auprès de sa dépouille mortelle tout un peuple en deuil. La foule fut plus grande encore dans notre église le 6 décembre, jour où le clergé vint en corps pour transporter à la cathédrale les restes du regretté pontife. Ses obsèques eurent lieu le lendemain avec toute la pompe qu'il fut possible de déployer ; monseigneur Panet officia, et M. Demers prononça l'oraison funèbre sur ce texte : *Il a été aimé de Dieu et des hommes.* Plus d'une fois l'orateur dut s'interrompre pour donner un libre cours à son émotion ; et les sanglots qui éclataient de toutes parts dans le temple sacré, témoignaient assez de la douleur et des regrets universels. C'est à l'église Saint-Roch, cher objet de ses affections, sujet de ses dernières pensées ici-bas que le grand évêque avait légué son cœur. Il y fut transporté dans l'après-midi du 7 décembre au milieu d'un grand concours de peuple.

Les religieuses qui l'avaient si intimement connu au monastère et si respectueusement aimé, gardèrent de monseigneur Plessis d'ineffaçables souvenirs. Auraient-elles pu oublier en effet la paternelle sollicitude qu'il avait toujours manifestée pour les intérêts de notre établissement, et les généreuses libéralités avec laquelle en tant d'occasions, il avait pourvu à ses pressants besoins ? Lorsqu'il se trouvait au milieu de la famille religieuse, l'illustre évêque, si capable de grandes choses, ne dédaignait pas de prêter son attention aux moindres détails de l'économie domestique, et à peine y a-t-il un office dans notre maison où il n'ait introduit quelque utile amélioration. La somme des aumônes reçues en différents temps du charitable prélat s'élève à plus de quatre mille piastres.

Quel n'était pas son zèle pour la perfection des âmes appelées à marcher de plus près sur les traces de Jésus-Christ ! Non content de procurer à la communauté, en certaines circonstances, des instructions spéciales par des prêtres d'une science et d'une piété reconnues, lui-même se dérobait parfois à ses graves occupations pour venir entretenir les religieuses des devoirs et des privilèges de leur saint état.

La tradition rapporte que lorsque le prélat était ici malade, il lui arrivait de se rendre au chœur dès quatre heures et demie du matin pour faire l'oraison avec la communauté.

Nous n'avons pas dit que lorsque monseigneur Plessis partit pour l'Europe en 1819, afin de traiter des intérêts de son diocèse auprès des cours de Londres et de Rome, nos Mères lui prêtèrent pour le voyage un serviteur fidèle et dévoué. John Casot, natif de l'île Marie-Galante, mais d'origine africaine. " Soigneux, intelligent et bon chrétien, ce noir fut un trésor pour les voyageurs, et un objet de curiosité pour quelques badauds européens qui le regardaient comme un type remarquable des Canadiens. Il est bon de se rappeler qu'alors, en France, on avait presque oublié l'existence du Canada ; l'on y était tout surpris d'apprendre que, à côté de la grande république américaine, était une province anglaise où l'on parlait généralement le français [1]."

CHAPITRE ONZIÈME

1825-1843

> Dites aux âmes ferventes de persévérer ; dites-leur qu'il n'y a de bonheur que dans la vertu, même ici-bas.
>
> Dites à tous les fidèles de mon diocèse que, je les aime, que je les bénis en mourant ; que si Dieu me fait miséricorde, je ne cesserai de prier pour eux.
>
> Paroles de Mgr Panet mourant.

Le nom de *Saint-Olivier* ne pouvait manquer d'être en honneur dans notre maison depuis les jours de monseigneur Briand ; aussi avait-il été donné du vivant de ce prélat à une jeune novice à laquelle il s'était grandement intéressé : mademoiselle Marie-Geneviève Guilli-

1. M. l'abbé Ferland, Biographie de Mgr Plessis.

min. Entrée le 21 décembre 1769, elle reçut quelques mois après le saint habit des mains de monseigneur ; le prélat voulut bien présider encore à la cérémonie de sa profession qui eut lieu le 23 mai 1771. Un de ses frères, M. Jean-André-Guillaume Guillimin, poursuivait alors ses études théologiques ; il fut ordonné prêtre le 3 juillet 1774 et s'agrégea dans la suite au séminaire de Saint-Sulpice, Montréal.

Dès qu'elle se vit engagée solennellement au service du divin Maître, la nouvelle religieuse comprit tout d'abord qu'elle était entrée dans une carrière d'abnégation, et qu'elle n'avait fait que le premier pas en renonçant aux douceurs du toit paternel et aux avantages que pouvait lui promettre le monde. Épouse d'un Dieu crucifié, elle n'hésita pas à embrasser la croix, et à se dévouer à tous les genres de travaux et de privations qu'exigeaient alors les besoins de notre communauté. Ses progrès dans la vertu furent rapides ; et dans les divers offices où les supérieures jugèrent à propos de l'employer, elle donna toujours une entière satisfaction. La communauté la choisit pour dépositaire en 1789, et pendant douze ans elle s'appliqua, non sans succès, à faire valoir l'héritage des pauvres de Jésus-Christ. La direction des novices lui fut ensuite confiée ; elle passa de cet emploi à celui de supérieure. Alors plus que jamais la communauté se ressentit des effets de sa charité tendre et compatissante. Oublieuse d'elle-même et de ses propres intérêts, elle ne songeait qu'au bien et à l'avantage de ses filles ; elle se servait de l'ascendant qu'elle s'était acquis sur les cœurs pour les porter à l'amour et à la pratique des vertus les plus sublimes.

Sa prédilection marquée était pour celles qu'elle voyait affligées soit de peines intérieures, soit de souffrances physiques. Dans certaines occasions, il lui était impossible de prendre aucune nourriture jusqu'à ce qu'elle eût ramené la paix et la joie là où régnaient le trouble et la tristesse, et elle avait une adresse incomparable pour consoler, encourager et fortifier les esprits abattus et les cœurs blessés. Sa bonté prévoyante s'étendait à tous les besoins, et malgré l'état de gêne où se trouvait alors notre communauté, cette mère attentive veillait à ce qu'aucune ne manquât du nécessaire soit pour la nourriture, soit pour le vêtement. Quoiqu'elle fût pourvue depuis plusieurs années d'une rente viagère, elle ne s'en prévalut jamais que pour procurer aux autres des soulagements qu'elle se refusait à elle-même. Dans la charge d'assistante, la mère Saint-Olivier observa, proportion gardée,

la ligne de conduite qu'elle avait adoptée étant supérieure. Remplie de l'esprit de notre saint institut, elle avait une tendre compassion pour les pauvres et les malades ; et pendant les huit ans qu'elle passa dans l'emploi d'hospitalière, elle se dévoua sans réserve au service des membres souffrants de Jésus-Christ.

Que reste-t-il à ajouter au portrait de cette véritable religieuse ? Nous avons tout dit en démontrant jusqu'à quel point cette chère et très honorée mère a aimé son prochain en Dieu et pour Dieu. *Celui qui pratique la charité accomplit la loi.* Au moment de faire à la communauté son dernier et suprême adieu, la mère Saint-Olivier avait encore pour chacune de ses sœurs une douce parole de charité. Dans cette heureuse disposition, indice de son union intime avec celui qui est tout amour, elle passa de la terre au ciel le 30 octobre 1826, dans la soixante-dix-huitième année de son âge et la cinquante-sixième de sa profession.

" L'année 1827 étant la centième depuis le décès de monseigneur de Saint-Vallier, la communauté voulut faire à cette occasion un service beaucoup plus solennel qu'à l'ordinaire. Le jeudi, 20 octobre, fut le jour choisi pour cet effet. Tout dans notre église fut disposé le plus somptueusement possible. Des tentures noires ornées d'armoiries couvraient les murs ; au milieu de la nef s'élevait le mausolée avec quatre herses et pas moins de trois cents cierges. Sur le tombeau même de notre illustre fondateur brûlait une chapelle ardente ; et tout auprès, mais au dedans de la grille des religieuses, était exposé, au milieu des flambeaux, le cœur de celui dont on cherchait à honorer la mémoire. Monseigneur Panet officia pontificalement. Les religieuses chantèrent les diverses parties de la messe, et le *Libera* fut exécuté en musique par les nombreux ecclésiastiques présents au chœur. Le prélat et vingt-cinq messieurs du clergé voulurent bien accepter ici le dîner ; rien ne fut épargné pour faire honneur à d'aussi dignes hôtes, et pour reconnaître en quelque façon la bienveillance avec laquelle ils avaient concouru à donner à cette solennité tout l'éclat possible."

Un fléau dévastateur, le choléra-morbus ravageait le vieux monde en 1830-31, et menaçait de traverser les mers. En vue de l'arrivée prochaine de cette grande calamité, notre premier pasteur éleva la voix pour exhorter son peuple à la prière et à la pénitence.

Le Ciel néanmoins ne détourna point le calice d'amertume qui avait été préparé pour les populations de ce pays ; l'épidémie éclata pour la première fois à Québec le 8 juin 1832 et se propagea rapidement. La terreur fut à son comble ; mais aussi on vit alors avec bonheur éclater l'esprit de foi et les sentiments religieux de tout un peuple ; l'héroïque dévouement de notre admirable clergé ne connut plus de bornes : c'est ce qu'attestent les documents publics et privés du temps. A ce propos, nous lisons ce qui suit dans une lettre adressée aux communautés de l'ordre en France par notre révérende mère Saint-Joseph :

" Nous voyons par les papiers publics que le choléra a fait de terribles ravages dans Paris, mais je ne sais s'il a pénétré jusque dans votre province. Pour notre pauvre Canada, la maladie s'y est montrée d'une manière bien cruelle. A Québec et à Montréal, près de quatre mille personnes ont succombé dans l'espace de cinq semaines... On ne voyait dans les rues que chariots qui portaient les morts en terre. Notre clergé s'est illustré par son zèle et son intrépidité à s'exposer aux plus grands dangers pour administrer les sacrements. On les voyait jour et nuit en surplis et la boîte aux saintes huiles à la main... La consternation du peuple a opéré un bien immense pour le salut des âmes ; un grand nombre de protestants ont abjuré leurs erreurs et embrassé notre sainte religion ; et un grand nombre de catholiques, qui s'étaient malheureusement négligés, se sont réformés. Grâce à la divine miséricorde, pas un seul membre du clergé n'a succombé ; ce qui a été regardé comme un miracle, même par les protestants. Les communautés religieuses, elles aussi, ont été préservées de ce terrible fléau."

Citons encore quelques passages d'une seconde lettre de la mère Saint-Joseph, en date du 6 décembre 1833, et adressée à la mère Robin de Saint-Augustin, nouvellement élue supérieure de l'Hôtel-Dieu de Dieppe.

" Votre lettre, ma très révérende mère, nous a causé un bien sensible plaisir ; j'y vois pourtant avec peine que vous vous alarmez un peu trop de l'importance du fardeau que la divine Providence vous a imposé. La réflexion que vous n'avez sans doute pas manqué de faire que c'est Dieu qui l'a permis... qu'il vous donnera tous les secours et toutes les grâces qui vous sont nécessaires ; le zèle, la ferveur qui règnent dans votre communauté — tout cela, j'en suis persuadée, doit vous adoucir ce pesant fardeau. C'est par l'expérience journalière que je parle ainsi ; car sans cette consolation, quoique dans

ma quatorzième année de gouvernement, je trouverais cette charge encore plus au-dessus de mes forces.

" Notre communauté est composée de quarante-deux professes de chœur et treize converses. Les trois grandes salles de notre hôpital sont bien peuplées ; nous avons de plus vingt-quatre loges pour les aliénés, quelques chambres pour les personnes âgées et infirmes qui aiment la vie retirée, et un pensionnat pour l'instruction des jeunes filles. Nos revenus sont médiocres, mais, grâce à la divine Providence, nous pouvons vivre en économisant, sans être à charge au public... Nous avons pour chapelain et confesseur un digne prêtre (M. Laurent-Thomas Bédard) rempli de l'esprit de Dieu, qui nous édifie de plus en plus par sa tendre piété. Si nous étions fidèles à suivre ses enseignements, quels progrès ne ferions-nous pas dans les voies de la perfection !

" Nous avons perdu, le 24 décembre dernier, la mère Marie-Angélique Sédilot dit Montreuil de Saint-Vallier, âgée de soixante-dix-sept ans, et en ayant soixante et un de profession. Elle était doyenne de la communauté et avait rempli les charges de supérieure, d'assistante et de maîtresse des novices ; nous la regardions comme un modèle de toutes les vertus religieuses. Elle joignait à ces belles et bonnes qualités une amabilité qu'elle a conservée jusqu'à ses derniers moments, ce qui nous la rendait bien chère. "

Entre les vertus de la mère Saint-Vallier, nous aimons à signaler celle de la reconnaissance qu'elle possédait à un haut degré ; les amis, les bienfaiteurs de notre établissement, avaient chaque jour une grande part dans ses prières, et elle excitait fortement ses sœurs à imiter cette pratique. Elle se distinguait encore par une tendre dévotion aux mystères de la sainte enfance de Notre-Seigneur. Aux jours que l'Église consacre à la venue de ce divin Enfant, elle faisait à la crêche de très fréquentes visites ; elle lui rendait ses devoirs avec une profonde humilité en union des respects et des actions de grâces de la très sainte Vierge et du glorieux saint Joseph. Ce fut la veille de Noël que le divin Maître choisit pour appeler à lui cette fidèle adoratrice du Verbe anéanti. Elle fut emportée par une maladie de quelques heures, qui présentait tous les symptômes du choléra.

Une autre personne bien digne de tous les regrets, mademoiselle Jeanne-Geneviève de Saint-Ours, disparut en 1832 de la scène du monde. Le sentiment de la reconnaissance dû par notre communauté à cette insigne bienfaitrice, devra subsister aussi longtemps que le sou-

venir de sa charité et de son dévouement. Pendant plus de trente ans qu'elle demeura dans notre maison, son plus doux plaisir fut de donner aux religieuses des preuves de son amitié et de sa bienfaisance. Nous avons fait connaître ailleurs comment elle s'y prit, dans une occasion, pour faire à nos Mères la remise d'une somme de plus de deux mille piastres. Voici un nouvel exemple de sa manière généreuse de procéder. Les religieuses avaient cédé dans un temps à M. William Grant, seigneur de Saint-Roch, un terrain de vingt-sept arpents, situé au pied du côteau Sainte-Geneviève. Elles eurent bientôt lieu de s'apercevoir que cette transaction ne leur était pas aussi avantageuse qu'elle avait paru d'abord. Mais quel remède apporter au mal ?... Le marché était bien et dûment conclu, à titre de bail emphytéotique, pour quatre-vingt-dix-neuf ans... C'était toute une éternité. Un accident funeste vint peu après compliquer la situation. M. Grant mourut subitement : des créanciers avides se saisirent de sa succession et mirent en vente ses propriétés, y compris le terrain du côteau Sainte-Geneviève. Voyant l'affaire prendre une tournure inquiétante, mademoiselle de Saint-Ours, toujours attentive aux intérêts de notre maison, se fit adjuger le bail emphytéotique. Dès qu'elle eut en main les pièces relatives à la transaction, la généreuse bienfaitrice témoigna à la mère supérieure le désir de voir les religieuses assemblées à sa chambre. Là elle leur exposa qu'elle avait racheté le terrain en son nom, mais qu'elle leur en laissait toute la jouissance, et qu'elle se réservait d'en disposer en leur faveur par son testament. "Je suis heureuse, ajouta la noble demoiselle, que cette occasion se soit présentée de prouver mon sincère attachement à mes cordiales amies."

A quel office mademoiselle de Saint-Ours n'a-t-elle pas fourni de nombreux effets ! Ici c'était la toile pour la confection du linge ; là, quelque meuble nécessaire ou utile ; à la sacristie, des étoffes précieuses ; à l'apothicairerie, les remèdes ; à l'infirmerie et à l'hôpital, mille douceurs pour les malades et les infirmes ; au dépôt, une bonne partie du blé pour la consommation annuelle ; elle a en outre enrichi notre bibliothèque d'un bon nombre de volumes. Elle entendait très bien la pharmacie, et elle a formé à cet art plusieurs jeunes religieuses. En tout temps, mais surtout en temps de fièvres ou d'autres maladies épidémiques, elle aimait à prodiguer ses attentions aux malades de notre infirmerie et même aux personnes de l'hôpital.

En parlant de mademoiselle de Saint-Ours, il serait superflu de

faire l'éloge de l'élévation de son esprit, de l'urbanité de ses manières, de la délicatesse de ses procédés, de tout cet ensemble de qualités aimables qui, développées par l'éducation et l'usage du beau monde, donnent un cachet particulier de distinction ; mieux vaut rappeler ici sa piété toujours édifiante, la modestie, la simplicité qu'elle aimait à garder dans sa manière de vivre, en un mot toutes les vertus chrétiennes dont elle donna jusqu'à la fin de si beaux exemples. Ce ne fut pas une maladie proprement dite qui enleva cette chère bienfaitrice ; son tempérament vigoureux s'affaiblit peu à peu sous le poids des années, et voyant approcher le terme de sa longue existence, elle se prépara au dernier passage par la pieuse réception des sacrements ; la lutte suprême de la nature contre l'arrêt de sa destruction fut douloureuse et ne dura pas moins de trois jours ; enfin l'âme libre de tout lien terrestre, entra dans le repos de l'éternité le 20 mai 1832. La dépouille mortelle de mademoiselle de Saint-Ours fut déposée dans notre église près de la chaire ; plusieurs membres du clergé honorèrent ses obsèques de leur présence.

Pierre-Roch, l'aîné de ses frères était décédé en 1814. L'honorable Charles-Louis-Roch, *le chevalier*, après avoir rendu à son pays d'éminents services, et l'avoir fait connaître au loin dans le cours de ses voyages, termina sa brillante carrière en 1834, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il laissait deux filles et un fils, Roch-François, qui mourut en 1839. Avec lui s'éteignit la branche aînée de la famille de Saint-Ours.

Si l'évêque diocésain est un père pour tous les fidèles confiés à sa vigilance pastorale, il l'est surtout à l'égard des communautés religieuses. La nôtre en particulier a eu, de tout temps, trop d'obligations envers l'épiscopat pour qu'elle ne se soit pas fait un devoir de noter, avec de pieux regrets, les fréquentes mutations occasionnées dans le gouvernement ecclésiastique par la mort des premiers pasteurs. Fidèle en cela au plan tracé dans nos annales, nous mentionnerons ici que, au commencement de 1833, l'Église de Québec eut à déplorer la perte de son vénérable évêque décédé le 14 février.

" Monseigneur Joseph Signaÿ, successeur de l'illustre défunt, célébra le service funèbre, et, au milieu de cette triste cérémonie, M. Holmes, préfet des études au séminaire de Québec, monta en chaire et rappela à son immense auditoire les vertus qui distinguaient l'illustrissime et

révérendissime Bernard-Claude Panet, et les titres qui lui assureront l'estime et la vénération de la postérité. Lorsqu'il vint au moment où le vénérable prélat se démit du gouvernement de son diocèse, l'orateur s'exprima à peu près en ces termes :

" Le temps, qui détruit tout, n'épargnait plus cet illustre vieillard ; ses forces diminuaient sensiblement ; les occupations sérieuses l'accablaient ; il comprit qu'il fallait mettre un terme à sa carrière publique. Il laisse à son coadjuteur le gouvernement du diocèse ; il se recommande aux prières de tous les fidèles, puis il s'enfonce dans la retraite chez les dames de l'Hôtel-Dieu pour ne plus penser qu'à l'éternité. Là il redouble de ferveur, il célèbre avec une foi et un respect tout nouveaux le saint et redoutable sacrifice ; il se confesse avec une humilité plus grande que jamais... Il est le premier à voir que sa fin approche et à demander avec empressement tous les secours de l'Église. Il se nourrit plusieurs fois du corps et du sang de l'Agneau. " Qu'on m'administre sans délai le sacrement des malades, dit-il ; — que je ne sois point privé d'une grâce que j'ai dispensée à tant de milliers d'autres."

" On lui demanda le jour qu'il reçut l'extrême-onction s'il n'avait pas d'avis à donner soit à son clergé, soit à son peuple chéri.

" Vous savez, répondit-il avec émotion, ce que j'ai toujours désiré " pour eux, ce que je leur ai toujours souhaité. Eh bien, dites-leur " que ce sont encore les mêmes désirs, les mêmes souhaits. — Faites- " leur mes derniers adieux.

" Dites à mon clergé que je le remercie du respect et de l'atta- " chement qu'il m'a toujours témoignés. Dites-lui encore qu'il continue " d'être le modèle du peuple qu'il conduit.

" Dites à ce cher peuple qu'il vive dans l'union et la paix. " Répétez-lui l'adieu du Vieillard bien-aimé : *Mes petits enfants,* " *aimez-vous les uns les autres.*

" Dites aux jeunes gens qu'on vieillit, que le temps passe comme " un songe, qu'il faut bien vivre pour bien mourir.

" Dites aux hommes de l'âge mûr de ne point se laisser trop aller " aux affaires du monde.

" Dites aux vieillards que je les attends de l'autre côté, et qu'ils " se préparent bien vite à me suivre.

" Dites aux âmes ferventes de persévérer ; dites-leur qu'il n'y a de bonheur que dans la vertu, même ici-bas.

" Dites à tous les fidèles de mon diocèse que je les aime ; que " je les bénis en mourant ; que si Dieu me fait miséricorde, je ne " cesserai de prier pour eux."

" Cependant la mort avançait à pas rapides... Il la vit venir avec courage, supportant ses douleurs sans se plaindre... ses regards se portaient vers le ciel ou se fixaient sur l'image du Sauveur mourant pour lui... Dans ces beaux sentiments il expira, âgé de quatre-vingts ans, dans la cinquante-cinquième année de sa prêtrise et la vingt-sixième de son épiscopat[1]."

Nous faisons grâce à nos lecteurs des comptes rendus de chaque visite officielle faite à notre maison, par les officiers de la couronne chargés de s'enquérir de l'état des établissements qui recevaient une allocation de la législature. Ces enquêtes, pour l'ordinaire, se passaient de part et d'autre avec non moins de satisfaction que celle dont nous avons parlé en 1824, et des rapports toujours plus bienveillants avec MM. les commissaires en étaient le résultat accoutumé. A la suite de la visite de 1833, ces messieurs formulèrent dans les termes suivants leur témoignage qui fut publié, selon l'usage, dans les journaux de l'époque.

" A l'égard des institutions de bienfaisance, nous ne saurions qu'ajouter aux éloges mérités dont elles ont été si souvent les objets. L'ordre et le bien-être que nous avons vus régner à l'Hôtel-Dieu et à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, nous ont fait désirer de voir la législature doter ces établissements d'une manière assez large, pour leur permettre de donner à un plus grand nombre de malades et d'infirmes des soins que rien d'ailleurs ne saurait payer.

" Dans le cours de nos visites, nous avons pu regretter qu'il ne soit pas érigé un hospice convenable et uniquement destiné aux aliénés, où un genre de traitement plus nouveau, plus doux, plus éclairé, pourrait être suivi. L'établissement des aliénés sous les soins des pieuses dames de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, qui est aussi bien conduit que le permettent le local et les moyens dont elles disposent, regorge de malades ; la plupart des salles de la prison en contiennent plusieurs, et d'après la disposition particulière des édifices, il est évident que la guérison y est presque impossible ; tandis que les systèmes récemment adoptés en Europe et en diverses parties des États-Unis, prouvent que la dou-

1. Ces détails sont extraits du journal *Le Canadien*.

ceur, la distraction, le travail même, rendent la raison à des infortunés que la détention dure et solitaire aurait perdus à jamais."

D'autres écrits au sujet de cette enquête suivirent ce que nous venons de citer, mais dans un genre différent et par d'autres plumes. Le premier fut publié par un individu qui avait séjourné quelque temps dans nos salles, et qui en avait été congédié après avoir donné aux hospitalières assez peu de satisfaction. Son manifeste porte pour signature: *Un citoyen du faubourg St. Valier.* Malheureusement pour sa gloire, *le citoyen* ne prouva qu'une chose: c'est qu'il avait plus de suffisance que de science, il ne sut pas mettre les rieurs de son côté; ceux-ci se rallièrent autour de son spirituel adversaire, M. l'abbé C. F. Baillargeon, curé de Québec, qui, sous les pseudonymes de *Un citoyen de la haute ville* et de *Vindex*, entra en lice comme champion des religieuses.

La population du faubourg Saint-Vallier, peu flattée d'être faite en quelque sorte solidaire des *idées* émises par l'individu en question, voulut exprimer à notre communauté ses véritables sentiments en présentant aux religieuses l'adresse suivante.

AUX RÉVÉRENDES DAMES HOSPITALIÈRES DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC.

" Nous soussignés, citoyens du faubourg Saint-Vallier, croyons de notre devoir de désapprouver et de contredire hautement les insinuations contre les révérendes dames de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, contenues dans l'écrit signé *Un citoyen du faubourg St. Valier*, publié sur *Le Canadien* du six du présent mois, lesquelles nous regardons et déclarons fausses et dénuées de tout fondement, pour savoir et avoir vu le contraire, dans les fréquentes visites que nous avons eu occasion de faire aux pauvres et aux invalides de cette maison de vertu et de charité héroïque.

" Nous saisissons cette nouvelle occasion pour témoigner aux révérendes dames de l'HÔPITAL GÉNÉRAL toute la reconnaissance dont nous sommes pénétrés pour la manière généreuse et libérale avec laquelle nous avons été desservis, nous et nos familles, à l'église des dites dames pendant un grand nombre d'années [1], et aussi pour les

1. Jusqu'à l'érection de la paroisse Saint-Roch en 1829, le chapelain de l'HÔPITAL GÉNÉRAL avait juridiction sur le faubourg Saint-Vallier, et l'église du monastère servait de paroisse aux habitants de ce faubourg.

secours abondants et continuels qu'elles ont accordés aux pauvres et aux infirmes de notre faubourg."

Suivent les signatures de quarante-sept chefs de famille formant la majorité de la population de cette localité.

Enfin la petite sensation excitée par le *citoyen* et ses *idées* s'évanouit sans laisser trace de son passage, et tout rentra dans la paix et le calme accoutumés.

Les troubles politiques qui agitèrent le pays en 1837 plongèrent dans la douleur et le deuil beaucoup de familles jusque-là paisibles et heureuses. En ces jours de crise et de perturbation, nos Mères se firent un devoir d'offrir à Dieu d'ardentes prières pour fléchir le Ciel et obtenir le rétablissement de la tranquillité publique. Avec quel bonheur aussi joignirent-elles leurs actions de grâces à celles qui furent offertes dans toutes les églises au retour de la paix ! A cette occasion l'affectueuse sollicitude de nos chères communautés de France ne leur permit pas de demeurer indifférentes au sort de leurs sœurs du Canada. Craignant que nous n'eussions souffert des suites de l'insurrection, elles se hâtèrent d'écrire pour nous exprimer leur inquiétude.

" Il est vrai, leur fut-il répondu, que notre province a été troublée par quelques mille habitants séduits par des perturbateurs, ennemis de l'autel et du trône. Deux églises ont été brûlées (celles des paroisses de Saint-Eustache et de Saint-Benoît); plusieurs villages incendiés et quelques centaines d'hommes tués dans les combats qui ont eu lieu. Mais, grâce au Seigneur, nous en sommes quittes pour la peur, car les rebelles ne sont point venus jusqu'à la capitale...

" Quoique exemptes de la visite de nos ennemis, nous ne laissons pas d'être toujours inquiètes, et nous partageons la peine du clergé et la misère du peuple. Les terres ne produisent rien depuis plusieurs années, et il faut acheter au poids de l'or les choses nécessaires à la vie. Malgré la dureté des temps et les circonstances pénibles où se trouve le pays, nous serions ingrates de nous plaindre, car la Providence pourvoit à tous nos besoins. Les rentes que notre saint fondateur nous a laissées en France et que nous venons de recevoir en partie, nous ont mises en état de faire des réparations indispensables dans presque toutes les parties de notre vieille maison et de ses dépendances qui s'en allaient en ruine. Les commissaires du gouvernement ne nous ont jamais tracassées ; au contraire, ils se sont toujours montrés pleins de bienveillance ; le gouvernement lui-même nous a toujours protégées.

" Notre communauté est, grâce à Dieu, dans les meilleurs sentiments de fidélité et de ferveur pour l'observation de nos saintes règles; et rien ne nous gêne en ce qui regarde nos vœux et nos devoirs de religieuses hospitalières. Plaise à Dieu qu'il en soit toujours ainsi à l'avenir ! M. Bédard, notre chapelain, demeure chez nous depuis dix-neuf ans. C'est l'homme le plus zélé que nous ayons jamais vu, un de ces hommes tout propres à conduire les âmes dans le chemin de la perfection, étant lui-même le premier observateur de notre sainte règle. Comment voir un tel exemple et ne pas se ranimer dans l'amour du devoir ? Monseigneur Signaÿ, évêque de Québec, est plein de bonté pour nous et tout ce qui concerne nos intérêts ; c'est lui-même qui est notre supérieur."

Celle qui donnait sur la communauté confiée à ses soins des détails en tous points si consolants, était la mère Marie-Anne Sirois de Saint-Anselme. Après avoir partagé pendant plusieurs années les soucis du gouvernement avec sa vénérable tante, la mère Saint-Joseph, elle lui succéda dans la supériorité en octobre 1837 ; et celle-ci prit le rôle d'assistante qu'avait rempli auprès d'elle sa digne nièce. Déjà à cette époque la santé de la mère Saint-Joseph laissait à désirer : la communauté en concevait de vagues inquiétudes, et cette chère mère elle-même plus que personne semblait craindre quelque fatal accident. Hélas ! le coup ne vint que trop tôt confirmer ces tristes prévisions : une attaque d'apoplexie l'enleva du milieu de ses sœurs le premier septembre 1839. Rappelons ici pour notre édification le souvenir des vertus dont cette digne religieuse a constamment donné l'exemple.

Dans un âge encore très tendre la petite Marie-Esther aurait pu s'appliquer ces paroles du Psalmiste : *Mon père et ma mère m'ont abandonnée ; mais le Seigneur a pris soin de moi.* Elle perdit presque au berceau son père, M. Jean-Baptiste Chaloux. Madame sa mère (née Madeleine Bellefontaine, originaire de l'Acadie) vint occuper une chambre dans notre maison où elle décéda, laissant sa fille, âgée de cinq ans, aux soins des hospitalières. Ses institutrices n'eurent qu'à veiller au développement des qualités heureuses dont la nature l'avait douée, et des germes de vertu déjà implantés dans son cœur par les soins d'une mère chrétienne.

Après quelque temps les plus proches parents de Marie-Esther la retirèrent auprès d'eux, et puis la replacèrent au pensionnat dans sa treizième année. Elle se montra active au travail et docile à re-

cevoir l'instruction. L'attrait qu'elle éprouvait déjà pour la vie religieuse se fortifia pendant le cours de ses études, et nos Mères furent heureuses de favoriser son dessein en l'admettant au noviciat le premier avril 1787, à l'âge de dix-sept ans.

Mademoiselle Chaloux devenue la sœur Saint-Joseph, s'appliqua à acquérir le véritable esprit de notre institut par la pratique des moyens que suggèrent nos saintes constitutions ; ainsi préparée, elle eut le bonheur de s'engager irrévocablement au service de Dieu le 25 septembre 1788. Ses progrès dans la vertu ne s'arrêtèrent pas avec son année de probation ; au contraire, ils devinrent plus sensibles après l'émission de ses vœux. On remarquait le maintien grave et modeste de la jeune professe, son amour pour le silence, son obéissance pleine d'abnégation. C'est à la pharmacie que la sœur Saint-Joseph commença à s'exercer aux travaux de la vie active ; mais le choix de la communauté se fixa bientôt sur elle pour un autre emploi ; dès que ses années de profession purent le permettre, elle fut placée au dépôt où elle donna des preuves d'une aptitude spéciale. Mademoiselle de Saint-Ours la secondait de toute son expérience et de toute sa libéralité, et le succès répondit pleinement au zèle de la jeune dépositaire et de sa sage et fidèle amie. Notre établissement commença dès lors à sortir de l'état de gêne pécuniaire où l'avaient précipité les événements des années précédentes.

A des talents remarquables, la mère Saint-Joseph joignait ces aimables qualités de l'esprit et du cœur qui attirent à la fois le respect et l'affection ; et, se trouvant désignée comme tout naturellement aux suffrages de ses sœurs pour le gouvernement de la communauté, elle y fut appelée en 1809. L'importance de la mission que le Ciel lui confiait l'impressionna tout d'abord ; mais si elle en appréhenda les obligations, elle n'en redouta point le travail, et les grâces que Dieu lui communiqua furent la preuve que lui-même avait présidé à ce choix.

Simplicité et prudence, douceur et fermeté : tels étaient les traits distinctifs de son caractère ; c'était aussi à quoi se réduisait son art dans la direction des âmes. Cette révérende mère s'appliquait à discerner avec soin quels étaient sur chaque âme les desseins particuliers de la grâce ; puis; avec une suavité merveilleuse, elle savait faire incliner les volontés à ce qui était bon et convenable dans chaque circonstance particulière. La droiture de ses intentions lui mérita sans doute des lumières spéciales : là était le secret de cette sagesse qui la

guidait, jeune encore, dans toutes ses démarches. On lui représentait parfois que sa trop grande indulgence pouvait être nuisible ; à cela elle répondait que, si elle avait à souffrir en purgatoire, elle préférait y être condamnée pour trop de douceur que pour excès de sévérité. Quelle ouverture de cœur et quelle simplicité dans ses rapports intimes avec ses chères filles ! Les âmes éprouvées par la tentation ou abattues par la tristesse, puisaient dans ses entretiens force et courage ; et celles qui marchaient avec joie dans le sentier du devoir, en rapportaient des motifs toujours plus pressants pour persévérer dans le travail et le combat.

Cette charité, cette affection semblait revêtir de nouveaux charmes à l'égard des sœurs malades ; la mère Saint-Joseph les visitait souvent, encourageant les unes, consolant les autres, et les conviant toutes à unir leurs souffrances à celles du divin Époux crucifié. La joyeuse famille du noviciat était singulièrement chérie de cette bonne mère ; procurer aux novices quelque délassement, quelque petit plaisir, était pour elle une vraie jouissance ; il en était de même à l'égard des élèves du pensionnat. Sa tendresse pour les pauvres répondait à la bonté de son cœur et à l'esprit de foi dont elle était animée.

Pendant dix-huit ans, à diverses époques, cette digne supérieure travailla au bien de la communauté en général, et au bonheur de chacune de ses sœurs en particulier. Dans les intervalles sa place était marquée au dépôt. Aux convenances sévères de l'état religieux, elle savait allier cette exquise politesse qui fait le charme de la vie civile : c'est le témoignage qu'en ont rendu des personnes du plus haut rang, ecclésiastiques et laïques ; aussi chacun lui accordait sans peine un tribut de respect et d'admiration.

Depuis longtemps cette vénérable mère désirait se voir déchargée de tout office électif pour ne plus penser qu'aux années éternelles ; elle se soumit néanmoins au choix qu'on fit d'elle en 1837 pour être assistante. Elle avait déjà souffert de graves maladies ; la mort ne lui apparaissait plus guère éloignée, et, comme une vierge prudente, elle se tenait constamment sur le seuil de l'éternité la lampe allumée à la main, prête à entrer à toute heure dans la salle du festin. Au mois d'août 1839, ses infirmités habituelles prirent un caractère plus grave ; elle parut néanmoins se remettre après quelque temps et entrer en convalescence, et elle voulut jusqu'à la fin combattre le glorieux combat. Le dimanche, premier septembre, ne voulant pas céder

à l'épuisement causé par une longue nuit de souffrances, elle se rendit au chœur pour entendre la sainte messe. De retour à l'infirmerie elle témoigna vouloir prendre un peu de repos, et au même instant elle perdit connaissance. Monsieur Bédard, appelé en toute hâte, lui donna conditionnellement l'extrême-onction. Les services du médecin ne furent pas nécessaires, car bientôt on put constater avec une douloureuse certitude que la mère Marie-Esther Chaloux de Saint-Joseph avait cessé de vivre. Elle était dans la soixante-dixième année de son âge et la cinquante et unième de sa profession. Une place réservée au chœur des religieuses, près du prie-Dieu de la mère assistante, reçut sa dépouille mortelle. Notre révérende mère Saint-Anselme rendit à sa vénérable tante, au nom de la communauté et avec la plus douloureuse affection, tous les devoirs de l'amour, du respect, de la reconnaissance.

Dans une lettre écrite peu après cette époque à une de nos communautés de France, on trouve un tableau assez satisfaisant de l'état moral et religieux de notre pays :

" J'ai le plaisir de vous dire, ma révérende mère, que l'on voit avec consolation la religion refleurir et comme triompher dans cette province. On dirait que les troubles politiques, qui ont donné tant d'appréhensions et causé de si vives alarmes parmi le peuple, n'ont été que des brouillards qui ont servi à donner un plus grand calme et une plus grande ferveur à l'Église du Canada. Depuis 1840 un changement de mœurs se fait sensiblement remarquer dans toutes les classes de notre population. Nous en sommes redevables à des retraites et à des missions, qui ont été données et suivies avec beaucoup de zèle dans les villes et dans les campagnes. Bon nombre de ces exercices ont été dirigés par monseigneur de Forbin-Janson, prélat français d'un zèle infatigable, dont Dieu s'est servi pour appeler à son service, ou pour porter à une plus grande perfection, une infinité d'âmes [1].

1. Charles-Auguste-Marie, comte de Forbin-Janson, évêque de Nancy, etc. Obligé de laisser son diocèse après la révolution de 1830, pendant laquelle on dévasta son palais, il s'éloigna de la France, et en 1840 il vint au Canada. Ses prédications fructueuses dans un grand nombre de paroisses des diocèses de Québec et de Montréal, ont mis son nom en vénération dans tout le pays. Nos annales parlent dans les termes suivants d'une visite que fit le digne prélat à notre monastère :—"8 Septembre 1840.—Mgr de Forbin-Janson, primat de Lorraine, évêque de Nancy et de Toul, a dit la messe dans notre église, et a prêché sur le mystère du jour, la Nativité de la sainte Vierge. NN.SS. de Québec et de Sy-

" Depuis la même époque, se sont établies et accrues les sociétés de Tempérance et de la Propagation de la Foi, qui continuent de faire des progrès à la satisfaction du clergé, et de tous ceux qui s'intéressent au bien de la religion et au bonheur de l'État. L'une a déjà fait reparaître un certain air d'aisance dans les familles, malgré la mauvaise récolte de l'année; l'autre, à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir depuis le mois d'octobre dernier, est d'un grand secours pour les missions qui sont très étendues sous la direction de nos évêques. Nous avons vu avec une joie indicible *le chemin de la croix* érigé dans notre église et dans notre chœur. Notre digne et pieux chapelain nous en donne les exercices tous les vendredis ; il les fait précéder d'un sermon sur quelque circonstance de la passion. Ce bon père vient de nous donner une nouvelle preuve de l'attachement qu'il a pour notre maison, en nous faisant don d'un orgue, qu'il a fait faire de proportions à le pouvoir mettre dans un jubé de notre chœur [1]. "

. . . .

" Je vois, ma révérende mère, avec beaucoup de consolation toutes nos saintes règles en plein usage dans notre monastère. Les règlements y sont aussi observés. Il est vrai que nos Mères avaient obtenu plusieurs dispenses et permissions que la pauvreté de la maison rendait nécessaires, mais desquelles nous ne nous servons plus, grâce à la divine Providence qui nous a protégées."

Ces lignes, tracées en 1842, donnent assez à comprendre que Dieu versait alors sur la communauté d'amples bénédictions spirituelles et temporelles. Le temps n'était plus où les religieuses, pour ne pas se voir privées du pain de chaque jour, étaient astreintes à de pénibles travaux manuels, souvent bien au-dessus de leurs forces, et qu'elles embrassaient néanmoins avec un courage si admirable. " Nous sommes

dime (Pierre-Flavien Turgeon, coadjuteur) sont venus après la messe rejoindre le prélat français ; toute la communauté fut appelée au parloir. Après nous avoir donné sa bénédiction, Mgr de Nancy offrit à notre mère supérieure un chapelet de bois d'olivier, indulgencié par lui à Jérusalem, sur le saint sépulcre de Notre-Seigneur ; il donna aussi à toutes les religieuses de petites médailles de la sainte Vierge.

1. Le 9 avril 1842, est-il dit au *Journal du noviciat*, nous reçûmes l'orgue que notre père Bédard a fait faire au prix de £80, et dont il a fait présent à la communauté. Il fallut disposer le jubé du chœur de manière à recevoir le nouvel instrument ; tout fut fait au plus vite, et le facteur, M. Fay, des Trois-Rivières, vint présider à son installation. Notre mère supérieure se réservait d'en faire elle-même l'*étrenne* le 25 avril, date de l'entrée de notre père Bédard dans les *ordres mineurs ;* mais on sut jouer le tour à cette bonne mère, et les sons de l'orgue retentirent à la satisfaction générale le jour de Saint-Anselme, 21 avril.

assez à l'aise, ajoute la mère Saint-Anselme, pour donner à la communauté ce qui est permis par les constitutions et les règlements, et à nos pauvres les soins et les adoucissements convenables. "

Ainsi pourvues du nécessaire par les soins de la Providence, exemptes désormais de ces inquiétants soucis du lendemain, dont elles n'avaient pu jusque-là se défendre, nos Mères se livrent avec une ferveur nouvelle à tous les saints devoirs prescrits avec tant de sagesse pour chaque jour, pour chaque heure, et dont l'exacte et amoureuse observance, il faut en convenir, reçoit toujours quelque atteinte là où les impérieuses exigences de la vie matérielle, imposent aux sujets un travail opiniâtre, continué pendant une trop longue période. Si donc, aux jours les plus désastreux de leur histoire, alors même que la ruine et la dispersion semblaient devoir être leur sort inévitable, nos Mères ne laissaient pas d'adorer, dans chaque nouvelle épreuve, la volonté souveraine d'un Dieu dont les pensées ne sont pas nos pensées, dont les voies ne sont pas nos voies,— pourraient-elles ne pas reconnaître de même *cette volonté bénie dans tant de secours, de grâces et de joies qui se mêlent* maintenant *à leur vie* d'une manière si sensible, *comme la lumière solaire se mêle à l'atmosphère !* On conçoit sans peine la nature des sentiments qui devaient se presser dans leurs âmes à l'approche du premier avril 1843, cent cinquantième anniversaire de l'arrivée des fondatrices à Notre-Dame des Anges. Tout en faisant des préparatifs pour donner à cette fête autant d'éclat que possible, on crut que rien ne répondrait mieux aux intentions de notre fondateur qu'un redoublement de piété et de ferveur. Nos annales nous font connaître comment on s'acquitta de ce devoir.

" La communauté étant assemblée à l'infirmerie le 21 mars, pour le saint viatique, que nos deux chères sœurs Sainte-Marie et Sainte-Agnès devaient recevoir, notre révérend père Bédard nous fit une touchante exhortation, et nous déclara, au nom de notre mère supérieure, qu'elle avait résolu de nous faire commencer une retraite générale de huit jours, afin de nous préparer à célébrer de notre mieux la fête du cent cinquantième anniversaire de notre fondation. Il nous fit voir combien Dieu aurait pour agréable les préparations extérieures que nous faisions, mais bien plus la préparation intérieure, par un renouvellement de ferveur dans les exercices de notre saint état ; puis, nous donnant la bénédiction avec le saint ciboire, au nom du Dieu qui y était contenu, de notre céleste Époux, il nous conjura d'apporter

tout le soin possible à bien faire cette retraite, et nous fit entrevoir en même temps que nos efforts seraient récompensés par les grâces les plus abondantes. Le même jour, à trois heures après midi, M. Joseph Aubry, directeur du séminaire, nous fit l'ouverture des exercices ; le *Veni Creator* fut chanté à l'orgue par les religieuses, et suivi d'un discours préparatoire sur les avantages de la retraite. Il y eut une conférence chacun de ces huit jours. Quant à notre père Bédard, il se donna une peine infinie pour aider les âmes à profiter de ce temps de grâce et de salut.

" Enfin arriva le grand jour : c'était le samedi de la quatrième semaine du carême. L'église était parée avec magnificence et illuminée par deux cent cinquante cierges. Il y avait de tous côtés des fleurs à profusion. Des guirlandes de roses entouraient la grille des religieuses et la chapelle du Saint-Cœur de Marie. On avait placé dans cette chapelle le mausolée contenant le cœur de notre illustre fondateur : au-dessus apparaissait la petite statue de Notre-Dame de la Fondation. Les colonnes des jubés et les murs de l'église étaient ornés d'étendards aux armes de monseigneur de Saint-Vallier et d'inscriptions à sa louange."

A six heures du matin, au moment où allait commencer la première messe, à laquelle toute la communauté devait communier, notre chère sœur Marie-Christine Gagnon de Sainte-Agnès, âgée de vingt-neuf ans, rendit doucement son âme entre les mains de son Créateur pour aller jouir de la communion sans fin dans le séjour des fêtes éternelles.

A neuf heures commença la grand'messe solennelle d'action de grâces. L'officiant, monseigneur Turgeon, était revêtu de l'aube portée par monseigneur de Saint-Vallier lui-même le jour de son sacre. On voyait dans le sanctuaire vingt-huit messieurs du clergé, tant de la ville que de la campagne. A l'issue du saint sacrifice, Sa Grandeur adressa à l'auditoire un touchant discours sur ce texte : *Hæc dies quam fecit Dominus ; exultemus et lætemur in ea.* Le prélat fit ressortir la charité immense de monseigneur de Saint-Vallier envers les pauvres et les malheureux ; il rappela les vertus de nos Mères fondatrices et de celles qui, pendant cent cinquante ans, avaient marché sur leurs traces et vécu de leur vie dans cette sainte maison. Un passage heureux fut consacré à la mémoire de la chère et regrettée sœur qui venait de disparaître du milieu de nous. Les élèves du pen-

sionnat ne furent pas oubliées non plus que les pauvres de notre hôpital. Enfin, il y eut un mot d'encouragement et de félicitation à l'adresse des six aspirantes qui, présentes dans l'église, au milieu de leurs parents et de leurs amis, attendaient, dans l'allégresse de leur cœur, les unes l'entrée du monastère, les autres le saint habit de la religion.

Après le sermon les religieuses se rendent à la porte conventuelle : les six jeunes personnes vêtues de blanc s'agenouillent sur le seuil ; elles baisent la croix qui leur est présentée par la révérende mère supérieure, reçoivent la bénédiction, et après un dernier adieu à des parents chéris, se joignent au cortège virginal qui reprend en chantant le chemin du chœur. Mesdemoiselles Maguire, Pepin, Paré, Fleury de la Gorgendière, se placent au rang des postulantes ; tandis que mesdemoiselles Cadorette et Nesbitt se présentent à monseigneur Turgeon pour recevoir de sa main le voile blanc des novices, avec les noms de Sainte-Croix et de Sainte-Hélène. Après la cérémonie, on chanta un *Te Deum* solennel en actions de grâces pour tous les bienfaits de Dieu depuis l'établissement de ce monastère.

Les personnes de l'hôpital devaient avoir une part à la joyeuse fête : aussi dans ce département toutes choses étaient-elles disposées d'une manière très convenable. Les portraits de notre vénéré fondateur et de la révérende mère Louise Soumande de Saint-Augustin occupaient, à la salle Sainte-Marthe, des places d'honneur ; et on lisait de part et d'autre sur des étendards les pièces de vers que monseigneur de Saint-Vallier avait fait écrire, peu avant sa mort, pour recommander son HÔPITAL GÉNÉRAL aux autorités qui gouvernaient alors le Canada au nom du roi très chrétien. Au sortir de l'église un grand nombre de personnes se rendirent aux salles ; les religieuses y venaient en même temps pour le dîner des pauvres ; plusieurs dames et messieurs furent heureux de se joindre à elles pour faire le service. Il était une heure de l'après-midi lorsque la foule commença de s'écouler, chacun emportant un agréable et doux souvenir de cette belle journée. A deux heures les religieuses chantèrent les complies qui furent suivies de la bénédiction du très saint sacrement. Puis notre infatigable père Bédard fit dans l'église *le chemin de la croix.*

Ainsi se passa cette fête mémorable dans la joie et la gratitude au souvenir des bienfaits de Dieu. L'église resta parée pendant plusieurs jours ; et c'est au milieu de cette magnificence qu'eut lieu, le 4

avril, l'inhumation de la sœur Sainte-Agnès,—le devant d'autel seul fut changé en signe de deuil,—notre révérende mère Saint-Anselme jugeant avec raison que cette chère âme, députée vers le ciel en un jour si remarquable, devait avoir jusqu'à la fin des honneurs extraordinaires.

Au premier avril 1843 notre communauté comptait trente-huit professes de chœur et onze professes converses. Sur ces quarante-neuf religieuses, une seule, la mère Marie-Louise Duval de Saint-Jean-François Régis, pouvait parler en pleine connaissance de cause de la fête du premier centenaire, étant déjà à cette époque dans la sixième année de sa profession. Au troisième demi-siècle elle était doyenne de la communauté, et portait sans trop s'en plaindre ses soixante-dix-huit ans.

Quelques jours après notre grande fête semi-séculaire, la mère Saint-Anselme écrivit à nos mères de Dieppe une lettre qui fut transmise à son adresse par M. Charles-François Hamel, négociant de Québec. Ce monsieur voulut bien aussi se charger de divers autres messages tant de notre part que de la part de nos mères de l'Hôtel-Dieu ; il y a lieu de croire que, depuis la révolution, aucune de nos communautés d'outre-mer n'avait reçu la visite d'un voyageur canadien. Laissons la mère Marie-Madeleine, de Dieppe, nous rendre compte de l'impression que produisit sur elle l'arrivée inattendue de notre compatriote. Dans sa lettre du 12 juin, adressée à l'Hôtel-Dieu, elle dit :

“ Les sentiments divers qui se pressent dans mon cœur, la multitude d'objets dont je dois vous entretenir, me causent presque le même embarras qu'éprouvent ceux qui écrivent sans avoir rien à dire. Par où débuterai-je ? Par la joie, par le remercîment ou par la réciprocité d'affection ? Je suivrai l'ordre des faits ; les sensations suivront naturellement.

“ Grande fut ma surprise lorsque, le 8 de ce mois, à six heures du matin, je me vis à la grille en présence d'un habitant du nouveau monde lequel, trente jours auparavant, avait entretenu nos bien-aimées sœurs à quinze cents lieues de nous ! Ma joie fut trop grande pour que mon cœur la pût contenir ; aussi m'empressai-je d'appeler mes sœurs pour la partager... Et ce bon M. Hamel, avec quelle complaisance il satisfit à la foule de questions qui lui furent adressées ! Cependant ses affaires l'appelaient ; et d'ailleurs, à cette première visite, il n'avait pas apporté la caisse précieuse à laquelle nous atta-

chions tant de prix. Il n'était pas neuf heures, et déjà notre excellent Canadien était de retour. La caisse est ouverte... les lettres sont lues... et je vous laisse à penser avec quel bonheur... Puis viennent vos charmants petits ouvrages, que la délicatesse du travail et la rareté de la matière rendent inimitables en Europe. Encore voulez-vous nous faire participer aux friandises de vos contrées. Ces petits pains de sucre d'érable ne sont pas connus ici ; aussi en avons-nous fait *régal* venant de chez vous.

" La Providence, qui règle les plus petits événements, a placé au mieux pour nous l'arrivée de votre estimable compatriote ; quelques jours plus tôt sa présence eût coïncidé avec notre grande retraite, ce qui eût abrégé les heureux instants que j'ai employés à m'entretenir de vous et de ce qui vous touche ; la communauté eût été également privée de la récréation extraordinaire que j'ai dû accorder, tant en signe de réjouissance, qu'afin qu'on admirât vos présents, et qu'on se communiquât librement les sentiments que vous inspirez à toutes. La caisse dont nous avons prié monsieur Hamel de se charger pour vous, n'étant pas d'une dimension commode, il a placé parmi ses effets les petits objets que nous vous offrons ainsi qu'à nos mères de l'HÔPITAL GÉNÉRAL. "

" Comment exprimer le bonheur que vous nous avez fait goûter en obtenant de votre excellent ami qu'il nous visitât ! écrit la mère Marie-Madeleine à notre communauté. — Je crois que notre accueil l'aura flatté ; nous l'avons fêté de notre mieux ; il nous semblait vous fêter vous-mêmes. Rien qu'il n'ait vu chez nous de ce que, sans rompre la clôture, nous avons pu lui montrer. Dans l'espace de trente heures, nous l'avons vu cinq fois ; et, dans ces longs entretiens, que d'intéressants détails ne nous a-t-il pas donnés sur la beauté de votre établissement ! Vous et vos sœurs de l'Hôtel-Dieu, vous êtes les *reines* non seulement de l'institut, mais encore de toutes les hospitalières, ce dont nous nous conjouissons avec vous, le lien qui nous unit rendant tous les biens communs entre nous.

" Je ne vous ai rien dit encore des douces impressions que m'ont faites vos lettres et vos présents. Cette cinquantaine célébrée avec tant de solennité ; rendue plus vénérable par les antiques souvenirs dont elle apparaissait revêtue, par ces vêtures, ces admissions nombreuses, qui sont le gage de votre perpétuité... Et voilà que ce tableau si riant est tout à coup enveloppé des ombres de la mort, — tant il est

vrai que les joies les plus pures de nos sombres régions doivent en porter le cachet, où toujours la douleur marque son empreinte. Vos charmants petits ouvrages ont été reçus et seront conservés comme de précieux trésors... Recevez du tout nos remercîments, et agréez avec autant de joie que nous en avons à vous les offrir les tout petits présents que monsieur Hamel vous remettra de notre part... Par la modique valeur de ces objets, ne jugez pas de nos sentiments, lesquels ne sauraient être pour vous plus dévoués, plus tendres, plus affectueux."

Cette première visite de M. Hamel à l'Hôtel-Dieu de Dieppe ne fut pas stérile en résultats. Il avait tout vu, tout observé : il pouvait nous parler de tout. L'accueil qui lui fut fait, la confiance que lui témoignèrent nos mères françaises, produisirent sur lui une impression ineffaçable. A chaque voyage qu'il eut occasion de faire dans la suite, une halte à Dieppe devint une partie obligée de son itinéraire; et, comme si le voyageur canadien eût puisé, près du berceau de notre saint institut, quelque chose de l'esprit de famille qui unit entre elles toutes les maisons de la congrégation,— il sut communiquer aux hospitalières de Québec une nouvelle affection, un attachement plus tendre pour cette antique et vénérable communauté; aussi, à dater de 1843, nos relations avec Dieppe,— et par Dieppe avec nos autres monastères de France,— devinrent-elles de plus en plus fréquentes et intimes.

CHAPITRE DOUZIÈME

1843-1859

Agrandissez le lieu de votre campement ; ...car vous vous étendrez à droite et à gauche.
Isaïe, LIV, 2, 3.

Votre conception immaculée, ô vierge Mère de Dieu, a comblé de joie l'univers entier !
Liturgie.

En entrant dans le quatrième demi-siècle de son existence, notre monastère devait voir augmenter ses dimensions, de manière à répondre aux besoins d'un personnel qui devenait plus nombreux d'année en année. Donc, "le 3 juillet 1843, jour où nous avons coutume de chanter un salut en l'honneur du saint cœur de Marie, la communauté offrit la sainte communion,— ainsi que l'avait réglé la veille notre mère supérieure,— pour demander à Dieu qu'il lui plût de verser ses bénédictions sur les travaux d'un nouveau bâtiment que l'on allait commencer, de cent cinquante pieds de long sur quarante-quatre de large, " se prolongeant à l'ouest de l'aile construite en 1737. Ce bâtiment étant destiné aux usages des religieuses, l'on y disposa une salle de communauté, quelques offices et un dortoir de trente-quatre cellules. L'hôpital eut aussi ses agrandissements et ses améliorations : cela toutefois ne put avoir lieu sans un sacrifice de notre part. Il fallut ouvrir une salle (*N.-D. de la Victoire*) à l'endroit occupé par le dortoir des récollets ; les petites cellules aux fenêtres cintrées disparurent, et, avec elles, le monastère perdit ce cachet antique qui en faisait pour le pays un des monuments les plus vénérables du dix-septième siècle.

Les réparations entreprises en 1850 eurent surtout pour but l'agrandissement du pensionnat et son embellissement. Neuf ans plus tard la construction d'une aile sur l'emplacement des anciennes *loges* [1],

1. Notre communauté se trouvait alors déchargée du soin des aliénés, ces personnes ayant été transférées à l'asile de Beauport le 12 septembre 1845.

donna lieu d'introduire de grandes modifications, tant dans le département des hommes infirmes que dans celui des femmes, et permit de recevoir plusieurs invalides de plus, au choix de la corporation archiépiscopale. Enfin, vers le même temps, la fondation à perpétuité de trois nouveaux lits par un honorable citoyen de Québec, M. Thomas Baillairgé, architecte, contribua encore à l'augmentation du personnel de notre hôpital.

Cependant des années de désolation et de deuil étaient passées sur notre ville : 1845 et ses deux désastreux incendies qui, à trente jours d'intervalle (28 mai, 28 juin), réduisirent en cendres les faubourgs Saint-Roch et Saint-Jean, laissant sans asile près de dix-huit mille personnes ; 1847 et le typhus ; 1849 et le choléra asiatique pour la troisième fois. Nos annales sont pleines des souvenirs de ces trois diverses époques : nous nous bornerons à en donner ici d'assez rapides résumés.

Le couvent des sœurs de Notre-Dame à Saint-Roch, quoique cerné par les flammes et menacé de très près, lors de l'incendie du 28 mai, avait été épargné par une protection spéciale de la mère de Dieu ; mais il n'était pas habitable pour le moment, et la sœur Sainte-Élisabeth, avec ses compagnes au nombre de cinq, et trente de leurs élèves, accepta l'invitation de venir passer quelques jours au milieu de nous. Elles eurent le plaisir d'y recevoir la visite de leur supérieure, la mère Catherine Huot de Sainte-Madeleine, de la sœur Saint-Philippe, dépositaire, et de quelques sœurs missionnaires dans les paroisses environnantes. Toutes nous quittèrent le 4 juin, mais non sans exprimer combien elles étaient sensiblement touchées de notre accueil religieux et fraternel. Elles ne manquèrent dans la suite aucune occasion de nous témoigner leur sincère gratitude.

Après ce même incendie, nous eûmes le bonheur de pouvoir offrir l'hospitalité aux ecclésiastiques de la cure de Saint-Roch : M. Charest, curé, et MM. Auclair, Patry, Beaubien et Roy, vicaires. Ces dignes prêtres se montrèrent pleins de bienveillance pour notre communauté ; MM. Beaubien et Roy en particulier rendirent beaucoup de service aux maîtresses du pensionnat. Le séjour de sept semaines qu'ils firent en notre maison fut regardé comme une source de bénédictions. Notre église resta au service des paroissiens de Saint-Roch tout le temps nécessaire pour la reconstruction de leur propre temple. La grand'messe y était chantée pour eux, par leurs pasteurs, les dimanches

et les fêtes. Un dépôt précieux, le cœur de monseigneur Plessis, retiré des murs déjà embrasés de l'église Saint-Roch, nous avait été confié ; il fut placé près du cœur de monseigneur de Saint-Vallier, où il resta jusqu'au 30 septembre 1847. Ce jour-là au matin, eut lieu, la cérémonie de sa translation au nouveau sanctuaire.

L'année 1846 fut remarquable par un événement du plus haut intérêt pour la sainte Église, et pour l'univers catholique : l'élévation au saint-siège du souverain pontife Pie IX. Le nouveau pape, élu le 16 juin et couronné avec acclamation le 21 du même mois, succédait à Grégoire XVI. Bientôt la voix du vicaire de Jésus-Christ se fit entendre en faveur d'une portion intéressante mais malheureuse du troupeau confié à sa sollicitude : les enfants de la catholique Irlande qu'affligeaient la famine et la peste. Pour obéir à la pressante et pathétique invitation du père commun des fidèles, et pour suivre l'exemple que lui-même en avait donné dans la capitale du monde chrétien, monseigneur Signaÿ régla qu'un *triduum* de prières serait célébré dans les églises du diocèse ; il y eut chaque jour salut du très saint sacrement avec chant du *Miserere*. Une indulgence plénière était attachée à ces pieux exercices qui se firent au mois de juin. A la prière, le souverain pontife recommandait de joindre l'aumône en faveur de ce peuple infortuné ; mais déjà, à la suggestion de ses pasteurs, la population catholique de Québec et de tout le pays avait prévenu ce désir du chef suprême de l'Église. Les secours recueillis de cette sorte furent expédiés le plus tôt possible au delà des mers pour être réunis aux aumônes abondantes des autres nations chrétiennes ; mais toutes les ressources de la charité la plus généreuse se trouvèrent insuffisantes en présence des misères qu'elles étaient appelées à soulager !

Bientôt le fléau dévastateur traverse l'Atlantique : des milliers de malheureux, fuyant leur sol natal, viennent chercher au Canada une terre hospitalière ; hélas ! la disette et les maladies pestilentielles s'attachent à leurs pas ; la mort, avec ses horreurs, les poursuit, et un grand nombre de ces victimes infortunées n'auront d'autre tombeau que les profondeurs de l'Océan ! La Grosse-Ile, désignée pour station aux vaisseaux infectés du typhus, devient le théâtre du sublime dévouement de notre clergé canadien. Tous les prêtres qui ont tant soit peu l'usage de la langue anglaise volent au secours des malades et des mourants ; et les autres regrettent de ne pouvoir partager les travaux et les mérites de leurs confrères plus favorisés.

Ils n'échappèrent pas tous à la contagion ces ministres fidèles qui, à l'exemple du bon Pasteur, exposaient leur vie pour porter à de pauvres exilés les secours spirituels et corporels que réclamaient leurs besoins ; au contraire, la plupart d'entre eux furent attaqués de la terrible maladie. Nos mères de l'Hôtel-Dieu, malgré l'exiguïté du local à leur disposition, soignèrent chez elles cinq de ces généreux apôtres. La faveur d'avoir part à une si belle œuvre de miséricorde ne nous fut pas refusée :— les messieurs à qui notre communauté donna ses soins furent au nombre de douze :

M. Hugh McGuirk, vicaire à la cure de Québec, arriva le 11 juin de la Grosse-Ile ; il raconta qu'il avait été trois jours entiers sans pouvoir ôter ni son surplis ni son étole ; et qu'il avait employé cinq heures consécutives à administrer les sacrements dans la cale d'un vaisseau. Deux professeurs du séminaire de Québec, MM. Elzéar-Alexandre Taschereau et Edward John Horan, suivirent de près M. McGuirk [1]. Vinrent ensuite successivement M. Narcisse Beaubien, vicaire de Saint-Roch et chapelain de l'hôpital de la Marine ; M. Zéphirin Rousseau, vicaire de Saint-Henri de Lauzon ; M. Hugh Paisley, curé de Sainte-Catherine de Fossambault, M. Léon Roy, vicaire de Saint-Roch ; M. Joseph Bailey, vicaire des Trois-Rivières ; M. Michel Forgues, curé de Sainte-Marie de la Beauce ; M. François Xavier Morin, curé de Saint-Joseph de la Beauce ; M. Honoré Jean, vicaire de Notre-Dame de Lévis, et, au mois d'octobre, M. Joseph Auclair, nouveau curé de Sainte-Marie de la Beauce. Quelques-uns de ces messieurs n'eurent qu'une légère atteinte des fièvres ; les autres essuyèrent l'épidémie dans toute sa force ; cependant tous se rétablirent, à l'exception de M. Hugh Paisley. Ce digne ecclésiastique avait prêché dans notre église le jour de Sainte-Madeleine, étant encore en parfaite santé ; il fut reçu le 30 juillet en qualité de malade, et l'on reconnut bientôt que sa maladie était des plus graves. Notre communauté, connaissant les qualités précieuses de ce saint prêtre, adressait à Dieu de continuelles prières pour obtenir sa conservation : mais le Ciel en avait ordonné autrement. M. Paisley rendit le der-

1. MM. Taschereau et Horan furent promus dans la suite à l'épiscopat : le premier comme archevêque de Québec (nous aurons, du reste, occasion de mentionner le fait en son lieu) ; et le second comme évêque de Kingston. Frère de notre chère sœur Marie-Jean, Mgr Horan vint faire à l'HÔPITAL GÉNÉRAL la retraite préparatoire à sa consécration, qui eut lieu dans l'église Saint-Patrice de Québec le premier mai 1858.

nier soupir en présence de quelques-uns de ses confrères, le jour même de la glorieuse Assomption de Marie. Il fut inhumé le lendemain dans le sanctuaire de notre église du côté de l'épître. Le sanctuaire perdit encore pendant cette épidémie quatre autres de ses lévites, victimes eux aussi de leur héroïque charité : M. Hubert Robson, vicaire de Saint-Thomas de Montmagny ; M. Félix Bardy, vicaire de Cacouna ; M. Pierre Roy, curé de Charlesbourg ; M. Edouard Montminy, assistant curé de Saint-Gervais.

Portons en ce moment nos regards attendris sur cette foule d'orphelins, qu'un sort inexorable a jetés sans ressource sur une terre étrangère... "Aujourd'hui ils remplissent les hôpitaux où ils ont perdu ce qu'ils avaient de plus cher au monde. Aujourd'hui on les arrache du sein de leurs mères qui meurent en les pressant sur leurs cœurs, comme regrettant de les laisser ici-bas... Aujourd'hui ces tendres enfants cherchent parmi les morts et les mourants les auteurs de leurs jours. Hélas ! ils ne sont plus !... et ces innocentes victimes s'écrient dans leur détresse : " O vous tous qui passez par ces lieux consacrés " par les souffrances de nos pères et de nos mères, et où s'élèvent " tristement leurs tombes, voyez s'il y a une douleur semblable à " notre douleur !... [1] "

Ici encore les sentiments de la compassion et de la charité chrétiennes seront à la hauteur des circonstances. Tandis que la population de la ville et des faubourgs reçoit dans son sein, nourrit et revêt des centaines d'orphelins, nos campagnes ne veulent pas rester en arrière. D'honorables cultivateurs, jouissant déjà de l'effet des bénédictions promises à Abraham, à Isaac et à Jacob, élargissent le cercle de leurs affections, et appellent à leurs paisibles et heureux foyers de petits étrangers qui bientôt s'assimilent en tout aux fils de la famille. Les collèges, et les pensionnats de nos maisons religieuses ouvrent aussi leurs portes et, avec les secours matériels, ils offrent, à des protégés nombreux, le pain de l'intelligence, dont les enfants de la verte Érin furent toujours si avides. C'est ainsi qu'en ce temps notre communauté adopta trois sœurs orphelines.

Est-il besoin de dire qu'en tête de ce beau mouvement de bienfaisance, qui fait tant d'honneur au Canada français, se trouvait encore notre admirable clergé ? est-il besoin surtout de mentionner celui qui en fut l'âme et le cœur ? Qui ne sait aujourd'hui, qui pourra ignorer

1. Mgr Bourget, évêque de Montréal, mandement du mois d'août 1847.

dans l'avenir que l'ami le plus compatissant, le protecteur le plus zélé, le plus généreux bienfaiteur des orphelins de 1847, fut monseigneur Charles-Félix Cazeau, alors secrétaire du diocèse, plus tard vicaire général et prélat domestique de Sa Sainteté ?

Il est digne de remarque que, tandis que le typhus exerçait ses ravages parmi les émigrés, l'état de la santé publique à Québec, était, en général, assez satisfaisant. Quant à notre communauté, il ne s'y manifesta alors aucun cas de fièvres. Il n'en fut pas ainsi du choléra asiatique en 1849. Après s'être abattu avec violence sur diverses parties de l'Union américaine et sur les autres villes du Canada, ce fléau redoutable fit son apparition à Québec le 6 juillet. En quelques jours on put compter de nombreuses victimes, et partout la terreur était à son comble. Les élèves du pensionnat furent congédiées dans l'après-midi du 12 juillet. Il était temps, car déjà la terrible maladie était entrée sous notre toit. Notre chère sœur Angèle-Claire Lagorce de Saint-Irénée fut la première à en ressentir les atteintes. A cinq heures du matin notre père Bédard se rendait à l'infirmerie pour la confesser ; peu de temps après la messe, il lui administra le sacrement de l'extrême-onction et l'indulgence *in articulo mortis* ; la malade s'acquitta de ces pieux devoirs avec de grands sentiments de foi et de résignation, malgré des souffrances qu'elle comparait à celles des martyrs. Les facultés intellectuelles de notre chère sœur demeuraient intactes, et, ne pouvant plus parler, elle tendait les mains en signe d'amitié à toutes celles qui s'approchaient de son lit de douleur. A midi et demi sa belle âme allait recevoir la récompense due à ses vertus religieuses. Elle était âgée de trente-huit ans, et en avait quatorze de profession.

Le lendemain et les jours suivants plusieurs autres religieuses tombèrent malades ; on en compta jusqu'à vingt à la fois. De ce nombre était une vénérable ancienne, la mère Marie Renaud de Saint-Pierre. Le matin du 16 juillet, elle éprouva un mieux sensible ; après s'être informée affectueusement de toutes celles qu'elle savait être souffrantes, elle dit à la supérieure (qui était alors la révérende mère Marie-Joseph Sirois de Saint-Roch) : " Ayez bien soin des jeunes ; moi, je suis vieille ; si je meurs, cela ne fera pas tort à la maison." Notre mère ne répondit que par ses larmes ; peu de temps après on vint lui annoncer que la mère Saint-Pierre était beaucoup plus mal ; en effet, il n'y avait pas à tarder pour lui faire recevoir les derniers

secours de l'Église : à onze heures elle avait cessé de vivre, dans la soixante-troisième année de son âge et la quarante-septième de sa profession. Son inhumation eut lieu le même jour, à quatre heures de l'après-midi, au milieu des pleurs et des sanglots.

La sœur Louise Brown de Saint-Hyacinthe, après avoir subi une forte attaque du choléra, pendant laquelle elle avait reçu le sacrement de l'extrême-onction, était depuis trois jours en proie à la violence des fièvres typhoïdes ; il plut à Dieu de mettre un terme à ses douleurs par la mort, arrivée le 17 juillet.

Voilà donc dans l'espace de cinq jours trois victimes prélevées sur la famille du cloître. Il y eut jusqu'à la fin du mois plusieurs autres cas plus ou moins graves. Les nouvelles les plus alarmantes nous arrivaient de la ville où l'épidémie continuait ses ravages. Au milieu de la consternation générale, tout notre recours était dans la prière ; nous nous adressions sans cesse, avec la plus entière confiance, à la sainte Vierge, sous le titre de son immaculée conception, et à saint Roch le refuge des pestiférés. Après le commencement de septembre, on n'entendit plus parler de mortalité par le choléra, et les lois du jeûne et de l'abstinence, qui avaient été suspendues par l'autorité épiscopale, furent remises en vigueur. Dans le cours de l'hiver, il y eut par tout le diocèse des actions de grâces solennelles pour la cessation du fléau, et un *Libera* fut chanté dans chaque église pour les âmes des personnes enlevées par la désastreuse épidémie.

Nous vîmes au mois de mai 1849 la mère Coutlée, supérieure de l'hôpital général de Montréal, et la sœur McMullen, dépositaire. Elles venaient à Québec pour traiter avec monseigneur Turgeon de la fondation d'une maison de leur institut au faubourg Saint-Jean. Les négociations furent terminées en peu de temps, au grand avantage de notre ville, et les fondatrices arrivèrent de Montréal au mois d'août. Le choléra décimait encore notre population ; et il semble que la prudence humaine eût dû conseiller aux sœurs de ne pas s'exposer en pareil cas aux dangers que présentait un changement de domicile ; mais aux yeux des filles de la Charité, c'était une raison de plus pour ne pas perdre un moment. Elles ne regrettaient qu'une chose : c'est que des circonstances incontrôlables eussent retardé jusque-là leur départ, les empêchant de prodiguer plus tôt leurs soins à tant de pauvres pestiférés. Au lendemain de leur arrivée (22 août), nous eûmes le plaisir de souhaiter la bienvenue à la mère Anne-Marcelle

Mallet, supérieure du nouvel hospice, et à ses compagnes, les sœurs Julie Pilon de Sainte-Croix, Eulalie Perron de Saint-Joseph, Elmire-Thérèse Clément et Alice Dunn. Après avoir visité la maison, elles soupèrent avec nous au réfectoire, et il y eut en leur honneur *Deo Gratias*. En nous quittant, ces sœurs bien-aimées emportèrent nos vœux les plus sincères pour l'heureux succès de leur entreprise.

En cette même année, les révérends pères jésuites, arrivés à Montréal sept ans auparavant, vinrent se fixer à Québec. C'était au moment où ceux de leur ordre étaient forcés par la révolution de quitter la capitale du monde chrétien, que des pères de cette compagnie célèbre, absents depuis un demi-siècle, reparaissaient dans notre antique cité pour desservir la chapelle de la congrégation de la sainte Vierge, et se dévouer à leurs fonctions ordinaires pour la gloire de Dieu et le bien des âmes. En attendant que le logement qui leur était destiné pût être en état de les recevoir, les RR. PP. Saché, Faleur, Beaudry et Luiset trouvèrent à la cure de Québec la plus cordiale hospitalité. Notre père Bédard ne tarda pas à se mettre en rapport avec ces excellents religieux, et dès le mois de novembre, il invitait le père Beaudry à venir donner à la communauté les exercices de la retraite annuelle, laquelle n'avait pu avoir lieu à l'époque accoutumée à cause de la maladie régnante. Dans la suite, à diverses époques, tantôt à la retraite du premier semestre, tantôt à celle de la rénovation, nous recevrons, avec une avidité toujours croissante, les instructions solides et onctueuses d'autres pères non moins habiles à conduire les âmes dans les voies sublimes de la perfection religieuse. C'est ainsi que se trouve renouée la chaîne des traditions qui nous montrent, au nombre des insignes bienfaiteurs de notre communauté, les pères de Glapion et Casot du siècle dernier.

Au mois d'août 1850, on vit à Québec pour la première fois un prêtre du rit grec catholique : le père Flavianus Kifoii, religieux basilien du couvent de Saint-Jean-Baptiste au mont Liban. Il était député par ses supérieurs à l'effet de recueillir, en Europe et en Amérique, des secours pour le rétablissement de son monastère, détruit, avec bien d'autres, dans la récente persécution des Druses contre les Maronites. Accueilli avec bonheur par les autorités ecclésiastiques le bon père en reçut toute permission pour faire appel à la charité des fidèles en faveur de leurs frères de la Syrie. Il célébra la messe en langue grecque, d'abord à la chapelle du séminaire, puis en d'autres

églises. M. l'abbé Cazeau le conduisit à l'HÔPITAL GÉNÉRAL le dimanche, 25 août. Ce fut pour nous un spectacle bien intéressant de voir offrir les saints mystères avec toutes les cérémonies de l'Église d'Orient.

Après le déjeûner pris chez M. notre chapelain, le père Kifoii voulut bien se rendre au parloir de la communauté. Là on fit la conversation par l'intermédiaire du frère Nasif, qui exprimait en anglais ce que disait le père en langue grecque. C'est de cette sorte que nous eûmes une courte explication au sujet des ornements et des vases sacrés. Pour souvenir de sa visite, le père Flavianus présenta à la mère Saint-Anselme un papier sur lequel étaient écrits en arabe l'oraison dominicale, son nom et celui de son compagnon de voyage. Il laissa aussi à la communauté un voile de calice qu'il avait reçu de sa sœur, la mère Fouri, supérieure des religieuses basiliennes au mont Liban. La mère Saint-Anselme en prit occasion pour envoyer un souvenir à la mère Fouri ; de plus, elle offrit au père Flavianus un autre voile de calice de drap d'argent, rehaussé de broderies. Pour contribuer à l'objet de son voyage, la communauté lui fit une petite aumône de douze piastres. La somme totale des secours recueillis dans les différentes églises de la ville, s'éleva à plus de quatre mille piastres. Arrivé à Québec le 21 août, le père Flavianus en repartit le 29 pour retourner dans son pays par la voie des États-Unis.

Il y avait à peu près une année que monseigneur Joseph Signaÿ avait remis à son digne coadjuteur, monseigneur Turgeon, l'administration de l'archidiocèse lorsqu'il succomba à une attaque d'apoplexie (3 octobre 1850). Les rapports de monseigneur Signaÿ avec notre communauté furent toujours pleins de bienveillance. Il suivait avec intérêt le détail de nos affaires, et dans les entreprises tant soit peu importantes, il prenait la peine de voir lui-même les personnes avec qui nous avions à contracter, leur faisant connaître ses intentions et arrêtant avec elles les clauses qu'il croyait nous être les plus avantageuses. En sa qualité de supérieur, le vénérable archevêque se faisait un devoir de présider à nos élections annuelles et aux cérémonies de vêture et de profession. S'il se trouvait à Québec à l'époque des examens des élèves du pensionnat, il ne dédaignait pas de venir assister à la distribution des prix, et il était heureux d'adresser à cette intéressante jeunesse quelques paroles d'éloges et d'encouragement. Dans les visites assez fréquentes dont il nous honorait, monseigneur

Signaÿ se montrait plein de sollicitude et d'affection pour la communauté. Peu de jours avant celui qui fut le dernier pour ce bon pasteur, il était venu à son ordinaire, mais il avait paru touché d'une particulière tendresse. Étant sorti du parloir sans avoir parlé de nos bonnes sœurs converses, il revint sur ses pas pour s'informer de leur santé et de leur travail. Monseigneur Signaÿ nous a fait en divers temps plusieurs dons; par son testament il légua sa garde-robe pour l'usage des pauvres de notre hôpital.

Un personnage remarquable par son mérite et illustre par le rang qu'il tenait dans la hiérarchie ecclésiastique, monseigneur Bédini, archevêque de Thèbes, nonce apostolique au Brésil, après avoir parcouru les États-Unis, visita notre pays dans l'été de 1853. Des honneurs extraordinaires furent partout rendus à l'envoyé du souverain pontife. Nous savions que monseigneur Bédini était à Québec depuis plusieurs jours, lorsque le 24 août à dix heures du matin, un message de l'archevêché nous annonça que nous recevrions dans le cours de l'après-midi la visite du nonce apostolique. Désirant répondre de notre mieux à l'honneur que Son Excellence voulait bien nous faire, nous nous occupâmes immédiatement des préparatifs afin de recevoir l'éminent prélat avec tout le respect dû à son rang. L'église fut parée comme aux fêtes les plus solennelles ; l'hôpital et le pensionnat furent disposés le plus convenablement possible, ainsi que les appartements du cloître.

Vers trois heures le son des cloches annonça l'arrivée de Son Excellence. La communauté, composée de soixante-deux religieuses, se rendit en corps et en costume de cérémonie près de la porte conventuelle. Monseigneur le nonce entra, suivi des prélats et des ecclésiastiques. Nous apercevant en si grand nombre, il se tourna vers notre mère supérieure et lui dit : " Que vous êtes heureuse, ma mère ! car il doit régner parmi tant de religieuses une grande paix, une grande charité..." Passant au milieu de nous, il fit paraître de nouveau son étonnement, nous saluant et nous félicitant en même temps de notre bonheur. A la salle de communauté, le vénérable prélat nous donna sa bénédiction que nous reçûmes avec reconnaissance ; il invita ensuite monseigneur Hughes, archevêque de New-York, à nous donner la sienne ; puis il accepta un des fauteuils qui avaient été préparés ; à sa droite en voyait monseigneur Hughes, monseigneur Joseph La-

rocque, et le secrétaire du nonce, M. Vertue ; à sa gauche étaient la révérende mère Saint-Anselme, notre supérieure, monseigneur Baillargeon, M. l'abbé Cazeau, M. l'abbé Edouard-Gabriel Plante.

Dès que les religieuses eurent pris place, monseigneur Bédini prit la parole : " Je suis heureux, dit-il, de me trouver au milieu d'une communauté si nombreuse et si florissante ; le bonheur doit être ici sans doute, car là où se trouve la piété se trouve aussi la paix, et c'est en cela que consiste le bonheur... La religion est un asile sûr à l'innocence par l'assujettissement aux règles que l'on a à cœur de conserver, comme ce doit être... Je l'ai aussi appris avec beaucoup de satisfaction, à mon arrivée dans cette ville, de la bouche des évêques, qui m'ont assuré du bon ordre des communautés et du zèle qui s'y maintient pour l'accomplissement du devoir. C'est sans doute une bénédiction pour le diocèse et une grande consolation pour moi, de voir un si grand nombre de vocations si bien conservées dans un siècle tel que le nôtre ; je vous le répète encore, c'est une grande consolation pour vos supérieurs, pour moi, pour toute l'Église... J'éprouve une satisfaction bien vive de me trouver au milieu de cette portion privilégiée du troupeau du Seigneur, et de voir de mes yeux des filles dont la vocation toute céleste fait la gloire de la société...

" Je ne manquerai pas de parler de vous au saint-père (Pie IX): cela ne vous sera pas désagréable, j'espère ; je vous prie de lui accorder un souvenir tout spécial devant Dieu ; vous devez avoir pour le souverain pontife une affection toute filiale, et je vous le recommande tout particulièrement. Moi aussi, mes sœurs, je me recommande à vos prières et, de mon côté, je vous assure que je ne vous oublierai pas."

Monseigneur le nonce dit encore qu'il avait visité plusieurs communautés cloîtrées en Italie et en d'autres parties de l'Europe, mais qu'il n'en avait remarqué aucune qui lui eût paru aussi nombreuse : les autres prélats appuyèrent cette observation.

Après nous avoir entretenues pendant assez longtemps, l'illustre visiteur se rendit au noviciat, puis à la salle des femmes. Son Excellence adressa à celles-ci quelques paroles de consolation, et fit remarquer à monseigneur Hughes qu'elles avaient toutes un air de bonheur. L'heure avancée ne lui permit pas de se rendre au pensionnat où, du reste, il ne se trouvait que quelques petites élèves, car c'était le temps des vacances. La dernière station fut à la salle des hommes, où monseigneur Bédini donna sa bénédiction à nos bons vieillards. Ainsi se

termina cette visite qui nous laissa pénétrées des sentiments les plus agréables. Le prélat italien parlait le français avec autant de facilité que de grâce. Il avait une haute taille aux proportions élégantes, une physionomie noble et expressive, une démarche et des manières pleines de dignité. Son magnifique costume violet ajoutait beaucoup à tous ses avantages extérieurs.

De retour sous le beau ciel de l'Italie, monseigneur le nonce n'oublia pas l'Amérique et ses habitants. Aux évêques des divers diocèses où Son Excellence avait reçu un si bienveillant accueil, elle envoya des souvenirs pour être distribués particulièrement au clergé et aux communautés religieuses. C'est ainsi que nous reçûmes les gravures de la Vierge *Virgo mater Dei*, de Saint-François Xavier et de Notre-Dame de Rimini. Cette dernière image est la copie fidèle du tableau vénéré dans l'église de *Santa Chiara* à Rimini (États de l'Église), dans lequel les yeux de la sainte Vierge ont apparu à différentes reprises miraculeusement animés et en mouvement, devant un concours de peuple très nombreux, en 1850 et 51. C'est, du reste, ce qu'exprime la légende qu'on lit autour de la gravure. Plus bas se trouve une dédicace conçue en ces termes : " Aux Catholiques des États-Unis et du Canada, C. (Cajetan) Bédini, archevêque de Thèbes, nonce apostolique, édifié et reconnaissant, présente cette image de la puissante Vierge Marie, Mère de Dieu."

Pendant son séjour en ce pays, le noble prélat avait laissé entrevoir le désir de posséder un souvenir matériel du Canada. Dans le but d'offrir au nonce apostolique un présent digne de lui et qui pût faire honneur à sa patrie, M. Jacques Viger, maire de Montréal, se mit en frais de préparer deux magnifiques albums, dans lesquels il fit représenter, par une série d'aquarelles, les costumes des différentes communautés religieuses du Canada français. Il y ajouta une courte notice historique sur chacune de ces institutions. M. Viger obtint pour son œuvre la haute approbation des Pères du second concile provincial de la province ecclésiastique, réunis à Québec au mois de juin 1854. Dans un de ces albums, l'HÔPITAL GÉNÉRAL était représenté par un portrait de notre chère et révérende mère Saint-Anselme ; elle avait dû poser par ordre de monseigneur Baillargeon, le nouveau coadjuteur, qui était en même temps supérieur de notre communauté.

Il serait, ce semble, superflu d'entrer ici dans le détail des réjouis-

sances qui eurent lieu au monastère lors de la proclamation dogmatique du plus glorieux privilège de l'auguste Mère de Dieu, — son immaculée conception. On conçoit assez que des âmes religieuses devaient accueillir avec enthousiasme et fêter avec transport un événement qui laissera au XIX[e] siècle un nom impérissable, et qui, à part tant de titres à l'immortalité, distinguera le règne de Pie IX entre les pontificats les plus illustres dans les fastes de l'Église. Nos fêtes du cloître, d'ailleurs, ont dans leur simplicité on ne sait quel charme qui s'évanouit et se perd dès qu'on veut le traduire en paroles, — comme ces fleurs tendres et délicates qui, une fois enlevées de leurs tiges, souffrent tout aussitôt dans leur éclat et leur parfum. La délicieuse pratique de la *Couronne d'Or*, approuvée et enrichie d'indulgences par le souverain pontife, et recommandée aux fidèles de ce diocèse et aux communautés par monseigneur Baillargeon, nous reste comme un doux et perpétuel souvenir du 8 décembre 1854. Comment cette communion de chaque jour par les religieuses à tour de rôle, en l'honneur de leur puissante protectrice, ne servirait-elle pas à raviver dans les âmes la confiance, l'amour, la tendresse envers Marie conçue sans péché, reine du ciel, reine de l'Église, reine de notre monastère, sur lequel puisse-t-elle régner et veiller à jamais !

En 1856 la vieille France fournit au diocèse de Québec une nouvelle troupe de ses vierges chrétiennes, semence féconde que sans cesse elle dissémine sur tous les points du globe, et qui, toujours, produit le bien au centuple pour l'honneur de l'Église et le salut des âmes, soit parmi les nations civilisées, soit dans les terres encore barbares et infidèles.

Monseigneur Bourget, évêque de Montréal, chargé par monseigneur l'archevêque de Québec de lui chercher en Europe des religieuses qui voulussent bien ouvrir un établissement d'éducation à Saint-Joseph de Lévis, s'adressa aux supérieurs de la florissante congrégation de Jésus-Marie, établie, depuis 1816, tout auprès du sanctuaire vénéré de Notre-Dame de Fourvières. La demande de l'éminent prélat fut accueillie favorablement. Avec l'approbation de S. E. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, on lui donna huit sœurs qui s'embarquèrent sans retard et arrivèrent à Québec le 13 décembre. Voici les noms de ces dames : Marie de Saint-Cyprien (Rose Cynac), supérieure ; Marie de Saint-Joachim (Louise Creuzet),

assistante ; Marie Loguorique de Saint-Clément, maîtresse des novices ; Augustine Delion de Saint-Rémi ; Emma Partonnel de Sainte-Irène et Eliza Perouce de Sainte-Julitte, novices de chœur ; Adèle Mogelais de Saint-Marc et Joséphine Clarençon de Sainte-Monique, novices converses. Toutes, à l'exception de madame Saint-Joachim, vinrent nous faire visite le 19 décembre, en compagnie de la mère Mallet, supérieure des sœurs de la Charité et de la sœur Saint-Pierre, assistante. Nous leur fîmes voir d'abord le pensionnat et l'hôpital, puis le chœur des religieuses. A l'heure du dîner nous les conduisîmes au réfectoire ; le repas se passa en silence, mais la récréation qui suivit fut des plus joyeuses et des plus intéressantes. Les aimables voyageuses prirent congé de nous vers cinq heures du soir, emportant pour souvenir de leur visite à Notre-Dame des Anges une statue de la sainte Vierge, donnée par notre mère supérieure, et une autre de Saint-Antoine de Padoue, donnée par la maîtresse des novices. Après quelques jours de repos passés à l'hospice de la Charité, nos religieuses françaises allèrent prendre possession de la maison bâtie pour les recevoir, par les soins de M. l'abbé Routier, curé de Saint-Joseph de Lévis.

En ce temps prenait naissance à Québec une congrégation destinée à recueillir, sous ses ailes protectrices, les âmes trop malheureuses qui, après avoir marché pour un temps loin des voies de la vertu, veulent enfin secouer le joug des passions mauvaises, et s'approcher de Dieu par le repentir. On reconnaît l'institut du Bon-Pasteur. Une pieuse veuve, madame F. X. Roy, et une bonne fille irlandaise, furent les premières à embrasser cette œuvre de miséricorde. En janvier 1850, la société de Saint-Vincent de Paul leur acheta, dans le faubourg Saint-Louis, une maison de modestes dimensions ; elle fut bientôt connue des pauvres brebis égarées comme un lieu de refuge, et elle ne suffit pas longtemps au nombre de celles qui, touchées de la grâce, demandaient à s'y retirer. Il fallut bâtir, et l'autorité diocésaine fit un appel à la charité publique. Un citoyen d'une éminente piété, M. George Manly Muir, favorisa l'entreprise de tout son pouvoir. Monseigneur l'évêque de Tloa donna tout l'encouragement possible aux personnes zélées et charitables qui voulaient bien y consacrer leurs travaux. Témoin de leurs généreuses dispositions de tout sacrifier pour le bien des âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, le digne prélat leur permit de se constituer en société religieuse sous le nom de Servantes du Cœur-Immaculée de Marie dites Sœurs du

Bon-Pasteur. Lui-même présida à la cérémonie de profession des sept premières religieuses, le 2 février 1856. Même avant cette époque notre communauté s'était mise en rapport avec les membres du nouvel institut ; la mère fondatrice (madame Roy, en religion sœur Marie du Sacré-Cœur) vint plusieurs fois nous faire visite avec quelques-unes de ses compagnes, et en particulier la sœur Marie-Anne Fiset de Saint-Charles, ancienne élève de notre pensionnat.

Nous avons fait mention de M. Edouard-Gabriel Plante comme étant présent lors de la visite de monseigneur Bédini, mais nous n'avons pas dit qu'il s'y trouvait en qualité de chapelain de notre communauté. Cet emploi lui avait été confié deux ans auparavant (1851), à la retraite de M. Bédard qui, pour des raisons de santé et sur l'avis du médecin, avait cru devoir se décharger, d'abord du soin des religieuses, puis de celui des élèves et des infirmes. M. Bédard vécut quelques années encore, toujours dévoué aux âmes, quoique sur un autre théâtre, comme nous le dirons dans le chapitre qui va suivre ; nous tâcherons aussi de faire connaître succinctement ses vertus sacerdotales et ses titres à notre reconnaissance.

CHAPITRE TREIZIÈME

1859-1866

Il a passé en faisant le bien. Actes, X, 38.

Quand même le juste mourrait d'une mort précipitée, il se trouverait dans le repos.
Sagesse, IV, 7.

Au beau village de Charlesbourg, dans une famille éminemment chrétienne, naquit le 14 octobre 1787, un enfant qui ne devait pas déroger aux traditions de foi, de probité, de vertu, qui entouraient son berceau. Il reçut sur les fonts sacrés du baptême les mêmes prénoms

que son père, Laurent-Thomas Bédard, qui avec sa femme, Gertrude Gendron, vivait dans la crainte de Dieu et marchait dans les voies de ses commandements. La fortune des deux époux était trop modeste pour leur permettre de procurer à leurs nombreux enfants les avantages d'une haute éducation ; mais ils ne négligèrent pas de leur inspirer de bonne heure les principes immuables de morale et de religion dont ils étaient eux-mêmes pénétrés. Destinés aux rudes labeurs des champs, les fils de Laurent Bédard grandissaient dans l'amour du travail, et dans la pratique des devoirs qui font l'homme vertueux et le citoyen honorable ; de leur côté, les filles, suivant l'exemple de leur mère, apprenaient à s'employer utilement selon leur condition, et à répandre, autant que possible, dans le cercle de leur influence, ce rayonnement de paix et de joie qui assure le bonheur sous le toit le plus humble, lorsque ceux qui l'habitent ont appris le précieux secret de régler leurs désirs et de circonscrire leurs besoins.

A l'époque où le jeune Laurent-Thomas se préparait à sa première communion, le curé de la paroisse, M. l'abbé Jacques Derome, remarqua ses dispositions à la piété et à la vertu. " N'aimerais-tu pas à étudier, mon petit ? " lui dit-il un jour.—" Oh ! oui, monsieur le curé, mais papa ne voudra pas," fut la réponse.—" Tu diras à ton père qu'il vienne me parler," reprit le bon pasteur.—L'affaire, on le conçoit, fut facile à conclure : le curé se chargea de l'enfant, lui donna lui-même les premières leçons, et procura ensuite son entrée au petit séminaire de Québec. Sans être un élève brillant, Laurent-Thomas poursuivit ses études à la satisfaction de ses professeurs, qui lui accordèrent tout l'encouragement désirable. Il fut ordonné prêtre le 3 janvier 1813, et commença aussitôt d'exercer le saint ministère comme vicaire à la cathédrale. Quatre années après, les supérieurs ecclésiastiques conférent au jeune lévite la cure de Sainte-Croix ; mais le délabrement de sa santé ne lui permit pas de rester longtemps en ce lieu. Monseigneur Plessis l'en retira dans l'automne de 1819, et, voulant lui procurer du repos et des soins, il le nomma chapelain de notre communauté en remplacement de M. l'abbé Odelin, transféré à la paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand.

Lorsqu'il arriva à son nouveau poste, M. Bédard souffrait d'une extinction de voix et d'une faiblesse de poitrine qui exigeaient les plus grands ménagements ; petit à petit néanmoins ces symptômes disparurent, et il put se livrer sans trop de fatigue aux exercices du

zèle sacerdotal. S'identifiant tout d'abord avec sa famille du cloître, il en embrassa les intérêts spirituels et temporels avec l'affection du père le plus dévoué. Il faisait souvent à la communauté des conférences sur les vertus et les devoirs de la vie monastique ; mais l'instruction des novices était un des principaux objets de sa sollicitude ; il était parmi elles comme un père au milieu de ses enfants, les interrogeant sur le sujet proposé, leur demandant compte de l'entretien précédent, examinant le résumé qu'elles avaient l'habitude de faire par écrit, et leur donnant, selon les circonstances, d'utiles avis ou des éloges flatteurs. Connaissant à fond le caractère, les aptitudes, les occupations de chacune, il savait placer à propos les leçons que lui dictaient et son expérience et son désir ardent de faire tout le bien possible à ces âmes qui lui étaient si chères. " Plus vous vous appliquerez, leur disait-il, à bien comprendre vos règles et à les mettre en pratique, plus tôt vous deviendrez de saintes religieuses, plus vous serez capables de rendre service à votre communauté et à l'Église, en aidant, par vos prières et par vos œuvres, à sauver les âmes."

La première chose que ce guide fidèle s'appliquait à inculquer aux postulantes, c'était la crainte de Dieu et l'horreur des plus légères fautes. " C'est là, leur répétait-il, le fondement de la vie chrétienne comme de la vie religieuse, et, sans ce fondement, mes enfants, on bâtit sur le sable. " Avait-il à leur parler d'une vertu, il leur en montrait la pratique dans la vie de Notre-Seigneur ou dans celle de la sainte Vierge, ou bien encore dans celle de quelque saint auquel il avait une particulière dévotion. Il aimait à parler du respect et de l'amour dus aux saints anges gardiens. " Mes enfants, disait-il quelquefois, en terminant ses instructions, implorez le secours de vos bons anges, afin qu'au temps de la tentation vous ne succombiez pas : courage, courage ; sous leur protection vous n'avez rien à craindre. " L'obéissance de ces esprits célestes était le modèle qu'il présentait à son jeune auditoire ; il entrait là-dessus dans les plus petits détails, puis il ajoutait : " C'est ainsi qu'une postulante, qu'une novice, qu'une professe du noviciat doit obéir à sa mère maîtresse ou à sa supérieure, et à *notre père* quand il s'agit de la direction de son âme.— Savez-vous, mes enfants, continuait-il, pourquoi les anges ne perdent jamais la présence de Dieu ?... C'est parce qu'ils n'ont point d'amour-propre ; comme ils sont dégagés de leurs intérêts particuliers, rien ne peut les distraire du bien suprême. " Il exhortait encore les novices à s'a-

dresser souvent aux anges qui avaient guidé leurs saints patrons pendant le temps de leur pélerinage sur la terre.—" Ainsi, concluait-il, vous serez en continuelle communication avec les chœurs célestes ; vous vous dédommagerez de ce que vous ne pouvez voir ici-bas ces sublimes intelligences, et vous attirerez sur vous une abondance de grâces. "

Les études qui se poursuivaient au noviciat ne le trouvaient pas indifférent ; il prêtait main forte à la maîtresse pour exciter l'émulation et accélérer les progrès. Il ne restait pas non plus étranger aux petites fêtes qu'amènent pour la famille religieuse certaines époques de l'année : faire don à la communauté de quelque objet désiré depuis longtemps, ou procurer d'une autre façon quelque surprise agréable,— telle était sa manière de prendre part à nos réjouissances et de les multiplier en les partageant.

Les élèves du pensionnat formaient une partie chérie du troupeau qui lui était confié. Son bonheur était de les suivre pas à pas, depuis le jour de leur entrée sous notre toit, jusqu'à celui où elles devaient retourner au sein de leurs familles. Sans cesse il stimulait le zèle des maîtresses pour la formation de ces jeunes cœurs à la vertu. L'instruction religieuse, particulièrement à l'époque de la première communion, était avant tout l'objet de ses soins. Il voulait, sur la doctrine chrétienne, un enseignement suivi mais non monotone, et lui-même mettait une variété charmante dans la matière des catéchismes qu'il faisait à l'église les dimanches et les fêtes. Sa manière de présenter les choses frappait d'abord l'imagination et y laissait une impression durable ; il savait flétrir l'insouciance sans porter au découragement, et piquer l'émulation sans faire naître l'orgueil. L'esprit de l'Église à mesure qu'elle déroule à nos yeux le ravissant tableau des mystères de notre sainte foi, lui fournissait une source intarissable de doctrine solide et pratique ; mais ce qui dominait dans ses entretiens publics ou privés, c'était le sentiment d'une piété simple, expansive et sympathique.

L'intérêt qu'il portait aux enfants dont il avait dirigé l'éducation ne se bornait pas au temps de leur séjour ici ; son dévouement affectueux les suivait après leur retour dans le monde. Parmi celles qui en avaient la facilité, plusieurs continuaient de venir chercher auprès de ce guide éclairé les lumières nécessaires à la conduite de leur âme. C'était un bonheur pour un grand nombre lorsqu'un voyage à Québec

leur procurait l'occasion de revoir celui qui, de concert avec leurs maîtresses, leur avait appris à mener au milieu du siècle une vie sage et chrétienne. D'autres encore ne se consolaient de leur éloignement, qu'en entretenant une correspondance avec leur ancien directeur.

Dans l'exercice de son ministère auprès de nos pauvres invalides, ce prêtre compatissant était l'image vivante du bon Pasteur. Il eût fallu quelque chose de bien extraordinaire pour l'empêcher de faire plusieurs fois chaque jour la visite des salles, afin de consoler les uns dans leurs maladies, d'encourager les autres dans leurs longues infirmités, et de les porter tous à se soumettre amoureusement à la sainte volonté de Dieu. Ici, comme au pensionnat, il prodiguait les trésors de bonté dont son cœur était rempli, et s'attirait la vénération et la reconnaissance de tous.

A cette époque, l'examen des novices qui se préparaient à la profession dans notre communauté se faisait publiquement ; monseigneur de Québec y présidait parfois, mais le plus souvent il se faisait suppléer par M. Bédard. Pour l'ordinaire la cérémonie avait lieu le dimanche après les vêpres, c'est-à-dire lorsque l'église était le plus remplie de monde ; les aspirantes, en grande tenue et portant le manteau de chœur, étaient conduites au pied de l'autel par leurs pères ou par ceux qui leur en tenaient lieu : là, agenouillées, elles répondaient tout haut aux questions qui leur étaient posées. De là le zélé pasteur prenait occasion d'adresser au peuple quelques paroles vives et touchantes sur le bonheur de la vie religieuse, et sur l'entière liberté laissée aux jeunes personnes qui désirent s'y engager, jusqu'à ce que, de leur plein gré, elles aient franchi le dernier pas ; il se plaisait à faire voir, d'un côté, les séparations, les renoncements, les sacrifices qu'exige une vocation si sublime, et, de l'autre, les douceurs intérieures par lesquelles Dieu sait tempérer l'amertume de la croix que l'on embrasse pour son amour.

Un trait, choisi entre mille, fera connaître de quel profond sentiment de religion était pénétré ce digne ministre du Seigneur. Il arriva en l'année 1847 que des voleurs, pénétrant un soir dans l'église Saint-Patrice de Québec, enlevèrent le grand crucifix du maître-autel que, sans doute, ils croyaient être d'une matière précieuse ; mais dès qu'ils se furent aperçus que cet objet était simplement argenté, ils le mirent en pièces, comme pour se venger de leur déception. Les morceaux en furent trouvés le lendemain matin, sur le seuil de la chapelle du

séminaire. A peine M. Bédard eut-il appris la nouvelle de cette sacrilège profanation, qu'il donna ordre de faire assembler à l'église toutes les personnes de la maison. Là, humilié au pied de l'autel, tenant en main un cierge allumé, il prononça dans toute la ferveur de son âme, une amende honorable à Jésus-Christ en croix ; puis il laissa échapper de son cœur affligé les accents de sa douleur : " Mes chers enfants, dit-il, notre foi s'indigne et s'épouvante à la pensée d'un tel crime ; pour le cœur chrétien, c'est un malheur qui semble sans consolation. Ne cessons de réparer cet outrage, chacun en son particulier, par nos respects, par notre amour. Dimanche prochain nous réitérerons l'amende honorable." Pendant que l'on venait baiser avec respect la croix, les religieuses chantaient au chœur l'hymne *Vexilla Regis*. A la première conférence que ce bon père fit à la communauté, il rappela le souvenir du sacrilège : " Mes chères filles, dit-il avec émotion, ne cessez de faire des actes expiatoires pour réparer un tel outrage ; ne cessez de bénir et d'aimer l'immense amour de votre Époux crucifié."

Voulait-on faire plaisir à M. Bédard en quelque jour que ce fût, mais particulièrement à ses fêtes et à ses anniversaires, le secret était de lui chanter pendant sa messe quelques beaux cantiques, dont l'air et les paroles lui allassent au cœur. Il jouissait alors, et son émotion se trahissait le plus souvent par de douces larmes. Sa tendre dévotion au très saint sacrement lui faisait trouver en présence du tabernacle des délices ineffables ; aussi était-il dans l'habitude de se rendre au sanctuaire chaque après-midi pour y réciter son bréviaire.

Ses ressources pécuniaires étaient plus que modiques, mais, par contraste, sa générosité ne connaissait point de bornes. S'il recevait d'une main ses faibles honoraires, ce n'était que pour les rembourser de l'autre sous une forme différente. Dans les premières années de son séjour ici, il voyait avec peine que plusieurs religieuses étaient privées d'un livre aussi précieux qu'il est indispensable, à savoir : *La journée religieuse*. Voulant remédier à cet inconvénient, il prit secrètement ses mesures pour en faire imprimer un certain nombre d'exemplaires. M. Lefrançois, imprimeur de Québec, se prêta à ce projet avec beaucoup de désintéressement. Grande fut la joie de notre excellent père le jour où il vit entre ses mains les *Directoires* tout neufs, et tout fraîchement reliés. Il les distribua lui-même aux religieuses, qui ne furent pas peu surprises de ce don inattendu, et qui ne

pouvaient assez témoigner leur satisfaction et leur reconnaissance. Quelques mois après, M. Bédard donna à la communauté une cloche qui lui avait coûté neuf cent douze livres ; il en fit lui-même la bénédiction avec les cérémonies ordinaires. Elle reçut les noms d'*Archange-Tharsille-Esther*, en honneur de monsieur et de madame A. Archange Parent qui voulurent bien servir de parrain et de marraine. Il acheta dans la suite, à ses frais, plus de cent cinquante volumes pour l'usage de la communauté, du pensionnat et des divers offices. Non content d'avoir procuré un orgue pour le chœur des religieuses, il fit l'acquisition d'un harmonium pour le pensionnat. Outre le grand prie-Dieu avec son fauteuil et ses deux tapis, il présenta pour l'église une table de marbre, et plusieurs autres objets. Ici il plaçait une statue ; là, un tableau ; le grand crucifix du chœur, celui de la sacristie, et celui de la salle Saint-Jean-Baptiste rappellent son souvenir ; et comment pourrions-nous oublier ce généreux bienfaiteur lorsque nous faisons le chemin de la croix, dont il donna les gravures ? Quand l'occasion le demandait, il versait discrètement une somme généreuse pour fournir à la pension de quelque élève peu favorisée de la fortune, ou bien encore il contribuait avec une délicatesse infinie à la dot de quelque aspirante à la vie monastique.

D'après cette esquisse rapide, on comprend qu'il serait impossible d'énumérer ici tous les bienfaits dont notre communauté est redevable à M. l'abbé Bédard ; encore moins songerons-nous à présenter le tableau de tous les actes de charité, de compassion, de miséricorde, qui ont rempli son existence. Ne possédant rien, mais comme possédant tout ; pauvre lui-même, mais enrichissant plusieurs, à l'exemple du grand apôtre, ce digne prêtre a passé en faisant le bien, comme Notre-Seigneur ; c'est pourquoi sa mémoire sera en bénédiction.

Tout entier aux fonctions du saint ministère, M. Bédard s'était interdit de bonne heure toute autre étude que celle des sciences sacrées. Les auteurs ascétiques, les Pères de l'Église, étaient sa compagnie ordinaire ; la lecture de la vie des saints faisait son délassement et sa récréation. De là cette sagesse que, jeune encore, il fit paraître dans toutes ses démarches, cette connaissance des voies intérieures qui lui attiraient le respect, l'affection et la confiance de ses frères dans le sacerdoce. Un grand nombre d'entre eux l'avaient choisi pour guide de leur conscience. Parmi ceux qui le visitaient habituellement, nous aimons à mentionner messieurs Baillargeon, Aubry et Cazeau : quand

ils venaient ensemble prendre ici le dîner, on disait dans les cercles intimes qu'il y avait *Sainte-Famille* à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Un jour que l'aimable trio s'était adjoint un quatrième personnage, quelque malin confrère en prit occasion de remarquer que c'était la *Sainte-Famille dans la fuite en Égypte.*

Monsieur Bédard fut appelé en 1850 à faire partie du conseil de l'archevêque; l'année suivante, après avoir subi deux attaques de paralysie, il demanda, par l'avis du médecin, à être soulagé dans ses fonctions de chapelain, et remit le confessionnal des religieuses à M. l'abbé Edouard-Gabriel Plante, tout en se réservant la direction des élèves du pensionnat et des personnes de l'hôpital. L'exercice et les distractions lui étant alors devenus indispensables, il se les procura en allant faire de fréquentes promenades chez ses confrères des paroisses voisines de Québec; et ces excursions lui fournissaient l'occasion de contribuer en diverses manières au profit des âmes. Dans l'automne de 1857, il consentit à aller prendre soin de la paroisse de Saint-Joseph de Lévis, afin de procurer au pasteur de cette église, M. l'abbé Routier, le loisir de faire un voyage en Europe pour le rétablissement de sa santé. A son retour ici, au mois de juin suivant, notre bon père reprit la conduite spirituelle des pauvres; mais, après quelque temps, M. Routier, eut de nouveau besoin de ses services. Il semblait à cette époque que le vénérable septuagénaire eût renouvelé sa jeunesse; il se portait au travail avec gaieté de cœur, et avec cette activité dont il avait toujours fait preuve; rien ne pouvait faire présager l'accident funeste qui devait l'enlever bientôt à l'Église et à ses amis. Son habitude était de se lever chaque matin à quatre heures, afin de vaquer à ses exercices de piété avant de se rendre au saint temple. Un jour, le 20 avril, mercredi de la semaine sainte (1859), comme il n'était pas encore sorti de sa chambre à cinq heures et demie, on alla voir ce qui pouvait l'y retenir; on le trouva au lit, dans l'attitude d'une personne endormie, et la figure empreinte d'une paix céleste; ses yeux ne devaient plus s'ouvrir à la lumière d'ici-bas: il avait succombé à une maladie de cœur. Cette douloureuse nouvelle fut apportée ici dans la matinée du même jour, par M. l'abbé Edmond Langevin, secrétaire de l'archevêché. La communauté réclama le privilège de rendre les derniers devoirs à son père bien-aimé, et le corps fut en conséquence transporté à Québec dans l'après-midi du 22 avril. La plupart des prêtres de la ville et quelques-uns de ceux de la campagne le reçurent au débarcadère, et

l'escortèrent jusqu'à notre église. C'était le vendredi saint : la vue de l'autel dépouillé, l'absence du chant, le morne silence des cloches,—tout concourait à augmenter la tristesse dont les cœurs étaient saisis.

Les restes mortels du vénérable défunt reposent dans le sanctuaire, tout près de la grille du chœur : ils furent confiés à la tombe par monseigneur Baillargeon, évêque de Tloa. Le 2 mai, lendemain de l'octave de Pâques, un service solennel fut chanté dans notre église pour le repos de son âme ; M. l'abbé Cazeau officia, et monseigneur de Tloa fit l'absoute.

Le document qui révèle les dernières volontés de notre vénérable père, étant une manifestation permanente de son humilité et de la bonté de son cœur, nous le reproduisons ici en entier. Il est à l'adresse de MM. les abbés Cazeau et Ferland.

" Mes bons amis,

" Les services importants et multipliés que j'ai reçus de vous si souvent, durant ma pauvre et misérable vie, m'inspirent une si grande confiance en votre charité, et en votre amitié pour moi, que je n'hésite nullement à vous demander encore un nouveau et dernier service, après ma mort, afin que vous régliez mes petites affaires, *ad majorem Dei gloriam.*

" En vous établissant mes légataires universels et mes exécuteurs testamentaires, vous comprenez que c'est pour mettre mes intentions et mes petits effets à l'abri des prétentions de personnes qui, peut-être, croiraient avoir quelques droits sur le peu de bien que j'ai possédé pendant ma vie : mais je déclare que tout ce qui a été à mon usage depuis que j'ai été nommé chapelain de la communauté de l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, n'est pas à moi et n'a jamais été ma propriété, mais bien la propriété des dames religieuses de ce monastère.

" Si vous trouvez plusieurs articles ou ustensiles marqués à mon nom, il faut observer que c'est l'usage de la communauté d'en user ainsi, pour désigner que tel meuble ou tel ustensile est à l'usage de telle personne, ou de tel office de la maison.

" Je déclare donc que toutes ces choses m'ont été prêtées, pour le temps seulement de ma vie durant dans cette maison. Quant à toutes espèces de choses qui m'ont appartenu autrefois, il y a longtemps que j'en ai disposé en faveur de diverses personnes, parents ou amis, et surtout des religieuses de ce monastère, auxquelles j'ai donné en pur don ma bibliothèque.

" J'ai tout reçu par la générosité des dames de cette communauté ; c'est pour cette raison que je leur rends tout ce qui me reste, afin d'avoir part à leurs prières.

" Après mes dettes légitimes (si j'en ai) réglées et bien payées, s'il me reste quelque argent dû ou en ma possession, je désire qu'il soit donné aux religieuses du couvent de Jésus-Marie de la paroisse de Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, et aussi le crucifix d'ivoire qui m'a été donné par M. Honoré Routier, leur curé fondateur.

" Je donne mon horloge, à perpétuité, pour l'usage de la salle des femmes dite *Notre-Dame de la Victoire*.

" Je désire que ma montre d'or et ma tabatière d'argent soient vendues, et le prix donné à la supérieure pour aider à payer la pension de quelque bonne petite fille au pensionnat de ce monastère.

" Je donne ma belle *Vierge* dorée et le beau *Sacré-Cœur de Jésus*, encadré, à la supérieure qui gouvernera alors, pour être placés, comme elle voudra, comme souvenir de ma reconnaissance, et la statue de Saint-Joseph dans une des salles.

" Je donne mon beau crucifix d'ivoire et ma belle petite statue de la Vierge qui est dans mon oratoire, à la chapelle de l'hospice des prêtres infirmes établi dans la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, Pointe-Lévis.

" Je donne mon crucifix de cuivre à l'usage des femmes malades de la salle haute, HÔPITAL GÉNÉRAL.

" Je désire que tous les objets de piété, tels que médailles, chapelets, petites croix, images, livres, etc., trouvés dans mes meubles, soient donnés à M. Payment, curé, pour être distribués aux bons petits enfants, et aux âmes pieuses de la paroisse de Charlesbourg afin qu'ils prient pour moi.

" Telles sont mes intentions que j'ai crues le plus conforme à la volonté de Dieu, et à la reconnaissance que je dois aux personnes qui m'ont rendu des services pendant ma vie... Cependant, mes bons amis, je vous laisse toute liberté d'en disposer autrement, si vous le jugez plus convenable pour la gloire de Dieu et l'acquit de ma conscience.

" Je demande pardon à toutes les personnes que j'ai pu offenser ou contrister durant ma vie... Je pardonne de tout mon cœur à toutes les personnes qui m'ont contristé et causé du chagrin... Je les remercie... Enfin je demande à Dieu pardon de l'abus que j'ai fait de ses grâces, et au prochain pardon de tous mes scandales ! ! !

" Adieu, mes bons amis... Je n'ai rien à vous offrir qui soit digne de vous ; mais le Ciel peut et doit vous récompenser. Votre charité ne vous permettra pas d'oublier dans vos prières et saints sacrifices votre ancien ami. Et ma chère communauté de l'HÔPITAL GÉNÉRAL n'oubliera pas, j'espère, son ancien pasteur et son directeur, qui lui a été si longtemps et si sincèrement dévoué.

" Je désire encore que cet écrit soit donné à la supérieure et lu à toute la communauté, afin que toute la communauté prie pour celui qui meurt en les chérissant, ainsi que toutes les personnes qui lui ont donné des marques sincères d'estime, de bienveillance et d'amitié !

" Signé de ma main propre et dicté selon ma conscience à l'HÔPITAL GÉNÉRAL de Québec, le dix-huit novembre 1858."

(Signé) L. THS BÉDARD, ptre, ancien chapelain.

Lorsque, à une réunion extraordinaire du chapitre, ce testament fut lu en présence de la communauté, personne ne put se défendre d'une profonde émotion. Nous recueillîmes comme un précieux héritage les objets destinés aux différents offices : avec l'agrément des exécuteurs testamentaires, la *Vierge* dorée fut donnée à l'hospice Saint-Joseph, et la Madone de pierre nous resta. Toutes les autres intentions du vénérable défunt furent pieusement remplies.

A son décès, M. Bédard était âgé de soixante et onze ans ; il y avait quarante-six ans qu'il avait reçu l'onction sacerdotale, et près de quarante ans qu'il était entré à l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Si la fin de ce prêtre selon le cœur de Dieu a été subite, elle n'a pas été pour cela imprévue. Sa longue et laborieuse carrière n'avait été qu'une continuelle préparation au redoutable passage du temps à l'éternité. Convaincu de ce que dit Fénelon, que la véritable manière de se tenir prêt pour le dernier moment est de bien employer tous les autres, et d'attendre toujours celui-là, il était du nombre de ces heureux qui, selon l'expression du livre de l'Imitation, vivant sans cesse dans la crainte des jugements de Dieu, sont par là même prémunis contre les surprises de la mort, et se trouvent dans une assurance parfaite à quelque heure de la nuit que le Maître arrive.

A l'époque où nous sommes (1859) un siècle s'est écoulé depuis que le drapeau de la France ne flotte plus sur les hauteurs du cap Diamant. Si l'on jette un coup d'œil rapide sur cette période, on

constate que la race canadienne-française qui, au jour de la conquête, comptait à peine soixante et dix mille âmes, s'élève aujourd'hui à plus de huit cent mille ; et que cette population, entourée d'abord de tant d'entraves matérielles et politiques, a néanmoins avancé lentement mais sûrement dans les voies du progrès véritable, conservant avec un soin jaloux *ses Institutions, sa Langue, et sa Foi.*

Aux anniversaires des deux grandes batailles livrées près de Québec,—dont l'une fut si favorable à la cause britannique, tandis que l'autre jetait sur les armes françaises en ce pays un dernier reflet de gloire,—les deux nationalités se ressouvinrent de leurs braves. La mémoire de Montcalm, aussi bien que celle de Wolfe, reçut un juste tribut d'admiration ; quant au général français, son nom monta vers le Ciel avec l'encens de la prière catholique. Un service fut célébré pour le héros du 13 septembre 1759, dans la chapelle de nos mères ursulines. Les guerriers généreux tombés à côté de leurs chefs ne furent pas non plus oubliés. Des voix patriotiques se firent entendre sur leur tombe pour redire à la génération actuelle comment, en combattant avec une égale vaillance, ils ont trouvé alternativement, sous leurs drapeaux respectifs, et une défaite honorable et une éclatante victoire. Le monument des *Braves*, érigé, par souscription nationale sur le chemin Sainte-Foye, attestera aux siècles futurs que le souvenir des hauts fait d'armes de leurs pères, vit toujours parmi les descendants des deux grandes nations qui se sont si longtemps disputé le sceptre de l'Amérique du Nord.

Avec toutes les âmes religieuses, et notamment avec celles de notre saint institut, nous ne voyions pas sans stupeur se poursuivre en ces jours, au delà des Alpes, la longue série de criantes injustices qui, enlevant peu à peu au saint-siège tous ses domaines temporels, devait, à une date peu éloignée, donner pour capitale au nouveau royaume d'Italie, Rome, la ville des pontifes, la reine du monde, l'amour de tous les cœurs. Non contents de manifester en toutes manières leur douleur et leur indignation à la vue de cette grande iniquité, les catholiques dignes de ce nom se mirent en devoir de procurer au souverain pontife dépouillé l'assistance pécuniaire que réclamait sa détresse. Dès le printemps de 1860 une première collecte fut faite à cette fin dans toutes les églises du diocèse de Québec. Bientôt reparut avec honneur dans le monde chrétien l'œuvre antique

du *Denier de Saint-Pierre.* Monseigneur Baillargeon l'établit parmi son peuple par son mandement du 9 mars 1862. On a raconté à propos des collectes faites pour le saint-père une foule d'anecdotes ; la suivante ne manquera pas de plaire ; elle est rapportée par une feuille contemporaine.

" Le brave curé de N., paroisse très peu considérable, venait apporter à monseigneur de Tloa le montant de la souscription de ses paroissiens.

"— Combien avez-vous recueilli, mon cher curé ? lui demanda l'évêque.

"—Cent soixante-seize piastres, monseigneur.

"—Mais c'est vraiment trop de générosité.

"—Alors, monseigneur, Votre Grandeur seule en est coupable, car je n'ai fait que lire en chaire la lettre que Votre Grandeur a adressée à tout le diocèse, pour demander des secours en faveur du souverain pontife. Après cette lecture je me suis contenté de faire une quête dans l'église, et en voici le résultat. Pour moi, je n'ai pas donné un seul sou.

"—Comment ?....s'écria l'évêque.

"—Non, monseigneur, pas un seul sou ; car je n'avais rien ; mais j'ai amené avec moi dans un bateau un beau bœuf gras. Si Votre Grandeur veut l'envoyer tout rond au pape, ou le faire vendre, elle est à même. Il est ici au Palais.

" Quelques heures après, le *bœuf du pape* était vendu sur le marché cinquante-deux piastres."

Avec l'encens de sa prière ardente et vive, avec l'or de sa charité spontanément offert, le Canada fit encore le sacrifice du sang généreux de ses plus nobles enfants qui, à l'exemple de leurs frères d'Europe, se dirigèrent vers la ville éternelle pour grossir la phalange glorieuse des zouaves pontificaux. Les familles de nos religieuses se trouvèrent représentées dans ces bataillons d'élite d'abord par MM. Hugh et Alphonse Murray, de Kingston, neveux de la mère Marie-Jean, et plus tard par M. Alphonse Gadbois, de Belœil, neveu de la mère Saint-Olivier, et M. Alphonse Bédard, de N. D. du Mont-Carmel (Trois-Rivières), neveu de notre chère sœur Sainte-Scholastique.

CHAPITRE QUATORZIÈME

1866-1882

L'ange du Seigneur descendit vers Azarias et ses compagnons dans la fournaise et écarta les flammes... et le feu ne les toucha en aucune manière et ne les incommoda point.

Daniel, III, 49, 50.

Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous, comme il a été avec nos pères ; qu'il ne nous abandonne point et ne nous rejette point. Qu'il incline nos cœurs vers lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies.

III Rois, VIII, 57, 58.

Quoique la ville de Québec soit la plus ancienne du Canada, et qu'elle conserve véritablement un cachet particulier que l'on ne retrouve nulle part ailleurs sur le continent américain, il n'en est pas moins incontestable que ses principaux édifices ne présentent plus à l'étranger leur aspect primitif. Québec, qui ne le sait, est par excellence la ville aux incendies ; de quelque côté que le touriste porte ses pas, il ne saurait trouver une localité où le feu n'ait, à une époque ou une autre, promené ses ravages, et il serait impossible de calculer les souffrances et les dommages causés par ces accidents. Si l'on interroge en particulier les histoires de nos communautés religieuses, on constatera que celles qui ne datent que d'hier, aussi bien que celles qui remontent aux origines de la colonie, se sont vues tour à tour sur le pavé en face des ruines fumantes de leurs demeures, et sans savoir comment et par quels secours elles parviendraient à se relever.

De toutes les anciennes maisons religieuses de Québec, seul le vieux couvent des récollets,—devenu l'HÔPITAL GÉNÉRAL,—avec son église de Notre-Dame des Anges, est resté debout. Combien de fois pourtant, surtout pendant le dernier quart de siècle, l'antique monas-

tère ne s'est-il pas vu au centre même des flammes dévorantes ! Cela est arrivé notamment en 1862, et avec des dangers encore plus imminents en 1866.

Parmi tous les témoins de l'incendie du 14 octobre de cette dernière année, qui, dès le commencement, eût osé prédire que nous en sortirions intactes ? Et qui d'entre les habitantes du cloître a jamais douté qu'une préservation si singulière, dans des circonstances si critiques, ne soit due, après Dieu, à une protection spéciale de Marie ? Cette protection, nous l'implorons continuellement, avec une confiance sans bornes, au moyen de la pieuse pratique introduite par notre vénérable fondateur lui-même. Cette pratique si chère, nous l'avons dit ailleurs, c'est la procession qui se fait chaque dimanche dans nos salles en l'honneur de la très miséricordieuse Vierge, mère de Dieu.

L'incendie du 14 octobre 1866 rappelle à notre communauté de si touchants souvenirs, que nous ne pouvons nous dispenser d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

" Le dimanche, 14 octobre, vers quatre heures du matin, un cri d'alarme retentit dans le voisinage du marché Jacques-Cartier. Le feu venait de se déclarer à une maison de la rue Saint-Joseph. Il soufflait alors un très fort vent de nord-est, l'eau manquait, et l'organisation de la brigade du feu n'était pas assez efficace pour qu'elle pût porter un prompt secours sur tous les points menacés. Comme en 1845, on voyait le feu, transporté par le vent à de grandes distances, éclater simultanément dans des directions différentes. A sept heures l'incendie avait fait des progrès alarmants en dépit des efforts surhumains des pompiers. Le vent augmentait toujours de violence, et il devenait évident que la main de l'homme serait impuissante à arrêter le fléau de Dieu.

" Trois heures plus tard toute la partie de Saint-Roch située entre la rue du vieux Pont et la rue Saint-Ours, d'un côté, et la rue Saint-Gabriel et le voisinage de l'hôpital de la Marine, de l'autre, était transformée en un immense lac de feu, et les tisons enflammés poussés par la tempête, commençaient à aller porter la désolation dans le cœur du faubourg Saint-Sauveur. Vers dix heures et demie l'incendie, avec le bruit d'un ouragan, franchissait les limites de la cité, et s'abattait sur Saint-Sauveur avec une furie sans exemple dans l'histoire des calamités de ce genre. Nous n'en finirions pas si nous

voulions suivre pas à pas la marche aussi dévorante que capricieuse du fléau dévastateur... Disons pour abréger que, vers quatre heures du soir, tout Saint-Sauveur avec sa belle église, son couvent, son école des frères, et une partie du faubourg Sainte-Angèle étaient réduits en cendres [1]."

Dès sept heures du matin, le R. P. Lagier, O. M. I., résidant à Saint-Sauveur, était venu prévenir la dépositaire que, vu les progrès rapides de l'incendie, il était prudent de se tenir prêtes à tout événement. Les religieuses étaient encore au chœur pour l'action de grâces; avant de sortir, notre mère récita quelques prières particulières ; toutes s'unirent à elle sans savoir encore quelle était son intention, surtout sans soupçonner que le feu était à nos portes.

Nos domestiques, au nombre de neuf, s'étaient rendus de bonne heure sur le théâtre de l'incendie, pour aider de leur mieux les pauvres victimes. Déjà toutes les familles des environs se dirigent vers le monastère; le clos attenant au jardin, les deux cours, tous les abords de la maison, s'encombrent de meubles et d'effets de toutes sortes. Les portes de l'hôpital s'ouvrent pour admettre toutes les personnes qui se présentent, avec ce que l'on peut y loger d'effets de ménage.

Hélas ! le feu avance... La rue Saint-Ours, appelée aussi rue de l'Hôpital, n'est plus qu'un brasier. Déjà les flammes se communiquent à plusieurs de nos bâtiments, au clocher, aux dalles même du monastère... Jusqu'ici des hommes courageux postés à tous les points, ont lutté avec succès contre le terrible élément ; mais la position n'est plus tenable, ils vont l'abandonner. Encore un instant et c'en est fait de notre maison ; heureuses serons-nous si nous parvenons, avec nos chères élèves et nos pauvres infirmes, à nous frayer un passage à travers les flammes qui nous cernent de tous côtés !

Mais la Mère de Dieu veille à notre conservation : elle inspirera à nos généreux défenseurs de tenter un dernier effort ! Oui, il en est ainsi... Encouragés par un chaleureux appel de M. l'abbé C. F. Cazeau, V. G., les artilleurs royaux se remettent à l'œuvre avec un courage désespéré ; bientôt l'élément destructeur cède à leur habile manœuvre, et le monastère avec ses dépendances est arraché aux flammes.

Chose remarquable, la petite église de la congrégation de Marie,

1. Ces détails sont empruntés et abrégés du *Courrier du Canada*.

située au centre même de l'embrasement, échappa aussi, comme par miracle, à la destruction.

" Vers six heures du soir, dit le *Courrier du Canada,* l'incendie était virtuellement terminé, et vers cette heure aussi les pauvres incendiés purent aller contempler les cendres encore brûlantes de leurs maisons. Il y avait dans ces promenades taciturnes, éclairées par les dernières lueurs du brasier, quelque chose de lugubrement triste. A cette heure encore dix-huit cents familles étaient sans toit, et les autorités municipales se mirent immédiatement à l'œuvre afin de donner un abri à ces pauvres infortunés." Nous avions pour notre part donné logement à autant de personnes que nos salles pouvaient en contenir : des familles entières s'y trouvaient réunies.

" Le soleil en se levant à l'horizon le matin du lendemain, continue le rédacteur du *Courrier,* éclaira le plus pénible spectacle qu'il puisse être donné de voir... Sur une étendue d'environ un mille de large, sur près de trois quarts de lieue de long, l'élément destructeur n'a laissé que des milliers de cheminées et quelques pans de murailles."

Nos sentiments de commisération pour les malheureuses victimes du désastre, ne purent être égalés que par celui de notre reconnaissance envers Dieu, à la vue de la protection dont nous venions d'être les objets. Bien douces furent les larmes d'attendrissement qui s'échappèrent de nos yeux à cette pensée ; bien fervent fut le *Te Deum* que nous récitâmes en chœur à l'issue de la messe conventuelle. Les cent dix messes qu'avait promises à l'instant du danger notre révérende mère Françoise Gadbois de Saint-Olivier furent acquittées sans retard ; et l'on arrêta que, à l'avenir, toutes les religieuses offriraient la communion et les bonnes œuvres du troisième dimanche de chaque mois, en action de grâces pour ce bienfait signalé, et pour demander la continuation de la faveur céleste sur notre maison.

Ayant rendu à Dieu ce qui est à Dieu, nous sentons le besoin de ne pas passer sous silence les amis pleins de dévouement qui se sont empressés de voler à notre secours. Dès sept heures du matin, M. l'abbé Cazeau, vicaire général, était à l'œuvre, résolu à faire l'impossible pour sauver notre maison. Il allait et venait d'un endroit à un autre, animant par ses exemples et par ses paroles ceux qui travaillaient à maîtriser l'incendie. On le trouvait toujours là où le danger était plus menaçant. M. l'abbé Plante, notre chapelain ne lui cédait pas en activité. Les autres membres du clergé qui ont prêté leurs secours

sont M. l'abbé Edouard Bonneau, chapelain de la garnison, MM. les directeurs, et MM. les étudiants en théologie du séminaire de Québec.

Plusieurs amis laïques et en particulier les parents de nos religieuses, domiciliés dans le voisinage, montrèrent pour la conservation de notre monastère un zèle digne de tout éloge. M. le juge Maguire, beau-frère de notre chère sœur Marie-Jean, envoya les hommes de la police riveraine. Un grand nombre d'autres personnes de la ville auraient voulu accourir pour nous rendre service, mais cela leur fut impossible, le feu ayant de bonne heure, empêché toute communication de ce côté-là. L'honorable M. René-Edouard Caron, beau-frère de notre chère sœur Sainte-Claire, prit le parti de passer par Charlesbourg et arriva ici vers trois heures de l'après-midi. L'honorable M. Pierre Baillargeon, médecin de notre communauté et madame Baillargeon vinrent vers le même temps. Madame Baillargeon et quelques autres dames restèrent avec nous jusqu'au soir, nous aidant à servir nos pauvres infirmes, et toutes les pauvres personnes qui étaient venues se réfugier dans nos salles. MM. les étudiants du grand séminaire, et plusieurs autres amis veillèrent toute la nuit autour de notre maison.

Le lendemain de l'incendie et les jours suivants, tous les amis de la communauté vinrent nous offrir leurs plus sincères félicitations. La poste nous apporta aussi des lettres dictées par la plus cordiale amitié. Nos chères mères de l'Hôtel-Dieu furent les premières à nous faire parvenir l'expression de leurs sentiments. Nos révérendes mères ursulines, nos sœurs de Notre-Dame, de la Charité, du Bon-Pasteur de Québec, celles de la Providence de Montréal, nous présentèrent aussi leurs devoirs.

Monseigneur Baillargeon, notre supérieur, était absent de Québec lors de l'incendie. A son retour il eut le cœur navré à la vue des immenses ravages de l'élément destructeur. Ce bon père éprouva en même temps une joie sensible de voir que nous avions été épargnées, et il offrit sans retard la sainte messe en actions de grâces de ce bienfait.

Nos mères de France ne tardèrent pas à apprendre par la voie des journaux qu'une grande calamité était venue fondre sur notre ville, aussi s'empressèrent-elles à nous offrir tous les témoignages de la plus affectueuse sympathie ; celles de Bayeux prirent même l'engagement d'unir leur intention à la nôtre dans l'acte de reconnaissance de chaque troisième dimanche du mois.

Il nous reste à rendre un hommage bien légitime aux efforts surhumains d'une compagnie d'artilleurs royaux, sous les ordres de MM. les lieutenants Baines et Bradley. D'après l'opinion générale, c'est à l'intrépidité non moins qu'à l'habileté de ces braves militaires qu'est due la conservation de notre maison. Mais faut-il que d'amers regrets viennent ici se mêler à notre gratitude ! M. le lieutenant Henry Edward Baines se préparait à faire sauter une maison au coin des rues Saint-Anselme et Prince-Edouard : la poudre prit feu avant le temps et le brave officier, lancé à une hauteur de trente pieds, retomba avec les décombres de la maison. On le releva grièvement blessé et on le transporta dans notre hôpital. Le lendemain il paraissait éprouver un mieux sensible qui continua pendant plus d'une semaine ; mais soudain il survint un changement fatal, et les médecins constatèrent tous les symptômes du tétanos. Pendant deux jours le malade endura, avec une patience inaltérable, les plus horribles douleurs, et expira le samedi, 27 octobre, quelques minutes après minuit. Il n'avait pas encore accompli sa vingt-septième année.

M. Baines était protestant ; averti par le médecin que sa fin était proche, il dit qu'il éprouvait du bonheur, qu'il mourait pour une bonne cause. Puis il demanda à un de ses amis de prier avec lui. Il témoigna qu'il aimait son Dieu, et qu'il avait une ferme espérance d'obtenir miséricorde par les mérites de son Rédempteur. Doué des qualités les plus estimables, ce noble jeune homme paraissait avoir à cœur de justifier dans sa conduite la belle devise du corps dont il faisait partie : *Ubique quo fas et gloria ducunt.* M. le lieutenant-colonel McCrae et tous les officiers de son régiment lui portaient une touchante affection, et ils ne cessèrent de lui en donner des preuves pendant tout le temps de sa maladie. Les funérailles de M. le lieutenant Baines eurent lieu au cimetière du mont Hermon avec des honneurs extraordinaires.

Quelques jours plus tard, M. le lieutenant-colonel McCrae faisait transmettre à notre communauté, par M. l'abbé Bonneau, une lettre exprimant sa reconnaissance et celle des officiers de l'artillerie royale pour les soins prodigués à leur regretté frère d'armes. Une tante du jeune officier, madame C. Baines de Toronto, s'empressa elle aussi de nous offrir, avec un tact parfait, ses remercîments personnels et, par anticipation, les remercîments de la mère et des sœurs de M. le lieutenant Baines.

Nous sentions que, pour notre part, il nous restait un devoir à remplir envers toute cette honorable famille. Il semblait que nous ne pouvions mieux témoigner notre respect pour la mémoire du fils, qu'en reportant sur sa mère et ses sœurs affligées toute notre sympathie. Nous tâchâmes de la leur témoigner par une lettre en date du quinze novembre, et par l'envoi de quelques petits objets auxquels s'attachait pour elles le souvenir de celui qui leur avait été si cher; sa photographie et une mèche de ses cheveux renfermés dans un médaillon fait sur commande, quelques fleurs desséchées qui avaient fait partie d'un bouquet placé auprès du jeune officier à ses derniers moments; enfin la copie d'une touchante poésie qu'il aimait à lire et à relire. La réponse de madame Baines, reçue le 27 décembre, fera connaître combien son cœur maternel fut sensible à ces légères marques d'attention. Nous traduisons :

" Brixton, Londres, 6 décembre 1866.

" Bien chères dames,

" J'ai reçu samedi dernier votre lettre si pleine d'affection et de sympathie, avec le morceau de poésie que vous avez eu la bonne pensée de copier pour moi, et le superbe médaillon d'or, contenant le portrait de mon fils et la fleur faite avec ses cheveux, que vous avez eu la générosité de me présenter. Lorsqu'on nous annonça le funeste accident on nous apprit aussi que le pauvre blessé avait été transporté dans votre hospice; dès lors nous ressentîmes la plus vive reconnaissance pour les soins dévoués et constants que vous n'avez cessé de lui prodiguer; tous ses amis en ont fait mention, et il s'en est lui-même expliqué dans les précieuses lignes qu'il a pu m'écrire au crayon pendant sa maladie. Privées que nous étions de le soigner nous-mêmes, ça été pour nous un bonheur et une consolation de savoir qu'il était entouré de personnes qui, non seulement s'occupaient de ses besoins matériels, mais qui, de plus, savaient entrer dans ses sentiments, et apprécier son amour pour le beau sous toutes ses formes.

" Je suis pleinement persuadée que, si les efforts de l'art, ajoutés aux soins les plus empressés, avaient pu le retenir ici-bas, il ne nous eût pas été ravi ; mais notre Père céleste a trouvé bon de le rappeler à lui, et je lui demande la résignation pour me soumettre humblement à ses sages décrets. Je remercie Dieu qui lui a donné la patience pour souffrir ses grandes douleurs, et je sens que je ne saurais jamais expri-

mer ma reconnaissance envers vous, et envers tous ses bons amis qui, oubliant leur propre repos, se sont tenus si constamment auprès de son lit de douleur. Nous éprouvons une véritable satisfaction de ce que mon fils ait contribué à sauver votre précieux établissement ; lui-même s'est réjoui de ce que ses efforts ont été couronnés de succès ; c'est ce qu'il m'a dit dans le petit billet qu'il a pu m'écrire.

" Je vous remercie sincèrement d'avoir bien voulu prier pour lui, pour moi, pour ses sœurs ; nous sommes satisfaites de savoir qu'il s'est trouvé si heureux sous votre toit ; pouvait-il en être autrement quand vous étiez si bonnes pour lui, et que vous remplaciez si bien sa mère et ses sœurs qu'il aimait avec une si tendre affection ? Il nous l'a montrée, cette affection, non seulement par ses lettres qu'il écrivait si régulièrement, mais aussi par les sentiments exprimés dans le beau morceau de poésie que vous avez eu la bonté de m'envoyer ; je répète souvent ces lignes touchantes, et elles resteront à jamais gravées dans ma mémoire avec toutes les autres marques de votre bonté pour moi. Il n'y a pas de prix auquel je puisse estimer le magnifique médaillon ; il sera toujours inappréciable à mes yeux, non seulement à cause de son précieux contenu, et comme un souvenir du noble dévouement de mon fils, mais encore à cause de l'affection et de la douce sympathie qui vous ont portées à m'offrir cet inestimable trésor. Je le porterai toujours sur mon cœur, et quand je ne serai plus, il passera à mes filles comme un précieux héritage. Nous reçumes hier soir par la dernière malle les petites fleurs que vous avez su si bien conserver et disposer avec tant de goût ; elles sont arrivées en bon état. Mes filles sont extrêmement sensibles à la bonté que vous avez eue de penser à elles ; elles vous écrivent pour vous en témoigner leur reconnaissance. Je vous prie de me pardonner le retard que j'ai mis à reconnaître toutes vos bontés envers mon cher enfant ; j'ai été tellement atterrée par la douloureuse nouvelle de sa mort, qu'il m'a été jusqu'ici impossible d'exprimer mes sentiments, et même aujourd'hui je sens que je ne dis que bien froidement tout ce que j'éprouve.

" Veuillez agréer une fois encore nos plus affectueux et sincères remercîments ; et croyez que nous prierons toujours Dieu de verser ses bénédictions sur vous, et sur votre maison où mon fils a rendu le dernier soupir.

" Je demeure, mesdames,

" Votre très sincère et très reconnaissante,

" Mary Baines (née Rice). "

A peine les restes de M. le lieutenant Baines eurent-ils été confiés à la tombe, qu'il s'organisa une souscription pour élever, au cimetière du mont Hermon, un monument commémoratif de sa conduite héroïque, et en peu de temps une somme de huit cent cinquante piastres était versée entre les mains du comité chargé de ce soin; il va sans dire que nous avons contribué avec plaisir à cette louable démonstration. Après avoir mis à part ce qui paraissait suffire aux frais du monument qu'on désirait élever à l'endroit même où repose le jeune héros, le comité, par l'entremise de Son Honneur monsieur Joseph Cauchon, maire de Québec, fit transmettre à madame Baines un certain montant, avec prière de faire placer dans l'église de sa localité une pierre tumulaire, qui redirait pendant longtemps encore le nom de son fils et le souvenir de son action si belle et si digne. Madame Baines, si capable d'apprécier une attention de cette nature, reçut ce nouveau témoignage de sympathie avec un cœur débordant de gratitude. Elle s'occupa sans retard à faire exécuter un projet si bien en harmonie avec ses sentiments, et avant longtemps elle put apprendre au maire de Québec que les intentions de ses concitoyens étaient pleinement réalisées. Elle eut l'attention de faire parvenir à notre communauté un dessin du monument ainsi érigé.

Nous continuâmes de correspondre régulièrement avec la mère de notre jeune ami, et nos rapports avec cette excellente dame furent toujours des plus agréables. Elle nous parlait dans ses lettres de son désir de voir le Canada, vers lequel elle se sentait attirée avec toute la force de l'amour maternel; mais ce projet ne devait pas se réaliser, car madame Baines ne survécut que peu de temps à la douloureuse épreuve dont elle venait d'être frappée. Une courte maladie l'enleva à l'affection des deux seuls enfants que le Ciel lui eût laissés (9 décembre 1870). A cette date mademoiselle Baines (Mary Emma Elizabeth) était devenue madame Henry Fazakerley Wilkinson. Quelques années plus tard, mademoiselle Isabella Frances Baines vint au Canada faire visite à sa tante et aux autres membres de sa famille. Ni le pays ni ses habitants ne lui parurent sans charmes : la preuve, c'est qu'elle unit son sort à un Canadien, M. Alexander Mitchell, riche propriétaire de Toronto. Après leur mariage, qui fut célébré en septembre 1876, l'heureux couple se mit en route pour Québec. Ils n'oublièrent pas l'HÔPITAL GÉNÉRAL où nous eûmes le plaisir de les voir le 25 septembre. Madame Mitchell visita avec le plus affectueux

intérêt la chambre où son bien-aimé frère avait rendu le dernier soupir. Elle fut touchée de voir avec quel soin nous conservons les photographies et les autres souvenirs reçus de sa famille. Elle vit en notre parloir le portrait de M. Baines, présenté à la communauté le 4 mars 1867, par M. le capitaine Knox et MM. les lieutenants Harvey et Duthie, de la part des officiers de l'artillerie royale.

Les révérends pères oblats de Marie-Immaculée, desservants de l'église Saint-Sauveur, ayant tout perdu par l'incendie du 14 octobre, et se trouvant sans asile, nous nous empressâmes de mettre à leur disposition les chambres destinées aux prêtres malades. L'offre fut acceptée avec reconnaissance, et le père Durocher, supérieur, devint l'hôte de Notre-Dame des Anges, avec les pères Lagier et Cauvin. Ils y trouvèrent l'avantage d'être à proximité de leurs paroissiens, et d'être ainsi plus à même de surveiller la distribution des secours aux incendiés, et d'aider de toutes manières leurs pauvres brebis dispersées. Le père Lefebvre se retira au presbytère de Saint-Roch, pour la plus grande commodité des personnes qui pouvaient avoir besoin de son ministère. Le père Perce partit pour Montréal.

Les zélés missionnaires firent en notre maison un séjour de plusieurs mois; ils se prêtèrent avec la plus grande complaisance à nous rendre, à tour de rôle, les services de leur ministère afin de procurer par là quelque soulagement à M. notre chapelain, dont la santé était alors dans un état bien précaire. Entre les témoignages de gratitude que nous reçûmes de la part de ces excellents religieux, il faut mentionner le don d'un reliquaire envoyé à la communauté par leur provincial, le R. P. Vandenberghe. Il renferme des ossements de notre père saint Augustin, de saint Ambroise et de sainte Monique, reliques d'autant plus précieuses pour nous que nous n'avions pas auparavant l'avantage d'en posséder.

A l'époque de l'incendie dont nous parlons, nous n'en étions pas à faire notre première connaissance avec les missionnaires de la congrégation de Marie-Immaculée. C'est le 2 décembre 1841, que quatre religieux de cet institut, les RR. PP. Honorat, Telmont, Baudrand et Lagier, appelés par monseigneur Bourget, arrivèrent à Montréal. Ils y furent rejoints d'année en année par d'autres pères envoyés, comme eux, de France. En 1844 monseigneur Signaÿ, archevêque de Québec, voulut procurer à son diocèse les services de ces nouveaux auxiliaires,

et il confia à leur zèle la vaste mission du Saguenay ; le père Honorat fut choisi comme supérieur ; on lui adjoignit le père Flavien Durocher et les pères Fiset et Bourassa ; ils établirent leur résidence à la Grande-Baie ou baie des Ha ! Ha !, aujourd'hui Saint-Alexis et Saint-Alphonse. " Les pères ne bornaient pas leurs soins aux Canadiens établis sur les bords du Saguenay ; ils étaient, de plus, chargés des missions qui se faisaient chez les Montagnais du lac Saint-Jean, de Chicoutimi, et de tous les postes du roi depuis Tadoussac jusqu'à la côte du Labrador, ainsi que chez les Têtes de Boule dans le pays qu'arrose le Saint-Maurice [1]."

Lors de leur passage à Québec, les missionnaires se faisaient un agréable devoir de venir saluer notre bon père Bédard ; sur son invitation, ils consentaient à prendre ici quelques jours de repos, disaient la messe dans notre église, et entretenaient la communauté des progrès de l'Évangile parmi ces peuples jusque-là *assis dans les ténèbres et à l'ombre de la mort*. Nos Mères ne pouvaient entendre parler des nombreux besoins de ces chrétientés naissantes, et des merveilles de Dieu en faveur des nouveaux convertis, sans éprouver la louable ambition de s'associer de quelque manière aux travaux et aux mérites des ouvriers évangéliques, en leur offrant avec empressement les objets nécessaires au culte, et en se chargeant de l'entretien du linge d'autel. Jusqu'à ces dernières années, nous voyions arriver chaque printemps au monastère la malle du père Arnaud, l'infatigable apôtre des Montagnais.

Après que les pères oblats eurent été chargés de la desserte de l'église Saint-Sauveur, et qu'ils furent ainsi devenus nos plus proches voisins, plusieurs d'entre eux donnèrent en divers temps de fructueuses retraites dans les différents départements de notre maison ; nommons en particulier les pères Grenier, Royer, Bernard et Lagier. Le père Lagier ayant eu pendant quelque temps dans notre communauté la conduite des âmes, se trouvait par là même identifié d'une manière spéciale avec nos intérêts les plus chers ; et même quand la voix de l'obéissance lui eût assigné d'autres devoirs en d'autres lieux, il ne cessa pas de nous donner des témoignages de son zèle et de son affection en Notre-Seigneur. Ses lettres pleines de charme et d'abandon, respirent la plus douce et la plus tendre piété ; on y voit déborder avec effusion le trop plein de son cœur d'apôtre. Tout sujet lui

1. M. l'abbé Tanguay,— *Répertoire du clergé canadien.*

sert à en venir au seul nécessaire, au bien unique et suprême, et cela avec un naturel, une facilité qui prouve jusqu'à l'évidence que c'était là le sujet habituel de ses pensées et de ses aspirations. Vers la fin de 1866, peu de temps après son premier départ de Québec, il nous écrivait de Montréal dans les termes suivants :

" Loués soient Jésus et Marie immaculée !

" Près du berceau de Jésus, 25 décembre 1866.

" Ma révérende mère, mes bien chères sœurs,

" En écrivant à la mère, je ne dois point oublier ses bonnes filles. C'est donc à la mère et à toutes ses filles que je m'adresse. Je date ma lettre près du berceau de Jésus. Je ne puis choisir une meilleure place pour être bien inspiré, et dès lors tenir un langage digne de celles avec qui je viens m'entretenir quelques instants. C'est avec les épouses du divin et aimable enfant Jésus que je vais converser. Mais n'est-ce pas une tâche difficile et au-dessus de mes forces ? Comment en effet oserai-je vous parler des amabilités du petit Jésus, à vous ses enfants gâtés, à vous si près de son cœur, à vous qui les connaissez mieux que moi, ces amabilités ineffables, à vous tant de fois comblées de ses grâces, objets de ses caresses si douces, durant cette ravissante nuit de Noël et le jour qui la suit ? Je ne pense pas qu'il y ait parmi vous de jalouses, car ce cher petit Jésus a eu des caresses pour toutes, même pour les moins parfaites, — il est si bon, si tendre, si aimable, surtout dans cet état d'abaissement !

" Ici, à Montréal, la nuit et le jour de Noël ont été ravissants sous tous les rapports. Dix mille hommes se sont approchés de la sainte table ; pour notre part, à Saint-Pierre, nous en avons eu près de trois mille ; quinze cents chefs de famille ont communié à la messe de minuit avec une piété, une ferveur à faire verser des larmes de joie et à ravir les anges.

. . . .

" A 6 heures, clôture de la retraite des chefs de famille. Grande illumination : — on aurait dit le ciel. Consécration des hommes à la sainte Famille... Vous auriez versé de bien douces larmes, mes chères sœurs, si vous aviez été témoins de cette magnifique et touchante cérémonie. Comme vos cœurs d'épouses de Jésus-Christ auraient tressailli de bonheur, en entendant ces voix mâles et sonores répondre

à pleins poumons : *A Jésus pour toujours ! à Marie pour toujours ! à Joseph pour toujours !* Vraiment, ce n'était plus ce monde de misère... c'était le ciel. Gloire, gloire à Dieu et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ! Ces paroles du cantique angélique ont eu en ce beau jour leur parfait accomplissement.

" N'allez pas croire, mes bien chères sœurs, que toutes ces ravissantes choses nous aient fait oublier ceux et celles que nous aimons tendrement là-bas, là-bas, dans cette aimable et douce solitude qu'on appelle l'HÔPITAL GÉNÉRAL. Ah ! oui, nous avons pensé à la mère et aux filles. Nous en avons parlé au bon, à l'aimable, au ravissant petit Jésus. Nous lui avons dit ; *Comblez-les toutes de vos grâces les plus abondantes, de vos consolations les plus douces, ravissez-les toutes au troisième ciel ;*— et si le cher petit Jésus ne l'a point fait, ce n'est point ma faute. Comment en effet tenir à la terre et aux choses d'ici-bas lorsqu'on contemple Jésus dans la crèche ! qu'elles sont sublimes, qu'elles sont touchantes les leçons qu'il y donne aux cœurs purs, aux âmes religieuses ! Je comprends la conduite des saints : ils passaient cette nuit près de la crèche de Jésus et l'arrosaient de leurs larmes d'amour... Comment ne pas aimer Jésus en le contemplant dans cet état ? Pour moi, rien ne me touche davantage. Il doit en être ainsi à l'égard de tout cœur chrétien, et, à bien plus forte raison, à l'égard des cœurs de celles qui ont tout quitté pour Jésus.

" Mais il me semble qu'il est temps de changer un peu de ton ; même pour les choses les plus belles, la monotonie finit toujours par ennuyer. Laissons donc pour quelques moments le petit Jésus reposer dans sa crèche. D'ailleurs, il est en bonne compagnie : Marie et Joseph sont là, lui rendant leurs hommages, leurs adorations, l'environnant de leur amour le plus vif et le plus ardent. Nous y reviendrons ensuite chanter un bon vieux noël comme nos pères savaient les chanter. Beau temps... il est passé ! Belle simplicité des bergers que Jésus aime tant... où êtes-vous aujourd'hui !

" J'ai eu le bonheur et le plaisir de célébrer la fête de l'immaculée Conception avec tous nos pères de Montréal *in pompibus.* J'étais célébrant pour la grand'messe et les vêpres également. De plus, j'ai prêché deux fois.

. . . .

" Je ne puis dire quand il me sera donné de retourner dans ma solitude de l'HÔPITAL GÉNÉRAL J'attends des ordres. Il est probable

que je n'y serai pas pour le premier de l'an. Alors j'ai un devoir bien doux à remplir, celui de vous souhaiter à toutes une bonne, une heureuse année remplie de toutes sortes de bonnes œuvres, une année tout imprégnée d'amour de Dieu et de sainteté, enfin une année telle que Dieu la demande de la part de ses épouses. Ah ! oui, mes bien chères sœurs, que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous toutes... c'est le souhait que je fais pour vous qui m'êtes chères à tant de titres. Puis j'ajouterai un grand merci pour toutes les bontés que vous avez eues pour moi... Que le bon petit Jésus vous rende tout cela au centuple sous tout rapport ! J'ai la douce confiance qu'il le fera. Nous voilà donc tout naturellement revenus à l'aimable Jésus. Accomplissons la promesse de tantôt. Allons ; y êtes-vous, mes sœurs ? donnez le ton... bien :

Dans cette étable — Que Jésus est charmant !
Qu'il est aimable — Dans son abaissement !

" Puis un autre :

Nouvelle agréable ! — Un Sauveur enfant nous est né ;
C'est dans une étable — Qu'il nous est donné.

" Puis un troisième :

Il est né le divin enfant ; — Jouez, hautbois ; résonnez, musettes ;
Il est né le divin enfant ; — Chantons tous son avènement.

" Avènement heureux puisqu'il brise nos fers d'esclaves, nous ouvre le ciel, en nous élevant jusqu'à lui par cet anéantissement... Ah ! les saints... comme ils sortaient enflammés d'amour d'auprès de la crèche ! Vous voyez, mes bonnes sœurs, que je me plais au milieu de vous en la compagnie de Jésus. Vous devez comprendre que si je suis à Montréal de corps, je suis à Québec d'esprit et de cœur. J'ai visité plusieurs couvents à Montréal, mais ce n'était pas mon couvent, ce couvent que j'aime, et je me disais :

A tout je préfère — *Non point* le toit de ma mère
Et le rocher de Saint-Mâlo — Que l'on voit sur l'eau ;

mais à tout je préfère le couvent majestueux et solitaire que l'on voit sur les rives enchantées de la petite rivière Saint-Charles.

" Encore une fois en prenant congé de vous toutes : Bonne et heureuse année ; bénédictions de toutes sortes ici-bas ; puis, là-haut, gloire, bonheur, joies ineffables, cantique nouveau à la suite du bien-aimé !..."

(Signé). L. A. Lagier, O. M. I.

Après une assez courte absence, le bon père revint avec bonheur au milieu de nous ; mais ce ne fut que pour peu de temps. Lorsqu'il n'était encore qu'au début des exercices du beau mois de Marie, qu'il était si heureux de donner dans notre église, il fut rappelé à Saint-Pierre de Montréal où il devait exercer pendant six ans un fructueux apostolat.

A la date du 25 août 1867, nos annales rapportent le décès de monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, à l'âge patriarcal de quatre-vingts ans. Comme les illustres pontifes ses prédécesseurs sur le siège de Québec, le digne archevêque dont nous parlons s'est acquis des droits tout particuliers à notre reconnaissant souvenir. Prêtre, évêque coadjuteur, ou archevêque titulaire du diocèse et notre supérieur immédiat, monseigneur Turgeon se montra l'ami constant de notre communauté. En quelque temps qu'on le consultât sur les affaires spirituelles ou temporelles, il s'occupait avec le plus grand empressement et la plus sérieuse attention de la question qui lui était soumise. Plus d'une fois il entreprit pour nos intérêts des démarches qui exigeaient autant de dévouement que de sagesse et d'autorité, ce qui arriva surtout en plusieurs choses qui concernaient la difficile gestion de la seigneurie de Berthier [1]. Au retour de son voyage d'Europe (où il avait accompagné monseigneur Plessis, 1819-20), voulant témoigner sa reconnaissance pour quelques légères attentions que la communauté avait eues pour madame sa mère, M. l'abbé Turgeon nous apporta un précieux reliquaire contenant des reliques de la bienheureuse Vierge Marie, de saint Joseph, de saint Pierre et de saint Paul, apôtres, de saint Louis, roi de France, et de saint Louis de Gonzague. Plus tard, en 1843, il nous procura une relique de la bonne sainte Anne, savoir, une parcelle d'un de ses doigts.

Ce fut pendant l'épiscopat, et sous la présidence de monseigneur Turgeon que fut tenu dans la cathédrale de Québec le premier concile provincial (1851). Huit Pères s'y réunirent, savoir : monseigneur l'archevêque et son coadjuteur, monseigneur Charles-François Baillargeon, évêque de Tloa ; monseigneur Rémi Gaulin, évêque de Kingston, et son coadjuteur, monseigneur Patrick Phelan ; monseigneur Ignace Bourget, évêque de Montréal ; monseigneur Eugène Guigues,

1. Notre communauté se déposséda de ses droits sur le fief de Berthier, partie en 1859, partie en 1864.

évêque de Bytown (Ottawa) ; monseigneur Marie-Armand de Charbonnel, évêque de Toronto ; monseigneur Charles Prince, évêque de Saint-Hyacinthe. Monseigneur Benedict Donald McDonald, évêque de Charlottetown (I. P. E.), et monseigneur John Thomas Mullock, évêque de Saint-Jean de Terre-Neuve, étaient aussi présents. La discipline ecclésiastique, déjà si bien établie dans l'Église du Canada, devait recevoir un lustre tout nouveau de ces solennelles réunions de tant d'hommes éminents, travaillant de concert au bien de la religion et de la société, et mettant en commun les lumières de leur sagesse, de leur science et de leur expérience. Monseigneur Turgeon remit en honneur dans le diocèse les conférences ecclésiastiques, établies un siècle et demi auparavant par le second évêque de Québec, monseigneur de Saint-Vallier, et qui avaient été discontinuées par le malheur des temps à l'époque de la conquête. Zélé protecteur de l'éducation à tous ses degrés, que ne fit pas le digne prélat pour promouvoir les hautes et fortes études, en favorisant de tout son pouvoir l'érection de l'Université-Laval dont notre vieille cité est si justement fière ?

Notre communauté eut en plusieurs occasions le privilège de donner des soins au vénérable archevêque lorsqu'il était malade ; mais pendant ses douze dernières années, alors que la paralysie le tenait cloué à son fauteuil ou à son lit de souffrances, il eut constamment auprès de lui quelques-unes de ses filles de prédilection, les bonnes sœurs de la Charité. Elles se prodiguèrent nuit et jour pour procurer à leur bien-aimé père tous les soulagements possibles ; elles eurent aussi le bonheur de recueillir son dernier soupir (25 août 1867), en présence de tout le clergé du diocèse alors réuni pour la retraite annuelle. Monseigneur Turgeon fut inhumé à la cathédrale le 28 août 1867 ; et dans l'après-midi du même jour, monseigneur Charles-François Baillargeon prit solennellement possession du trône archiépiscopal.

Déjà depuis plus de quinze ans, on était habitué dans le monastère au gouvernement doux et paternel de monseigneur Baillargeon. Cinq fois durant cet intervalle il y avait réitéré la visite canonique, nous laissant autant de fois animées plus que jamais de l'amour des saints devoirs qu'impose l'état religieux. La suavité de ses conseils respire encore dans les instructions familières qu'il laissait ordinairement par écrit en chacune de ces occasions.

"Votre piété, nos très chères sœurs, vous a fait désirer et demander vous-mêmes la visite solennelle que nous venons de terminer dans votre monastère,— écrivait le bon prélat en date du premier mars 1853. —Nous pouvions donc compter sur votre bonne volonté et sur votre empressement à en profiter. Aussi cette visite, où nous remplissions auprès de vous un des plus importants devoirs de notre charge de supérieur, a-t-elle été pour nous une source de joie et de consolation dans le Seigneur. Nous allions, selon les intentions de l'Église, pour ranimer parmi vous le zèle dans la pratique de vos saintes règles, et nous avons été témoin de votre fidélité à les observer et de votre désir sincère de les garder toujours. Vous nous avez prié de réformer tous les abus qui pourraient s'être glissés dans votre communauté, et par là vous avez montré que l'esprit religieux est vivant dans vos cœurs. L'esprit religieux, c'est l'esprit de l'Évangile ; c'est l'esprit d'union et de charité ; l'esprit de renoncement, d'humilité, d'obéissance ; l'esprit de mortification et de douceur : l'esprit de Jésus-Christ qui daigne habiter dans les cœurs de ceux qui sont à lui. Persévérez, N. T. C. S., dans cet esprit que vous avez puisé dans votre saint institut ; ranimez-le sans cesse dans vos cœurs, afin de répondre à votre sublime vocation, et de vous rendre de plus en plus dignes de celui à qui vous vous êtes consacrées ; afin aussi qu'il vive en vous et que vous viviez en lui, qu'il règne seul sur vous ici-bas, et qu'il vous fasse régner un jour avec lui dans la bienheureuse éternité.

. . . .

"Vos vœux, vos constitutions, vos règles,—c'est votre loi... Heureuse loi qui vous sépare du monde et vous distingue du commun des fidèles ; loi sainte qui vous engage d'une manière toute spéciale au service de Dieu, et vous prescrit tout ce que vous avez à faire pour lui plaire et pour vous unir à lui de l'union la plus parfaite. Il faut donc, N. T. C. S., que cette loi soit toujours présente à vos esprits ; que vous en fassiez le sujet continuel de vos méditations et de vos entretiens ; que vous la graviez profondément dans vos cœurs, afin qu'elle soit aussi la règle constante de toutes vos actions. Pour cela, portez toujours une religieuse attention à la lecture des constitutions et des règlements, qui se fait en communauté. Soyez aussi attentives aux avis salutaires renfermés dans la lettre pastorale de monseigneur Hubert, laquelle doit se lire tous les ans dans le cours de la retraite.

. . . .

" C'est ainsi, N. T. C. S., que la discipline religieuse sera conservée dans votre maison, comme elle l'a toujours été depuis sa fondation, par la miséricorde de Dieu."

. . . .

Voilà de quelle manière le vénérable supérieur, rempli lui-même d'estime pour les pratiques du cloître, savait stimuler l'ardeur des âmes appelées au privilège de suivre de plus près Notre-Seigneur dans la voie de la perfection évangélique. Le digne prélat, même après qu'il fut devenu archevêque de Québec, aimait à venir occuper ici une chambre lorsqu'il voulait prendre un repos indispensable, ou se mettre sous les soins du médecin. Personne n'était plus facile à soigner: il lui fallait peu de choses, avec peu d'apprêt; les infirmières, les veilleuses, toutes celles qui approchaient de Sa Grandeur, n'avaient qu'une voix pour faire l'éloge de sa bonté, et de l'aimable simplicité dont il faisait preuve à chaque instant. Nous pourrions en citer mille traits tous plus charmants les uns que les autres : arrêtons-nous à ce qui suit.

C'était dans l'automne de 1866. Monseigneur était entré chez nous à la veille de la Toussaint. Le 3 novembre, jour de la Saint-Hubert, étant la fête de la première hospitalière, nos pauvres eurent comme à l'ordinaire grand congé, avec un petit régal au réfectoire. Le prélat en étant informé approuva cordialement cette heureuse coutume, et voulut venir lui-même dire le bénédicité au dîner des femmes; il était accompagné de M. l'abbé Plante, notre chapelain, et du révérend père Lagier. Ayant béni la table, monseigneur pria nos bonnes vieilles de prendre leurs places, puis il leur adressa ces paroles:

" Je suis heureux, mesdames, d'assister à votre repas en ce jour de fête. C'est le repas de la charité, car on m'a dit que vous avez demandé à avoir moins que de coutume, afin que l'on pût donner plus aux pauvres personnes qui ont tout perdu par l'incendie du 14 octobre. Que cela est beau !... aussi il me semble que les anges assistent à ce repas. " Il fit ensuite le tour des tables, adressant la parole en particulier à un grand nombre de celles qui s'y trouvaient assises, et les félicitant de ce qu'elles étaient si bien pourvues de toutes choses. Cependant le service continuait, et monseigneur étant venu se placer au haut des tables, regardait les hospitalières aller et venir; puis il reprit: " Je disais tout à l'heure que les anges assistaient à votre repas: j'aurais dû ajouter que ce sont aussi des anges qui vous servent. " Après quelques autres bonnes paroles le prélat et sa suite

se retirèrent, au bruit du tambour et de quelques voix qui, pour n'être pas des mieux exercées, eurent au moins le mérite de faire bien rire les honorables visiteurs.

A la Saint-Hubert succéda la Saint-Charles, fête patronale du vénéré malade. Chaque département de la maison devait avoir sa part de réjouissance. Dans la matinée, monseigneur daigna faire visite aux élèves du pensionnat; il y fut reçu au son des instruments; puis trois d'entre elles s'avancèrent pour présenter le bouquet: mesdemoiselles Marie-Louise et Anna Lessard, nièces de Sa Grandeur, et mademoiselle Virginie Arel qui prononça l'adresse de circonstance. Le prélat répondit par quelques paroles aimables, puis les instruments et les voix se firent entendre.

Du pensionnat Sa Grandeur se rendit à la salle des hommes. C'était l'heure du dîner. Ayant béni nos pauvres, monseigneur leur annonça qu'il venait partager leur repas. "En m'asseyant à votre table, leur dit-il, je serai sûr d'être parmi les amis du Seigneur. Saint Grégoire le Grand recevait souvent à sa table douze pauvres; il se trouva une fois qu'autant d'anges étaient devenus ses hôtes. Et moi, que sais-je? peut-être suis-je aussi au milieu des anges."

Pendant ce temps on préparait la soupe qui devait être présentée à monseigneur; il n'y voulut pas toucher, et il fallut lui apporter de celle que l'on servait aux pauvres; il la trouva excellente. Quant à nos bons vieillards, les larmes qui tombaient de leurs yeux témoignaient assez combien ils étaient émus en voyant leur premier pasteur prendre place au milieu d'eux. Lorsque monseigneur fut sur le point de se retirer, les religieuses présentes voulurent lui faire des remercîments:—" Ne me remerciez pas, mes chères sœurs, dit le prélat,—tout l'avantage est pour moi, et c'est moi qui dois vous remercier pour une chose qui m'a procuré une si douce jouissance."

Pour achever ce tableau déjà si touchant, et y donner toute la grâce et la fraîcheur voulues, il faudrait pouvoir faire revivre l'accent convaincu du prélat, son regard à la fois si profond et si doux, son attitude si humble et si digne, en un mot tout cet ensemble harmonieux de qualités et de vertus qui brillaient si excellemment dans la personne de monseigneur Baillargeon, et qui imprimaient un cachet particulier de distinction à ses moindres actes.

" On voit bien que ce n'est pas le gouvernement qui choisit les évêques dans votre heureux pays," disait avec admiration, à un de

nos prêtres canadiens, un grand prélat étranger, en parlant de l'illustre pontife que nous venons de montrer assis au milieu de nos pauvres invalides, et dont le nom figurera dans la suite des siècles parmi les Pères du concile œcuménique du Vatican.

Le dimanche matin, 6 juin 1869, l'église des sœurs de la Charité de Québec, et une grande partie de leur maison furent réduites en cendres. Dès que nous eûmes ici la première alarme du feu, nos domestiques partirent sur le champ pour porter secours aux religieuses, et leur offrir au nom de la communauté tous les services dont elles pouvaient avoir besoin. Ils se rencontrèrent là avec les représentants de toutes les communautés de la ville; chacun réclamait pour *ses mères*, et déclarait ne pas vouloir se retirer sans amener au moins une partie des sœurs. Touchée jusqu'aux larmes de cette spontanéité de sympathie et de dévouement, la mère Saint-Louis, supérieure, répondit qu'elle ferait son possible pour satisfaire tous les partis, mais que pour le moment elle ne pouvait rien faire, attendu que toutes les religieuses étaient plus ou moins occupées. Déjà les pauvres femmes infirmes avaient été recueillies à l'Hôtel-Dieu, et les orphelins, au nombre de quatre-vingt-dix, au Bon-Pasteur. Dès que l'incendie eut fini ses ravages, c'est-à-dire vers midi, la bonne mère Saint-Louis songea à répartir ses filles dans les différentes communautés. Les novices, avec leur maîtresse, furent reçues chez nos mères ursulines; les autres furent partagées entre l'Hôtel-Dieu, le Bon-Pasteur, la congrégation de Notre-Dame et l'HÔPITAL GÉNÉRAL.

Pendant plus de quinze jours, nous eûmes le plaisir de recevoir dans notre monastère pas moins de vingt-six religieuses, tantôt les unes, tantôt les autres. C'est avec bonheur que la mère Saint-Louis et les sœurs Sainte-Luce, Sainte-Eugénie, Sainte-Eléonore, Sainte-Dorothée, Saint-Raphaël et Marie-Françoise des Cinq-Plaies, anciennes élèves de notre pensionnat, se sont retrouvées au milieu de leurs maîtresses et de leurs compagnes d'autrefois. Les dernières restées de nos chères visiteuses prirent congé de nous le mardi, 22 juin.

Notre digne chapelain, M. l'abbé Plante, dont la santé délicate avait de tout temps exigé les plus grands ménagements, était depuis deux ans presque toujours en proie à la souffrance. Il mourut le 13 septembre 1869, dans la cinquante-sixième année de son âge, la trente-

troisième de son sacerdoce, et la dix-huitième depuis son entrée en notre maison. Parmi les vertus qui ornaient l'âme de ce saint prêtre, la piété brillait au premier rang. Ami de l'ordre et du devoir, il avait des habitudes sérieuses, et était fort exact au plan de vie qu'il s'était tracé. Il portait un grand intérêt à l'avancement des élèves du pensionnat : l'étude de la musique surtout fit de notables progrès, grâce à l'élan qu'il sut imprimer à cette branche de l'éducation. Il se faisait un devoir et un plaisir de présider à la distribution des bulletins mensuels, et c'était pour lui une véritable jouissance de donner aux élèves sages et studieuses des récompenses dues à sa générosité, et dont il se réservait le choix. A chaque examen trimestriel, il se ménageait le précieux concours de M. l'abbé P. T. Sax, curé de Saint-Romuald qui, avec une complaisance sans bornes, venait passer plusieurs jours au milieu de nos enfants, encourageant leurs efforts, examinant leurs devoirs et jusqu'à leurs travaux à l'aiguille et autres. Une plume amie a consacré à la mémoire de notre regretté chapelain quelques lignes que nous aimons à reproduire ici :

"M. Plante emporte avec lui les justes regrets d'une communauté chère à tout le pays, et l'estime de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître intimement. Mais ce qui fera à jamais son principal titre de gloire, c'est l'amour singulier qu'il avait voué à l'histoire du Canada. Quoique suffisamment versé dans la connaissance de l'histoire du pays, il n'eut jamais la prétention de passer pour savant ou érudit en cette matière. Toujours modeste en ses habitudes, il voulait avant tout faire servir aux autres ses propres ressources, et contribuer à sa manière au développement des connaissances historiques... Non seulement M. Plante, comme la plupart des amateurs, ne laissait passer aucune occasion de se procurer dans le pays tout ce qui se publiait d'important ou de curieux pour l'histoire ; mais il avait même à Paris un correspondant actif qui était chargé de lui acheter à tout prix certains ouvrages de premier mérite. Il avait réussi à trouver, souvent à grands frais, ce qu'on peut appeler nos grandes sources historiques : les éditions originales de Champlain, de Sagard, de Lescarbot ; une collection des plus complètes des anciennes *Relations des Jésuites*, Denys, Boucher, Lafiteau, Leclercq, l'Histoire de l'Hôtel-Dieu, etc. [1]."

M. Plante a légué au séminaire de Québec sa riche bibliothèque.

1. *Courrier du Canada*, 16 septembre 1869.

Comme nous l'avons dit précédemment, le R. P. Lagier nous prêta quelque temps le secours de son ministère, pour soulager M. Plante. Après le départ du bon père, M. l'abbé E. Bonneau voulut bien nous rendre au besoin le même service ; il s'y employa avec zèle et dévouement. Au mois de juin 1869, monseigneur l'archevêque nous envoya M. l'abbé Thibault, ancien missionnaire de la Rivière-Rouge et vicaire général de l'évêque de Saint-Boniface, qui desservit la communauté et l'hôpital jusqu'au 2 octobre ; alors arriva le digne ministre du Seigneur qui avait consenti à laisser la belle cure de Saint-Thomas de Montmagny, pour venir prendre soin de notre humble établissement : M. l'abbé Joseph-René-Léandre Hamelin.

Au mois d'août de cette même année, eurent lieu dans notre monastère les exercices du jubilé accordé par le souverain pontife Pie IX, pour préparer le monde chrétien à l'ouverture du concile œcuménique. A cette occasion, notre révérende mère supérieure invita le père Lagier à venir prêcher aux religieuses le triduum prescrit par le mandement épiscopal, et à donner quelques jours de retraite à nos pauvres infirmes. Voici sa réponse en date du 30 juin. " Je viens d'apprendre une nouvelle qui m'a fait éprouver une bien douce joie ; j'en bénis le bon Dieu et je le remercie de tout mon cœur. Il paraîtrait, ma révérende mère, que vous voulez procurer à un vieil ami de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, la douce consolation de revoir encore une fois les anges qui l'habitent, ainsi que les pauvres infirmes à qui ces anges consolateurs donnent tous leurs soins. Je vous en remercie mille fois, vous ne pouviez me faire plus de plaisir. Je serai donc à votre disposition le 16 août, pour commencer le soir, à moins que le bon Jésus, pour me faire faire un grand sacrifice, n'y mette quelque obstacle. Il me sera donc bien agréable d'aller vous prêcher les exercices du jubilé demandé par notre saint-père le pape, à l'occasion du concile œcuménique qui doit sauver le monde, bien malade à l'heure qu'il est. Satan enrage en prévoyant tout le bien que ce concile doit opérer ; aussi cherche-t-il, ce monstre à sept têtes, à susciter d'avance toute sorte de craintes et d'embarras, afin d'empêcher sa tenue. Les infernaux Garibaldiens commencent à mugir comme des tigres, et portent leurs regards enflammés sur la ville sainte et sur celui qui, depuis plus de vingt-deux ans, porte haut l'étendard de la vérité et de la justice. Les prières des fidèles, leurs jeûnes et leurs aumônes vont s'élever vers le Père des miséri-

cordes, comme un encens d'agréable odeur, pour déjouer les complots de Satan et de ses suppôts. Mais surtout comme l'immortel Pie IX compte sur les prières de celles qu'on se plaît à appeler les anges de la terre, à cause de leur blanche pureté et de l'ardente flamme qui consume leurs cœurs de vierges ! Il sera donc bien fervent le jubilé de nos bonnes et bien-aimées sœurs de la Miséricorde de Jésus. Il me sera bien doux d'épancher mon cœur dans de tels cœurs. Priez donc bien, afin que lorsqu'on viendra mettre le feu, non à la maison, mais aux cœurs, ils s'enflamment vivement."

. . . .

Le bon père Lagier donna trois instructions chaque jour du triduum: deux dans l'église pour toutes les personnes de la maison, et une dans le chœur pour les religieuses. Dans ces conférences particulières il nous entretenait des maux de l'Église, des vertus de Pie IX, de la grandeur de cette magnifique démonstration qu'on appelle un concile œcuménique. En s'adressant à nos pauvres, le bon père leur présentait sous une forme douce et attrayante les saints devoirs de la vie chrétienne. Il fut très content de leur bonne tenue et des bons sentiments qu'il reconnut dans la plupart d'entre eux.

Nous retrouvons encore le père Lagier à Saint-Sauveur de Québec en 1873, mais cette fois en qualité de supérieur. Invité dans le cours de l'hiver à venir nous faire entendre pendant la retraite annuelle sa parole facile, onctueuse et pénétrante, il répondit en ces termes à notre révérende mère Saint-Olivier, le 16 février 1874 :

" J'ai reçu votre lettre qui me parle de la retraite à laquelle vous attachez l'importance qu'elle mérite... Sans nul doute des grâces précieuses sont toujours attachées à ces pieux exercices, et voilà pourquoi les saints en ont toujours fait le plus grand cas. J'ai la douce confiance que celle à laquelle vous vous préparez, sera pour toutes un renouvellement intérieur qui aura les plus heureux résultats... Mais il faut préparer nos âmes aux ineffables effusions du Saint-Esprit. Le monastère doit devenir un nouveau cénacle ; en compagnie de la Reine des anges, vous allez vous préparer d'une manière toute particulière afin que, lorsque le moment sera venu, l'Esprit-Saint descende sur vous toutes pour y opérer les mêmes merveilles qu'autrefois.

" Nous vivons à une époque bien déplorable dans un sens, mais bien glorieuse sous un autre rapport. Le saint-père (Pie IX) est prisonnier et dépouillé ; les évêques, dans certains pays, sont emprisonnés

à l'exemple de leur chef, ou exilés de leurs diocèses; les prêtres fidèles sont persécutés ; enfin, au centre du catholicisme, les religieux et les religieuses sont chassés de leurs couvents et de leurs monastères. Cet état de choses, est, à mon avis, un motif puissant pour nous porter à être reconnaissantes du bonheur dont nous jouissons, et d'un autre côté, à compatir aux larmes de notre mère la sainte Église... Plus le mal est grand, plus l'enfer redouble de rage, plus aussi devons-nous croître en ferveur et en amour pour consoler le divin Maître... Dans le cours de notre retraite nous réfléchirons à tout cela, et ces saintes réflexions nous porteront certainement à un plus grand dévouement pour tout ce qui peut glorifier davantage le Rédempteur de nos âmes, que les méchants voudraient chasser de ce monde s'ils en étaient capables. Ils crient aujourd'hui ce que les malheureux Juifs criaient autrefois, au jour des grandes humiliations du Fils de Dieu : *Nolumus hunc regnare super nos*... Voilà le cri qui traverse le monde à l'heure qu'il est...Quel sujet de douleur pour les amis de Jésus! Nous dirons, nous, ce que disaient les Cécile, les Agnès, les Praxède, les Martine, les Luce, les Philomène et tant d'autres : *Je suis chrétienne... j'ai voué mon cœur à Jésus*... Jésus, Jésus, voilà mon trésor ; voilà mon Époux ; lui seul aura mon amour !

" Ne vous inquiétez pas. Nous ferons pour le mieux lorsque le temps sera arrivé, et, à moins de mauvais temps ou de *quelque accident*, j'espère être à l'HÔPITAL GÉNÉRAL le *deux mars* à $5\frac{1}{2}$ h., P. M. "

Le bon père était alors au moment de se mettre en route pour l'Ile-Verte, où il devait prêcher la neuvaine de saint François Xavier. Il y alla en effet et s'y livra à toute l'activité de son zèle. Au jour et à l'heure qu'il avait fixés, il ne vint pas à l'HÔPITAL GÉNÉRAL pour y faire l'ouverture de la retraite. Il passa à la vérité en ce moment-là même tout près de notre monastère ; mais la *main du Seigneur l'avait touché ;* sa langue glacée par la mort était devenue muette ; ses yeux, couverts d'éternelles ténèbres, ne virent point cette maison à laquelle il portait tant d'intérêt. Les cloches de l'église Saint-Sauveur sonnaient tristement un glas funèbre, tandis qu'un cortège nombreux et recueilli, conduisait en silence un cercueil vers le saint temple. On ramenait de cette sorte, au lieu où ils devaient recevoir la sépulture, les restes du révérend père Lucien-Antoine Lagier ! L'Ange du trépas l'était allé chercher sur le théâtre même de ses derniers travaux. Après avoir prêché un sermon au peuple dans la matinée du 27 février,

le bon père fut trouvé sans vie, le même jour, vers midi, dans la chambre qu'il occupait chez M. le curé de l'Ile-Verte. Les regrets qui éclatèrent de toutes parts à l'annonce de ce douloureux événement, témoignèrent assez de l'estime et de la confiance des fidèles de ce diocèse à l'égard du digne et zélé missionnaire.

Ce fut un bonheur pour le clergé et pour les fidèles du diocèse lorsque monseigneur Baillargeon, malgré le mauvais état de sa santé, se décida dans l'automne de 1869, à partir pour Rome. La voix du souverain pontife l'appelait, avec tous les évêques du monde chrétien, à assister au grand concile œcuménique qui devait s'ouvrir dans la basilique vaticane le 8 décembre. Sa Grandeur vint nous faire sa visite d'adieu le matin du 12 octobre, en célébrant le saint sacrifice dans notre église. Parti de Québec le 23 octobre, notre vénérable archevêque arriva le 20 novembre dans la ville éternelle, et put se remettre de ses fatigues avant le grand jour. Le 9 décembre, il écrivait à un des messieurs de l'archevêché.

" L'ouverture du concile a eu lieu hier. Comment vous donner une idée du spectacle que présentait cette auguste assemblée de plus de sept cents évêques, en habits pontificaux, mitre en tête, rangés dans un ordre admirable, dans une chapelle splendide, ayant à leur tête près de soixante cardinaux assistants au trône occupé par le souverain pontife, revêtu de magnificence et de majesté ? Impossible. Le monde n'a jamais rien vu de semblable. Les évêques sont accourus de tous les points de la terre. Des hommes courbés sous le poids des années, des infirmités et des maladies ; tous les anges des Églises de la terre étaient là, en prière avec le vicaire de Jésus-Christ. Le pape a présidé la séance tout entière ; il a fait une allocution assez longue. Il n'a pas paru fatigué du tout, bien que la cérémonie ait duré six grandes heures. Sa voix, en parlant comme en chantant, était comme autrefois. Malheureusement il pleuvait à verse, et la température me rappelait celle que nous donnent au Canada les gros vents de nord-est, à l'époque de la Toussaint. Cependant la foule était immense, et elle n'a quitté l'église qu'après que toute la cérémonie a été terminée. "

Monseigneur Horan, évêque de Kingston, dans une lettre du 16 janvier 1870, adressée à notre chère sœur Marie-Jean, entre dans des détails pleins d'intérêt : " Le 8 décembre a eu lieu le grand événe-

ment... Je dirai tout simplement que je ne saurais jamais rendre ce que j'ai vu là. Il y avait des cardinaux, des primats, des évêques du rit latin et du rit oriental; ces derniers portant leurs riches et pittoresques costumes; tous étaient assemblés dans la grande et magnifique salle au-dessus du vestibule de Saint-Pierre. Dans la basilique une foule immense se pressait pour voir passer la procession des évêques, pour voir le saint-père porté sur la *sedia gestatoria*, et recevoir sa bénédiction... Après la messe solennelle, chantée par le cardinal-vicaire, le pape, revêtu des ornements sacrés et du pallium, descendit de son trône élevé, et, avec cette magnifique voix qui se fait entendre dans toute la vaste basilique de Saint-Pierre, il entonna le *Veni Creator.* L'hymne fut suivie du chant des litanies des saints et de diverses oraisons ; puis le saint-père, après avoir demandé l'assentiment de tous les évêques présents, déclara que le *premier concile du Vatican était ouvert.* Quel spectacle glorieux que celui de cette vaste assemblée ! Plus de huit cent trente Pères, dont plus de sept cents étaient évêques, réunis autour du trône de Pierre le vicaire de J. C. sur la terre ! J'espère que je n'oublierai jamais ce que je dois à Dieu pour avoir eu le privilège de contempler ces choses, et pour m'avoir choisi, malgré ma bassesse et mon indignité, pour être un des Pères du plus grand concile qui ait été jusqu'ici réuni [1]."

A l'approche du nouvel an, notre mère supérieure se fit un devoir de faire partir pour Rome une lettre à l'adresse de notre vénéré pasteur, monseigneur Baillargeon. Nous la reproduisons en partie à cause de l'intérêt qui, ce nous semble, s'attache pour toujours à tout ce qui touche de près ou de loin à un des plus grands événements du XIXe siècle.

" Hôpital général, 16 décembre 1869.

" Monseigneur,

" En prenant congé de nous, avant votre départ pour la ville éternelle, vous nous avez promis de vous souvenir de nous et de nous porter toutes dans votre cœur. Nous avons cru à votre parole, et nous venons vous dire, à notre tour, que jamais vous n'avez été si près de nous que depuis que vous êtes *si loin, si loin.* Oui, monseigneur, nous pensons à vous, nous parlons de vous et, ce qui vaut mieux,

1. Monseigneur Horan ne survécut que peu de temps à son retour de Rome ; il mourut le 15 février 1875, à l'âge de cinquante-sept ans, après une carrière épiscopale des plus laborieuses.

nous prions pour vous, nous prions beaucoup. C'est avec le plus vif intérêt que nous avons suivi les divers incidents de votre voyage, et nous étions encore dans l'inquiétude au sujet de la maladie qui vous a retenu à Paris, quand nous apprîmes l'heureuse nouvelle de votre arrivée à Rome le 20 du mois dernier.

" Il faut bien nous le pardonner, monseigneur, mais nous sommes fières, plus fières que vous ne l'avez été vous-même des marques d'honneur avec lesquelles on a accueilli, de la part de Sa Sainteté, *l'archevêque métropolitain du Canada.* Et le 8 décembre, vous étiez là parmi les sept cents évêques réunis autour de Pie IX ! Oh ! il y a dans cette pensée quelque chose qui fait venir à nos yeux des larmes de bonheur. Ce jour-là, nous n'avions qu'une seule préoccupation ; nous ne pouvions faire qu'une seule prière ; et cette préoccupation, cette prière, avaient pour objets l'Église, le saint-père et *notre monseigneur.* Nous nous sommes préparées à cette fête par une neuvaine solennelle, et pendant toute l'octave nous avons continué nos dévotions, dans le but d'obtenir des grâces spéciales pour les Pères du grand concile. Monsieur notre chapelain a bien voulu s'associer à nous dans tout ce que nous avons fait pour honorer notre Mère immaculée ; son exemple et sa parole n'ont pas peu contribué à stimuler notre zèle pour les grands intérêts du monde catholique, qui doivent être si chers aux âmes religieuses.

" Quand cette lettre vous parviendra, monseigneur, la nouvelle année aura déjà commencé son cours ; à cette occasion, veuillez bien nous permettre d'exprimer à Votre Grandeur nos sentiments de respect et de filiale affection. Nous serons privées du plaisir de recevoir votre visite accoutumée, mais nous aimons à penser que votre cœur nous bénira de cette bénédiction paternelle que nous recevons toujours avec tant de bonheur. De plus, nous osons espérer qu'une petite lettre de votre part viendra nous dédommager un peu de la privation que cette absence nous impose. "

. . . .

Il faut se hâter de dire ici que monseigneur l'archevêque n'attendit pas l'arrivée de notre humble missive pour expédier à notre mère supérieure les lignes suivantes :

" Rome, 26 décembre 1869.

" Ma révérende et bien chère mère en J. C.,

" La présente est pour vous porter la bénédiction du saint-père,

que je lui ai demandée pour vous et pour votre communauté, et qu'il vous a donnée avec effusion de cœur. Veuillez bien agréer aussi avec mes souhaits les plus affectueux, la bénédiction que je vous donne moi-même, comme votre père en Dieu, au nom du Seigneur, au commencement de la nouvelle année, le priant de vous préserver de tout mal, et de vous conserver dans sa sainte grâce et dans son amour. Demeurant dans le cœur de Jésus

"Votre tout dévoué serviteur,"

(Signé) † C. F. Archevêque de Québec.

Au concile monseigneur Baillargeon faisait partie de la congrégation de discipline. Il eût bien voulu donner son vote sur le dogme de l'infaillibilité du pontife romain ; mais le délabrement de sa santé ne lui permettant pas de faire un si long séjour en Italie, il sollicita du saint-père la permission de revenir dans son diocèse où il arriva le 9 mai 1870. Nous ne parlerons pas ici de la réception enthousiaste qui lui fut faite par les citoyens de Québec, mais bien de la visite qu'il voulut bien nous faire le huitième jour après son arrivée (16 mai). Le prélat nous dit la messe comme avant son départ, puis il entra à la salle de communauté, accompagné de M. notre chapelain et de M. l'abbé Collet, assistant-secrétaire de l'archevêché. Dès qu'ils eurent pris place monseigneur nous dit : "Il m'est venu une pensée ce matin en finissant la messe, c'est que ce doit être une grande réjouissance de se réunir au ciel à tous ceux que nous avons aimés, puisque même sur la terre c'est un si grand bonheur de se revoir. Oui, ça été pour moi une grande joie de me trouver au milieu de mon peuple, de mon clergé, de mes amis, de mes frères, de mes sœurs, de mes enfants... et pourtant mon absence a été comparativement courte, seulement six mois. Je suis revenu avec mes misères et mes souffrances, — cela n'empêche pas ma joie : que sera-ce dans le ciel, où il n'y a plus ni misère, ni souffrance, et où la joie sera sans fin !

"Vous voulez, mes chères sœurs, que je vous parle un peu du saint-père ; mais je n'ai presque rien à ajouter à ce que vous en avez déjà entendu dire, sinon qu'il y a dans la vie de cet homme quelque chose de providentiel. Quoique entré dans sa soixante-dix-neuvième année, il conserve toutes ses facultés intellectuelles et morales, sa mémoire, son courage. La mémoire s'use avec l'âge, le courage aussi diminue : on ne voit pas cela chez Pie IX. Un vieillard n'a pas le

courage de commencer de grandes entreprises, ni de les conduire à bonne fin; c'est donc une chose merveilleuse que Pie IX ait convoqué ce grand concile, d'autant plus que l'on dit que les cardinaux, son conseil, s'y opposaient, vu les troubles et l'état actuel des esprits ; d'un autre côté, les principaux gouvernements s'y opposaient aussi ; néanmoins Pie IX a commencé cette œuvre, il la soutient. Une autre chose non moins merveilleuse c'est cette paix, cette tranquillité d'âme dans laquelle il vit, malgré les clameurs de ses ennemis. Depuis l'ouverture du concile il s'est fait un grand calme, c'est comme le silence de l'apocalypse. On ne trouve pas même de brigands dans l'État de l'Église. L'Italie a été de tout temps un pays de brigands, — c'est dans le génie du peuple, et la disposition du sol s'y prête — la contrée est traversée du nord au sud par une chaîne de montagnes qui leur servent de retraite. Ils attaquent les voyageurs qui se trouvent heureux de se sauver avec la vie. — Eh bien ! depuis le mois de décembre les zouaves n'en ont pris que trois...

" J'ai dit une chose au pape que je ne dis pas à toutes les portes : c'est qu'ici les communautés religieuses ont conservé leur première ferveur,— j'entends les anciennes communautés, les ursulines et les hospitalières,— car pour les nouvelles qui ne font pour ainsi dire que de naître, ce n'est pas merveille qu'elles ne soient pas déchues. Donc les anciennes communautés se sont maintenues dans l'esprit religieux, — et ça été une grande consolation pour le cœur de Pie IX, comme c'en est une aussi pour moi. "

Après nous avoir ainsi entretenues avec une bonté et une amabilité charmantes, monseigneur nous donna la bénédiction apostolique, puis il fit le tour des rangs et adressa à chacune un petit mot. Le prélat se rendit aussi aux salles pour donner sa bénédiction à nos pauvres. Il se retira très fatigué ; il avoua à notre mère que si ce n'eut été son engagement à venir nous dire la messe ce jour-là, il fût resté au lit, tant il était souffrant. La santé du digne pontife ne se rétablit pas, malgré les prières et les vœux adressés au Ciel à cet effet.

Le lendemain du jour où l'illustre prélat eut été enlevé à l'affection de son clergé et de son peuple (13 octobre 1870), M. l'abbé Bonneau écrivait à notre mère supérieure :

" Au milieu de la grande douleur qui nous frappe tous, ce sera pour vous et pour vos bonnes sœurs, une bien grande consolation de connaître la haute estime que le vénérable archevêque vous portait à

toutes. Cette estime, plusieurs fois durant sa longue et cruelle maladie il l'a manifestée ; plusieurs fois il vous a donné à vous et à toutes les personnes qui vous sont chères sa paternelle bénédiction. Un jour, apprenant les saintes industries auxquelles vous avez recours pour vous exciter les unes les autres à prier pour l'Église : *Saintes religieuses,* s'est-il écrié, *quels fléaux ne détournent-elles pas ! quelles bénédictions n'appellent-elles pas sur tout le diocèse, par leurs prières !* "

Le regretté prélat a eu pour successeur monseigneur Elzéar-Alexandre Taschereau, qui a été consacré le 19 mars 1871, dans la cathédrale de Québec, par monseigneur John Joseph Lynch, archevêque de Toronto.

Avant de quitter cette terre d'exil monseigneur Baillargeon eut la douleur d'apprendre que Rome était tombée au pouvoir des Piémontais, et que le concile œcuménique était suspendu. Nos zouaves canadiens faits prisonniers à la journée du 20 septembre 1870, furent presque aussitôt renvoyés dans leurs foyers, où ils revinrent ayant tout perdu *hors l'honneur*, et rapportant intact leur glorieux drapeau, dont la légende *Aime Dieu et va ton chemin*, avait été en toute rencontre leur règle de conduite. Parmi eux se trouvaient MM. Hugh et Alphonse Murray. En date du 12 décembre, le premier écrivait à notre chère sœur Marie-Jean une lettre dont nous traduisons quelques passages : " C'était un bonheur pour moi, ma chère tante, de vous écrire de temps en temps de la ville éternelle, pour vous donner des nouvelles du saint-père. Maintenant, hélas ! les choses sont changées ; on nous a arrachés d'auprès de lui, et il est prisonnier au Vatican. Le projet formé depuis si longtemps est enfin exécuté ; je ne pense pas cependant que cela puisse durer, et les nouvelles qui viennent chaque jour de Rome prouvent que les choses sont dans un état si violent qu'il faut que cela finisse bientôt... J'étais à Rome pendant le siège [1], et dans une position à voir tout ce qui se passait. La ville a été bombardée sans miséricorde, et sans souci du dommage que cela causerait aux magnifiques églises et aux autres monuments. Le bombardement a duré six heures. Le pape, pour sauver la vie des citoyens, capitula. Nous reçûmes sa bénédiction avant notre départ. J'ai fait une dernière visite au tombeau des Apôtres avant de partir. Combien il nous en a coûté ! Pas un de nous qui n'eût préféré la mort. Mais

1. A la porte Saint-Sébastien. Les ennemis sont entrés par la porte Pia.

il nous a fallu obéir. Alphonse n'était pas avec moi ; il occupait un autre poste, *Civita Castellana*. Là les zouaves ont fait une résistance héroïque ; n'étant que quatre-vingt-dix, ils tinrent en échec, pendant vingt-quatre heures, trente-cinq mille hommes. J'ai retrouvé Alphonse prisonnier à Livourne ; nous y avons passé ensemble le reste du temps de notre captivité [1]."

Tous les cœurs chrétiens se sont émus de l'invasion sacrilège du territoire pontifical par les troupes d'un roi catholique. Des adresses sans nombre ont été envoyées au pape prisonnier, pour protester contre cette violation des droits les plus sacrés. Le Canada aussi a élevé la voix. Nos évêques et nos prêtres se sont faits les interprêtes des sentiments de tous les fidèles confiés à leur sollicitude. Nous avons le droit de nous approprier leur énergique protestation, puisqu'elle a été faite en notre nom, comme au nom de tous les catholiques du pays.

Notre communauté ayant cessé en 1868 de s'occuper de l'éducation des jeunes filles, prit aussitôt des mesures pour augmenter le nombre des invalides, et tout le vaste local auparavant destiné aux élèves pensionnaires se trouva peuplé en peu de temps. Mais l'expansion ainsi donnée, dans notre maison, aux œuvres de miséricorde propres de notre institut, ne suffisait déjà plus aux besoins croissants de la population. Sorti des cendres où l'avait réduit l'incendie de 1866, le faubourg Saint-Sauveur prenait un rapide développement, le faubourg Sainte-Angèle aussi se montrait assez ambitieux d'étendre ses limites. Or, dans ces deux circonscriptions, il ne s'élevait encore aucun de ces asiles où la Religion et la Charité offrent aux malheureux, aux délaissés, aux indigents, aux malades, un refuge dans leur abandon et leur misère. L'idée de procurer à sa paroisse le bienfait d'un semblable établissement mûrissait, depuis longtemps, dans l'esprit d'un digne citoyen de Saint-Sauveur, monsieur Louis Falardeau, notaire public. Il destinait à cette fin une certaine somme d'argent et une certaine étendue de terrain ; et il se persuadait, non sans raison, que l'établissement, une fois commencé, attirerait la sympathie du public.

1. Ne pouvant plus combattre sur les champs de bataille de l'Italie, M. le lieutenan H. Murray, embrassa dans la suite la cause de Don Carlos, fit la campagne d'Espagne en 1873–74, se distingua particulièrement à la journée de Vich, et fut promu au grade de capitaine. Blessé mortellement à l'attaque de Manrèse (4 février 1874), le chevalier de Pie IX mourut le surlendemain, laissant une grande réputation de valeur militaire et de vertu chrétienne.

M. Falardeau avait grandi avec une affection singulière pour notre petite église : il y avait reçu le saint baptême ; tout jeune encore on pouvait l'y voir chaque jour, au pied du sanctuaire, servant avec une ferveur d'ange pendant l'adorable sacrifice. Plus tard, il fut heureux de consacrer ses talents au service de la communauté en qualité de procureur. Il se trouvait ainsi comme tout naturellement sympathique à notre manière de vivre. Sa grande piété d'ailleurs lui faisait apprécier avec justesse, au point de vue de l'esprit de foi, l'admirable union de la vie contemplative et de la vie active, offerte par notre institut aux âmes qui désirent partager leur existence entre les fonctions de Marthe et celles de Marie. Il voulait donc pour son hôpital des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus. Néanmoins certaines raisons indépendantes de sa volonté l'obligèrent à s'adresser aux sœurs de la Charité de Québec. Celles-ci, après avoir accepté la fondation, se virent contraintes d'y renoncer par diverses difficultés qui paraissaient insurmontables.

Ce fut un beau jour pour M. Falardeau que celui où le nouvel archevêque de Québec, monseigneur Taschereau, permit à notre communauté de prendre définitivement en considération cette importante affaire (23 mars 1871). Le trente du même mois, nous acceptions par acte capitulaire les propositions de notre excellent procureur. Il ne restait plus qu'à pousser l'entreprise avec une vigueur énergique.

Un peu plus de deux ans après la date ci-dessus, une construction à la fois solide et élégante s'élevait sur les bords de la rivière Saint-Charles, à moins d'un mille de notre monastère : c'était la réalisation d'une petite partie seulement des plans préparés pour les édifices de l'hôpital du Sacré-Cœur. Le moment était venu de choisir les fondatrices. Des élections eurent lieu à cet effet au mois d'août 1873. Notre communauté élut pour supérieure la révérende mère Saint-Olivier qui, précédemment, avait rempli cet office pendant deux triennats consécutifs ; la révérende mère Saint-Zéphirin, qui sortait de charge, fut désignée pour commencer l'œuvre du Sacré-Cœur. Nous lui donnâmes une assistante, la mère Saint-Antoine ; et quatre compagnes, savoir : les mères Sainte-Anastasie (sœur de la supérieure), Saint-Jean-Baptiste, Saint-François de Sales, et la sœur Sainte-Geneviève, religieuse converse.

Monseigneur l'archevêque, accompagné de plusieurs membres de son clergé, voulut bien introduire dans leur nouvelle demeure la

petite colonie d'hospitalières (7 septembre 1873 [1]). Au moment où elles allaient franchir le seuil, le vénérable prélat leur tint ce langage tout paternel :

" Vous êtes heureuses, mes chères sœurs, d'avoir été choisies pour fondatrices de cette nouvelle communauté... Oui, une maison de bonnes œuvres va s'ouvrir,... une maison de prières pour tous les besoins de l'Église, mais surtout pour la conversion des pauvres pécheurs... Vous allez faire dans votre maison les œuvres de Dieu, en consolant les malheureux et en essuyant leurs larmes. Ayez bien soin des pauvres et donnez-leur tout le bonheur qu'on peut avoir ici-bas... et Dieu sera votre récompense. Ah ! qu'elle sera belle la récompense de ceux qui auront sacrifié leur vie au service du prochain ! Vous allez voir bientôt se refermer sur vous les portes du cloître qui doivent vous dérober au monde. Vous serez (passez-moi l'expression) vous serez renfermées comme dans une prison, mais Jésus sera prisonnier avec vous... Mais entrez, mes chères sœurs ; entrez avec courage, entrez avec joie. Il est vrai que le sacrifice est grand... vous aurez à souffrir bien des fois, et souvent vous manquerez de plusieurs choses ; mais ayez confiance en Dieu... Il est riche, et il ne se laissera pas vaincre en générosité. Le bon Dieu vous bénira, mes chères sœurs ; il bénira cette maison ; et j'espère qu'elle s'augmentera et qu'elle subsistera jusqu'à la consommation des siècles."

A ce souhait échappé spontanément du cœur de notre illustre et vénéré pontife dans une occasion aussi solennelle, qui ne dira du fond de l'âme le plus fervent *Amen !*

Le lendemain matin, monseigneur Taschereau alla célébrer la première messe dans la pieuse petite chapelle ou tout parle du sacré cœur de Jésus, et depuis ce temps Notre-Seigneur y réside jour et nuit, répandant ses bénédictions sur les hospitalières, sur leurs pauvres, et sur leurs nombreux bienfaiteurs.

Au premier corps d'édifice du nouvel hôpital, on en ajouta un second plus vaste qui fut habité en 1879 [2].

1. La date du 7 septembre est remarquable dans notre histoire à plus d'un titre. Ainsi, comme nous l'avons rapporté ailleurs, d'après Sagard, ce fut le 7 septembre 1619 que " l'on commença d'amasser des matériaux et de joindre la charpente " pour la construction du premier monastère des récollets. Ce fut encore le 7 septembre 1701 que la mère de l'Annonciation et la sœur Sainte-Thérèse revinrent de l'Hôtel-Dieu à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, après que le roi eut permis à Mgr de Saint-Vallier d'établir une communauté à N. D. des Anges.

2. Après avoir assisté pendant plus de huit ans au développement si rapide de sa

Revenant au cloître antique de Notre-Dame des Anges, nous y trouvons, sous la direction spirituelle de monsieur l'abbé Joseph-René-Léandre Hamelin, et la supériorité de la révérende mère Joséphine-Célina Moisan de Saint-Joseph, un personnel de soixante-six professes et un noviciat qui, grâce à la divine Providence, se recrute suffisamment pour les besoins de l'institution.

Outre les salles de travail, les réfectoires et autres dépendances, l'hospice comprend huit départements, savoir : Pour les hommes, la salle Sainte-Croix (trente-trois lits, en l'honneur des trente-trois années de la vie de Notre-Seigneur) ; pour les femmes, la salle Saint-Vincent de Paul, nouvellement ouverte ; les salles Notre-Dame de la Victoire (quinze lits), Sainte-Anne (quinze lits), Saint-Joseph (trente-quatre lits), Sainte-Marthe (dix-neuf lits), Sainte Monique (dix lits), et Saint-Jean-Baptiste (quarante-cinq lits.) Total cent soixante et dix lits [1].

En 1878 a été disposé pour servir d'infirmerie aux prêtres malades un local plus vaste que celui qui était précédemment destiné à cet usage. Il s'y trouve un modeste oratoire où MM. les ecclésiastiques peuvent dire la messe, et où le saint sacrement peut être conservé en vertu d'un indult du saint-siège. M. l'abbé Ferdinand Catellier, ancien curé de Saint-George (Beauce), donna l'élan à cette

grande et belle œuvre, se tenant toujours lui-même à l'écart, comme redoutant que sa main gauche ne connût le bien qu'opérait sa main droite, M. Falardeau a entendu l'appel de celui qui dit : *Bienheureux les miséricordieux parce qu'ils recevront miséricorde*, et encore : *Cela va bien, bon et fidèle serviteur ; entrez dans la joie de votre Seigneur.* Une mort inopinée a enlevé du monde ce digne chrétien, pour le placer dans la patrie de l'éternel bonheur (8 novembre 1881). M. Falardeau était âgé de 57 ans et 3 mois.

1. Dans une intéressante étude ayant pour titre : *La Charité catholique à Québec ; détail statistique de ses œuvres*, et due à la plume de M. Ernest Myrand, l'auteur présente un tableau raisonné du bien opéré par chacune de nos institutions de bienfaisance et de charité, pendant le dernier quart de siècle. Parlant de l'HÔPITAL GÉNÉRAL il dit : "De 1856 à 1880 inclusivement, 825 hommes invalides y ont trouvé un refuge et un secours à leur misère. Cette statistique de vingt-cinq années a été très facile à établir, vu que le chiffre annuel des hommes infirmes n'a pas varié depuis 1856. Il s'est maintenu à 33. Or $33 \times 25 = 825$. Pour la même période de temps (1856 à 1880—25 années) la statistique des femmes invalides est la suivante : 40, 36, 39, 61, 64, 65, 69, 75, 78, 87, 81, 85, 105, 109, 125, 125, 136, 136, 132, 136, 132, 136, 134, 134, 132, 133=2,442 femmes invalides secourues par cet établissement durant un quart de siècle. Le chiffre total d'invalides secourus (hommes et femmes) à l'HÔPITAL GÉNÉRAL, de 1856 à 1880, s'élève donc à (825+2,442 =3,267) 3,267 personnes. De ce nombre il convient de retrancher 700 malades, lesquels sont à la charge et aux frais du gouvernement, car celui-ci paie *annuellement* depuis 1815, l'entretien de 28 infirmes (28 25=700). Les malades placés depuis vingt-cinq ans sous le contrôle direct des religieuses s'élèvent donc à 2,567." *Annuaire de l'Institut Canadien de Québec*, 1880.

entreprise, et y engagea la bonne volonté de M. l'abbé Léon Roy, curé de Saint-Louis de Lotbinière. Une transaction que ce dernier passa avec notre communauté, peu avant sa mort, facilita grandement l'exécution du projet.

Aujourd'hui, comme pendant les deux siècles bientôt écoulés depuis la fondation de cette maison, la vigilance exacte des supérieurs ecclésiastiques, les efforts constants des supérieures claustrales, et la bonne volonté de tous les membres de la communauté, ne concourent qu'à un seul et même but: maintenir intact et vivace l'esprit qui animait nos vénérables fondatrices au jour où monseigneur de Saint-Vallier leur confiait, comme un dépôt précieux, qu'elles devaient chérir, conserver et augmenter, les pauvres de son HÔPITAL GÉNÉRAL.

Si nous ne cherchions en cet ouvrage qu'à présenter dans leur ordre chronologique une suite de faits plus ou moins intéressants, et à suivre la marche du récit monastique dans sa liaison plus ou moins directe avec l'histoire générale du pays, notre tâche serait terminée, et nous pourrions déposer la plume en répétant les belles paroles placées en tête de ce chapitre : " Que le Seigneur soit avec nous comme il a été avec nos pères ; qu'il ne nous abandonne point et ne nous rejette point. Qu'il incline nos cœurs vers lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies."

Nous n'aurions fait alors que peindre la vie extérieure de la communauté ; ses luttes, ses revers ; ses jours sombres, ses jours ordinaires, ses jours de soleil, splendides, radieux et rares ; il resterait toujours à extraire de nos annales beaucoup de ce qui en fait comme le suc et la moëlle ; et l'on pourrait avec raison nous reprocher d'avoir laissé dans l'ombre et l'oubli la mémoire de la plupart de celles qui ont habité avant nous le monastère, et qui nous ont transmis avec une si religieuse vénération cet esprit des fondatrices dont nous parlions tout à l'heure, et dont la conservation intéresse à un si haut degré la gloire de notre institut, et le bonheur de chaque membre de la famille du cloître.

Trop suave est le parfum de vertu qu'exhalent les pages consacrées au souvenir de nos saintes devancières, pour que nous nous refusions à en faire part aux âmes avides de ce genre d'édification. Mais, comme les notices nécrologiques en grand nombre pourraient, à raison de leur uniformité, paraître fastidieuses dans leur ensemble, nous en fe-

rons, d'époque en époque, un choix discret et limité. Du reste, en prenant le nom de n'importe quelle religieuse sur la liste de celles qui se sont sanctifiées dans cette maison, sous l'habit et la règle des hospitalières de la MISÉRICORDE DE JÉSUS, on saura sa vie de chaque jour, si l'on se fait une idée exacte du code évangélique auquel elle a voulu se soumettre ; code inspiré par une sagesse toute céleste, et qui imprimant sans cesse le mouvement à ses actes, à ses pensées, à ses désirs, à ses espérances, à son amour, lui a ouvert la voie la plus facile et la plus douce pour faire ici-bas son pèlerinage, et pour arriver plus sûrement aux joies ineffables de l'éternité.

TROISIÈME PARTIE

MONSEIGNEUR

DE

SAINT-VALLIER

ET

L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC

TROISIÈME PARTIE

CHAPITRE PREMIER

> Partout où se trouve beaucoup de mystère, de solitude, de contemplation, beaucoup de pensées de Dieu, beaucoup de choses vénérables dans les costumes, les usages, les mœurs, là doit se trouver une abondance de toute sorte de beautés. Génie du Christianisme.

I

Sur la côte d'Afrique, non loin de l'ancienne Carthage, se trouvait la ville d'Hippone [1]. Cette ville, devenue célèbre dans les fastes de l'histoire, doit surtout son illustration au grand docteur de l'Église, saint Augustin, qui en fut évêque au cinquième siècle.

Lorsque ce grand homme, après avoir parcouru les sentiers de l'erreur manichéenne, eut ouvert les yeux aux clartés de la foi catholique

1. Aujourd'hui Bone, Algérie.

et de la grâce divine, il sentit un attrait irrésistible pour les exercices de la vie religieuse, et voulut propager dans sa patrie les institutions monastiques dont il avait vu les modèles à Rome et à Milan. Volontiers il eût vécu inconnu au monde dans le modeste *Ermitage du Jardin* à Tagaste, se sanctifiant lui-même, transmettant son esprit à de nombreux disciples, et rendant aux pauvres, aux étrangers, aux voyageurs, tous les devoirs d'une sainte hospitalité.

Un jour, parmi ceux qui se présentèrent à lui pour recevoir l'aumône, il en distingua un qui lui parut, entre tous, digne de compassion et de miséricorde. Le saint docteur n'épargna rien pour le soulager : il le fit entrer dans sa propre cellule où, après l'avoir traité de son mieux, il lui lava les pieds et les baisa. Soudain le pauvre, changeant d'air et d'aspect, dit à celui qui venait de lui rendre de si humbles services : *Grand Augustin, réjouissez-vous, parce qu'aujourd'hui vous avez mérité de voir et de toucher le Fils de Dieu dans sa chair* [1].

" Les premières communautés d'Hippone, nous dit M. Poujoulat, naquirent du zèle d'Augustin ; beaucoup d'autres communautés, faites à leur image, s'étendirent rapidement sur le sol africain. Il semble que les ardentes natures de ces contrées étaient peu propres à fléchir sous le régime du cloître ; mais la merveille du génie évangélique, c'est de triompher si complètement des plus âpres et des plus indomptables caractères. Les riches, inspirés par la foi, s'empressaient de donner des terres et des jardins, d'élever des abris et des sanctuaires pour les vocations pieuses ; ce qui faisait dire à Augustin, que les cèdres mêmes du Liban s'estimaient heureux de recueillir sous leurs ombrages ces petits oiseaux, ces pauvres qui avaient tout quitté pour Jésus-Christ et la vie commune.

" Hippone possédait un monastère de femmes... Augustin *l'avait planté*, selon son expression, pour être le jardin du Seigneur. Une de ses sœurs en avait été la supérieure, et l'avait gouverné jusqu'à la mort dans une sainte viduité [2]. "

Ce monastère était un objet de prédilection pour le grand évêque ; voici de quelle manière il en parle :

" Au milieu de tant de scandales qui arrivent de toutes parts dans le monde, toute ma consolation était de penser à votre société si

1. On trouve ce trait dans la *Vie des Saints* du R. P. Giry, de l'ordre des minimes.
2. Histoire de saint Augustin, tôme 3e, chap. Xe.

nombreuse ; à l'amour si pur qui vous unissait ; à la sainteté de votre vie ; à l'effusion si abondante des grâces de Dieu sur vous, qui a fait que, non seulement vous avez renoncé au mariage, mais que vous avez pris le parti de vivre en communauté, pour n'être toutes en Dieu qu'un même cœur et qu'une même âme. La vue de tous ces biens qui sont en vous, ou plutôt de tous ces dons de la miséricorde de Dieu sur vous, faisait le repos de mon cœur au milieu de toutes les tempêtes dont il était agité par les maux que je vois ailleurs."

" C'est dans ce même monastère d'Hippone, continue M. Poujoulat, qu'éclatèrent de graves discussions. La communauté se révolta contre la supérieure qui avait succédé à la sœur d'Augustin ; les vierges adressèrent une supplique à l'évêque pour qu'il leur donnât une autre mère ; elles le conjuraient aussi de venir les visiter. Augustin s'excusa d'accueillir cette double prière, et s'en expliqua dans une lettre qu'il écrivit à la communauté.

" Comme la sévérité de la discipline, dit-il, est toujours prête à punir ce qu'elle trouve de péchés qui le méritent, la charité serait bien aise de ne trouver rien à punir. C'est ce qui m'a empêché d'aller vous voir, quoique vous le souhaitassiez. Aussi ma présence aurait plutôt augmenté le trouble parmi vous qu'elle n'y aurait mis la paix. Ne vous trouvant pas telles que j'aurais voulu, vous ne m'eussiez pas non plus trouvé tel que vous auriez souhaité. Je puis donc me servir à ce sujet de ces autres paroles de saint Paul aux Corinthiens : " Je prends Dieu à témoin que ça été pour vous épargner que je n'ai " pas voulu aller à Corinthe, quoique nous ne dominions pas sur votre " foi, et que nous ne tâchions au contraire que de contribuer à votre " joie." Il est vrai que c'est aussi pour m'épargner moi-même, et de peur d'avoir *tristesse sur tristesse*, pour user encore des termes du même saint Paul. Voilà ce qui fait qu'au lieu de vous faire voir mon visage, j'ai mieux aimé répandre mon cœur devant Dieu pour vous, et traiter, non avec vous par des paroles, mais avec lui par des larmes, une affaire où il y va de tout pour vous, et qui me fait craindre qu'il ne change en tristesse ce qui faisait toute ma joie.

" *Vous couriez si bien dans la voie de Dieu, qui vous a donc arrêtées ?* Ce qui vous est entré dans l'esprit ne vient pas de celui qui vous a appelées. *Il ne faut qu'un peu de levain...* Je ne veux pas achever, car je souhaite, je prie Dieu, et je vous conjure vous-mêmes, non seulement que toute la masse ne s'aigrisse pas, comme je

l'en ai vue bien près, mais que ce levain même se rectifie. Si donc vous êtes revenues à vous-mêmes, priez Dieu qu'il ne permette plus que vous tombiez dans la tentation... Songez à vous tenir ferme dans les saints engagements de votre vocation... Que Dieu apaise et pacifie vos esprits ; que les artifices du diable ne prévalent pas dans vos cœurs, et que ce soit au contraire la paix de Jésus-Christ qui y règne... Ranimez donc votre première ferveur par une sincère pénitence. Imitez les larmes de saint Pierre et non pas le désespoir de Judas.

" Voici ce que nous ordonnons qu'on observe dans le monastère : " —Ici commence ce qu'on appelle la règle de Saint-Augustin, telle qu'elle a été dressée pour les vierges du monastère d'Hippone. Elle se trouve aussi à part dans un autre endroit des écrits du saint docteur, mais appropriée pour des hommes.

" Cette règle si profondément sage et si complète, dit encore M. Poujoulat, est un modèle de législation monastique. Elle a eu dans sa destinée quelque chose des œuvres de Dieu. A l'époque où l'évêque d'Hippone l'écrivait, des rois, des empereurs, des consuls du peuple, aux quatre parties de la terre, dictaient aussi des lois. Que sont devenues la plupart de ces législations promulguées dans un appareil solennel, et qui avaient la prétention de durer autant que les astres ? Elles sont tombées au fond de je ne sais quel sépulcre, et n'ont pas plus de force et d'autorité que la poussière des morts ! Nul peuple, nulle créature humaine ne s'y soumet, nul regard humain n'y prend garde. Parfois seulement quelque esprit curieux s'en va fouiller dans la poussière séculaire, comme, en visitant les ruines des cités antiques, on soulève la pierre des tombeaux pour y trouver quelque relique, quelque image d'un passé lointain. Telle n'a point été là destinée de la règle de Saint-Augustin, cette règle dictée en un moment de recueillement dans la chambre d'un évêque. Après avoir régi la communauté d'Hippone et d'autres communautés africaines, elle a passé les mers, traversé les royaumes, puis traversé les âges, servant de législation à une foule de sociétés religieuses qu'enfantait le zèle chrétien. Nous avons compté plus de cinquante ordres religieux établis sous la règle de Saint-Augustin. D'illustres et saints fondateurs de diverses époques, réfléchissant devant Dieu sur cette grande chose qu'on appelle l'établissement d'un ordre, n'ont rien trouvé de mieux à faire que d'adopter pour leur milice la règle du docteur africain. Saint Dominique, chef d'une milice si fameuse, ne craignit point de choisir

la législation augustinienne. C'est que le grand homme africain est allé jusqu'au fond de l'âme humaine ; c'est qu'il a bien connu notre nature, nos infirmités, nos besoins. Les lois qui sont l'expression de telles vérités sont d'une constante application. "

On trouve, en effet, dans la règle de Saint-Augustin des prescriptions sur la charité et l'union des cœurs ; sur l'humilité et la modestie religieuses ; sur la pratique des pénitences et des mortifications ; sur la correction des fautes, le pardon des torts mutuels et l'admonition fraternelle selon l'Évangile ; on y trouve les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance ; la vie commune ; le soin des sœurs malades et infirmes ; l'oraison mentale, la psalmodie et le chant de l'office divin ; la lecture spirituelle et la lecture en table ; les devoirs des supérieurs aussi bien que celui des inférieurs.

Des quatre règles principales approuvées par l'Église, savoir celles de Saint-Benoît, de Saint-Basile, de Saint-Augustin et de Saint-François, celle de Saint-Augustin est aujourd'hui la plus répandue. Parmi les instituts qui la suivent on peut citer, outre les frères prêcheurs, les religieux de la Merci, de Saint-Jean de Dieu, de l'Assomption, de Saint-Pierre-aux-liens ; les chanoines de Latran, les trinitaires, les théatins, les barnabites, etc. ; de nombreuses communautés de femmes se rattachant à ces différents ordres ; les ursulines, les visitandines, diverses congrégations hospitalières, les sœurs de Notre-Dame de la Charité du Bon-Pasteur, et une foule d'autres. Quel avantage inappréciable de vivre sous une telle législation, et d'être par là même affiliées en quelque sorte à tant de familles religieuses illustres pour leur piété, leurs vertus, et les services que leurs membres rendent à l'Église et à la société !

Saint François de Sales, dans la préface des constitutions qu'il donna à ses filles, parle en ces termes de la règle qui nous occupe : " La grande autorité de saint Augustin, méritée par la très excellente sainteté de sa vie, et par l'incomparable doctrine dont il a orné l'Église, a fait qu'entre tous les législateurs des ordres religieux, il a été le plus suivi. Aussi notre Sauveur habitant en lui, comme parle saint Jérôme, lui inspira cette règle, tellement animée de l'esprit de charité qu'en tout et partout elle ne respire que douceur, suavité et bénignité, et par ce moyen est propre à toutes sortes de personnes, de nations et de complexions ; tellement que ce grand homme apostolique, l'écrivant, pouvait bien dire à l'imitation de l'Apôtre : *J'ai été fait tout à tous, afin de les sauver tous.*"

II

Même avant la fin du XIIIe siècle, l'Hôtel-Dieu de Dieppe (diocèse de Rouen) était desservi par des sœurs ermites, soumises à la règle de Saint-Augustin. Elles formaient une congrégation séculière, vivaient du bien commun et des aumônes, et observaient une constitution dressée pour leur usage. Outre les services qu'elles rendaient dans l'Hôtel-Dieu, elles s'occupaient encore à secourir les pauvres malades dans tous les quartiers de la ville. C'est à ces hospitalières primitives que se rattache, par une chaîne non interrompue de traditions respectables, l'origine de l'institut de la Miséricorde de Jésus, branche illustre du grand ordre qui reconnaît pour instituteur et pour père le bienheureux évêque d'Hippone.

En l'année 1562, les calvinistes surprirent la ville de Dieppe. Tous les monuments de la piété catholique furent abandonnés au pillage ; les objets du culte furent profanés, et les tableaux des saints, ainsi que leurs reliques, jetés à la mer ou livrés aux flammes. L'asile des pauvres malades ne fut pas épargné : les sœurs durent sortir de l'Hôtel-Dieu, après avoir vu ces hérétiques brûler leurs papiers les plus importants, et s'emparer de tout ce qu'ils avaient trouvé de plus précieux. Deux d'entre elles, cependant, la sœur Leroy, supérieure, et la sœur Guérin, portèrent leurs plaintes à la cour. Elles furent écoutées favorablement, et par l'entremise de la reine mère, Marie de Médicis, régente du royaume pendant la minorité de Charles IX, elles obtinrent un ordre du roi en date du 18 novembre 1563. Par cet acte il était enjoint aux autorités municipales de la ville de Dieppe de réintégrer les hospitalières dans leur maison. Elles continuèrent à exercer leur œuvre de piété et de zèle, mais non pas sans éprouver diverses contradictions et vicissitudes, surtout de la part des administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

En 1609, le cardinal François de Joyeuse, archevêque de Rouen, établit parmi elles la triennalité des supérieures. Enfin, à dater de 1625, il s'opéra dans la manière de vivre de ces filles un changement complet. Celles qui montrèrent le plus de zèle et d'énergie pour la régénération de la petite société, furent les sœurs Blondel, Étancelin et Aveline. Animées par leur exemple, toutes les autres ne tardèrent pas à entrer dans leurs vues.

Sous l'autorité de monseigneur François de Harlay, archevêque

de Rouen, on fit venir à Dieppe des religieuses du prieuré royal de Pontoise, qui apprirent aux sœurs les usages des maisons cloîtrées. Les sœurs Blondel, Étancelin et Aveline dressèrent alors des constitutions basées sur la règle de Saint-Augustin ; elles y introduisirent plusieurs articles de celles des dames religieuses de Pontoise, qui leur parurent pleins de sagesse. Aux vœux ordinaires de religion, les membres de l'institut ainsi réformé, devait ajouter désormais dans leur profession ceux de clôture perpétuelle, et de s'employer au service des pauvres tous les jours de leur vie. A propos de ces statuts, on lit dans un mémoire qui se conserve au monastère de notre ordre, à Auray, les paroles suivantes :

" Monsieur Hannié, curé d'Aucourt, supérieur de notre maison mère des religieuses hospitalières de la Miséricorde de Jésus de Dieppe, fit assembler la communauté pour lui déclarer qu'il trouvait excellentes les constitutions qu'on avait dressées pour notre maison ; qu'il avait jugé à propos de les communiquer au R. P. Paul le Jeune, de la compagnie de Jésus, homme fort religieux et de grande expérience, et qu'il lui recommanderait efficacement de les rendre les plus approchantes de celles de Saint-Ignace qu'il lui serait possible. La communauté en témoigna une grande satisfaction. Le R. P. le Jeune s'y employa avec une affection non pareille. "

Les constitutions ainsi revues furent soumises à monseigneur de Harlay qui, après les avoir fait examiner, approuva que les sœurs les suivissent jusqu'à ce qu'on pût en voir l'effet par la pratique. Une expérience de deux années suffit pour convaincre le prélat de la sagesse de cette règle, et il y donna son approbation par une lettre en date du 3 janvier 1629.

" La vie religieuse, jointe avec la profession d'hospitalité que vous faites particulièrement, mes chères et bien-aimées filles en Jésus-Christ, dit le prélat, sont les deux chefs généraux dont naissent les obligations égales que vous avez de vaquer aux exercices qui peuvent perfectionner l'un et l'autre institut, et joindre Marthe avec Marie, le soin de l'action avec la douceur de la contemplation, le secours du prochain avec votre propre avancement. Si, parmi l'assistance que vous rendez au soulagement des pauvres malades, vous laissez glisser votre esprit, et négligez ce qui est des voies intérieures, vous n'avez plus rien de religieux que le nom, et, pensant travailler pour la charité, vous en pervertissez l'ordre ; vous serez cruelles envers

vous-mêmes pour penser à secourir autrui, tombant en des infirmités spirituelles plus dangereuses que ne sont les corporelles que vous soignez. Si, au contraire, enivrées de la douceur de la retraite, vous craignez de sortir au dehors, feignant avec l'épouse du Cantique, ne vouloir salir vos pieds que vous avez lavés, ni revêtir la robe que vous avez dépouillée, et que cependant le pauvre souffre, et ne soit pas assisté, vous manquerez au devoir de votre profession, et la plainte du misérable qui sera délaissé, sera reçue de Dieu contre vous. Il faut, à ces causes, faire provision de ce double esprit d'Élisée, les cultiver tous deux, et n'en négliger aucun.

" Pour ce, outre l'aide commun que vous avez avec tous ceux et celles de votre ordre, de la règle dressée par votre père saint Augustin, vous nous auriez, par ci-devant, représenté avoir besoin de constitutions particulières pour vous acheminer plus facilement à cette double fin. Donc, ayant donné commission et commandement à cet effet à plusieurs personnes bien pratiquées et expérimentées en ce genre de conduite, ils auraient compilé et mis en ordre les statuts et constitutions ci-après, dès il y a deux ans ou environ, depuis lequel temps nous vous en aurions permis faire l'essai, et vivre en l'observance d'icelles jusques à maintenant, sans qu'il s'y soit trouvé aucune difficulté ; au contraire, vous les auriez jugées très saintes, utiles et bien conformes à votre dit état et institut, nous demandant humblement, par requête signée de vos seings manuels, qu'elles fussent confirmées par notre autorité.

" A ces causes, après avoir derechef mûrement considéré et examiné les dites constitutions et statuts, nous les avons approuvées comme saintes et louables."

(Signé) ✠ François, archevêque de Rouen.

La nouvelle congrégation et ses statuts reçurent en 1664 la haute faveur d'une bulle du souverain pontife Alexandre VII. Monseigneur François II de Harlay, neveu et successeur du dernier prélat [1], s'occupa beaucoup des communautés religieuses de son diocèse. Après avoir fait examiner de nouveau les constitutions des hospitalières de Dieppe, il en fit rédiger une seconde édition plus conforme que la

1. François II de Harlay devint dans la suite archevêque de Paris, et c'est de ce prélat qu'il est souvent parlé dans la première partie de cet ouvrage.

première aux saints canons et aux décrets du concile de Trente. Le pape Alexandre VII les confirma par une autre bulle en date du 27 août 1665. Dans cette nouvelle édition, l'institut est désigné sous le nom de CONGRÉGATION DES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS ; dans l'édition de 1631 elles étaient dites simplement *Filles de la Miséricorde.*

On ne peut rien dire de certain touchant la forme et la couleur de l'habit que portaient les premières religieuses instituées par notre bienheureux père. Parmi les différentes congrégations qui suivent sa règle, il y a des religieuses qui sont habillées de noir, d'autres de bleu, d'autres de rouge, etc. Les sœurs ermites de Saint-Augustin portaient l'habit noir ; c'est à l'époque de la réforme ou, pour mieux dire, de la réorganisation de leur société, que celles qui desservaient l'Hôtel-Dieu de Dieppe prirent, avec leur nouveau titre de religieuses de la Miséricorde, l'habit blanc des chanoinesses de Saint-Augustin, comme les religieuses du prieuré royal de Pontoise.

Le caractère distinctif de l'institut ainsi régénéré se reconnaît facilement à l'examen de la règle qu'il doit suivre. " Le propre de notre vocation, y est-il dit, est de joindre Marthe et Marie, l'action et la contemplation par ensemble, de rechercher l'amour de Dieu en sa pureté, et l'amour du prochain en sa perfection... " Ailleurs elle dit encore : " La pratique des fonctions de notre vocation est une agréable reconnaissance effective, et une excellente imitation des miséricordes de Notre-Seigneur au très saint sacrement, avec cette différence, néanmoins, que c'est nous qui faisons miséricorde à Jésus caché mystiquement dans la personne des pauvres... et que c'est lui au contraire qui l'exerce caché réellement sous les espèces sacramentelles, étant reçu par la sacrée communion dans les âmes bien disposées, de chacune desquelles il fait un Hôtel-Dieu de sa miséricorde. "

Rien d'étonnant après cela que l'on ait choisi, pour fête titulaire de la congrégation, le jour même où l'Église solennise, dans la joie et le triomphe, le mystère adorable de nos autels. L'esprit de l'eucharistie est par excellence un esprit de miséricorde, et, pour nous servir des paroles d'un auteur estimé, le R. P. Faber : " Ce mystère communique à l'âme une charité qui déborde sur tout ce qui l'entoure. La joie d'avoir Jésus avec nous, de sentir que nous le possédons actuellement et avec délices, fait que nous nous remplissons d'amour pour le prochain. Heureux nous-mêmes d'un bonheur exquis et sura-

bondant, nous voulons que les autres soient heureux aussi... De plus, nous voulons que notre amour touche Jésus lui-même et *lui fasse du bien*, et pour en venir là, nous prenons les moyens que Jésus nous a signalés et qu'il veut bien condescendre à avoir pour agréables. Il nous a montré les pauvres, les délaissés, les affligés, et ce sont ceux-là qu'il a mis à sa place lorsqu'il est monté au ciel. "

Ce que vous avez fait à un de ces plus petits, vous me l'avez fait à moi-même. — Telles sont les paroles, à la fois claires et mystérieuses, par lesquelles le divin jardinier a planté l'OLIVIER DE LA MISÉRICORDE. " Le sol précieux où cet arbre a pris naissance, c'est son cœur sacré ; et c'est au sang divin qui est sorti de ce cœur que ce même arbre doit son accroissement et sa fertilité. La racine de cet arbre, c'est la règle de notre glorieux père saint Augustin ; ses branches, — les règlements, le rituel, le livre de la direction ou de la journée religieuse ; ses feuilles, ses fleurs et ses fruits, — la pratique intérieure et extérieure de tout ce qui nous est prescrit, ordonné et enseigné ; ou, en d'autres mots, ce sont les saintes intentions, les affections ardentes et les actions parfaites auxquelles nous devons nous exercer. La vigueur et la sève de cet arbre, c'est la charité et la grâce. Le Père éternel est pour cet arbre une source d'eau vive ; le Fils lui est un fleuve ; et le Saint-Esprit l'arrose en lui communiquant ses divines influences. Ne peut-on pas dire encore, dans un autre sens, que le Père en détourne les orages ; que le Fils est le soleil qui le regarde favorablement ; que le Saint-Esprit est le zéphyr gracieux qui l'émeut, l'agite, et lui fait exhaler les suaves parfums des vertus chrétiennes et monastiques ?

" La religieuse hospitalière, en s'employant au service des pauvres, selon son institut, doit être dans la disposition d'exposer et de consumer sa vie dans les exercices de la charité, avec un cœur aussi plein d'amour pour Dieu que les martyrs allant à la mort ; et lorsque l'obéissance l'appelle à la retraite et à la récollection, elle doit entrer dans ce saint repos comme si son âme, déjà délivrée des liens du corps, allait jouir de la paix éternelle dans le ciel [1]."

1. Extrait du livre des règlements. — La congrégation de la Miséricorde de Jésus porte pour armes : Parti d'or, à un olivier de sinople, chargé de ses fleurs et de ses fruits ; parti d'azur, à une main sortant d'un nuage d'argent, portant un cœur de gueules, enflammé d'or et percé d'une flèche du même. (*Voir la vignette en tête de ce livre*) — M. l'abbé Casgrain, dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, se guidant d'après une gravure peu exacte, a blasonné ces armes d'une manière différente quant aux émaux.

III

Peut-être vous arrive-t-il quelquefois d'entendre le son matinal de la cloche du monastère. Ou c'est à l'époque la plus belle de l'année, et, néanmoins, l'aube vient à peine de blanchir l'horizon ; ou bien, c'est pendant un de ces mois rigoureux, où les ténèbres enveloppent longtemps la nature froide et silencieuse; l'aiguille du cadran ne marque encore que la quatrième heure du jour, et déjà tout est en mouvement à l'intérieur de ces murs bénis.

La prière, qui veille en ces saintes demeures,
De l'astre matinal nous annonce le cours,
Et, conduisant pour nous le char pieux des heures,
Remplit et mesure nos jours.

L'airain religieux s'éveille avec l'aurore;
Il mêle notre hommage à la voix des zéphyrs;
Et les airs, ébranlés sous le marteau sonore,
Prennent l'accent de nos soupirs [1].

En chaque cellule, une vierge faible et délicate recommence sa vie de prière et d'immolation. Au premier moment de son réveil, elle est à genoux, elle adore... Elle quitte avec promptitude l'humble couche sur laquelle elle vient de prendre son court repos, et, avant tout autre acte, elle veut de nouveau rendre à son Créateur l'adoration, la louange, l'action de grâces. Elle revêt, après l'avoir baisée avec amour, chaque partie de son costume religieux,—habit saint qui, par la matière, la forme, la couleur, lui rappelle sans cesse les doux et sévères engagements contractés avec l'Époux céleste, au jour solennel de sa profession. Elle a des formules pour dire alors à Jésus ses vœux, ses désirs; pour se pénétrer de son esprit; pour s'unir à ses divines actions et se revêtir en quelque sorte de ses vertus.

Une seconde fois on entend la cloche conventuelle: c'est l'heure de la sainte oraison. Les vierges se réunissent au lieu des observances religieuses, et là, en vue du tabernacle, elles continuent le doux entretien avec Dieu qu'elles ont préparé la veille, qu'elles ont ardemment désiré pendant la nuit, et qu'elles ont commencé en ouvrant les yeux à la lumière.

L'oraison mentale est suivie de l'hommage des lèvres, uni à celui du cœur, par la récitation du divin office. Bientôt après, le ministre

1. Lamartine, Xe Méditation.

sacré fera descendre sur l'autel la victime pure et sans tache. En ce moment, la religieuse s'offrira en holocauste avec Jésus-Hostie ; elle priera pour l'Église et pour le monde ; elle s'efforcera de recueillir en abondance, pour elle-même et pour d'autres âmes chères à bien des titres, la manne salutaire de la grâce. Plus ardentes encore seront ses suppliques, plus douce sa paix, plus vif son amour, pendant ses colloques intimes après la sainte communion.

" Heureuses les maisons, bénies les communautés où Marthe se plaint de Marie ! " Ces paroles, tombées de la plume de saint Bernard, nous apprennent tout le cas qu'il faut faire des exercices de la vie contemplative ; mais encore faut-il que la charitable hôtesse du Sauveur et de ses disciples ait, dans la distribution des heures de la journée, sa bonne et large part ; aussi comme les sœurs se portent en diligence vers les départements de l'hôpital, où les pauvres de Jésus-Christ réclament leurs soins ! Chacune connaît son poste et son rôle : celles-ci préparent et distribuent la nourriture, les vêtements, les remèdes ; celles-là cherchent à accommoder sur leur couche fiévreuse de pauvres personnes condamnées pour longtemps encore à la souffrance ; les unes ambitionnent de panser des plaies dégoûtantes ; d'autres voudront apporter du soulagement aux plus tristes infirmités.

Sur ce lit de douleur gît un malade dont on n'attend plus que le dernier soupir ; les sœurs s'empressent autour de lui ; elles humectent ses lèvres déjà froides et livides, et essuient avec compassion et respect la sueur qui couvre son front ; elles lui donnent à baiser l'image du Rédempteur, et répètent doucement à son oreille les actes de foi, de repentir, d'espérance, d'amour.

Dans l'exercice de ces diverses fonctions de la charité évangélique, les anciennes du cloître servent de modèles aux plus jeunes hospitalières, et réciproquement, l'élan des jeunes contribue à imprimer comme un nouvel essor à la ferveur des anciennes elles-mêmes.

" Il faut, dit la règle, qu'il y ait un saint combat entre les religieuses à qui écherront les malades qui font plus d'horreur, et qui donnent plus de répugnance à la nature, remportant sur elles-mêmes des victoires dignes de la vocation sublime d'une fille de la MISÉRICORDE [1]. "

La matinée s'avance rapidement : dans les salles, les infirmeries et ailleurs, tout a repris un air d'ordre, de propreté, de bien-être. Il

1. Const., 1re partie, 4e traité, chap. V.

est neuf heures, et l'on donne le signal de la lecture spirituelle et du travail manuel en commun. A neuf heures et trois quarts, les semainières se rendent à l'hôpital : leur devoir est de disposer toutes choses pour le dîner des pauvres. Ce repas est servi à dix heures par la communauté, sous la présidence de la mère supérieure, qui fait elle-même les portions, et dit aussi le bénédicité et les grâces.

L'examen de conscience, commencé à dix heures et demie, dure pendant un quart d'heure, après lequel les religieuses vont au réfectoire, en ordre et en silence, récitant le *De profundis*.

La lecture de la vie et de la doctrine des saints, est le principal assaisonnement du frugal repas de la communauté ; et c'est au chœur que les vierges vont rendre grâce à Dieu pour cette double nourriture de l'âme et du corps qui leur a été départie

" Après la réfection du matin et du soir, il sera permis aux sœurs de parler ensemble une heure durant ou environ, et de se récréer par des discours agréables et saintement joyeux, avec paix, douceur, discrétion et simplicité ; ce qui ne les empêchera pas de faire quelques petits ouvrages durant ce temps-là, si ce n'est qu'elles les intermettent quelquefois par la permission de la supérieure [1]. "

Les heures de l'après-midi, ne seront pas moins scrupuleusement remplies que celles de la première partie du jour. On donnera le temps prescrit à l'exercice si important de l'examen particulier ; puis on récitera le chapelet, en méditant pieusement sur les mystères de Jésus et de Marie. La lecture spirituelle et le travail des mains auront encore leur tour ; on s'appliquera à l'étude du chant grégorien et des cérémonies du chœur, selon le temps et les circonstances ; l'instruction religieuse des pauvres ne sera pas non plus négligée,— les hospitalières regardant comme un de leurs principaux devoirs, celui d'enseigner à ceux qui sont sous leur conduite ce qu'ils sont obligés de croire, d'espérer et de faire pour être sauvés.

" Le service que nous rendons aux pauvres pour la santé du corps, poursuit la règle, regarde le salut de l'âme ; car c'est pour les pouvoir plus saintement aider à supporter chrétiennement la maladie, et à passer plus heureusement de ce monde, quand il plaira à Dieu en disposer, que nous les recevons en notre maison ; si bien qu'à proprement parler, notre office est de recueillir les gouttes du précieux sang

1. Const., 1re partie, 3e traité, chap X.

de Jésus-Christ, et de les appliquer, par nos petits travaux, au salut des âmes pour lesquelles il a été répandu. ”

A trois heures, adoration de Jésus en croix ; psalmodie des vêpres ; oraison mentale pendant une demi-heure.

A quatre heures et un quart, service de l'hôpital par les semainières.

A quatre heures et demie, souper à l'hôpital, servi par la communauté en corps.

A cinq heures, réfectoire des religieuses. On y continue la lecture de piété commencée le midi, et les sœurs y puisent une matière agréable et utile à la conversation qui doit suivre.

A sept heures et un quart, matines et laudes ; examen de conscience ; lecture du sujet de la méditation pour le lendemain.

A huit heures, les sœurs peuvent se livrer à leurs dévotions particulières soit au chœur, soit en leurs cellules. Elles ne doivent pas être debout après neuf heures, sans une permission spéciale, si ce n'est celles qui sont désignées pour veiller les malades.

En effet, sous le toit monastique, la nuit même ne saurait interrompre l'exercice des saintes œuvres de miséricorde. La vierge qui va sacrifier son repos au service des membres souffrants de Jésus-Christ, ne commencera son travail d'amour qu'après avoir imploré pour elle-même, et pour ceux dont la garde lui est confiée une bénédiction de l'Hôte divin du tabernacle. Bientôt elle apparaîtra, comme une ombre silencieuse, partout où sa présence pourra être requise, se livrant à mille fonctions pénibles peut-être à la nature, mais précieuses assurément à la foi d'une sœur hospitalière. Si la lassitude menace d'abattre son courage ; si ses paupières alourdies exigent impérieusement un peu de sommeil, elle ira plus d'une fois demander au Dieu de l'autel assez de force et d'énergie pour continuer la lutte jusqu'au retour de l'aurore.

Ainsi, grâce au fonctionnement simultané et régulier des divers offices de la maison, dont les sœurs se partagent les travaux ; grâce à la pratique fidèle des exercices religieux communs à toutes, les anges gardiens du monastère ont sous les yeux, à chaque instant du jour et de la nuit, le spectacle d'une incessante activité jointe à la quiétude de la vie contemplative.

Il va de soi que, dans l'enceinte réservée du cloître, un silence religieux s'observe en tout temps, excepté pendant les récréations ; il va de soi encore que le recueillement, la fuite du monde, l'amour de

la retraite et de la solitude intérieure, ne connaissent aucune exception dans la journée d'une sœur hospitalière.

On ne peut entrer ici dans le détail des sacrifices de chaque jour qu'impose nécessairement la vie monastique, — sacrifices dont tout cœur dévoué à Dieu sent le prix et le besoin. On ne peut non plus résumer en quelques lignes rapides les devoirs et les privilèges qui s'attachent aux saints vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance en clôture perpétuelle.

Mais aux âmes jeunes et candides qui déjà auraient entendu le premier mot d'une vocation surnaturelle, et qui, néanmoins, douteraient encore si de tels sacrifices peuvent mériter leur récompense même ici-bas, nous dirions, comme autrefois le Sauveur à Nathanaël : *Venez et voyez* ; ou bien avec le Psalmiste : *Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux*, et combien sont savoureux les fruits qui croissent sur l'Olivier de la Miséricorde de Jésus.

CHAPITRE DEUXIÈME

> Qu'elle est éclatante en beauté cette chaste génération ! Sa mémoire sera immortelle.
>
> Sagesse, IV, 1.

I

Nous avons déjà essayé de faire connaître les vertus de nos fondatrices ; plus d'une fois, le nom de la mère Angélique Hayot de Saint-Joseph, première professe du monastère, et celui de sa digne compagne, la mère Marie-Madeleine Rolland de Saint-Ignace, sont venus se placer sous notre plume ; nous n'avons pu taire notre admiration à la vue du courage, de la force d'âme, de l'héroïque persévérance dont fit preuve la jeune sœur Marie-Anne Trothier de Sainte-Thérèse. Après que celle-ci eut rempli pour Dieu sa trop courte carrière, la paroisse de Sainte-Anne de Beaupré fournit à notre maison un sujet digne à tous égards de porter, à son tour, les livrées du cloître et le nom béni de la sainte réformatrice du Carmel.

La fortune ne se plut pas à verser ses faveurs sous l'humble toit où naquit Dorothée Lessard ; mais, par une compensation des plus avantageuses, les vertus chrétiennes y étaient religieusement pratiquées. Dorothée passa ses premières années auprès de ses pieux parents, se formant sur leurs exemples, se pénétrant elle-même des principes de foi et d'honneur qui faisaient la règle invariable de leur conduite. Par cette première et indispensable éducation, l'intéressante enfant se trouva toute disposée à faire son profit des avantages qu'allait lui offrir, en temps opportun, une généreuse bienfaitrice. Madame N., " dame de qualité, " disent nos annales, prit la jeune fille en affection et voulut l'avoir auprès d'elle. Dès lors les moyens ne manquèrent plus à Dorothée pour acquérir certaines connaissances et une culture convenable. Elle était déjà formée à l'économie et au soin du ménage, ce qui fit que sa mère adoptive se reposa entièrement sur son intelligence et son savoir-faire, pour la conduite d'une maison considérable.

L'attrait pour la piété qui avait paru en elle dès son bas âge, loin de souffrir de son nouveau genre de vie, sembla, au contraire, se développer et s'accroître sous l'influence d'une grâce progressive. " Elle avait, dit la notice, ses petites pratiques de dévotion marquées ; elle était en outre fort retenue et fort modeste. " Mademoiselle Lessard partageait ainsi son existence entre ce qu'elle devait à sa bienfaitrice, d'un côté, et ce que lui prescrivaient, de l'autre, le service et l'amour du souverain Maître ; doux devoirs qui, pour être différents en apparence, n'avaient au fond qu'un même principe, et ne tendaient, comme les deux plus grands commandements de la loi, que vers un seul et même but. Dieu, cependant, réservait à l'humble et pieuse jeune fille une faveur de prédilection. " Il lui plut de la choisir parmi la multitude de celles qui courent à leur perte, pour la mettre dans un port assuré, où elle fût à même d'éprouver de plus en plus les effets de sa miséricorde. Elle communiqua son dessein à notre saint fondateur, qui fut charmé de trouver en elle de si heureuses dispositions à la vie religieuse. Mais, comme la présence de Dorothée, et surtout sa douce affection et ses soins délicats, étaient devenus indispensables à madame N., la jeune fille eut à attendre longtemps avant de voir la réalisation de ses plus chers désirs ; c'est ce qui explique pourquoi elle n'entra au noviciat qu'à l'âge de vingt-cinq ans (25 avril 1703).

Dire que Dorothée, devenue la sœur Sainte-Thérèse, fut pour ses

compagnes un modèle de ferveur et d'exactitude, c'est donner assez à entendre qu'elle prit à cœur, dès le début, d'observer avec fidélité et esprit de foi notre règle, nos constitutions et toutes les saintes pratiques du cloître Son esprit sérieux et réfléchi, ses excellentes dispositions naturelles, les vertus des Mères vénérées qui avaient, au prix de si grands sacrifices, fondé notre monastère, et qui en étaient encore l'exemple vivant, tout contribuait à faire avancer la nouvelle professe dans les voies de la perfection.

" Comme il n'y avait alors que fort peu de religieuses, on donna à la sœur Sainte-Thérèse plusieurs offices à la fois : elle eut surveillance sur la boulangère, la lingère, la *robière*, la réfectorière ; elle se montra *leste* à tout, entendue, propre, rangée..." Jouissant d'ailleurs d'une santé inaltérable, elle crut ne pouvoir mieux faire que d'employer ce don au service des épouses de Jésus-Christ et à celui de ses pauvres : aussi était-elle toujours la première et la dernière à tous les travaux pénibles de la maison. Une si grande diversité d'occupations ne troubla jamais le calme de son âme et ne l'empêcha pas de se trouver, pour l'ordinaire, à tous les exercices communs et de s'en acquitter avec le recueillement que demandent des œuvres si saintes. C'est, en effet, dans cet admirable équilibre entre les fonctions multiples de la vie extérieure, et les actes plus parfaits de la vie contemplative que consiste essentiellement le double esprit de notre institut ; de là résultera toujours sa force, sa perfection, sa beauté, tout le bien qu'il peut opérer dans l'Église pour le salut des âmes et la gloire de Dieu ; et du degré de correspondance qu'elle apporte à la grâce propre de son état, dépend également pour chacune des hospitalières le degré de sainteté auquel il lui sera donné d'atteindre dans sa précieuse et bénie vocation.

Il est d'heureux caractères qui possèdent le talent de faire rayonner autour d'eux une joie sereine et pure : ce mérite était encore celui de la sœur Dorothée Lessard de Sainte-Thérèse. " Elle était gaie et enjouée, est-il dit dans sa lettre circulaire, et elle divertissait toutes les autres aux heures de la récréation ; même au milieu de ses travaux multipliés, on la trouvait toujours d'une humeur égale, c'est-à-dire joyeuse et contente." En avançant en âge, la fervente hospitalière ne se départit pas des principes qui avaient guidé sa jeunesse religieuse. Son ancienneté ne servit qu'à la rendre plus régulière, plus souple, plus petite à ses propres yeux. Elle ne cessa de se montrer soumise et obéissante à ses supérieures comme une enfant des plus dociles.

" La mère Sainte-Thérèse a été sacristine, infirmière, seconde dépositaire et discrète, au grand contentement de la communauté ; mais l'emploi où sa vertu brilla davantage fut celui de première hospitalière, qu'elle exerça plus de quarante ans en divers temps, et où elle a amassé des trésors de grâces et de mérites. Sa charité envers les pauvres et les malades lui donnait une adresse et une vigilance merveilleuses pour les secourir ; elle prévenait tous leurs besoins, et elle était infatigable de jour et de nuit à leur rendre tous les services imaginables, même les plus coûteux et les plus répugnants à la nature. Elle ne se reposait sur personne du soin de lever et de changer les pauvres femmes malades, et elle leur rendait ce bon office avec tant de joie et d'allégresse, qu'il n'était pas difficile de pénétrer les motifs surnaturels qui l'animaient et la faisaient agir. "

Le soldat courageux se fait gloire de mourir en combattant pour son prince, sous le feu de l'ennemi : de même la sœur hospitalière se félicite à juste titre lorsque, pour l'accomplissement de ses devoirs, elle aussi doit affronter le trépas. Nous l'avons dit ailleurs : tel fut le sort réservé aux membres de notre communauté aux temps des diverses épidémies ; et parmi les victimes des fièvres pestilentielles en 1756, on compta la vénérable mère Sainte-Thérèse, qui couronna par cette fin glorieuse, à l'âge de soixante-dix-huit ans, ses cinquante-deux années de profession. Elle avait eu au monastère une nièce digne émule de ses vertus : la mère Thérèse Langlois de Saint-Jean-Baptiste décédée en 1743, à l'âge de cinquante-neuf ans. On lui attribue, comme à sa bonne tante, une humeur douce et agréable ; comme elle aussi, la mère Saint-Jean-Baptiste était singulièrement attachée à l'observation de sa règle. Pour compléter cet éloge, court mais significatif, ajoutons que sur les trente-sept ans de sa vie religieuse, elle en a passé trente dans les premières charges, ayant été cinq ans supérieure, seize ans assistante et neuf ans maîtresse des novices. Elle avait au monastère des dames ursulines de Québec une sœur cadette, la mère Angélique-Françoise Langlois de Sainte-Elizabeth, qui mourut saintement en 1759.

II

Les chroniques des communautés religieuses nous apprennent que, souvent, de vertueuses filles, appelées de Dieu à la vie du cloître

n'avaient pas les ressources nécessaires pour payer la dot exigée, d'après les édits du roi de France, à leur entrée dans le monastère.

" L'indigence domine en Canada, écrivait de son temps le marquis de Beauharnais, gouverneur général depuis 1726 jusqu'à 1747; je ne connais pas dix familles capables de payer la dot d'une religieuse."

Mademoiselle Marie-Madeleine-Louise d'Amours de Louvières se trouvait au nombre des jeunes personnes dont on pouvait dire autrefois à la lettre, selon l'expression pittoresque d'un certain prédicateur du grand siècle, *qu'elles n'avaient pas assez de fortune pour faire vœu de pauvreté.* Pour se tirer d'embarras, elle eut recours à un moyen qui avait très bien réussi quelques années auparavant à une de ses cousines, mademoiselle Mariaucheau d'Esgly, ainsi qu'on peut le lire dans *l'Histoire des Ursulines de Québec.*

" Mademoiselle de Louvières, dit l'acte de sa réception, a témoigné tout le désir imaginable de se consacrer à Dieu dans notre monastère. Comme elle n'a point de patrimoine, quoiqu'elle soit d'une famille des plus honorables et d'ancienne noblesse, elle a pris la généreuse résolution de quêter sa dot, et Dieu a donné une telle bénédiction à son entreprise qu'elle a trouvé en fort peu de temps ce qu'elle cherchait...Les vocales connaissent d'ailleurs toutes ses qualités estimables; depuis un an qu'elle est à notre pensionnat, elle nous a parfaitement édifiées par sa sagesse et sa singulière piété ; elle est âgée de vingt et un ans, et par conséquent en état de faire un bon choix." Cette postulante si accomplie, connue en religion sous le nom de sœur Saint-Antoine, fit son entrée dans la vie monastique le 8 décembre 1734. La suite de sa carrière répondit parfaitement à la générosité de ses premières démarches. " La connaissance qu'elle avait du monde lui fit chérir davantage sa sainte vocation, et lui servit tous les jours d'un puissant motif pour l'exciter à s'y perfectionner. Son humilité et son obéissance se faisaient remarquer en toutes ses actions, et un maintien grave et modeste décelait la paix de son âme. Dans les offices elle se montrait pleine de déférence pour ses compagnes, et elle était ingénieuse à prendre pour sa part ce qu'il y avait de plus pénible et de plus gênant. Elle avait une grande dévotion aux souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ et aux douleurs de Marie." Après avoir vécu un quart de siècle en fervente religieuse, la mère Saint-Antoine fut appelée en 1760, dans sa quarante-septième année, à jouir de la récompense promise aux vierges sages et fidèles.

Lorsque mademoiselle de Louvières entra au noviciat, elle avait pour compagne sa cousine-germaine, mademoiselle Louise Chartier de Lotbinière, qui fit profession sous le nom de sœur Saint-Eustache. Nos vieux registres parlent en termes élogieux de cette seconde postulante du 8 décembre 1734 : " Mademoiselle de Lotbinière, disent-ils, que nous avons à nos classes depuis quelque temps, a donné toutes les marques de la vocation la plus solide, jointe au plus riche naturel et au plus aimable caractère. La mère supérieure a une connaissance parfaite des sentiments d'affection que toutes ont généralement pour elle. Le chapitre est charmé de l'admettre, tant à cause de ses bonnes qualités, que pour la parfaite considération que toutes ont pour monsieur son père, et l'estime singulière que feu monseigneur d'heureuse mémoire avait de son mérite."

M. Louis-Eustache Chartier de Lotbinière, père de la jeune aspirante, n'est pas pour nous un personnage étranger: nous l'avons vu auprès du lit de mort de notre vénéré fondateur, à qui il conféra les derniers secours de l'Église, " lui rendant ainsi, en quelque sorte, le tribut des onctions sacrées qu'il en avait reçues [1]. " Avant de s'engager dans la milice des autels, ce gentilhomme avait suivi la carrière des armes, et avait été enseigne dans la marine royale. Il avait épousé Marie-Françoise, fille de M. François-Marie d'Avesne des Meloises. Devenu veuf encore jeune, en 1723, M. de Lotbinière comprit toute la fragilité de ces liens terrestres que la mort doit rompre, inévitablement, tôt ou tard. Il résolut de quitter le monde pour se donner désormais à Dieu seul. Monseigneur de Saint-Vallier, à qui il se présenta, l'admit avec empressement dans son clergé, lui conféra les saints ordres en 1726, et le nomma presque aussitôt grand vicaire et archidiacre. Il succéda en 1738 à M. l'abbé Bertrand de la Tour comme doyen du chapitre de Québec.

Des huit enfants de M. de Lotbinière, trois étaient morts en bas âge; Eustache, l'aîné de ses fils, embrassa comme son père l'état ecclésiastique ; François-Louis, le cadet, suivit l'exemple de son oncle Valentin Chartier de Lotbinière, et se fit religieux récollet; le plus jeune, Michel-Eustache-Gaspard, devait perpétuer le nom de sa famille. Il choisit la carrière militaire et devint un des plus habiles ingénieurs de son temps. Marie-Françoise, unique sœur de la mère Saint-Eustache, épousa M. Antoine Juchereau Duchesnay, seigneur

1. R. P. de la Chasse, S. J.— Oraison funèbre de monseigneur de Saint-Vallier.

de Beauport, et devint ainsi la belle-sœur de nos mères Saint-Augustin et l'Enfant-Jésus. M. l'archidiacre de Lotbinière, étant devenu très infirme, demanda en 1747 à se retirer dans notre maison. La communauté saisit avec empressement une occasion si favorable de faire plaisir à un ancien ami. Le vénérable malade reçut avec bonheur les soins assidus non seulement de sa fille, la mère Saint-Eustache, mais encore de ses deux nièces, les mères Saint-Antoine et Saint-Elzéar. Elles eurent la douleur de recueillir les derniers soupirs d'une personne si tendrement aimée, le 14 février 1749. La mère Saint-Eustache ne survécut que peu de temps à son père ; elle mourut au mois de décembre de l'année suivante, non pas pleine de jours,— elle n'avait que trente-trois ans,— mais riche de vertus et de mérites, ayant consommé sa course au service des malades atteints des fièvres. La vocation religieuse continua longtemps, comme un bien de patrimoine, dans la descendance de M. de Lotbinière. Sans en chercher ailleurs des preuves, nous trouvons sur la liste des membres de notre communauté sa petite-fille, la mère Marie-Catherine Duchesnay de Saint-Ignace, et son arrière-petite-fille, la mère Julie-Marguerite Duchesnay de Saint-Antoine.

L'entrée de la mère Saint-Ignace est inscrite en ces termes dans nos registres : " Le 1er août 1753, la révérende mère de l'Enfant-Jésus convoqua le chapitre pour lui proposer mademoiselle Marie-Catherine Duchesnay, sa nièce, âgée de quinze ans, qui demande avec instance d'être reçue au noviciat. Monsieur son père et madame sa mère se sont opposés longtemps à son dessein, n'ayant que cette unique et chère fille ; mais ils n'ont pu même obtenir qu'elle différât son entrée en religion. Vaincus par ses sollicitations, ils lui ont enfin accordé sa demande." La mère Marie-Catherine de Saint-Ignace se distingua par son amour de la sainte règle jusque dans les plus petites choses. Ses talents l'eussent rendue propre aux premiers emplois, et elle fut placée jeune encore à la tête du noviciat, mais une altération dans sa santé fut cause qu'elle ne put être continuée plus d'un an dans cette charge. Dès lors elle n'eut plus en partage que la douleur. Son état parut tellement extraordinaire qu'il fut jugé à propos de l'envoyer à l'Hôtel-Dieu de Montréal pour lui faire subir un traitement particulier : elle en revint sans éprouver une grande amélioration. Aux souffrances physiques se joignirent les souffrances morales ; mais instruite des voies que Dieu se plaît à tenir sur certaines âmes,

la mère Saint-Ignace sut se faire un mérite de ses peines, en se retranchant dans la pratique de l'obéissance et de l'humilité. Son martyre intérieur et extérieur ne fut pas moins long que rigoureux : elle atteignit l'âge de soixante ans, et toujours elle donna à la communauté le touchant exemple de sa patience. Enfin, il plut au Seigneur de couronner ses mérites par une mort des plus édifiantes (5 décembre 1798). Elle avait quarante-trois ans et dix mois de profession. La mère Saint-Ignace a été longtemps l'annaliste du cloître ; nous lui sommes redevables de tous les détails qui nous sont parvenus sur les événements de 1759-60, et sur le siège de Québec par les Américains quinze ans plus tard.

La mère Julie-Marguerite Duchesnay de Saint-Antoine appartient de droit à la deuxième époque, suivant la division que nous nous sommes proposée ; néanmoins, elle semble trouver tout naturellement sa place en cet endroit, où nous venons de rappeler le souvenir de sa tante, la mère Saint-Ignace, et celui de ses trois grand'tantes, les mères Saint-Augustin, l'Enfant-Jésus et Saint-Eustache. Elle perdit à l'âge de cinq ans sa mère madame Julie de Beaujeu ; presque à la même époque éclata la révolution américaine, et son père Antoine Juchereau Duchesnay, fut appelé aux frontières pour défendre la patrie. Cependant la petite Julie-Marguerite avait été placée en notre pensionnat ; elle s'y trouvait en compagnie de sa sœur aînée et de plusieurs cousines à différents degrés. De plus, sa grand'mère et d'autres dames de sa famille étaient pensionnaires dans notre maison ; le vénérable abbé de Rigauville lui-même était son parent. Élevée ainsi au milieu des siens, l'aimable enfant s'habitua à affectionner le monastère presque à l'égal du toit paternel. Lorsque la paix eut été rendue au pays et que le manoir de Beauport eut repris ses gais atours, sous l'intelligente direction d'une nouvelle *châtelaine*, M. Duchesnay rappela ses filles auprès de lui. Julie-Marguerite avait treize ans, — âge heureux où l'âme ne s'ouvre encore qu'aux joies les plus simples et les plus pures, — et ces joies s'offraient à la jeune fille avec tous leurs charmes, au sein d'une famille chérie. Néanmoins, elle n'y voulut goûter que comme en passant, car déjà son cœur soupirait après les plaisirs d'une nature toute céleste. Laissant à ses sœurs Louise-Françoise et Henriette ce que le monde envisage comme de brillantes alliances, Julie-Marguerite résolut d'être tout entière à celui qui, dès ses plus tendres années, l'avait

appelée à son service. Elle n'avait pas dix-sept ans, lorsqu'elle se dirigea de nouveau vers le saint asile où déjà elle avait passé tant de beaux jours (14 mars 1785).

Le royaume des cieux souffre violence : une bouche divine l'a dit, et les divins exemples l'ont démontré. La mère Julie-Marguerite de Saint-Antoine ne fut pas exempte de cette loi universelle, et sa vertu, mise à l'épreuve, ne se démentit point. Elle eut de bonne heure en partage les infirmités ; l'asthme lui causait des insomnies habituelles, mais sans lui servir de prétexte pour se dispenser du lever de quatre heures ; il en était de même pour tous les autres points de notre règle. La sainte communion faisait les délices de cette âme aimante : elle y puisait des forces pour supporter en paix toutes ses souffrances. L'heure de la rénumération sonna pour cette fervente religieuse le 28 avril 1818. Elle était âgée de quarante-neuf ans, et elle avait trente et un ans de profession.

III

Une autre famille bénie de Dieu fut celle qui eut pour chef M. Henri Hiché, procureur du roi à Québec. Dès qu'il connut clairement la volonté de Dieu sur l'avenir de ses enfants, on vit ce père chrétien triompher de sa tendresse pour des filles qui faisaient la vie de son cœur et la joie de son foyer ; on le vit même prendre résolument parti pour Dieu contre la douleur et les larmes d'une mère inconsolable. Il faut le dire ici, madame Hiché (née Marguerite le Gardeur de Saint-Pierre), quoique d'ailleurs bonne et pieuse, était une de ces personnes, dont la catégorie est fort nombreuse, qui n'envisagent que sous un point de vue tout humain et naturel la vocation de leurs enfants à la vie religieuse, loin de voir en cela une grâce précieuse et distinguée.

Quoi ! disent-elles, ces êtres chéris renonceront, dans leur tendre jeunesse, aux jouissances du toit paternel, et à toutes les autres que le monde peut promettre, pour aller chercher au fond de quelque sombre solitude une vie laborieuse, humble et pauvre ! Comment en faire pour toujours le sacrifice ! comment se résigner à ce qu'ils ne soient plus là quand viendront, pour les auteurs de leurs jours, la vieillesse, les infirmités, les dernières douleurs !

Mais, leur pourrait-on répondre, est-il donc si rare qu'une jeune fille s'expatrie pour s'associer au sort d'un époux ? et quand mille

liens, tous plus forts les uns que les autres, l'auront enchaînée à son nouveau séjour, cette fille, pour affectueuse et aimante qu'elle soit, reviendra-t-elle veiller au chevet de sa mère malade ? aura-t-elle même la douloureuse consolation de recueillir son dernier soupir ? Demandez-le à tant de mères qui ont vu leur espoir cruellement déçu.

Est-il si rare encore que les alliances les plus brillantes et qui semblaient promettre une félicité sans mélange, aient abouti à d'amères déceptions ? Demandez-le à tant de jeunes cœurs qui pleurent en silence, sous le regard de Dieu, leur trop déplorable sort désormais sans remède.

Ah ! heureuses les familles où le Ciel marque au berceau les âmes dont le monde ne sera pas digne ! Heureux les parents attentifs à cultiver avec toute sorte de soins une semence qui doit fructifier pour la vie éternelle ! Heureuses les jeunes personnes sur lesquelles repose sitôt un choix céleste et divin !

De ce nombre furent mesdemoiselles Marie-Louise, Marguerite-Françoise et Marie-Félicité Hiché. L'aînée de ces trois charmantes sœurs vint, à l'âge de dix-huit ans, s'adjoindre aux vierges hospitalières. " Toutes les personnes qui la connaissent, disent les mémoires contemporains, en ont rendu à la communauté les témoignages les plus avantageux, surtout son confesseur qui la juge très propre à prendre l'esprit de l'état de vie qu'elle veut embrasser." Il ne se trompait pas ce sage guide. Postulante ou novice, mademoiselle Marie-Louise Hiché, réalisa pleinement les espérances qu'on en avait conçues, et mérita d'être incorporée à la famille religieuse sous le nom de sœur Sainte-Gertrude.

Mademoiselle Madeleine Hiché se crut d'abord appelée elle aussi à servir Dieu dans ses pauvres ; mais, après avoir porté pendant quelques mois l'habit des augustines et le nom de Saint-Agathange, elle se persuada que ce genre de vie ne devait pas être le sien, et retourna auprès de sa mère. Elle devint dans la suite la compagne de M. Ignace Perthius, de Montréal. Son exemple toutefois n'eut aucune influence sur ses jeunes sœurs, Marguerite-Françoise et Marie-Félicité. Écoutons ce que disent nos actes capitulaires à l'occasion de l'entrée de Marguerite-Françoise, qui était âgée de dix-sept ans.

" Pour consulter l'Esprit-Saint dans une démarche si importante, elle a demandé qu'on lui accordât de faire ici une retraite de huit jours, ce qu'elle a accompli d'une manière très fervente et très édi-

fiante. Elle est déterminée plus que jamais à renoncer au siècle pour se donner à Dieu sans réserve, et surmonter les obstacles que fait naître madame sa mère... Monsieur son père, voulant seconder l'impatience dans laquelle elle est de suivre l'attrait de la grâce, est venu lui-même lever toutes les difficultés, et a demandé qu'elle entrât incessamment. Sa réception s'est faite sur le champ, le 17 août 1743. Vers le même temps Marie-Félicité entrait à nos classes ; elle y demeura six mois et fut admise au noviciat le 13 février 1744, jour de la vêture de sa sœur Marguerite-Françoise. Toutes les deux firent profession après les épreuves accoutumées, qui parurent douces et légères à ces âmes avides de sacrifices.

Les années des fièvres pestilentielles n'étaient pas éloignées, et les trois sœurs Hiché ne devaient pas être les moins ferventes dans l'exercice des œuvres de miséricorde, qui allaient s'offrir au dévouement de toutes nos hospitalières. Elles échappèrent heureusement à l'épidémie de 1747 ; il n'en fut pas de même en 1750. La mère Marie-Félicité de Sainte-Marguerite, âgée de vingt-trois ans, succomba le 21 octobre, quatre ans seulement après avoir prononcé ses vœux. En moins de deux mois d'intervalle, la mère Marie-Louise de Sainte-Gertrude, âgée de trente-trois ans et en ayant quatorze de profession, alla rejoindre au ciel sa jeune et angélique sœur.

Une heureuse longévité au service du bon Maître fut le partage de la mère Marguerite-Françoise de Saint-Henri. Ce qui la distinguait surtout, dit la notice, c'était le *zèle de la régularité pour elle-même et pour les autres :* c'est aussi ce qui la recommanda au choix de ses sœurs pour l'office de discrète ou conseillère, qu'elle remplit pendant trente-sept ans. Jusqu'à l'année qui précéda sa mort, la mère Saint-Henri suivit ponctuellement les observances religieuses, et cela malgré des infirmités devenues habituelles. Parvenue à l'âge de soixante-dix-neuf ans, après avoir célébré le soixantième anniversaire de sa profession, notre vénérable doyenne s'endormit dans le Seigneur le 23 mai 1805.

On raconte de la mère Saint-Henri un acte de présence d'esprit qui sauva la vie à un officier anglais. C'était au temps où les blessés du siège de Québec occupaient la plus grande partie de notre maison, et où, par conséquent, les lois de la clôture étaient forcément suspendues. Le brave militaire dont il s'agit avait été fait prisonnier par un sauvage ami des Français, qui le mena fortement lié jusque

dans le vestibule de l'hôpital. Le féroce vainqueur triomphait d'avance à la pensée des tortures auxquelles il se promettait de soumettre le *visage pâle*. Toutes les personnes présentes furent émues de pitié à la vue du pauvre captif. La mère Saint-Henri, qui se trouvait à la salle avec quelques autres religieuses, eut alors une heureuse inspiration : elle dit tout bas à ses sœurs d'amuser le sauvage, et, s'approchant du prisonnier, elle coupa en un clin d'œil les liens qui le tenaient enchaîné. L'indien ne tarda pas à s'apercevoir de l'évasion de sa victime : il en devint furieux et jeta autour de lui des regards étincelants de colère. Sans témoigner aucune émotion, la mère Saint-Henri lui indiqua de la main la porte du vestibule ; il s'y élança à la poursuite de l'officier. Celui-ci cependant était hors d'atteinte : sur un signe de sa bienfaitrice, il s'était tout d'abord réfugié dans l'intérieur du cloître, échappant ainsi à d'affreux supplices et à une mort certaine. Il conserva toute sa vie une profonde reconnaissance pour la charitable hospitalière qui lui avait rendu un aussi signalé service.

IV

Il semble, pendant une assez longue période, que nos annales ne soient que l'histoire intime d'un petit nombre de familles privilégiées. Tantes et grand'tantes, nièces et petites-nièces, sœurs et cousines : tels sont les anneaux de la chaîne vivante qui relie les diverses époques de notre histoire, et qui perpétue parmi nous les traditions d'un passé glorieux.

Il n'y a pas à en douter : la prière assidue d'une parente, d'une sœur, d'une amie qui a goûté le *don de Dieu* et qui voudrait, à tout prix, en faire part à ce qu'elle a de plus cher au monde, entre souvent pour beaucoup dans les prémices d'une vocation. Douce et sainte influence, rayonnement salutaire, précieux apostolat, combien d'âmes n'as-tu pas attirées dans les voies droites et sûres ! Nous en avons déjà offert dans ces pages de nombreux exemples ; en voici un tout nouveau dans Angélique et Jeanne-Élisabeth de Saint-Ours, nièces de la mère de la Visitation, cousines de toutes les religieuses alliées aux diverses branches de la famille des le Gardeur. Elles entrèrent toutes deux le même jour, 2 octobre, fête des saints anges gardiens, 1735.

Ce fut la plus jeune, mademoiselle Angélique, âgée de dix-neuf

ans, qui déclara la première sa vocation, " témoignant que, pour éviter les pièges du grand monde, dans lequel elle était exposée, et pour suivre la voix de Dieu qui l'appelait à l'état religieux, elle souhaitait infiniment de faire choix de notre communauté pour sa retraite. Toutes les vocales, ayant une connaissance parfaite de son esprit et de ses belles qualités, et de tout ce qu'un mérite personnel, joint à la naissance, pouvait lui donner lieu de prétendre, ont conclu avec une satisfaction indicible de l'admettre.

" Mademoiselle Jeanne-Élisabeth, âgée de vingt et un ans, continue notre récit, s'est déterminée après mûre délibération, à renoncer pour jamais à toutes les fortunes périssables de ce monde auquel les dons extérieurs, comme ceux de l'esprit et du cœur, ne la rendent que trop capable de plaire. Elle avait formé depuis longtemps le dessein de se dérober au siècle, et de se consacrer au service de Dieu dans notre maison, mais elle en a été empêchée par la tendresse d'une famille qui l'aimait *uniquement*, et qui lui a suscité tous les obstacles pour combattre sa vocation, lesquels obstacles elle a surmontés avec un courage héroïque." Tels sont les détails qu'on nous a transmis sur les premières démarches de ces deux sœurs, si dignes de devenir les compagnes de celles dont nous avons esquissé dans le dernier article les touchantes vertus.

" La mère Angélique de Saint-Ours de Sainte-Radegonde donnait d'heureuses espérances par sa piété et sa régularité, aussi bien que par ses talents qui l'auraient rendue très capable de servir la maison. Mais elle n'a fait pour ainsi dire qu'apparaître au milieu de nous, comme pour nous avertir de ne pas compter sur les biens que l'on possède, et nous apprendre à en faire le sacrifice." On vit cette douce fleur de la Miséricorde de Jésus se détacher de sa tige fragile, à l'âge de vingt-quatre ans, pour aller s'épanouir dans toute sa beauté sur le cœur du divin Époux.

La mère Jeanne-Élisabeth de Saint-Ours de Sainte-Clotilde édifia la communauté pendant vingt-neuf ans par sa ferveur, son exactitude et sa soumission. Officière, elle était attentive et vigilante et, dans sa charité, elle trouvait moyen de satisfaire toutes celles qui réclamaient ses services. On remarquait son esprit de pauvreté et d'austérité, son respect pour ses supérieures, sa déférence à l'égard de ses sœurs anciennes, sa politesse envers toutes. Dans son humilité, elle se croyait au-dessous de tout le monde; elle n'estimait et ne

désirait que les plus petits emplois, parce qu'ils ne paraissent pas au dehors, et qu'ils favorisent le recueillement. La communauté jugea la mère Sainte-Clotilde d'autant plus digne des charges électives qu'elle-même s'en reconnaissait moins capable. Elle a été dépositaire pendant cinq ans, et pendant huit ans elle a apporté au conseil sa part de lumière en qualité de discrète. Cette chère mère est décédée le 14 avril 1766, à l'âge de cinquante et un ans.

La famille Deschaillons de Saint-Ours, comme celle de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, était originaire du Dauphiné. Le premier du nom qui vint s'établir au Canada fut l'aïeul de nos religieuses, Pierre de Saint-Ours, officier du régiment de Carignan-Salières (1665). Il fut fait dans la suite capitaine, garde-magasin, et chevalier de Saint-Louis. Ses appointements, néanmoins, étaient si peu considérables qu'il pouvait à peine pourvoir à la subsistance de ses dix enfants. Aussi furent-ils tous élevés dans les fatigues et les privations d'une vie rude et laborieuse; et le marquis de Denonville, écrivant au ministre en 1686, atteste qu'il avait vu deux grandes filles de cette famille couper le blé et tenir la charrue.

“ Heureux âge, s'écrie à ce sujet un auteur contemporain, heureux âge, où l'on ne savait encore ce que c'est que de passer la jeunesse dans l'oisiveté et la mollesse, en se reposant pour l'avenir sur des titres et une fortune qui ont coûté tant d'efforts à d'illustres ancêtres [1] ! ”

Il s'est formé dans le pays deux branches de cette famille : la branche cadette eut pour chef Pierre, troisième fils du précédent ; la branche aînée descend de Jean-Baptiste père de nos religieuses, en qui il nous faut reconnaître les tantes de notre insigne bienfaitrice, mademoiselle Jeanne-Geneviève de Saint-Ours.

V

Un jour du mois d'octobre 1746, M. Michel de Salaberry, “ capitaine de brûlot, dans la marine royale,” présentait à notre communauté sa fille d'adoption, mademoiselle Catherine-Louise Drouard, âgée de dix-sept ans. Elle arrivait toute formée aux pratiques de la vie religieuse, ayant déjà passé dix-sept mois chez nos mères de l'Hôtel-Dieu de Québec. Nos actes capitulaires ne font pas connaître les motifs de sa

1. Grandes familles françaises du Canada.

sortie de cette première maison, mais ils attestent que la jeune novice était en grande estime auprès de monseigneur de Pontbriand ; et que ce fut sur la recommandation du prélat qu'on lui donna le saint habit un mois seulement après son arrivée en notre maison.

Les assujettissements de la vie commune parurent longtemps pénibles à la mère Catherine-Louise de Saint-Michel : il lui fallut des efforts soutenus pour sortir victorieuse de la lutte où elle s'était volontairement engagée. Si l'action de la grâce sur ce cœur généreux fut puissante dans son commencement, elle ne fut pas moins admirable dans ses progrès. La mère Saint-Michel devait avoir appris à se vaincre elle-même, à triompher des répugnances de sa nature délicate et sensible, lorsqu'elle fut choisie pour conduire les novices dans les voies de la perfection. Dans cette charge importante, comme dans celle de première hospitalière, elle montra qu'elle était remplie de l'esprit de son saint état. Elle fut aussi dans son temps une habile pharmacienne.

Les liens de la plus tendre affection l'unirent constamment à la famille qui était devenue sienne par le second mariage de sa mère, madame Marie-Catherine Rouer de Villeray. Elle ressentait un attachement en quelque sorte maternel pour sa petite sœur Louise-Geneviève de Salaberry, qui fut élevée sous ses yeux au pensionnat; aussi vit-elle avec un bonheur indicible les premiers indices de la vocation religieuse, et son développement, dans l'âme de cette enfant si chère. Louise-Geneviève n'eut pas besoin d'un séjour prolongé au milieu du monde pour en sentir le vide et le néant ; elle comprit de bonne heure qu'un cœur chrétien a des destinées immortelles, et qu'il est glorieux de mépriser tout le reste pour l'unique chose nécessaire ; il lui parut long d'attendre l'âge de quatorze ans pour quitter sans retour le toit paternel, et pour venir offrir au service et à la gloire de Dieu les qualités physiques et morales dont elle était ornée. La mère Saint-Michel fut la première des deux à descendre dans la tombe ; elle mourut le 26 août 1794, à l'âge de soixante-cinq ans, dans la quarante-septième année de sa profession.

" Surmonter courageusement ses dégoûts parmi les immondices d'un hôpital, faire force à la sensualité qui abhorre naturellement ce saint exercice si agréable à Jésus-Christ Notre-Seigneur," comme s'expriment nos constitutions, rendre aux pauvres et aux malades tous les services que pouvaient réclamer leurs besoins : c'est en quoi

la mère Louise-Geneviève de Salaberry de Sainte-Catherine faisait consister son mérite. C'est ainsi que, sans déroger à son origine, elle entendait faire l'application de la noble devise de sa famille : *Force à superbe, merci à faible ;* et tandis que ceux de sa race et de son nom s'illustraient au service de la patrie, et se faisaient inscrire avec honneur dans les fastes de l'histoire, elle, humble hospitalière, oublieuse de cette gloire mondaine, ne songeait qu'à conquérir la gloire immortelle promise à ceux qui sont vainqueurs de leurs inclinations jusque dans les plus petites choses. Elle fournit dans le cloître une carrière de soixante et dix ans. Recommandable par son exactitude aux observances, elle manifesta particulièrement la bonté de son cœur et sa charité dans les emplois d'hospitalière et d'assistante. C'est le 2 décembre 1823, dans sa quatre-vingt-cinquième année, que la mère Sainte-Catherine fut appelée à recevoir la récompense de ses vertus et de ses travaux.

VI

On se souvient de ce digne ami de nos Mères, M. Charles Aubert de la Chesnaye. Il avait vu deux de ses filles, Charlotte et Madeleine-Angélique, embrasser la vie religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec ; trois de ses petites-filles choisirent notre maison pour leur retraite. La première qui entra fut Marie-Thérèse Aubert de la Chesnaye ; elle fit profession au mois de juin 1738, sous le nom de Saint-André. Au mois de mai l'année suivante, sa sœur Agathe-Claire vint la rejoindre au noviciat. Elles avaient perdu depuis longtemps leur père, François Aubert de la Chesnaye, sieur de More, conseiller au conseil souverain de ce pays, et lorsque mademoiselle Agathe fut admise au postulat, elle portait encore le deuil de sa mère, madame Marie-Thérèse Guyon de Lalande. Réunies dans la maison de Dieu, les deux sœurs orphelines purent se consoler mutuellement dans leur mutuelle douleur, et offrir désormais sans partage à l'Époux des vierges leurs plus intimes affections. Leur carrière à toutes deux fut bien courte. La mère Saint-André mourut le 13 juin 1744, à l'âge de vingt-quatre ans. " Bonne et vraie hospitalière, elle avait su se faire en peu de temps un trésor de mérite par son zèle à embrasser tous les actes des vertus propres à son état, soit pour ce qui regarde le service des pauvres, soit pour les pratiques religieuses, dont elle s'acquittait avec la plus grande exactitude." Treize mois après, la mère Saint-Michel fut enlevée avant d'avoir accompli ses vingt-trois ans.

Nos annales font l'éloge de l'esprit de foi avec lequel la mère Charlotte-Joseph Aubert de Gaspé de Sainte-Claire s'acquitta pendant dix-huit ans des devoirs de l'état religieux. Cette troisième petite-fille de M. de la Chesnaye était entrée le 6 août 1744, quelques semaines après le décès de sa cousine, la mère Saint-André. Sa notice nous apprend qu'elle ne savait envisager les événements qu'au point de vue de la volonté divine; on voyait aussi en elle cette confiance inébranlable qui, naissant de la foi comme la tige de sa racine, s'épanouit nécessairement en amour tendre et filial pour Dieu. Une dévotion constante à la sainte Vierge servit de soutien et de rempart aux autres vertus de la mère Sainte-Claire. C'est dans l'emploi de maîtresse des novices qu'elle termina, à l'âge de quarante-trois ans, sa pieuse et édifiante vie.

Le 8 juillet 1750, pendant les ravages des fièvres malignes, nos Mères accueillaient au noviciat une jeune fille de dix-sept ans qui, insouciante du danger auquel elle s'exposait, ne demandait qu'à se dévouer au service des pauvres et des malades. Avant la fin de son postulat elle vit la plupart des religieuses atteintes de cette dangereuse maladie; elle en vit descendre sept dans la tombe, parmi lesquelles se trouvait sa cousine germaine, la mère Jeanne Bastien de Saint-Barthélemy, âgée seulement de trente-sept ans.

Mademoiselle Françoise-Hélène Cotton — ainsi se nommait la postulante du 8 juillet — était l'aînée de trois sœurs orphelines qui, à peu d'intervalle l'une après l'autre, et dans les fraîches années de leur première jeunesse, fixèrent leur choix sur l'institut de la Miséricorde de Jésus et le cloître de Notre-Dame des Anges. Elles avaient perdu leurs bons parents dès l'âge le plus tendre. En cela leur sort n'était pas différent de celui de mademoiselle Bastien, et toutes les quatre avaient été élevées avec soin et affection par un oncle, riche célibataire.

Mademoiselle Louise-Élisabeth Cotton eut quelque peine à obtenir son entrée. Ce n'est pas qu'elle parût manquer des qualités essentielles, ni qu'il y eût aucune difficulté pour sa dot; mais elle était d'une *extrême petitesse*, et pour cette raison monseigneur de Pontbriand s'opposa d'abord à son admission. Le bon prélat ne pouvait se persuader que cette enfant de quinze ans, si frêle et si délicate, fût bien en état de supporter les rigueurs de la vie du cloître. La com-

munauté, d'autre part, reconnaissant en elle toutes les marques d'une vocation solide, s'intéressa pour la petite aspirante qui finit par trouver grâce aux yeux de monseigneur. Le jour où elle prononça ses vœux fut celui où sa sœur Jeanne-Françoise, âgée de quatorze ans et demi, vint se mettre au rang des postulantes (24 janvier 1754.) On était alors à la veille de subir les désastres de la conquête : c'est assez dire que les trois sœurs eurent à partager avec les autres religieuses les rudes épreuves qui, plus d'une fois, menacèrent l'existence de notre communauté. La *petite* mère Louise-Élisabeth de Sainte-Marie de Jésus, en particulier, fit voir pendant vingt-six ans que, avec la grâce de Dieu, une âme courageuse peut s'élever au-dessus des faiblesses de l'organisme le plus débile. Ses dispositions d'ailleurs étaient toutes de piété et de charité ; son caractère, tout de douceur et de paix. C'était l'obliger que de lui offrir l'occasion de rendre quelque service ; quoiqu'elle se crût un membre inutile dans le corps de la religion, elle embrassait néanmoins avec joie, en esprit d'obéissance, les divers emplois auxquels on voulait bien l'employer. La mère Sainte-Marie de Jésus précéda ses sœurs dans la patrie céleste, y ayant été conviée le 30 avril 1779, à l'âge de quarante-deux ans.

La mère Françoise-Hélène Cotton de Saint-Augustin paraît avoir joui du privilège des âmes douces et humbles : la vie commune n'eut pour elle que des charmes, et toujours elle-même fit le charme de la vie commune. On ne peut désirer dans le monastère un plus beau panégyrique. Au cinquante-troisième anniversaire de son entrée en religion (8 juillet 1803), la mère Saint-Augustin se reposa elle aussi dans la paix des justes, à l'âge de soixante et dix ans.

La mère Jeanne-Françoise Cotton de Saint-Barthélemy ne fournit pas une carrière moins utile que les deux précédentes. Soutenue des grâces de sa vocation, elle se porta avec courage et ferveur aux exercices les plus laborieux, et sut par là s'acquérir un précieux trésor qu'elle mit sous la garde de l'humilité. Elle s'acquitta pendant longtemps avec sagesse et prudence des emplois de dépositaire, de maîtresse des novices et de discrète. Riche des vertus pratiquées au monastère pendant un demi-siècle et plus, cette fidèle épouse de Jésus-Christ passa de l'exil à la patrie le 21 octobre 1806.

VII

Sans exception aucune, les maisons religieuses de notre pays sont fondées sur la croix ; on n'y propose aux aspirantes que la pauvreté et le dénuement, qui combattent l'amour du luxe et des richesses ; la sujétion et l'obéissance, en opposition à l'esprit d'orgueil et d'indépendance ; les rudes travaux, la fuite des plaisirs les plus permis, et les austérités volontaires, qui triomphent de la sensualité, purifient l'âme et l'élèvent aux sphères célestes.

Ce n'était donc pas avec l'espoir de vivre dans une opulente tranquillité et de se voir un jour saluées du titre d'abbesses, que les six demoiselles de Lantagnac allaient demander une retraite à nos cloîtres divers. Geneviève-Françoise et Angélique firent choix du monastère des dames ursulines de Québec ; Clotilde donna la préférence à l'Hôtel-Dieu de Montréal ; et Ursule-Catherine, à la congrégation de Notre-Dame ; enfin l'attrait de Jeanne-Charlotte et de Marie-Thérèse les dirigea vers notre communauté.

Mademoiselle Jeanne-Charlotte de Lantagnac fut une des compagnes de noviciat de mademoiselle Hélène Cotton en 1750,— et cette seule circonstance du temps dit assez quelle généreuse ardeur dévorait sa grande et belle âme. On donna un nom royal — celui de Sainte-Radegonde — à cette petite-fille des comtes d'Adhémar. Celui de Sainte-Elisabeth fut réservé pour Marie-Thérèse qui, après quelque temps passé en notre pensionnat, fut admise au nombre des postulantes au mois de juillet 1754. Une épreuve bien cruelle l'attendait à son début : elle eut le regret de voir mourir au bout de quelques semaines sa pieuse et bien aimée sœur.

La mère Sainte-Agnès, alors maîtresse des novices, nous a laissé un précis exact des vertus de son élève. Nous transcrivons la lettre circulaire qui contient ces précieux détails. Elle est en date du 10 septembre 1754.

" La désolante mort nous fait ressentir ses amertumes en tout temps... Nous venons aujourd'hui, fête de l'auguste nom de Marie, titulaire de notre église, d'en éprouver les tristes effets, par la perte que nous avons faite de notre chère sœur Jeanne-Charlotte de Lantagnac dite de Sainte-Radegonde, professe du noviciat. Elle était née d'une des familles les plus considérables du pays, monsieur son père étant actuellement lieutenant de roi à Montréal. Ayant conçu

un ardent désir de se consacrer à Dieu dans notre communauté, mademoiselle de Lantagnac, pour mieux connaître sa vocation, demanda d'entrer en notre pensionnat où elle passa une année. Nous remarquâmes en elle les plus heureuses dispositions,—beaucoup d'innocence, de piété, d'exactitude à ses devoirs. Elle se proposa pour entrer au noviciat : la supérieure et le chapitre, charmés de ses bonnes qualités et de la solidité de sa vocation, se rendirent volontiers à son pieux dessein ; quoiqu'elle parût avoir une santé très délicate, nous nous persuadions que ses vertus nous dédommageraient de son peu de forces... Sa joie fut complète lorsqu'elle se vit admise au postulat ; elle y fit paraître tant de ferveur et de zèle qu'elle mérita de prendre le saint habit. Revêtue des livrées de celui qu'elle avait choisi pour époux et prévenue de ses grâces de prédilection, la sœur Sainte-Radegonde marcha à grands pas dans les sentiers de toutes les vertus religieuses. Pour fruit de sa fidélité, Notre-Seigneur la conduisit sur la montagne de la myrrhe, en lui présentant le calice d'une grave maladie, afin de la rendre digne de lui et de combler ses mérites. Elle la soutint avec une patience héroïque. Nous pensions qu'elle y succomberait ; elle n'en revint que pour mener une vie souffrante. Elle eut une grande appréhension de n'être pas reçue à la profession, se voyant très infirme, et ce ne fut pas une petite épreuve pour elle ; mais la vertu étant préférable à tout autre avantage, nous ne balançâmes pas à remplir ses désirs. Elle fit ses vœux dans un esprit de sacrifice dont elle ne s'est jamais démentie, se regardant comme une victime toujours prête à être immolée, ne s'attachant qu'à détruire tout ce qui aurait pu l'empêcher d'être une hostie d'agréable odeur à celui auquel elle était parfaitement sacrifiée, et qui possédait uniquement son cœur. Au noviciat elle était l'exemple de ses sœurs, fervente, exacte à tous les devoirs de la vie religieuse, malgré ses infirmités qui étaient journalières. Son esprit de mortification lui donnait un courage au-dessus de ses forces. Les pratiques de pénitence prescrites par la règle ne suffisaient pas à son ardeur ; lorsqu'elle jouissait d'un moment de santé, elle usait des macérations les plus dures, et j'étais obligée de céder à ses instantes prières pour qu'elles lui fussent accordées.

" Ma sœur Sainte-Radegonde avait l'air et l'esprit religieux. Sa soumission, sa douceur, son humilité, étaient remarquables. Elle servait les pauvres de manière à faire voir qu'elle honorait en eux la

personne même de Jésus-Christ. Comme elle souffrait d'une maladie des poumons, un rhume qu'elle contracta la conduisit au tombeau. Dès qu'il y eut quelque apparence de danger, monsieur notre confesseur lui proposa de recevoir le saint viatique et l'extrême-onction ; elle y acquiesça avec de grands sentiments d'amour et une reconnaissance des plus vives... Ayant son plein jugement jusqu'au dernier soupir, elle attendit avec une douce paix et une tranquillité admirable le moment où l'Époux arriverait pour l'introduire dans la salle nuptiale ; car elle était une de ces vierges sages qui conservent toujours dans leurs âmes le feu de la divine charité. Elle rendit la sienne entre les mains de son Créateur, en présence de notre révérende mère de l'Enfant-Jésus et d'une partie de la communauté, le 10 septembre 1754, âgée de vingt-cinq ans et ayant trois ans et demi de profession."

Le spectacle des vertus et du bonheur de sa sœur mourante ne fit qu'affermir la vocation de la jeune Marie-Thérèse de Lantagnac. Elle prononça ses vœux le 8 janvier 1756, et survécut à toutes ses sœurs religieuses. La haute noblesse de son extraction formait le moindre mérite de cette humble hospitalière. Elle donna dès le temps de son noviciat des preuves de sa modestie et de sa sagesse. Quoiqu'elle n'eût pas encore quatre ans de profession à l'époque du siège de Québec, la mère Sainte-Elisabeth fut jugée propre à prendre soin des blessés dans un hôpital ambulant, établi à une petite distance de notre monastère, et elle vola au secours des pauvres malades qui étaient déposés ou plutôt entassés dans ce triste réduit. Ni la vue des blessures encore toutes sanglantes, ni la crainte naturelle qu'inspire la présence d'une troupe de soldats armés, ne purent abattre son courage. Elle eut plus d'une fois à souffrir de leur grossièreté. Un d'eux lui appliqua un jour son sabre sous la gorge, et lui arracha des mains, en même temps, quelques aliments qu'elle avait préparés pour ses malades. Cet incident, loin de la déconcerter, sembla lui inspirer un zèle nouveau, et aussi longtemps que les circonstances l'exigèrent, elle continua de prodiguer aux malheureux blessés ses soins et son dévouement.

La mère Sainte-Elisabeth fut elle-même gratifiée pendant plusieurs années du bienfait de la croix, par des infirmités habituelles. Elle décéda le 16 mai 1802, à l'âge de soixante-cinq ans, et ayant complété la quarante-sixième année de sa profession.

Nous avons vu mourir des fièvres en 1757 la sœur Charlotte

Saint-Hubert de Saint-Louis de Gonzague. Remarquons ici qu'aucune religieuse de notre monastère n'est décédée à un âge aussi tendre que cette vierge de dix-sept ans, dernière professe de chœur avant la conquête anglaise.

CHAPITRE TROISIÈME

Les bruits du siècle ont beau s'accroître,
Laissez gronder ses passions ;
Endormez-vous, filles du cloître,
Dans les célestes visions.

EDOUARD TURQUETY.

I

Pour ce qui concerne notre maison en particulier, on ne voit pas que le gouvernement inauguré au Canada après le 8 septembre 1760, ait apporté aucune entrave à la libre réception des sujets. Néanmoins, en parcourant la liste des membres de la communauté à cette époque, on constate un intervalle de près de dix ans entre la profession de la sœur Charlotte Saint-Hubert de Saint-Louis de Gonzague, et celle de la première religieuse de chœur admise à prononcer ses vœux sous le nouveau régime. Il n'y a pas lieu d'en être surpris si l'on considère que la communauté, d'une part, se trouvait dans un état pénible de gêne et d'incertitude, et que, de l'autre, chaque famille se ressentait plus ou moins des effets ruineux d'une longue et sanglante guerre. En outre, avant de permettre à aucune novice de prendre des engagements définitifs, il fallait avoir une certaine garantie que la religion catholique serait maintenue au Canada, et que les monastères ne seraient pas supprimés. Enfin la consécration de monseigneur Briand comme évêque de Québec, fut pour les fidèles enfants de l'Église canadienne ce que fut autrefois pour un saint patriarche l'apparition de l'arc-en-ciel : le signe du salut, le symbole infaillible des divines promesses.

Un mois après son arrivée au milieu de son troupeau, le nouveau pontife présida dans notre chapelle à une cérémonie de profession (30 juillet 1766) ; et la sœur Marie-Louise Bédard de Sainte-Madeleine, objet de la solennité du jour, éprouva une allégresse indicible en voyant ses souhaits, si longtemps différés, recevoir enfin leur heureux accomplissement. Les détails nous manquent sur la carrière de cette humble religieuse ; mais, pour faire son éloge en peu de mots, il suffit, ce semble, de rappeler la large part qu'elle eut à prendre aux plus rudes travaux de la maison, dans un temps où la disette de sujets et la gêne pécuniaire se faisaient également sentir. Elle a rendu de cette sorte à la communauté d'importants services, tout en se faisant à elle-même un trésor de bonnes œuvres et de mérites. Parvenue à l'âge de soixante et dix ans, et ayant quarante-deux ans de profession, la mère Sainte-Madeleine alla avec confiance se présenter au tribunal du souverain Juge (28 juin 1808).

La règle et l'usage de l'ordre établissent que, pour mieux se pénétrer de l'esprit religieux, et pour se former avec plus de loisir et de succès aux pratiques du cloître, les jeunes sœurs, après l'émission de leurs vœux, demeureront quatre ans encore au noviciat, cette école des vertus monastiques. Une fois pourtant on dérogea dans le monastère à cet article de la constitution : ce fut en faveur de la sœur Marie-Reine Ryan de Sainte-Hélène, qui prit rang parmi les religieuses de la communauté le jour même de sa profession (13 février 1806). Sans doute elle méritait bien une pareille distinction celle qui, ayant été revêtue du saint habit à quinze ans, avait attendu en toute patience qu'elle eût atteint sa majorité pour consommer son sacrifice. Les vertus caractéristiques de la nouvelle professe, étaient celles dont le cœur sacré de Jésus nous offre le divin exemplaire : la douceur et l'humilité. Elle sut conquérir sans effort l'estime, la confiance et l'amour de ses sœurs. Sa bonne éducation, jointe à des aptitudes peu ordinaires, la recommanda bientôt à leur choix pour les premiers offices. Elle avait depuis six ans la conduite du dépôt lorsqu'elle fut élue supérieure en 1815, à trente ans, âge strictement requis pour cette charge dans les maisons anciennes. Le jour même qu'elle fut mise à la tête de notre communauté, la mère Sainte-Hélène parut frappée d'un funeste pressentiment. On attribua cette disposition à sa grande modestie, qui la portait à se défier d'elle-même et à fuir les

emplois difficiles et honorables. Elle gouverna avec tant de sagesse pendant un premier triennat qu'au mois de mai 1818, les suffrages lui furent accordés de nouveau malgré son extrême répugnance. Hélas ! les symptômes du mal qui devait l'enlever à l'affection de ses filles ne tardèrent pas à se manifester. Le foie parut d'abord en souffrance : une affection de poitrine se déclara ensuite, et une abondante hémorrhagie fit présager le dénouement fatal. A la vue du danger qui menaçait une vie si précieuse, l'inquiétude s'empara de tous les cœurs ; seule la malade ne fut pas alarmée ; mais, dans un calme profond, elle se prépara au redoutable passage du temps à l'éternité par une confession générale. Elle reçut le saint viatique et l'extrême-onction, avec cette foi et cette piété qui avaient animé ses actions pendant sa vie entière. Lorsque la mort vint, le 13 décembre 1819, briser les espérances que l'on avait fondées sur ses vertus et ses talents, la révérende mère Sainte-Hélène n'était âgée que de trente-quatre ans ; elle comptait treize ans de profession, et il y avait vingt ans qu'elle était au monastère.

II

Pendant le premier quart du XIXe siècle, la paroisse de Saint-Michel de Bellechasse fut fertile en vocations pour notre monastère. Il y a lieu de croire que l'élan fut donné dans cette direction par l'exemple de mademoiselle Catherine Forgues entrée le 25 juin 1801, et qui choisit Sainte-Gertrude pour sa protectrice. Personne ne pouvait refuser un tribut d'estime à cette âme si bien faite pour la vie commune, à ce cœur ouvert, généreux, compatissant. Portant à ses supérieures une affection filiale, la mère Sainte-Gertrude fut toujours un instrument docile entre leurs mains. Elle jouissait d'une bonne santé, et semblait devoir se rendre longtemps utile ; mais elle ne put se remettre d'une pleurésie qu'elle avait contractée dans son office d'infirmière, et dont les suites la conduisirent au tombeau à l'âge de trente-huit ans, dans la vingtième année de sa profession.

Trois sœurs, Marie-Luce, Julie et Angèle Forgues, nièces de la mère Sainte-Gertrude, furent connues au monastère sous les noms des trois archanges, Saint-Michel, Saint-Gabriel, Saint-Raphaël. C'étaient des natures d'élite, qui devaient acquérir un nouveau lustre par l'étude et la pratique des vertus religieuses, et devenir par là même extrêmement chères à la communauté. Mais les esprits célestes

ne viennent ici-bas que rarement et pour peu de temps, et leur mission accomplie, ils se hâtent de déployer leurs ailes pour retourner aux sphères azurées : ainsi ces trois aimables sœurs, semblables à des anges de paix, ne firent pour ainsi dire que se montrer au milieu de nous ; elles disparurent à peu de distance l'une de l'autre, comme s'il leur eût tardé de se réunir pour jouir ensemble des éternelles félicités, après avoir choisi de concert pour leur partage en cette vie les saintes voies de l'abnégation religieuse.

La première qui prit son essor pour la patrie fut la mère Julie de Saint-Gabriel. L'âme de cette épouse de Jésus était comme un beau lis, que le céleste jardinier avait transplanté dans le parterre de la religion, avant que le souffle empesté du monde en eût flétri la fraîcheur : elle était entrée au noviciat à l'âge de quatorze ans et demi. La douceur et la modestie brillaient dans toute sa personne ; ses paroles et ses actions portaient l'empreinte de la charité telle que la définit l'apôtre saint Paul. La mère Saint-Gabriel tomba malade peu de temps après sa profession, et continua toujours dans la suite à être plus ou moins souffrante. Elle vit approcher avec allégresse le jour qui devait la mettre en possession de la bienheureuse éternité, où elle entra le 9 février 1839 ; elle était âgée de vingt-six ans, et il y en avait près de dix qu'elle était engagée irrévocablement au service du Seigneur. " La beauté qui parut sur sa physionomie après sa mort, nous parla bien haut de son heureuse destinée."

La sœur Angèle Forgues de Saint-Raphaël était alors au commencement de son noviciat, ayant été revêtue du saint habit le 17 janvier. Ce n'était qu'avec une peine extrême que ses pieux parents avaient consenti à voir entrer en religion cette dernière et très chère fille. Elle ne devait pas voir la fin de son année de probation : une maladie de langueur l'enleva le 21 novembre, à l'âge de vingt-trois ans.

Restait encore ici-bas pour peu de temps la mère Marie-Luce Forgues de Saint-Michel. Elle remplissait avec bénédiction l'office de dépositaire. Il y avait dans son extérieur quelque chose de si gracieux et de si obligeant, qu'on ne pouvait s'empêcher de se sentir attirée vers elle. L'esprit religieux dont elle était pénétrée imprimait un cachet de sagesse à toutes ses paroles et à toutes ses démarches. Sa santé toujours chancelante ne donnait que trop de craintes pour une existence si chère ; c'est pourquoi après six ans de service dans l'emploi dont nous venons de parler, la communauté lui donna un

peu de repos, puis la choisit pour assistante en 1840. Elle s'acquittait de ses fonctions à la satisfaction générale, lorsqu'arriva pour elle le jour de la récompense. La mère Saint-Michel couronna par une mort édifiante sa pieuse, utile et trop courte carrière de trente-trois ans, le 5 mars 1842, dans la seizième année de sa profession.

Les sœurs Marie-Marguerite Tanguay de Saint-Octave et Marie-Anne Tanguay de Saint-Charles nous vinrent également de la paroisse de Saint-Michel ; elles furent suivies de près par une cousine, la sœur Marie-Catherine Tanguay de Saint-Philippe. Toutes les trois s'appliquèrent avec persévérance à marcher sur les pas de leurs ferventes devancières.

Le décès de la mère Marie-Luce Forgues de Saint-Michel dans la charge d'assistante, avait donné lieu à une nouvelle élection, et la mère Élisabeth Hill de Saint-Bernard avait été choisie. On n'eut que le temps d'entrevoir ce que la communauté eût pu attendre de sa charité et de son dévouement sans bornes. Une maladie douloureuse l'enleva six mois après, à l'âge de soixante-quatre ans. Chez cette véritable hospitalière, l'oubli d'elle-même et l'esprit de sacrifice n'étaient égalés que par son désir de rendre service au prochain. Se dévouer était un besoin pour son cœur. Les religieuses malades ou infirmes étaient surtout les chers objets de sa tendre compassion, et de sa prévenante bonté ; et quelque multipliés que fussent d'ailleurs ses occupations, toujours elle trouvait le temps et le moyen de porter un secours opportun à une sœur faible ou souffrante. Cette aimable vertu de charité avait brillé en elle d'un bien vif éclat, même avant son entrée au monastère, et lui avait attiré l'estime et l'admiration de toutes les personnes qui avaient quelque connaissance de ses bonnes œuvres. Telle fut la mère Saint-Bernard qui passa à une vie meilleure le 8 novembre 1842, dans la quarante-quatrième année de sa profession.

Les caractères des vertus solides apparaissent avec non moins d'avantage chez la mère Marie Charier de Sainte-Anastasie, surtout une bonté constante et une grande douceur, fruit d'efforts généreux contre un caractère plein de feu. Comme un ange de charité, elle volait au devant de ses sœurs, pour les prévenir et les soulager dans leurs besoins et leurs souffrances. Sa joie était de se mettre à la gêne pour accommoder les autres ; et, dans les offices, elle savait toujours se réserver les travaux les plus rudes et les plus pénibles.

Que ne fit-elle pas pour le service des pauvres pendant les vingt années qu'elle y fut employée, soit comme compagne d'office, soit comme première hospitalière ! C'était avec une tendresse de mère qu'elle pourvoyait à leurs besoins; elle cherchait par tous les moyens possibles à adoucir leurs peines et à égayer leurs ennuis. Il suffisait bien souvent d'un mot de sa part pour apaiser leurs petits différends, et ramener le calme et la paix dans les esprits les plus aigris ; elle se servait surtout de son ascendant sur ces bonnes personnes pour les engager à porter leurs maux avec résignation et patience. C'est ainsi que, suivant le double esprit de notre saint institut, elle savait allier admirablement les œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles ; à quoi elle ajoutait une grande délicatesse sur la réputation de ses protégés, excusant leurs défauts et leurs manquements, et ne souffrant pas qu'on en parlât en mauvaise part. Par une continuelle attention sur elle-même, la mère Sainte-Anastasie avait acquis une merveilleuse facilité à se tenir en la présence de Dieu ; les personnes séculières étaient frappées de son air modeste et recueilli, en même temps que de sa gaieté ; et un prélat étranger visitant un jour l'hôpital, dit, en désignant l'hospitalière : *Voilà une vraie religieuse.*

Lorsque ses propres infirmités l'obligèrent, jeune encore, à se retirer du milieu de cette famille dont Dieu lui avait confié, pour un temps, le soin, elle se dédommagea de cette privation en augmentant pour eux ses prières. Si elle apprenait que quelqu'un d'entre eux touchait à ses derniers moments, elle redoublait ses supplications pour lui obtenir la grâce d'une sainte et heureuse mort. Cependant elle se préparait elle-même à ce dernier passage. La confiance du juste lui rendit douce et paisible l'approche de l'heure suprême, et après avoir reçu avec ferveur le saint viatique et l'extrême-onction, elle s'endormit dans le Seigneur le 11 janvier 1843, à l'âge de cinquante-trois ans, et en ayant trente-six de profession. Ses chers pauvres rendirent à sa mémoire un bien touchant tribut : après avoir versé sur sa tombe des larmes non équivoques, accompagnées d'ardentes prières, ils se cotisèrent afin de pouvoir faire offrir plusieurs fois le saint sacrifice pour le repos de son âme.

III

M. Pierre Pelletier, négociant de Québec, donna un de ses fils à la compagnie de Jésus et deux de ses filles à notre monastère [1]. L'aînée, Marie-Louise-Émilie, naquit, pour bouquet de fête à son bon père, le 29 juin 1816; elle eut un frère qui mourut au berceau, et elle se vit elle-même privée des soins maternels lorsqu'elle n'avait encore que trois ans. Frappé sitôt dans ses plus chères affections, M. Pelletier sembla redoubler de tendresse pour la gentille enfant qui lui était restée; et il sut inspirer ses propres sentiments à celle qu'il lui donna dans la suite pour seconde mère.

La première éducation d'Émilie fut confiée aux sœurs de Notre-Dame, dont le couvent à la basse ville n'était qu'à un pas de sa demeure, et son père y portait souvent dans ses bras la petite écolière de cinq à six ans. Peu après sa première communion, elle fut placée au pensionnat de nos mères ursulines; ses progrès furent rapides, et, à sa sortie du couvent, mademoiselle Pelletier pouvait passer à juste titre pour une jeune personne accomplie. Aux charmes d'un esprit cultivé, elle joignait l'élégance des formes et les grâces de la figure. Le monde accueillit avec faveur la brillante Émilie; celle-ci, pour sa part, ne resta pas insensible aux hommages qui lui furent partout prodigués. Elle se lia d'une amitié étroite avec deux de ses cousines, mesdemoiselles Lucie Bégin et Catherine Motz, qui partageaient ses goûts, et aucune fête n'était complète sans l'aimable trio. Cela toutefois ne pouvait durer, car, à des cœurs si bien faits, il fallait autre chose que les succès éphémères d'une soirée amusante, ou les souvenirs délirants d'une nuit passée au bal. Mesdemoiselles Bégin et Motz étonnèrent la société québecquoise en se retirant, l'une au cloître de l'Hôtel-Dieu, l'autre en notre monastère (février 1837). Dès lors aussi mademoiselle Pelletier parut moins dans le monde; les divertissements

1. Le R. P. Alphonse-Edmond Pelletier, S. J., ordonné prêtre à Montréal le 28 décembre 1868, célébra sa première messe dans notre église le 1er janvier suivant. Il fut d'abord professeur au collège Sainte-Marie, Montréal; ses supérieurs l'envoyèrent ensuite à Fordham, puis à New-York. Il était dans cette dernière ville depuis cinq ans et y jouissait d'une haute réputation de piété, de savoir et d'habileté, lorsqu'il fut enlevé à l'Église et à ses amis. Le P. Pelletier avait commencé la célébration d'un mariage dans l'église Saint-François Xavier: au moment où il allait prononcer la bénédiction nuptiale, il s'affaissa sur lui-même et tomba au pied de l'autel. On le transporta à la sacristie où il expira après quelques instants, mais non pas sans avoir eu le bonheur de recevoir l'extrême-onction (29 juin 1879). Il était âgé de quarante ans.

qui lui avaient été si chers perdirent peu à peu de leurs charmes au contraire, les bonnes œuvres, et en particulier la visite des pauvres, commencèrent à lui offrir des attraits jusque-là inconnus. Dès sa petite enfance on lui avait inspiré des sentiments de compassion pour les malheureux : son père était surnommé le *père des pauvres*, et lui-même aimait à faire passer ses aumônes par les mains innocentes de ses chers enfants. Émilie était donc certaine de trouver toujours des ressources pour ses protégés. Un de ceux-ci était un vieillard septuagénaire qui demeurait au Cap-Blanc ; le voyant délaissé et privé des choses les plus nécessaires à la vie, elle lui procura la nourriture et les vêtements, et le prit entièrement sous ses soins. Chaque semaine elle le visitait dans son pauvre logis, et une fois, entre autres, qu'elle était en carrosse avec ses petites sœurs, elle fit monter auprès d'elle le *bonhomme* pour lui procurer une promenade agréable.

Demandée en mariage par plusieurs jeunes gens très recommandables, mademoiselle Pelletier parut indifférente aux hommages les plus flatteurs comme aux avantages les plus séduisants. Enfin elle s'ouvrit à sa belle-mère sur son dessein de se faire religieuse, à l'exemple de ses deux amies. Madame Pelletier, voyant dans l'âme de la jeune fille le travail de la grâce ne chercha pas à combattre sa résolution ; néanmoins elle refusa de la seconder pour lui faire obtenir le consentement de son père. À quelque temps de là, Émilie reçut ordre de se préparer à un bal qui devait être donné en l'honneur de Son Excellence le gouverneur ; en vain manifesta-t-elle son désir de ne pas paraître en cette occasion : il fallut obéir à la volonté paternelle. Ce ne fut qu'en versant des larmes qu'elle se laissa revêtir de son élégante toilette, et quand arriva l'heure du départ, contre son ordinaire, elle se fit attendre. L'ennui et le dégoût accompagnèrent la pauvre enfant dans cette brillante assemblée ; elle n'en sortit qu'à deux heures du matin, accablée de tristesse et de lassitude. En arrivant à sa chambre, elle jeta loin d'elle, avec dédain, ses habits de fête, et tombant tout en pleurs au pied de son crucifix, elle prit la ferme détermination d'en finir avec le monde et ses plaisirs, et, sur l'heure même, elle écrivit à son père une lettre fort touchante pour le prier de ne pas s'opposer aux desseins de Dieu. M. Pelletier trouva cette lettre dans son cabinet, et la lecture qu'il en fit lui causa une tristesse profonde ; il en perdit l'appétit pendant plusieurs jours. Madame Pelletier, le croyant malade, l'interrogea avec tendresse ; pour toute

réponse, il lui montra la lettre de sa chère Émilie ; celle-ci cependant n'entendit parler de rien, et une seconde lettre n'obtint pas un succès meilleur.

Le temps était venu de placer dans quelque pensionnat pour leur première communion ses petites sœurs Célina et Rosalvina : c'était dans l'automne de 1837. Consultée sur le choix du couvent, Émilie témoigna préférer celui de l'HÔPITAL GÉNÉRAL : ses parents s'en rapportèrent à son avis, et lui laissèrent le soin de faire tous les arrangements nécessaires. Elle entra ainsi en communication plus intime avec les religieuses ; la mère Esther Chaloux de Saint-Joseph surtout lui plut beaucoup, et, après s'être occupée de ses petites sœurs, elle arrêta avec cette bonne mère toutes les conditions de sa propre admission. Enfin, ayant obtenu de son père le consentement tant désiré, elle quitta pour toujours la maison paternelle, le 19 avril 1838, dans sa vingt-deuxième année.

La vie du monastère, si différente pourtant de celle qu'elle avait menée dans le monde, lui sembla douce ; avec une joie indicible elle reçut le saint habit et mérita par sa ferveur d'être admise à la profession. Employée au pensionnat, la mère Émilie de Saint-Alphonse, montra tout de suite ce que l'on pouvait attendre de sa bonne volonté, et de son talent particulier pour l'enseignement. Par l'urbanité de ses manières, elle était très propre à former les élèves à la politesse et aux bienséances ; et, ce qui est plus précieux encore, elle s'appliquait avec beaucoup de soin à leur inspirer les sentiments d'une tendre piété. Assez habile musicienne, elle pouvait toucher l'orgue à son tour, et contribuer ainsi à la beauté du culte divin.

Celles qui possédaient le secret de sa conscience, n'ignoraient pas au prix de quelles violences cette âme courageuse parvenait à réprimer les saillies de son caractère, et à pratiquer chaque acte des divines vertus d'humilité, de douceur, de condescendance, si fortement recommandées par nos saintes constitutions. Ses compagnes d'office s'édifiaient encore de sa douce piété, de sa franchise à reconnaître ses torts, de l'esprit de mortification avec lequel elle s'acquittait de tous ses devoirs. Sa santé était très délicate ; néanmoins elle travaillait avec un courage au-dessus de ses forces, et bien au delà de ce dont on l'aurait crue capable ; après avoir rempli sa propre tâche, elle s'offrait au besoin avec empressement à remplacer celle-ci, à aider à celle-là ; et par un certain tact et une certaine finesse d'esprit, plus encore que

par des connaissances variées, elle se tirait d'affaire à merveille là où d'autres se fussent trouvées fort embarrassées.

La mère Saint-Alphonse tomba malade vers la fin de janvier 1846 ; elle se plaignait de violentes douleurs à la tête et à l'estomac ; pendant quinze jours ses souffrances augmentèrent, et elle eut de fréquents vomissements ; mais comme elle était sujette à ces sortes d'indispositions, les médecins ne virent dans son état rien de beaucoup plus grave qu'à l'ordinaire ; c'est ce que l'un d'eux déclara à l'infirmière et à la pharmacienne à sa visite du 10 février. Dans la nuit de ce même jour, les veilleuses remarquèrent chez la malade un changement subit et extraordinaire ; et tandis qu'elles s'empressaient de lui porter secours, elles eurent presque aussitôt la douleur de la voir expirer au milieu des plus grandes souffrances.

La mère Saint-Alphonse n'était à l'infirmerie que depuis une semaine ou environ ; elle y avait vu chaque jour le guide de son âme ; le jour même qu'elle y était entrée elle avait eu le bonheur de communier, et elle avait offert son union avec Jésus comme préparation au redoutable passage du temps à l'éternité ; c'est ce qu'elle dit elle-même à sa jeune sœur Rosalvina de Saint-Michel. Du reste, elle avait la bonne habitude de faire souvent la sainte communion sous forme de viatique. Quelle consolation ce dût être pour elle à sa dernière heure ! Elle était âgée de vingt-neuf ans, et elle en comptait six de profession religieuse. On crut reconnaître qu'elle avait été la victime d'une affection de cœur, et que cette maladie lui était héréditaire, monsieur son père ayant été enlevé en 1843 (31 octobre) d'une manière non moins imprévue. Les restes de ce digne citoyen reposent dans notre église ; madame Pelletier, décédée le 15 septembre 1863, y est aussi inhumée : notre communauté leur doit beaucoup de gratitude pour la bienveillance et la générosité dont ils lui ont donné tant de preuves.

En entrant au noviciat, la mère Émilie Pelletier de Saint-Alphonse n'y avait pas retrouvé la chère et vertueuse cousine qui lui en avait pour ainsi dire frayé la route. Mademoiselle Catherine Motz était retournée dans sa famille, non par dégoût de sa vocation, mais en laissant son cœur dans cette maison dont elle ne s'éloignait qu'à regret. Atteinte d'une maladie de poitrine, elle mourut après quelques mois (décembre 1837) ; suivant son désir, elle fut inhumée dans notre église, non loin de la chaire. Quant à mademoiselle Lucie

Bégin, que nous avons vue entrer à l'Hôtel-Dieu, elle fournit aussi une bien courte carrière, sous le nom de Saint-Louis de Gonzague dont elle imita les angéliques vertus.

Quelques mois après le décès de la mère Saint-Alphonse, notre communauté perdit un autre sujet non moins estimé, et chacune regretta dans sa personne le type de la véritable religieuse. En effet l'âme de la sœur Marie-Catherine Vaillancourt de Sainte-Colombe, était enrichie des vertus qui font la base de toute perfection, et en particulier de celles qu'exige notre saint état. Dans son humble condition de sœur converse, elle comprenait que son devoir essentiel était de se rendre utile par son travail ; il n'était pas besoin de stimuler en cela son ardeur ; au contraire, il fallait plutôt mettre des bornes à sa générosité et à son dévouement : elle avait une complexion délicate, et ses forces physiques étaient loin de seconder en tous points son courage et son désir de se sacrifier pour le service de la religion. Au milieu de ses travaux incessants, elle demeurait unie à Dieu, et ses lèvres murmuraient doucement quelque pieuse aspiration. Si on lui disait en plaisantant : " Voyons, ma sœur Sainte-Colombe, attisez donc cette fois votre feu sans prier, "— elle répondait : " Ma sœur, il faut prier toujours ; "— en effet, elle avait saisi le sens caché de ce précepte évangélique, à tel point qu'elle-même était devenue pour ainsi dire *une prière*. Dans les temps qu'il lui était permis de consacrer à ce saint exercice, on la voyait aux pieds des autels tout absorbée dans la contemplation des choses célestes, et il paraissait bien visiblement que le Saint-Esprit lui-même était son maître et son guide dans les voies intérieures. Son admirable recueillement était en harmonie avec le reste de sa conduite ; la vertu de silence faisait ses délices ; aux heures mêmes des récréations, elle évitait un certain épanchement qui expose à la dissipation ; les rires immodérés lui étaient inconnus ; elle parlait à voix basse et elle ne pouvait souffrir les entretiens inutiles. Si l'on commençait en sa présence quelque propos de ce genre, elle en paraissait peinée :—" Oh ! mes petites sœurs, disait-elle, il ne faut pas parler de ces choses." Dans cette disposition elle était loin de se mêler d'aucune affaire étrangère à son office, ou de s'informer curieusement de ce qui se passait. Cela eût été indigne d'une âme qui trouvait son bonheur en Dieu seul, et qui marchait continuellement en sa sainte présence.

Le maintien extérieur de la sœur Sainte-Colombe était en tout conforme à ce que prescrivent nos saintes constitutions ; elle allait et venait par la maison sans bruit comme sans empressement, — un sourire agréable illuminait pour l'ordinaire sa pâle et douce figure ; l'aimable modestie, la paix du ciel, formaient partout son cortège. Si elle pratiquait l'obéissance dans ses différents emplois, elle aimait aussi bien tendrement la pauvreté de Jésus. L'esprit de mortification lui était habituel ; étant chargée dans ses dernières années de la boulangerie, elle ramassait avec grand soin les petits morceaux de pain qui, selon l'usage, étaient laissés chaque semaine sur les tables du réfectoire ; et de ces croûtes durcies, la sœur Sainte-Colombe faisait sa nourriture habituelle. Lorsqu'aux jours de fêtes on servait à table quelque chose de plus délicat qu'à l'ordinaire, elle en prenait sa part, puis elle laissait vieillir ce mets pour elle trop recherché ; elle n'y touchait que quand il était devenu insipide et même dégoûtant. Elle prenait soin de cacher ses privations et ses souffrances à tout autre regard qu'à celui qui voit tout d'en haut.

Elle faisait preuve en toute occasion d'une humilité sincère ; si les supérieures, pour l'édification de la communauté, lui faisaient quelque reproche public pour quelque léger manquement, elle recevait la correction à genoux, les mains jointes, avec un visage calme et serein, qui témoignait combien elle était heureuse d'acquérir par ce moyen de nouveaux mérites pour l'éternité. Avec ses compagnes, sa manière d'agir était pleine de déférence ; quant à ses supérieures et aux religieuses de chœur, elle se comportait à leur égard avec le plus grand respect.

Enfin, dans tout le détail de sa vie, cette humble servante du Seigneur était un modèle accompli de perfection ; il suffisait de la voir à la prière, au repas, à la récréation, pour être touchée et édifiée de sa tenue, de sa piété, de sa modestie, et de toutes les vertus qui reluisaient dans sa conduite. Dieu seul a connu les richesses de la grâce renfermées dans son âme pure et candide. La sœur Sainte-Colombe eut à endurer pendant de longues années les souffrances et les incommodités de l'asthme ; mais la maladie qui l'enleva fut une attaque d'apoplexie ; elle eut néanmoins tout le temps d'être fortifiée par la réception des derniers sacrements, et elle passa au repos des justes le 15 septembre 1846, dans sa soixante-treizième année, et quarante-huit ans après son entrée dans notre monastère.

IV

Le 7 décembre 1847, la mère Marie-Louise Duval de Saint-François Régis, doyenne de la communauté, terminait son existence de quatre-vingt-deux ans, et allait faire hommage au divin Époux de ses soixante années de profession. Dans les beaux jours de sa force et de sa santé, la mère Saint-François Régis avait employé les richesses de son infatigable dévouement et de son inépuisable charité, à se faire des amis parmi les pauvres de Jésus-Christ ; ils ne lui manquèrent pas quand, à l'approche de ses derniers moments, elle-même se trouva en quelque sorte au dépourvu. Privée depuis cinq ou six ans de ses facultés intellectuelles, cette chère mère allait partir pour l'éternité sans avoir la conscience de son état. Nous en étions affligées et, dans notre peine, nous demandions avec ardeur au Ciel de lui accorder quelques instants lucides ; mais le Seigneur semblait ne pas entendre nos vœux. Nous la recommandâmes aux prières des personnes de l'hôpital, et tout aussitôt nous vîmes l'effet de leur intercession : la malade donna des signes de connaissance ; elle put parler à son confesseur et offrir à Dieu le sacrifice de sa vie. Ainsi se vérifia d'une manière frappante la promesse inscrite au livre de nos constitutions, en faveur de celles qui s'emploient au secours des agonisants : " Ayant assisté tant de personnes en ce dernier passage pour l'amour de Notre-Seigneur, lui-même leur donnera un secours très particulier quand elles en viendront là. "

Une tendre compassion pour les souffrances d'autrui était la vertu favorite de la mère Saint-François Régis. Elle ne pouvait, sans ressentir de la peine, voir les pauvres vieillards manquer de quelque chose. En plusieurs occasions, notre aimable Sauveur suscita des personnes généreuses et bienfaisantes, qui se faisaient un plaisir de fournir à la digne hospitalière les moyens de suivre les inclinations de son cœur, et cela surtout dans les années où la communauté se ressentait encore de sa ruine. Cette bonne mère des pauvres ne s'occupait pas uniquement du soin des corps : les besoins d'un ordre plus relevé étaient surtout les objets de son zèle ; par de douces paroles, par une instruction ou un avertissement donnés à propos, elle savait faire du bien aux âmes et les ramener à Dieu et à leur devoir. Les messieurs du clergé à qui elle eut occasion de donner des soins

dans leurs maladies, n'avaient qu'une voix pour faire l'éloge de leur digne et charitable hospitalière.

Pendant les derniers jours de la vie de cette vénérable doyenne, on voyait souvent auprès d'elle la plus jeune professe du noviciat; notre père Bédard lui-même remarqua cette assiduité, et, après avoir administré à la mourante les derniers sacrements, il montra à la sœur Saint-Narcisse la boîte aux saintes huiles en lui disant: "Quand nous en servirons-nous?"—"Bientôt, mon père," répondit-elle. Neuf jours après, la jeune religieuse fut prise de violentes palpitations de cœur. Le lendemain, elle recevait avec cette foi vive qui l'avait toujours distinguée, le saint viatique et l'extrême-onction. Elle était en proie à de telles souffrances qu'elle inspirait de la compassion à toutes celles qui l'approchaient. En vain ses compagnes du noviciat s'unirent-elles pour demander à Dieu la conservation d'une vie si chère: le Seigneur voulait attirer à lui cette âme qu'il avait choisie entre mille pour en faire l'objet de ses prédilections. Pour elle, contente et résignée, elle répondait à ses sœurs qui venaient lui faire leurs adieux: "Je suis un arbre stérile; Dieu va le couper; priez qu'il ne soit pas jeté au feu." Avant de rendre le dernier soupir, elle éleva au ciel et reporta ensuite sur la communauté des regards où brillait un bonheur inexprimable; puis elle remit son âme entre les mains de son Créateur: c'était le samedi, 18 décembre 1847, après quatre jours de maladie et quatre mois de profession.

Dans sa courte carrière de vingt-cinq ans, la mère Marie-Élisabeth Blaiklock de Saint-Narcisse nous offre un exemple bien remarquable de fidélité à correspondre à la grâce et aux desseins de Dieu. Elle passa ses premières années en Angleterre, à Londres, sa ville natale. Bien jeune encore elle perdit ses parents qui moururent peu après leur arrivée à Québec. Orpheline et sans ressources, Élisabeth ne resta pourtant pas sans protection; une Providence spéciale veillait sur son sort, et lui donna une seconde mère dans la personne d'une vertueuse dame qui l'accueillit chez elle. L'éducation de mademoiselle Blaiklock n'avait pas été négligée, et malgré son extrême jeunesse, elle put se rendre utile à sa bienfaitrice en donnant des leçons à ses enfants, tout en continuant à s'instruire elle-même. Il lui restait à acquérir la première et la plus essentielle de toutes les connaissances,— celle de la véritable religion,— car l'intéressante orpheline avait été élevée dans les erreurs du protestantisme.

Madame N., qui était fervente catholique, se crut chargée devant Dieu du salut de cette âme ; néanmoins, elle ne lui imposa aucune contrainte sous le rapport de ses croyances religieuses ; elle se contenta de lui donner dans toute sa conduite l'exemple des vertus chrétiennes. Pour la seconder dans cette tâche délicate, elle s'associa M. l'abbé Antoine Parant, supérieur du séminaire, ecclésiastique d'une grande expérience, qui, sans rien laisser paraître de son dessein, profita de toutes les occasions pour faire pénétrer la lumière dans l'âme de la jeune fille. Celle-ci, il faut le dire, était douée d'une intelligence remarquable, d'une grande droiture et de beaucoup d'énergie. Connaître la vérité et l'embrasser, au prix de n'importe quel sacrifice : telle était sa ligne de conduite. Après quelques conversations avec son vénérable ami, elle se sentit fortement ébranlée dans ses plus chères et ses plus intimes convictions. Il s'ensuivit un état pénible de doute et d'incertitude ; mais bientôt, la grâce céleste lui venant en aide, Élisabeth se livra à une étude persévérante des dogmes de notre sainte religion, et elle ne fut pas longtemps sans demander elle-même à abjurer les faux principes dans lesquels elle avait jusque-là vécu. Le 26 mai 1837, dans sa quinzième année, elle fit, entre les mains de M. Parant, profession de la foi catholique. Madame N., au comble de la joie, continua de donner à sa protégée tous les soins d'une tendre mère. De concert avec M. Parant, elle procura son entrée au couvent des sœurs de Notre-Dame à Saint-Roch ; la jeune fille y fut plus à même de s'instruire à fonds des vérités de la religion, et de se former aux pratiques diverses de la piété chrétienne ; elle s'y prépara sous les soins des religieuses à s'approcher pour la première fois du banquet eucharistique.

Après cette action si importante de sa nouvelle vie, mademoiselle Blaiklock continua de résider au couvent, en attendant que Dieu lui manifestât ses desseins sur son avenir ; elle y était encore en qualité de maîtresse de langue anglaise lors de l'incendie de 1845, et ce fut à cette époque qu'elle vint passer quelques jours à l'HÔPITAL GÉNÉRAL avec les sœurs et leurs élèves. Tout ce qu'elle remarqua chez nous lui était nouveau : tout lui parut admirable et elle se dit en elle-même : *C'est ici le lieu de mon repos ; j'y fixerai ma demeure parce que je l'ai choisi.* M. l'abbé Narcisse Beaubien, qui dirigeait alors la conscience d'Élisabeth, examina les circonstances de cette vocation à la vie d'hospitalière cloîtrée, et crut y reconnaître les caractères de l'appel

divin ; il en conféra avec M. l'abbé Parant, qui n'avait jamais perdu de vue la jeune convertie,— et tous deux la recommandèrent à notre communauté où elle fut reçue avec satisfaction le 25 novembre de la même année, à l'âge de vingt-trois ans.

La vie de novice hospitalière parut à mademoiselle Blaiklock tout à fait étrange. A la vérité, elle envisagea avec la plus haute estime nos antiques usages, nos devoirs austères ; mais elle osa à peine espérer de pouvoir jamais en venir elle-même à la pratique. Cependant elle se mit à l'œuvre de tout cœur ; et elle eut la consolation de voir s'aplanir de jour en jour des difficultés qui, d'abord, lui avaient paru insurmontables. C'était avec une confiance d'enfant qu'elle s'adressait à sa mère maîtresse en chaque occasion ; et en cela il y avait pour elle d'autant plus de mérite qu'elle savait à peine un mot de français, et que la maîtresse ignorait complètement la langue anglaise. Après le temps ordinaire, la courageuse postulante fut jugée digne du saint habit. Les quatorze mois de son voile blanc ne s'écoulèrent pas sans de pénibles épreuves ; plus d'une fois elle fut tentée du dégoût de sa vocation, mais par sa docilité à prendre conseil, elle triompha des ruses de son ennemi. Enfin le 18 août 1847, elle prononça ses vœux avec la ferveur d'un ange ; en ce jour, le plus beau de sa vie, l'Époux céleste la dédommagea amplement de ses rigueurs précédentes ; dès lors elle entra dans une voie nouvelle, et elle éprouva d'une manière sensible combien le Seigneur est doux à ceux qui le cherchent de tout leur cœur.

Notre communauté se réjouissait de posséder un sujet si précieux ; ses compagnes du noviciat avaient pour elle la plus sincère affection : elles savaient apprécier sa délicatesse, sa candeur, sa simplicité, ses talents divers. Sa santé n'inspirait aucune inquiétude, lorsque survint le pénible accident dont nous avons parlé plus haut.

De tous les membres de sa famille, il n'était resté à la mère Saint-Narcisse qu'un frère et une sœur. N'étant pas éclairés des lumières de la vraie foi, ils n'avaient pu pardonner à Élisabeth de s'être faite catholique et religieuse ; et une de ses peines les plus sensibles, avait été l'abandon où l'avaient laissée des personnes pour qui elle éprouvait une si vive tendresse. Elle porta jusqu'au tombeau cette constante amertume. Avec quelles délices savoure-t-elle maintenant au sein de Dieu le centuple promis à quiconque abandonnera pour l'amour de lui *et son père et sa mère, et son frère et sa sœur !*

A l'époque où cette jeune et fervente religieuse faisait l'édification de la famille du cloître, s'épanouissait aussi sous les célestes influences, dans le parterre de notre noviciat, une autre fleur exquise dont le parfum avait ravi le cœur sacré de l'Époux des vierges. Elle ne comptait pas vingt printemps révolus, notre chère sœur Marie-Élisabeth Talbot de Saint-Basile, et déjà elle offrait dans sa conduite le plus bel assemblage des vertus religieuses ; ses compagnes la considéraient comme un modèle de sagesse, de douceur, de piété, et la communauté fondait sur elle les plus légitimes espérances. A des talents hors ligne, elle joignait une rare modestie ; il y avait dans toutes ses actions une tranquille gravité qui paraissait extraordinaire chez une aussi jeune personne. Employée au pensionnat, elle s'acquittait avec le plus heureux succès de ses fonctions de maîtresse de la première classe française ; ses élèves l'entouraient de reconnaissance, d'amour et de respect ; aussi sa disparition du milieu d'elles leur causa à toutes des regrets bien sincères.

A son entrée au monastère, la sœur Saint-Basile était brillante de santé, sa grande taille était fortement développée, et lorsque, après avoir accompli sa seizième année, il lui fut permis de prendre au pied du tabernacle de solennels engagements, il semblait tout naturel de prévoir pour elle une longue et utile carrière. Mais les pensées du Seigneur ne sont pas nos pensées et ses voies ne sont pas nos voies. Le Ciel réclama bientôt ce trésor qu'il ne nous avait confié que pour peu de temps. Une maladie inexorable, la phtisie pulmonaire, nous la ravit en quelques mois.

La veille du jour qui devait être pour elle le dernier, notre chère sœur recueillant toute son énergie, traça les lignes suivantes :

" Voici les derniers mots que je vous adresse, ma chère maman, avant de quitter la terre pour m'unir à mon Créateur. Ah ! que ne puis-je vous exprimer tout le bonheur que je goûte de mourir dans la religion !... Vous vous consoleriez bientôt du nouveau sacrifice que Dieu va vous demander dans quelques semaines. Adieu, mère chérie... adieu ...Encore une fois, accordez-moi votre sainte bénédiction. Mes amitiés à mes chers petits frères."

Après cet adieu suprême à tout ce qu'elle avait de plus cher au monde, la malade tourna vers le ciel toutes ses pensées, toutes ses affections. Elle expira doucement dans la matinée du 19 octobre 1849,

à l'âge de dix-neuf ans, sept mois et quinze jours, ayant de profession trois ans, sept mois et sept jours.

Madame Talbot, prévenue à temps du danger prochain où se trouvait sa fille unique et chérie, était partie de la Rivière-du-Loup dans l'espérance qu'il lui serait donné de la presser encore une fois sur son cœur. Elle n'arriva que pour apprendre que son enfant avait cessé de vivre deux heures auparavant. Pour toute consolation il lui fut permis de voir, à la porte de la sacristie, le corps inanimé de celle qu'elle pleurait à si juste titre. Les traits de la défunte portaient l'empreinte de la paix et de la béatitude. En la considérant à travers des torrents de larmes : " Oh ! elle est au ciel !..." s'écria cette mère chrétienne,—" elle est au ciel ; je la regrette, mais je me réjouis de son bonheur ! " Ces paroles, échappées à la tendresse maternelle, exprimaient le sentiment unanime de la communauté en cette douloureuse circonstance.

V

C'était surtout par les qualités aimables du cœur que la mère Marie-Judith-Flore Tourangeau de Saint-Joseph s'était acquis l'estime universelle. Née à Québec le 17 septembre 1821, elle n'eut sous les yeux dès sa tendre enfance que des exemples de toutes les vertus qui font le bonheur des familles chrétiennes. Nommer les respectables parents à qui elle dut le jour, c'est faire connaître les types de la femme accomplie et du citoyen modèle. Tandis que son père, M. Joseph Guillet-Tourangeau, en se plaçant à la tête d'un vaste établissement de boulangerie, se créait une honorable indépendance, il se rendait digne de la confiance et du respect publics par sa parfaite probité, ses sentiments religieux, aussi bien que par son esprit pratique, et son active coopération à toutes les entreprises qui pouvaient contribuer à la prospérité de la population, alors peu considérable, du faubourg Saint-Roch. Pour sa part, madame Tourangeau s'appliquait à faire de sa maison le séjour de l'innocence et de la piété ; si, d'un côté, l'ordre et l'économie présidaient à ses arrangements domestiques, de l'autre, elle voulait que tous ceux qui habitaient sous son toit y trouvassent le bien-être et l'abondance. Ses moyens pécuniaires lui permettaient de suivre le penchant de son cœur en répandant des bienfaits autour d'elle. Que de pauvres secourus par cette main charitable qu'ils avaient appris à

bénir ! Madame Tourangeau payait encore de sa personne en prenant une part active à toutes les bonnes œuvres de la localité. C'est auprès d'une telle mère que cinq enfants apprirent à aimer Dieu pour lui-même et le prochain pour Dieu. Les quatre filles entrèrent à notre noviciat : mesdemoiselles Émilie et Joséphine en sortirent pour cause de santé, Dieu le permettant ainsi, destinées qu'elles étaient, la première à le servir saintement dans l'état du mariage, la seconde à édifier par ses douces vertus le cloître béni de nos mères ursulines.

A l'époque où elle eut le bonheur de faire sa première communion, c'est-à-dire à l'âge de neuf ans, et au couvent des dames ursulines, Flore entendit au fond du cœur les premiers accents de la voix qui l'appelait à une vie parfaite. Elle grandit sous cette céleste impression, se montrant toujours pieuse et bonne, et pratiquant de petites industries pour s'entretenir dans la dévotion et la ferveur. Grand fut un jour son embarras lorsqu'elle vit entre les mains de son bon père un petit cahier qu'elle avait égaré, et dans lequel étaient consignées ses résolutions enfantines. L'excellente école de mademoiselle Malone réunissait en ce temps un grand nombre de jeunes filles ; la langue anglaise et les travaux à l'aiguille y étaient enseignés avec soin et succès. Madame Tourangeau y plaça ses enfants pendant quelques années après leur première communion. En s'y rendant chaque jour, dans l'après-midi, Flore ne manquait pas d'entrer à l'église pour y faire une visite au saint sacrement. Sa piété ne fit que s'affermir pendant les quelques mois qu'elle passa encore chez nos mères ursulines, mais ces dames ayant suspendu leurs classes pendant l'été de 1832, à cause de la maladie alors régnante, mesdemoiselles Flore et Mathilde Tourangeau entrèrent à notre pensionnat, où elles restèrent jusqu'à la fin de leur cours d'étude.

Rentrée sous le toit paternel, Flore fit le bonheur et les délices de sa famille. Son frère et ses sœurs trouvaient en elle un modèle, un conseil. Elle entourait de vénération les auteurs de ses jours, à qui elle se reconnaissait redevable de tant de bienfaits. Son amour filial lui inspirait pour eux les attentions les plus aimables, les prévenances les plus délicates ; c'était surtout au retour de leurs fêtes qu'elle mettait sa joie à leur préparer quelque surprise agréable, aussi leur devenait-elle plus chère de jour en jour. Bien différente de tant de jeunes personnes de son âge et de sa position, mademoiselle Tourangeau n'avait que de l'éloignement pour les promenades et les

parties de plaisir ; et, si parfois, elle se trouvait à certaines réunions, ce n'était que par devoir et toujours en compagnie de son père et de sa mère. Lorsqu'il y avait soirée chez ses parents, elle s'y montrait encore par devoir, avec cette grâce touchante qui était répandue sur toute sa personne, et qui servait comme d'aimant pour lui attirer les cœurs ; mais même en ces occasions, elle savait se ménager un moment de recueillement, et, feignant quelque prétexte, elle se retirait du salon, montait à sa chambre dont elle ouvrait la fenêtre, et de là portait ses regards vers le monastère de l'HÔPITAL-GÉNÉRAL où, depuis longtemps, elle avait choisi sa demeure.

Craignant pour leur chère enfant l'austérité de notre institut, monsieur et madame Tourangeau hésitaient à consentir à son dessein ; Flore, de son côté, s'affermissait de plus en plus dans sa vocation, et il lui tardait de suivre les traces de son amie, mademoiselle Émilie Pelletier, qui l'avait devancée au noviciat. Enfin, elle eut le bonheur de voir ses vœux accomplis, et, avec le consentement de son père, elle entra le 22 avril 1839, à l'âge de dix-sept ans. Une année après, elle fut rejointe par sa sœur Mathilde, âgée aussi de près de dix-sept ans, et qui reçut le saint habit avec le nom de Sainte-Anne à la cérémonie de profession de son aînée, 19 octobre 1840. Mesdemoiselles Émilie et Joséphine Tourangeau, qui étaient à notre pensionnat, portaient les voiles des deux novices. La famille donna en cette occasion, comme en bien d'autres, des preuves de sa générosité en fournissant abondamment de quoi faire un *festin de gala* pour toutes les personnes de la maison.

Les voies de la perfection furent celles où continua de marcher la nouvelle professe. Elle savait que cette perfection consiste, non dans les choses extraordinaires, mais dans les actes et les exercices de chaque jour, de chaque heure, de chaque moment. Notre *Directoire* lui fournissait les motifs et les sentiments intérieurs qui devaient accompagner chaque devoir particulier ; quant à l'exécution matérielle, elle y apportait toute son attention, toute son industrie, imitant en cela l'aimable Louis de Gonzague qu'elle s'était proposé pour modèle. Ne pas assister aux observances communes, soit par raison de maladie, ou à cause des occupations nécessaires de son office, était pour elle une privation qu'elle ressentait vivement, mais dont elle savait profiter ; car sa vertu favorite était la soumission à la sainte volonté de Dieu. *Dieu le veut :* telle était sa devise. Après sa mort on trouva ces

paroles partout, dans ses lettres, ses mémoires et autres écrits. Les dix années de sa vie religieuse furent consacrées, avec très peu d'interruption, au soin des élèves de notre pensionnat ; là, comme ailleurs, l'aménité de son caractère, son esprit de conciliation, sa douceur, sa bonté inépuisable, lui servirent plus que ne l'eussent fait les talents les plus remarquables et les mieux cultivés. Il y avait au fond de son âme une piété à la fois si solide, si suave, si sympathique, qu'elle se communiquait presque à son insu aux jeunes cœurs avec qui elle était en rapport. Si la mère Saint-Joseph apparaissait aux heures de récréation, on voyait les élèves quitter leurs jeux bruyants et se grouper avec empressement autour d'elle, pour l'entendre parler des vertus et du pouvoir de la Reine du ciel, sa douce patronne; ou pour apprendre quelque trait de la vie de l'angélique Stanislas Kostka, son aimable protecteur. A la conversation succédaient quelques couplets de cantique que ces jeunes personnes chantaient avec dévotion, pénétrées qu'elles étaient des paroles et de l'accent de leur bonne maîtresse. Là ne se bornait pas son ascendant sur leurs esprits ; elle s'en servait en toute rencontre sans sévérité comme sans faiblesse, et toujours pour leur plus grand bien.

Au moment même où, fatiguée et malade, elle se croyait sur le point de jouir d'un peu de repos, on eut besoin d'elle pour remplir les fonctions de maîtresse générale. — " Ma mère, répondit-elle à la supérieure qui lui en faisait la proposition, je me sens à bout de forces ; cependant, puisque je suis venue en religion pour obéir et pour me sacrifier, je vais de tout mon cœur où vous voulez que je sois. "

Une maladie cruelle dont la mère Saint-Joseph s'était toujours plus ou moins ressentie, se manifesta avec des symptômes très graves en novembre 1850,— quelques semaines seulement après qu'elle eut été choisie comme maîtresse générale des classes,— et il devint bientôt évident que l'issue en serait fatale. L'affection fraternelle nous a conservé sur ses derniers jours des détails intimes et pleins d'édification. " Le 13 novembre au soir, écrit la mère Sainte-Anne, notre révérend père lui administra le saint viatique qu'elle reçut avec la ferveur d'un ange, et avec d'autant plus de bonheur qu'elle semblait devoir en être privée à cause de ses fréquents vomissements. Elle disait qu'elle devait cette grâce à son aimable protecteur, saint Stanislas, en qui elle avait la plus entière confiance.

" Le 15 au soir elle reçut l'extrême-onction et l'indulgence

plénière, après quoi elle demeura toute recueillie, ne paraissant plus éprouver aucune souffrance ; elle sollicitait vivement toutes celles qui l'approchaient de prier pour qu'elle eût une véritable contrition de ses péchés... Le même soir, qui fut pour elle le dernier, la communauté s'étant retirée, je demeurai auprès de son lit ; m'ayant aperçue, elle me fit signe de la main d'approcher ; puis avec un calme et une résignation admirables, elle me dit : *Saluez de ma part notre cher papa et toute la famille ;* elle me suggéra ensuite les paroles de consolation que je devais transmettre à chacune de ces personnes chéries. Après plusieurs avis particuliers qu'elle m'adressa, elle ajouta : *Ne vous affligez pas trop de ma mort,*— ensuite elle me donna un dernier baiser en me disant : *Adieu, chère sœur, nous nous reverrons au ciel !* Alors je la priai de me dire ce qui faisait en ce moment sa plus grande consolation ; elle me répondit : *La plus grande consolation à la mort, c'est la conformité à la volonté de Dieu ; appliquez-vous-y toute votre vie.* Elle me pria de dire à chacune des religieuses, que c'étaient ses grandes souffrances qui la privaient du bonheur qu'elle aurait à faire ses adieux en particulier à chacune, ajoutant que, si le Seigneur lui faisait miséricorde, elle ne les oublierait pas dans le ciel. Elle était tout occupée à témoigner sa reconnaissance à celles qui lui rendaient quelque service, craignant toujours que la fatigue ne les rendît malades. Pour m'épargner la peine de la voir souffrir, elle m'engageait à prendre quelque repos... Je lui demandai une fois si elle souffrait beaucoup : *Ah !* dit-elle, *une éternité de bonheur me dédommagera bien de ces souffrances-là...* Une autre fois que je lui fis la même demande, elle me dit : *Ne parlons plus de ce que nous souffrons ici-bas...*

" Sur le matin du samedi, elle demanda l'heure ; nous lui répondîmes qu'il était trois heures ; alors elle dit avec un accent de joie : *Voilà l'heure du beau sacrifice qui approche ;* — elle voulait parler du saint sacrifice de la messe. Elle regardait avec tendresse son crucifix qu'elle tenait continuellement dans sa main ; elle le pressait souvent sur son cœur et le baisait avec amour ; elle demandait aussi très souvent de l'eau bénite ; dans des moments de grandes souffrances, on l'entendait dire : *Fiat voluntas tua,* — comme s'encourageant à demeurer soumise au bon plaisir de Dieu. A tout moment elle réitérait la demande de prier pour elle, disant qu'elle-même n'en avait plus la force. Elle a conservé jusqu'à la fin sa douceur de caractère,

ses marques d'attention et de reconnaissance envers ses supérieures et ses sœurs, les remerciant tour à tour de leurs services, ce qu'elle fit à l'égard de messieurs nos médecins, par l'entremise de nos sœurs apothicairesses. Sa reconnaissance redoublait lorsqu'elle recevait quelque service spirituel qu'elle sollicitait sans cesse ; aussi sa ferveur et sa vertu semblent-elles avoir été récompensées dès cette vie par l'accomplissement de ses désirs. Elle avait souvent exprimé le vœu de mourir un jour consacré à honorer notre bonne mère la sainte Vierge ; ce fut un samedi qu'elle quitta cette vie ; elle avait encore désiré que son confesseur fût présent au moment solennel où elle remettrait son âme à Dieu, et elle eut la consolation de voir arriver ce bon père pour recueillir ses derniers soupirs.

" Comme je me tenais auprès d'elle le matin du 16 novembre, elle se tourna vers moi et me dit : *Allez devant le saint sacrement, et priez pour moi ; là vos prières auront plus de crédit, et lorsqu'il sera temps on vous avertira.* Je me rendis au désir de la chère mourante, mais on vint bientôt m'annoncer qu'elle touchait au terme de ses souffrances. Son agonie dura un quart d'heure ; pendant ce temps notre père lui suggérait les plus tendres sentiments de contrition, d'amour, de résignation. Enfin il lui dit que bientôt elle verrait son Dieu pour l'éternité, et qu'elle l'aimerait beaucoup plus parfaitement qu'on ne le peut faire ici-bas ; à ces mots elle fit un mouvement de la main vers son cœur, comme pour témoigner de son ardent désir que cette parole fût accomplie... et après quelques instants son âme pure et belle s'envola dans le sein de son Créateur."

La mère Saint-Joseph n'était âgée que de vingt-neuf ans. Son corps fut exposé dans la salle du chapitre ; et la communauté se réunit auprès de sa dépouille funèbre, pour entendre les conférences données par M. l'abbé Joseph Aubry, pendant la retraite préparatoire à la rénovation de nos saints vœux.

Notre chère sœur Julie-Éléonore Lemoine de Sainte-Marie de Jésus vit le jour dans la paroisse du Château-Richer le 4 juin 1820. Elle perdit très jeune sa bonne mère, et fut dans la suite adoptée par son oncle, M. Erroll Boyd Lindsay. Pendant longtemps elle fut l'objet des bontés de ce généreux bienfaiteur, aussi se trouva-t-elle heureuse de lui témoigner sa reconnaissance en se chargeant d'élever ses enfants, lorsque ceux-ci, à leur tour, se virent privés, par la mort,

de la tendresse et des soins maternels. Mademoiselle Lemoine se dévoua à cette tâche délicate avec une affection et une intelligence qui furent grandement appréciées par toute la famille. Les intéressants orphelins, à qui elle s'efforçait de faire oublier leur malheur, s'attachèrent à elle comme à une mère chérie ; elle devint avec le temps tellement nécessaire à leur bonheur, que M. Lindsay ne lui accorda qu'avec peine et après de longs refus, la permission de se retirer dans notre monastère à l'exemple de sa cousine et amie, mademoiselle de la Gorgendière. Entrée le 14 octobre 1843, dans sa vingt-quatrième année, la sœur Marie de Jésus fut parmi nous pendant sept ans et demi un modèle de douceur et de charité. Cette dernière vertu semblait être née avec elle, et sans cesse elle trouvait occasion d'en donner des preuves. En cela son office de pharmacienne la favorisait particulièrement. Soupçonnait-elle qu'une sœur éprouvait la moindre souffrance, aussitôt, sans attendre qu'on l'en priât, elle allait, pleine de compassion lui offrir tous les soulagements dont elle pouvait disposer. Rendre service, faire plaisir, se gêner pour obliger les autres,—tel, on peut dire, était le côté saillant du caractère de la mère Marie de Jésus. Elle exerçait à l'égard de tout le monde une politesse exquise, fruit de sa bonne éducation et de son assez longue expérience des usages de la meilleure société. Tandis qu'elle prodiguait ainsi ses attentions au prochain, cette âme généreuse s'oubliait elle-même. Elle souffrait en silence les croix journalières de la vie religieuse, et comme elle était d'un naturel extrêmement sensible, ces croix se multipliaient pour ainsi dire sous ses pas. Sa santé qui avait toujours été fort délicate, se soutint à peine une année après sa profession. Dans l'état de langueur où elle tomba, on vit briller dans sa conduite les vertus de patience, de mortification, de soumission à la volonté de Dieu et à celle de ses supérieures. Les derniers jours de cette digne religieuse furent ceux d'une prédestinée : elle ne pouvait assez exprimer sa joie et son bonheur d'avoir été appelée à la sainte religion, et sa reconnaissance envers Dieu, auteur de ce grand bienfait. Elle se reprochait les moindres soulagements qu'on cherchait à lui procurer : *J'expierai tout cela en purgatoire*, disait-elle dans son humilité. Si l'on paraissait compatir à ses souffrances, elle en témoignait de la peine, disant: " Ne croyez pas que je souffre beaucoup; ce n'est qu'un malaise ;"—ou bien : " N'en parlons pas ; cela n'en vaut pas la peine." Comme on s'offrait une autre fois à l'accommoder dans son lit de manière à lui

faire prendre un peu de repos : “ Ce n’est plus le temps de se reposer, répondit-elle, mais bien celui de prier...” Sur cet article elle était insatiable, et afin de satisfaire sa dévotion, il y avait toujours quelques religieuses auprès d’elle pour lui réciter tout haut les prières de l’Église ou d’autres formules à son choix : “ Je sens que cela me fortifie et m’encourage,” disait la pieuse malade. Souvent elle demandait qu’on lui chantât des hymnes et des cantiques ; entendre les strophes en l’honneur de Marie était pour elle de vraies délices ; elle ne pouvait en ces moments cacher son émotion qui se trahissait par de douces larmes. Ce n’était pas sans chagrin qu’elle se voyait parfois accablée de sommeil. “ Que c’est pénible, disait-elle alors, moi qui ne devrais être occupée que du bon Dieu ! ” Elle ajoutait : “ Priez, s’il-vous plaît, pour moi, car je ne puis plus rien.” Elle avait continuellement les yeux attachés sur son crucifix ; elle le pressait sur son cœur et le baisait amoureusement, ainsi qu’une image de la sainte Vierge et une autre de l’ange gardien, auquel elle avait une dévotion et une confiance des plus grandes.

Ce fut dans les plus beaux sentiments de piété, de paix et de soumission, qu’elle remit son âme entre les mains de son Créateur, le 23 mars 1851, n’étant âgée que de trente et un ans, dans la sixième année de sa profession.

Les derniers moments de notre chère sœur Luce-Olympe Dionne de Saint-Amable ne furent pas moins consolants. A une compagne, qui lui disait, en lui confiant ses messages pour l’autre monde : “ Ma sœur, *si vous allez au ciel*, demandez pour moi telle grâce, ” elle répondit avec vivacité : “ *Si... si...* il n’y a pas de *si* :— j’y vais. ”

Au sortir du pensionnat de nos mères ursulines, où elle avait reçu une éducation soignée, mademoiselle Dionne eût pu, comme ses sœurs, prétendre aux alliances les plus avantageuses selon le monde. Mais prévenue de la grâce, elle se sentait dès lors attirée vers la vocation d’hospitalière ; et, au lieu de chercher les fêtes et les plaisirs, comme cela n’est que trop ordinaire aux jeunes personnes favorisées comme elle l’était des biens de la fortune, elle mit son bonheur à visiter les pauvres de sa localité. En s’exerçant de cette sorte aux œuvres de miséricorde, elle attirait dans son âme de nouvelles grâces, et se disposait comme de loin aux fonctions d’une sœur hospitalière. Une famille tendrement aimée cherchait d’une part à la retenir, tandis

que, de l'autre, une santé toujours chancelante semblait opposer à son projet un obstacle invincible. Notre communauté, voyant dans la pieuse aspirante beaucoup de force d'âme, une rare humilité, et un grand désir de se consacrer à Dieu dans notre institut, eut égard à ses sollicitations réitérées, et l'admit aux épreuves du noviciat le 2 février 1847. Tandis qu'elle eut encore la libre disposition de ses biens, elle en profita, avec la permission de sa famille, pour favoriser l'éducation de quelques élèves de notre pensionnat ; elle s'intéressa surtout avec zèle et affection au sort d'une jeune orpheline à laquelle elle procura plusieurs avantages.

La mère Saint-Amable n'a vécu que peu de temps parmi nous ; mais elle a eu le soin de mettre à profit tous les moments de sa courte carrière. Sa foi vive faisait qu'elle se portait à tous ses devoirs avec ferveur et une exacte régularité. Elle fit paraître une patience inaltérable dans des douleurs de goutte très aiguës qui, pendant deux ans, ne lui donnèrent pas de relâche. Une maladie de poitrine, en aggravant ses maux, mit aussi le comble à son mérite.

C'est le 27 février 1854, dans la trente-deuxième année de son âge et la septième depuis son entrée en religion, que cette fidèle épouse de Jésus a été appelée à se joindre au chœur des vierges bienheureuses. Elle n'avait pas vécu assez longtemps pour voir, à son exemple une de ses nièces se consacrer à Dieu dans notre monastère, — notre chère sœur Marie-Catherine-Eugénie Casgrain de Saint-Bernard.

Le choléra asiatique fit pour la cinquième fois son apparition à Québec dans l'été de 1854, et les victimes se comptèrent par centaines. Un cas très grave se manifesta dans notre hôpital le 3 juillet, enlevant en quelques heures une femme nommée Euphrosine Lamontagne. La chose fut tenue très secrète pour ne pas propager le mal en répandant la terreur : on s'y prit si bien pour enlever le corps que nos pauvres ne se doutèrent même pas que l'on emportât un cadavre. Cette précaution n'empêcha pas le fléau de frapper un second coup, et la victime fut notre chère mère Marie-Ursule Lafrance de Saint-Vallier. Elle ressentit les premières atteintes du choléra le jour de la fête de son saint patron, 5 juillet, à trois heures du matin ; à six heures, le médecin déclara la maladie mortelle. Par un bonheur extrêmement rare en pareil cas, la pieuse mourante eut l'ineffable consolation de recevoir

le saint viatique qui lui fut apporté vers onze heures, ses vomissements ayant cessé depuis assez longtemps. L'extrême-onction lui fut ensuite administrée avec l'indulgence *in articulo mortis ;* et à trois heures de l'après-midi, ce même jour, la fidèle servante de Dieu avait cessé de vivre. Toutes les cérémonies prescrites au rituel de l'institut furent observées à l'inhumation. On semblait ne pas éprouver en ce cas les appréhensions qu'inspire, pour l'ordinaire, la vue ou même la proximité des corps frappés par le triste fléau. Une si belle âme avait habité peu d'heures auparavant la froide dépouille qu'il fallait maintenant se hâter de confier à la tombe !

La mère Marie-Ursule Lafrance de Saint-Vallier s'était formée aux premiers exercices de la vie intérieure et spirituelle auprès de son frère, M. l'abbé Pierre Lafrance, curé de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, très vertueux ecclésiastique, chez qui elle demeura quelques années. Dès lors sa manière d'agir était celle d'une personne ennemie des vanités et des plaisirs du monde, et tout appliquée à la piété et à la retraite. De si heureuses habitudes eurent la plus salutaire influence sur le reste de sa vie, et lorsqu'elle fut admise au noviciat dans sa vingt-sixième année, elle envisagea sans crainte les voies encore plus étroites dans lesquelles elle devait marcher désormais.

La pauvreté, l'humilité, la douleur, que nos constitutions appellent les trois compagnes de Jésus, avaient pour son âme les attraits que savent y trouver les saints. Elle exerçait une continuelle vigilance sur elle-même pour retrancher ce qui pouvait être tant soit peu contraire à la perfection du premier de nos vœux. A l'exemple de sainte Thérèse, elle faisait souvent la revue des objets à son usage, afin de bien s'assurer s'il ne s'y trouvait pas quelque chose dont elle pût à la rigueur se passer ; elle suppliait une de ses sœurs de lui dire confidemment en quoi elle pouvait trop rechercher ses aises et ses petites commodités ; c'était, à vrai dire, une précaution superflue, car chacune connaissait assez jusqu'à quel point elle était rigoureuse envers elle-même. Son édifice spirituel était bâti sur la base solide de l'humilité, et cette divine vertu lui donnait pour la vie cachée une forte inclination ; elle souhaitait sincèrement de se voir mise en oubli par les créatures, et lorsque la communauté jeta les yeux sur elle pour les offices d'assistante et de discrète, elle n'envisagea ces charges que comme une punition de son peu de correspondance aux grâces particulières que Dieu lui communiquait. Celles de ses sœurs avec qui

elle conversait dans l'intimité, remarquaient particulièrement son attrait pour l'oraison, son union avec Dieu, et la facilité avec laquelle elle communiquait aux autres ses propres sentiments ; d'un autre côté, son esprit de mortification, son amour du recueillement et du silence, étaient un sujet d'édification générale. Au décès de la mère Saint-Vallier, M. l'abbé Plante, notre chapelain, lui rendit le témoignage qu'elle était une des âmes les plus vertueuses de la communauté.

VI

Le 19 avril 1838, les parents et les amis de mademoiselle Marie-Anne Rinfret, se réunissaient dans notre église pour assister à sa prise de voile. Au sortir de la cérémonie, une sœur de l'heureuse novice, mademoiselle Marie-Lia Rinfret, âgée de seize ans, qui respirait ce jour-là pour la première fois l'atmosphère d'une maison religieuse, déclara qu'elle aussi voulait vivre et mourir en ce lieu béni du ciel ; telle était son ardeur qu'elle ne se décida qu'avec peine à retourner au Cap-Santé, pour prendre congé d'une famille chérie. Six jours après, Marie-Lia se présentait au monastère où elle entrait avec une allégresse indicible ; sa persévérante ferveur lui mérita la grâce de contracter ses solennels engagements le 15 octobre 1839, ayant pour compagne la mère Émilie Pelletier de Saint-Alphonse.

Une nouvelle vocation devait être mise au jour en cette circonstance : mademoiselle Élisabeth Rinfret, plus âgée que ses deux sœurs, mais non moins fidèle à correspondre aux premières impressions de la grâce, demanda la faveur de faire ici une retraite ; elle en sortit convaincue que Dieu voulait seul posséder son cœur. Elle ne revit la maison paternelle que pour dire adieu à tout ce qui lui était cher ; et à la date du 5 novembre le noviciat comptait une postulante de plus. L'ordre d'entrée en religion ne devait pas être celui du départ des trois sœurs pour le ciel : la mère Saint-François de Sales fraya la route.

Au mois de juillet 1855, elle était à une période avancée de la phtisie pulmonaire. Bien qu'elle fût à peine en état de marcher, elle se rendait sans faute aux exercices de la retraite annuelle que donnait à la communauté M. l'abbé Alexis Mailloux ; elle y restait jusqu'à la fin, malgré une chaleur accablante et la longueur plus qu'ordinaire de chaque séance. Il est vrai que la parole inspirée du prédicateur avait un singulier attrait pour les âmes désireuses de se connaître dans la lumière de Dieu. De ce nombre était la fervente reli-

gieuse dont nous parlons, et le temps approchait où elle devait elle-même connaître son Dieu dans les splendeurs de l'éternité. Elle passa de ce lieu d'exil au séjour des élus le 5 septembre, à trois heures après-midi, âgée de trente-trois ans, et ayant dix-sept ans de profession. Ses deux sœurs, Marie-Anne de Sainte Thérèse et Élisabeth de Saint-Augustin, avec un courage admirable, voulurent lui rendre les derniers devoirs, en l'ensevelissant de leurs propres mains.

Le jour suivant, 6 septembre, vers huit heures du matin, la communauté se réunissait de nouveau auprès d'un lit funèbre : celui de la mère Hélène Nesbitt de Sainte-Élisabeth, qui s'éteignait dans sa vingt-cinquième année, nous laissant un exemple frappant de la fragilité de tous les avantages du corps et de l'esprit qui peuvent attirer l'admiration et captiver le cœur.

Ce fut pendant son séjour en notre pensionnat qu'elle éprouva les premiers désirs de marcher sur les traces de sa sœur aînée, la mère Élisabeth Nesbitt de Sainte-Hélène, qui venait de prononcer ses vœux (18 avril 1844) ; mais dès la première ouverture qu'elle fit de son dessein, monsieur son père la retira de l'HÔPITAL GÉNÉRAL pour la confier à nos mères ursulines. Elle n'était pas étrangère dans cette autre maison, où elle avait passé quelques années en qualité de demi-pensionnaire, et où elle avait fait sa première communion. Les charmantes dispositions qui la rendaient si aimable, se développèrent merveilleusement sous la sage direction de ses habiles institutrices dont elle n'eut pas de peine à s'attirer l'estime et l'affection. Cependant l'innocente ruse imaginée par la tendresse paternelle n'eut pas le succès qu'on en espérait. Quoique éloignée des lieux où la grâce avait d'abord parlé à son cœur, mademoiselle Nesbitt ne put oublier l'impression qu'avait produite sur elle la voix de Dieu ; elle continua d'entretenir des relations avec celles de nos religieuses qui avaient sa confiance, et elle s'affermit de plus en plus dans sa vocation à la vie d'hospitalière. Lorsqu'elle sortit du couvent, à seize ans et demi, elle présentait dans sa personne un rare assemblage de belles qualités : son esprit était orné, son cœur porté à la vertu ; ses manières étaient simples, agréables, insinuantes.

Le monde ne manqua pas d'offrir son encens à celle qui lui apparaissait parée de tant de charmes ; mais l'intéressante jeune fille sut se défendre des funestes effets de cette fumée enchanteresse, et il lui tardait de voir arriver le jour où elle pourrait enfin se dérober entière-

ment à l'admiration dont elle savait être l'objet. Sa famille, la voyant au dehors gaie et heureuse, se flatta pendant quelque temps que ses premières idées de vie claustrale finiraient par s'évanouir; mais ce fut en vain, et M. Nesbitt dut finir par accorder un consentement que sa fille sollicitait à ses pieds avec larmes.

Entrée au noviciat le 22 octobre 1848, la courageuse prétendante n'arriva pas au beau jour de sa profession sans passer par de nouvelles épreuves ; quoique sortie de l'Égypte, elle eut à savourer les ennuis du désert avant d'entrer en pleine et libre possession de la terre promise : mille tentations, mille dégoûts vinrent l'assaillir ; la grâce, néanmoins, fut plus forte que la nature, et prosternée au pied des saints autels le 20 juin 1850, la sœur Sainte-Élisabeth entonna de sa ravissante voix son chant de triomphe : *Elegi abjecta esse in domo Domini mei Jesu-Christi quem vidi, quem amavi, in quem credidi, quem dilexi*, — " J'ai choisi d'être la dernière dans la maison de mon Seigneur Jésus-Christ que j'ai vu, que j'ai aimé, en qui j'ai cru, sans qui tout ne m'est rien."

Avec ses autres avantages, la nouvelle professe paraissait jouir d'une santé florissante ; mais des symptômes non équivoques révélèrent bientôt chez elle les germes d'une maladie dangereuse qu'il fut impossible de combattre, et qui fit de rapides progrès. Dans les intervalles que lui laissaient ses souffrances, la mère Sainte-Élisabeth savait se rendre utile en mille manières, Sa complaisance était sans bornes; elle portait partout avec elle une douce et sympathique gaieté ; pour tout dire en un mot, elle faisait le bonheur et la joie de toutes les personnes avec qui elle était appelée à vivre.

La vue prochaine de la mort lui causait parfois de grandes craintes et de profondes mélancolies ; ses compagnes du noviciat ne pouvaient, sans une vive émotion, l'entendre chanter :

Je me voyais au milieu de ma course,
Dans la vigueur de l'âge le plus beau ;
Mais je me meurs. . . mon mal est sans ressource :
Je vais entrer dans la nuit du tombeau.

A mesure néanmoins qu'elle s'avançait vers le terme, ces sentiments firent place au calme le plus profond, à la plus entière confiance ; elle éprouva d'une manière sensible combien il est vrai de dire avec un célèbre religieux, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny : " Heureux les hommes qui ont le loisir de préparer librement et sans

entraves leur chemin vers le ciel, et de participer ainsi d'avance à l'éternelle béatitude ! Ils sont déjà unis à Dieu, si un saint zèle les anime, par les liens d'un invisible amour, et quand la chair meurt, ils s'unissent vraiment à la Divinité par une contemplation céleste."

Une même tombe reçut la dépouille de la mère Marie-Lia Rinfret de Saint-François de Sales et celle de la mère Hélène Nesbitt de Sainte-Élisabeth ; et l'on ne saurait dire à qui des deux la communauté donna la plus large part de vif et sincère regret.

La mère Marie-Anne Rinfret de Sainte-Thérèse, survécut près de treize ans à sa plus jeune sœur religieuse ; néanmoins, pour ne pas séparer son souvenir de celui de la mère Saint-François de Sales, nous donnons ici des extraits de sa lettre circulaire :

" Cette fête de Notre-Dame du Mont-Carmel (16 juillet 1868) a été un jour de bonheur pour une d'entre nous. Le matin même le médecin avait déclaré qu'il n'y avait aucun danger prochain pour notre chère sœur Sainte-Thérèse ; cependant l'heure du Seigneur allait sonner pour elle. Plusieurs fois dans la journée elle témoigna le désir de mourir en cette belle fête de Marie ; mais, se croyant indigne d'une telle faveur, elle se résigna à vivre et à souffrir. Vers cinq heures de l'après-midi, elle se trouva tout à coup beaucoup plus mal ; monsieur notre chapelain se rendit en toute hâte pour lui administrer le saint viatique et l'extrême-onction, et elle expira en recevant la dernière indulgence.

" Quand notre mère supérieure, voyant le progrès rapide de la maladie, avait cru devoir avertir la malade que son état s'aggravait, que peut-être la délivrance n'était pas loin, cette chère sœur l'interrompit au premier mot, en s'écriant : *Ah ! que Dieu est bon !... ah ! que vous m'annoncez une bonne nouvelle !* Et pourtant celle qui prononçait ces confiantes paroles était une âme timorée à l'excès, et depuis longtemps victime des souffrances morales les plus crucifiantes.

" Avant que les infirmités fussent venues affaiblir son tempérament, la mère Sainte-Thérèse s'était employée, sans réserve, aux travaux les plus pénibles qui se présentaient à faire dans les offices dont elle avait le soin. Possédant, à un haut degré, l'esprit de pauvreté, d'ordre et d'économie, elle savait tirer parti de tout, et les supérieures pouvaient se reposer avec assurance sur sa fidélité. Comme sa sœur Saint-François de Sales, elle était douée d'une de ces voix dont on croirait les accents empruntés aux chœurs angéliques. Elle fut toujours

une grande ressource pour le lutrin ; et jusque dans les derniers mois de sa vie, quand elle pouvait à peine se traîner aux exercices, elle prêtait volontiers son concours quand l'occasion le requérait. Tout chez elle semblait menacer ruine, et elle trouvait encore pour le service du Créateur des notes suaves et harmonieuses que l'on était surpris d'entendre.

" Notre chère sœur Sainte-Thérèse nous laisse le souvenir des solides vertus qu'elle avait acquises au prix de bien rudes combats. Fidèle observatrice de cette règle si importante : *Que chacune soit attentive à soi et à ce qui lui sera commandé, et la paix se trouvera en la maison,*—jamais on n'eut à lui reprocher une parole, une démarche qui fût tant soit peu opposée à la charité mutuelle. Elle avait toujours un mot d'excuse pour celle qui avait failli, ou plutôt elle ne croyait pas devoir se permettre de penser qu'une autre pût tomber en faute. A cet esprit de charité pour ses sœurs, elle joignait un profond respect, une entière soumission envers ses supérieures. L'obéissance , là était pour elle le dernier mot à ses perplexités. A son décès notre chère sœur était âgée de quarante-neuf ans, et avait trente ans de profession. Peu de jours après que la communauté eût subi la perte d'un si digne sujet, monseigneur Baillargeon, archevêque de Québec, écrivant à notre mère supérieure, lui dit : " J'ai appris la nouvelle de la mort de votre chère sœur Sainte-Thérèse avec une grande consolation, comme on apprend la mort d'un saint, me sentant excité à me recommander à ses prières et à rendre grâces à Dieu."

VII

La mère Éléonore McGrath de Saint-Ignace de Loyola mourut le 29 décembre 1857, étant âgée de vingt-huit ans et dix mois. Née à Québec le 22 février 1829, elle parut prévenue de la grâce dès l'époque de sa première communion qu'elle fit en notre pensionnat. Dans la science comme dans la vertu, ses progrès répondaient parfaitement au désir et à l'attente de ses maîtresses, qui cultivèrent avec un soin particulier une plante si précieuse. Jamais cette âme pure et candide ne connut les attraits faux et enchanteurs que le monde offre au jeune âge : à peine eut-elle fini son cours d'étude qu'elle se hâta de mettre à l'abri du cloître son angélique innocence. En vain sa tendre mère et son beau-père (M. Charles McDonald) essayèrent-ils de combattre sa résolution, il fallut céder aux instances de l'enfant

bénie que Dieu voulait toute à lui seul. Mademoiselle McGrath entra au noviciat le 15 août 1845, à l'âge de quinze ans et demi. Là, à l'aide des exercices journaliers de la règle, sa touchante piété prit un développement merveilleux. La solidité de sa vocation fut mise à une rude épreuve avant la fin de son postulat. Madame sa mère tomba malade, si gravement que les médecins désespéraient de ses jours. Dans cette extrémité, et croyant elle-même n'avoir que peu de temps à vivre, elle demanda comme une suprême consolation de voir et d'embrasser une dernière fois sa fille aînée, sa chère Éléonore. Il semblait à son cœur maternel que cela suffirait pour la ramener à la vie et à la santé. On rapporta à la sœur McGrath les paroles de sa mère, en y ajoutant toutes les circonstances les plus attendrissantes et les plus capables d'ébranler un cœur de seize ans. Notre postulante ressentit au dedans d'elle-même les impérieuses réclamations de la nature ; sa tendresse filiale lui livra l'assaut le plus violent. " Quoi ! se disait-elle, maman, ma chère maman mourra sans que je la voie.... et il suffira qu'elle me voie pour ne pas mourir ! " et des larmes abondantes témoignaient assez de sa profonde douleur.

Dès qu'elle eut repris un peu de calme, elle se recueillit dans la prière, et considéra quelles pourraient être les suites de la démarche qu'on lui proposait. Elle se ressouvint de la doctrine contenue dans ces paroles tombées des lèvres du Fils de Dieu : " Quiconque met la main à la charrue et regarde en arrière, n'est pas propre au royaume des cieux... Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi... Celui qui aura quitté pour mon nom et pour l'Évangile, ou son père, ou sa mère, ou ses frères, ou ses sœurs, recevra le centuple en ce monde et possédera *la vie éternelle...*, "— et se relevant grande et forte, elle rendit à sa famille une réponse qui ne serait pas indigne de figurer dans les actes des Martyrs : " Dites à maman toute ma peine, tout mon amour, tout mon désir de la consoler... Dites-lui qu'il n'est pourtant pas bien sûr que ma présence ait sur elle l'effet qu'elle en attend... Quitterai-je donc le certain pour l'incertain ? me détournerai-je de ma vocation à la voix de ma mère, au risque de me voir enlever et ma vocation et ma mère ?... Dites-lui que je fais à Dieu le sacrifice du bonheur que j'aurais à l'embrasser une fois encore, et j'espère que ce sacrifice ne restera pas sans récompense ; peut-être sera-t-il le moyen le plus efficace pour obtenir la guérison que nous souhaitons si ardemment... " Ce fut en effet ce qui arriva.

Madame McDonald recouvra la santé, et elle attribua toujours son rétablissement aux prières et à l'immolation de sa chère et généreuse enfant.

Avec quelle joie la sœur Saint-Ignace reçut-elle le voile blanc des novices ! Le jour solennel de sa consécration la trouva plus radieuse encore, et il n'y avait à vrai dire d'autres termes pour exprimer ses sentiments et ceux de ses heureuses compagnes, que ces paroles du roi-prophète, texte du sermon de circonstance : *Quid retribuam Domino, pro omnibus quæ retribuit mihi ?* — " Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens que j'ai reçus de lui ? "— tant il est vrai que l'âme religieuse, en donnant tout et en s'immolant elle-même, entend sans cesse au plus intime de son être la voix divine qui lui redit : " Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais bien moi qui vous ai élue, et je vous ai établie pour aller de vertu en vertu, afin que vous portiez des fruits et que ces fruits vous demeurent dans la vie éternelle. "

La nouvelle religieuse témoigna sa gratitude par une fidèle correspondance à la grâce de son élection, et par l'accomplissement amoureux de ses chères promesses ; car elle entendait le devoir de la reconnaissance à la manière du même Psalmiste qui, après avoir exhalé ses transports dans un élan extatique, ajoute aussitôt cette résolution inébranlable : " Je ferai des vœux au Seigneur et je les accomplirai en présence de tout le peuple." On la vit entreprendre contre elle-même un double travail d'abnégation intérieure et extérieure. A proportion de ses progrès dans l'art difficile de se vaincre, Dieu lui fit goûter, avec des délices nouvelles, les douceurs attachées à son service. Elle avait une remarquable facilité pour s'entretenir avec ses compagnes de sujets ayant rapport à la vie spirituelle, et cela d'une manière agréable et pleine de simplicité. Saint Louis de Gonzague et saint Stanislas Kostka étaient ses amis particuliers. Chaque jour elle s'efforçait de reproduire dans sa conduite quelque trait de leurs aimables vertus. Elle apprenait du premier la fidélité aux plus petites observances de la vie religieuse ; l'exemple du second était un stimulant qui donnait sans cesse une nouvelle ardeur à sa tendre dévotion envers la Reine des Vierges. Quand elle allait et venait par la maison, c'était toujours avec un maintien doux et grave qui rappelait à la présence de Dieu ; à plus forte raison apportait-elle cet esprit de recueillement à ses moindres exercices de piété, tels que l'angélus,

le bénédicité, les grâces, imitant en cela son patron, saint Ignace. Le bienheureux fondateur de la compagnie de Jésus avait, en effet, pour maxime de s'acquitter avec une très grande application des plus petits actes qui regardent le culte divin; son visage s'enflammait alors, et l'on eût dit qu'il voyait Dieu présent visiblement devant ses yeux. Le saint sacrement de l'eucharistie faisait les délices du cœur si pur de notre chère sœur, et ses moments les plus heureux étaient ceux qu'il lui était donné de passer au pied du tabernacle.

Telle fut la mère Saint-Ignace pendant les douze années de sa vie religieuse ; et pendant presque toute cette période aussi, elle sut utiliser ses talents et ses connaissances pour le bien des élèves de nos classes. Elle mettait une sérieuse application à faire en cela ce qui était de son devoir, jugeant avec sagesse que l'âme qui cherche Dieu, ne le trouve pas moins dans l'action que dans la contemplation, lorsqu'elle se conforme en toutes choses à ses volontés toujours adorables. Trop tôt cependant sa santé s'altéra ; ses organes digestifs s'affaiblirent au point de ne pouvoir plus porter aucune nourriture solide : une maladie de langueur s'en ensuivit. Mais les souffrances physiques ne diminuèrent en rien sa ferveur, son amour pour ses devoirs, sa fidélité aux exercices religieux de tous les jours. On la voyait chaque matin, malgré son extrême épuisement, se rendre au chœur pour entendre la sainte messe, réciter son office et les autres prières de règle. La sainte communion était pour elle la plus douce consolation de son exil ; Dieu seul connut ce que son âme innocente, et purifiée des moindres imperfections par le feu de l'amour divin, y goûtait de délices. Le saint viatique lui fut apporté pour la première fois le jour de l'Immaculée Conception ; cette circonstance, qui favorisait sa dévotion à Marie, lui causa une joie bien douce. Pour se préparer dignement à une action aussi importante, elle fit une petite retraite de deux ou trois jours pendant lesquels elle ne reçut de visite que de notre mère supérieure et de son confesseur.

La pieuse malade avait sans cesse devant les yeux le moment de la mort, et il paraissait bien qu'elle n'en était nullement effrayée ; elle en parlait comme d'une chose qui devait combler tous ses vœux, en la réunissant pour toujours à son bien-aimé. Lorsqu'elle communiait, elle avait la dévotion de recevoir Notre-Seigneur sous un titre particulier, comme de père, de frère, d'époux, de sauveur, etc. A sa dernière communion elle lut sur son billet : " Recevez aujour-

d'hui Jésus-Christ comme votre partage,"— et au-dessous étaient écrits ces mots: "Je serai heureuse dans le ciel!" On ne peut exprimer ce qu'elle éprouva en les lisant; elle répétait en se croisant les mains sur la poitrine, et les yeux élevés vers cette patrie des élus: "Je serai heureuse dans le ciel!..." Telle était son émotion que les religieuses qui se trouvaient auprès de son lit, crurent qu'elle allait s'évanouir.

Elle avait toujours grandement redouté l'heure de l'agonie, sachant qu'alors les démons font les derniers efforts pour entraîner les âmes dans leurs pièges: la sienne cependant fut calme comme le soir d'un beau jour. Vers une heure du matin le 29 décembre (1857) l'infirmière et les autres religieuses qui veillaient auprès de la mère Saint-Ignace remarquèrent chez elle une agitation étrange, et comprirent que l'heure suprême était proche; on parla de faire les prières des agonisants: "Oh! dit la mourante, je ne suis pas assez malade... la communauté...", voulant dire qu'elle préférait attendre que toutes pussent venir. On lui fit observer que les prières pouvaient être réitérées; alors elle ne s'y opposa plus, mais avec une tranquillité admirable, elle répondit aux oraisons, se nommant elle-même aux endroits où cela se fait ordinairement. Cependant notre mère supérieure, la mère assistante, et quelques anciennes se rendirent auprès de la malade qui les reconnut toutes. Elle donna jusqu'à la fin des signes d'une parfaite connaissance; ses dernières paroles furent celles du Sauveur expirant: *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.* Un instant après elle avait cessé de vivre pour la terre.

La nouvelle de cette mort, précieuse sans doute, mais prématurée, porta un coup sensible au cœur de madame McDonald. Combien était-elle loin de soupçonner en ce temps qu'un même attrait de solitude et de silence, conduirait au fond du cloître ses trois autres filles, alors fort jeunes encore! Mademoiselle Agnès fut appelée à servir les pauvres et les malades dans notre chère communauté de l'Hôtel-Dieu. Elle avait passé quelques années en notre pensionnat, ainsi que son aînée, mademoiselle Mary Anne. Celle-ci, après avoir été l'ange consolateur de sa mère dans sa vieillesse et ses infirmités, et lui avoir rendu les derniers devoirs de la piété filiale, alla rejoindre sa plus jeune sœur, mademoiselle Margaret, entrée depuis quelques années chez nos mères ursulines.

Notre communauté eut à pleurer un modèle des vertus reli-

gieuses, et les pauvres une douce et compatissante hospitalière, lorsque notre chère mère Cécile Frobisher de Sainte-Adélaïde prit son congé pour le ciel. Elle avait vu le jour à Ville-Marie d'une famille honorable le 15 août 1799; trois jours après, les eaux du baptême coulèrent sur son front : la cérémonie eut lieu non sous les voûtes d'un temple catholique, mais bien dans le *Christ Church* de Montréal, et par la main du révérend M. Tunstall, ministre de l'Église soi-disant réformée. C'est que le père de l'enfant, Joseph Frobisher, écuyer, membre de l'honorable Compagnie du Nord-Ouest, ne professait pas notre sainte foi; néanmoins sa vertueuse compagne eut assez d'ascendant sur son esprit, pour le faire consentir à ce que leurs trois filles fussent élevées dans la véritable religion, à laquelle elle-même avait le bonheur d'appartenir. Les premières années des intéressantes sœurs s'écoulèrent au sein de l'opulence, puis vinrent des revers de fortune qui modifièrent considérablement les plans formés pour l'avenir des trois jeunes filles. Elles connurent aussi trop tôt le deuil et les larmes; et si Cécile et Caroline vinrent à notre pensionnat en 1816, ce fut moins dans le but d'y continuer leurs études, que pour se dérober à un monde importun, et pleurer dans la solitude la perte de leur chère et vertueuse mère. Dieu avait aussi ses desseins en conduisant les deux sœurs vers notre maison. La cadette s'y fortifia dans ses principes religieux, de manière à soutenir avec avantage la lutte qui l'attendait à son retour au milieu de sa famille. Cécile, encore plus heureuse, sentit son cœur se dégager peu à peu de tous les objets périssables; elle ne vit désormais rien d'attrayant dans les espérances que pouvait lui inspirer sa position sociale, et laissant à son frère et à ses sœurs la meilleure part de l'héritage terrestre, elle se contenta de recueillir ce qui lui revenait des biens maternels, et qui suffisait pour lui assurer un trousseau, une ample dot et une pension viagère. La nouvelle aspirante fut admise au postulat le 15 janvier 1819 dans sa vingtième année. A cause des circonstances particulières dans lesquelles elle se trouvait vis-à-vis de sa famille, on lui fit porter pendant plus de deux ans l'habit des novices; ce délai ne fit que l'affermir de plus en plus dans l'amour de sa sainte vocation, et elle prononça ses vœux avec un indicible bonheur le 4 septembre 1821.

Simplicité, modestie : tel en deux mots a été le caractère de sa vie religieuse. La communauté lui témoigna son estime et sa confiance en la désignant à différentes élections pour les charges d'assistante et

de maîtresse des novices ; mais la mère Sainte-Adélaïde ne put exercer longtemps ni l'une ni l'autre, à raison de sa mauvaise santé, et elle faisait volontiers valoir ce prétexte pour se soustraire à des emplois qui, d'ailleurs, lui souriaient fort peu. Le soin des prêtres malades l'occupa pendant plusieurs années ; son âme charitable se sentait inclinée vers tout ce qui portait le caractère de la souffrance ; elle en donna des preuves dans le service immédiat de nos pauvres infirmes. Les personnes qui visitaient nos salles ne manquaient pas de remarquer, pour leur plus grande édification, cette religieuse en qui resplendissaient les vertus particulières à notre saint institut ; *humilité, douceur, condescendance.* La pauvreté de Jésus ne lui était pas moins chère ; en maladie comme en santé, elle savait se contenter de peu sans jamais se montrer difficile ni exigeante.

Au commencement de 1862, ses infirmités habituelles prirent un caractère de gravité qui laissèrent entrevoir à la malade sa prochaine délivrance : elle s'y prépara pendant plusieurs mois par une touchante résignation et un saint abandon. Le pain des forts lui fut administré diverses fois sous forme de viatique ; l'onction des mourants et tous les autres secours de l'Église lui adoucirent les angoisses de la dernière heure, qui sonna pour elle le 17 août. Elle venait d'accomplir la soixante-troisième année de son âge, et la quarante et unième de sa profession.

En ce même temps, Dieu tenait toute prête une autre couronne destinée à ceindre le front de notre chère sœur Marie-Léocadie Dionne de Saint-Gabriel, qu'une phtisie pulmonaire conduisait lentement au tombeau, et qui, par contraste, marchait d'un pas accéléré dans les voies de la perfection. Pour cette âme généreuse, ce n'étaient pas des sentiers nouveaux qu'elle parcourait dans ses derniers jours avec une si merveilleuse ferveur. Si nous remontons à ses premières années, nous trouverons Marie-Léocadie, toujours égale à elle-même, toujours fidèle à la grâce qui semblait la prévenir, et sans cesse entourée d'une atmosphère d'innocence, au milieu de laquelle elle rayonnait d'une douce et pure beauté. La gentille enfant fut confiée à nos mères un peu après l'époque de sa première communion, qu'elle fit à l'âge de neuf ou dix ans. Tout charmait en elle : sa figure agréable, son humeur enjouée, son intelligence ouverte, son penchant à la piété et à la vertu. Les institutrices de Léocadie n'eurent qu'à veiller à la

conservation et au développement des trésors précieux que renfermait son cœur, où Dieu s'était plu à réunir les dons les plus excellents ; elles eurent la joie de voir leur élève grandir en sagesse à mesure qu'elle avançait en âge. Sans faire preuve de ces qualités brillantes qui distinguent une écolière de première force, elle obtenait dans ses classes des succès constants, par suite d'une application non interrompue à tous ses devoirs. Dès qu'il s'agissait des distinctions décernées à la bonne conduite, son nom venait en première ligne, fallait-il pour cela le témoignage unanime des maîtresses, ou les suffrages réunis de ses jeunes compagnes. Celles-ci la virent avec joie remporter, à la fin de ses études, les prix de sagesse et d'excellence.

De retour auprès de sa famille, Léocadie envisagea au point de vue le plus raisonnable les devoirs qui lui incombaient comme à l'aînée de plusieurs enfants. Elle donna franchement son affection à ses frères et à ses sœurs du second lit, comme aux deux frères qui portaient un même nom qu'elle. Les habitudes de travail, d'ordre et d'économie lui étaient comme naturelles. Avec une complexion extrêmement faible et délicate, elle possédait une rare énergie de caractère, et elle ne recula pas devant les difficultés que pouvaient lui présenter de prime abord la plupart des travaux domestiques. Ce ne fut pas sans une extrême satisfaction que madame sa mère la vit mettre la main à tout dans la maison, s'intéresser aux plus petits détails, se rendre propre à toutes choses. La piété, sa fidèle compagne durant ses premières années, ne l'abandonna pas à son début dans le monde ; et elle sut conserver les pratiques qui lui avaient été chères pendant son séjour au pensionnat. On ne voyait pas en elle cette recherche de toilette qui fait, pour l'ordinaire, la passion des jeunes personnes de son âge ; rien n'était plus convenable que sa mise, mais en même temps rien de plus simple et de plus modeste. L'aimable Léocadie n'était pas ennemie du plaisir ; au contraire, personne plus qu'elle ne savourait les joies intimes que l'on goûte au sein d'une famille chrétienne et bien réglée. Sa politesse naturelle faisait qu'elle s'acquittait très bien de tous les devoirs de la bienséance envers la société que fréquentaient ses parents ; toutefois en se prêtant avec une grâce parfaite aux exigences de sa position, elle donnait assez à juger que ses plus intimes affections étaient pour Dieu seul. La jeune fille, en effet, avait étudié sa vocation à la lumière d'en haut ; après trois années d'attente et d'épreuves, elle soupirait après le mo-

ment où elle pourrait déployer ses ailes comme la colombe, et retourner vers l'arche sainte où s'étaient écoulés dans la paix du ciel les plus beaux de ses heureux jours. Dès que sa détermination fut connue au monastère, la communauté en ressentit une vive satisfaction : tous les cœurs lui étaient donc ouverts lorsque, le 21 octobre 1854, Léocadie vint, dans sa dix-neuvième année, se présenter au seuil du noviciat.

Les vertus monastiques se développèrent rapidement dans l'âme si bien préparée de la nouvelle postulante ; elle adopta avec amour les salutaires pratiques de notre journée religieuse, et son étude chérie fut de se rendre familiers la lettre et l'esprit de la sainte règle. Quelque devoir qui lui fût imposé, soit au noviciat, soit dans les offices, elle s'en acquittait parfaitement, et sa conduite en toute rencontre pouvait servir d'exemple. Pendant les premiers mois de sa probation elle fit une grave maladie ; on put juger dès lors que ses jours seraient peu nombreux ; la communauté néanmoins n'hésita pas à la recevoir au saint habit, se fondant sur ce principe de saint Jean Berchmans, *qu'une vie courte mais fervente, vaut mieux que la plus longue tiédeur.* Le même motif la fit admettre à la profession et l'on n'eut pas lieu de s'en repentir.

Désormais engagée irrévocablement dans les doux liens de la servitude religieuse, la sœur Saint-Gabriel se montra de plus en plus digne de la faveur que Dieu avait daigné lui faire en l'appelant à son service. Elle se rendit chaque jour plus chère à tout le monde par les charmes de son caractère, et l'ascendant de ses vertus. L'œil le plus clairvoyant avait peine à apercevoir dans sa conduite le plus petit défaut. Elle était d'une humeur gaie et agréable, sans la moindre tendance à la légèreté ni à la dissipation ; d'autre part, elle savait être grave et recueillie lorsqu'il le fallait, mais sans qu'il y eût en elle rien de trop sérieux ni de trop austère ; pour tout dire en un mot, il y avait dans sa manière d'agir un sage tempérament qui lui attirait l'estime, l'affection et la confiance. Les exercices de la vie intérieure avaient toutes ses prédilections ; elle aimait les lectures de piété, les conférences religieuses, les instructions ; elle apportait tous ses soins à l'oraison mentale, ainsi qu'aux examens de conscience général et particulier, étant très fidèle à tenir compte de ses fautes de la manière qui lui avait été enseignée.

Bien que sa santé fut toujours chancelante, notre chère sœur sut

éviter une trop grande délicatessse pour elle-même; si son obéissance filiale lui faisait prendre avec simplicité les soulagements qui lui étaient indispensables, l'esprit de pauvreté et de mortification empêchait qu'elle ne témoignât rien désirer davantage, ou qu'elle ne se plaignît de ce qui pouvait parfois lui manquer. Elle se montra courageuse et persévérante dans son assiduité aux observances, dans le travail, dans l'accomplissement de ses fonctions au pensionnat, comme maîtresse de langue anglaise et de piano. Tant que ses forces purent le lui permettre, elle employa sa belle et douce voix à chanter les louanges de Dieu. Les langueurs d'une maladie de poitrine n'altérèrent pas la tranquille sérénité de son âme, et ses vertus parurent avec un nouvel éclat au milieu des souffrances. Ses stations à l'infirmerie étaient fréquentes; dès les premiers jours de février 1863 elle s'alita définitivement. Comme une religieuse, sa compagne de profession, lui demandait un jour si elle ne craignait pas la mort: — " Oh! non, dit-elle, il y a longtemps que la mort et moi nous sommes de vieilles connaissances." Elle reçut avec une ferveur d'ange le saint viatique et l'extrême-onction, et se disposa par tous les actes les plus parfaits au sacrifice qui devait consommer l'union de son cœur avec le cœur sacré de son adorable Époux.

Dans la matinée du 7 février, vers les neuf heures, elle fit appeler auprès de son lit plusieurs des plus jeunes religieuses: — " Chantez-moi mon beau cantique," leur dit-elle.— Et ses compagnes, dominant leur émotion, commencèrent ainsi:

Jésus, Jésus, ô nom rempli de charmes,
Nom distillant la grâce et la douceur;
Jésus, Jésus, nom qui sèche les larmes,
Te répéter, voilà tout mon bonheur!

Jésus, Jésus, à mon heure dernière,
C'est encore toi qui viens me consoler,
Quand, ne pouvant former d'autre prière,
Tout bas encore je puis te murmurer.

Jésus, Jésus, non, plus rien sur la terre
Ne peut charmer ce cœur qui n'est plus mien;
Jésus, Jésus, écoute ma prière:
Oh! que bientôt il vole dans le tien!

La malade écoutait comme dans le ravissement. Quand tout fut fini, elle remercia ses sœurs et leur dit : " Demain, vous me chanterez :

Loin de vous mon âme languit,
Mon Dieu !

Ce furent à peu près ses dernières paroles. Quelques instants après elle s'éteignit doucement, et le ciel compta un ange de plus. La mère Saint-Gabriel n'avait que six ans de profession, et vingt-sept ans d'âge.

Le 26 avril 1812, M. Joseph Lacasse, était élevé au sacerdoce. Voulant désormais soulager ses parents qui, malgré leur modeste fortune, avaient jusque-là tant fait pour lui, le jeune lévite promit de pourvoir à l'éducation et à l'établissement d'une petite sœur née trois jours auparavant, et qui avait reçu sur les fonts baptismaux le nom d'Anastasie.

L'enfant grandit sous les yeux de sa bonne mère jusqu'à ce qu'elle fût en âge d'être placée dans un pensionnat. Après quelques années, son frère, qui était devenu curé de la paroisse de Saint-Henri de Lauzon, la retira du couvent, et la garda auprès de lui pour continuer à l'instruire. La jeune fille était avantageusement douée au moral et au physique ; intéressante et spirituelle, elle avait le talent de se faire aimer et rechercher ; mais elle manifesta de bonne heure un certain penchant pour le plaisir, qui l'empêcha d'abord d'entrer pleinement dans les vues de son bon frère. Néanmoins, avec le temps, ses goûts devinrent plus solides, et elle comprit que le bonheur n'est pas dans les vains amusements du monde. Dieu lui fit sentir ensuite qu'il voulait son cœur tout entier, et qu'elle devait essayer de la vie religieuse. Plein de joie en apprenant une si heureuse nouvelle, le bon curé félicita sa sœur, l'encouragea, et promit de lui faciliter en toute manière l'exécution d'un dessein si louable. M. l'abbé Lacasse se servit de l'entremise du bon père Bédard pour conclure avec notre communauté les arrangements nécessaires.

Après les épreuves du noviciat, la jeune aspirante fut admise à la profession sous le nom de sœur Sainte-Catherine. Quoiqu'elle n'eût qu'une santé précaire, son énergie et son courage la portaient à ne pas se ménager dans les offices dont on lui confia le soin. Elle passa plusieurs années à la pharmacie, où elle donna des preuves d'une tendre compassion pour les malades. A quelque heure du jour

ou de la nuit qu'on réclamât ses services, elle était toujours prête à les prodiguer. S'il n'y avait pas de guérison à espérer pour ses patients, elle mettait néanmoins toute son industrie à leur procurer un soulagement efficace.

La mère Sainte-Catherine eut pendant neuf ans consécutifs la conduite du noviciat, et pendant six ans celle de la communauté. Elle avait un cœur sensible et généreux, un esprit vif et enjoué, une répartie pleine de finesse et d'à propos ; elle se fit surtout connaître par sa charité inépuisable. Sa santé laissa toujours à désirer. Pendant les trois dernières années de sa vie elle fut une des habituées de l'infirmerie, et si, de temps en temps, elle puisait dans son zèle assez d'énergie pour reprendre ses fonctions de maîtresse des novices, emploi dont elle avait été chargée de nouveau au sortir de la charge de supérieure, ce n'était que pour retomber plus lourdement après quelques jours ou, tout au plus, après quelques semaines de travail. Au mois de mars 1865, la paralysie du côté gauche se détermina avec une étrange complication de maux, qui ne lui laissaient aucune partie du corps sans douleur. Elle languit dans cet état jusqu'au 19 juin, donnant à toute la communauté les exemples d'une douce patience. M. l'abbé Plante, notre chapelain, venait de recevoir de Rome le pouvoir d'appliquer l'indulgence sabbatine ; il en fit usage pour la première fois en faveur de la chère malade qui, ayant reçu tous les autres secours de notre sainte religion, quitta cette terre d'exil à l'âge de cinquante-trois ans, et dans la trente-quatrième année de sa profession. Elle laissait au monastère trois de ses nièces, les mères Louise Rousseau de Saint-Zéphirin, Vitaline Rousseau de Sainte-Anastasie et Joséphine-Célina Moisan de Saint-Joseph.

Pendant les années 1822 et 23, une jeune élève des sœurs de Notre-Dame, établies en ce temps à la basse ville de Québec, venait parfois à l'HÔPITAL GÉNÉRAL visiter sa cousine germaine, la mère Saint-Anselme. Disposée comme elle l'était à la vertu, la jeune fille ne put fréquenter longtemps cette vénérable religieuse sans subir une influence contre laquelle, du reste, elle ne cherchait nullement à se défendre. La mère Saint-Anselme était maîtresse des novices, et mademoiselle Marie-Joseph Sirois n'aspirait plus qu'à se faire recevoir au nombre de celles qui recevaient les leçons d'une si sage directrice. Les qualités estimables qu'on remarquait dans la jeune aspirante faci-

litèrent beaucoup ses démarches et en assurèrent le succès. Comme la mère Sainte-Catherine dont nous venons de parler, mademoiselle Sirois reçut aussi beaucoup d'encouragement de son frère, M. Héli Sirois, qui se préparait dans le même temps à son ordination. A ce propos, comment ne pas remarquer, en passant, tout ce qu'il y a de touchant et de beau dans cette sollicitude d'une âme sacerdotale pour surveiller, conserver et développer, dans l'âme pure d'une jeune sœur, le précieux germe de la vocation religieuse ? Que de vierges sont, par ce moyen, amenées au Roi, selon l'expression du Psalmiste ; que de compagnes présentées à l'Époux, et introduites avec allégresse dans ses demeures choisies !

Une année après qu'elle eut été admise à prononcer ses vœux (4 octobre 1824), nous retrouvons la sœur Marie-Joseph Sirois de Saint-Roch en face d'elle-même dans la retraite, et formulant déjà des résolutions telles qu'aurait pu s'en proposer une religieuse habituée, depuis longtemps, à se conduire d'après les plus pures lumières des maximes évangéliques.

" J'ai apporté à cette retraite, écrivait-elle, toutes les bonnes dispositions qu'il m'a été possible, comme si elle devait être la dernière de ma vie. J'ai réfléchi sur l'obligation qu'a une religieuse de tendre continuellement à la plus haute perfection, et de faire toutes ses actions dans l'amour de Dieu et pour sa plus grande gloire. Pour mieux correspondre aux grâces que le Seigneur m'accorde dans la sainte religion, voici ce que j'ai résolu de pratiquer tous les jours de ma vie, moyennant la grâce de Jésus mon Époux, le secours de sa très sainte Mère, du glorieux saint Joseph, et des neuf chœurs des saints Anges.

" 1° Je m'efforcerai de conserver toujours la présence de Dieu, et de marcher, en toutes mes actions, sur les traces de Jésus crucifié.

" 2° L'humilité de cœur, la pauvreté d'esprit, et la mortification en toutes choses, devant être les compagnes chéries des épouses de Jésus-Christ, je prends la ferme résolution de tout souffrir avec patience, douceur et résignation, pour l'amour de mon divin Époux Jésus.

" 3° La pureté d'intention dans toutes mes actions, le recueillement intérieur, et le silence le plus profond, sont les armes dont je veux me servir tous les jours, avec la grâce de Dieu, pour ne pas rendre infructueuses les résolutions que l'Esprit-Saint m'a inspiré de prendre pendant cette retraite."

La mère Saint-Roch avait à mettre au service de la communauté un caractère énergique, une santé bien affermie, un grand amour du travail, et des aptitudes diverses qui la rendaient propre à presque tous les offices ; et, ce qui dans les maisons religieuses rend un sujet précieux, les supérieures pouvaient compter toujours sur sa bonne volonté et sur son dévouement. Elle n'avait que treize ans de profession lorsque sa vertu, son amour de la régularité, et ses talents bien reconnus, la recommandèrent au choix du chapitre pour la charge de maîtresse des novices. Le don particulier de cette digne religieuse semblait être celui de discerner dans les autres des aptitudes spéciales, qu'on ne leur avait pas encore soupçonnées et qui, sans son coup d'œil pénétrant, fussent demeurées latentes et inutiles. Les jeunes personnes qui formaient alors l'espérance de la famille du cloître, profitèrent merveilleusement sous une direction si habile ; et le noviciat, sans cesser d'être l'école de la perfection et de la sainteté, devint une académie où les novices et les jeunes professes suivaient des classes régulières dans les deux langues ; le dessin, la peinture, la musique avaient aussi leurs heures, ainsi que les ouvrages de goût et de fantaisie ; tout cela sans préjudice des observances régulières, et en vue de donner l'élan au pensionnat que dirigeaient alors nos Mères.

La mère Saint-Roch ne témoignait pas un moindre intérêt pour les autres offices de la maison ; elle permettait volontiers que ses novices fussent employées ici et là, au besoin, afin qu'on les formât de bonne heure au travail ; et ces jeunes personnes, d'ailleurs ferventes et généreuses, s'inspirant des leçons et plus encore de l'exemple de leur maîtresse, apprenaient à se dévouer jusqu'à l'oubli d'elles-mêmes, selon l'esprit de notre institut qui, tout en favorisant par des exercices réitérés le recueillement et l'esprit intérieur, est néanmoins grandement ennemi de l'oisiveté et de la mollesse.

Celle qui avait gouverné le noviciat avec tant de sagesse pendant six ans, fut jugée digne de la supériorité en 1843. Alors plus que jamais on la vit se prodiguer pour le bien spirituel des âmes, et pour le progrès matériel de notre établissement. Elle prit aussi une large part aux bonnes œuvres extérieures pour lesquelles on venait réclamer son secours. L'incendie de 1845 lui donna lieu de signaler son grand cœur, par les aumônes abondantes qu'elle fit distribuer aux malheureuses victimes du fléau ; sa tendre compassion ne parut pas avec moins d'éclat pendant le typhus de 1847, et elle accueillit avec

un amour de mère les trois petites orphelines que la communauté prit alors sous ses soins. Lorsque le choléra asiatique pénétra dans notre monastère en 1849, enlevant trois de nos chères sœurs, et réduisant à l'extrémité un grand nombre d'autres, cette bonne mère se montra admirable de zèle et de charité; elle était sur pied jour et nuit, visitant, consolant, encourageant et les malades et celles que le bon Dieu avait épargnées pour leur rendre les services que réclamait leur état de souffrance.

L'office de première hospitalière fut, dans la suite, confié à la mère Saint-Roch: pour la peindre à cette époque de sa vie, il nous faut emprunter tous les traits de la femme forte: "Elle travaille le lin et la laine, nous dit l'auteur inspiré, et le conseil préside à l'ouvrage de ses mains; elle a ceint ses reins de force et elle a affermi ses bras; elle a compris et vu que ses œuvres sont bonnes; elle a ouvert sa main au pauvre, elle a tendu ses deux mains à l'indigent." En vue de procurer à l'hôpital quelques petites ressources, et d'avoir par là le moyen de mieux traiter ses pauvres et d'en augmenter même le nombre, la mère Saint-Roch parvint à établir dans son département une fabrication d'étoffe du pays qui, en se développant avec les années, continue de fonctionner avec succès. Elle sut exciter parmi les pauvres femmes invalides encore en état de s'occuper à quelque chose, une louable émulation pour le travail, selon leur force et leur capacité. Pour les animer toujours davantage à bien remplir leur tâche, et pour rompre agréablement la monotonie de leur existence, elle savait leur ménager en certain temps de petites fêtes de famille. C'est ainsi qu'en préservant ces personnes de l'ennui inséparable du désœuvrement, l'industrieuse hospitalière contribuait à leur bien-être et à leur bonheur.

Dans la suite, son âge avancé et sa qualité d'ancienne supérieure ne furent jamais pour elle un prétexte de se dispenser de la règle, ni de chercher un adoucissement à sa rigueur. Elle ne s'exemptait pas même des petits offices de l'intérieur de la maison, comme de servir le réfectoire à son tour et de laver la vaisselle; et si de jeunes sœurs s'offraient alors pour la remplacer, elle les remerciait gaiement et se disait encore capable. Fidèle au lever de quatre heures comme une fervente novice, elle s'était acquittée de ce devoir le matin même du 19 juin 1866, quoiqu'elle se sentît indisposée, et qu'elle éprouvât dans les membres une faiblesse telle qu'elle se traînait à peine. Après avoir vaqué comme de coutume aux devoirs de son office de sacristine dans

la matinée, elle tomba frappée d'apoplexie ; les symptômes étaient alarmants, mais la malade eut néanmoins un intervalle de connaissance pour recevoir le saint viatique. Son état alla s'aggravant jusqu'au 21 juin, à cinq heures et demie du soir, qu'elle rendit le dernier soupir, dans la soixante-sixième année de son âge, et la quarante-deuxième de sa profession. Auprès du lit de douleur de la mère Saint-Roch, lui prodiguant des soins assidus, se trouvait sa nièce, notre chère sœur Marie Côté de Saint-Pierre, elle aussi religieuse de notre communauté.

Sur la liste nécrologique de 1866, nous lisons encore le nom de la mère Marie-Olympe Audet de Saint-François Régis. A son entrée parmi nous en 1859, après avoir terminé son cours d'étude en notre pensionnat, on lui eût promis sans hésitation une existence longue et utile. Sa santé n'avait jamais souffert le moindre affaiblissement, et sa taille haute et forte semblait la rendre propre aux travaux même les plus pénibles, pour lesquels la bonne volonté ne lui faisait pas non plus défaut. Avec d'admirables dispositions pour embrasser toutes les pratiques de la vie régulière, elle possédait des qualités naturelles qui la rendaient fort recommandable ; elle était généreuse, désintéressée, amie de l'ordre et du devoir. Une abondante hémorrhagie des poumons fut le premier symptôme qui causa des alarmes sur le compte de cette jeune et brillante sœur. L'accident se réitérant à des intervalles assez rapprochés, on perdit tout espoir de conserver une vie qui renfermait tant de promesses, et la jeune malade se prépara en toute connaissance de cause au grand voyage de l'éternité.

A mesure que les forces physiques lui faisaient défaut, son âme semblait se dégager sans effort de toutes les choses de la terre pour n'aspirer qu'au seul bien suprême. Ce qui contribua beaucoup à l'entretenir dans ces heureuses dispositions, ce furent les avis et les encouragements qu'elle recevait de son bon frère, monsieur l'abbé Octave Audet [1]. Elle avait en lui une confiance entière et recevait ses conseils avec une affection pleine de respect. Lorsqu'il venait lui faire visite au parloir, l'entretien ne roulait, pour l'ordinaire, que sur des matières de spiritualité ; il parlait avec effusion du bonheur de la vie religieuse, et indiquait sans détour à sa sœur les moyens de s'avancer

1. Alors attaché au séminaire de Québec, et, dans la suite, nommé chapelain de l'académie de Jésus-Marie, à Sillery.

rapidement dans les sentiers étroits de la perfection. On eût dit un saint Benoît faisant passer dans l'âme d'une sainte Scholastique les brûlantes ardeurs de l'amour divin. Les lettres que ce vertueux ecclésiastique lui adressait parfois, étaient, comme ses paroles, empreintes d'un ascétisme non moins doux et suave que généreux et fort.

" Chère petite sœur, lui disait-il le 11 octobre 1866, ton bon ange, je n'en doute pas, m'inspire ce soir de t'écrire quelques lignes. Notre vie à tous est entre les mains de Dieu, et sa sainte volonté peut nous l'ôter à toute heure ; néanmoins, sa bonté veut nous prévenir quand elle nous retire la santé, et nous n'avons plus alors qu'à songer à nous rendre de plus en plus agréables à son adorable Majesté. Présentons-nous par désir et affection de cœur avant qu'il nous appelle. Les moments sont précieux à présent pour augmenter notre gloire, et embellir la couronne que nous porterons éternellement devant l'Agneau. Tout en ce moment nous favorise pour nous enrichir rapidement ; les souffrances que nous offrons amoureusement à notre bon Jésus en union aux siennes, le détachement des créatures qui nous quittent et nous laissent plus la liberté de nous unir à Dieu. Dans cet état de détachement et d'union, qu'ils sont puissants les mouvements de notre cœur vers Dieu ! Songeons à n'en perdre aucun, et tournons-les entièrement, sans partage, vers notre divin Sauveur. Il faut peu d'efforts pour dire et répéter mille fois à Dieu dans son cœur : *Je suis à vous ; mon âme, mon cœur n'aiment que vous ; faites que je m'unisse à vous et que je me perde dans votre amour éternel !* Le grand point pour mériter auprès de Dieu, c'est la soumission de notre volonté à la sienne ; aussi chaque acte de résignation que nous faisons, est à lui seul suffisant pour mériter l'éternité de bonheur ; que sera-ce si nous répétons constamment ces actes pendant des journées entières ? Il ne faut pas être surpris ou effrayé de quelque retour de cœur vers la vie ou les choses de ce monde ; ces affections ne sont pas mauvaises en soi et ne nous séparent pas de l'amour de Dieu ; mais il faut jusqu'au dernier moment se tenir sur ses gardes, et ne pas oublier que l'esprit infernal peut réserver ses assauts les plus rudes pour les derniers instants. Jetons-nous dans les bras de la miséricorde divine. Jésus, Marie, Joseph, soyez dans mon cœur maintenant et toujours."

" Quand je prie pour toi depuis quelque temps, écrivait encore M. Audet le 4 novembre, je ne puis m'empêcher de louer le bon Dieu de la grande miséricorde et de l'infinie bonté dont il use à ton égard,

sans aucun mérite de ta part, mais par un pur effet de sa prédilection pour toi. Ma seule prière alors est de demander à Notre-Seigneur qu'il allume dans ton cœur le feu de son amour, afin que tu te présentes au divin Époux en vierge prudente, tenant allumée cette lampe ardente du divin amour. Encore une fois, ne pense plus à la terre ; les charmes infinis du doux Jésus doivent absorber toutes les affections de ton cœur. L'Église chante ces jours-ci : *O qu'il est glorieux le royaume dans lequel, avec Jésus-Christ, tous les saints triomphent dans la joie et suivent partout le divin Agneau !* Qu'il est consolant pour toi de penser que bientôt, peut-être, tu seras avec eux ! Désire-le beaucoup, pour ne pas passer par les flammes du purgatoire. A Jésus et à Marie tout amour; confiance illimitée dans le glorieux saint Joseph. Prie pour ton pauvre frère."

Cependant la maladie faisait des progrès sensibles et rapides. La mère Saint-François Régis se plaignait néanmoins de ce que le bon Dieu tardait tant à rappeler à lui sa petite épouse ; elle témoignait une sainte impatience de voir finir le terme de son douloureux exil. Quand elle put croire que le dernier jour n'était plus éloigné, elle écrivit pour prendre congé de madame sa mère et de toute sa famille. A la réception de cette lettre, M. l'abbé Audet écrivit les lignes suivantes à notre révérende mère Saint-Olivier (19 novembre 1866) :

"Je n'ai pas de nouveaux avis à donner à notre chère sœur. Qu'elle continue d'occuper toutes les affections de son cœur, et les pensées de sa pauvre âme de la bonté de son Époux, le doux et aimable Jésus, qui vient à si bonne heure l'inviter à son banquet éternel. Que toutes ses aspirations soient pour s'unir à son divin Maître. Elle n'éprouvera pas les peines du purgatoire, car le bon Dieu ne peut repousser, même pour un instant, une âme qui, pendant son union avec le corps, n'a aspiré qu'à l'union avec son Dieu. Je remercie ma petite sœur de tous les bons sentiments de reconnaissance qu'elle m'exprime. Avant notre réunion au ciel, nous nous retrouverons toujours dans le cœur de Jésus. C'est là que nous devons toujours nous tenir, comme dans un asile assuré, jusqu'à ce que notre combat soit fini. Aimons les doux noms de Jésus, Marie, Joseph."

Le 21 novembre, fête de la Présentation de Marie au temple, il fut permis aux élèves du pensionnat de se rendre au chœur pour assister à la conférence que devait leur donner le R. P. L. A. Lagier.

L'occasion était favorable pour procurer à mesdemoiselles Anaïs et Octavie Sinclair la triste consolation d'embrasser une fois encore leur tante bien-aimée. Celle-ci les accueillit avec affection et plaisir; mais, voyant que ces chères enfants versaient des larmes, elle leur en fit de doux reproches : elle témoigna son bonheur et sa reconnaissance de la grâce que Dieu lui faisait de mourir religieuse et de mourir si jeune ; la joie qui éclatait sur sa figure était en harmonie avec les paroles de feu par lesquelles elle exprimait ses intimes convictions. Depuis ce moment, elle ne fit que languir dans l'attente du bien-aimé qui combla enfin ses vœux en l'introduisant au séjour de la béatitude, le 24 novembre. Elle était dans la vingt-septième année de son âge et la huitième de sa profession.

Le nom de la mère Marie-Anne Sirois de Saint-Anselme se trouve inscrit plus d'une fois dans une autre partie de ce livre. Nous l'avons vue à l'œuvre toute jeune encore, de concert avec la mère Saint-Joseph ; pendant plus d'un quart de siècle après le décès de cette digne et vertueuse tante, la mère Saint-Anselme, fidèle aux traditions qu'elle en avait reçues, continua de travailler avec énergie et intelligence au bien de la famille religieuse, soit comme maîtresse des novices, soit comme assistante ou supérieure. En quelque emploi qu'elle se trouvât, toujours elle était la première au devoir. Sa fermeté était inébranlable lorsqu'il s'agissait de l'observance des règles, et si elle était inflexible sur ce point pour elle-même, elle ne tolérait dans les autres ni l'omission ni la lenteur. Personne cependant ne ressentait une plus compatissante tendresse pour les âmes qui lui étaient confiées.

" Quel cœur plus sensible que celui de cette vénérée mère ! Comme elle aimait à répandre des bienfaits et à faire des heureux ! est-il dit dans sa notice. Elle pouvait dire à la lettre avec saint Paul : *Je me suis réjouie avec ceux qui étaient dans la joie ; et j'ai pleuré avec ceux qui répandaient des larmes.* Les sœurs malades étaient les objets de sa tendre sollicitude, et il serait difficile de dire ce qui contribuait le plus à leur soulagement, ou la charité douce et sympathique de leur bien-aimée mère supérieure, ou les mille petites douceurs qu'elle savait leur procurer avec une généreuse libéralité. Ce n'était pas seulement dans l'intérieur du monastère que cette vénérable religieuse était connue et aimée. Les rapports indis-

pensables que sa position l'obligeait à avoir avec les personnes du monde, ne servaient qu'à faire ressortir davantage les traits de son beau caractère. Au parloir, comme au chœur et à sa cellule, elle était toujours la même, c'est-à-dire remplie de l'amour et pénétrée de l'esprit de sa vocation; aussi chacun sortait d'auprès d'elle avec une douce impression de respect, et non sans lui laisser une part d'amitié et de bienveillance.

La mère Saint-Anselme aimait à contribuer largement à toutes les bonnes œuvres, comme la propagation de la foi, la formation de nouvelles communautés, la construction et l'ornementation des temples, etc. Elle-même donnait l'élan lorsqu'il se présentait quelque travail à faire pour les églises des missions : linge et fleurs d'autel, vêtements et ornements sacrés, etc. Sa foi vive lui faisait voir en cela un moyen facile de participer aux travaux des hommes apostoliques, chargés de porter les lumières de l'Évangile aux peuples encore infidèles. Ce n'était là, du reste, qu'une manière, entre autres, de manifester les profonds sentiments de religion qui pénétraient son âme; sa vie et ses œuvres de chaque jour en offraient un témoignage plus lumineux encore; on peut dire de cette éminente religieuse ce que sainte Thérèse dit d'elle-même, *qu'elle eût volontiers donné sa vie pour la foi et pour les moindres cérémonies de l'église.* Sa seule présence inspirait en tout temps le respect; on était plus édifié encore de son attitude calme et recueillie aux heures de la prière et de l'office divin; il suffisait alors de la voir ou de l'entendre chanter ou psalmodier pour comprendre qu'elle mettait son âme tout entière dans chaque acte de piété et de religion. Elle voulait que tout ce qui avait quelque rapport au culte divin se fît avec convenance, éclat et splendeur, selon les rites divers des fêtes et des solennités. Elle voulait que l'on observât non seulement les rubriques générales, mais encore les points particuliers marqués dans les règlements pour certaines fêtes chômées dans notre institut. Elle suivait avec une sage et pieuse attention les lectures de piété qui se font chaque jour à haute voix pour la communauté, soit pendant le travail manuel, soit pendant les repas. D'après notre *Directoire*, les sœurs désignées chaque semaine pour faire ces lectures à tour de rôle, doivent s'acquitter de ce devoir avec de hautes intentions, et avec le désir de procurer à Dieu autant de gloire que les prédicateurs qui annoncent sa sainte parole. S'emparant de cette pensée si religieuse et si belle, la mère Saint-Anselme veil-

lait à ce que les lectrices eussent : 1° La prévoyance de ce qu'elles devaient lire selon les jours et les saisons de l'année ecclésiastique ; 2° Le soin de lire d'une manière intelligible et intéressante ; 3° Le respect des traditions et des usages monastiques.

Vers la fin de son quatrième triennat dans la charge de supérieure, la mère Saint-Anselme eut une première attaque de paralysie ; après cet accident elle resta toujours dans un état de santé plus ou moins précaire ; elle put néanmoins remplir pendant quelques années encore l'office de discrète. Au cinquantième anniversaire de sa profession, la communauté voulut prouver à cette vénérable mère combien elle savait apprécier son mérite et ses longs services. On organisa pour la circonstance une modeste fête à laquelle les amis personnels de la *jubilaire*, qui étaient en même temps les amis de notre maison, se firent un plaisir d'assister. Son digne frère, monsieur l'abbé Zéphirin Sirois, curé de la paroisse du cap Saint-Ignace, célébra en ce jour la messe d'action de grâces : la mère Saint-Anselme y renouvela ses vœux dans l'allégresse de son cœur, et ce fut dans le même sentiment que toutes les voix s'unirent ensuite pour chanter un *Te Deum* solennel. Il y eut dans le cours de la matinée une séance littéraire et musicale dont les élèves du pensionnat firent tous les frais. Plusieurs communautés religieuses eurent la graciuese attention de faire parvenir à la chère mère, objet de la fête, leurs vœux et leurs compliments. Tout se passa de la manière la plus satisfaisante, et la vénérable *jubilaire* porta avec une grâce parfaite les honneurs du jour.

La mère Saint-Anselme continua pendant trois ans encore à réjouir et à édifier sa famille religieuse. Elle s'éteignit doucement le 21 décembre 1867, munie des secours de notre sainte religion, qu'elle avait reçus avec une pleine connaissance, et avec cette piété exemplaire dont elle avait toujours fait preuve. Elle était dans la soixante-douzième année de son âge et le cinquante-quatrième de sa profession. Comme la mère Saint-Roch et la mère Sainte-Catherine, la mère Saint-Anselme vit plusieurs de ses neveux et de ses nièces s'engager au service de Dieu,— deux de ces dernières dans notre communauté : nos chères sœurs Marie-Clotilde Sirois de Sainte-Marie, et Marie-Marguerite-Aglaé Sirois de Saint-Roch.

Mademoiselle Henriette-Caroline Deblois jouissait au sein de sa famille de tous les avantages qui peuvent le plus flatter une jeune

personne : la fortune lui souriait ; un bon père et une mère tendre l'entouraient de soins et d'affection ; la douce compagnie de son unique sœur lui semblait indispensable, tandis que l'amitié et les prévenances de ses frères ajoutaient un nouveau charme aux plaisirs si purs du foyer domestique. Il vint un temps néanmoins où Caroline, sans cesser d'aimer tendrement les siens, commença à ressentir au dedans d'elle-même un vide étrange. Les divertissements propres à sa position sociale n'excitaient plus en elle que l'ennui, et, au milieu des fêtes les plus brillantes, elle était dévorée d'un secret dégoût.

Mademoiselle Deblois ne resta pas longtemps indécise sur la cause de l'inquiétude et du malaise dont elle avait à souffrir. Pieuse et bonne comme elle l'était, elle ne manqua pas de recourir à Dieu par la prière, afin d'en obtenir lumière et courage ; et, grâce aux sages conseils du guide de sa conscience, elle connut bientôt les desseins du Ciel sur son avenir. Avant de faire choix de la maison religieuse où elle devait se fixer pour toujours, elle obtint de monseigneur l'évêque de Québec la permission de visiter toutes les communautés de la ville ; et ce fut notre monastère qui sembla lui convenir davantage. Ses parents refusèrent d'abord leur consentement à son pieux dessein, ce qui retarda son entrée de plusieurs années.

En recevant avec l'habit religieux le nom de sœur Sainte-Claire, mademoiselle Deblois sembla se revêtir de l'esprit de pauvreté qui distinguait si éminemment la fille spirituelle de saint François d'Assise. Elle parut dès lors ne plus se ressouvenir qu'elle avait vécu dans l'opulence, qu'elle avait eu à ses ordres un nombreux domestique, et qu'elle avait été à même de satisfaire jusqu'à ses moindres caprices. Quoiqu'elle fût tout à fait étrangère au travail manuel, on la vit dès le début de son noviciat et lorsqu'elle n'était encore que postulante, s'élancer partout où elle croyait trouver de l'ouvrage, et cela sans égard pour ses jolies toilettes ; elle se gardait bien de demander chez elle des habits d'une étoffe plus commune, tant elle craignait d'alarmer sa mère, en lui donnant à penser qu'on l'employait à des travaux fatigants.

Après sa profession la nouvelle religieuse fut employée pendant plusieurs années à la salle des hommes infirmes ; elle s'acquitta parfaitement de cet office, en tout ce qui concernait la charité et les soins dus aux pauvres et aux malades selon notre institut ; mais surtout elle n'oublia pas de s'entourer en chaque occasion d'une sainte prudence

et d'une réserve vraiment religieuse. Ces qualités brillèrent encore en elle dans l'office de portière ; elle s'y trouva aussi à même de faire paraître sa tendre compassion pour les pauvres du dehors qui venaient demander l'aumône, et auxquels elle était chargée de distribuer des secours. Dans son zèle pour le salut des âmes, elle aimait à s'occuper de l'instruction religieuse des personnes de notre hôpital ; elle s'acquittait de ce devoir de manière à faire sentir la grande importance qu'elle y attachait ; et il y avait dans son extérieur une gravité humble et modeste qui donnait du poids à ses paroles.

La mère Sainte Claire estimait trop hautement et trop sincèrement, en esprit de foi, l'état saint qu'elle avait embrassé, pour n'être pas ennemie des relations inutiles ou trop fréquentes avec le monde ; aussi ne voyait-elle que ses plus proches parents : ses frères, sa sœur, et leurs familles, et cela à des intervalles assez éloignés. Elle avait à cœur de s'assujétir aux plus petites observances de la vie monastique ; elle y apportait même parfois cette inquiète sollicitude assez ordinaire aux âmes timorées, mais trop peu confiantes, qui craignent et se reprochent l'ombre même d'une infidélité, et jusqu'à un oubli involontaire. Il lui fallut pourtant, à une certaine époque, faire trève à cette exactitude, à cause d'une toux opiniâtre qui lui déchirait la poitrine, et qui résistait à tous les traitements ; mais, après quelque temps, voyant que la guérison se faisait toujours attendre, elle résolut d'en finir avec les dispenses, et se mit à suivre de nouveau les exercices de la communauté ; elle obtint même la permission de se lever chaque jour un quart d'heure avant quatre heures, afin que, si elle perdait du temps à tousser, elle ne fût pas du moins en retard pour l'oraison mentale. Cette fervente religieuse eut à faire dans la suite de biens pénibles sacrifices, lorsque des infirmités habituelles vinrent la priver du bonheur qu'elle goûtait à vivre de la vie commune. Elle se résigna à son sort et continua d'être pour ses supérieures un appui et une sage conseillère, et pour ses sœurs un modèle de patience dans les épreuves, de simplicité et de charité dans les rapports mutuels. Elle mourut le 4 octobre 1872, à l'âge de soixante et six ans, ayant quarante ans de profession.

Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur !

CHAPITRE QUATRIÈME

Venez et je vous montrerai l'épouse.
Apoc., XXI, 9.

C'était à une heure matinale le — février 188 — . L'église était parée comme en un jour de fête, et les cloches du monastère annonçaient, au près et au loin, que la famille du cloître se préparait à quelque joyeuse solennité. Dans la nef de notre modeste chapelle, de pieux groupes prenaient place de manière à avoir vue sur le chœur des religieuses, comme ne voulant rien perdre du spectacle dont ils allaient être les témoins; et d'abord ils cherchaient des yeux, au dedans de la grille, celle dont on allait célébrer avec tant de pompe les noces mystérieuses. La jeune vierge était là, humble et recueillie, dans l'impatience de voir arriver le moment où serait consommée son union avec Jésus, l'époux divin qu'elle avait choisi pour son partage.

Les cloches du monastère s'ébranlent de nouveau. A ce signal, les ministres sacrés apparaissent dans le sanctuaire; le vénérable archevêque de Québec, monseigneur Elzéar-Alexandre Taschereau, monte à l'autel pour offrir le saint sacrifice: et c'est de la main du pontife que la fiancée du Christ reçoit dans son cœur la victime sans tache. Cependant les notes sonores de l'orgue remplissent le saint temple, et de pieuses voix font entendre des hymnes d'allégresse. A l'issue de la sainte messe, le prélat, revêtu des habits pontificaux, se rend au trône qui lui a été préparé; les prêtres assistants et les ministres inférieurs se placent en leurs rangs; le rideau du chœur s'ouvre, et laisse voir les religieuses vêtues de leurs longs manteaux noirs, et rangées en ordre dans les stalles; ce serait en vain, cependant, que le spectateur curieux chercherait à distinguer telle ou telle sœur parmi toutes ces figures voilées.

M. l'abbé L. curé de Sainte-A. de N., ayant demandé et reçu la bénédiction du pontife, monte en chaire. Il se fait une joie et un bon-

heur de porter aujourd'hui la parole, et de rappeler à l'heureuse novice, sa parente, tout ce que Dieu a fait pour elle dans le passé, tout ce qu'elle doit faire pour Dieu dans l'avenir. Plus d'une lectrice, nous en avons l'assurance, aimera à trouver ici le discours prononcé en cette occasion [1].

> *Audi, filia, et vide, et inclina aurem tuam, et obliviscere ... domum patris tui, et concupiscet rex decorem tuum.*
>
> Écoutez, ma fille, voyez et prêtez l'oreille ; oubliez... la maison de votre père, et le roi de gloire sera épris de votre beauté.
>
> Ps. XLIV, 11.

MONSEIGNEUR,

MA CHÈRE SŒUR,

Sur le théâtre de la vie humaine, une des scènes les plus brillantes pour une vierge, l'événement qui correspond le mieux aux élans de son cœur, c'est, sans doute, la cérémonie qui l'unit à l'objet de son amour. Dans l'ordre des choses temporelles, l'âme ne connaît guère de joies plus vives ; aussi, dans tous les temps, s'est-on plu à chanter, sous toutes les formes, les joies et les gloires de l'hyménée. Mais, au-dessus de ces joies, de ces gloires et de ces pompes, il existe une cérémonie religieuse plus belle, plus sublime pour la vierge chrétienne : c'est celle qui consacre sa virginité dans l'union spirituelle, par la grâce, à l'Époux sans tache qui est le Très-Haut, le Roi de gloire.

Autant l'âme l'emporte sur le corps ; autant la vie de la grâce domine la vie naturelle ; autant Dieu, dans sa grandeur infinie, surpasse la faiblesse de l'homme, — autant l'union spirituelle de la vierge consacrée à Dieu, l'emporte sur les unions du siècle. Comme le soleil dans son éblouissante lumière, efface la scintillation des étoiles, la solennité d'une profession religieuse efface l'éclat des noces de la vierge du monde. Car Dieu étant l'époux, les anges et toute la cour céleste sont les serviteurs et le brillant entourage de l'épouse.

Vierge chérie et bénie de Dieu, ah ! écoutez... *écoutez, ma fille, voyez et prêtez l'oreille... oubliez la maison de votre père, et le Roi de gloire sera épris de votre beauté.* Que vous dirai-je en ce jour de triomphe, où vous voyez se réaliser le vœu le plus ardent de votre vie ? Vous parlerai-je, pour vous en détacher davantage, du monde que vous abandonnez ? Vous parlerai-je de la beauté de votre Époux ? Vous dirai-je sa grandeur, sa puissance, sa gloire, ses richesses ? Vous montrerai-je tous les trésors de grâces que vous allez recevoir de lui au sein du cloître ? Je voudrais vous parler de toutes ces choses. Puissé-je au

1. Pour l'intelligence de quelques passages de ce discours, il faut savoir que la novice à qui il s'adressait, était une jeune personne née aux États-Unis, et nouvellement convertie au catholicisme.

moins, par quelques courtes considérations, vous prouver la prédilection de Dieu pour vous, et augmenter, par là en vous, la reconnaissance dont votre âme est déjà remplie pour lui.

Dieu aime toutes ses créatures. Dans l'œuvre de la création, c'est l'amour qui commandait la puissance. Mais, pour des raisons puisées dans son éternelle et infinie sagesse, que nous devons adorer dans le silence du respect, il a déversé son affection sur certaines créatures avec plus d'abondance que sur d'autres, ayant soin cependant d'exiger de chacune de ces créatures privilégiées, une somme de reconnaissance proportionnée à la grandeur du bienfait reçu.

Quand, à la lumière de la foi, on considère toute l'étendue de l'amour de Dieu pour les hommes ; quand on voit l'homme abîmé, pour ainsi dire, sous le poids des bienfaits du Dieu créateur, rédempteur et providentiel, il nous paraît impossible qu'il s'en trouve de plus favorisés les uns que les autres. Cependant, il nous faut bien reconnaître qu'il en est ainsi, et que ces paroles de l'Esprit-Saint : *Te elegit Dominus de cunctis populis qui sunt super terram,*— que ces paroles, dis-je, s'appliquent à des créatures de prédilection, que le bon Dieu surcharge de ses bienfaits d'une manière plus particulière.

Vous êtes, ma chère sœur, une de ces créatures privilégiées, sur lesquelles Dieu a jeté un regard de bienveillance distinguée. C'est à vous qu'il fait entendre ces paroles : *Je t'ai choisie d'entre tous les peuples de la terre.* Et jugez de la reconnaissance que vous lui devez, en considérant ce qu'il a fait pour vous dans le passé, ce qu'il fait pour vous en ce jour, et ce qu'il se propose de faire dans l'avenir.

Vous n'étiez pas encore, le monde n'était pas sorti du néant, que déjà il vous aimait... Plus tard, quand vous étiez perdue sur le vaste champ d'un monde sans religion, sans principes ; que vous n'aviez pas même un regard, une pensée pour lui, il était tout près de vous ; il veillait sur vos pas avec toute la tendresse et la sollicitude d'une bonne mère... Vous voyant aller à grands pas vers l'abîme qui vous était inconnu, et désirant conserver en vous les belles vertus qui font la plus grande beauté de l'âme humaine, ce bon maître vous arracha du monde, comme par miracle, pour vous conduire dans un premier sanctuaire où l'on parlait de lui, où on l'adorait. Alors vous commençâtes à le connaître, à l'aimer ; et ce premier sentiment de reconnaissance lui étant agréable, il ne mit plus de bornes à son amour, à ses largesses : il vous choisit dès ce moment pour une de ses plus chères créatures... Voilà qu'aujourd'hui encore, il vous ouvre les portes d'une autre maison bénie, et vous invite à prendre place au nombre des vierges élues... Oui, ma chère sœur, vous allez devenir l'épouse du Christ : c'est l'Esprit-Saint lui-même qui vous enseigne cette vérité, d'abord par les paroles que j'ai choisies pour texte : " Oubliez la maison de votre père, et le Roi de gloire sera épris de votre beauté ; " puis il ajoute : *Sponsabo vos in æternum,* —" Je contracterai avec vous une alliance éternelle." Les saints Pères s'accordent à proclamer qu'il y a, en effet, un mariage spirituel entre Jésus-Christ et la vierge qui lui est consacrée. Enfin l'Église, qui est la dépositaire de la vérité, donne le nom d'épouses aux vierges qui se sont consacrées à Dieu : " Venez, va-t-elle vous dire, venez épouse de Jésus-Christ, et recevez la couronne que le Seigneur vous a préparée de toute éternité."

Sainte Agnès, votre patronne en religion et votre modèle, la connaissait bien cette vérité, lorsque, dans un moment de cruelle épreuve, elle s'écriait : "Retirez-vous, tison d'enfer, aiguillon du péché, car j'ai été prévenue par un autre fiancé. Ce fiancé a six qualités glorieuses que vous n'avez pas. Il est noble, son père est Dieu, et sa mère est Vierge. Il est si beau que le soleil et la lune admirent sa beauté, et confessent, d'une parole muette, qu'ils ne sont que ténèbres auprès de lui. Il est sage, et il m'a tellement captivée de son amour, que je ne puis penser qu'à lui. Il est si riche qu'il n'y a aucun de ses serviteurs qui ne soit comblé de biens. Il m'a donné des présents d'un prix infini et d'une éclatante beauté. Il m'a marquée de son sang. Il m'a donné sa foi et sa parole, et je lui ai donné la mienne. Il m'a prise pour son épouse... et quand je l'aime, je suis chaste."

. . . .

Mais cette destinée glorieuse qui s'ouvre devant vous, ma chère sœur, à quel prix allez-vous l'acheter ! car il faudra vous enfermer entre quatre murs, pour vous livrer à toutes les rigueurs de la vertu, — vous dira-t-on peut-être.

Y aurait-il au nombre de ceux à qui vous êtes chère, et qui s'intéressent à votre bonheur, — y aurait-il quelqu'un qui regardât les murs du cloître comme le tombeau de vos joies et de votre liberté. Eh quoi ! mes chers amis, le bon Dieu n'est-il pas la source de tous les biens ? N'est-il pas seul possesseur de toute liberté, de toute joie, de tout bonheur ? Et sur qui doit-il verser ces biens avec le plus d'abondance, si ce n'est sur les personnes qui lui sont les plus chères, et qui résident le plus près de lui ? D'ailleurs, qu'est-ce que la liberté ? en quoi consiste cette liberté que l'on poursuit souvent dans le monde, sans pouvoir la trouver tout entière ? Hélas ! que l'on s'abuse bien cruellement sur le vrai sens de ce terme ! Tantôt on place la liberté dans la facilité à faire le mal ; bien qu'on ne laisse pas de gémir dans les chaînes du plus dur esclavage, tel que celui du péché. Tantôt on croira la trouver dans l'immensité des horizons qui s'ouvrent devant nous. Mais ce vaste champ, n'est-il pas de nature à développer dans l'âme des désirs que la plupart ne peuvent satisfaire ; et, par là même, ne devient-il pas une cause qui fait naître la pensée d'un triste esclavage ? Ce n'est donc pas là qu'il faut encore placer la liberté. La vraie liberté de l'âme humaine consiste dans l'absence de tout ce qui s'oppose à l'obtention de notre fin. Et où pouvons-nous mieux trouver cette liberté ailleurs que dans le cloître, où l'on marche par les trois voies admirables de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance ?

La pauvreté rend la religieuse libre de l'embarras des affaires, qui enlèvent aux personnes du monde leurs moments les plus précieux et de plus douce jouissance. La chasteté lui donne la liberté des esprits bienheureux, elle la délivre de ces lourdes chaînes que l'on traîne souvent dans le monde. Enfin l'obéissance — quelle belle et facile voie que celle-là, pour permettre à l'âme éprise de l'amour de Dieu de voler vers l'objet de ses désirs !

La liberté dans le cloître, n'est pas le seul mystère que la religion peut offrir au monde. Le bonheur de la religieuse dans sa chère solitude, est un autre bienfait non moins propre à étonner les personnes du siècle, qui dépen-

sent inutilement leur vie à la poursuite de jouissances qu'elles ne goûtent presque jamais. Celui qui cherche dans le monde à remplir les désirs de son cœur, ne trouve que ce que le monde peut donner : vanité, déceptions et chagrins ; tandis que Dieu lui-même se charge de remplir les désirs du cœur qui l'aime, et qui cherche en lui son bonheur. La vertu porte avec elle le caractère ravissant de son origine surnaturelle : aussi, comme le dit le texte sacré, Dieu aime l'âme vertueuse, il la décore de beauté, et la revêt de l'étole de la gloire et de l'immortalité ; il la comble de ses faveurs, et, à travers les voies admirables par où il la conduit, il lui fait goûter par anticipation les délices du paradis. "J'ai mis la vertu, dit l'Esprit-Saint, en face des royaumes et des trônes : je l'ai comparée aux richesses ; mais rien n'a pu soutenir le parallèle. Toutes les pierres précieuses, les diamants, l'or, l'argent, ne sont qu'un petit grain de sable, un peu de poussière à côté d'elle. Elle est la source de tous les biens, de l'honneur réel, de la joie véritable."

C'est à la vue de tous les avantages que procure la solitude du cloître, et du bonheur qu'on y respire, que sainte Madeleine de Pazzi s'écriait : "O murs ! ô murs sacrés, qui me protégez contre les tentations du démon, et qui êtes la source de mon bonheur, je vous aime et je vous chéris !"— Et sainte Scholastique : "Oh ! si les hommes savaient combien est douce et paisible la vie religieuse, le monde entier deviendrait une vaste solitude !"

C'est avec raison que l'on considère la religieuse dans le cloître, comme jouissant du bonheur anticipé du ciel. En effet, qu'est-ce que le paradis ? C'est vivre loin du monde et de son agitation, s'entretenir avec les saints, avoir commerce avec les anges, être uni à Dieu, et jouir d'une paix sans fin comme sans nuage. Or telle est la vie de la religieuse. Fille de Sion, telle sera aussi votre vie... Oh! dilatez en ce moment votre cœur, réunissez toutes les puissances de votre âme pour remercier Jésus, votre bien-aimé, de tous ses dons, de toutes ses faveurs. Il va vous donner sa parole, il va vous choisir pour son épouse : à l'exemple de votre patronne, donnez-lui votre foi ; promettez-lui fidélité parfaite et éternelle. Dirigez vers lui tous vos désirs et toutes les forces de votre activité. Répétez ces paroles de la sainte Écriture : *Quis dabit mihi pennas ; et volabo, et requiescam,*— qui me donnera des ailes pour voler jusqu'à vous, Seigneur, et me reposer dans votre paix !

Abandonnant la vie corporelle, pour ne vivre plus que de la vie spirituelle, de la vie de la grâce, vous allez vous élever entre le ciel et la terre. Et là, tout près du bon Dieu, qui fera votre joie, votre bonheur, vous serez toute-puissante auprès de lui ; aussi vous n'oublierez pas ceux que vous laissez au-dessous de vous. Intermédiaire entre Dieu et les hommes, vous remplirez ainsi une mission sublime, tout en atteignant pour vous-même la fin plus sublime encore pour laquelle vous avez été créée. Amen.

Après que le prédicateur a cessé de se faire entendre, monseigneur l'archevêque s'approche de la grille, et commence la cérémonie par le chant de ces paroles : *Venite, audite me.*—"Venez, écoutez-moi ; je vous enseignerai la crainte du Seigneur." On lui répond :

Te nunc sequimur — " Seigneur, nous vous suivons de tout notre cœur. Nous vous craignons, et nous voulons voir votre face. Seigneur, ne nous confondez pas ; mais agissez avec nous selon votre douceur et selon la grandeur de votre miséricorde. "

La novice, portant comme les autres religieuses un cierge allumé, est conduite à la grille, où elle se tient humblement agenouillée tandis que le pontife l'interroge. Elle n'hésite pas à déclarer en ce moment solennel que, se confiant dans le secours de la grâce, elle est bien résolue de se consacrer à Dieu pour le reste de sa vie, et qu'elle n'a d'autre désir que celui d'être reçue à la sainte profession. Mais pour lui obtenir de nouvelles lumières, afin qu'elle puisse mieux comprendre et mieux goûter toute l'étendue de son sacrifice, et en même temps de son bonheur, on chante en son nom et pour elle, l'invocation au Saint-Esprit : *Veni Sancte Spiritus.*

Après cette prière, on présente à l'officiant le voile noir qu'il bénit :

Nous vous demandons humblement, Seigneur, dit-il, de faire descendre votre bénédiction sur ce vêtement, et qu'il soit béni, sans tache et saint. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

O Dieu, principe et sauveur de tous les fidèles, daignez sancti † fier ce voile que votre servante va mettre sur sa tête, par amour pour vous et pour votre Mère, la bienheureuse Vierge Marie, faites qu'elle conserve toujours par sa pureté ce qui lui est ici mystiquement donné, afin que, lorsque sera venu le temps de la récompense des saints, elle puisse, vierge, être conviée avec les vierges sages aux noces de l'éternelle félicité, ô Dieu, qui vivez et régnez dans tous les siècles des siècles. Amen.

Cependant la novice, à genoux au milieu du chœur, tient en main le parchemin où sont écrits ses vœux : elle les lit à haute voix, mais non sans émotion, au milieu du silence qui règne dans le lieu saint, et prenant pour témoins invisibles de ses sacrés engagements la très sainte Vierge, le glorieux saint Joseph, notre père saint Augustin et toute la cour céleste. Ayant signé ce pacte précieux et irrévocable, elle se rend auprès de la mère supérieure et lui en remet la cédule,— acte plein d'enseignement pour qui sait comprendre et goûter le symbolisme religieux.

Mais déjà les accents de l'orgue ont retenti, et le chœur, comme pour donner une voix de triomphe à la reconnaissance et à l'allégresse de la nouvelle épouse du Christ, entonne le psaume quarante-septième, *Magnus Dominus...*

Le Seigneur est grand et infiniment louable dans la cité de notre Dieu, et sur sa sainte montagne.

La montagne de Sion, située au nord de Jérusalem, et devenue la cité du grand roi, est établie aux applaudissements de toute la terre.

Dieu se fera connaître dans ses maisons, lorsqu'il la prendra sous sa protection.

Car voici les rois de la terre qui se sont assemblés, et qui ont formé des ligues ensemble.

Ils ont vu, et ils sont tombés dans une étrange surprise ; ils ont été troublés, épouvantés.

La frayeur les a saisis... De votre souffle impétueux, vous briserez les vaisseaux de Tharsis.

Conformément à ce que nous avions entendu, nous voyons dans la cité du Dieu des armées, dans la cité de notre Dieu, que Dieu lui-même l'a établie pour toujours.

Nous avons vu, Seigneur, votre miséricorde au milieu de votre temple.

Que votre louange, Seigneur, se répande jusqu'aux extrémités de la terre : la grandeur de votre nom le mérite ; votre main est remplie d'équité.

Que la montagne de Sion se réjouisse ; que les filles de Juda tressaillent de joie, à cause de vos jugements, Seigneur.

Environnez la montagne de Sion et entourez-la de murailles ; faites-le dénombrement de ses tours.

Pensez à ce qui doit faire sa force, et distribuez ses maisons, afin de pouvoir dire à la génération future :

C'est là le vrai Dieu, et notre Dieu pour jamais ; il ne cessera point de nous gouverner.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritui Sancto...

Dans ce cantique inspiré, nous disent les interprètes, le chantre d'Israël célèbre, non seulement les magnificences de la céleste Sion, mais encore, dans un sens sublime et mystique, la beauté et la puissance de toute âme religieuse dans le bonheur de l'union divine.

" Rien de plus touchant que la situation de cette âme ; elle fait la joie des saints et des hommes de Dieu, elle est comme la cité du grand Dieu ; elle est mise à l'abri des orages et des frimas, c'est-à-dire, des tempêtes du péché et des glaces de l'insensibilité. Dans toutes ses facultés, qui sont comme les demeures du Seigneur, on reconnaît le maître suprême qui y habite, on reconnaît la protection qu'il lui accorde. A la vérité, les princes de ce monde, les puissances de l'enfer, redoublent d'activité contre cette âme... Ils se rassemblent pour troubler son repos... ils tâchent de l'ébranler ; mais la présence de Jésus-Christ les réprime, ils sont effrayés à leur tour ; ils désespèrent de la vaincre, ils s'enfuient pleins de douleur et de confusion. Les amorces qu'ils présentent, et qui sont ici figurées par les riches vaisseaux de Tharsis, sont rendues inutiles, et alors cette âme s'écrie : Ah ! Seigneur, on me l'avait assuré de votre part, qu'il n'y a rien de plus beau et de plus fortuné que votre saint service. Je l'éprouve, je le vois ; je sens que vous habitez dans moi, que vous m'avez établie sur les fondements de votre grâce et de votre amour. Oui, mon Dieu, j'ai reçu dans votre saint temple l'abondance de vos miséricordes. Votre nom est infiniment saint, et vos grandeurs doivent être célébrées dans toutes les parties de la terre ; mais,

de plus, toutes les puissances de mon âme, tout ce que je suis et que je puis être, doit reconnaître que vous exercez partout une justice suprême... Je dois me livrer à une sainte joie, et toutes mes facultés doivent célébrer vos louanges et exalter vos jugements.

" Cependant, ô souverain Juge, voici une leçon bien précieuse que me donne votre prophète : c'est de veiller sur moi-même, de placer autour de moi vos saintes lois, comme autant de gardes et de défenses contre mes redoutables ennemis ; c'est d'établir dans mes pensées et dans mes sentiments le souvenir de vos bienfaits, et du compte que vous me demanderez. Je dois surtout bien placer mon cœur dans votre force, c'est-à-dire, me confier totalement en votre grâce, la demander souvent, et sentir combien elle m'est nécessaire pour la suite de ma vie, pour cette génération de jours que vous me destinez encore. Que je n'oublie donc pas, Seigneur, que vous êtes mon Dieu, que vous devez l'être toujours, et que c'est sous votre conduite que je dois parvenir à la bienheureuse éternité [1]."

Magnus Dominus et laudabilis nimis... Pendant que l'on exprime de cette sorte, dans un langage d'harmonie, les divers sentiments de foi, d'amour, de confiance, de gratitude et de joie qui se pressent dans son cœur, la novice s'avance pour recevoir le voile noir ; le pontife le lui impose en disant : *Accipe velum sacrum*...

" Recevez ce saint voile par lequel on reconnaîtra que vous avez renoncé au monde, et que vous vous êtes donnée pour toujours à Jésus-Christ, époux des vierges, que je prie de vous défendre de tout mal, et de vous conduire à la vie éternelle. Amen."

Le prélat dit ensuite plusieurs invocations, puis l'oraison :

Dieu éternel et tout-puissant, qui avez tout créé par votre Fils coéternel, conduisez, selon votre bonté, votre servante dans la voie du salut éternel, afin que par votre secours, elle ne désire que ce que vous voulez, et accomplisse en tout votre volonté. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Amen.

C'en est fait, la nouvelle religieuse n'a plus qu'à proclamer son bonheur, et les grâces qu'elle vient de recevoir de son céleste Époux. Debout au milieu du chœur, le voile toujours baissé, formant sur son front le signe de la croix, elle chante : *Posuit signum*,— comme si elle disait :

Il a posé marque discrète
Sur ces traits à lui réservés,
Afin que jamais je n'admette
Des vœux désormais réprouvés.

1. Paraphrase du psaume 47e par le R. P. Berthier.

Regnum mundi — chante-t-elle encore :

J'ai méprisé les biens du monde,
Et j'ai fui le siècle orgueilleux ;
C'est en Dieu que mon cœur se fonde,
Et mon amour est dans les cieux.

Les autres vierges du monastère, saisissant sa pensée, et voulant proclamer leur propre bonheur, en chantant celui de leur jeune compagne, reprennent en chœur : *Quem vidi...*

C'est lui que j'ai vu dès l'aurore ;
C'est lui que j'ai toujours aimé.
C'est en lui que j'espère encore ;
Mon cœur en lui s'est abîmé.
Alleluia ! alleluia !

LA NOVICE

Eructavit cor meum...

Et des profondeurs de mon âme
Sont montés de brûlants accents ;
Oui, je dirai ma chaste flamme
Au Dieu qui reçoit mon encens.

Quem vidi...

Elegi abjecta esse...

Et dans mon attache constante,
J'ai mis ma joie et mon bonheur
À demeurer humble servante
Dans la maison du Seigneur.

Quem vidi...

Gloria Patri...

Gloire à jamais au Seigneur Dieu le Père !
Gloire à l'Esprit ! gloire au Verbe divin !
Dans tous les temps, au ciel et sur la terre,
Gloire au triple mystère !
Gloire sans fin !

Quem vidi...

C'est lui que j'ai vu dès l'aurore ;
C'est lui que j'ai toujours aimé.
C'est en lui que j'espère encore ;
Mon cœur en lui s'est abîmé.
Alleluia ! Alleluia [1] !

1. La traduction en vers du répons *Regnum mundi* et des morceaux qui suivent est due à la plume facile et élégante de monsieur L. P. LeMay.

Ici le pontife se lève et chante :

Dieu tout-puissant et éternel, nous implorons votre clémence : daignez bé † nir et sancti † fier votre servante, à qui nous avons donné en votre saint nom, l'habit de la religion, afin qu'elle puisse vous servir dans cette vie réglée, et parvenir ainsi à la vie éternelle. Par Jésus-Christ Notre-Seigneur. Amen.

L'officiant, les ministres et le chœur s'asseyent de nouveau, pendant que la professe, comme abîmée dans son néant, et se prosternant trois fois jusqu'à terre, chante aussi trois fois : *Suscipe me...*

Selon ta promesse,
Prends pitié de moi ;
T'adorant sans cesse
Je vivrai pour toi !

De mon âme ardente
Et pleine de foi,
Viens combler l'attente,
O Jésus, mon roi !

Le chœur : *Suscipe me...*

LA PROFESSE

Gloria Patri...

Gloire à jamais au Seigneur Dieu le Père !
Gloire à l'Esprit ! gloire au Verbe divin !
Dans tous les temps, au ciel et sur la terre,
Gloire au triple mystère !
Gloire sans fin !

Pendant que le chœur chante *Sicut erat*, la nouvelle religieuse fait quatre inclinations vers les quatre parties du monde, comme pour lui dire un éternel adieu : elle se prosterne, et l'on étend sur elle le drap mortuaire comme au jour de ses obsèques. Alors toutes les religieuses à genoux, implorent en sa faveur l'intercession de la cour céleste, en chantant les litanies des saints.

A l'*Agnus Dei*, la professe se lève comme sortant du tombeau pour jouir d'une nouvelle existence : en effet, elle ne peut correspondre à la grâce de sa vocation, sans être en mesure de dire désormais, comme le grand Apôtre : " Je vis : non, ce n'est plus moi qui vis ; c'est Jésus-Christ qui vit en moi, "— et dans ce sentiment, elle entonne le *Te Deum laudamus* que le chœur poursuit.

Après le cantique d'action de grâces, le pontife fait entendre, en faveur de celle qui vient d'être admise dans la compagnie des vierges, une dernière et touchante oraison.

Dieu tout-puissant et éternel, dit-il, qui prenez plaisir à habiter dans les corps chastes, et qui chérissez les âmes pures ; vous qui par votre parole

qui a tout fait, guérissez l'humanité corrompue par le démon, dans nos premiers parents, et qui lui rendez sa première beauté, regardez avec bonté votre servante; faites qu'elle soit, par l'effusion de votre Esprit, d'une modestie prudente, d'une bonté sage, d'une douceur grave et d'une liberté chaste. Qu'elle soit remplie de charité, et qu'elle n'aime rien hors de vous; qu'elle soit votre gloire par la sainteté de son corps et la pureté de son âme; qu'elle vous aime avec crainte et qu'elle vous serve avec amour; soyez sa beauté, sa joie, son soutien dans la tristesse, son conseil dans les doutes, sa patience dans les tribulations, son trésor dans la pauvreté, sa nourriture dans les jeûnes, son remède dans les maladies. Qu'en vous possédant, elle possède tout; qu'elle châtie son corps, qu'elle triomphe du monde et de son chef, afin que, parée des fleurs de toutes les vertus, elle soit prête à recevoir son céleste Époux, et que la lampe allumée à la main, elle soit digne d'être admise au rang des vierges sages, pour entrer par la porte royale, et qu'enfin elle demeure éternellement dans la compagnie de l'Agneau sans tache. Par Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui vit et qui règne avec vous et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen.

Il ne reste plus à entendre que le chant de la fraternité religieuse, du baiser de paix: *Ecce quam bonum et quam jucundum, habitare fratres in unum.*

Qu'il est doux, ô Seigneur, devant qui l'ange tremble,
O Seigneur, qu'il est bon
Pour des frères pieux de demeurer ensemble
Dans la sainte union !

C'est comme l'encens qui brûle aux jours de fête
Et comme l'onction,
La suave onction qui parfume la tête,
La barbe d'Aaron,

Et descend sur le bord de sa robe sacrée,
Comme, du mont Hermon,
Au réveil du matin, l'abondante rosée
Descend sur le Sion.

C'est là que le Seigneur dispense, d'âge en âge,
Ses bienfaits infinis ;
Il donne, ce grand Dieu, de longs jours en partage
A ceux qui sont unis.

Gloire à jamais au Seigneur Dieu le Père !
Gloire à l'Esprit ! gloire au Verbe divin !
Dans tous les temps, au ciel et sur la terre,
Gloire au triple mystère,
Gloire sans fin !

APPENDICE

—

a I—OBÉDIENCE DONNÉE AUX FONDATRICES PAR MGR DE SAINT-VALLIER.

Jean-Baptiste, par la grâce de Dieu et du saint-siège apostolique, évêque de Québec, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

Sur ce qui nous a été représenté par notre très chère fille en N. S., Jeanne-Françoise Juchereau de St-Ignace, supérieure du Monastère des filles Hospitalières de la Miséricorde de Jésus établi à Québec, que, sur notre demande et bon plaisir, il aurait été fait choix, par la communauté capitulairement assemblée, des sœurs Marguerite Bourdon de St-Jean-Baptiste, Louise Soumande de St-Augustin, Geneviève Gosselin de Ste-Madeleine, religieuses professes de chœur et de la sœur Madeleine Bâcon de la Résurrection, religieuse converse, pour conduire la maison de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, établi par lettres patentes du Roi, fondé par nous, comme il appert par le contrat que nous avons fait le dixième jour de janvier mil six cent quatre-vingt-treize, accepté et ratifié par la dite supérieure et communauté des Religieuses Hospitalières de Québec ; accepté et ratifié encore par monsieur le comte de Frontenac, gouverneur général de toute la Nouvelle-France, et monsieur de Champigny, intendant, aussi du dit pays, nommés conjointement avec nous par Sa Majesté pour être chefs de la direction du dit hôpital... Nous, après avoir vu le tout et considéré, non seulement nous avons approuvé le choix des dites quatre religieuses susnommées, fait par la dite communauté, mais nous avons, de plus, loué le dessein que les dites quatre Religieuses ont de se consacrer au service des pauvres du

dit HÔPITAL GÉNÉRAL, approuvé et approuvons ce qui a été fait en conséquence du dit établissement et délibération de la communauté, à condition que les dites Religieuses choisies et celles qui y pourront être reçues dans la suite, vivront selon leurs Règles et Constitutions; *qu'elles pourront y établir une communauté religieuse, selon qu'elles ont accoutumé dans les autres monastères*, s'il est trouvé ainsi convenable par nous et nos successeurs évêques, pour y servir les pauvres selon leur vœu, désirant que les dites Religieuses choisies obéissent à la sœur St-Jean-Baptiste, ancienne professe, qui leur tiendra lieu de supérieure, et au prêtre que nous jugerons à propos d'établir pour être leur supérieur dans la dite maison; bien entendu qu'il ne pourra être fait aucune altération ou changement des deniers de la fondation par application en cas de rachat ailleurs ou autrement, que de notre autorité et de nos successeurs évêques; que nos présentes patentes seront bien et dûment insérées et mises dans nos archives et secrétariat pour y avoir recours ainsi que besoin sera.

Donné à Québec ce trentième de mars mil six cent quatre-vingt-treize, sous notre seing,. scellé du sceau de nos armes et contresigné par notre secrétaire.

Signé : JEAN, Évesque de Québec

L. + S.

Par Monseigneur,

LEVALLET.

II—LETTRE D'OBÉDIENCE DE LA MÈRE SAINT-IGNACE.

Sœur Jeanne-Françoise Juchereau de St-Ignace, supérieure du monastère de la Miséricorde de Jésus, établi en l'Hôtel-Dieu de la ville de Québec, à tous ceux et celles qui ces présentes lettres verront, salut.

Vu tous les consentements nécessaires pour établir des Religieuses de notre Congrégation pour le gouvernement de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, et la permission de l'Illustrissime et Révérendissime Père en Dieu, Jean-Baptiste de la Croix, Évêque de Québec, de procéder à l'élection de celles qu'il plairait au Saint-Esprit destiner pour donner commencement à cette bonne œuvre, et ayant depuis reconnu par effet que la divine Providence avait jeté les yeux sur nos très chères sœurs Marguerite Bourdon de St-Jean-Baptiste, Louise Soumande de St-Augustin, Geneviève Gosselin de Ste-Madeleine, professes de chœur, Madeleine Bácon de la Résurrection, professe converse, juridiquement et canoniquement élues pour le dit établissement; vu, depuis, l'obédience à elles donnée par mon dit Seigneur, notre digne prélat, les avons envoyées à la dite maison pour commencer le dit établissement et donné pour cela la présente obédience en notre nom et de toute notre communauté, et faisons savoir à tous... que les quatre Religieuses ci-dessus nommées sont professes de notre dit monastère de Québec, et que nous les reconnaissons pour nos très chères sœurs, dignes d'être considérées pour le sacrifice volontaire qu'elles font pour l'amour de Notre-Seigneur, auquel elles servent en la personne des pauvres et dans une étroite

observance de nos Règles et des vœux de religion ; et seront nos susdites sœurs conduites en la maison du dit HÔPITAL GÉNÉRAL par les personnes ecclésiastiques qu'il plaira à Monseigneur ordonner pour être *leur conducteur*.

En foi de quoi nous avons signé et scellé ces présentes du sceau de notre Congrégation le trente-unième du mois de mars mil six cent quatre-vingt-treize.

Signé : J. FRANÇOISE DE ST-IGNACE.

---

b—EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ESTAT (30 mars 1701).

Le Roy s'estant fait représenter en son Conseil les lettres patentes données au mois de mars 1692, pour l'establissement d'vn hospital général à Québek, par lesquelles Sa Majesté a nommé pour chef de la direction du dit hospital les sieurs Éuesque, Gouuerneur général et Intendant de la nouuelle France, et pour administrateurs le sieur Curé de Québek et trois laïques...; le contrat de donation des terres et bâtiments du couuent de N. D. des Anges, fait par le dit sieur Éuesque de Québek au dit hospital général, et d'vne somme de deux mille liures de rente par luy destinée pour l'entretien de quatre religieuses hospitalières qui desserviront les pauures du dit hospital général...; le traité fait par le dit sieur Éuesque de Québek avec les autres directeurs et administrateurs le dixième auril 1698, par lequel il a été conuenu de laisser au dit sieur Éuesque la conduite entière du dit hospital général et de ses reuenus présents et à venir sa vie durant... tant en considération de ce qu'il a fondé le dit hospital que de l'engagement où il est entré d'entretenir trente pauures, dont il deuoit auoir seul la nomination pendant sa vie, et encore de ce qu'il s'est obligé de fonder vn reuenu de quinze cents livres pour l'entretien de vingt autres pauures... ; l'ordonnance rendue le septième auril 1699, pour séparer les religieuses hospitalières establies dans le dit hospital général de la communauté de celles de l'Hôtel-Dieu, acceptée par la dite communauté le même jour, ce qui a esté suiuy de quelques contestations qui pourroient altérer l'vnion qui doit régner dans la colonie, s'il n'y estoit remédié ; à quoy voulant pourvoir, Sa Majesté... a ordonné et ordonne que le traité fait entre le dit sieur Éuesque et les autres administrateurs le dit jour dixième d'auril 1698 sera exécuté, et en conséquence a permis au dit sieur Éuesque d'establir dans l'hospital général de Québek vne communauté de religieuses hospitalières pour prendre soin du détail du dit hospital sous les ordres du dit sieur Éuesque sa vie durant, et en a fixé le nombre à celuy de dix y compris la supérieure et autres ayant charge dans la maison, et deux converses, lequel nombre ne pourra estre augmenté sous quelque prétexte que ce soit sans l'ordre exprès de Sa Majesté laquelle enjoint au Gouuerneur... à l'Intendant et aux officiers du Conseil souuerain de Québek de tenir la main à l'exécution du présent arrest. Fait au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Versailles le trente-vnième may mil sept cent vn.

PHELYPEAUX.

---

c—INSCRIPTION SUR LA PREMIÈRE PIERRE DE L'AILE CONSTRUITE EN 1710.

✠

DD. IOANNES BAPT. DE LA CROIX DE ST-VALLIER, II. EPISCOPVS QVEBECENSIS,
HVIVS XENODOCHII FVNDATOR,
HOC ÆDIFICIVM CONSTRVIT ANNO SALVTIS MDCCX ;
SANCTAM SEDEM OCCVPANTE CLEMENTE XII, èt regnante LVDOVICO XIV,
PRIMARIVM LAPIDEM POSVERVNT
DD. JOCOBVS ET ANT. DIONISIVS RAVDOT, PATER ET FILIVS,
IN HAC REGIONE IVSTITIÆ, POLITIÆ ET REGIÆ PECUNIÆ
CONIVNCTIM ADMINISTRATORES
XII. KALEND. IVNII.

---

d—ACTE DE PROMESSE FAIT ENTRE LES RÉVÉRENDES MÈRES URSULINES ET NOTRE COMMUNAUTÉ (8 janvier 1702).

Nous, Supérieure et Religieuses Ursulines de Québec, à la requête et demande des Religieuses de l'HÔPITAL GÉNÉRAL, sommes convenues ensemble des points suivants :

1° Que pour conserver une perpétuelle et indissoluble union de charité entre nos deux communautés, dorénavant il y aura une entière société et communication de biens spirituels, et participation réciproque aux bonnes œuvres et prières qui se feront en nos deux monastères tant particulières que générales.

2° Que pour une plus particulière preuve de cette union et charité que nous désirons établir et conserver entre nous ; et aussi pour suppléer au peu de moyens qu'on a en ce pays de faire dire des suffrages pour nos sœurs défuntes, lorsque quelqu'une sera décédée en l'une des deux maisons, la supérieure de cette défunte, en donnera avis à l'autre monastère, dans lequel, (selon que nous nous sommes entre-promis, et que nous avons convenu ensemble) on fera une communion générale, et on dira le chapelet ; le tout pour le repos de l'âme de la défunte, et ce seulement pendant le temps qu'il plaira à Dieu nous conserver dans le pays, car au cas de retour en France, les unes et les autres cesseraient d'être obligées à ces devoirs de charité et d'assistance spirituelle, comme aussi en cas qu'une des deux maisons vint à manquer à l'exécution de ces promesses, l'autre n'aurait plus aucune obligation de son côté.

En troisième lieu, toutes les susdites Religieuses Hospitalières et Ursulines ont volontairement et de bon cœur remis entre les mains de Notre-Seigneur tout ce qu'elles pourront faire et mériter les huit jours qui précéderont le décès de chaque Religieuse afin qu'il plaise à sa divine Majesté l'appliquer au profit de cette âme pour lui mériter une sainte mort, et hâter le temps de sa béatitude. A cet effet toutes les Religieuses renoncent autant qu'elles peuvent, à toutes les autres intentions qu'elles pourraient avoir (qui ne leur seraient point de vœux)

en l'espace de ces huit jours, pour l'application de leurs prières, souffrances et bonnes œuvres afin que sa divine Majesté l'applique au profit d'icelle : en foi de quoi et pour preuve authentique de cette notre intention ce présent acte a été dressé en notre monastère de Ste-Ursule de Québec ce 8me janvier 1702, et signé au nom de tout le Chapitre par

Sr Marie-Anne de Ste Agnès, supérieure.
" Marie de Jésus, assistante.
" Catherine de l'Incarnation, zélatrice.
" Marie-Angélique de St-Jean l'Évangéliste, dépositaire.
" Jeanne de St-François Xavier, secrétaire.
" Agnès de la Nativité.
" Angélique du St-Esprit.

ACTE D'ASSOCIATION AVEC LES RÉVÉRENDES MÈRES URSULINES DE QUÉBEC (10 janvier 1702).

Nous, Supérieure et Religieuses Hospitalières de la Miséricorde de Jésus de l'Hôpital général de Québec, avons entendu la lecture d'une copie de l'acte signé par les révérendes mères Ursulines de Québec, par lequel elles nous font connaître vouloir bien nous donner part et communication aux prières et bonnes œuvres qui se feront dans leur sainte Communauté, tant en particulier qu'en général, et de plus d'accorder au décès de nos religieuses, une communion, un chapelet, et tout ce que chacune des leurs pourra faire de bonnes œuvres pendant les huit jours qui précéderont le décès de nos défuntes, afin de leur mériter une sainte mort et de hâter le temps de leur béatitude.

Remplies de reconnaissance, nous souhaiterions pouvoir témoigner notre gratitude pour la condescendance qu'ont eue ces révérendes et très honorées mères à la très humble prière que nous leur avons faite de nous accorder cette grâce, afin de nous unir plus particulièrement à elles par le lien de la sainte charité de Jésus-Christ Notre-Seigneur, et qu'aidées par le secours de leurs saintes prières, nous puissions dans notre nouvel établissement mener une vie sainte et conforme à notre saint Institut.

Nous les prions d'agréer que nous leur offrions la communication des biens spirituels, et la participation à toutes les bonnes œuvres et prières qui se feront dans cette Communauté tant qu'elle subsistera ; nous nous engageons de plus à faire une communion générale et à dire un chapelet pour le repos de chaque défunte de leur Communauté, aussitôt que la révérende mère supérieure nous aura donné avis de son décès ; et, en outre, chacune dans son particulier offrira à Dieu tout ce qu'elle pourra faire de bonnes œuvres durant les huit jours qui le précéderont, renonçant pour cet effet autant que nous le pourrons à toute autre intention, afin de mériter aux mourantes une sainte mort et de leur procurer au plus tôt le bonheur éternel.

C'est en foi duquel engagement que cet acte a été dressé en notre Communauté de Notre-Dame des Anges de Québec, et que nous avons signé, nous

supérieure et discrètes au nom de tout le chapitre, et fait sceller du sceau de notre monastère le douzième de Janvier, l'an de notre salut mil sept cent deux.

Sr Marie-Gabrielle Denis de l'Annonciation, supérieure.
" Louise Soumande de St-Augustin, maîtresse des novices.
" Marie-M. Soumande de la Conception, discrète.
" Marie-G. Gosselin de Ste-Madeleine, discrète.
" Marguerite Bourdon de St-Jean-Baptiste, assistante et secrétaire du chapitre."

---

e—L'église de l'hôpital général érigée en cure (1721).

Jusqu'à la date du 18 septembre 1721, l'hôpital général et ses dépendances étaient compris dans les limites de la cure de Notre-Dame de Québec. A cette époque, sur la très humble prière qui leur en fut faite par les religieuses, les messieurs du séminaire consentirent à distraire de leur circonscription l'église de Notre-Dame des Anges, l'hôpital et les terres circonvoisines, pour les ériger en une petite cure. Mgr de Saint-Vallier, M. le marquis de Vaudreuil, gouverneur, et M. Bégon, intendant, approuvèrent la séparation ainsi faite en faveur de l'hôpital général. Le nouvel ordre de choses fut confirmé par un arrêt du Conseil d'État de Sa Majesté tenu à Paris le 3 mars 1722. (*Règlement des Districts des Paroisses de la Nouvelle-France*, Édits et Ordonnances, vol. 1, p. 445, éd. de 1854.)

---

f—Certificat du docteur Sarrazin.

Je, soussigné, médecin du Roy pour les hôpitaux de Canada, certiffie vray le récit qui suit :

Monseigneur l'Évêque de Québec me fit l'honneur de m'écrire le troisième Juillet, pour m'engager à me transporter à son hôpital général, pour y voir et examiner les corps de plusieurs religieuses qui venoient d'être exhumées.

La première qu'on me fit voir était morte de la petite vérole en 1703, le 4e mars ; je luy trouvé les pieds, les jambes, les mains, les bras et les épaules fort conformes (quant à l'extérieur) au naturel, les mains surtout étoient flexibles comme dans une personne endormie. La gorge étoit ouverte au-dessus des clavicules, et cette ouverture pénétrait dans la poitrine.

La seconde qui étoit morte, n'avoit encor que la tête et les pieds découverts ; les pieds me parurent très naturels, ne paroissant aucunement altérez, le visage étoit en partie effacé et on en voyait encor les sourcils ; les dents étoient assez blanches et parfaitement arrangées, le cuir chevelu ou la peau qui couvre la tête s'est conservée, mais elle s'est émincie et fait presque même corps avec le crâne ; les oreilles avaient une souplesse très naturelle ; quelqu'un avoit voulu arracher la droite, ou sans y prendre garde l'avoit touchée trop rudement, en sorte qu'on en avoit séparé la conque dans sa partie inférieure, d'où il avoit coulé du sang jusques sur le col, qui étoit aussy vermeil que dans une personne vivante : je l'ay vu. Ces corps n'avoient aucune odeur de cadavre, ils sentoient

seulement le renfermé, ou plutost l'odeur du caveau dans lequel les autres corps (inhumés avec elles) avoient pouris.

En retournant de cette visite, j'entray chez Monsieur Dupuy notre Intendant, à qui j'étois persuadé que le récit d'un pareil phénomène feroit plaisir ; effectivement il se détermina sur le champ à les aller voir, ce qu'il fit sur les quatre heures après midy, et voulut que j'eusse l'honneur de l'y accompagner, ce que je fis avec d'autant plus de plaisir, que personne ne peut, mieux que luy, developer les secrets les plus cachés de la nature. *Quia verus accuratissimus que omnium rerum scrutator.* En entrant dans l'endroit où étoient ces corps, nous y trouvâmes Monseigneur l'Evéque, et plusieurs des Dames Religieuses de cette maison, qui nous dirent, avec une joye extrême, que la seconde dont je viens de parler, étoit presque entière ; effectivement, excepté les mains que je n'avois point vues et qui étoient en partie consumées, et le visage comme je l'ay dit, le reste étoit fort entier. Je luy divisé la peau dans la partie supérieure du bras à côté du deltoïde, je la trouvé fort souple et fort naturelle, j'enfonçay l'instrument plus avant, j'ay trouvé le fond un peu dur, mais cependant fort aisé à pénétrer.

Nous en vimes une troisième qui étoit morte en 1708 le 28e du mois de Novembre, je luy trouvé les pieds jusqu'au-dessus des malléoles parfaitement conservez, mais tout le reste du corps, exceptez les os, qui étoient comme s'ils avoient esté calcinez en noirceur, étoient entièrement détruits.

La quatrième et la cinquième, qui étoient avec les trois précédentes, les seules mortes depuis l'établissement de cette maison, l'une morte en 1705 le 11e du mois d'octobre, l'autre en 1707 le 16e octobre, étoient tout à fait consumées.

Je me suis transporté une troisième fois à l'hôpital général avec M. Berthier, Chirurgien du Roy pour l'Hôtel-Dieu de Québec ; nous visitâmes les corps que nous trouvâmes comme je viens de le déclarer ; je fis en sa présence ou plutost nous fimes une ouverture dans le revers de la main de la première religieuse dont j'ay parlé, nous remarquâmes que la peau était souple comme la première fois ; j'enfonçay l'instrument plus avant, le fond étoit un peu dur. J'appris dans cette visite que la seconde avoit encore donné beaucoup de sang, et qu'on en avait ramassé une partie avec du linge, ce sang étoit sorti du côté gauche. L'odeur du caveau dont j'ay parlé s'étoit considérablement dissipée, quoique depuis que ces corps sont exhumez il a fait des chaleurs excessives.

Il est nécessaire d'examiner la qualité de la terre d'où ces corps ont été exhumez et de donner une idée juste, du moins autant qu'il est possible, pour que ceux qui en voudront juger, ne se laissent ny surprendre, ny prévenir.

En conséquence je dis que l'endroit dans lequel ces Dames ont esté inhumeez, est une terre glaise fort compacte, et fort serrée, et par conséquent homogène ; que l'air, n'y l'eau ne doit pouvoir pénétrer.

Tout le monde sçait que dès le moment de la séparation du corps et de l'esprit, les corps tendent à la pourriture, et que pour empécher que l'air n'en soit infecté (ce qui incommoderoit les vivants) on les enterre, et qu'en plusieurs endroits, surtout dans les maisons religieuses on couvre les corps de chaux vive, parce que la chaux (qui est une pierre calcinée) gorgée de corpuscules de feu est brûlante, corrosive et dévorante, et qui est par conséquent, très propre à

détruire, et à absorber fort promptement dans les cadavres, tout ce qu'il y a de corruptible, c'est ce qu'on a fait à ceux dont je viens de parler.

Mais de ce que la glaise ne se laisse pénétrer, ny de l'eau, ny de l'air on tire des conséquences, qui sont que ces corps inhumés à l'ordinaire, et comme je viens de le dire, étant enfermez dans une terre glaiseuse, l'air et l'eau qui doivent être les agents de l'écartement et de la fonte de la chaux, et par ce moyen donner la liberté aux corpuscules de feu de se désentraver, et d'agir ensuite, comme le feu même, sur tout ce qui se trouve exposé à sa fureur, n'ont pu glisser jusqu'à la chaux, en sorte que ces corpuscules ont été subitement étouffés, éteintes et par conséquent sans pouvoir agir comme elles auroient fait ; je veux bien en convenir et j'en donne moi-même un exemple pour le prouver. Mettez de la chaux vive dans un vaisseau un peu fort (sans quoy il creveroit) ; versez de l'eau dessus, bouchez bien le vaisseau dans le temps qu'elle sera le plus en fougue ; elle cessera de s'ouvrir, et les particules de feu d'agir, parce qu'elles s'éteindront dans le moment, mais seulement celles qui se seront dégagées de la chaux, car s'il en reste qui ne soit ny fondue, ny ouverte, les corpuscules qui y seront engagés y resteront emprisonnés, et sans agir, jusqu'à ce que cette partie de chaux soit parfaitement fondue, ce que je dis par ce que quelques personnes ont avancé que la chaux étoit éteinte avant que de l'avoir mise sur ces corps conservés, le contraire est prouvé par le Rvd. Père François Récollet, qui se trouva le jour de l'exhumation de ces corps à l'hôpital général, et qui voulut bien aider à séparer quelque reste de chaux qui n'étoit pas fondue, et qu'il trouva très chaude, et très brûlante, surtout celle qui s'étoit trouvée sur les mains de la première religieuse, qui se sont trouvées flexibles et parfaitement conservées, donc la chaux n'étoit pas éteinte lorsqu'on l'a répandue sur ces corps, et elle auroit due les avoir consumez, ou entièrement desséchés, je veu dire les mains, ce qu'elle n'a point fait.

Supposons donc à présent que la chaux étoit éteinte, ou si bien emprisonnée dans la glaise, que quoyque vive elle sera restée sans pouvoir agir par l'interception de l'air et de l'eau, ce qui nous la doit faire regarder comme une *chose* morte, comme un corps dépouillé de tout principe, et enfin comme une matière indifférente, et pour lors ces corps seront abandonnés au sort ordinaire de tous les cadavres, qui est de se détruire peu à peu, et plus ou moins vite, parce qu'une personne décédée d'une mort violente, d'ailleurs bien constituée, et qui auroit perdu tout son sang, ne se corromproit pas si promptement qu'une morte de la petite vérole qui est la maladie dont sont mortes les Rdes Mères dont je parle, puisque les morts de la petite vérole de 1702 en Canada étoient avant que de l'être la pluspart corrompus, et que les plus fins aromates de l'antiquité n'auroient pu les deffendre de corruption, ce qui obligeoit de les enterrer le plus promptement qu'il étoit possible, quoyque souvent aussy les enterrements étoient retardés faute de gens propres pour les faire, car à peine y avoit-il assez de personnes saines pour soigner les malades, ce qui étant, les Dames mortes auroient due peu à peu estre détruites, et entièrement consumées ; ce qui n'est pas.

On poursuit, et on dit que la chaux ainsy dégénérée, doit être comparée à certaines terres plâtreuses, sèches, sablonneuses, dans lesquelles on trouve tous

les corps qu'on y enterre conservés, c'est ce que la chaux a due faire en se fondant, et en se glissant dans toutes les parties de ces corps, je veu bien en convenir, mais on doit faire attention que les terres dont on parle n'ont point de caprices; et qu'elles traittent tous ceux qu'on veut bien leur confier également, je veu dire que tous les corps qu'on y enterre, sont également conservez. Au lieu que notre chaux, comme nous la regardons dégénérée, et dépouillée de tous principes ou dont les principes actifs sont enchaînés, est une ouvrière qui a des hauts et des bas, et qui n'est point sûre de son fait, car elle détruit, elle conserve, et comme le soleil, elle durcit, elle fond, ou du moins elle conserve les liqueurs dans leur fluidité naturelle, quoyque très susceptibles de coagulation et de pourriture. Elle durcit effectivement, car il faut qu'elle ait fixé tous les principes fermentatifs de ces corps pour en avoir pu conserver les parties solides, comme le sel marin conserve les viandes, ce qu'il ne sçauroit néantmoins faire que pour un peu de temps, pendant qu'il y a 25 ans que ces Dames sont décédées, et par une même vertu qu'elle ait conservé le sang dans sa fluidité et sa couleur naturelle, et sans odeur.

Je ne connois aucun mixte ni aucun ouvrage de chimie capable de produire des effets si différens ; il faut cependant que la chaux prise comme on voudra, ait quelques qualités cachées, du moins à moy, par le moyen desquelles elle peut détruire une certaine personne aujourd'huy et en conserver une autre demain ; respecter dans une même personne une partie de son corps et en détruire une autre, cela m'étonne, parce que la chaux a due agir également, elle a donné de la fermeté aux parties charnues, qui sont les muscles qu'elle a conservés dans leurs attitudes, et dans leur configuration naturelle ; mais qui est une conservation combatue, parce qu'on la croit faite par une addition accidentelle, pendant qu'elle a respecté la peau, les tendons des parties conservées dans une souplesse naturelle, il a pourtant falu pour que la chaux ait pu parvenir jusqu'aux muscles, qu'elle ait passé à travers les pores de la peau, comme par un philtre, sans néantmoins l'avoir intéressée, ce qui me paroist très difficile, parce que la chaux, que je ne crois pas avoir esté éteinte, aurait due la détruire absolument, ce qu'elle n'a point fait.

Enfin la chaux a détruit, elle a conservé dans le même terrain des Religieuses inhumées de la même manière, sans parler de plusieurs autres personnes qui avoient esté enterrées dans le même caveau, longtemps avant que Monseigneur l'Évêque eût acheté cette maison des Rvds. Pères Récolets pour y bâtir son hôpital général, et d'où on a seulement tiré les os. Ainsy qu'on regarde la chaux comme étant éteinte ou comme étant vive, j'avoueray ingénument que le fait est très problématique, mais que s'il fallait cependant décider, je ne pourrois moins dire sinon qu'il y a de l'extraordinaire, et je pourrois peut-être sans témérité en dire d'avantage.

Signé : SARRAZIN.

---

g — Acte de sépulture de Monseigneur de Saint-Vallier

Je soussigné, Eustache Chartier de Lotbinière, archidiacre du diocèse de Québec, ai, le deux janvier mil sept cent vingt-huit, inhumé le corps de l'Illus-

trissime et Révérendissime Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Vallier, Évêque de Québec, décédé le vingt-six décembre mil sept vingt-sept, à minuit un quart, lequel avait été exposé dans sa chapelle ardente, depuis le dit jour, jusqu'au deux janvier mil sept cent vingt-huit, dans le tombeau creusé par mon dit seigneur Évêque dans l'église paroissiale de l'HÔPITAL GÉNÉRAL du dit Québec, et destiné par lui, suivant son testament, en date du vingt-cinq mars mil sept cent vingt-cinq pour être le lieu de sa sépulture et ce, à la réquisition de Messire Claude-Thomas Dupuy, conseiller du roy en ses conseils d'État et privé, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finance en toute la nouvelle France, son exécuteur testamentaire par acte du vingt-quatre décembre, devant Hiché, notaire, et André Deleigne, accompagnés du sieur Leclerc, chanoine de l'Église cathédrale du dit Québec, et des Révérends Pères de la Chasse, Jésuite, Antoine Delino et Thomas Bertrand, Récollets, Prêtre et Diacre, revêtus du surplis, et d'une petite partie de la communauté des Religieuses, ensemble de tous les pauvres et domestiques du dit hôpital, dans lequel tombeau a été mise une boite où sont ses entrailles, séparées de son corps, le cœur ayant été déposé en une autre boite de métal, et mis entre les mains des dites Dames Religieuses du dit HÔPITAL GÉNÉRAL, ainsi qu'il est plus au long expliqué dans le procès-verbal fait par mon dit Sieur l'intendant, le dit jour deux janvier mil sept cent vingt-huit. Laquelle inhumation a été faite en présence aussi de Monsieur André Deleigne, et du Sieur Hiché faisant les fonctions du droit au dit siège, et attendu que le présent extrait mortuaire n'avait pu être mis dans le registre à l'ordre de sa date, étant d'ailleurs assez constaté par le procès-verbal mentionné ci-dessus, nous l'avons mis en sa présente page, et fait signer par les Sieurs ci-dessus nommés lieutenant général et procureur du Roy, comme témoins, ainsi que par la supérieure et assistante de la dite communauté à Québec ce dix octobre mil sept cent vingt-huit.

Signé : HICHÉ, CHARTIER de Lotbinière, archidiacre de Québec.

---

h—NOTES SUPPLÉMENTAIRES SUR MGR DE SAINT-VALLIER ET SUR SA FAMILLE.

Extraits des délibérations du Conseil Souverain.

1—Du vendredy, troisième août 1685.

Le Conseil extraordinairement assemblé où assistoient monsieur de la Barre, gouverneur de ce pays, monsieur de Meulles, intendant, etc., etc. *Après le détail de la réception du nouveau gouverneur, M. de Denonville, on trouve ce qui suit :*

Le dit sieur de Denonville, après avoir remercié la compagnie, a dit qu'il estoit venu avec monsieur l'abbé de St. Vallier, nommé par le Roy évesque de Québecq, lequel il avoit invité de venir prendre sçéance, mais qu'il estoit resté dans le cabinet du dit sieur de la Barre, n'ayant pas jugé à propos d'entrer qu'il n'eust sçeu les sentiments de la compagnie, d'autant plus qu'il n'avoit pas aporté de France le brevet de sa nomination ; sur quoy luy, sieur de Denonville,

estimoit que la compagnie ne devoit pas faire de difficulté, en ce que Sa Majesté luy avoit fait l'honneur de luy dire la nomination, qu'il assuroit la compagnie que cela estoit véritable, et qu'Elle sera bien aise d'aprendre que cette compagnie ait de grands esgards pour une personne d'un si grand mérite qu'est le sieur abbé de St. Vallier.

Sur ce délibéré ouy et à ce consentant le procureur général, dit a esté que le sieur de Saint-Vallier pourra venir pendre sçéance, et ce fait messieurs Charles le Gardeur et Nicolas Dupont, Conseillers, ont esté députez pour luy aller dire ce qui avoit esté arresté par la compagnie, et le prier de venir prendre sa place, et estant les dits sieurs députez rentrez avec le dit sieur de St. Vallier, il a pris sçéance en la place de l'évesque de Québecq.

Signé : De Meulles.

2 — Du mercredy, troisième may 1690.

Le Conseil assemblé où étaient monsieur l'évesque de Québec, monsieur l'intendant, etc., etc......

Monsieur l'évesque de Québec, a dit que le troisième aoust mil six cent quatre-vingt-cinq, le Conseil ayant bien voulu le recevoir dans sa place, après sa nomination faite par le Roy au dit évesché sans en avoir eu le brevet de Sa Majesté, qu'il avoit esté obligé de laisser en France, pour obtenir de la cour de temps à autre des lettres d'économat sur le dit brevet qu'il auroit souhaité pouvoir apporter dans son retour du voiage de France, mais que l'ayant laissé à peu près pour les mesmes raisons, il supplioit la compagnie d'agréer qu'il présentast le serment de fidélité qu'il avoit presté entre les mains de Sa Majesté, qui supléoit en quelque manière au dit brevet ; et veu le dit serment de fidélité, ensemble le certificat d'iceluy donné le treizième febvrier mil six cent quatre-vingt-huit, par messire Pierre du Cambout de Coislin, évesque d'Orléans, premier aumosnier de Sa Majesté, registré en la chambre des comptes le vingt-quatre mars ensuivant, et quittance de la somme de trente-trois livres, par le trésorier des offrandes, aumosnes et dévotions de Sa Majesté pour le droit du dit serment, à cause du temporel du dit evesché, en date du dix-septième du mois de mars ; ouy sur ce le procureur général du Roy... et sur ce délibéré, le Conseil a ordonné et ordonne que les dits actes de serment de fidélité et certificat seront registrés en iceluy pour servir ce que de raison.

Signé : Bochart Champigny.

Extraits des insinuations du Conseil souverain.

1 — Je, Jean de Saint-Vallier, évesque de Québec, jure le très saint nom de Dieu et promets à Votre Majesté que tant que je vivray, je luy seray fidel sujet et serviteur ; que je procureray de tout mon pouvoir le bien de son Estat, que je n'assisteray à aucun conseil ou assemblée qui se tiennent contre son service, et s'il vient quelque chose à ma connoissance au préjudice d'iceux, je promets en avertir Votre Majesté : ainsy Dieu me soit en aide et ses saintes Évangiles que j'ay touchées.

2 — Nous, Pierre du Cambout du Coislin, évesque d'Orléans, conseiller du Roy en ses conseils, premier aumosnier de Sa Majesté, certifions à tous qu'il appartiendra que ce jourd'huy, treizième jour de febvrier mil six cent quatre-vingt huit, le Roy entendant la messe dans la chapelle de son chasteau de Versailles, Révérend Père en Dieu, Messire Jean de Saint-Vallier, évesque de Québec a presté à Sa Majesté en nostre présence le serment de fidélité à elle deub à cause de son évesché, de quoy nous avons signé le présent certificat, contresigné par notre secrétaire et apposé le sceau de nos armes, à Versailles, le jour et an que dessus : signé du Cambout de Coislin, évesque d'Orléans et premier aumosnier du Roy. . . . . .

3 — Je, François Chapellain, conseiller du Roy, trésorier des offrandes, aumosnes et dévotions du Roy, confesse avoir reçu comptant de Messire Jean-Baptiste de la Croix de Saint-Vallier, évesque de Québec, la somme de trente-trois livres pour son droit de serment de fidélité, qu'il a presté à Sa Majesté en la chapelle du chasteau de Versailles le treizième jour de febvrier à cause du temporel de son évesché ; icelle somme à moy ordonnée pour le fait de ma charge même, pour aider à marier des pauvres filles, de laquelle somme de trente-trois livres je suis contant et bien payé, et en quitte mon dit seigneur évesque de Québec et tous autres.

Fait à Paris le dix-septième jour de mars mil six cent quatre-vingt-huit.

Signé : CHAPELLAIN. [1]

Les détails que nous avons pu recueillir sur la famille de Mgr de Saint-Vallier, outre ce qui a été dit dans la première partie de ce livre, sont les suivants :

Son père, Jean de la Croix, comte de Saint-Vallier et de Vals, mourut le 20 décembre 1680. Ses frères et ses sœurs furent :

1° Pierre-Félix de la Croix de Chevrières, comte de Saint-Vallier, né à Grenoble le 10 juin 1644, décédé en la même ville le 16 juin 1699. Quelques généologistes l'appellent Henri-Bernard, et c'est ainsi que nous l'avons nommé dans cet ouvrage. Il épousa Jeanne de Rouvray de Saint-Simon, fille du duc de Saint-Simon ; il fut conseiller du roi Louis XIV, et colonel des gardes de la porte du roi.

2° Jacques-Bernard de la Croix, comte de Sayve, mort jeune en Espagne, sans alliance, en 1667.

3° François de la Croix de Chevrières, marquis d'Ornacieux, baptisé le 23 juillet 1647, et décédé le 21 janvier 1673.

4° Barbe-Marie, mariée par contrat du 22 juillet 1664, à Louis-Gabriel de Sabran-Pontevez, marquis de Pontevez.

5° Madeleine-Marguerite, religieuse au couvent de la Visitation de Grenoble, où elle prit le voile le 14 octobre 1668.

6° Anne, mariée le 6 août 1655, à Gabriel de Prunier, baron de Saint-André, président du parlement de Dauphiné.

1. Pour ces extraits des régistres du conseil souverain de Québec, nous avons obligation à T. P. Bédard, écuyer, avocat, bien connu du public littéraire par ses savantes recherches sur nos documents historiques.

7° En ce rang vient monseigneur de Saint-Vallier lui-même — Jean de la Croix, admis de minorité chevalier de Malte, par bref du pape Alexandre VII. du 13 octobre 1663 (c'est-à-dire à l'âge de dix ans), abbé de Chevrières, docteur de Sorbonne, prieur de Saint-Vallier et d'Oyeux, chanoine de l'église collégiale de Grenoble, député du clergé de France aux états généraux de 1675, conseiller du roi, aumônier ordinaire servant du roi, plus tard évêque de Québec.

8° Isabelle, religieuse au monastère royal de Montfleury.

9° Angélique-Claudine, mariée le 7 juin 1677, à Louis Rostaing de Clermont, marquis de Montoison, de la maison de Clermont-Tonnerre.

10° Thérèse, morte jeune.

Les membres actuels de la famille de Saint-Vallier descendent en droite ligne de Pierre-Félix, frère aîné du second évêque de Québec : et chez les Saint-Vallier du dix-neuvième siècle, se retrouvent intacts les grands principes d'honneur, de patriotisme, de religion qui distinguaient si éminemment leurs illustres ancêtres. A la date du 8 octobre 1878, la famille se composait de huit personnes, savoir :

M. le marquis de Saint-Vallier, ancien page du roi Louis XVIII, et ancien officier dans les gardes du corps, âgé de soixante-douze ans ;

Mme la marquise de Saint-Vallier (née Maussion) ;

M. le comte de Saint-Vallier, sénateur, ambassadeur de France à Berlin ;

M. le vicomte de Saint-Vallier, Mme la vicomtesse et leurs enfants: Humbert de Saint-Vallier, âgé de huit ans, et deux petites filles, âgées respectivement de cinq ans et de quatre ans.

M. le comte de Saint-Vallier, à l'extrême bienveillance duquel nous devons les détails ci-dessus, ajoute dans sa lettre du 8 octobre : " Mon père et ma mère ont célébré il y a cinq jours. . . au milieu de leurs enfants et petits enfants, leurs *Noces d'Or* ou leur cinquantième anniversaire de mariage. . . Mon frère, le vicomte de Saint-Vallier, de six ans plus jeune que moi, ancien officier de cavalerie, et ancien colonel pendant la guerre de 1870, blessé et décoré sur le champ de bataille d'Orléans, a quitté le service militaire pour gérer la grande fortune territoriale que sa femme et lui possèdent dans le département de la Nièvre. . . Mon frère et ma belle-sœur habitent une partie de l'année leurs terres de la Nièvre, mais eux comme moi, viennent chaque année avec leurs enfants passer quatre mois ici (au château de Coucy-les-Eppes, Aisne) près de nos parents dans la terre de famille.

" Voilà, madame et vénérée sœur, les renseignements que vous voulez bien me demander au nom de la communauté que vous dirigez. Je suis heureux de vous les envoyer et j'y joins une requête, celle de vous demander à vous et à vos dignes compagnes de ne pas oublier la famille de Saint-Vallier, que je viens de vous faire connaître, et de la comprendre dans vos prières aux pieds de Dieu. J'espère donc votre pieuse intercession pour demander à Dieu de nous conserver longtemps encore mon père et ma mère et de leur laisser leur bonne santé, en leur donnant la paix, le calme et des jours heureux sur la terre pour leur dernières années toutes occupées de piété, de bonnes œuvres et de leur amour pour leurs enfants."

Dans une lettre antérieure à celle dont nous venons de donner un extrait, M. le comte de Saint-Vallier écrivait à notre communauté (18 août 1878): " Monseigneur Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, second évêque de Québec, était mon arrière-grand-oncle, et son souvenir est demeuré l'un des plus vénérés dans notre famille." Un peu plus tard (3 février 1879), Son Excellence daignait nous adresser les lignes suivantes:—" Je vous suis bien vivement reconnaissant d'avoir bien voulu me faire parvenir le plan et la vue de votre bel établissement que je garderai précieusement, ainsi que la gravure du portrait de monseigneur Jean-Baptiste de Saint-Vallier qui se trouve à l'archevêché de Québec. Je suis très heureux de posséder ce portrait dans lequel se retrouvent les traits de presque toute ma famille, même encore aujourd'hui. Il est toutefois assez dissemblable de celui qui se trouve en original au château de Saint-Vallier, et en copie au château de Coucy, parce que ce dernier a été fait à une époque où monseigneur de Saint-Vallier, alors aumônier du roi, était beaucoup plus jeune."

Dans des notes particulières venant de la même source, on lit: " Ce portrait est en buste de grandeur naturelle. Le prélat a une tête monacale qui respire la bonté et l'intelligence." Nous ne pouvions savoir qu'il existât un tableau de notre vénérable fondateur, autre que celui que nous connaissions déjà sans éprouver un vif désir d'en posséder une copie. Monsieur le comte de Saint-Vallier voulut bien encore nous obliger jusqu'au point de répondre à notre vœu de la manière qu'on peut voir par une lettre datée de Coucy le 5 septembre, et dont voici quelques passages:

" Ma vénérée sœur supérieure,

" Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire le 3 août en réponse à votre bienveillante lettre du 8 juillet, je me suis empressé de chercher à donner satisfaction, autant que je le pouvais, à votre désir en faisant faire une copie en réduction, aussi exacte que possible, du grand portrait que nous possédons ici de notre arrière-grand-oncle, l'évêque de Québec. Un peintre distingué s'est chargé de ce travail, qu'il a exécuté au crayon dans une grandeur facile pour l'envoi; il vient de me remettre son travail qui offre une très exacte ressemblance et une fidèle reproduction du grand portrait. Je m'empresse de vous l'envoyer avec l'espoir qu'il vous parviendra en bon état."

C'est le portrait qui orne le frontispice de ce livre.

Le *Biographe* (journal illustré) de Bordeaux nous fournit la notice qui suit sur monsieur le comte de Saint-Vallier, diplomate français.

" Saint-Vallier (Charles-Raymond de la Croix de Chevrières, comte de) est né à Coucy-les-Eppes (Aisne), le 12 septembre 1833. Il entra, en 1852, dans la carrière diplomatique et fut attaché à la légation de France à Lisbonne, passa ensuite à la légation de France à Munich, puis à l'ambassade de France à Vienne; fut attaché, en 1859, au cabinet du Ministre des Affaires étrangères. Nommé, en 1860, secrétaire de l'ambassade de France à Constantinople, il y

resta quatre ans et fut ensuite appelé à Paris comme chef du cabinet du Ministre des Affaires étrangères, fonctions qu'il cessa, en 1868, pour aller représenter la France, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Wurtemberg.

C'est là que les douloureux événements de 1870 trouvèrent M. de Saint-Vallier, qui fit de vains efforts pour éclairer le gouvernement de l'Empereur sur les dangers que nous allions courir, et sur les ressources de la puissance contre laquelle nous allions nous heurter. Rentré en France, il se tint à l'écart de toute politique jusqu'au moment où, après la défaite de l'insurrection parisienne, le chef de l'État, le maître des diplomates français, M. Thiers, choisit M. de Saint-Vallier dont il avait jugé les aptitudes, le zèle et le dévouement, pour remplir, en qualité de commissaire extraordinaire près le quartier général allemand, la difficile et ingrate mission de défendre pas à pas, mot à mot, les intérêts français.

M. de Saint-Vallier dut se rendre d'abord à Compiègne, puis à Nancy, et enfin à Verdun, dernière étape de l'occupation étrangère.—Aujourd'hui, grâce aux savantes combinaisons de M. Thiers, la France est libre ; mais dans sa reconnaissance, la population française en général et celle des départements de l'Est en particulier n'oublie pas M. de Saint-Vallier qui a, par de constants efforts, préparé, négocié et fait exécuter régulièrement les conventions arrêtées. M. de Saint-Vallier était placé au poste de combat ; actif et modéré, il sut par son caractère conciliant mais ferme, imposer le respect aux ennemis de la France. C'est grâce à l'estime dont il jouissait auprès du général en chef Manteuffel, qu'il a réussi à écarter et à prévenir des difficultés quelquefois très graves. D'un dévouement absolu et de chaque instant, M. de Saint-Vallier n'a jamais marchandé son concours aux particuliers, aux communes ou aux départements dont les intérêts avaient été mis en souffrance par la guerre et l'occupation. Que n'a-t-il pas souffert dans son orgueil, dans son amour-propre, dans son patriotisme ? On peut dire sans crainte de se tromper que, pendant les trente mois qu'a duré la mission de M. de Saint-Vallier, elle n'a été pour lui qu'un long supplice dont la France entière doit lui être reconnaissante.

Les populations, les municipalités, et les Conseils généraux des départements de l'Est n'ont pas attendu jusqu'à ce jour pour rendre hommage à M. de Saint-Vallier, et le remercier des services qu'il a eu le bonheur de leur rendre ; soixante-quatre d'entre eux en ont conservé un souvenir vivace et lui ont envoyé des adresses de félicitation et de reconnaissance.

M. Doniol, préfet de Nancy, lui écrivait dernièrement : " M. de Manteuffel aimait à faire connaître, comme s'il eût été un Français familier avec l'oubli et l'indifférence de notre nation pour les dévouements qui ne font pas de bruit, ce qui vous appartenait dans la réussite des négociations patriotiques dont la libération anticipée a été le fruit."

M. de Saint-Vallier est membre du Conseil général de l'Aisne, et dans un dîner offert par M. le Préfet, le 23 août 1873, aux membres de ce Conseil, M. Waddington, le président, prononça un discours d'où nous extrayons le passage suivant : " Après le nom de M. Thiers, il y en a un autre que je voudrais asso-

cier au grand souvenir de l'évacuation, un nom qui n'est déjà plus inconnu à la renommée de l'Europe, et qui sera toujours prononcé avec respect par nos populations de l'Est, un nom qui est particulièrement cher au Conseil général de l'Aisne : celui de notre collègue, le comte de Saint -Vallier ! Avec un zèle infatigable et au détriment de sa santé, par sa modération et sa fermeté, par les sentiments de respect et de bon vouloir qu'il a su inspirer aux autorités allemandes, M. de Saint -Vallier a facilité les négociations et assuré l'exécution régulière des conventions conclues. Lui aussi a une belle part dans cette œuvre patriotique ; et, tous ici, nous sommes heureux de lui en témoigner notre reconnaissance."

L'État ne tarda pas à reconnaitre le dévouement patriotique de M. le comte de Saint -Vallier, en lui conférant le grade de grand officier de la Légion d'Honneur, le 15 mai 1875. Il fut élu sénateur de l'Aisne par 874 voix sur 910 votants, le 30 janvier 1876. Élu premier secrétaire du Sénat par 278 voix sur 284 votants le 14 mai 1876. Élu président du Conseil général de l'Aisne par 34 voix sur 36 votants, le 25 août 1876, et réélu chaque année avec la même majorité.

Nommé ambassadeur de France à Berlin le 24 décembre 1877, M. de Saint-Vallier remplit cette charge avec la plus haute distinction sous les différents ministères qui se sont succédé au gouvernement de la République jusqu'en novembre 1881 ; ne voulant pas servir sous M. Léon Gambetta, il donna alors sa démission.

Au sujet de la maison de charité dont monseigneur de Saint -Vallier avait doté sa patrie, avant même qu'il fût devenu évêque de Québec, voici les renseignements que nous transmettait, en date du 18 novembre 1878, la révérende mère Saint-Martin, supérieure générale :

" La ville du Puy (Haute-Loire) a été le berceau de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph. Ce fut le R. P. Médaille, jésuite, qui en suggéra la pensée à monseigneur de Maupas, évêque de cette ville. Celui-ci réunit les sujets dans un hospice d'orphelines, leur en confia le soin, leur donna des règles de conduite, et le 15 octobre 1650, il vint les revêtir du costume religieux et les appela sœurs ou filles de Saint-Joseph. L'institut s'est propagé et beaucoup de maisons ont été fondées dans un grand nombre de diocèses, pour le soin et la visite des malades et l'éducation des jeunes filles.

En 1683, monseigneur Jean-Baptiste de la Croix, abbé de Saint-Vallier, demanda à monseigneur Henri de Villars, archevêque et comte de Vienne, deux sœurs de Saint-Joseph pour desservir l'hôpital qu'il venait de fonder à Saint-Vallier. La demande ayant été accueillie favorablement, deux sœurs de la maison du Puy furent envoyées à l'hôpital pour y servir les malades et se dévouer à l'instruction des pauvres. Ces deux premières sœurs portaient les noms, l'une de sœur Anne-Félix, et l'autre de sœur Marie de Combes. Ce sont elles qui ont vu monseigneur de Saint-Vallier, qui ont commencé son œuvre, l'ont continuée après son départ. Ce petit établissement a traversé les plus grandes cala-

mités de notre terrible révolution de la fin du siècle dernier ; nos sœurs pendant ce temps-là ont eu la liberté de se répandre dans la ville, comme à l'ordinaire, pour procurer le soulagement des misérables. Les prêtres, obligés de se cacher pour se dérober à la persécution, venaient, déguisés, à l'hôpital pour y dire la sainte messe à laquelle bien des fidèles assistaient. Après la tourmente révolutionnaire, le clergé, ayant repris ses fonctions à l'église paroissiale, se montra reconnaissant envers les sœurs, et l'un d'eux leur fournit le moyen de fonder une pharmacie. Le nombre des sœurs s'étant augmenté, il fallut une maison plus vaste que l'on a acquise le 22 mars 1827. Depuis, on a pu fonder divers établissements dans les diocèses de Valence et de Grenoble, où nos sœurs tiennent des écoles communales et font la visite des malades. En 1846 notre institut a passé, par la volonté de l'évêque diocésain, à l'état de congrégation à supérieure générale, et la maison mère est celle de Saint-Vallier, d'où j'ai l'honneur de vous écrire. Nos constitutions ont été modifiées en plusieurs points et le saint-siège les a approuvées. Dans notre maison mère il y a le noviciat pour la congrégation tout entière, un modeste pensionnat ayant environ quarante élèves, l'école communale, et un asile pour les petits enfants. A l'hôpital il y a trente lits, des chambres payantes pour les malades de la ville et des environs, enfin une pharmacie assez importante. Nos établissements sont au nombre de quinze. Pour soutenir et faire nos œuvres, il y a soixante-dix-huit professes à vœux perpétuels, et quatorze sœurs aspirantes à vœux temporaires.

" Telle est, ma révérende mère, la situation des filles de monseigneur de Saint-Vallier, *vos sœurs*, puisque vous voulez bien nous donner ce doux nom qui nous honore infiniment. Est-ce que notre modeste institut pourra figurer, comme un fleuron, à l'immortelle couronne que ses vertus et toutes ses autres œuvres ont tressé à notre illustre et bien-aimé fondateur [1] ?"

*Supérieurs ecclésiastiques de l'*HÔPITAL GÉNÉRAL.

1693—Mgr de Saint-Vallier.
1694—M. Joseph de la Colombière, V. G.
1698—M. Louis Ango des Maizerets, directeur du séminaire de Québec.
1713—Mgr de Saint-Vallier.
1728—M. Pierre-Thomas Hazeur, grand pénitencier du chapitre.

1. En terminant ces notes, nous croyons devoir rendre raison de notre manière d'écrire le nom de *Saint-Vallier*. Nous l'avons trouvé ainsi : 1° Dans nos contrats de fondation et dans d'autres actes notariés passés soit en France, soit au Canada ; 2° Dans nos annales, et notamment dans la partie écrite du vivant même de notre vénéré fondateur ; 3° Dans divers écrits reçus de France en divers temps et venant de sources différentes ; 4° Dans les mémoires du duc de St-Simon ; 5° Dans plusieurs dictionnaires historiques, biographiques et héraldiques que nous nous sommes fait un devoir de consulter ; 6° Dans les œuvres de MM. les abbés Faillon et Casgrain, aussi bien que dans celles de l'historien Parkman, etc. Nous n'avons pas ignoré que l'usage assez général au Canada est d'écrire *Saint-Valier*, et qu'on trouve cette orthographe en tête de l'ancienne édition du Rituel, dans les mémoires de l'abbé de la Tour, etc. ; mais, comme le remarque un digne ecclésiastique de Paris, que nous avons consulté à ce sujet, " on faisait autrefois moins d'attention qu'aujourd'hui à l'orthographe." Au reste, une raison qui prime toutes les autres, c'est que la famille même de Mgr de Saint-Vallier écrit son nom avec deux *l*.

1730 — M. Louis-Bertrand de la Tour, V. G., doyen du chapitre.
1732 — M. Yves LeRiche, chanoine.
1734 — M. François-Elzéar Vallier, théologal.
1740 — M. A. J. Mathurin Jacreau, directeur du séminaire.
1740 — M. Charles Plante, curé de Québec.
1742 — Mgr de Pontbriand.
1759 — M. Olivier Briand, chanoine et vicaire général.
1764 — M. Joseph-François Perrault, V. G.
1766 — Mgr Briand.
1768 — M. Charles-Régis des Bergères de Rigauville, chanoine.
1780 — Mgr Briand.
1784 — M. Henri-François Gravé de la Rive, V. G.
1789 — Mgr Hubert.
1798 — Mgr Plessis.
1825 — Mgr Panet.
1833 — Mgr Signaÿ.
1850 — Mgr Turgeon.
1852 — Mgr Baillargeon.
1873 — Mgr Taschereau.

Supérieures claustrales.

1° R. M. Louise Soumande de St-Augustin, 1696 à 1699, 1702 à 1708, 9 ans.

2° R. M. Marie-Gabrielle Denis de l'Annonciation, 1699 à 1702, 3 ans.

3° R. M. Geneviève Gosselin de Sainte-Madeleine, 1708 à 1714, 6 ans.

4° R. M. Angélique Hayot de Saint-Joseph, 1714 à 1717, 3 ans.

5° R. M. Geneviève Duchesnay de Saint-Augustin, 1717 à 1723 ; 1726 à 1730, 10 ans (décédée en charge).

6° R. M. Thérèse Langlois de Saint-Jean-Baptiste, 1723 à 1726 ; 1730 à 1732, 5 ans.

7° R. M. Marie-Joseph Duchesnay de l'Enfant-Jésus, 1732 à 1738 ; 1741 à 1747 ; 1750 à 1756 ; 1759 à 1760, 19 ans (décédée en charge).

8° R. M. Marie-Charlotte de Ramezay de Saint-Claude de la Croix, 1738 à 1741 ; 1756 à 1759, 6 ans.

9° R. M. Marie-Joseph le Gardeur de Repentigny de la Visitation, 1747 à 1750 ; 1760 à 1766, 9 ans.

10° R. M. Louise-Michel Gâtin de Thérèse de Jésus, 1766 à 1772 ; 1779 à 1785, 12 ans.

11° R. M. Marie-Catherine Payen de Noyan de Saint-Alexis, 1772 à 1779 ; 1785 à 1791 ; 1797 à 1803, 18½ ans.

12° R. M. Marie Renaud de Saint-Pierre, 1791 à 1797, 6 ans.

13° R. M. Angélique Sédilot de Saint-Vallier, 1803 à 1806, 3 ans.

14° R. M. Marie-Geneviève Guillimin de Saint-Olivier, 1806 à 1809, 3 ans.

15° R. M. Marie-Esther Chaloux de Saint-Joseph, 1809 à 1815 ; 1819 à 1825 ; 1831 à 1837, 18 ans.

16° R. M. Marie-Reine Ryan de Sainte-Hélène, 1815 à 1819, 4 ans (décédée en charge).

17° R. M. Catherine Cairns de Sainte-Agnès, 1825 à 1831, 6 ans.

18° R. M. Marie-Anne Sirois de Saint-Anselme, 1837 à 1843 ; 1849 à 1855, 12 ans.

19° R. M. Marie-Joseph Sirois de Saint-Roch, 1843 à 1849, 6 ans.

20° R. M. Anastasie Lacasse de Sainte-Catherine, 1855 à 1861, 6 ans.

21° R. M. Françoise Gadbois de St-Olivier, 1861 à 1867 ; 1873 à 1879, 12 ans.

22° R. M. Marie-Joseph-Louise Rousseau de St-Zéphirin, 1867 à 1873, 6 ans.

23° R. M. Joséphine-Célina Moisan de Saint-Joseph, 1879.

Confesseurs de la communauté.

1693-97 — M. Joseph Serré de la Colombière, de la ville de Vienne en Dauphiné, frère du célèbre jésuite Claude de la Colombière, arrivé au Canada le 21 juillet 1682. Neuf ans plus tard il passa en France, mais Mgr de Saint-Vallier le ramena avec lui à Québec en 1692 ; il fut chanoine de la cathédrale, vicaire général, archidiacre, grand chantre et conseiller-clerc.

" Cet ecclésiastique distingué par sa naissance, son savoir et sa piété... quitta la France à la fleur du bel âge ; renonça généreusement aux douceurs de la patrie, aux charmes de Paris, et aux dignités qu'il pouvait posséder dans l'Église ; et poussé par un sincère désir de glorifier Dieu, il passa la mer et vint travailler à la vigne du Seigneur dans ce pays si différent de celui qu'il avait quitté. Il arrosa de ses sueurs cette terre étrangère ; il inspira aux peuples qui l'habitent sa douceur, son honnêteté et sa politesse. Par la ferveur de son zèle, il enflamma le cœur des habitants de cette zône si froide. Il les gagna à Jésus-Christ par sa piété, sa modestie et son affabilité, par une vertu qui n'avait rien de gêné ni de rebutant. Il les éclaira par ses discours, il les instruisit par ses sermons et plus encore par ses exemples ; il les édifia par ses vertus et les réjouit par ses pieuses et agréables conversations. Imitant parfaitement les mœurs de la colombe, d'où il tirait son nom, il s'étudia soigneusement de ne faire peine à personne ; au contraire, son inclination bienfaisante le porta toujours à faire plaisir à toute sorte de personnes. Né avec le don de la parole, il annonça par tout le diocèse avec grâce et liberté les vérités évangéliques : et, dans ce temps de vertige pour la France, on le vit constamment demeurer attaché à la religion de ses pères et au saint-siège apostolique. Enfin, plein de jours et chargé de mérites, il finit sa carrière dans l'Hôtel-Dieu de Québec, le 18ème jour de juillet 1723. En mourant il laissa un grand exemple de patience dans l'humiliation et la maladie. Comme il avait été aimé de tout le monde, il fut aussi regretté de toutes les personnes vertueuses qui l'avaient connu et pratiqué...

" Plaise à Dieu que cette Colombe si douce et si aimable, qui s'est toujours plue dans la paix, repose éternellement dans les fentes de la muraille, et dans les trous de la pierre vive, qui sont les glorieuses plaies de J. C. ! Ainsi soit-il.

" Ses filles spirituelles, les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, ont voulu donner à leur digne père cette dernière marque de leur parfaite reconnaissance." (Épitaphe de M. de la Colombière.)

1697-98 — M. François Jolliet de Montigny, du diocèse de Paris, ordonné à Québec le 8 mars 1693, vicaire général en 1697. Parti pour la France en 1724.

1698-1712 — M. Guillaume-Daniel Serré de la Colombière.

1712-13 — M. Louis Ango des Maizerets, directeur, puis supérieur du séminaire de Québec, vicaire général. Il mourut le 23 avril 1721, à l'âge de 85 ans et 5 mois.

1713-20 — R. P. Jean-Baptiste Duparc, S. J.

1720-28 — R. P. Pierre de la Chasse, S. J.

1728-29 — R. P. François Rey, R.

1729-31 — R. P. Donatien Dubois, R.

1731-33 — R. P. Justinien Durand, commissaire des récollets.

1733 — R. P. Félix Pain, commissaire des récollets, né à Paris en 1668, arrivé au Canada en 1694. Il mourut à Québec le 27 novembre 1741, âgé de 73 ans, après 55 de profession.

1743-46 — M. François-Elzéar Vallier.

1746-47 — M. Pierre Boucault, chanoine.

1747-48 — R. P. J. Durand. Il mourut des fièvres après quelques mois, et fut remplacé par le R. P. Julien Rainville, nouveau supérieur des récollets.

1748-49 — R. P. Saint-Pé, S. J. — Décédé le 8 juillet 1770.

1749-65 — M. Jean-Olivier Briand, chanoine.

1765-90 — R. P. Augustin-Louis de Glapion, supérieur des jésuites.

1790-96 — M. Jean-Baptiste Lahaille.

1796-1809 — M. Pierre-Joseph Malavergne.

1809-11 — M. Thomas Boudrault; transféré en 1811 à la cure de l'île aux Coudres; décédé le 25 mai 1822, à l'âge de 54 ans.

1811-14 — M. Barthélemy Fortin; en 1831 chapelain des dames ursulines des Trois-Rivières; décédé le 2 mars 1850, à l'âge de 71 ans.

1814-15 — M. André Doucet, V. G.; plus tard missionnaire à Halifax; décédé à Tracadie le 22 décembre 1825, à l'âge de 43 ans.

1815-17 — M. Pierre-Antoine Tabeau; plus tard curé de Boucherville; vicaire général; décédé à Montréal le 18 mai 1835, à l'âge de 53 ans. Il venait de recevoir ses bulles comme évêque de Spiga, et auxiliaire de l'évêque de Telmesse, Mgr Lartigue.

1817-19 — M. Jacques Odelin; plus tard curé de Saint-Grégoire le Grand, du Saint-Esprit, de Saint-Hilaire; décédé en ce dernier endroit le 8 juin 1841, à l'âge de 53 ans.

1819-51 — M. Laurent-Thomas Bédard

1851-69 — M. Edouard-Gabriel Plante,

1869 — M. Joseph-René-Léandre Hamelin.

Chapelains de la communauté et de l'hôpital.

1693-98 — R. P. Juconde Drué, R.

1698-1712 — M. G. D. Serré de la Colombière.

1712-13 — M. Philippe Boucher.

1713-27 — Mgr de Saint-Vallier. — On ne nous a pas transmis les noms des ecclésiastiques qui ont suppléé à Mgr de Saint-Vallier pendant le temps de ses absences indispensables.

1727-29 — R. P. de la Chasse, supérieur des jésuites (8½ mois) ; R. P. Antoine de Lino (2 mois) ; R. P. François Rey, R.

1729-30 — R. P. Étienne Piscot, R.

1730-34 — M. Nicolas Boucher.

1734-38 — R. P. Pierre le Poivre, R.

1738-44 — R. P. Maurice Imbault, R.

1744-46 — R. P. Hyppolite Collet, R.

1746-47 — M. Laurent Waboret.

1747-56 — R. P. M. Imbault, R.

1756-57 — R. P. Pierre-Alexis de Louches, R., en religion frère Augustin (2 mois) ; R. P. H. Collet, R. (9 mois) ; R. P. Gélase de Lestaige[1], R. (7 mois).

1757-58 — R. P. Jean-Baptiste Well, S. J.

1758-59 — R. P. Jean-Baptiste de la Brosse, S. J. (2 mois) ; R. P. Gabriel Anheiser, R. (10 mois).

1759-80 — R. P. Godfroi Cocquart, S. J. (2 mois) ; M. Philippe-Joseph Vizien (2 semaines) ; M. Charles Régis Desbergères de Rigauville.

1780-84 — M. Simon-Amable Raizenne.

1784-85 — M. Jacques-Étienne Choret.

1785-88 — M. S. A. Raizenne.

1788-89 — M. Jean-Baptiste-Antoine Marcheteau.

1789-93 — M. Pierre Robitaille.

1793-96 — M. Pierre Gazel, docteur en Sorbonne.

1796-97 — M. Antoine Villade (2½ mois) ; M. Pierre Toupin (7 mois) ;

1797-1809—M. Pierre-Joseph Malavergne.

1809-11 — M. Pierre-Thomas Boudrault.

1811-12 — M. Louis Brodeur.

1812-14 — M. Barthélemy Fortin.—Depuis cette époque, les chapelains de l'hôpital n'ont pas été autres que les confesseurs mêmes de la communauté : MM. Doucet, Tabeau, Odelin, Bédard, Plante et Hamelin, comme on peut voir à la liste précédente.

Un nom qui restera toujours associé à ceux de messieurs nos chapelains, c'est celui de Son Excellence Mgr Charles-Félix Cazeau. Depuis 1836 à 1869, il exerça le saint ministère auprès des personnes de notre hôpital parlant la langue anglaise. Même avant d'être élevé au sacerdoce, ce digne ecclésiastique connaissait et aimait notre maison, et pendant plus de cinquante ans après, il continua d'être pour les religieuses un ami sincère, un conseiller éclairé et discret. Sa carrière sacerdotale a été merveilleusement remplie, et il a rendu à l'Église du Canada des services inappréciables soit comme secrétaire du diocèse, soit comme vicaire général des archevêques de Québec. N. P. le pape Pie IX, voulant reconnaître le mérite exceptionnel de ce prêtre distingué, l'éleva en 1875 au rang de prélat domestique de sa maison vaticane. Mgr Cazeau ne survécut qu'une année aux réjouissances extraordinaires qui eurent lieu à Québec dans le cours du mois de janvier 1880, à l'occasion de ses noces d'or. Il fut enlevé à l'Église, à ses amis innombrables, et à une communauté qui lui était chère (Bon-Pasteur de Québec), le 27 février 1881, à l'âge de 73 ans et 2 mois.

1. C'est ainsi qu'il signait ; nos registres en fournissent la preuve. M. l'abbé Tanguay écrit *de Lestage*.

*Évêques décédés à l'*HÔPITAL GÉNÉRAL.

Mgr J. B. de la Croix de Chevrières de Saint-Vallier, 26 décembre 1727.

Mgr Charles-François Bailly de Messein, évêque de Capse (*in partibus*), coadjuteur de Québec, 20 mai 1794.

Mgr Jean-François Hubert, évêque de Québec, 17 octobre 1797.

Mgr Joseph-Octave Plessis, évêque de Québec, 4 décembre 1825.

---

*Prêtres et autres ecclésiastiques décédés à l'*HÔPITAL GÉNÉRAL.

M. Guillaume-Daniel Serré de la Colombière, 23 décembre 1712.

M. Joseph Amiot, clerc tonsuré, 21 octobre 1714.

M. François Grouard, sous-diacre et chapelain du chapitre de la cathédrale de Québec, 29 novembre 1743, âgé de 81 ans.

M. Jacques de Lesclaches, ancien missionnaire de l'Acadie, 31 octobre 1746.

M. Louis-Eustache Chartier de Lotbinière, doyen du chapitre de la cathédrale de Québec, 14 février 1749.

R. P. Paul Floque, religieux cordelier, de la province de Touraine, aumônier sur le Léopard (vaisseau du roi), 1er juin 1756.

M. Jean-Baptiste Rousseau, directeur du séminaire de Québec, 17 septembre 1757.

M. Joseph Resche, chanoine de la cathédrale, 2 avril 1770.

M. Étienne Marchand, V. G., 11 janvier 1774.

M. Jean-Baptiste Frichet, 17 août 1774.

M. Louis Chaumont de la Jannière, ancien curé de la baie Saint-Paul, 6 novembre 1774.

M. Urbain Boiret, supérieur du séminaire de Québec, 5 novembre 1774.

M. Contant, étudiant en théologie, 20 août 1777.

M. Colomban-Sébastien Pressart, V. G., 27 octobre 1777.

M. Joseph-Romain Dolbec, curé de l'Ange-Gardien, 10 décembre 1777.

M. Charles-Régis Desbergères de Rigauville, supérieur et chapelain de la communauté, 24 décembre 1780.

M. Roch l'Huillier, diacre, 20 janvier 1782.

M. Jean-Baptiste Huet Dulude, 29 décembre 1784.

M. Jacques-Olivier Guichaud, ancien curé de la Ste-Famille, 2 mai 1790.

M. Antoine Hamel, curé de Saint-Pierre, I. O., 17 décembre 1791.

M. François Borel, curé de Notre-Dame de Sainte-Foye, 5 février 1792.

M. Jean-Adrien Leclair, curé de l'Ile-Verte, 15 août 1792.

M. Thomas-Laurent Bédard, supérieur du séminaire de Québec, 27 mai 1795.

M. Jean Castenet, du diocèse de Rodez, missionnaire de la baie des Chaleurs, 26 août 1798.

M. Nicolas-Aubin Thorel, du diocèse de Rouen natif d'Écouis, 22 jan. 1802.

M. Pierre-Jacques Bossu, directeur du séminaire de Québec, 19 août 1803.

M. Jean-Jacques Berthiaume, curé du Château-Richer, 26 février 1807.

M. Laurent Archambault, curé de Soulange, 2 novembre 1808.

M. Jean-Baptiste Lahaille, V. G. supérieur du séminaire de Québec,

22 mai 1809, à l'âge de 58 ans. " Né en 1751, à Tarbes en Gascogne, M. Lahaille, après avoir fait d'excellentes études dans l'université de Bordeaux, vint au Canada en 1775. Il enseigna pendant plusieurs années la philosophie, les mathématiques et la théologie, avec beaucoup de succès, au séminaire de Québec. Placé à la tête de la maison en 1805, il se conduisit avec tant de douceur, de prudence et de sagesse pendant toute sa supériorité, qu'il se fit également respecter et aimer de ses confrères et des étudiants du séminaire. Ce respectable prêtre n'a cessé d'exercer le saint ministère que le jour même qu'il est tombé dangereusement malade. Quand on lui annonça que sa maladie était très sérieuse et qu'il pourrait bien n'en point revenir, il ne répondit que par ces paroles de David : *Deus meus es tu ; in manibus tuus sortes mea.*" *(Le Canadien.)*

M. Joseph Dorval, curé de Saint-Pierre-les-Becquets, 16 avril 1810.

M. P. J. Malavergne, confesseur et chapelain de la communauté, 5 avril 1812.

M. Jean-Baptiste Allain, natif de Granville en Normandie, missionnaire des îles de la Madeleine, 19 juin 1812.

M. Charles-Joseph Duchouquet, 13 avril 1817.

M. Louis Lami, sous-diacre, 11 janvier 1820.

M. Antoine-Bernardin Robert de la Pommeray, supérieur du séminaire de Québec, V. G., 10 janvier 1826.

M. François-Mathias Huot, curé du Saut-au-Récollet, 6 août 1827.

M. Louis Desfossés, chapelain de l'église Saint-Roch, 14 juillet 1828.

M. Michel Racine, vicaire à Saint-Roch de Québec, 3 mars 1845 [1].

M. Hugh Paisley, curé de Sainte-Catherine de Fossambault, 15 août 1849.

M. Michael Griffith, curé de Valcartier, 27 octobre 1849.

M. Étienne Chartier, curé de Saint-Gilles, 6 juillet 1853.

M. Olivier Thibaudeau, diacre, 28 juin 1854.

M. Jean-Baptiste Bernier, curé de Saint-Anselme, 11 juillet 1857.

M. George-Stanislas Derome, curé des Grondines, 11 novembre 1858.

M. Honoré Lecours, assistant secrétaire de l'archevêché, 8 juillet 1866.

M. É. G. Plante, confesseur et chapelain de la communauté, 13 sept. 1869.

M. Joseph-Boniface Catellier, vicaire à St-Roch de Québec, 9 mars 1871.

M. Léon Roy, curé de Saint-Louis de Lotbinière, 2 octobre 1878.

M. Siméon-Germain Marceau, ancien curé de Saint-Simon (diocèse de Rimouski), missionnaire à Marquette (Michigan), 25 janvier 1879.

M. Thomas-Joseph Barry, clerc tonsuré, étudiant au grand séminaire de Québec, 26 mars 1879.

M. Mathias-Ferdinand Catellier, ancien curé de Saint-George (Beauce), 13 février 1880.

M. Louis-Léon Belisle, ancien curé de St-Edouard de Lotbinière, 1er août 1880.

M. André-Joseph-Adrien Papineau, prêtre auxiliaire du séminaire de Québec, 10 septembre 1880.

M. Ferdinand Bélanger, ancien jésuite, 27 février 1881.

1. Deux frères de M. l'abbé Michel Racine ont été élevés à l'épiscopat : Mgr Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke, consacré dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Québec, le 18 octobre 1874 ; et Mgr Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi, consacré dans la cathédrale de Québec, le 4 août 1878. Ces deux illustres prélats sont venus faire à l'HÔPITAL GÉNÉRAL la retraite préparatoire à leur consécration.

COMMUNAUTÉS DE L'INSTITUT DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS

(Les maisons dont les noms sont précédés d'un astérisque n'existent plus.)

Patrons titulaires.	Villes.	Départements.	Années de fondation.	Par qui fondée.	Remarques.
Hôtel-Dieu de N. D. Auxiliatrice	Dieppe.	Seine-Inférieure.	XIIIe siècle[1]	Sœurs ermites de Saint-Augustin.	Après leur réorganisation en 1625, les hospitalières de Dieppe prirent le titre de religieuses de la Miséricorde de Jésus.—Ancien titulaire, — Saint-Jean-Baptiste.
Hôtel-Dieu de l'Immaculée-Conception	Vannes (Malestroit).	Morbihan.	1635	H. D. de Dieppe.	La communauté de Vannes fut contrainte de se retirer à Malestroit, en octobre 1866.
Hôtel-Dieu du Précieux-Sang	Québec.	*Canada.*	1639	H. D. de Dieppe.	
Hôtel-Dieu de la Nativité de Notre-Dame.	Bayeux.	Calvados.	1644	H. D. de Dieppe.	
Hôtel-Dieu de Saint-Yves	Rennes.	Ille et Vilaine.	1644	Cinq religieuses de Dieppe, et une de Vannes.	
Hôtel-Dieu de N. D. de la Victoire	Quimper (Morlaix).	Finistère. "	1644	Une religieuse de Dieppe, et une de Vannes.	Expulsée pendant la révolution de 1830, la communauté de Quimper s'établit à Morlaix dans le même département.
Hôtel-Dieu de Sainte-Marie-Madeleine	Tréguier.	Côtes-du-Nord.	1654	H. D. de Quimper.	
H. D. de Saint-Charles et Sainte-Catherine.	Eu.	Seine-Inférieure.	1655	H. D. de Dieppe.	
Hôtel-Dieu de Saint-Nicolas	Vitré.	Ille et Vilaine.	1655	Trois religieuses de Dieppe, et deux de Rennes.	
Hôtel-Dieu de la Sainte-Famille	Carhaix (Pont-l'Abbé-Lambour)	Finistère. "	1663	Une religieuse de Vannes, et trois de Quimper.	La communauté de Carhaix fut contrainte de se retirer à Pont-l'Abbé, en septembre 1859.
* Hôtel-Dieu ? ?	Gentilly (près de Paris) Saint-Mandé (Paris)	Seine.	1665	H. D. de Dieppe.	La communauté de Gentilly fut transférée à Saint-Mandé (Paris) en 1705.
* Hôtel-Dieu ? ?	Saint-Marcel (Paris)	Seine.	Après 1672	H. D. de Saint-Mandé.	La communauté de Saint-Mandé et celle de Saint-Marcel ne se sont pas rétablies après la révolution de 1793. Plusieurs anciennes religieuses de ces deux maisons se retirèrent en d'autres communautés de notre ordre.
* **Hôtel-Dieu** ? ?	Guérande.	Loire-Inférieure.	Vers 1673	?	La communauté de Guérande fut dissoute en 1691, faute de lettres patentes.

* Hôtel-Dieu ? ?	Caderousse.	Vaucluse.	?	?	Rétablie après la grande révolution, la communauté de Caderousse existait encore en 1821 ; elle a été dissoute depuis cette époque.
Hôtel-Dieu de Saint-Julien..............	Château-Gontier.	Mayenne.	1674	Une religieuse de Dieppe, et trois de Vitré.	
Hôtel-Dieu de N. D. de la Charité.......	Auray.	Morbihan.	1674	H. D. de Vannes.	
* Hôtel-Dieu ? ?	Chinon.	Indre et Loire.	1674	H. D. de Dieppe.	Nous n'avons connaissance de cette fondation que par nos annales. Elles nous apprennent que ce fut la mère de Radioles de l'Incarnation, de l'Hôtel-Dieu de Dieppe, très éminente religieuse, qui donna naissance à la maison de Chinon en Touraine.
Hôtel-Dieu de la Providence	Guingamp.	Côtes-du-Nord.	1676	H. D. de Tréguier.	
H. D. des SS. CC. de Jésus et de Marie...	Fougères.	Ille et Vilaine.	1678	H. D. de Rennes.	
Hôtel-Dieu de Sainte-Anne..............	Lannion.	Côtes-du-Nord.	?	?	
Hôpital général de N. D. des Anges......	Québec.	*Canada.*	1693	H. D. de Québec.	
Hôtel-Dieu de la Trinité................	Harcourt.	Eure.	1695	H. D. de Gentilly.	
* Hôtel-Dieu ? ?	Monaco.	*Italie.*	1819	H. D. de Dieppe.	Les religieuses envoyées à cette fondation, n'ayant pas reçu l'encouragement promis par le prince de Monaco, retournèrent en France en 1823.
Hôtel-Dieu de Sainte-Thérèse...........	Gouarec.	Côtes-du-Nord.	1827	H.D. de Guingamp	
Hospice général de Saint-Joseph.........	Château-Gontier.	Mayenne.	1833	H. D. de Saint-Julien (Château-Gontier).	
Hôpital du Sacré-Cœur de Jésus.........	Québec.	*Canada.*	1873	Hôpital général de Québec.	

1. La congrégation de la Miséricorde de Jésus ayant, comme un Olivier fructueux en la maison de Dieu, pris racine. . . au monastère des religieuses hospitalières de Dieppe, . . son antiquité est telle qu'on ne peut savoir au vrai l'année de sa fondation, . . . Mais il est très assuré que ces religieuses étaient établies avant l'an 1285, ainsi qu'il se peut voir par la bulle de N. S. P. Honoré IV, donnée à Sainte-Sabine l'an second de son pontificat le 9 de janvier." Préface des Constitutions.

TABLEAU CONTENANT LES NOMS DES RELIGIEUSES DE CHOEUR DU MONASTÈRE DE N. D. DES ANGES, HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC, LEUR ENTRÉE, LEUR PROFESSION, ET LEUR DÉCÈS, DEPUIS LA FONDATION DE L'ÉTABLISSEMENT EN 1693.

	Noms de baptême et de religion.	Parents.	Lieu de naissance.	Age.	Entrée en religion.	Profession.	Décès.	Age.	An. de profession.
1	Marie - Marguerite de Saint-Jean-Baptiste.	Jean Bourdon, Jacqueline Potel.	Québec.	15 ans.	23 janvier 1657.	15 octobre 1658.	11 octobre 1706.	64 ans.	48 ans.
2	Louise de Saint-Augustin, *sœur du No 4.*	Pierre Soumande, Simonne Côté.	Québec [1].	14½ "	21 novembre 1678.	20 mai 1680.	28 novembre 1708.	44 "	28 "
3	Geneviève de Sainte - Madeleine.	Gabriel Gosselin, Françoise Lelièvre.	Québec.	20 "	2 février 1688.	11 août 1689.	7 janvier 1739.	70 "	49½ "
4	Marie-Madeleine de la Conception.	(Sœur de la mère Saint-Augustin.)	Québec.	16 "	8 décembre 1687.	2 juin 1689.	7 février 1703.	31 "	14 "
5	Marie-Gabrielle de l'Annonciation.	Simon Denis de la Trinité, Françoise du Tertre.	Québec.	16 "	15 avril 1674.	2 décembre 1675.	27 octobre 1704.	46 "	29 "

Ces cinq religieuses étaient professes de l'Hôtel-Dieu de Québec.

1	Angélique de Saint-Joseph.	Jean Hayot, Louise Pelletier.	Sillery.	30 ans	25 avril 1699.	31 juillet 1700.	12 novembre 1743.	75 "	43 "
2	Louise - Madeleine de Saint-Ignace.	François Lenoir-Rolland, Madeleine Charbonnier.	Lachine.	16 "	14 mai 1699.	31 juillet 1700.	9 mai 1741.	59 "	41 "
3	Marie - Anne de Sainte-Thérèse.	Pierre Trothier [2], Susanne Migaud.	Batiscan.	16 "	19 septembre 1699.	16 octobre 1701.	4 mars 1703.	20 "	2 "
4	Dorothée de Sainte-Thérèse.	Étienne Lessard [3], Marguerite Sevestre.	Ste-Anne de Beaupré.	26 "	25 avril 1703.	16 octobre 1704.	23 juin 1756.	79 "	51 "
5	Marguerite - Charlotte de Sainte-Agnès.	Gervais Beaudoin, Anne Aubert.	Québec.	14½ "	26 juillet 1704.	16 janvier 1706.	14 septembre 1757.	67 "	51 "
6	Marie-Catherine de Saint-Hyacinthe, *sœur du No 8.*	Pierre Maufait, Catherine Chapeleau.	Sillery.	13 "	29 décembre 1705.	16 juin 1707.	17 avril 1758.	71 "	50 "
7	Marie-Thérèse de Saint-Jean-Baptiste.	Jacques Langlois, Marie-Thérèse Lessard.	Québec.	23 "	29 décembre 1706.	30 avril 1708.	20 février 1743.	59 "	35 "
8	Marie-Anne de St-Pierre veuve de Jean Hust.	(Sœur du No 6.)	Québec ?	24 "	24 janvier 1707.	30 avril 1708.	12 septembre 1743.	60 "	35 "
9	Geneviève de Saint-Augustin, *sœur du No 10.*	Ignace Juchereau Duchesnay, Marie-Catherine Peuvret du Mesnu.	Québec.	26 "	8 décembre 1709.	2 juillet 1711.	27 mars 1730.	46 "	19 "

10	Marie-Joseph de l'Enfant-Jésus.	(Sœur du No 9.)	Beauport.	14½ "	3 novembre 1713.	23 avril 1715.	30 novembre 1760.	61 "	45 "
11	Charlotte de la Croix.	François Foucault, Catherine Nafrechoux [4].	Québec.	17 "	4 novembre 1713.	23 avril 1715.	17 septembre 1741.	45 "	26 "
12	Marie-Joseph de St-François.	Jean-Amador Godfroy de St-Paul, Françoise Le Pelé.	Trois-Rivières.	29 "	26 juillet 1715.	4 novembre 1716.	23 septembre 1748.	62 "	32 "
13	Marie-Charlotte de Saint-Claude de la Croix.	Claude de Ramezay, Marie-Charlotte Denis.	Trois-Rivières.	19 "	18 novembre 1716.	30 mai. 1718.	15 novembre 1767.	70 "	49 "
14	Jeanne-Françoise de Sainte-Hélène.	Claude Berman de la Martinière, Marie-Anne Cailleteau.	Québec.	17 "	23 novembre 1716.	30 mai 1718.	5 novembre 1747.	48 "	29 "
15	Marie-Charlotte de Sainte-Catherine, *sœur du No 20.*	Jacques Pinguet de Vaucour, Marie-Anne Morin.	Québec.	19 "	4 mai 1717.	4 août 1718.	8 avril 1744.	47 "	26 "
16	Marie de Sainte-Clotilde.	Nicolas d'Ailleboût de Mentet, Françoise Denis.	Québec.	19 "	3 septembre 1717.	17 décembre 1718.	7 avril 1755.	37 "	17 "
17	Marie-Joseph de Ste-Marie.	Matthieu Dégoutin ou Desgoutins, Jeanne Dégoutin ou Desgoutins.	Louisbourg. (Ile-Royale)	15 "	13 septembre 1717.	17 décembre 1718.	24 novembre 1728.	26 "	10 "
18	Marie-Joseph de la Visitation.	Pierre le Gardeur de Repentigny, Agathe St-Per.	Montréal.	24 "	22 mars 1718.	30 mai 1718.	10 juin 1776.	82 "	58 "
19	Marie-Louise de St-Vallier.	René le Gardeur de Beauvais, Barbe de St-Ours.	Montréal.	15 "	28 octobre 1719.	4 mai 1721.	22 décembre 1750.	46 "	29 "
20	Thérèse de Sainte-Agathe.	(Sœur du No 15).	Québec.	20 "	5 novembre 1719.	4 mai 1721.	17 mars 1731.	32 "	10 "
21	Marie-Madeleine des Séraphins.	François Lefebvre-Duplessis-Faber, Marie-Madeleine Chorel.	Montréal.	28 ans.	26 juillet 1720.	4 décembre 1721.	16 janvier 1756.	64 ans	36 ans.
22	Marie-Madeleine de Saint-Antoine.	Charles d'Amour de Louvières, Marie-Anne Thibaudeau.	N. D. de Ste-Foye.	21 "	8 décembre 1734.	11 juin 1736.	12 janvier 1760.	47 ans	23 "
23	Marie-Louise de Saint-Eustache.	Louis-Eustache Chartier de Lotbinière,— Françoise des Meloises.	Québec.	16 "	8 décembre 1734.	11 juin 1736.	27 décembre 1750.	33 "	14 "
24	Marie-Louise de Sainte-Gertrude, *sœur des Nos* 33 et 34.	Henri Hiché, Marguerite le Gardeur de Saint-Pierre.	Québec.	18 "	28 mai 1735.	24 décembre 1736.	17 décembre 1750.	33 "	14 "
25	Jeanne-Élisabeth de Sainte-Clotilde, *sœur du No 26.*	Jean-Baptiste Deschaillons de St-Ours, Marie le Gardeur de Repentigny.	Québec.	21 "	1er octobre 1735.	8 avril 1737.	4 avril 1766.	56 "	29 "
26	Angélique de Sainte-Radegonde.	(Sœur du No 25.)	?	19 "	1er octobre 1735.	8 avril 1737.	2 mars 1739.	24 "	2 "

1. Pour le lieu de naissance, nous suivons les actes de baptême, autant qu'il nous a été possible de les consulter.
2. Il y a beaucoup de variantes dans l'orthographe de ce nom ; nous avons trouvé *Trotier, Trottier, Throtier et Trothier.*
3. M. l'abbé Tanguay, dans son *Dictionnaire généalogique*, écrit *de Lessard et de Lessart ;* M. l'abbé Ferland écrit de Lessard ; on trouve dans nos registres *Laissart, Laissard,* et *Lessard.*
4. M. l'abbé Tanguay écrit *Nafrechon ;* au livre de nos *Actes capitulaires,* on lit très distinctement *Nafrechoux.*

TABLEAU contenant les noms des religieuses de chœur du monastère de N. D. des Anges, hôpital général de Québec (*suite*).

	Noms de baptême et de religion.	Parents.	Lieu de naissance.	Age.	Entrée en religion.	Profession.	Décès.	Age.	An. de profession.
27	Marie-Louise-Michel de Sainte-Thérèse.	Jean-Baptiste Gâtin .... Catherine-Élisabeth Champagne.	Québec.	15 ans.	1er mai 1736.	16 novembre 1737.	3 novembre 1793.	73 ans	56 ans
28	Catherine de Saint-Elzéar.	Louis Denis de la Ronde .... Louise Chartier de Lotbinière.	Québec.	19 "	16 novembre 1736.	9 avril 1738.	Passée en France, 1766.		
29	Thérèse de Saint-André, *sœur du No* 32.	François Aubert de la Chesnaye ...... Marie-Thérèse Guyon de Lalande.	Québec.	16 "	16 décembre 1736.	9 juin 1738.	13 juillet 1744.	24 "	5 "
30	Marie-Joseph de Sainte-Pélagie.	Ambroise Renoyer .... Pélagie Arguin.	Louisbourg. (Ile-Royale)	22 "	14 avril 1737.	30 octobre 1738.	9 mai 1749.	34 "	11 "
31	Madeleine de Sainte-Élisabeth.	Jean Guenet .... Madeleine Landron.	Québec.	17 "	16 novembre 1737.	20 mai 1739.	7 janvier 1744.	24 "	5 "
32	Claire-Agathe de Saint-Michel.	(Sœur du No 29.)	(1)	16 "	15 mai 1739.	28 novembre 1740.	12 juillet 1745.	22 "	4 "
33	Marguerite-Françoise de Saint-Henri.	(Sœur du No 24 et 34.)	Québec.	18 "	17 août 1743.	16 février 1745.	23 mai 1805.	79 "	60 "
34	Marie-Félicité de Sainte-Marguerite.	(Sœur des Nos 24 et 33.)	Québec.	17 "	13 février 1744.	12 septembre 1745.	21 octobre 1750.	23 "	5 "
35	Angélique de Sainte-Geneviève.	Louis-Henri Deschamps de Boishébert, Geneviève de Ramezay.	Québec.	16 "	29 février 1744.	31 août 1745.	4 octobre 1757.	30 "	12 "
36	Jeanne de Saint-Barthélemi.	Philippe Bastien .... Marie-Jeanne Cotton.	Québec.	29 "	25 mars 1744.	2 octobre 1745.	26 décembre 1750.	36 "	5 "
37	Charlotte-Joseph de Sainte-Claire.	Pierre-Henri Aubert de Gaspé ..... Angélique le Gardeur de Tilly.	Saint-Louis de Lotbinière.	24 "	6 août 1744.	19 février 1746.	18 février 1764.	43 "	18 "
38	Catherine de Saint-Alexis.	Alexis Payen de Noyan .... Catherine d'Aillebout de Mentet.	Montréal.	15 "	11 avril 1745.	24 août 1747.	9 novembre 1818.	88 "	71 "
39	Marie-Catherine de Saint-Joseph.	Claude-Antoine Berman de la Martinière,— Catherine Parson [2].	Québec.	15 "	3 mai 1745.	19 novembre 1746.	17 avril 1784.	55 "	38 "
40	Marie-Joseph-Antoinette de Sainte-Marie.	Gaspard Chossegros de Léry .... Marie-Renée le Gardeur de Beauvais.	Québec.	16 "	21 juillet 1745.	13 mars 1748.	22 septembre 1825.	96 "	77 "
41	Louise-Catherine de Saint-Michel, *sœur du No* 48.	Michel Drouard .... Marie-Catherine Rouer de Villeray.	Québec.	17 "	octobre 1746.	15 janvier 1748.	26 août 1794.	65 "	46 "

1. Née dans le trajet de l'île Saint-Jean à Québec.
2. M. l'abbé Tanguay écrit ce nom *Parsonde* ; nos registres écrivent *Parson* et mentionnent expressément que cette dame *était native d'Angleterre.*

42	Marie-Louise de Saint-Pierre.	Pierre Dagneaux de Muy.......... Louise-Geneviève Ruette-d'Auteuil.	Montréal.	16 ans	3 novembre 1746.	22 mai 1748.	28 décembre 1750.	20 ans	2 ans
43	Madeleine-Louise de Saint-Charles.	Louis Parent.................... Susanne Blanchon.	Québec.	17 "	23 novembre 1746.	30 mai 1748.	8 novembre 1810.	81 "	62 "
44	Jeanne de Sainte-Radegonde, *sœur du No* 53.	Gaspard d'Adhémar de Lantagnac... Geneviève de Lino.	Montréal.	19 "	2 octobre 1749.	2 avril 1751.	10 septembre 1754.	25 "	3 "
45	Françoise-Hélène de Saint-Augustin.	Michel Cotton,.................. Françoise Gagnon.	Montréal.	17 "	8 juillet 1750.	8 janvier 1751.	8 juillet 1803.	70 "	52 "
46	Marie-Madeleine de Saint-Pierre, *sœur du No* 61.	Pierre Renaud................... Marie Gariépy.	Québec.	16 "	24 janvier 1752.	6 août 1753.	31 décembre 1801.	65 "	48 "
47	Louise-Élisabeth de Sainte-Marie de Jésus.	(Sœur des Nos 45 et 51.)	Montréal.	14 "	12 juillet 1752.	24 janvier 1754.	30 avril 1779.	41 "	25 "
48	Louise-Geneviève de Sainte-Catherine, *sœur du No* 41.	Michel de Salaberry............... Marie-Catherine Rouer de Villeray.	Beauport.	14½ "	2 juillet 1753.	3 juin 1755.	2 décembre 1823.	84½ "	68 "
49	Marie-Catherine de Saint-Ignace.	Antoine Juchereau Duchesnay....... Marie-Françoise de Lotbinière.	Beauport.	15 "	4 août 1753.	16 janvier 1755.	5 décembre 1798.	60 "	43 "
50	Angélique de Sainte-Pélagie.	Louis Lagaraine dit Simon.......... Marie-Angélique Lépine.	Québec.	16½ "	12 août 1753.	16 janvier 1755.	5 octobre 1822.	87 "	67 "
51	Jeanne-Françoise de Saint-Barthélemy.	(Sœur des Nos 45 et 47.)	Montréal.	15 "	24 janvier 1754.	29 juillet 1755.	21 octobre 1806.	67 "	51 "
52	Louise de Saint-François.	François Berlinguette............. Marguerite Gauvreau.	Québec.	14 "	2 juillet 1754.	27 juin 1756.	30 juillet 1760.	20 "	4 "
53	Thérèse de Sainte-Elisabeth.	(Sœur du No 44.)	Chambly.	17 "	4 juillet 1754.	8 janvier 1756.	16 mai 1802.	65 "	4
54	Marie-Joseph de St-Étienne.	François Foucher, --- Marie-Joseph le Gardeur de Courtemanche,	Montréal.	17 "	7 juillet 1754.	8 janvier 1756.	23 septembre 1757.	20½ "	1½ "
55	Marie-Anne de la Croix.	Jean-Louis de Lacorne de Chapt..... Marie Pécaudy de Contrecœur.	Montréal.	38 "	23 novembre 1754.	29 décembre 1755.	Passée en France, 1766.		
56	Marie-Charlotte de Saint-Louis de Gonzague.	Jacques St-Hubert................. Louise Maranda.	Québec.	14½ "	15 mai 1755.	29 novembre 1756.	17 septembre 1757.	17 "	10 mois
57	Marie-Louise de Sainte-Madeleine.	Jacques-Joseph Bédard............. Marie-Louise Vachon.	Charlesbourg	27 "	7 mars 1764.	30 juillet 1766.	28 juin 1808.	70 "	42 ans
58	Marie-Angélique de Saint-Vallier.	Charles Sédilot................... Jeanne-Michel Rancin.	Québec.	14 "	4 novembre 1769.	5 mai 1771.	24 décembre 1832.	77 "	61 "
59	Marie-Geneviève de Saint-Olivier.	Guillaume Guillimin............... Marie-Geneviève Foucault.	Québec.	20 "	21 décembre 1768.	23 mai 1771.	30 octobre 1826.	77½ "	55 "
60	Marie-Joseph de St-François d'Assise, veuve d'André Normandeau.	François Vallière,................ Marie-Thérèse Legris.	Québec.	29 "	23 septembre 1770.	4 avril 1772.	23 décembre 1778.	37 "	6½ "

TABLEAU contenant les noms des religieuses de chœur du monastère de N. D. des Anges, hôpital général de Québec *(suite)*.

	Noms de baptême et de religion.	Parents.	Lieu de naissance.	Age.	Entrée en religion.	Profession.	Décès.	Age.	An. de profession.
61	Marie-Charlotte de Saint-Paul, *sœur du No 46.*	Pierre Renaud, Marie Gariépy.	Québec.	22 "	23 septembre 1771.	22 février 1773.	17 février 1821.	72 "	48 "
62	Marie-Madeleine-Roger de Saint-Thomas.	Joseph Couillard Després, Elisabeth Blanchet.	St-Thomas (Montmagny)	20 "	20 février 1772.	8 juillet 1773.	24 novembre 1835.	83 "	62 "
63	Marguerite-Pierre de Saint-Amable.	Alexandre Dagneaux Douville, Marie Coulon de Villiers.	Montréal.	26½ "	23 mai 1772.	25 novembre 1773.	23 décembre 1782.	35 "	7 "
64	Marie-Dorothée de St-Antoine, veuve de Louis-Marie Picard.	Jacques Talbot, Marie-Angélique Meunier.	N. D. de l'Assomption (Berthier).	39 "	4 juillet 1773.	6 août 1774.	31 avril 1782.	48 "	8 "
65	Marie-Angélique de Saint-Gabriel.	Louis Langlois, Madeleine Bâcon.	St-Thomas (Montmagny)	25 "	23 janvier 1774.	30 mai 1776.	16 février 1804.	54 "	28 "
66	Marie-Geneviève de Sainte-Claire.	Jean Levasseur, Marie-Louise Pepin.	Québec.	21 "	18 octobre 1774.	30 mai 1776.	13 janvier 1811.	57 "	35 "
67	Marie-Joseph de St-François d'Assise.	François Xavier Hallé, Marie-Joseph Levasseur.	Sainte-Marie (Beauce).	18 "	10 février 1781.	13 avril 1782.	21 décembre 1818.	55 "	36 "
68	Marie-Charlotte de Saint-Stanislas Kostka.	Michel Voyer, Marie-Charlotte Chenevez.	Québec.	15½ "	16 avril 1783.	17 janvier 1785.	28 février 1802.	34 "	17 "
69	Marie-Geneviève de Sainte-Anne.	Alexis Pinet, Marie-Anne Gaffé.	Québec.	27 "	14 octobre 1783.	12 mai 1785.	10 juillet 1838.	82 "	53 "
70	Julie-Marguerite de Saint-Antoine.	Antoine Juchereau Duchesnay, Julie-Louise Saveuse de Beaujeu.	Québec.	17 "	14 mars 1785.	14 septembre 1786.	28 avril 1818.	50 "	32 "
71	Marie de Saint-Hubert.	Michel Huot, Geneviève Racine.	L'Ange-Gardien.	21 "	21 février 1786.	18 juillet 1787.	7 octobre 1814.	49 "	27 "
72	Marie-Louise de St-François Régis.	Pierre Duval, Elisabeth Panneton.	Québec.	21 "	16 mars 1786.	9 octobre 1787.	6 décembre 1847.	82 "	60 "
73	Marie-Louise de la Visitation.	Jean-Baptiste Talon, Dorothée Bâcon.	Château-Richer.	20 "	31 mars 1786.	9 octobre 1787.	21 avril 1808.	41 "	21 "
74	Marie de Sainte-Agathe.	Gabriel Côté, Agathe Desjardins.	Montréal.	19 ans.	15 novembre 1786.	15 mai 1788.	13 novembre 1797.	30 "	9 "
75	Marie-Angélique de Sainte-Clotilde.	François Paquet, Madeleine Pepin.	Québec.	17 "	16 mars 1787.	25 septembre 1788.	13 avril 1833.	63 "	45 "

76	Marie-Esther de St-Joseph.	Jean-Baptiste Chaloux, Madeleine Bellefontaine.	Québec.	17 "	1er avril 1787.	25 septembre 1788.	1er septembre 1839.	70 "	51 "
77	Marie - Joseph de Ste - Gertrude.	Joseph Gaboury, Basilisse Corriveau.	Saint-Vallier.	19 "	9 octobre 1788.	14 février 1792.	21 septembre 1801.	30 "	9 "
78	Louise de Sainte-Thérèse.	Guillaume Couillard Desprès, Marie-Louise La Madeleine.	Montréal.	23½ "	20 avril 1798.	17 octobre 1799.	22 janvier 1835.	61 "	36 "
79	Elisabeth de Saint-Bernard.	John Hill, Anne Leblanc.	Québec.	19½ "	20 avril 1798.	17 octobre 1799.	6 octobre 1842.	64 "	43 "
80	Marie - Reine de Ste-Hélène.	Peter Ryan, Mary O'Donald.	Québec.	14½ "	15 octobre 1799.	13 février 1806.	13 décembre 1819.	34 "	13 "
81	Catherine-Adélaïde de Sainte-Angèle.	Michel Sauvageau, Marie-Louise Levasseur.	Québec.	14½ "	31 décembre 1800.	5 juillet 1802.	22 avril 1816.	30½ "	14 "
82	Catherine de Sainte-Gertrude.	Michel Forgues, Marie-Hélène Roy.	St-Michel de Bellechasse.	17 "	25 juin 1801.	25 avril 1803.	22 février 1823.	39 "	20 "
83	Marie-Angélique de St-Pierre.	Jean-Marie Renaud, Marie-Joseph Renaud.	Charlesbourg	15 "	24 avril 1802.	13 novembre 1803.	16 juillet 1849.	62 "	46 "
84	Marie-Marguerite de Saint-Octave, *sœur du No* 90.	Michel Tanguay, Marie-Louise Dagneau.	St-Michel de Bellechasse.	15 "	29 mai 1805.	5 février 1807.	26 novembre 1821.	31 "	14 "
85	Marie de Sainte-Anastasie.	Charles Charrier, Rose Bégin.	St-Charles de Bellechasse.	15 "	16 juillet 1805.	5 février 1807.	11 janvier 1843.	53 "	36 "
86	Marguerite de Ste-Elisabeth.	Joseph Letourneau, Marguerite Denis.	St-Charles de Bellechasse.	18 "	14 septembre 1805.	2 septembre 1808.	6 juin 1848.	61 "	40 "
87	Dorothée de Sainte-Agathe.	Jean-Marie Langlois, Marie-Joseph Gaulin.	St-Thomas de Montmagny.	17 "	28 février 1806.	15 février 1810.	12 octobre 1824.	35 "	14 "
88	Marie-Victoire de St-Augustin.	Ambroise Cantin, Victoire Chabot.	Saint-Pierre, I. O.	15 "	19 janvier 1809.	30 juillet 1810.	20 novembre 1825.	31 "	15 "
89	Catherine de Sainte-Agnès.	Alexander Cairns, Mary Bergin.	Québec.	17 "	15 avril 1809.	21 mars 1811.	26 février 1835.	43 "	24 "
90	Marie-Anne de Saint-Charles.	(Sœur du No. 84.)	St-Michel de Bellechasse.	19 "	23 mai 1812.	10 mai 1814.	27 février 1865.	72 "	51 "
91	Geneviève de Saint-François Xavier.	Antoine Fréchette, Marie-Joseph Fortier.	Saint-Nicolas de Lauzon.	27 "	18 juillet 1812.	10 mai 1814.	21 août 1818.	33 "	4 "
92	Marie-Anne de St-Anselme.	François Sirois-Duplessis, Félicité Chaloux.	St-Louis de Kamouraska.	17 "	31 décembre 1812.	21 juin 1814.	21 décembre 1867.	72 "	55 "
93	Marie-Louise de Saint-André.	Antoine Parant, Geneviève Bois.	Québec.	21 "	6 août 1814.	8 février 1816.	2 avril 1835.	42 "	19 "
94	Marie-Agnès de Ste-Madeleine.	Joseph Côté, Marie-Agnès Gravelle.	Château-Richer.	27 "	19 mars 1816.	22 septembre 1817.	5 avril 1871.	82 "	54 "

TABLEAU contenant les noms des religieuses de chœur du monastère de N. D. des Anges, hôpital général de Québec (*suite*).

	Noms de baptême et de religion.	Parents.	Lieu de naissance.	Age.	Entrée en religion.	Profession.	Décès.	Age.	An. de profession.
95	Marie-Joseph de St-Laurent.	Antoine Roy, Marie-Angélique Létourneau.	Saint-Vallier.	20 "	3 août 1816.	22 janvier 1821.	8 juillet 1832.	36 "	11 "
*	Marie-Angèle de Ste-Cécile, décédée avant sa profession.	Laurent Labrecque, Geneviève Dufresne.	St-Laurent, I. O.	20 "	6 septembre 1816.		19 mars 1818.	22 "	
96	Mary-Anne de Saint-Patrice.	Constantine O'Connor, Margaret Cody.	Halifax, N. B.	22½ "	20 octobre 1816.	4 mai 1818.	25 février 1827.	33 "	9 "
97	Marie-Louise de Saint-Henri.	Charles Belleau, Marie Masse.	Notre-Dame de Ste-Foye.	18 "	24 août 1817.	20 mai 1819.	11 novembre 1853.	54½ "	34 "
98	Josèphe de Sainte-Euphrasie.	Antoine Fiset, Josèphe Gauvin.	Ancienne-Lorette.	19 "	15 janvier 1818.	14 octobre 1823.	20 février 1861.	62 "	38½ "
99	Marie-Elise de St-Ambroise.	Ambrose Cannon, Mary Hartlin.	Québec.	16½ "	26 décembre 1818.	6 juillet 1820.			
100	Marguerite de Saint-Joachim.	Ambroise Paré, Thérèse Gagnon.	St-Joachim.	17 "	26 décembre 1818.	6 juillet 1820.			
101	Cécile de Sainte-Adélaïde.	Joseph Frobisher, Charlotte Joybert.	Montréal.	20 "	15 janvier 1819.	4 septembre 1821.	17 août 1862.	63 "	41 "
102	Marie de Saint-Stanislas de Kostka.	Jean Leclerc, Marie Couture.	St-Laurent, I. O.	22 "	14 septembre 1820.	9 mai 1822.	7 mars 1867.	69 "	45 "
103	Marie-Félicité de Ste-Croix.	Louis Boisvert, Marie Demers.	Sainte-Croix.	22 "	14 septembre 1820.	9 mai 1822.	25 juin 1835.	36½ "	13 "
104	Marie-Léocadie de St-François de Sales.	Jean-Baptiste Martineau, Marie-Louise Gagné.	Ste-Famille, I. O.	20 "	7 février 1821	22 août 1822.	24 mai 1837.	37 "	15 "
105	Marie-Rose de Lima de Saint-Arsène.	Simon Talbot-Gervais, Marie-Geneviève Fraser.	Saint-Pierre, Riv.-du-Sud.	16 "	7 février 1821.	29 octobre 1822.			
106	Adélaïde des Anges.	Jean-Baptiste Giroux, Marie-Angélique Bardy.	Québec.	20 "	4 avril 1821.	29 octobre 1822.	21 janvier 1839.	38 "	17 "
107	Marie-Joseph de Saint-Barbe,	Joseph Couture, Marie-Barbe Lavallière.	Saint-Vallier.	20 "	6 août 1821.	6 février 1823.	7 octobre 1847.	48 "	26 "
108	Marie-Anne de Ste-Eulalie,	Laurent Labrecque, Geneviève Dufresne.	St-Laurent, I. O.	19 "	9 juin 1822.	15 décembre 1823.	7 juillet 1879.	75½ "	55½ "
109	Marie-Joseph de Saint-Roch,	Joseph Sirois-Duplessis, Thècle Michaud.	St-André de Kamouraska.	23 "	1er avril 1823.	4 octobre 1824.	21 juin 1866.	66 "	41½ "

110	Marie-Élisabeth de Saint-Alexis.	François Dorval, Élisabeth Godbout.	Ste-Famille, I. O.	24 ans	12 septembre 1824.	23 mai 1826.	22 mai 1832.	32 ans.	6 ans
111	Marie-Louise de St-Michel, *sœur du No* 115.	Michel Forgues, Marie-Anne Denis.	St-Michel de Bellechasse.	15 "	14 octobre 1824.	23 mai 1826.	5 mars 1842.	33 "	16 "
112	Christine-Angélique de Saint-Octave.	Jean-Baptiste Thérien, Angélique Dubé.	Québec.	14½ "	6 novembre 1824.	23 mai 1826.	26 août 1867.	67 "	51 "
113	Julie de Saint-Augustin.	Laurent Tremblay, Julie Lapointe.	Québec.	15½ "	5 juillet 1826.	24 janvier 1828.	9 avril 1839.	28 "	11 "
114	Marie-Christine de Sainte-Marie.	Jean-Baptiste Miville-Deschênes, Marie-Rose Paradis.	St-Louis de Kamouraska.	19 "	5 juillet 1826.	24 janvier 1828.	21 juin 1843.	36½ "	15 "
115	Julie de Saint-Gabriel.	(Sœur du No 111).	St-Michel de Bellechasse.	14 "	25 novembre 1827.	1er juin 1829.	9 février 1839.	26 "	10 "
116	Rosalie de Saint-François Xavier.	Augustin Gauthier, Marie Trudelle.	Québec.	17 "	1er mai 1828.	27 octobre 1829.			
117	Mary de Saint-Jean-Baptiste.	William Duggan, Helen Byrns.	Waterford (Irlande).	18½ "	1er mai 1828.	27 octobre 1829.	16 octobre 1843	34 "	14 "
118	Anastasie de Ste-Catherine.	Antoine Lacasse, Marie-Catherine Guay.	Saint-Charles	18 "	9 janvier 1830.	16 août 1831.	19 juin 1865.	52 "	33½ "
119	Geneviève-Nathalie de Saint-Antoine.	Joseph Gagnon, Olivette Venière.	Québec.	20 "	19 février 1830.	16 août 1831.	12 juillet 1835.	25 "	4 "
120	Julie de Saint-Paul, *sœur du No* 122.	Jacques Leroux, Madeleine Hébert.	Ange-Gardien	17 "	8 août 1830.	16 février 1832.			
121	Henriette-Caroline de Sainte-Claire.	Joseph Deblois, Marie-Vénérande Renvoyzé.	Québec.	24 "	29 septembre 1830.	16 février 1832.	4 octobre 1872.	66 "	40 "
122	Marie-Louise de St-Eugène.	(Sœur du No 120)	Ange-Gardien	20 "	3 octobre 1831.	23 mai 1833.	22 août 1872.	61 "	39 "
123	Marie-Ursule de St-Vallier.	Pierre Lafrance, Marie-Anne Bertrand.	Pointe-aux-Trembles (M)	26 "	25 février 1833.	29 juillet 1834.	5 juillet 1854.	47 "	20 "
124	Flavie de Sainte-Cécile.	Paul Côté, Françoise Talbot.	St.-Pierre Riv.-du-Sud.	23 "	1er avril 1834.	26 octobre 1835.			
125	Angélique de Saint-Irénée.	Charles Lagorce, Angèle Morin.	St-Hyacinthe	23½ "	1er octobre 1834.	14 juin 1836.	13 juillet 1849.	38 "	13 "
126	Marie-Christine de Sainte-Agnès.	Joseph Gagnon, Julienne Guy.	Rivière-Ouelle.	20½ "	9 octobre 1834.	14 juin 1836.	1er avril 1843.	29 "	7 "
127	Ellen de Sainte-Philomène,	Henry O'Donoughue, Ellen McCormac.	Dublin (Irlande).	16½ "	20 décembre 1835.	15 juin 1837.			
128	Françoise de Saint-Olivier,	Olivier Vandandaigue-Gadbois, Marie Marcil.	Belœil.	22 "	25 mai 1837.	10 octobre 1838.			
129	Marie-Anne de Ste-Thérèse, *sœur des Nos* 131 *et* 133.	François Rinfret-Malouin, Théotiste Papillon.	Cap-Santé.	17 "	15 octobre 1837.	23 avril 1839.	16 juillet 1868.	47½ "	29 "

TABLEAU contenant les noms des religieuses de chœur du monastère de N. D. des Anges, hôpital général de Québec (*suite*).

	Noms de baptême et de religion.	Parents.	Lieu de naissance.	Age.	Entrée en religion.	Profession.	Décès.	Age.	An. de profession.
130	Marie-Louise-Émilie de St-Alphonse, *sœur du No* 145.	Pierre Pelletier,........ Marie-Madeleine Morin.	Québec.	22 ans.	19 avril 1838.	15 octobre 1839.	11 février 1846.	30 ans.	6½ "
131	Lia de Saint-François de Sales,	(Sœur des Nos 129 et 133.)........	Cap-Santé.	16 "	20 avril 1838.	15 octobre 1839.	5 septembre 1855.	33 "	16 "
*	Angèle de Saint-Raphaël, *décédée avant la profession.*	(Sœur des Nos 111 et 115.)........	St-Michel de Bellechasse.	21 "	19 juillet 1838.		21 novembre 1839.	23 "	
132	Flore de Saint-Joseph, *sœur du No* 134.	Joseph Guillet-Tourangeau,........ Judith Kenner-Laflamme.	Saint-Roch de Québec.	18 "	22 juillet 1839.	19 octobre 1840.	16 novembre 1850.	29 "	10 "
133	Élisabeth de Saint-Augustin,	(Sœur des Nos 129 et 131........	Cap-Santé.	26 "	5 novembre 1839.	6 mai 1841.			
134	Marie-Mathilde de Sainte-Anne,	(Sœur du No 132.)........	Saint-Roch de Québec.	16 "	28 mai 1840.	21 octobre 1841.			
135	Eugénie-Joséphine de Saint-Jacques,	Antoine Côté,........ Marie Robitaille	Québec.	16 "	10 septembre 1840.	12 avril 1842.	27 septembre 1861.	37 "	19 "
136	Marie-Édesse-Olympe de Saint-Alexis,	Alexis Desrousselles........ Marguerite Mathurin.	Beauport.	22 "	19 mars 1841.	25 octobre 1842.	5 avril 1858.	39 "	16 "
137	Marie-Christine de Saint-Thomas,	Charles Thifault,........ Desanges Payet	Repentigny.	28 "	15 avril 1841.	25 octobre 1842.	15 janvier 1879.	66 "	36½ "
138	Caroline de Sainte-Croix,	Henri Cadoret........ Anne Walker.	Québec.	21 "	9 octobre 1842.	18 avril 1844.	30 août 1847.	26 "	3 "
139	Élisabeth de Sainte-Hélène, *sœur du No* 158.	John Nesbitt,........ Mary Cannon.	Québec.	15 "	10 novembre 1842.	18 avril 1844.			
140	Adélaïde-Esther de Saint-Hubert, *sœur du No* 146.	Joseph-Prudent Paré........ Marie-Catherine Fraser.	Saint-Pierre Riv.-du-Sud.	19 "	1er avril 1843.	3 octobre 1844.			
141	Marie-Marguerite-Célanire de Saint-Laurent,	Louis-Olivier Fleury de la Gorgendière Henriette Lindsay.	Deschambault.	23 "	1er avril 1843.	3 octobre 1844.			
142	Marie-Véronique de Saint-Edouard.	Hyacinthe Leduc........ Véronique Chevrier-Lajeunesse.	Ste-Madeleine, Rigaud.	23 "	25 mai 1843.	3 octobre 1844.			
143	Marguerite de Saint-Antoine.	Jean-Baptiste Rocheleau-Lespérance. Catherine Bilodeau.	Québec.	21 "	2 octobre 1843.	24 avril 1845.			
144	Julie-Éléonore de Sainte-Marie de Jésus.	Guillaume-Henri Pepin-Lemoine,.... Mary Lindsay.	Château-Richer.	23 "	14 octobre 1843.	24 avril 1835.	23 mars 1851,	31 "	6 "

145	Rose-Alvina de Saint-Michel, *sœur du No* 130.	Pierre Pelletier, Élisabeth Moreau.	Québec.	15 ans	21 novembre 1843.	24 avril 1845.			
146	Catherine-Hélène de Saint-Alexandre.	(Sœur du No 140)	St-François (Riv. du Sud.)	20½ "	26 novembre 1843.	24 avril 1845.	7 octobre 1864.	41 ans.	19½ ans
147	Helena de Ste-Marie-Jean.	Gordian Horan. Helen Cannon.	Québec.	21 "	7 décembre 1843.	5 juin 1845.			
148	Henriette-Émilie de Saint-Jean-Baptiste.	James Prendergast. Thérèse-Marthe Lelièvre.	Québec.	18 "	24 juin 1844.	30 décembre 1845.	21 mai 1848.	22 "	2½ "
149	Marie-Élisabeth de Saint-Basile.	Basile Talbot, Marie-Élisabeth Casault.	St-Thomas de Montmagny.	14½ "	15 août 1844.	12 mars 1846.	19 octobre 1849.	19 "	3½ "
150	Mathilde-Sophie de Saint-Étienne.	William Fisher Scott, Anastasia Cameron.	Québec.	18 "	15 août 1844.	12 mars 1846.			
151	Éléonore de Saint-Ignace de Loyola.	Richard McGrath, Margaret Duggan.	Québec.	15 "	15 août 1844.	12 mars 1846.	29 décembre 1857.	28 "	11½ "
152	Marie-Joseph-Louise de St-Zéphirin, *sœur du No* 154.	Louis Rousseau, Josèphe Lacasse.	St-Henri de Lauzon.	18 "	7 novembre 1844.	9 juin 1846.			
153	Mary Elizabeth de Saint-Narcisse.	George Blaiklock, Caroline Jackson	Londres (Angleterre).	23 "	25 novembre 1845.	17 août 1847.	18 décembre 1847.	25 "	4 mois.
154	Julie-Vitaline de Sainte-Anastasie.	(Sœur du No 152)	St-Henri de Lauzon.	17 "	9 octobre 1846.	18 mai 1848.			
155	Luce-Olympe de St-Amable.	Louis-Pascal-Amable Dionne, Catherine Perrault.	St-Louis de Kamouraska.	25 "	2 février 1847.	22 août 1848.	27 février 1854.	32 "	5½ ans.
156	Isabelle de Saint-François de Borgia.	Théodore Paquet, Ursule Lambert.	Saint-Nicolas de Lauzon.	22 "	17 août 1847.	24 mai 1849.			
157	Julie de St-François Régis.	Magloire Forgues, Madeleine Denis-Lapierre.	Saint-Charles	19 "	8 octobre 1847.	24 mai 1849.	19 novembre 1856.	28 "	7 "
158	Hélène de Sainte-Élisabeth.	(Sœur du No 139.)	St-Roch de Québec.	18 "	22 octobre 1848.	20 juin 1850.	6 septembre 1855.	25 "	5 "
159	Marie-Olivette de Ste-Agnès.	Pierre Auclair, Gertrude Bédard.	St-Ambroise.	24 "	21 novembre 1849.	26 juin 1851.	17 décembre 1862.	37 "	11 "
160	Marie-Joséphine de Saint-Jean-Baptiste.	Olivier Thomas dit Bigaouette, Marie Legaré.	St-Roch de Québec.	19 "	19 décembre 1849.	26 juin 1851.			
161	Joséphine-Célina de Saint-Joseph.	Joseph Moisan, Marie-Anne Lacasse,	St-Henri de Lauzon.	19 "	26 juillet 1853.	25 janvier 1855.			
162	Marie-Léocadie de St-Gabriel	Nathanaël Dionne, Marie-Léocadie Dionne,	St-Pascal de Kamouraska.	19 "	21 octobre 1854.	24 mai 1856.	7 février 1863.	27 "	6½ "
163	Marie-Célanire de St-Vallier.	François Hamelin, Julie Delisle.	St-Joseph de Deschambault.	23 "	11 novembre 1854.	24 mai 1856.			
164	Helena de Saint-Félix.	Thomas O'Reilly, Margaret Barry.	Cork (Irlande).	18 "	19 mars 1855.	25 septembre 1856.			

TABLEAU contenant les noms des religieuses de chœur du monastère de N. D. des Anges, hôpital général de Québec *(suite)*.

	Noms de baptême et de religion.	Parents.	Lieu de naissance.	Age.	Entrée en religion.	Profession.	Décès.	Age	An. de profession.
165	Marie-Louise de Ste-Reine.	Sem Proulx, Reine St-Cyr.	Pointe-aux-Trembles (Q)	21 ans.	19 mars 1855.	25 septembre 1856.			
*	Julie-Georgianna Couture, postulante.	Étienne Couture, Véronique Létang.	Saint-Gervais	22 "	26 juillet 1855.		30 janvier 1856.	23 ans.	
166	Marie-Clotilde de Ste-Marie.	François Sirois-Duplessis, Émilie Beaulieu.	St-Louis de Kamouraska.	21 "	16 août 1855.	27 janvier 1857.			
167	Marie-Angélique de Sainte-Gertrude.	Joseph-Jacques Galarneau, Catherine Paradis.	St-Charles de Charlesbourg	23 "	8 septembre 1856.	8 avril 1858.			
168	Marie de Saint-Pierre.	Maximin Côté, Sévérine Sirois-Duplessis.	N.D des Neiges Trois-Pistoles.	25 "	8 septembre 1856.	8 avril 1858.			
169	Charlotte de Saint-François de Sales.	Henry Berry, Anne Carr.	Québec.	19 "	8 septembre 1856.	8 avril 1858.			
170	Marie-Flore-Hortense de Marie de l'Incarnation.	Michel Hamel, Hortense Couture-Lamonde	Cap-Rouge, faisant alors partie de N. D. de Sainte-Foye.	22 "	8 décembre 1857.	31 mai 1859.			
171	Marie-Olympe de St-François Régis.	François Audet-Lapointe, Luce de Villers.	St-Anselme de Lauzon.	19 "	15 août 1859.	7 mars 1861.	24 décembre 1866.	26 "	5 "
172	Anastasie de Saint-Patrice, *sœur du No* 180.	Patrick Lawlor, Mary Coad.	N. D. de Ste-Foye.	21 "	8 décembre 1859.	20 juin 1861.			
173	Marie-Ange-Filia de Saint-Alphonse de Liguori.	Antoine Bacon, Ange Fournier.	Saint-Pierre, Rivière-du-S.	19 "	15 août 1860.	20 mars 1862.			
174	Marie-Adélina de Marie des Anges.	Charles Touchette, Sophie Donaldson.	St-Roch de Québec.	19 "	2 octobre 1860.	20 mars 1862.			
175	Elmire-Élodie de Sainte-Élisabeth.	Henry O'Donoghue, Julie Dupuis.	St-Jacques de l'Achigan.	23 "	15 août 1861.	16 avril 1863.			
176	Marie-Catherine-Eugénie de Saint-Bernard.	Olivier-Eugène Casgrain, Marie-Hortense Dionne.	Islet.	17 "	23 février 1862.	8 septembre 1863.			
177	Julie-Émilie de St-Gabriel.	Nazaire Lamarre, Julie Roy.	St-Roch de Québec.	18 "	11 octobre 1863.	27 avril 1865.			
178	Marie-Philomène de Sainte-Ursule.	Léon Lambert, Cécile Desrochers	St-Antoine de Tilly.	18 "	4 novembre 1863.	27 avril 1865.			
179	Joseph-Sophie-Reine de Ste-Adélaïde.	Claude Dénéchaud, Adélaïde Gauvreau	N.D. Québec.	35 "	1er avril 1865.	6 septembre 1866.			

180	Julia-Marie du Sacré-Cœur.	(Sœur du No 172).	St-Roch de Québec.	18 ans	19 mars 1866.	17 septembre 1867.			
181	Marguerite-Aglaé de Saint-Roch.	Gaspard Sirois-Duplessis, Marguerite Renaud-Lavergne.	St-Louis de Kamouraska.	17 "	19 mars 1866.	17 septembre 1867.			
182	Catherine de Ste-Monique.	Joseph Vallière, Catherine Allaire.	N. D. Québec.	37 "	23 janvier 1868.	22 juin 1869.	21 mars 1881.	50 ans.	11½ ans
183	M. L. F. D. Élisabeth de Sainte-Thérèse de Jésus.	Jean-Baptiste Lyonnais, Élisabeth Vallée.	N. D. Québec.	32 "	6 février 1870.	5 juin 1871.			
184	Marie-Virginie de Sainte-Madeleine.	Louis Bois, Léopolde Couillard.	Saint-Jean-Port-Joly.	24 "	24 avril 1871.	19 décembre 1872.			
185	Marie-Célanire de St-Elzéar, *sœur du No* 191.	Thomas-Jacques Taschereau,—Marie-Anne-Amable Fleury de la Gorgendière	Ste-Marie de la Beauce.	28 "	7 juin 1872.	8 janvier 1874.			
186	M. A. J. Antoinette de St-Stanislas Kostka.	Joseph-Liboire Pagé, Marie-Anatolie Desroches.	Cap-Santé.	22 "	2 août 1872.	8 janvier 1874.			
187	Elizabeth Laura de Sainte-Brigitte.	Joseph Cantillon, Anne McMahon.	Sillery, faisant alors partie de N.D. Ste-Foye.	23 "	15 août 1872.	8 janvier 1874.			
188	M. C. Lætitia de St-Léandre.	Joseph Legaré, Geneviève Damien.	N. D. Québec.	28 "	7 novembre 1872.	19 mai 1874.			
189	M. Améline-Aglaé de Saint-Hilaire.	Augustin Marceau, Séraphine Marceau.	Saint-Vallier.	19 "	8 décembre 1873.	15 juin 1875.			
190	Obéline de Sainte-Angèle.	Magloire Gosselin, Angèle Bacquet-Lamontagne.	St-Charles de Bellechasse.	20 "	26 avril 1874.	2 décembre 1875.			
191	C. A. Amanda de Saint-Alexandre.	(Sœur du No 185.).	Sainte-Marie de la Beauce.	27 "	8 septembre 1874.	16 mars 1876.			
*	Marie-Amanda de l'Immaculée-Conception, décédée avant la profession.	Charles Tanguay. Émilie Marcoux.	St-Charles de Bellechasse.	22½ "	8 décembre 1874.		10 juin 1876.	24 "	
*	Catharine Murphy, postulante.	Philip Murphy. Catharine McGrath.	Québec.	21 "	3 octobre 1876.		13 octobre 1876.	21 "	
192	M. A. U. Éléonore de Saint-Louis de Gonzague.	Macaire Dénéchaud, Françoise Moreau.	Bécancourt.	17 "	15 septembre 1877.	13 mars 1879.			
193	Marie-Louise de Ste-Agnès.	Adolphe Lambert, Marie Girouard.	Woonsoket, Rhode Island.	18 "	2 août 1879.	17 février 1881.			
194	Marie-Lina-Camille de Saint-Vincent de Paul.	Marc-Octave Chavigny de la Chevrotière.—Henriette Glackemeyer.	Saint-Louis de Lotbinière.	20 "	28 octobre 1879.	21 juin 1881.			
195	Marie-Joséphine de Saint-Jean Berchmans.	Alexis Colombe. Marie Audet-Lapointe.	N. D. Auxiliatrice, Buckland	17 "	17 juin 1880.	20 septembre 1881.			

TABLEAU CONTENANT LES NOMS DES RELIGIEUSES CONVERSES DU MONASTÈRE DE N. D. DES ANGES, HÔPITAL GÉNÉRAL DE QUÉBEC, LEUR ENTRÉE, LEUR PROFESSION, ET LEUR DÉCÈS, DEPUIS LA FONDATION DE L'ÉTABLISSEMENT EN 1693.

	Noms de baptême et de religion.	Parents.	Lieu de naissance.	Age.	Entrée en [religion.	Profession.	Décès.	Age.	An. de profession.
	Madeleine de la Résurrection, *professe de l'Hôtel-Dieu de Quebec.*	Gilles Bacon, Marie Tavernier.	Québec.	14½ ans	19 mars 1658.	19 octobre 1669.	25 septembre 1727.	75 ans.	59 ans
1	Marie de Saint-Paul.	Joseph Choret, Anne Loignon.	Saint-Pierre I. O.	19 "	5 mars 1703.	24 août 1704.	11 novembre 1759.	75 "	55 "
2	Marguerite de Ste-Geneviève.	Paul Cartier, Barbe Deboyer.	N.D. Québec.	26½ "	15 septembre 1716.	21 avril 1718.	11 janvier 1737.	47 "	19 "
3	Cécile-Élisabeth de St-Louis.	Louis Urtubise, Jeanne Gâteau.	Saint-Joseph de Montréal.	16 "	3 octobre 1716.	21 avril 1718.	9 septembre 1757.	57 "	39 "
4	Marie de Sainte-Madeleine.	Jean-Baptiste Nadeau, Marie-Anne Lacasse.	St-Laurent I. O.	15½ "	20 octobre 1716.	21 avril 1718.	19 juillet 1756.	55 "	38 "
5	Geneviève de Sainte-Mélanie.	Joseph Mailloux des Moulins, Louise Achon.	N.D. Québec.	19 "	20 août 1717.	22 décembre 1718.	28 juin 1768.	70 "	50 "
6	Jeanne-Angélique de Sainte-Monique.	Antoine LeMarié, Jeanne Doré.	St-Augustin.	17 "	20 août 1717.	22 décembre 1718.	13 février 1784.	84 "	66 "
7	Marie-Angélique des Anges.	Étienne Gilbert. Marguerite Thibault.	Pointe-aux-Trembles(Q.)	26 "	20 juin 1720.	21 août 1721.	16 mars 1760.	66 "	38½ "
8	Louise de Sainte-Barbe.	Louis Colombe, Jeanne-Marguerite Boucault.	St-Laurent I. O.	40 "	20 juin 1720.	21 août 1721.	31 juillet 1756.	77 "	35 "
9	Jeanne-Françoise de Sainte-Marthe.	Edme Moreau, Françoise Fortier.	Montréal.	17 "	28 juillet 1735.	7 juin 1737.	10 janvier 1793.	75 "	56 "
10	Françoise-Agnès de Sainte-Anne.	Laurent Harnois, Marie-Anne Gilbert.	St-Augustin.	20 "	26 octobre 1735.	7 juin 1737.	20 janvier 1784.	69 "	47 "
11	Geneviève de Saint-Jean-Baptiste.	Pierre Dorion, Geneviève Chapeau.	Québec.	17 "	29 mars 1737.	20 octobre 1738.	24 septembre 1743.	24 "	5 "
12	Marie-Joseph de Ste-Agathe.	Jean Michelon, Madeleine Mailloux.	N.D. Québec.	19 "	25 octobre 1737.	3 juillet 1738.	31 juillet 1780.	62 "	42 "
13	Agathe de St-François Xavier	Jean-Baptiste Maisonbasse, Élisabeth Goudion.	N.D. Québec.	16½ "	6 avril 1733.	8 février 1740.	30 novembre 1793.	71 "	53 "
14	Charlotte de Saint-Stanislas Kostka.	Claude Boisselie, Marguerite Morin.	N.D. Québec.	25 "	22 novembre 1741.	26 juin 1743.	24 mars 1782.	66 "	39 "

15	Marie-Charlotte de Sainte-Ursule.	Joseph Beaulieu, Marie-Charlotte Bédard.	Charlesbourg	18½ ans	17 mars 1748.	18 septembre 1749.	21 novembre 1757.	28 ans.	8 ans.
16	Françoise de Saint-Jean.	Jean Corriveau, Françoise Hélie.	Saint-Vallier.	25½ "	3 mai 1750.	25 novembre 1751.	22 juin 1806.	82 "	55 "
17	Marie-Élisabeth de Sainte-Ursule.	Jean Garneau, Élisabeth Renaud.	Charlesbourg	19 "	13 octobre 1757.	20 janvier 1760.	12 octobre 1787.	49 "	27 "
18	Marie-Marguerite de Saint-André.	François Auclair, Charlotte Martin.	Charlesbourg	22 "	1er novembre 1757.	20 janvier 1760.	16 juillet 1800.	64 "	40 "
19	Élisabeth de Saint-Louis de Gonzague.	Louis Thibault, Cécile Fournier.	Cap-Saint-Ignace	23½ "	25 juin 1758.	20 janvier 1760.	28 mars 1800.	65 "	40 "
20	Rosalie de Sainte-Marguerite.	François Choret, Marie-Angélique Lambert.	Sainte-Croix.	16½ "	23 octobre 1758.	16 juillet 1761.	12 juin 1812.	70 "	51 "
21	Marie-Françoise des Anges, *sœur du No 62 de chœur.*	Joseph Couillard Després, Élisabeth Blanchet.	St-Thomas (Montmagny)	19 "	24 juin 1779.	27 novembre 1780.	30 juillet 1804.	44 "	24 "
22	Brigitte-Amable de Sainte-Geneviève, *sœur du No 65 de chœur.*	Louis Langlois, Madeleine Bacon.	St-Thomas (Montmagny)	19 "	27 juin 1781.	19 juillet 1784.	10 avril 1840.	78 "	56 "
23	Marie-Geneviève de Saint-Amable.	(Sœur du No 22, et du No 65 de chœur).		28 "	16 avril 1783.	18 octobre 1784.	7 avril 1793.	38 "	8 "
24	Marie-Véronique de Saint-Laurent, *sœur du No 25.*	Julien Sénéchal, Marie-Charlotte Posé.	St-Thomas (Montmagny)	22 "	27 août 1785.	16 mai 1787.	5 février 1807.	44 "	20 "
25	Geneviève de Sainte-Julienne.	(Sœur du No 24)	St-Thomas (Montmagny)	18 "	1er février 1788.	5 septembre 1789.	22 février 1804.	34 "	15 "
26	Marie-Brigitte de Saint-Claude.	Jean Beaudet, Marie-Catherine Lemay.	Saint-Louis, Lotbinière	20 "	19 septembre 1788.	5 juillet 1791.	13 décembre 1837.	69 "	46 "
27	Marie-Catherine de Sainte-Colombe.	Joseph Vaillancourt, Catherine Châteauneuf.	Saint-Pierre.	24 "	15 septembre 1798.	13 mai 1800.	15 septembre 1846.	72 "	46 "
28	Françoise de Sainte-Marthe.	Jean-Baptiste Couillard Després, Marie-Geneviève Fournier.	St-Thomas (Montmagny)	18 "	15 novembre 1798.	24 juillet 1800.	9 mai 1845.	65 "	45 "
29	Marie-Geneviève de Sainte-Monique.	Joseph Paquet-Lavallée, Marie-Geneviève Chabot.	Charlesbourg	21 "	27 juin 1802.	4 janvier 1804.	17 janvier 1866.	84 "	62 "
30	Charlotte de Sainte-Rose.	François Gosselin, Madeleine Couture.	Saint-Charles	20 "	29 juillet 1803.	30 janvier 1805.	12 septembre 1843.	60 "	38 "
31	Marie-Françoise de Sainte-Ursule.	Alexandre Marcoux, Marie-Françoise Fortier.	Saint-Henri	20 "	15 juin 1805.	15 janvier 1807.	28 septembre 1849.	64 "	42 "
*	Catherine de Sainte-Cécile, *décédée avant la profession.*	Jean Pouliot, Charlotte Bazin.	Saint-Gervais	21 "	19 juillet 1806.		19 mars 1808.	23 "	
32	Marguerite de Saint-Jean-Baptiste.	Jean-Baptiste Paquet-Lavallée, Marguerite Fournier.	Saint-Michel (Bellechasse)	24½ "	29 octobre 1808.	30 juillet 1810.	15 juillet 1826.	42 "	16 "

TABLEAU contenant les noms des religieuses converses du monastère de N. D. des Anges, hôpital général de Québec (*suite*).

	Noms de baptême et de religion.	Parents.	Lieu de naissance.	Age.	Entrée en religion.	Profession.	Décès.	Age.	An. de profession.
33	Catherine de Saint-Philippe.	Augustin Tanguay, Marie-Catherine Couette,	St-Michel de Bellechasse.	18 ans	27 octobre 1811.	14 septembre 1813.	20 juillet 1881.	88 "	67 ans.
34	Marguerite de Saint-Jacques.	Basile Petit-Beauchemin, Marie-Louise Prévost.	Varennes.	19½ "	13 novembre 1811.	14 septembre 1813.	5 janvier 1818.	26 "	4½ "
35	Marie-Louise de Saint-Hyacinthe.	Luc Brown, Marie-Louise Couette.	St-Nicolas de Lauzon.	23 "	15 février 1812.	18 août 1815.	17 juillet 1849.	60 "	34 "
36	Marie-Joseph de Saint-Louis de Gonzague.	Louis Charbonneau, Josèphe Rajotte.	Ste-Anne de Varennes.	19 "	15 février 1812.	10 mai 1814.	1er juin 1876.	82 "	62 "
37	Marie-Julienne de Saint-Guillaume.	Joseph Denaud, Catherine Proulx.	St-Thomas de Montmagny.	26 "	14 mars 1818.	10 février 1820.	29 janvier 1850.	58 "	30 "
38	Angélique de Saint-George.	Joseph Patoine, Marguerite Nadeau.	St-Gervais.	23½ "	21 juin 1823.	19 décembre 1824.	12 février 1879.	79 "	54 "
39	Madeleine de Ste-Marguerite.	Étienne Côté, Marguerite Boutin.	St-Gervais.	23 "	20 juin 1826.	22 mai 1828.	20 mars 1859.	56 "	31 "
40	Marie-Madeleine de Saint-Grégoire.	Louis Falardeau, Marie Darveau.	St-Ambroise.	26 "	4 janvier 1845.	13 août 1846.			
41	Odélie de Sainte-Gertrude, *sœur du No 167 de chœur et du No 46 ci-après.*	Joseph-Jacques Galarneau, Catherine Paradis.	Charlesbourg	18½ "	20 janvier 1846.	17 août 1847.	2 décembre 1856.	29 "	9 "
42	Eléonore de Saint-Théodore, *sœur du No 43.*	François Lévesque, Julie Petit-St-Pierre.	Ste-Anne de la Pocatière.	26 "	17 octobre 1846.	18 mai 1848.	5 mai 1879.	59 "	31 "
43	Marie-Olympe de Ste-Julie.	(Sœur du No 42.)	"	20 "	17 octobre 1846.	18 mai 1848.			
44	Émilienne de Sainte-Scholastique.	Jean Bédard, Louise Lefebvre.	Charlesbourg	18 "	24 août 1847.	24 mai 1849.			
45	Adélaïde de Sainte-Croix.	Louis Jacques-Duhault, Marguerite Lefebvre.	Charlesbourg	21 "	11 novembre 1847.	24 mai 1849.			
46	Caroline de Ste-Geneviève.	(Sœur du No 41.)	Charlesbourg	19 "	20 janvier 1851.	22 août 1852.			
47	Sophie de Sainte-Julienne.	Jean-Marie Dion, Marie-Joseph Asselin.	Ste-Famille, I. O.	21 "	18 septembre 1852.	20 avril 1854.			

48	Henriette de Saint-André de Bobola.	André Côté, Séraphine Côté.	Ile-Verte.	19 ans.	2 février 1854.	20 septembre 1855.			
49	Marie-Clémentine de Sainte-Marthe.	André Chamberland, Luce-Louise Miville-Deschesnes.	N.D.des Neiges Trois-Pistoles.	24 "	22 août 1856.	8 avril 1858.			
50	Frances-Teresa de Sainte-Marguerite.	John Williams, Mary Mills.	N. D. Québec.	23 "	6 décembre 1859.	20 juin 1861.	28 août 1871.	35 ans.	10 ans.
51	Philomène de Sainte-Luce.	Michel Lambert, Geneviève Martineau.	St-Nicolas de Lauzon.	21½ "	20 novembre 1860.	15 août 1862.	16 février 1875.	36 "	12½ "
52	Anne de Sainte-Rose.	Michael McKenna, Rose-Anne McKenna.	Clogher (Tyrone), Irlande	28 "	1er avril 1861.	18 décembre 1862.			
53	Judith de Sainte-Blandine, *sœur du No* 54.	François Simoneau, Esther Girard.	St-Joseph de Lévi.	20 "	16 mai 1862.	29 décembre 1863.			
54	Esther de Sainte-Françoise.	(Sœur du No 53.)	St-Jean Chrysostôme.	21 "	8 septembre 1862.	21 avril 1864.			
55	Marie-Julie de Ste-Agathe.	François Régis Dion, Julie Audet-Lapointe,	St-Roch de Québec.	22 "	15 août 1865.	6 juin 1867.			
56	Arthémise de Sainte-Catherine de Sienne.	Alexandre Tardif, Rose Ouellet.	Kamouraska.	19 "	14 novembre 1867.	22 juin 1869.			
57	Obéline-Marie de Sainte-Marguerite.	Cyprien Potvin, Louise Charest.	St-André du Portage.	23 "	22 juillet 1874.	2 décembre 1875.			
58	Marie-Philomène de Sainte-Rosalie.	David Audet-Lapointe, Catherine Roy.	St-George de la Beauce.	20 "	19 mars 1875.	25 octobre 1876.			
59	Marie-Senneville de Sainte-Victoire.	Damien Couture, Élisabeth Morin.	St-Thomas de Montmagny.	29 "	27 mai 1879.	17 février 1881.			
60	Henriette de St-Edmond.	Edmond Boucher, Adélaïde Roy.	N. D. du Lac Témiscouata.	18 "	9 février 1880.	20 septembre 1881.			

TABLE DES MATIÈRES

—

PREMIÈRE PARTIE

1685-1760

—

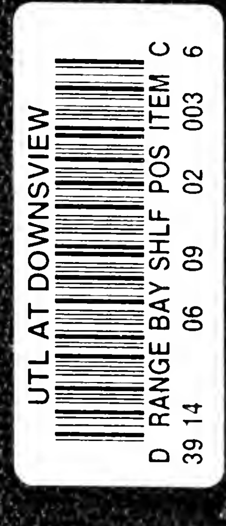
DEUXIÈME PARTIE

1760-1882

TROISIÈME PARTIE.

APPENDICE

—


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 06 09 02 003 6